

UNIVERSITÉ PARIS -X NANTERRE

Ecole Doctorale : Economie, Organisations et Société

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS X- NANTERRE

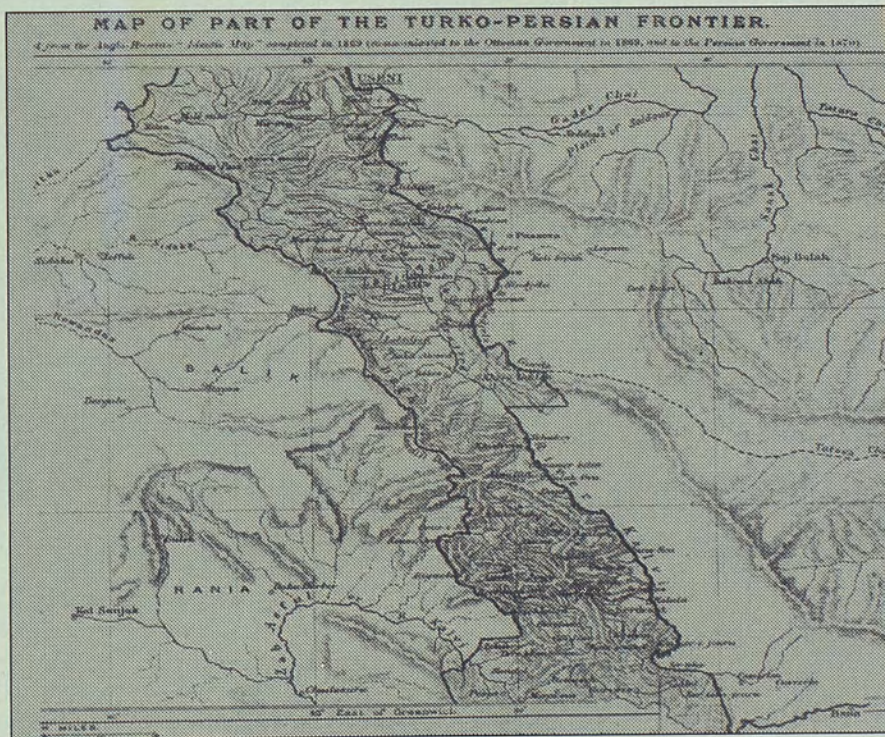
Présentée et soutenue publiquement le 10-07-2006

Najat ABDULLA-ALI

Empire, frontière et tribu

Le Kurdistan et le conflit de frontière turco-persan

(1843-1932)



Directeur de thèse

M. Francis DÉMIE

UNIVERSITÉ PARIS -X NANTERRE

Ecole Doctorale : Economie, Organisations et Société

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS X- NANTERRE

Discipline : Histoire

présentée et soutenue publiquement le 10-07-2006

par

Najat ABDULLA-ALI

Empire, frontière et tribu

Le Kurdistan et le conflit de frontière turco-persan (1843-1932)

Directeur de thèse : M. Francis DÉMIER

Professeur d'Histoire contemporaine

Jury

M. Yann RICHARD (Professeur à l'Université de la Sorbonne nouvelle)
M^{me}. Claire MOURADIAN (Directeur de Recherche au CNRS)
M^{me}. Alya AGLAN (Maître de conférences à l'Université de Nanterre)
M. Francis DÉMIER (Professeur à l'Université de Nanterre)

Remerciements

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements et ma sincère reconnaissance à M. Francis Démier, directeur de cette thèse, pour l'intérêt qu'il apporte à ce sujet. Il m'a soutenu, guidé et conseillé tout au long des années de mes recherches.

J'exprime mes remerciements à Monsieur Yann Richard, professeur à la Sorbonne nouvelle qui a accepté de me conseiller dans la rédaction finale de ce travail.

Je remercie Madame Claire Mouradian d'avoir bien voulu me faire l'honneur d'accepter d'être rapporteur de cette thèse.

Je remercie très sincèrement l'Institut kurde de Paris ainsi que le ministère français des affaires étrangères qui m'ont accordé une bourse pour effectuer mes études.

Ma gratitude la plus vive va à Violaine Pinta qui bien voulu relire et corriger une partie de ce travail, et aussi pour son aide morale et sa générosité. Qu'elle trouve ici l'expression de tous mes remerciements et mon amitié sincère. J'exprime également mes remerciements à Clémence Scalbert qui a corrigé une partie de ce travail. J'adresse également mes remerciements à Brigitte Bastard pour la relecture d'une grande partie de cette thèse. Leurs critiques et leurs relectures m'ont permis d'éviter certaines erreurs. Celles qui subsistent me sont imputables.

Mes remerciements également aux personnels de la Bibliothèque de l'Institut d'études iraniennes : Farzaneh Zareie, Poupak Rafinejad et Marie-Madeleine Bériel-Derrien pour leur aide et leur gentillesse.

Je remercie mes parents et mes frères pour leurs soutiens sans limite.

Je remercie mes filles Joine et Jino et mon épouse pour leur soutien, leur patience et le bonheur qu'elles m'ont apporté.

Liste des abréviations

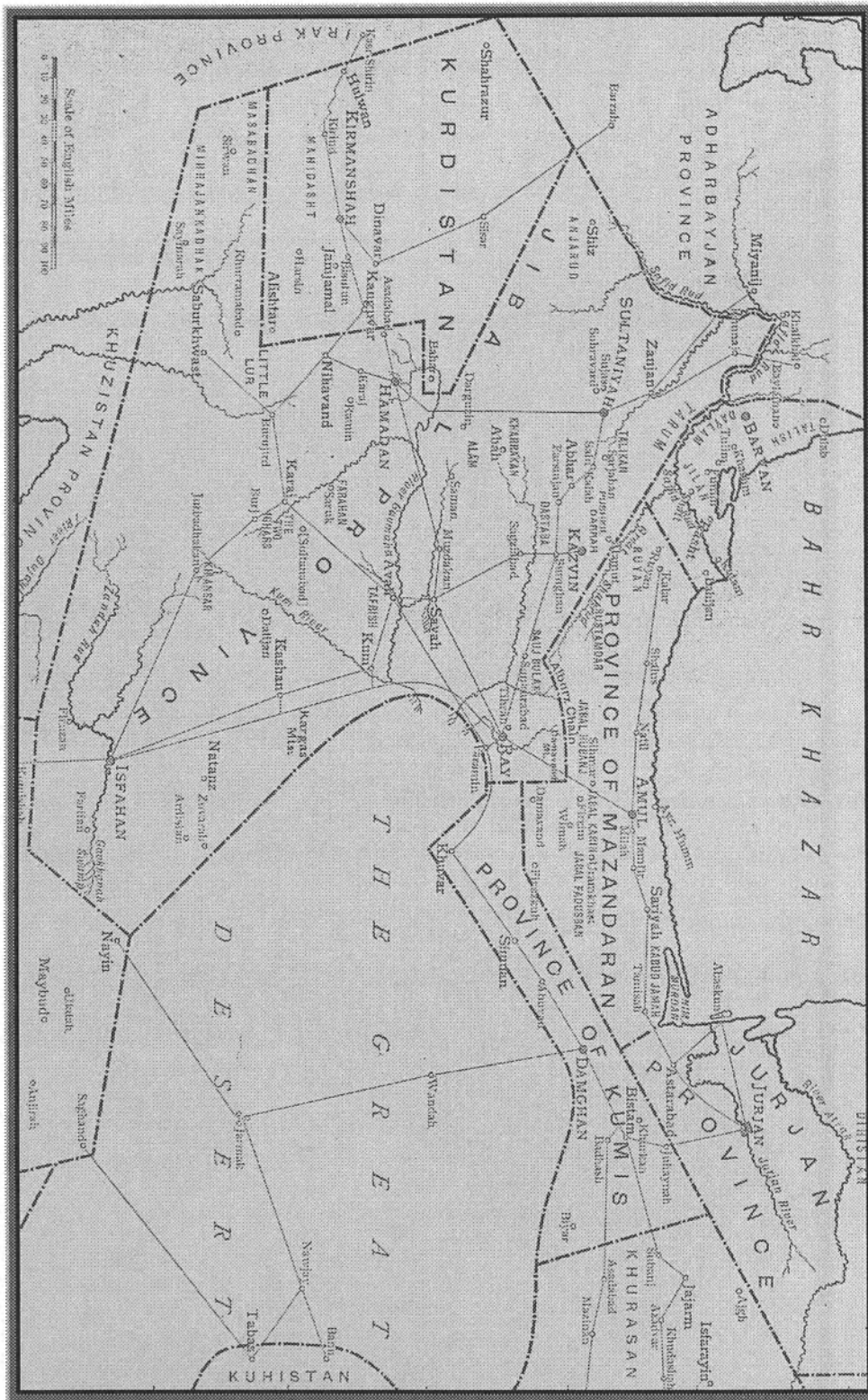
A. M. E. A.	Archives du Ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay-Paris)
B. D. I. C.	Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (Nanterre)
C. O.	Colonial Office (Grande-Bretagne)
C. N. C. D.	<i>Markaz al-watani lili 'fiz al-wasayiq</i> , Centre National de Conservation des documents (Irak)
D. C. R.	Dossier Cour Royal (Irak)
E. M. A.	Etat-major de l'Armée
F. O.	Foreign Office (Grande-Bretagne)
I. O. R.	<i>India Office Records</i> (Grande-Bretagne)
L/PS.	<i>Political and Secret Department</i> (Grande-Bretagne)
Parl. P.	Parliamentary Papers (Grande-Bretagne)
P. R. O.	Public Record Office (Grande-Bretagne)
S. H. A. T.	Service historique de l'Armée de terre (Château Vincennes)
A. M. N.	Archive de la Marine nationale (Château Vincennes)
W. O.	<i>War Office</i> (Grande-Bretagne)
S. N.	Sans numéro
S. D. N.	Société des Nations

Index des cartes, figures et tableaux

Carte 1 : la zone du peuplement kurde	9
Carte 2 : le Kurdistan au XII ^e siècle.....	10
Carte 3 : La carte du Kurdistan historique selon les nationalistes kurdes	11
Carte 4 : Les principales tribus kurdes	12
Carte 5 : La densité de la population du Kurdistan.	40
Carte 6 : Les dialectes parlés au Kurdistan selon Bruinessen.	68
Carte 7 : Les principales dynasties kurdes à l'époque moderne.	222
Carte 8 : Le district de Zohâb	246
Carte 9 : Avant-projet de frontière turco-persane en 1843.	259
Carte 10 : La Carte Identique de 1869.....	273
Carte 11 : La frontière russo-turque selon les traités de San Stefano et de Berlin.	287
Carte 12 : Les zones de partage de la Perse entre la Grande-Bretagne et la Russie selon la convention 1907.....	318
Carte 13 : Proposition des commissionnaires européens en 1912, sur le partage de Shatt al-‘Arab, concrétisé par Protocole Constantinople en 1913.	325
Carte 14 : Les changements territoriaux de frontière turco-persans de 1639 à 1914. ...	330
Carte 15 : Le partage de l'Empire ottoman selon l'accord de Sykes-Picot (mai 1916) & (St. Jean de Maurienne –avril 1917).....	361
Carte 16 : Le partage de l'Empire ottoman selon le traité de Sèvres (10 août 1920)..	386
Carte 17 : La carte du Kurdistan présentée à la Conférence de la paix 1919.	405
Carte 18 : Les revendications Assyro-Chaldéen à la Conférence de la paix.....	408
Carte 19 : Les revendications Arméniennes, Assyro-Chaldéennes, Grecque et Kurdes.	409
Carte 20 : Exodes des Assyro-Chaldéens entre 1915 et 1935.	417
Carte 21 : L'arbitrage, restitution des territoires selon le traité turco-russe de Kars 1921.	435
Carte 22 : Ethnographie des territoires contestés du vilayet de Mossoul.	470

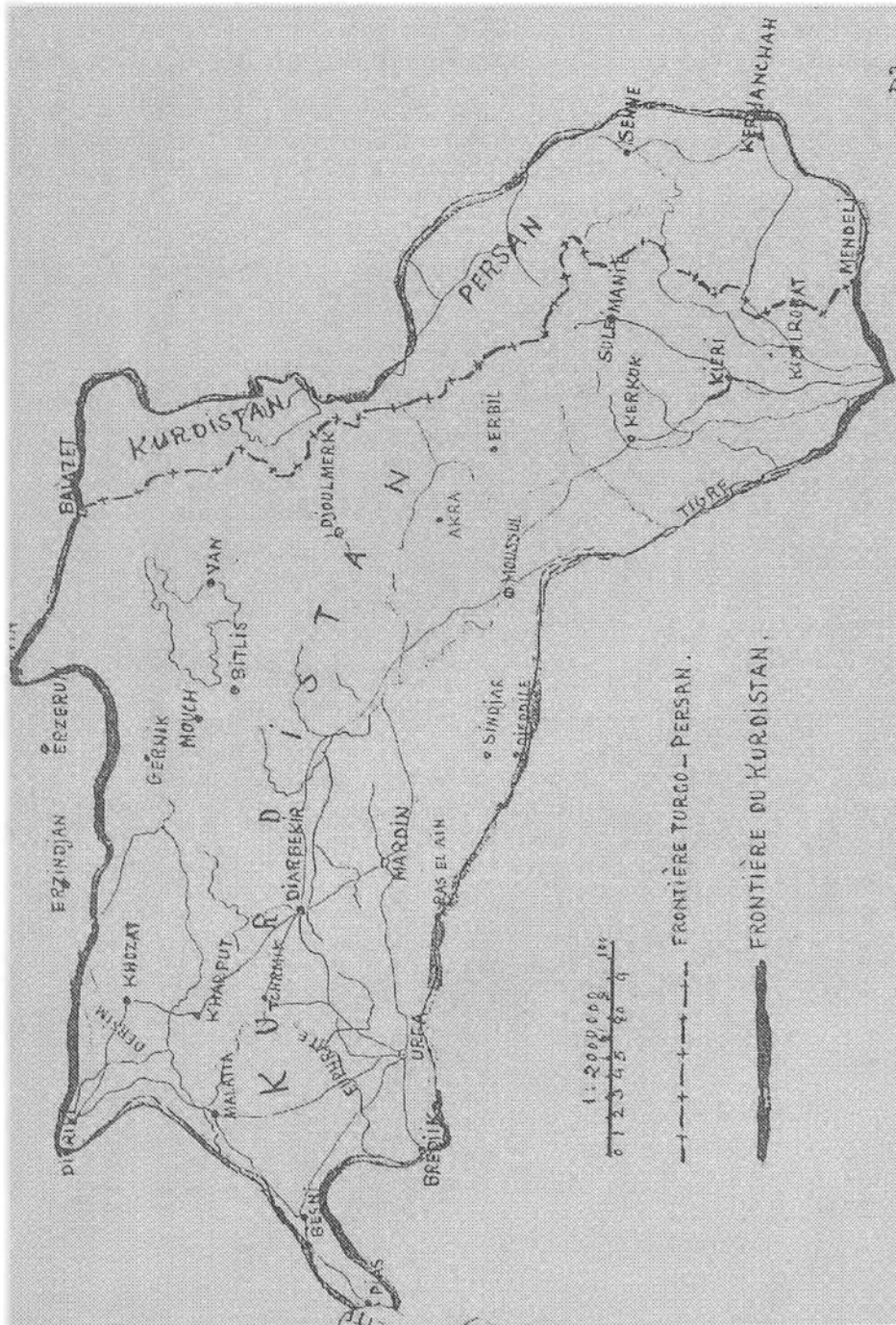
Figure 1 : Les pourcentages des dialectes kurdes parles au kurdistan	63
Figure 2 : Les dialectes de la langue kurde et ses patoise	65
Figure 3 : L'arbre de l'islam	78
Figure 4 : Les confreries tariqa musulmanes kurdes.....	86
Figure 5 : Les Sanjak des Yézidis.....	104
Figure 6 : Les relations entre l'état traditionnel imperial de perse et les tribus.	128
Tableau 1 : Estimations des superficies des territoires kurdes et leurs populations.	47
Tableau 2 : Estimations de la population kurde en 1996.	48
Tableau 3 : Les principaux fleuves et leurs longueurs au kurdistan.....	52
Tableau 4 : Les statistiques officielles des juifs au kurdistan (Irak).....	109
Tableau 5 : La population des six vilayets dits armeniens en 1912 selon les estimations de la delegation armenienne a la conference de paix.	402
Tableau 6 : Les statistiques du vilayet de mossoul (donnees anglaises)	462
Tableau 7 : Population du vilayet de mossoul, par races, suivant une evaluation faite en 1921.....	466

Carte 2 : le Kurdistan au XII^e siècle



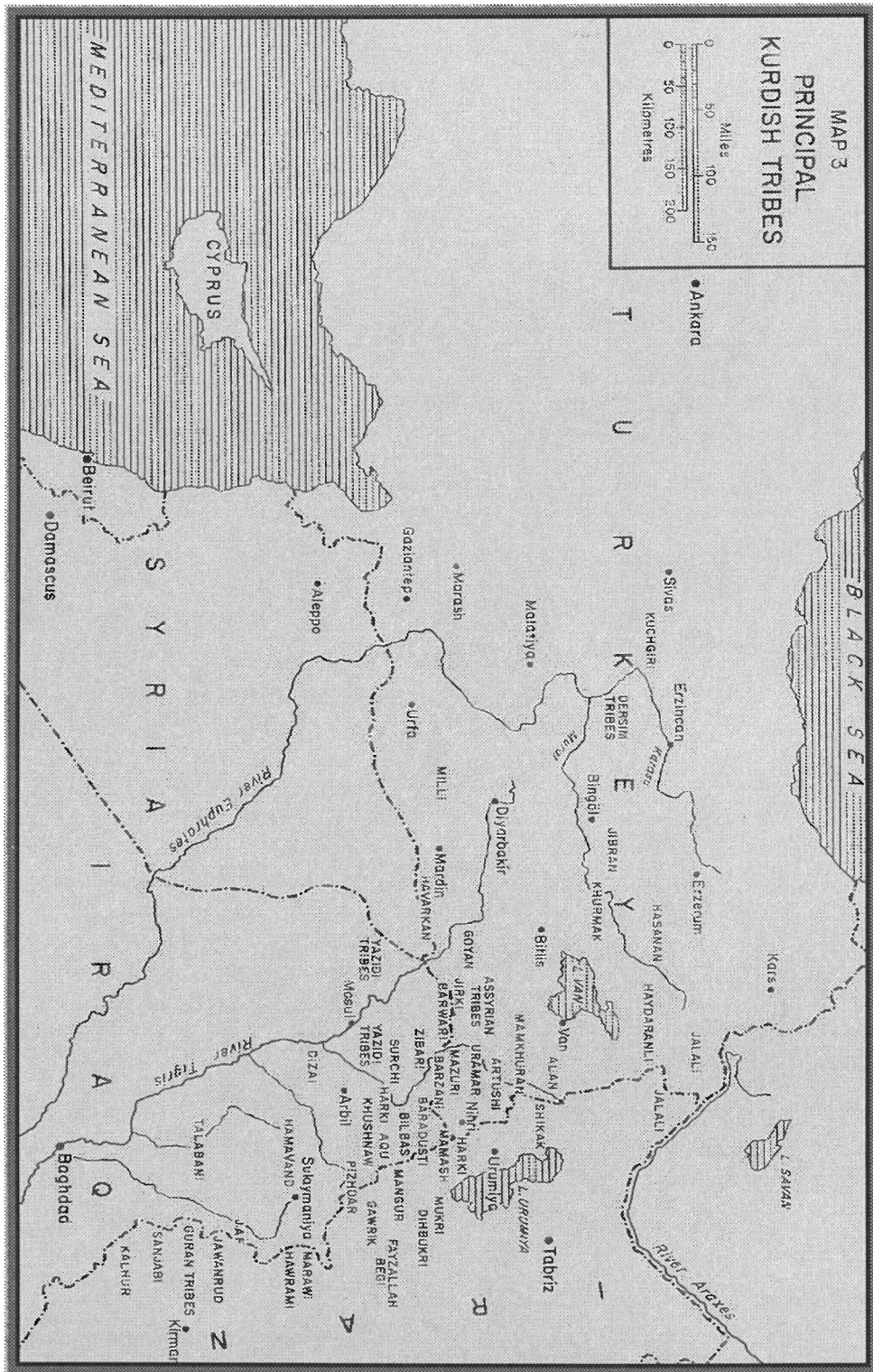
Source:
 G.L.E Strange, *The lands of The Eastern caliphate*, Cambridge University Press, 1930,
 p.184.

Carte 3 : La carte du Kurdistan historique selon les nationalistes kurdes



Source : FO : 371/5068, Turkey (1920), *Lettre du Comité de l'Indépendance Kurde*, le 14 mars 1920.

Carte 4 : Les principales tribus kurdes



Source:

David McDowall, *A Modern History of the Kurds*, Ed. I.B. Tauris, London, 1966, p. X.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
INDEX DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX	7
TABLE DES MATIERES.....	13
INTRODUCTION	21

PREMIERE PARTIE

TRIBU, SOCIÉTÉ ET POLITIQUE AU KURDISTAN

CHAPITRE I : LE KURDISTAN : LE TERRITOIRE ET LES HOMMES.....	35
A. LE TERRITOIRE.....	35
1. Le Kurdistan géographique	35
2. La singularité topographique.....	38
3. Frontière et géopolitique	41
B. LES HOMMES.....	43
1. Les origines des kurdes	43
2. La population	46
3. Les enfants de Satan.....	48
CHAPITRE II : GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET ECONOMIE.....	51
A- GEOGRAPHIE PHYSIQUE	51
1- Le relief.....	51
2- L'hydrographie	51
3- Le climat	52
B- ECONOMIE.....	53
1- L'agriculture	53
2- L'élevage	53
3- Transhumance et nomadisme.....	54
CHAPITRE III : LANGUES, DIALECTES ET LITTERATURE KURDE.....	57
A. LANGUES ET GROUPES LINGUISTIQUES	57
1. Langue kurde : origine et évolution historique.....	57
2. La répartition géographique des dialectes kurdes.....	58
3. La littérature et la presse kurde	59
B. LES PRINCIPAUX DIALECTES KURDES.....	62
1. Les dialectes du Kurmandjî.....	62
2. Le dialecte de Gourânî	64

3. Le dialecte de Lorf.....	66
CHAPITRE IV : L'ISLAM DANS LA SOCIETE KURDE	69
A. ESPACE ISLAMIQUE	69
1. L'islam kurde.....	69
2. Le Soufisme.....	72
3. Le shi'isme kurde	75
B- LE SOUFISME CONFRERIQUE AU KURDISTAN.....	81
1- Le Soufisme kurde	81
2. Qâdiriyya	82
3. Naqshbandiyya	85
CHAPITRE V : LES GHULÂTS ET LES MINORITES RELIGIEUSES	91
A. LES GHULÂTS KURDES.....	91
1. Ahl-e Haqq	91
2. L'alévisme	93
3. Shabak et Sâriyya	97
B. LES MINORITES RELIGIEUSES.....	102
1. Les Yézidis	102
2. Les Juifs.....	107
3. Les chrétiens.....	110
CHAPITRE VI : TRIBU ET SYSTEME INTRA-TRIBAL KURDE	113
A. QU'EST-CE QU'UNE TRIBU KURDE ?.....	113
1. Problématique de terminologie.....	113
2. La formation de la tribu kurde.....	114
3. La structure socio-politique des tribus kurdes	118
B-LE PARTICULARISME KURDE.....	120
1. Différenciation sociale au Kurdistan	120
2. La guerre tribale ou la guerre fratricide.....	121
3. Conflits, solidarités et jeux d'oppositions.....	124
CHAPITRE VII : POUVOIR, NATIONALISMES ET IDENTITE.....	127
A. BEG-ZADE, PAYSAN ET MISKIN.....	127
1. Bég-zadé : alliance et clientélisme	127
2. Agha : femme, cheval et fusil.....	129
3. Terre, pain et femme : les paysans non tribaux	132
B. TRIBUS, NATIONALISMES ET IDENTITES.....	133
1. Tribus et ethnies : confusion ou définition ?.....	133
2. Nation et nationalisme.....	136
3. La formation d'une identité ethnique chez les Kurdes	143

CHAPITRE VIII : LE SYSTEME DES MILLETS DE L'EMPIRE OTTOMAN, TRADITION IMPERIALE ET TRIBU	149
A- LES KURDES A L'EPOQUE MODERNE DES EMPIRES.....	149
1. Le système des millets de l'Empire ottoman.....	149
2. Ordre impérial, frontière mobile.....	151
3- Tribus, pouvoirs et empires.....	154
B-LES KURDES ENTRE LES DEUX BLOCS TURCO-PERSANS 1800-1918	158
1. Sous les Qâjârs	158
2. Sous le règne de Abdülhamîd II	162
3. Sous les Jeunes-turcs.....	164
CHAPITRE IX: LES KURDES ET LA QUESTION ARMENIENNE.....	169
A LES MOUVEMENTS ARMENIENS ET LES INTERETS DES PUISSANCES	169
1. Sous les ailes de la Russie	169
2. Abdülhamîd II : les massacres de 1894-1896.....	171
3. La participation des tribus kurdes aux massacres de 1894-1896.....	173
B- GENOCIDE DANS L'EMPIRE OTTOMAN, INDEPENDANTE AU CAUCASE RUSSE	176
1. Histoire d'un génocide 1915	176
2. La République indépendante d'Arménie.....	178
3. La participation des Kurdes au secours des Arméniens	180
CHAPITRE X : ETAT-NATION, NATIONALISME ET KEMALISME.....	185
A- LA CREATION DES ETAT-NATIONS.....	185
1-Le partage des mandats 1920-1932.....	185
2- Nouvelles frontières, nouveaux territoires	187
3- Le sursaut national des Turcs : le kémalisme.....	190
B- L'ESSOR DES NATIONALISMES	193
1-Le nationalisme kurde.....	193
2- Le nationalisme azéri	195
3- Le nationalisme arabe	199

DEUXIEME PARTE

EMPIRES, FRONTIERES ET TRIBUS: HISTORICITE ET CONTINUITE

CHAPITRE XI: LA FRONTIERE TURCO-PERSANE: LE KURDISTAN ENTRE DEUX FRONTIERES	203
A. LA FRONTIERE : HISTOIRE D'UN CONCEPT.....	203
1. Qu'est-ce qu'une frontière ?.....	203
2. La frontière dans l'Antiquité	204
3. La frontière du Moyen-âge à l'époque moderne	206
B. LA FRONTIERE IMPERIALE, ESPACE TRIBAL.....	209

1. Tribus et frontière : le rôle des tribus kurdes dans les guerres turco-safavides	209
2. Du traité d'Amassiya de 1555 au traité de Sarâb de 1618 : zone contestataire et espace tribal..	212
3. Le traité de Zohâb de 1639 : deux Kurdistan.....	216
CHAPITRE XII : LE KURDISTAN ET LES CONFLITS FRONTALIERS DES TERRITOIRES	
CONTESTES.....	221
A. LES RACINES KURDES DES PROBLEMES FRONTALIERES.....	221
1- LE KURDISTAN AU SEUIL DU XIX ^E SIECLE.....	221
2. Le premier traité d'Erzeroum de 1823 : une paix impossible.....	224
3. Le rapport entre le premier traité d'Erzeroum en 1823 et le traité de Zohâb en 1639 : la question kurde.....	227
B. LES INSURRECTIONS KURDES : UNE MENACE SUR LA FRONTIERE TURCO-PERSANE	229
1. Les émirs du Bâbân : le jeu entre deux frontières.....	229
2. Mîr Mohammad : ambition nationale et enjeu régional.....	231
3. Bedir-Khân Bey : le défi turc, l'inertie Perse	234
CHAPITRE XIII : DE LA NEGOCIATION DE 1843 AU DEUXIEME TRAITE D'ERZEROUM	
1847 : LA PAIX MANQUE ENTRE TURCS ET PERSANS	237
A. MEDIATION, INFLUENCE ET INTERETS EUROPEENS	237
1. Au bord de la guerre : le tournant de 1843	237
2. Une guerre évitée, une paix à construire.....	239
3. Le début de la négociation, une commission mixte à quatre	240
B. NEGOCIATION ET DELIMITATION DES FRONTIERES 1843-1847	243
1. Le Kurdistan et les conférences d'Erzeroum de 1843-1844.....	243
2. Du protocole de Constantinople à la signature du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847)	
.....	252
3. Tractations et dédommagements équitables	254
CHAPITRE XIV: DU 2^E TRAITE D'ERZEROUM EN 1847 AU PROTOCOLE DE	
CONSTANTINOPLE DU 3 AOUT 1869 : LES TRIBUS FACE AUX GRANDES PUISSANCES	257
A. LA FRONTIERE : UNE OCCASION NOUVELLE POUR LA PRESENCE ANGLAISE ET RUSSE.....	257
1. Les Anglais à la recherche de marché	257
2. 1849-1852 : l'enlisement d'un problème.....	260
3. Le Kurdistan et la guerre de Crimée de 1853-1856.....	265
B. ECHECS ET EFFORTS INFRUCTUEUX.....	269
1. Qotour : occupation, litige frontalier et la thèse de Dervish Pâshâ.....	269
2. Le protocole de Constantinople de 1869 : un statut violé.....	271
3. Les tribus kurdes troublent le statu quo de frontière : le cas des Hamavand	274
CHAPITRE XV : L'EPUISEMENT DES BELLIGERANTS 1869-1878.....	279
A. LE RAPPROCHEMENT TURCO-ANGLAIS	279
1. Une offre anglaise pour la Perse : le territoire de Qotour	279

2. Les Anglais : soutien absolu aux Ottomans.....	280
3. La politique kurde des Ottomans : évincer les chefs de tribu	281
B. LA SITUATION INTERNATIONALE ET LE SORT DE LA FRONTIERE TURCO-PERSANE	282
1. Protocole de 1875.....	282
2. La guerre russo-turque de 1877-1878 : la défaite ottomane	285
3. Le congrès de Berlin de 1878 : la recherche d'un équilibre entre la Russie et la Sublime Porte	286
 CHAPITRE XVI : LES CHEIKHS ET LA NAISSANCE D'UNE CONSCIENCE PROTO-	
NATIONALE KURDE.....	291
A. LA CRISE GLOBALE DU KURDISTAN.....	291
1. Famine, maladie et violence.....	291
2. Confrérie, cheikh et confédération tribale	293
3. L'Union des Kurdes : espace tribal, dimension ethnique	295
B. LA POLITIQUE DE CHEIKH 'UBAYDULLA.....	296
1. Le but du Cheikh 'Ubaydullâ : un Kurdistan indépendant.....	296
2. La première confrontation kurdo-turque en 1879.....	297
3. La marche sur la frontière persane	298
 CHAPITRE XVII : LA POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES ET LA GUERRE DES	
OTTOMANS ET DES PERSES PAR TRIBUS KURDES INTERPOSEES 1880-1908.....	301
A. UNE NOUVELLE POLITIQUE KURDE DE LA SUBLIME PORTE.....	301
1. Les régiments Hamidiyé : la militarisation des tribus kurdes.....	301
2. Les écoles tribales : résultat inverse	304
3. Des tribus kurdes au service des Ottomans	305
B. LA POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES DANS LA REGION	309
1. La rivalité anglaise, russe et allemande.....	309
2. Le pétrole et la paix : le colonialisme économique	311
3. L'Empire ottoman : l'Inde de l'Allemagne	314
 CHAPITRE XVIII : FRONTIERE IMAGINAIRE ET ARRANGEMENT DICTE : LA FIN DE LA	
MEDIATION RUSSO-BRITANNIQUE	319
A. PROTOCOLE DE TEHERAN 1911 : RESERVATION DES INTERETS COMMERCIAUX RUSSO-BRITANNIQUE	
.....	319
1. Le protocole de Téhéran de 1911	319
2. Les raisons.....	320
3. La commission de Constantinople de 1912.....	321
B. PROTOCOLE DE CONSTANTINOPLE 1913.....	324
1. Le protocole de Constantinople de 1913 : un protocole dicté	324
2. Les causes de la conclusion de ce protocole.....	327
3. La commission de 1914.....	328
 CHAPITRE XIX : DE LA CONFRONTATION A LA COOPERATION 1925-1932	333

A. LA REVOLTE KURDE ET LES CONFLITS DE FRONTIERE TURCO-PERSANS	333
1. L'insurrection d'Ararat : tension diplomatique et règlement de comptes.....	333
2. Une nouvelle commission, une ancienne frontière.....	338
3. La dernière répression : la Perse ferme les yeux	341
B. TRACTATION ET COOPERATION MILITAIRE.....	343
1. Le défi turc, le silence de la Perse : vers une coopération	343
2. La fin d'une « question négative »	345
3. La dernière fixation de lignes de frontière turco-persane de 1932 :	347
conclusion d'un long conflit.....	347

TROISIEME PARTIE

L'EMERGENCE DE LA QUESTION KURDE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES(1918-1926)

CHAPITRE XX : LES ANNEES DE LA GRANDE GUERRE ET LA POLITIQUE KURDE DE L'ENTENTE 1914-1918	351
A. LE KURDISTAN DURANT LES ANNEES DE LA GRANDE GUERRE	351
1. Les années noires : djihâd, guerre et conscription	351
2. Le Kurdistan et la politique stratégique de l'Entente.....	357
3. La politique kurde des Anglais durant les années de la Grande Guerre	362
B. LA POLITIQUE KURDE DE LA GRANDE BRETAGNE : DE L'ARMISTICE AUX CONFERENCES DE LA PAIX	365
1- Le Kurdistan après l'armistice de Moudros : propositions britanniques	365
2- Le projet des petits états kurdes	372
3- Le Kurdistan dans la Conférence de la Paix.....	375
CHAPITRE XXI : DU CONGRES DE SAN REMO AU TRAITE DE SEVRE : LE REVE IMPOSSIBLE D'UN KURDISTAN INDEPENDANT.....	379
A. LA QUESTION KURDE : DE LA TRIBALISATION A L'INTERNATIONALISATION.....	379
1- L'accord franco-britannique sur le Kurdistan (23 décembre 1919)	379
2. San Remo : le rêve de l'indépendance.....	381
3- Le traité de Sèvres : la géopolitique kurde des Anglais	384
B. DES EFFORTS INFRUCTUEUX	388
1. Les tentatives des Kurdes pour obtenir l'indépendance	388
2. Les contacts avec les Alliés	391
3. Les négociations avec une autorité déclinante : la scission du Centre d'Istanbul.....	392
CHAPITRE XXII : UNE MOSAÏQUE DES REVENDICATIONS CONTRADICTOIRES	395
A- LA CONTRADICTION DES ASPIRATIONS, CONFRONTATION DES VISEES	395
1- Les visées de l'Iran.....	395
2- Les aspirations arabes.....	398
3- Les revendications Helléniques.....	400

B- ENCHEVETREMENTS DES REVENDICATIONS, DIFFEREND DES NATIONALISMES	401
1. Les revendications arméniennes.....	401
2- Les revendications kurdes.....	403
3- Les Assyro Chaldéens : à la recherche d'un empire assyrien	406
CHAPITRE XXIII : LES ASSYRO-CHALDEENS : EXODE, AVENTURE ET ERRANCE	411
A. UN FAUX ESPOIR, UNE REELLE TRAGEDIE	411
1-Histoire d'une petite ethnie religieuse.....	412
2- Les missionnaires occidentaux : attisement du fanatisme.....	412
3- Les confrontations kurdo-assyriens 1843-1844	413
B- LES ASSYRIENS DEVANT LA GRAND GUERRE.....	415
1- Exode 1915	415
2- Les malheurs des années de la Guerre	418
3. D'Ourmia à Ba'quba : d'une exode à l'autre	421
CHAPITRE XXIV : LA QUESTION KURDE : CONTEXTE ETATIQUE ET DIMENSION GEPOLITIQUE.....	427
A. PREPARATION A L'INDEPENDANCE ET ECHEC DU PROJET	427
1. La réconciliation kurdo-arménienne.....	427
2. La géopolitique du traité de Sèvres : un petit Etat kurde.....	430
3. La remise en cause du traité de Sèvres.....	432
B. LE CHEMIN VERS LAUSANNE.....	439
1. La critique du traité de Sèvres.....	439
2. Le deuxième Congrès de Londres (21 février -14 mars 1921).....	440
3. Le Congrès du Caire du 12 mars 1921 : le projet de Kurdistan indépendant gelé.....	444
CHAPITRE XXV : L'AUTOMNE DE L'ERE SEVERIENNE : ENJEU INTERNATIONAL ET AMBITION REGIONALE	449
A. LES FACTEURS EXTERIEURS ET INTERIEURS	449
1. La politique opportuniste de la Grande-Bretagne.....	449
2. La politique française vis-à-vis du traité de Sèvres.....	452
3. Tribu, intelligentsia et nationalisme culturel	456
B. LA POLITIQUE BRITANNIQUE ET LES NEGOCIATIONS ANGLO-TURQUES (PREMIERE PHASE : NOVEMBRE 1922-JUILLET 1923).....	460
1. La conférence de Lausanne: la fin de la question d'Orient	460
2. Arguments du Gouvernement turc	462
3. La thèse britannique	465
CHAPITRE XXVI : LA POLITIQUE BRITANNIQUE VIS-A-VIS DE LA TURQUIE 1923-1926 : LES INCONSTANCES KURDES.....	469
A. LA QUESTION DE MOSSOUL DANS LES RELATIONS ANGLO-TURQUES (DEUXIEME PHASE : JUILLET 1923- DECEMBRE-1925)	469

1. La Conférence de Constantinople (mai -5 juin 1924).....	469
2- Négociations et confrontations frontalières.....	473
3- La fin de la question de Mossoul.....	479
B. LA POLITIQUE BRITANNIQUE VIS-A-VIS DE LA DELIMITATION DE FRONTIERE TURCO-IRAKIENNE	
(DECEMBRE 1925-JUIN 1926)	489
1. La voie vers la négociation : ses causes et ses résultats.....	489
2. Les relations anglo-turques : l'étonnante évolution.....	491
3. Le Traité anglo-britannique : la nouvel Irak.....	493
CONCLUSION	496
ANEXXES	507
NOTES CRITIQUES SUR LES SOURCES ET LES ETUDES.....	597
BIBLIOGRAPHIES SELECTIVES.....	607
GLOSSAIRE	639
NOTICES BIOGRAPHIQUES	641
ALBUM.....	651

Introduction

Au début du XV^e siècle, il n'y avait que trois centres du pouvoirs en Orient musulman : le premier était l'ancien sultanat de Mamelouk d'Egypte, le deuxième était le sultanat ottoman en Anatolie et le troisième était le grand émirat de Tamerlan en Perse. Arrivé au XVI^e siècle, la carte géopolitiques de la région subit un grand changement. En 1501, le Shâh Ismâ'îl fonda la dynastie shiite Safavide sur la ruines de l'émirat de Tamerlan et très tôt en 1517, l'Empire ottoman fit disparaître l'Etat Mamelouk d'Egypte, de sorte que jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, il n'existait dans tout l'Orient qu'une seule frontière d'une longueur totale de 1 180 miles, dont 700 miles passaient au cœur des territoires kurdes¹, soit presque 60% de la frontière commune qui sépare l'Empire ottoman et l'Empire perse. Cette ligne « mythique » était un lieu d'affrontement et de lutte entre les deux Empires musulmans, « elle est donc sans conteste la plus ancienne frontière de la région »². En effet, cette frontière, dite frontière turco-persane, ne fut jamais une frontière fixe et s'agrandit et se réduisit en fonction de la puissance des Etats belligérants.

En effet, la frontière turco-persane fut la plupart du temps une frontière militaire en état de guerre, et si elle connut un moment de paix, ce fut uniquement par crainte et par épuisement réciproque. Les périodes de paix étaient ainsi l'occasion de se préparer à une autre série d'affrontements. Si on fait les statistiques des grandes guerres turco-persanes depuis la guerre de Tchaldêrân de 1514 jusqu'à celle de 1821-1822 à l'époque de Fath-'Ali Shâh, on voit qu'il y eut vingt-quatre guerres sanglantes sans compter les guérillas et les affrontements épisodiques³. Par ailleurs, si l'on fait le compte des accords et des traités de paix conclus depuis le premier traité d'Amassiya (29 mai 1555) jusqu'à l'accord relatif à la fixation de la ligne de frontière en 1932, nous voyons que près de vingt-et-un traités et accords de paix furent signés entre les deux Etats. La

¹ Cecile John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, Travel and Research in North-Eastern Iraq 1919-1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1957, p. 125.

² Stéphane Yerasimos, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », In *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 123.

³ Cf. Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264*, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâlê'ât-e Siyâsî va Beyn al-melâlî, 1998/1377, Téhéran, Introduction, p. 15.

multiplicité des conventions entre les deux Empires montrent très bien qu'il s'agit d'une ligne frontière plutôt militaire que civil, dont la validité des stipulations était le constat d'un rapport des forces en présence et que le renouvellement des hostilités remettait en cause la permanence des frontières⁴. Dans cette perspective, tous ces traités n'ont pas éliminé les escarmouches qui éclatèrent le long des frontières, ni les rivalités. Bien que marquée par des sursauts de paix intermittente, l'association perso-ottomane demeura minée par le conflit même après l'arrivée des Qâjârs. La friction fournissait cependant aux deux Etats un *casus belli* et par conséquent une occasion d'augmenter leurs possessions, particulièrement au lendemain de leurs défaites territoriales récentes⁵. Il est évident qu'il y avait eu plusieurs facteurs subjectifs et objectifs derrière toutes ces guerres et ces traités de paix. L'historien iranien Fereydun Adamiyât écrit à ce propos qu'en dépit de ces traités, « La racine des problèmes demeure en tant que telle »⁶ ; il est probable que ce que l'historien iranien nomme « la racine des problèmes », soit dans une grande partie « la question kurde ». Cette étude essaie de traiter les racines de ces problèmes d'un point de vue historique.

La grande partie de la frontière turco-persane était délimitée sans que ne fût pris en considération ni le facteur géographique, ni le facteur ethnique, ni même le facteur humain. Cette étude est consacrée à cette partie de frontière qui passa au cœur du Kurdistan. En effet, en traitant le conflit de frontière turco-persan, on ne peut pas mettre l'accent que sur les deux parties belligérantes. Au cours de ce litige, il ne faut pas oublier le troisième acteur qui joua un rôle très important dans tous les conflits et les combats frontaliers : les Kurdes. Malheureusement, en étudiant le conflit de frontière turco-persan, les géographes, les juristes et mêmes les historiens ne parlent que des rôles des deux premiers acteurs cités et oublient ou négligent presque totalement le troisième acteur. Le grand intérêt de cette étude réside dans le fait qu'elle est entièrement consacrée au rôle du troisième acteur et à ses liens avec les deux puissances centrales ; c'est l'une des principales raisons pour laquelle cette étude a été choisie.

L'étude sur une question telle que le Kurdistan et le conflit de frontière turco-persan est un travail très complexe, car c'est un terrain « vierge » et non étudié, et cela

⁴ Esmail Mofidi, *Le statut juridique international du Chatt-el-Arab*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de droit, d'Economie et de science sociales (Paris II), Paris, 1974, p. 7.

⁵ Firoozeh Kashani-Sabet, *Frontier Fictions : Shaping The Iranian Nation, 1804-1946*, Ed. Princeton University Press, Princeton & New Jersey, 1999, p. 24.

⁶ Fereydun Adamiyât, *Amir-Kabir ve Irân*, (Amir Kabir et l'Iran), Ed. Sherkat-e Sahâmi-e Enteshâr, 5^e éditions, Téhéran, 2535/1956, p. 67.

ressemble à une sorte d'aventure, tout comme si nous marchions dans une forêt et n'avions aucun guide pour trouver les sentiers afin d'en sortir. Et si la citation qui dit que « l'histoire est écrite par les vainqueurs » est vraie, l'histoire du Kurdistan ne serait jamais écrite. L'une des grandes problématiques de ce sujet est qu'il s'agit d'une histoire locale et régionale. Comme les Kurdes n'ont jamais eu ni « l'unité nationale », ni leur « frontière nationale », on voit que leur histoire est aussi divisée en histoires locales, mais évidemment ces histoires locales réunies forment l'histoire d'une seule nation qui n'a jamais réussi à devenir une histoire globale. L'autre problématique de l'histoire kurde, c'est que le Kurdistan ne possède pas sa propre documentation et son historiographie est très pauvre. C'est pourquoi l'histoire kurde est une ethnohistoire, c'est-à-dire une histoire qui est écrite à partir de la documentation des « autres ». Cela nous amène vers une autre problématique : en étudiant les documentations des « autres », il existe le risque de se prolonger dans la vision de l'« autre ». Par exemple, l'irruption de l'Europe à la fin de la première moitié du XIX^e siècle dans le conflit turco-persan a donné naissance à d'importants documents, mais ces documents ont été écrits à la lumière de la vision coloniale sur ces événements de l'« autre ». Il est en de même bien sûr pour les documents français, persans et osmanli ; c'est pourquoi il faut les lire avec « la plus grande réserve ».

II

Il est obligatoire de dire que l'histoire kurde est l'histoire des tribus, et la présence de « tribus » dans la société kurde est tellement forte qu'on peut dire que toute culture kurde est une culture de tribu. Mais la tribu ne peut produire qu'une histoire locale. Il faut être conscient que les Kurdes n'avaient jamais eu de « Roi » ni de « Reine » autour duquel ou de laquelle on se rassemblait. Les Kurdes étaient divisés aussi bien politiquement que de par leurs religions, leurs croyances et même leurs langues. De ce fait, les Kurdes ont été considérés comme des tribus diverses ottomanes ou iraniennes, et non comme une ethnie ou une nation indépendante. Cette étude tente d'étudier la problématique des relations entre les tribus kurdes (en marge) et les pouvoirs centraux, et partant de cela, elle va nous montrer les effets du rôle kurde dans les relations régionales de l'Orient musulman de la fin de la première moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années trente du XX^e siècle. Nous pensons qu'il n'est pas possible de décoder la société tribale kurde sans comprendre d'abord la tribu et son rôle

dans l'histoire kurde. La tribu, c'est la clé qui nous amène directement au cœur de la société kurde ; c'est la raison pour laquelle nous avons donné une grande importance aux tribus et aux relations tribales au sein de la société kurde.

L'histoire de la frontière turco-persane est une longue histoire, depuis les premières confrontations de frontière au début du XVI^e siècle jusqu'à l'année 1932 où cette région a vécu dans une guerre permanente, souvent déclarée et parfois non déclarée. Le site géographique kurde était situé à l'arène de toutes ces guerres et confrontations. Cet état de guerre a profondément marqué la vie politique, sociale, culturelle et spirituelle de la société kurde ; en même temps, les tribus ont aussi eu une influence sur les conflits.

Le XIX^e siècle, siècle des grands changements au niveau mondial, a laissé moins de traces sur la société fermée kurde que la Perse et la Turquie ; cependant, les événements de la région, tels que la guerre d'indépendance grecque de 1820, la guerre russo-turque de 1828-1829, les expéditions de Mohammad-'Ali Pâshâ d'Egypte contre la Sublime Porte (1839), le mouvement pan-slave, les crises balkaniques et enfin la pénétration des missionnaires et des hommes politiques Européens vers l'Orient ont un peu brisé l'enfermement de la société kurde. Le trait caractéristique de l'histoire du mouvement national kurde commence avec la période *Tanzimat* (1839) ; ce n'est pas au sens où ces réformes ottomanes dites des « réorganisations » ont eu un effet direct sur le Kurdistan, plutôt au sens où ces réformes administratives ont eu besoin de centraliser l'Empire ottoman. Ces réformes, qui visaient à rattacher le Kurdistan au pouvoir central, provoquèrent rapidement le mécontentement et la résistance des émirs kurdes au pouvoir central, ce qui provoqua une série des insurrections armées.

III

La violence et la force de frappe de l'Empire ottoman contre les émirs et les grands chefs des tribus furent parallèles à la pénétration des Etats coloniaux occidentaux

dans la région. La médiation anglo-russe, au nom de l'arbitrage des conflits entre deux Etats musulmans, n'avait pour but que de préserver ses intérêts et s'installer dans la région. Les Anglais et les Russes cherchaient un marché, mais le marché a besoin de paix et non de guerre. Le premier traité d'Erzeroum en 1823, qui fut signé à l'initiative et sous la pression anglaise, a bien diagnostiqué les problèmes mais n'a pas réussi à régler les conflits. Les Anglais et les Russes, après avoir réussi à entrer au nom de la médiation dans le conflit qui a précédé le premier traité d'Erzeroum, parvinrent, au deuxième traité d'Erzeroum, à mettre leur empreinte sur le conflit pour servir leurs propres intérêts. Les conflits post-premier traité d'Erzeroum (1823) : l'offensive du pacha de Bagdad sur la ville de Mohammara en 1837 tout en la considérant comme une ville ottomane, l'attaque de l'armée perse et kurde sur la ville de Suleymânia 1840 furent une très bonne occasion d'empreinte du conflit par les Européens.

Pour éviter toute une confrontation, une commission mixte à quatre avec la médiation anglo-russe fut créée afin de régler les conflits de frontières et de délimiter celles-ci. Au début de l'année 1843, la conférence d'Erzeroum commença par régler toute la question de ladite frontière. C'est depuis cette date que commence chronologiquement cette étude. Après quatre ans de négociations et avec la participation directe des Etats médiateurs, le deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847) fut signé. A partir de cette date, une nouvelle phase commença dans l'histoire kurde. Les Etats médiateurs réussirent à obliger les deux Etats musulmans à faire des tractations sur le partage territorial entre eux. La signature du deuxième traité d'Erzeroum (1847) marqua, du moins officiellement, la fin du « jeu » des tribus kurdes entre les deux frontières, ce qui permit à Constantinople de mettre fin à tous ces statuts locaux d'auto-pouvoir kurdes et de les rattacher directement au centre.

Dans le deuxième traité d'Erzeroum, ni les Etats médiateurs ni les Etats musulmans ne prirent en considération le fait que les Kurdes formaient une « nation » ou une « ethnie » indépendante, et à partir de là, les Kurdes devinrent officiellement des citoyens « iraniens » et « ottomans ». En dépit de la signature du deuxième traité d'Erzeroum, les conflits de frontière restèrent en tant que tels. Les tribus kurdes étaient engagées dans une guerre entre eux et étaient en même temps au service de l'Empire ottoman et de l'Empire perse ; ils firent faire leur guerre étatique par des tribus kurdes et c'est par l'intermédiaire des tribus kurdes que l'un attaqua la frontière de l'autre. En conséquence, les médias des deux Etats musulmans ainsi que celles des Européens ne donnèrent qu'une image de « berbères », « bandits », « brigands » et « pillleurs » aux

tribus kurdes, puis après le génocide arménien par l'Empire ottoman en 1895-1896, les médias Européens montrèrent les Kurdes comme des tribus berbères ne sachant qu'« égorger » les Arméniens⁷. En effet, la terrorisation des Arméniens par les *Hamidiyé* a nourri à l'étranger l'image des Kurdes vus comme primitifs, incontrôlables et brutaux. La loi de Hamidiyé fut un obstacle à tous les efforts faits pour imposer l'ordre aux provinces kurdes⁸.

Le soulèvement armé du Cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî de 1879 à 1882, au début contre la Sublime Porte (1879), puis contre la Perse (1880), réussit à dresser, malgré son échec militaire, une ligne imaginaire séparant les Kurdes en tant qu'« ethnies » indépendante de leurs ennemis ; même si cette ligne était très pâle. Le Kurdistan est géographiquement situé dans un endroit qui n'est pas convoité par les Etats coloniaux Européens, sauf par la Turquie et la Perse ; c'est pour cela que les Européens ne donnèrent pas assez d'importance à cet endroit. Henry Albert Foster, l'auteur du livre *The making of modern Iraq*⁹ a bien constaté cette réalité en écrivant que les Kurdes, d'une certaine manière comme les Arméniens, vivaient dans ce lieu convoité par personne, sauf par les Turcs pour des raisons économiques, stratégiques et autres, mais les Kurdes différaient des Arméniens en cela que la chrétienté occidentale n'avait aucune vue sur les Kurdes. Désormais, l'esprit humanitaire, attaché à ses intérêts fréquents, a laissé les kurdes face à leur destin¹⁰. La médiation anglo-russe au conflit de frontière turco-persane continua jusqu'au déclenchement de la première guerre mondiale; puis la guerre survint et il ne resta plus aucune possibilité de coexistence des intérêts des Etats coloniaux.

C'est au lendemain de la première guerre mondiale que la question kurde apparut sur la scène internationale comme une question nouvelle et subite, et les Etats coloniaux, surtout anglo-français, ne savaient pas comment réagir à cette question. Le Haut-commissaire britannique à Constantinople, Amiral Calthorpe, dans sa lettre du 5 janvier 1919 écrivit clairement que «*Nous n'avons pas l'habitude de connaître les*

⁷ Major E.W. Noel, *Note on The Kurdish Situation*, In FO: 371/4192 Turkey (1919).

⁸ Martin Strohmeier, *Crucial images in the presentation of a Kurdish national identity : Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Ed. Brill, 2003, p.16.

⁹ Henry Albert Foster, *The making of modern Iraq: A product of World forces*, First Ed. 1935, Reissue 1972.

¹⁰ Henry Albert Foster, *The making of modern Iraq, ...op.cit.*, p. 152.

Kurdes comme un peuple opprimé »¹¹. Ce qui est intéressant, c'est que les responsables anglais n'ont pas connu les Kurdes et dans leur correspondance on voit des « doutes » et des « hésitations » vis-à-vis des leaders kurdes ; dans leurs pires doutes, certains les crurent mêmes alliés au gouvernement turc.

Après la capitulation de l'Empire ottoman et la signature de l'armistice de Moudros avec la Grande-Bretagne le 30 octobre 1918, la Grande-Bretagne s'est considérée comme le seul pays capable de diriger les domaines ottomans, car elle était la plus puissante et possédait en outre une très grande armée sur le terrain. La « question d'Orient », qui fut longtemps le sujet des accords entre les Etats coloniaux, était l'une des questions les plus dures de l'arrangement post-guerre. Arnold Toynbee tout a fait raison de nommer cette question désormais « la question d'Occident ». Les intérêts contradictoires de la Grande-Bretagne et des autres alliés comme la France, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique, finalement produisirent le système de mandat, qui n'était en réalité qu'un redressement de la carte de leurs zones d'intérêts dans la région.

C'est le 30 janvier 1919, au Quai d'Orsay, dans la séance de matinée de la Conférence de paix, présidée par Lloyd George, que l'article II stipula :

« Pour des raisons semblables, et plus particulièrement à cause du mauvais gouvernement traditionnel des populations sujettes, par les Turcs et à cause des terribles massacres d'Arménie et d'autres encore ces dernières années, les Puissances alliées et associées sont d'accord que l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine et l'Arabie doivent être entièrement disjointes de l'Empire turc. Ceci ne préjuge en rien du règlement concernant les autres parties de l'Empire turc ».

Le même jour, dans la séance de l'après-midi Lloyd George proposa d'ajouter à l'article II « le Kurdistan » après « la Mésopotamie ». Cette modification fut adoptée.¹² Très tôt, la Grande-Bretagne s'empara de la question kurde et n'autorisa aucun Etat à intervenir dans ce domaine. Lors de l'entretien de Lord Curzon, le Ministre des Affaires étrangères britannique avec son homologue français à Londres le 2 novembre 1919, Curzon refusa formellement les propositions de la France de mettre ses pieds dans le Kurdistan. Les Anglais préféraient créer des petits statuts kurdes loin de l'influence ottomane ou française¹³. La Conférence de la Paix en 1919 amena avec elle plus de

¹¹ FO: 608/ 95 Peace Congress, Admiral Sir Calthorpe, January 15, 1919.

¹² BDIC, F 105 Rés. (*Conférence de la paix: Recueil des Actes de la Conférence*), -Secret- Partie I, Paris, 1934, pp. 29-31.

¹³ Cf. FO/ 371/4193, *Additional Note on the Situation in Kurdistan*, January 10, 1920.

problèmes et la lutte entre les superpuissances rendit la situation internationale encore plus difficile car les quatre puissances vivaient dans une lutte cachée pour contrôler la région ; mais cette réalité allait bien sûr à l'encontre des aspirations des populations de la région qui réclamaient la création de leur Etat national. C'est plus précisément dans ce contexte que les Etats-Unis d'Amérique proposèrent d'envoyer une commission internationale aux domaines ottomans afin de prendre l'avis des populations. En dépit de l'opposition de la Grande-Bretagne et de la France, et dans une certaine mesure de l'Italie, les Etats-Unis envoyèrent la commission de King-Crane dans les domaines de l'Empire ottoman. La commission rendit son rapport le 28 août 1919. Pour de multiples raisons, ce documents, aussitôt rangé dans les terroirs, n'eut aucune influence sur les décisions. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il fut rendu public par le *New York Times*¹⁴. Sur la Mésopotamie, le rapport est plus sommaire car la commission ne cherche à approfondir ni la question kurde, ni la situation des Assyriens. En quelque ligne, elle affirme ceci :

*« Nous recommandons que l'unité de la Mésopotamie soit préservée : les frontières exactes seront à déterminer plus tard lorsque le mandat aura été mis en place, mais le territoire de ce nouvel Etat devrait probablement inclure au moins les vilayets de Bassora, Bagdad et Mossoul. Les régions kurdes et assyriennes pourraient aussi y être rattachées-l'évidence d'un pays unifié n'exige aucun argument dans le cas de la Mésopotamie ».*¹⁵

Le but de la Grande-Bretagne et des alliés au congrès de San Remo (19-26 avril 1920) était d'arriver à un accord à propos de la question turque qui était depuis l'armistice de Moudros source de désaccords entre eux. Le Gouvernement de Lloyd George pratiqua une politique ferme avec la Turquie et n'a pas vu les nouveaux changements à l'intérieur de la Turquie. La Grande-Bretagne, dans le congrès de San Remo, a gagné beaucoup du point de vue économique et politique. Foster a bien dit que la Grande-Bretagne a réussi pour une courte période à imposer sa suprématie complète sur une grande partie des terres arabes, et que si ses rivaux impériaux pouvaient seulement consentir à faire un faible effort militaire, leur agressivité en diplomatie secrète était plus vigoureuse que jamais¹⁶. Lors du traité de Sèvres, la question kurde fut internationalisée et la création d'un petit Etat kurde fut déclarée, mais ce traité était le

¹⁴ Jean-Paul Chagnollaude et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2004, pp. 61-62.

¹⁵ Jean-Paul Chagnollaude et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, ...op.cit., p. 63.

¹⁶ Henry Albert Foster, *The making of modern Iraq: A product of World forces*....op.cit., p. 87.

début d'une rupture entre les Alliés, et très tôt la rivalité franco-britannique finit par se déverser sur la question kurde. En effet, la politique des Anglais était d'accaparer le domaine de la question kurde pour eux-mêmes, en conséquence cela amenant la France vers le rapprochement et la tractation avec le mouvement de Mustafa kemal. Le mouvement national turc, présidé par Atatürk, évoluait de jour en jour, mais jusqu'au milieu de l'année 1921, la Grande-Bretagne ne fut pas prête à faire des négociations et tractations avec les Kémalistes.

Les changements à l'intérieur de l'Anatolie, la menace de mouvement national sur les forces étrangères en Asie Mineure et la confrontation franco-kémaliste au début de février 1920 ont changé totalement la situation. La France arriva à cette conclusion que l'hostilité au mouvement kémaliste pouvait entraîner un chaos où la France serait la grande perdante, surtout après les incidents de Marash*, donc, les armées françaises n'étaient pas loin de la région contrôlée par les nationalistes kémalistes. La France privée de l'Arménie et de Mossoul, dans une certaine mesure, chercha l'équilibre compromis et décida qu'elle avait intérêt à se rapprocher des Kémalistes. Arrivé à la deuxième moitié de l'année 1921, le mouvement kémaliste était désormais sur ses pieds et sa victoire marquante sur les Grecs et ses accords bilatéraux avec les différents Etats lui donnèrent une reconnaissance internationale. Au début de l'année 1922, la Grande-Bretagne était devant deux voies :

Premièrement : la confrontation militaire avec le mouvement kémaliste, mais le résultat n'était pas assez clair et pouvait éventuellement mettre en danger tous les projets politiques britanniques dans la région.

Deuxièmement : la politique d'ouverture avec le mouvement kémaliste et le règlement des conflits par une voie pacifique. Evidemment, la Grande-Bretagne choisit la deuxième solution et cela renversa toute la politique kurde de la Grande-Bretagne ; on peut dire que le prix payé pour la paix entre la Grande-Bretagne et la Turquie fut « l'enterrement de la question kurde ».

* Les troupes françaises entra à Marash le 25 octobre 1919. Au début de mois de janvier 1920, dans tout la Cilice aussi bien qu'à Sandjak Marash se multiplient les cas d'attaque armée sur les soldats et officiers français. Entre 4 au 11 janvier 1920 la situation devint extrêmement tendue. Le 22 janvier, Mustafa Kemal intervient directement dans le conflit, par envoi un compagne de cavaliers avec deux canons et deux mitrailleuses lourdes. Suite, les français obligent de quitter la ville de Marash le 11 février 1920. Le bilan des combats près de Marash est lourd, leurs pertes se chiffrent à environ 1200 soldats. Cf. Ahmedov, A.S., *Les relations franco-turques 1918-1923*, Thèse de doctorat d'Etat. Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III, Paris, 1979, pp. 235-247.

V

Dix jours après la signature de l'armistice de Moudros avec l'Empire ottoman, les Anglais et les Français firent une déclaration commune le 9 novembre 1918 : « *le but qu'envisagent la France et la Grande-Bretagne en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par l'ambition allemande, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples si longtemps opprimés par les Turcs, et l'établissement de Gouvernement et d'administrations nationaux puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes* »¹⁷

Après la fin de la Grande Guerre, la Grande-Bretagne fit beaucoup de promesses aux Kurdes. Le Haut-commissaire britannique à Bagdad, Arnold Wilson, dans une lettre en persan, envoya au leader kurde Cheikh Mahmûd juste après la fin de guerre : « J'ai reçu l'ordre du Gouvernement de Sa Majesté de vous informer que dans les prochains jours, le débat sur l'indépendance du Kurdistan prendra fin. Les Kurdes sont indépendants et vous en êtes le gouverneur »¹⁸. Dans une déclaration en langue arabe, le général Mack Andrew, commandant les forces anglaises de zone d'Alep, déclara que « La conférence de la paix est en train de résoudre le problème de l'avenir des pays connus sous le nom d'Arménie et le Kurdistan. Il est certain que la Conférence de la paix, conformément à son principe établi, décidera du fait que les nations ont le droit de choisir leurs gouvernements particuliers. Le Gouvernement britannique, donne en même temps l'assurance que les intérêts des kurdes ne seront point perdu de vue dans le congrès »¹⁹. Les Anglais n'avaient pas de plan pour régler la question kurde. Au début, pour les Anglais, la question kurde n'était qu'un moyen de pression. Et le projet de création d'un petit Etat kurde stipulé dans le traité de Sèvres reste comme un dossier d'archive. Deux ans plus tard à la conférence de Lausanne, ils décidèrent que le Kurdistan du sud soit rattaché à l'Irak. Enfin, avec le règlement de la question de Mossoul et la signature de traité du 5 juin 1926 entre la Turquie et la Grande-Bretagne, le projet d'un Etat kurde indépendant limité au « droit culturel » fut très limité et officiellement le Kurdistan du sud fut annexé par l'Irak ; ce statut demeure jusqu'à nos jours le Kurdistan du Sud qui était prisonnier dans le cadre de l'Etat artificiel irakien.

¹⁷ Cf. FO : 608/96, *Anglo-French declaration*, November 9, 1918.

¹⁸ Ahmad Xwadje, *çim di : shorshakanî Shêkh Mahmûd*, (J'ai vu Quoi: les révoltes du Cheikh Mahmûd), (en kurde), tome 1, Bagdad, 1968, p. 22.

¹⁹ AMEA, Série : Levant 1918-1919, Vol 11 (Caucase Kurdistan), *Proclamation du général Mack Andrew*.

Après le déclenchement de la première guerre mondiale, la médiation anglo-russe prit fin et cette médiation, après plus de soixante-dix ans, ne pouvait pas régler les conflits existants. Le contexte post-guerre, vit apparaître de nouveaux changements dans la région. Jusqu'à l'établissement de la nouvelle Turquie, les conflits de frontière turco-persan sont relativement calmes. Mais avec le soulèvement kurde d'Ararat (1927-1930), une nouvelle série de conflits recommença. La Perse pensait que le nouveau maître de la Turquie réglerait les conflits, mais ce ne fut pas le cas. Enfin, avec une tractation sur le partage des territoires kurdes, la frontière turco-persan fut fixée, et depuis, c'est une ligne fixe qui existe encore de nos jours.

Le sujet traité ci-dessous n'avait jamais fait l'objet d'une étude approfondie par les historiens et c'est pour une raison très simple : jusqu'à nos jours ni la Turquie ni l'Iran ne reconnaissaient officiellement l'existence d'un peuple tel que les Kurdes. Evidemment, dans ces circonstances, un tel sujet n'était qu'une source d'embarras pour les historiens. Cette étude tentera de répondre à deux questions fondamentales, à savoir comment les Kurdes en tant que nation sans Etat ont pu affecter les conflits frontaliers et quelle est la place du Kurdistan dans les relations bilatérales turco-persanes ?

Cette étude est fondée en outre sur diverses sources d'archives principalement britanniques, françaises et iraniennes et repose sur des sources inédites. Elle traitera d'abord de l'analyse de la société kurde, du rôle des tribus et religions au sein de la société et de la vie politique au Kurdistan. Le but de ce choix est de comprendre le système de fonctionnement de la société kurde en tant que telle. Cela nous permettra de mieux comprendre la société traditionnelle kurde et nous amènera directement au seuil de la deuxième partie.

La deuxième partie est le noyau du sujet et analysera d'une façon critique le conflit de frontière turco-persan depuis le XVI^e siècle jusqu'à l'année 1932 où l'actuelle frontière turco-persane fut fixée.

La dernière partie tentera d'étudier les origines de la question kurde dans le cadre des relations internationales. Cette partie essaye d'analyser la politique kurde de la Grande-Bretagne : comment les surpuissances partagèrent les territoires du Kurdistan et quelle façon ce dernier devint une colonie « divisée » entre quatre Etats dans la région.

PREMIERE PARTIE

**TRIBU, SOCIÉTÉ ET POLITIQUE
AU KURDISTAN**

CHAPITRE I : LE KURDISTAN : LE TERRITOIRE ET LES HOMMES

A. Le territoire

1. Le Kurdistan géographique

Le mot " Kurdistan", tel que nous l'utilisons aujourd'hui, ne prend sa signification administrative et géographique qu'à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle²⁰. Aucune sources grecques, assyriennes ni orientales ne font référence à ce mot dans son acception ethnique aussi bien que géographique jusqu'à la conquête islamique. Par ailleurs, le statut géographique et administratif du Kurdistan a fait l'objet de nombreux changements tous au long de son histoire.

LE KURDISTAN COMME ENTITE GEOGRAPHIQUE

Les noms désignant le Kurdistan furent multiples : La province de montagne (*Iqlim djibal*), Djazira, Khouzistan, Shâhrezûr²¹, etc. Les sources historiques Mongoles, dès la première moitié du XIV^e siècle, parlent d'un pays au nom de Kurdistan. Rashid Fadjilu Allah al-Hamadâni (en 1318) a évoqué plusieurs fois le nom du Kurdistan dans son livre, ainsi que Shâhabaddîn Abdull al-Shirazi (1328). Plus tard (en 1339) Hamadallâh Mustawfi al-Qazvini, dans son livre *Nuzhat al-kulûb*, utilisa publiquement le nom de " Kurdistan"²².

Enfin, à la fin du XIV^e siècle et tout au long du XV^e siècle, le nom de « Kurdistan » apparaîtra à la fois comme entité géographique et concept ethnique. À l'époque du Djalayeride (1337-1411), ce mot « Kurdistan » et son acception, remplaça pratiquement toutes les autres nominations connues pour désigner le pays des kurdes et

²⁰ Le voyageur italien Marco Polo (1254 -1323) fut probablement le premier voyageur européen à parler du Kurdistan dans son fameux voyage au Moyen-Orient entre 1271-1295. Cf. Alfon Gabriel, *Marco Polo in Persien*, Austria, 1963, p. 92. Les sources historiques kurdes et étrangères disent toutes que l'historien Hamadallâh Mustawfi Al-Qazvini (XIV^e siècle) en 1339, dans son livre *Nuzhat al-kulûb* écrit en persan, utilisa le mot Kurdistan. De plus, selon les dires du voyageur Marco Polo dans ces récits, le Kurdistan, s'il n'existait pas ethniquement à cette époque, existait déjà géographiquement. Ce débat nécessite encore beaucoup de recherche afin de connaître la réelle date de l'émergence du mot Kurdistan aussi bien ethniquement que géographiquement ; c'est pour cela que nous laisserons le débat ouvert.

²¹ Mohammad-Amin Zakî, *Kholasat tarikh al-kord wa kordstan* (Résumé de l'histoire kurde et du Kurdistan), 1^{ère} édition, le Caire, 1936, traduit du kurde en arabe par Mohammad-'Ali Avni, 4^{ème} éditions, Kord Press, Beyrouth, 1996, p.355.

²² Cf. Hamad-allâh Mostawfi, *Bakhsh-e nokhst az maqâlh-ey sevvom-e Nuzhat-al qolûb*, éditeur : Mohammad Dabir Siâqi, Téhéran, 1336/1957, p. 29, 51, 117 et 127.

sera utilisé dans les registres et répertoires étatiques de l'époque²³. Ce terme a été utilisé massivement dans les sources persanes, européennes, ainsi que dans les correspondances des sultans et des émirats. Le grand poète kurde *Melâyê Djizîrî* (1567-1640) utilisa pour la première fois le mot « Kurdistan » dans un poème patriotique disant :

Je suis la rose de l'Aden du Bohtan
Je suis le flambeau du Kurdistan
Dans le domaine de l'éloquence je suis roi
*Le bénissant pour tous*²⁴.

La province de montagne *iqlim Djibâl*

Si l'on se réfère aux sources historiques, le pays où vivait la population des kurdes a donc connu de multiples appellations. Ces nominations, sans cesse changeantes, tiennent autant des différentes tutelles étrangères qui se sont succédées sur son sol qu'aux changements politiques véhiculés par ces autorités étrangères. Cependant, quant à l'origine désignant la « Terre des Kurdes », le débat est loin d'être clos. Le statut géographique et politique du Kurdistan fut l'objet de changements au sein des Etats auxquels il était soumis. Le pays kurde, sous la tutelle permanente des Etats étrangers fut, dans les sources historiques, l'objet de nombreuses appellations. Les changements de nom du pays kurde ont toujours été liés aux changements politiques de ces autorités étrangères au Kurdistan, du fait qu'il y était toujours rattaché par un ou plusieurs vilayets. L'enquête sur l'émergence du nom du pays des kurdes reste toujours ouverte.

À l'époque du califat islamique, le Kurdistan fut attaché à la province d'Azerbaïdjan et à la province de Djazira. Cette division logistique et géographique fut encore valable à l'époque Omeyyades (661-750) et jusqu'à la fin de l'époque Abbâsside (750-1258) le Kurdistan n'a guère connu que de petits changements²⁵. En effet, depuis la conquête d'islamisation jusqu'à la fin de la période Abbâsside, le Kurdistan

²³ Zîrar Sidiq Towfiq, *Kordistan fî al-qerin al-thamin al-hijrî*, (Le Kurdistan au IIX^e siècle d'hégire), Ed. Mokriyânî, Kurdistan, Hawlêr, 2001, p. 40.

²⁴ Jacqueline Sammalî, *Être kurde, un délit ? Portrait d'un peuple nié*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1995, p. 82.

²⁵ Farhad Pirbal, *Dirassat fî tarikh al-kord*, (Etudes sur l'histoire kurde), traduit du kurde en arabe par : Terza Djâff, Ed. Kâwâ, Beyrouth, 1988, p.37.

n'apparaissait pas comme une entité politico-géographique et par conséquent, est resté inexistant sur les cartes politiques de la région.

À l'époque de Saljukide, par mégarde, le nom de l'Irak-'Adjami fut attribué au Kurdistan. Les sources persanes lui donnèrent le nom de « *Kûhistân* », ce qui signifie le pays des montagnes et les sources arabes traduisirent ce terme persan en « *Iqlim al-djabal* » au singulier. Les provinces des montagnes « *Kûhistân* » sont géographiquement divisées en deux provinces : la petite province de montagne de l'ouest qui engendra le Kurdistan et la grande province de montagne à l'est, l'« *Erâk-e 'adjam* ».

Selon les sources historiques, dès la deuxième moitié du XII^e siècle, le sultan Saljukides du Sindjâr coupa les parties occidentales des provinces montagneuses et leur donna pour la première fois le nom de Kurdistan. C'est là qu'il plaça son nouveau Soleyman Pâshâ qui régna dans ladite province de 1109 à 1161. D'après G. Le Strange, cette mesure prise par le sultan Sindjâr fait suite au mouvement social kurde qui s'était élevé contre Saljukides²⁶ pour tenter de refréner la menace potentielle que représentaient les Kurdes arrivés alors à l'apogée de leurs forces et de leurs pouvoirs sur ces terres. Il est en effet possible de concevoir la formation de cette province comme une réponse aux révoltes kurdes, particulièrement vives dans l'unique province de la montagne *iqlim al-djabal*, dans l'espoir de les mater²⁷. Selon Qazvini, historien du XIV^e siècle, l'économie du Kurdistan à l'époque de Soleyman Pâshâ (1109-1161) connut un grand développement, riche alors de deux millions de *dinar* d'or (environ un million de livre sterling). Depuis le XII^e siècle, suite à cet essor, le Kurdistan est apparu sur les cartes géographiques de l'Orient²⁸.

Au XV^e siècle, le Kurdistan était sur le point de retrouver sa place dans l'espace politique et juridique de la région, les émirats locaux kurdes voulurent unifier et construire entre parenthèse le noyau d'un Etat tribal central. Malgré l'évolution favorable de l'économie du Kurdistan à l'époque, à peine ce processus d'unification avait-il été cristallisé que la guerre des Safavides et des Ottomans éclata et, une fois encore, mis toute la région en sangs. C'est ainsi que, depuis le début du XVI^e siècle, le Kurdistan devint la frontière et le champ de bataille entre safavides chiites et ottomans sunnites et, cela jusqu'à la fin de la première Grande Guerre. Aujourd'hui, seul l'Iran

²⁶ G. LE Strange, *The lands of The Eastern caliphate*, Cambridge University Press, 1930, pp. 279-80.

²⁷ Farhad Pirbal, *Dirassat fi tarikh al-kord....op.cit.*, p. 40.

²⁸ Cf. La carte n° 2, p. 10.

reconnaît une province du nom de Kurdistan, ainsi que la nouvelle constitution irakienne de 2005 (qui n'a pas encore été définitivement voté par le parlement irakien) qui reconnaît les trois villes de Erbil, Suleymânia et Dehouk comme une région fédéral. Dans les autres pays, le mot « Kurdistan » a été effacé des cartes.

2. La singularité topographique

La topographie du Kurdistan est l'un des facteurs principaux pouvant expliquer l'évolution parfois irrégulière de la société kurde. Un éclairage sur le rôle de la topographie nous amène nécessairement à débattre sur les conséquences directes sur la vie sociale kurde. Il permet dans une large partie d'expliquer ses effets négatifs sur la société kurde, en particulier son enfermement, sa rupture avec le monde qui l'entoure ou ses divisions internes. Cette conjugaison singulière de l'espace géographique et de ses effets est essentielle pour comprendre l'évolution intérieure de la société. Le Kurdistan n'a pas bénéficié d'une économie suffisamment riche pour pouvoir prévenir et réduire les effets destructeurs de la géographie du terrain sur sa société.

Nous allons traiter ici des effets de cette topographie, du rôle qu'elle joua dans la division et l'isolation des territoires les uns par rapport aux autres et de ce qu'elle n'a pas autorisé à faire éclore, à savoir, un Kurdistan unifié, composé d'une mosaïque de tribu, de clans différents aux multiples dialectes et sous dialectes, exemple encore unique dans la région. Le Kurdistan est une haute région montagneuse où les conditions de vie sont rudes. Les hautes cordillères qui divisent le pays ont créé ce que l'on peut appeler un « colonialisme topographique ». Il en résulte des terres agricoles insuffisantes et des habitants soumis à l'élevage, obligés de partir à la recherche de pâturages pendant la période hivernale, *qichlaq*, et estivale. Ce « colonialisme topographique » a façonné de forts liens de parentés entre les tribus dont le phénomène d'endogamie constitue l'un des résultats.

La présence de la montagne est toujours présente dans la pensée kurde car elle y est étroitement liée. Elle eue un rôle de protection de la population face aux invasions étrangères, protection qui, dans le cas du Kurdistan, fut d'avantage une « surprotection » qui provoqua son isolation et la non unification de ses tribus. Les cordillères montagneuses qui coupent les vallées et les plaines fertiles empêchent à l'ensemble des tribus de constituer une économie unifiée et forte. Quant aux pâturages

alpins, ils encouragèrent très tôt les Kurdes à pratiquer l'élevage, activité qui devint d'ailleurs l'activité principale de la majorité des habitants²⁹. Si les montagnes ont toujours découragées les armées envahissantes, elles ont aussi découragées toutes tentatives de mise en place d'un centre économique et socioculturel au Kurdistan. Cette réalité nous permet d'avancer l'hypothèse d'une nature topographique déterminante pour la situation sociale kurde.

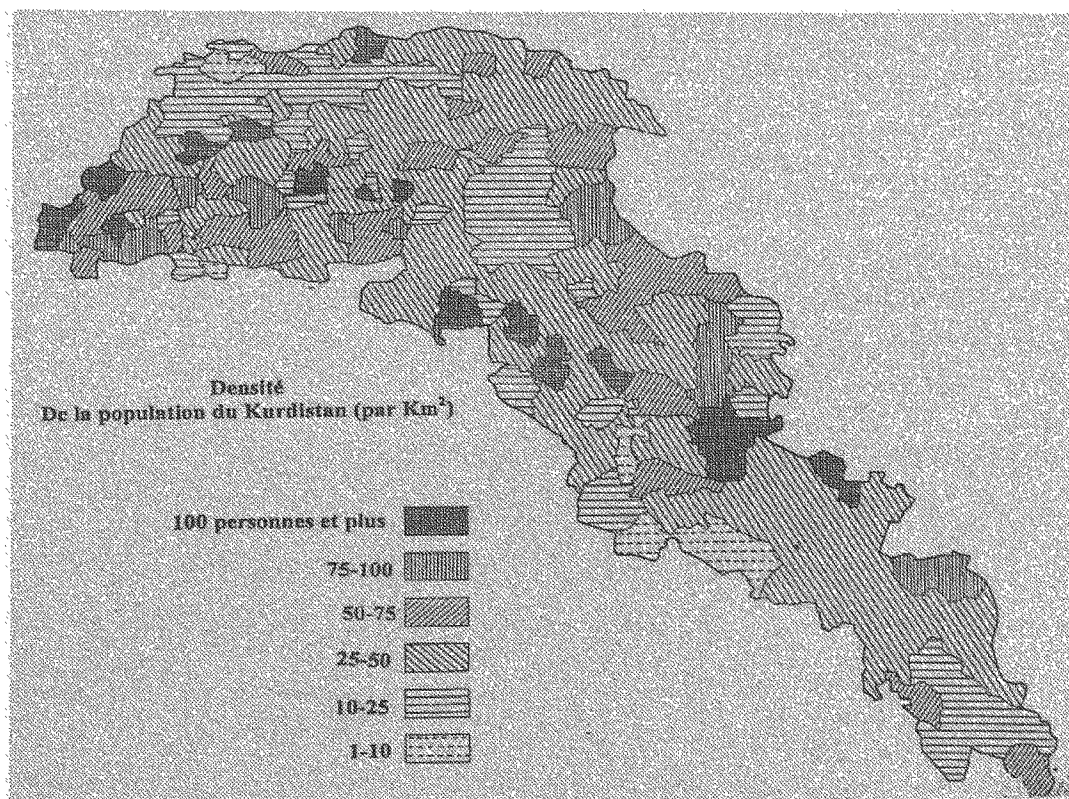
L'une de caractéristique négative du terrain est l'inégale distribution topographique. En effet, les grandes chaînes de montagnes sont situées dans le centre du Kurdistan. Les montagnes comme « *Taurus* » et « *Zâgros* » en constituent la colonne vertébrale mais n'en marquent pas les frontières naturelles. Telle que les décrit Sargon, deuxième roi d'Assyrie, ces montagnes « sont dardées comme des poignards vers le ciel »³⁰ et de cette façon, elles occupent une très vaste surface du pays. Cette particularité du paysage constituait au pied des montagnes d'improbables surfaces d'habitations. Il s'en est suivi une démographie réduite à son plus bas niveau, ce qui a fait considérer ces régions montagneuses comme délaissées³¹. Cette distribution géographique des montagnes du Kurdistan a été l'un des facteurs objectifs et historiques du dispersement des tribus et des clans kurdes qui, entre deux tribus assez proche et parfois même entre deux tribus du même clan, formait un mur de séparation. Cela entraîna isolement et rivalité entre les individus, accentua la non unification des groupes et jouera le rôle de cinquième colonne face à chaque nouvelle tentative nationale.

²⁹ Djalili Djalil, *Raparîni kordakan salî 1880*, (La révolte des kurdes de 1880), traduit de russe en kurde par : Kaws Qeftân, Bagdad, 1987, p.17.

³⁰ Basile Nikitine *Les Kurdes, étude sociologique et historique*, 1^{ème} édition Klincksieck, Paris, 1956, 2^{ème} éditions D'aujourd'hui, Paris, 1975, p. 153.

³¹ Atta Qaradaghî, *komelgây kord u peresendnî nasruchtî*, (La société kurde et son développement anomalie), (en kurde), Ed. Centre Culturelle de Gelâwêj, Suleymânia, 2001, p. 35.

Carte 5 : La densité de la population du Kurdistan.



Source : Abdulla Ghafor, *Jografîyây danishtwânî Kordestan*, (La géographie de la population du Kurdistan, Suède, 1994, p. 21.

L'infrastructure sociale kurde comme infrastructure tribale est très faible, elle a produit une superstructure basique qui n'a pu donner un sens à l'identité kurde. Ainsi, la topographie du Kurdistan, tant au niveau social qu'au niveau culturel, octroya une nature singulière à ce territoire. Ces configurations géographiques, dues à la division topographique, ont favorisé sur le terrain l'émergence de différents groupes ethno-religieux basés sur les cultures individuelles de chaque tribu, ce qui a entravé la construction d'une seule et même culture religieuse ethnique kurde.

La division géographique du Kurdistan avec des montagnes au centre et des plaines à ses frontières constitue une relation centre/périphérie entre centre et périphérie. En effet, nous pouvons considérer le centre du pays comme une zone neutre car dépossédée de sa population et sa périphérie comme un secteur surpeuplé. Ces deux facteurs justifient pour une grande partie l'absence d'un mécanisme centralisé du pouvoir et au contraire, la présence de plusieurs centres de pouvoirs faibles, localisés en périphérie. Les émirats kurdes, du Moyen-Âge jusqu'à la fin de la première moitié du

XIX^e siècle, sont les meilleurs exemples de cette gestion du pouvoir. Le secteur où s'articulait le pouvoir était ainsi inversé, ce sont les zones périphériques qui imposaient les décisions aux zones centrales. Cette formule dictée par le contexte géographique distribuait l'autorité aux frontières, mais l'absence de tampons naturels tels que des rivières ou des montagnes les exposait aux incursions et aux conquêtes des pays voisins. En conclusion, en cas de guerres, les frontières du Kurdistan pouvaient être facilement occupées. A l'inverse, le centre, en raison d'une importante surface montagneuse, ne fut que le théâtre de guerres partisans, ce qui, depuis l'expédition de Xénophon en 401 avant J.C dans la fameuse retraite des Dix-Mille soldats (Anabas) jusqu'à nos jours, est chose courante. Ce centre géographique resta à l'abri et fut par conséquent le meilleur allié de protection des kurdes ; « la montagne est notre seule amie » dit le fameux dicton kurde.

En raison de la distribution particulière de la population entre périphérie et centre, les zones périphériques kurdes furent attirée vers le centre des Etats voisins et, par ce fait, tous les domaines, économie, culture, ainsi que politique, furent atteints par ce que le professeur Guy Hernad nomme « l'aliénation ethnique ». Celle-ci s'étendant sur toute la superstructure de la société kurde, l'hégémonie culturelle du centre des Etats voisins devint clairement présente sur la totalité des zones périphériques du Kurdistan et rendit l'identité culturelle ottomane ou iranienne visible bien avant celle du peuple kurde.

3. Frontière et géopolitique

Dans la science de la géopolitique, la place géographique démontre la capacité de l'Etat à exercer son pouvoir dans la lutte régionale et internationale. C'est en cela que la place géographique a toujours été un facteur de haute importance. Etant donné que le Kurdistan n'a ni Etat ni entité nationale, la délimitation de sa frontière et de sa place géographique est toujours indéfinie et constitue un vrai problème. Il est toutefois possible de délimiter la zone du peuplement kurde dans cette région à l'époque de l'antiquité.

Géographiquement, le Kurdistan est situé au cœur de l'Ouest de l'Asie antérieure. La largeur et la longueur du Kurdistan sont difficiles à définir car les données sont contradictoires. Chez Ghassemlou, le Kurdistan se situe sur les deux lignes de 30-40 de longitude de longueur à l'est, et de 37-48 de latitude de longueur au

nord. La grande Encyclopédie soviétique et le *Kamus Al-a'lam* turc (1896) donnent les deux lignes suivantes : longitude de 34-39 à l'est et 37-46 latitudes à l'ouest³².

Chez Ghassemlou, la longueur du Kurdistan du nord au sud est évaluée à 1000 kilomètres pour une largeur de 750 kilomètres. Cependant les autres sources donnent d'autres évaluations. Par exemple, l'*Encyclopaedia Britannica* évalue à 150 kilomètres la largeur et le dictionnaire de *Kamus Al-'alam* entre 100 et 200³³. Nous nous heurtons ainsi à la même difficulté que pour la délimitation de la frontière ethnique. Toutefois, ce problème nous mettra face à un problème nouveau, celui d'une impossible précision dans la définition de la superficie du Kurdistan sans une délimitation des frontières. D'après le voyageur français Pierre-Amédée Jaubert (1779-1847), le pays habité par les Kurdes s'étend donc en longueur, ou du nord au midi, depuis le mont Ararat jusqu'au point où la chaîne des mont Hamerin se joint à l'Aïagha ou Djebel-Tak (le Zâgros des anciens), et en largeur, ou de l'est à l'ouest, depuis les montagnes qui séparent les deux lacs de Van et d'Ourmia, jusqu'à Hesen-Keifa, ville située sur le Tigre³⁴. En prenant en compte toutes les réalités historiques, nous pouvons délimiter avec Ghassemlou, et cela sans exagérer, les frontières ethniques du Kurdistan de la façon suivante : Elle commencent par une ligne directe depuis le Nord-Est de la chaîne d'Ararat vers le sud, pour la partie sud de Zâgros et Pish-kûh, d'où nous dessinons une ligne vers l'Ouest jusqu'à la ville de Mossoul. Puis une ligne droite vers l'Ouest et depuis Mossoul elle arrivera à partie de la zone de peuplement turc dans le vilayet d'Alexandrette, d'où une autre ligne va remonter vers le nord-est jusqu'à la ville d'Erzeroum et enfin, depuis cette dernière, une ligne vers l'est jusqu'à la chaîne d'Ararat³⁵. En ce qui concerne la superficie, il y a différentes données qui vont de ³⁶ 392.000 Km² à ³⁷ 530.000 km².

Depuis l'aube de l'histoire, le Kurdistan a toujours été la route principale pour laquelle passaient les expéditions des armées étrangères et avaient lieu les confrontations guerrières entre les superpuissances de la région. C'est Alexandre le Grand qui attira les regards du monde sur l'importance du Kurdistan à la suite de son

³² Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and The Kurds*, Ed. Collets, London, 1965, p. 15.

³³ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the Kurds ...op. cit.*, p. 14.

³⁴ Pierre Amédée- Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse, fait dans les années 1805 et 1806*, Paris, 1821, pp. 75-76.

³⁵ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the Kurds ...op. cit.*, p. 14.

³⁶ Thomas Bois, « Kurdes et Kurdistan », In *Encyclopédie de l'Islam*, Ed. E J. Brill, Paris, Tome V, 1986, p. 442.

³⁷ Lucien Rambout, (alias Thomas Bois), *Les Kurdes et le droit, des textes, des faits*, Ed. Cerf, Paris, 1947, p. 12.

succès dans la guerre d'Arbellea contre l'Empire achéménide³⁸ et qui plaça le Kurdistan dans la zone d'influence de l'Empire grec. À l'époque sassanide, la plupart des armées et de leurs expéditions en direction de l'Arménie, la Grèce, la Roumaine ou l'Afrique du nord, passaient par le Kurdistan³⁹. La plupart des conquêtes islamiques avec les Perses eurent lieu sur le sol kurde. À ce titre, la guerre de Djalavlâ (mars 637), la guerre de Holvân (640) et la guerre de Nahâvand (642) eurent lieu sur le territoire du Kurdistan. Il en est ainsi pour toutes les grandes confrontations armées entre Omeyyade (661-750) et 'Abbâsside (750-1258). Enfin, depuis le début du XVI^e siècle jusqu'à la fin de la première Grande Guerre, cette zone devint une marche de frontière entre l'Empire Safavide, de croyance shiite et l'Empire ottoman, de croyance sunnite. En effet, la plupart des guerres et des expéditions entre ces deux Empires ont été, soit déclenchées sur le territoire du Kurdistan, soit l'ont traversé. Par conséquent, toutes ces guerres et ces confrontations marquèrent le Kurdistan qui fini ruiné sous les sabots des chevaux des armées occupantes.

B. Les hommes

1. Les origines des kurdes

L'étymologie du mot kurde, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'est pas si ancienne que cela si l'on se réfère aux sources historiques qui, d'ailleurs, avancent plusieurs hypothèses et théories concernant l'origine kurde. Au sein même des historiens et des chercheurs kurdologues, il existe deux théories principales et le débat, aujourd'hui encore, reste ouvert. La première théorie sur l'étymologie du mot kurde est celle du mot *Kutu* selon lequel les Kurdes s'attachaient au peuple de *Kutu*, peuple qui a vécu dans le royaume de *Gutium* au faubourg oriental de la rivière du Tigre entre le petit Zab et la rivière de Diyala. L'existence d'un peuple visé comme "*Kardaka* " "*Kurtie* " ou *Guti* a été indiqué par des inscriptions sumériennes datées de 2000 avant J.C, ainsi que par les inscriptions assyriennes au XI^e siècle avant J.C⁴⁰.

³⁸ Farhad Pirbal, *Dirassat fi tarikh al-kord*, (études sur l'histoire kurde), traduit du kurde en arabe par : Terza Djâff, Ed. Kâwâ, Beyrouth, 1988, p. 12.

³⁹ Saleh Mohammad Amin, *Kord u ajam, mêjuî siyasî kordakanî Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l'Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992, p. 14.

⁴⁰ Yassin Borhanedin A, *Vision or Reality? The Kurds in The policy of Great Powers, 1941-1947*, Ed. Lund University Press, Sweden, 1995, p. 35.

Les sources sumériennes considèrent le royaume de Gutum comme l'un des plus anciens pays d'Orient. Le consensus de l'opinion est résumé par R. Campbell Thomson qui place *Gutum* dans le quadrilatère contenu par le Zab inférieur, le Tigre, les collines de Suleymânia et la rivière de Diyala⁴¹. D'après Safrastian, le nom kurde est dérivé du nom de terre, du royaume de *Gutum* et du peuple de Guti, et la lettre " r " après la voyelle " u " (Guti = Gurti) aurait été assimilé selon un système linguistique appliqué dans la majorité des langues indo-Européennes, en particulier à ceux de l'est, tel que le Kurde, l'Arménien, le Sanskrit et le Grec⁴².

La deuxième théorie rapporte le mot kurde à celui de *Kyrtii*, qui renvoie à un peuple de la région montagneuse du lac Ourmia. Selon Nöldeke, le mot Kurde est dérivé du mot *Kyrtii* transformé en *Qurtu* ou Kurdu, puis *Kurt*⁴³. Le mot kurde ou *Gurd* a probablement une origine commune avec le mot babylonien Gardu ou Qardu qui signifie brave, courageux ou belligérant. L'hypothèse la plus convaincante est celle selon laquelle, à partir du IX^e siècle ou du X^e siècle, depuis la langue persane ce mot arriva aux historiens arabes puis parvint aux occidentaux. La forme première du mot kurde était le mot *Kardouchi* que Xénophon a noté dans son livre *Annabes*, au moment où celui-ci se retirait avec 10.000 soldats pour rentrer en Grèce en 401 avant J.C. Le géographe Strabon, en 58 avant J.C, mentionne les Kurdes sous le nom de Carduchi, disant qu'aux bords du Tigre les endroits appartenant au Gordyac été appelés par les anciens Carduchi⁴⁴. Selon le professeur Vladimir Minorsky, en vue des faits historiques et géographiques, il est très probable que la nation kurde se soit formée de l'amalgame de deux tribus congénères, les Mardoï et les Kyrtioï qui parlaient des dialectes médiques très rapprochés. C'est seulement par la base médique qu'on arrive à expliquer l'unité kurde. D'autre part il est certain que dans leur expansion vers l'ouest les Kurdes ont incorporé plusieurs éléments indigènes⁴⁵.

Arshak Safrastian renvoie l'origine du mot "Kyrtioï", utilisé par Xénophon, au mot assyrien *Gurtu* qui, ajouté au signe pluriel arménien, pris différentes formes : *Corduen*, *Gordyne*, *Korduen*, *Qardieu*. D'après les sources que nous possédons actuellement, le mot kurde a été utilisé pour la première fois en langue Pehlevi par un prêtre zoroastrien au VI^e siècle ap. J.C, qui relatait l'avènement d'Ardacher-î Babakan,

⁴¹ Arshak Safrastian, *Kurds and Kurdistan*, Ed. Harvill Press London, 1948, p. 18.

⁴² Arshak Safrastian, *Kurds and Kurdistanop. cit.*, p. 16.

⁴³ G.R, Driver, « The name Kurd and its Philological Connexion », In *JRAS*, July 1923, London, p. 402.

⁴⁴ *The Geography of Strabon*, t III, London, 1913, p.157.

⁴⁵ Vladimir Minorsky, « Les origines des Kurdes », In *Actes du XX^{ème} Congrès International des Orientalistes*, Bruxelles, 1938, pp. 151-152.

le fondateur de l'Etat sassanide (226-637). Il rassemblait d'importantes force armées et troupes, et marcha vers le champ de bataille de Mâdig, roi des kurdes. Ardacher apprêta quatre mille hommes, et lança une attaque nocturne contre eux. Il tua mille hommes parmi les Kurdes, blessa ou captura les autres, et expédia dans le Fârs beaucoup de biens et de richesses appartenant au roi des kurdes, avec les fils, les frères, et les enfants de ce dernier⁴⁶.

Au Moyen-Âge, les historiens arabes comme Tabari ou Mas'udi, à travers la langue persane, retransformèrent ce mot en arabe en *Garda*, *qarda*. Selon les sources dont nous disposons actuellement, le poète arabe Abu Dalama (mort en 780) est le premier poète arabe à avoir utilisé le mot kurde de la même façon qu'aujourd'hui⁴⁷. Puis Ibn Khardaba (IX^e siècle) fut le premier historien arabe à utiliser le mot kurde au pluriel dans son livre *Al-massalik wa'l-mamâlik* (le Livre des Routes et des Royaumes)⁴⁸. À l'époque de la conquête des mongols (1210-1500), le mot kurde était déjà connu comme une ethnogenèse indépendante. Ainsi, Mangu Khân, le chef des mongols, avait envoyé ses instructions à son frère cadet Hulagu Khân en parlant directement des kurdes et des Lors de la façon suivante :

En commençant par le *Kûhistân* de la province de Khorâssân, détruit de fond en comble les citadelles et les forteresses. « Renverse Kerdeh-kouh et la forteresse de Lenbeh-ser ; Fais que son corps soit en dessus, et sa tête en dessous ». « Ne souffre pas qu'il existe dans le même monde une seule forteresse ; qu'il n'en reste pas même un monceau de terre ». « Quand tout cela sera accompli, marche vers l'Irak. Extermine ces Lors et ces Kurdes⁴⁹ qui sont constamment occupés à infester les chemins de leurs brigandages»⁵⁰.

Pour résumer, on peut dire que le mot kurde a pris différentes nominations car le Kurdistan a toujours été sous domination étrangère et que ces autorités prononcèrent le mot selon les normes et la musique de leur langue. Ce n'est donc pas étonnant de voir autant de mots et d'appellations qui désignent un seul et même peuple qui a toujours

⁴⁶ Sophie Aron, *Translittération, transcription et traduction du texte pehlevi : Kârnâmag-i Ardaxsir-î pâbagân*. Mémoire de maîtrise (sous la dir. de Pierre Lecoq), Université Paris III- Sorbonne nouvelle, septembre 1997, pp. 56-58.

⁴⁷ Pour son poème en arabe cf. Nebaz, J., *Al-mostazhafon al-kord wa ikhwanihom al-moslimon* (Les kurdes opprimés et leurs frères musulmans), Ed. Kordnama, Londres, 1997, p17.

⁴⁸ Ibn Khordâbbeh, *Kitab al-masâlik wa'l-mamâlik*, Ed. Brill, 1889, p. 47.

⁴⁹ Jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même encore au début du XX^e siècle, le nom kurde et Kurdistan été écrit en français avec un C au lieu d'un K, comme les Curdes et le Curdistan ; ce qui est le cas de ce livre cité.

⁵⁰ M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, écrit en persan par Raschid-El Din. Publiée, traduction en français accompagné des notes par M. Quatremère, tome premier, Paris, 1836, p. 143.

vécu dans la marginalité et subi les convoitises des autorités ou des puissants Etats voisins qui, encore aujourd'hui, nient son existence.

2. La population

Les données réelles concernant la population des kurdes au Moyen-Orient restent très aléatoires car les chiffres annoncés ne sont que des évaluations approximatives. En effet, les Etats dans lesquels la présence kurde est notable ont toujours tenté de diminuer le chiffre de la population afin de la faire considérer comme une minorité. Il est vrai que si un Etat nie officiellement l'existence des kurdes sur son territoire politique, selon toute logique, on peut se demander si les statistiques concernant ce peuple sont justes. Nous avons essayé, par un approfondissement des sources, de proposer un chiffre qui soit proche de la réalité.

Il semble que pour la première fois le voyageur turc Evliya Celebî en donne un aperçu (1655) dans son fameux livre de voyage, *Seyahat-Nâma*, où il écrit : « Dans ces vastes territoires vivent cinq cent mille hommes portant le fusil, fidèles musulmans de rite Shafi. Et il y a sept cent soixante-seize forteresses, toutes habitées »⁵¹. Cependant, selon le premier recensement officiel de la population fait sous l'Empire ottoman en 1831, les Kurdes auraient été quelques milliers sans compter les Kurdes de l'Empire perse. En 1844, cette population kurde dans l'Empire ottoman approchait le chiffre de 1, 000,000 millions d'habitants⁵², et dans l'Empire perse, on pouvait compter 600 à 700 milliers d'habitants, soit au total un chiffre de 1.700.000 d'habitants pour l'ensemble du Kurdistan en 1844. En 1873, le Grand Dictionnaire Larousse du XIX^e siècle, évalue le nombre de kurdes à un million ; en 1893, le dictionnaire universel d'histoire et de géographie évalue le nombre des kurdes à 1.800.000 ; Le *Livre Jaune*, recueil de documents diplomatiques du gouvernement français, dans sa brochure publiée en 1893-1897, estime le nombre d'habitants du Kurdistan à 2.721.833. Le grand dictionnaire d'histoire et géographie turc, de Shems od-Din Sami Bey, datant de 1899, évalue le nombre de kurdes à 2.500.000 et *l'Encyclopaedia Britannica* de 1911 donne, elle, un

⁵¹ Martin Van Bruinessen, « Les kurdes et leur langue au XVII^e siècle : Notes d'Evliya Tchelebi sur les dialectes kurdes », In *Studia Kurdica*, n° 1-5, Ed. Institute Kurde de Paris, pp. 17-18.

⁵² Zeine N. Zeine, *The Emergence of Arab Nationalism, with a Background study of Arab-Turkish relations in The Near East*, First Ed-1958, second. Ed-1976, Ed. Caravon Books, Delmar, New York, p. 141.

total de 2.500.000 habitants⁵³. Le gouvernement français a avancé, concernant la population kurde dans l'Empire ottoman en 1892, le chiffre de 3,012, 897 d'habitants, ce qui semble assez proche de la réalité. Depuis, jusqu'à l'effondrement de l'Empire ottoman et la création des nouveaux Etats dans la région, nous ne possédons pas d'autres informations.

Tableau 1: Estimations des superficies des territoires kurdes et leurs populations

	Superficie des zones kurdes	Nombre des Kurdes	Population totale
Turquie	230.000 km ²	12 à 15 millions	56 millions
Irak	74.000 km ²	4-5 millions	18 millions
Iran	125.000 km ²	6-7 millions	60 millions
Syrie	40.000 km ²	850.000 à 1 million	12,5 millions
Totale	469.000 km ²	22,850 -28 millions	146,5 millions

Source:

Sabri Cigerli, *Les kurdes et leur histoire*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1999, p. 20.

Les statistiques officielles des Etats dominants proposent des estimations improbables comme l'illustre le recensement de la Turquie en 1935 qui donne un chiffre total de 13.899.100 habitants dont 1.480.200 kurdes. Dix ans plus tard la population totale de la Turquie atteint 16.590.500 individus et la population kurde 1.362.900, c'est-à-dire moins de 117.300 âmes. Il faut aussi noter qu'une communauté kurde existe en Transcaucasie. Ernest Chantre, dans sa mission scientifique en Asie occidentale dans les années 1879-1881, a évalué cette communauté à soixante mille en Transcaucasie méridionale⁵⁴

⁵³ Pour toutes ces informations, cf. Messoud Fany, *La nation kurde et son évolution sociale*, thèse pour le doctorat, université de Paris, faculté de droit, Ed. Librairie L. Rostein, Paris, 1933, pp. 31-35.

⁵⁴ Ernest Chantre, *Recherche anthropologique dans le Caucase*, Paris - Lyon, 1887, t IV, p. 261.

Tableau 2 : Estimations de la population kurde en 1996

Pays	Totale population	Kurdes	Pourcentage des Kurdes
Turquie	60, 000 000	13, 200 000	22%
Iraq	19, 300 000	4, 400 000	23%
Iran	61, 000 000	6, 100 000	10%
Syrie	13, 000 000	1, 100 000	8%
Ancien Union Soviétique		500, 000	
Ailleurs		700, 000	
		Total :	26, 000 000

Source:

Maria T. O'Shea, *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, Ed. Routledge, New York, 2004, p. 46.

3. Les enfants de Satan

Le kurde est une nation qui a été mythifié après la conquête islamique et considéré par ses voisins comme une ethnogenèse mythique. Concernant l'époque pré-islamique, nous ne possédons pratiquement aucune source ou document historique qui nous permettrait de connaître l'image véhiculée par les kurdes. Lorsque l'autorité islamique arriva à son apogée, l'islamisation des peuples non arabes commença et permis un contact direct avec population et ethnies différentes. En effet, la compréhension et la connaissance de ces derniers ont été nécessaires pour l'autorité musulmane, surtout à l'époque du califat 'Abbâsside. La nécessité militaro-politique motivait l'activité de connaissance et de compréhension des populations étrangères⁵⁵.

Les Kurdes ont été les premiers peuples non arabes à être historiquement et géographiquement proche des arabes musulmans, surtout après la transformation du capital de califat islamique de Damas à Bagdad (en 750) qui mit directement les Kurdes face aux autorités du califat. En dépit de leur islamisation, les Kurdes ont toujours été l'objet d'une négation de leur origine kurde. Les sources islamiques arabes du Moyen-âge sont pleines de légendes mythiques sur l'origine des kurdes, leur attribuant une

⁵⁵ Arshâk Poladiyan, *Kord le serçâwe arebiyekanda*, (Les kurdes dans les sources arabes), traduit en kurde par Azad 'Ubed Saleh, Kurdistan, Hewlêr, p. 149.

descendance démoniaque du démon "djinn" tout en insistant sur l'origine arabe de ces kurdes démons. Depuis le VIII^e siècle, l'origine kurde a été le centre des préoccupations des historiens arabes⁵⁶ et cela jusqu'à aujourd'hui où certains historiens arabes tentent de prouver l'origine arabe des kurdes⁵⁷.

Au Moyen-âge, une thèse très répandue chez les historiens arabes affirme que, selon l'Ancien Testament, les Kurdes sont des descendants du démon. D'après l'historien al-Masudi dans son fameux livre *Muruj al-zahab* sur la souche de la race kurde, selon certains contes fantastiques, les kurdes comme des descendants des femmes esclaves de Salomon, fils de David. Lorsque ce roi fut privé de sa couronne, le démon nommé al-Djasad assaillit celles les esclaves dont la foi n'était pas assurée (*munâfiq*) et les rendit mère, Dieu ayant mis les esclaves croyantes à l'abri de ses atteintes. Salomon, lorsque Dieu lui rendit sa couronne, apprit que ses esclaves avaient mis au monde des enfants provenant de cet accouplement avec le démon ; il s'écria : « Chassez-les (*ukrudû-hunna*) dans les montagnes et les vallées » ; c'est là qu'il établit les enfants avec leurs mères ; ensuite, ils se marièrent et se multiplièrent ; telle est la souche de la race kurde »⁵⁸.

Le prophète maudit les kurdes

Xwaje Sa'daddin (1037-1099), le *mufti* de l'Empire ottoman et le précepteur du Sultan Mourad Khân, dans son livre, le *Coron des Histoires Tadj Al-tawarikh*, écrit en langue turque osmanli : « dès que la lumière du prophète Mohammad ainsi que son message prophétique fut répandu, les peuples voisins eurent peur, et aussitôt commencèrent à se soumettre à lui. Og'ouz-Khân, qui, à cette époque, était un des plus grands potentats du Turkistân, envoya, de son côté, comme ambassadeurs, à la porte de la félicité du maître des deux mondes, du Sayyid (prince) des hommes et des génies, un des notables du Kourdistan nommé Bog'doz Ermène, dont l'aspect était hideux, l'extérieur pareil à celui du Démon, le visage laid et le teint basané : Ce souverain l'avait chargé d'exprimer à ce prophète la pureté de sa foi et la sincérité de son

⁵⁶ Arshâk Poladiyan, *Kord le serçâwe ...op. cit*, p.151.

⁵⁷ Il est regrettable de voir un intellectuel kurde du XIX^e siècle, Mulla Mahmûd de Bâyezid, croire que les Kurdes sont des descendants de tribus arabes nomades. cf., Мела Махмуд Баязид., *Нрабы и обычаи Курдов* (Mœurs et coutumes des Kurdes), traduction en russe suivie du texte original intégral, Ed. Издательство Восточной литературы, Москва 1963. p. 202.

⁵⁸ Mas'udi, *Les prairies d'or*, traduction française de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t II, Paris, 1971, p. 422. Cette narration est un fantasme absurde d'un historien arabe ; or, la langue de Salomon n'était pas l'arabe ; de plus son autorité n'est jamais arrivée au Kurdistan.

dévouement. Dès que cet horrible député s'offrit aux bienfaisants regards du meilleur des humains, celui-ci, voyant avec horreur sa physionomie aussi effrayante que rébarbative, demanda qu'elles étaient les tribus (q'abiles) et les hordes dont il faisait partie. J'appartiens, répondit-il, à la nation kurde. Fasse le Dieu de vérité (qu'il soit loué et glorifié !), reprit aussitôt Mahomet, que ce peuple n'ait jamais le bonheur de vivre en bonne intelligence, Sinon, il finirait par ravager le monde »⁵⁹.

⁵⁹ Il est étonnant de remarquer que même le premier historien kurde Chérif-oD din Bitlisî dans son chef-d'œuvre *Chérif-Naméh* 1596, raconte ce même mythe sur l'origine kurde. cf. Charmoy, F, *Cheref-Nâmeh ou fastes de la nation Kourde*, en 4 volumes, St-Pétersbourg, 1868-1875, Première I, t II, pp. 31-32.

CHAPITRE II : GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET ECONOMIE

A- Géographie physique

1- Le relief

Le Kurdistan a un relief très accidenté dominé par de hautes chaînes de montagnes dont les principales sont celles du Taurus, qui va de la mer Méditerranée vers le nord-est et celles du Zâgros vers le sud. Le sommet du Kurdistan atteint facilement 3000 mètres. Le Grand Ararat (5165m) au nord est la montagne sacrée où, selon l'Ancien Testament, aboutit l'Arche de Noé. Le Petit Ararat se situe, lui, à 3925 m⁶⁰. La terre du Kurdistan est faite de chaînes parallèles de montagne, qui fonctionnent généralement du nord-ouest de Kurdistan (à l'est de la mer méditerranée), au sud-est de Kurdistan. Le Kurdistan est dans son ensemble un pays de hautes montagnes. Les chaînes de montagnes du Taurus et du Zâgros constituent en quelque sorte la colonne vertébrale de ce pays assez élevé dans l'ensemble. Certains pics dominant pourtant nettement la région d'alentour⁶¹.

2- L'hydrographie

La plupart des régions kurdes possèdent des sources d'eau importantes. C'est en plein cœur du Kurdistan que les deux fleuves bibliques, Tigre et Euphrate, prennent leur source. Leurs multiples affluents : Mourad Su, Khabour, les deux Zab, le Diyala se fraient un difficile passage à travers des montagnes, ce qui ajoute du pittoresque au paysage. Mais ils arrosent aussi un certain nombre de vallées très fertiles. Celles-ci se rencontrent surtout dans les boucles de l'Euphrate, comme la plaine d'Ourfa, ou du Tigre, région de Diarbékir ou de Djézireh, la vallée de cocagne de Moush, et dans les vallées des deux Zab, autour d'Arbil et de Kirkuk⁶².

⁶⁰ Jacqueline Sammali, *Etre kurde, un délit ? Portrait d'un peuple nié*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1996, p. 285

⁶¹ Thomas Bois, *Connaissance des kurdes*, Ed. Khayats, Beyrouth, 1965, p. 1.

⁶² Thomas Bois, *Connaissance des kurdes ...op.cit.*, pp. 1-2.

Tableau 3 : Les principaux fleuves et leurs longueurs au Kurdistan

Fleuve	KM	Fleuve	KM
Tigre	634	Euphrate	971
Mourd-Sou	460	Le Grand Zab	450
Aras	547	La petite Zab	200
Sirvân	300	Safid Rud	200
Djaghatu	240	Zarnehrud	220

Source:

Maria T O'Shea, *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, Ed. Routledge, New York, 2004, p. 55

3- Le climat

Le climat du haut plateau arménien et du plateau de Van, à cause de sa l'attitude, est de type continental. Les écarts de température sont très accentués⁶³. La température dans les régions montagneuses produit de forte chutes de neige, ce qui ralentit totalement les communications pendant d'hiver, ou même jusqu'en juillet dans certaines régions. L'hiver est rigoureux ; pendant trois mois se succèdent neige, pluies torrentielles, puis fréquents orages jusqu'à la fin mars et du mois d'avril au mois de juin, la pluie tombe par intervalles⁶⁴.

Les plaines du Kurdistan ont un climat subtropical, la pluviosité annuelle varie entre 200 à 400 millimètres. Dans les régions montagneuse la pluviosité annuelle des précipitations est de 2.000 à 7000- millimètres, égalisent parfois 3 000 millimètres. La température subit un grand écart, par exemple à Karaköse dans le nord du Kurdistan, en hiver la température tombe aux alentours de -30 à - 35 C° et en été dans le sud du Kurdistan s'élève jusqu'à 40 à 45 C°. A Sanandaj au mois de janvier, la température tombe à -15 C° et en été à Khânakin s'élève à 43 C°⁶⁵. En général on peut dire que le climat du Kurdistan est beaucoup plus tempéré il rappelle dans son ensemble celui du

⁶³ Joyce Blau, *Le fait national kurde*. Mémoire de licence, Université libre de Bruxelles. Faculté de philosophie et lettres. Institut de philologie et d'histoire Orientales et Slaves. Section islamique, Belgique, 1962, Bruxelles, p. 6

⁶⁴ E. B. Soane, *Report on The Sulaimânia District of Kurdistan*, (Confidential), Enclosure B, Pro. N°. 215, Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1918, p. 13.

⁶⁵ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the Kurds ... op. cit.*, p. 15.

Midi de la France et ses nombreuses vallées ont une certaine ressemblance avec les vallées du Rhône à hauteur de Valence selon l'ingénieur français Louis Tassart⁶⁶.

B- Economie

1- L'agriculture

Le Kurdistan étant un pays majoritairement montagneux il n'a jamais été connu pour sa fertilité. Cependant, dans les vallées, les cultures de blé, d'orge, de riz, de tabac ne sont pas négligeables. L'été on y cultive du riz, du maïs, du coton, ou des betteraves. Les betteraves à sucre sont produites en grande quantité grâce à l'irrigation.

Une partie seulement des terres arables kurdes vont se couvrir de cultures et de moissines. Si, en Turquie, il y a 25 millions d'ha. de terres cultivables, 30% seulement sont cultivées dont 1/3 reste en jachère chaque année. Au Kurdistan iranien, sur les 5 millions d'ha. De terres cultivables, 24% sont cultivées et 16% restent en jachère. Dans les divers districts du Kurdistan irakien d'une superficie arable d'environ 8 millions d'ha. ¼ serait cultivé. Malgré cela, la culture des céréales au Kurdistan entre pour une bonne part dans l'économie des pays respectifs : 15% en Turquie ; 35% en Iran ; en Irak 50% pour le blé et 15% pour l'orge. Ajoutons-y la culture du riz qui fournit à l'Irak le tiers de sa production. A côté de ces cultures alimentaires, le coton et la betterave à sucre nouvellement introduite sont d'un bon rapport⁶⁷. Dans la région montagneuse, on pratique une polyculture de type méditerranéen. Le blé et l'orge constituent les principales cultures d'hiver. Ils sont cultivés en sec, étant donné que la pluviosité est normalement suffisante. La vigne est aussi cultivée en sec sur les pentes des collines⁶⁸.

2- L'élevage

⁶⁶ Louis Tassart, « Nécessité de développer l'influence française dans le nord de la Mésopotamie et le Kurdistan », In Société française. Extrait de *Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France*, janvier-mars 1919, (tiré à part), pp. 19-20.

⁶⁷ Thomas Bois, « Kurdes et Kurdistan », In *EI-NE*, Tome V, Ed Brill & G-P. Maisonneuve et Larose, Leiden & Paris, 1986, o. 445

⁶⁸ Habib Ishow, *L'Irak, paysanneries, politiques agraires et industrielles au XXe siècle: contribution à la réflexion sur le développement*, Ed. Publisud, Collection Le développement, Paris, 1996, p. 12.

La richesse de l'économie du Kurdistan reposait sur l'élevage du bétail (mouton, chèvre, vache et volaille). Les montagnards se consacrent principalement à l'élevage. Ils passent l'hiver dans la plaine où ils habitent dans des maisons en pisé, en pierres ; ils effectuent les semailles au printemps, laissent quelques hommes pour garder les champs, qui remontent avec les troupeaux vers les pâturages d'été. Dans la plupart des cas, les pâturages se trouvent à proximité des lieux d'hivernage⁶⁹.

Comme le Kurdistan est un pays montagnard très âpre ; il a une géographie sévère ; la plus grande partie des sols du Kurdistan est montagneuse, ce qui est impropre à l'agriculture, et c'est l'élevage qui fut la base économique du tribalisme des siècles durant l'activité principale dans les montagnes du Kurdistan. Les flancs et les pentes abrupts des montagnes et des vallées qui occupent la majeure partie du territoire kurde sont peu propices à la culture (celle-ci se pratique surtout sur les terres fertiles des vallées du Tigre et de l'Euphrate)⁷⁰.

3- Transhumance et nomadisme

Le Kurdistan, situé sur une latitude de longueur de 37-48, compte parmi les régions de zones temporelles. Ces zones sont des régions de hautes montagnes, pleines de forêts et de pâturages, caractérisées par des terrains accessibles. Il existe des différences entre transe humanisme et nomadisme qu'il faut respecter⁷¹. Dans le système de transe humanisme, ce n'est que le berger avec ces troupeaux qui migrent vers des pâturages aux pieds des montagnes ou à leurs sommets, le reste de la famille reste dans le village et développe l'agriculture. Il faut que la famille y réside au moins trois saisons dans l'année. Ce système est plus évolué que celui du système du nomadisme car un seul berger peut amener avec lui les troupeaux de plusieurs tribus en même temps⁷². Cependant le nomadisme est l'une des caractéristiques marquantes du tribalisme kurde. En effet, dans la science sociale, le nomadisme est généralement réservé aux tribus nomades qui n'ont aucune résidence fixe et aux tribus semi-nomades

⁶⁹ Joyce Blau, *Le fait national kurde... op.cit.*, p. 15.

⁷⁰ Kendal, « le Kurdistan de Turquie », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspéro, Paris, 1978, p. 40.

⁷¹ Brunissein a associé le semi-nomadisme et la transhumance, cf., Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State, The Social and Political... op. cit.*, p.17. Selon les sources historiques, la transhumance n'était pas répandue au Kurdistan, à l'exception des tribus qui vivaient en Transcaucasie. Quant au système tribal d'*Oba*, il peut être considéré comme une grande transhumance.

⁷² Nadji 'Abbâss, « Koçarî u transhumans le parezgay Suliamanî u Hewler », (Le nomadisme et la transhumance dans les villes de Suleymânia et Hewler), In *GKZK*, v II, P I, 1974, p.370.

qui se déplacent l'hiver et l'été dont chacune appartient à une confédération tribale spécifique particulière.

À propos des tribus nomades kurdes, nous ne possédons pas assez de sources. Clavijo, ambassadeur d'Espagne chez Tamerlan le 26 juillet 1404, constitue un premier indice. Il a rencontré un campement de 400 tentes d'un clan kurde dit des *Alvâry*, qui vivent en plein air⁷³. Kinneir, dans son voyage entre Betlis et Sert (1814) témoigne avoir vu au sommet de la montagne un petit campement de kurdes nomades établis dans un terrain creux et dans le voisinage d'une source⁷⁴. D'après les informations d'un missionnaire italien, Campanille (1818), il y a quelques tribus kurdes qui n'habitent pas dans les villes et les villages et n'ont pas de maisons ; leur vie consiste à circuler sans cesse en se livrant au brigandage à la manière des anciens Scythes. Ils emmènent avec eux leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux et leurs quelques bagages. Il parle des tribus des Milli, des Rachavat et des Mendoli, tribus dites «vagabondes»⁷⁵. Les grandes confédérations tribales comme celles de Herkkî, Alikan, Djâff, Shakkâk, étaient nomades⁷⁶. Il faut noter que ces tribus nomades se déplacent dans les quartiers d'hiver *le qeshlâq* (ou *garmsir*) *girmiser*, régions de montagnes aux distances réduites, verticalement dans les plaines et horizontalement dans les déserts⁷⁷. Le nomadisme aurait été très répandu au Kurdistan au Moyen-âge. La transformation du nomadisme en semi-nomadisme est un processus complexe et très lent. De l'Empire ottoman jusqu'à l'éveil de la Grande Guerre, certaines tribus comme les Djâff possèdent la terre depuis longtemps en tant que sérieux agriculteurs. Ils étaient majoritairement nomades⁷⁸. Nous citerons l'énumération des tribus nomades kurdes par le gouvernement britannique : Les Sharifan, Zaidki, Gavdan, Artouchi, Mahmedan, Sidan, Geravi, Zhirki, Kahuri, Hadjan, appartenants tous à la confédération Artouchi ; les Herki, Khailamî, Piran, Pizder, Ako et Boli, Ismail, Usairi et les Djâff⁷⁹.

⁷³ Mohammad-Hosseïn Papoli-Yazdi, *Le nomadisme dans le nord du Khorassan-Iran-*, Institut français de recherche en Iran, Ed. Peeters, Louvain, t, 1991, 24.

⁷⁴ John Macdonald Kinneir, *Voyage dans l'Asie-mineure, l'Arménie et le Kourdistan, dans les années 1813 et 1814*, traduit de l'anglais par N. Perrin, Lib. DE Gide Fils, Paris, pp. 172-173.

⁷⁵ Giuseppe Campanille, O.P., *Histoire du Kurdistan*, trad. de l'italien par le R.P. Thomas Bois, O.P, Ed. l'Harmattan, Paris, 2004, p. 107.

⁷⁶ Encore aujourd'hui, une partie de la tribu Herkkî du petit lignage de Bôlé et Bâbôlî sont nomades.

⁷⁷ Ali Bolukbashi, *Jâme'eh-ye ili dar Irân*, (la société tribale en Iran), Ed. Daftar-e pezhuhesh-hâ-er farhangî, Téhéran, 1381/2002, p. 34.

⁷⁸ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, Politics, Travel and Research in North-Eastern Iraq 1919-1925*, London, Oxford University Press, 1957, p. 146.

⁷⁹ Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak...op. cit.*, p. 41.

Le semi-nomadisme était un trait marquant de la formation tribale kurde qui fut une force sociale jusqu'à l'entre-deux-guerres. Chantre, dans sa mission en Asie occidentale dans les années 1879-1881, considère toutes les tribus kurdes comme des tribus semi-nomades⁸⁰. À la fin du XIX^e siècle, une grande partie de la tribu des Yézidis était semi-nomade et se déplaçait dans l'est de l'Empire ottoman, l'ouest et le nord-ouest de l'Iran, et une partie migra vers la Transcaucasie⁸¹. Ainsi, la plus grande partie des tribus kurdes au début du XX^e siècle étaient semi-nomades⁸².

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le processus de sédentarisation des tribus nomades commença et la construction des villages progressa. Suite à la redistribution de la nouvelle carte politique dans la région après la première Guerre Mondiale et surtout à la fermeture des frontières entre la Turquie et l'Iran, les tribus nomades furent emprisonnées dans de nouvelles frontières. Pendant l'entre-deux-guerres, la politique autoritaire de l'Iran contre les tribus kurdes et leur sédentarisation forcée dispersèrent beaucoup de tribus. La grande tribu de *Djélâli*, qui vivait sur la frontière Iran-Turquie-Russie, comptant 10 000 personnes, fut déportée au centre de l'Iran et, hormis quelques centaines de personnes, il n'y eut aucun survivant⁸³. D'autre part, après la deuxième Guerre Mondiale, la politique autoritaire de sédentarisation des tribus par la force déporta la plupart des tribus kurdes vers les différentes villes de l'Iran, surtout vers le centre.

Enfin, avec l'évolution du mouvement national kurde et avec la guerre de libération, le Kurdistan devint une zone d'opérations militaires, ce qui supprima définitivement le nomadisme.

⁸⁰ Ernest Chantre, *Recherche anthropologique dans le...op. cit.*, p. 261.

⁸¹ Albert Mintchachxili, *Al-iraq fi senewat al-intidab al-beritani*, (l'Irak dans les années de mandat britannique), traduit en arabe par : Hashim saleh al-Tikritî, Bagdad, 1978, p. 59.

⁸² Stephen Hemsley Longrigg, *Iraq, 1990 to 1950: A political, social, and Economic History*, Ed. Oxford University Press, London, 1968, p. 8.

⁸³ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the Kurds ...op. cit.*, p. 109.

CHAPITRE III : LANGUES, DIALECTES ET LITTÉRATURE KURDE

"L'histoire des peuples est celle de leurs langues".

James Joyce, *Finnegan Wakes*, la préface.

A. Langues et groupes linguistiques

1. Langue kurde : origine et évolution historique

La langue kurde comme l'histoire kurde a fait l'objet d'altérations et a été parfois mal traitée par les voyageurs et les orientalistes, consciemment ou inconsciemment. Les orientalistes et les voyageurs étrangers ont déformé la langue kurde et ses dialectes. Les Kurdes n'ayant pas de statut politique dans la région, toutes les relations politico-économiques avaient été faites avec l'Empire ottoman et l'Empire perse. Partant de cette réalité, les voyageurs et les orientalistes, ont considéré le Kurde comme "un dialecte de langue persane, ou un dialecte dénaturé du persan qui est sans grammaire et sans règles" ; "Une langue formée de l'arabe et du persan"⁸⁴. Plus étonnant encore, James Creagh considère même *"L'origine des Kurdes remonte à l'antiquité la plus ancienne ; et bien qu'ils parlent tous turc ou persan, la langue qu'ils utilisent le plus communément et qu'ils appellent le Kurde est dérivée de l'indien, selon Von Hammaer"⁸⁵.*

Aujourd'hui, les kurdologues sont d'accord pour dire que la langue kurde n'a aucun lien avec la langue persane, que c'est une langue indépendante. Justin, pense que la langue kurde n'est pas une branche du nouveau persan, phonétiquement et étymologiquement, elle comporte de grandes différences. Selon Albert Socin, le Kurde n'est pas un dialecte frère de la langue Pahlavi, ni du nouveau persan⁸⁶. Edmonds dit : « qu'on le concède maintenant généralement que la langue Kurde n'est pas simplement un dialecte persan, mais une langue aryenne remarquablement pure avec une individualité distincte »⁸⁷. « Le Kurde et le persan sont différents par plusieurs

⁸⁴ Pierre-Amédée- Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse... op. cit.*, p. 81.

⁸⁵ James Creagh, *Armenian, Koords, and Turks*, London, volume II, 1880, p. 170.

⁸⁶ Fuad Hama-Khorshid, «Al-tawzi' al-djughrafi lil lehdjât al-loghat al-kordiyya», (La répartition géographique des dialectes de la langue kurde), In *Journal de l'Académie Kurde*, t III, Vol II, Bagdad, 1975, p. 614.

⁸⁷ Major C.J. Edmonds, « A Kurdish newspaper: « Rozh-i-Kurdistan », In *JRCA*, Vol. XII, Part I, 1925, p. 83

aspects, tant sur le plan du vocabulaire que de la syntaxe »⁸⁸. Pour E. B. Soane, le grand connaisseur de la langue kurde, le Kurde est une langue aryenne par excellence et est parlée depuis l'antiquité dans les montagnes du Kurdistan de façon pure et indemne. Sidni Smith pense aussi que le Kurde est une langue tout à fait indépendante qui a connu sa propre évolution historique⁸⁹. En effet, si le kurde est proche de persan, il n'en est pas autant avec le Turc ou l'Arabe, respectivement langue Ouralo-altaïque et Sémitique, avec lesquelles elle n'a aucun point commun.

La langue Kurde, proche du Persan, appartient au groupe linguistique Iranien⁹⁰, qui représente une branche des langues Indo-Européennes. On appelle langue indo-européennes un nombre important de langues parlées sur un territoire qui comprend la majeure partie de l'Europe et s'étend à travers l'Asie Mineure et la Perse jusqu'à l'Inde. Ces langues sont toutes le résultat d'évolutions divergentes d'une langue préhistorique unique, que l'on désigne conventionnellement sous le nom d'« indo-européen »⁹¹. La langue kurde fait donc partie de la branche des langues indo-iraniennes, de la grande famille des langues indo-européennes. Ce premier groupe est divisé en trois sous-divisions principales :

- 1- Le groupe Nord-ouest des langues iraniennes.
- 2- Le groupe Sud -ouest des langues iraniennes.
- 3- Le groupe Est- des langues iraniennes.

Ainsi, la langue kurde appartient au premier groupe et la langue persane au deuxième groupe. Par conséquent, la langue kurde n'est ni une branche de la langue persane, ni un dérivé du persan, mais est proche de celui-ci, or, tous les deux appartiennent aux mêmes groupes des langues iraniennes.

2. La répartition géographique des dialectes kurdes

⁸⁸ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, politics, travel and Research in north-eastern Iraq ...op. cit.*, p. 7.

⁸⁹ Mohammad Amin Zakî, *Kholasat tarikh al-kord wa kordstan*, (Résumé de l'histoire kurde et ...op. cit. p. 56.

⁹⁰ L'espace ethno-linguistique iranien est celui où parle ou a parlé langues appartenant à la famille iranienne. Le concept de langues iraniennes n'a rien à voir avec l'Iran comme entité politique : c'est une notion de linguistique comparée. L'Iran est un Etat multilingue, où une grande partie de la population parle des langues non iraniennes (turc et arabe). Cf. Oliviers Roy, « Iran, shiisme et frontière », In *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 48-49, 2-3, 1988, p. 269.

⁹¹ Gerard Dedeyan (sous la dir. de), *Histoire des Arméniens*, Ed. Privat, Toulouse, 1982, p. 38.

La situation géographique du Kurdistan joua un rôle décisif dans la division de la langue kurde. Nous avons signalé dans la rubrique des singularités topographiques que la situation des montagnes du Kurdistan était l'un des facteurs majeurs de l'isolement des kurdes, produisant des régions isolées sans relations avec aucune autre région ou avec le centre kurde. C'est dans ce contexte que la langue kurde fut divisée en plusieurs dialectes et en dizaines de patois différents. Ce pluri-dialectisme inspira l'historien arabe al-Mas'udi (qui vécut au X^e siècle) pour écrire dans son fameux livre *Murwaj al-zahab* que chaque tribu parle un dialecte kurde particulier⁹². Encore aujourd'hui, ni la situation politique, ni la situation économique ne fut favorable à une unification ou une standardisation de cette langue. Selon le chercheur iranien Entessar, le relief montagneux du Kurdistan a historiquement empêché l'élaboration de voies de communications entre tribus et clans Kurdes. De plus, l'absence d'un organe administratif central kurde et la situation géopolitique moderne du XX^e siècle qui sépara les Kurdes entre plusieurs Etats-Nations au Moyen-Orient, ont contribué à créer « l'hétérogénéité des langues kurdes »⁹³.

Les kurdologues ont souvent distingué les dialectes kurdes de manière incorrecte. À tort ou à raison, ils ont jugé et divisé la langue kurde selon leurs propres connaissances linguistiques. Par exemple, Basile Nikitine divisa étrangement la langue kurde en quatre groupes : 1-Lôr., 2- Kalhour (dans les deux provinces de Kermâshâh et d'Awramân), 3 -Sôrânî (de Suleymânia, jusqu'à Rawândouz, Oshnou et Saujbolâq. 4- Gourânî (de Agre et 'Amadiya jusqu'à Diarbékîr, Bitlis et Baiazid)⁹⁴. Martin van Bruinessen a divisé la langue kurde de façon erronée. D'après Bruinessen, la langue kurde est divisée en trois dialectes principaux :

- 1- Les dialectes du nord et nord-ouest, appelés couramment Kurmandjî.
- 2- Les dialectes du Sud, connus sous le nom du Sôrânî.
- 3- les dialectes du Sud-ouest, comme le Sine'i, le Kermâshâhi et le Leki⁹⁵.

3. La littérature et la presse kurde

⁹² Mas'udi, *Les prairies d'or*, traduction française ...*op.cit.*, p. 422.

⁹³ Nader Entessar, «The Kurdish Mosaic of Discord », In *TWQ*, 11, n° 4, October 1989, p. 86.

⁹⁴ Basile Nikitine, « Kurdish Stories from My Collection », In *Bulletin of The School of Oriental Studies*, London Institution, 1926-28 / IV, p. 121.

⁹⁵ Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State: The Social and Political Structures of Kurdistan*, Ed. Zed Books, London, 1992, pp. 21-22.

Pour tracer un portrait rapide de la littérature et de la presse kurde nous jetterons un coup d'œil sur certains repères du début de l'histoire de la littérature kurde jusqu'au début du XX^e siècle. Ces rappels historiques sont traités non seulement dans le but de compléter les éléments de l'étude mais aussi pour corriger les fautes que l'on trouve dans les sources françaises et anglaises sur l'histoire de la littérature kurde, chacune ayant recopié les fautes de l'autre.

Le X^e siècle marqua le début de la littérature classique kurde. Le premier poète kurde à écrire des poèmes en dialecte kurde (Gourânî) fut Bâbâ Tâher-e 'Oryân de Hamadân (937-1010), de la religion kurde d'Ahl-e Haqq. En effet, jusqu'à la deuxième moitié du XIV^e siècle, à l'exception des textes religieux des Ahl-e Haqqe, comme le livre de *Sarandjam* qui fut écrit en dialecte Gourânî, nous ne possédons aucun texte écrit en kurde. Le Kurdistan, jusqu'à la fin du XV^e siècle, vivait dans une situation catastrophique et désastreuse à causes de trois grandes invasions qui changèrent la situation du pays. La première, celle des Turcs saldjukides en 1051, la deuxième, celle des Mongols en 1231 et la troisième celle de Tamerlan en 1402⁹⁶. Ces périodes furent des années noires dans l'histoire politique et culturelle kurde.

Au début du XVI^e siècle, sous les émirats kurdes locaux, le Kurdistan connut une situation politique relativement calme qui permit l'émergence de la littérature classique kurde écrite en dialecte Kurmandjî du Nord. 'Ali Harirî (1530-1600)⁹⁷ fut le premier poète romantique kurde. Un autre poète kurde, Faqyé Tayrân (1563-1641)⁹⁸, écrivit des poèmes en langue populaire et la plus grande partie de son oeuvre est composée de poèmes épiques ainsi que de poèmes romantiques. Le seul ouvrage historique existant sur l'histoire du Kurdistan fut écrit en persan (1596) par Chérif od-Din khân (1542-1602), le prince de Bitlis, qui fut considéré comme le premier historien kurde. Son fameux livre (*Chérif-Nâme*) reste l'ouvrage de base de l'histoire kurde et fut traduit en français, anglais, allemand, russe et en d'autres langues orientales. À la fin du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle, Malyé Djizîrî (1567-1640) fut le

⁹⁶ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the Kurds... op.cit.*, p. 36.

⁹⁷ Le kurdologue Alexandre Jaba, dans son ouvrage (*Recueil de notices et récits kurdes*), St-Petersbourg-1860, s'est trompé en écrivant que ce poète est né en (1009-10)-(1078-79), puis tous les autres : Fany, *La nation kurde ... op.cit.*, p. 87 ; Nikitine, *Les kurde... op.cit.*, p. 281 ; Blau, *le problème kurde... op.cit.*, p. 16 ; est bien d'autres recopient cette faute. Pour une étude sur sa biographie et un recueil de ces poètes en kurde, cf. Marouf Khaznadar, *Mêjuy adebî kordî* (L'histoire de la littérature kurde XIV-XVIII^e siècle), t. II, Ed. Arâs, Kurdistan, 2002, pp. 149-167.

⁹⁸ Jaba commit une erreur en donnant les dates (1302-03)- (1375-76), cf. A. Jaba, *Recueil de notices et récits kurdes*, St-Petersbourg, 1860, p. 8.

premier poète qui utilisa le mot Kurdistan dans ses poèmes. Au XVII^e siècle, nous avons deux grands poètes : le premier est Ahmad Khânî (1650-1707), connu par certains chercheurs comme étant le père du nationalisme kurde grâce à sa fameuse épopée populaire *Mamé Alân* ; il est aussi l'auteur d'un petit dictionnaire kurdo-arabe pour les enfants. Le deuxième est Malayê Batayî (1675-1760) qui fut l'un des poètes romantiques et l'auteur d'un ouvrage (*Mawlud Nâma*) sur la naissance du Prophète Mohamed en langue kurde. Le XVIII^e siècle fut un siècle décadent dans la littérature kurde à l'exception d'un poète kurde, Pirtaw de Hakkâri (1756-1825), descendant de la famille des émirs de Hakkârî, qui sera le dernier poète à écrire en dialecte Kurmandjî du Nord. En revanche, depuis le début du XIX^e siècle, la littérature kurde en dialecte Kurmandjî du Sud ne cesse pas de s'enrichir. De grands poètes comme Nâlî (1800 - 1873), Sâlîm (1805 -1896), Kordî (1812-1850), Hâdji Qâder de Kôyî (1817-1897), Sheykh Rezâ de Tâlabân (1836- 20 février1919), Ma'wî (1831-1906) et beaucoup d'autres, marquèrent l'histoire de la littérature kurde de ce siècle.

Le kurde est resté une langue orale pratiquement jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La division des kurdes en tribus généralement antagonistes où les intérêts claniques priment sur toutes les autres considérations et leurs dispersions dans des Etats divers souvent hostiles à leur égard n'ont pas permis ou tout au moins facilité la génération d'une langue commune écrite et codifiée⁹⁹. Cependant, la fin du XIX^e siècle vue naître pour la première fois un journal kurde en exil au Caire intitulé *Kordistân* et publié le 22 avril 1898. L'apparition de ce journal fut un phénomène sociopolitique dans la vie culturelle kurde. Ce fut le seul journal kurde existant jusqu'au coup d'état des Jeunes Turcs en 1908. Après le coup d'état, un deuxième journal bilingue kurdo-turc, *Kürt Teavün ve Terakki*, apparaît pour une courte durée, de 1908 à avril 1909. Certes, il est intéressant de dire que depuis l'année 1904, où le premier livre kurde apparut, jusqu'en 1932, la totalité des livres kurdes ne dépasse pas 45 livres, dont certains sont des petits livres et des brochures qui n'excèdent pas six pages. Il en fut de même pour les journaux kurdes : de 1898 jusqu'en 1932, nous ne possédons que 12 revues et 10 magazines.

⁹⁹ Habib Ishow, *Structures sociales et politiques de l'Irak contemporain : pourquoi un Etat en crise ?* Ed. L'Harmattan, Paris, 2003, p. 20.

B. les principaux dialectes kurdes

1. Les dialectes du Kurmandjî

Le Kurmandjî est la branche principale de la langue kurde et est employé par le plus grand nombre de kurdes, particulièrement ceux de Turquie. C'est au niveau de l'utilisation de la langue littéraire Kurde que l'on considère le prestige du dialecte vernaculaire Kurde¹⁰⁰. On divise ce dialecte en deux grands sous-groupes : Le Kurmandjî du Nord et le Kurmandjî du Sud.

A. Kurmandjî du Nord

Ce dialecte, que MacKenzie appelait les dialectes Kurdes nordiques¹⁰¹, est le plus grand si l'on considère son nombre de locuteurs et son étendue géographique. Ce dialecte constitua le trésor de la littérature classique d'une grande partie de la poésie classique kurde écrit en ce dialecte et continua à s'enrichir jusqu'à l'interdiction de la langue kurde dans la Turquie de Moustafa Kemal et en Syrie post-coloniale.

Ses frontières linguistiques : Ce dialecte est parlé dans toutes les parties du Kurdistan turc excepté dans les régions de Dersim, d'Elazig et de Marash qui parlent le dialecte Zâza. De la frontière des villes de Bâyezid, de Van, de Djulamerg, Si'irt, Moush, Mardin, Diarbékir, Kharpout et au sud des villes d'Erzeroum et de Kars, tous parlent ce dialecte. Les Kurdes en Syrie, les Kurdes sud-ouest de l'Arménie et les Kurdes en Irak dans les villes de Dehok, Les kaza de Zêbâr, les villes comme 'Amâdiyya, Sindjâr et Akré, ainsi qu'en Iran dans la ville de Khoy et même dans le canton de Qotour, on parle ce dialecte. Ainsi, celui-ci se retrouve dans toutes les parties du Kurdistan. On peut évaluer un pourcentage de 50% minimum et de 55% maximum¹⁰² le nombre de personnes utilisant ce dialecte au Kurdistan. Ce dialecte est divisé en sous-dialectes : 1- Bayazîdî, 2- Hakkarî, 3- Bôtanî, 4- Shemdînanî, 5- Bahdînanî.

¹⁰⁰ Nader Entessar, *Kurdish Ethnonationalism*, Ed. Lyne Rienner Publisher-Boulder & London, 1992, pp. 4-5

¹⁰¹ Michiel Leezenberg, *Gorani Influence on Central Kurdish: Substratum or Prestige Borrowing?* Conference on Bilingualism, 1992, p.2.

¹⁰² Sebri Cigeril a fort exagéré en évaluant le pourcentage de 80% parlé en Kurmandjî du Nord et 15% en Sôrânî (Kurmandjî du Sud). cf., Sabri Cigeril, *Les kurdes et leur histoire*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1999, p. 28.

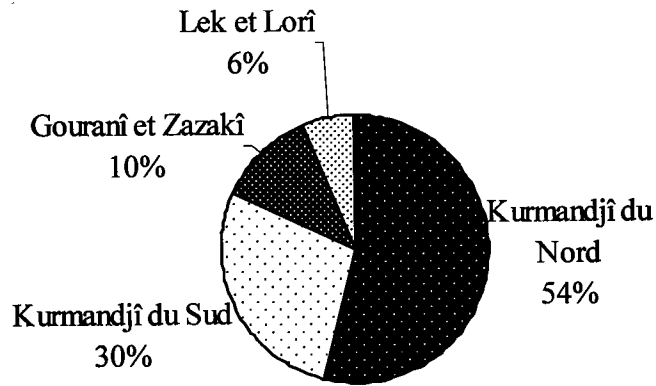


Figure 1 : Les pourcentages des dialectes kurdes parlés au Kurdistan

Source :

Fuad Hama-Khorshid, *Zimanî kordî : dabashbuni jugrafiyâi dialektikanî*, (La langue kurde : sa distribution géographique de ses dialectes), (en kurde), Bagdad, 1985, pp. 29-46.

B. Kurmandjî du Sud¹⁰³

Ce dialecte est l'un des dialectes principaux de la langue kurde et depuis le début du XIX^e siècle, il ne cesse d'évoluer et de s'enrichir. Avec la montée en puissance de l'émirat local kurde de Bâbân et tout au long du XX^e siècle, ce dialecte évolua de manière extraordinaire avec l'ascension du mouvement nationaliste kurde en Irak et en Iran. Ce dialecte est celui qui bénéficia de la plus grande attention, contrairement à d'autres dialectes kurdes. D'une richesse incomparable par rapport aux autres dialectes, il devient la langue de l'école et de l'université.

Ses frontières linguistiques : ce dialecte regroupe les deux cotés du Kurdistan d'Irak et du Kurdistan d'Iran. Le Kurdistan irakien couvre toutes les grandes villes comme Hawlêr¹⁰⁴, Suleymâmia, Kifrî, Kirkuk et toute la région du Châhrezûr et le

¹⁰³ La plupart des chercheurs occidentaux ont donné à ce dialecte le nom de Sôrânî. Cependant le Sôrânî est une subdivision de ce sous-dialecte.

¹⁰⁴ Hormis le Kasa de Zêbarî.

Kurdistan iranien couvre les grandes villes de Saujbolâq, Bokân, Sinna, Saqqez, Bâna, Bidjâr, Kangâvar, Marâgha et Miandoab. Ce dialecte regroupe les patois suivants: 1- Sôranî, 2- Mokrî, 3- Ardelânî 5-Germiyânî.

2. Le dialecte de Gourânî

Le dialecte de Gourânî compte parmi les dialectes les plus anciens et les plus originaux de la langue kurde. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il était la langue de la littérature classique kurde. Il est nécessaire de dire que le Gourânî était la langue de la religion avant d'être la langue de la littérature. Les plus anciens textes kurdes dans ce dialecte datent du VII^e siècle. A partir du début du XX^e siècle, ce dialecte fut l'objet d'une « dékurdisation » de la part de certains kurdologues et politologues européens.

Ses frontières linguistiques : La frontière linguistique de ce dialecte est très large et regroupe toutes les parties du Kurdistan. L'historien arabe al-'umerî écrit que toutes les régions montagneuses depuis Hamadân jusqu'à Châhrezûr, le pays des Gourân, en Iran du nord du Khorâssân dans les régions de Gôtchân, le nord de l'ouest de Mashhad, dans la région du Chiraz de Tâlar Hidiîchik et Zengene, au Khouzistan les Bakhtiyarî Tchahâr-ling alentour de la ville Borujerd au nord-est du Khurem båd et Bakhtiyarî Haft-ling à Zer-kêw, dans la région de Kermânshâh, Kendûle, centre ville et à l'ouest jusqu'à frontière de l'Irak, Gâvare, Dâleho, Serpêl, Kerend, Zohâb, Qasr-e Shirin, Zerde, Gewrecu, Réjâw et Awrâmân Luhôn, au Kurdistan irakien à Awrâmân oriental, les régions de Awrâmân, Hâwar, Kirkuk, Tawouq et ses alentours, les tribus de djabârî, Tâlebânî, Menutchrpî, ainsi qu'à Ba'qube, Khânakin et sur le rivièrè de Grand Zâb (les Shabaks, Sârlî et Bâdjalân) et en Turquie dans la région de lac Van et Kharpout, toutes ces régions parlent un sous dialecte (Zâzâ-Dimlî) qui est constitué d'une branche du dialecte de Gourân.

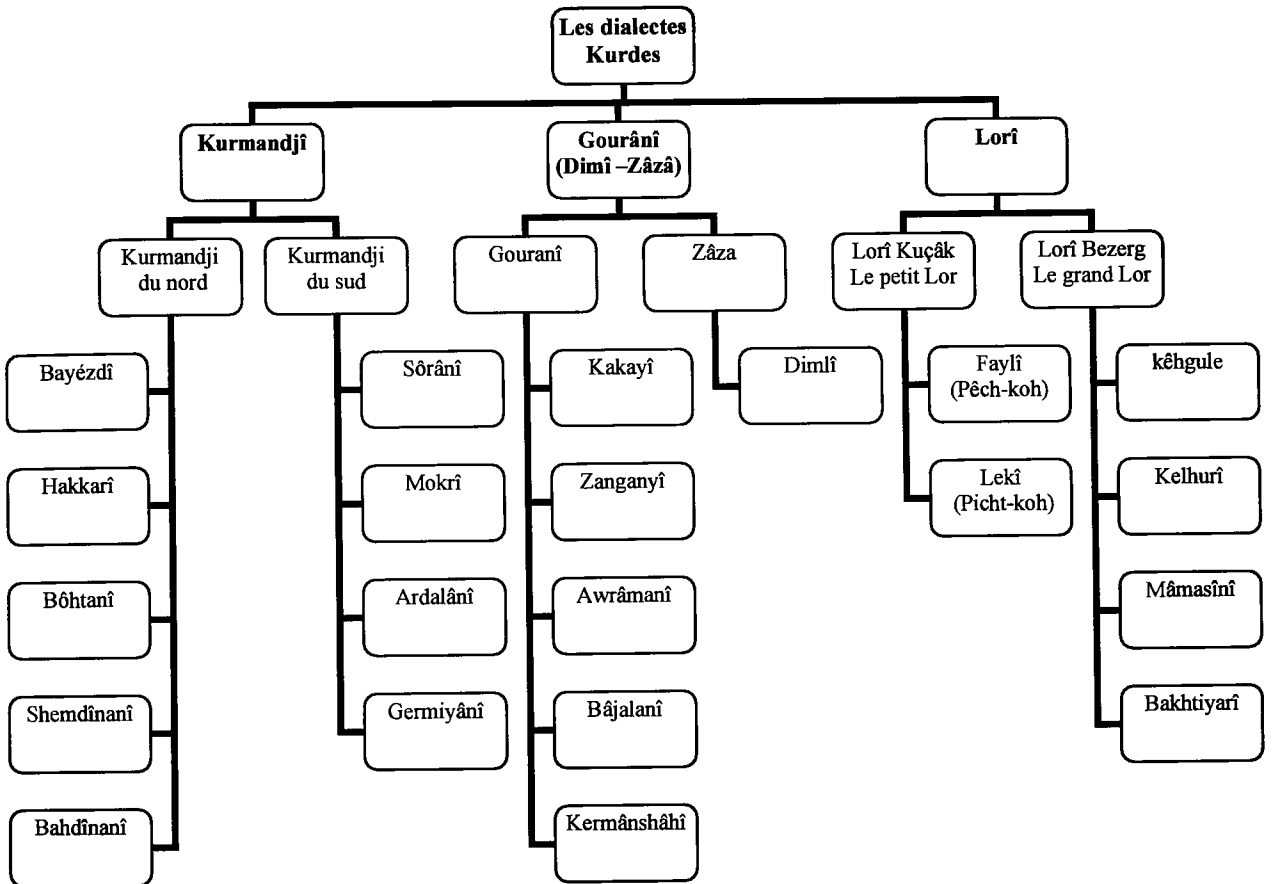


Figure 2 : Les dialectes de la langue kurde et ses patoise.

Source :

-Marouf Khaznadar, *Mêjuy adebî kordî* (L'histoire de la littérature kurde XIV-XVIII^e siècle), t. I, Ed. Arâs, Kurdistan, 2001, p.38.

-Fuad Hama-Khorshid, *Zimanî kordî : dabashbuni jugrafiyaî dialektakanî*, (La langue kurde : sa distribution géographique de ses dialectes), (en kurde), Bagdad, 1985, pp. 29-46.

Chrêf-od-Din, dans son livre d'histoire (1596), décrit le Gourân comme le dialecte principal de la langue kurde. Puis un européen, le français Jacques de Morgan, lors de son séjour au Kurdistan perse en 1889-1891, compte le dialecte de Gourân parmi les dialectes de la langue kurde. L'Anglais Soane a rencontré ensuite, en 1916, quelques-uns des Awrâmi. Au début du XX^e siècle, certain kurdologues et politologues européens parlent du dialecte de Gourân comme d'un dialecte non kurdisité ; ce

phénomène est plus un phénomène politique que linguistique. Oscar Mann Soane, Minorsky, Benedictsen et plus tard Mackenzie¹⁰⁵ disent la même chose.

Age Meyer Benedictesen (1921) écrivit : A mesure que je me familiarisais avec le dialecte d'Awromân, je remarquai peu de ressemblance en matière de phonétique et de vocabulaire entre ce dialecte et une langue parlée loin de là, sur le territoire turc, surtout dans le district de Dersim, a savoir la langue des zâzas. J'eues l'impression que l'awromânî et le zâzâ étaient les restes isolés d'un groupe de dialectes iraniens autrefois plus répandus et dont l'unité avait été rompue par l'invasion de peuples étrangers et surtout par le mouvement expansif des kurdes¹⁰⁶, puis il écrivit sans hésitation que ni l'Awromânî, ni le Zâza n'appartiennent au domaine du kurde mais font partie d'un autre groupe de dialectes iraniens¹⁰⁷. Suivant le chemin de Bendctsen, l'Iranologue anglais Mackenzie répète la même chose. Le voyageur turc Evliya Celebî en 1655, trois siècles et demi avant Bendctsen, mentionnèrent le dialecte Zâzâ parmi les dialectes de la langue kurde¹⁰⁸, mais Bendctesn n'avait pas voulu considérer le Zâza comme faisant partie de la langue kurde. Il est encore plus étonnant que Bendctesn ignore que la région de Dersim est elle aussi une partie du Kurdistan qui a été spolié par les turcs à cause de la politique coloniale européenne après la Grande Guerre. En revanche, l'historien arabe al-Mas'udi, Albert Socin, et Edmonds considéraient le Gourânî comme un dialecte kurde. Ce dialecte est constitué des sous-dialectes suivants : 1- Zâzâ- Dimlî 2- Kermânshâhî 3- Bâjalanî (Les Shabak sur la rivière de Khâzir) 4- Awrâmânî 5- Zengeneyî 6- Maçô (kâkâyî).

3. Le dialecte de Lorî

Le lorî est l'un des dialectes de la langue kurde. Al-Mas'udi considéra l'ensemble des tribus et des clans de lors comme des kurdes. Il est en de même pour le Tac al-'urus. Yagut al-'amawî écrit que les lors forment une confédération tribale kurde qui s'installa entre le Khouzistan et Ispahan. L'historien kurde Chérif-od-din, dans son livre d'histoire *Chérif-Naméh* en 1596, compte les lors parmi les principaux dialectes de

¹⁰⁵ Martin van Bruinessen, sous l'influence de Meckenzie, dit, avec un peu de réserve, la même chose, cf. Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh an State, The Social and Political Structures of Kurdistan...op. cit.*, pp.114-115.

¹⁰⁶ Age Meyer Bendctsen, *Les dialectes d'Awroman et de Pâwwâ*, Kobenhangn, 1921, pp. 5-6.

¹⁰⁷ *Ibid*, p. 7, nous ne comprendrons pas comment Bendctesen, en un séjours de quelques mois, pu apprendre le dialecte awromânî et déclarer que celle-ci n'est pas un dialecte kurde !, cf., *Ibid.*, p. 3.

¹⁰⁸ *Kord le mêjwy dirâwsêkânîda : seyahatnamy Ewliya çelebî*, traduit du turc osmanli en kurde par Sa'id Nâkâm, Bagdad, 1979, p. 91.

la langue kurde¹⁰⁹. Claduis James Rich, lors de son voyage en 1820 au Kurdistan, passe dans la région des lors et dit ne pas ressentir de différence entre les lors et les kurdes. Le même Claudius Rich, résident anglais à Bagdad, dans une lettre datée de Suleymânia, le 15 juillet 1820 et communiquée par Le baron Silvestre de Sacy écrit à ce propos : « ...Puisque je vous ai parlé du Curdistan et des Curdes, je saisirai cette occasion de corriger une grande erreur dans laquelle sont tombés, sans qu'on puisse dire pourquoi, tous ceux qui ont écrit sur la Perse. Ils ont fait une distinction entre les tribus kurdes et les tribus du Louristan, et ils semblent croire que les Louris forment une nation tout-à-fait distincte. Le fait est que toutes les tribus du Louristan, les Bakhtiyaris, les Zends, les Laks, etc., sont très réellement Kurdes, et parlent la langue kurde, comme je le sais par ma propre expérience »¹¹⁰. Major Rawlinson, en 1836, écrit : « est-ce que les lors sont turcs ou iraniens ? Mais il semble beaucoup plus qu'ils soient kurdes et leur langue proche du persan n'est pas très différente de la langue kurde ».

Sa frontière linguistique : Ce dialecte des tribus lors se divise en deux parties. La première est celle des Petits lor, *lorî-buçîk*, qui constitue le groupe des tribus kurdes autochtones qui vivent depuis longtemps dans la région, par exemple les tribus de Dulfân, Bâla grewe, Amâlan qui vivent à Le Pish-kûh « pays au-deçà de la montagne » et les Faylîs à Le Pusht-i kûh « pays au delà de la montagne »¹¹¹. Tous les clans de *lor-î buçîk* sont dénommés collectivement sous le nom de Fayliîs ou lôre de Faylî. En effet, les termes de « Grands Lor » et de « Petits Lor » sont liés à l'existence des deux dynasties et si, dans le premier cas, on peut parler d'un groupe dialectal cohérent, ce n'est pas le cas pour ce qui est des territoires des « Petits Lor », où la situation linguistique est plus complexe. Il convient donc de clarifier ce que ces termes recouvrent réellement sur le plan dialectal. Sur l'ancien territoire des « Grands Lor », on trouve fondamentalement les quatre dialectes : bakhtiyârî, mâmaseni, kuh-gilui et boyer ahmadi¹¹². Tous les historiens et chercheurs se sont accordés pour dire que les « Petits Lor », *lor-î buçîk* sont des kurdes. Dervish Pâshâ, dans son rapport à la commission chargée de la délimitation de la frontière turco-persane du gouvernement ottoman

¹⁰⁹ F. Charmoy, *Cheref-Nâme ou fastes de la nation kourde*, en 4 volumes, St-Pétersbourg, 1868-1875, t I, partie II, p. 27.

¹¹⁰ Silvestre de Sacy, « Extrait d'une lettre de M. James Claudius Rich, résident anglais à Bagdad, daté de Solimania, ville capitale de la province centrale du Kurdistan, le 15 juillet 1820, et communiqué par M. Le baron Silvestre de Sacy », In *JS*, Paris, mai 1821.

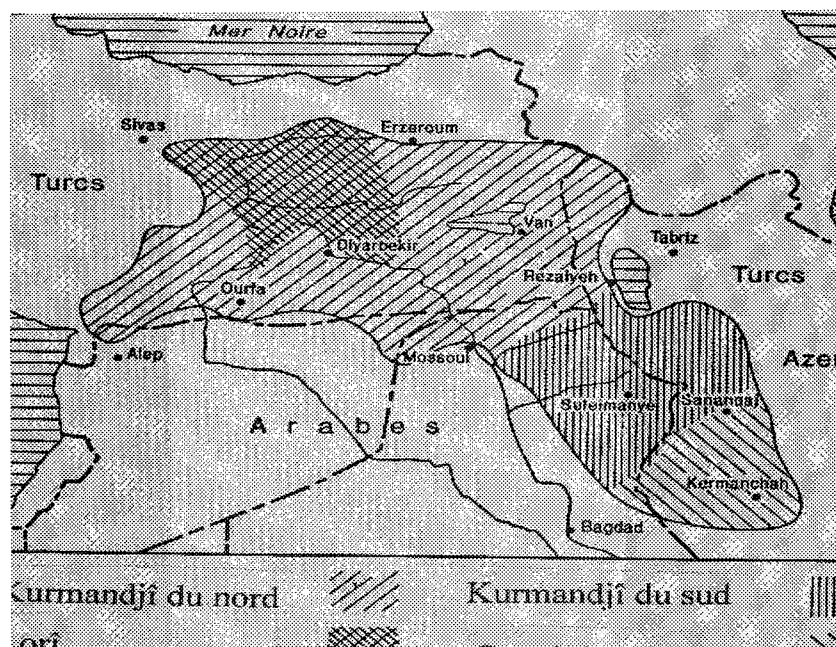
¹¹¹ Fuad Hama-Khorshid, « Zimanî kordî : dabashbuni jugrafiyâî dialektakanî », (La langue kurde : sa distribution géographique de ses dialectes), (en kurde), Bagdad, 1985, p. 64.

¹¹² Ismaïl Kamandâr Fattah, *Les dialectes kurdes méridionaux : étude linguistique et dialectologique*, Ed. Acta Iranica, Belgique, 2000, p. 41.

(1844), a écrit que la tribu Faylî et les *lor-î buçik* sont des tribus kurdes qui vivent dans la région de Le Pish-kûh et Le Pusht-i kûh ¹¹³.

La deuxième partie est celle des *lor-î buzurg*, le Grand lôr : ce groupe est constitué des tribus de Kalhour, Lekkî, mâmasini, bakhtiyâri, Tchahâr-ling, Sanjâbi et Kuhgiluya. La plus grande tribu lorophon est la tribu Kalhour que Rawlinson en 1838 a évalué à 20 000 familles. D'après Sheil les Kalhour est la tribu kurde la plus nombreuse du district de Kermânshâh, elle est évaluée à 11.500 tentes et maisons. Les bakhtiyâris sont des tribus kurdes qui constituent la grande partie des tribus des *lor-î Buzurg*. Selon certaines sources, les bakhtiyâris ne sont pas de vrais lôr autochtones car d'après eux ils ont été déportés en 1106 vers le Lorestân.

Carte 6 : Les dialectes parlés au Kurdistan selon Bruinessen.



Source: Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State: The Social and Political Structures of Kurdistan*, Ed. Zed Books, London, 1991, p. 21.

Au début de XX^e siècle, le kurdologue allemand Oscar Mann écrit, pour une raison plutôt politique, que les lôr ne sont pas des kurdes et, faute de recherches scientifiques sur ce sujet, quelques chercheurs européens comme Mackenzie suivent le modèle de Mann.

¹¹³ Dervish Pâshâ., *Le rapport de Dervish Pâshâ*, Bagdad, 1953, p. 10.

CHAPITRE IV : L'ISLAM DANS LA SOCIÉTÉ KURDE

A. Espace islamique

L'islam est chronologiquement le troisième grand courant monothéiste, après le courant judaïque et le courant chrétien qui apparut en Arabie au VII^e siècle. Si l'islam est une religion, c'est aussi non moins essentiellement une communauté, la *umma*. Du vivant de Mahomet, la communauté est unie. Mais à peine vingt-cinq ans après sa mort, cette communauté va être divisée en trois groupes en désaccord quant au choix du successeur du Prophète, le calife. Pour les uns, la majorité des musulmans, le calife doit être élu parmi les membres de la tribu de Mahomet. On les nomme sunnites. Pour d'autres, beaucoup moins nombreux, le calife ne peut être qu'un membre de la famille du Prophète. Seuls Ali et ses fils auraient ainsi dû succéder au Prophète. On les appelle chiïtes. Enfin, pour une minorité, le calife doit être le plus digne et le plus pieux des musulmans, « fût-il un esclave noir ». Ce sont les kharijites¹¹⁴.

La branche sunnite de l'Islam rassemble la majorité écrasante des musulmans, près de 89%, et une minorité assez importante d'environ 11% représente l'islam shi'ite. La majorité des musulmans continue de reconnaître l'autorité du calife qui garde la direction de la communauté musulmane *umma*. Après la mort du 4^{ème} calife 'Ali (en 661) l'autorité orthodoxe de l'islam sunnite est prise par les califes Omeyyades de Damas (de 661 à 750), puis par les califes Abbâssides de Bagdad (de 750 à 1258), puis les mongols et mamelouk. Enfin, après l'islamisation des turcs, l'Empire ottoman prit la direction de l'islam sunnite jusqu'à l'abolition de califat le 3 mars 1924 par Mustafa Kemal.

1. L'islam kurde

Avec l'expansion de l'islam, le Kurdistan s'est vite retrouvé sous domination musulmane, car il se trouvait aux frontières de l'espace arabo-islamique. C'est à l'époque du deuxième califat, celui d'Omar Ibn Khatâb (633- 644) en 639 après J.C, que l'islam conquiert une grande partie du Kurdistan. Selon certaines sources arabes, datant

¹¹⁴ Anne-Marie Delcambre, *L'Islam*, Ed. La Découverte, Paris, 2004, p. 23.

du IX^e siècle, en l'année 20 de l'Hégire, (639), Atba Ibin Farqad conquiert la ville ancienne d'Ourmia et la même année, la ville de Mossoul et les citadelles kurdes¹¹⁵.

Il faut dire que la société kurde avant l'occupation islamique était une société pluri-religieuse qui vivait dans une mythologie syncrétiste sans précédent, basée sur plusieurs religions : Zoroastrisme, christianisme, judaïsme, manichéisme avec la participation d'autres idolâtries qui vivaient ensemble dans la tolérance. La structure socioculturelle et la vie spirituelle kurde à l'époque pré-islamique ont été différentes de celle de la société monothéiste arabe en ce que la première était un exemple de syncrétisme, de cohabitation et de tolérance religieuse.

Le Kurdistan après une résistance acharnée a été islamisé par la force du glaive¹¹⁶. Certaines sources kurdes nous donnent des détails sur la confrontation sanguinaire désastreuse entre les habitants du Kurdistan et la force occupante de l'armée de l'islam¹¹⁷. Dans certaines régions, les Kurdes n'ont pas baissé les bras et obligèrent les Arabes à négocier avec eux, et leur donnèrent le tribut *djizya* (impôt de capitation) et *kharâj* (impôt foncier) en échange de la préservation de leur religion. Il s'agissait d'une tentative pour qu'au moins les occupants ne les occupent pas du côté idéologique et spirituel¹¹⁸.

Les conflits ethniques à l'époque du prophète (570-632) n'avaient pas encore pris cette ampleur qui ne commença qu'avec l'époque du califat au moment où l'islam grandissait en dehors de la société arabe et sortait de la péninsule arabique en commençant l'islamisation des peuples non arabes, notamment à l'époque des omeyyades (661-750) où ils pratiquèrent une politique entre parenthèse extrêmement raciale à l'égard entre autres des Kurdes et des perses qu'ils regardaient comme des esclaves¹¹⁹. Les Kurdes et tous les peuples non arabes même après leur islamisation furent dit les *mavali* c'est-à-dire les nouveaux convertis non arabes. En fait, ces *mavali* étaient considérés comme des sujets de seconde zone indignes d'accéder aux fonctions

¹¹⁵ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le kordstanda* (Le contexte religieux et national au Kurdistan), 1^{ière} édition Suède 1993, 2^{ème} éditions Kurdistan 2000, p 44 ; Cigerli commit une erreur quand il écrit que l'islamisation des kurdes a eu lieu au IX^e siècle, cf., Sabri Cigerli., *Les kurdes et leur histoire*, l'Harmattan, Paris, 1999, p. 34.

¹¹⁶ Il faut dire que les kurdes ont été islamisés en 639 par la force. Mais, à l'époque de prophète Mohammad (570-630) certains kurdes contactèrent le prophète et servirent l'islam. Les sources arabes parlent d'un certain kurde auprès du prophète au nom de (Djâbân al-kordî) Jâbân kurde cf., Nebaz, J., *Al-mostazhafon al-kord wa ikhwanihom al-moslimon* (*Les kurdes opprimés et leur frères musulmans*), Ed. Kurdnama, Londres, 1997. p 11. Cela nous amène à un fait important que même à l'époque de prophète les Kurdes étaient connus comme une ethnogenèse indépendante.

¹¹⁷ Jemal Nebaz, *Al-mostazhafon...op. cit.*, p. 9.

¹¹⁸ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 45.

¹¹⁹ Jemal Nebaz, *Al-mostazhafon...op.cit.*, p. 13.

d'autorité religieuse, civiles ou militaires : les troupes qui envahirent la péninsule ibérique étaient par exemple composées en partie de Berbères récemment intégrés, mais ceux-ci ne recevaient que des soldes inférieures¹²⁰. Le mariage d'un *mavali* avec une fille arabe était considéré comme un crime, mais les filles kurdes et persanes que les guerriers arabes prenaient comme des butins légaux de la guerre étaient dites "*al-sariyya*", c'est à dire accompagnement (« compagnons en promenade des nuits ») et les enfants nés de ces relations étaient appelés des métis *hajîn*. Ce mot-ci en arabe est synonyme de vicieux et est un mot détesté chez les arabes. Un poète arabe de l'époque al-Rayânî dans un poème a dit « *Ô mon dieu, comme les enfants des compagnons sont abondance, mettez-moi mon seigneur dans un pays où je ne voie pas les enfants métis hajîn* »¹²¹. Encore pire, si un *mawalî* ne reconnaissait la suprématie arabe sur les autres peuples, on disait de lui qu'il était un arabophobe "*al-shu'ûbî*", un condamné, ce qui donne le sens de l'hostilité arabe. Donc, dans ce contexte, les aspirations nationales des peuples non arabes ont été étouffées et cela se produit des révoltes et soulèvements dans les régions périphériques¹²². En général, à propos de la situation du Kurdistan à l'époque des omeyyades, nous ne possédons pas autant de faits et de sources historiques, mais les rares sources existantes parlent de participation des kurdes à tous les mouvements s'opposant aux Omeyyades tel que le mouvement des Hîjaj en 649-714, le mouvement de Mokhtar Saqafî en 687 et la révolte d'Abdurahman a-ch'as¹²³.

Selon les sources historiques que nous possédons, les Kurdes apparaissent **historiquement** comme ethnie de façon incomplète à la fin de l'époque du califat Omeyyade et au début de l'époque Abbâsside (750-1258). Les Kurdes jouèrent alors un rôle majeur dans la chute des Omeyyades et même la guerre qui marqua la chute du califat Omeyyades se déroula sur la rivière de Bahdînân au Kurdistan. La région connut plusieurs révoltes et mouvements populaires religieux auxquels les Kurdes participèrent activement, tels que les mouvements Ismaéliens, Kharidjites, Jacob Safar, les *Zanjs* et le babisme. Les Kurdes y participèrent d'ailleurs au point que des conversions en masse au babisme eurent lieu. En fait, nos informations sur la situation du Kurdistan à l'époque Abbâsside (750-1258) sont réduites. Au temps d'al-Mu'tasim une révolte kurde est mentionnée en l'année 225/839 ; elle fut déclenchée dans la région de Mossoul par

¹²⁰ Dominique et Jamine Sourdel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1996, p. 766.

¹²¹ Pour le poème en arabe, cf. Nebaz, J, *Al-mostazhafon...op.cit.*, pp. 13-14.

¹²² Mohammad-Reza Djalili, « Territoires et frontières dans l'idéologie islamiste contemporaine », In *Relations internationales*, N) 63, automne 1990, p. 308.

¹²³ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 47.

Dja'far b. Fahardjis, issu d'une noble famille kurde. Battu à Babaghêsh, Djâffar se replia dans le Djebel Dâsin où il défit les troupes du calife. Une nouvelle armée commandée par les Turcs Aytalh mit fin à la rébellion¹²⁴.

A la lumière des documents existants, on peut dire que la conscience ethnique kurde au sens historique a été cristallisée à la fin de l'époque du califat Omeyyade, enfin avec l'arrivée des Abbâssides, par les luttes religieuses et politiques dans la région qui laissèrent des traces sur l'évolution de cette conscience ethnique. A la périphérie du domaine Abbâsside, des souverainetés distinctes s'établirent, ne reconnaissant au califat qu'une autorité nominale¹²⁵. Finalement la faiblesse de l'autorité centrale du califat musulman favorisa l'émergence de certains petits émirats kurde locaux aux confins périphériques du peuplement kurde, des dynasties qui durent jusqu'à l'arrivée des mongole ou les Kurdes vivaient dans une période la plus cruelle.

2. Le Soufisme

*"Qui connaît Dieu l'aime, et qui connaît le monde y
renonce »*

Hasan al-Basri (642-728).

Plus qu'une branche perfectionniste de l'islam, le soufisme est en fait l'aspect ésotérique de l'islam, la doctrine traditionnelle en étant l'aspect exotérique. Le mot *soufisme*, qui vient de l'arabe *taswwuf*, s'applique littéralement à la pratique des mystiques qui portent des vêtements de laine et, comme tout ce qui est essentiel en Islam, peut être ramené au Coran ou au *Hadith*. L'étymologie du mot arabe *sûfi* est peu claire. Il peut venir de *sûf*, laine : selon une interprétation, des disciples très pieux du prophète Mohammad portaient des manteaux de laine, qui étaient alors moins chers et moins confortables que ceux généralement utilisés. Selon une autre explication, le mot pourrait venir de *suffa*, une plate-forme légèrement surélevée, en référence à un groupe de fervents musulmans qui avaient pour coutume de s'y assembler devant la maison du Prophète. Il existe plusieurs autres théories, guère plus convaincantes ou plus éclairantes que les deux déjà mentionnées. Un seul point commun les unit : la référence à une

¹²⁴ V. Minorsky, «Kurde et Kurdistan», In *EI*, t V, Ed. Brill, Leiden, 1986, p. 454.

¹²⁵ Philippe Rondot, *l'Irak*, Ed. PUF, Paris, 1979, p. 26.

dévotion spéciale et au Prophète¹²⁶. En effet, le soufisme est une discipline d'intériorisation de la révélation coranique et considère la musique comme une aide nécessaire à la rencontre de Dieu. Le but est l'union mystique avec Dieu et l'anéantissement de sa personne (fana') en la Divinité.

Il a commencé vraisemblablement avec Mahomet. En tout cas, au VIII^e siècle, quelques mystiques islamistes ont conseillé le célibat, le végétarisme, la mendicité, l'absence d'activité régulière, s'en remettant à Dieu pour la subsistance. Les premiers soufis ont été influencés par les pratiques de moines chrétiens, de zoroastriens et d'hindous. Hasan al-Basri (642-728) a été le premier chef soufi. Ses disciples ont permis au soufisme de prendre de l'ampleur au IX^e siècle en Irak, dans les cercles mystiques de Bassorah et Bagdad avec al-Muhasidi (781-857). La recherche de l'union avec Dieu a pris un tournant dramatique avec le soufi al-Halladj quand il a déclaré "Je suis devenu celui que j'aime (Dieu)". Les théologiens musulmans ont pu le faire emprisonner et finalement exécuter pour hérésie. Progressivement, le courant soufi s'est rapproché de l'islam traditionnel, et de marginal il est passé au XII^e siècle au stade de confréries.

Selon les soufis, toute existence procède de Dieu et Dieu seul est réel. Le monde créé n'est que le reflet du divin, " l'univers est l'Ombre de l'Absolu ". Percevoir Dieu derrière l'écran des choses implique la pureté de l'âme. Seul un effort de renoncement au monde permet de s'élancer vers Dieu : " l'homme est un miroir qui, une fois poli, réfléchit Dieu ". Le Dieu que découvrent les soufis est un Dieu d'amour et on accède à Lui par l'Amour : " qui connaît Dieu, L'aime ; qui connaît le monde y renonce ". "Si tu veux être libre, sois captif de l'Amour"¹²⁷. Dès l'époque Omeyyade, il y eut un islam officiel proche du pouvoir en place et un islam légitimiste incarné par les chiites qui réclamaient un "juste retour des choses". Le message coranique subit dès lors beaucoup d'avatars pour culminer à l'époque Abbâside par une volonté de faire triompher le courant littéraliste qui s'était non seulement attaché à mettre en avant l'aspect exotérique des Écritures Saintes mais en plus, selon la technique de l'abrogation, s'était rangé sur les positions les plus restrictives voire répressives du message. Cette lecture littéraliste était le propre des théologiens de cour occupant des positions prédominantes dans le clergé informel de la judicature islamique. Face à cette formalisation excessive d'une croyance basée sur l'émancipation des individus, d'autres catégories ont vu le jour pour

¹²⁶ Mark. J. Sedgwick, *Le soufisme*, traduit de l'anglais par Jean-François Mayer, Ed. Cerf, Paris, 2001, p.

11

¹²⁷ Michel Malherbe, *Les Religions de l'Humanité*, Ed. Critérian, Paris, 1990, p. 193.

mettre les pendules à l'heure : les philosophes et les soufis. Les philosophes hellénisants n'avaient pas à proprement parler les coudées franches. Ils devaient promouvoir leur activité spéculative à l'ombre du dogme sous peine d'être taxés d'hérésie¹²⁸.

L'expansion de l'Empire islamique vers la fin de la dynastie des Omeyyades et au début de la dynastie des Abbâssides mit les musulmans en contact avec des groupes importants de non musulmans représentant différents niveaux culturels et diverses traditions. Il faut certainement admettre des influences zoroastriennes dès le début de la période Abbâsside, quand la capitale fut transférée de Damas à Bagdad, et que des nobles persans servaient à la Cour¹²⁹.

Au VIII^e siècle, les grands soufis sont apparus dans les villes de Bagdad et Bassorah comme Rabiha Adawi (m.754), Marouf al-Karkhî (m.816), Zanun Misrî (m.861), Junaydî bagdadî (880) et Hussein fils de Halladj (m. 922). En dehors de son message spirituel imprégné de l'esprit du prophète, le soufisme était plutôt une protestation envers la situation socio-politique existante¹³⁰, de sorte que des révoltes et des mouvements politiques contre l'autorité jalonnèrent toute l'histoire de l'époque omeyyade et abbâsside.

L'émergence des confréries

Les cheikhs soufis qui avaient la connaissance représentaient les fondations solides, nécessaires à la construction d'une société idéale. La *tariqa* ou la « voie » est un terme qui émane des traditions du Prophète, lequel ordonna à ses disciples de suivre sa Sunna et la Sunna de ses successeurs. Le sens de Sunna est « chemin » ou « voie » et la *tariqa* a ce même sens comme cela est mentionné dans ce verset du Coran : « Et s'ils se maintenaient dans la bonne direction, Nous les aurions abreuvés, certes d'une eau abondante ». Ainsi, *tariqa* est devenu le terme utilisé pour désigner les groupes de gens appartenant à une école de pensée dirigée par un savant ou un « Cheikh » comme on l'appelle souvent¹³¹. En outre le soufisme n'a aucune unité. Chaque maître se constitue une cohorte de disciples attirés par la réputation de son enseignement. Tout au plus, ces maîtres déclarent se rattacher à une " confrérie ", elle même fondée par un célèbre soufi

¹²⁸ Elias, « Le soufisme : l'humanisme de l'Islam », In *La Tribune d'Octobre*, n ° 19, 25 mars 1990, p. 78.

¹²⁹ Dominique et Jamine Sourdél, *Dictionnaire historique...*, *op.cit.*, p. 54.

¹³⁰ Rashâd Mirân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 57.

¹³¹ Shaykh Muhammad Hisham Kabbani, *The Naqshbandi Sufi Way: History and Guidebook of the Saints of the Golden Chain*, Ed. Chicago: Kazi Publications, 1995, p. 95.

des siècles passés ; personne ne vérifie une quelconque orthodoxie de l'enseignement donné, du moment qu'il se réfère à l'Islam¹³².

Au XII^e siècle, le pouvoir du monde musulman était troublé : l'Empire saljoukide en déclin faisait face aux croisades à l'ouest, à la menace mongole à l'est. Partout, la puissance musulmane semblait en recul : en Occident, la « *Reconquista* » était entamée contre les royaumes musulmans de la péninsule Ibérique, les attaques normandes sur la Sicile risquaient d'isoler les territoires musulmans de continent européen¹³³.

Cependant, la Mésopotamie était toujours le centre de développement du soufisme. Tandis que les califats Abbâssides vivaient leurs dernières années, le soufisme connut une profonde mutation avec la naissance des premières confréries *tariqa*. Qâdiriyya et Rifâ'iyya figuraient parmi elles¹³⁴. En effet, même si ces *tariqa* (confréries) apparurent relativement tard, à partir seulement du XII^e siècle, elles jouèrent dès ce moment un rôle social et politique important, contribuant notamment à la diffusion de l'islam dans les régions périphériques tant asiatiques qu'africaines¹³⁵. Depuis le XII^e siècle le soufisme islamique connut plusieurs grandes confréries *tariqa* différentes telles que: Malâmatiyya, Qâdiriyya, Naqshbandiyya, Mawlaviyya, Bektashiyya, Rifâ'iyya et les Sahrewardiyya. Dans le sous-chapitre B nous allons voir en détail le soufisme confrérique au Kurdistan et ses impacts politico-religieux remarquables au sein de la société musulmane kurde. Et maintenant voyons l'espace islamique chiite dans la société kurde.

3. Le shi'isme kurde

Shiisme

La branche chiite de l'Islam se sépara de la communauté *umma* dès le VII^e siècle, après la mort de l'imâm 'Ali. Ce fut la grande rupture au sein de la communauté *umma* islamique. En effet, les problèmes liés à la succession du prophète ne se limitèrent pas à la sphère proprement politique, où la solution du califat (décerné

¹³² Michel Malherbe, *Les Religions de l'Humanité*, Ed. Critérion, 1990, p. 192.

¹³³ Pierre-Jean Luizard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 344.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 344.

¹³⁵ Dominique et Jamine Sourdel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1996, p. 208.

successivement par consensus de la communauté à Abu Bakir, ‘Omar, ‘Osmân, ‘Ali lui-même, puis aux Omeyyades) n’apporta qu’une réponse pragmatique et momentanée. Le « parti de ‘Ali » fut, en effet, lié au devenir de ses descendants, et à travers cette Famille fut formée la philosophie religieuse du shiisme¹³⁶. Les shiites jusqu’au II^e siècle de l’hégire, n’ont pas ni croyance *e’teqâd* écrite ni foi *aqide* commune, ils se distinguèrent au nom de parti Alides (le shiite Alides), et ce ne fut qu’après le martyre de Hussein Ibn ‘Ali qu’ils se constituait et se divisaient dans des sectes différents¹³⁷. La branche la plus importante du chiisme est celle des chiites imâmites duodécimains qui croient à une lignée de douze imams, descendants d’Ali, qui sont « impeccables » et « infaillibles ». Le dernier d’entre eux disparut mystérieusement. C’est l’imam caché qui reviendra à la fin des temps¹³⁸. En effet, après le massacre de Karbalâ, en dépit de ces défaites si décisives, les chiites continuaient néanmoins leurs oppositions et leurs luttes contre les gouvernements reconnus par les autres musulmans. Mais, de plus en plus surveillés et poursuivis au cours de l’histoire par les autorités se trouvant à la tête de l’Islam, les chiites s’organisèrent d’une manière clandestine, ce qui leur donnait, par la force des choses, l’allure de société secrètes¹³⁹. Mais, il faut bien noter que le chiisme ne devint un mouvement politico-religieux qu’à la fin du IX^e siècle, après la disparition du Douzième Imam en 874, et non pas immédiatement à la mort du Prophète¹⁴⁰. Henry Corbin distingua quatre périodes dans l’histoire du chiisme duodécimain : première période des saints Imâms et de leurs adeptes de familiers (elle s’étend jusqu’à la date qui marque le début de la « Grande Occultation » au XII^e siècle) ; deuxième période s’étendant depuis cette date jusqu’à mort du grand philosophe et théologien chiite, mathématicien et astronome, Nâsir al-din Tusi (mort 1274) ; troisième période s’étendant jusqu’à la renaissance safavide en Iran au début du XVI^e siècle, et quatrième période s’étendant de la renaissance safavide à l’époque actuelle¹⁴¹.

Chez les chiites la lignée des Imams descendants de Hussein ne s’est pas maintenue jusqu’à nos jours : le dernier Imam a été occulté et ne reviendra pas qu’à la « fin des temps », c’est le Mahdi qui inaugurera le règne de Dieu sur terre et révélera le

¹³⁶ Yann Richard, *Le shi’isme en Iran: Imam et révolution*, Ed. J. Maisonneuve, Paris, 1980, p. 12.

¹³⁷ Bahram Chubineh, *Tashayyo’ va siyâsat dar Iran*, (Shi’isme et politique en Iran), t I, 1984, p. 183.

¹³⁸ Anne-Marie Delcambre, *L’Islam*, Ed. La Découverte, Paris, 2004, p. 23.

¹³⁹ Hekmat Mohammad-‘Ali, *Essai sur l’histoire des relations politiques irano-ottomanes de 1722 à 1747*. Thèse pour le doctorat Université de Paris. Faculté de droit. Paris, Ed. Les Presses modernes, 1937, p. 46.

¹⁴⁰ Yann Richard, *L’islam chi’ite : croyances et idéologies*, Ed. Fayard, Paris, 1991, p. 37.

¹⁴¹ Henry Corbin, « Shi’isme », In *Encyclopedia Universalis, Dictionnaire de l’Islam : religion et civilisation*, Ed. Albin Michel, Paris, 1997, pp. 775-776.

sens caché des versets du Coran. À leur tour les chiites se sont divisés selon la ligne des Imams dont ils reconnaissent l'autorité. Ils se distinguent les uns des autres en se rattachant à un membre de la lignée¹⁴².

Sur le plan des dogmes fondamentaux, les chiites comme les sunnites participent aux trois principes fondamentaux de l'Islam, à savoir *tawhid* (unicité de Dieu), *nobwat* (la prophétie et la révélation), *mo'ad* (la résurrection et le jugement dernier), mais les chiites ajoutent à ces principes, deux autres : *adl* (la justice de Dieu) et *imâmât*¹⁴³. Henry Corbin a bien distingué que l'imamat est formé sur le mot *Imâm* qui signifie guide, celui qui se tient en avant et partant, celui qui éveille, guide et illumine les consciences¹⁴⁴.

A l'intérieur de la communauté chiite, il y a trois groupes importants qui se distinguent par le nombre d'Imâms reconnus comme successeurs du Prophète. Le groupe principal, par le nombre de ses adeptes et sa position centrale dans l'éventail religieux, est celui des shi'ites duodécimains (*ithna ashari*). Viennent ensuite les shi'ites *ismaélites* septicémains et le shi'isme des cinq imâms ou *zeydisme*¹⁴⁵. En ce qui concerne leur représentation dans le monde musulman, les shiites sont estimés à environ 11% (soit plus de 80 millions) des 800 à 900 millions de musulmans dans le monde.

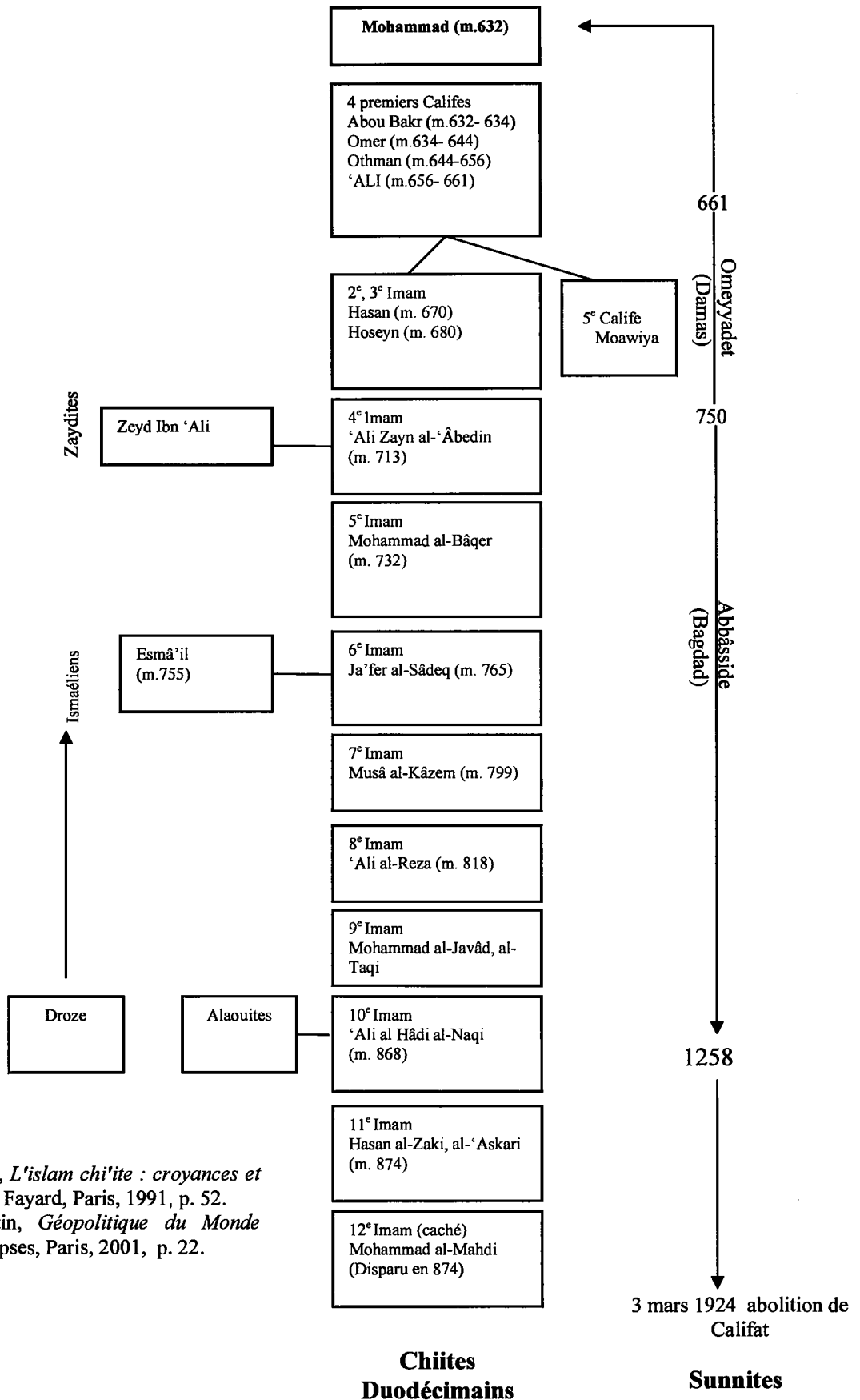
¹⁴² Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*, Ed. Ellipses, Paris, 2001, pp. 21-22.

¹⁴³ Mohammad-Reza Djalili, *Religion et révolution : l'islam shi'ite et l'Etat*, Ed. Economica, Paris, 1981, p.14.

¹⁴⁴ Henry Corbin, *l'Imâm caché*, Ed. L'Herne, Paris, 2003, p. 19.

¹⁴⁵ Mohammad-Reza Djalili, *Religion et révolution... op.cit.*, p. 11.

Figure 3 : l'arbre de l'islam



Sources :

-Yann Richard, *L'islam chi'ite : croyances et idéologies*, Ed. Fayard, Paris, 1991, p. 52.

-Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*, Ed. Ellipses, Paris, 2001, p. 22.

Espace shiite kurde

La majorité écrasante de la société kurde est de croyance sunnite. Cependant, une petite communauté kurde shiite se trouvait en Iran dans les villes de Kermâshâh, Kangâvar, Hamadân, Marâgha, Tabriz et Bijâr, qui sont des chiites duodécimains, et d'autres à Khorâssân, en Turquie dans les villes de Malatiya, Adyamin et Marash, et en Iraq dans les villes de Khânakin, Bedre. Une communauté kurde Fayli shiite s'installa également à Bagdad. Selon Ishow, les kurdes chiites représentent environ 10 à 15% des kurdes musulmans¹⁴⁶ et 20% selon Yann Richard¹⁴⁷. Aujourd'hui un grand parti du Kurdistan en Iran de Ravanser jusqu'à Ilam est constitué de tribus et de clans de croyance shiite des adeptes de Imam Dja'far al-Sâdiq¹⁴⁸.

Les confréries shiites au Kurdistan

Les confréries ont eu moins d'influence dans le milieu kurde chiite que dans le milieu kurde sunnite. Si les confréries *tariqa* kurdes sunnites ont joué un rôle politico-religieux, dès les années dix huit cent quatre-vingt, on voit que les confréries kurdes chiites restèrent uniquement dans un cadre religieux. Les *tariqa* les plus répandues parmi les *ghulat* kurdes sont : Ni'mataullâhiyya et Khâksâriyya.

A. Ni'mataullâhiyya

La confrérie de Ni'mataullâhiyya fut fondée par Shâh Ni'mataullâh Walî Kermânî, né à Alep, en Syrie. Shâh Ni'mataullâh fut d'abord formé dans les sciences de la *madrassa* avant d'étudier le soufisme et la philosophie. Il fit son pèlerinage à la Mecque et y rencontra des mystiques ; il passa ainsi plusieurs années auprès de Cheikh

¹⁴⁶ Habib Ishow, *Structures sociales et politiques de l'Irak contemporain : pourquoi un Etat en crise ?* Ed. L'Harmattan, Paris, 2003, p. 21.

¹⁴⁷ Yann Richard, *L'islam chi'ite : croyances et idéologies...op.cit.*, p. 14.

¹⁴⁸ Fakhr al-Kottâb Mirzâ Shokrollâh Sanandadjî (Fakhr al-kottâb), *Tohfa-ye Nâseri Dar Târikh va joghرافیâ-e Kordestân*, éd. Heshmatollâh Tabibi, Téhéran, 1366/1988, p.40.

‘Abdullâh Yâfi’î (m. 1367), un soufi originaire du Yémen, lié à la Châdhiliyya et fondateur de la branche Yâfiyya de la confrérie Qâdiriyya. Shâh Ni‘mataullâh s’installa en 1361 à Shâhr-i sabz, près de Samarcande, d’où il se fit expulser par Tamerlan. Il se rendit à Hérat puis à Kubanân, près de Kerman, où naquit, en 1373, son fils Khalîlullâh appelé à lui succéder. Après sa mort, en 1431, son fils et sa famille se rendirent à Bidar, au Deccan, où les traditions de la Ni‘mataullâhiyya ont été préservées¹⁴⁹. Aujourd’hui on trouve des *Khânagâ* de Ni‘mataullâhiyya dans la ville de Kermânshâh parmi les kurdes ghulât.

B. Khâksâriyya

L’origine de Khâksâriyya renverrait au XVI^e siècle. Djâlâl al-Din Haydar (mort en 1291), que les Khâksârs reconnaissent comme le fondateur de leur ordre, était un Boukhariote installé à Uch, en Inde, où il fonda la branche Djâlali de la Suhrawardiyya. Il est toutefois encore difficile de déterminer avec précision si à l’origine de l’ordre se trouvait bien ce Djâlâl al’din-i Haydar indien, car il exista en Iran d’autres derviches du même nom dont la mystique s’inscrivait aussi dans la tradition Qalandari, tels Qutb al-Dîn Hayda-î Zawa’î de Turbat-i Haydariyya, au Khorassan (XVIII^e siècle), ou Qutb al-Dîn Haydar de Tabriz (XV^e siècle)¹⁵⁰.

Les Khâksârs pratiquent un rituel d’initiation assez rare, qui distingue deux hiérarchies. La première définit les rapports généraux entre cheikh et derviche et ordonne la structure interne de subordination à l’intérieur de la tariqa ; la seconde est la hiérarchie particulière de la perfection mystique qui comprend les sept stades auxquels le derviche peut être initié¹⁵¹. Ils ont deux livres sacrés *Tuhf-e Dervish* et *Gandjîn-e Awliyâ*. Les disciples de Khâksâriyya se trouvaient dans la plupart des villes en Iran, ainsi que dans les régions kurdes, où dans des villes comme Kermânshâh ils avaient des *Khânaqâ*¹⁵².

¹⁴⁹ Thierry Zarcone, « L’Iran ». In *Les Voies d’Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd’hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 313-314.

¹⁵⁰ Thierry Zarcone, « L’Iran ». In *Les Voies d’Allah : les ordres ...op.cit.*, p. 318.

¹⁵¹ Gerhard Böwering, « Règles et rituels soufis », In *Les Voies d’Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd’hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 152.

¹⁵² Fakhr al-Kottâb Mirzâ Shokrollâh Sanandadji (Fakhr al-kottâb), *Tohfa-ye Nâseri Dar Târikh va ...op.cit.*, p. 56.

B- Le Soufisme confrérique au Kurdistan

1- Le Soufisme kurde

C'est très tôt que le soufisme fit son apparition chez les Kurdes. Au XII^e siècle déjà, il était en plein essor. Jusqu'à la chute de l'autorité locale des émirats kurdes à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, le soufisme kurde se plaça toujours au-delà du pouvoir politique kurde, et tout en se marginalisant politiquement se préoccupait plutôt du côté spirituel de l'espace tribal dans la société kurde. L'historien Muqaddasi, qui voyageait au Kurdistan vers 980, y trouva quarante soufis qui portaient le cilice et qui se nourrissaient de glands. Un ancien brigand kurde converti, Abu Mohammad Ibn Chounboki, devint le maître spirituel d'un kurde de Qalmini, Abu l-Wafâ al-Hulwani (mort après 1110) qui reçut le premier, en Irak, le titre de Tadj al-Arifm¹⁵³.

Au Kurdistan un cheikh connu devint le chef spirituel d'une confrérie, de ses derviches et de ses disciples. En réalité tout ce qui appartenait à ces hommes : les idées, l'esprit, le comportement et jusqu'aux biens étaient aux mains du cheikh. Le siège du cheikh est un *takiya* ou *khânega*, c'est-à-dire un couvent religieux. Pour que le cheikh accepte de reconnaître quelqu'un comme disciple, cette personne doit faire son repentir devant le cheikh puis passer par tous les degrés de la confrérie. Le dervichisme kurde est organisé sur le plan tribal. Le cheikh, détenteur de la vraie doctrine, l'enseigne et l'interprète dans sa résidence *khâneqâ*, entouré de ses disciples *murid*, dont les meilleurs deviennent ensuite ses représentants (khalifat) auprès des tribus. Le Kurdistan entier est ainsi couvert d'un réseau de « cellules mystiques », coïncidant avec la géographie des tribus¹⁵⁴. Dans la société kurde, les cheikhs, à la tête d'une confrérie soufi, sont l'objet d'une vénération populaire qui leur donne une influence considérable. Ils servent souvent de médiateurs dans les conflits entre groupes et leurs réseaux de disciples leur confèrent la capacité de mobiliser de larges couches de la population, ce qui explique leur poids politique¹⁵⁵. Les confréries mystiques chez les kurdes acquérèrent un particularisme tribal et national. Basile Nikitine constata très bien que l'idée religieuse qui se traduit en action chez le Kurde serait plutôt celle du mysticisme, cultivée dans les confréries de derviches. Du point de vue dogmatique ce mysticisme n'a jamais mérité la consécration officielle des 'ul'ma, mais du point de vue social s'est

¹⁵³ Thomas Bois, *Connaissance des kurdes.....op.cit.*, p.93.

¹⁵⁴ Basile Nikitine, *Les Kurdes, étude sociologique et historique*, ...op.cit., p.212.

¹⁵⁵ Gérard Chaliand, *Le malheur kurde*, Ed. Seuil, Paris, 1992, p. 41.

très bien adapté au milieu¹⁵⁶. En effet, il existait chez les kurdes une forte influence des courants mystiques (soufis) et de personnalités charismatiques, un « cheikhisme » susceptible de créer de puissants foyers d'agitation¹⁵⁷. Ainsi c'est au Kurdistan, terre d'élection traditionnelle des ordres mystiques, que les confréries sont demeurées les plus vivantes à l'époque moderne. Leur distribution y suit les divisions tribales. Les Hamavand et les Zangana appartiennent à la Qâdiriyya, les Barâdost, les Mamesh, les Mangûr sont naqshbandiîs¹⁵⁸. Dans les pages suivant nous parlerons de deux grandes confréries au Kurdistan : celle de Qâdiriyya et celle de Naqshbandiyya.

2. Qâdiriyya

Qâdiriyya est une confrérie mystique fondée par 'Abd al-Qâdir al-Djilâni (ou Qilâni), docteur hanbalite de Bagdad, mort en 1166. Comme toutes les confréries, elle se distingue, d'un côté, par son isnâd initiatique - c'est-à-dire par la chaîne ininterrompue de shaykh (ou cheikh) qui relie son fondateur aux premiers maîtres du mysticisme musulman et à Ali - et, de l'autre, par la liturgie des séances de prières et d'invocations de Dieu (*dhikr*)¹⁵⁹. Le prédicateur de confrérie de Qâdiriyya naquit dans un village dit Nife ou Nayif dans la région de Gilân¹⁶⁰ près de Kermânshâh et selon certaines sources il était probablement d'origine kurde¹⁶¹. A l'âge de 18 ans il se rendit à Bagdad, après avoir terminé des études approfondies en Islam. Sous l'influence des écoles soufistes de Bagdad, il devint le maître d'une confrérie et se préoccupa de la propagation de celle-ci. On dit que plus de 5000 chrétiens et juifs furent convertis à l'islam sur ses enseignements, puis sa confrérie se propagea dans tout le monde musulman et surtout dans les pays d'Afrique¹⁶². C'est à partir du XV^e siècle que la

¹⁵⁶ Thomas Bois, *connaissance des kurdes.....op.cit.*, p. 9.

¹⁵⁷ Xavier de Planhol, *Les nations du Prophète : manuel géographique de politique musulmane*. Ed. Fayard, Paris, 1993, p. 281.

¹⁵⁸ Pierre-Jean Luizard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 359.

¹⁵⁹ Encyclopaedia Universalis, *Dictionnaire de l'Islam : religion et civilisation*, Ed. Albin Michel, Paris, 1997, p. 699

¹⁶⁰ Gilân est situé au sud de la mer Caspienne en Iran.

¹⁶¹ Mohammad Amin Zaki, *Tarikh al-suliamaniyyat wa inhaaha*, (L'histoire de Suleymâniya et ses alentours), traduit du kurde en arabe par : Mohammad-Djamel Rojbayânî, Bagdad, 1951. p 212, il faut dire que la majorité des habitants de Gilân sont des kurdes.

¹⁶² Ibrahim Ahmad Shwân, *Sofigerî : chi'rî aynî u sofigerî le chi'rekanî mahwidâ*, (Le soufisme : les poèmes religieux et mystiques dans la poésie kurde de Mahwî), Editions Mukrianî, Kurdistan, 2001, p. 73.

Qâdiriyya s'imposa comme *tariqat*, au point de dépasser en importance la Refâ'iyya (ou Rofâ'iyya), la première et la plus puissante des confréries. Les rapports entre ces deux ordres furent nombreux : leur centre était Bagdad et leurs fondateurs ont pu se rencontrer. On dit même que l'ordre refâ'i est dérivé de la Qâdiriyya, et que Ah. Refâ'i (m. 1178) «était le gendre ou le neveu du Ghows, mais ces légendes son démenties par les faits¹⁶³.

Le XVII^e siècle vit apparaître la confrérie à Istanbul où le cheikh Ismâ'il Tûmi, connu sous le surnom de Pîr Thâni, le « second maître » fonda un courant réputé à Tophane. D'autre ramifications, dont celle des Jîlâliya extrémistes, prospèrent parallèlement au Maghreb où leurs représentants jouèrent un rôle politique lors de la conquête française de l'Algérie au XIX^e siècle et partagèrent les efforts de résistance d'Abdelkader, qui était un de leurs chefs¹⁶⁴.

Qâdiriyya au Kurdistan

L'histoire des cheikhs et des confréries religieuses a pris une grande partie de l'histoire spirituelle et temporelle kurde et nécessairement laissa une empreinte dans tous les domaines de la société kurde. Partant de ce point vu nous préoccuperons de la place et du rôle de la religion à l'intérieur de la société kurde. Qâdiriyya, en tant que deuxième confrérie religieuse kurde sunnite¹⁶⁵, arriva d'après les sources historiques au Kurdistan au XIV^e siècle. Il est paradoxal que, 200 ans après la mort de son maître, cette confrérie prêchât au Kurdistan. Mais ce n'est que l'un des paradoxes et des contradictions qui jalonnent souvent l'histoire kurde. L'Islam pénétra profondément dans la société kurde, pour cela, il n'est pas étonnant si on voit des seyyid kurdes de la confrérie Qâdiriyya fassent remonter leurs arbres généalogiques au prophète Mohammad, et l'une des principales conditions à remplir afin d'adhérer au Qâdiriyya était que les cheikhs devaient être d'origine *sayyid* ou descendants du prophète. C'est la raison pour laquelle les sayyids et les cheikhs kurdes emploient souvent une généalogie falsifiée remontant aux origines arabes, et ce jusqu'à ces dernières années.

¹⁶³ Jean During, *Musique et mystique dans les traditions de l'Iran*, Ed. Institut Français de Recherche en Iran, Paris- Téhéran, 1989, P. 240.

¹⁶⁴ Dominique et Jamine Sourdel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1996, p. 682.

¹⁶⁵ La première confrérie apparue chez les kurdes sunnites serait probablement la confrérie *Shâdiliyya* qui apparut en VII^e de l'hégire. Cf. Ibrahim Ahmad Shwân., *Sofigerî : shi'ri aynî u sofigerî le shi'rekanî... op. cit.*, p.70. Mais, comme malheureusement nous ne savons pas grande chose sur cette confrérie dans son milieu kurde, le débat à son sujet reste ouvert.

La confrérie de Qâdiriyya se propagea au Kurdistan suivant deux directions, la première étant celle de Akre-Nehrî. Selon les traditions historiques l'un de fils de Cheikh 'Abd al-Qâdir al-Djîlânî, Cheikh 'Abd al-Aziz serait venu à Akre, pour y prêcher la doctrine qâdrî. Il y fut enterré et son tombeau serait encore de « *ziyaret-gah* ». Son fils Cheikh Abou Bekir vint s'établir dans la région de Hariki, au village de Stouni, où demeura après lui son fils Cheikh Khaïdar, puis trois ou quatre générations. La famille s'établit à Mélaïn, Démané Soufla et puis Nehrî. C'est à partir du fils de Mollah Saleh, qu'ils abandonnèrent la Qâdiriyya pour entrer au Naqshbandiyya ¹⁶⁶. Quant à la deuxième direction, selon les traditions historiques kurdes, l'un des seyyid (descendant) du prophète, un certain Abu Youssif Hamadânî immigra au Hamadân suite à des problèmes avec les autorités et s'y installa. Il eut un fils du nom de Bâbâ 'Ali de Hamadân, le frère du grand poète kurde Bâbâ Tahir de Hamadân. En 1360 deux fils de ce premier, Issa et Moussa, après avoir pris le titre de *mourchid* (c'est-à-dire le guide spirituel de confrérie) de la confrérie Qâdiriyya, se déplacèrent d'Hamadân vers le sud du Kurdistan et s'installèrent dans un village de Berzinje tout près de la ville actuelle de Suleymânia puis ils prirent le nom de *seydât* (c'est-à-dire le descendant du prophète Mohammad). Les générations descendant de ces sayyids sont connues sous le nom de sayyidat de Berzinje¹⁶⁷.

Avec l'émergence de l'autorité locale kurde de Bâbân, la confrérie de Qâdiriyya, en tant que confrérie du pro-pouvoir kurde a très bien cohabité dans l'espace tribal de la société. Enfin, un développement important eut lieu avec le cheikh Marouf Nodehî (1752-1838), dont fils Kâk Ahmad servit le pan-islamisme. Avant l'introduction de la Naqshbandiyya au Kurdistan, la Qâdiriyya y était la seule confrérie. Ses principaux cheikhs appartenaient aux familles Barzindjî, Sâdât Nehrî et Tâlabâni. Il s'agissait de dynasties héréditaires, souvent rivales, à la tête d'énormes richesses et jouissant d'un pouvoir important du fait de leur influence sur les aghas tribaux. Les cheikhs Barzindjî de Suleymânia étaient les chefs religieux et politiques de la ville, qu'ils dirigeaient au nom de la Qâdiriyya. A cette famille appartenait le plus célèbre de chefs mystiques, cheikh Mahmûd (m. 1956), qui se proclama « roi du Kurdistan » en 1922¹⁶⁸. Contrairement à la tradition pro-ottomaniste, ce cheikh s'orienta plus vers « le

¹⁶⁶ Basile Nikitine, « Les kurdes racontés par eux-mêmes », In *l'Asie Française*, n° 231, mai 1925, pp. 155-156.

¹⁶⁷ Ibrahim Ahmad Shwân, *Sofigerî : shi'ri aynî u sofigerî le shi'rekani....op. cit*, p 74.

¹⁶⁸ Pierre-Jean Luizard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir .de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 359-360.

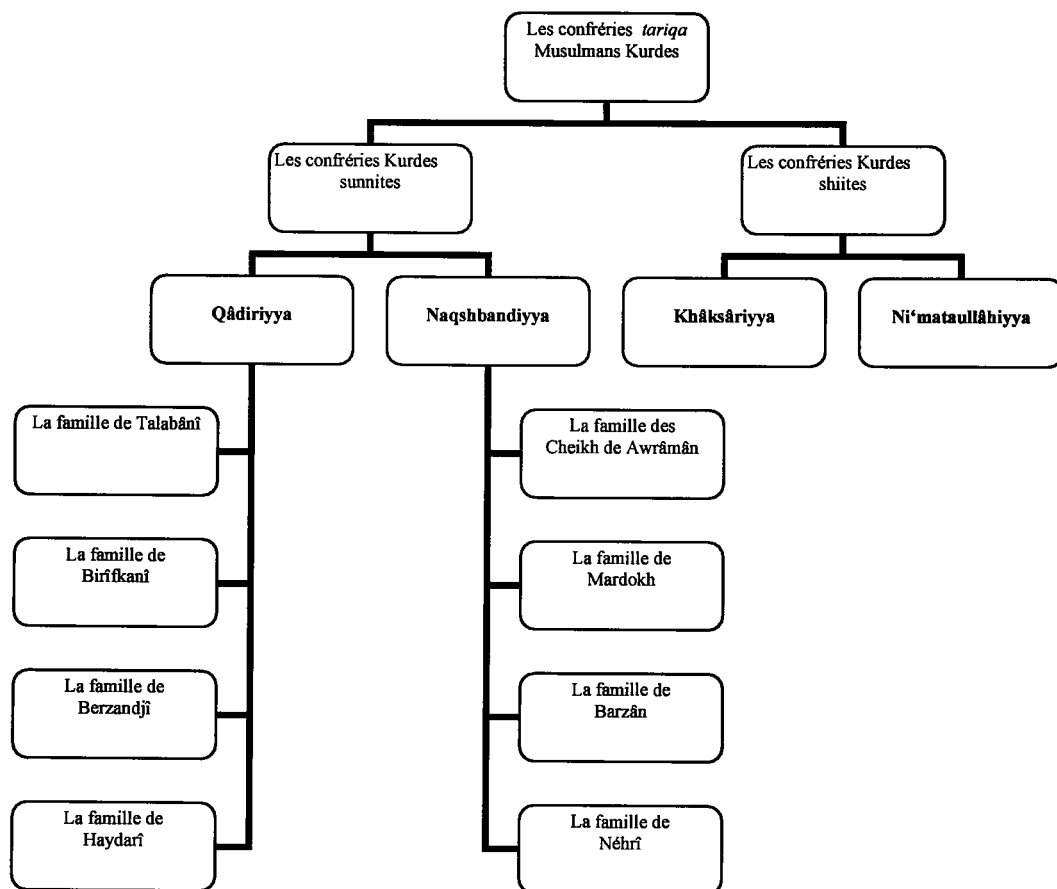
kurdisme » et moins vers le soufisme. Mais jusqu'à la fin de son pouvoir politique il ne put échapper à l'héritage pro-islamo-ottoman de sa famille.

3. Naqshbandiyya

Cet ordre mystique ou confrérie *tariqa* doit son nom à Bahâ'al-Naqshbandi (mort en 1389) qui l'organisa, mais ses règles propres furent établies par Yûsuf al-Hamadhâni (mort en 1140) qui insistait notamment sur la pratique purement mental du *dhikr*. Naqshbandiyya se répandit au XIV^e parmi les Turcs de l'Asie centrale qui furent ainsi rattachés au sunnisme. Son expansion ultérieure autour de la Transoxiane vers l'Anatolie d'un côté et vers le sous-continent indien d'un autre n'empêcha pas qu'au XV^e siècle, sous l'impulsion notamment de Khwâja Ahrâr (mort en 1490), elle maintînt des centres importants à Samarcande et Boukhara ainsi qu'à Merv ou Hérat¹⁶⁹.

¹⁶⁹ Dominique et Janine Sourdel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1996, p. 613.

Figure 4 : Les confréries *tariqa* musulmanes kurdes.



Sources :

- M. (al-) Mawslî, *arab wa akrad, rûeyiya arabîyy liligaziyy al-kordîyya*, (Arabe et Kurdes : une vision arabe pour la question kurde), éditions dar Al-gizon, Beyrouth, 1986. pp. 269-277.
- Martin van Bruinessen, *Mullas, Sufis and heretics: The Role of Religion in Kurdistan Society*: Collected articles, Ed. Isis Press, Istanbul, 2000, pp. 199-229.

En effet, le *tariqa* de Naqshbandiyya comme celui de Qâdiriyya est basé sur le shr'ha islamique, mais leur grande différence réside dans la modalité de *dhikr*, remémoration de Dieu¹⁷⁰. Cela nous amène à la pratique du *dhikr* qui, chez les Naqshbandis, se distingue de ce qui se fait dans les autres confréries. Bahâ' al-Dîn affirmait d'ailleurs que la voie mystique proposée par son ordre commençait là où

¹⁷⁰ Rashâd Mirân, *Rewshî âyîni u neteweyî le ...op.cit.*, p. 78.

s'arrêtait celle des autres ; le *dhikr* silencieux, ou secret, étant vu comme éminemment supérieur au *dhikr* vocal¹⁷¹.

Naqshbandiyya au Kurdistan

D'après toutes les sources un certain mulla kurde de Suleymânia, après avoir fini de suivre les cours dans une école religieuse, devint mulla Khâled. Il partit pour Delhi, y resta quelques années près du Cheikh Abdoulla dans la solitude et le jeûne, fut consacré et retourna à Suleymânia. Il devint alors *mourchid* (le guide spirituel) de la doctrine Naqshbandiyya et sa popularité lui valut beaucoup de jaloux et d'ennemis, dont les plus influents étaient Cheikh Marouf de Suleymânia et mulla Mahmed de Balek¹⁷². Il est important de noter que jusqu'au début du XIX^e siècle, et plus précisément jusqu'au retour de Mowlânâ Khâled au Kurdistan en 1811, le soufisme kurde ne se présenta pas comme un mouvement politico-religieux au sein de la société kurde. En effet, avant Mowlânâ Khâled il y avait chez les kurdes des cheikhs de la *tariqa* Qadrî, mais ils n'ont pas marqué l'histoire du Kurdistan. Par contre, les trente trois khalifes kurdes de Mowlânâ Khâled réussirent à répandre cet ordre au Kurdistan, en y établissant des réseaux solides. Depuis les cheikhs Naqshbandi jouent un rôle social et politique décisif au sein de la société kurde¹⁷³.

Le retour de cheikh Mowlânâ Khâled à Suleymânia (1811) marqua le début d'un grand conflit entre les deux grands confréries traditionnelles de Qâdiriyya et Naqshbandiyya. Les origines du conflit entre la confrérie Qâdiriyya du pro-pouvoir local kurde et celle de Naqshbandiyya novatrice n'étaient pas liées à la confession. La source du conflit se situait plutôt dans l'idée de prendre le pouvoir politique, spirituel et tribal¹⁷⁴. En effet, la Naqshbandiyya s'imposa en très peu de temps comme une véritable concurrente face à la Qâdiriyya. Les disciples de la Naqshbandiyya étaient mieux encadrés que ceux de la Qâdiriyya. Ces derniers prêchaient dans les milieux défavorisés. Quant aux Naqshbandîs, ils s'attachaient généralement à pratiquer avec discrétion entre les quatre

¹⁷¹ Thierry Zarcone, « La Naqshbandiyya », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir .de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 458.

¹⁷² B. Nikitine, « Les kurdes racontés par eux-mêmes », In *l'Asie Française ...op. cit.*, p.156.

¹⁷³ Mustafa Aslan, *Pouvoir de guérir, pouvoir social et prestige religieux : au tour du cheikh kurde*. Thèse de Doctorat, Université d'Aix-Marseille-III, 1998, p. 133.

¹⁷⁴ Rashâd Mirân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 62.

murs des mosquées sous la direction d'un shaykh, ce qui facilitait l'encadrement des disciples qui d'ordinaire ne fréquentaient pas ceux d'une autre confrérie¹⁷⁵.

La confrérie de Naqshbandiyya se propagea au Kurdistan en peu de temps, les disciples et les partisans du Khâled dépassèrent les frontières de l'Iraq arabe, Hedjaz, le Yémen, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, l'Iran et l'Afghanistan. La nature de la confrérie Naqshbandiyya était plutôt une nature d'insubordination en comparaison avec la nature traditionnelle de la confrérie Qâdiriyya. Il est certain que le charisme spirituel de Mowlânâ Khâled et le fait que lui et ses khalifes avaient une formation solide de *Madressa* ont contribué à l'expansion de la *tarîqa* naqshbandî dans le Kurdistan. Mais comme Van Bruinessen le remarque il faut chercher ailleurs les raisons qui vers la fin de XIX^e siècle, ont mené les cheikhs kurdes Naqshbandî à jouer des rôles politiques importants, au sein de la société kurde. A ce propos Van Bruinessen met l'accent sur les changements politiques ayant eu lieu au lendemain de la disparition des principautés kurdes, dans le courant du XIX^e siècle, disparition qui provoqua, d'après lui, le désordre et le chaos au Kurdistan¹⁷⁶.

En effet, les deux confréries présentaient une différence structurelle au niveau de la transmission, qui était chez les Qâdris l'apanage de chefs héréditaires, tandis que les chefs locaux ou *khulfâ'* avaient la priorité chez les Naqshbandis¹⁷⁷. Du fait que la Naqshbandiyya devint une branche très répandue au Kurdistan, l'Empire ottoman a toujours craint que d'autres troubles ne se déclenchent sur leur frontière avec la Perse, via les mouvements soufis, tel que le mouvement des Safavides au début du XVI^e siècle. Il a toujours surveillé attentivement tout ce qui concernait la sécurité de la région, surtout dans les lieux du peuplement kurde. David Pâshâ, le vali de Bagdad, assura Istanbul que le cheikh Mowlânâ Khâled ne deviendrait pas un danger pour l'Empire ottoman et il écrivit à Istanbul : « Je ne voit pas de danger venant de Mowlânâ Khâled, il a sa confrérie et il n'est pas un homme de bas-monde »¹⁷⁸. Mais l'Empire

¹⁷⁵ Halkawt Hakim, « Conflit Qâdiriyya-Naqshbandiyya dans le milieu kurde au début du XIX^e siècle », In *JHS*, Special issue : *The Qâdiriyya Ordre, Dedicated to Alexandre Popovic*, Ed. Simurg, Istanbul, n° 1-2, 2000, p. 159.

¹⁷⁶ Mustafa Aslan, *Pouvoir de guérir, pouvoir social et prestige religieux : au tour du cheikh kurde*. Thèse de Doctorat, Université d'Aix-Marseille -III, 1998, p. 133.

¹⁷⁷ Pierre-Jean Lazard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 359.

¹⁷⁸ Abbâs Al-Azzâwî, *Shâhrezûr-al-suliemaniya, alliwa wal-madina*, (Shâhrezûr-Suleymânia : liva et ville) (en arabe), publié par Mohammad-'Ali Qeradaghî, Bagdad, 2000, p. 254 et 313.

ottoman a toujours craint que de ce mouvement ne naisse une limite à l'autorité ottomane dans cette région.

La popularité et les aspirations temporelles de Cheikh Khâled auraient été utilisées pour la construction d'un Etat religieux kurde. Mais le conflit entre la Qâdiriyya et la personne de son maître, mulla Marouf Nodehî avec Mowlânâ Khâled, finit par le conduire à exiler ce dernier et à le séparer de son groupe, ce qui était l'un des rêves de l'Empire ottoman. L'expansion des idées de Mowlânâ Khâled dans le monde islamique était tellement forte, que les Kurde l'appelaient *hazret* (c'est-à-dire son excellence au titre religieux) et que ses paroles étaient considérées au même titre que les propos du Prophète. En 1820, d'après le voyageur anglais Rich, Mowlânâ avait eu 12.000 *murid* ou disciples¹⁷⁹ répartis dans toutes les régions de la Turquie et dans les provinces arabes de l'Empire ottoman ; Mowlânâ Khâled avait une ambition spirituelle et temporelle. La dernière requête de Mowlânâ à son maître Abdulla Dahlavî au moment de quitter l'Inde avait été de lui donner la religion, et ce bas monde pour les confronter, ce à quoi Dahlavî répondit « Va, je t'ai tout donné »¹⁸⁰.

Les cheikhs Naqshbandis ont eu des attitudes politiques très diverses au Kurdistan. Toutefois, le rôle de certains cheikhs Naqshbandis dans le mouvement national kurde ne peut être nié. Les insurrections majeures au Kurdistan, depuis plus d'un siècle, ont été conduites par des cheikhs Naqshbandis : outre la révolte de 'Ubaydullâ en 1880 en Iran, il faut également citer la rébellion de Cheikh Saïd en 1925, en Turquie, au moment du règlement de la question de Mossoul. Mais un groupe attire plus particulièrement l'attention à cet égard : les Bârzâni¹⁸¹, qui combattit depuis la première décennie du XX^e siècle contre la monarchie irakienne et puis la République d'Irak.

Depuis la fin du XIX^e siècle et puis tout au long du XX^e siècle, les cheikhs des Naqshbandis jouèrent un grand rôle dans les mouvements nationaux kurdes. C'est les disciples de ces cheiks qui constituèrent les principaux combattants de toutes les grandes insurrections armées kurdes.

¹⁷⁹ Claudius James Rich, *Narrative of a residence in Koordistan, and on the Site....op.cit.*, p. 141.

¹⁸⁰ Halkawt Hakim, « Mawlânâ et les pouvoirs », In *Naqshbandis : cheminements et situation actuelle d'un ordre mystique musulman*, actes de la Table Ronde de Sèvres (2-4 mai 1985), édités par Marc Gabrioëau, Alexandre Popovic et Thierry Zarcone, Ed. Isis, Istanbul - Paris, 1990, p. 361.

¹⁸¹ Pierre-Jean Luizard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir .de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 360.

CHAPITRE V : LES GHULÂTS ET LES MINORITES RELIGIEUSES

A. Les ghulâts kurdes

1. Ahl-e Haqq

Dans les études historiques, on mélange souvent, le terme de ‘Ali-Allahî, Ahl-e Haqq, Kâkâyyî et Yarsân ; ils sont utilisés pour un seul groupe. Les Ahl-e Haqq (Fidèles de Vérité) est le plus grand groupe ethno-religieux kurde chiite qui a sa confession religieuse, sa propre coutume et son propre mode de vie¹⁸². Leur nom de confession est Ahl-e Haqq¹⁸³ et c’est un nom sacré chez eux. Les Ahl-e Haqq même s’ils ont des branches communes avec les ‘Ali-Allahis, ne sont pas considéré comme des ‘Ali-Allahis¹⁸⁴. Le foyer principal des Fidèles de Vérité se situe en Iran occidental, dans la province kurde de Kermânshâh, surtout dans les villes de Qasr-i shirin, Sarpol, Kerend, Sahna et dans les districts de Zohâb, Bêvanidj, Mâhidasht et Holvân. Une partie de Ahl-e Haqq se trouve au sud du Kurdistan dans des villes comme Suleymânia, Kirkuk, Mossoul, Khânakin et même Bagdad, ainsi que dans leurs alentours, où ils sont connus sous le nom de « Kâkayyî » appartenant à la même branche des sectes Ahl-e Haqq. C’est une secte kurde chiite isolée et refermée et qui regroupent la totalité des tribus Gorârî, la majorité de celle de Sandjâbî, ainsi qu’une partie des Kalhour et des Zangena de Kandûla et des tribus lôrs Djalâlavand et othmânavand de Holaylân¹⁸⁵. La confession religieuse de ce groupe est sous l’influence des idées du zoroastrisme, judaïsme, du christianisme et du manichéisme et ils se mélangent avec la philosophie chiite extrémiste *ghulât* et d’une façon si particulière qu’il faut les séparer des autres croyances islamiques¹⁸⁶.

Les Ahle-haqq possèdent une floraison de légendes arrangées d’après les manifestations de la Divinité. Leurs recueils de ces légendes portent le nom de

¹⁸² Rashâd Mirân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 152.

¹⁸³ Ils sont connus sous le nom du Yarsân aussi, pour une étude approfondie en français sur ce groupe, cf. les travaux scientifiques de l’ethnologue kurde Mohammad Mokri, qui a écrit des dizaines de travaux ethnolinguistique et ethno-religieux, pour les détail sur ses travaux cf., Amir Sayfodine Mokri, *La liste des études et ouvrages publiées par M. Mokri de 1945 à 1993 (bibliographie restreinte)*, t I, Paris, (bilingues français et perse), 1993.

¹⁸⁴ Souvent les orientalistes emploient l’une à la place d’autre. cf. Comte A. Gobineau, *Trois ans en Asie (de 1855 à 1858)*, Paris, 1859, p. 338 ; V. Minorsky., « Notes sur sectes de Ahlé-Haqq », Extrait des volumes XL et XLV de la RMM 1920-1921 (tiré à part), pp. 20-21.

¹⁸⁵ Nûr Ali-Salâh Elâhi, *L’ésotérisme kurde, ...op. cit.*, p.10.

¹⁸⁶ Heshmatollâh Tabibi, *Ghulât shi’ey kord*, (Les *gulâts* shiite kurdes). In Hamid Zarrinkûb (éd), *Majmû’e-ye Soxanrânihâ-ye dovvomin kongere-ye tahqîqât-e Irân*, (Lectures Given in Second Congress of Persian Studies), Ed. Meshhed University Prsee, Volume II, 1351/1973, p. 311.

Sarandjam. L'épopée de *Khâwandgâr* est intéressante seulement pour les mythes cosmogoniques. Les traditions relatives à l'époque de 'Ali (laquelle ne forme aucunement le point central) s'inspirent de l'extrémisme shi'ite¹⁸⁷. Dans les conceptions Ahl-e Haqq, Dieu est un Dieu pathétique qui souffre de ne pas être connu. Il créa le monde pour être connu et aimé. D'après le pacte fait aux premiers temps, il avait promis aux anges de se manifester. Il le fit sous différents aspects, il naît toujours, comme Jésus, d'une mère vierge et sa naissance a toujours lieu d'une façon extraordinaire. Il est accompagné à chaque Théophanie d'anges qui s'incarnent quelque temps avant Lui, l'attendent et l'annoncent. La première Théophanie eut lieu dans la personne de 'Ali. Sa mère, nommée Fâtimah bint Asad, en apparence épouse d'Abû-Tâlib le conçut de Dieu¹⁸⁸. D'après les sources existantes la première naissance miraculeuse que rapporte la tradition de la secte est celle de Shâh-Khoshîn, premier grand avatar après 'Ali selon eux. Pour la naissance de Sultân Sehâk, ce même procédé avec plus de détails et de précision intervient. Il est né d'une mère vierge, nommée Khâtun-Dây râk. La tradition des Ahl-e Haqq octroie à cet événement des récits en rapport avec ses propres mythes méta-historiques. Selon eux, Shâh khoshin lors de son occultation avait promis à ses fidèles compagnons (les anges incarnés) de réapparaître mainte fois dans ce monde, en particulier un peu avant la naissance de Sultân Sehâk¹⁸⁹. Mais, la vraie histoire de l'émergence des Ahl-e Haqq comme une ethnie remonte au XIV^e siècle avec le quatrième grand Théophanie Sultân Sahâk (ou Sultân Eshâq) qui, avec ses disciples dévoués, sema ses doctrines dans un « humus très ancien fait de couches de civilisations successives » (Mokri, 1966 :9). La secte « a donc subi l'empreinte de l'Iran pré-islamique ainsi que des sectes mystiques et extrémistes post-islamique » (ibid.) qui se sont souvent développées en milieu kurde et gurân. Les Ahl-e Haqq partagent avec les Iraniens la conviction que la mystique a toujours existé dans leur culture et seulement revêtu avec temps une forme islamique. Ainsi les adeptes affirment souvent que leur origine remonte à un passé fabuleux, ce qui est vrai dans la mesure où ils sont conscients des racines de ce mysticisme, profondément ancrées dans leur culture plusieurs fois millénaire¹⁹⁰.

¹⁸⁷ V. Minorsky, « Ahl-i Hakk », In *EI-NE*, Yom I (A-B), Ed. E.J. Brill & G.P. Maisonneuve & Larose. S. A, 1991, p. 270.

¹⁸⁸ Mohammad Mokri, *Recherches de Kurdologie : Contribution scientifiques aux études iraniennes*. Coll. Langue et civilisation iraniennes, n° 3. Librairie Klincksieck, Paris, 1970, p. 178.

¹⁸⁹ M. Mokri, « Sultân Sehâh », In *EI-NE*, Tom IX, Ed. Brill, 1998, pp. 891-892.

¹⁹⁰ Jean During, *Musique et mystique dans les traditions de l'Iran, ... op.cit.*, p. 294.

En fait, la doctrine religieuse d'Ahl-e Haqq, même si elle s'unit avec les 'Ali-Illahis pour certaines pratiques religieuses, ne se considère pas comme les 'Ali-Illahis (divinisateurs de 'Ali) et s'éloigne sur certains points de leur religion. Un point très important à souligner est le fait que tous les groupes ethno-religieux kurdes qui sont apparus après la conquête de l'islam, ne se trouvèrent que dans des endroits inaccessibles et isolés, ce qui explique peut être que la religion musulmane n'a pas pu y pénétrer facilement. Ainsi, la plupart des groupes religieux kurdes (Yézidi, Ahl-e Haqq, Alévie, Shabak etc.) ont gardé fidèlement les traces culturelles de l'ancienne religion kurde zoroastrisme dans ces endroit ardu et ils mélangèrent ces traces aux éléments de leur confrérie religieuse.

Au point du vu social, les Ahl-e Haqq se recrutent surtout parmi les petites gens et le caractère populaire de la secte se manifeste dans l'exubérance de l'élément miraculeux et folkloriste de leurs traditions. En résumé on peut dire avec Minorsky que la religion des Ahl-e Haqq est typiquement syncrétiste avec, à la base, l'extrémisme chiite¹⁹¹

2. L'alévisme

L'alévisme (*alevilik* en turc, *'alawiyya* en arabe, *'elewî* en kurde) est issu de l'islam chiite et ce terme plutôt général regroupe trois branche distinctes principales: 1- les qizilbâsh, 2 - les *nosâiri*, et 3 - la confrérie bektashi. Cette dernière se considère souvent proche des alévis, mais constitue en fait une branche hétérodoxe de l'islam qui suit plus ou moins les règles du chiisme en y ayant ajouté quelques éléments chamanistes, voire chrétiens et même judaïques. Les trois branches sont plus ou moins attachées dévotement au souvenir de imam 'Ali. Les trois ne connaissent pas la polygamie. Les cérémonies (*Cem*), où l'on pratique des danses, sont assez identiques, avec vin et sacrifice d'animaux, sauf chez les *nosâiri*. Ils fêtent Pâques avec les Arméniens et la fête de Khizr Elias est souvent confondue avec saint Serge. Les qizilbâshet et les nosâiri ont aussi le respect religieux de certains arbres sur les hauteurs, solitaires. On ne peut ni les couper ni les ébrancher, sous peine de malheurs graves. On y suspend des chiffons, des ex-votos, et on y sacrifie des poulets ou des moutons.

¹⁹¹ Thomas Bois, « La religion des Kurdes », In *Proche-Orient Chrétien*, Vol XI, Jérusalem, 1961, p. 20.

Les Alévis qizilbâsh sont issues d'une confrérie soufie, la *safaviyya*, d'abord sunnite puis chiite, dirigée par une famille kurde d'Azerbaïdjan. Ils sont présents dans toute la Turquie, chez les Kurdes, entre autres. Au début du XVI^e siècle, ils rompent radicalement avec l'islam, proclament la divinité de leur gourou, réincarnation d'Ali et de Jésus. Ils sont très égalitaires, fonctionnant au début comme un couvent de soufi militarisé. Chez les Alévis Qizilbâsh les femmes sont égales autant que les hommes, il y a un certain idéal social (partage des richesses). Ils croient aussi en la réincarnation sous forme de punition (dans un animal par exemple) ou divine (leurs imams).

Les Alévis-nosairis (dits aussi alaouites dans les pays arabes), une des branches alévies importantes, sont implantés surtout dans le sud-est de la Turquie (région d'Antioche, Adana, Tarse, Mardin, Alexandrette). Ils sont apparus en Irak au IX^e siècle. Un certain Muhammad ibn Nusayr al Namiri, jusque-là chiite, a proclamé la divinité du XI^e imam, dont lui-même était le prophète. Le dogme s'est répandu surtout dans les montagnes du nord de la Syrie. Selon ce dogme, au début des temps, les âmes des *nosairi* étaient des lumières autour de Dieu pour le louer. Puis ils se sont révoltés et ont été déchus et donc condamnés à se réincarner sur terre. Dieu, qui est une trinité non égalitaire, est apparu plusieurs fois sur terre incarnée par Abel, Seth, Joseph, Jésus, saint Pierre, 'Ali et les imams jusqu'au 11^e. Les *nosairi* ont des lieux saints, des sources et des arbres sacrés. Les femmes ne sont pas sauvées car elles sont nées des péchés du diable et sont exclues des cérémonies au cours desquelles il y a des repas sacrés où l'on partage le pain et le vin, chair et sang de Dieu. Ils ont aboli les 5 piliers de l'islam (prière, aumône, jeûne, pèlerinage et profession de foi). Les *nosairi* font d'Ali le dieu du feu et de la lumière, concept central des anciennes religions perses et du zoroastrisme en particulier.

Les Alévis Bektashi : leur doctrine syncrétique (la Bektashiyya), héritière du qalendérisme et véhiculée en Anatolie et Roumélie depuis le XIII^e siècle par divers groupes, ne devint un « ordre » avec une organisation et des règles qu'au début du XVI^e siècle soit plus de deux cents ans après la mort de son saint éponyme, Hadjî Bektache, survenue vers 1270¹⁹². En fait, la Bektashiyya est plutôt une confrérie soufie qu'une secte. Contrairement aux deux autres groupes, on peut devenir *bektashi*. Les alévis bektashi ont été très influencés par les alévis kurdes dans l'Est de la Turquie et par les chrétiens dans les Balkans. Ainsi les *bektashi* célèbrent aussi le Newrôz en le

¹⁹² Nathalie Clayer, « La Bektachiyya », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 468.

reliant à 'Ali. Hadjî Bektache, leur fondateur, est vénéré par les alévis, mais les Kurdes préfèrent le saint local Munzur Baba. Ceux d'entre eux qui se disent bektashi-alévis sont en fait des alévis qui pratiquent la fameuse "dissimulation" prônée dans leur religion. Les *bektashi* étaient l'ordre favori des janissaires, parce que ceux-ci, d'origine chrétienne, se plaisaient dans les ordres soufis très tolérants envers les autres cultes. Pour un soufi, toutes les religions et toutes les pratiques se valent, parce que tout ramène à Dieu de toute façon.

Les alévis tiennent leurs pratiques et leurs croyances dans le plus grand secret et le mystère dont ils s'enveloppent n'avait pu jusqu'à présent être pénétré. Les uns sont kurdes, les autres, une grande majorité, sont turcs et ne parlent que la langue turque¹⁹³. Le terme d'alévi n'apparaît que vers le XIX^e siècle en Turquie pour remplacer celui de *kizil-bash* qui avait une connotation péjorative de « rebelle hérétique » (fin du XV^e siècle). Souvent les chercheurs mélangèrent les alévis avec les *Ahl-e Haqqes* ou plutôt avec les 'Ali-Allahis, sans savoir que les alévis et les *Ahl-e Haqq* diffèrent au niveau de l'idéologie de la confession, et même du côté de leur vie quotidienne et de leur mode de vie¹⁹⁴.

Alévi est un nom exo-confessionnel, c'est-à-dire un nom donné par les autres, car eux-mêmes se disent d'*Ali Qolî* ou *Issa Qolî*, c'est-à-dire serviteurs d'Ali ou d'Issa¹⁹⁵. Les *alévis* ont d'autres noms exo-confessionnels comme *Tujîk*, *Tajîk*, *Dersmî* ou *Dersmlî*. Selon V. A. Gordlevskij, l'ethnologue russe, le centre du *kizil-bachse* trouve dans les montagnes de Dersim, entre les deux affluents de l'Euphrate. C'est aussi le lieu de leur siège religieux. La majorité des Kurdes alévis habitent le Nord-Ouest du Kurdistan, ou centre-Est de la Turquie, et ils sont largement répandus dans les provinces de Marash, de Malatya, d'Elazig, de Tunceli et d'Erzincan¹⁹⁶. Aujourd'hui, on évalue qu'il y a 15 millions d'alévis en Turquie, dont environ 3 millions sont des Kurdes¹⁹⁷.

Cette doctrine syncrétique où apparaissent des éléments gnostiques et manichéens se rattache à l'imâmisme duodécimain tout en défendant la croyance à des manifestations successives de la divinité, au nombre de sept, ainsi qu'à la métempsychose. Les rites comprennent des séances de *dhikr*, des sacrifices d'animaux et un jeûne rigoureux de trois jours. Cette secte considérée par les musulmans comme

¹⁹³ F. M. Grenard « Une secte religieuse d'Asie Mineure, les Kyzyl-bachs », In *JA*, tom III, X^e série, mai-juin 1904, p. 511.

¹⁹⁴ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ... op. cit.*, p. 204.

¹⁹⁶ David McDowall, *A Modern History of the Kurds*, Ed. I.B. Tauris, London, 1966, p. 4.

¹⁹⁷ David McDowall, *A Modern History of the Kurds ... op.cit.*, p. 3.

hérétique en est venue à être surtout professée par de petites gens, nomades et paysans notamment, plus ou moins liés aux Yézidis de l'Irak et s'est propagée chez les kurdes¹⁹⁸. Ce groupe ethno-religieux, comme d'autres groupes ethniques, a fait l'objet de récits et d'idées incorrectes qui n'ont aucune valeur scientifique, tels que: « ils adorent un chien noir qu'ils considèrent comme l'incarnation de dieux »¹⁹⁹, « ils font des actes immoraux » et « ont des relations extraconjugales »²⁰⁰.

Le point qui rapproche les Alevis avec les Ahl-e Haqq, c'est que tous les deux croient à l'incarnation d'un Dieu, l'Unité de l'Être et la métempsychose. Mais chez les Alevis, Ali lui-même est un dieu et il peut apparaître d'un corps à un autre²⁰¹. A propos d'Ali, ils disent qu'il est inséparable du prophète Mohammad, qu'il est la chair de sa chair, qu'il est le dernier prophète et le dernier calife. En l'honneur de ses fils martyrs, Hassan et Hussein, ils portent le deuil et jeûnent les premiers jours de Moharrem²⁰². Les Alevis sont plus proches des chrétiens que des musulmans sunnites, selon V. A. Gordlevskij, les *kizil-bachs* kurdes dans les montagnes de Dersim mettent leurs enfants à l'école arménienne où ils suivent des études religieuses²⁰³ et même pendant les cérémonies religieuses maints monastères et églises arméniennes sont fréquentés à l'occasion des pèlerinages²⁰⁴. Ainsi, ils célèbrent leur pâque le même dimanche que les Arméniens et ils s'y préparent par un jeûne d'une semaine²⁰⁵.

Le point qui les éloigne le plus des Ahl-e Haqqes est que les premiers reconnaissent Satan, qui lui aussi peut se transporter d'un corps à l'autre. Selon eux Satan est apparu plusieurs fois sous la forme d'un homme²⁰⁶. En ce qui concerne les devoirs religieux, ils font trois fois par jour leur prière : le matin, le midi et le soir. Les Alevis de la tribu de Koçgirî font une seule prière par jour, le matin. Ils n'acceptent qu'un seul des cinq piliers de l'islam, la confession de la foi, ne pratiquent pas les ablutions rituelles (pas non plus après l'union conjugale), n'attribuent aux livres saints qu'une importance de témoignage (ils n'accordent pas de vérité littérale absolue au Coran ni aux autres livres) et ne respectent pas l'arabe comme langue de culte²⁰⁷.

¹⁹⁸ Dominique & Janine Sourdrel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1990, p. 46.

¹⁹⁹ G.R Driver, « The Religion of the Kurds », In *BOSAS*, volume II, 1921-1923, p. 198.

²⁰⁰ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 207.

²⁰² F.M. Grenard, *Une secte religieuse d'Asie...op. cit.*, p. 512.

²⁰³ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 208.

²⁰⁴ Hans-Lukas Kieser, *Les kurdes alévis face au nationalisme ...op. cit.*, p.11.

²⁰⁵ F.M. Grenard, *Une secte religieuse d'Asie...op. cit.*, p. 518.

²⁰⁶ Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p. 209.

²⁰⁷ Hans-Lukas Kieser, *Les kurdes alévis face au nationalisme ...op. cit.*, p. 18.

A début du XV^e siècle, l'oppression ottomane envers les alévis devient insupportable et ces derniers soutiennent le Shâh Ismâ'il I^{er}. Ses partisans se font appeler Qizilbash et depuis ont été l'objet de rejet de la part des Sultans ottomans. Par exemple, Soleymân le Magnifique avait l'habitude de dire : « Je me demande quand nous effacerons les Qizilbashes des livres d'histoire. ». Durant tout le XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle il y eut des dizaines de soulèvements. Les alévis avaient deux possibilités, se convertir au sunnisme ou mourir. Les uns se sont convertis et les autres se sont retirés dans les montagnes. Chez les kurdes alévis, l'ethnicité de alévi est une ethnicité politique mélangée avec la croyance. Du côté des révolte kurdes de 1919-1921 et 1936-1938, ils ont été des pionniers, porteurs du drapeau de la "kurdicité", mais le dichotome kurde-alévis et kurde-sunnite a créé une grande perte dans le mouvement national kurde. Par exemple, juste après l'effondrement de l'Empire ottoman, les Kurdes alévis de Dersim se révoltèrent en 1919-21 pour un Kurdistan indépendant, alors que les Kurdes sunnites ne firent rien et même servirent au côté de l'armée turque. Réciproquement, le grand soulèvement armé de 1925 (d'un cheikh kurde sunnite) ne reçut pas de soutien de la part des tribus aléviées de Dersim. Cette division confessionnelle jalonna toute l'histoire du mouvement national kurde et renforça la position des ennemis, favorisant l'écrasement de toutes les révoltes kurdes dans le sang.

3. Shabak et Sârliyya

Shabak

La communauté des *Shabaks* regroupe une partie des tribus de Badjalan, Kalhour, Dunbli et d'autres tribus kurdes²⁰⁸ qui appartiennent à la confédération tribale de Gourân. L'histoire des Shabaks comme petit groupe ethno-religieux peu hétérodoxe n'est pas tellement claire et son historiographie est très pauvre²⁰⁹. Les Shabaks comme

²⁰⁸ Mark Sykes, *Al-gabayl al-kordiyya fi al-impratoriyya al-osmaniyya*, (Les tribus kurdes dans l'Empire ottoman), traduit en arabe par Hawraz Swar Ali, Kurdistan, 2002, p. 98.

²⁰⁹ L'historiographie des Shabaks est très pauvre. Un article de Anastase al-Karmali, dans la revue *Al-machriq* en 1902 devient la source d'un petit article dans *l'Encyclopédie de l'Islam* écrit par Minorsky, cf., Shabak, In t IV, 1934, pp. 247-248, et le livre d'Al-Sarraf en arabe *al-Shabak* 1954, ce livre étant écrit sous l'influence d'une vision nationaliste turque. Or, la plupart des dissertations suivent une vision pan-tukiste qui en décroît la valeur scientifique. Cuinet (1891) et Edmonds (1957) écrivent juste quelques lignes sur les Shabaks. La meilleure étude est celle de Martin van Bruenssen., « A Kizilbash community

les groupes de Kâkeyyî ont aussi une vénération excessive pour 'Ali, l'imam des chiïtes, mais ils participent également à la plupart des cérémonies religieuses des Yézidis²¹⁰. Leur croyance religieuse est secrète et ils vénèrent tous les trois livres religieux sacrés que sont le Coran, la Bible et l'Évangile. D'après l'officier anglais Edmonds, la communauté des *Shabaks* ne correspond en fait qu'à des *Kizil-bachs* kurdes²¹¹.

Les *Shabaks* ne jeûnent pas au mois du Ramadan et au lieu de cinq prières par jour n'ont font qu'une²¹². Ils ne se rasent pas et la coupe de la moustache est un très grand péché²¹³. Les *Shabaks* habitent dans les villages de nord-est de Mossoul, jusqu'à Eski Kalak sur le fleuve du grand Zab. Actuellement ils vivent dans 60 villages de *kaza* de Amdaniyya, Bahshige, Telkef et Mossoul, hormis quelques familles qui habitent dans la ville de Mossoul ; une petite communauté *Shabak* habitent au nord de Elâzig vers Dersim et Bingol²¹⁴ ainsi qu'à Diarbékir.

Depuis le début de XX^e siècle les *Shabaks* ont été l'objet d'une assimilation forcée à l'encontre de leur identité ethnique, en commençant par la turkménisation de la part de la nouvelle Turquie au début du siècle dernier et puis par l'arabisation de l'Iraq de Saddam Hussein. Les *Shabaks* se considèrent comme des proches des alévis anatoliens (*Kizilbach*) ; l'une de leurs invocations, donnée par al-Sarraf, se réfère explicitement à Hadjî Bektache et aux « adeptes d'Ardibil » *Erdibil erenler* (c'est-à-dire les Safavides), en tant que fondateurs de leur voie spirituelle²¹⁵.

Concernant leur nom ethnonyme, Vinogradov réfère à la revendication des *Shabaks* que leur nom dérive du mot arabe *shabaka* (entrelacer, attacher ensemble). Par conséquent, *Shabak* signifierait "filets" dans la référence au fait qu'ils sont un amalgame de segments tribaux et de peuples (Arabes, Turcs, Kurdes, et ainsi de suite) liés par leur adhésion commune à leur propre *tariqa* (confrérie) et leur allégeance à leurs chefs spirituels²¹⁶.

in Iraqi Kurdistan : The *Shabak* ». In *Les annales de l'autre Islam*, n° 5, Islam des kurdes, Paris, 1998, pp : 185-196, et celle de Vinogradov, « Ethnicity, Cultural discontinuity, and power brokers in Northern Iraq : the case of the *Shabak* ». In : *American ethnologist*, v 1, n° 1, february 1974, p. 207-218.

²¹⁰ Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak ...op. cit.*, p.51.

²¹¹ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, politics, travel and Research in north-eastern Iraq ...op. cit.*, p. 195.

²¹² M. al-Mawslî, *arab wa akrad, rueiyya arabiyya...liligaziyy ...op. cit.*, p. 285; Cuinet s'est trompé quand écrit que les *Shabaks* n'ont ni prière, ni jeûne, ni lieu de réunion. Cf. Cuinet, VitaL., *La Turquie d'Asie: géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie-Mineure*, Ed. E. Leroux, t II, Paris, 1891, p.767.

²¹³ Shaker Khesbâk, al-Akrad : *dirasat gugrafiyye atnografiyya (Les Kurdes : étude ...op. cit.*, p. 499.

²¹⁴ Mehrad R. Izady, *The Kurds: A Concis Handbook*, London, 1992, p. 85.

²¹⁵ M. Van Bruinessen, «*Shabak*». In *Encyclopedie de l'Islam*, NE, Ed. Brill, Leiden, 1998, p. 158.

²¹⁶ Vinogradov, *Ethnicity, Cultural discontinuity, and power brokers ...op.cit.*, p. 210.

al-Sarraf (1954) pense que les Shabaks sont des turcs²¹⁷. Mossa suivant al-Sarraf argue du fait même que les Shabaks sont probablement des turkmènes provenant d'Anatolie qui ont dû s'allier à des disciples de Shâh Ismail, et par conséquent ont dû repeupler la région de Mossoul après la dernière défaite décisive près de Tchaldêrân²¹⁸.

Le « livre sacré » des Shabaks, intitulé *Kitab al-manakib*, ou *Buyuruk* (Burukh dans la prononciation locale), et publié intégralement dans la monographie d'al-Sarraf, comprend deux parties. La première est un dialogue par questions et réponses entre Shaykh Safi al-din et son fils Sadr al-din sur les adab de la *tariqa*, où l'on ne décèle aucune trace d'influences chiites extrémistes ; la seconde partie, le *Buyuruk* proprement dit, ressemble par son contenu aux textes de même intitulé existant dans les communautés alevies d'Anatolie. Il consiste en divers enseignements et instructions associés aux imams 'Ali et Dj'far al-Sadik, et discute de la relation entre maître (*mürebbi*) et disciple (*talib*), ainsi que de l'institution de la fraternité rituelle (*musahiblik*)²¹⁹.

Depuis 1970, les Shabaks ont fait l'objet d'efforts extensifs de la part du gouvernement irakien. Pendant la campagne d'arabisation du milieu des années 1970, beaucoup de Yézidis et de chrétiens ont été déportés de leurs villages, avec leurs voisins kurdes musulmans, dans les zones de Sleibani et Sheikhan. Les nettoyages frontaliers de 1977 ont détruit une douzaine d'église chrétiennes à Badinan, certaines d'entre elles ayant plus de mille ans. Toutefois, un plus grand nombre de Yézidis ont été expulsés de chez eux et réinstallés dans des complexes, pour laisser place à la construction du gigantesque barrage de Saddam sur le Tigre, en 1985²²⁰.

Les Shabaks sont l'un des groupes religieux kurdes de la branche de Gourân et leur langue est une partie du sous-dialecte de Bajalânî qui est elle-même une partie du groupe de dialectes de Gourân²²¹. Le père Anastase Marie al-Karmali (m 1947) a

²¹⁷ Au début du XX^e siècle, dans le conflit de frontière irako-turque, le gouvernement de Mustafa Kemal a fait un effort extensif en déclarant que les Shabaks sont des turcs. Selon le gouvernement turc les Shabaks doivent être comptés avec les Turcs et Turkmènes, cf. Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak ...op.cit*, pp. 34-35 ; Al-Sarraf quarante ans plus tard selon une vision pan-turkisme écrivit que les Shabaks ne sont que des Turkmènes, cf. al-Sarraf, *al-shabak : min firq al-ghulat fi al-'Iraq*, (Les Shabaks : une secte extrême en Irak), Ed. Al-Maarif, Baghdad, 1954, pp. 2, 89.

²¹⁸ Michiel Leezenberg, « Between assimilation and deportation: The Shabak and The Kakais in Northern Iraq », In *Syncretistic religious communities in the Near East*, Brill, 1997, p. 160.

²¹⁹ M. Van Bruinessen, « Shabak ». In *El-NE*, Ed. Brill, Leiden, 1998, p. 158.

²²⁰ Middle East watch, *Génocide en Irak: la campagne d'Anfal contre les Kurdes*, traduit de l'anglais américain par: Claire Bremond, Ed. Karthala, Paris, 2003, pp. 345-346.

²²¹ Sur le dialecte de Gourânî cf Amir Hassanpour, « The identity of Hewrami speakers : reflections on the theory and Ideology of comparative philology », In *Anthology of Gorani Kurdish Poetry*, Edit by Anwar Sultani, Soane Trust for Kurdistan, London, 18998, pp. 35-49.

commis une erreur lorsqu'il dit que la langue des Shabaks est composée d'éléments kurdes, persans et turcs²²². Cette erreur a été reprise par Al-Sarraf et Moosa sans qu'aucune analyse ne soit faite pour la rectifier²²³.

A propos de leur statistique, le premier européen à donner des informations sur les Shabaks fut le français Cuinet Vital (1891) qui donne en statistique descriptive un chiffre de 12,200 personnes²²⁴. Mark Sykes (1915) ne donne pas de plus grande information, disant simplement qu'ils sont 500 familles²²⁵. Le *Foreign Office* du gouvernement de Grande-Bretagne en 1920, donne un chiffre de 10.000 âmes²²⁶, ce qui apparaît raisonnable. Le gouvernement irakien en 1960 donne le chiffre de 15.000 personnes vivant sur 35 villages. Selon la source actuelle kurde, les Shabaks sont environ 100.000 individus distribués sur 60 villages²²⁷.

Sârliyya

Sârli ou Sârliyya (*Sâralû*, *Sâralwâtî* en prononciation kurde) est une communauté ethnique kurde qui habite à cheval sur les rives du Grand Zab près de Mossoul. Ils sont très peu connus. A cause de leur proximité géographique leurs croyances se mélangèrent avec celles d'autres groupes religieux kurdes comme les Shabaks et des Bâdjourâns.

A cause de leur autarcie et de leur situation géographique située dans un espace islamique sunnite, les Sârlis ont toujours été l'objet de rumeur diverses et fantaisistes. Malheureusement, ce petit groupe ethnique n'a fait l'objet d'aucune étude ni en langues occidentales ni en langues orientales²²⁸. Les Sârlis se revendiquent d'une partie des

²²² Le père Anastase Marie al-Karmali dit la même chose pour les Sârlis et les Bajoran aussi, cf. Père Anastase al-Karmali, *Tahfkihat al-adhan fi tarif thalathat adiyân*, In *Machrik*, n° V, 1902. Reproduit In Al-Sarraf, *Al-shabak : min firaq al-ghulat fi al-'Iraq*, (Les Shabaks : une secte extrême en Irak), Ed. Al-Maarif, Bagdad, 1954, pp. 218-225.

²²³ Mossa Matti, *extremist Shiites (The Ghulat Sects)*, Syracuse University Press, New York, 1987, p. 1.

²²⁴ Cuinet, V, *La Turquie d'Asie...op.cit.*, p. 764.

²²⁵ Sir Mark Sykes, *The caliphs' last heritage, A short history of the Turkish Empire*, London, 1915, p.558.

²²⁶ Foreign Office, *Mesopotamia*, Handbooks n° 63, London, 1920, p. 8.

²²⁷ Mark Sykes, *al-qabayl al-kordiyya fi al-impratoriyya al-osmaniyya*, (*Les tribusop. cit.*, p. 98.

²²⁸ L'historiographie de ce petit groupe est si pauvre qu'à l'exception de quelques lignes de Cuinet Vital (1892), d'un tout petit article d'Anastase Kermali (en arabe) paru en 1902 dans la revue *Al-Machriq* et une petite rubrique de J.H.Kramers. In l'Encyclopédie de l'islam ...*op.cit.*, pp. 65-66, et aussi de quelques paragraphes de Minorsky dans la même *Encyclopédie de l'Islam*, nous n'avons rien trouvé d'autre.

Kakayyîs²²⁹ et sous le rapport du culte et des cérémonies religieuses sont plutôt proche des Ahl-e Haqq et des Yézidis. Leurs Cheikhs ne se coupent également jamais les moustaches et se laissent pousser d'énormes barbes²³⁰. Ils vivent également dans le *vilayet* de Mossoul sur le cours inférieur du Grand Zab (villages Tell-haban, Basâtliya, Kabrli, Kharabul-Sultan) et dans le district de Ashairsabha.

Quant à la religion les Sârlis étaient monothéistes, croyant à certains prophètes, au paradis et à l'enfer. Ils ne pratiquaient ni le jeûne ni la prière. Ils croyaient que leur chef avait le pouvoir de vendre le territoire du paradis²³¹. Selon V. Minorsky on explique leur nom par la phrase *Sarat li (al-djannatu)* " le paradis ») m'est devenu acquis" car on prétend que les cheikhs des Sârlîs leur vendent des places au paradis : " 25 *madjdiyê* l'aune (dher). La *lailat al-Kafsh* (c'est-à-dire la Nuit de Chaussure) chez les Sârlis est accompagnée d'agapes, *aklat-al-muhibbati*, pour lesquelles chaque homme marié tue un coq. Les cheikhs bénissent ces offrandes accompagnées de froment ou de riz et proclament comme bienvenu tout enfant qui serait conçu pendant cette nuit. Alors sont éteintes les bougies et une orgie indescriptible s'ensuit. Les Sârlis du P. Anastase correspondent évidemment aux *khorus-kushhan* (tueurs de coqs) et *Ciragh-kushan* (éteigneurs de bougie) des autres voyageurs²³².

Leur livre religieux sacré serait en persan, et sur l'origine du mot Sârlî, Edmonds se réfère à l'explication d'un kurde sunnite. Selon lui, ils sont ici populairement connus comme Sârlî, mais vraisemblablement, ils n'acceptent pas eux-mêmes ce nom. Edmonds raconte qu'il lui a été une fois donné par un Kurde orthodoxe méprisant une dérivation qui ne pourrait pas être plus inadéquate : le terme turc *sarilmaq*, être enveloppé vers le haut, d'après Ibn Muljam, l'homme qui assassina l'imam Ali dans la mosquée de Kufa et essaya d'échapper à ses poursuivants en se roulant vers le haut dans une des nattes tubulaires sur le plancher! Les Sarlis sont tout à fait distincts de l'autre groupe de Kurdes non orthodoxes trouvés dans le liva de Mossoul et connus comme les Shabaks, qui sont des kurdes Qizilbash²³³.

La langue des Sârlîs est une partie du grand dialecte kurde de gourânî. Le père Anastase Marie al-Karmali (m 1947) a commis une erreur lorsqu'il dit que la langue des

²²⁹ Minorsky a fait l'erreur de considérer les Kâkeyî comme étant une tribu, cf. Minorsky, « Shabak ». In EI, t IV, E.J. Brill, 1934, p. 247.

²³⁰ V. Minorsky, « Shabak », In *Encyclopédie de l'Islam*, t IV, E.J. Brill, 1934, p. 427.

²³¹ J.H. Kramers. « Sârlîyya », In l'Encyclopédie de l'Islam NE, tom IX, Ed. Leiden, Brill, 1998, p. 65.

²³² V. Minorsky, « Shabak », In *Encyclopédie ...op. cit.*, p. 247.

²³³ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, politics, Travel and Research in North-Eastern Iraq ...op. cit.*, p.195.

Sârlis est composée d'éléments kurdes, persans et turcs²³⁴. A propos de statistique, il n'y en a pour ainsi dire pas, la seule statistique descriptive de 1.000 âmes ayant été donnée par Cuimet (1891)²³⁵.

La commission de la Société des Nations, chargée de la délimitation des frontières turco-irakiennes en 1924, a finalement conclu que si on rapproche cette communication de celle reçue de la commission à Seifiye, le 20 février 1925, selon laquelle les Sârlis n'usent d'aucune autre langue que le kurde, il paraît permis d'en tirer la conclusion que cette soi-disant langue secrète n'est autre que du Kurde où sont mêlées quelques expressions d'origine persane ou turque. La langue de leur livre saint serait le persan²³⁶.

B. Les minorités religieuses

1. Les Yézidis

Les "Yézidis" (ou "Ezdî" et sa variante *Ezîdî* en kurde) constituent l'un des groupes ethniques qui a su préserver les traces de l'ancienne religion kurde : le zoroastrisme. Considérés comme les « Adorateurs du Diable », ils jouissent d'une notoriété suspecte depuis que le Théâtre de la Turquie, de Michel Febvre, les révéla à l'Occident à la fin du XVII^e siècle. De là survint une multiplicité de témoignages, de valeur souvent médiocre. Encore à l'époque du mandat britannique en Irak, il n'était guère de récit de voyage qui ne se crût obligé de consacrer un chapitre aux soi-disant « Adorateurs du Diable »²³⁷.

Les Yézidis constituent sous un rapport démographique le plus grand groupe ethnico-religieux kurde non-musulman et il est le deuxième plus grand groupe ethnique kurde. Les Yézidis sont peut-être le seul groupe ethnique au Moyen-Orient à avoir attiré l'attention des orientalistes et des étrangers et paradoxalement, un des rares à avoir été l'objet de jugements contradictoires et de bévues de la part des voyageurs de tous continents. Des spécialistes mal renseignés les considérèrent comme une ethnie à part et non pas comme une partie de la nation kurde²³⁸, certains renvoyant de façon non

²³⁴ Le père Anastase Marie al-Karmali rappelle la même chose pour les Shabak et les Badjoran aussi.

²³⁵ Cuimet Vital, *La Turquie d'Asie...op. cit.*, p. 765.

²³⁶ Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak (rapport présenté au...op. cit.*, p. 51.

²³⁷ Michel Chevalier, *Les montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan septentrional*, Paris, 1985, pp.83-84.

²³⁸ Cf. Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak ...op. cit.*, p. 31, 40.

scientifique leur origine à la nation arabe, d'autres les accusant d'être des Adorateurs du Diable²³⁹. « Ils n'ont rien qui rappelle la notion du mariage. Le grand cheikh, le premier, peut user comme il lui plaît de toutes les femmes »²⁴⁰, mais le plus étonnant reste que certains les considèrent comme une branche de l'Islam²⁴¹.

Tous les chercheurs s'accordent pour dire que la religion des Yézidis contient différents éléments d'autres religions. Tawfiq Wahbî croit que les Yézidis constituent un mélange de certains éléments de l'ancienne religion de Mitra. Henri Field, lui, pense que l'Yézidisme est un mélange de doctrines judaïque, chrétienne, musulmane, ainsi que de traces des anciennes religions de l'orient²⁴². Sadiq al-Damludjî pense que yézidisme est apparu depuis la religion de manichéisme et aurait prit une couverture islamique. A propos de l'émergence et les origines de la religion des Yézidis les données sont différentes et contradictoires avant le XIII^e siècle. Les informations et les sources historiques sur ce groupe ne sont pas accréditées car elles se contredisent le plus souvent. Malheureusement, nous ne trouvons aucune lumière concernant ce groupe avant le XII^e siècle dans les sources orientales. Nous croyons que ce groupe devait exister bien avant le XII^e siècle et était sans doute connu comme une ethnie à part, mais le contexte géographique et social de leur vie (peu de contacts avec le monde extérieur et semi-autarcie), n'a pas permis de les identifier dans les sources historiques. Il est possible également qu'ils aient été connus sous un autre nom que celui de Yézidis.

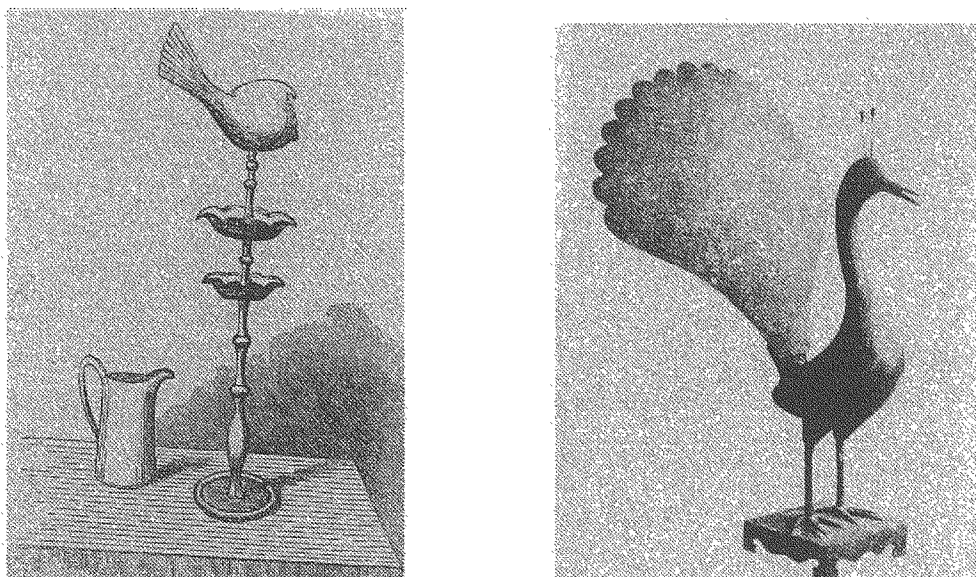
²³⁹ John Macdonald Kinneir, *Voyage dans l'Asie mineure, l'Arménie et le...op. cit.*, v II, p. 190.

²⁴⁰ Cuinet Vital, *La Turquie d'Asie... op.cit.*, t II, p. 767.

²⁴¹ Par exemple cf. le livre de l'ethnologue russe Vilçivisky., *Nejadî kord, rewî mejwyî drustbunî milletî kord*, (Ethnie kurde : le processus historique de l'émergence du peuple kurde) traduit du russe en kurde par Rashâd Mîrân, Kurdistan, Ed. Mukriyani, 2000, p.303 ; Rousseau, *Description du pachalik de Bagdad*, Paris, 1809, p. 191.

²⁴² Rashâd Mîrân, *Rewshî âyînî u neteweyî le ...op. cit.*, p .87.

Figure 5: Les sanjâk des Yézidis



Extrait: Guest, John S., *The Yezidis: A Study in Survival*, Ed. KPI, London & New York, 1987.

La plupart des sources renvoie la présence des Yézidis à l'époque de cheikh Adî fils de Musafir (vers 1075- 1160). Avant lui, l'historiographie du yézidisme est si obscure que nous ne trouvons nulle autre source plus détaillée. Les Yézidis existaient probablement avant le XII^e siècle comme des clans différents mais leur nom de confession n'était pas encore fixé et ils n'apparurent pas comme une ethnie indépendante. Ce n'est qu'après le cheikh Adî fils de Musâfir que l'ethnie Yézidi apparut, plus précisément à l'époque de cheikh Hassan (1194- ?). Ce n'est qu'au XIII^e siècle, sous l'influence semble-t-il de Cheikh Chemseddine Hassan, que le Yézidisme tomba dans l'hérésie en conférant à Yazid la primauté sur le Prophète et en faisant de lui l'ange Ezi, par un processus qui rappelle celui qui fit diviniser Ali par les Chiites. Aussi bien, les Yézidis vouent un culte au gendre bien-aimé du Prophète. Ils rejoignirent la Chiia dans l'opposition aux Abbassides, mais naturellement en gardent leurs dogmes propres²⁴³. D'après les sources islamiques, cheikh Adî était un grand soufi connu qui parcourut plusieurs coins du monde et il fit connaissance avec des hommes tels que cheikhs 'Abd al-Qâdir al-Djilâni, Al-suhrawardî et Helewanî. C'est pour cela que dès qu'il s'installa à Lalish, il commença à prêcher sa doctrine, et nous pensons

²⁴³ Bernard Vernier, *L'Irak d'aujourd'hui*, Ed. Librairie Armand Colin, Paris, 1963, pp. 74-75.

qu'il ne faut pas oublier le rôle fondamental de cheikh Adî dans la construction de l'ethnie yézidi. Cheikh Adî était un soufi kurde, certaines sources l'attestent et certaines disent qu'il était d'origine Hakkari²⁴⁴. Les livres saints des Yézidis sont "*Jilwe*" et "*Mashafâ Resh*", tous deux écrits en kurde. Il est important de dire que ces deux livres religieux ont été écrits dans un alphabet kurde spécial²⁴⁵, tout comme la prière et les hymnes des Yézidis sont en Kurde. D'après leur croyance, Dieu aussi parle kurde²⁴⁶.

En fait, le cheikh Adî fils de Musâfir n'autorisa pas ses disciples *murid* à insulter Yazîd fils de Mo'âwiya. Pour cette raison certains historiens arabes croient que ce groupe doit appartenir au califat Omeyyade Yazîd fils de Mo'âwiya, d'où leur nom ethnique en arabe devient *al-Yazidiyya*, c'est-à-dire les partisans de Yazid. C'est pourquoi certains considèrent que le mot Yézidi²⁴⁷ provient du nom de Yazîd fils de Mo'âwiya. En réalité, les Yézidis aurait obtint une abri pour la première fois à l'époque omeyyade, et, pourchassés au contraire par les Abbâssides, dispersés dès cette époque dans les montagnes du Kurdistan, continuèrent à se réclamer du calife Yazîd devenu dès lors l'éponyme supposé de la secte par une fausse étymologie rapprochant son nom d'un terme iranien signifiant « adorateur de Dieu ». Ce nom fut probablement popularisé, comme épithète péjorative, par les chiites à qui ce Calife est particulièrement odieux²⁴⁸. Bien que Cheikh Adî soit un soufi kurde, on le rattache au Yazîd fils de Mo'âwiya. Si Cheikh Adî avait été un soufi arabe, au contraire de certaines sources historiques, il n'apparaîtrait pas logique qu'un soufi arabe²⁴⁹ au XII^e siècle ait pu vivre dans un groupe

²⁴⁴ Rashâd Mirân, *Rewshî âyîni u neteweyî le ...op. cit*, p. 98.

²⁴⁵ Les deux livres sacrés des Yézidis ont été traduits en plusieurs langues européennes. Pour la première fois, en 1895, E. G. Browne, dans l'appendice de livre O.H. Parry, les traduit en anglais, cf. E. G. Browne, *The Yazîdis of Mosul*. Appendix to Parry, O. H. -b., *Six months in a Syrian monastery*, London, H. Cox : 1895, pp. 357-387. En 1909, Isya Joseph, a traduit ces livres depuis la langue arabe en anglais et il a publié les textes en arabe avec la traduction en anglais, cf., Yezidi textes, In *The American journal of Semitic languages and literatures*, volume XXV, January, 1909, pp : 111-156, 218-254 ; en 1911, Anastase Marie Kermali traduisit les deux livres en français, cf, Anastase Marie, *La découverte récente des deux livres sacrés des Yézidis*, *Anthrops*, Wien, t VI, 1911, pp. 1-39 ; dans la même année, Bittner Maximilian les a traduit en allemand, cf, Bittner, M., *Die Heiligen Bücher der Jeziden oder Teufelsanbeter (Kurdisch und Arabisch)*, *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-Hist., Klasse, Band 55, Abhandlung 4, S. 1-97 und Band 55, Abhandlung 5, S. 3-17*, Vienna, 1913, S. 13-39. En 1930, Furlani les a traduit en italien avec une étude détaillé, cf. Furlani, Giuseppe, *Testi Religiosi dei Yezidi, Testi e Documenti per la Storia delle Religioni* 3, Bologna, 1930, pp. 71-91. Il existe également une traduction russe et bien sûre en d'autres langues.

²⁴⁶ Messoud Fany, *La nation kurde et son évolution sociale ...op. cit*, p. 95.

²⁴⁷ Le mot Yézidis (Ezîdî est un mot kurde) vient du mot kurde Ezd (le Dieu de bien) ou de Ezdân, c'est-à-dire, le Dieu. Cependant, ce mot yézidi ou yézidisme n'a rien avoir avec le nom de Yazîd Ibn Mo'âwiya, le deuxième calife de Omeyyades qui régna de (680 à 683), ni d'autres Yazîd comme le prétendent les sources arabes.

²⁴⁸ Xavier de Plagnol, *Minorités en Islam : géographie politique et sociale*, Ed. Flammarion, 1997, p.180.

²⁴⁹ Xavier de Plagnol a écrit à propos de cheikh Adî qu'il était un mystique soufi d'obédience sunnite et d'origine arabe, cf. *Minorités en Islam : géographie politique et sociale*, Ed. Flammarion, 1997, p.180.

de tribus et de clans comme les Yézidis, et faire la prière, chanter l'hymne en kurde et devenir leur chef spirituel. Les Yézidis sont un groupe fermé au monde et analphabète et qui ne parle que le dialecte kurde de Kurmandjî. En fait, Guest affirme que jusqu'à début du XX^e siècle il n'y avait qu'un seul homme parmi les Yézidis, le gardien, qui alphabétisé sut lire leur livre sacré *Jilwa*²⁵⁰. Vu sous cet angle, nous posons la question de savoir comment un soufi arabe aurait-il pu réussir au milieu de ces kurdes Yézidis analphabètes à jouer un rôle si important et comment se serait-il fait comprendre d'eux ? Donc, les dires selon lesquels cheikh Adî aurait été un soufi arabe n'ont aucune valeur scientifique.

Sur le plan civil et religieux, les Yézidis ont un chef religieux et un chef temporel. L'un dirige les affaires de la tribu et se met en relation avec les pouvoirs civils ; l'autre veille à la conservation des rites et à l'entretien du sanctuaire où reposent, suivant la tradition, les restes de leur prophète²⁵¹. Concernant leur poids démographique, des estimations de 200.000 à 250.000 aux XVII^e et XVIII^e siècle ont cependant pu paraître rétrospectivement raisonnables, telle celle à 200.000 qui figure dans un ouvrage anonyme publié à Rome en 1674, et il est en tout cas impossible de ne pas être frappé par l'importance de ces chiffres en comparaison avec ceux qui ont été avancés pour le début du XX^e siècle, où ils n'auraient été que 60.000 à 70.000. Le dernier recensement ottoman de 1912 en comptait seulement 37.000. Au Djebel Sindjâr lui-même, une estimation de 1818 donnait pour la montagne 13.000 Yézidis, et une autre de 1885, par le vice-consul français à Mossoul, Nicolas Siouffi, n'en comptait plus que 8 360²⁵². Selon diplomate et voyageur anglais (1818) il donne un chiffre assez étonnant de deux millions d'habitants, ce qui apparaît très loin de la réalité²⁵³. Andrews selon Schneider (1984) donne un chiffre total de 100.000 âmes en Irak, Iran, Turquie, Syrie et USSR²⁵⁴.

Plahnof a commis une erreur comme beaucoup d'autres. En effet, il existait deux Cheikhs Adî, celui des Yézidis s'étant appelé cheikh Adî Abu al-Mafaxir Ibn al-Berakat, né et mort dans les montagnes d'Hakkârî au Kurdistan (et non pas de Baalbek au Liban), cf. Ch. Al-badlisî, *Al-Chéref-Nâme, fi tarikh d'wal wal-îmarat al-kordiyya* (Chérif-nâmah dans l'histoire des Etats et des principautés kurdes), traduit par : Djamil Rojbayanî, 1^{ère} édition 1953, 2^{ème} éditions, Mokriyani, Hawlêr 2001, pp. 52-53.

²⁵⁰ John S Guest, *The Yezidis: A Study in Survival*, Ed. KPI, London & New York, 1987, p. 33.

²⁵¹ M. Joachim Menant, *Les Yézidis : épisodes de l'histoire des Adorateurs du Diable*, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1892, p. 54.

²⁵² Xavier de Planhol, *Minorités en Islam : géographie politique et sociale*, Ed. Flammarion, 1997, p. 181.

²⁵³ Cf. John Macdonald Kinneir, *Journey Through Asia Armenia, and Koordistan, in The Years 1813 and 1814., With the remarks on the Marches of Alexander and retreat of The Ten Thousand*, London, 1818, p. 434.

²⁵⁴ Peter Alford Andrews, *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, 1989, p.118.

Avec l'intensité des conflits religieux et politique entre Safavides et Ottoman, ces derniers donnèrent un rôle politique aux Yézidis. En 1534, la région de Hawlêr (Erbil) a été donnée à l'émir Yézidi, Hussein Beg de Dasnî. Plus tard, toute la région de Sôrân a été attachée avec Hawlêr et l'émir de Dasnî la prit sous son autorité. Donner le pouvoir politique des régions du peuplement kurde sunnite de Hawlêr et de Sôrân aux Yézidis était plutôt une stratégie pour contrôler les Kurdes sunnites et créer des abîmes entre les kurdes. Plus tard, dans les années 1638, 1655, 1800, 1832, 1833, les Yézidis deviennent la cible d'expédition des émirs kurdes sunnites, ce qui montre l'absence de sentiment national et une présence extraordinaire de sentiment religieux chez les kurdes.

2. Les Juifs

Il est probable que la communauté juive, d'une façon historique, soit le plus ancien groupe ethno-religieux au Kurdistan. Leur historiographie comme toute l'historiographie kurde reste obscure et équivoque, mais au travers de certaines sources, on peut arriver à cette conclusion que l'arrivée des juifs dans cette région paraît être très ancienne mais s'est faite en plusieurs étapes dans des circonstances fort différentes.

Le peuple de Samarie aurait été déporté en Chaldée en 720 av. J.C par le roi d'Assyrie. Peut-être s'agit-il des douze tribus du royaume d'Israël (Formé en 910, après le schisme du royaume de Juda)²⁵⁵. Selon l'Ancien Testament le roi assyrien occupa la Samarie, et déplaça les israélites vers l'Assyrie et les installa à Lahal, Serkhabur près de la rivière de Goza et dans d'autres villes comme Mèdes²⁵⁶. Pour cela, il est probable que les juifs du Kurdistan s'installèrent vers 720 av. J.C au Kurdistan.

La propagation des juifs a eu lieu en même temps que la propagation de la religion du judaïsme au Kurdistan. La majorité des juifs en Orient ne sont pas des hébreux du fait de la race et de la langue. Les historiens musulmans parlent de roi d'Alan et de Scot. Les Alans et les Scots ont été des clans et au point de vue de la composition ethnique sont plus proches des kurdes. Ils jouèrent probablement un rôle dans la construction historique de l'ethnologie kurde. Au I^e siècle ap. J.C une famille du gouverneur de l'actuelle ville de Hawlêr (Erbil) descendant d'Alan se convertit au judaïsme. Certaines sources parlent plutôt d'un clan juif kurde aux environs de

²⁵⁵ Claudine Cohen, *Grandir au quartier kurde*, Institut d'ethnologie, Paris, 1972, p.28.

²⁵⁶ Shaswar. Kh. Harshami, *Mejwy aramiyakân le kurdistanda*, (L'histoire des araméens au Kurdistan), (en kurde), Ed.Sardam, Suleymânia, 1991, p.195.

Khânakin et Mendelî connu sous le nom de Davdî qui étaient là-bas jusqu'à une date récente²⁵⁷. Comme nous l'avons dit, les juifs déportés de l'Assyrie sont les sources principales de l'émergence des juifs au Kurdistan, mais cela n'exclut pas l'hypothèse que les juifs sont venus d'autres lieux pour s'installer au Kurdistan. Il est probable que les juifs du Kurdistan auraient joué un rôle dans la construction de l'ethnie kurde et laissèrent leur empreinte sur les coutumes, les mœurs et le folklore kurde. La plupart de l'artisanat comme l'orfèvrerie, le tissage, la teinturerie, la charpenterie, la forge a été le travail des juifs.

L'origine de ces communautés est encore mystérieuse. Cependant leur installation dans les montagnes du Kurdistan est très ancienne. Les premiers voyageurs qui signalent leur existence – sans s'être d'ailleurs aventurés dans les montagnes- sont, au XII^e siècle, Benjamin de Tudèle et Petahja de Ratisbones, puis au XIII^e siècle le poète judéo-espagnol, Jehuda al-Harizzî. A cette époque de nombreux mouvements messianiques agitaient les communautés juives. Le « messie » le plus célèbre fut l'aide des Kurdes Yézidis jadis très nombreux et plus puissants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Trois siècles plus tard, le poète yéménite Yihya al-Zahiri (Abner Ha-Temani) consigne, par écrit, ses impressions de voyage dans les montagnes du Kurdistan où il a rencontré des familles juives²⁵⁸.

Etant une minorité au Kurdistan, les juifs apprirent, outre la langue araméenne utilisée pour les cérémonies religieuses, la langue kurde et l'intégrèrent, comme la culture kurde. Les juifs n'étaient pas très attachés à cette terre, car ils furent déportés vers le Kurdistan, et n'avaient pas un sentiment fort d'appartenance. C'est pour cette raison qu'ils ont rarement fait des travaux dans le domaine agricole et ils furent plutôt actifs au travail artisanal en attendant de retourner en "Terre Promise". Selon Michel Chevalier, il y avait peut-être 50 000 juifs au Kurdistan entre 1870 et 1940, cette population ayant un caractère à la fois citadin et villageois. La plupart des grandes et petites villes du Kurdistan (y compris Mossoul, Kirkuk et Ourmia) comportaient un noyau juif représentant de 5 à 10% de la population total du Kurdistan²⁵⁹.

Il n'y a pas de statistique réelle des juifs du Kurdistan. Les statistiques données par l'Encyclopaedia Judaica sur les juifs au Kurdistan irakien sont probablement les

²⁵⁷ Shaswar. Kh. Harshami, , *Mejwy aramiyakân ...op.cit.*, p.196.

²⁵⁸ Joyce Blau, « Les Juifs au Kurdistan », In *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Ch. Robin, Ed. Paul Gauthner, Paris, 1985, p. 123.

²⁵⁹ Michel Chevalier, *Les montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan septentrional*, Paris, 1985, pp.77-78.

plus proches de la réalité et sont identiques à celles donnés en 1924 par la commission de la Société des Nations chargées du conflit de frontière irako-turque sur le règlement de la question de vilayet de Mossoul.

Tableau 4 : Les statistiques officielles des juifs au Kurdistan (Irak)

Province	1920	1932	1947	Nombres de communautés
Erbil (Arbil)	4 800	3 090	3 109	62
Kirkuk	1 400	2 633	4 042	19
Mossoul	7 635	7 537	10 345	55
Suleymânia	1 000	1 343	2 271	10
Total	14 835	14 603	19 767	146

Source :

E.G.-K, Kurdistan. In *Encyclopaedia Judaica*, V 10, Jerusalem, 1971, pp. 1295-1296.

Hormis les juifs au Kurdistan perse, nous trouvons d'autres populations juives dans les villes kurdes comme Saujbolâq, Bâna, Sanandaj, pâve, Awrâmân et d'autres villes comme Qâmishlî, ville kurde en Syrie. Aujourd'hui encore, il reste au Kurdistan des noms comme "le quartier des juifs", "la rue des juifs" et "le cimetière des juifs".

Avec la conquête musulmane de la Mésopotamie dans la première moitié du VII^e siècle de l'ère chrétienne, les Juifs furent soumis, comme tous les gens du Livre non musulmans, à un statut inégalitaire, dégradant et discriminatoire dans tous les domaines. Ce statut obligea nombre de juifs, pour des raisons diverses (travail, impôts, politique, mariage, etc.), à se convertir à l'Islam pour échapper aux discriminations et aux persécutions périodiques²⁶⁰. En général, les Kurdes vivaient en assez bonne intelligence avec les juifs qu'ils considéraient comme indispensables à leur vie quotidienne et qui pouvaient circuler sans danger parmi les tribus en guerre. En revanche, les Nestoriens les détestaient pour des raisons religieuses, en dépit d'évidentes affinités linguistiques et culturelles²⁶¹. Mais, dans certaines régions du Kurdistan, surtout dans les régions montagneuses, des Kurdes traitèrent les juifs presque comme des esclaves. Les aghas kurdes ou mêmes les gens ordinaires prenaient certains juifs pour eux-mêmes et les forçaient à travailler pour eux gratuitement, et dans

²⁶⁰ Habib Ishow, *Structures sociales et politiques de l'Irak...op.cit.*, p. 73.

²⁶¹ Michel Chevalier, *Les montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan...op.cit.*, p. 81.

certaines régions on leur demandait des tributs. Dans la région du Bokân, Hama Hussein-Khân, le gouverneur de Bôkân, abolit cette coutume²⁶².

Un acte détestable se produisait quand la pluie tardait à venir au printemps ou au commencement de l'hiver. Alors les villageois allaient au cimetière juif, pour déterrer les cadavres récemment inhumés, leur coupaient la tête et les jetaient à la rivière. Les Kurdes prétendaient apaiser de cette façon la colère du ciel et faire venir la pluie²⁶³. Dans certaines régions, les Kurdes ne mangeaient pas la cuisine des juifs et les considéraient comme sales.

L'officier anglais W.R. Hay, qui était au Kurdistan durant 1918-1920, témoigna du mauvais traitement des juifs dans certains villages kurdes et non pas d'une persécution organisée en disant que « les juifs sont universellement dédaignés et sont souvent maltraités dans les villages, bien que je n'aie jamais entendu parler de n'importe quoi approchant une persécution organisée. Des filles sont parfois enlevées au loin et incitées à changer de religion »²⁶⁴.

Comme l'a dit le kurdologue polonais Nikitine, les Kurdes tolèrent plutôt le juif tout en lui témoignant du mépris. La phrase « je ne me ferai pas juif » (*az ne byme djoû ; khô nakema djoû*) est d'un usage courant. Cependant, je suis porté à croire qu'il s'agit en l'occurrence moins de méprise raciale ou religieuse que sociale, témoignée par un guerrier à l'égard de quelqu'un qui manque totalement de ces qualités²⁶⁵ guerrières. Cette image des juifs pour les kurdes n'entre jamais dans le rang de l'« antisémitisme », mais relève plutôt du dogme religieux kurde.

3. Les chrétiens

L'une des singularités du Kurdistan est le fait qu'il soit une mosaïque de toutes religions célestes et non célestes. Le christianisme est l'une des plus anciennes religions au Kurdistan. Il n'est pas facile de fixer le début de la propagation du christianisme au Kurdistan, or, nous ne possédons ni les sources ni les documents historiques qui pourraient éclairer les quelques coins obscurs de cette partie de l'histoire.

²⁶² Shaswar. Kh. Harshami, *Mejwy aramiyakân ... op.cit.*, p.202.

²⁶³ S.R., « Charme pour obtenir la pluie », In *l'Anthropologie*, t XVII, 1906, Paris, p.633.

²⁶⁴ W.R.Hay., *Two years in Kurdistan, Experience of a Political Officer 1918-1920*, London, 1921, p. 87.

²⁶⁵ B. Nikitine, *les kurdes, étude sociologique... op. cit.*, p. 224.

D'après certaines sources, le christianisme aurait été propagé au moins à la fin du II^e siècle et III^e siècle ap. J.C. L'une des sources chrétiennes anciennes critique ouvertement certaines coutumes de l'époque des habitants du Kurdistan et va jusqu'à la comparer avec le christianisme Filibis. D'après la Chronique d'Arelles, qui serait du VI^e siècle, il y aurait eu cependant sept évêchés en Adiabène, avant la chute des Arsacides, et, dès l'an 224, il y avait plus de vingt sièges épiscopaux en Perse. Mar Mari d'Ourfa (m. 226) aurait de son côté converti à Shâhrgert, entre Dakouka et Arbil, le roi et son peuple « qui adoraient des arbres et sacrifiaient à une image en cuivre ». En tout cas, le siège de Séleucie-Ctésiphon, qui deviendra siège du catholicos, existait avant la fin du III^e siècle²⁶⁶. Au début du Ve siècle, l'Eglise est réorganisée et nombreux sont les évêques du Kurdistan qui assistent au concile de Séleucie en 410, sous le règne de Yazdegerd 1^{er}, si favorable aux chrétiens que les historiens persans l'ont qualifié de prêcheur et d'impie²⁶⁷. A propos de l'histoire du christianisme chez les Kurdes, jusqu'au Moyen-âge nous n'avons aucune source fiable, et cette histoire reste encore un sujet de débat. Les données historiques à ce sujet sont sujettes à correction.

Au Moyen-âge les historiens arabo-musulmans parlent des kurdes chrétiens. Al-mas'udi (X^e siècle) a écrit à propos des kurdes que les jacobites et les Jujaganis qui sont des chrétiens et habitent au-delà de Mossoul et de la montagne de Judî, sont des Kurdes²⁶⁸. Et al-Mas'udi compte même les tribus Jozaqan comme chrétiennes et kurdes²⁶⁹. al-Tabari (838-923) parle des kurdes jacobites qui sont une église chrétienne. Le voyageur italien Marco Polo (1254-1324) a écrit à propos de Mossoul: dans les montagnes de ce pays habitent des kurdes, certains d'entre eux sont des chrétiens nestoriens et jacobites, tandis que d'autres sont des mohammadiens²⁷⁰. Le Capitaine d'Etat-major Zorez, Attaché militaire de l'ambassade de France auprès de la Porte ottomane, a écrit dans un rapport secret adressé au Ministre de la guerre en date du 12 octobre 1879 à propos des kurdes chrétiens de la frontière turco-persane: « ajoutons que, sur la frontière persane, se trouve, mêlée aux Kurdes musulmans, une population nombreuse et belliqueuse de *Jacobites* ou *Nestoriens*, qui ne sont eux-mêmes que des *Kurdes chrétiens*, et qui, malgré leurs querelles religieuses avec leurs voisins, sont

²⁶⁶ Thomas Bois, « La religion des Kurdes », In *P-OC*, Vol XI, Jérusalem, 1961, p. 4.

²⁶⁷ Thomas Bois, « La religion des Kurdes »,...*op.cit.*, p. 4.

²⁶⁸ Mas'udi, *Les prairies d'or*, traduction française de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille ...*op.cit.*, volume II, pp. 122-123

²⁶⁹ Mas'udi, *Les prairies d'or*, traduction française de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille Murwaj, *op.cit.*, volume III, p.100.

²⁷⁰ John Masefield, *Sefer-namay Marco Polo*, (Le livre du voyage du Marco Polo), traduit en persan par : Habibollah Sahihi, Téhéran, 1971, p. 26.

toujours prêts à venir en aide à quiconque se montre disposé à entrer en lutte contre les Turcs »²⁷¹.

Mark Sykes (1915) parle des kurdes chrétiens qu'il rencontra dans les vallées des montagnes d'Elim et Mido. Il raconte comment les chrétiens parlèrent de leur "kurdisme"²⁷². Le même Mark Sykes parla de certaines tribus kurdes mixtes comprenant des kurdes chrétiens et kurdes musulmans, par exemple, la tribu Alian regroupant 1200 familles chrétiennes et musulmanes, avec pour langue le kurde. Les Haverkans sont 1800 familles dont la majorité sont des musulmans et une minorité chrétiens. D'autres tribus connaissent d'autres découpages religieux, parmi lesquels nous pourrions citer les Gerdî (Gergerî), Tiyarî, Berwarî, Khoshnaw²⁷³. Un chercheur kurde explique qu'à l'époque les effets de la langue assyrienne sur la langue kurde étaient si forts, qu'un grand nombre de clans et de familles kurdes se sont "dékurdisés" totalement pour devenir assyriennes comme les tribus : Tiyârî, les chrétiens de Mossoul, une partie de la tribu Gerdî, Shirvanî, Sindî, Berwarî et Zebârî²⁷⁴.

Le voyageur suédois Yoragori, qui a fait un voyage dans les années dix-neuf cent quatre-vingt au nord du Kurdistan, a écrit que le village d'Arbey (Alayot) compte 300 chrétiens assyriens (jacobites) dont la langue maternelle est le Kurde²⁷⁵. Layard en 1846 a écrit à propos d'une tribu de la région de Hakkarî qu'il est difficile de les distinguer des Kurdes. Lord Curzon, le grand diplomate britannique, s'est rendu au Kurdistan en 1891 et a écrit sur les nestoriens que la distinction entre les nestoriens du Kurdistan et les Kurdes eux-mêmes n'est pas facile²⁷⁶.

Enfin, les sources de Moyen-Âge et même jusqu'au début du XIX^e siècle mentionnent souvent les Kurdes chrétiens comme une partie du peuple kurde, mais comme a dit Bruinessen, il reste difficile de savoir s'il s'agissait de kurdes s'étant convertis au christianisme ou d'anciens membres de groupes ethniques chrétiens s'étant "kurdisés"²⁷⁷.

²⁷¹ Lettre de l'attaché militaire à l'ambassade de France auprès de la Porte ottomane au Ministre de la guerre au sujet d'analyse de l'insurrection du Kurdistan, Archive ministre de la guerre, armée de terre, Château de Vincennes, dossier n° 7N 1626.

²⁷² Alfons Gabriel, *Marco polo in persien*, ...op. cit., p. 67.

²⁷³ Shaswar. Kh. Harshami, *Mejwy aramiyakân leop. cit.*, p. 91.

²⁷⁴ Krêkâr Abdulla Hussain, *kord u achurî*, (Les kurdes et les assyriens), (en kurde), Ed. Centre Culturel de Galawêj, Suleymânia, 1998, p. 75.

²⁷⁵ Shaswar. Kh. Harshami, *Mejwy aramiyakân le ...op. cit.*, p. 92.

²⁷⁶ George N. Curzon, *Persia and the Persia Question*, Ed. Frank Cass et Co LTD, London, t I, p. 546.

²⁷⁷ Martin van Bruinessen, *Mullas, Sufis and heretics: The Role of Religion in Kurdistan Society: Collected articles*, Ed. Isis Press, Istanbul, 2000, p. 16.

CHAPITRE VI : TRIBU ET SYSTEME INTRA-TRIBAL KURDE

A. Qu'est-ce qu'une tribu kurde ?

1. Problématique de terminologie

Un malaise nous saisit dès qu'il s'agit de trouver l'équivalence des termes occidentaux en kurde. Le problème des terminologies des mots kurdes tels que, *il*, *khêl*, *tâyafe*, *tîre*, se pose et souvent, les orientalistes et les chercheurs les ont utilisés selon leurs envies à la place de termes européens bien conceptualisés, comme tribu, clan, lignage ce qui a obscurci leur compréhension et leur sens. En effet, le problème ne réside pas dans les termes kurdes eux-mêmes, mais plutôt dans leurs traductions dans lesquelles l'utilisation de certains mots n'a pas le même sens dans le monde occidental.

Cette différence de termes et d'appellations correspond à la logique du système tribal kurde qui n'est pas construit sur des bases hiérarchiques mais dépend d'un pouvoir central. Donc, ce trouble vient de la nature de la composition des tribus kurdes. Parfois, un groupe entier du lignage *tîre*, une partie de celui-ci ou juste quelques individus des familles élargies va s'attacher et s'allier à d'autres tribus. C'est pour cette raison que les termes fixes et distincts qui différencient les relations généalogiques des différentes tribus kurdes ne sont pas apparus²⁷⁸. En outre, le clan et la tribu ne sont pas toujours faciles à distinguer, car un clan peut s'élargir et devenir une tribu alors que celle-ci peut se rétrécir pour devenir un clan²⁷⁹. Une parenthèse est nécessaire concernant les termes kurdes utilisés. Une recherche de termes équivalents en langue occidentale a été indispensable, au moins pour attribuer aux mots utilisés le même sens ou le plus proche.

Nous soulignerons aussi les problèmes posés par les terminologies des mots, différentes selon les régions et comportant quelques nuances susceptibles d'en modifier le sens. À l'issue de plusieurs années de recherches, nous avons utilisé les termes kurdes dans le sens présenté ci-dessous :

"bere-bâb" : famille extensive ou famille étendue à de nombreux membres, constituée de plusieurs familles simples et organisées selon un système de parenté qui souvent fait référence à un ancêtre commun. Le *tîre* est à peu près l'équivalent des groupes de

²⁷⁸ Shaker Khesbâk, *Al-akrad : dirasat gugrafiyye atnografiyya* (Les Kurdes : étude géographique et ethnographique), Bagdad, 1972, pp. 351-52.

²⁷⁹ B.Nikitine, *Les Kurdes, étude sociologique et historique*, ...op. cit., p. 121.

lignages. Cela aboutit pour un clan déterminé à une sorte de politique loyaliste de parenté.

"*Tâyafe*" : clan, qui peut être traduit comme un regroupement de tous ceux qui ont un lien de parenté commun et en même temps un lien de parenté politique. Leach pense que ces deux termes de *tîre* et *tâyafa* sont souvent utilisés l'un à la place de l'autre²⁸⁰.

"*Khêl*" ou *hôz* : tribu, concerne plutôt le regroupement politico-social que constitue des groupes généalogiques indépendants où les liens de parenté apparaissent d'une façon moins évidente. Leach contesta que chez les kurdes, le mot arabe *qabila* est synonyme du mot arabe *ashiret* et que le mot kurde *khêl* est synonyme de *tâyafe*, même s'il reconnaît par ailleurs que cette comparaison n'est pas exacte²⁸¹. Leach a commis une erreur en traduisant le mot *ashiret* dont il donne la signification de tribu. En effet, le mot *ashiret* ('ashrat en prononciation kurde) ne peut se traduire par le mot tribu, il est plutôt synonyme du mot turco-mongol *il* (*pl.ilât*), qui signifie la confédération tribale. *Il* (en kurde 'él), mot turco-mongol, était utilisé dans les anciens textes turcs et persans dans de multiples acceptions: vilayet, la paix et l'amitié, des groupes apprivoisés et obéissants et bien d'autres significations²⁸². En effet, il existe une confédération tribale constituée de plusieurs tribus ou "*khêl*" qui sont liées le plus souvent par un facteur géographique commun, ou politique et qui joue un rôle décisif dans ce regroupement. Dans les anciens livres de géographie, les mots tels que *ram* (plur. *ramum*) et *zum* (plur. *Zumum*) ont été utilisés comme le synonyme du mot *il* et *tâyafe* kurde et dans les régions persanes, dans le sens de tribu nomade²⁸³.

2. La formation de la tribu kurde

La tribu kurde est une communauté socio-politique repliée sur elle-même, comme un petit microcosme de solidarité. Le but de cette communauté est d'assurer les intérêts vitaux de ses membres contre les agressions extérieures. En effet, si les liens de parenté ne jouent pas un grand rôle dans la composition de la tribu, ce sentiment de parenté (*feeling of kinship*) apparaît néanmoins comme un élément plus fort que la

²⁸⁰ E. R. Leach, *Social and Economic organisation of the Rowanduz Kurds*, Monographs on social anthropology (N° 3), London, 1940, p. 14.

²⁸¹ E.R. Leach, *Social and Economic organisation...op.cit.*, p. 26.

²⁸² Ali Bolukbashi, *Jâme'eh-ye ili dar Irân*, (la société tribale en Iran), Ed. Daftar-e pezhuhesh-hâ-er farhangi, Téhéran, 1381/2002, p. 18.

²⁸³ Aujourd'hui encore dans l'ouest de l'Iran, parmi les tribus kurde de Herkkî, on utilise le mot *zum* ou *zume* au sens de l'unification de plusieurs tribus nomades, cf. Ali Bolukbashi, *Jâme'eh-ye ili dar Irân...op.cit.*, pp. 18-19.

consanguinité. De ce fait, parler de la société kurde suppose de s'interroger au préalable sur la formation de la tribu kurde, sa particularité et enfin, sa diversité régionale.

La formation de la tribu kurde est assez particulière et assez différente de celle des régions voisines. Les relations au sein de la tribu kurde, à l'inverse de celles des tribus arabes, sont plutôt liées à la terre, plutôt qu'à la parenté ou au sang²⁸⁴. Il est rare que l'existence d'une tribu soit basée sur la reconnaissance d'un seul ancêtre. À partir de cette constatation découle le fait que les tribus soient souvent connues par le nom du village ou de la région dont ils dépendent et qui devient leur nom ethnonyme. Ce cas est vrai pour les villages comme Bilbâs, Bârzânî, Dizeyyî, Pizhder, Sîweylî, Dîbokrî, Ako et Khôshnâw. C'est pour cela que les noms ethnonymes des tribus kurdes viennent souvent de la région d'origine, que ce soit le nom d'une rivière, d'une colline, d'une personne ou d'une montagne²⁸⁵. En effet, la formation de la tribu peut se constituer par le rassemblement d'un ordre mystique aussi, par exemple au milieu du XIX^e siècle, dans le village de Bârzân, un cheikh soufi, Tâj al-Dîn, avait attiré à lui la population rurale exploitée par les aghas Zîbârî. Ces paysans pauvres, détribalisés, auxquels se joignirent des réfugiés de tout le Kurdistan, constituaient le noyau qui se transforma en une tribu désormais célèbre : celle des Bârzânî²⁸⁶. La tribu kurde n'est pas une unité homogène. Elle est constituée essentiellement de plusieurs clans *tayafe* ou de lignages *tire* qui, le plus souvent, n'ont pas de liens de parentés. Par conséquent, il est très difficile de réduire la généalogie de ces clans à un seul ancêtre commun. Un clan peut donc comporter plusieurs lignages, alors que les clans et les lignages à divers niveaux peuvent former une structure hiérarchique "segmentaire" "nicheuse"²⁸⁷.

Le plus souvent, une tribu est formée de plusieurs familles extensives dans une région définie, regroupées au sein d'une unité politique, "*khêl*", mais il n'est pas obligatoire que l'origine de toutes ces familles remonte à un seul ancêtre commun. En effet, selon des facteurs écologiques et politiques, des familles et des clans secondaires s'allient et s'assimilent. Il n'est donc pas étonnant qu'une tribu puisse se construire par des mélanges d'individus de clans différents parfois même de clans adverses. Par exemple, la tribu Omêrân (entre Mardîn et Nisibin), Rondot raconte que au début du

²⁸⁴ Hâshim-Tahâ 'Aqrâwî, *Al-Osîs al-nafsiyya wal-ijtima'iyya lil qabail al-kordiyya*, (Les principes psychologiques et sociaux de tribu kurde), Kirkuk, 1971, p. 18.

²⁸⁵ Hâshim-Tahâ 'Aqrâwî, *Al-Osîs al-nafsiyya wal-ijtima'iyya.....op. cit.*, pp. 18-19.

²⁸⁶ Pierre-Jean Luizard, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 360.

²⁸⁷ Richard Tapper, *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, Londres, Ed. Croom Helm, 1983, p. 10.

XIX^e siècle, cette tribu constituée de deux clans de Etmankan et Mehmûdkan. Après un conflit tribale, Etman Agha (de clan Etmankan) avait dû chasser à *Tchal*, un groupe de sujets plus ou moins rebelles. Puis, regrettant d'avoir ainsi affaibli la tribu, il avait chargé un de ses dix fils, Molla Mistefa, de leur offrir le pardon et de les faire rentrer. Les dissidents avaient accepté, mais, une fois revenus à Tchal, ils avaient eu à nouveau à se plaindre de l'attitude de l'Agha à leur égard et ils avaient résolu de repartir. Molla Mustafa, se sentant responsable des promesses transmises pour le compte de son père, et donc solidaire avec eux, les accompagna et les guida dans leur fuite. Ils se rendirent chez Agha de Etmankan, dit Mehmûdki. Ce dernier apprécia vivement la loyauté et l'énergie que décelait le geste de Molla Mustafa ; et, comme il cherchait sans doute pour lui succéder quelqu'un d'autorité, il passa son titre à Molla Mustafa. Ce n'est donc point ici l'origine de la tribu Mehmûdkan, mais plutôt sa réunion à une branche des Omérân : si telle est l'origine du clan, il n'a guère de caractère familiale²⁸⁸.

Dans sa structure sociale, la tribu kurde est souvent constituée de deux groupes différents qui n'ont aucun lien de parenté, celui des groupes de chefs de tribus (les guerriers) et celui des groupes de membres de tribus " *miskin* ". Par exemple, dans la tribu de *Pizhder*, le chef appartient aux clans de *Miravdeli* venant du Kurdistan perse, tandis que les *miskis* , membres de tribus, constituent une communauté différente et une communauté autochtone²⁸⁹. Souvent, certaines familles étendues ou " *bere-bâb* " de différentes filiations, s'installent sur un territoire tout au long des années, commencent à croître, font des mariages au sein de la communauté et constituent ainsi une famille extensive regroupée par des liens de filiation. Dans cette unité, la notion de famille s'efface et est remplacée par la notion de tribu. Le pouvoir est transféré de la main des chefs de familles à un cheik ou à un chef de tribu qui regroupe toutes les tribus autour de lui grâce à sa capacité personnelle, son intelligence, sa sagesse et ses privilèges religieux. Ce pouvoir est devenu le cœur d'un système d'autorité hiérarchique locale²⁹⁰.

Dans le système des valeurs de l'organisation tribale, le moi est quasi inexistant : c'est le nous (la tribu) qui prédomine. L'individu se rapporte au référentiel de sa tribu, il ne se détermine qu'en fonction d'elle²⁹¹. La tribu kurde est donc un petit microcosme où

²⁸⁸ Cf. Pierre Rondot, *Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure : quelques aspects sociaux des populations Kurdes et Assyriennes*, in Bulletin d'études orientales de l'Institut français de Damas, t VI, 1936, pp. 18-21.

²⁸⁹ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyya ...op.cit.*, pp. 46-47.

²⁹⁰ Hâshim-Tahâ 'Aqrâwî, *Al-Osis al-nafsiyya wal-ijtima'iyya...op. cit.*, p. 19.

²⁹¹ Jacqueline Sammali, *Etre kurde, un délit ? Portrait d'un peuple nié*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1995, p. 42.

l'individu s'assimile par nécessité, parce qu'à l'extérieur, le monde est un territoire inconnu et perçu comme menaçant.

Typologie tribale

Théoriquement, dans les disciplines géographiques et sociologiques, on divise les nomades en deux catégories, celle des nomades intégraux et celle des semi-nomades :

Premièrement : les tribus nomades intégrales : se sont des tribus nomades qui n'ont ni maison ni résidence et ont toujours vécu sous des tentes. Au XV^e siècle, Clavijo, ambassadeur d'Espagne chez Timour (Tamerlan, en français), en passant à Nishâpur, le 26 juillet 1404, a écrit : « A environ un *farsakh* (six km) avant Nishâpur, nous avons rencontré un grand campement se composant d'environ 400 tentes. Celles-ci sont en feutres noirs et plus longs et hauts que les tentes habituelles. Un clan kurde surnommé Alvâry, vit sous ces tentes. Ces gens n'ont aucune autre habitation que ces tentes. Ils n'habitent jamais dans une ville ou un village. Ils vivent en plein air pendant toute l'année, aussi bien l'hiver que l'été »²⁹². Malheureusement, faute de sources historiques, nous ne disposons pas d'informations suffisantes sur ces tribus intégralement nomades. Probablement qu'à la fin du XIX^e siècle, ils diminuèrent ou se transformèrent en semi-nomades. Vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le semi-nomadisme fut graduellement remplacé par le nomadisme intégral, c'est-à-dire qu'une partie des membres de la tribu restait au quartier d'hiver *le qeshlâq* (ou *garmsir*) pendant que le reste monte au Zozân²⁹³.

Deuxièmement : les tribus semi-nomades : Ces tribus font quartiers hivernaux, quartiers estivaux ou font les deux. Ils ont une maison en plâtre et la plupart du temps, à la fin de l'hiver et au début de printemps, ils partent vers les quartiers estivaux et en automne vers les quartiers hivernaux, "*le qeshlâq*". Il est difficile de distinguer les membres des tribus villageoises. Certaines villes et petites villes sont les centres de ces tribus semi-nomades, c'est le cas pour la petite ville de Saujbolâq, centre des tribus kurdes de Mokrî et de Débokrî.

²⁹² Mohammad-Hosseïn Papoli-Yazdi, *Le nomadisme dans le nord du Khorassan-Iran ...op. cit.*, p. 24.

²⁹³ J. P. Viennot, *Contribution à l'étude de la sociologie et de l'histoire de mouvement national kurde (1920 à nos jours)*, thèse pour le doctorat de III^{ème} cycle, Ecole pratique des hautes études(Sorbonne), 1^{ier} partie, mai 1969, p. 48.

Les tribus sédentaires : Elles s'installèrent à leur gré ou y furent contraintes par les gouvernements et pratiquent l'élevage et l'agriculture. Dans l'Empire ottoman, depuis les réformes dites des « réorganisations » *tenzimat* en 1839, petit à petit, l'Etat essaya de sédentariser les tribus pourvues de biens et leur demanda de payer l'impôt. Ainsi, l'Etat les encourageait à travailler la terre afin de mieux les contrôler et les sanctionnait en cas de refus ou en cas de guerre s'ils refusaient de participer au conflit ou d'effectuer le service militaire. En 1859, avec la fameuse loi sur la terre et plus tard en 1861, quelques succès furent enregistrés dans ce sens. Finalement, en 1869, avec la fameuse loi de *tapô* de vali Bagdad, Medhet Pâshâ, l'Etat vendit les terres cultivées et certains paysans purent acheter de petites parcelles de terres, mais la plupart de ces terres ont été achetées par les aghas kurdes. Les Ottomans considéraient la terre comme un instrument primordial de leur politique de déstructuration des tribus. Ils installaient les populations sur des terres, les encourageaient à cultiver et leur assuraient des voies de commerce vers l'extérieur, pour affaiblir le rôle des chefs de tribus. Ces manœuvres sont la cause principale de la sédentarisation des tribus kurdes.

3. La structure socio-politique des tribus kurdes

La structure sociale

La structure du système tribal kurde de haut en bas dépend de la confédération tribale "*il*" et se divise comme suit :

1- *Il* : la confédération tribale est une unité socio-politique plus vaste, constituée du regroupement de plusieurs tribus *khêl* ou clans. Ces tribus n'ont souvent aucun lien de parenté et se regroupent par intérêts économiques et politiques. Dans l'histoire du Kurdistan, les confédérations tribales réussirent à former des émirats indépendants qui régnèrent en certains endroits, comme la confédération de Djâff qui constitua l'émirat de Bâbân et joua un rôle important dans la région.

2- *khêl* ou *höz* tribu : ce sont des unités politiques qui regroupent plusieurs *tâyafa* clans. En outre, le clan et la tribu ne sont pas toujours faciles à distinguer, car un clan peut s'élargir et devenir une tribu alors que celle-ci peut se rétrécir pour devenir un clan²⁹⁴. Pour Tapper, la tribu kurde est basée sur une lignée maximale (*hoz*) ; c'est le premier groupe politique, mené par un *Raiz* héréditaire ; il a "des droits traditionnels aux

²⁹⁴ B. Nikitine, *Les Kurdes, étude sociologique et historique, ...op. cit.*, p. 121.

pâturages spécifiques et aux campings", et sa migration est réglée par le *Raiz*. Elle est également fortement endogame²⁹⁵.

3- *tâyafa* clan : se sont des unités socio-politiques composées de plusieurs lignages *tîre*. Ces clans et lignages ne sont pas descendants d'un seul groupe de filiations communes et même souvent n'ont pas de références mythiques communes. Cependant, une certaine famille peut porter le nom d'un lignage et le clan peut même parfois porter le nom d'un territoire. Nous pouvons dire que le clan est la filiation associée plutôt à un lien politique. Martin van Bruinessen a commis une erreur en donnant le terme de *tâyafa* (clan) pour signifier le lignage²⁹⁶.

4- *tîre* : sous division de clan ou lignage, constituée d'un groupe de famille étendue.

5- *Bere-bâb* : famille large composée d'une ou plusieurs familles étendues patrilineaires qui en forment les segments primaires et qui souvent ont des liens forts de parenté.

6- *xêzân* est une famille de petite unité de tribu. Dans tous les cas, la structure de la famille est une nécessité absolue pour la formation de la tribu.

La Structure Politique

La famille est la plus petite unité socio-politique, l'unification de plusieurs familles constitue des familles étendues *bere-bâb*, et plusieurs familles étendues forment un lignage qui dépend des liens de parenté. En effet, plus la hiérarchie est élevée moins les liens de parenté ont d'impact ou en tous cas, ils sont moins considérés car moins évidents. Le chef d'une *tîre* lignages est choisit selon sa bravoure, sa compétence et sa générosité. S'ils ne trouvent pas de personne convenable, les chefs de plusieurs lignages dirigent souvent un clan. Il peut arriver qu'un chef courageux et fort rassemble les autres lignages autour de lui et les dirige.

La tribu *khêl* est une unité politique indépendante qui regroupe plusieurs clans et est dirigée par un chef de tribu. Certains *khêl* tribus se réunissent dans une confédération tribale présidée par une noblesse *beg-zadé* respectée, par exemple les *Beg-zadés* de Djâff qui dirigeaient la confédération tribale de Djâff et en constituaient le fameux émirat de Bâbân.

²⁹⁵ Richard L. Tapper, « The organization of nomadic communities in pastoral societies of the Middle east », in *Pastoral production and society*, (sous la dir. De l'Equipe écologique et anthropologie des société pastorales), Ed. Cambridge University Press, 1979, p. 53.

²⁹⁶ Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh an State, The Social and Political Structures of Kurdistan*, Ed. Zed Books, London, 1992, pp. 60-61.

B-le particularisme kurde

1. Différenciation sociale au Kurdistan

Les Kurdes se divisent socialement en deux groupes, les Kurdes nomades et les Kurdes sédentaires. Il existait donc une distinction sociale entre les villageois, c'est à dire ceux qui descendent d'une illustre tribu, et ceux sans origine tribale. Dans la région de Mossoul et de Hawlêr (Erbil), on dit des paysans sans origine tribale, qu'ils sont *meskîn* (des paysans pauvres), dans d'autres régions comme Suleymânia et Kermânshâh, les habitants les appellent « gôrân » et ils sont considérés comme des esclaves travaillant la terre et soumis totalement au propriétaire du village et des terres sur lesquelles ils travaillent²⁹⁷.

En raison des conditions de vie spéciales des kurdes nomades, sans attaches à un terrain particulier, vivant sous des tentes et sans cesse en déplacement, l'attachement à la terre est par conséquent moins marqué. Il se considère eux-mêmes comme une race supérieure tandis que les villageois sont considérés comme stupides et sans moralité²⁹⁸.

Les Kurdes nomades, disent des kurdes et des gôrân (c'est-à-dire les paysans sédentaires non-tribaux) qu'ils sont mauvais et faibles. Ils pensent aussi que les enfants des "gôrân" sont lâches et impudents, et c'est pour cette raison qu'ils ne contractent pas de mariage avec eux²⁹⁹. De façon similaire, les Kurdes sédentaires disent des enfants et des femmes nomades qu'ils sont impolis, voleurs et colporteurs de mensonges³⁰⁰. Ces deux tribus, gôrân et nomades, ne s'aimaient pas et se plaignaient constamment de l'un et de l'autre. Si une guerre avait lieu et que les deux groupes se retrouvaient à batailler ensemble, les Kurdes nomades accuseraient les Kurdes gôrân de ne pas suffisamment mettre d'ardeur au combat³⁰¹.

Claudius James Rich a bien noté les points de différenciations entre les tribus nomades et les villageois sédentaires dans un voyage au Kurdistan en 1820, il les distingua en écrivant :

²⁹⁷ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, politics, travel and Research in north-eastern ...op. cit.*, p. 12.

²⁹⁸ Hâshim-Tahâ 'Aqrâwî, *Al-Osis al-nafsiyya wal-ijtima'iyya...op. cit.*, p. 24.

²⁹⁹ Nous orthographierons Gôrân lorsqu'il sera question des paysans non-tribaux sédentaires *miskin* (populace), et Gourân lorsqu'il s'agira d'une grande confédération tribale.

³⁰⁰ Мела Махмуџ Баязидџи, *Нрабы и обычаи Курдоб....op. cit.*, p. 101.

³⁰¹ Мела Махмуџ Баязидџи, *Нрабы и обычаи Курдоб....op. cit.*, p.100.

« La population du Kurdistan se compose en général de deux races fort distinctes et qui, selon toute apparence, ont une origine différente ; la première, toute militaire, qui se nomme elle-même sipah (soldat), et qui peut être assimilée aux clans de l'Ecosse ; La seconde, entièrement consacrée à la culture, et qui jamais ne porte les armes : celle-ci est distinguée, dans certaines parties du Kurdistan, par le nom de Raya, c'est-à-dire sujet, ou Keuili, villageois, et dans d'autre par celui de Gôran »³⁰².

2. La guerre tribale ou la guerre fratricide

La guerre fait partie intégrante de la culture tribale kurde. En effet, la nature montagnaise du Kurdistan, les contrariétés de la vie et les difficultés de subsistance ont toujours fait de la sécurité une « nécessité » primordiale de préservation des maigres ressources obtenues difficilement. De ce point de vue, la recherche de meilleures conditions de vie a produit une lutte de concurrence entre les tribus. D'autre part, le manque d'eau dans les villages obligea certains individus à partir. Ceux qui avaient des liens de parenté se constituèrent en groupes guerriers, s'attaquèrent aux villages les plus faibles et en occupèrent leur terre. Dans ces conflits, tous les membres de la tribu, âgés de 15 à 60 ans et capables de porter les armes, étaient amenés à combattre³⁰³.

F. Barth, a propos de la tribu "Hemavand", raconte à la façon d'un scénario de cinéma l'attaque d'un village par un groupe de guerrières kurdes : « Un petit groupe d'Aghâs de villages proches pouvaient unir leurs forces en constituant un groupe dirigé par un grand ou un petit agha. Si le but n'était pas le pillage des caravanes, mais celui de la conquête, le choix tombait sur un village qui n'était pas encore pillé comme objet de l'attaque, et le procédé normal était de monter au village et de poser un ultimatum aux habitants. Si le village était soumis, une des parties de la tribu Hamavand s'arrangeait pour collecter les impôts. Si le village choisissait de résister, il était attaqué, et si les Hamavand réussissaient à entrer, ils volaient tous les biens du village, les meubles comme les animaux domestiques, et les emportaient au loin. Les villageois qui s'étaient enfuis, incapables de continuer leur travail agricole sans instruments et sans animaux, envoyaient alors en principe une délégation au village Hamavand victorieux en

³⁰² Claudius James Rich, « Relation d'une résidence dans le Kurdistan et sur l'emplacement de l'antique Ninive, avec le journal d'un voyage en descendant le Tigre à Bagdad, et le récit d'une excursion à Schiraz et à Persépolis », traduit en français par Silvestre De Sacy, In *Journal des Savants*, janvier 1837, Paris, p. 8.

³⁰³ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gografîyye atnografîyya ...op. cit.*, p. 384

promettant de se soumettre dans l'espoir de récupérer leurs biens. Un Agha Hamavand, souvent proche parent du chef de tribu, était nommé au village conquis. Il s'installait au village de manière permanente avec le soutien d'un petit groupe d'Hamavand. Ce qui restait des taxes locales une fois leurs besoins immédiats satisfaits était donné au chef Agha du groupe initial³⁰⁴. Mais les guerres internes se déroulaient selon la loi et la coutume tribale. Wigram qu'il était au Kurdistan au début du XX^e siècle, a écrit que le pillage des animaux, des armes et des biens était autorisé, mais que brûler les villages, détruire les fermes et les canalisations d'eau ne l'était pas de même que les pillers n'étaient pas autorisés à abuser des femmes et des cheikhs, de cette façon ce gens n'avaient pas besoin de se protéger³⁰⁵.

L'historien kurde Mulla Mahmûd Bâyezidî, dans sa chronique intitulée "*Dâb u neriti Kordân*" (mœurs et coutumes des kurdes), écrivit en 1858-59 que les Kurdes, pour se protéger du danger, se regroupaient en campement près d'une montagne ou dans une vallée et y installaient leur tentes les unes près des autres. En cas de danger, les gardes faisaient la surveillance, de même que "l'agha" et les chefs de tribus ne dormaient pas et se tenaient prêts avec leurs chevaux et leurs armes. Aussitôt qu'ils sentaient l'ennemi proche, ils battaient le tambour sur un endroit élevé pour rassembler tout le monde et dès que la voix du tambour se faisait entendre, tous partaient à pied ou à cheval pour se lancer dans la bataille. Les femmes aussi se préparaient à la guerre en s'équipant de grandes cannes et attendaient l'ennemi depuis leur maison. Les forces ainsi unies permettaient de vaincre les attaquants³⁰⁶.

Dans la même chronique il est écrit que chaque guerrier kurde portait cinq armes à feu. Un pistolet sur la courroie et deux autres pistolets de chaque côté, ainsi qu'un fusil, un javelot et un glaive, en plus de trois types de lances différentes. Le même Bayazidî a écrit : « *Les Kurdes des régions de Bôtan et d'Hékkârî meurent rarement à la maison, la plupart seront tués...les Kurdes qui habitent dans cette région sont connus pour être belligérants, tueurs et anarchistes, l'un fait la querelle à l'autre et tous portent des poignards avec lequel ils se tuent même entre eux* »³⁰⁷. Le diplomate français Rousseau, ambassade de France à Bagdad au XVIII^e siècle, a décrit les Kurdes comme étant d'excellents cavaliers, portant le pistolet, la lance, le sabre, et quelquefois

³⁰⁴ F. Barth, *Principles of social organization in Southern Kurdistan*, Oslo, 1953, pp. 54-55.

³⁰⁵ W. A. Wigram, *The cradle of mankind*, London, 1914, pp. 167-8.

³⁰⁶ Мела Махмуд Баязиди, *Нрабы и обычаи Курдоб....op. cit.*, pp. 192-193.

³⁰⁷ Мела Махмуд Баязиди, *Нрабы и обычаи Курдоб....op. cit.*, p. 138.

aussi la carabine ou le tromblon³⁰⁸. Le diplomate anglais Kinneir (1818) témoigne que les kurdes étaient armés « jusqu'aux dents » et qu'ils sont de grands amateurs d'armes comme nulle part ailleurs³⁰⁹.

L'historien kurde du XVI^e siècle, Chêref-Khân, dans son fameux livre (Chêref-Nâméh), écrit que les kurdes ont ordinairement quatre épouses, comme prescrit le recueil des lois prophétique (la Sunnah), et ils y joignent quatre autres femmes prises au nombre de leurs esclaves, s'ils ont la faculté et les moyens de fournir à leurs dépenses et à leur habillement. La sagesse divine permet qu'ils donnent le jour à une multitude d'enfants et de descendants, de sorte que, si l'usage de s'entretuer ne régnait point parmi eux, il serait possible que, par suite de cette nombreuse population kurde, le royaume d'Iran et même le monde entier fussent ravagés et dévastés par la famine et la disette³¹⁰.

La guerre a toujours été présente dans la vie sociale des tribus kurdes, elle se déclenchait souvent entre deux ou plusieurs tribus. Deux tribus pouvaient arriver à se faire la guerre pour des raisons discutables : pour un « arbre », « une source », « un âne » et « un chien » par exemple « dans l'histoire de Guza kelâwan (« Noyer aux chapeaux »), un bien vieil arbre à la frontière entre les tribus de Guirdî et de Chemdînan, au village de Benawouk, la rivalité des chefs kurdes se présente sous un jour ou moins inoffensif. Hassan bek de Chemsînân et Selim bek de Gurdî ne s'entendaient pas du tout à cause des villages de Rouyân, Benawouk et Besousîn. Le premier, très autoritaire, adresse, malgré les conseils de modération de son secrétaire, une lettre violente à son rival : « Selimouk (forme péjorative) mangeur de glands, ne tends pas le bras à mes villages, sinon je ruinerai tous les Gurdî, etc. ». La réponse de Selim était qu' « il vaut mieux mourir avec honneur que vivre dans l'ignominie. Tant qu'il restera chez les Guirdî une seule jeune fille, je ne renoncerai pas à mes villages, etc. ». Avec 300 braves, une demi-heure avant l'aube, il attaqua Benawouk, ouvrit le feu, puis, poignards aux mains, se jeta sur l'ennemi et le mit en fuite d'une façon si brusque que les chapeaux furent abandonnés accrochés aux branches du noyer. Le lendemain, avec un renfort de 500 hommes, il se porta Awliyan et en chassa aussi l'ennemi. Hassan bek vaincu rentra à Nehrî. La paix fut finalement conclue sur

³⁰⁸ J. Rousseau, *Description du pachalik de Bagdad*,....op. cit., p. 29.

³⁰⁹ John Macdonald Kinneir, *Voyage dans l'Asie mineure, l'Arménie et le....op. cit.*, V II, p. 157.

³¹⁰ F. Charmoy, *Chêref-Nâmeh ou fastes de la nation kourde...op.cit.*, pp. 32-33.

l'intervention des cheikhs et des oulemâ »³¹¹. Il arrive parfois que des guerres soient déclenchées à propos de la zone qui délimite deux villages voisins. L'arménien Jacques des Alexanian, qui séjourna chez les kurdes au début du XX^e siècle, écrit que les Kurdes se distinguaient par leur appartenance à des tribus souvent rivales, parfois même, un conflit éclatait pour un rien et durait indéfiniment, aucun des deux clans ne voulant paraître céder. Chacun conservait le souci permanent de faire la démonstration de sa force³¹².

3. Conflits, solidarités et jeux d'oppositions

Les traits caractéristiques des tribus kurdes ont toujours été les conflits et les jeux d'oppositions. Cette culture a jalonné toute l'histoire de la société traditionnelle kurde et institua un système clientéliste qui, depuis le XV^e siècle jusqu'à aujourd'hui, est encore actif dans la société kurde.

Bien sûr, si l'on parle de la tribu kurde, on voit que le système segmentaire est pleinement corrélatif au système tribal kurde, en prenant en considération une seule différence dans ce système, à savoir que les deux groupes alliés sont dans la plupart des cas, l'Empire ou les Etats qui s'allieront avec une partie des tribus pour combattre une autre fraction de tribu. La guerre intérieure dans une seule tribu sans compter les guerres entre deux tribus est autant spécifique chez les membres de la tribu qu'on a l'impression que la guerre fratricide était vraiment « banalisée ». Solidarité et conflits (fusion et fission) sont le résultat d'un jeu d'oppositions complémentaires. Deux groupes reliés au niveau généalogique immédiatement supérieur peuvent s'opposer entre eux mais s'allient contre un autre groupe de même niveau dont le rattachement généalogique est plus lointain³¹³. Vers 1818, le Shâh de Perse, donna en mariage sa fille au fils cadet de vali Ardelân, Amânollâh-Khân. Pour répondre dignement à toutes ces faveurs, Amânollâh-Khân, accompagné de la noblesse kurde, se rendit à Téhéran et y donna un magnifique festin qui coûta 200.000 tomans « ... » Son fils aîné, Mohammad-Hassan Khân prit toutes ces manifestations d'un mauvais oeil. Il partit avec ses partisans dans les régions de Zohâb et de Guermsir et ayant soulevé les tribus de là-bas, commença à

³¹¹ B. Nikitine, *Les Kurdes, étude sociologique et historique ...op. cit.*, p. 131.

³¹² Jacques des Alexanian, *le ciel était noir sur l'Euphrate : la tragique histoire des Arméniens*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1988, p. 337.

³¹³ Pierre Bonte, Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de...op. cit.*, p. 656.

pillier les possessions « ... » On eut alors recours à la force armée. Une bataille eut lieu au village de Naraoui, à Revansir, Shâter Bâshî y fut présent et alla d'un côté à l'autre avec le Coran, en appelant à la paix, mais la bataille entre père et fils fut des plus acharnées. Mohammad Hasan Khân fut fait prisonnier et avec lui plus de 100 hommes qui furent tous tués. Dans cette bataille périrent 440 nobles kurdes³¹⁴. Cette anecdote est sans doute le meilleur exemple d'une guerre au sein d'une seule tribu où les conflits prenaient leurs sources au sein de la noblesse familiale.

Les conflits intra-kurdes et la trahison tribale ont toujours constitué un jeu d'opposition. Les traîtres s'alliaient avec les ennemis et devenaient gouverneurs de la région concernée. Dans le cas, qui n'est pas rare, d'un conflit au sein de la famille dirigeante d'une tribu, par exemple entre deux prétendants à la fonction de chef, le conflit tend à s'étendre bien au-delà des deux groupes de proches parents de chaque prétendant et peut diviser toute la tribu. Habituellement, chacun des deux rivaux cherche à s'assurer le soutien des forces extérieures les plus puissantes, c'est-à-dire des tribus voisines et surtout d'un Etat fort dans la région. Le Kurdistan diffère de beaucoup d'autres régions périphériques du fait qu'il y a toujours eu plus d'un Etat voisin avec lequel un chef de tribu pouvait s'allier³¹⁵. Souvent, certaines personnalités incompetentes du clan, de la tribu, pouvaient s'allier avec d'autres chefs de tribu contre leur propre clan pour obtenir plus de pouvoir. Ainsi, les chefs pouvaient décider de s'unir au pouvoir central de la région et celui-ci, en remerciement, leur offraient un poste de dignitaire comme la place de gouverneur de la région concernée. D'une façon ou d'une autre la trahison se révélait payante. Au XVII^e siècle, Shâh Verdi-khân, le dernier prince de la famille Atabeg de Louristan, se révolta contre Shâh 'Abbâs. Celui-ci se dirigea vers Khorrémabad et Shâh Verdi-khân se réfugia à Djanguilleh. Poursuivi par les troupes royales, Shâh Verdi-khân s'enfuit au Poucht-i-kouh où il trouva la mort après une résistance opiniâtre. Shâh 'Abbâs nomma Houssein-khân, un serviteur de Shâh Verdi-khân, qui avait trahi son maître, vali de Louristan, le nouveau vali fit valoir auprès de son souverain qu'il lui serait impossible de se maintenir contre de troupes étrangères³¹⁶.

Chéref-khân, l'historien kurde du XVI^e siècle, parle de rivalité intra-kurde en disant que la concorde et la bonne harmonie ne règnent jamais parmi les peuplades

³¹⁴ Basil Nikitine, « Les valis d'Ardeân », In *RMM*, t 49, Paris, 1922, pp. 96-97.

³¹⁵ Martin Van Bruinessen, « Les Kurdes, Etats et tribus », In *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam* (sous la dir. de Hosham Dawod), Ed. Armand Colin, Paris, 2004, pp. 152-153.

³¹⁶ H.L. Rabino, *Les tribus du Louristan : médailles des Qâjârs*, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1916, p. 10.

kurdes qui refusent la soumission et l'obéissance, et ne perd jamais la face devant l'autre. Comme le dit fort bien le Mulla Sa'd-ou'ddine Effendî, auteur plein de mérite, qui fut précepteur du défunt Murâd-Khân, dans sa chronique de l'*Histoire Turque*, où il a décrit les événements qui ont eu lieu sous le règne des différents sultans de la dynastie ottomane, et où il a su concilier la clarté et la pureté du langage avec l'éloquence et la richesse du style : « *Chaque kurde, dit cet historien, prétendant s'isoler des autres, a levé l'étendard de l'indépendance ; et comme ce sentiment leur est inné sur la cime de leurs montagnes, ils ne sont d'accord que lorsqu'il s'agit de proclamer unanimement le dogme de l'unité de Dieu* »³¹⁷.

³¹⁷ F. Charmoy, *Cheref-Nâme* ou *fastes de la nation kourde... op.cit.*, p. 31.

CHAPITRE VII : POUVOIR, NATIONALISMES ET IDENTITE

A. Beg-zadé, paysan et miskin

1. Béq-zadé : alliance et clientélisme

Le terme kurde de *Beg-zâdé* est à peu près identique au terme désignant la noblesse occidentale. Les beg-zâdés sont une couche noble de la haute société kurde et ont en main tous les pouvoirs de la tribu. Selon Batatu, les membres de la famille dominante de la tribu de *Djâff* portent le titre de *Beg*. Il est nécessaire d'ajouter que ce titre a parfois suggéré que son porteur ait eu un statut plus élevé ou descend d'une famille plus ancienne et plus distinguée que celle d'un *agha*³¹⁸. Ce groupe de noblesse kurde ne fait pas de mariages avec les couches basses de la société des "*Miskîn*".

Les beg-zâdés faisant partie de la haute hiérarchie tribale, tentent de conserver leur pouvoir en intégrant des fonctions à l'intérieur de l'Etat. Ce sont eux qui livrent les impôts et tributs à l'Etat, assurent sa frontière régionale et livrent l'armée en cas de guerres.

Au XVII^e siècle, les beg-zâdés de Mokriyâns avaient des relations directes avec le palais du sultan et la cour du Shâh de perse. Le Shâh 'Abbâs I^{er} s'appuya sur les tribus kurdes et une grande partie de la force armée était des kurdes parmi lesquels les beg-zâdés de Mukriyan occupaient les hauts postes de l'armée persane. C'est avec l'aide des kurdes mokriyani que Shâh 'Abbâs mit l'armée turque en défaite³¹⁹.

Dans la grande confédération tribale de Djâff, les beg-zâdés de Djâff se divisent en 3 clans :

- 1- Les beg-zâdés de Behram Beg.
- 2- Les beg-zâdés de Kaykhosrew beg.
- 3- Les beg-zâdés de Waled Beg.

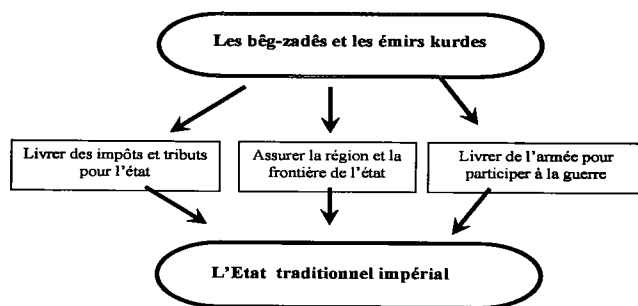
Au sein de la noblesse kurde, il n'y a que le chef qui détienne un réel pouvoir. Les autres membres de la famille noble de la confédération n'ont pas de privilèges réels, leur carrière politique leur attribue le rôle de conseillers du chef suprême, ils font

³¹⁸ Hanna Batatu, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq: A study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of its Communists, Ba'thists, and Free Officer*, Ed. Princeton University Press, 1978, p. 63.

³¹⁹ A. M. Mitichachvilî, *kord, kurteay pewendî komelayetî-aburî, roshnbiri u guzerân*, (Les Kurdes : esquisse des relations socio-économiques, culturelles et quotidiennes), traduit en russe par Izzadin Mustafa Rassoul, Kurdistan, 1999, p. 145.

souvent partie des plus riches membres de la confédération et possèdent des terres abondantes et de nombreux troupeaux³²⁰.

Figure 6: Les relations entre l'Etat traditionnel impérial de Perse et les tribus.



Source :Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân : az afsâneh tâ vâqe'îyyat*, (Appartenance ethnique et l'esprit de tribu en Iran : du mythe à la réalité), Ed. Ney, Téhéran, 1999/1378, p. 168.

La structure présidentielle et politique dans la confédération tribale de Djâff était basée sur ces trois familles nobles citées supra et liée a des facteurs internes et externes Les facteurs externes sont les conflits et la lutte entre l'Empire perse et l'Empire ottoman, la balance de force au sein de la société kurde et la montée en puissance des autres confédérations tribales kurdes dans la région, ont souvent limité les alliances et les liens de clientélisme (patronage). Les facteurs internes sont le caractère de la personne élue, comme sa richesse, sa force et sa capacité personnelle³²¹.

La noblesse de Djâff et tout le système politique des beg-zâdés de Djâff après la mort de leur chef suprême, Awrâmân Pâshâ (19 avril 1813), ont subi une très grande division qui se termina par une guerre fratricide sans merci sur le partage du pouvoir entre les deux frères beg-zâdés : Mahmûd Pâshâ et Soleymân Pâshâ. Au sein de l'émirat de Bâbân, tout au long des années vingt et trente du XIX^e siècle, cette guerre devint un drame national sans précédent par l'ampleur de sa destruction. Les deux frères ennemis

³²⁰ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyya ... op. cit.*, p. 370

³²¹ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyya ... op. cit.*, p. 370.

ravagèrent le Kurdistan³²². Enfin, après le renversement de l'émirat de Bâbân en 1847, l'Empire ottoman éloigna les beg-zâdés de Djâff du Kurdistan et leur interdit d'y rentrer.

Dans une interview à propos du Kurdistan chez les Pâshâ de Bâbân en 1820, l'un des citoyens dit à Rich : " La jalousie de nos princes est la cause de leur ruine. Car ni les Turcs ni les Perses ne pourraient jamais nous occuper s'ils ne tiraient pas parfois profit de nos divisions et des jalousies de familles de nos chefs. Ils ne pourraient pas nous soumettre. Nous nous rendons compte de ceci, et néanmoins de cette façon ou d'une autre, les Turcs réussissent et obtiennent le meilleur de nous. Nous sommes en partie responsable, mais nous le comprendrons plus tard"³²³.

2. Agha : femme, cheval et fusil

Le Aghâ est le chef d'un ou de plusieurs villages, il vient souvent d'une famille de hauts responsables de la tribu. En général, les chefs tribaux au Kurdistan ont porté le titre de l'*agha* ou de *beg*. Par l'exemple, les chefs de Pizhdar et de Hamavand, les deux tribus Kurdes les plus puissantes, ont porté le titre de l'*agha*, tandis que les membres de la famille dominante de la tribu importante de Dâff ont employé le titre de *beg*³²⁴. Le Aghâ était gouverneur absolu dans le village et son autorité juridique et logistique était sans limites, il décidait seul, bien que les notables des villages influençaient ses décisions³²⁵. La tyrannie des chefs tribaux est celle du baron féodal de l'Europe médiévale. Dans les parties les plus reculées les paysans kurdes sont les serfs de leurs cheikhs, Beys et Aghas, et à part une plus grande sécurité de vie ils ne sont pas mieux lotis que les chrétiens³²⁶. Au sein de la communauté villageoise, les membres ressentent un sentiment de parenté avec aghâ, au point qu'ils le considèrent comme faisant partie de leur esprit. Selon les ramifications de la tribu, il peut y avoir un ou plusieurs chefs de tribus. Dans chaque village, il existe des membres proches de la famille aghâ qui

³²² Najat Abdulla, *Kordistan u kêchay sinurî osmanî-fârsî 1639-1847*, (Le Kurdistan et le conflit de frontière turco-persan 1639-1847), (en kurde), Kurdistan, Hawlêr, Ed. Mokriyanî, 2001, pp. 104-110.

³²³ Claudius James Rich, *Narrative of a Residence in Koordistan, and on The Site of Ancient Nineveh ; with journal of a voyage down the Tigris to Baghdad and an account of visit to Shiruz and Persepolis*, vol I, London, 1836, p. 90.

³²⁴ Hanna Batatu, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq: A study of Iraq's Old ...op.cit.*, p.63.

³²⁵ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the kurds ...op. cit.*, p.106.

³²⁶ Gertrude Bell, *The Arab of Mesopotamia*. The Superintendent, Government Press, Basrah (1917 ?), pp. 170-171.

dirigent les affaires des villages comme celui d'aghâ ; on leur dit souvent en kurde "*Pise Aghâ**"³²⁷.

Chaque village a son propre Agha. Si l'Aghâ possède un seul village, il vivait lui-même dans son village, mais s'il possède plusieurs villages, il vivait dans un village et les autres été dirigés par intérim par un *Kokhâ* nommé par le Agha³²⁸. Du point de vue du travail, Aghâ lui-même ne travaille pas et vit du surplus des produits de la terre. Chaque paysan doit donner une dîme ou "*ashir*" qu'il cultive à l'aghâ et un tribut de bétail qu'on appelle "*Kota*", impôt prélevé selon le nombre de bétails. Sous l'Empire ottoman et l'Empire perse, étant donné que l'autorité centrale n'existait pas directement au Kurdistan, ce sont les émirats kurdes qui dirigeaient la région de peuplement kurde. Dans ce cas, aghâ recoupait directement la dîme et en donnait une partie à l'Etat. Les tribus kurdes, tout au moins les chefs et les nobles, étaient des intermédiaires (parfois indociles) entre les puissances occupantes (le gouvernement turc) et la masse paysanne, ainsi que les minorités (Nestoriens, Assyriens) par rapport auxquelles ils occupaient une place privilégiée³²⁹.

L'Aghâ kurde est un grand amateur de bons chevaux, de fusils, de cartouches de guerre et de belles femmes. Le aghâ possède souvent plusieurs femmes, parfois plus de quatre femmes. Par exemple, Letch, dans la région de Rawândouz, parle de Cheikh Mohammad aghâ de Valash et de ses neuf femmes³³⁰. En effet, le nombre de femmes chez les aghâ, en plus des mélanges entre différents membres de clans, est un avantage économique, car les femmes s'occupaient des affaires de la maison et de l'élevage. Dans les grandes tribus constituées de plusieurs villages, un aghâ n'arrivait pas à gouverner seul. Il lui arrivait de déléguer l'autorité de certains villages à une personne appelée "*kwêkhâ*" qui dirigeait toutes les affaires juridiques et politiques du village et qui constituait un intermédiaire avec les paysans. Leur tâche consistait à prendre la dîme et les impôts des bétails pour son aghâ.

Les aghâs dirigeaient les affaires de la tribu et personne n'avait le droit de s'en mêler. Avec le temps, ce pouvoir devint hiérarchique et illimité. Après la mort de l'aghâ, c'était le fils aîné qui reprenait sa place et s'il n'avait pas de descendant, un

* *Pise Aghâ* : en kurde, c'est la forme diminutive pour dire un petit aghâ au niveau du pouvoir. Leach utilisa le terme anglais *chiefly* en équivalence à *Pise Aghâ*, cf. E.R. Leach, *Social and Economic organisation...op.cit.*, p. 14.

³²⁷ Hâshim Tahâ 'Aqrâwî, *Al-Osîs al-nafsiyya wal-ijtima'iyya.....op. cit.*, p. 75.

³²⁸ E.R. Leach, *Social and Economic organisation...op.cit.*, p. 14.

³²⁹ Claudine Cohen, *Grandir au quartier kurde*, Institut d'ethnologie, Paris, 1972, p. 29.

³³⁰ E.R. Leach, *Social and Economic organisation...op.cit.*, p. 21.

nouveau chef était élu par les notables. Dans certaines tribus, les chefs étaient élus par une règle : Ainsi la tribu de Djavânrud a élu son sultan (chef) via un consul de notables dans une réunion publique. Parfois, des femmes devenaient chef de tribu³³¹, ou dans d'autres cas l'un des membres de la tribu se donnait le pouvoir par la force ou par des transactions sans que le procédé soit héréditaire, mais le cas a pu se présenter où l'élection était due au hasard. En effet, si un oiseau se pose sur la tête d'un candidat, on considère ce dernier comme l'élu même de Dieu. Le folklore signale plusieurs cas, plus ou moins authentiques³³². Et, parfois, si le chef de la tribu manque à ses devoirs ou s'il est incapable de diriger la tribu, celle-ci a, en principe, le droit d'élire un autre chef. Mais, en fait, c'est extrêmement difficile. Car, les rivalités de personnes, de clans et d'intérêts rendent cette élection impossible. C'est le clan le plus fort qui s'impose³³³.

Les villageois kurdes sont très attachés à leur aghâ et ils sont prêts à mourir pour lui. Le voyageur anglais Rich, raconta un épisode qui se déroula à Bagdad en 1820, à la mort de l'un des chefs kurdes, Abdul Rahman Pâshâ. L'un des serveur qui était sur le balcon au moment où il apprit la mort de son aghâ, dit : « puisqu'il est mort, alors moi-même je ne dois pas vivre une minute après lui », et il se précipita du haut du balcon et son corps fut décapité par la chute³³⁴.

Tous les voyageurs parlent de l'autorité absolue de l'aghâ kurde, Nkitine, Millingen, pensent que le chef kurde est un dictateur absolu, que son autorité est sans limites, qu'il peut mettre la main sur les biens de n'importe quel individu de la tribu et possède même le droit de vie ou de mort sur les membres de sa tribu³³⁵. Pour conclure ce chapitre nous dirons avec Nikitine que : « *Le chef de la tribu est un despote patriarcal en grand. Son autorité n'a pas de limites. Il peut disposer de la propriété de chacun comme il l'entend. Il peut ordonner la bastonnade et faire assassiner n'importe quel de ses sujets s'il le juge convenable. Un traité d'extradition qui, en temps de paix, lie les chefs entre eux empêche un sujet d'échapper à l'autorité du chef par la désertion. Le gouvernement n'offre non plus aucun recours contre les abus dont un chef peut se*

³³¹ Abdul Rahman Ghassemlou, *Kurdistan and the kurds ...op. cit.*, p. 106 ; par exemple, avant la première Guerre Mondiale, Adîle khânîm, devint chef de la confédération Djâff, comme Khânzâd de Sôrân, après l'arrestation de son frère Soleymân Beg vers la fin du XVIII^e siècle, dans l'émirat de Sôrân.

³³² Thomas Bois, *Connaissance des kurdes*, Ed. Khayats, Beyrouth, 1965, p. 34.

³³³ Habib Ishow, *L'Irak, paysanneries, politiques agraires et industrielles au XX^e siècle...op.cit.*, p. 37.

³³⁴ Claudius James Rich, *Narrative of a residence in Koordistan, and on the Site.....op. cit.*, p. 87.

³³⁵ F. Millngen, *Wild life Among the Koords*, London, Ed. Hurst and Blackett Publisher, 1870, p. 240.

rendre coupable, car la politique suivie par les Turcs est de laisser les chefs faire ce qui leur plaît, à condition qu'ils versent quelque chose au trésor »³³⁶.

3. Terre, pain et femme : les paysans non tribaux

Les groupes non-tribaux kurdes font partie de la catégorie sociale la plus pauvre de la société. Ils vivent dans les plaines et les terrains peu montagneux, espaces qui n'ont été à aucun moment le siège du système politique des tribus nomades. Les groupes non tribaux avaient pour préoccupation quotidienne l'agriculture.

Dans la région non-tribale il existait un système de semi-féodalité, les propriétaires de la terre habitaient dans la ville et laissaient une personne diriger les affaires agricoles. Les paysans non tribaux sont dans la plupart des cas des travailleurs ou des cultivateurs utilisant un système de fermage, tandis que dans les régions tribales les paysans sont les vrais propriétaires de leur terre, ils donnent une partie de leur produit à l'agha, chef et représentant du pouvoir politique. Les paysans des zones non tribales sont appelés en kurde les "*miskîns*", c'est-à-dire populace. Ce terme est plutôt utilisé dans la plaine de Dizayafî, dans la région de Kermânshâh ces paysans sont plutôt appelés "Gorân".

Dans les zones non tribales, le village est l'entité principale de l'organisation sociale, ils sont toujours constitués de petits groupes et leur nombre varie selon la situation géographique. En effet, la communauté de village dépend des liens de parentés ; à ce sujet, Murdoch nommait les communautés de parentés *kinship communities*³³⁷. Les liens de parenté dans les villages non tribaux ne sont pas les mêmes que dans les villages tribaux. Les villageois non tribaux perçoivent très peu de rente. Rich (1820), lors de son voyage au Kurdistan, décrit la vie des paysans en écrivant qu'en réalité, ces paysans kurdes sont misérables et qu'en certains points, leur vie ressemble à celle des esclaves noirs d'Amérique³³⁸. Dans ces communautés, les producteurs ne peuvent pas se construire de grandes fortunes et ne peuvent pas exercer leur commerce de façon nomade. Un système de classes sociales n'a donc pas pu apparaître dans les sociétés non-tribales kurdes³³⁹.

³³⁶ Basile Nikitine, *Les kurdes...op.cit.*, p. 120.

³³⁷ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyyaop. cit.*, p. 399.

³³⁸ Claudius James Rich, *Narrative of a residence in Koordistan, and on the Site....op. cit.*, p. 89.

³³⁹ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyya ...op. cit.*, p. 402.

Dans les communautés villageoises, les petits propriétaires ne font pas vraiment partie d'une classe sociale car le produit de leur travail était celui d'un travail agricole. Pour cela on peut dire avec certitude que les classes sociales n'existent pas dans les sociétés non tribales kurdes. De plus, ces petits propriétaires dont l'existence dépend pour une grande partie de leur fortune, ont des situations sociales différentes dans les villages. Ils s'incarnent plutôt dans un rang social dans lequel chacun a une position par rapport aux autres. Mais on ne peut pas dire qu'ils fassent partie d'un groupe privilégié. Ces gens qui ont pris ces positions vivent comme les autres individus du village. On peut dire par conséquent que ce rang social qui distingue l'individu au sein de la communauté villageoise n'est pas une classe sociale et que celle-ci n'existe pas dans la société tribale kurde³⁴⁰.

B. Tribus, nationalismes et identités

1. Tribus et ethnies : confusion ou définition ?

Les concepts de tribu et d'ethnie sont très complexes car contradictoires. Certains chercheurs utilisent le terme de tribu pour décrire les liens à l'intérieur d'un groupe, basés sur la parenté, la famille, ou le lignage, point commun de leur origine. Le terme de tribu est un terme complexe qui a fait l'objet d'études différentes tant au domaine de l'institution politique qu'aux travers des différentes écoles anthropologiques. Les notions de tribus, même parmi les spécialistes du Moyen-Orient, sont demeurées relativement non examinées et inchangées depuis le XIX^e siècle³⁴¹. En réalité, les chercheurs utilisent souvent le mot ethnie à la place du mot tribu ou vice-versa, ils mélangent ces deux termes et brouillent la distinction qu'il existe entre ces deux termes.

Raoul Norolle a défini la tribu comme un groupe de gens qui ont constitué un mode de vie collectif et ont construit une culture générale plutôt qu'une culture secondaire. Le terme de tribu a d'abord été utilisé par les évolutionnistes du XIX^e siècle pour désigner l'organisation politique d'une société située à un certain stade (barbarie) de l'évolution de l'humanité (Morgan, 1877). Echappant à la faillite des concepts

³⁴⁰ Shaker Khesbâk, *Al-akrad, dirasat gugrafiyye atnografiyya ...op. cit.*, p. 403.

³⁴¹ Gene R. Garthwaite, « Reimagined internal frontiers Tribe and nationalism- bakhtiyari and Kurds », In Dale F. Eickelman (edit), *Russia's Muslim frontiers: New Directions in Cross-Cultural analysis*, Ed. Indiana University Press, 1993, p. 133.

évolutionnistes. Il reste utilisé en anthropologie, associé à l'approche fonctionnaliste des sociétés sans Etat, souvent dénommées « sociétés tribales »³⁴². Mais si le terme « tribu », en français, a peu près le même usage que celui d'ethnie, il désigne chez les anthropologues anglo-saxons un type d'organisation sociale propre : celui des sociétés segmentaires. Celles-ci sont définies de façon classique par la présence d'éléments sociaux de nature identique (lignage, etc.) et provenant des scissions successives d'une même cellule initiale. Elles se distinguent en cela de « tribus » désignant à la fois un type de société et un stade de l'évolution humaine que m. Godlelier (1973) soumet à une interrogation épistémologique³⁴³. Peut être dans une définition plus proche, nous pouvons dire que la tribu est un groupe de gens qui vivent sur une base biologique commune, qui constituent un lien de filiation, de famille et de lignage, qui vivent ensemble et forment un groupe qui possède des mythes et une culture commune, avec une seule langue, un territoire et une croyance commune.

La problématique du terme de tribu réside dans le fait qu'il peut être défini de différentes manières. Les termes de tribu et de nation diffèrent d'un point de vue spatial et non pas par leur nature, par exemple la tribu en Afrique fait référence aux groupes ethniques, tandis qu'en occident on donne aux groupes ethniques le nom de nation. Louis Leo Snyder a étudié le conflit entre le tribalisme et le nationalisme en Afrique, tout en montrant l'équivalence du concept de tribu et de nation dans la confrontation du tribalisme et du nationalisme « Le tribalisme était responsable d'une variété ahurissante de cultures et d'unions politiques, s'entrecroisant d'une manière bizarre et souvent incompréhensible »³⁴⁴. L'autre spécificité de la tribu réside dans les considérations de la plupart des chercheurs en sciences sociales sur la solitude de la tribu dans le système central ou dans l'Etat et sa relation opposée avec l'Etat. Cette dichotomie de la tribu et de l'Etat a créé une classification du concept et la plupart de ces chercheurs s'accordent pour dire que l'Etat est la source de production d'un système, tandis que les groupes tribaux sont la source des débordements³⁴⁵.

Patrisha Cron définit la tribu comme "une société biologique et nomade" et dit à propos des liens entre la tribu et l'Etat que " la tribu, quoi qu'elle en soit, est une société

³⁴² Pierre Bonte & Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 1991, p.720.

³⁴³ Jean-Loup Amselle & Elikia M'Bokolo (sous la dir. de), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Ed. La Découverte, Paris, 1999, p. 15.

³⁴⁴ Louis Leo Snyder, *Varieties of Nationalism, A comparative study*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1976, p. 170.

³⁴⁵ Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân: az afsâneh tâ vâqe'iiyat ...op. cit.*, p. 42.

qui n'accepte pas l'Etat. « » Il y a des différences flagrantes entre la tribu et l'Etat" et " la tribu doit détruire pour ouvrir la voie à l'Etat. D'après Patrisha, les tribus ne sont pas facteurs de progrès et ne jouent aucun rôle dans la fondation de l'Etat³⁴⁶. En général, les études anthropologiques sur le rôle de la tribu et de l'ethnie au Moyen-Orient sont basées sur le cadre théorique des sciences sociales occidentales. Toutefois les structures socioculturelles des sociétés occidentales et orientales ne sont pas semblables. Ainsi, ces concepts théoriques utilisés pour parler des tribus et des ethnies ne sont pas adaptées aux sociétés orientales.

En Orient, l'Etat, les institutions du pouvoir et la tribu sont associés alors qu'ils devraient être adversaires. Richard Tapper, l'anthropologue britannique, a raison de dire : « *en d'autres termes, il y a un Etat dans chaque tribu, et une tribu dans chaque Etat, l'Etat étant partiellement défini en termes de tribu, et la tribu en termes d'Etat. La plupart des tribus et des Etats empiriques sont divers de l'hybride, tel que l'Etat tribal, les confédérations et les chiefdoms*³⁴⁷ ».

Certes, la tribu et l'Etat sont les représentants de deux systèmes sociaux différents qui sont en conflit permanent. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne peuvent pas trouver parfois des terrains d'entente. L'histoire de l'Orient nous enseigne que jusqu'au début du XX^e siècle, les liens existant entre l'Etat et la tribu dépassaient les différences ethniques, que les relations ethniques ne constituaient pas une force majeure et que les liens entre Etat et tribu étaient basés sur la capacité politique, les ressources économiques et la capacité à maintenir l'équilibre des forces. De fait, un groupe de tribus kurdes et un clan Balutch se sont alliés avec l'Etat central ou s'allièrent avec d'autres groupes non kurdes et non-Balutch contre un autre groupe tribal kurde ou Balutch.

L'un des enjeux important de notre recherche est celui qui concerne le lien entre la tribu et le pouvoir central, le lien entre le centre et la périphérie. Comment le centre perçoit-il la périphérie ? Le rôle de la périphérie est-elle d'orienter la politique du centre ?

³⁴⁶ Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân : az afsâneh tâ vâqe'îyyat, ...op. cit.*, p. 42-43.

³⁴⁷ Richard Tapper, « Introduction », In *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, Londres, Ed. Croom Helm, 1983, p.67.

2. Nation et nationalisme

Le problème majeur de la thèse du nationalisme c'est qu'au sein de la science sociale le nationalisme englobe des principes et des épistémologies diverses, ce qui en fait un objet de définitions contradictoires, au point que certains chercheurs pensent que le concept appartient en fait au royaume du sens, pas à n'importe quel monde externe et référentiel. Les nations n'ont aucunes propriétés essentielles ou intrinsèques ; chacune est une construction discursive dont l'identité consiste en sa différence par rapport à d'autres³⁴⁸. Nous ne voulons pas entrer dans le cercle de toutes ces définitions contradictoires sur la nation car il serait difficile d'en sortir. Nous nous contenterons de signaler quelques-uns des théoriciens du nationalisme comme : Renan, Gellner, Andersn, Anthony Smith et Walker Connor³⁴⁹, afin de bien situer la place du nationalisme kurde à l'échelle des nationalismes au Moyen-Orient.

Il existe une grande différence dans la vision du théoricien du nationalisme qui oscille entre deux écoles, celle du primordialisme et celle de l'instrumentalisme. Les premiers disent que la nation et le nationalisme sont un phénomène ancien qui trouve ses racines dans un passé très lointain. Edward Shils, Pierre Ven Berge, Antony Smith et Walker Connor sont les figures marquantes de cette théorie. Smith défie la prétention de l'école de modernisation pour qui les nations sont entièrement modernes et propose la thèse selon laquelle les nations sont des formations modernes toutes en étant basées sur un long développement que beaucoup de ses disciples sont disposés à admettre. Selon Walker Connor, la nation dans sa signification primitive est un groupe de personnes dont les membres croient qu'ils sont héréditairement reliés. C'est le plus grand groupe à partager un tel mythe de descendance commune ; c'est, dans un sens, une famille entièrement étendue³⁵⁰. Les primordialistes insistent donc, sur le fait que le nationalisme n'est pas un phénomène de modernité et que la nation existe depuis l'aube de l'histoire et ne disparaît pas avec le temps. À l'inverse, certains modernists comme Ernst Gellner et Anderson, pensent que le nationalisme est un produit de la modernité et de la société industrielle. Chez Gellner, la construction de la nation est le fruit de

³⁴⁸ John Hartley, « Nation », In Tim O'Sullivan, *Key Concepts in Communication and Cultural Studies*. Second Edition, London & New York, 2001, p. 196.

³⁴⁹ Pour une référence bibliographique complète sur le nationalisme cf., Anthony D. Smith., *The Ethnic Origins of Nations*, Ed. Basil Blackwell, London, 1989, pp : 278-302 ; Philippe Poutignat et Jacelyne Streiff-fenart., *théorie de l'ethnicité*, Ed PUF, Paris, 1999, pp : 251-257.

³⁵⁰ Walker Connor, «The Nation and its Myth», In *Ethnicity and Nationalism*, (edited by) Anthony D. Smith, Ed. E.J. Brill, Leiden, New York, Köln, 1992, p. 48.

l'émergence de la société industrielle. Contrairement à ce que le marxisme a fait croire aux gens, c'est la société préindustrielle qui crée une différenciation horizontale au sein des sociétés, alors que la société industrielle renforce les démarcations entre les nations, et non entre les classes³⁵¹. Ainsi, la nation peut se construire si la société produit une culture riche et intéressante et provoque, chez ses citoyens, un sentiment de loyalisme. L'Etat-Nation pourra ainsi créer chez l'individu un imaginaire national qui lui permettra de penser que « c'est le nationalisme qui crée les nations et non pas le contraire »³⁵².

Pour Ernest Gellner, l'émergence de l'écriture pendant la période agraire eue un développement comparable, par son importance, à l'émergence de l'Etat.³⁵³ ils ont, ensemble, favorisé sur le terrain l'émergence et le monopole de la culture et du savoir, au point qu'Anderson considéra que l'émergence de la nation en Europe était liée à l'évolution du capitalisme, lié lui-même à l'industrie de la presse. C'est pour cela que la « rareté monétaire » à l'échelle de l'Europe incita les éditeurs à multiplier les éditions bon marché en langue vulgaire. Portée par le capitalisme, la révolution des langues vernaculaires eut directement un impact sur la conscience nationale³⁵⁴, ce qui fait dire à Anderson que :

1- Le changement de caractère de la langue latine,

2- l'impact de la réforme (religieuse),

3- la propagation lente, géographiquement inégale, des langues vernaculaires comme instruments de centralisation administrative par certains monarques absolutistes bien placés,³⁵⁵ participèrent directement à l'émergence d'une conscience nationale en Europe. Par ailleurs, nous pouvons dire que la nation est apparue avec le recul de la langue latine alors qu'une langue super nationale et l'émergence de la presse en langue locale à créer l'imaginaire national chez l'individu européen. Pour tirer une conclusion générale, nous pouvons dire avec Anderson que la chute du latin illustra un processus plus général de fragmentation, de pluralisation et de territorialisation progressives des communautés sacrées dont les anciennes langues avaient assuré l'intégration³⁵⁶.

³⁵¹ Ernst Gellner, *Nation et nationalisme*, traduit de l'anglais par Bénédicte Pineau, Ed. Payot, Paris, 1994, p. 26.

³⁵² Ernst Gellner, *Nation et nationalisme.....op. cit.*, p. 86.

³⁵³ Ernst Gellner, *Nation et nationalisme.....op. cit.*, p. 21.

³⁵⁴ Benedict Anderson, *L'imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauza, éditions la Découverte, Paris, 1996, p. 50.

³⁵⁵ Benedict Anderson, *L'imaginaire national...op.cit.*, pp. 51-52.

³⁵⁶ Benedict Anderson, *L'imaginaire national, réflexions sur l'origine....op. cit.*, p. 31.

NATION ET MODERNITE

Le but de cette partie est de soulever la problématique principale qui va éclairer le chemin de la pensée afin de mieux comprendre la suite de la réflexion. Le domaine de l'histoire sociale kurde est très pauvre, voire quasiment nul. Partant de ce point de vue, nous pouvons considérer que la dichotomie du nationalisme civique et du nationalisme ethnique est indispensable pour mieux comprendre la notion de nation à l'échelle du nationalisme kurde. Ces concepts, même s'ils sont les produits de la modernité et sont nés dans la société occidentale, ne nous empêche pas de les traiter comme des concepts généraux ou plutôt internationaux, auquel cas il serait impossible d'exposer les aspects invisibles de la société kurde. Enfin, nous risquerions de tomber dans une étude réduite et sans valeur.

À ce propos, les questions suivantes peuvent se poser : qu'est-ce-qu'une nation ? Quel est le lien entre nation et nationalisme ? Quels sont les rôles des tribus, de l'ethnicité et de la religion dans la construction d'une nation ? L'individu Kurde a-t-il une identité politique ? Pourquoi le nationalisme kurde est-il un nationalisme ethnique ? Dans cette partie, nous essayerons de résumer les deux théories principales du nationalisme, celle du nationalisme civique et celle du nationalisme ethnique, que nous utiliserons afin d'étudier l'histoire du nationalisme kurde et de répondre aux questions posées précédemment.

I- le nationalisme civique : Selon cette théorie, la nation civile est un regroupement de jeunes caractérisés par l'unicité de la langue, de la race, de la religion et de l'histoire. Ces jeunes sont marqués par une tradition commune et vivent dans un régime politique démocratique qui les considère comme des citoyens égaux devant la loi. Selon cette théorie, le nationalisme est avant tout le produit de la modernité, c'est un projet de liberté et de raison.

Selon l'Abbé Volfin, Le futur évêque constitutionnel de Côte d'Or, dans le festival de la fédération à Dijon du 18 mai 1790, la patrie ne se définit pas par le sol ou les murs dans lesquels nous vivons depuis notre naissance. La vraie patrie est la communauté politique où tous les citoyens, protégés par les mêmes lois, sont unis par les mêmes intérêts et participent aux mêmes causes³⁵⁷. Par conséquent, la patrie est un phénomène politique plutôt qu'un phénomène géographique. Dans la période « pré-

³⁵⁷ Hans Kohn, « Nationalism », In *Dictionary of The history of Ideas, Studies of selected pivotal Ideas*. Philip P. Wiener, Volume III, New York, 1973, p. 326.

nationale », le pouvoir des Rois fut presque sans limites et le roi est d'abord contesté dans son monopole de représentation de la nation. Déjà Louis XV le 3 mars 1766 dans la séance du Parlement de Paris (dite de la « flagellation ») le reconnaissait en réaffirmant que « les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains »³⁵⁸. Les philosophes éclairés ont rejeté l'idée de l'absolutisme féodal, comme John Locke (1632-1704), Rousseau (1712-1778), Voltaire (1694-1778) et Emmanuel Kant (1724-1804). En participant à la Déclaration d'Indépendance de l'Amérique en 1776 et à la Révolution Française, ils ont formulé les bases du concept de nation. Ils jouèrent un grand rôle dans la séparation entre le pouvoir royal et étatique, entre l'Etat et la religion et pour favoriser l'installation de la souveraineté populaire.

De ce point de vue, Ernst Renan a tout à fait raison en disant que la nation est un "plébiscite pour tous jours", il donne ainsi une définition purement subjective qui correspond aux bases de la théorie du nationalisme civique. Le nationalisme civique, produit de la modernité, vit le jour pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle en France, en Grande-Bretagne et en Hollande. En résumé, la théorie du nationalisme civique sépare : l'ethnicité, la langue, la race, les coutumes et la culture de la politique. Ainsi, la nation constitue un phénomène politique et non ethnique.

II- Le nationalisme ethnique : selon cette théorie, la nation est un groupe qui a une origine, une langue, une culture, une race tribale et une histoire spirituelle commune. Pour Herder, la nation n'est qu'une langue et une ethnie³⁵⁹. La nation est un phénomène ancien qui existait avant la modernité. Cette conception de la nation se définit donc par le sang et non pas par le choix politique. Ce modèle est davantage connu comme étant un modèle allemand. D'après Hans Kohn, le nationalisme civique est un phénomène d'Europe occidentale et le nationalisme ethnique est un phénomène d'Europe central, de l'orient et de l'Asie. En Europe occidentale, les frontières des Etats et des nations coïncident toujours, c'est la raison pour laquelle le nationalisme civique en Europe occidentale est pleinement consacré à la démocratisation du pays. Alors qu'en Orient, dans l'Empire ottoman et dans l'Empire perse, plus tard en Turquie, en Iran et en Irak, le nationalisme ethnique s'exprime dans des Etats pluriethniques dans

³⁵⁸ Jean-Luc Chabot, *Le nationalisme*, Ed. PUF, 3^e éditions, Paris, 1995, p. 9.

³⁵⁹ P. Cabanel, *La question nationale au XIX^e siècle*, Ed. La découverte, Paris, p. 9.

lesquelles les frontières ne correspondent jamais avec la nation. Dans ces Etats, le nationalisme kurde a essayé en permanence de démolir leurs frontières.

La plupart des études sur les Kurdes traitent de l'histoire kurde à travers ce nationalisme ethnique. En effet, le nationalisme kurde a toujours été un nationalisme ethnique opposé aux projets des nations supérieures. L'ethnicité kurde s'est construite en réaction au nationalisme autoritaire qui a emprisonné les Kurdes à l'intérieur de leurs frontières. C'est ainsi que les frontières du pan-turkisme, du pan-arabisme et du pan-iranisme, frontières ethniques d'Etats autoritaires, n'ont pas laissé au nationalisme kurde l'espoir de porter à bien un projet de démocratisation du mouvement national kurde.

NATION ABSENTE, « ABSENTE NATION »

Nous avons dit précédemment que la nation était le produit de la modernité. La Liberté et la modernité liées à un processus politique et culturel amènent la société vers la démocratisation. Rousseau, Voltaire, Montesquieu, John Locke puis Hegel donnèrent une importance exceptionnelle à la relation entre raison et liberté. Nous pourrions tenter de définir la modernisation dans les sociétés occidentales comme étant ce mélange de la raison avec la liberté. Mais quel est le lien entre nation et modernité ? Dans les relations entre modernité et liberté, il n'existe aucun but en dehors de la pensée et du fait humain, c'est pour cela que la modernité est sécularisée. La différence entre le nationalisme occidental et oriental réside sûrement dans ce point. Ainsi, nous pouvons dire que le nationalisme oriental n'a pas réussi à construire la nation en tant que concept séculier, mais qu'au contraire, il présenta la nation comme un concept religieux. C'est pourquoi tous les projets de modernisations des nationalismes orientaux, depuis la réforme de *Tanzimat* 1839, la révolte constitutionnelle de 1908, et jusqu'à l'émergence d'Etats-nationaux comme la Turquie, l'Iran et l'Iraq, ont « confessionnalisé » la nation au lieu de la séculariser.

Après la première Guerre Mondiale, les nouveaux Etats-nationaux dans la région, surtout la Turquie et l'Iran, diffusèrent une publicité permanente pour la modernité. Si l'on peut appeler cela un projet de modernité, sachant que ces projets étaient faits par l'Etat plus que par la nation. Pour cette raison, nous pouvons dire que l'Etat remplaça la nation et devint la raison de la nation. Comme nous l'avons souligné précédemment, la modernité est un lien entre la raison et la liberté. Dans le modèle

oriental, la raison perd sa place et sa capacité critique pour devenir un dogme. Dans ce cas, la modernité finit par être un instrument autoritaire et répressif avec l'armée et le militarisme pour appareil exécutif. Ce sont les traits caractéristiques de tous les Etats du Moyen-orient. Dans ce contexte, on peut mieux comprendre le nationalisme kurde dans le cadre de ces "Etats modernes" comme la Turquie, l'Iran et l'Iraq. « Le projet de modernité » de la Turquie et de l'Iran ne donna comme seule liberté, celle de critiquer la religion. Nous comprenons alors pourquoi les révoltes kurdes de Cheikh Saïd en 1925 et de Dersim en 1919-21 ont toutes été condamnées comme des mouvements anti-progrès.

Les liens entre la raison et la liberté dans la modernité devinrent, en Orient, des liens entre l'Etat et la liberté ; c'est l'Etat qui pense pour la nation. Il est naturel, dans ce contexte, que les nationalismes arabes, turcs et persans soient devenus des outils de répression des sociétés, même si cette répression n'était pas fondée. Il convient alors de se demander comment le nationalisme kurde a pu se comporter dans le contexte de réaction au nationalisme des nations supérieures. Le nationalisme kurde a toujours visé un projet ethnique, projet qui ne porte pas non plus un projet de modernité. Les partis politiques kurdes empruntèrent la même voie, le noyau du nationalisme kurde a pensé à la place de la nation kurde et aucun lien entre la raison et la liberté n'a pu exister. Pour cela, les partis politiques ont acquis une forme de raison qui définit elle-même la modernité. La raison kurde a toujours été la source des défaites du nationalisme kurde. Dans toute l'histoire du nationalisme kurde, il n'y a jamais eu de liens entre la raison et la liberté au sein du mouvement national kurde. Le côté ethnique du nationalisme kurde a toujours été exhibé car ce nationalisme était dépourvu d'essence démocratique. Le tribalisme et le confessionnalisme sont d'ailleurs toujours les deux axes principaux du nationalisme kurde. Ces deux axes sont la cause de la faiblesse de tous les projets de la modernité et du modernisme au sein de la société kurde.

Les chercheurs du nationalisme kurde ne doivent pas mélanger l'ethnicité avec le nationalisme. Ce dernier doit se détacher de sa spécificité ethnique pour permettre aux kurdes une plus grande liberté d'expression autoriser un discours libre et raisonnable aux Kurdes. Le nationalisme kurde est né dans la violence et la reproduit. Ce processus continuera tant que persisteront les liens inter-tribaux qui l'éloignent de la raison et de la liberté de la nation kurde.

UN PHENOMENE POLITIQUE NOUVEAU

Au sens de la théorie politique, le nationalisme kurde et son histoire ne remonte pas si loin, il commence juste après le coup d'état des Jeunes-turques de 1908. La nation est un concept politique et non pas historique. Les nations sont des phénomènes complexes qui se composent de facteurs ethniques, géographiques, moraux etc. mais, dans chaque cas isolé, certains de ces facteurs peuvent avoir un rôle prépondérant. Pour les Kurdes qui sont éparpillés à travers de grands espaces et au point de vue somatique, présentent des différences très considérables, les facteurs essentiels sont le mode de vie et par dessus tout la langue³⁶⁰.

En effet, l'idée nationaliste kurde est née après le coup d'état turc de 1908 et plus précisément après la première Guerre Mondiale. Ce n'est qu'après un certain temps que ce processus s'est cristallisé. Certes, Ahniadê Khânî (1650-1706), Hâdjî Qadir de Koyé (1817-1897) et puis le cheikh 'Ubaydulla de Nehrî en 1879-1881, réclamaient un Etat kurde indépendant mais leurs idées étaient dépourvues d'une idéologie politique qui puisse toucher la population. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas renvoyer la genèse du nationalisme kurde à Khânî (XVII^e siècle) ou à Hâdjî Qâder (XIX^e siècle). Dire qu'ils étaient nationalistes, relève du fantasme.

Le nationalisme a eu besoin d'une démocratisation politique et d'une libéralisation de la culture politique pour que les gens participent à la vie politique. Ainsi, le nationalisme a démocratisé la culture et, par l'éducation générale, a doté les nations d'un *background* commun, d'un passé parfois légendaire³⁶¹.

Avant la première Guerre Mondiale et même jusqu'à une date récente, dans la société kurde, il y avait un profond abîme entre la population et le monde politique. Il ne faut pas mélanger le patriotisme avec le nationalisme. Khânî et Hâdjî sont des patriotes et ne sont pas des nationalistes comme le pensent certains chercheurs kurdes. Pendant l'époque de l'Empire ottoman et même jusqu'aux années qui ont suivi l'établissement de la nouvelle Turquie, le mouvement national kurde était plutôt à la recherche d'une restauration plutôt que d'indépendance.

À la suite de Gellner, nous pouvons dire que le nationalisme créa la nation et non pas le contraire, que c'est une construction et un concept politique et non une donnée ethnique. L'identité ne résulte pas d'un lien héréditaire, personne ne peut se prévaloir d'être né français, anglais ou kurde politiquement. L'identité nationale est une

³⁶⁰ Vladimir Minorsky, « Les origines des Kurdes »,...*op.cit.*, p. 146.

³⁶¹ Hans Kohn, « Nationalism », In *Dictionary of The history of Ideas, studies of selected.....op. cit.*, p. 324.

identité politique qui se crée selon un processus original. L'attachement du mouvement national à l'ethnicité favorisera une tendance anti-démocratique et débouchera parfois même sur un chauvinisme agressif. La politique nationaliste doit se séparer de l'ethnicité, mais cela ne signifie pas séparer l'ethnicité du nationalisme. L'ethnicité change, par exemple l'ethnicité Française en 1661 n'est pas la même que celle de 1789 pas plus que celle de 1914. De même que l'ethnicité kurde sous l'émirat de Bâbân en 1820 était différente de l'ethnicité kurde en 1920 ou en 2002. Les Kurdes, avant la première Guerre Mondiale, avaient une identité historico-culturelle, mais ils n'avaient pas d'identité politique car l'ethnie peut exister en dehors du processus politique, mais elle n'aura pas de sens politique et pas vraiment de valeur dans les relations internationales.

Dans cette étude, nous parlerons de l'ethnicité kurde avant la première Guerre Mondiale et de celle qui s'est établie en dehors du processus politique, et enfin nous verrons comment les mouvements nationaux donnèrent un sens politique à l'ethnicité et non pas le contraire.

3. La formation d'une identité ethnique chez les Kurdes

L'identité ethnique kurde, du point de vue historique, est apparue peu à peu dans la deuxième moitié du XIII^e siècle et commença à se cristalliser au XIV^e siècles, plus précisément au XV^e siècle où l'identité kurde apparue avec une notion historique. L'identité kurde du point de vue politique avant cette date n'est qu'un fantasme national qui nous éloignera de la réalité historique. Bien sûr, les Kurdes, constituent l'un des plus anciens peuples autochtones, plus anciens que les autres peuples de la région, mais le processus de construction historique de l'identité kurde connu un trop grand retard, et de ce fait nous ne pensons pas pouvoir aller au-delà de cette date.

UNE IDENTITÉ POLITIQUE

Le processus de construction de l'identité politique kurde reste toujours un débat ouvert dans les sciences sociales kurdes. Malek Chabel a très bien défini l'identité en disant que celle-ci est une structure subjective caractérisée par une représentation de soi déduite de l'interaction entre l'individu, les autres- condition préalable pour qu'il y ait

effectivement identité : se reconnaître Un et être reconnu comme tel par les Autres et le milieu (comme agent matériel d'identification). L'identité est toujours attachée à des signes par lesquels elle s'affiche, de sorte qu'elle est à la fois affirmation d'une ressemblance entre les membres du groupe identitaire et d'une différence avec « les autres »³⁶². Or, selon la tradition hégélienne, l'identité résulte de la reconnaissance réciproque du moi et de l'autre ; elle est donc le produit d'un processus conflictuel où se construisent des interactions individuelles, des pratiques sociale, objectives et des représentations subjectives³⁶³.

Pour l'histoire de la construction de l'identité politique kurde, il est nécessaire de revenir aux origines de l'identité politique turque, arabe et arménienne. L'identité nationale est toujours apparue en opposition et en convergence avec l'identité des autres populations. La Conquête Napoléonienne au début du XIX^e siècle, transforma le message de la Révolution Française en domination et en réaction à cela, les Espagnols, les allemands et les russes ont créé une identité politique. Ainsi, parler d'une identité politique kurde avant l'apparition des identités politique turques, arabes, arméniennes et perses, relève plus de la mythologie des chercheurs nationalistes kurdes qui essayèrent de renvoyer la naissance de l'identité kurde à l'époque de l'émergence kurde dans l'histoire³⁶⁴, et même plus loin. Mais ces données n'ont aucune valeur scientifique et nous nous sommes efforcés de mettre à l'écart cette vision exagérée.

On peut dire qu'au sein de l'Empire ottoman en 1839, alors que les réformes de *Tanzimat* commençaient, il n'existait pas d'identité turque du point de vue politique. Il en est de même pour l'identité kurde. L'identité politique turque commença à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, puis avec le coup d'état des Jeunes Turcs en 1908, elle fut mise en avant. Plus précisément, on peut dire que l'identité turque apparaîtra avec le passage de l'ottomanisme au Kémalisme et, selon les règles d'opposition et de convergence, elle prépara le terrain à l'émergence de l'identité politique kurde. Cela répondra peut-être à la question du début, l'identité kurde apparaî-t-elle dans l'Empire ottoman et plus tard dans la nouvelle Turquie ?

On peut dire que, jusqu'à l'arrivé au pouvoir des Jeunes-turcs en 1908, l'identité politique kurde n'était pas encore acquise. Ainsi, les plus hautes personnalités et fondateurs du mouvement *Ittihad-ve Terakki* qui va produire le Kémalisme, étaient

³⁶² Malek Chabel, *La formation de l'identité politique*. Ed. PUF, Paris, 1986, p. 35.

³⁶³ Gilles Féréol, *Dictionnaire de sociologie*, Ed. Armand Colin, Paris, 1995, p.110.

³⁶⁴ Cf. Le programme de partie Kajik, *Kajiknâma*, 1968, p. 14 & 15.

kurdes, tout comme le rédacteur en chef de la revue *Osmanli* de 1897, organe de *Ittihad-ve Terakki*, Dr. Abdulla Cawdet³⁶⁵. Même le premier journal kurde *Kurdistan* en 1898 qui est paru en dehors de l'Empire ottoman et considéré comme un organe de l'opposition kurde, a fait parti de l'opposition des Jeunes-Turcs sans être pour autant sécessionniste ; Il jette néanmoins les bases du nationalisme culturel kurde³⁶⁶.

Le début de l'identité politique kurde, comme nous l'avons mentionné au-dessus, est apparu en opposition et en convergence avec l'identité politique turque. Tout au début, la conscience nationale se cristallisa chez l'intelligentsia kurde, immigrée en dehors des territoires du Kurdistan. La politique tribale du Sultan Abdülhamîd envers les chefs de tribus consista en l'ouverture de deux écoles spéciales *Ashiret mektepleri* pour les enfants des chefs des tribus kurdes, arabes, albanais en 1892 à Istanbul et à Bagdad, cela joua un grand rôle dans l'acquisition de la conscience nationale chez ces enfants d'intellectuels. Cette conscience fut créée en réaction à l'évolution de l'identité ethnique turque et au passage de l'ottomanisme au pan-turkisme, ce qui céda la place à l'émergence des identités politiques ethniques non turques. L'historien kurde Mohammad-Amin Zaki (1880-1948), anciens soldats ottomans qui participa à toutes les guerres aux rangs de l'armée ottomane pour la liberté ottomane, a écrit dans son livre sur ce sujet : « *Alors que le mot "osmanli" était répandu en Turquie et lorsque les mots turcs et Turani l'auront remplacé, moi-même étant issu comme d'autres, d'ethnie non turques, j'ai ressenti un fort sentiment pour ma nation au-delà des frontières de la Turquie. Cela ne fit qu'exacerber ma sympathie patriotique* »³⁶⁷. En effet, on peut dire que l'identité politique kurde naquit après la première Guerre Mondiale d'abord de façon locale.

LA RELIGION CONTRE L'IDENTITÉ NATIONALE

Dans le monde musulman, la religion est un facteur déterminant dans tous les événements politiques et sociaux de la région. Karl Marx dit même, à juste titre, que

³⁶⁵ Kamal Fuad, *kordestân yakamin rojnâmay kordî 1898-1902*, (Kurdistan, le premier journal kurde 1898-1902), Kurdistan, 2000, p. 8.

³⁶⁶ Hamit Bozarslan, *La question kurde, Etat et minorités au Moyen-Orient*, Ed. Presses de sciences politiques, Paris, 1997, p. 24.

³⁶⁷ Momammad -Amin Zakî, , *Kholasat tarikh al-kord wa kordstan...op.cit.*, introduction, p. H.

« l'histoire de l'Orient marque le trait caractéristique de l'histoire de la religion »³⁶⁸. À partir de cette réalité, tout le déroulement de la région fut, à la foi sous la mouvance empirique de la religion et en même temps limité selon les normes de celui-ci. Le consul de France à Beyrouth, De Petiteville, a bien dit en 1888, que dans ce pays le mot religion est synonyme du mot nation, voire même du mot Patrie ou pays³⁶⁹.

Au Kurdistan, les mouvements religieux ont particulièrement laissé des empreintes et des traits caractéristiques dans l'évolution spirituelle et socioculturelle de la société kurde. Ce pays, hormis les trois grandes fois, l'Islamisme, le judaïsme et le christianisme, est marqué par de multiples religions, croyances et rites : Yézidi, Ahl-e Haqq, Kâkayyî, Shabak, Alévi, 'Ali-Ilahi et bien d'autres.

L'Islam, religion de la majorité des kurdes (80%), n'a pas pu instituer une ligne distincte entre les Kurdes et les autres. Il n'y avait aucun problème entre la religion kurde et la religion des autres nations dominantes, contrairement aux relations entre les Ottomans et les peuples de Balkans et entre le colonialisme français et les algériens. La religion dans ces cas était un facteur de lutte dans une période historique et constituait une force libératrice³⁷⁰.

L'Islam mit les Kurdes sous la mouvance de son épistémologie et à partir de là, c'est toute la culture et les savoirs kurdes depuis l'expédition de l'Islam qui a subi l'effet des principes et des valeurs islamiques. Dû à son coreligionnaire et à leurs Etats dominants, le nationalisme kurde n'a pas pu utiliser l'arme que constitue la religion pour résister. On peut reprendre ici le constat de Rafiq Sabir sur le fait que l'Islam, pour les kurdes, était, jusqu'à une certaine mesure, un facteur de concorde et de rapprochement avec les occupants et non un facteur de séparation et de conflit³⁷¹.

En effet, le « moi » kurde musulman en face de « l'autre » occupant musulman, ottoman, turc et perse, ne voit aucune différence religieuse. Tandis qu'un russe, un anglais ou n'importe quel non musulman voit une grande différence, celle du rapport de l'Islam au paganisme. La surprenante diversité religieuse était l'un des grands obstacles de division de l'identité nationale kurde. Si la langue est la première marque identitaire, l'appartenance religieuse renforce la différence entre les kurdes, majoritairement *shafi*

³⁶⁸ Rashâd Mirân, *Rewshî âyînî u neteweyî le kordstanda* (Le contexte religieux et national au Kurdistan), 1^{ère} édition Suède 1993, 2^{ème} éditions Kurdistan, 2000, p. 8.

³⁶⁹ Zeine N. Zeine., *The Emergence of Arab Nationalism, with a Background study of Arab-Turkish relations in The Near East*, First Ed-1958, second. Ed-1976, Ed. Caravon Books, Delmar, New York, p. 29.

³⁷⁰ Rafiq Sabir, *Koltur u nasionalizm*, (La culture et le nationalisme), Ed. Rabun, Suède, 2003, p. 144.

³⁷¹ Rafiq Sabir, *Koltur u nasionalizm*, (La culture et le nationalisme), ...*op. cit.*, p. 146.

ou *alevi*, et les Turcs, généralement *hanafi*. Mais la référence religieuse peut également faire obstacle à la mobilisation d'une identité kurde. Par exemple, l'appartenance à la secte Alévie est en concurrence avec l'identité kurde, notamment sur le plan politique³⁷².

Les différentes croyances chez les Kurdes dépassaient les différences nationales. À travers l'histoire du Kurdistan jusqu'à ces dernières années, il est très difficile de trouver un exemple d'union des Kurdes chiites et des Kurdes sunnite dans la lutte de leur cause nationale. La religion entraîne parfois de véritables sécessions à l'intérieur même d'une ethnie et la constitution de groupes *ethnoïdes* séparés de façon étanche³⁷³. Citons par exemple les Kurdes chiites dans l'Empire perse depuis la révolte de Cheikh 'Ubaydullâ 1879-1881 jusqu'à la chute de Shâh de l'Iran, qui n'ont guère participé au mouvement national kurde. En effet, si l'Islam pour les arabes et pour d'autres nations constitue un élément primordial, cet élément n'en constitue pas moins l'un des facteurs de la faiblesse de l'identité nationale kurde. De fait, la solidarité entre Alévis (Turcs, Kurdes, Zaza) est généralement plus grande qu'entre kurdes alévis et kurdes sunnites, comme le montre l'absence de solidarité des kurdes sunnites lors de la révolte alévis de Dersim en 1919³⁷⁴. C'est en parlant des kurdes que Michel Fabre dit : « Ils croient faire un sacrifice à Dieu en tuant un yézidi (des Kurde non musulmans), cependant ils ont la même langue et le même nom que les Yézidis, qui s'appellent semblablement kurde ; Mais ils diffèrent d'eux en matière de religion et dans la manière de se vêtir»³⁷⁵. Nous pouvons encore citer les derviches kurdes qui ont combattu avec leurs pains et leurs armes au côté de l'armée ottomane afin de participer au *Djihâd* contre l'armée russe, tandis qu'aux yeux de ces derviches, l'armée ottomane brûlait des villes et des villages kurdes, sans que ces premiers osent dire un seul mot.

Nous pouvons conclure que l'Islam fut un lien entre les Kurdes et leurs ennemis et les différentes croyances le facteur déterminant de séparation et de division de l'identité nationale kurde.

³⁷² Dorronsoro Gilles, « L'islam kurde dans le sud-est de la Turquie ». In *Formes nouvelles de l'Islam en Turquie*, les annales de l'autre Islam, n° 6, Publications de l'Erisme, Paris, 1999, p. 116.

³⁷³ Roland Breton, *Les ethnies*, Ed. PUF, QSJ, Paris, 1981, p. 60.

³⁷⁴ Dorronsoro Gilles, « L'islam kurde dans le sud-est de la Turquie ». *op. cit.*, p. 116.

³⁷⁵ J. Rousseau, *Description du pachalik de Bagdad*, Paris, 1809, p. 188.

UNE IDENTITE DIVISÉE

Si l'on parle d'identité politique kurde, il faut parler de plusieurs identités politiques kurdes. L'identité "politique kurde" sous l'Empire ottoman était dépendante de "l'identité politique ottomane", il en était de même pour l'Empire perse. Après l'effondrement de l'Empire Ottoman, l'identité politique kurde était dépendante de l'identité politique des différents pays suivants : la Turquie, l'Iraq, L'Iran et la Syrie. L'absence d'une identité kurde unique et solidement constituée n'est qu'un constat de bon sens, ce sont plutôt des identités kurdes que l'on peut constater³⁷⁶. Cette identité est divisée culturellement car elle s'articule entre différents dialectes, mais son assise est commune.

³⁷⁶ Philippe Boulanger, *Le destin des kurdes*. Ed. L'Harmattan, Paris, 1998, p. 248.

CHAPITRE VIII : LE SYSTEME DES MILLETS DE L'EMPIRE OTTOMAN, TRADITION IMPERIALE ET TRIBU

A- Les kurdes à l'époque moderne des Empires

1. Le système des millets de l'Empire ottoman

Le terme ottoman *millet* désigne une minorité religieuse légalement protégée. Il vient du mot arabe *milla*, c'est-à-dire « communauté confessionnelle ». En turc moderne, *milliyet* signifie nation. Le *millet* est ainsi un terme technique, que l'on ne peut comparer ni avec celui de nation minoritaire des Empires colonialistes, ni avec des structures fédérative. Il désigne plutôt des groupes confessionnels plus ou moins autonomes (avec des variations verticales et horizontales) et regroupés sous l'autorité de leurs chefs religieux respectifs, qui sont responsables des actes des membres de ces groupes devant l'administration centrale. Jusqu'au XIX^e siècle le terme semble mieux convenir aux appartenances confessionnelles ; au-delà, des caractères ethniques et linguistiques apparaissent³⁷⁷. Dans ce système de *millet*, on classifie les communautés sous deux grands titres principaux : le millet dominant (*millet-i hakime*) et le millet dominé (*millet-i mahkume*). La communauté musulmane constituait le millet dominant et les communautés non-musulmanes constituaient les millets dominés. Le statut de chaque individu était déterminé par l'appartenance à l'un de ces millets et la représentation des sujets auprès de l'État ottoman était réalisée par l'intermédiaire de ces communautés religieuses. Le système de *millet* d'Ottoman ne s'appuyait pas sur l'ethnicité, car le racisme est interdit dans l'Islam. C'est la raison pour laquelle le *millet* faisait référence à la différence religieuse³⁷⁸. Parmi les millets dominés, le premier millet fut grec (*rum milleti*), correspondant à l'Église orthodoxe, en 1453, puis vinrent le millet arménien (*millet-i sadika*, millet fidèle) en 1461, avec juridiction sur tous les chrétiens non orthodoxes (Assyriens, Coptes, Syriaques, catholiques et même Bogomiles) et le millet juif, dès la fin du XV^e siècle.

³⁷⁷ Samim Akgönül, *Les Grecs de Turquie*, Ed. L'Harmattan, 2004, p. 18.

³⁷⁸ Unver Unal, *la citoyenneté turque et la question kurde*. D.E.A en Science politique -Université Lumière Lyon 2, (sous la dir. de : Lahouri Addi), Lyon, 2000, p. 15.

Il est important de signaler que le statut de tous les groupes confessionnels n'était pas identique. D'une autre, cela ne signifie pas que les statuts des millets dominants sont tout identiques. Il faut de plus apporter certaines nuances, d'une côté certaines franges des populations non-musulmanes se trouvent en haut de l'échelle sociale tels que ces fameux Phanariotes-la noblesse grecque de Constantinople-, mais encore, quelques populations musulmanes, comme les Kurdes ou les Albanais (ou les Arabes, d'une certaine manière) sont généralement en bas de cette échelle de prestiges³⁷⁹.

Le système de millet de l'Empire ottoman se basait sur le droit islamique. Selon la doctrine islamique, l'alliance communautaire trouve la preuve de son existence dans la croyance commune. L'identification des communautés n'a rien avoir avec la race ou la langue. Sur cette base religieuse, on regroupe les millets sous deux grands titres: le millet musulman et le millet non-musulman. Ce système trouve son point de départ historique dans la période de Mehmet II (Mehmet le Conquérant 1451-1481). A cette époque, les Orthodoxes, les Juifs et les Arméniens étaient considérés comme des « millets ». Il faudra attendre jusqu'à XIX^e siècle pour que les catholiques et les protestants gagnent leur statut de millet³⁸⁰. Il est intéressante de dire que, ce système millet ne correspondait pas aux minorités religieuses musulmanes hétérodoxes ou aux communautés religieuses dérivées comme chiites, ismaïliens, Alaouites, Ahl-e Haqq, Druzes et Yézidis, car, l'ensemble des musulmans était considéré comme un millet unique sous la direction du sultan ottoman : le calife.

L'institution du millet, en faisant de la communauté religieuse le groupe de référence primordial, influencera profondément l'histoire politique du Moyen-Orient au XX^e siècle. Grâce à elle, l'Empire ottoman, s'il n'était guère libéral pour les individus, se révéla un cadre favorable à la préservation des particularismes collectifs. La multiplicité de ces particularismes devint une source de complications et de conflits lorsque des Etats se voulant nationaux, cherchèrent à établir une correspondance entre les groupes de référence et les ensembles politiques³⁸¹.

A partir de deuxième moitié du XIX^e siècle, sous l'influence des Etats coloniaux européens, ce système subit des transformations considérables, chacun cherchait à imposer la protection de ses clientèles religieuses. Depuis le traité de Paris 1856, les

³⁷⁹ Samim Akgönül, *Les Grecs de Turquie*, EZd. L'Harmattan, 2004, p.18.

³⁸⁰ Unver Unal, *la citoyenneté turque et la question kurde... op.cit.*, p. 16

³⁸¹ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980, p. 18.

européens ne cessèrent pas de demander de renforcer l'émancipation des non-musulmans de l'Empire. A vrai dire, les puissances européennes chercheront à imposer le maintien de règles traditionnelles qui, en limitant la souveraineté interne de l'Etat, leur donnent une liberté d'action maximale. C'est ainsi qu'en 1861 une commission européenne décide d'un statu d'autonomie pour le Liban, et qu'au début de 1914 l'Arménie est placée par accord international sous le contrôle de deux administrateurs, un Hollandais et un Norvégien³⁸².

Finalement, la montée des mouvements nationalistes au sein des millets tant musulman (Jeunes Turcs) que non-musulmans, avec pour point culminant les génocides arméniens, assyrien et pontique, finit par détruire irrémédiablement toute identité ottomane supra confessionnelle et supranationale qui était pourtant encore défendue par une grande partie de l'élite lors de la révolution de 1908.

2. Ordre impérial, frontière mobile

Le XIXe siècle marqua le siècle des grandes transformations au niveau de l'ordre social au sein de la société ottomane. Le siècle des réformes, le siècle de dégradations sociales, c'est le siècle « le plus long de l'Empire », comme le définit l'historien Ilber Ortayli, le XIX e siècle ottoman fut indéniablement aussi celui de trouble incessants et des incertitudes³⁸³. La société ottomane est caractérisée par une structure multiculturelle. L'organisation de cette structure peut être décrite par le système des *millets*. Dans l'Empire ottoman jusqu'à la réorganisation par les réformes *Tanzimat* de 1839, les provinces de l'Empire ottomans sont lointaines ; et l'autorité centrale du pouvoir impérial était d'ailleurs symbolique. Géographiquement, les provinces sont très dispersés, et vivaient loin de l'autorité de centre, mais toutefois dans le cadre d'une frontière « mobile » et « imaginaire » de l'Empire. Les provinces sont libres à l'intérieur mais dépendent de l'Empire ottoman et tous les musulmans sans distinction ethnique étaient membres d'une communauté musulmane *umma*. La société ottomane était une société multiethnique est caractérisée par une structure multiconfessionnelle ; l'Empire reconnaissait donc l'existence d'entités non étatiques et

³⁸² Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XXe siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980, pp. 18-19.

³⁸³ Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine... op.ci.*, p. 6.

leurs droits coutumiers à exercer une souveraineté effective sur leurs « sujets »³⁸⁴. Vue sous cet angle, tous les ethnies et les nations musulmanes (turcs, kurdes, arabes, cercess, etc..) étaient les sujets de l'Empire qui se regroupe comme une seule communauté. En effet, l'Empire ottoman n'avait pas eu une identité ethnique. En ce sens l'Empire ottoman, qui joua le rôle historique considérable que l'on sait, se voulait avant tout comme l'Etat universel des musulmans tout comme l'Empire ayyoubide du prince kurde Saladin au XII^e siècle. Les élites musulmanes non turques étaient largement associées au pouvoir, et la langue même de l'Empire, l'ottoman, était un savant mélange du turc, du persan et de l'arabe³⁸⁵. Hans Kohn décrivait le système impérial comme : « *l'universalisme par en haut et le système d'autonomie locale et professionnelle par en bas* », interdisant l'identification du centre détenteur du pouvoir à une nation, donc l'émergence et la domination du nationalisme en tant que doctrine³⁸⁶. Cependant, en vertu de la loi islamique, les minorités non musulmanes, sont protégées par les autorités officielles. Cette protection s'appelle la *Dhimma*. Elle impose en échange un impôt *per capita* aux chrétiens et aux juifs, ainsi que le port d'un signe, l'interdiction de monter à cheval ou de porter certains vêtements. Les Gens du Livre étaient exemptés du service militaire. L'Empire ottoman a laissé une grande liberté d'action à ces communautés, permettant à leurs chefs d'exercer un pouvoir autonome et de gérer librement leurs affaires intérieures. C'est ce qu'on appelle le système du Millet (ou communauté autonome)³⁸⁷.

Comme nous avons dit *supra*, toutes les ethnies musulmanes appartiennent sans distinction à la communauté musulmane *umma*. La société multiculturelle ottomane n'existait comme une entité sociale que par l'effort de l'État impérial. C'était l'État impérial ottoman qui assurait l'unité de la société avec son armée et sa représentation supra-ethnique et religieuse d'un pouvoir unique et central. Grâce à sa représentation supra-ethnique, il pouvait donner une homogénéisation minimale à sa société composée de multiples particularités ethniques et religieuses. L'État ottoman assurait l'unité et l'homogénéisation minimale de sa société multiculturelle en la divisant en communautés

³⁸⁴ Hamit Bozarslan, *La Question kurde: Etats et minorités au Moyen-Orient*, Ed. Presses de Science Politique, Paris, 1997, p. 62

³⁸⁵ Kendal Nezan, « La genèse du nationalisme kurde », In *Confluences Méditerranée*, n°34 Été 2000, p. 30.

³⁸⁶ Hamit Bozarslan, *La Question kurde: Etats et minorités...op.cit.*, p. 75.

³⁸⁷ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle...op.cit.*, p. 9.

religieuses sans interactions directes entre elles, voire même sans interactions du tout³⁸⁸. Ceci dura jusqu'à la réforme de *tanzimat*, donc les émirats kurdes locaux jouait d'un auto-pouvoir, autonomie à l'intérieur et dépendant à l'Empire. La Porte nomma les émirs kurdes, souvent sont pouvoir hérédité, mais elle combattait en permanence les tendances séparatrices de ces derniers. Ces prétendus émirats existèrent à côté des confédérations tribales. La rivalité parmi les émirs permit facilement aux Ottomans de monter les groupes les uns contre les autres et d'empêcher ainsi la mise en place d'une direction forte et consolidée³⁸⁹.

La réorganisation des territoires de l'Empire ottoman permit à l'Empire ottoman d'établir plus fermement sont autorité dans les provinces lointaines. Ces émirats kurdes étaient divisés géographiquement, sans aucune voie de communication ni base économique. C'était une société traditionnelle, dont, l'économie dépendait essentiellement de l'élevage et, de l'agriculture, et, dans certaines régions montagneuses vivait dans une extrême pauvreté où parfois le brigandage les aidait souvent à survivre. Le jeu des tribus a consisté en une tentative de constituer des principautés indépendantes du pouvoir central, mais Istanbul a toujours su jouer, et les opposer les unes aux autres. « L'adversaire principal d'un Kurde fut le plus souvent le Kurde de la tribu voisine ». Ce qui l'emporte c'est le jeu traditionnel entre les chefs de tribus et le pouvoir central³⁹⁰.

La politique traditionnelle de l'Etat ottoman était de renforcer sa domination administrative sur les territoires kurdes, mais n'avait pas pour objectif de « turquifier » les populations kurdes³⁹¹. C'est l'un des raisons que les kurdes restèrent jusqu'à la fin de la première Guerre Mondiale, plutôt jusqu'à la suppression de système du califat, se considèrent comme des vrais Ottomans et s'identifiaient d'abord comme membres de la communauté musulmane, sans faire aucune référence à leur origine ethniques. De même, entre 1919 et 1923, les kémalistes semblèrent suivre la même attitude fondamentalement tolérante. Mais, pour les kémalistes, cette alliance est purement tactique et permet à la Turquie de conserver six vilayets peuplés surtout par des kurdes

³⁸⁸ Unver Unal, *la citoyenneté turque et la question kurde... op.cit.*, p.19.

³⁸⁹ Martin Strohmeier, *Crucial images in the presentation of a Kurdish national identity : Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Ed. Brill, 2003, p. 10.

³⁹⁰ Georges Mutin, *Géopokitique du Monde Arabe, ... op.cit.*, pp. 93-94.

³⁹¹ Gérard Chaliand, *Le malheur kurde*, Ed. Seuil, Paris, 1992, p. 62.

mais revendiquées par les Arméniens³⁹². Le centre essayait de « codifier » les relations entre les groupes religieux, et non entre les groupes ethniques³⁹³. On peut situer historiquement les débuts de la montée des nationalismes entre les années 1880 et 1920. Le combat va se mener sur deux fronts : d'une part, contre le califat turc, l'autre part, contre l'Europe. L'unité politique de la communauté musulmane *umma* est en effet de moins bien acceptée. Dès 1890, le mouvement des Jeunes-Turcs milite pour le nationalisme turc³⁹⁴.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, face à l'ingérence européen dans le Moyen-Orient, la société musulmane ottoman pencher vers la construction d'une nation fondé sur des éléments religieusement homogènes. Face à l'échec de cette tentative, les élites turques penchent à leur tour vers un nationalisme musclé et quasi étatique à partir du *pronunciamento* unioniste de 1908, puis, sous la république, vers une conception raciale³⁹⁵. Les configurations du relief avait contribué à maintenir les clans rivaux, eux-mêmes regroupés en tribus opposées les unes aux autres. La structure sociale, à la fonction essentiellement guerrière, dominait les paysans Kurdes « détribalisés ». En rébellion presque continuelle contre les pouvoirs centraux des deux grands Etats dont ils dépendaient, mais aussi perpétuellement divisés par leurs luttes de clans, les Kurdes n'avaient pas au début du XX^e siècle, manifesté ce qu'on pourrait appeler une conscience nationale³⁹⁶. Pour résumer on peut dire que l'Empire ottoman, pour sa part a fait preuve jusqu'au milieu du XIX^e siècle d'une large tolérance à l'égard des minorités religieuse- chrétien et juive-, qui disposaient d'une autonomie grâce au système du millet. Quant aux musulmans, quelle que fût leur origine (arabe, albanais, kurde, et.) ils faisaient partie de la communauté des croyances, l'*oumma*³⁹⁷.

3- Tribus, pouvoirs et empires

Selon les sciences sociales occidentales, la "tribu" est un ou plusieurs groupes nomades ou sédentaires qui n'acceptent pas l'"Etat" et qu'elle est socialement homogène, égalitaire et segmentaire; l'Etat est hétérogène, inégalitaire et

³⁹² Gérard Chaliand, *Le malheur kurde...op.cit.*, p. 62.

³⁹³ Hamit Bozarslan, *La Question kurde: Etats et minorités...op.cit.*, p. 76.

³⁹⁴ Anne-Marie Delcambre, *L'Islam*, Ed. La Découverte, Paris, 2004, p. 38.

³⁹⁵ Hamit Bozarslan, *La Question kurde: Etats et minorités...op.cit.*, p. 76.

³⁹⁶ Pierre-Jean Luizard, *La formation de l'Irak contemporain, le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'Etat irakien*, Ed. CNRS, Paris, 2002, p. 47.

³⁹⁷ Gérard Chaliand, *Le malheur kurde*, Ed. Seuil, Paris, 1992, p. 173.

hiérarchiquement structuré. La tribu est basée sur des liens de parenté définis par des structures de descendance, et l'Etat sur des rapports impersonnels et des liens contractuels³⁹⁸. Cependant, l'histoire des tribus au Moyen-Orient a montré que le lien entre tribus et Etat avait un autre sens. La tribu n'est pas un groupe qui n'accepte pas l'Etat mais c'est l'Etat qui crée les tribus. Ainsi, l'Empire Perse, depuis l'époque musulmane jusqu'à celle de Rezâ Shâh, fut dirigé par des familles tribales et des chefs de tribus sans tendances nationales. Les gouverneurs des Etats étaient eux-mêmes d'origine tribale et appartenaient à une tribu. Toutes les dynasties royales importantes de l'Empire perse, Ghaznavide, Saljukide, Safavide, Afshâr et Qâjâr étaient dirigées par des chefs de tribus³⁹⁹. Il est intéressant de noter qu'en Iran, les tribus (*ilat va 'ashayer*) étaient généralement considérées comme nomades pastorales, et en outre étaient étroitement associées à de puissants chefs, qui parfois dans le passé rivalisèrent avec- et occasionnellement renversèrent et remplacèrent- les dirigeants de l'état⁴⁰⁰.

Au Kurdistan, tous les émirats locaux semi-independants, tel que les émirats de Bâbân, Sôrân, Ardelân, etc. avaient une autonomie plus ou moins large et étaient dirigés par des chefs de tribus. À une certaine époque, l'Etat a même créé des tribus pour arriver à ses fins et créer un équilibre des forces entre les acteurs principaux en Orient, les Etats et les tribus (concurrents adverses)⁴⁰¹. Ainsi, en Orient, l'Etat est à la fois celui qui crée et celui qui affaiblit et enfin celui qui détruit les tribus. L'exemple de querelles entre les tribus Milân et Shakkâk en 1862, montre comment ces deux Etats soutenaient une ou plusieurs tribus contre les autres et comment ils voulaient détruire une tribu. Fredrick Millingen, alors qu'il était dans les rangs de l'armée ottomane au Kurdistan au début de la deuxième moitié du XIX^e siècle, raconta la querelle qui régna au Kurdistan ottoman entre les tribus de Milan et de Shakkâk en 1860 sur la possession du territoire de Stmanisse, pays riche en pâturages et qui, à cette époque, était occupée par les Milâns. Avec le soutien de l'armée de l'Etat en faveur des tribus Shakkâk et d'autres tribus rivales des Milâns, il participa aux querelles tout en s'emparant de la tribu de Shakkâk sur les territoires de la tribu de Milân. Après une bataille victorieuse, les Milâns furent libres de battre en retraite vers la Perse sans s'inquiéter de leurs ennemis, emportant leurs richesses et emmenant leurs troupeaux. Cependant l'émigration en

³⁹⁸ R. O. Christensen, « Tribes, States and Anthropologists », In *MES*, V 22, n° 2, April 1986, p. 290.

³⁹⁹ Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân: az afsâneh tâ vâqe'iyat ... op. cit.*, p.66.

⁴⁰⁰ Richard Tapper, *Frontier nomads of Iran : a political and social history of the Shahsevan*, Ed. Cambridge University Press, London, 1997, p. 10.

⁴⁰¹ Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân: az afsâneh tâ vâqe'iyat ... op. cit.*, p. 67.

Perse ne devait être que le commencement de vicissitudes réservées à cette tribu persécutée. À son arrivée, ‘Omar Aghâ, le chef de tribu eut une réception princière ; lui et sa suite furent fêtés et reçurent en présent de *khilat*, sorte d’habit d’honneur qu’on offre ordinairement en Orient aux personnes de distinction. Des terres leur furent assignées et tout faisait présager un meilleur avenir. Malheureusement, rien n’est plus trompeur que l’horizon de la politique persane. Le Shâhzadé, gouverneur persan de la ville de Khoy, ayant eu vent des grandes richesses d’Omar Aghâ, le fit appeler un beau jour et lui ordonna de déclarer sur le champ l’endroit où ses trésors étaient cachés . Les menaces n’ayant pu intimider ‘Omar, on le tortura et après lui avoir crevé les yeux, il expira entre les mains des bourreaux sans que sa fermeté ne fût démentie ou que la cupidité du Shâhzadé fût satisfaite. On fit subir le même sort à plusieurs de ses parents et de ses compatriotes. Suite à cet événement tragique, la tribu se dispersa et perdit toute sa puissance⁴⁰². Deux exemples de cette action se retrouvent dans les tribus Shâhsavan en Azerbaïdjan et Khamse au sud de l’Iran.

Le contrôle de la frontière persane en Asie centrale est dû à sa rivalité inter-ethnique et constitue un problème assez délicat pour les Rois de Perse. La déportation des Kurdes, autant pour les affaiblir que pour utiliser leurs qualités militaires, est traditionnelle. Elle a été utilisée notamment par les Safavides au XVII^e siècle. Shâh ‘Abbâs déporta environ 15 000 familles kurdes vers le Khorâsan, probablement pour arrêter les incursions des Ouzbeks et Turkmènes qui pillaient les caravanes, allant vers Mashhad et l’Asie centrale⁴⁰³. Les kurdes déportés du Shâh ‘Abbâs au Khorâsan ont constitué une nouvelle confédération au nom de Tchechmezik⁴⁰⁴. Jusqu’à la pacification des Turkmènes par les Russes au XIX^e siècle, la montagne de Hezârmasdjed et son piémont constitua la première cible pour les attaques des Turkmènes, face auxquels les Kurdes avaient justement pour fonction de servir d’écran de protection⁴⁰⁵.

Pour Ibn Khaldoun, la force de l’Etat réside dans l’esprit de la solidarité, *assabiyya*. L’Etat, dans sa recherche de prospérité, associe « *assabiyya* »⁴⁰⁶ (solidarité de corps) et puissance. Dans la société tribale, là où les liens de solidarité seront plus

⁴⁰² Pour le détail sur la querelle entre les tribus des Milân à côté des Shakkâks, Mangur et d’autres tribus kurdes, Cf. Frederick Millingen (Osman-Seify-Bey), *La Turquie sous le règne d’Abdul-Aziz (1862-1867)*, Paris, 1868, chapitre IV, pp. 49-60.

⁴⁰³ Yann Richard, « Les Kurdes d’Iran : révoltes, idéalisme et silence ». In *La question Kurde* (Sous la dir. de Elizabeth Picard), Ed. Complexes, Bruxelles, 1991, p. 55.

⁴⁰⁴ Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State, The Social and Politicalop. cit.*, p. 134.

⁴⁰⁵ Mohammad-Hosseïn Papoli-Yazdi, *Le nomadisme dans le nordop. cit.*, p. 32.

⁴⁰⁶ Mohammad Abid Al-cabiri, *al-assabiyyat w al-dewlet*, (Assabiyyat et l’Etat), Beyrouth, 1994, p. 212.

forts que les liens avec la terre, le patriotisme, selon le concept contemporain de frontière, n'a plus aucun sens⁴⁰⁷.

⁴⁰⁷ Mohammad Abid Al-cabiri, *al-assabiyyat**op. cit.*, p. 213.

B-Les Kurdes entre les deux blocs turco-persans 1800-1918

1. Sous les Qâjârs

Dès la fondation de la dynastie Qâjâr, les émirs et les chefs des Kurdes participèrent à l'avènement d'Âghâ-Mohammad Qâjâr. Selon les sources historiques, Sâdiq-Khân de Shakkâk, chef de 15 000 cavaliers ainsi que Khosrow-Khân, vali d'Ardalân de Senna, le chef Kurdes le plus puissant, qui gouvernait « un vaste territoire indépendant » de la dynastie Ardelân⁴⁰⁸, devinrent un appui fort pour Mohmmad-Âghâ Khân. En fait, tout au long de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les Kurdes avaient occupé le premier plan de la scène politique persane. Las des guerres fratricides entre prétendants du clan Zand, qui suivirent la mort de Karim Khân, les Kurdes avait vu en la personne charismatique de Khosrow II l'héritier légitime du trône de perse. Lorsqu'il déclina la plus haute dignité, pour offrir ses conquêtes et faire allégeance à Âghâ-Mohammad Khân, Khosrow II invita ses alliés, dont le Shaqâqi, à l'imiter. Après l'élimination de Khosrow II par le Khân eunuque, les Kurdes, qui avaient contribué si largement à l'avènement de Âghâ-Mohammad Khân, ne purent accepter la part congrue du pouvoir et des richesses qui leur était réservée, et encore moins la montée de l'hégémonie des turkmènes⁴⁰⁹. Après l'assassinat de Âghâ Mohammad-Khân, son successeur, Fath-'Ali Shâh, voulait s'assurer le soutien du Kurdistan Ardalân. C'est ainsi qu'il prêta son concours à son compagnon de jeunesse, Amânollâh Khân, afin que celui-ci réussisse dans son entreprise de conquête du pouvoir de la principauté⁴¹⁰. Rich, qui voyageait en 1820 au Kurdistan perse, dit qu'à propos de l'influence de l'émir Ardalân, Amânoullâ-Khân le décrira comme ressemblant à un Roi⁴¹¹.

L'Empire perse était un empire multi-ethnique et multi-linguistique et n'a jamais été un empire ethnique unique ; c'était une vraie mosaïque ethnique. Le souverain est considéré, non pas comme le défenseur d'un héritage ethnique ou politique, mais plutôt comme celui de la communauté musulmane chi'ite⁴¹². Dans le monde musulman en

⁴⁰⁸ Sir Percy Sykes, *A History of Persia*, Third Ed, Macmillan, London, vol II, 1958, p. 291.

⁴⁰⁹ Sheerin Ardalân, *Les Kurdes Ardalân entre la Perse et l'Empire ottoman*, Ed. Geuthner. Coll. Société d'histoire de l'Orient, Paris, 2004, p. 192.

⁴¹⁰ Sheerin Ardalân, *Les Kurdes Ardalân entre la Perse et l'Empire...op.cit.*, p. 193.

⁴¹¹ C. J. Rich, *Narrative of a residence in Koordistan and on the site of ancient Nineveh, with journal of a voyage down the Tigris to Baghdad, and an account of a visite to Shiraz and Persepolis*, edited by His widow, London, t I, 1836., pp. 197-208.

⁴¹² Yann Richard, « Du nationalisme à l'islamisme : dimensions de l'identité ethnique en Iran », In *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, (Sous la dir. de Jean-Pierre Digard), Ed. Centre National de la recherche scientifique, Paris, 1988, p. 268.

général, et ce jusqu'à la fin de la première Guerre Mondiale, la notion de minorité fut exclusivement une catégorie religieuse et non pas ethnique. Donc, il n'y avait pas de notion de minorité ethnique musulmane. Dans cette perspective l'Empire respectait, en principe, l'identité de chaque peuple qui lui était soumis, et se présentait comme la meilleure garantie de survie pour les minorités. Les peuples allogènes sont relativement bien intégrés à l'entité centrale, bien que le noyau persanophone chi'ite ne représente qu'environ 40% de la population⁴¹³.

L'Empire régnait sur un vaste territoire dont les provinces étaient très éloignées les unes des autres, ce qui laissait à ces mêmes provinces une certaine liberté pour se gouverner au nom de l'Empire Perse. An fait, rien ne ressemble en effet moins à une société homogène que la population iranienne au XIX^e siècle : isolée dans les provinces par la lenteur et la difficulté des communications, elle est fractionnée en communautés gouvernées apparemment sans lien direct avec le pouvoir central. La configuration géographique du plateau iranien semi-désertique contribue fortement à l'isolement des communautés rurales, les empêchant de s'unir dans des mouvements revendicatifs de quelque ampleur⁴¹⁴.

Le Kurdistan Perse, à partir de la chute de l'émirat Ardalân en 1868, fut, à l'exception de la marche du Cheikh 'Ubaydullâ en 1880 sur le Kurdistan perse, relativement calme jusqu'aux années de la Révolution constitutionnaliste de 1905 à 1911, où les autorités Qâjârs perdirent presque leur pouvoir dans la région. La Révolution Constitutionnaliste n'a pas laissé un effet remarquable sur les Kurdes persans, en comparaison du coup d'état de 1908 des Jeunes-turcs de l'Empire ottoman qui fit un effet considérable sur les Kurdes ottomans. La société kurde en Iran était une société tribale divisée : les guerres tribales et la jalousie l'avaient épuisée. Les tribus kurdes furent hostiles aux mouvements constitutionnalistes, à l'exception des tribus Bakhtyâri et lôr qui participèrent activement à ce mouvement⁴¹⁵. Les Aghâs et les chefs des tribus kurdes n'étaient qu'à la recherche de leurs privilèges dans une province où, en l'absence de pouvoir central, les chefs des tribus locales représentaient l'autorité réelle dans la région. Les chefs des tribus se rangeaient plutôt du côté du pouvoir central : par exemple Simko appuya massivement le Khân de Mâku pour anéantir *l'enjoman* de la

⁴¹³ Yann Richard, « Les Kurdes d'Iran : révoltes, idéalisme et silence »...*op.cit.*, p. 54.

⁴¹⁴ Yann Richard, « Du nationalisme à l'islamisme : dimensions de l'identité ethnique en Iran »...*op.cit.*, pp.268-269.

⁴¹⁵ Georges Fat-'Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925*, (Le réveil des Kurdes: histoire politique 1900-1925), (en arabe), Ed. dar Aras, Kurdistan, 2002, p. 26.

ville ; en récompense de ses services, le Khân attribua le poste de gouverneur de Qotur à Simko. Ce dernier joua aussi un rôle actif dans l'écrasement des *enjomans* de Khoy et de Salmâs. Par contre, l'enjoman de Salmâs appuya la fraction rivale de la tribu Shakkâk contre Simko, et l'aida à attaquer les villages des partisans de Simko⁴¹⁶.

Mozaffer od-Din, malade, accorde le *firman* du 5 août 1906, première base de la constitution persane. Le 9 septembre 1906 un second *firman* précise la loi électorale et le *Majlis*, l'Assemblée Nationale, se réunit le 7 octobre 1906. Le Shâh prête serment et meurt quelques jours après. Son fils, Mohammad-'Ali, lui succède le 30 décembre et prête serment à son tour⁴¹⁷. Ce dernier voulait tenter une contre-révolution. Il utilise la brigade de cosaques pour disperser le *Majlis* qui vient de lui refuser un prêt anglo-russe, et, s'appuyant sur la Russie, cherche à détruire le mouvement constitutionnaliste. La résistance de celui-ci s'organise autour de deux centres principaux, Tabriz capitale de l'Azerbaïdjan, et Ispahan, dont s'empare la tribu insurgée des Bakhtiaris. Ces derniers, en juillet 1909, prennent Téhéran, Mohammad 'Ali s'exile en Russie, son fils Ahmad, âgé de douze ans, lui succède, et le 15 novembre 1909 le second *Majlis* entre en fonction⁴¹⁸.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il faut bien noter que la révolution constitutionnaliste n'a pas eu un grand impact sur les Kurdes d'Iran. Certes, il y avait des *enjomens* dans les villes kurdes comme Kernîânshâh, Sajoubolaq, Senna etc, mais ces *enjomens* ne jouèrent pas un grand rôle dans les villes kurdes par rapport aux autres villes iraniennes. Dans les années 1905-1907, un cahot politique régnait dans le Kurdistan iranien et la région connaissait une quasi-absence de pouvoir central. En outre, tout au long de ces années, le Kurdistan d'Iran était dirigé par les chefs des tribus kurdes, et les Ottomans mirent cette région sous leur contrôle. Les Ottomans réussirent à persuader les tribus kurdes de l'Iran comme Mamesh, Zarza, Mangur et Djalali de reconnaître l'autorité ottomane et de réclamer leur dépendance à la Sublime Porte⁴¹⁹.

Les Kurdes d'Iran n'avaient pas de velléité d'indépendance ; or, il manquait des groupements politiques et ils n'apportèrent aucune source de conscience nationale, de

⁴¹⁶ David McDowall, *A Modern History of the Kurds*, Ed. I.B. Tauris, London, 1966, pp. 102 & 111.

⁴¹⁷ Klarsfeld, Serge, *La Perse et les Grandes Puissances de 1907 à 1914*. Mémoire de Maîtrise (sous la dir. de Professeur Revonvin). Université Paris I, 1960, p. 35.

⁴¹⁸ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980, p. 31.

⁴¹⁹ Georgs Fat-'Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925...op.cit.*, p. 39.

sorte qu'aux yeux des paysans kurdes qui souffraient de la corruption et de l'iniquité des Qâjârs, les régiments hamidiyé du Sultan apparurent comme des « libérateurs »⁴²⁰.

Le 16 janvier 1908, après une forte pression de la part de la Grande-Bretagne, l'armée ottomane se retira du Kurdistan d'Iran. Le vide réel de pouvoir profitait aux chefs des tribus kurdes. Profitant de cette occasion, ces derniers eurent donc la possibilité d'occuper les villes et les villages. Ainsi, Simko assiégea la ville d'Ourmia en mars 1909. Cette situation ne dura pas car les Russes prirent le relais et occupèrent la quasi-totalité de la région kurde. La fin de la révolution constitutionnaliste n'a pas ramené le calme au Kurdistan et, par la suite, le déclenchement de la Grande Guerre affaiblit encore plus le pouvoir de Téhéran au Kurdistan ; selon certaines sources, le gouvernement d'Iran ne possédait pas plus de 300 soldats dans la région⁴²¹. Durant les années de la Première Guerre Mondiale, les espions turco-allemands firent beaucoup de propagande parmi les tribus kurdes et leurs activités sont soutenues par le consul d'Allemagne dans les villes comme Kermânshâh et Hamadân. Wassmuss, l'agent espion allemand parvint à rallier à sa cause plusieurs tribus. Ses actions sont particulièrement réussies parmi les tribus Kurdes sunnites qui coopéraient avec les turcs et leurs alliés enthousiasmes pour l'Empire ottoman⁴²². Au cours de la même période, Simko s'est tenu à distance du vrai combat, essayant d'envisager toutes les possibilités, tout en augmentant son contrôle sur les zones frontalières⁴²³. Après la guerre Simko devint le chef incontestable qui avait dominé "les régions de Khoy, de Salmâs et d'Ourmia, et néglige complètement l'autorité du Gouverneur Général"⁴²⁴. Au printemps 1922, il se déclara le Roi d'un "Kurdistan indépendant", forma un gouvernement local, institua son capital à Thahriq, et tenta de nouer des relations avec des Etats étrangers. Puis Reza Shâh arriva au poste de Ministre de la Guerre de 1921 à 1923 ; il réunit en une armée unique, autour du noyau que constitue la division de cosaque, la gendarmerie et les diverses forces hétéroclites qui existaient en Perse, après en avoir éliminé les officiers anglais. Cette armée lui permet de mettre fin à l'insurrection du Guilan en

⁴²⁰ Georges Fat-Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925...op.cit.*, p. 40.

⁴²¹ M. A. Kâmarân Ahmad, *Kordestân le nêwân milmlanêy new dewleti u nawçayida 1890-1932*, (Le Kurdistan dans les luttes interrégionales et régionales 1890-1932), (en kurde), Suleymâniya, 2000, p. 34.

⁴²² George Lenczowski, *Russia and the West in Iran, 1918-1948, a study in Big-Power rivalry*, Ed. Ithaca, N.Y., Cornell University press, 1949, p. 150.

⁴²³ Martin Van Bruinessen, « Kurdish tribe and the State of Iran : The Case of Simko Revolt », In *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, edited by Richard Tapper, Ed. Croom Helm, London, 1983, p.384.

⁴²⁴ Firoozeh Kashani-Sabet, *Frontier Fictions : Shaping The Iranian Nation, 1804-1946*, Ed. Princeton University press, Princeton & New Jersey, 1999, p. 153.

septembre 1921, et de réduire progressivement la révolte kurde⁴²⁵. Le 31 octobre 1925, Ahmad Shâh, le dernier Shâh de la dynastie Qâjâr, fut déposé par l'Assemblée Nationale et le 12 décembre de la même année, Rezâ Shâh, dit Rezâ Pahlavi, fonda la dynastie monarchique des Pahlavi. L'arrivée au trône du nouveau Shâh sonna le glas de l'autorité de Simko et mit un point final à la présence militaire et politique de Simko en Iran ; Simko fut assassiné à Oshnou le 21 juillet 1930 et le lendemain, son corps fut transporté à Ourmia et exposé devant la foule pendant trois jour⁴²⁶. Le Kurdistan d'Iran fut calmé ; les chefs des tribus proclamèrent leur loyalisme au gouvernement et cela continua jusqu'au début de 1941, date à laquelle l'agitation kurde dûe à la Seconde Guerre Mondiale recommença.

2. Sous le règne de Abdülbamîd II

La société kurde au début du XIX^e siècle était une société divisée et déchirée par un système féodal. La guerre entre les tribus kurdes, puis les Grandes guerres turco-russes de 1828-1830, 1853-1856 et 1877-1878 d'une part et turco-persanes de 1821-1822 d'autre part dévastèrent d'autant plus le Kurdistan, et ce dernier devint une province ruinée et éloignée de l'Empire ottoman. Dans les premières années du XIX^e siècle, un vigoureux mouvement centralisateur et antiféodal fut entrepris par le sultan Mahmoud, un réformateur connu surtout pour son échec dans les questions grecque et serbe. Il concentra son attention sur les chefs Kurdes en 1834, et ses efforts avaient pratiquement brisé leur pouvoir vers le milieu du siècle⁴²⁷. En conséquence, une série de révoltes kurdes contre la Sublime Porte éclata. Certains chercheurs pensaient que : « *Mir Mohammad (1833-1836) voulait créer, en mettant à profit les difficultés de l'Empire ottoman, un Kurdistan indépendant... la lutte pour un Kurdistan indépendant ne s'arrêtera pas pour autant après la chute de ces principautés (la fin du I^{ère} moitié XIX^e siècle)* »⁴²⁸. Faute de documents et de sources fiables, il était trop tôt pour donner une couleur nationale à ces insurrections. Les réformes de l'Empire ottoman souvent

⁴²⁵ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980, p. 72.

⁴²⁶ Mehdi Bâmdâd, *Sharh-e hâl-e rejâl-e Iran dar qorun-e 12, 13 et 14 d'hegire*, Téhéran, Volume 1, 1351/1972, p. 137 ; Motamed Hachemi-Behrouz, *Les Mouvements kurdes en Iran : l'insurrection d'Ismâïl Aqa (Simko), 1918-1930*. (Sous la dir. de René Gallissot), Université Parsi VII, 1989, p. 357.

⁴²⁷ Arnold J. Toynbee, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman 1915-1916*. Ed. Payot, Paris, 1987, p. 91.

⁴²⁸ Kendal, « le Kurdistan de Turquie », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, pp.44-48.

donnèrent des résultats inverses, par exemple, la fin de première moitié du XIX^e siècle, la suppression sanglante des émirats locaux kurdes, provoqua une retribalisation massive et partant, donna naissance à de mille entités plus ou moins autonomes au sein de la société kurde⁴²⁹.

L'arrivée du Sultan Abdülhamîd II au pouvoir en 1876 marqua à la fois la fin de la tendance réformiste dans l'empire et le début réel de la dégradation du système communautaire *millet*. C'est avec ce Sultan que commença une montée extraordinaire de la tendance panislamiste, surtout après le Congrès de Berlin (13 juillet 1878). Par crainte de perdre l'Anatolie, Abdülhamîd renforce les éléments musulmans et voulait purger l'Anatolie d'abord des éléments chrétiens. Les massacres de 1894-1896, qui firent au moins 100 000 victimes arméniennes, constituèrent effectivement le premier pas concret vers la réinvention de l'Anatolie comme une entité turque et musulmane⁴³⁰.

Avec la montée de cette tendance, se développa en parallèle dans la société kurde le cheikhisme qui prit, à partir de l'insurrection du cheikh 'Ubaydullâ en 1879-1881, la tête des grandes révoltes kurdes jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Le cheikh Ubaydullâ voulait vraiment créer un Kurdistan indépendant, mais son mouvement ne fut jamais, comme le prétendit Robert Olson, « un premier stade du nationalisme kurde »⁴³¹. Certes, le cheikh déclencha une insurrection contre la Sublime Porte au début, mais « *la porte ne fit usage d'aucune violence à l'égard de la personne du cheikh Obeïdollah et de son entourage. Elle comptait pouvoir à nouveau se servir des forces du cheikh contre la Perse, si cela s'avérait nécessaire* »⁴³².

Après l'écrasement de l'insurrection du cheikh 'Ubaydullâ en 1880 jusqu'au coup d'état des Jeunes-turcs en 1908, le Kurdistan vivait une situation extrêmement difficile : à l'intérieur, les tribus kurdes se livraient une guerre sans merci et à l'extérieur il était l'instrument de la politique du « Sultan Rouge » pour frapper le mouvement national arménien et participer à la guerre contre la Russie et l'Iran. À vrai dire, la société kurde à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle était une société sans groupements politiques et sans interlocuteurs représentatifs. De plus, elle était une

⁴²⁹ Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Ed. La Découverte. Coll. Repères, Paris, 2004, p. 7.

⁴³⁰ Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine...op.ci.*, p. 9.

⁴³¹ Robert Olson, *Five stages of Kurdish Nationalism: 1880-1980*, In *JIMMA*, Vol. XII, n° 11, July 1991, p. 391.

⁴³² Kendal, « le Kurdistan de Turquie », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, p. 52.

société sans héritage culturel qui tournait à vide tout en étant manipulée par la politique panislamiste du Sultan Abdülhamîd II.

3. Sous les Jeunes-turcs

Le retard de l'Empire ottoman devant la suprématie de la Révolution industrielle des Européens dès le début du XIX^e siècle choqua l'intelligentsia ottomane, surtout l'élite des nations musulmanes non turques. Ce qui était paradoxal, c'était que vers la fin du XIX^e siècle, l'intelligentsia ottomane musulmane non turque s'inquiéta de l'identité ottomane et arriva à la conclusion qu'il était nécessaire d'installer un gouvernement ottoman libéral, sans distinction ethnique. C'est en 1899, anniversaire symbolique (1789), que s'organise le premier groupe d'opposition au régime hamidien. Quatre étudiants de l'École de médecine militaire de Constantinople- un Albanais, deux Kurde, un Circassien- forment une organisation secrète, l'Union ottomane-*Ittihad-i Osmanié*- qui recrute rapidement parmi les étudiants et cadets des écoles militaires en navales. Constituée sur le modèle des carbonari, la petite organisation se divise en cellule dont chaque membre porte un double numéro, celui de sa cellule et celui de son ordre d'inscription dans cette cellule⁴³³.

Le but de cette association secrète n'était évidemment pas seulement de changer l'administration ottomane et écarter le sultan Abdülhamîd, mais aussi d'installer un système qui respectait tous les peuples et toutes les religions sans distinction. En parallèle avec le groupe de l'Union ottomane *Ittihad-i Osmanié*, il y avait deux autres petits groupes fondés à Paris, celle du groupe de Khalil Ganem autour de journal, le *Jeunes-Turquie* (1878), et le groupe d'Ahmad Riza (1895). Finalement, les deux groupes de Paris et de Constantinople restent en contact et fusionnent en un parti unique, Union et Progrès *Ittihad-ve Terakki*, dont les membres sont appelés les Jeunes-Turcs⁴³⁴. La majorité des Jeunes-Turcs était des Ottomans musulman, mais d'autres étaient chrétiens, juifs, ou encore musulmans de Russie. Si « Liberté et Constitution » était leurs mots d'ordre, ils ne s'inspiraient pas moins de multiples courants d'idées européens, des plus conservateurs aux plus révolutionnaires⁴³⁵.

⁴³³ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement...op.cit.*,p. 231.

⁴³⁴ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement...op.cit.*,p. 232.

⁴³⁵ Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie contemporaine...op.ci.*, p. 10.

Un certain nombre de Kurdes, y compris Abdulla Cevdet et Ishaq Sükûti, fut au début actif dans le mouvement des Jeunes Turcs et sembla se considérer comme des Turcs, voire comme des "Ottomans"- plutôt que comme des nationalistes kurdes. Le concept de la nationalité s'est développé plus tard chez les minorités musulmanes⁴³⁶. Le Kurdistan à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle connaissait une crise d'identité aigue. On voit que les Kurdes n'étaient pas bien représentés en tant que groupements politiques au sein de l'opposition des Jeunes-Turcs. Après le Congrès de l'Union et Progrès en 1907, les oppositions voulurent organiser une nouvelle alliance tactique en tant qu'union de tous les groupes révolutionnaires d'opposition ottomans, mais elles échouèrent. Malumian réclama « *en plus de l'union archivée entre les Arabes, Arméniens, Juifs et Turcs, les comités révolutionnaires macédoniens étaient depuis longtemps d'accord avec le Droschak, leur adhésion est donc assurée. De même les Albanais et leurs groupes vont adhérer. Quant aux Kurdes, ils manquent malheureusement de groupements politiques, mais nous sommes en rapport avec beaucoup des leur et là aussi, nous avons bon espoir* »⁴³⁷. Dans la même perspective Danshnahtsutiun a également essayé de gagner les Kurdes à sa cause. En juillet 1906, les services de renseignements ottomans reçurent des informations au sujet d'une action anarchiste kurdo-arménienne devant être menée dans la capitale ottomane. A peu près en même temps, les autorités locales informèrent le gouvernement central des efforts faits par les Arméniens pour former une alliance avec les Kurdes contre le gouvernement en Anatolie orientale. Plus tard, les troupes ottomanes trouvèrent, sur des membres de Danshnahtsutiun, des appels composés en kurde mais écrits en alphabet arménien, décrivant les décisions prises au Congrès de 1907 de Danshnahtsutiun et invitant les Kurdes à se révolter contre le gouvernement ottoman⁴³⁸.

En juillet 1908, l'armée de Macédoine se soulève et demande le rétablissement de la Constitution de 1876. Le 23 juillet, Abdülhamîd s'incline et annonce sa restauration et la tenue prochaine d'élections. Immédiatement, dans les grandes villes de l'Empire ottoman, des manifestations populaires qui célèbrent la fin du despotisme ottoman⁴³⁹. Dans cette nouvelle ère ottomane, les Kurdes, comme tous les autres

⁴³⁶ Ernest Edmondson Ramsaur Jr., *The Young Turks : prelude to the revolution of 1908*, Ed. Princeton Oriental Studies Social Science. 2, 1957, p. 63.

⁴³⁷ M. Sükrü Hanioglu, *Preparation for a revolution : the Young Turks, 1902-1908*, Oxford ; New York : Oxford University Press, Coll. Studies in Middle Eastern history, 2001, pp. 206-207.

⁴³⁸ M. Sükrü Hanioglu, *Preparation for a revolution : the Young Turks, 1902-1908..op.cit.*, p. 96.

⁴³⁹ Henry Laurens, *L'Orient arabe : Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Ed. Armand Colin, Paris, 2000, P. 112.

peuples, étaient satisfaits. Zinar Silopi écrit que les Kurdes d'Istanbul entrèrent dans les cafés de la capitale avec le costume national traditionnel et les prisonniers furent libérés. Anver déclara que⁴⁴⁰ et les prisonniers ont été libérés. Pendant quelques jours, la Macédoine sembla être devenue l'Utopie. Enver Bey s'exclama : "le gouvernement arbitraire avait disparu. Dorénavant, ce chef enthousiaste de la révolution cria : nous sommes tous frères. Il n'y a plus ni Bulgares, ni Grecs, ni Roumains, ni Juifs, ni Musulmans ; sous le même ciel bleu, nous sommes tous égaux, nous sommes fiers d'être Ottomans »⁴⁴¹.

Mais le printemps de la liberté ne dura pas aussi longtemps quand le Comité de l'Union et Progrès fit un coup d'état le 27 avril 1909. La crise des Balkans et la crainte de perdre respectivement toutes les autres nations non turques furent le point de départ d'une vraie politique de turquisation systématique des nations non turques. Deux ans après le coup d'état, Talaat Pâshâ dit que : « *Vous savez que, selon les termes de Constitution, l'égalité entre musulmans et ghiavours (infidèles, terme péjoratif qualifiant les non-musulman) est assurée, mais vous comprenez tous fort bien que cet idéal est irréalisable. La Chétiat (loi islamique), notre passé historique et les sentiments de centaines de milliers de musulmans, ainsi que ceux des ghiavours eux-mêmes, élèvent une barrière infranchissable contre l'établissement d'une égalité réelle... Il ne peut donc être question d'égalité tant que nous n'aurons pas réalisé l'ottomanisation de l'Empire* »⁴⁴². C'est à ce moment que l'Empire ottoman commença à attiser la haine religieuse chez les Kurdes contre les Arméniens. Selon Arshak Safrastian : « *Dès l'été de 1909, les agents secrets des Jeunes Turcs et le comité parcouraient les provinces orientales en semant le soupçon et la discorde parmi les Arméniens et les Kurdes* »⁴⁴³. De plus, toutes les associations et les clubs kurdes furent interdits dans toutes les villes et les intellectuels kurdes furent exilés⁴⁴⁴. Il est intéressant de signaler qu'au Congrès mondial de l'İttihad en 1910 à Salonique, les discussions secrètes, en dehors des séances

⁴⁴⁰ Zinâr Sîlopî, *Fi sabil Kordistân*, (Pour le Kurdistan), traduit en arabe par R. 'Ali, Ed. Rabitat Kâwa, Beyrouth, 1987, p. 17.

⁴⁴¹ Ernest Edmondson Ramsaur Jr, *The Young Turks : prelude to the revolution of 1908... op.cit.*, p. 137.

⁴⁴² Vahakn N. Dadrian, *Autopsie du génocide Arménien*, traduit de l'anglais par Marc et Mikaël Nichanian, Ed. Compexe, Coll. Historiques, Bruxelles, 1995, pp.58-59; Zeine N. Zeine., *The Emergence of Arab Nationalism, with a Background study of Arab-Turkish relations in The Near East*, First Ed-1958, second. Ed-1976, Ed. Caravon Books, Delmar, New York, p. 76.

⁴⁴³ Arshak Safrastian, *Kurds and Kurdistan*, London, 1948, p. 71.

⁴⁴⁴ M. C. Lazarev, « Al-Harakat al-kordiyya b'ad al-thawratayn al-iraniyya we Torkiya al-fatatt », (Le mouvement national kurde après les révolte de l'Iran et les Jeunes-turcs), In *Al-Harakat al-kordiyya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par: 'Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Razi, Liban, 1992, p. 67.

formelles, portèrent sur le plan d'homogénéisation forcée de la Turquie, appelée par euphémisme « ottomanisation complète de tout les sujet turcs ». L'ambassadeur britannique Lowther faisait observer que « dans leur esprit, « ottoman » veut évidemment dire « turc » et leur politique actuelle d' « ottomanisation » est une manière de fonder des éléments non-turcs dans un mortier turc »⁴⁴⁵.

Eu novembre 1911, une majorité des oppositions aux unionistes se regroupe dans une Entente libérale qui forme un groupe parlementaire dirigé par Damad Férid Pâshâ, Kiamil Pâshâ et le prince Sabaheddine. Ce parti préconise une décentralisation administrative et réclame la dissolution du Comité Union et Progrès⁴⁴⁶. Ce parti fut créé par un rassemblement de petits partis autour desquels les Kurdes se rassemblaient et l'un des premiers secrétaires généraux de ce parti était d'origine kurde⁴⁴⁷. En 1912, le parti d'Entente Libérale arriva au pouvoir et apporta certaines ouvertures aux Kurdes à propos des droits culturels. Mais avec le revenir au pouvoir des Comité Union et Progrès en janvier 1913, l'*Ittihad* monopolise progressivement le pouvoir et qu'un nationalisme turc exclusif, élaboré par des idéologues turcs et des Azéris de Bakou en exil, prend le pas sur l'ottomanisme et une conception d'Etat-mosaïque égalitaire⁴⁴⁸. Partant de ce point de vu, la crise balkanique considérait le sonnaît glas aux idées du pan ottomanisme chez les élites turques ; les espoirs de l'ottomanisme s'évanouirent à jamais durant les guerres balkaniques de 1912-1913, après lesquelles la Turquie perdit des îles égéennes et toutes ses possessions européennes, une partie de la Thrace excepté⁴⁴⁹. Avec le déclenchement de la Première Guerre Mondiale, le premier acte des Jeunes-turcs fut la dénonciation des capitulations et leur dernier coup a été de déclarer la langue turque exclusivement obligatoire de l'Empire, avec un délai d'une année seulement pour l'application de cette mesure, qui a jeté la consternation parmi leur alliés allemands⁴⁵⁰.

⁴⁴⁵ Vahakn N. Dadrian, *Autopsie du génocide Arménien*, traduit de l'anglais par Marc et Mikaël Nishanian, Ed. Compex, Coll. Historiques, Bruxelles, 1995, p. 57.

⁴⁴⁶ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement...op.cit.*, p. 249.

⁴⁴⁷ Abdulla 'Aliyawayî, *Kordistan le serdemî dawlatî 'Osmanida le nawarastî sedey nozde ta cangi yekemi cihani*, (Le Kurdistan à l'époque de l'Empire ottoman depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale), (en kurde), Ed. Centre d'études stratégiques du Kurdistan, Kurdistan, 2004, p. 227.

⁴⁴⁸ Claire Mouradian, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1995, p. 56.

⁴⁴⁹ Geoffrey Lewis, *La Turquie : le déclin de l'Empire, les réformes d'Atatürk, la République moderne*. Trad. de l'anglais par Pierre Willemart, Belgique, 1968, pp. 53-54.

⁴⁵⁰ Arnold J. Toynbee, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman 1915-1916*. Ed. Payot, Paris, 1987, p. 116.

CHAPITRE IX: LES KURDES ET LA QUESTION ARMENIENNE

A Les mouvements arméniens et les intérêts des puissances

1. Sous les ailes de la Russie

Les Arméniens sont un peuple d'origine indo-européenne. Ils constituent une nation depuis une époque très ancienne. Venus de l'Asie central par l'Hellespont et le Bosphore, s'établirent, vers le VIII^e siècle av. J.C au nord de l'Ourartou, particulièrement dans la vallée de l'Araxe. Ils s'appellent eux-mêmes *Haiq* et ils nomment leur pays *Haiastan* (demeure des *Haiq*). Le nom d'Arménie (de l'hébreu Aram), qui a prévalu, se trouve pour la première fois dans l'inscription de Darius Ier à Béhistoun. Au début de l^{ère} chrétienne, ils habitent les régions anatoliennes entre la mer Noire et les lacs de Van et d'Ourmia. Les Arméniens sont chrétiens. Le premier royaume chrétien remonte au IV^e siècle. Leur position géographique en fait une zone de passage des différentes invasions. Les Arméniens perdent leur indépendance à l'époque byzantine ou à la suite de la progression des Turcs⁴⁵¹. La Grande Arménie, après avoir été dévastée par les Seljukides, le fut par les Mongols, puis par les ottomans. La partie orientale fut annexée à la Perse, au XVII^e siècle. Au début du XIX^e siècle, un autre conquérant entrera au scène : La Russie, dont l'expansion dans le Caucase et les Balkans va bouleverser la situation et le destin des Arméniens, comme des autres peuples de la région. Au terme de trois décennies de guerres incessantes contre les Persans et les Turcs, la Russie annexe l'Arménie orientale : le Karabagh et le Lori (traité de Gulistan, 1813), les Khânats de Erévan et de Nakhitchevan (traité de Turkmentchaï, 1828), les pachaliks d'Akhalkalak et Akhaltsikh (traité d'Andrinople, 1829). Les régions de Kras et Ardahan seront conquises la suite de la guerre russo-turque de 1877-1878. Si la frontière avec l'Iran est fixée dès 1828, celle avec l'Empire ottoman, puis la Turquie, restera litigieuse jusqu'au XX^e siècle⁴⁵².

Après que l'Arménie orientale fut tombée sous domination Russe, au début du XIX^e siècle, la question d'arménien fut sous emprise de la politique de l'Empire russe. Les ottomans dans toutes leurs guerres regardaient des arméniens comme le (5^e colonne) de l'armée russe, et les arméniens de l'Empire ottoman regardaient les armées russes comme des « libérateurs » ; au cours de la guerre russo-turque de 1877-1878, les généraux

⁴⁵¹ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 2000, pp. 7-8.

⁴⁵² Claire Mouradian, *L'Arménie*, Ed. PUF-Coll. QSJ, Paris, 1995, pp. 41-42.

arméniens étaient au service de l'armée Russe tout en prenant partie pour la Russie. Mais la Russie ne voulait utiliser les arméniens que comme un instrument de pression dans une politique d'expansion, et non pas créer un Etat indépendante arméniens. E. J. Dillon un homme d'Etat russe résume la politique russe vis-à-vis des arméniens en disant que « *Dans le cas des Bulgares nous avons commis la faute impardonnable de voler à leur secours, sans attendre qu'ils aient perdu deux habitants sur trois. Nous les avons libérés du joug turc sans conditions. Et le résultat c'est que nos petits frères bulgares sont devenus nos ennemis. Nous sommes résolus à ne pas commettre la même fautes avec les Arméniens ou les Macédoniens* »⁴⁵³. Les arméniens pour émanciper aux joug ottoman prient deux choix, celle des « soulèvements armés » et celui de « appui sur la Russie » et tout ces deux choix, creusa encore l'abîmes déjà existait entre Ottomans et Arméniens.

La constitution d'un Etat arménien indépendant était presque impossible pour diffères raisons :

- 1- La Russie tsariste se serait opposée à l'existence d'un tel Etat à ses frontières.
- 2- L'annexion de l'Arménie turque par la Russie aurait aboutit à l'étendre à la majorité de la population arménienne la politique de russification forcée et de persécution religieuse, à la quelle la Russie tsariste se livrait déjà en Transcaucasie⁴⁵⁴.
- 3-De plus, les Arméniens dans toutes les provinces ottomanes ne formaient jamais la majorité de la population, les statistiques fait en 1882 et le « *livre jeunes* » du gouvernement français confirme cette réalité.

Les réformes « les serpents des mer habituels de la question d'Orient »⁴⁵⁵ concernant les vilayet dits arméniens, donnait des résultats contraires. L'article LXI de traité Berlin « *La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances, qui en surveilleront l'application* »⁴⁵⁶. Ce fameux article était à la fois le début de l'internationalisation de la question arménienne dans le cadre de la question d'Orient et

⁴⁵³ E. J. Dillon, *The Eclipse of Russia*, Londres, 1918, p. 225, Cité par Pasdermadjian H, *Histoire de l'Arménie depuis origines...op.cit.*, p. 327.

⁴⁵⁴ H. Pasdermadjian *Histoire de l'Arménie depuis origines...op.cit.*, p. 303.

⁴⁵⁵ Selon Stéphane Yerasimos, cf. Stéphane Yerasimos, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient »...*op.cit.*, p. 129.

⁴⁵⁶ Foreign Office, *History of the eastern Question*, Coll. Historical Section of the Foreign Office- N° 15, London, 1920, p. 113.

en même temps le début de la dégradation de la situation des Arméniens au sein de système des *millet* de l'empire ottoman. Cet article, dans lequel les Arméniens investissaient beaucoup d'espoir, était le seul à n'être jamais appliqué et pourtant il a bien troublé les relations kurdo-arméniennes. Le seul fait de parler constamment de la « question arménienne », des « réformes arméniennes » comme la presse arménophile le fait à tout propos sans y adjoindre le mot « Kurde », blesse ceux-ci profondément dans leur sentiment national et religieux, leur fait croire que ces réformes ont pour unique but de les subordonner aux Arémneins et développe dans l'âme kurde, contre les Arméniens les ferments de haine qu'Abülhamîd y avait déposés⁴⁵⁷.

Entre les activités des mouvements révolutionnaires des arméniens et la politique panislamisme de Sultan Abdülhamîd, le peuple arménien devint les sacrifices, et que le premier vague des massacres arméniennes entre 1894-1896, des milliers des femmes, des hommes, des vieillarde, et des enfant innocente ont été massacré sur l'ordre de sultan Abdülhamîd. Mais les Etats coloniaux n'interviendrons pas, car, ils ne voulaient pas remettre en cause l'équilibre de force régionales.

2. Abdülhamîd II : les massacres de 1894-1896

Depuis le traité Berlin (13 juillet 1878), le Sultan voulait exterminer la race arménienne, donc, il commença par tous les moyens de provoquer les arméniens afin de trouver un prétexte pour les massacrer. Ainsi, exemple caractéristique, la « Révolte du Sassoun », euphémisme utilisé pour parler des massacres d'août 1894, a pour origine une provocation organisée par le gouverneur de Moush. Tout commence au printemps 1894, lorsque ce dernier envoie la troupe collecter les impôts annuels, alors que les tribus kurdes des environs, de Belek et Pozek notamment, viennent de prélever des *khafirat* (impôt de mécréants) supérieurs aux exigences habituelles (officiellement cet impôt n'existe plus depuis la suppression de la « symbiose ». Mais dans les faits les bègs kurdes continuent à le prélever, sans intervention de l'administration, malgré les requêtes qui lui sont adressées). Les montagnards du Sassoun ont donc quelques difficultés à satisfaire les collecteurs ottomans et réclament un délai de grâce. En réponse, les soldats emprisonnent quelques notables, violent quelques Arméniennes, brûlent des maisons et massacrent les habitants d'un village, entraînant ailleurs une

⁴⁵⁷ S. Zarzecki, «La Question Kurdo-Arménienne», In *RP*, Tome deuxième, Mars-Avril 1914, Paris, p. 874.

première résistance Sassouniotes. Sur ce, le gouverneur de Moush décide de « réprimer » ce qu'il appelle déjà une insurrection et fait marcher la troupe, conduite par des Kurdes, sur le Sassoun, où elle pénètre le 10 juin 1894. Village par village, la soldatesque rase les maisons, vole les troupeaux de bétail, tue les habitants mâles et emmène en esclavage les enfants en bas âge et les jeunes femmes. Les massacres continua jusqu'au mois de septembre. Le bilan était très lourd, évalué à 10 000 morts et 40 000 disparus⁴⁵⁸. « C'est le réveil probable de la Question arménienne dans des conditions particulièrement inquiétants pour le gouvernement turc », annonce Paul Cambon à son ministre Hanotaux⁴⁵⁹.

L'année suivante les vagues des massacres arrivèrent à Constantinople. En août 1895, les hommes du Sultan attaquèrent les Arméniens de la capitale et près de cinq mille cinq cents Arméniens furent tués en l'espace de deux jours⁴⁶⁰. En septembre, les massacres s'étendit presque instantanément à toute l'Anatolie orientale : Trébizonde, Erzeroum, Erzindjan, Bitlis, Diarbékir, Malatia, Sivas, Mardin, Cédarée. Partout, ce furent les mêmes horreurs ; quelques épisodes, pourtant, furent particulièrement atroces : notamment à Ourfa, où, la semaine de Noël, 3 000 Arméniens furent brûlés vivants dans la cathédrale où ils avaient cherché refuge⁴⁶¹. En juin 1896, la province de Van est entièrement dévastée par les soldats qui massacrent tous les Arméniens mâles de plus de dix ans⁴⁶².

Les intérêts des puissances européens dans l'Empire ottoman, a fait que l'intervention des puissances occidentales ne dépasse pas le stade verbal des « protestations énergiques », même lorsqu'elles sont interpellées par la prise de la Banque ottomane par un groupe de jeunes dachnaks (26 août 1896) et malgré l'indignation de l'opinion publique européenne contre le « Grand Saigneur »⁴⁶³.

Le nombre total des victimes des massacres de 1894, 1895 et 1896 a été évalué à 150 000 morts, en ajoutant aux 100 000 à 110 000 Arméniens tués ou martyrisés les quelques dizaines de milliers qui sont morts de faim et de froid dans le terrible hiver

⁴⁵⁸ Raymond H. Kévorkian & Paul B. Paboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du Génocide*, Ed. D'Art et d'Histoire, Paris, 1992, p. 45.

⁴⁵⁹ Yves Ternon, *Les Arméniens : Histoire d'un génocide*, Ed Seuil, Paris, 1996, p. 102.

⁴⁶⁰ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens », traduit du kurde par Halkawt Hakim, In *RMA (MC)*, Tome 4, 1998, Paris, p. 169.

⁴⁶¹ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1983, p. 39.

⁴⁶² Jacques Ancel, *Manuel historique de la question d'Orient : (1792-1926)*, Ed. Delagrave, Paris 1926, p. 218.

⁴⁶³ Claire Mouradian, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1995, p. 53.

arménien à la suite de la destruction de leurs foyers et les enfants qui ont péri à la suite de la mort de leur parents⁴⁶⁴.

3. La participation des tribus kurdes aux massacres de 1894-1896

Les Kurdes et les Arméniens sont deux peuples voisins, qui vivaient, jusqu'au début de la deuxième moitié du XIX^e siècle, en assez bonne intelligence, à l'exception des attaques sporadiques des tribus nomades kurdes contre les paysans sédentaires arméniens et contre les paysans kurdes eux-mêmes. La politique ottomane a toujours entrepris de troubler ces bonnes relations. Pour cela, le gouvernement ottoman ferma souvent les yeux et encouragea même les tribus nomades et les aghas kurdes à s'attaquer aux Arméniens et à piller leurs biens et leurs bétails. Après le traité de Berlin, le but principal de la politique Abdülhamîd fut d'empêcher les tendances nationalistes et d'écraser les mouvements nationaux dans l'Empire ottoman. Les nationalités sujettes de l'Empire étaient pour lui les éléments de destruction de l'Etat, plus formidables même que les puissances étrangères. Leur action virtuelle devait être neutralisée et le moyen le plus sûr contre elles, comme contre les autres puissances, était de les opposer les unes aux autres⁴⁶⁵. Dans cette perspective, la montée du mouvement national arménien fut la source d'une grande inquiétude chez le Sultan qui craignait l'intervention de son rival : la Russie. Le Sultan arriva à la conclusion que, la coopération des mouvements arméniens et kurdes avec Tsar constituerait une grande menace pour l'Empire, faisant encourir la perte de l'Anatolie orientale et les territoires kurdes de Mésopotamie. Après l'insurrection armée kurde du cheikh 'Ubaydullâ en 1879-1881, le Sultan changea radicalement sa politique kurde et essaya d'intégrer le mouvement kurde. Il décida de rassembler les tribus kurdes sous une armée irrégulière appelée régiments *hamidié*, le but de les utiliser contre les arméniens et en même temps d'inclure le mouvement national kurde à la faveur du Sultan. C'est dans cette perspective que le régiment *hamidié* fut créé en 1891, afin de lutter contre les mouvements nationaux arméniens en première lieu. Le Sultan Abdülhamîd était parvenu à ses fins en créant entre les populations arméniennes et kurdes, qui avaient jadis vécu pendant des siècles en assez

⁴⁶⁴ H. Pasdermadjian, *Histoire de l'Arménie depuis origines... op.cit.*, pp. 349-350.

⁴⁶⁵ Arnold J. Toynbee, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman 1915-1916*. Ed. Payot, Paris, 1987, p. 95..

bonne intelligence, un courant permanent de méfiance, d'antagonisme et de haine, qui ne devait que s'accroître par la suite⁴⁶⁶.

Partant de ce point de vu, les autorités ottomans commencent a ameuter des aghas Kurdes contre les arméniens « *la création de régiments kurdes-Hamidiés, soi-disant destinés à surveiller les frontières, n'a pas été autre chose que l'organisation officielle du pillage aux dépens des chrétiens arméniens* », selon l'expression de Paul Cambon, l'ambassadeur de France à Constantinople⁴⁶⁷. A partir des années quatre vingt du XIX^e siècle les relations kurdo-arméniennes se dégradèrent considérablement, surtout après que les autorités autorisèrent les chefs des tribus kurdes de recevoir les impôts supplémentaires aux arméniens. Selon, le consul de Russie à Erzeroum, F. Maksimov, les unités des régiments hamidié « *arrivèrent aux villages et pillèrent des bétails et enlevèrent les récoltes existant dans les fermes et les pillèrent* »⁴⁶⁸. Les aghas kurdes que Bell décrit comme des barons féodaux de l'Europe médiévale, exigeaient encore plus de tribut des paysans arméniens. Il faut dire que les paysans kurdes, étaient aussi objets de persécution de la part des Aghas kurdes, avec une seule petite différence que les paysans arméniens sont presque des « serfs » et le paysan kurde était des « vilains ».

La semence de désunions que les autorités de Sultan ont semée entre les deux peuples donna son fruit à « Sultan Rouge », qui a réussi à faire participer les régiments hamidié aux massacres de 1894-1896 et plus tard au génocide de 1915. De plus, le fanatisme religieux musulman, auquel les cheikhs et les Mollahs, fidèles interprètes des intentions d'Abdulhamid, firent appel en représentant les Arméniens comme voulant se rendre maître du pays, envenima les relations entre Kurdes et Arméniens, de même que les menées des comités révolutionnaires arméniens ; les assassinats et les vols dégénérèrent en tueries générales et en pillages organisés au cours desquels, les autorités ottomanes prêtèrent leur aide aux Kurdes contre les Arméniens⁴⁶⁹. Partant de ce point de vue, la participation des « certains » tribus kurdes aux massacres arméniens devrait chercher son origine dans le réveil du fanatisme religieux attisé par Sultan dans un but

⁴⁶⁶ Yves Ternon, *Les Arméniens : Histoire d'un génocide*, Ed Seuil, Paris, 1996, p. 76.

⁴⁶⁷ M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Casimir Périers, Ministre des Affaires Etrangères, D. N° 26, 20 février 1894. In Ministère des Affaires étrangères. *Documents diplomatiques français : 1871-1914*, Première série. Commission de public. des Documents relatifs aux origines de la guerre de 1914, Paris, Tom XI, 1947, p. 72.

⁴⁶⁸ M. C. Lazarev, « Nizal al-akrad al-taharorri fi asir tashkil al-imbriyaliyya », (Le combat libérateur des kurdes à l'époque de formation de l'Impérialisme), In *Al-Harakat al-kordiyya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque moderne), traduit de russe en arabe par: 'Abdî Hadjî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, p. 45.

⁴⁶⁹ André Mandelstam, *Le mort de l'Empire ottoman*, Paris, 1917, p. 189.

purement politique. Donc, il faut effectivement admettre que le fanatisme religieux et l'arriération ont poussé de nombreux Kurdes à se salir les mains, eux aussi, dans les massacres des « infidèles ». Il y avait des Kurdes qui égorgaient des Arméniens au cris de : « Dieu est Grand ! »⁴⁷⁰. Au cours des premiers massacres de la région de Van, deux frères aux noms d'Abdülhamîd et Abdul Ghafour tuèrent, à eux seuls, deux cents Arméniens. Ces deux frères ne furent pas seuls à agir ainsi : dans la région de Kharpout, deux autres frères avait tué plus de trois cents Arméniens. Un homme du nom d'Hadji Bâgo avait, lui seul, tué cent Arméniens. Un boulanger se vantait d'avoir tué quatre-vingt-dix-sept Arméniens et avait décidé de se contenter de porter le chiffre de ses victimes à cent personnes, ni plus ni moins⁴⁷¹. D'ailleurs, tout au long du printemps 1895, il devenait plus évident que les musulmans cessaient de faire une distinction entre Arméniens et révolutionnaires. Une pression croissante était faite sur les Arméniens afin qu'ils se convertissent à l'Islam et le nombre de femmes arméniennes enlevées par des membres de la tribu kurde allait en augmentant⁴⁷². Mais, il ne faut absentelement exagérer aux cette participations, car tout ces participations, et la participation des autres groupes ethnique musulman ont fait par l'ordre ou par l'encouragement direct ou indirect des agents secret de l'Empire. Le patriarche Matthéos Izmirlian, dans une note adressée en 1894 à la Sublime Porte note que : « *Dans ces province, écrit-il, des hordes de Kurdes, de Tcherkès (sic), partout ou elles existent, sillonnent les campagnes en tous sens, librement et impunément, commettent des meurtres, font main basse sur les objets et le bétail des populations rurales, mettent le feu aux granges (..)* »⁴⁷³.

⁴⁷⁰ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens », traduit du kurde par Halkawt Hakim, In Revue du Monde Arménien (Moderne et Contemporaine), Tome 4, 1998, Paris, p. 169.

⁴⁷⁰ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1983, pp. 172-173.

⁴⁷¹ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens », traduit du kurde par Halkawt Hakim, In Revue du Monde Arménien (Moderne et Contemporaine), Tome 4, 1998, Paris, p. 169.

⁴⁷¹ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie... op.cit.*, p. 172.

⁴⁷² Stephen Duguid, « The Politics of Unity: Hamidian Policy in Eastern Anatolia », In *MES*, Vol 9, N° 2, May 1973, pp. 149-150.

⁴⁷³ Raymond H. Kévorkian & Paul B. Paboudjian, *Les Arméniens dans l'Empire... op.cit.*, p. 45.

B- Génocide dans l'Empire Ottoman, indépendante au Caucase russe

1. Histoire d'un génocide 1915

Etouffé et harcelé par la répression de régime du « Sultan rouge », les arméniens ont participé et donnèrent tout leur mesure aux opposant du régime : Union et Progrès. Ils participèrent activement à l'arrivée des Unionistes au pouvoir en juillet 1908. Alors que les autres nationalistes non-turques de l'Empire considéraient avec réserve et une méfiance croissante le régime de Jeune-turc, la population arménienne, sous la direction de ses partis nationaux, se lança à corps perdu dans une politique d'étroite collaboration avec la Nouvelle Turquie⁴⁷⁴. Les Arméniens pour montrer leur loyalisme au nouveau régime, quand en 1912 éclata la première guerre des Balkans, firent preuve à cette occasion d'un loyalisme auquel les Turcs ont eux-mêmes rendu hommage. Officiers et soldats arméniens combattirent sur les champs de bataille de Macédoine et de Thrace côte à côte avec les Turcs⁴⁷⁵.

A l'instigation de la Russie, les grandes puissances décident en 1913 de remettre sur le chantier la question des réformes dans les provinces arméniennes. Il fallait bien sûr plusieurs mois de constante navette entre ambassadeur et gouverneurs pour aboutir à un projet qui, tout en apportant une solution satisfaisante au problème posé, permette en même temps, et c'est bien plus important, de dissiper les soupçons des partenaires européen de la Russie, de vaincre aussi les hésitation de l'Allemagne⁴⁷⁶. D'après ce texte un certain nombre de mesures réellement favorables à l'établissement pour les populations arméniennes de conditions de vie normales furent proposés : facilité pour les populations d'utiliser leur langue dans l'éducation et la justice, contrôle des régiments *hamidié*, participation égalitaire des chrétiens et des musulmans aux différents organisme représentatifs (y compris la gendarmerie et la police), contrôle des inspecteurs généraux étrangers de toute l'administration des vilayets de l'Anatolie oriental. Et, bien que leurs pouvoirs soient encore considérablement rognés par rapport au texte officiel de l'accord, des inspecteurs furent nommés : un Hollandais, Westenenk, et un Norvégien, Hoff, et ils vont se rendre sur place pour commencer leur travail⁴⁷⁷.

⁴⁷⁴ H. Pasdermajian, *Histoire de l'Arménie depuis origines...op.cit.*, p. 396.

⁴⁷⁵ H. Pasdermajian, *Histoire de l'Arménie depuis origines...op.cit.*, p. 397.

⁴⁷⁶ Jean-Marie Carzou, *Un Génocide exemplaire : Arménie 1915*, Ed. Flammarion, Paris, 1975, p. 101.

⁴⁷⁷ Jean-Marie Carzou, *Un Génocide exemplaire...op. cit.*, p. 102.

Mais, le perdre d'une bonne partie des provinces non turques dans les Balkans en 1912, les dirigeant cherchait des occasions pour se soustraire à ce projet. En réalité, les dirigeants turcs, aveuglés par la crainte de perdre les autres régions non-turques de leur Empire en Asie comme ils avaient perdu la Macédoine et Thrace occidentale en 1912, ne distinguaient plus entre leurs ennemis et ceux qui avaient été leurs plus fidèles alliés. Le mot d'ordre était devenu : turquifier de force en Asie les Arabes, puis les Kurdes, et se débarrasser d'une manière ou d'une autre des Arméniens et des Grecs⁴⁷⁸.

À la mi-novembre 1914, le Cheikh ul-Islam proclame le djihad, la guerre sainte contre les Infidèles. Le djihad apparaît très vite à usage interne, contre les chrétiens de l'empire. Car, pour le Comité Union et Progrès et le triumvirat Talaat (ministre de l'Intérieur), Enver (Guerre) et Djémal (Marine), cette guerre générale est aussi le moment propice pour apporter une « solution finale » à la Question arménienne qui agite les chancelleries européennes depuis le Congrès de Berlin et menace un empire rétréci à l'Anatolie⁴⁷⁹. Le déclenchement de la Grande Guerre pour les Unionistes tombait du ciel, et le moment semblait propice. Les dirigeants turcs tirent rapidement avantage et décidèrent unilatéralement l'arrêt du processus de réformes engagé à la suite de l'accord de février (Accord 1914 cité *supra*) ; ils renvoyèrent les deux inspecteurs. En fait, les Jeunes-turcs entrent dans le conflit mondial pour restaurer la souveraineté de l'empire, se débarrasser de la tutelle des puissances et de leur dette, et s'étendre à l'est, vers la Caspienne, première étape du projet pan-turquiste. Mais ils n'avaient pas les moyens de soutenir leur effort de guerre⁴⁸⁰.

D'avril 1914 à juillet 1916, la plus grande partie de la communauté arménienne de l'Empire ottoman a été physiquement détruite. Cet événement, d'une gravité exceptionnelle, fait partie de l'histoire ottomane. Ce meurtre de masse a été planifié et exécuté par les dirigeants du Comité Union et Progrès et par des membres du gouvernement ottoman⁴⁸¹. Le 15 septembre 1915, le ministre de l'Intérieur, Talaat, écrivit ainsi à la préfecture d'Alep :

« A la Préfecture d'Alep,

Il a été précédemment communiqué que le gouvernement, sur l'ordre du Djémièt (Comité Ittihad) a décidé d'exterminer entièrement les

⁴⁷⁸ H. Pasdermadjian, *Histoire de l'Arménie depuis origines... op.cit.*, p. 398.

⁴⁷⁹ Claire Mouradian, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1995, p. 58.

⁴⁸⁰ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement*. Ed. Le Félin : M. de Maule, Paris, p. 293.

⁴⁸¹ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement... op.cit.*, p. 299.

Arméniens habitent en Turquie. Ceux qui s'opposent à cet ordre et à cette décision ne pourraient faire partie de la forme gouvernementale. Sans égards pour les femmes, les enfants et les infirmes, quelques tragiques que puissent être les moyens d'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence »⁴⁸².

Le Ministre de l'Intérieur

Talaat

Le 21 septembre de la même année Talaat, écrit :

« A la préfecture d'Alep,

Un pareil orphelinat n'est pas nécessaire. Ce n'est pas l'époque de perdre son temps à les (orphelins) nourrir et à allonger leur vie, en cédant aux sentiments. Renvoyez-les (en désert) et avisez-nous-en »⁴⁸³.

Sur les nombres de victimes de génocide de 1915, il y a des données différentes. Le livre Bleu britannique évalue le nombre des Arméniens épargnés à 600 000, celui des déportés survivants à 600 000 et celui des morts à 600 000 ; soit 1 200 000 victimes, chiffre qui nous paraît globalement proche de la réalité, le partage égal entre morts et déportés survivants semblant malheureusement optimiste, et le nombre des morts étant probablement plus proche d'un million que de 600 000⁴⁸⁴.

2. La République indépendante d'Arménie

Après l'effondrement de la Russie tsariste 1917 et de l'Empire ottoman (1918), les Arméniens parviennent à créer une république d'Arménie indépendante. Dans un contexte extrêmement difficile, entre le 21 et le 25 mai, les Turcs sont repoussés aux portes de Erévan par l'armée arménienne, aidée des légions de volontaires et de la levée en masse de la population (batailles de Sardarabad, Bach-Abaran, Karakilissa). Mais ils ne rencontrent pas la même résistance du côté géorgien et marchent sur Tiflis. Pour éviter un désastre et pouvoir invoquer la protection allemande, la Géorgie proclame unilatéralement son indépendance le 26 mai, suivi par l'Azerbaïdjan le 27. Resté seul, le Conseil national arménien se voit alors contraint de déclarer, le 28 mai, une

⁴⁸² Norman Angell, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, traduit du manuscrit arménien par : M. S. David-Bey, Paris, Impr. de H. Turabian, 1920, p. 145.

⁴⁸³ Norman Angell, *Documents officiels concernant les massacres arméniens... op.cit.*, p. 129.

⁴⁸⁴ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie... op.cit.*, p. 51.

indépendance devenue nécessaire pour conclure la paix avec la Turquie⁴⁸⁵. Les événements s'accélérent avec la décision de Mustafa Kemal d'attaquer l'Arménie (le 23 septembre 1920). Rapidement, malgré la résistance des combattants arméniens, ses troupes prennent Kars (le 30 octobre 1920), puis Alexandropol (le 7 novembre) avant de s'arrêter sur les rives de l'Araxe à quelques dizaines de kilomètres d'Erevan. Les dirigeants arméniens doivent alors faire face à un choix déchirant : ou bien ils négocient un soutien des bolcheviks en encourageant le risque d'être soviétisés et donc de perdre leur indépendance et de se couper du monde occidental, ou bien ils mènent une ultime bataille, perdue d'avance, contre les troupes kémalistes qui n'ont pas hésité à se livrer à des massacres et à des pillages dans les villes conquises. Comme l'écrit Anahide Ter Minassian, ils se trouvent « *entre le marteau kémaliste et l'enclume soviétique* »⁴⁸⁶. Les grandes Puissances n'intervient pas au secours de l'Arménie, battus par Mustafa Kemal, les Arméniens se résignent à accepter la protection des Bolcheviques. Une mission bolchevique arrive à Erevan avec suite de 30 personnes, le 12 octobre 1920, les Bolcheviques furent connaître aux Arméniens ses suggestions : 1) renonciation du traité de Sèvres ; 2) passage accordé aux troupes soviétiques qui iraient rejoindre les troupes de Mustafa Kemal pour lutter contre les Alliés ; 3) acceptation de la médiation russe pour toutes les contestations entre l'Arménie et ses voisins. Les Arméniens refusèrent le premier point. Ils acceptèrent un nouveau texte qui fut mis au point le 22 octobre et qui comportait les stipulations suivantes :

- I. La Russie reconnaît l'indépendance de l'Arménie et ses droits sur le Zanguézour. La situation du Karabagh et du Nakhitchevan sera réglée par arbitrages.
2. La Russie interviendra pour faire cesser la guerre arméno-turque. Une zone neutre sera créée sur la frontière de 1914. Les nouvelles frontières seront fixées avec la bienveillante médiation de la Russie ;
3. L'Arménie livrera passage aux troupes russes se rendant en Turquie ;
4. L'Arménie accepte la médiation russe à propos de tous les territoires contestés⁴⁸⁷.

Suite à une offensive menée par général Kazim Krabékir el 23 septembre 1920, puis leur défaite, les Arméniens obligent d'entre en négociation avec les Turcs. La délégation turque chargée de négocier avec les Arméniens était présidée par Kazim Karabékir lui-même et comprenait deux représentants, un civil et un militaire,

⁴⁸⁵ Claire Mouradian, *L'Arménie... op.cit.*, p. 68.

⁴⁸⁶ Jean-Paul Chagnollaude et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2004, p. 44.

⁴⁸⁷ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie... op.cit.*, p. 68.

d'Erzeroum. Ils avait été choisis à dessein pour démontrer aux Arméniens que le traité de Sèvres et l'arbitrage du Président Wilson qui venait de prononcer, le 22 novembre, sa sentence arbitrale et attribuait Erzeroum à l'Arménie, étaient sans valeur⁴⁸⁸. Les victoires de Mustafa Kemal mirent fin à la création d'une Grande Arménie.

L'année suivante (1921), naît la République soviétique d'Arménie, qui ne couvre qu'une petite partie du territoire historique de l'Arménie (sur 29 800 km²). Un an plus tard, elle est intégrée à la République socialiste soviétique de Transcaucasie (1922).

3. La participation des Kurdes au secours des Arméniens

L'historiographie arméniens surtout francophones mit l'accent sur la participation des tribus Kurdes aux massacres des arméniens, comme si les Kurdes étaient les vrais responsables de ces massacres. Cependant, on ne voit pas autant de détail sur les rôles positifs des Kurdes au secours des arméniens qui ont trouvé la bienveillance parmi leur « frères de terre et d'eau » selon la phrase recueillie par les consuls européens. Donc, il y a une lacune dans l'historiographie du génocide arménien. Malheureusement, l'historiographie du génocide arménien jusqu'à aujourd'hui est sous l'influence de médias européens de l'époque. Le Consul général de Russie à Van, général russe Mayewski dans son livre publié en russe en nombre limité écrit : « Sans exception les allégations des publicités prétendant que les Kurdes chercheraient à exterminer les arméniens, doivent être entièrement rejetées »⁴⁸⁹.

Dès le début, il faut distinguer les régiments hamidié, instrument aveugle du « Sultan rouge », et le peuple kurde. Les régiments hamidié étaient une partie de l'armée ottomane sous l'ordre direct du Ministre de l'Intérieur ottoman. Cette petite partie n'a pas pour but de blanchir les Kurdes, mais plutôt de revenir à la vérité. Si on ose parler de participation kurde aux massacres arméniens, pourquoi ne parlerait-on pas de l'aspect positif et de l'aspect réel ? Tout d'abord il faut être très vigilant en raison des falsifications faites par le gouvernement ottoman au sujet des massacres de 1894-1896. Dans un document secret russe de l'époque, il est écrit que les autorités ottomanes voulaient à chaque occasion « surtout devant les diplomates et l'opinion occidentale, montrer les Kurdes en premier plan, et pour cela faisaient porter des vêtements kurdes

⁴⁸⁸ Anahide Terminassin, *La République d'Arménie*, Ed. Complexe. Coll. 1918-1920 la Mémoire du siècle, Bruxelles, 1989, p. 229.

⁴⁸⁹ Le Général Mayewski, *Les massacres d'Arménie, d'après les constatations authentiques du : Général Russe Mayewski*, (bilingue russo-français), 1916, p. 77.

aux soldats turcs » qui participaient au massacre arménien⁴⁹⁰. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople écrivit à Ministre des Affaires Etrangères, le 2 mai 1895 : « D'autre part, nous avons reçu hier matin de Mouch un important télégramme d'où il résulte que le témoin Herbo de Chenik a été menacé de mort par le chef de la gendarmeries s'il accusait les soldats et non les Kurdes d'avoir massacré les Arméniens. Le mutessarif de Mouch lui-même a intimé le même ordre, en présence du greffier de la Commission, d'un Pacha et du Mufti. On lui a, en outre, promis de l'argent, des bestiaux, la reconstruction de son village et de sa maison, ainsi que la restitution de sommes volées à son frère, s'il affirmait avoir vu le célèbre Mourad prêcher la révolte aux Arméniens, s'il déclarait que c'étaient les Kurdes qui avaient incendié les villages et s'il refusait de répondre au sujet du prêtre de Semal et des femmes massacrées dans une église »⁴⁹¹. Pour sa part, le consul R.W.Graves rapporta qu'il y avait lieu de croire que les autorités turques à Sassoon avaient secrètement encouragé les Kurdes à chercher querelle aux Arméniens et à les attaquer par la force. Les massacres ne furent ni simplement le travail des Kurdes, ni le résultat de provocation par des foules. "La participation des soldats dans les massacres (est) dans beaucoup d'endroits établie sans aucun doute"⁴⁹²

Sur le massacre d'Eghin, Paul Cambon écrivit le 18 octobre 1896 : « Près de 2,000 d'entre eux ont été tués par les troupes et parmi eux beaucoup de femmes et d'enfants. Sur les 1, 150 maisons du quartier arménien, 980 ont été brûlées et toutes ont été pillées. Aucun Kurdes, si nombreux cependant dans la région, n'a paru dans la ville, et la responsabilité du massacre incombe tout entière à la troupe »⁴⁹³. Le général Mayewski écrivit : « On a vu certains chefs kurdes, qui avaient acquis depuis des années la réputation de bandit et de pillard, prendre sous leur protection, même dans les moments les plus critiques des événement, les arméniens nécessiteux. Il ne peut y avoir de preuve plus solide que comme-ci pour démontrer que les arméniens ont vécu en

⁴⁹⁰ M. C. Lazarev, « Nizal al-akrad al-taharorri fi asir tashkil al-imbriyaliyya », (Le combat libérateur des kurdes à l'époque de formation de l'Impérialisme), In *Al-Harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par: 'Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, p. 46.

⁴⁹¹ M. P. Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires Etrangères, In Ministère des Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques : Affaires Arméniennes (Projets de réformes dans l'Empire ottoman) 1893-1897*, Paris, 1897, p. 61.

⁴⁹² Akaby Nassibian, *Britain and the Armenian question 1915-1923*, London, 1984, pp.19-20.

⁴⁹³ M.P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople à M. Hantaux, Ministère des Affaires étrangères, In Ministère des Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques : Affaires... op.cit.*, p. 269.

parfaite amitié avec les Kurdes qu'ils appelaient des voleurs de grand chemin »⁴⁹⁴. Abdul Aziz Yâmulki, ancien officier ottoman d'origine kurde affirmer : « S'il y a encore des Arméniens vivants en Anatolie sans aucune exagération, les trois quarts d'entre eux ont été sauvés des sabres des Turcs avec l'aide des Kurdes »⁴⁹⁵. Dans un livre en langue russe intitulé « Aide fraternelle aux malheureux Arméniens », publié en 1897 à Moscou, l'assistance des Kurdes aux Arméniens est particulièrement soulignée. On y lit : « *Beaucoup de Begs kurdes sauvèrent des Arméniens de la mort. Mehmûd Beg beytullah Beg, qui était renommé pour son humanisme et sa bravoure, sauva tous les Arméniens de Moks. Pendant les massacres il n'était pas présent dans sa région mais, sachant que de mauvais kurdes profiteraient de son absence pour attaquer les Arméniens, il se hâta de rentrer de Van où il se trouvait et, ayant rassemblé quatre cents kurdes courageux, il parvint à chasser les tribus kurde qui avançaient vers Moks pour tuer les Arméniens. Parmi beaucoup d'autres marques de générosité, le même Beg offrit l'année dernière 300 liras aux Arméniens* »⁴⁹⁶. Peu de temps après l'armistice de Moudros, quelques représentants kurde se rendirent auprès des Anglais, à Alep, porteurs d'une lettre concernant les Arméniens qu'ils avaient cachés. Dans cette lettre, ils disaient : « *Dans nos villages et campement, il y a soixante-cinq Arméniens dont la plupart sont des femmes et des enfants. Il y a plus de trois mille huit cents Arméniens chez nos voisins aussi. Nous les avons fait vivre pendant quatre ans et nous n'aimerions pas que notre effort soit vain (...) Nous savons aussi qu'il y a six mille huit cents Arméniens chez les tribus qui sont nos amies mais qui sont à l'est et très loin de nous. C'est pourquoi il est difficile de les contacter* »⁴⁹⁷.

Il y a beaucoup d'exemples sur les secours Kurdes aux Arméniens, mais nous terminons par cette partie par ce que écrit le journal arménien *Azatamart*, dans son numéro 119, du 2 avril 1919 : « *Les événements de l'année qui ont lieu pendant l'année de la Guerre démontrent que les Kurdes n'ont pas exécuté les ordres du gouvernement turc concernant les massacres arméniens et ils ont amené beaucoup de réfugiés arméniens à la frontière de la Russie. Les Kurdes de Dersim ont sauvé 25 000 arméniens au massacre* »⁴⁹⁸. Tous ces témoignages et ces faits historiques démentent clairement ce que certaines sources décrivent les Kurdes comme ayant voulu exterminer

⁴⁹⁴ Le Général Mayewski, *Les massacres d'Arménie, d'après les constatations authentiques du : Général Russe Mayewski*, (bilingue russo-français), 1916, pp. 79-81.

⁴⁹⁵ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens »,...*op.cit.*, p. 182.

⁴⁹⁶ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens »,...*op.cit.*, pp. 182-183.

⁴⁹⁷ Kamâl Mazhar Ahmad, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens »,...*op.cit.*, p. 183.

⁴⁹⁸ FO 371/4192 Turkey (1919), *Note on The Kurdish Situation* by Major E.W. Noel.

les Arméniens. Nous sommes persuadés que ce sujet délicat a besoin de nouvelles relectures et de nouvelles interprétations loin de l'influence des médias européens de l'époque.

CHAPITRE X : ETAT-NATION, NATIONALISME ET KEMALISME

A- La création des Etat-Nations

1-Le partage des mandats 1920-1932

Dès le mois de novembre 1915, anglais et français partageant secrètement la région de l'Orient musulman. Avec les accords Sykes-Picot, la préoccupation fondamentale des Britanniques était les zones Golfe arabo-persique à la Méditerranée et les français la Grande Syrie, en outre le vilayet de Mossoul. Depuis mars 1917, la Grande-Bretagne occupa militairement tout la région arabe de l'actuelle Irak et à la fin de la Guerre, elle occupa la région de Mossoul, en dépit du fait que cette dernière est dans la zone A de l'accord Sykes-Picot et devait donc revenir à la France. La volonté britannique d'occuper l'ensemble de la Mésopotamie provient essentiellement de la richesse pétrolière de la région, enjeu économique et stratégique fondamental depuis 1916, ainsi que de sa découverte de l'importance de l'arme pétrolière dans la guerre. Dès octobre 1918, le général Allenby partage les régions syro-palestiniennes occupées en trois zones militaires : une zone britannique en Palestine, une zone arabe entre Damas et Alexandrette, une zone française sur le littoral beyrouthin. Des conseillers et agents militaires britanniques sont présents dans les trois zones, et Allenby demeure l'autorité suprême⁴⁹⁹. En fait, la première Guerre Mondiale était un événement décisif de l'histoire du Moyen-Orient. La chute de l'Empire ottoman marqua d'une part, l'émergence des nationalismes turc, arabe, kurde et assyro chaldéen et d'autres part, l'ignorance réelle des Etats coloniaux européens dans la région tout en fixant les actuelles frontières de Moyen-Orient. A la suite de démembrement de l'Empire ottoman dans la Première Guerre Mondiale, tous les domaines non turcs de cette dernière sont tombés aux mains des puissances coloniales européennes, surtout le Royaume-Uni et la France. Même si la domination coloniale apparaissait plus forte, très tôt ces puissances coloniales commencent à être contestées sur le terrain. Les tracés frontaliers imposés ignorent bien souvent la réalité humaine, ethnique et religieuse, des communautés se trouvent ainsi séparées. A l'inverse, des groupes peuvent être rassemblés contre leur gré à l'intérieur d'une même frontière. Différents cas de figure peuvent être relevés⁵⁰⁰.

⁴⁹⁹ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle...op.cit.*, p. 36.

⁵⁰⁰ Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*, Ed. Ellipses, Paris, 2001, p. 34.

Très tôt les Anglais demandent à remettre en question l'accorde secret de Sykes-Picot (1916), devant la résistance de la France ils arrivèrent finalement a modifier sa carte. Aux conférences de Londres et de San Remo au début de 1920, Anglais et Français parviennent à un accord final. La distinction de 1916 entre administration directe et sphère d'influence est abandonnée pour la notion unique de mandat, de plus en plus vidée de son sens wilsonien initial. Les Français reconnaissent le mandat anglais sur la Palestine. La frontière des deux zones tracé en 1916 subit des modification, la plupart mineures et l'une de l'importance, le vilayet de Mossoul est attribué au Anglais que la guerre a rendu conscients l'importance stratégique du pétrole ; cette région recèle en effet des espoir sérieux de découverte pétrolière et ils obtiennent sans grande difficulté que la France la leur abandonné moyennant la promesse d'une participation française à l'exploitation des gisements qui pourraient y être découverts. Le 5 mai (1920), à l'issue de conférence de San Remo, un accord final est rendu public, qui sera entériné beaucoup plus tard, en 1922, par la Société des Nations⁵⁰¹.

La Première Guerre Mondiale, faisant suite à l'effondrement russe, austro-hongrois et allemand (pays avec lesquels l'Empire ottoman s'est malencontreusement allié), ouvre aux Français et aux Anglais toutes les portes du Moyen-Orient, qu'ils peuvent désormais se partager sans concurrence⁵⁰². La Société des Nations plaça les anciens territoires non turcs de l'Empire ottoman sous un système de mandat (de type A) confiés à la France et à la Grande-Bretagne. An fait le mandat né dès le début dans la violence et aussitôt commence à être contestée et établit par la force. La Société des Nations va donner des mandats aux Français et aux Britanniques. En réalité, le mandat prévu par l'article 22 du Pacte de la Société des nations est une institution transactionnelle entre les visées annexionnistes de certaines puissances et les conceptions humanitaires du Président Wilson. Il s'agissait de fixer le sort de certains territoires, colonies sur lesquelles tant dans le traité de pais de Versailles que dans celui de Sèvres les vaincus de la Grande Guerre avaient renoncé à leur droit de souveraineté⁵⁰³. La France obtient des mandats sur la Syrie et devant les forces de Mustafa Kemal, elle a perdit la Cilicie. Donc, la France devait se retirait en Syrie et au Liban, appelé (les Etats du Levant) par des hommes politiques français. Tandis que la Grande-Bretagne obtient des mandats sur la Mésopotamie, la Palestine et tout les

⁵⁰¹ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980, p. 53.

⁵⁰² Georges Corm, *Le Moyen-Orient*. Ed. Flammarion. Coll. Dominos, Paris, 1993, p. 32.

⁵⁰³ Choucri Cardahi, *Le mandat de la France sur la Syrie et le Liban : son application en droit international public et privé*, Ed. Libr. du Recueil Sirey, Paris, 1934, p. 9.

territoires de Transjordanie. Les français et britannique sont imposait leur volonté de construction des découpages régionaux, les premiers installèrent des système républicain et les derniers un système monarchique. Mais, tous ces découpages imposés par les Européens sont rejetés par les nationalistes arabes qui s'étaient révoltés contre la Turquie et s'attendaient à la création d'une « grande Syrie » englobant la Palestine. La région qui aspirait à l'unité est littéralement « balkanisée »⁵⁰⁴. « Le problème Kurde était également lié avec les politiques des grandes puissances, en particulier avec ceux de la Grande-Bretagne et de l'Union Soviétique. Après la première guerre mondiale, les Anglais jouèrent avec l'idée d'un Etat Kurde sous protection britannique, qui leur permettrait d'étendre leur influence au nord dans le secteur stratégique à la limite du Caucase. D'ailleurs, l'appui des aspirations kurdes pourrait être employé comme moyen de pression sur la récalcitrante Turquie kémaliste, sur l'Iran, et particulièrement sur l'Irak, dans lequel le pourcentage des Kurdes était plus haut que dans tout autre pays »⁵⁰⁵.

2- Nouvelles frontières, nouveaux territoires

La redistribution des cartes politique de Moyen-Orient après la première Guerre Mondiale, ne concernait que les territoires et les domaines islamiques de l'Empire ottoman. A la fin de l'année 1918, la carte politique et territoriale du Moyen-orient est totalement bouleversée par les effets de la guerre. En dépit des velléités d'indépendance arabe et de la révolte de 1916, la sorte de la région est largement entre les mains des puissances européennes et ne se décidera pas sur le plan mais dans le vaste cadre de la conférence de Versailles. La dimension essentielle de l'après-guerre est en conséquence l'affrontement diplomatique franco-britannique pour le contrôle de la région⁵⁰⁶.

« Les anciennes possessions ottomanes d'Asie occidentale sont partagées selon un scénario plus ou moins grinçant, avec des arrières pensées pétrolières entre la France et l'Angleterre. Ce sont les accords Sykes-Picot qui vont servir de base dans le cadre de la politique mandataire de la Société des Nation »⁵⁰⁷.

A la Conférence de San Remo (avril 1920), Anglais et Français se répartissent les mandats au Proche-Orient : les discussion montrent bien que les vrais enjeux sont le

⁵⁰⁴ Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*,...*op.cit.*, p. 29.

⁵⁰⁵ George Lenczowski, *The Middle East in World Affairs*, 4th editions, Ed. Cornell University Press, Ithaca & London, 1980, p. 265.

⁵⁰⁶ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...*, *op.cit.*, p. 37.

⁵⁰⁷ Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*,...*op.cit.*, p. 28.

pétrole et surtout la question palestinienne telle que la Déclaration Balfour la pose. En effet, pour ce qui touche aux enjeux traditionnelles de la rivalité franco-anglais au Proche-Orient, les deux puissances s'entendent sans encombre : à la France, mandat sur ses zones d'influence traditionnelles : le Liban et la Syrie « du Nord » (l'actuelle Syrie), aux Anglais, le reste, au sud et à l'est, qui permet de contrôler les routes vers l'Inde (par mer, par terre et bientôt par air)⁵⁰⁸.

Irak de Fayçal

A la conférence du Caire, en mars 1921, Churchill décide de confier l'autorité politique sur Mandat irakien à Faysal, qui vient d'être chassé de Damas par les Français. L'émir devient ainsi roi d'Irak. Le pays doit accéder rapidement à l'indépendance une fois les intérêts économique et stratégiques britanniques garanti. La Grande-Bretagne procède à un allègement de sa présence militaire au profit d'une force armée locale étroitement contrôlée. Elle conserve essentiellement une force aérienne, chargée du maintien de l'ordre par éventuels bombardements et du contrôle des voies aériennes vers l'Inde. Les bases militaires britanniques sont protégées par des forces auxiliaires locales composées de chrétiens assyriens⁵⁰⁹. Les britannique installèrent en Irak un Etat monarchique sur le modèle jacobine et qui dirigé par une élite arabe sunnite que la plus part était informé ou influencé par les Jeunes-turcs. L'Etat centraliste irakien administrativement britannique et culturellement jeune-turciste et pratiquement jacobiniste.

Palestine

Depuis septembre 1918 jusqu'en 1920, la Palestine demeure sous administration militaire britannique de OETA (Occupied Enemy Territorial Administration). En février 1919, les représentants sionistes à la Conférence de la paix de Paris demandent donc l'octroi d'un mandat sur la Palestine au Royaume-Uni, dont ils apparaissent comme les alliés privilégiés. Les puissances alliées se rangent à ce choix lors de la conférence de San Remo, en avril 1920. Le mandat britannique est officialisé par la Société des Nations en juillet 1922. A partir du 30 juin 1920, en vertu de ces décisions

⁵⁰⁸ Alexandre Defay, *Géopolitique du Proche-Orient*, Ed. PUF. Coll. QSJ, p. 66.

⁵⁰⁹ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...*, *op.cit.*, p. 53.

diplomatiques, la Grande-Bretagne nomma un haut-commissaire civil en Palestine. Il s'agit de Sir Herbert Samuel, personnalité politique libérale de confession juive et favorable à la cause sioniste. Le gouvernement britannique l'a nommé pour rassurer les Juifs de Palestine⁵¹⁰. Après la conférence San Remo, la Palestine mandataire regroupe les territoires actuels d'Israël, de la Palestine occupée et de la Jordanie. Les arabes organisèrent à plusieurs reprises des troubles (émeutes de 1920 et de 1929), et même un véritable soulèvement, entre la fin de 1935 et 1939. Pour répondre à cette révolte, les britanniques réduisent drastiquement l'immigration juive en 1939, et annonce que sous 10 ans, la Palestine pourra devenir un état indépendant unitaire. Après la Seconde Guerre mondiale, les sionistes entrent donc en conflit avec le Royaume-Uni. Les Britanniques annoncent leur souhait de remettre leur mandat à l'ONU en 1947. L'Assemblée générale des UN décide alors de partager la Palestine entre un État juif et un État arabe. Le Royaume-Uni se retirent définitivement le 15 mai 1948 et l'état d'Israël est proclamé.

Transjordanie

En 1921, après l'écrasement de la révolte en Syrie, Abdallah, un autre fils du Shérif Hussein devient émir de Transjordanie, l'Arabie tombe entre les mains de l'émir de Nejd : Abdel Aziz Ibn Saoud. Fayçal, chassé de Damas, est installé sur le trône de l'Irak. Dès septembre 1922, les Britanniques fondent le Royaume Hachémite de Transjordanie, partie de la Palestine mandataire située à l'est du Jourdain et y place à sa tête le roi Abdallah.

La Grande Syrie

Le mandat français sur la Syrie fut organisé en un «Grand Liban» composé de quatre provinces: les sandjaks de Damas et d'Alep, l'État alaouite (1920), et l'État du djebel druze (1921), auxquels s'ajouta, en mars 1923, le sandjak d'Alexandrette (au nord) détaché d'Alep et peuplé en partie d'une minorité turque. La même année, le général Gouraud créa la Fédération syrienne, qui regroupait Damas, Alep et l'État alaouite, sans le Djebel druze, ni Alexandrette. En 1924, l'État alaouite en fut également séparé. De 1925 à 1927, le Djebel druze entra en état d'insurrection, dirigée par le sultan Pacha-El-Atrache. Le général Sarrail y fut chargé de rétablir l'ordre. Soutenus par la

⁵¹⁰ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...*, *op.cit.*, p. 48.

France, les Maronites bénéficièrent en 1926, de la création de la République libanaise en lieu et place du «Grand Liban». Sachant la fin du mandat proche, la Turquie indiqua dès 1936 qu'elle n'accepterait pas que la minorité turque du Sandjak d'Alexandrette passe sous autorité syrienne. Pour ménager la Turquie en cas de guerre avec l'Allemagne et protéger ses intérêts dans la région, la France céda le Sandjak d'Alexandrette qui devint la province du Hatay. Toujours rattachée à la France, la Syrie passa sous contrôle du gouvernement de Vichy en juin 1940. En 1941, les forces françaises libres et les Britanniques chassèrent le général Dentz, haut-commissaire du Levant. Le général Catroux, au nom de la France libre, reconnut officiellement l'indépendance de la Syrie, mais les troupes franco-britanniques demeurèrent sur le sol syrien. Les Français ne se retirèrent totalement du Liban et de la Syrie qu'en 1946. Cette même année, la Syrie devint membre des UN.

Le système de mandat, le symbole de l'impérialisme colonial et la première étape d'une longue histoire n'en cesse pas d'être en crise permanent. Ces frontières ont été le résultat d'un découpage furent décidés par la Grande-Bretagne et la France les vrais décideurs de ce partage coloniale.

3- Le sursaut national des Turcs : le kémalisme

La défaite de l'Empire ottoman et puis sa capitulation aux entente, mit l'ensemble de la population turque de l'Empire ottoman face une choque. Pourtant dès le 19 mai 1919, un homme se dresse, qui aspire à amener une guerre de libération : Mustafa Kemal Pacha. Envoyé en Anatolie par le grand vizir Férid Pacha, il organise la lutte pour l'indépendance de la Turquie et, invoquant la fraternité des Turcs et des Kurdes, en appelle à l'unité sans faille des éléments musulmans pour chasser les envahisseurs de la patrie musulmane⁵¹¹. Ce mouvement considérant le gouvernement ottoman n'assurait plus la défense de l'indépendance et de l'unité de la Turquie, la constitution d'un gouvernement provisoire fut décidée : le « Comité représentatif général » présidé par Mustafa Kemal⁵¹². Le trait caractéristique de ces mouvements ce que sont des mouvements spontané et non pas bien organisé. Mais c'est au Congrès de Sivas, entre le 4 et le 11 septembre (1919) suivants, que la résistance se structure.

⁵¹¹ Jerome Desert, *Les Kurdes, une minorité sans protection*, Mémoire de D.E .A de Science Politique, Université de Paris II, (Sous la dir. de Mario Bettati), 1989, p. 23.

⁵¹² Christine More, *Les Kurdes aujourd'hui : mouvement national et partis politiques*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1984, p. 60.

L'ensemble des associations régionales fusionnent au sein d'une « Société pour la Défense des droits nationaux de l'Anatolie et de la Roumélie » et la pression du Congrès pousse le cabinet de Damad Ferid à démissionner au profit du nouveau gouvernement d'Ali Riza Pâshâ, plus favorable aux nationalistes. Notons que les kémalistes continuent de ménager le Sultan, pourtant considéré comme l'otage des Puissances, mais susceptible de jouer un rôle mobilisateur grâce à son titre de Calife⁵¹³. Le 23 avril 1920, se réunit à Ankara la Grande Assemblée Nationale de Turquie : celle-ci décide qu'elle représente la nation, qu'elle détient les pouvoirs législatif et exécutif jusqu'à ce que le sultan puisse reprendre librement ses fonctions, et qu'elle délègue ses pouvoirs à un Conseil des ministres dont le président est le président de l'Assemblée : c'est Mustafa Kemal qui est élu à ce poste (24-25 avril) ; le premier gouvernement national est formé le 3 mai. A Istanbul, en même temps, le sultan et Damad Férid Pacha prennent une attitude nettement anti-kémaliste et envoient des troupes contre les nationalistes ; après quelques succès de troupes, tout acte d'hostilité cesse bientôt entre les deux armées⁵¹⁴.

Par le traité de Moscou (16 mars 1921), Mustafa Kemal obtient du gouvernement bolchevik les régions arméniennes qui devaient revenir à la Russie en vertu des accords passés durant la guerre et dénoncés par Moscou. Cette dernière reconnaît également la pleine souveraineté de la Turquie sur les Détroits. Harcelées par l'armée nationaliste turque, l'Italie évacue la région d'Adalia en juin 1921 et la France la Cilicie en octobre 1921⁵¹⁵. De 1920 à 1922, la Turquie mène sa guerre d'Indépendance contre les Grecs, avec l'aide des Kurdes auxquels Mustafa Kemal promet un Etat « où le Turc et le Kurde vivront comme des frères sur un pied d'égalité »⁵¹⁶. La propagande qui prévalut pendant les années précédant l'abolition du califat, visa dans l'Est surtout la majorité sunnite des Kurdes. Cette propagande proclama la lutte de tous les musulmans contre les agresseurs infidèles et l'indivisibilité des "territoires turcs". Promettant aux Kurdes des droits et aux chefs kurdes des postes importants, elle connut beaucoup de succès. Van Bruinessen écrit : "Les Kémalistes

⁵¹³ Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Ed. Complexes. Coll. Questions au XX^e S, Bruxelles, 1992, p. 160.

⁵¹⁴ Robert Mantran, *Histoire de la Turquie*, Ed. PUF. Coll. QSI, Paris, 1988, p. 111.

⁵¹⁵ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...op.cit.*, p. 37.

⁵¹⁶ Jerome Desert, *Les Kurdes, une minorité sans protection...op.cit.*, p. 24.

appelant à une fraternité turco-kurde sous l'égide du califat avaient plus de succès que tous les appels nationalistes kurdes »⁵¹⁷.

Mustafa Kemal parvient à chasser définitivement les Grecs en août 1922, au prix de nombreux massacres de populations civiles. La Grèce évacué également la Thrace orientale. La Grande-Bretagne tente de conserver le contrôle des Détroits mais la France et l'Italie en décident l'évacuation militaire en septembre 1922. Le 11 octobre, l'armistice de Mudaniya est signé et les Turcs retrouvent la souveraineté sur Constantinople. Mustafa Kemal abolit le sultanat ottoman le 2 novembre⁵¹⁸. Donc, une fois que la victoire militaire assurée, et l'armistice de Mudanya qui mit la phase final de Guerre l'Indépendance turque, on voie que Le 1^{er} novembre, trois semaines après la signature de ladite armistice, Atatürk déclare au Parlement : « l'Etat est un Etat turc ». La répression commence alors contre la communauté qui menace l'existence de la Turquie en tant que l'Etat-Nation homogène, après les grecs et les arméniens, les Kurdes⁵¹⁹.

Ses victoires lui permettent d'obtenir des puissances occidentales une révision du traité de Sèvres. Le traité de Lausanne (1923) repousse la frontière turque à l'ouest de Constantinople et assure au nouvel Etat la pleine souveraineté sur les détroits et sur tout l'Asie mineur ; il prévoit également de vastes transferts de population (près de deux millions de Grecs de Turquie et de Turcs de Grèce⁵²⁰).

Les grands perdants de ce traité furent donc, avec les Grecs, les Kurdes et les Arméniens. Les Kurdes ne sont même pas mentionnés, tandis que la question arménienne resta « non résolue » et le génocide non reconnu. Lorsque quelqu'un s'inquiéta du sort des Kurdes, le délégué Ismet İnönü répondit que « les Kurdes ne sont pas une minorité, ils sont un peuple au même titre que les Turcs et ils gouverneront ensemble, comme des frères ». Les autres délégués n'étaient pas dupes, mais les enjeux étaient trop importants pour que l'on s'arrêtât sur le sort des absents⁵²¹. Le traité de Lausanne ne donnait aucune protection aux Kurdes. L'article 39 précise que « Les ressortissants turcs appartenant aux minorités non musulmanes jouiront des mêmes

⁵¹⁷ Hans-Lukas Kieser, *Les Kurdes alévis face au nationalisme turc kémaliste : l'alévité du Dersim et son rôle dans le premier soulèvement kurde contre Mustafa Kemal (Koçgiri, 1919-1921)*, Ed.MERA, Occasional Paper, no 18, Amsterdam, 1993, p. 16.

⁵¹⁸ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...op.cit.*, p. 46.

⁵¹⁹ Lepoutre Stéphanie, *Les Kurdes et le Kurdistan*. Mémoire de D.E.A Université de Paris II- Panthéon ASSAS, (sous la dir. de Cohen Jonathan), Paris, 1994-1995, p. 21.

⁵²⁰ Joseph-Henri Denécheau, *La Méditerranée arabe et le Proche-Orient au XX^e siècle*, Ed. Masson, Paris, 1976, p. 16.

⁵²¹ Jacqueline Sammali, *Etre kurde, un délit ? Portrait d'un peuple nié*, Ed. L'Harmattan, Paris, p. 102.

droits civils et politiques que les musulmans, ceci « exclut de son bénéfice les minorités ethniques de religion musulman ». Ainsi, les Arméniens, les Grecs... en profiteront mais certainement pas les Kurdes, musulmans comme les Turcs⁵²².

Pour conclure, le traité de Lausanne 1923 a réussi de trancher la question des Kurdes de Turquie tout en refusant le traité de Sèvres, en conséquence, les Kurdes de Turquie devint un citoyen turc numéro deux, sans avoir même le droit d'être considéré comme une minorité, tel que donnée aux autres minorités par la définitions de ce traité. Par contre ce traité n'a pas réussi de trancher la question de Mossoul (la sorte des Kurdes de l'Irak), point auquel nous avons expliqué en détail dans le troisième partie. Finalement, ce n'est qu'au cours de sa trente-septième session, en date du 16 décembre 1925, que le Conseil de la Société des Nations tranche l'affaire de Mossoul, en rattachant le vilayet à l'Irak selon les vœux britanniques, et en adoptant en faveur des kurdes les garanties suggérées par la Commission d'enquête au sujet d'une autonomie administrative et culturelle⁵²³. La négociation turco-angalo-irakien finit par la fixation de nouvelle frontière turko-irakienne tout en rattachant les kurdes de vilayet de Mossoul par cette Etat artificielle créer par les Anglais. En 1926, Bagdad promulguait une loi dite des langues locales. Les Kurdes d'Irak obtenaient des écoles enseignant dans leur langue, mais limitées au niveau primaire et à quelques régions. L'année 1930 voit la fin du mandat britannique sur le royaume d'Irak qui devient officiellement indépendant⁵²⁴.

B- L'essor des nationalismes

1-Le nationalisme kurde

En étudiant l'histoire du nationalisme kurde, il est absolument anachronique de parler du nationalisme kurde avant la fondation du *Hoyaboun* (en 1927). Certes, après le coup d'état des Jeunes Turcs en 1908, certaines associations et clubs culturels virent le jour. Mais toutes ces associations n'étaient pas porteuses d'un projet politique séparatiste qui guiderait la masse vers des buts nationaux. Donc, depuis 1908, on peut parler avec beaucoup de réserve d'une sorte de *kurdisme* qui distingue difficilement le *kurdisme* de l'ottomanisme chez les intellectuel kurdes et non pas chez les masses. Les

⁵²² Jerome Desert, *Les Kurdes, une minorité sans protection...op.cit.*, p. 26.

⁵²³ Ismet Chérif Vanly, *Le Kurdistan irakien, entité nationale, étude de la révolution de 1961*, Ed. La Braconnière, Neuchâtel, 1970, p. 67.

⁵²⁴ Christine More, *Les Kurdes aujourd'hui : mouvement national et partis politiques...op.cit.*, p. 75.

idées d'indépendance étaient quasi inexistantes ou, si elles existaient, c'était seulement dans l'esprit des très rares lettrés réfugiés au Caire ou en Europe. Partant de ce point de vue, jusqu'à la répression de la révolte du cheikh Saïd en 1925, la conscience d'être kurde n'était pas si grande parmi les Kurdes. La rhétorique politique de cette époque convoque donc en premier lieu des valeurs et des signes religieux. La mobilisation contre l'ennemi définit une communauté religieuse et territoriale en résistance, incarnée par les Comités de défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie⁵²⁵. Pour cela, ce n'est pas étonnant en absence d'une conscience nationale kurde, que les Kurdes, qui participèrent activement à la lutte d'Atatürk pour l'indépendance nationale de la Turquie, se trouvèrent inclus dans la nouvelle entité turque qui se déclara immédiatement un état unitaire excluant totalement le concept de minorités ethniques musulmanes⁵²⁶.

Chez les Kurdes, où les élites sont faiblement représentées, on ne note pas une pénétration aussi nette que chez les Arabes des idées nationalistes au début du XX^e siècle même si quelques clubs voient le jour au début du XX^e siècle dans certaines villes. C'est seulement à partir de la dislocation de l'Empire et de l'apparition de l'Etat national turc que s'est réellement développé un mouvement indépendantiste⁵²⁷. Les Kurdes au moins depuis le début du XVI^e siècle étaient les sujets directs de communauté musulman, société tribale, sans en possession d'une grand héritage culturelle ils n'ont jamais été en mesure d'affirmer de manière indépendante leur identité politique. La raison de cette situation, qu'ils n'ont pas cessé de payer très cher, tient essentiellement à la nature même de leur organisation sociale fondé sur le tribalisme et sur un monde de production alors exclusivement physique souvent très dure situé dans des régions montagneuses isolées les unes des autres⁵²⁸.

Les Kurdes n'ont pas eu un héritage culturel qui puisse incarner la spiritualité de leur nation et les préparer à être une « nation ». Or, si Hegel parle de « la puissance culturelle » préparatrice de l'esprit de la nation à l'émancipation et à l'unification, cela paraît totalement absent dans la société traditionnelle kurde. Mais les conditions changent après la Première Guerre Mondiale. Sur le plan politique, on constate une dégradation du statut de la société kurde par rapport à l'Etat avec le passage de l'Empire aux Etats-Nations. L'exode rural, l'urbanisation on considérablement transformé la

⁵²⁵ Jean-François Pérouse, « Reposer la question Kurde », In Semih Vaner (sous la dir de), *La Turquie*, Ed. Fayard, 2005, p. 359.

⁵²⁶ Graham E. Fuller, « Turkey's Restive Kurds », In *Ethnic Conflict and International Politics In the Middle East*, « Edit : by Leonard Binder », Ed. University Press of Florida, 1999, p. 226.

⁵²⁷ Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*,...*op.cit.*, p. 94.

⁵²⁸ Jean-Paul Chagnollaud et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*...*op.cit.*, p. 45.

société Kurde. C'est dans ces villes que se forge désormais l'idéologie nationale. L'idéologie moderne ne se confond plus totalement avec celle des tribus ou des confréries »⁵²⁹. Les Kurdes vivent dans un pays de montagnes, difficilement accessible et sans villes importantes. Leur économie est fondée principalement sur l'élevage. Administrés de très loin par l'Empire ottoman, exclus pendant longtemps de la conscription, ils ont gardé des structures tribales très fortes. Avant 1914, les rares élites urbaines kurdes se trouvent à Istanbul ou en Caire et en Europe⁵³⁰.

Mais, dès le début, la base de ce mouvement a été très étroite parce qu'il manquait une classe bourgeoise kurde capable d'apporter au mouvement un élément social nouveau. Le système tribal est encore puissant et les tendances à l'assimilation dans le mouvement national arabe, turc ou persan, qui sont prépondérantes au sein des *aghawat*, n'ont pas permis au mouvement de s'étendre et de transformer l'action d'une petite poignée d'intellectuels et un grand mouvement populaire⁵³¹.

Tout en étant un peuple ancien. Les Kurdes n'ont pas de tradition politique ni d'héritage culturel. Chez eux le sentiment tribal est plus fort que le sentiment national, d'appartenance à une nation kurde⁵³². « La structure montagnaise du pays kurde, morcelé en vallées abruptes, aide les habitants à conserver la structure de leur société traditionnelle attachée à ses coutumes, fière de sa vigueur, méfiante envers tout pouvoir central, et composée essentiellement de clans souvent hostiles⁵³³.

2- Le nationalisme azéri

L'Azerbaïdjan de l'Est est un des territoires les plus anciens en Iran ; jusqu'aux années de guerre irano-russe de 1812 à 1828, il formait un territoire unifié sous la domination de l'Empire Perse. L'histoire de l'Azerbaïdjan au dix-neuvième siècle est principalement influencée par l'impact d'un nouvel empire sur la scène politique persane. Ayant une frontière avec l'empire russe, l'Azerbaïdjan a graduellement été mis sous une intense pression diplomatique, économique et militaire de la part des Russes. Suivant les défaites militaires humiliantes de 1813 et de 1828, la frontière persane avec

⁵²⁹ Georges Mutin, *Géopolitique du Monde Arabe*,...*op.cit.*, p. 94.

⁵³⁰ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*...*op.cit.*, p. 67.

⁵³¹ David Ariel, « Les Kurdes et le Moyen-Orient », In *Orient-Occident*, n° 2.280, 16 novembre 1951, p. 5.

⁵³² David Ariel, « Les Kurdes et le Moyen-Orient »...*op.cit.*, p. 2.

⁵³³ Vernier Bernard, « La question kurde », In *Revue de Défense Nationale*, N° 3F, 21 Année, janvier 1965, p. 104

la Russie a été fixée par les traités de Torkamanchy et de Golstan⁵³⁴. En conséquence, la partie occidentale de l'Azerbaïdjan passa sous domination russe et après la révolution d'Octobre devint un Etat indépendant. En 1920 il fut annexé par les républiques socialistes de la Russie. La partie de l'Azerbaïdjan qui reste sous la domination de l'Iran situé au Nord-ouest du pays est administrativement divisée en deux provinces : celle de l'Azerbaïdjan et celui de l'Ardabil. La province de l'Azerbaïdjan est divisée en deux départements : l'Azerbaïdjan oriental et l'Azerbaïdjan occidental. Ce dernier est peuplé d'Azéris et sa capitale est Tabriz. L'Azerbaïdjan oriental est peuplé majoritairement de Kurdes avec des minorités arméniennes et assyro-chaldéennes.

L'Azerbaïdjan occident est une région urbaine et son capital Tabriz était l'une des centre commercial le plus important de l'Iran. Tabriz été la capital de l'Iran sous les dynasties mongoles des IL-Khân à la fin du XVIII^e siècle et le resta presque sans interruption, jusqu'à la fin du XV^e siècle. Le premier roi safavide, Shâh Ismaïl séjournera encore à Tabriz de 1502 à 1524⁵³⁵.

L'Azerbaïdjan entre les deux guerres du XX^e siècle fut le théâtre de troubles politiques et vit l'émergence d'une série de mouvements autonomes ; dans les deux cas l'Azerbaïdjan demeura sous occupation. Le mouvement du Cheikh Mohammad Khiâbâni (1919-1920) ne revendiquait pas l'autonomie, par contre celui de parti démocrate d'Azerbaïdjan *Ferqa-ye demokrât-e Azarbazigân* revendiquait la séparation de l'Azerbaïdjan de l'Iran. L'histoire politique de l'Azerbaïdjan commence avec les année troublent de la révolution constitutionnaliste et qu'elle devient le bastion de lutte contre Mohammad-'Ali Shâh et la Russie. L'occupation de la Russie de l'Azerbaïdjan dans les années 1909 et puis les années de la première Guerre Mondiale ont aggravit encore la situation. Le pouvoir central était tellement affaibli que n'avait pas pu être présence en Azerbaïdjan⁵³⁶.

Après la Révolution d'Octobre 1917 en Russie, la région connut une nouvelle situation. L'Empire Ottoman s'effondra et les vagues de protestation contre l'accord

⁵³⁴ Touraj Atabaki, *Azerbaijan: Ethnicity and Autonomy in Twentieth-Century Iran*, Ed. British Academic Press, London, New York, 1993, p. 11.

⁵³⁵ Jean Boissel, *L'Iran moderne*, Ed.PUF.Coll. QSJ, Paris, 1975, p. 24.

⁵³⁶ Richard W Cottam, *Nationalism in Iran*, Ed. Pittsburgh: University of Pittsburgh, 1964, (Second edition- 1979) p. 122

anglo-iranien de 1919 qui s'élevèrent à Azerbaïdjan atteignirent tout l'Iran⁵³⁷. La rébellion dirigée par Khiâbâni éclata le 9 avril 1920. L'administration de la province fut prise en main par le parti démocrate dont les membres avaient été élus députés avant que Vosuq od-Dowle ne suspendît les élections⁵³⁸. En juin 1920, le Parti Démocrate de l'Azerbaïdjan forma un gouvernement sous la présidence de Khiâbâni et le nom de l'Azerbaïdjan devint *Azâdestân*. Les forces gouvernementales reprint la ville dès septembre 1920 grâce à l'appui des Kurdes de Simko et des tribus Shâhsavan qui contrôlaient les routes vers Tabriz. Ce furent donc, paradoxalement, les conflits interethniques qui mirent en échec un mouvement d'abord orienté contre le centralisme démocratique⁵³⁹. En septembre de la même année, Téhéran envoya une expédition militaire de cosaques sur l'Azerbaïdjan et à l'entrée de l'armée iranienne dans la ville, Khiâbâni fut tué et son mouvement n'eut aucun succès. L'Azerbaïdjan fut de nouveau relié au pouvoir central de Téhéran. Selon l'historien azérien Rahim Rais-Nia, Khiâbâni s'opposait aux idées pan-turkistes du CUP et à l'utilisation de la langue turque à la place du persan. Richard W. Cottam confirma cette idée et écrivit que « Il était un homme cultivé avec un amour profond pour l'histoire et les traditions iraniennes, et rien dans sa carrière ne laissait penser qu'il ait jamais approuvé toutes les idées séparatistes concernant l'Azerbaïdjan »⁵⁴⁰. De la fin du mouvement de Khiâbâni jusqu'à l'occupation par les Russes dans les années de la Seconde Guerre Mondiale, l'Azerbaïdjan fut calme.

Dans les années de la Seconde Guerre mondiale, surtout après l'abdication de Réza Shâh du trône le 16 septembre 1941, le mouvement national azérien entra dans une nouvelle étape de son évolution. Depuis, Téhéran a perdu pratiquement toute son influence dans l'Azerbaïdjan qui entra désormais dans le domaine de l'armée soviétique⁵⁴¹. Les russes après son installation en Iran afin de mettre pression sur le Etat central et de prendre la concession de pétrole de Nord. Mais la crise d'Azerbaïdjan éclata véritablement lorsque l'URSS, ayant appris l'éventualité d'une concession américaine, voulut faire pression sur l'Iran pour obtenir la concession pétrolière qu'elle

⁵³⁷ Hâmid Ahmadi, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân: az afsâneh tâ vâqe'iiyyat*, (Appartenance ethnique et l'esprit de tribu en Iran : du mythe à la réalité), Ed. Ney, Téhéran, 1999/1378, p. 132.

⁵³⁸ Richard W Cottam, *Nationalism in Iran... op.cit.*, p. 60.

⁵³⁹ Jean-Pierre Digard, Bernard Hourcade et Yann Richard, *L'Iran au XX^e siècle*, Ed. Fayard, Paris, 1996, p. 60.

⁵⁴⁰ Richard W Cottam, *Nationalism in Iran... op.cit.*, p. 122.

⁵⁴¹ Kamâl Mazhar Ahmad, *Dirasât fi tarikh Irân al-hadith wam mo'asir*, (Etudes sur l'histoire moderne et contemporaine de l'Iran), Bagdad, 1985, p. 220.

convoitait au nord du pays⁵⁴². Pour cela, la Russie utilisa le mouvement séparatiste de l'Azerbaïdjan pour mener à bien son projet en Iran. En août 1945, un nouveau parti, nommé parti Démocrate d'Azerbaïdjan *Ferqa-ye demokrât-e Azarbazigân*, fut formé sous la présidence de Mohammad Pishevari. 235 représentants *mandub* participèrent à la première conférence qui se tint à Tabriz le 2 octobre de la même année. Un journal officiel, du nom d'*Azerbadjan*, fut publié en langue turque azérienne⁵⁴³. Le slogan du premier congrès était « L'autonomie pour l'Azerbaïdjan et la démocratie pour l'Iran ». La langue turque azérienne devint la langue des écoles et des administrations. Le 20 novembre 1945, une Assemblée Nationale fut créée et le 12 décembre 1945, Pishevari fut élu premier Ministre du gouvernement autonome de l'Azerbaïdjan. Tout au long de ces années, l'armée russe appuya l'armée azérienne. Sans cet appui, l'armée azérienne ne pouvait même pas résister devant les tribus Shâhsavans. Téhéran envoya son armée pour rattacher l'Azerbaïdjan, mais les armées russes l'en empêchèrent. Comme la Russie n'avait pas encore atteint son but, elle arrêta l'armée iranienne près de Qazvin. En 1946, une fois que les pourparlers entre Moscou et Téhéran arrivèrent à un accord que le URSS se retirait contre la concession de pétrole de Nord. En conséquence, les Russes « évacuèrent l'Azerbaïdjan au début de mai 1946 (au lieu de mars 1946 comme convenu d'abord) ; c'est ce délai qui, amenant une grande discussion au sein des Nations Unies, entraîna la première rupture officielle entre les Alliés. Après l'évacuation, le Premier Ministre Qavâm reconnut l'autonomie provinciale de l'Azerbaïdjan par un accord signé le 13 juin 1946, par lequel les droits d'un gouvernement local autonome ainsi que l'usage du dialecte turc local furent garantis. Cependant, le 4 novembre, les troupes persanes pénétraient en Azerbaïdjan et le *statu quo ante* était restauré⁵⁴⁴. Finalement, les deux Etats marionnettes azéris et kurdes qu'ils avaient installés s'effondrèrent tous les deux⁵⁴⁵. Le mouvement azerbaïdjanais s'effondra presque sans résistance, les dirigeants s'étant réfugiés en U.R.S.S.⁵⁴⁶. Les masses accueillirent chaleureusement l'armée iranienne, selon Richard Cottam « À Tabriz même, avant l'arrivée de l'armée, la foule s'était soulevée et avait exécuté tous

⁵⁴² Jean-Pierre Digard, Bernard Hourcade et Yann Richard, *L'Iran au XX^e siècle... op.cit.*, p. 101.

⁵⁴³ Kamâl Mazhar Ahmad, *Dirasât fi tarikh Irân al-hadith wam mo'asir, ... op.cit.*, p. 221.

⁵⁴⁴ V. Minorsky, « Adharbaydjan », In *El-NE*, Tom I, 1960, p. 196.

⁵⁴⁵ Eden Naby, « The Iranian frontier Nationalities: The Kurds, The Assyrians, the Baluchis, and The Turkmens », In *Soviet Asian Ethnic Frontiers*, edit: William O. McCagge, jr, Brian D. Silver, Ed. Pergamon Press, 1979, p. 86.

⁵⁴⁶ A. R. Ghassemlou, « Le Kurdistan d'Iran », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, p. 178.

les fonctionnaires démocrates de la ville»⁵⁴⁷. Et, le Kurdistan fut reconquis trois jours après Tabriz, les chefs de la République de Mahâbâd, parmi lesquels le président Qazi Mohammad, son frère et son cousin, qui avaient espéré la clémence de Téhéran après une reddition sans combat, furent exécutés en mars 1947⁵⁴⁸

3- Le nationalisme arabe

On peut remonter à l'émergence des idées arabistes à la seconde moitié du XIX^e siècle, plus précisément après les massacres de Syrie et du Mont Liban. Donc, les idées arabistes sont nées chez les chrétiens arabes suite à la guerre religieuse que connut la région en 1860. Les maronites catholiques furent les premiers chrétiens arabes qui construisirent la base d'une proto-conscience nationale arabe. En 1875, à Beyrouth, qui ne fait pas partie du Liban autonome, un groupe de jeunes Chrétiens constitue une organisation clandestine qui dénonce par voie d'affiches la domination turque. Ils sont pourchassés par la police et leur action se limitera à n'être qu'un appel et une protestation symboliques. Dans les dernières années de siècle, leur aspiration nationaliste sera reprise par des membres de l'élite musulmane.

La prise de pouvoir par les jeunes-turcs en juillet 1908 est d'abord saluée par les opposants syriens comme un aboutissement de leur combat. Les disciples des constitutionnalistes syriens réfugiés en France, Shukri Ghanim et Georges Sammé, fondent la Ligue ottoman de Paris, qui apporte son soutien au nouveau régime. D'anciens fonctionnaires arabes créent également à Istanbul la Fraternité arabo-ottomane (*al-Ikh'a al-'Arabi al-'Uthmani*). Ses membres les plus importants sont des syriens notoires, mais elle intègre aussi de jeunes étudiants formés dans les écoles nouvelles de l'Empire, notamment les écoles syriennes fondées sous l'action de la salafiyya⁵⁴⁹. Les idées nationalistes chez l'arabe sont assez tardives dans l'Empire ottoman par rapport aux autres nations de la région. On peut dire que le nationalisme arabe est né après la Première Guerre Mondiale. A la veille de la première Guerre Mondiale, le nationalisme arabe s'exprime dans deux organisations principales : une organisation légale, le Comité de la Réforme, fondé en 1912, dont l'objectif est la décentralisation de l'Empire ottoman ; et une organisation secrète, la Société Jeune Arabe ou « Al-Fatat », fondé en 1911, dont le programme, beaucoup plus radical, est

⁵⁴⁷ Richard W Cottam, *Nationalism in Iran...op.cit.*, p. 128.

⁵⁴⁸ Jean-Pierre Digard, Bernard Hourcade et Yann Richard, *L'Iran au XX^e siècle...op.cit.*, p. 104.

⁵⁴⁹ Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie : 1914-1918*, Ed. CNRS, Paris, 2002, p. 22.

l'indépendance des Arabes. Déclaré illégal en 1913, le Comité de la Réforme se réfugie à Paris. Organisation peu nombreuse mais disciplinée et cohérente, Al-Fatat restera en activité jusqu'à la fin de la domination ottomane en 1918⁵⁵⁰. La Forgein Office avait, d'ailleurs, dans le premier semestre de 1918, bien défini la question arabe : « les Alliés sont décidés de donner à la race arabe l'occasion complète de former une seconde fois une nation. Il est hors de doute que les Arabes le savent et travaillent dans ce but en s'unissant d'eux-mêmes. La Grande-Bretagne et ses Alliés suivront une politique qui réalisera cette union recherchées »⁵⁵¹.

Les mouvements nationaux arabes jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale étaient loin d'une revendication nationaliste et séparatiste, et leurs projets étaient autour des processus de réforme dans les provinces arabes, l'utilisation de langue arabe et la décentralisation. En effet, les organisations qui ont l'audience la plus nombreuse sont celles qui ne remettent pas en cause directement l'appartenance des Arabes à l'Empire ottoman. Les plus radicaux n'ont pas défini le cadre territorial où devrait se faire une éventuelle indépendance de l'hétérogénéité du monde arabe et surtout de l'Etat arabe à construire⁵⁵².

⁵⁵⁰ Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle... op.cit.*, p. 22.

⁵⁵¹ Eugène Jung, *La Révolte arabe. II, De 1916 à nos jours. La Lutte pour l'Indépendance*, Librairie Colbert Ch. Bohrer, Paris, 1925, p.76.

⁵⁵² Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle... op.cit.*, p. 22.

DEUXIEME PARTE

Empires, frontières et tribus

Historicité et continuité

CHAPITRE XI: LA FRONTIERE TURCO-PERSANE : LE KURDISTAN ENTRE DEUX FRONTIERES

A. La frontière : histoire d'un concept

1. Qu'est-ce qu'une frontière ?

Une frontière est une limite d'une zone territoriale ; souvent ligne tracée et matérialisée par un traité et reconnue au niveau international, elle sépare deux Etats qui exercent chacun leur souveraineté nationale sur le territoire qu'elle englobe. La notion et le mot, même en restreignant le sens à la limite entre deux pays, n'ont pas une très longue histoire, l'un et l'autre supposant une souveraineté nationale qui ne remonte guère au-delà du XV^e siècle : jusque-là, l'Etat résultant de la juxtaposition de seigneuries, sa bordure se confondait avec les leurs, et chaque pays n'avait que des fins ou des confins⁵⁵³.

Au sens linguistique du terme, le mot « frontière » en français est un adjectif dérivé du mot front, au sens militaire, qui signifie la première ligne des positions occupées face à l'ennemi, la zone des batailles (opposé à l'arrière). Le mot « front » existe dans nombre de langues indo-européennes sous des formes apparentées, depuis *Bhruva* en sanscrit, *oqpus* en grec, *frontem* en latin, *a-bhra* en gaélique, *ab-rant* en ab-breton, *brow* en anglais. Pourtant, s'il a donné frontière, frontière, etc., dans les langues latines (jusqu'au XVI^e siècle dans le sens de première ligne d'une armée), d'autres langages ont adopté des mots d'origines différentes pour dire frontière. L'anglais *border*, originaire de l'ancien haut-allemand *bort* ; ou l'anglais *boundary*, du bas latin *bodena*, et du vieux français. Les Allemands ont adopté un mot slave *grenze* (qui vient de *granica*), signe que pour eux les problèmes de frontière se sont surtout développés à l'Est⁵⁵⁴.

Donc, la frontière est une limite, un phénomène politique et juridique qui représente une ligne artificielle qui sépare deux Etats ou deux systèmes différents. En effet, la frontière d'un Etat est une ligne artificielle qui sépare la limite de la souveraineté de deux Etats ou de deux pouvoirs. Au sens juridique, les théoriciens donnent des définitions différentes : « frontière : ligne imaginaire entre deux nations,

⁵⁵³ Roger Brunet, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 2^{ème} Ed. Reclus- La Documentation Française, p. 209.

⁵⁵⁴ Jean-Baptiste Duroselle, « Les frontières. Vision historique », In *RI*, n° 63, automne 1990, pp. 229-230.

séparant les droits imaginaires de l'une des droits imaginaires de l'autre ». « Les frontières sont des lignes. Des millions d'hommes sont morts à cause de ces lignes »⁵⁵⁵.

Il est intéressant de distinguer qu'en anglais les deux mots « *Boundary* » et « *frontier* » n'ont pas le même sens. En anglais, le mot *boundary* équivaut à peu près au sens du mot « *frontière* » en français : il s'agit d'une ligne (frontière) artificielle et politique qui est mobile et qui est tracée par les hommes. Tandis que le mot « *frontier* » en anglais, qui n'a pas d'équivalent précis en français, signifie une zone frontière qui est un phénomène naturel : une chaîne de montagne, un fleuve, une crête, un désert, etc. qui protège les territoires d'un état des offensives extérieures. Au contraire, les lignes de frontières artificielles sont incapables de protéger l'Etat des invasions étrangères.

2. La frontière dans l'Antiquité

Au début de la vie humaine, comme l'homme était fort occupé à chercher sa nourriture, il ne savait pas bien ce qu'était une frontière et, vivant dans de grands espaces, il ne pouvait acquérir la notion de frontières naturelles. La recherche d'un terrain écarté pour se protéger des autres aurait été le premier facteur lui permettant de formuler l'idée de frontière.

La sédentarisation et le développement de l'agriculture ont amené un changement de mode de vie. Les hommes se sont regroupés de plus en plus nombreux sur des terrains de plus en plus vastes tant pour les besoins de l'agriculture que pour se protéger des autres. Ce qui introduisit le problème de la confrontation entre les hommes.

La marche : l'entrave de confrontation et de contestation

Avec la possession de la terre, l'homme voulait assurer sa propre défense ainsi que celle de ses troupeaux contre les autres et contre les animaux sauvages. Les objectifs de cette possession étaient donc l'agriculture, la protection et la défense. Dans ce but, il choisissait souvent de vastes reliefs naturels comme les montagnes, les rivières ou les déserts. Ces espaces qui n'étaient pas habitables devinrent donc des limites

⁵⁵⁵ Roger Brunet, *Les mots de la géographie... op.cit.*, p. 209.

naturelles entre deux tribus, les empêchant de se quereller ou de s'affronter car ces marches avaient leur propre statut et ils n'avaient pas le droit de les franchir⁵⁵⁶.

En Mésopotamie méridionale, trois millénaires avant notre ère, la frontière de Sumer est marquée soit par des bornes frontières en pierre (*kudurru*), soit par des pieux en bois (*pulukku*). Les frontières de l'Etat sont en général indiquées en donnant le nom des villes situées à la frontière, qui sont souvent des villes de garnison destinées à défendre la frontière contre des envahisseurs éventuels⁵⁵⁷.

Dans l'Europe de l'Antiquité existait une zone désertique entre l'Empire Romain et les tribus germaniques qui servait de frontière naturelle entre les deux nations. Mais l'homme a trouvé les barrières naturelles insuffisantes pour le protéger des agressions ; il a donc édifié des murailles et creusé des tranchées comme par exemple les murailles et les tranchées construites *limes* par l'Empire romain. Donc, la notion de *limes* est à l'origine un terme d'arpentage, qui désigne une limite de domaine, le chemin bordant le domaine. Dans la période d'extension de l'imperium, le *limes* était un dispositif stratégique de voies radiales, parfois appelées « limites » (par exemple, avec les laies ouvertes dans les forêts de Germaine), qui évolua en ceinture ou rocade stratégique. Chemin de ronde, route frontière, le *limes* s'est à la fin du 1^{er} siècle diversifié selon les secteurs⁵⁵⁸. On voit que chez les Chinois, également, la frontière avait une fonction de séparation de civilisation tout comme le *limes* romain. Mais il semble qu'en Chine, la limite ait exprimé davantage le désir de stabilité et de fixité. Ce désir se matérialisa par la suite dans la construction des célèbres murailles⁵⁵⁹. En effet, la Muraille de Chine qui sépara les Chinois des non-Chinois s'accordait bien à la philosophie chinoise qui disait que tout ce qui ne pouvait être mis en Chine devait être mis hors de Chine⁵⁶⁰. Les grands empires, romain (*Limes*) et chinois (Grandes Murailles) en tête, ont édifié des barrières réputées infranchissables, mais au coût exorbitant et devenant perméables dès que le rapport de force se modifiait au détriment du défenseur⁵⁶¹. Et, les frontières de la Grèce antique sont celles de petites villes, principalement maritimes. Marquées par des

⁵⁵⁶ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat al-hudud al-irakiya-al-iraniya*, (La frontière internationale et le problème de la frontière irako-iranienne), (en arabe), Bagdad, 1975, p. 54.

⁵⁵⁷ Jean Nouzille, *Histoire de frontières l'Autriche et l'Empire ottoman*, Ed. Faits et Représentations, Paris, 1991, pp. 16-17.

⁵⁵⁸ Michel Foucher, *Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique*, Ed. Fayard, Paris, 1988, p. 37.

⁵⁵⁹ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient? Les frontières des États nés de la partie asiatique de l'Empire Ottoman 1913-1939*. Thèse de Doctorat sous la dir. de Jacques Thobie, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris, 1996, p. 24.

⁵⁶⁰ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat... op.cit.*, p. 55.

⁵⁶¹ Jacques Lévy et Michel Lussaut (Sous la dir. de), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Ed. Belin, 2003, p. 384.

signes conventionnels, qui indiquent le contour du territoire, elles ne sont pas considérées comme des lignes à défendre et la résistance aux envahisseurs se déroula au pied des remparts de la cité⁵⁶².

La notion de frontière chez les Romains

Les Romains considéraient l'idée de frontière comme une cérémonie religieuse au cours de laquelle ils glorifiaient le Dieu de frontière, *Terminus*. La délimitation des frontières avait lieu au cours d'une cérémonie religieuse où les signes terrestres étaient tracés avec le sang d'un petit chameau ; la cérémonie était suivie d'un banquet où l'on chantait à la gloire de *Terminus*. Les frontières des peuples et des Etats puissants furent fixées de cette façon ; sans cela, les conflits et les différends apparaissaient⁵⁶³.

Le concept régional de frontière chez les Romains avait eu une limite fixe et ces limites étaient des frontières stratégiques qui protégeaient l'Empire des agressions extérieures. Dans le système de l'Empire Romain, tous les alentours de l'Empire étaient constitués en régions de défense au moyen de digues et de forteresses. Ces régions autour des villes romaines étaient considérées comme des petits Etats (Etats cités) et ces frontières étaient la ligne de défense connue comme la ligne de *limes* qui était la ligne de défense de l'Empire. L'Empire romain avait à côté des *limes* une autre ligne de frontière, celle de ces Etats et pays qui étaient sous sa domination et qui possédaient leurs propres frontières. Tous ces Etats étaient connus comme des *fins*. La frontière chez les Romains n'avait pas de limite car on considérait l'Empire Romain comme un empire sacré qui n'a pas de limite fixe.

3. La frontière du Moyen-âge à l'époque moderne

La chute de l'Empire romain en 476 consécutive à l'invasion de tribus germaniques amena l'anarchie sur les zones frontalières de l'Empire. L'empereur Constantin dut transférer sa capitale de Rome à Constantine (Byzance) sur la rive du Bosphore et l'Empire romain d'Occident disparut. La vacance du pouvoir politique à Rome transforma le Pape en homme politique et religieux à la fois. Les Francs

⁵⁶² Jean Nouzilie, *Histoire de frontières l'Autriche et l'Empire...op.cit.*, pp. 21-22.

⁵⁶³ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat...op.cit.*, p. 58.

devinrent les protecteurs du Pape et se convertirent au catholicisme. Charles, le roi des Francs, fut couronné Empereur par le Pape lui-même et se fit appeler Charlemagne. Sous l'Empire carolingien, Charles agrandit son royaume et protégea sa frontière par des marches qui furent placées sous le commandement d'un groupe d'hommes, appelé « *Missi Domini* » qui surveillait la frontière. Ces hommes s'appelaient les *Markgrave*⁵⁶⁴.

Après la mort de Charlemagne apparut l'idée de délimiter des frontières à l'intérieur du territoire et la province fut divisée. Mais cette division se fit sans aucun critère de langue ni d'ethnie ni de frontière naturelle. C'est la raison pour laquelle ce principe de partage de propriété a fait évoluer le concept de frontière et le problème de délimitation qui en découle.

Les invasions des tribus barbares dans l'Empire Carolingien ont finalement mis fin à l'autorité carolingienne. L'Empire fut partagé en provinces et chaque province tomba sous la coupe d'un prince. En conséquence, les princes devinrent indépendants et disposèrent du même pouvoir exécutif et législatif que l'Empereur dans leur propre province, d'où la naissance du principe de souveraineté régionale⁵⁶⁵.

Finalement, vers le X^e siècle et avec la stabilisation des frontières, les villes fortifiées, plus tard furent construites dans les régions frontalières. Ces villes devinrent, plus tard, des centres de commerce entre l'Asie Centrale, seldjoukides et turkmènes. Une nouvelle frontière fut créée par le partage de fait de l'espace à l'intérieur de l'Empire, entre la partie chrétienne et les émirats turcs. Cette nouvelle frontière fut parcourue par les Turkmènes et elle ne tarda pas à amorcer la dégradation du territoire de l'Empire⁵⁶⁶.

La frontière et l'Islam

Dans la vision de l'Islam, il n'existe que deux mondes : celui de la guerre « *Dâr al-harb* » et celui de la paix « *Dâr al-islâm* ». « *Dâr al-harb* » comprend toutes les parties du monde qui ne sont pas dirigées par une autorité islamique et ne pratiquent pas la loi islamique du « *sharia* » ; leurs ressortissants sont considérés comme des « *harbiyyin* », c'est-à-dire des guerriers. « *Dâr al-islâm* » comprend tous les territoires qui sont soumis aux lois islamiques, même si leurs ressortissants ne sont pas des

⁵⁶⁴ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochilat...op.cit.*, pp. 68-69.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 70.

⁵⁶⁶ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient...op.cit.*, p. 27.

musulmans ou des « Gens du Livre » (chrétiens ou juifs) *zimiyyin*. Partant de cette vision, le domaine de la paix recouvre les frontières de tous les pays musulmans, même si ceux-ci sont éloignés les uns des autres. Donc, sur le plan doctrinal, l'islam est une religion monothéiste à vocation universelle qui n'appartient à aucun espace géographique donné et ne connaît en conséquence aucune limitation de type territorial. Du point de vue strictement religieux, en islam le territoire n'appartient à aucun groupe particulier mais à Dieu, et les seules frontières reconnues sont celles de la foi et non les frontières dessinées sur les cartes : « Demande-leur : à qui appartiennent les cieux et la terre et tout ce qui existe ? Dites vous le savez. Ils répondent : tout cela appartient à Dieu. Dis-leur alors s'ils n'y réfléchissent pas ? »⁵⁶⁷. Partant de ce point de vue, l'Islam étant à la fois idéologie religieuse et Etat, il n'existe qu'une frontière unique, celle du domaine de « *Dâr al-islâm* », auquel toutes les provinces islamiques sont sounises.

La frontière à l'époque moderne

Au début de l'époque moderne, tous les éléments de construction des nouveaux Etats sont réunis. Désormais les provinces comptent sur les nations. On peut dire que la nation a été en Europe occidentale à partir des XII^e et XIII^e siècles l'organisation politique de la société qui a permis progressivement et ultérieurement la réapparition de la forme étatique du pouvoir. Jusqu'alors l'Etat s'était essentiellement incarné dans l'Empire romain, entraînant pendant près de mille ans – de sa chute au V^e siècle jusqu'à l'apparition des nations européennes – la nostalgie et l'évocation perpétuelles d'un nouvel Empire⁵⁶⁸.

A partir de cette réalité, l'importance des provinces augmenta le rôle de démarcation de la frontière à l'époque moderne, et cela amena la nécessité de déterminer des lignes de frontière. A l'intérieur de ces lignes, l'Etat règne en souverain et peu à peu la notion de zone frontière se développe. Le renforcement de la puissance royale, notamment de sa puissance militaire, amena la construction de places fortes dites frontières, un adjectif dérivé du mot front, au sens militaire, dont l'ensemble, ni continu ni situé exactement sur la limite, finit, après bien des guerres et des tractations, par constituer la frontière au sens moderne, sanctionnée par un traité et jalonnée par des bornes, des barrières, des poste-frontière⁵⁶⁹.

⁵⁶⁷ Mohammad-Reza Djalili, « Territoires et frontières dans l'idéologie islamiste contemporaine », In *RI*, N° 63, automne 1990, p.305.

⁵⁶⁸ Jean-Luc Chabot, *Le nationalisme*, Ed. PUF, 3^e éditions, Paris, 1995, p. 7.

⁵⁶⁹ Roger Brunet, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique... op.cit.*, p. 209.

Comme Hall l'a bien constaté, la frontière étatique apparut historiquement aux XVI^e et XVII^e siècles. La première tentative de démarcation fut celle d'Iskander VI en 1493 qui, selon le traité de Tursil, sépara l'Espagne du Portugal par un tracé qui allait du Pôle Nord au Pôle Sud⁵⁷⁰. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, le concept de frontière fut imprécis et ambigu ; c'est pourquoi tous les traités sur les problèmes de frontière furent interprétés par chacun selon ses propres intérêts, ce qui engendra confrontations et guerres.

Durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, grâce à l'évolution de la cartographie, la France put délimiter ses frontières avec ses voisins. La carte de France de 1798 abandonna totalement l'idée de frontière naturelle et appuya sa politique de démarcation bien déterminée sur les traités, tout en considérant que la frontière était une ligne qui sépare deux Etats. Le congrès de Vienne de 1815 avait pour but de réorganiser la forme étatique des Etats européens après le changement provoqué par les conquêtes napoléoniennes⁵⁷¹. Enfin la réforme religieuse et les nationalismes donnèrent l'occasion aux idées nationalistes de remplacer les Etats féodaux et ce sont les nationalismes qui reconstruisirent la frontière régionale sur la base de l'unité nationale.

Pour conclure ce sous-chapitre, nous reprendrons la conclusion du Michel Foucher « *enfin, la frontière linéaire est le résultat d'une évolution générale : notion sacrée aux origines, puis assimilée à des limites de propriété, dans la Grèce des Cités, puis zone et enfin ligne* »⁵⁷².

B. La frontière impériale, espace tribal

1. Tribus et frontière : le rôle des tribus kurdes dans les guerres turco-safavides

Au XV^e siècle, la carte politique de l'Orient musulman connut un grand changement : les deux confédérations tribales turkmènes Ak Koyounlou (Moutons Blancs) (sunnite) et Kara Koyounlou (Moutons Noirs) (shiite) apparurent sur les ruines de l'Empire de Tamerlan. En 1405, Kara Youssef de la confédération Kara Koyounlou s'adressa à l'émir kurde de Bitlis et avec le concours de ce dernier, réussit à établir son

⁵⁷⁰ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat... op.cit.*, p. 80.

⁵⁷¹ DJ. al-Rawî, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat... op.cit.*, p.82.

⁵⁷² Michel Foucher, *Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique*, Ed. Fayard, Paris, 1988, p. 32.

autorité sur la plupart des provinces *vilayet* du Kurdistan et d'Azerbaïdjan⁵⁷³. Vers 1450, la plupart des émirats kurdes étaient subordonnés aux autorités Kara Koyounlou, mais les émirs de l'Ouest tels que ceux de Bitlis, Siirt et Hassankeyf ne se soumirent que nominalement⁵⁷⁴. De 1454 à 1468, le chef des « Moutons Blancs » Uzun Hassan, a absorba successivement les « Moutons Noirs », devînt maître de l'Arménie, du Kurdistan, de la Perse, établit sa capitale à Tabriz et se transforma en monarque persan. Du même coup, disparurent les deux Etats tampons entre la Perse et l'Empire Ottoman, mettant ces puissances face-à-face⁵⁷⁵. Nous pouvons constater que c'était la première étape réelle de constitution d'un Kurdistan comme zone tampon entre les Ottomans et les Iraniens, situation qui dura pendant quatre siècles.

Après la mort de Shâh Yacoub, l'un des fils d'Uzun Hasan, de 1478 à 1490, prit le pouvoir alors que les émirs kurdes étaient sur le point de reprendre leur autorité de façon temporaire, mais, très tôt, le Shâh Ismail 1^{er}, descendant de Juned et Uzun Hassan, mit de nouveau la main sur les émirats kurdes⁵⁷⁶.

Le Shâh Ismail, sur les ruines de l'Etat des Ak Koyounlou, a fait de la croyance chiïte un mouvement idéologique par opposition à l'idéologie sunnite de l'Etat ottoman. Donc, d'une part, le chiïsme favorisant la renaissance de l'Iran et d'autre part, l'Islam orthodoxe, devenant l'instrument de l'expansion ottomane, devaient, du jour même où le chiïsme fut proclamé religion dominante de l'Iran, se heurter, et accentuant les divergences purement doctrinales et religieuses, jeter les peuples les uns contre les autres. Le chiïsme et le sunnisme ayant été l'un comme l'autre l'instrument politique de la grandeur des Empires perse et ottoman, servirent naturellement à maintenir ces mêmes puissances qu'ils avaient formées et devinrent ainsi la cause essentielle des luttes entre les deux nations. La politique et la religion étant confondues, les tensions et les conflits prenaient une grande acuité et éloignaient de plus en plus les deux nations musulmanes⁵⁷⁷.

⁵⁷³ M. SH Eskender (Dr.), *Mêjûi kord le saday chanzahanda*, (L'histoire Kurde au XVI^e siècle), traduit de l'azéri en kurde par : Shoker Mustafa, Kurdistan, Hawlêr, 1998. p. 65.

⁵⁷⁴ Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State : The Social and Political Structures of Kurdistan*, Ed. Zed Books, London, 1991, p. 137.

⁵⁷⁵ Rahmatollah Achoube-Amini, *Le conflit de frontière irako-iranien*, Université de Paris (Thèse de doctorat en science politique), Société anonyme des imprimeries Delalihan, Paris, 1936. p. 30.

⁵⁷⁶ Walther Hinz, *Irans Aufstieg zum Nationalstaat im fünfzehnten Jahrhundert*, Berlin und Leipzig, Ed. W. de Gruyter, 1936, pp. 51-52.

⁵⁷⁷ Hekmat Mohaminad-'Ali, *Essai sur l'histoire des relations politiques irano-ottomanes de 1722 à 1747...op.cit.*, p. 80.

Au début du XVI^e siècle, avec l'émergence de ces deux blocs idéologiques différents, celui des Ottomans et celui des Safavides, les émirs et les chefs des tribus kurdes furent des acteurs actifs dans toutes les guerres et les confrontations entre Safavides et Ottomans. La place stratégique du Kurdistan et sa richesse agricole et humaines furent le centre des intérêts et suscitèrent la cupidité des deux partis.

Après son couronnement à Tabriz en 1501, le Shâh Ismaïl mit rapidement la majorité des territoires persans sous son autorité. Il conquiert Bagdad le 14 octobre 1508, le Khuzestân en 1508, le Shirvan en 1509 et finalement en 1510, toutes les provinces de l'Iran, du Shirvan, de l'Arân, de l'Arménie de l'Est, de l'Arzendjan, de l'Azerbaïdjan, et de la quasi-totalité des régions du Kurdistan étaient tombées sous la domination du Shâh Isma'îl⁵⁷⁸. L'expansion du Shâh Isma'îl devint une source d'inquiétude pour le Sultan d'ottoman. Le sultan Bayezid II commença à collecter des informations sur la situation de la région ; sa première action fut d'envoyer le 4 octobre 1502, un délégué avec une lettre auprès de Haji Rostem, *Bey* kurde, gouverneur de Tchachmezik au Kurdistan en écrivant : « ...comme les partisans de *Qizil-bash* étaient hostiles aux seigneurs de l'Etat *Bayendriya*, et comme le vilayet du Kurdistan se trouvait tout près d'eux, il lui demanda de l'informer de la réalité de la situation ». Hadji Rostem dans sa réponse fit mention de la tyrannie des *Qizilbach* et demanda au Sultan Bayezid II d'exterminer les groupes de *Qizilbash*⁵⁷⁹. Dans cette lettre apparaissait clairement la place de l'émir kurde dans la région, et tout au long de la rivalité sanglante des turco-safavides, le Kurdistan fut le théâtre d'une guerre permanente. Il est intéressant de noter qu'avant la bataille de Tchaldêrân ; le Sultan avait déjà reçu la soumission de Diarbékîr, et les 25 beys kurdes qu'auparavant obéissaient au Shâh de Perse⁵⁸⁰.

Au cours de la première expédition des Ottomans sur Tabriz le 23 mai 1533, Ibrahim Pâshâ libéra sur sa route les forteresses suivantes : Adil-djvar, Argish, Akhlat et Van ainsi que la quasi-totalité des régions kurdes qui étaient tombées sous la domination des *Qizilbash*. L'Empire ottoman a toujours utilisé les tribus kurdes pour lancer des attaques contre les Safavides. En 1577 (985 de l'hégire), Khosrow Pâshâ, le *Béglerbéguy* de Van, après avoir informé la Sublime Porte, donna des armes aux tribus kurdes frontalières afin de livrer bataille aux villes frontalières de la région

⁵⁷⁸ Pour le détail sur les débuts d'expansion du Shâh Ismaïl cf. Parsadust, Manuchehr (Dr), *Shâh Esmâ'il avval : Padshâhi bâ asarhâ-ye dir pây Irân va Irâni* (Le Shâh Ismaïl I), Ed. Sherkat-e Sahâmi-e Enteshâr, 1996/1375, Téhéran, pp. 287-312.

⁵⁷⁹ Pour le texte intégral de lettre de Sultan Bayezîd au Hadji Rostem Bey de Mokri et la réponse de celui dernier cf. Ferîdûn Bey, *Münche'âtü-sselâtin*, Istanbul, 1274/ 1858, tom 1, pp. 353-354.

⁵⁸⁰ AMEA, Mémoires et Documents Turquie, vol 57, étude général sur le nord de l'Anatolie, n° 10.

d'Azerbaïdjan. Le 19 octobre 1577, (20 shaval 985 de l'hégire), Zeïnel-Bey, le gouverneur de Hakkârî, ordonna d'attaquer la ville de Salmâs et de l'occuper afin de la mettre sous l'autorité ottomane et la faire annexer par l'Empire Ottoman⁵⁸¹. Au cours d'une attaque par le Cheikh Hayder Mokrî de la ville de Bradôst en août 1578, les Mokrîs, après avoir tué une cinquantaine de personnes, pillèrent la région du sud-est du lac Ourmia et volèrent dix mille chevaux appartenant aux tribus il-khân Safavide⁵⁸².

Dans la lutte turco-persane, les chefs des tribus kurdes jouèrent un grand rôle et ils constituèrent la force militaire des deux Empires. En 985, le gouverneur de Tabriz assiégea la ville de Salmâs alors dirigée par Kuçuk Bey et Gazi Bey. Youssif Âghâ Kord, avec l'équipement de l'armée ottomane, après avoir envahi Qoutur et tué 300 Qizilbach, alla au secours des assiégés de Salmâs. En remerciement de ce service rendu à l'autorité ottomane, le Sultan Murad donna 300,000 *agça* (aspère) à Youssouf Pacha ainsi que le poste de gouverneur d'Argich⁵⁸³.

Les Ottomans firent la guerre aux Safavides en manipulant les émirs kurdes. La Sublime Porte donna l'ordre à Khosrow Bey, gouverneur de Van, d'être vigilant : si l'Iran proteste contre l'occupation des villes d'Ourmia et de Salmâs, il faudra lui répondre que les Ottomans n'y sont pour rien et que ce ne sont que les conflits intérieurs des émirs kurdes qui causent de tels troubles locaux sur la frontière⁵⁸⁴. Dans cette perspective, les tribus kurdes implantées des deux côtés de la frontière provoquèrent également des conflits entre les deux pays. Les chefs kurdes mécontents de la Perse cherchaient l'appui des Ottomans en vue d'acquiescer des avantages et vice-versa⁵⁸⁵.

2. Du traité d'Amassiya de 1555 au traité de Sarâb de 1618 : zone contestataire et espace tribal

Les conséquences de la défaite perse pendant la guerre de Tchaldêrân le 23 août 1514 changèrent profondément l'équilibre du pouvoir politique dans la région. En effet, la bataille de Tchaldêrân change l'avenir de la Perse. L'Ottoman vainqueur, les Iraniens

⁵⁸¹ Firuz Mansurî, *Tarikh az tahajom u hemsaye azar-i osmaniyân sokhân me goyid* (L'histoire raconte l'invasion et le voisinage gênant des Ottomans), in *Irân va Qafqâz* (l'Iran et le Caucase), (dir. de) Dr. Parviz Varjavand, Téhéran, 1999/1378, p. 87.

⁵⁸² Cf. Bekir Kütükoglu, *Osmanli-Iran siyasi münâsebetleri, I (1578-1590)*, Istanbul, 1962, pp. 44-45.

⁵⁸³ Mansurî, Firuz, *Tarikh az tahajim u hemsaye azari osmaniyân...op.cit.*, p. 87.

⁵⁸⁴ Bekir Kütükoglu, *Osmanli-Iran siyasi münâsebetleri, I (1578-1590)*, Istanbul, 1962, pp. 24-25.

⁵⁸⁵ Magdalina Golnazarian-Nichanian, *Les Arméniens d'Azerbaïdjan: histoire locale et enjeux régionaux 1828-1918*. Thèse de Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, (sous la dir. de Yann Richard), Paris, 2002, p. 96.

n'oseront plus se mesurer en bataille rangée à l'armée de la Porte - première du monde - pendant près de cinquante ans⁵⁸⁶. Une grande partie du Kurdistan n'eut pas d'autre choix que de réclamer sa dépendance au Sultan ottoman. A vrais dire, ces campagne laissèrent des traces profondes : elles contribuèrent à sceller les populations de chacun des deux empires dans l'inimitié héréditaire contre l'autres ; elles divisèrent irrémédiablement la communauté musulmane, sans espoir que l'une des deux parties puisse prétendre d'une manière crédible rassembler la légitimité⁵⁸⁷. En 1515 et en 1516, le Sultan ottoman compléta sa victoire en s'emparant de l'Arménie entière, du Kurdistan, de la région de Mossoul. Les régions occidentales du Kurdistan de l'Empire iranien ont été également graduellement perdues pendant ce période. Sous le règne du Shâh Tahmâsip (930-84/1524-76) les Ottomans furent annexé davantage de territoire iranien, y compris une grand partie du Kurdistan et Mésopotamie⁵⁸⁸. A ce moment il ne restait plus à Shâh Ismaïl que le Karabagh, l'Azerbaïdjan, Bagdad, l'Iraq *adjam*, le Fârs, le Kermân, le Khorâssân, c'est-à-dire, à peu de choses près, ce qui devait former par la suite le territoire de la Perse contemporaine⁵⁸⁹. Puis en 1534, les Ottomans occupèrent la ville de Bagdad et, en 1546 Bassora fut conquise directement par l'armée ottomane.

En 1547 Alqâs Mirzâ, le frère du Shâh Tahmâsip, alors qu'il était le *Begler Bey* de Shirvan, s'est retourné contre le Shâh Tahmâsip. L'armée iranienne fit une expédition contre lui et Alqâs Mirzâ s'enfuit en Turquie, d'où il incita le Sultan à attaquer l'Iran. En effet, Soley mân le Grand, Sultan ottoman, après avoir conduit ses armées sous les murs de Vienne où il échoua dans sa marche triomphale, revint à Istanbul et entreprit alors l'œuvre de son prédécesseur, Selim, contre l'Iran⁵⁹⁰. En 1548-1549, profitant de la révolte d'Alqâs Mirzâ contre son propre frère, Shâh Tahmâsip, Soley mân fit partir ses armées en Iran. En particulier, il envoya ses vassaux kurdes, Sultan Hoseyn Beg, gouverneur de 'Amadiy et Zeynol Beg, gouverneur de Hakkâri, de même que des émirs de Brâdost, contre les Mokrî qui étaient alliées aux Safavides à l'époque. Après des batailles inter eux qui causèrent la mort des trois frères Mokrî, le Sultan ottoman donna la charge de gouverneur des Mokri à Amir Beg, fils de Hâdji 'Omar, qui, selon ce rescrit, (ottoman) administra la région de Daryâs et les Mokri

⁵⁸⁶ Houchang Nahvandi & Yeves Bomati, *Shâh 'Abbâs: Empereur de Perse 1587-1629*, Ed. Perrin, 1998, p. 280.

⁵⁸⁷ Yann Richard, « Le Kémalisme en Iran », In *Cahiers du GETC*, N° spécial (Kémalisme et monde musulman), N° 3, automne 1987, p. 60.

⁵⁸⁸ Keith McLachlan, « Boundaries: With the Ottoman Empire », In *Encyclopaedia Iranica*, editor. Ehsan Yarshater, Volume IV, fascicle 4, Ed. Rutledge & Kegan Paul, 1989-1990, p. 401.

⁵⁸⁹ Lucien-Louis bellan, *Shâh 'Abbâs I : sa vie, son histoire*, Ed. Geuthner, Paris, 1932, p. V.

⁵⁹⁰ Hekmat Mohammad-Ali, *Essai sur l'histoire des relations politiques irano-ottomanes... op.cit.*, p. 28.

pendant environ 30 ans sous souveraineté ottomane⁵⁹¹. Finalement le Sultan Soleymân le Magnifique pour la deuxième fois, envahit l'Iran et, au printemps 1548, prit la ville de Tabriz et avança jusqu'à la ville d'Ispahan⁵⁹². Cela obligea le Shâh de Perse à transférer sa capitale de Tabriz à Qazvin.

En 1554, alors que le Sultan ottoman faisait la guerre en Europe, le Shâh Tahmâsip profita de la situation et reprit la ville d'Azerbaïdjan et même avança jusqu'à la ville d'Erzeroum. Au cours de la troisième expédition du Sultan Soleymân vers la Perse, le Shâh Tahmâsip décida de ne pas résister et demanda la paix. C'est ainsi que la paix d'Amasya⁵⁹³ fut signée le 29 mai 1555 dans la ville d'Amasya qui mena à une certaine stabilisation temporelle de la frontière. C'était le premier traité de paix entre les deux Etats musulmans du Moyen-Orient qui a mené à une certaine stabilisation des frontières. Les points les plus importants de cet armistice sont les suivants :

1-Laisser le *vilayet* et la forteresse Kars à l'Empire ottoman.

2-Délimiter la frontière du vilayet Châhrezûr qui a toujours posé problème⁵⁹⁴.

En effet, les clauses du traité d'Amâsiya très défavorables à la Perse et bien que l'Iran ait subi des pertes territoriales disproportionnées à cause du traité d'Amasiya, les Iraniens semblèrent soucieux de soutenir et respecter le traité une fois signé⁵⁹⁵. Mais, ce traité ne pouvaient assurer une stabilité durable dans la région. Des jeux d'alliances avec les princes et les chefs locaux, habitant les territoires frontaliers, se multipliaient des deux côtés. L'histoire des principautés kurdes de part et d'autre de la frontière est un récit répétitif de ces alliances⁵⁹⁶. Après la mort du Shâh Tahmâsip en 1576, l'Empire perse s'affaiblit, et profitant de cette occasion, l'armée ottomane envahit la Mésopotamie et au printemps 1587, une guerre sanglante eut lieu près de Bagdad et pour la deuxième fois fut tombait à la souveraineté de l'Empire ottoman. Il est également important de comprendre que, dans leurs affrontements avec les Ottomans,

⁵⁹¹ Yamaguchi Akihiko, *Contribution à l'histoire du Kurdistan de Mokri, mémoire* du D.E.A, Ecole Pratique des Hautes Etudes (sous .dir. de) Jean Calmard, Paris, 1996, p. 12.

⁵⁹² Manuchehr Parsadust (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat, djang-é Irân va Iraq*, (Les origines historique des conflits Iran-irak), (en persan), Ed. Chiket-i Suham-i Intichâr, Téhéran, 4^{ème} éditions, 1990, p 35 Rudi Matthee, « The Safavid Ottoman frontier : Iraq-i Arab as seen by the Safavids », In Karpat, Kemal H, *Ottoman borderlands, issues, personalities, and political changes*, Ed. Centre of Turkish Studies, University of Wisconsin, 2003, p. 165.

⁵⁹³ Le texte de ce traité n'a pas enregistré dans nul livre historique, ce traité était plutôt un armistice oral, c'est la raison dans laquelle nous ne possédons aucune trace écrite de ce traité.

⁵⁹⁴ Shakir Sabir al-Zabit, *Al-'Alaqat al-Dawliyah wa ma'ahadat al-Hudud bayna al-Iraq wa Iran*, (Les relations internationales et les traités de frontière entre l'Irak et l'Iran), (en arabe), Bagdad, 1966, p. 19.

⁵⁹⁵

⁵⁹⁶ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient... op.cit.*, p. 64.

les Safavides opéraient dans une position de faiblesse relative. De toute évidence, les Safavides considéraient les Ottomans comme de rudes adversaires⁵⁹⁷

Farhad Pâshâ écrasa une armée iranienne de quinze mille soldats après trois jours de combat puis occupa le Kurdistan et le Kermânshâh. Mustafa Pâshâ, en juin 1578, envahit la Géorgie et l'Arménie. Ainsi, en 1586 (995 de l'hégire), Senân Pâshâ, le *vali* de Bagdad, avec une armée kurde de Chahrezur put occuper la ville de Néhavand et mit le gouvernement du Lorestân sous l'autorité ottomane⁵⁹⁸. En décembre 1589, l'ambassadeur de Perse à Istanbul demanda un armistice de paix. Enfin, après 14 années de conquêtes, la paix fut rétablie entre les belligérants en 1590 par le traité d'Istanbul, désastreux pour l'Empire safavide⁵⁹⁹. Enfin, un traité dicté par l'Iran connu sous le nom de premier traité d'Istanbul. Selon ce traité : tous les vilayets d'Arménie, de Peshkî, de Shirvan, de Géorgie, de Karabagh, la ville de Tabriz, la partie ouest de l'Azerbaïdjan, ainsi que le Kurdistan y compris le Lorestân et la forteresse de Néhavand sont annexés à l'Empire Ottoman⁶⁰⁰.

La ratification du traité d'Istanbul par le shâh 'Abbâs peut être considérée provisoire à cause de la faiblesse de son pouvoir et de sa préoccupation pour les problèmes intérieurs. Après que les temps lui soient devenus favorables, il revint à la conquête des régions qu'il avait perdues auparavant⁶⁰¹. En effet, le grand roi, Shâh 'Abbâs 1^{er}, changea l'histoire de paysage politique de son pays. En septembre 1603, il libéra la ville de Tabriz et à l'hiver 1604 il avait libéré la plus grande partie de l'Azerbaïdjan, Karabagh, l'Arménie des mains de l'armée ottomane.

Après une guerre de dix ans, les deux délégués se réunirent à Istanbul en 1613 et signèrent le traité d'Istanbul. Dans le deuxième traité d'Istanbul, ils se mirent d'accord pour reprendre les termes du premier traité signé à l'époque du Sultan Selim et pour arrêter de soutenir le chef kurde Halo-Khân. Ainsi, les Iraniens n'avaient plus le droit

⁵⁹⁷ Rudi Matthee, « The Safavid Ottoman frontier: Iraq -i Arab as seen by the Safavids»...*op.cit.*, p. 163-164.

⁵⁹⁸ N. Murtaza, *Goulchan-i-khoulaifa*, (La roseraie des califes), traduit du turc en arabe par : Mossa Kazzim Newres, al-NaDjâff, 1970, p. 210.

⁵⁹⁹ Hekmat Mohammad-'Ali, *Essai sur l'histoire des relations politiques irano-ottomanes de 1722 à 1747*. Thèse pour le doctorat Université de Paris. Faculté de droit. Paris, Ed. Les Presses Modernes, 1937, p. 31.

⁶⁰⁰ Manuchehr Parsadust (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat ...op.cit.*, pp. 44.

⁶⁰¹ Mahfood Al Sultan, *Les relations entre l'Irak et l'Iran, de 1911 à 1980*. Thèse de doctorat (sous la dir. de Andre Martel), Université de Montpellier 3 : 1987, p. 58.

d'aider Halo-Khân si l'Empire ottoman voulait lui reprendre les régions situées dans le vilayet Châhrezûr⁶⁰².

Cependant, les pourparlers d'une paix prochaine avaient été engrangés entre les deux gouvernements sur la base du Traité d'Amâssiya (1555) et ce fut seulement en 1612 qu'un nouveau traité, le traité d'Istanbul fut ratifié, pour conserver les victoires d'Abbâs. L'offensive iranienne avait réussi. Un seul point restait, néanmoins, litigieux : la province de Bagdad⁶⁰³. Mais tous les traités de paix sont une entente pour une autre guerre, ce qui est le cas du deuxième traité d'Istanbul de 1613 : après cinq ans de paix, au début du mois d'août 1618, l'armée ottomane fit une offensive générale sur l'Iran et la ville de Tabriz tomba. Le 30 août 1618, la Sublime Porte donna un ultimatum à 'Abbâs, lui réclamant l'Arménie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, et, comme gage de bonne volonté, l'aîné des fils d'Abbâs en otage. Le 2 septembre 'Abbâs refusa l'ultimatum et le 9 septembre, au cours de la bataille de Polé-Chékasté, l'armée turque fut écrasée et capitula⁶⁰⁴. C'est alors que les Ottomans demandèrent un armistice et un nouveau traité fut signé le 17 septembre 1618 à Sarâb : les Ottomans y acceptèrent toutes les propositions du Shâh mais gardèrent Bagdad. Les deux sandjaks kurdes Derna et Dertang, qui étaient dans la zone administrative du vilayet de Bagdad, furent attribuées à l'Empire Perse⁶⁰⁵, et en contrepartie d'autres régions kurdes furent attribuées à l'Empire Ottoman qui servirait mieux leur politique. En effet, le traité de Sarâb n'était qu'un renouvellement des clauses du traité de Constantinople (Istanbul). Il ne pouvait pas non plus satisfaire les Ottomans. Mais comme l'Empire ottoman traversait une période d'anarchie entre 1617 et 1622, les clauses des traités et accords conclus entre les deux pays furent respectés⁶⁰⁶. Vu la gravité de la situation intérieure de l'Empire Ottoman, une entente courte marqua les relations entre les deux voisins.

3. Le traité de Zohâb de 1639 : deux Kurdistan

La relation turco-persane était basée sur une logique stupide de force. Dès qu'un parti se sent plus puissant qu'un autre, il l'envahit et lui dicte ses conditions, et vice-

⁶⁰² 'Ala. M. K. Newres, *'Hokm al-mamalik f al-irak 1750-1831 ... op.cit.*, p 29.

⁶⁰³ Hekmat Mohammad-Ali, *Essai sur l'histoire des relations politiques irano-ottomanes de 1722 à 1747*. Thèse pour le doctorat Université de Paris. Faculté de droit. Paris, Ed. Les Presses modernes, 1937, p. 35.

⁶⁰⁴ Houchang Nahvandi & Yeves Bomati, *Shâh 'Abbâs... op.cit.*, p.263.

⁶⁰⁵ H. Al-Dijily, *Al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat qiron*, (Les relations Irako-Iraniennes pendant cinq siècles), Ed. Dar Al-Hodâ, Beyrouth, 1991, p.57.

⁶⁰⁶ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient... op.cit.*, p. 68.

versa. Quand le Shâh 'Abbâs occupa en 1623 le vilayet de Bagdad, la plupart du Kurdistan (Kirkuk et le vilayet de Mossoul) était déjà occupé par l'armée kurde de l'émir d'Ardalân, Khân Ahmad-Khân⁶⁰⁷. L'Empire Ottoman traversait une crise intérieure, pourtant il essaya, dès 1625, de reprendre le vilayet de Bagdad. Or, le Kurdistan étant situé entre le vilayet de Bagdad et la Perse, il était toujours en arrière-ligne du champ de bataille et constituait un passage pour les deux belligérants. Le premier affrontement de l'Empire ottoman contre l'armée perse pour reprendre Bagdad en 1625 eut lieu au Kurdistan dans la plaine de Châhrezûr ; en conséquence les Ottomans reprirent la ville de Kirkuk⁶⁰⁸.

Toutes les négociations pour la paix arrivèrent à une impasse. Le Kurdistan prit une place importante dans le cadre de ces expansions, de sorte que dans toutes les opérations militaires pour reconquérir Bagdad, les Ottomans durent assurer leurs arrières fronts, et cela nécessitait de prendre le vilayet de Chârezour. L'armée ottomane contrôla la région de Châhrezûr sans difficulté et même sans combat, parce que la plus part des émirs kurdes réclamèrent leur soumission au Sultan ottoman⁶⁰⁹.

L'occupation du Kurdistan fut la première étape militaire pour reprendre la ville de Bagdad. L'émir d'Ardalân était le gouverneur réel d'une grande partie de ce pays et il était pro-perse. Aux yeux des Ottomans, le premier pas vers la reconquête de Bagdad sera d'occuper le Kurdistan et de mettre fin à l'autorité de Khân Ahmad. L'armée ottomane sous le commandement de Khosrow Pâshâ arriva à Mossoul, puis le 28 du mois de *Rajeb* arriva à Chârezour. L'armée ottomane reprendra la région sans combat et la plupart des émirs et des beys kurdes qui étaient sous la répression des Perses (chiïtes) et les reconnaissaient comme des (sunnites) déclarèrent leur loyalisme au sultan ottoman. L'armée ottomane depuis Châhrezûr envahit la dynastie kurde d'Ardalân, et après un combat acharné, la forteresse de Mehrabân fut prise⁶¹⁰ et jusqu'en 1638, le Kurdistan demeura tant sous l'autorité ottomane que sous l'autorité Perse.

Le premier souci du sultan Murad IV (1623-1640) après le contrôle des troubles intérieurs fut de reprendre la ville de Bagdad. Le 8 mai 1638, le Sultan prit le commandement d'une très grande expédition militaire et marcha à travers le Kurdistan, depuis Diarbékir, sur Bagdad. Le 15 novembre il arriva à la porte de Bagdad. Après 40

⁶⁰⁷ Basile Nikitine, « Les vâlis d'Ardalân », in *RMM*, t. 49, Paris, 1922, pp. 80-81.

⁶⁰⁸ 'Ala. M. K.Newres, *Hokm al-mamalik f al-irak 1750-183*, (L'autorité des mameluks en Irak 1750-1831), Bagdad, 1975, p. 40.

⁶⁰⁹ 'Ala. M. K.Newres, *Hokm al-mamalik f al-irak 1750-1831...op.cit.*, p. 45.

⁶¹⁰ 'Ala. M. K.Newres, *Hokm al-mamalik f al-irak 1750-1831...op.cit.*, p. 45.

jours de combats acharnés, le 24 décembre 1638 la ville de Bagdad fut reprise par l'armée ottomane. L'occupation de Bagdad et la défaite persane modifièrent l'équilibre des forces et le Shâh de perse s'obligea à contacter les Ottomans et il envoya plusieurs fois des délégués au Sadr'azim ottoman afin de lui demander la paix⁶¹¹.

Au printemps 1639, le Sadr'azim quitta la ville de Bagdad et le 23 avril accueillit froidement une délégation perse présidée par Mohammad-Qolî-Khân. La négociation de paix commença mais sans aucun résultat et il fut décidé de reprendre les pourparlers à Qizil-rabat⁶¹². Cette fois le parti ottoman insista pour que l'armée perse évacue les régions kurdes de Derne et de Derne-teng et reconnaisse la forteresse de Kars comme ottomane comme condition pour participer aux négociations.

Le parti perse a tout fait pour garder les régions mentionnées ci-dessus et pour que la forteresse de Kars reste dans la zone persane sous peine de destruction ; mais les Ottomans refusèrent énergiquement et menacèrent d'envahir la Perse en disant : « Vous venez demander la paix mais vous ne nous avez pas remis les clés de la ville de Derne-teng. Il nous est impossible de négocier sans les clés et sans le retrait de Rostem Khân de Khânakin⁶¹³. Le délégué perse retourna en Iran : le chroniqueur *Na'hima* écrivit que le Premier Ministre ottoman avait donné deux lettres aux délégués persans, l'une adressée à Rostem-Khân, le commandant de l'armée perse à Derne et à Derne-teng et l'autre adressée au shâh de Perse, en demandant la réponse au premier dans un délai de trois jours et au deuxième dans un délai de six jours. Le 14 mai, le délégué plénipotentiaire persan Sâro-Khân rencontra à Zohâb le Sadr'azim ottoman et lui fit part du désir de son pays de finir les conflits entre les deux pays. Enfin, l'Empire Ottoman dicta ses clauses aux Perses et le 17 mai 1639 (*14 muharram 1048 de l'hégire*) le fameux traité dit Zohâb fut conclu⁶¹⁴.

Il convient de dire que le traité a été signé dans les territoires du Kurdistan et le traité lui-même inaugura le premier partage officiel du Kurdistan entre un pays vaincu et un pays vainqueur. Il faut noter qu'aucun représentant du Kurdistan n'a pu participer à la conclusion de ce traité ni à celle d'aucun autre traité. Dans ce traité, les Ottomans ont mit officiellement sous leur domination une grande partie du territoire kurde et l'ont

⁶¹¹ N. Murtaza, *Goulchan-i-khoulafa*, (La Roseaie des Califes)...*op.cit.*, p. 235.

⁶¹² Shâker Ali, *Tarikh al-Irak fil ahdil osmani : dirasat fi alhalakat al-siyasia 1638-1750*, (L'histoire de l'Irak à l'époque ottomane, une étude sur sa situation politique 1638-1750), Mossoul, 1985, p. 77.

⁶¹³ H.al-Dijily, *al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat....op.cit.*, p.70.

⁶¹⁴ Le texte original de ce traité a été perdu. En 1914, Arlond Wilson l'assistance anglais à la commission de délimitation de frontière turco-persan réclame l'absence d'aucune copie du traité 1639. Cf. Minuçiher Parsa-dost, *Rishâhay tarikhi ixtilafat Iran ve Irak...op.cit.*, p. 52.

partagées

entre eux. Selon ce traité, l'Empire Ottoman imposa son autorité aux régions kurdes : Tzanan, Bedrie, Mendelgen, Derteuk et Dernai, dans le Pashalik de Bagdad, resteront sous l'autorité de notre auguste Padishah, qui prendra également la possession des plaines entre Mendelgeen et Dertenk, et la montagne restera sous l'autorité du Shâh. Serminil est fixé comme frontière entre Dertenk et Dernai. Cette partie du pays de Haronia, occupée par les tribus de Djâff et de Zilja Uddin, appartiendra au Sultan, ainsi que toutes les régions kurdes environnantes d'Aqsa, Van et Châhrezûr restèrent sous le contrôle des Ottomans⁶¹⁵. Et même encore, par ce traité, ils se partagèrent les tribus kurdes : par exemple la grande confédération de la tribu Djâff a été partagée en deux et chacun en prit une partie⁶¹⁶ ; en conséquence, ce partage devint la source de beaucoup de conflits entre les deux Etats⁶¹⁷.

Ce traité détermina pour la première fois les régions frontalières et le principe de la politique de non-intervention dans les affaires d'autrui devint la base de toutes les autres négociations. Comme cela se faisait au Moyen-Orient, cette frontière fut délimitée en fonction des fidélités des tribus sédentaires et nomades dans la région en général et non selon des points de référence géographiques. Une vague frontière ressemblant à une large zone plutôt qu'à une ligne résulta de cette délimitation⁶¹⁸. Cependant, ce traité mit fin à une longue période de guerres et détermina la frontière irano-ottomane, mais sans grande précision : il désigne simplement les régions qui appartiennent respectivement à l'une et l'autre des parties contractantes. Depuis la ratification de ce traité jusqu'en 1723, où les Turcs attaquèrent l'Iran en violant le traité de Zohâb, celui-ci fut respecté de part et d'autre, et ainsi une longue période de paix et de bonne entente succéda à l'époque des conflits et des luttes⁶¹⁹.

Comme on le constate, le traité de Zohâb ne définit pas une ligne frontière, mais une zone frontière avec tous les inconvénients que cela comporte : la dynamique et les mouvements de tribus nomades, de déplacement des zones forestières et surtout

⁶¹⁵ J. C. Hurewitz, *Diplomacy in The Near and Middle East, A Documentary record 1535-1956*, t, I, 1^{er} édition, New York 1956, (Repr. 1987), Ed. Archive, London, p. 23.

⁶¹⁶ Abbâs al-'Azzawî, *'achayir al-Irak : al-kordiya*, (Les tribus de l'Irak : Les tribus Kurdes), tom II, Bagdad, 1947, p. 43

⁶¹⁷ Dervish Pâshâ, *Takrir darvêch pacha rais lijnat tahdid al-hdoud al-iraniyat al-osmaniya*, (Le rapporte de Dervish Pâshâ le président de la commission de délimitation de la frontière turco-persane), traduit de turc en arabe par : le Ministère des Affaires Etrangères Irakienne, Bagdad, 1953, p. 32.

⁶¹⁸ Alexander Melamid, «*Geographical review The Shatt Al-'Arab Boundary dispute* », In *MEJ*, volume 22, n° 3, summer 1968, p. 351.

⁶¹⁹ Mavaddat Rochan, *L'Iran, l'Irak et le Chatt-el arab*. D.E.S de science politique, Université de Nice, Faculté de Droit des sciences Economiques, Nice, 1972, p. 21.

l'emploi de termes très ambigus comme les dépendances d'une localité, dans la mesure où l'imposition officielle n'avait pas une régularité d'archives et documents en cas de conflits⁶²⁰. Donc, on voit que dès le début ce traité devint une source que chacun l'interpréta selon ses propres intérêts. Même si ce traité a pu faire cesser la guerre officiellement entre les deux Etats pendant environ 80 ans, il n'a pas pu stopper les guerres permanentes de ces Etats contre les tribus kurdes de chaque côté. Au contraire cela a permis à l'Empire Perse et à l'Empire Ottoman de réprimer par des bains de sang toutes les tentatives de soulèvement des tribus kurdes contre les pouvoirs centraux.

⁶²⁰ Esmail Mofidi, *Le statut juridique international du Chatt-el-Arab*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de droit, d'Economie et de science sociales (Paris II), Paris, 1974, p. 6.

CHAPITRE XII : LE KURDISTAN ET LES CONFLITS FRONTALIERS DES TERRITOIRES CONTESTES

A. Les racines kurdes des problèmes frontalières

1- Le Kurdistan au seuil du XIX^e siècle

Afin de bien comprendre la vie politique au Kurdistan, puis de comprendre la place de celui-ci dans les litiges de frontière turco-persans, surtout après le premier traité d'Erzeroum de 1823, ce qui sera le préalable de la chronologie de nos études, il nous paraît indiquer de prendre pour point de départ l'analyse des pouvoirs politiques locaux kurdes. Nous sommes persuadés que sans aborder ces forces locales qui dirigèrent le Kurdistan, si notre approche se limite à l'étude de l'autorité turco-persane, notre vision demeurera imprécise.

Du fait de sa situation géographique, le Kurdistan du début du XIV^e siècle était divisé par des grandes montagnes, et, en l'absence d'une infrastructure, était dirigé par plusieurs dynasties ; autorités locales coïncidaient bien avec leur système tribal. Avec le début du conflit turco-persan, les émirats kurdes ont laissé leur trace sur les événements de la région et en même temps les événements politiques ont laissé des traces lourdes sur la structure, l'émergence et l'effondrement de ces émirats. En conséquence, avec la recherche d'équilibre politique, les uns se sont écroulés et les autres sont montées en puissance. Nous avons constaté qu'au début du XIX^e siècle existaient au Kurdistan deux systèmes politiques locaux :

1. Les émirats kurdes locaux qui étaient localement dirigés par une confédération tribale. On peut compter au XIX^e siècle les émirats de :

A - Sôrân (dans la région de Harîr et Rawândouz),

B - Bâbân (dans la région de Suleymânia),

C - Bahdînân,

D - Amédî,

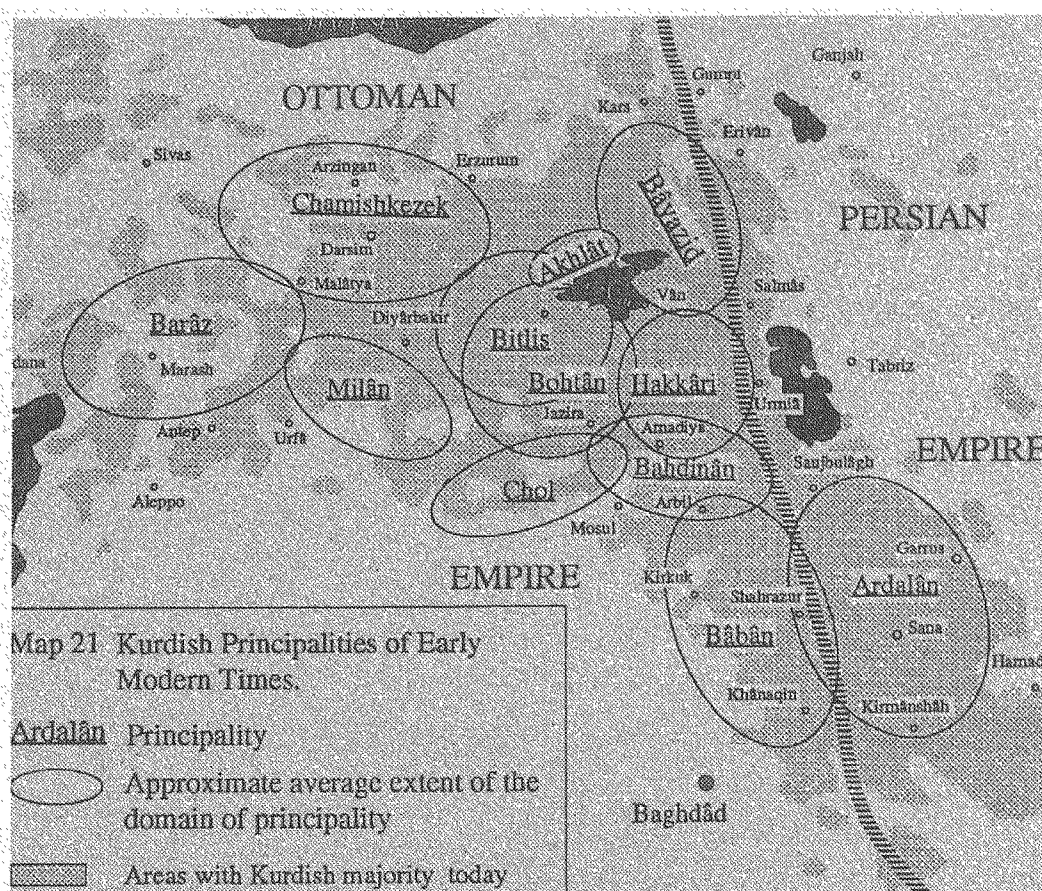
E - Bôhtân (dans la région de Djazira Ibn 'Omar),

F - Ardalân (dans la partie du Kurdistan perse).

Ces émirats locaux étaient en conflit permanent les uns contre les autres et, en fonction de la géopolitique de la région, tantôt ils montaient en puissance, tantôt ils s'affaiblissaient et de temps en temps s'attaquaient les uns les autres. La place géographique du Kurdistan n'a pas eu besoin d'un seul mécanisme du pouvoir. Au

XVIII^e siècle, c'était l'émirat de Bâbân qui était le plus puissant d'entre eux, mais au XIX^e siècle, suite à ces conflits intérieurs, il perdit sa puissance et laissa la place à l'émirat de Sôrân qui monta en puissance. Quant à l'émirat de Bahdînân, il était tantôt le satellite de l'émirat de Bâbân, tantôt sous l'influence de l'émirat de Sôrân, et s'alliait avec l'émirat le plus puissant du moment⁶²¹.

Carte 7 : Les principales dynasties kurdes à l'époque moderne.



Source: Mehrdad R. Izady, *The Kurds: A Concise Handbook*, London, 1992, p. 53.

2. Le pouvoir des tribus kurdes : à côté des émirats kurdes, il y avait dans les villes et les villages plusieurs confédérations tribales qui ne possédaient pas le statut d'émirat ; pourtant leurs rôles politique et social n'étaient pas moins importants que

⁶²¹ S. Abdul-Aziz Nawwar, *tarikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm David Bacha ila nihayat hokm Madhat bacha* (L'histoire contemporaine d'Irak de la fin de l'autorité David Pâshâ jusqu'à la fin de l'autorité Madhet Pâshâ), éditions dar al-Katib al-Arabie, la Caire, 1968, p. 100.

ceux des émirats. Ces confédérations tribales jouèrent un rôle historique non négligeable dans la région. Nous pouvons indiquer les plus importants :

A- La tribu Hamavand (sur la frontière turco-persane),

B - La tribu Awrâmân,

C - La tribu Bilbâs,

D - La tribu Djâff,

E - La tribu Millî,

F - La tribu Shakkâk,

G - Les tribus Yézidis.

Nous pouvons dire que les deux forces locales kurdes, celle des émirats kurdes et celle des tribus kurdes, vivaient constamment au cœur du conflit turco-persan. Les émirats kurdes (hormis celui d'Ardalân) étaient subordonnés officiellement à l'administration ottomane. L'émirat de Bâbân, en dépit de sa subordination administrative, en réalité se trouvait toujours dans la zone pro-Persane et sous l'influence persane. Cette dualité entre la division officielle et la réalité avait donné à l'émirat Bâbân une liberté relative et une certaine indépendance vis-à-vis de l'empire ottoman et de l'empire perse, dualité qui a eu des conséquences durables sur les relations entre ces deux derniers.

Dans l'équilibre des forces au début du XIX^e siècle au Kurdistan ottoman, il y avait deux émirats puissants et rivaux, l'émirat de Bâbân et l'émirat de Sôrân. Le Vali de Bagdad était persuadé que la seule force qui pouvait arrêter l'expansion de l'émirat de Bâbân était le jeune émirat de Sôrân. David Pâshâ, le Vali de Bagdad avait profité intelligemment du conflit entre ces deux émirats kurdes⁶²², et était persuadé que l'émirat de Sôrân représentait cette nouvelle force qui pouvait non seulement frapper l'émirat de Bâbân, mais aussi diminuer l'intervention permanente de la Perse. Le conflit de l'émirat Bâbân pro-persane avec l'Empire ottoman et le conflit de l'émirat de Sôrân pro-ottoman avec la Perse favorisaient le terrain aux Anglais, leur permettant d'intervenir dans les affaires du Kurdistan afin de préserver leurs intérêts dans les deux Empires et écarter le danger russe dans la région⁶²³. Nous pouvons dire que la première tentative réelle des Anglais dans le Kurdistan eut lieu au début du XIX^e siècle.

⁶²² Mohammad-Amin Zakî, *Tarikh al-suliamaniyyat wa inhaaha*, (L'histoire de Suleymânia et son alentour), traduit du kurde en arabe par: Mahomet Djamel Rojbayanî, Bagdad, 1951, p. 150.

⁶²³ S. Abdul-Aziz Nawwar, *tarikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm David Bacha ... op.cit.*, p. 100.

Plusieurs facteurs permirent à l'ascension de l'émirat Sôrân : à l'intérieur de l'émirat Bâbân, la classe noble Beg-zâdéh s'entre-déchirait dans un conflit qui avait disloqué tout l'émirat. D'autre part, l'Empire ottoman traversait une période de crise car il ne pouvait pas mettre une limite à l'expansion de Mîr Mohammad. Par conséquent, les frontières de l'émirat Sôrân étaient tellement élargies qu'elles couvraient presque la totalité du Kurdistan ottoman. Les deux émirats kurdes, au lieu de s'unifier, s'allièrent l'un avec la Perse (Bâbân) et l'autre avec le Vali de Bagdad (Sôrân) et s'affrontèrent sans aucune stratégie nationale. Bâbân, soutenu par l'armée persane, envahit l'émirat de Sôrân au front de Rawândouz. Cette attaque en force obligea l'émir de Sôrân à demander de l'aide au vali de Bagdad⁶²⁴. Comme l'Empire ottoman était occupé par la contre-offensive des Egyptiens et par la révolte des Grecs contre la Sublime Porte, le vali de Bagdad, afin d'empêcher les armées persanes de pénétrer dans le territoire de l'Empire ottoman, envoya une armée pour soutenir l'émir de Sôrân. En outre, les autorités britanniques étaient défavorables aux actes militaires persans contre l'Empire ottoman. Tout cela faisait obstacle à l'attaque persane sur l'émirat de Sôrân.

2. Le premier traité d'Erzeroum de 1823 : une paix impossible

Le traité de Zohâb de 1639 a stoppé pendant près de 80 ans la guerre officielle turco-persane et a mis une limite aux problèmes entre l'Empire Ottoman et l'Empire Perse, mais ce traité n'a pas résolu les principaux problèmes. C'est la raison pour laquelle il existe toujours une possibilité de guerre ou de paix. La frontière turco-persane n'a pas connu de paix stable, car les deux belligérants n'ont pas pris en considération les territoires partagés entre eux, qui n'appartenaient ni aux Turcs ni aux Perses. Le partage du territoire kurde entre deux empires et le conflit de croyance chiite/sunnite furent les deux éléments principaux et la source d'alimentation de ce conflit permanent. Les émirs et les tribus kurdes s'allièrent selon leurs propres intérêts les uns avec les autres. En même temps, les Ottomans et les Perses utilisèrent l'existence des Kurdes de chaque côté de la frontière pour s'affronter. Depuis l'arrivée des Qâjârs au pouvoir, leurs frontières vivaient dans une guerre permanente. L'Empire ottoman était dès le début du XIX^e siècle en état de guerre permanente contre l'émirat

⁶²⁴ S. Abdul-Aziz Nwwar, *tarikih al-Irak al-hadis...op.cit.*, p. 103; Dervish Pâshâ, *le Rapport de ...op.cit.*, p. 40.

Bâbân et réprimait les tribus kurdes en même temps qu'il essayait de les attirer, et comme l'a constaté l'historien iranien Parsadust, (les Kurdes ont été des facteurs primordiaux dans les guerres turco-persanes)⁶²⁵.

En 1820, les deux confédérations nomades tribales kurdes, Haydaranolu et Spikanli, s'enfuirent des territoires persans vers les territoires ottomans. 'Abbâs Mirzâ demanda au gouverneur ottoman d'Erzeroum d'extrader les kurdes vers l'Iran, mais celui-ci rejeta immédiatement cette demande⁶²⁶. Le représentant russe en Iran, Mazoarofits, soutint les Perses contre les Ottomans et il dressa les deux états l'un contre l'autre : il voulait les affaiblir car, pour lui, les deux étaient des ennemis. L'Empire Perse déclara la guerre à la Sublime Porte sous prétexte que les Ottomans rejetaient l'extradition de ces tribus kurdes. Les Anglais, afin d'empêcher l'influence des Russes sur la cour persane, se sont fortement opposés à cette guerre ; Sir Henry Hillock, ambassadeur anglais à Téhéran, voulut vivement que la Perse renonce à la guerre et pratiqua une politique pacifique, à tel point même qu'il proposa une avance et des aides annuelles que la Grande-Bretagne lui accorda par le traité de Téhéran en 1814⁶²⁷. Mais la guerre éclata, malgré tous ces efforts. Fath-'Ali Shâh décida de déclencher la guerre pour deux raisons :

- en raison du mauvais comportement des fonctionnaires de l'Etat ottoman envers les pèlerins, et surtout envers son épouse revenant de son pèlerin.
- en raison de l'avis d'Abbâs Mirzâ selon lequel les autorités ottomanes encourageaient les Kurdes à intensifier les offensives contre la Perse pour dédommager la défaite subie lors de leur première guerre avec la Russie tout en profitant de la crise de la Grèce et des Balkans dans lesquels vivait l'Empire ottoman.

Par ordre de Fath-'Ali Shâh à l'automne 1821, Abbâs Mirzâ dans le front de Khöy et Tchâldêrân envahit l'Empire ottoman et mit l'armée ottomane en déroute. 'Abbâs Mirzâ, après avoir pris les villes de Kars, Van et Bayazid, assiégea la ville d'Erzeroum. Ainsi qu'au front ouest l'autre fils de Fath-'Ali Shâh, Mohammad-'Ali Mirzâ, gouverneur de Kermânshâh, attaqua le Kurdistan ottoman et triompha de l'armée ottomane. Après l'occupation de Suleymânia et Diarbékir, l'armée persane avança jusqu'à la ville de Bagdad et l'assiégea⁶²⁸. Ainsi, tous les fronts de la guerre de 1821-

⁶²⁵ Manuchehr Parsadust (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat ... op.cit.*, p. 71.

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 71.

⁶²⁷ Gholâm Rezâ Tabatabâ-î, *Mo'âhedât-e va qarârdâdhâye târikhi dar dowreh-ye Qâjâryyeh*, (Les traités et les conventions historiques à l'époque de Qâjâr, Téhéran, 1994/1373, p. 107.

⁶²⁸ Manuchehr Parsadust (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat ... op.cit.*, p. 71.

1822 se localisaient au Kurdistan. L'armée persane et les forces des émirs Bâbân arrivèrent à Zohâb et attaquèrent la ville de Khânakin, mais ils cessèrent leurs attaques. Cela fut le début d'une grande expédition ottomane sur les territoires kurdes où le sultan déclara officiellement la guerre contre la Perse et demanda au Vali de Bagdad d'entrer en guerre avec la Perse. Etant donné que l'Empire ottoman était occupé par la guerre d'indépendance grecque, il envoya beaucoup de matériel de guerre au Vali de Bagdad : 15 canons et 500 charges de matériaux militaires⁶²⁹. Le représentant anglais à Bagdad, Claudius James Rich, était alors à Alton-koprî et put voir ces armements⁶³⁰.

Dans les régions du centre, c'est-à-dire la région de Suleymânia, l'armée kurde de l'émirat Bâbân combattait aux côtés de l'armée persane contre les Ottomans. La terrible défaite de l'armée ottomane près du village de Bârîka fit retomber la presque-totalité du Kurdistan ottoman aux mains des Perses. Cette victoire favorisa le terrain aux armées persanes, sous le commandement du prince Mohammad-'Ali Mirzâ qui s'empara de Bagdad en passant par le Kurdistan. Puis, depuis Kifrî et Delî Abbâs, il mena une offensive vers Bagdad et arriva à Khâlis tout près de Bagdad. Dans tous les fronts de guerre, les rapports annonçaient la victoire de l'armée perse, mais deux facteurs très puissants intervinrent :

Premièrement : depuis l'été 1821, l'épidémie de choléra s'était abattue sur l'armée persane et l'épuisa complètement.

Deuxièmement : la menace des ambassadeurs anglais à Téhéran et Istanbul obligea les Perses à renoncer à la guerre. Finalement, 'Abbâs Mirzâ s'adressa à Mohammad Amin Raouf Pâshâ, Vali d'Erzeroum et commandant en chef de l'armée ottomane en Orient, et demanda la paix. Ce fut le début d'une influence politique très forte et réelle des Anglais dans la région. La ville d'Erzeroum fut choisie pour la négociation, et le 28 juillet 1823 le premier traité d'Erzeroum fut signé. Il était composé d'une base, d'une stipulation et de sept articles.

Ce traité, signé sous la menace et contre la volonté des Perses, fut un accord mort-né. Dans le sous-chapitre suivant nous allons aborder la période qui suivit le premier traité d'Erzeroum de 1823.

⁶²⁹ Rassoul al-Kerkoukî, *Dawhat al-wozara fi tarikh waqaih bagdad al-zawra*, (le parasol des ministres dans l'histoire des événements de Bagdad), traduit du turc en arabe par : Mossa Kazzim Newres, éditions Dar Al-Kâtib, Beyrouth, 1963, p. 175.

⁶³⁰ J.C. Rich, *Narrative of a residence in Koordistan, and on the site of ancient Nineveh, with journal of a voyage down the Tigris to Bagdad and an account of a visit to Shirauz and Persepolis*, edited by His widow, London, t II, 1836, p. 11.

3. Le rapport entre le premier traité d'Erzeroum en 1823 et le traité de Zohâb en 1639 : la question kurde

Le premier traité d'Erzeroum le 28 juillet 1823 fut basé sur le traité de Kordân de 1746 signé par le Sultan Mahmoud I^{er} et Nader Shâh, et ce dernier fut signé sur la base du traité de Zohâb de 1639. De cette façon, les deux premiers traités furent basés sur le traité de Zohâb de 1639⁶³¹. Partant de cette réalité, les trois traités successivement confirmèrent les traités précédents et les clauses des traités n'étaient pas antagonistes, mais plutôt chacun apportait une nouveauté qui n'était pas des points antagonistes⁶³². La question qui se pose : y a-t-il un lien commun à propos de la question kurde dans les deux traités ?

A l'époque de la signature du traité de Zohâb en 1639, et même à celle du premier traité d'Erzeroum en 1823, le concept de frontière n'avait pas acquis sa signification. Une région entière ou des chaînes de montagnes devinrent un *Buffer States* et politiquement prirent la place de frontière. Le Kurdistan, dans le traité de Zohâb, était considéré comme une marche de frontière entre les deux empires. De cette façon nous pouvons dire que ce traité a résolu le sujet de frontière turco-persane de façon régionale et les villes frontalières étaient plus clairement délimitées que dans les traités précédents entre les deux empires⁶³³. Les points principaux concernant la question kurde sont :

1-Selon le traité de Zohâb en 1639, la totalité du Kurdistan fut partagé en deux parties : la plus grande a été annexée par l'Empire ottoman, et cette réalité resta sans grand changement dans le premier traité d'Erzeroum de 1823, et même jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

2- Le traité de Zohâb en 1639 aborda la politique de non-intervention de Perse dans les affaires du vilayet de Bagdad et surtout dans la partie du Kurdistan. De la même façon dans le traité d'Erzeroum de 1823, l'intervention de Perse dans les contrées de Bagdad et du Kurdistan est clairement interdite, cela a été bien stipulé dans l'article (3) du Traité.

⁶³¹ Même les traités de 1727, 1732 et 1736 ont été basés sur le traité de Zohâb 1639.

⁶³² Dj. al-Rawî, *AL-Hodod al-dawliya wa mochkilat al-hdod al-irakiya-....op.cit.*, p. 225.

⁶³³ *Ibid.*, p. 213.

3- Dans le traité de Zohâb et même dans le traité d'Erzeroum de 1823 consacraient entièrement aux conflits dans les régions frontières se trouvant au Kurdistan et n'abordent nullement les régions frontalières du sud de frontière turco-persane.

4- Dans le traité de Zohâb, même certaines tribus kurdes furent partagées en deux parties et chaque pays prit une partie d'une tribu, par exemple la grande confédération tribale de Djâff fut divisée en deux parties pour chaque pays, tandis que le premier traité d'Erzeroum de 1823 abordait d'une façon plus claire l'organisation des affaires concernant les agressivités des tribus kurdes qui causaient des problèmes de chaque côté de la frontière.

Le point le plus important que la Perse voulait stipuler dans le premier traité d'Erzeroum, c'était d'empêcher les abus des Kurdes ottomans sur la frontière de Perse, surtout les abus des tribus kurdes, Haydaranlou et Sipîkanli, ce qui devint l'article trois de ce traité. Le premier traité d'Erzeroum de 1823, étant basé sur le traité de Zohâb de 1639, la question qui demeura en suspens et sans solution, c'était la question kurde.

B. Les insurrections kurdes : une menace sur la frontière turco-persane

1. Les émirs du Bâbân : le jeu entre deux frontières

L'émirat de Bâbân, situé géographiquement sur la frontière turco-persane, fut jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, le terrain de la lutte turco-persane. En effet, les émirs de Bâbân, pour préserver leur indépendance intérieure, jouèrent avec les conflits de frontière turco-persans et celle-ci, depuis le début du XVI^e siècle, fut une source de conflit permanent.

Il est intéressant de noter que l'émirat de Bâbân officiellement dépendait du Vilayet de Bagdad, mais en réalité était toujours une province pro-persane ; ses émirs kurdes jouèrent entre les deux frontières dans les marges de conflits turco-persans. En 1805, le Vali de Bagdad, 'Ali Pâshâ (1802-1807), afin de rattacher directement l'émirat de Bâbân par le pouvoir de Bagdad, lança la première expédition sur la ville de Suleymânia. L'armée du vali et l'armée kurde s'affrontèrent tout près de la ville, au détroit de Bâziân. Après avoir perdu 300 morts, l'armée kurde fut vaincue. Le vali de Bagdad décida alors de couper les têtes des morts et des prisonniers kurdes et en remplit six coffrets qu'il envoya comme cadeaux à Istanbul.⁶³⁴

Suite à sa défaite, l'émir du Bâbân se réfugia à la Cour de Perse. Fath-'Ali Shâh, le Shâh de Perse, adressa plusieurs lettres au vali de Bagdad, 'Ali Pâshâ, afin de redonner le poste de gouverneur de Suleymânia à Abdul-Rahman Pâshâ⁶³⁵. L'armée du Vali de Bagdad s'attaqua à la frontière persane et affronta l'armée de l'émir de Bâbân près de Marivân, dans le Kurdistan Perse. L'armée du vali fut vaincue et leur commandant en chef et d'autres soldats capturés⁶³⁶.

Au début de juillet 1808, l'armée du vali de Bagdad, Soleymân Pâshâ, s'empara de Suleymânia ; l'armée kurde ne résista que trois jours, la ville tomba et Soleymân Pâshâ devint gouverneur de Suleymânia⁶³⁷. Abdul-Rahman Pâshâ se réfugia dans les

⁶³⁴ Y. al-Hammari, *Gâyat al-marâm fi tarikh ma-hasin al-Bagdad*, (Le but de dessein dans le charme de l'histoire Bagdad), Bagdad, 1968, p. 207.

⁶³⁵ Cf. La lettre du Fath-'Ali Shâh adressée au Vali de Bagdad, 'Ali Pâshâ, a propos de redonner le poste de gouverneur à d'Abdul-Rahman Pâshâ (1806), in Archive de Première Ministre à Istanbul, *Xati Humayon*, n° 46 & 70. Les fac-similes de ces documents se trouvent in Mohammad-Rezâ Nasiri, *Asnâd va mohâtebât-e târikhi-ye Irân-e qâjâriyeh*, (Documents et correspondances historiques d'Iran à l'époque de Qâjâr), Téhéran, t. I, 1987, p.51-52 ; 2^{ème} lettre. In *Ibid.*, p. 55-56.

⁶³⁶ F. Soleymân, *Târikh bagdad*, (L'histoire de Bagdad), traduit du turc en arabe par : Mossâ Kazim Newres, Bagdad, 1962, p.31 ; ainsi *Nasikh al-tawarikh*, t1, p.91.

⁶³⁷ Y. al-Hammari, *Garâib al-asar fi hawadis robh al-qarn al-salis hachar* (Les étranges traces, dans les événements d'un quart de siècle du XIX^e), Mossoul, 1945, p.78.

territoires perses. En conséquence, cela provoqua une crise diplomatique entre les deux empires⁶³⁸. Après une série d'échanges de courriers, Fath-'Ali Shâh de Qâjâr, demanda au Vali de Bagdad de remettre à Abdul-Rahman Pâshâ son poste de gouverneur de la province de Châhrezur ; mais ce fut inutile, car le vali refusa la main qu'on lui tendit.⁶³⁹

Enfin, les délégués de l'Empire perse et le vali de Bagdad se réunirent, mais cela n'aboutit à aucun résultat. La Perse chercha une occasion favorable de s'emparer du Kurdistan ottoman et de l'Irak arabe. La guerre turco-persane éclata et l'armée d'Abdul-Rahman, appuyée par la Perse, reprit la ville de Suleymânia. Ensuite, l'armée persane continua d'avancer vers Bagdad et arriva jusqu'à la ville de Kizil-rabat qu'elle pilla avant de retourner en Perse. Suite à cette attaque, la Turquie envoya un délégué en Perse et les deux pays tombèrent d'accord pour que l'armée perse se retire de Suleymânia et pour qu'Abdul-Rahman Pâshâ reprenne le poste de gouverneur de la région de Suleymânia⁶⁴⁰. Les émirs kurdes voulaient mettre à profit les conflits entre les deux pays pour servir leurs propres intérêts et en même temps, les deux pays voulaient jouer avec les émirs kurdes ; comme l'affirma le représentant anglais à Bagdad, Claduis James Rich : « *le Pâshâ de Bagdad essaie de tromper le Pâshâ du Kurdistan ainsi que le prince de Kermânchâh alors que celui-ci trompe les deux et, pis encore, ils essaient tous de tromper la Sublime Porte* »⁶⁴¹.

La politique kurde des vali de Bagdad à propos des émirs kurdes consistait à les destituer après une courte période pour qu'ils n'aient pas la force de menacer le pouvoir du vali. Sous prétexte d'agression de villages et de tyrannie, Abdul-Rahman Pâshâ fut révoqué en hiver 1811. Le Vali avait fait de larges offensives au début de juin 1812 vers le Kurdistan, offensives qu'il présidait en personne afin de discipliner Abdul-Rahman Pâshâ⁶⁴². Comme le dit Mesture Kordestânî, le vali prépara "une

⁶³⁸ Nawshirwân Mustafa Amin, *Mirayâtî baban le nêwan bardachî rom u adjam da*, (L'émirat de Bâbân entre la meule de Turc et Perse), 1^{er} édition Allemagne 1998, 2^{ème} édition *Khak*, Kurdistan, Suleymânia, 1998, p.118.

⁶³⁹ Archives BNF, Khosrev, M, M, *Lob-i-tawarikh, Histoire de la tribu des Béni Ardélan*, feuillet 77

⁶⁴⁰ H. al-Dijily, *al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat...op. cit.*, p. 102.

⁶⁴¹ J. C. Rich, *Narrative of a residence in Koordistan and on the site of ancient...op.cit.*, p.71.

⁶⁴² Sur la date de la guerre de Kîfirî, il y a des polémiques : Rich donne l'année 1811, cf. : *Narrative of a Residence in Koordistan*, t. II, p.385 ; Ibin Sind donne 1812, cf. *Mutaliuh al-Sa'ud*, (le lecteur du bonheur), p.276 ; le chroniqueur de *Dewhet al-wzara* donne la date et le jour exact de sortie du Vali et de ses armées de Bagdad, le 2 Juin 1812, cf. *Dewhet al-wozara fi tarikh al-waqaih al-zawra*, p.256, enfin, J, G. Lorimer, donne la date exacte de la guerre, celle de 18 Juin la même année et c'est la date la plus sûre. cf. : J, G. Loimer., *Gazettier of the persian golf, Omân, and central Arabia*, England, 1^{er} édition Calcutta 1915, (1) Historical, part 1 B, reprinted, 1984, p1130.

armée plus nombreuse que les étoiles du ciel⁶⁴³. Suite à sa défaite, Abdul-Rahman Pâshâ et une vingtaine de ses cavaliers se réfugièrent en Perse. L'armée du vali les poursuivit, chassa l'armée kurde et dans les champs de bataille, elle construisit des minarets avec les têtes coupées des Kurdes tués : c'était une habitude de l'époque pour intimider l'ennemi⁶⁴⁴. Abdul-Rahan Pâshâ se réfugia en Perse, puis revint avec l'appui de la Perse à son poste où il mourut en 1813.

L'appui de la Perse aux émirs de Bâbân avait pour but d'augmenter sa propre influence dans la région. Tout au long de la première moitié du XIX^e siècle, les vali de Bagdad voulurent rattacher l'émirat de Bâbân au centre du pouvoir à Bagdad, mais les émirs kurdes résistèrent et restèrent toujours sur le qui-vive contre les attaques des Vali de Bagdad. A leur défaite, ils se réfugièrent en Perse et revinrent au pouvoir avec la force de l'armée persane. Pour affaiblir l'émirat de Bâbân, Bagdad a toujours profité des différends au sein de la famille de Bâbân et a toujours soutenu un membre de la famille contre les autres. Avec le renversement des Mameluk de Bagdad en 1831, l'empire ottoman décida de centraliser toutes ces provinces lointaines par le pouvoir central de Constantinople, mais le renversement de l'émirat de Bâbân nécessita le règlement des conflits de frontière turco-persane, conflits auxquels le deuxième traité d'Erzeroum 1847 mit fin, ainsi qu'à l'émirat de Bâbân. Ses émirs furent déportés vers Constantinople loin du Kurdistan.

2. Mîr Mohammad : ambition nationale et enjeu régional

Le Kurdistan était divisé géographiquement et en même temps politiquement ; chaque émir était indépendant et ne reconnaissait que lui-même. Les provinces kurdes lointaines de l'Empire ottoman, jusqu'à la réforme de *Tanzimat*, ne dépendaient que du nom du vilayet de Bagdad, alors dirigé par des émirats locaux sous la domination de chefs indignes.

L'émir Mohammad, surnommé en kurde Pâshâ-y Koré, dans la région montagneuse de Rawândouz, arrivé au pouvoir en 1813 comme l'émir de dynastie de Sôrân, essayait d'augmenter son pouvoir. La plupart des sources disent que « le but de

⁶⁴³ Sh. Mesture, *Méjoy Ardalân*, (L'histoire d'Ardalân), traduit du perse en kurde par : Shokur Moustafa et Hasan Djâff, Bagdad, 1989, p. 181.

⁶⁴⁴ R. al-Kirkoukî, *Dewhet al-wozara fi tarikh... op. cit*, p.115.

l'émir Rawândouz était de créer un Kurdistan indépendant »⁶⁴⁵, mais jusqu'à présent nous ne possédons aucun document qui confirme cela. L'émirat de Sôrân, profitant de la défaite de l'Empire ottoman pendant la guerre russo-turque de 1828-1829 et le fait que les Ottomans étaient préoccupés par les expéditions égyptiennes sur la Syrie, put mettre les émirs et les petites régions kurdes sous sa domination soit par la force, soit par des cadeaux et récompenses.

Après la réforme de *tanzimat*, l'Empire ottoman décida de rattacher toutes ses provinces lointaines à son pouvoir central. A l'époque, il y avait trois centres de forces : le premier était la dynastie de Sôrân, le deuxième la dynastie de Bâbân et le troisième la dynastie de Bôhtân. L'attaque sur l'émirat de Sôrân passa au cœur du Kurdistan et put facilement contrôler l'émirat de Bôhtan et de Bâbân. Partant de cette stratégie, la première expédition ottomane sur le Kurdistan fut celle de l'expédition sur l'émirat de Sôrân. L'été 1834, Rashid Pâshâ envahit le Kurdistan avec une armée de 40 mille hommes, mais l'espacement des régions kurdes affaiblit l'armée ottomane ; comme Moltke l'a constaté alors qu'il était au côté de l'armée ottomane, la prise d'une petite forteresse au pied d'une montagne prit 30-40 jours, et les Ottomans furent obligés de cesser leur expédition pour regrouper leur armée. Profitant de ce court délai, l'émir de Rawândouz fit une incursion contre les régions kurdes dans les territoires perses. En octobre 1835, les forces de l'émir Rawândouz firent une incursion sur la Perse et occupèrent la province kurde de Qotur ; en même temps ils prirent les régions de Suldouz et pillèrent des dizaines de villages.⁶⁴⁶

En été 1836, la Perse prépara une armée de dix mille hommes du sud d'Azerbaïdjan afin de faire une expédition sur la ville de Rawândouz ; en même temps l'armée ottomane, sous le commandement de Mohammad Rashid Pâshâ, partit en expédition contre la ville de Rawândouz. L'émir Mohammad Pâshâ Korè s'est bien fortifié à Rawândouz pour faire la guerre des deux côtés⁶⁴⁷.

⁶⁴⁵ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya fi 'l-halakat al-dawliyya khilal al-qarin al-tasih ashah* (La lutte sur le Kurdistan : la question kurde dans les relations internationales au XIX^e siècle), traduit du russe en arabe par : Ahmad Osman Ebu-bekir, Bagdad, Ed. al-Sha'ib, 1969, p. 50.

⁶⁴⁶ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 51.

⁶⁴⁷ Khâlfîn s'est trompé en écrivant que l'émir de Rawândouz contacta le commandant en chef de l'armée persane afin de le persuader d'unifier leurs forces pour affronter l'armée du Rashid Pâshâ ; en revanche, l'émir s'engagea à accepter la nationalité persane. Cf. N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 52. Tout au contraire, la Perse essaya beaucoup avec l'émir de Rawândouz à cette période de crise qu'il réclame sa dépendance à la Perse afin que cette dernière trouve un prétexte juridique pour faire une intervention dans les affaires du Kurdistan.

Suivant le plan militaire ottoman, l'armée fit une expédition de trois fronts sur l'émirat du Sôrân. En même temps, Mohammad-Khân Zéngana (Amir-nezâm), adressa une lettre à Mohammad Rashid Pâshâ, le Premier Ministre ottoman, pour lui demander de coopérer militairement avec lui au renversement de l'émirat de Sôrân⁶⁴⁸. Les Anglais accueillirent cette proposition persane et l'un de ses diplomates, Campbell, l'ambassadeur anglais à Téhéran, dans lettre adressa à Mohammad-khân Zéngana Amir Nizam, demanda une coordination turco-persane,⁶⁴⁹ pour le même but, Campbell adressa une autre lettre à Mirzâ Mas'oud Khân, le Ministère des Affaires Etrangères Perse en lui demandant que l'armée de deux Etats soient coopérant pour renverser l'émir des « corrupteurs » et « brigands » selon l'expression de Campbell⁶⁵⁰. Mais Rashid Pâshâ pensa que cette tentative des Anglais était une intervention dans les affaires de l'Etat ; il a donc considéré la proposition de la Perse comme une manœuvre dangereuse, pensant que la Perse voulait s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires du Kurdistan⁶⁵¹. Pour cela les autorités ottomanes informèrent les Perses qu'il ne faut pas profiter de la guerre contre l'émir de Rawândouz, celle-ci constitue une affaire ottoman et la Perse n'ayant pas le droit de s'en mêler⁶⁵².

Les Anglais prévoyaient d'ailleurs un conflit et cherchaient à pénétrer et à mieux connaître la situation des régions septentrionales de la Mésopotamie qui s'étendent du domaine kurde à celui des Circassiens⁶⁵³. En dépit des protestations de l'autorité ottomane, les Anglais intervinrent directement dans ce problème et Richard Wood se rendit chez l'émir de Rawândouz afin de persuader l'émir de ne pas accorder d'importance aux provocations de la Perse et de déclarer obéissance au Sultan, dans l'espoir que l'ambassade britannique auprès de la Sublime Porte pourrait lui faire grâce et le ramener à son poste d'émir par firman du Sultan. L'émir fut battu militairement et

⁶⁴⁸ Cf. La lettre de *Mohammad-khân Zéngana (Amir Nizam)* à *Mohammad Rashid Pâshâ*, in Archive de Première Ministre à Istanbul, *Xati Humayon*, sous le code : SH : 36509, In Mohammad Rezâ Nasiri, *Asnâd va mohâtebât-e târikhi-ye Irân-e qâjâriyeh*, (Documents et correspondances historiques d'Iran à l'époque de Qâjâr), Téhéran, t. II, 1987, p. 127.

⁶⁴⁹ Cf. La lettre de Campbell à Mohammad-Khân Zangéna, In Ghoulam-Mohsen Mirzâ Saleh, *Asnâd--e resm-i dar rawabit-i siyâsi Iran ve Russ ve Osmanî*, (Les documents officielles de relation politique de la Perse, Russe et Ottoman), Ed. Nachr-î Tarikh-é Iran, Téhéran, 1986/1365, t. II, pp. 143-144.

⁶⁵⁰ Cf. La lettre de Campbell à Mirzâ Mas'oud-Khân, in Archive de Ministère des Affaires Etrangères Iran, Carton II, (Documents Anciens). (le fac-simile de l'original de cette lettre en persane In *Daftar-e motale'at-e siyâsi va beyn al-melali, Gozideh-ye asnâd-e siyâsi-e Irân va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr, volume I, 1990/1369, Téhéran, p. 531.

⁶⁵¹ S. Abdul-Aziz Newar (Dr.), *tarikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm David Bacha..op.cit.*, p. 105.

⁶⁵² FO: 195-113, Ellis to Sheil-July 13, 1836.

⁶⁵³ J. Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient 1815-1848*, Ed. Bloud & Gay, Belgique, 1970, p. 145.

ne possédait que la ville de Rawândouz sous sa domination, donc il fut obligé de se rendre à Rashid Pâshâ, et déclara la fin de sa révolte⁶⁵⁴. Le voyageur français Poujoulat, alors était au Kurdistan, écrit que l'armée ottomane, composée de quarante mille combattants, attaqua les forteresses de Djézireh, d'Urdé, de Télafer, et de Sindjâr, qui se trouvaient alors en possession des révoltés. Révendouz-Bey, cerné par une armée si puissante, comprit qu'il lui était impossible d'échapper à une défaite : il offrit donc de capituler si on voulait lui faire grâce⁶⁵⁵. Finalement, l'émir capitula à Constantinople avec cinquante des autres chefs de familles kurdes qui avaient participé au soulèvement⁶⁵⁶ ; enfin, il fut tué par ordre du Sultan Muhammad II⁶⁵⁷. L'armée turque continua à terroriser les citoyens civiles kurdes pendant trois mois : selon les témoins du voyageur français Poujoulat, alors il était au Kurdistan, ces atroces représailles durèrent trois mois. On compta jusqu'à dix mille kurdes morts les armes à la main ou dans les tortures. On a évalué à quatre mille le nombre de soldats que l'armée ottomane perdit dans cet espace de temps ; une infinité de villages kurdes furent pillés et incendiés.⁶⁵⁸ La cruauté du Vali de Bagdad consistait à accrocher les oreilles coupées des insurgés kurdes à leur porte.⁶⁵⁹

3. Bedir-Khân Bey : le défi turc, l'inertie Perse

Les conséquences de la guerre de Nizib en 1839, infligées aux Ottomans par l'armée de Mohammad-'Ali Khédive d'Égypte, déclenchèrent une nouvelle période de trouble au Kurdistan. Profitant de cette occasion, l'émir de Bôhtan, Bedir-Khân Bey, arrivé au pouvoir en 1821, voulut proclamer un Kurdistan indépendant et son pouvoir s'étendit sur une grande partie du Kurdistan ottoman entre Djazira et Diarbékir. De plus, il obtint de Hafiz Pâshâ la juridiction de Midyat. Il mit fin aux troubles occasionnés par la rivalité entre les chefs locaux et rétablit la sécurité dans la région de Bôhtân, Djazira et Midyat. La succès de sa politique de reconstruction des villages et de remise en

⁶⁵⁴ Certain historiens kurdes ont créé une histoire fautive soit disant que la cause de chute de l'émirat était le *fatwa* d'un certain Mulla de Khaté, qui proscrit la guerre contre l'armée ottoman, cf. Hussein Huzni Mokriyânî, *Méjwî mirânî Sôrân*, (Histoire de l'émirat de Sôrân) (en Kurde), Ed. Librairie Kurdistan, 2^{ème} éditions, 1962, Hewlêr, p. 86.

⁶⁵⁵ Baptistin Poujoulat, *Voyage dans l'Asie mineur en Mésopotamie, a Palmyre, en Syrie, en Palestine et en Égypte*, t. I, Ed. Ducollet, Libraire-Éditeur, Paris, 1840, pp. 373-374.

⁶⁵⁶ Hassan Arfa, *The Kurds: An historical and political study*, Ed. Oxford University Press, 1966, p. 23.

⁶⁵⁷ Djalili Djalil, « al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'ashir », (Les soulèvements kurdes au XIX^{ème} siècle), In *al-harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par: Abdî hajî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, p. 17.

⁶⁵⁸ Baptistin Poujoulat, *Voyage dans l'Asie mineur en Mésopotamie... op.cit.*, p. 375.

⁶⁵⁹ Djalili Djalil, « al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'achir ... op.cit. », p. 18.

culture des terres abandonnées conforté sa popularité⁶⁶⁰. En 1828-1829, il conclut un pacte avec d'autres chefs de la région, pacte connu sous le nom d'«alliance sacrée». Cette alliance unissait son ancien rival Nurallua Bey, gouverneur d'Hakkârî, l'émir d'Ardalân et l'émir de Mokus, Avdâl-Khân.

Pendant le déroulement des négociations de la conférence d'Erzeroum de 1843-1847, un grand soulèvement armé présidé par Bedir-Khân se propagea dans les régions montagneuses de Djazira. Cette région n'était que nominalement sounise aux autorités ottomanes. D'après les témoignages des voyageurs qui visitèrent la région, cette dernière était considérée comme la plus sécurisée de l'Empire. Detil, le voyageur russe qui parcourut la région, écrivit que dans le pays de Bedir-Khân Bey, « l'enfant pouvait se promener sans crainte avec de l'or plein les mains ». Bedir-Khân Bey, faisait preuve d'une grande tolérance envers les autres communautés religieuses. A Djazira, son district central, vivaient 50 familles chaldéennes et 20 familles jacobites dont il respectait l'Eglise⁶⁶¹.

Afin d'affaiblir l'influence de Bedir-Khân Bey, les autorités ottomanes voulaient raviver les conflits ethniques et religieuses au Kurdistan. Les missionnaires américains et anglais particulièrement jouèrent un grand rôle dans la perturbation des relations amicales entre les Kurdes et les Assyriens qui, depuis des siècles, vivaient en harmonie dans la même région. En 1843, Bedir-Khân Bey, émir de Djazira et Norollâh Bey, du Sandjak de Hakkârî, s'en prennent aux Nestoriens Tiyârî qui, désunis, opposent une résistance désordonnée. Mar Shimoun y perd sa mère et plusieurs membres de sa famille et se réfugie chez Rassam, consul anglais de Mossoul ; il dira plus tard que dix mille des siens ont été massacrés⁶⁶². Suite à une série de conflits armés entre les Chrétiens et les Kurdes de Bedir-Khân, le Kurdistan devint le théâtre d'une guerre intérieure qui était en faveur des Ottomans. Les Anglais montèrent les Nestoriens contre les Kurdes et en même temps poussèrent les Ottomans à écraser le soulèvement de Bedir-Khân. En 1847, des massacres de Chaldéens et de Jacobites, commandités par Bedir-Khân Bey, sont signalés autour de Djazira⁶⁶³.

⁶⁶⁰ Hasan Gökçe, *Portrait d'un émir kurde, Bedir-Khân Khan Bey*, In *Société et Cultures Musulmanes, d'hier et d'aujourd'hui*, N° 10, février 1996, p. 76.

⁶⁶¹ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 60.

⁶⁶² Florence Hellot-Bellier, *Les Assyriens de Perse à la charnière de 2 cultures au XIX e siècle. Mémoire de D.E.A* (sous la dir. de M. Charles-Henri de Fouchécour et de Mme Homa Nateq, Université de Paris III, 1990, p. 67.

⁶⁶³ *Ibid.*, p. 68.

En 1839, avec le renversement de l'émirat de Sôrân, la première phase de rattachement du Kurdistan avec le pouvoir central ottoman prit fin. En mars, la préparation militaire pour la deuxième phase recommença, préparation pour laquelle 'Osmân Pâshâ, le nouveau commandant en chef de l'armée ottomane, réclama de nouveaux recrutements. À la mi-mai, la préparation s'acheva. La tactique de l'offensive ottomane sur les Kurdes de Bedir Khân consista à attaquer au début les alliés de Bedir-Khân. Donc, début juin 1847, la première attaque débuta vers le nord contre Avdal Bey, menée par une armée de 25 milles soldats, alors que l'armée kurde ne dépassait pas les 15 milles ou 17 milles combattants⁶⁶⁴. Bedir Khân se retira dans les montagnes et les Kurdes gagnèrent le premier affrontement, mais sous la pression de l'armée ottomane, Bedir-Khân après une bataille près de Djazira, il fut obligé de se retirer dans son château de Derguleh avec 500 de ses hommes. Encerclé et soumis au feu des canons, Bedir-Khan Bey se rendit à Osman Pâshâ, le *muchir* de l'armée d'Anatolie, le 11 juillet 1847 (9 *Saban* 1263)⁶⁶⁵. Il fut envoyé à Istanbul avec toute sa famille. Trois semaines plus tard, le 9 *zilkade* 1263, il est exilé en Crète, où il arriva le 21 du même mois⁶⁶⁶; et enfin, l'autorité ottomane accepta de le déporter à Damas, où il mourut en 1868.

Après l'écrasement du soulèvement, l'armée commença à terroriser la population, de plus, la propagation du choléra au cours de l'hiver 1847-1848 acheva de ruiner le Kurdistan. Dans le chapitre suivant, nous aborderons la négociation du traité d'Erzeroum.

⁶⁶⁴ Djalili Djalil, *al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'achirop.cit*, pp. 20-21.

⁶⁶⁵ Dans l'historiographie du soulèvement du Bedir-Khân Bey, les historiens kurdes attribuent la défaite de Bedir-Khân à la trahison de son neveu Yezdân Cher, soi-disant le commandant du flanc est des forces kurdes de l'armée Bedir-Khân Bey. Par exemple, cf. Kendal, « Les Kurdes sous l'Empire ottoman », In *Les kurdes et le Kurdistan* (dir.de) Gérard Chaliand, Ed. Maspero, Paris, 1978, p. 48. En fait, Yezdân Cher avec son père était à l'époque sous surveillance par ordre de Bedir-Khân, car le père de Bedir-Khân, avant de mourir, avait recommandé que l'émir Sayfadin, le frère réel de Bedir-Khân et le père de Yezdân Cher, prenne le pouvoir de l'émirat. Mais Bedir-Khân Bey réussit à éloigner son frère Sayfadin, et son fils Yezdân Cher du pouvoir et les fit arrêter. En 1930, pour la première fois ce fut l'un des petits-fils de Bedir-Khân Bey, pour traiter mal à Yezdân Cher qui créa cette histoire fausse dans son livre en français publié au nom du Docteur Bletch Chirguh, *La question kurde : ses origines et ses causes*, Ed. Publication de la Ligue Nationale Kurde Hoyboun, n° 6, Le Caire, p. 17, et depuis les historiens recopient l'un après l'autre cette faute historique.

⁶⁶⁶ Hasan Gökçe, *Portrait d'un émir kurde, Bedir-Khân Khan Bey*, In *Société...op.cit.*, p. 79.

CHAPITRE XIII : DE LA NEGOCIATION DE 1843 AU DEUXIEME TRAITE D'ERZEROUM 1847 : LA PAIX MANQUE ENTRE TURCS ET PERSANS

A. Médiation, influence et intérêts européens

1. Au bord de la guerre : le tournant de 1843

Le premier traité d'Erzeroum, même s'il n'a pas réglé tous les conflits de frontière turco-persans, les a diminués. Bien que les conflits de frontières jusqu'à la fin de la période de Fath-'Ali Shâh (1797-1834) se calmaient, de temps en temps ils refaisaient surface. Mais avec le début du règne de Mohammad-'Ali Shâh Qâjâr (1834-1847), une nouvelle phase commença concernant le conflit de frontière turco-persan et les conflits se déclenchèrent. Parallèlement la politique russe et britannique dans la région était sur le point de passer du style commercial au style politique. La politique des Etats occidentaux d'une façon générale était de préserver l'équilibre des forces dans la région et d'annihiler toutes les tentatives des peuples musulmans pour changer la carte de la région. L'exemple de coopération collective de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse contre l'armée égyptienne sur la Syrie en 1840-1841 peut en être le meilleur exemple.

En 1842, la région vivait dans un grand trouble. Les conflits de frontière turco-persans réapparurent et la fin de la crise égyptienne, avec l'aide des Européens, favorisa l'émergence de nouveaux litiges de frontière turco-persans. En Irak le plus grand problème était celui de la tribu Ka'hib. Dans la même contrée, en 1842, plusieurs unités de l'armée iranienne s'emparèrent de l'un des centres sacrés des shiites à Karbalâ, mais très vite l'armée ottomane les obligea à les abandonner, puis l'armée turque, sous le commandement d'Ali Rezâ, massacra les shiites⁶⁶⁷. Cela devint très complexe pour les relations turco-persanes.

Nadjîb Pâshâ, le vali de Bagdad (1842-1847), était fortement contre les opposants de l'Empire Ottoman et il obligea toutes les contrées suspectes à se soumettre au sultan. Le problème des Kurdes de la contrée de Suleymânia et de Zohâb amena la Perse à se préparer à entrer en guerre contre la Sublime Porte. La Perse menaça de s'emparer de Bahreïn, Koweït et demanda le liva de Suleymânia et Arabestân jusqu'à

⁶⁶⁷ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya.... op.cit.*, p. 57-58.

Kurne⁶⁶⁸. Devant la demande de la Perse, les Ottomans montèrent les tribus de Mantifik, Beni-lam et la tribu kurde de (Bâbân) contre la Perse⁶⁶⁹ et les escarmouches recommencèrent sur la frontière ; et surtout dans la région kurde de Suleymânia la situation devint très dangereuse quand, en 1842, les autorités ottomanes formèrent à Suleymânia une brigade militaire et firent une offensive imprévue contre le quartier d'été du vali d'Ardalân⁶⁷⁰. Dans les parties nord de la frontière, la confrontation armée eut lieu à Bayazid ; Hafîz Pâshâ réussit à contrôler les armées envahissantes du Shâh. La Perse demanda aux commerçants iraniens de quitter l'empire ottoman rapidement, et l'armée perse se réunit à Hamadân, le conflit étant sur le point de se déclencher⁶⁷¹.

Les escarmouches dans les contrées kurdes de Suleymânia étaient les plus vives. La Perse, afin de mettre la main sur la province de Suleymânia, soutint un prétendant au trône ('Ali bin-Mahmûd qu'il convertit au shiisme) contre le vali de Suleymânia, Ahmad Pâshâ et lui donna tous les armements militaires nécessaires pour contrôler la ville de Suleymânia ou gouverner cette province au nom de la Perse. L'armée d'Ali Ibin-Mahmûd attaqua les territoires qui étaient sous le contrôle d'Ahmad Pâshâ, et en conséquence, ce dernier commença à frapper les principaux camps de son adversaire et les pourchassa même jusqu'à l'intérieur de la frontière persane⁶⁷². Les opérations punitives d'Ahmad Pâshâ de Bâbân contre 'Ali Ibin-Mahmûd inquiétèrent la Perse. Les protestations de la Perse étaient à l'époque où le contexte international voulait assurer la sécurité sur les deux côtés des frontières, afin que la commission mixte à quatre puisse délimiter la frontière des Etats musulmans et empêcher les affrontements⁶⁷³. Le vali de Bagdad, Nadjîb Pâshâ (1842-1848) constata une accalmie relative aux affaires de la frontière et favorisa le renversement de l'autorité Bâbân, nécessitant la destitution d'Ahmad Pâshâ ; donc il n'hésita pas à le destituer au printemps 1842, sous le prétexte qu'Ahmad Pâshâ avait agressé les frontières en dehors de son autorité et fut redemandé à Bagdad. Lors de l'absence d'Ahmad Pâshâ, c'est son frère Abdulla Pâshâ, par un ordre du vali de Bagdad, qui devint le gouverneur de Suleymânia. Parallèlement, la

⁶⁶⁸ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Tarikh al-'Iraq al-Hadith fi nihayat Hukm Da'ud Pâshâ ila Nikayat Hukm Midhat Pâshâ*, (Histoire de l'Irak contemporaine à la fin de l'autorité de David Pâshâ jusqu'à la fin de l'autorité Midhet Pâshâ), (en arabe), Ed. Dar al-katib al'Arabi, Caire, 1968, p. 334.

⁶⁶⁹ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Târikh al-Irak ... op.cit.*, pp. 334-335.

⁶⁷⁰ J. G. Lorimer, *Gazettier of the persian golf, Omân, and central arabia*, England, First edition Calcutta 1915, Historical, Part 1 B, Reprinted, London, 1984, p. 1374.

⁶⁷¹ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 58.

⁶⁷² Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *tarikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm Dawd Bacha.....op.cit.*, p. 115.

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 116.

Perse est intervenue dans la région au nom du retour de Mahmûd Pâshâ, qui fut chassé de son poste de gouverneur de Suleymânia et se réfugia au mois de juin 1841 dans l'émirat d'Ardalân. Le 6 mai 1842, l'armée de Mahmûd Pâshâ de Bâbân, avec le concours de l'armée persane, fit par l'intermédiaire du Vali d'Ardalân une grande offensive sur la ville de Suleymânia, mais l'armée d'Abdulla Pâshâ résista et mit l'armée d'Ardalân et celle de Mahmûd Pâshâ en déroute⁶⁷⁴. Cette offensive inquiéta l'Empire ottoman et l'ambassadeur ottoman déclara que l'offensive sur Suleymânia allait à l'encontre du premier traité d'Erzeroum en 1823⁶⁷⁵. Après cette offensive de l'armée de Mahmûd Pâshâ et de l'armée persane, le vali de Bagdad fit libérer Ahmad Pâshâ, alors retenu à Bagdad, et l'envoya au Kurdistan où il revint au poste de gouverneur de la ville de Suleymânia jusqu'à la conclusion du deuxième traité d'Erzeroum en 1847.

Les deux Etats étaient sur le point de se déclarer la guerre et la situation de la région s'en ressentait. Mais les deux Etats européens : la Russie et surtout la Grande-Bretagne coupèrent tous les chemins aux deux Etats afin d'éviter la guerre. Les deux états coloniaux ne voulaient pas que la région connaisse un choc politique et militaire qui changerait l'équilibre des forces dans la région. Partant de cette politique, les deux ambassadeurs, Butenal celui de la Russie et Sir Stratford Canning, celui de la Grande-Bretagne, s'immiscèrent dans les affaires de frontières et le 29 octobre 1842 demandèrent au Vali d'Erzeroum d'assurer la sécurité sur les frontières jusqu'à la résolution des conflits par une commission internationale mixte à quatre.

2. Une guerre évitée, une paix à construire

Avec les événements de l'année 1843, les litiges de frontière étaient sur le point de déclencher une nouvelle guerre. Les deux états de la région agrandirent leurs propriétés sur la possession et le partage des contrées frontalières. Une éventuelle guerre menaça de faire obstacle au commerce, surtout aux relations commerciales russo-britanniques dans la région. D'autre part, l'Etat perse était assez épuisé et il voulait se réconcilier avec l'Empire ottoman. La Perse pratiqua deux politiques qui, nous pouvons

⁶⁷⁴ Pour le détail sur le déroulement de cette offensive, cf. La lettre de gouverneur de Suleymânia, Abdulla Pâshâ de Bâbân à Xalil Kamil Pâshâ, le vali d'Erzeroum, Archive de Premier Ministre à Istanbul, (Les problèmes importants d'Iran, N° 1062, volume 5). Le fac-simile de ce document en turc Osmanli, ainsi que la traduction persane se trouvent In Mohammad Rezâ Nasiri, *Asnâd va mohâtebât-e târikhi-ye Irân-e qâjâriyeh*, (Documents et correspondances...*op.cit.*, t. II, 1987, pp. 184-186.

⁶⁷⁵ Mohammad Rezâ Nasiri, *Asnâd va mohâtebât-e târikhi-ye Irân-e qâjâriyeh ...op.cit.*, p. 19.

le dire, avaient le même but : d'un côté l'affrontement et la politique de confrontation militaire tout en montrant sa force et d'un autre coté, la tentative de régler les problèmes pacifiquement et présenter des requêtes à la Russie afin de régler le problème avec les Ottomans. Par exemple, la Perse⁷⁶ était au coeur de confrontations militaires avec la Turquie et, au début de février 1842, le Ministre des Affaires Etrangères de la Russie, Count Nesselrode écrivit à Djirnichiv, le Ministre de la Guerre, que Mohammad-'Ali Mirzâ a présenté une requête à Nicolas 1^{er} afin qu'il l'aide à résoudre ce conflit et demande que des missions russes en Perse et en Turquie participent à la résolution des conflits⁶⁷⁶. Dans ce même but, la Perse présenta une requête à l'ambassadeur britannique⁶⁷⁷ et à l'ambassadeur français à Constantinople.

Pour les Russes et les Britanniques, le déclenchement de la guerre ne servit pas leurs intérêts politiques dans l'Empire ottoman et l'Empire perse, d'autant plus que la guerre avait changé l'équilibre des forces dans la région. Pour cette raison, ils obligèrent les deux pays à accepter leur médiation. Les deux pays étaient en train de concentrer des forces militaires sur les deux côtés de la frontière, mais sur les recommandations des deux ambassadeurs des deux Etats médiateurs et la pression des agents britanniques et russes, ils arrêtaient les préparations militaires qui menaçaient la paix, malgré une forte hésitation de la part des Turcs⁶⁷⁸. Même si au début le Sultan n'approuvait pas que les deux états russes et anglais s'interposent entre lui et le Shâh de Perse, il pensait que cette affaire ne concernait que les musulmans et que les états chrétiens n'avaient pas le droit de s'en mêler⁶⁷⁹. Mais l'influence des états chrétiens avait déjà pénétré les deux états, et les représentants de ces deux pays à Téhéran et Istanbul entrèrent dans le jeu et décidèrent de former une commission à quatre représentant les délégués de quatre pays: la Perse, l'Empire ottoman, la Russie et la Grande-Bretagne et de se réunir à Erzeroum afin de résoudre les conflits de frontière au cours d'une conférence.

3. Le début de la négociation, une commission mixte à quatre

⁶⁷⁶ Archives du Ministre de l'extérieur de Russie, *lettre de Count Nesselrode, le 15 février 1842*, cité par N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 58.

⁶⁷⁷ Les lettres à ce sujet, arrivèrent au colonel Taylor, agent politique britannique et lui s'adressa à l'ambassadeur britannique à Constantinople, cf. J. G. Lorimer, *Gazettier of the persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, p. 1374.

⁶⁷⁸ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, p. 1374.

⁶⁷⁹ Soleyman Abd al-Aziz Nawwar, *Târikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm Dawd ...op.cit.*, p. 335.

Finalement, sous la menace militaire russo-britannique, les commissaires ottomans et persans tombèrent d'accord pour constituer une commission avec la médiation des Etats médiateurs qui se réunirent à Erzeroum pour étudier et mettre fin aux conflits de frontières et à tout autre conflit possible. Le commissaire britannique était le colonel Williams, mais comme le premier candidat était malade, Curzon le remplaça, alors qu'il était le secrétaire particulier de Sir Stratford Canning à Constantinople. Le colonel Williams une fois guéri, et Curzon représentèrent tous deux la délégation de la Grande-Bretagne qui alla à Erzeroum. Etant atteint d'une maladie de fièvre du cerveau, le 23 octobre 1843, Curzon fut obligé de retourner dans son pays. Auparavant, l'ambassadeur britannique à Constantinople, Sir Stratford Canning, proposa la candidature de Henry Layard pour remplacer Curzon, mais ses suggestions ne furent pas acceptées par Lord Aberdeen, le Premier Secrétaire britannique aux Affaires Etrangères ; lorsque Lord Palmerston remplaça Aberdeen, il demanda à H. Layard de prendre part à la délégation commune britannique à Erzeroum, mais H. Layard avait déjà trouvé un autre poste. Le commissaire ottoman était Nuri Efendi, qui avait travaillé à Londres et à Vienne en tant qu'ambassadeur ottoman, mais il mourut avant les négociations d'Erzeroum ; Enveri Effendi, son premier secrétaire, le remplaça. Le premier commissaire perse était Mirzâ Dja'far, l'ambassadeur perse auprès de la Sublime Porte⁶⁸⁰, mais il tomba malade sur la route d'Erzeroum et ne put aller plus loin que la ville de Tabriz ; Mirzâ-Taqi Khân le remplaça ; enfin le représentant de la Russie était le colonel Dianes.

Dans le chapitre précédent nous avons déjà signalé que le massacre de Karbalâ, compliqua les relations turco-persanes, et fut l'un des points essentiels des différends entre les deux empires. Les rapports donnés à propos du massacre de Karbalâ étaient excessifs, l'un évaluant les victimes à 30 000 personnes et la ville totalement détruite⁶⁸¹, tandis que les sources officielles ottomanes n'indiquaient que (350) morts⁶⁸². Le colonel Taylor (l'agent politique britannique à Bagdad), dans un message adressé au Vali de Bagdad, félicita le Pacha de ses victoires à Karbalâ, sans prendre en considération l'avis de l'ambassade⁶⁸³. Taylor enjoignit le colonel Farant de rester à Bagdad pendant

⁶⁸⁰ Robert Curzon, *Armenia : A year at Erzeroum, and on the frontiers of Russia, Turkey and Persia*, Ed. J. Murray, London, 1854, p. V.

⁶⁸¹ Pour le détail sur le massacre de Karbalâ et le nombre de victimes, cf. J. G.Lorimer, *Gazetier of the persan golf... op.cit.*, pp. 1349-1357.

⁶⁸² H.al-Dijily, *al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat qiron*, (Les relations...*op.cit.*, P. 158.

⁶⁸³ J. G. Lorimer, *Gazetier of the Persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1355.

le déroulement de la conférence d'Erzeroum et de diriger les affaires concernant le conflit turco-persan. Le délégué russe à Constantinople, M. de Bouteneff, demanda officiellement à Farant de le représenter aussi ; de cette façon Farant représentait les deux Etats russe et anglais. Le 15 mai 1843 à Bagdad, Farant signala au cours de l'enquête que le nombre de victimes ne dépassait pas les 5000 personnes, dont 3000 d'entre elles tuées dans la ville⁶⁸⁴. Le délégué ottoman, Namik Pâshâ, évalua le nombre de rebelles blessés à 150 seulement, plus 200 autres. Sir Stratford Canning et son homologue à Istanbul commencèrent à normaliser le problème, de sorte qu'il soit à l'avantage de la Perse⁶⁸⁵.

La première séance d'Erzeroum se tint le 15 mai 1843. La plus grande difficulté de la commission était le massacre de Karbalâ par l'armée du Vali de Bagdad le 13 janvier 1843. Après tant de dialogues et de négociations à Erzeroum, les conférences continuèrent jusqu'en mars 1844, jour où la conférence s'arrêta à cause d'une stupide erreur commise par le commissaire ottoman Enveri Bey, à qui son homologue perse, Mirzâ-Taqi Khân, avait demandé de construire une mosquée pour les chiïtes en Turquie⁶⁸⁶. Dans les chapitres suivants, nous aborderons les étapes des négociations jusqu'à la conclusion du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847).

⁶⁸⁴ Pour le détail sur cette enquête, cf. J.G. Lorimer, *Gazettier of the persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, pp. 1349-1357.

⁶⁸⁵ J.G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and Central..op.cit.*, p.1357.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 1375.

B. Négociation et délimitation des frontières 1843-1847

1. Le Kurdistan et les conférences d'Erzeroum de 1843-1844

Les conférences de négociations d'Erzeroum se déroulèrent du 15 mai 1843 au 2 mars 1844, date à laquelle s'étaient tenues à Erzeroum dix-huit conférences. Après avoir étudié ces séances, nous avons constaté que plus de la moitié de ces débats et de ces négociations furent consacrées au partage des territoires du Kurdistan et aux luttes des deux Etats à propos du Kurdistan. Avec la lecture de la totalité des 18 séances (1843-1844) de la conférence, nous aborderons les conflits de frontière turco-persans relatifs aux points conflictuels concernant le Kurdistan et son espace géographique.

I - Les territoires et les régions kurdes contestés

A- Suleymânia et ses dépendances

Dans la première séance de négociation tenue le 15 mai 1843 à Erzeroum, le premier point abordé fut celui du passage en force de la frontière et du dédommagement de la ville de Suleymânia⁶⁸⁷ suite à l'attaque de la Perse ; le plénipotentiaire turc s'adressa à son homologue perse et lui demanda s'il était prêt à verser une indemnité et des compensations à la Turquie pour la dernière violation de son territoire par l'attaque de Suleymânia⁶⁸⁸. Les Ottomans se plaignaient contre l'immixtion des Perses dans les affaires de Suleymânia qui est située dans territoire ottoman et nommant les gouverneurs pour cette ville contre la volonté des Ottomans⁶⁸⁹. C'est pourquoi le commissaire turc demanda formellement que la Perse abandonne sa domination sur ladite province. Selon le commissaire turc, la ville de Suleymânia, était sous la soumission ottomane depuis le premier traité d'Erzeroum de 1823. Dans la quatrième séance qui eut lieu le 27 octobre 1843 et fut totalement consacrée à la ville mentionnée, le commissaire perse selon les instructions de son ministre des Affaires étrangères⁶⁹⁰

⁶⁸⁷ Archives du Ministre des Affaires Etrangères de l'Iran, *Le procès-verbal de la première conférence d'Erzeroum* tenue le 15 *rabih al-sani* 1259, Carton 18 :2. In *Daftar-e motale'at-e siyasi va beyn al-melali, Gozideh-ye asnâd-e siyasi-e Irân va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr, 1990/1369, Téhéran, volume I, p. 615.

⁶⁸⁸ FO: 424/7B (Confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*), part I, 1843-1844, Enclosure I in n° 1. Mr. Redhouse to British Commissioners. (Report of First Conference).

⁶⁸⁹ Cf. la lettre du Colonel Sheil au ministre des Affaires étrangères Perse, In Archive de Ministère des Affaires Etrangère de l'Iran. *Copie d'une lettre de Ministre de Affaires Etrangères à Mirzâ Taqqi Khân*, Copies des Correspondances, In Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e ...op .cit.*, pp. 4-5.

⁶⁹⁰ Cf. Archives du Ministère des Affaires Etrangères de l'Iran. *Copie d'une lettre de Ministre de Affaires Etrangères à Mirzâ Taqqi Khân*, Copies des Correspondances, livraison n° 2, p. 197, In Nasrollâh Sâlehi,

affirma que, bien que la ville fit partie du territoire perse, la Perse était prête à verser des dédommagements aux ressortissants ottomans suite à l'attaque menée par Mohamed Pacha à condition que la Turquie accepte elle aussi de dédommager les pillages et les brigandages qui avaient été causés dans le camp du vali de Sinne. Dans la cinquième séance, le commissaire turc, pour prouver que Suleymânia appartient à la Sublime Porte, montra la copie d'une lettre de Hâdji-Mirzâ Âqâsi, le Ministre Perse des Affaires Etrangères, dans laquelle il demandait aux Ottomans de destituer Ahmad Pacha de son poste de gouverneur de Suleymânia⁶⁹¹. Mais le commissaire perse lui répondit que « *la ville de Suleymânia était un canton kurde, qui a appartenu tantôt à la Perse, tantôt à la Turquie, mais dont les gouverneurs avaient toujours été choisis parmi les chefs indigènes...La question de Souleïmanieh est, depuis dix ans, en discussion entre les deux Etats, tandis que la note de son Excellence le hadji ne date que de deux ans* »⁶⁹². Le commissaire turc lui répondit que Suleymânia, à tous points de vue, était dépendante de la Turquie, et que si celle-ci était dépendante de la Perse, qu'il lui montre un traité stipulant que Suleymânia faisait partie de la Perse. Mohammad Shâh, dans une instruction secrète à Mirzâ Taqi-Khân concernant la ville de Suleymânia, lui dit que :

*« Si le commissaire turc insistait et si les commissaires des Etats médiateurs intervenaient pour que la ville reste sous la domination ottomane, il devait accepter à condition que le gouverneur de la ville soit nommé avec l'accord des deux côtés et que la ville donne chaque année une somme d'argent de trente mille toman comme droit de pâturage annuel »*⁶⁹³.

Le Gouvernement persan, sans renoncer à ses prétendus droits sur cette propriété, a néanmoins autorisé Mirzâ Taqi-Khân par ses instructions secrètes à ne point insister sur sa restitution. Sir Stratford Canning insiste à ce que la possession légitime de Suleymânia soit reconnue et confirmée à la Porte. Il serait peut-être d'une juste (le parole est à A. Medem) réciprocité de confirmer, le cas échéant, simultanément la

Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâlê'ât-e Siyâsî va Beyn al-melâlî, 1998/1377, Téhéran, pp. 28-29.

⁶⁹¹ FO: 424/7B (confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure 1 in N° 10, Protocol of Fifth conference.

⁶⁹² FO: 424/7B (confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, *Ibid.*

⁶⁹³ Archive Ministère des Affaires Etrangères de l'Iran, *La copie d'une instruction de Mohammad Shâh à Mirzâ Taqqi*, In les Copies des Correspondances, Livraison. n° II, volume B 151, In Sâlehi, Nasrollâh, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264*, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâlê'ât-e Siyâsî va Beyn al-melâlî, 1998/1377, Téhéran, p. 36.

souveraineté de Zohâb à la Perse, car, en forçant le Shâh à se désister de ses prétentions sur Suleymânia, on pourrait obliger par contre le Sultan à renoncer à ses réclamations sur Zohâb⁶⁹⁴. Il est vrai que le commissaire perse insista sur la dépendance de Suleymânia vis-à-vis de la Perse afin de procéder à la tractation contre les autres régions frontalières.

B- Zohâb et ses territoires

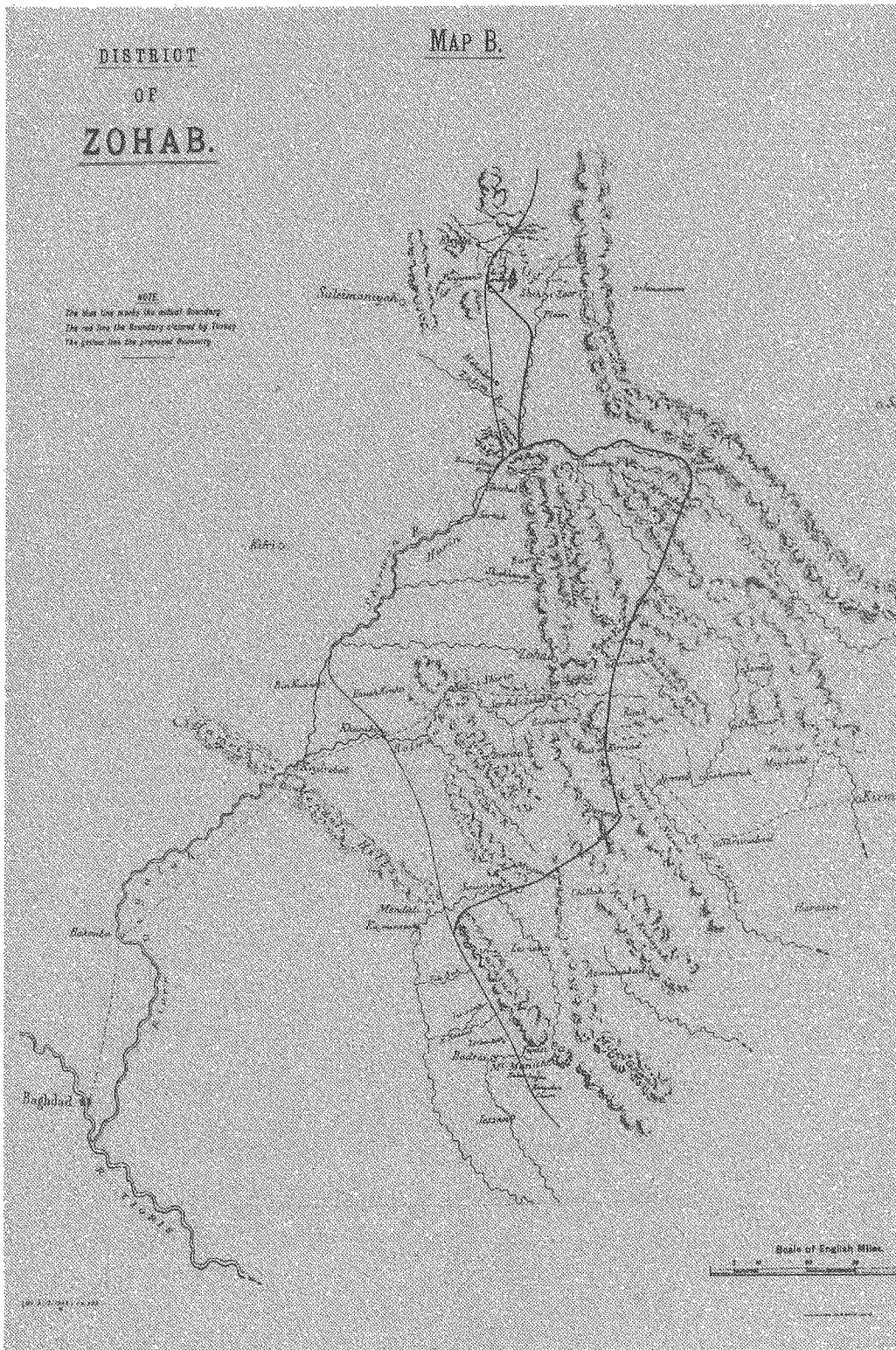
Zohâb est une contrée frontalière stratégique importante qui domine la ville de Bagdad et ses alentours de sorte que l'occupation de celle-ci par la Perse sera une grande menace permanente pour l'Irak arabe. La province était dirigée par la famille kurde Abdâl Bey. Au moment du traité de Zohâb de 1639, cette province revint à la Turquie, puis à l'époque de Nâder Shâh, la province ainsi que d'autres provinces kurdes fut prise par la Perse. En vertu du traité de 1746, Zohâb fut restitué à la Sublime Porte ; depuis ce temps, il fut sous la domination ottomane jusqu'en 1811-1812 quand la contrée fut envahie par Mohammad-'Ali Mirzâ. Quatre ans plus tard, Fath-'Ali Shâh, fit restituer à la Turquie la province de Zohâb et les autres provinces occupées, après quoi le vali de Bagdad nomma Mohammad Pâshâ, gouverneur de Zohâb. Avec le déclenchement de la dernière guerre turco-persane, la province fut de nouveau envahie par l'armée persane, puis selon le premier traité d'Erzeroum, la contrée dû être rendue à la Turquie, mais les Perses ne l'ont toujours pas restituée.

Au cours de la quatorzième conférence, le commissaire turc présenta la copie de deux lettres patentes *bérat* qui concernaient Zohâb, quelques passages du livre de Macdonald, auteur anglais, et une carte de la province (voir la carte n° 8, ci-dessous). Mais le commissaire perse continua d'insister pour que la province de Zohâb soit une partie de l'Empire Perse et il était contestable que Zohâb soit une propriété de droit de la Perse⁶⁹⁵. Pourtant le commissaire perse n'avait pas de documents pour prouver le droit de son pays sur ces territoires, sauf un tout petit passage d'un livre turc *Djihan Nouma* de Katib Tchélébi, que les Turcs ont considéré comme un livre plein d'erreurs. « *Sir Stratford Canning propose de ne laisser à la Perse que le district appelé Derna, et de faire céder tout le reste de Zohâb à la Porte. C'est-à-dire, que*

⁶⁹⁴ FO : 424/7C (Confidential 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N° 12 (*Observation sur le Mémorandum de Sir Stratford Canning, concernant les bases d'une solution arbitrale du Litige turco-persan.*

⁶⁹⁵ FO : 424/7B (confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure 1 in N° 19, Protocol of Fourteenth Conference.

Carte 8 : Le district de Zohâb



Source : Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 10, 1989.

la Turquie entrerait en possession de toute la province, moins une très petite fraction, pour laquelle le Gouvernement persan aurait à renoncer encore ses prétentions pécuniaires. Sir Stratford Canning indique comme limite, soi-disant naturelle, une ligne tirée le long de la chaîne des montagnes du nord, moyennant laquelle il ferait entrer dans la partie turque le chef-lieu de Zohâb et le défilé de Kirrind. Ce dernier endroit qui appartient depuis des temps immémoriaux à l'Iran, serait selon l'opinion de l'Ambassadeur (anglais) très important pour la Porte, comme point de défense, tandis qu'entre les mains des Persans il n'était qu'un moyen d'agression »⁶⁹⁶. Pour des raisons géostratégiques, afin de ne pas tomber la Perse entre les mains de son voisin plus fort, la Russie, était contre la restitution de cette province à la Turquie ; « plus équitable de laisser Kirrind à la Perse, qui est l'Etat le plus faible, au lieu de le lui ôter pour le remettre entre les mains d'un voisin plus fort que lui et qui se trouverait ainsi rapproché de 15 fersagh de la ville de Kermânshâh »⁶⁹⁷. Il en fut de même pour l'ambassadeur anglais à Téhéran qui avertit Sir Stratford Canning des conséquences de priver la Perse de la vallée de Kerend.

En ce qui concerne d'autres régions du Kurdistan, le commissaire ottoman, au cours de la onzième séance, demanda la restitution de tous ces territoires kurdes à la Turquie :

- 1- Les deux districts de Serdasht et de Baïtouch qui dépendaient de Suleymânia,
- 2- Les quatre forteresses de Heftder, Dairek, Tchehrik et Somai, qui, avec le district de Bradôst, dépendaient de la province de Hakkârî,
- 3- Les deux districts de Qotour et d'Akourek, qui dépendaient de Mahmûdi ;
- 4- Le district de Mâku, qui dépendait de Bâyzid.

Pour appuyer sa demande, le commissaire turc adressa aux membres de la conférence les documents suivants : « 1- une adresse lettre écrite en persan au Gouverneur d'Erzeroum par plusieurs notables Hakkâris, qui réclamaient les quatre places et le district susmentionné, qui dépendaient de leur province ; 2- Un *bérat* Impériale (lettres patentes) du Sultan Ahmad III, qui conféra Makou et ses dépendances en fief héréditaire perpétuel à Abd-ul-Fettah Bey ; 3- Un tracé des localités réclamées

⁶⁹⁶ FO: 424/7C (Confidential 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N° 12 (*Observation sur le....op.cit.*

⁶⁹⁷ *Ibid*

par la Turquie, avec l'indication de la frontière depuis le Mont Ararat jusqu'à Dairna, dans la province de Zohâb »⁶⁹⁸.

⁶⁹⁸FO: 424/7B (Confidentiel10024), (*Extracts from Correspondence Relative....op.cit.*, Enclosure 2 in N° 16, Protocol of Eleventh Conference.

II- Tribu, transfuge et problème tribal

Le problème tribal, et surtout le problème des tribus kurdes, a toujours été l'une des sources alimentant les conflits de frontière turco-persans. Bien entendu, la migration et le transfuge des tribus ont posé des problèmes aux deux Etats. Pour les deux parties, les tribus kurdes ont été une source de réserve militaire et économique considérable. Partant de cette réalité, chaque Etat a essayé de s'allier les tribus.

Au cours de la douzième séance, quand les commissaires passèrent des conflits territoriaux aux affaires tribales, le commissaire perse demanda la restitution des tribus kurdes, passés en Turquie : 1- Heïdaranlou, 2- Spilkî, 3- Djalali, 4- Zilan, 5- Djounéki, 6-Djémadinlu, 7- Tékouri, 8- Chemséki, 9-Milan, 10-Chékifti et 11- Mokrî. Il demanda formellement la restitution de ces tribus conformément aux stipulations du traité d'Erzeroum⁶⁹⁹. En ce qui concerne le point de vue turc, le commissaire turc, lors de la quinzième séance qui eut lieu le 9 février 1844, affirma que selon les stipulations du traité d'Erzeroum au moment où Hafiz Pâshâ était gouverneur d'Erzeroum, la grande moitié de la tribu Haidéranlu campait avec son chef, Soltân Âghâ, aux environs de Van, sur les territoires ottoman. Ce qui était étonnant, c'était que plusieurs tribus réclamées par la Perse étaient aussi réclamées par la Turquie, mais en réalité ces tribus n'étaient ni turques, ni perses. Elles étaient des tribus kurdes et que leurs territoires étaient éclatés entre l'Empire perse et l'Empire ottoman.

Sir Stratford Canning⁷⁰⁰ proposa que les tribus réclamées par les deux parties à la fois se prononcent elles-mêmes en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances musulmanes et décident chez laquelle elles désireront se fixer à l'avenir⁷⁰⁰. Partant de cette proposition, les Ottomans obligèrent les chefs des tribus kurdes à écrire des lettres au Gouvernement pour dire que telle ou telle contrée dépendait des Ottomans : nous pouvons citer par exemple la lettre de Hussein Pâshâ, le chef de la tribu de Zilân, ou la déclaration de Mulla Mohammad, secrétaire et agent de Nourollâh Beg, le grand chef de

⁶⁹⁹ FO : 424/7C (Confidentiel 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure 1 in n° 17, Protocol of Twelfth Conference.; Archive de Ministre des Affaires Etrangère de la Perse, *Procès-verbaux du 2ème conférence*, in carton 18/2 (Documents ancien), Document, n° 154, le 15 *rabih al-tani*, 1259 / 15 mai 1843.

⁷⁰⁰ FO : 424/7C (Confidentiel 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N° 12 (*Observation sur le Mémoire de Sir Stratford Canning, concernant les bases d'une solution arbitrale du Litige turco-persan.*

Hakkâri en faveur de la Turquie⁷⁰¹. Il en fut de même pour la Perse : citons les lettres des notables de Serdasht et ses environs et de Bana en refusant son annexion par la Turquie⁷⁰². En ce qui concerne la tribu de Zilân, chaque Etat la réclama. En effet, cette tribu avait été sédentarisée par ordre du Sultan dans la contrée de Diarbékir ; à cause de sa pauvreté, la tribu fut obligée de partir vers les régions de Bayazid et Kars. Grâce à un don des cavaliers aux armées ottomanes, la tribu pu obtenir des terrains agraires. Longtemps après, la contrée devint le champ de bataille de la guerre turco-russe et elle fut obligée d'entrer en territoire persan. Avec l'accord de deux parties, elle s'installa à Khoi, puis retourna à Van en Turquie où elle resta sous la domination ottomane jusqu'en 1843⁷⁰³. Par la suite, la Perse demanda formellement l'extradition de cette tribu. A ce propos, en 1844, le Ministre des Affaires Etrangères Perse s'adressa une lettre à Mirzâ-Taqi Khân, le commissaire de Perse à Erzeroum, écrivit : « *Depuis l'époque de Nâder Shâh, tous les Kurdes, des tribus et des clans dépendent de la Perse. Mais si de temps en temps ils recoururent à la corruption et au brigandage, et passèrent de l'autre côté de la frontière, ils reviennent (en Perse) ; jusqu'à présent personne n'a prétendu que les Kurdes de Zilân dépendent de la Turquie. Et, a propos de la requête écrite par l'ingrat Hussein khân au gouvernement (ottoman), son fils, Qasem Âgha et tout les chefs de Zilân écrivirent une contre requête qui annula celle de Hussein-khân* »⁷⁰⁴.

III- Les indemnités

Les réclamations pécuniaires, malgré leur grande importance, n'ont point été discutées aux conférences. Les plénipotentiaires ottomans ont refusé de les traiter, nonobstant l'insistance des commissaires médiateurs et celle de Mirzâ-Taqi Khân, il

⁷⁰¹ FO: 424/7B (confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative...op.cit.*, Enclosure 3 in N° 17, (Written Declaration of Mollah Mohammad, Secretary and Agent and hoc of Noor-ullauh Bey, Grand Chief of the Hakiary Tribes).

⁷⁰² Cf. Le lettres des notables de Serdasht au Ministre des Affaire Etrangère, le 16 de ramadan 1268/15 juillet 1851, Archive de Ministre des affaire Etrangère de l'Iran, carton 13, dossier 5/H, In Daftar-e motale'at-e siyasi va beyn al-melali, *Gozideh-ye asnad-e siyasi-e Iran va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr, volume I, 1990/1369, Téhéran, pp.582-583.

⁷⁰³ FO: 424/7B (Confidentiel10024), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure 2 in N° 16, Enclosure 2 in N°17. (*Representation of Hussein Pâshâ, Chef of the Kurdish Tribe of Zeelan, to the Governor General of Erzeroum, May 1842*).

⁷⁰⁴ Archive de Ministère des Affaires Etrangère de l'Iran. *Copie d'une lettre de Ministre de Affaires Etrangères à Mirzâ-Taqi Khân*, Copies des Correspondances, Livraison n° II, volume A 71. In Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264*, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâle'ât-e Siyasi va Beyn al-melali, 1998/1377, Téhéran, p. 61.

n'a pas voulu aborder la question des indemnités, ni même permettre au délégué du Shâh d'émettre les droits de sa Cour, et a préféré rompre plutôt de sa propre autorité les conférences. Cet acte arbitraire n'a pas même valu à Enveri Effendi une réprimande de la part de son Gouvernement. Il en est résulté une stagnation complète du congrès, et ce point si vital pour la Perse, resté en suspens jusqu'ici, ne sera apparemment plus traité aux conférences d'Erzeroum⁷⁰⁵.

Cependant, d'après les informations données par le commissaire russe A. Médem, le 1^{er} septembre 1844, le Gouvernement persan avait réclamé en principe 4 kourours de tomans d'indemnités pour les pertes essayées seulement par le sac de Mohammara, mais dans des instructions secrètes de Mirzâ Taqi-Khân cette prétention avait été réduite à 2 Kourours. Ce chiffre paraît encore fort exagéré. Selon les renseignements les plus authentiques recueillis ici, on pourrait évaluer approximativement les dommages encourus en 1837 pour les marchands persans à l'occasion du pillage de la ville à un demi-kourour (12, 500,000 piastres). Ce chiffre ne paraîtra pas trop élevé si l'on considère que Mohammara était le point le plus commerçant de la Perse, que les négociants les plus riches de l'Iran s'y trouvaient établis, et qu'ils perdirent en 1837 tout leur avoir. Suivant les déclarations du plénipotentiaire ottoman, il résultait des droits de douane perçus à Mohammara, que les marchandises persanes qui arrivent annuellement ne dépassaient jamais la valeur de 25, 000 à 30, 000 bourses, 12, 500, 000 à 15, 000, 000 de piastres or⁷⁰⁶. En revanche, le Gouvernement ottoman réclame de la Perse une indemnité de 20, 000 tomans pour la dernière occupation de Suleymânia, qui s'est accomplie, comme l'on sait, sans effusion de sang ainsi que sans dégâts ; mais il refuse d'admettre les prétentions pécuniaires du Gouvernement persan pour le pillage du camp du vali effectué sur le territoire du Shâh. Les pertes des Turcs se trouvent plus que contrebalancées par celles des Persans, évaluées à 100, 000 tomans.

Il est intéressant de dire que, aux côtés des indemnités réclamés par la Perse, il y avait encore des anciennes réclamations réclamé par cette dernière telles que les indemnité pour l'expédition de Mir Rawândouz, l'attaque sur Awrâmân et les arrérages

⁷⁰⁵ FO : 424/7C (Confidential 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N°. 12 (*Observation sur le Mémoire de Sir Stratford Canning, concernant les bases d'une solution arbitrale du Litige turco-persan.*

⁷⁰⁶ FO : 424/7C (Confidential 10038), (*Extracts from Correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N°. 12 (*Observation sur...op.cit*

pour les droits de pâturage du Kurdistan ne sauraient non plus être déterminées sans une discussion et une entente préalable⁷⁰⁷.

2. Du protocole de Constantinople à la signature du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847)

Après la dix-huitième conférence qui eut lieu le 2 mars 1844, les négociations arrivèrent à une impasse. Les deux Etats médiateurs arrivèrent à la conclusion qu'il était vain de prolonger ces conférences et que les prétentions des deux côtés allaient se démultiplier. Désormais, les conflits de frontière devinrent confus et les deux Etats musulmans vivèrent dans une guerre permanente non déclarée. Les attaques et les pillages des tribus kurdes qui franchissaient la frontière, souvent en violation des traités signés, devinrent sources des protestations l'une contre l'autres. Par exemple, les tribus kurde Djâff et Pizhder firent des incursions des deux côtés de la frontière, les Hamavand attaquèrent la frontière ottomane, pillèrent et prirent le contrôle de Kirkuk jusqu'au Hamadân⁷⁰⁸. De plus, les sociétés tribales au long de la frontière, particulièrement des Kurdes et les Bani Ka'ab, avaient leurs propres problèmes ethniques et avaient changé leurs allégeances suffisamment de fois par le passé pour compliquer l'énigme culturel et territorial⁷⁰⁹. Dans ce contexte, la commission proposa aux Etats musulmans en mars 1845 une transaction reposant sur 9 points :

Ces points, qui étaient le fruit des efforts diplomatiques des états médiateurs, devinrent enfin les clauses du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847). Les points qui concernent le Kurdistan sont les suivants :

2. La Perse se désisterait de toute prétention a ville et la province de Suleymânia ; elle s'engagerait, soit à remettre à la Porte la plaine de Zohâb, c'est-à-dire toute la partie occidentale de cette province, soit à lui offrir un dédommagement équitable convenu de gré à gré. La Porte, de son côté, consentirait à laisser la Perse toute la partie orientale ou montagneuse de Zohâb, de l'île sur laquelle est située Mohammara, et de la rive gauche du Shatt-el'Arab qu'occupent de fait les habitants reconnus comme dépendants de la Perse, y compris de la libre jouissance de la navigation du fleuve depuis son embouchure jusqu'au point de contact des limites respectives.

⁷⁰⁷ FO : 424/7C (Confidential 10038), (*Extracts from correspondence relative....op.cit.*, Enclosure in N° 12 (*Observation su sur... op.cit.*

⁷⁰⁸ S. H. Longrigg, *Four centuries of modern Iraq*, Ed.Oxford, London, 1968, p. 310.

⁷⁰⁹ Firoozeh Kashani-Sabet, *Frontier Fictions: Shaping The Iranian Nation, 1804-1946*, Ed. Princeton University press, Princeton & New Jersey, 1999, p. 26.

3. Toute autre réclamation territoriale devant être abandonnée de part et d'autre, en vertu de cet arrangement, les deux parties s'engageraient à nommer, sans délai, des commissaires, qui seront chargés de tracer la délimitation de la frontière turco-persane conformément aux bases posées dans l'article précédent.

4. Toute question secondaire d'indemnité, comme par exemple, relatives aux pertes essuyées par quelque individu, ou au droit arriéré de pâturage, serait arrangée équitablement au moyen d'une commission, nommée de concert par les parties contractantes⁷¹⁰.

Le 2 janvier 1846 un protocole fut signé à Péria à Constantinople par le Ministre ottoman des Affaires Etrangères, l'ambassadeur britannique et le Ministre plénipotentiaire russe afin de régler le plus tôt possible les conflits de frontière. Le Ministre ottoman déclara qu'ils avaient accepté la transaction de 9 points qu'ils avaient reçue le 12 (24) mars 1845, qu'ils l'avaient bien étudiée, qu'ils avaient demandé de modifier le point 7 et que la modification de ce point 7 finalement avait été intégrée dans le texte de 9 points dans le protocole de 24 janvier (5 février) 1846⁷¹¹.

Les conflits de frontière continuèrent à se dégrader. Les deux Etats européens arrivèrent à la conclusion que le meilleur moyen de mettre fin aux difficultés était de signer un traité pour régler les principaux conflits et de garder les problèmes de nature technique et de moindre importance pour une commission technique de frontière⁷¹². Au dernier moment avant la signature du traité, le Gouvernement ottoman refusa de signer le traité, tant qu'on ne lui donnait pas certaines garanties à propos du sens de quelques paragraphes du traité et demanda des notes précises concernant l'abandon de Mohammara. Le 26 avril 1847, les ambassadeurs russe et britannique à Constantinople adressèrent une note explicative à la Sublime Porte concernant la ville de Mohammara et la rivière de Kârun⁷¹³; d'autres modifications furent apportées au traité, qui, au lieu de restituer la totalité de la province de Zohâb à la Turquie, la divisèrent en deux parties turque et perse. Finalement, sous la pression diplomatique des gouvernements

⁷¹⁰ Pour le texte intégral de cette transaction de 9 points cf. FO: 424/7D (Confidential 10041), (*Extracts from correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*), part III, 1845-1852, Enclosure 1 in n°1 (*Joint Note communicated to Shekib Effendi, Ottoman Minister for Foreign Affairs*).

⁷¹¹ Pour le texte de ce protocole, cf. FO: 424/7D (Confidential 10041), (*Extracts from Correspondance ...op.cit.*, Part III, 1845-1852, (*Annex to Chronological Abstracts, n° 2: Protocole d'une conférence tenue à Péria de Constantinople, le 24 janvier (5 février), 1846*).

⁷¹² H.al-Dijily, *al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat qiron*, (Les relation...op.cit., p. 166.

⁷¹³ Cf. les Notes Explicatives in FO 371/ 18970, Persia (Eastern): Political Departments: General Correspondence from 1906.

britannique et russe, le protocole de l'échange de ratification officielle du traité d'Erzeroum conclu entre la Turquie et la Perse à Erzeroum fut signé le 19 (31) mai (16 *Djémedi Akhir* 1263) de l'an 1847⁷¹⁴. Dix mois plus tard (au lieu de deux mois selon le Traité), la ratification du Traité fut faite (le 9 (21) mars 1848) à l'Hôtel du Ministre des Affaires Etrangères ottoman à Constantinople⁷¹⁵. Cependant, comme un fonctionnaire britannique l'observa, la commission " n'avait pas indiqué ce qui est territoire turc : nous avons simplement déclaré que ce qui est maintenant Turc doit rester ainsi ; mais ce sera les affaires de la commission qui sera nommée ci-après d'établir l'emplacement exact où la propriété turque finit et la persane commence"⁷¹⁶.

3. Tractations et dédommagements équitables

Le deuxième traité d'Erzeroum, celui de 1847, fut le traité le plus complet et le plus important signé entre les deux Etats pour régler leur litige frontalier. Ce traité réglait quatre axes essentiels qui étaient les causes et les sources principales de leur conflit. La première question réglée fut celle de la délimitation des frontières terrestres et maritimes ; la seconde, celle de la situation politique du Kurdistan (surtout celle des tribus kurdes et leur interdépendance) ; la troisième celle du pèlerinage des Iraniens vers les lieux sacrés et la quatrième, celle de la normalisation des situations commerciales. Nous aborderons les deux premiers axes qui concernent directement le sujet de cette thèse.

I- Les conflits terrestre et maritime

Dans l'article 2 du deuxième traité d'Erzeroum de 1847, les gouvernements ottoman et perse firent des tractations à propos de leur conflit concernant les frontières terrestre et maritime. Les régions kurdes de Zohâb, qui étaient sous la domination ottomane de par les traités de 1639, de 1746 et de 1823, furent divisées en deux parties : Zohâb de l'ouest, c'est-à-dire les territoires de la partie occidentale de la province que la Perse s'engagea à abandonner au gouvernement ottoman et Zohâb de l'est, c'est-à-dire le territoire oriental et montagneux de la province y compris la vallée de Kerend

⁷¹⁴ FO: 424/7D (Confidential 10041), (*Extracts from correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*), part III, 1845-1852, Enclosure 2 in n° 12.

⁷¹⁵ FO: 424/7D (Confidential 10041), (*Extracts from correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*), part III, 1845-1852, Enclosure in n° 15.

⁷¹⁶ Firoozeh Kashani-Sabet, *Frontier Fictions : Shaping The Iranian Nation...op.cit.*, p. 26.

que le gouvernement ottoman s'engagea à abandonner au gouvernement perse (article 2).

Selon le même article, une tractation fut faite entre les régions de population kurde de Suleymânia et la région de population arabe de Mohammara. En vertu de ce traité, le gouvernement persan se désista de toute espèce de prétention relative à la ville et à la province de Suleymânia et le gouvernement ottoman s'engagea formellement à ce que la ville et l'échelle de Mohammara, l'île de Khizr ((...)) deviennent possession du gouvernement persan. (Article 2). En conséquence, cela devint un début favorable pour le renversement de tous les petits émirats locaux kurdes, semi- indépendants.

II- Les problèmes tribaux

Selon l'article 8 dudit Traité, les deux Hautes Puissances musulmanes s'engagèrent à adopter et à mettre à exécution les mesures nécessaires pour empêcher et réprimer les vols et les brigandages des tribus et des peuplades établies sur la frontière, brigandages attribués aux tribus kurdes décrites par les termes de voleurs, brigands sans citer leur nom ethnique « *pour empêcher et réprimer les vols et les brigandages des tribus et des peuplades établies sur la frontière* ». En outre, ce traité a posé la base d'une coopération des occupants le Kurdistan. Selon le même article, pour empêcher les migrations des tribus kurdes, les deux Etats « *placeront des troupes dans les lieux convenables* ». D'ailleurs, « *Les deux Hautes Puissances laisseront, une fois pour toutes, à la libre volonté des tribus qui, leur suzerain n'étant pas connu, sont contestées, la faculté de choisir et de désigner les endroits où dorénavant elles demeureront toujours ; et il est arrêté que les tribus dont la dépendance est connue seront forcées de rentrer dans le territoire de l'Etat dont elles relèvent* » (article 8). Dans les chapitres suivants, nous aborderons les échecs de la délimitation des frontières depuis la signature du traité d'Erzeroum de 1847 jusqu'au protocole du mois d'août 1869.

CHAPITRE XIV: DU 2^e TRAITE D'ERZEROU M EN 1847 AU PROTOCOLE DE CONSTANTINO PLE DU 3 AOUT 1869 : LES TRIBUS FACE AUX GRANDES PUISSANCES

A. La frontière : une occasion nouvelle pour la présence anglaise et russe

1. Les Anglais à la recherche de marché

A la fin du XVIII^e siècle, la politique britannique dans la région fut d'assurer les frontières de l'Inde, d'empêcher et d'anéantir toute tentative des autres Etats européens de se diriger vers la région. En effet, l'Empire britannique a toujours essayé d'éloigner les autres Etats européens dans la région, sur les plans politique et commercial ; or il a gardé de bonnes relations avec l'Empire ottoman et l'Empire perse. Partant de ce point, les Anglais surveillèrent tous les mouvements nationaux et religieux musulmans, afin de ne pas donner prétexte aux autres pays européens pour intervenir dans la région. Avant le début des conférences d'Erzeroum, quelques résidents et voyageurs sujets de la couronne furent chargés de parcourir ces provinces frontalières en quête d'information. Le Capitaine J. W. Brant, consul britannique à Erzeroum, établit plusieurs rapports de 1840-42 décrivant les points problématiques dans la région kurde. Le récit de Brant du mouvement des troupes kurdes montre l'ambiguïté dans la surveillance des tribus qui erraient dans des territoires non définis. À cet égard, Brant a rapporté la frustration ottomane comme suit : "le Pâshâ a encore répété que des mesures résolues doivent être prises par la Perse pour maintenir les Kurdes une fois reconstitués, parce que la Turquie ne pourrait pas entreprendre annuellement d'engager des troupes pour forcer les tribus persanes à quitter le territoire turc et à retourner en Perse"⁷¹⁷.

Les deux Traités d'Erzeroum de 1823 et de 1847 assuraient une base de sécurité frontalière en obligeant les tribus nomades à cesser leurs attaques sur les deux côtés de la frontière turco-persane. Les commissaires britannique et russe profitèrent des efforts de médiation pour servir leurs propres intérêts. Les travaux des commissaires britannique et russe et leur médiation profitèrent de l'occasion de la délimitation de frontière pour faire une étude détaillée des régions locales dans les deux Empires en vue d'une expansion commerciale et politique. Sir Stratford exprima au commissaire britannique, le colonel Williams, son souhait qu'il (notez toutes les informations utiles pour ouvrir des nouvelles voies pour les relations commerciales)⁷¹⁸. Les agents secrets et les hommes politiques, en se cachant sous le nom de voyageurs, architectes, et mêmes

⁷¹⁷ Firooz Kashani-Sabet, « Fragile frontier: The Diminishing domains of Qajar Iran », In *IJMES*, 29, 2, May 1997, pp. 213-214.

⁷¹⁸ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya... op.cit.*, p. 64.

missionnaires, écrivirent des rapports au service de leurs Etats. L'un des agents secrets anglais, H. Layard, qui fit des fouilles archéologiques de 1845 à 1851 et devint plus tard l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople. Il mentionna dans ses mémoires la possibilité d'ouvrir une nouvelle voie vers le centre de la Perse par Erzeroum-Tabriz-Bagdad-Kermâshâh et il ajouta que la voie directe de la Méditerranée vers Ispahan qui passait par Alexandrette, Alep, Mossoul et la région de Rawândouz, était fermée depuis Mossoul parce qu'elle passait dans la région où vivaient les « tribus bagarreuses » et l'utilisation de cette voie « était empêchée par les avidités coercitives des autorités locales kurdo-turques ». Pour cela, il demanda que « l'ouverture d'une voie plus proche vers la Perse soit le premier pas vers l'extension du commerce »⁷¹⁹.

Sir Henry Layard lui-même parla des matières premières du Kurdistan qui pouvaient être une marchandise commerciale, par exemple ces matières que les Kurdes utilisaient pour faire des plats, ces épices qu'ils fabriquaient à partir d'herbes, ainsi que les noix dont les autorités locales et les chefs kurdes empêchaient l'exportation. Comme Layard avait constaté que la noix était une source importante pour le commerce britannique, il demanda au commissaire britannique Williams, chargé de la commission de frontière, de déterminer la quantité de taxes à l'exportation et les modalités permettant de faciliter son exportation. Pour Layard, le Kurdistan était riche en matières premières et l'Empire ottoman ignorait que les populations locales en tiraient parti. C'est la raison pour laquelle Layard conseilla de préparer un dictionnaire pour les tribus kurdes et les autres peuplades du Kurdistan et de recueillir autant que possible les informations sur la langue, les coutumes, les croyances religieuses, les informations naturelles à propos des animaux et des plantes⁷²⁰.

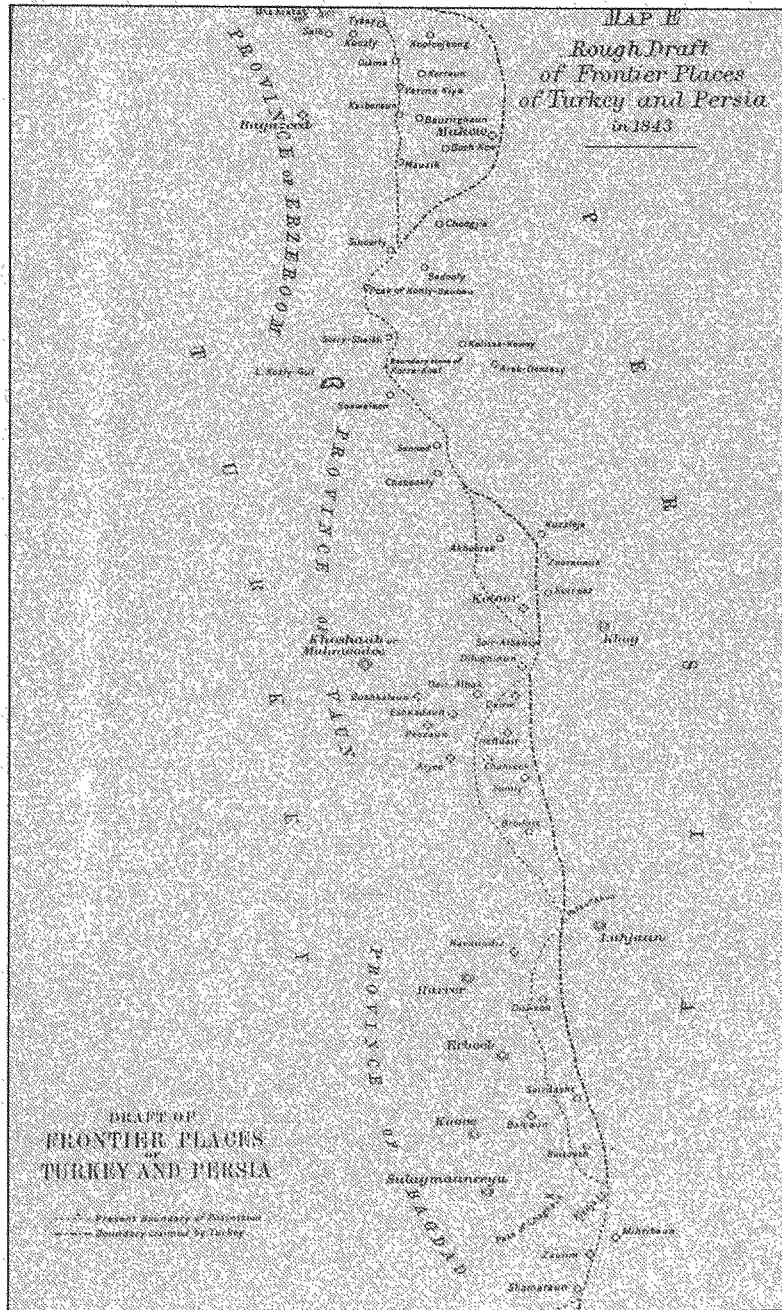
La médiation britannique avait plutôt un but commercial ; la politique anglaise était donc au service des projets économiques. Strafford Canning, dans une lettre datée de 16 décembre 1848, adressée au commissaire Williams, lui demanda de recueillir toutes les informations possibles à propos du commerce et de sa situation dans la région

⁷¹⁹ Cf. *Sir Stratford Canning to Lieutenant-Colonel Williams, Memorandum Respecting Turco-Persian Boundary Delimitation. Inclosure 3*, In Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 3, 1989, P. 111.

⁷²⁰ *Ibid.*, p.66.

de Sivas «Ce que je voudrais savoir, c'est, par l'ouverture d'un consulat britannique à Sivas, à quel point le commerce des marchandises pourrait évoluer »⁷²¹.

Carte 9 : Avant-projet de frontière turco-persane en 1843.



Source : Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 3, 1989, p. 283.

⁷²¹ Sir Stratford Canning to lieutenant-Colonel Williams, December 16, 1848, In Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 3, 1989, p. 113.

Il est intéressant de noter que, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne connut un problème majeur, celui de trouver un marché pour exporter ses marchandises. Le travail du commissaire britannique fut donc de trouver des marchés locaux. Dans le chapitre suivant, nous aborderons l'état d'avancement des travaux de la première commission jusqu'au déclenchement de la guerre de Crimée en 1853.

2. 1849-1852 : l'enlèvement d'un problème

Selon l'article III du deuxième traité d'Erzeroum de 1847, les deux parties contractantes ayant, par le présent traité, abandonné leurs autres réclamations territoriales, s'engagèrent à nommer immédiatement des commissaires et des ingénieurs, afin que ceux-ci déterminent les frontières entre les deux Etats (article 3).

Si nous pouvons décrire la première phase de la négociation de 1843-1848 comme une étape théorique et définir les points conflictuels de ce débat, nous pouvons dire que la deuxième phase (1849-1852) fut celle du marquage des frontières l'installation de repères terrestres et enfin de la préparation d'une Carte Identique de cette frontière.

Les commissaires et les ingénieurs de la commission étaient du côté perse : Mirzâ Djâffer-Khân, surnommé Moshir od-dowla, ingénieur et diplômé en Angleterre ; du côté turc : Dervish Pâshâ ; du côté anglais : le colonel Williams, son assistant le capitaine Glascotte, son architecte William Kennet Loftus ; et enfin du côté russe : le colonel Y.I. Tchirikof.

L'occupation de Qotour (1849) par l'armée turque sous le commandement de Dervish Pâshâ ; marqua le début de nouveaux conflits. Dervish Pâshâ dans une lettre adressa à Amir- Kabir écrivit : « *Les documents et les livres qui existent dans la bibliothèque de l'Empire ottoman et qui ont été étudiés par le gouvernement ottoman, nous ont prouvé que le village de Qotour et son territoire appartient à la région de Van, par ailleurs, d'après les documents qui existaient dans la province de Van, il est bien évident que ceci est vrai, pour cette raison, on m'a envoyé construire un poste frontalier dans ce territoire* »⁷²².

⁷²² H. Nabavi, *Le gouvernement d'Amir 1848-1851*. Thèse de doctorat, Université de Paris, faculté des lettres et sciences humaines (Sorbonne), 1968, p. 223.

Mirzâ Taqi-Khân, au début, imposa le départ du représentant iranien à Bagdad, par l'extraction de région de Qotour et le départ de l'armée ottomane dans le territoire de Qotour, c'est pour cela que le séjour des représentants se prolongea huit mois à Bagdad. Mais comme les ambassadeurs des Etats médiateurs s'engagent par écrit à protéger le traité d'Erzeroum, alors l'Iran permettra à son représentant à Bagdad de participer aux travaux de la commission⁷²³. A ce propos, le représentant iranien, Mirzâ Seyyed Dja'far-Khân écrit dans son mémoire que : « *Au commencement de l'hiver, avec mes collègues, nous entrèrent à Mohammara par la voie de Tigre et Shatt-al arab. Les Arabes et toute la population de la ville nous acculèrent avec tant de joie et d'allégresse que le représentant ottoman Dervish Pacha et sa suite avaient eu peur et n'ont pas dormi par incrédulité et suspicion pendant trois ou quatre jours* »⁷²⁴.

Finalement, sous la menace des Anglais et des Russes, la commission de la délimitation mixte à quatre se réunirent et la première séance eu lieu le lundi 16 (28) janvier 1850 à Mohammara⁷²⁵. Pour participer à la première séance de la commission qui se déroula à Mohammara, le commissaire ottoman Dervish Pâshâ vint de Bagdad avec un navire de la marine nationale et six canons à Mohammara. Dès le début, une fois encore, un esprit de chicane, de conflit et d'empiètement⁷²⁶ vicia chaque tentative de délimitation. D'après Layard, les principaux sujets en discussion étaient certaines parties des frontières entre les deux Etats. La Perse réclama la rive gauche de Shatt al-'Arab, ou la confluence du Tigre et de l'Euphrate, à partir d'environ soixante miles de leur jonction au golfe Persique et certaines zones dans les montagnes du Kurdistan, qui avaient été saisies par les Turcs⁷²⁷. Tandis que le commissaire ottoman Dervish Pâshâ considéra que seule la ville de Mohammara devait être restituée à la Perse mais pas ses

⁷²³ Mirzâ Seyyed Dja'far-Khân Mohandes Bâshî, *Resâla-yé tahgigâte-é Sarhaddiyya* (Compte rendu des enquêtes sur la délimitation frontalières), (en persane), édité par Mohammad Moshirî, Téhéran, 1969, p. 49.

⁷²⁴ Mirzâ Seyyed Dja'far-Khân Mohandes Bâshî, *Resâla-yé tahgigâte-é Sarhaddiyya... op.cit.*, p. 49.

⁷²⁵ Comme la question de délimitation de frontière turco-persan concernant la région de Mohammara, n'entrera pas dans le sujet de notre études, nous les négligerons, mais pour ce qui voulait voire les séance de ces conférence, cf. FO : 881/ 10041 (*Extracts from correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*), part III, 1845-1852, pp. 77-92.

⁷²⁶ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turk and Arabs, travel and Research... op.cit.*, p.134.

⁷²⁷ Sir Austen Henry Layard, *Early adventures in Persia, Susiana, and Babylonia including a residence among the Bakhtiyari and other wild tribes before the discovery of Nineveh*, London: J. Murray, 1894, pp. 405-406.

faubourgs ; ils parvinrent à un accord pour donner la ville de Mohammara et non pas la contrée⁷²⁸.

Par le traité d'Erzeroum, l'Empire ottoman s'engageait en effet formellement à ce que l'actuel port de Khorramchahr, situé sur le Chatt el-Arab, ainsi que « les terrains de la rive orientale qui sont en la possession des tribus reconnues comme relevant de la Perse soient dans la possession du gouvernement persan en toute souveraineté ». L'interprétation restrictive donnée par la Grande-Bretagne et la Russie, puissances médiatrices, à cette formule devait être à l'origine du refus de Perse de ratifier ce traité⁷²⁹. La séance aboutit à une impasse, Dervish Pâshâ n'étant pas prêt à faire la tractation ; en conséquence, le travail de la commission fut sur le point de « tomber à l'eau ». Plus tard, le commissaire turc quitta Mohammara, mais la marine nationale y resta jusqu'à la fin de la guerre anglo-persane en mars 1857, tout en considérant cette région comme une région controversée.

L'été 1850, la commission de frontière installa quatre camps à Mohammara, mais souffrant de la chaleur, des moustiques, et d'une curieuse maladie de peau⁷³⁰, elle passa l'été dans la vallée de *Mangarâ* au Lorestân, alors que le commissaire turc, Dervish Pâshâ, partit dans la région frontalière de Bedre. Le conflit réapparaît entre la Turquie et l'Iran sur la division de Mohammara et l'interprétation du traité d'Erzeroum. Aucun progrès ne fut réalisé en raison des positions contradictoires maintenues par les délégués persans et les délégués ottomans au sujet de la ville de Mohammara. En conséquence, leur difficulté à se mettre d'accord à propos de cette ville maintint le statut quo encore plus ambigu⁷³¹.

Le Grande-Bretagne et la Russie considèrent l'Iran comme responsable de l'échec de travail de la commission et l'invitèrent formellement de l'accepter les Notes explicatives des ambassadeurs des Etats médiateurs concernant la division de la ville de Mohammara. Mais l'Iran insistait pour ne pas accepter les notifications du traité concernant la division de la district de Mohammara, alors les Ottomans, avec l'appui indirect des anglais, commencèrent à encourager les tribus kurde de Bilbas d'attaquer

⁷²⁸ Firuz Mansurî, *Este 'mâr-e Britâniya va mas'aleheh-ye Arvand-rud*, (Le colonialisme Britannique et la question d'Arvand-rud), (en persan), Ed. Mo'asseseh-yé Motâle'âte târikh-e mo'âser-e Irân, Téhéran, 1997/1376, p. 139.

⁷²⁹ Djamchid Momtaz, «Le statut juridique du Caht el-Arab dans sa perspective historique», In *Actualités juridiques et politiques en Asie (Etudes à la mémoire de Tran Van Minh)*, Ed. A. Pedone, Paris, 1988, p. 59.

⁷³⁰ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1382.

⁷³¹ Khâled Al-Izzi, *The Shatt al-Arab dispute : a legal study* ED. Third World Centre for Research and Publishing, London, 1981, P. 31.

les régions frontalières de l'Iran ; aux frontières sud, Drvish Pâshâ commença à encourager les tribus arabe Ka'ib et écrit des lettres à Cheikh Faris khân pour qu'il déclare son leur allégeance à la Sublime porte tout en disant que la tribus Ka'ib depuis l'antiquité sont des ressortissant de l'Empire ottoman et que Mohammara, l'île al-khizir et son alentour de dispenser au taxe annuel⁷³² et même Dervish Pâshâ promis le chef de la tribu Ka'eb de le dispenser d'un taxe annuel pour dix ans⁷³³. Ce paragraphe est plein de fautes et pas clair.

Le conflit concernant la délimitation de Mohammara a prit un tournant dangereux, et fut l'un des problèmes importants auxquels le gouvernement de la Grande-Bretagne s'intéressa ; il protégea continuellement le gouvernement ottoman à ce sujet, car le gouvernement de l'Angleterre avait accepté l'opinion de Layard ; à ce propos, il avait dit : « le delta du Chatt al-Arab doit être à la disposition d'un pays qui ne soit pas ultérieurement contre le gouvernement de la Grande-Bretagne⁷³⁴. L'Empire ottoman commença à concentrer ses troupes, en même temps l'Iran décida de renforcer son armée surtout dans la région de Mohammara là où Mirzâ-Ja'fer a incité Cheikh Jabir à lever le drapeau iranien sur les murs de Mohammara⁷³⁵.

La relation entre l'Empire ottoman et l'Empire perse étaient si troublait que ce dernier se prépare aux éventuelles attaques ottomanes. Clairambault, consul français de Trébizonde signale en 1850 : « *Dans l'Azerbaïdjan on fait des préparatifs de guerre pour s'opposer à un empiètement de la (Sublime) Porte. A cet effet, Yahya Xân, Kurde, vient d'être nommé commandant en chef du corps d'armée qui va se réunir dans la province de Salmâs. L'influence réelle dont il jouit sur les Kurdes des provinces récemment occupées par les Osmanlis et sur ceux de la province d'Akkîar a seule déterminé le choix du Gouvernement persan, qui paraît décidé à vouloir faire la guerre à la Turquie* »⁷³⁶. Ainsi il y avait risque, dès le début du rassemblement des commissaires, que l'affaire entière ne tombe à l'eau et ne provoque un recommencement

⁷³² Cf. La lettre de Dervish Pâshâ en arabe adressée le 11 djumadi al-thani 1267 au Cheikh Fâris khân, In *Risalay tahgigat serhadiyya...op.cit.*, pp. 69-70, ainsi que le fac-similé de cette lettre et sa traduction en persan In Guzide, 1/433. Il est intéressant de dire que le cheikh de Fâris refusa cette demande sans hésitation, cf. la réponse de cheikh Fârs à Dervish Pâshâ en arabe in *Daftar-e motale'at-e siyasi va beyn al-melali, Gozideh-ye asnad-e siyasi-e Iran va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr, volume I, 1990/1369, Téhéran, p. 437.

⁷³³ Mirzâ Seyyed Dja'far-Khân Mohandes Bâshî, *Resâla-yé tahgigâte-é Sarhaddiyya ...op.cit.*, p.60.

⁷³⁴ H. Nabvi, *Le gouvernement d'Amir Kabir 1848-1851* (Contribution à l'histoire de l'Iran au XIX^e siècle), Thèse de doctorat de l'université de Paris (Sorbonne), Paris, 1969, p. 241.

⁷³⁵ William Kennett Loftus, *Travels and researches in Chaldaea and Susiana*, London, 1857, p. 284.

⁷³⁶ Florence Hellot-Bellier, *Les Assyriens de Perse à la charnière de 2 cultures au XX^e siècle*. Mémoire de D.E.A (sous la dir. de M. Charles-Henri de Fouchécour et de Mme Homa Nateq), Université de Prais III, 1990, p. 140.

des hostilités. Heureusement, le consul européen fut écouté ; l'abominable drapeau fut enlevé, la question en suspens fut rapportée aux quatre gouvernements pour décision, et il fut finalement décidé qu'une étude soignée de toute la ligne de frontière devrait être menée à bien, et que toutes les questions litigieuses devraient être laissées pour future discussion⁷³⁷.

Après trois ans d'efforts et malgré la médiation anglo-russe, la frontière ne peut être délimitée. Par une note (datée du 11 février 1852), les puissances médiatrices se plaignaient vivement auprès de la Porte des désillusions causées par l'exécution du traité d'Erzeroum ; et cette désillusion provenait de la difficulté d'obtenir un tracé satisfaisant de la frontière⁷³⁸. Les représentants de la Grande-Bretagne et de la Russie dans une note officielle du 11 février 1852, à propos de la détermination de la frontière turco-persane, regrettaient l'arrêt du travail de la délimitation et ils distinguèrent quatre points principaux de conflit que « désormais par rapport à la démarcation, ont pourtant besoin d'être réglés dans l'intérêt commun des parties. Ces points regardent :

- 1° Les constructions militaires turques à Qotour ;
- 2° Le retrait des troupes persanes de l'îlot de Mahala,
- 3° Les mouvements, dans un sens ou dans l'autre, de la tribu Djâff ;
- 4° Les provocations et les intrigues reprochées à *Maaschouk pacha* de Bassora. Les représentants cru devoir développer avec franchise, dans cette notice... leur manière d'envisager ces divers points, et na doutant pas que la Porte ne soit pénétrée de l'importance de ne rien négliger pour empêcher tout empiètement territorial et tout mouvement qui part et d'autres, ils passent sans plus de retard à la déclaration, objet principal de la présente note »⁷³⁹.

Finalement, en avril 1851, les commissaires commencèrent à délimiter les frontières à partir du territoire kurde des provinces de Zohâb et ils arrivèrent à la vallée de Karend, puis pour passer l'été, à Senna⁷⁴⁰, au Kurdistan perse. Finalement, après le mois d'août 1851, ils finirent le tracé de la frontière dans la province de Zohâb et finirent leurs difficile et dangereuse tâche sur le Mont Ararat le 16 septembre 1852⁷⁴¹.

⁷³⁷ William Kennett Loftus, *Travels and Researches in Chaldaea and Susian...* op.cit., p. 284.

⁷³⁸ A.H. Air Djibadj, *La question du Chatt-el- Arab*. Thèse de doctorat, Université de Paris, faculté de droit et des sciences économiques, 1962, p. 30.

⁷³⁹ Gabriel Noradounghian, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*, (1^{ère} éd. 1897-1903), (Réd. 1978), Ed. Kraus Reprint, pp. 405-406.

⁷⁴⁰ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turk and Arabs, Travel and Research...* op.cit., p.125.

⁷⁴¹ Robert Curzon, *Armenia : A year at Erzeroum, and on the frontiers of Russia, Turkey and Persia...* op.cit., p. VI.

Devant l'échec du travail de la commission, les commissaires changèrent leur méthode de travail. Ils décidèrent que le travail de la commission ne serait que des arpentages des zones frontalières sans délimitation de lignes de frontière.

Et enfin, avec le déclenchement de la guerre de Crimée de 1853-1856 entre la Russie et la Turquie, puis la guerre anglo-perse de 1856-1857, la mission de la Commission fut interrompue sans aucun résultat. En mars 1857, les forces anglaises, aidées par les Ottomans, occupent Mohammara. Il est envisagé de rétrocéder la ville à l'Irak mais, avant que les négociations aboutissent, est signé, en 1857, le traité de Paris. Il impose aux Britanniques leur retrait des territoires conquis sur la Perse. Les pourparlers sur la délimitation des frontières dans le Chatt al-Arab et au Khouzistan reprennent en 1857. Après quatre années de discussions infructueuses, il est décidé que les territoires contestés resteraient sous la souveraineté de l'Etat les occupant *de facto*⁷⁴². Dans les sous-chapitres suivants, nous allons aborder la phase de travail de la commission durant la guerre et la post-guerre de Crimée.

3. Le Kurdistan et la guerre de Crimée de 1853-1856

La politique anglaise dans la région consistait à renforcer l'influence britannique et à contrôler le golfe persique afin de s'assurer le contrôle des routes de l'Inde. Le diplomate anglais Curzon a bien compris cette politique en disant que « l'Empire britannique ne peut vivre sans l'Inde »⁷⁴³. L'autorité de l'Empire britannique imposa de laisser l'Empire ottoman tel quel. Le général Thousand dans son mémoire à propos de la politique anglaise de l'époque a bien exprimé cette réalité en disant qu'« aucune nation ne remplace les Turcs, il faut les laisser seuls sur le chemin de l'Inde, car ils sont faibles et ne peuvent pas nous faire de mal »⁷⁴⁴.

La guerre de Crimée éclata en juin 1853 entre la Russie et la Turquie. Cette guerre était plutôt une guerre d'intérêts entre Etats coloniaux européens. Au déclenchement de la guerre, les Turcs étaient persuadés de l'entrée en guerre de la Perse

⁷⁴² Philippe Rondot, « Le Chatt al-arab » In l'Afrique et l'Asie modernes, n° 159, hiver 1988-89, p. 83.

⁷⁴³ Jamal Nebez, *Al-amir al-kordi mir Mohammad al-Rawândouzi al-mulageb b-miré Koré*, (Emir kurde Mohammad de Rawândouzi, surnommer « Mirî Koré »), traduit de l'allemand en kurde par: Faxrî Sâleh-chour, Ed. L'Académie kurde pour la science et l'Arte, Kurdistan, 1993, p. 45.

⁷⁴⁴ Jamal Nebez, *Al-amir al-kordi mir Mohammad al-Rawândouzi ...op. cit.*, p. 148.

aux côtés de la Russie et que la Perse engloûtirait les vilayets de l'Irak⁷⁴⁵. Les Anglais craignaient que la Russie n'encourage la Perse à créer des problèmes en Irak, surtout que les relations anglo-perses n'étaient pas meilleures que les relations turco-persanes. Ainsi les Perses imputèrent toujours aux Anglais la responsabilité de la perte de l'Afghanistan et du Kurdistan⁷⁴⁶.

En 1854, alors que la Russie était sur le point de mettre la Turquie en échec et que la chute de celle-ci devenait fort probable, la France et la Grande-Bretagne entrèrent en guerre aux côtés des Ottomans ; les Anglais surtout insistèrent pour couper la route aux Russes afin que le territoire de l'Empire russe ne s'agrandisse pas en prenant des territoires à l'Empire ottoman et enfin pour changer la carte politique de la région. Henry Rawlinson, le consul britannique à Bagdad, était fortement persuadé de la chute à venir des Ottomans et demanda à contrôler l'Irak ; pour lui la Grande-Bretagne avait raté une occasion lors de la crise de l'expansion égyptienne en Orient arabe (1837-1839), et maintenant que l'occasion se représentait, la Grande-Bretagne devait coloniser la région pour elle-même. Mais Londres insista pour préserver le statut de la Turquie et empêcher les navires marins russes de quitter la mer Noire. Le gouvernement avertit son consul à Bagdad qu'il fallait travailler pour assurer l'unité de l'Empire ottoman et empêcher la Perse d'attaquer l'Irak⁷⁴⁷. Dans ce même but, les Anglais contactèrent les Perses afin de s'assurer que ces derniers n'allaient pas attaquer la Turquie et demander des droits territoriaux dans les contrées de Qotour, du Kurdistan, de l'Arabestân et de Karbalâ. Le Shâh perse affirma qu'il ne prendrait pas la Turquie en traître⁷⁴⁸.

Une occasion pour une insurrection

Dès le début de la guerre de Crimée en 1853, la Russie et la Sublime Porte tentèrent, chacune de leur côté, de gagner la sympathie des tribus kurdes. Après l'invasion de l'Asie Mineure par l'armée russe, surtout après la guerre de Kord-agh en août 1854 où la Russie apparut vainqueur, la demande de contact avec les Russes se

⁷⁴⁵ Le terme d'Irak ici désigne plutôt un concept géographique, sinon à l'époque en question l'Irak n'existait pas comme un Etat.

⁷⁴⁶ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Dawr al-Iraq al-osmani fi 'erib al-Qirim*, (Le rôle de l'Irak d'Ottoman dans la guerre de Crimée), In *Al-mucalat al-Misriyya lil dirasât tarikhyya*, In *SEEH*, Volume XIII, le Caire, 1967, p. 231.

⁷⁴⁷ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Dawr al-Iraq al-osmani fi 'erib al-Qirim*, (Le rôle de l'Irak d'Ottoman... *op.cit.*, p. 232.

⁷⁴⁸ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Dawr al-Iraq al-osmani fi 'erib al-Qirim*, (Le rôle de l'Irak d'Ottoman... *op.cit.*, p. 232.

multiplie chez les Kurdes⁷⁴⁹. A cette époque, la Russie avait besoin des forces des chefs kurdes pour assurer l'arrière-ligne de son armée, surtout après l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne et de la France contre la Russie. Nous ne voulons pas entrer dans le détail du rôle kurde⁷⁵⁰ dans la guerre russo-turque de 1853-1854 ; nous aborderons plutôt le déclenchement de la révolte de Yézdân Chêr en marge de la guerre russo-turque.

Depuis la fin de chute des émirats kurdes locaux, le seul chef kurde puissant dans la région du Kurdistan ottoman était Yézdân Chêr, le neveu de Bedir-Khân Bey. Yézdân Chêr, profitant de la guerre de Crimée, se révolta contre la Sublime Porte et rapidement la révolte s'étendit sur la quasi-totalité des territoires orientaux de l'Empire ottoman. En décembre 1854, quand l'armée ottomane quitta les alentours de Van, Yézdân Chêr ne manqua pas l'occasion et libéra, avec une armée de deux mille cavaliers, la ville de Bayazid⁷⁵¹. Le soulèvement armé de Yézdân Chêr éveilla aussi les Nestoriens de Djulamêrg. L'Empire ottoman craignit que le soulèvement n'atteigne toute l'Anatolie orientale, y compris les Arméniens, et ne soit difficile à maîtriser. Au début de l'année 1855, le soulèvement marqua un tournant dangereux pour la Sublime Porte, parce que les insurgés contrôlaient toute la province au sud du lac de la ville de Van. En février de la même année, selon Lixotine, le nombre des révoltés lors de la prise de la ville de Mossoul atteignait 30 000 hommes. Les Kurdes Yézidis participèrent aussi à la révolte : l'un des chefs Yézidis, Hussein Bey, mit en déroute une armée ottomane de 5 000 soldats et vola cinq canons tout en occupant la ville de Si'irt⁷⁵². Selon certaines sources, le nombre des révoltés en février 1855 atteignait 60 000 hommes et selon d'autres sources 100 000 hommes⁷⁵³.

Le chef des révoltés, Yézdân Chêr, essaya en vain de contacter les Russes afin de mener des opérations communes contre l'armée turque ; dans ce but il écrivit cinq lettres à l'Etat-major de l'armée russe, mais toutes ces lettres demeurèrent sans réponse. Il faut dire que l'un des paradoxes de la politique de la Russie vis-à-vis du soulèvement

⁷⁴⁹ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya... op.cit.*, p. 74.

⁷⁵⁰ Pour le détail sur le rôle des kurdes dans la guerre de Crimée 1853-1856, cf. P.Y. Avériyanov, , *Kord la djangî Rosiya la gel Eran u Turkiyada : barudoxi siyasi kordî torkiya u Eran u Rusia*, (Les Kurdes dans la guerre de la Russie avec la Perse et la Turquie : la situation politique des kurdes de Turquie, de Perse et de Russie), traduit de russe en kurde par : Afrasiyab Awrâmî, Kurdistan, 2004, p. 93-156, ainsi que la traduction turque, *Osmanli-Rus ve Iran Savastlar 'inda Kürtler 1801-1990*, Ed. Sipan, Ankara 1995, pp. 47-80 ; N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya... op.cit.*, pp. 74-85.

⁷⁵¹ Djalilî Djalîl, *Kordekânî emprâtoryay Osmanî*, (Les Kurdes de l'Empire ottoman), traduit de russe en kurde par : Kawis Qaftan, Ed. Dezgay Roshinbirî û Bilaw Kirdnewey Kordî, Bagdad, 1987, pp. 278-279.

⁷⁵² *Ibid.*, p. 280.

⁷⁵³ *Ibid.*, p. 281.

kurde de Yézdân Chêr était de n'accorder aucune aide à ce dernier. Cela fut l'un des facteurs de la défaite du soulèvement. En février et mars 1855, le soulèvement menaça les grandes villes comme Van et Bitlis ; l'armée turque était impuissante militairement ; elle ne pouvait contrôler la révolte et ce furent les Anglais qui entrèrent en contact avec les chefs des tribus et réussirent à soumettre certains d'entre eux et à les détacher de l'insurrection. Les Anglais considèrent la victoire de la révolte comme le changement de la carte politique de la région. Ils consacèrent une somme suffisante pour acheter les chefs kurdes. L'agent secret du consul britannique à Mossoul, Rassam, entra en négociation directe avec Yézdân Cher et d'autres chefs de tribus. Au nom de la médiation, Rassam donna 400 bourses de dirhams au chef kurde et les Britanniques coopérèrent à la logistique de l'armée ottomane afin de reprendre les endroits difficiles.

Finalement, Rassam réussit à persuader Yézdân Chêr d'entrer en négociation avec le commissaire ottoman tout en offrant des garanties à Yézdân Chêr. Mais contrairement aux promesses données, les Turcs l'arrêtèrent au cours d'un pourparler et l'envoyèrent à Constantinople où il fut jeté en prison⁷⁵⁴. Finalement, avec l'arrestation des chefs de la révolte, le soulèvement armé fut maté.

Parallèlement au soulèvement armé de Yézdân Chêr contre la Sublime Porte, on voit que dans les territoires kurdes de Shâhrezûr certaines fractions de la tribu kurde Djâff causèrent des troubles sur la frontière. Les représentants anglais à Téhéran avaient des informations selon lesquelles certains russophiles dans la Cour Perse étaient en contact permanent avec les tribus frontalières afin de les monter contre la Sublime Porte et diminuer la pression des fronts sur l'armée russe dans les Balkans et l'Anatolie⁷⁵⁵. Le vali de Bagdad, Rashid Gozali (1852-1856), demanda aux familles des potentats kurdes de réunir des forces supplémentaires ; pour cela il demanda à Rassoul Bey (le frère du fameux émir de Rawândouz, Mîr Mohammad) d'aller à Kirkuk pour réunir une force kurde. En même temps, ils ramenèrent de Constantinople le dernier émir de Bâbân, Abdulla Bâbân, et lui demandèrent de mobiliser le maximum des forces kurdes pour défendre la frontière du Kurdistan⁷⁵⁶. Et, comme la tranquillité de la frontière favorisait les intérêts anglais, avec la médiation britannique, le gouvernement ottoman et la Perse tombèrent d'accord pour attaquer chacun de leur côté la tribu kurde Djâff⁷⁵⁷.

⁷⁵⁴ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 82.

⁷⁵⁵ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Dawr al-Iraq al-osmanî fi 'erib al-Qirim ...op.cit.*, p. 233.

⁷⁵⁶ FO: 195/367, *Rawlinson to Redcliffe, N° 34, 35, November 16, 30, 1853.*

⁷⁵⁷ Soleymân Abd al-Aziz Nawwar, *Dawr al-Iraq al-osmanî fi 'erib al-Qirim ...op.cit.*, p. 238.

A l'époque où l'Empire ottoman voulait que la Perse reste neutre dans cette guerre on voit que les tribus kurdes de Djâff attaquèrent les contrées persanes en 1853, puis en juillet 1854, et que cela permit aux agents secrets russes de se mêler aux affaires des tribus kurdes contre l'Empire ottoman ; en conséquence le gouvernement turc fut obligé d'autoriser les Perses à venir frapper et à poursuivre les tribus Djâff jusqu'à l'intérieur de territoire ottoman. La prise de Kars par l'armée russe donna beaucoup de possibilités aux Russes d'agir dans les territoires de l'Irak.

Les Anglais craignaient vraiment l'activité des Russes parmi les tribus kurdes et arabes. Rashid Gozali, le vali de Bagdad, demanda aux Anglais d'envoyer leur force militaire depuis l'Inde pour la défense du pays. Trente mille soldats indiens étaient en train de s'acheminer vers l'Irak au moment où la guerre de Crimée se déclencha.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder la question de la délimitation de frontière turco-persane de 1849 jusqu'au protocole de Constantinople de 1869.

B. Echecs et efforts infructueux.

1. Qotour : occupation, litige frontalier et la thèse de Dervish Pâshâ

En conformité à l'article 3 du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847), une commission des ingénieurs et techniciens fut nommée pour la démarcation de la frontière. Donc, juste avant la constitution de la première séance de la commission à quatre, profitant de l'affaiblissement du gouvernement persan, la Turquie conquiert la province de Qotour. Dervish Pâshâ, le commissaire turc désigné pour procéder à la délimitation de frontière devait se rendre à Bagdad en 1849. Il ne put néanmoins s'y rendre et il partit avec une force militaire turque à Qotour, refoula l'autorité persane dans la région et y installa une garnison de l'armée ottomane. Puis il traça des « lignes de démarcation » à une distance de six à sept milles de la ville de Khoy, pour montrer que désormais cette région était annexée par l'Empire ottoman. Ce fut le début d'une série de démarches inappropriées et d'isolements qui se prolongèrent sous ce commissaire turc tout au long des quelques années que dura sa mission⁷⁵⁸. Il est intéressant de dire que Dervish Pâshâ, non seulement fit occuper militairement le canton de Qotour mais, dans un mémoire secret (publié à Constantinople en 1286/1869 et

⁷⁵⁸ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turk and Arabs, travel and Research...op.cit.*, p. 134.

1321/1903), développa une thèse sur le droit de propriété de la Turquie à la totalité des cantons kurdes au sud et à l'ouest du lac d'Ourmia⁷⁵⁹.

L'occupation de Qotour marqua le début d'une crise entre les deux pays, crise qui dura jusqu'à la fin de signature du traité de Berlin (13 juillet 1879). Le gouvernement russe avait son propre avis sur l'occupation de Qotour ; il considérait que cette région appartenait à la Perse ; il en était de même pour le commissaire anglais. Le Ministère des Affaires Etrangères de Perse, dans une lettre adressée aux ambassadeurs russe et anglais à Téhéran, écrivit : «*Donc, quel est le rapport entre l'évacuation du district de Qotour et l'accomplissement de la carte ? Si le droit du gouvernement perse n'est pas respecté avant de résoudre les conflits concernant la frontière, et si les constructions que les Ottomans proposent de faire ne sont pas démolies, alors il n'y aura besoin ni de délimitation de frontière ni de carte, et les commandants gouvernementaux ne seront pas rassurés en ce qui concerne le respect des droits de leur gouvernement afin d'intervenir dans le conflit de frontière*»⁷⁶⁰.

Entre la persistance de la Perse à la restitution de Qotour et l'entêtement du gouvernement turc, la commission de frontière fut obligée de rester à Bagdad de juillet 1849 à janvier 1850 ; la commission s'était réunie à Bagdad mais ses formalités avaient cessé à cause du retard du commissaire turc⁷⁶¹. Finalement, la Perse, après avoir reçu un engagement écrit de la part des ambassadeurs russe et anglais selon lequel la province de Qotour lui serait restituée⁷⁶², consentit à commencer le travail de commission ; la décision fut prise de commencer à Mohammara⁷⁶³. Après que le travail de la commission a connu un échec à propos de la délimitation de Mohammara, il fut décidé de délimiter les lignes de frontière dans la région de Zohâb ; les séances de la commission continuèrent jusqu'au 11 septembre 1852.

⁷⁵⁹ Thomas Bois, « Kurdes et Kurdistan », In *EI*, tome V, Ed. E. J. Brill, G.-P Maisonneuve & Larose S. A, Leiden et Paris, 1986, p. 464.

⁷⁶⁰ La lettre du Ministre des Affaires Etrangère perse aux ambassadeurs des Etats médiateurs en date de *14 ramadan 1269*. Archive de Ministre des Affaire Etrangères Perse, carton 7, (Les Documents Anciennes). *Daftar-e motale'at-e siyasi va beyn al-melali, Gozideh-ye asnad-e siyasi-e Iran va Osmâni : dowreh-ye Qajâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qajâr, volume I, 1990/1369, Téhéran, p. 604.

⁷⁶¹ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and...op.cit.*, p. 1382; Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs...op.cit.*, p. 124.

⁷⁶² Fredrec Millingen s'est trompé en écrivant, que la possession de ce territoire longtemps sujet de litige entre les deux pays limitrophes fut, en 1850, définitivement, adjurée par la commission mixte, pour la délimitation de la frontière, en faveur de la Sublime Porte, cf. Frederick Millingen (Osman-seify-Bey), *La Turquie sous le règne d'Abdul-Aziz (1862-1867)*, Ed. Librairie Internationale, Paris, 1868, p. 35.

⁷⁶³ Manuchehr Parsadust (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat op.cit.*, p. 107.

Après la guerre de Crimée en 1853 jusqu'au congrès de Berlin en 1878, l'occupation de Qotour fut l'un des points litigieux de la frontière. Au congrès de Berlin, la Perse se plaignit de l'Empire ottoman et finalement, par l'article LX du traité, une tractation politique fut menée par l'Angleterre pour donner la vallée d'Alaschkerd et la ville de Bayazid, cédées à la Russie par l'article XIX du traité de San Stefano, à la Turquie ; en contrepartie la Sublime Porte céda à la Perse la vallée et le territoire de Qotour, tels qu'ils avaient été déterminés par la commission mixte anglo-russe pour la délimitation des frontières de la Turquie et de la Perse⁷⁶⁴.

2. Le protocole de Constantinople de 1869 : un statut violé

Devant l'épuisement des deux gouvernements et après tant d'années de luttes, d'échecs et de tentatives infructueuses pour régler leurs comptes, enfin pour des raisons d'épuisement militaire et économique et sous la pression des Etats médiateurs en 1869, les deux parties décidèrent d'établir un régime provisoire et signèrent à Constantinople l'accord du 2 août 1869 (24 Rébi-ul-Akhir, 1286). En outre, une raison politique justifie également cet arrêt, c'est la préoccupation russe après sa défaite dans la guerre de Crimée en 1852 et la discorde entre la Russie et l'Angleterre pour le règlement des problèmes territoriaux de la région. L'une des raisons principales du soutien russe à l'Iran et la protection anglaise de la thèse ottomane est l'ouverture des hostilités entre l'Iran et l'Angleterre en 1856/57 sur l'indépendance de l'Afghanistan⁷⁶⁵.

Le dit protocole de Constantinople a été signé par son Excellence Ali Pacha, Ministre des Affaires Etrangères, et son Excellence Moshir od-dowla, Mirzâ Hussain-Khân, alors Ambassadeur de Perse. Par cet accord, elles s'engagèrent de garder (*Le principe du statu quo, qui consiste dans le maintien tel quel sur les lieux en litige de l'état des choses existant au moment de la visite et de l'inspection faites par les Commissaires des Quatre Puissances, sera strictement respecté par les deux Parties Contractantes ainsi que par leur Agents sur les lieux, et on se gardera de contrevenir à ce principe*), (article II)⁷⁶⁶.

En effet, la conclusion de l'arrangement entre la Turquie et la Perse était pour préserver le *statu quo* concernant la frontière « comme il été défini par les commissaires

⁷⁶⁴ Pour le texte intégral de ce traité. Cf. Foreign Office, *History of the Eastern Question*, London, 1920, pp. 95-114.

⁷⁶⁵ Esmail Mofidi, *Le statut juridique international du Chatt-el-Arab, ...op.cit.*, p. 33.

⁷⁶⁶ FO: 416/26 Confidential print Persia (Iran Further Correspondence, part V (1906 Jan-mar). Enclosure in N° 208 (*Memorandum*).

des quatre Etats »⁷⁶⁷. Mais comme le concept de statu quo n'avait aucune interprétation précise, ce protocole n'a pas pu empêcher les litiges frontaliers dans les années qui suivirent. Les tribus nomades migrèrent entre les deux frontières ; elles n'acceptaient pas cette frontière qui n'existe pas dans la pensée des tribus nomades. Or les tribus kurdes considérèrent les deux côtés comme le même territoire ethniquement et géographiquement. Taylor, consul anglais dans l'est de l'Empire ottoman, a pu constater cette réalité en écrivant : la double citoyenneté et l'absence de sécurité à la frontière sont devenues des causes de conflit et d'affrontement infinis entre les deux gouvernements ; les Kurdes voient les deux côtés comme leur patrie et passent d'un côté ou de l'autre de la frontière en fonction de leurs intérêts propres⁷⁶⁸.

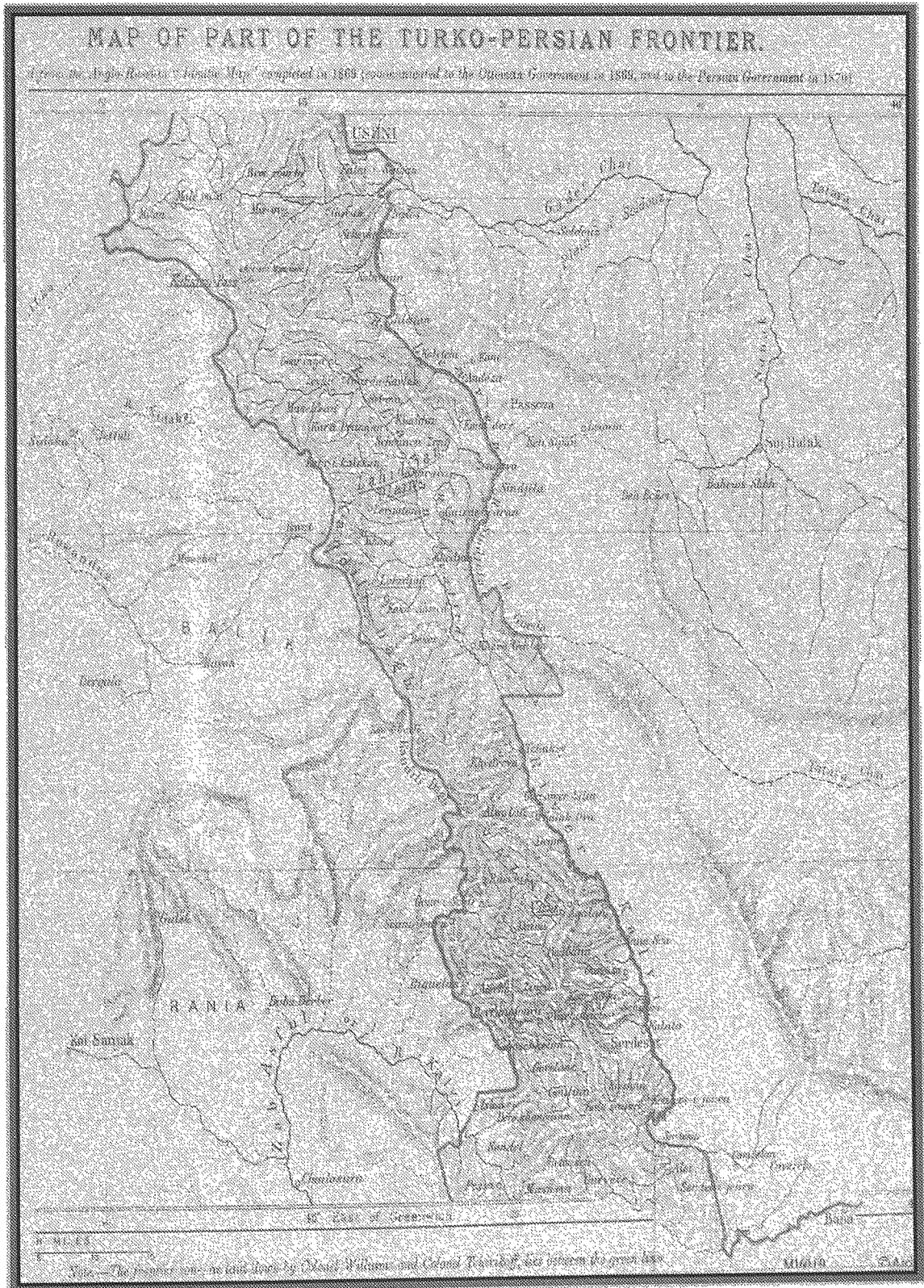
Dans l'article III les lignes suivantes : « *Les terrains en litige continueront à être placés, jusqu'au moment de la délimitation définitive, sous l'administration de l'Etat où ils se trouvaient lors de l'adoption du principe du statu quo, sans que toutefois cette situation puisse être considérée comme un titre de possession* »⁷⁶⁹.

⁷⁶⁷ Kaiyam Homi Kaikobad, *The Shatt-Al-Arab Boundary question: A legal reappraisal*. Ed. Clarendon Press-Oxford, London, 1988, p. 23.

⁷⁶⁸ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya... op.cit.*, p. 16.

⁷⁶⁹ FO: 416/26 Confidential print Persia (Iran Further Correspondence, part V (1906 Jan-mar). Enclosure in N° 208 (*Memorandum*).

Carte 10 : La Carte Identique de 1869



Source : Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 10, 1989.

En dépit de l'intérêt croissant pour la délimitation des territoires, l'histoire de la commission turco-persane a démontré que fixer des limites n'était pas une tâche facile. Le manque de données fiables et l'obscurité des terres ont rendu les fonctionnaires enclins aux erreurs et aux jugements peu fiables. Même la Carte Identique élaborée dans 1869 ne résolut pas les conflits de frontière. A ce moment-la, la rivalité perso-ottomane n'avait pu que s'intensifier⁷⁷⁰. D'ailleurs, comme le concept du *statu quo* était différent pour les deux côtés, ce protocole ne donna aucun résultat positif ; au contraire d'autres problèmes vinrent se greffer, comme par exemple, celui des questions des tribus Hamavand⁷⁷¹ qui devinrent un des litiges les plus complexes dans les relations des deux Etats. A ce propos Edmonds a bien constaté que cette convention servit seulement à "introduire un nouvel élément de discorde, le *statu quo* ainsi prescrit étant perçu de manière différente par chaque belligérant⁷⁷² et que ce *statu quo* fut en permanence un terrain favorable pour les tentatives d'empiètement et les crises frontalières jusqu'aux années 1932. Dans le chapitre suivant, nous suivons les affrontements et les violations du *statu quo* par les tribus kurdes en prenant l'exemple des Hamavand.

3. Les tribus kurdes troublent le *statu quo* de frontière : le cas des Hamavand

L'un des problèmes majeurs du conflit de Frontière dès le début du XVI^e siècle fut le comportement des tribus kurdes et surtout des tribus frontalières. La tribu de Hamavand tout au long du XIX^e siècle restera le point le plus litigieux de Frontière ; le problème de cette tribu fut l'un des sujets qui nourrirent le litige frontalier. La tribu des Hamavand, depuis le renversement des dynasties locales kurdes à la fin du XIX^e siècle par l'Empire ottoman, ne cessa de frapper très fort la frontière ottomane. En 1855, ils se révoltèrent contre la Sublime Porte et après une série de guerres acharnées, ils furent obligés de quitter la région de Baziân et de Tchemtchaman et de se réfugier à Zohâb et Qasr-e Shirin⁷⁷³ ; mais ils furent toujours sur le pied de guerre sur la frontière ottomane de sorte que la totalité des routes frontalières jusqu'à Djebel Hamrin demeura sous leur contrôle. Les guerres des Hamavand contre la Sublime Porte durèrent sept ans ; en 1862

⁷⁷⁰ Firoozeh Kashani-Sabet, *Frontier Fictions: Shaping The Iranian Nation...op.cit.*, pp. 29-30.

⁷⁷¹ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, p. 1423.

⁷⁷² Cecil John Edmonds, «The Iraqi-Persian frontier 1639-1938», In *AA*, Vol.62 (New Series Vol. VI) Part II, June 1975, p. 149.

⁷⁷³ Dara Ahmad Karim Beg, *Karim bagi Fatah begi Hamavand*, (Kérim Beg Fétah Beg de Hamavand.), Ed. Mokriyânî, Kurdistan, 2001, p. 42.

ils conclurent un accord avec le vali de Bagdad, à l'issue duquel ils rentreraient en possession de la région de Baziyân et Tchemtchamal. En 1865, ils entrèrent de nouveau en guerre contre les Ottomans et pénétrèrent pour la deuxième fois dans la région de Zohâb.

Le premier problème auquel se heurta Midhet Pâshâ (1869-1872) fut le problème des attaques des Hamavand sur les environs de Suleymânia à l'instigation du gouverneur de Zohâb. Au mois d'août 1869, les Hamavand se révoltèrent contre le pouvoir de Midhet Pâshâ, détruisirent plusieurs villages autour de Kirkuk et mirent plusieurs fois l'armée turque en défaite. Les deux gouvernements pratiquaient depuis longtemps la politique d'utiliser les tribus kurdes pour régler leurs propres comptes, la Perse soutenant la tribu des Hamavand et la Turquie les tribus de Awrâmân et de Sandjâbi.

Nâser od-din Shâh, Midhet Pâshâ et la question des Hamavand

Les litiges frontaliers à l'époque de Midhet Pâshâ étaient les mêmes que ceux existant du temps des valis précédents. Les attaques de la tribu de Hamavand sur la frontière nord, et surtout leurs attaques sur les environs de Suleymânia et les routes de Suleymânia - Kirkuk, eurent pour conséquence de mettre la route orientale de l'est de Kirkuk sous la domination des Hamavand⁷⁷⁴ ; les Hamavand attaquèrent même les régions arabes comme la ville de Samara⁷⁷⁵. La question des Hamavand épuisa l'Empire ottoman, qui, selon Osman Hamdi Bey, dans une lettre de 1^{er} septembre 1869 écrivit de Bagdad à son père : « *Inutile de vous dire que il s'est échangé entre nous (ottomans) et Téhéran, le Consulat de Perse ici, Imadud Devlet, Melik Niaz enfin tous ces cochons (les persans appellent les militaires des cochons), une correspondance suivie qui nous a tués, le dossier Hamavand contient aujourd'hui près de 300 écrits* »⁷⁷⁶.

Midhet Pacha prit toutes les mesures nécessaires afin de régler la question des Hamavand ; il profita donc du voyage du Roi de Perse, Nâser od-din Shâh, en Iraq arabe pour demander au souverain d'extrader les Hamavand qui, depuis 1865 s'étaient réfugiés en Perse. Malik-Niyaz Khân leur avait donné refuge dans la région

⁷⁷⁴ S. H. Longrigg, *Four centuries of modern.....op.cit.*, p. 310.

⁷⁷⁵ Le journal *al-Zawra*, n° 811, le 24 rabih aval 1296, Bagdad, cité par: 'Abbâs Azzawy, *Tarikh al-Iraq beyn al-ihitilaliyin*, (l'histoire de l'Irak entre deux occupations), t. VIII, 1956, p. 43.

⁷⁷⁶ Edhem Eldem, « Quelques lettres d'Osman Haamdi bey à son père lors de son séjours en Irak (1869-1870) », In *AM (Yeni Anadolu)*, I, Paris, 1991, p. 132.

de Zohâb et de là, ils attaquèrent les territoires turcs de Kirkuk et de Suleymânia. Au début, le Shâh accepta et ordonna formellement à Malik-Niyaz Khân de procéder à l'arrestation de 280 Hamavand. L'entourage du Shâh ainsi que ses ministres intervinrent, et parmi eux Moshir od-dowla, l'ambassadeur perse en Turquie qui rejeta l'ordre d'extradition vers la Turquie, sous le prétexte qu'un tel acte serait dégradant pour la Perse⁷⁷⁷. En effet, la Perse avait connu une série de conflits frontaliers avec la Turquie, conflits qui étaient loin d'être réglés. La province de Qotur était encore occupée par la Turquie que la Perse réclamait toujours ; la province de Shâhrezûr auparavant dirigée indirectement par la Perse était interdite à celle-ci et les Ottomans continuaient de faire attaquer les territoires perses par les tribus kurdes. Pour toutes ces raisons, la Perse ne voulait pas perdre un atout tel que les Hamavand. A l'issue du voyage du Shâh, une commission turco-persane se réunit à Khânakin et tomba d'accord pour extradier le chef des Hamavand avec une vingtaine de ses sujets en leur garantissant la vie sauve mais l'exil en Russie. Enfin, la Perse ferma les yeux sur cet arrangement et à Bagdad il y eut des rumeurs selon lesquelles le Shâh, aurait reçu favorablement des malfaiteurs qui lui étaient envoyés par le gouverneur de Zohâb et aurait présenté une épée ornée de pierres à leur chef⁷⁷⁸.

Les Ottomans demandèrent en permanence l'extradition des Hamavand, mais ces demandes restèrent toujours sans réponse. Osman Effendi de Bagdad écrivit à son père à Constantinople le 13 juin 1869 que « la question des Hamavand nous préoccupait beaucoup. La Perse est perfide et menteuse »⁷⁷⁹. Finalement la Turquie demanda aux Anglais de la soutenir. Le colonel Herbert, officier politique britannique à Bagdad, suggéra au ministre britannique à Téhéran que l'influence des Anglais pourrait être employée avec le gouvernement persan pour provoquer l'extradition des Hamavand, car la demande turque semblait raisonnable ; si l'on s'y conformait, elle éviterait des complications sur la frontière⁷⁸⁰. Mais une fois que le ministère comprit que le Shâh insistait pour ne pas satisfaire cette demande, il pensa qu'il ne devait pas intervenir dans cette affaire alors que des négociations étaient en cours entre les deux Etats pour en finir avec les conflits de frontière.

Les attaques des Hamavand sur la Frontière continuèrent et finalement Midhet fut obligé d'installer les garnisons de l'armée sur les points frontaliers afin d'empêcher

⁷⁷⁷ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, p. 1422.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 1423.

⁷⁷⁹ Ehdem Eldem, *Quelques lettres d'Osman Haamdi bey...op.cit.*, p. 123.

⁷⁸⁰ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ...op.cit.*, p. 1423.

les attaques des tribus par les forces armées⁷⁸¹. Enfin, le successeur de Midhet Pâshâ, le vali Raouf Pâshâ (1872-1873) finit par conclure un accord avec les Hamavand au terme duquel il les laissait rentrer à Bâziân. L'entente dura jusqu'à la fin de la guerre russo-turque à laquelle participa activement à la Guerre Sainte le *djihâd* réclamé par le Califat ; cette tribu prit une part active à la guerre russo-turque de 1877-1878 en qualité de *bachibouzouk* (cavalerie irrégulière) et fut récompensée par l'octroi de terres dans la région de Bazian (Tchamtchamal)⁷⁸². D'après Mark Sykes en 1878, six cents cavaliers Hamavand, armés uniquement de lances, attaquèrent les Russes aux côtés des Ottomans sur le front du Caucase et rentrèrent avec un grand butin⁷⁸³. Dans cette guerre, les Hamavand obtinrent des armements russes qu'ils utilisèrent dans leurs affrontements avec l'armée ottomane.

En 1885, les Hamavand entrèrent de nouveau en guerre contre les Ottomans ; une expédition militaire fut menée de Suleymânia et de Kirkuk contre les Hamavand, mais ils ne capturèrent que quelques femmes Hamavand. En 1886, le colonel Twede, le résident britannique à Bagdad, écrivit :

*« À l'heure où j'écris ce rapport, la situation de frontière des Pachaliks de Bagdad et de Mossoul, comme les années précédentes est dans une état dangereuse à cause des incursions de tribu de Hamavand ou des kurdes d'Ahmad-âwand.... Mais, cette épine dans le pied de deux grands gouvernements est représentée par une horde d'à peine cinq cents hommes de combat. Armés de martini, et montés sur des chevaux donnés par les Chammar, ils sont aussi omniprésents, aussi malfaisants et aussi difficiles à toucher que des essaims de guêpes. Justement, l'autre jour, un officier a été blessé et un soldat tué par eux près de Suleymânia »*⁷⁸⁴.

De Baziân à l'Afrique

A l'époque de Nâser od-din Shâh (1848-1896), les relations turco-persanes étaient toujours troublées à cause d'une série de problèmes terrestres et maritimes. Dans

⁷⁸¹ Mémoires de Midhet Pâshâ, *Tabsirat al-hibret* en turc osmanli, Istanbul, 1325, t I, pp. 96-98, cité par Mehdi Djavâd Habib, « al-sirah al-osmani al-farsi we aserehu fi al-Irak hata awaxir al-garin al-tasih achar », (Le lute turco-persane et son effet sur l'Irak jusqu'à la fin du XIX^e siècle), In *Al-hdud al-charqiyya lil watan al-Arabi*, (La frontière est du pays arabe), Bagdad, 1981, p. 140.

⁷⁸² Basile Nikitine, *Les kurdes: études sociologique et historique*, Ed. D'aujourd'hui, Paris, 1956, p. 164.

⁷⁸³ Sir Mark Sykes, *The caliphs' last Heritage: A short History of the Turkish Empire*, Ed. Macmillano, London, 1915, p. 558.

⁷⁸⁴ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1500.

ces conflits, la carte des Hamavand était une très bonne carte dans les mains perses contre les Ottomans. Cependant, en 1888, le chef des Hamavand se révolta contre la Perse ; suite à cette révolte, le chef périt et la tribu, écrasée, tenta de s'enfuir à Bâziân ; mais les Ottomans lui tendirent un guet-apens, la capturèrent, et elle dû s'exiler : une partie alla vers le Nord de l'Afrique et une autre à Adena. Sur la proposition du vali de Libye, Ahmad Râssim Pacha, le gouvernement ottoman accepta qu'une partie des Hamavand, jugée dangereuse pour le gouvernement, qui avait déjà été en exil en Turquie, dans la région d'Izmir, soit exilée à Tripoli en 1889, et l'autre partie en Bengazi⁷⁸⁵.

Finalement, après sept années d'exil, le projet de leur implantation échoua et en 1896 ils rentrèrent en famille au Kurdistan ; cela fut « le meilleur épisode dans l'histoire tribale kurde »⁷⁸⁶. Dickson écrivit en 1910 : un chef des Hamavand me dit avec fierté que trois semaines après leur arrivée là-bas, ils se sauvèrent et firent à pied tout le chemin de retour jusqu'à la frontière persane⁷⁸⁷. Dans les chapitres suivants, nous analyserons l'épuisement des deux Etats et l'intervention des Etats coloniaux dans la région tout en abordant la question kurde.

⁷⁸⁵ Hamid Mahmûd-Issa, *Al-mushkilat al-kordiyya fi al-chhriq al-awsat*, (La question Kurde au Moyen-Orient), Ed. Librairie Madbuli, Egypte, 1992, p. 23.

⁷⁸⁶ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turk and Arabs, Travel and Research... op.cit.*, p. 40.

⁷⁸⁷ Basile Nikitine, *Les kurdes: études sociologique et historique... op.cit.*, p. 164.

CHAPITRE XV : L'ÉPUISEMENT DES BELLIGÉRANTS 1869-1878

A. Le rapprochement turco-anglais

1. Une offre anglaise pour la Perse : le territoire de Qotour

Après la révolte des peuples slaves de la péninsule balkanique en Bosnie et Herzégovine (en février-août 1875) contre la Sublime Porte, selon les fluctuations de la situation internationale, l'attitude de l'Angleterre concernant la délimitation de frontière turco-persane connut un changement. La Serbie et la Montagne Noire avec l'aide de la Russie entrèrent dans un soulèvement armé contre l'Empire ottoman ; en conséquence, l'Angleterre qui cherchait constamment une occasion d'affaiblir l'influence de son adversaire russe en Orient, voulut soutenir la Turquie et faire une coalition adverse avec l'Afghanistan et la Perse contre la Russie⁷⁸⁸.

A la lumière de cette situation, les représentants anglais modifièrent leur tactique et dressèrent des obstacles à la demande de la Perse. Zioluni, le commissaire russe de la commission de Frontière, écrivit au chargé d'affaires de la Russie à Téhéran que, dans cette période, l'Angleterre voulait « la paix et le rapprochement », et c'est au vu de cette politique qu'«elle voulait régler le plus tôt possible les conflits de Frontière»⁷⁸⁹.

Partant de leur politique ottomane, les Anglais voulaient que la province de Qotour ait une importance stratégique en restant sous la domination turque, mais en contrepartie, ils voulaient offrir une récompense à la Perse dans la partie sud de la frontière pour satisfaire celle-ci. Mais ce conflit était plus qu'un conflit turco-persan : c'était un conflit russo-anglais. C'est la raison pour laquelle la Russie demanda l'avis de son commissaire Zioloni, selon lequel « il fallait mettre l'accent fortement sur l'aspect juridique du problème de Qotour » et selon lequel, sans doute, la province occupée de Qotour devait être restituée à la Perse.

Le litige de Qotour devint un grand problème russo-britannique, puis le problème fut soumis à Alexandre II pour qu'il donne son avis, et en même temps on lui soumit une dépêche de la part du général Barolumi, membre de l'état-major de l'armée russe dans le Caucase. D'après le rapport de Zilouni, le commissaire russe de la commission, le général Bartoulumi conseilla de ne pas accepter la proposition anglaise de maintenir la province de Qotour sous la domination turque en compensation des

⁷⁸⁸ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 97.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 97.

quelques régions de Mohammara et du golfe persique. La Russie était persuadée que cette proposition avait plutôt pour but de secouer la confiance du Shâh de Perse vis-à-vis du Gouvernement russe. En outre il s'agissait d'une stratégie britannique pour affaiblir l'attitude politico-militaire de l'empire russe dans le Caucase⁷⁹⁰. Le Tsar était d'accord sur cette idée et donna l'ordre au commissionnaire russe de restituer ladite province à la Perse.

Dans le chapitre suivant, nous aborderons la politique turque vis-à-vis de l'évincement des chefs kurdes et la politique turco-anglaise envers les tribus kurdes.

2. Les Anglais : soutien absolu aux Ottomans

Les deux décennies 1860 et 1870 marquèrent une rupture entre la Turquie et la Perse. Les Anglais voulaient la confrontation entre les deux pays. Ainsi, les Anglais donnèrent une quantité énorme de matériel d'armement aux armées ottomanes. Certains officiers et sous-officiers anglais dans le range de l'armée ottomane prirent le commandement des expéditions armées en vue de conquérir les territoires controversés malgré l'affirmation du commissaire britannique de la commission de frontière⁷⁹¹. Par exemple, en avril 1862, l'armée ottomane, sous le commandement de l'officier anglais Fredric Millingen, reconquit la totalité de la région de Qotur sous le prétexte « *de mettre ce point important de la frontière turco-persane à l'abri de toute éventualité* »⁷⁹² d'une attaque persane.

Dans le protocole de Constantinople de 1869, que nous avons abordé dans le précédent chapitre, les deux parties contractantes parvinrent à un accord selon lequel, jusqu'à la fin de la normalisation définitive, elles gardaient le statu quo de frontière. A l'issue de ce protocole, une commission fut créée afin de normaliser les régions controversées et délimiter les lignes de frontière. A côté des représentants turc et perse, le consul britannique à Bagdad, Kemball*, et le représentant russe à Constantinople, Zilouni, participèrent à cette commission.

Dans la relation conflictuelle entre la Turquie et la Perse, la médiation russo-britannique consista plutôt à préserver ses intérêts et leurs influences dans la région. En

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p. 98.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 92.

⁷⁹² Frederick Millingen (Osman-seify-Bey), *La Turquie sous le règne d'Abdul-Aziz (1862-1867)*, Ed. Librairie Internationale, Paris, 1868, p.13.

*Arnold Burrowes Kemball, (1830-1908), nommé en 1875, comme délégué des Anglais sur la commission internationale pour délimiter la frontière Turco-Persane.

réalité, les tracés de délimitations frontalières imposés par les Etats médiateurs ignorent complètement la réalité géographique, ethnique et humaine, des communautés kurdes qui se trouvent séparées par la frontière. Les tribus kurdes, dont une grande partie était nomade, vivaient à cheval sur les deux frontières et migraient d'un pays vers l'autre et se virent bloquer l'accès à leur hivernage à cause de l'interdiction de passer la frontière par les deux Gouvernements.

Le géographe russe Finokov écrivit que, dans la commission de frontière, les intérêts des deux Etats Asiatiques se rangeaient derrière tous les intérêts. L'idée autocrate chez les commissaires anglais était d'agrandir les territoires turcs aux dépens de la Perse ; or cette dernière préférait l'influence russe à l'influence britannique. Cet agrandissement des territoires turcs fut réalisé car toutes les contrées fertiles de la vallée du Tigre furent prises par la Turquie. La commission de frontière de 1875 à Constantinople, à laquelle les commissaires anglais Kemball et russe Zilouni participèrent, non seulement ne prit pas en compte les intérêts des tribus kurdes ; de plus l'immoralité de la politique anglaise fut telle qu'elle ne permit pas aux tribus kurdes vivant sous la domination perse l'accès leur hivernage dans le territoire kurde de la vallée du Tigre ; ceci de crainte que la Perse ne prenne ces régions sous sa domination⁷⁹³. Les Anglais, depuis longtemps utilisaient la question kurde pour préserver leur influence et jouer sur les futurs événements. Le consul russe à Erzeroum, Obrmille, dans une lettre à l'ambassadeur russe à Constantinople Aganif, écrivit que « *Le premier rôle dans la question kurde est joué par les Anglais et non pas les Turcs* ». Il ajouta que le consul anglais « dispose des plus précises informations à propos de la destruction complète de la résistance kurde » ; pour cela l'ambassadeur anglais à Constantinople, Eliot, possédait une liste des chefs kurdes influents et il était en train de prendre l'accord de la Turquie pour les exiler en dehors du Kurdistan⁷⁹⁴.

Partant de cette politique kurde anglo-turque, ils adoptèrent la politique d'évincer les chefs des tribus kurdes, ce que nous allons étudier au chapitre suivant.

3. La politique kurde des Ottomans : évincer les chefs de tribu

La politique d'évincer les chefs kurdes, que le Gouvernement turc commença à appliquer sous l'ordre des Anglais tout au long des décennies 1860 et 1870, n'avait un

⁷⁹³ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya...op.cit.*, p. 94.

⁷⁹⁴ La lettre de Obrmille en 28 février 1873, Archives de Ministère des Affaires Etrangères russes, cité par N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya...op.cit.*, p. 95.

effet satisfaisant ni pour Constantinople ni pour Londres, d'autant plus qu'elle n'assura pas la sécurité du territoire kurde. Un aperçu des deux décennies en question nous donne un tableau tragique des guerres tribales contre les deux pouvoirs centraux de Téhéran et de Constantinople tout au long des zones frontalières. En 1870, le Gouvernement turc décida de ne pas laisser la tribu kurde Djalâlî rentrer dans ses pâturages d'été de Khâniti Avacik et Mâku qui se trouvaient à l'intérieur des frontières perses. Les autorités turques demandèrent à Téhéran de ne pas laisser les Djalâlîs franchir la frontière. Le Gouvernement perse « n'a pas pris les mesures nécessaires », se plaignit l'ambassadeur turc à son homologue russe. C'est pourquoi les tribus kurdes utilisèrent en 1871 leurs pâturages habituels situés dans la zone ottomane. A ce moment, les autorités turques placèrent leurs forces armées sur la frontière afin d'empêcher les Djalâlîs de poursuivre leurs déplacements habituels. En conséquence, une confrontation entre l'armée turque et les kurdes nomades eut lieu et provoqua de nombreuses victimes de part et d'autre⁷⁹⁵.

Le Gouvernement turc commença à réprimer toutes les révoltes kurdes dans le sang. Le gouverneur de la province frontalière de Mâku, Teymur Pâshâ-Khân, informa par écrit son gouvernement à Téhéran que le Gouvernement turc avait mobilisé des détachements militaires pour lancer une attaque contre les Kurdes de la tribu Osmanlu en révolte. Les soldats du gouverneur de Bayazid, Mohammad Shafiq Pâshâ, avec leurs détachements de cavalerie envahirent avec des canons le pâturage de cette tribu, pillèrent son bien et confisquèrent son bétail.

La politique kurde des Ottomans a véritablement troublé la situation sur la frontière. Les conséquences des guerres ottomanes contre les tribus kurdes étaient lourdes, et les cris dans lesquels vivait le Kurdistan arrivèrent à leur apogée lors du soulèvement armé du Cheik 'Ubaydullâ de Nehrî, à qui nous allons consacrer le chapitre x de notre étude.

B. La situation internationale et le sort de la frontière turco-persane

1. Protocole de 1875

Depuis le protocole de 1869 de Constantinople jusqu'au début de juin 1875, aucune commission de frontière ne put se réunir pour la délimitation de Frontière. La frontière était en apparence calme, mais à l'intérieur, les kurdes vivaient dans un grand

⁷⁹⁵ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 96.

mécontentement contre les deux pouvoirs centraux. Les mécontentements des tribus kurdes furent assez facilement réprimés ici ou là. Par exemple, en 1867, les Kurdes Ravend investirent les montagnes qui séparent la plaine de Salmâs et celle d'Ourmia, tandis que les Kurdes Mangur pillèrent les villages persans. C'est que leur chef, Hamza Âghâ, avait refusé de payer ses impôts au Gouvernement persan. Il se réfugia en Turquie et en revint pour piller la contrée qui s'étend entre Serdasht et Saujbolâq. Il se retrouva même à la tête d'un corps d'armée turc repoussé à Rawândouz par les 4000 hommes rassemblés pas Shoj'a ol Molk⁷⁹⁶. Les deux Etats centraux réprimèrent les révoltes des tribus kurdes dans le sang devant les yeux des commissaires européens ; mais cela, pour les européens, faisait partie de la politique de soi-disant « sécurisation » de la Frontière.

Dans les années soixante-dix, les empiètements sur la Frontière furent souvent une source de protestation pour les deux Etats en question. Afin de procéder à la délimitation de la Frontière mettre une minuscule à frontière, une commission bilatérale entre la Turquie et la Perse se réunit à Constantinople et cinq séances eurent lieu les 3, 5, 8, 12 et 15 juin 1875, à l'Hôtel du Ministre des Affaires Etrangères turc. Dans ces cinq séances qui n'aboutirent à aucun résultat, le commissaire ottoman se référa à la note explicative qui était la condition essentielle du dernier Traité sans laquelle le dernier Traité ne pouvait être adopté comme base. Mais il dit que si l'on considérait les mêmes explications comme nulles et non avenues, le Traité devait être aussi envisagé par le Gouvernement Impérial exactement du même point de vue, c'est-à-dire, comme n'ayant aucun effet⁷⁹⁷. Par contre, le commissaire perse, tout en ignorant si les explications étaient officiellement acceptées, émit l'opinion qu'après avoir adopté le dernier Traité (Traité d'Erzeroum 1847) comme base, et puisque dans le cours des travaux de la commission ces explications qui se rattachent au dit Traité seront naturellement mis à leur tour à l'ordre du jour, il serait possible de les discuter alors en ce qui concerne leur mission et d'arriver à une bonne solution, en ayant recours aussi aux Ambassades des Puissances Médiatrices. Mais, le commissaire Ottoman maintient son point de vue, en déclarant qu'il serait inadmissible que les explications officielles qui ont précédé la signature du Traité, et qui pour cela même sont la base essentielle de l'acte qu'on propose de prendre pour point de départ, fussent discutés comme des faits

⁷⁹⁶ Florence Hellot-Bellier, *Les Assyriens de Perse à la charnière de 2 cultures... op.cit.*, p. 140.

⁷⁹⁷ FO: 78/2732, Political and other Departments: general Correspondence before 1906, Ottoman Empire Turco-Persian boundary, vol. 22, 1875-1877, *Correspondence respecting the Turco-Persian Boundary*, Enclosure 2 in n° 1 (Sittings of the Turco-Persian Boundary Commission, p. 4.

secondaires et considérés comme un détail de ce même Traité. Le Commissaire Ottoman donne ensuite lecture de l'Article II du Traité et de la traduction des explications officielles⁷⁹⁸. Il faut raccourcir ces phrases c'est pas clair. A l'issue de débats infructueux, les deux puissances médiatrices, anglaises avec Sir Arnold Kemball, et russe avec le colonel Zelenoi, entamèrent la sixième séance de la commission qui se tint le 22 juin⁷⁹⁹.

A la suite des contestations entre les commissaires turc et persan lors de la délimitation de la frontière turco-persane durant les années 1850-1852, chacun des Commissaires des quatre Puissances exposa son avis à son Gouvernement. L'Angleterre et la Russie dressèrent une carte désignant tous les terrains en litige entre les Gouvernements Turc et Persan. Cette carte date de 1869⁸⁰⁰ et comprend quatorze feuilles. Le 22 Octobre de la même année, les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie à Constantinople envoyèrent la dite carte avec une note sub-N°. 88, à la Sublime Porte, et à leurs Excellences. Les Ministres d'Angleterre et de Russie à Téhéran, remirent un exemplaire de la même carte au Ministère des Affaires Etrangères de Perse⁸⁰⁰.

Le Gouvernement Perse accepta les médiations russo-britanniques ainsi que toute la ligne qui sera désignée par les commissaires des Etats médiateurs⁸⁰¹. Tout au contraire, pour le Commissaire ottoman, il serait difficile de tracer la frontière conformément à la carte officielle des Puissance Médiatrices. Au cours de la dernière séance qui eut lieu en janvier 1876, l'aide-mémoire turc fut préparé et le tracé de la ligne de Frontière prétendument fait par la Porte, mais à cause du retard du commissaire Perse à la commission et l'aide-mémoire perse et ses délimitations n'ayant pas encore été préparé. En conséquence, la négociation fut interrompue et finalement en juillet 1876, et les travaux cessèrent et à la fin de la guerre russo-turque de 1877-1878, les documents persans n'étaient pas encore arrivés⁸⁰². La commission suspendit donc ses travaux sans les avoir terminés. Elle dû rétablir le statu quo territorial de 1846 de Qotur et de son district, conformément au traité d'Erzeroum⁸⁰³.

⁷⁹⁸ FO: 78/2732, *op.cit.*, *Correspondence respecting the Turco-Persian Boundary*, Inclosure 2 in n°.1 (Sittings of the Turco-Persian Boundary Commission, p. 4.

⁷⁹⁹ Lorimer s'est tromper quand écrit que ce séance à la quelle participé les commissaire médiateur eu leut en janvier 1875, Cf. Lorimer, J, G., *Gazettier of the persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1424.

⁸⁰⁰ FO: 416/26 Confidential Print Persia (Iran Further Correspondence, Part V (1906 Jan-mar). Enclosure in N° 208 (*Memorandum*).

⁸⁰¹ J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1424.

⁸⁰² J. G. Lorimer, *Gazettier of the Persian golf, Omân, and central ... op.cit.*, p. 1425.

⁸⁰³ *Correspondence Respecting the Demarcation of the Frontier Turkey in Asia*, 1879, p.8.

2. La guerre russo-turque de 1877-1878 : la défaite ottomane

Après avoir maté la révolte de Yézdân Chêr en 1856 par un procédé déloyal, l'autorité ottomane commença à chasser les chefs kurdes et à réprimer toutes les révoltes kurdes dans le sang. Donc, si le Kurdistan était calme en apparence, à l'intérieur, le sentiment anti-ottoman était fort. Une fois la guerre russo-turque de 1877-78 déclenchée, le Gouvernement ottoman commença à jouer avec le sentiment religieux kurde dans les provinces orientales. En réponse à la demande de l'autorité ottomane pour procéder à de nouveaux recrutements, les Kurdes commencèrent à provoquer des troubles. En octobre 1876, Sâmih Pacha reçut la réponse par télégramme des gouverneurs de Van et Moush qui écrivirent que les populations kurdes de la plaine de Moush, Bitlis et Van, qui avaient inscrit leur nom dans le liste des armée de réserves *Rédifs* refusaient à présent de s'enrôler pour les deux années à venir⁸⁰⁴.

L'ambassadeur N, B, Agnatov en Turquie dans une lettre urgente datée du 23 novembre 1876 écrivit : « *Le commandement du Caucase doit gagner la sympathie des Kurdes et établir des relations secrètes avec eux comme pendant les guerres précédentes, sinon la flatterie de l'administration turque et le complot anglais agiteront toutes ces populations guerrières contre nous* »⁸⁰⁵. Le commandant de brigade de ce front général, Loris Mikov, ne partageait pas la crainte de l'ambassadeur et disait que les Kurdes près de la frontière russe (Pachalik Kars et Bayazid) avaient envoyé des représentants à Eskenderpol, où se trouvait le commandement et avaient promis de ne faire aucune opération contre la Russie⁸⁰⁶.

Du côté turc, Ahmad Mokhtâr Pâshâ, commandant en chef de l'armée ottomane sur le front du Caucase, demanda au commandant de brigade de Van, Fâeq Pâshâ, de prévoir que 15000 mille cavaliers kurdes devant être placés sous son commandement soient recrutés par les Cheikhs 'Ubaydullâ, Serdili Hemza et Musulu Mohammad»⁸⁰⁷. La progression de l'armée russe sur les deux fronts des Balkans et du Caucase suscita

⁸⁰⁴ P.Y. Avériyanov, *Kord la djangi Rosiya la gel Eran u Turkiyada : barudoxi siyasi kordî torkiya u Eran u Rusia*, (Les Kurdes dans la guerre de la Russie avec la Perse et la Turquie : la situation politique des kurdes de Turquie, de Perse et de Russie), traduit de russe en kurde par : Afrasiyab Awramî, Kurdistan, 2004, p. 175.

⁸⁰⁵ Djalili Djalil, *al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'achirop.cit.*, p. 30.

⁸⁰⁶ Archive Géorgie soviétique, lettre du Loris Mikov, au décembre 1876, Cité par : N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 102.

⁸⁰⁷ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, pp. 102-103.

beaucoup d'inquiétude chez les Anglais et, malgré leur neutralité, ils fournirent beaucoup d'armes à l'Empire ottoman et lui prêtèrent même des officiers et sous-officiers pour combattre dans leurs rangs contre la Russie. Le Gouvernement turc voulait faire participer le plus grand nombre de Kurdes par la déclaration de djihâd et même par pot-de-vin. La Russie également, du fait de sa relation difficile avec la Turquie, commença à donner de l'importance aux populations kurdes dans les régions frontalières⁸⁰⁸.

Le Kurdistan vivait dans la famine et sous le poids de la guerre. Les Kurdes dans les rangs de l'armée ottomane désertèrent et retournèrent chez eux avec leurs armes. De plus en plus, les soldats kurdes profitèrent de la défaite de l'armée ottomane pour quitter celle-ci. Filibov, en janvier 1878, s'adressa au commandement de l'armée russe d'Erivan et déclara que « toutes les tentatives du gouvernement turc pour provoquer le Kurdistan contre nous n'eurent aucun résultat »⁸⁰⁹.

Enfin la défaite de la Turquie devant la Russie eut de lourdes conséquences au Kurdistan en provoquant une crise économique, politique, globale très importante, ce que nous allons étudier au chapitre x.

3. Le congrès de Berlin de 1878 : la recherche d'un équilibre entre la Russie et la Sublime Porte

Le 24 avril 1877, la Russie déclara la guerre à la Sublime Porte. Le Ministère des Affaires Etrangères britannique, le 6 mai, avertit la Russie que la Grande-Bretagne ne pouvait pas rester les bras croisés vis-à-vis de l'intervention russe dans le canal de Suez et que la ville de Constantinople ne pouvait pas tomber aux mains d'un Etat autre que celui qui possède actuellement la ville⁸¹⁰. Après une défaite désastreuse de l'Empire ottoman, l'armée russe se rapprocha de la ville de Constantinople, mais les marins britanniques à Marmara entre San Stéfano et Constantinople l'arrêtèrent et l'empêchèrent d'avancer plus vers Constantinople⁸¹¹.

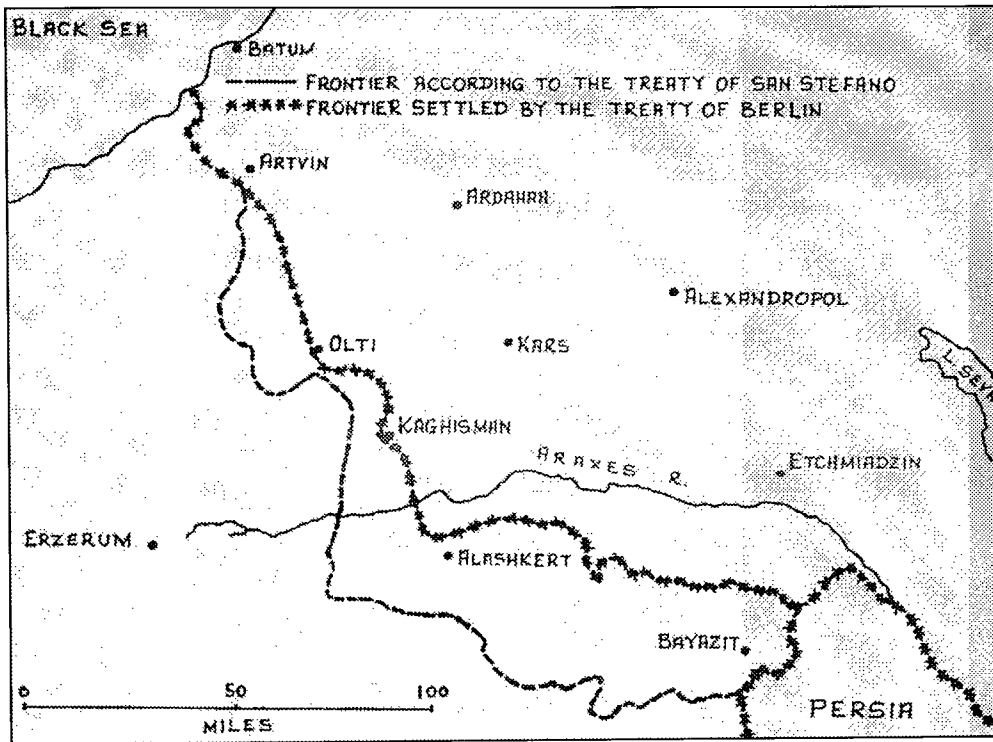
⁸⁰⁸ Djalili Djalil, *al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'achirop.cit*, p. 30.

⁸⁰⁹ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 108.

⁸¹⁰ Zin Nuredin Zin, *Al-sirah al-dewli fi al-chriq al-awsat o wiladat dawlati Soriya o Lubnan* (La lutte internationale en Moyen-Orient et la naissance des états de Syrie et de Liban), Ed. dar al-Nahar, Beyrouth, 1977, p. 41.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 41.

Carte : 11 : La frontière russo-turque selon les traités de San Stefano et de Berlin.



Source: Akaby Nassibian, *Britain and the Armenian question 1915-1923*, London, 1984, p. 11.

Finalement, dans l'armistice du 19 janvier 1878, un changement suivit les litiges de frontière turco-persans. Le Gouvernement du Tsar, après sa victoire sur la Turquie, n'oublia pas ses engagements vis-à-vis de la Perse. Selon le Traité de San Stefano (signé le 3 mars 1878), les villes turques comme Ardahan, Kars, Batoum, Bayazet, le territoire jusqu'au Sagnlough et beaucoup d'autre territoires furent cédés à la Russie, équivalant à la somme d'un milliard cent million de roubles⁸¹².

Le traité de San Stefano était en faveur de la Russie. C'est pourquoi ce traité ne fut pas apprécié par les grandes puissances qui en craignaient les conséquences. C'est pour cela qu'elles demandèrent formellement un congrès européen à Berlin⁸¹³. Les grandes puissances étaient toutes contre le traité de San Stefano. Disraëli, qui dirigeait alors le gouvernement anglais, avait fait du soutien de la Turquie un des dogmes de sa politique. Le maintien de la souveraineté ottomane sur étroites et le Moyen-Orient lui paraissait indispensable à la sécurité de la route des Indes, car le sultan avait assez de

⁸¹² Foreign Office, *History of the Eastern...op.cit*, p. 91.

⁸¹³ Zin Nuredin Zin, *Al-sirah al-dewli fi al-chriq al-awsat...op.cit.*, p. 41.

force pour maintenir un ordre relatif dans ces régions, mais pas assez pour menacer les communications anglaise⁸¹⁴. Partant de ce point de vu, la Grande-Bretagne mit une pression très forte sur la Russie afin de non seulement elle restitue Bayazet et Alaschkerd à la Turquie, mais aussi pour que la Russie abandonne définitivement le Traité. En effet, le traité de Berlin annula les clauses de traité de San Stefano. « *On engageait seulement à la Perse Kotour, illégalement capturé par Dervish Pâshâ en 1848, mais cette restitution se ne faisait sans l'influence du comte Chamacof qui consentait à une réelle cession au profit de la Perse dont la neutralité amical nous avait été conservée durant la guerre comme compensation pour le refus que la Russie avait approuve au sujet du Alaschkerd et Bayazid* »⁸¹⁵. La convention anglo-russe du 30 mai 1878 fut un grand signe de ce changement qui suivit les clauses de la paix. Enfin, selon l'article LX du traité de Berlin (13 juillet 1878), la Grande-Bretagne fit d'une pierre deux coups : « *La vallée d'Alaschkerd et la ville de Bayazid, cédée à la Russie par l'Article XIX du traité de San Stefano, font retour à la Turquie* ». D'autre part, elle obligea « *la Sublime Porte cède à la Perse la ville et le territoire de Khotour (lisez Qotour), tel qu'il a été déterminé par la Commission Mixte Anglo-Russe pour la délimitation des frontières de la Turquie et de la Perse* »⁸¹⁶. Un mois après la signature du traité de Berlin, les représentants de la Russie et de l'Angleterre, Ziolonu et Hamily, signèrent le protocole de délimitation de frontière de Qotour. Finalement, après trente ans, en mars 1879, la province de Qotour fut restituée à la Perse. Pourtant la Turquie détenait certains villages et le sultan énonça clairement qu'il n'y avait aucun « mal » à ce que la Turquie se réserve certains villages⁸¹⁷.

La province de Qotour, malgré sa restitution à la Perse, connut des complications et des confrontations à n'en plus finir. Khâlfîn a très bien constaté que « les confrontations de frontière ne sont pas terminées et après quelques années, apparaîtront de nouveau par une nouvelle force, le terrain étant favorable à cela puisque tous les projets de délimitation de frontière n'ont pas pris en considération les intérêts des peuplades locales kurdes ».

⁸¹⁴ Jean-Pierre Alem, *L'Arménie*, Ed.PUF-Coll. QSJ, Paris, 1983, p. 35.

⁸¹⁵ V. Minorsky, « Les délimitations de frontière turco-persanes », paru In *Bulletin de la société de géographie impériale Russe*, 833, T LII, 1916. Traduction en français In AMAE : Papiers d'agents, 202, Ducrocq Georges 1916-1927/28.

⁸¹⁶ Foreign Office, *History of the eastern Question*, Coll. Historical section of the Foreign Office- N° 15, London, 1920, p. 113.

⁸¹⁷ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 110.

Nous pouvons dire que le but du traité de Berlin que les six grandes puissances européens ont signé avec l'Empire ottoman, était de redresser l'équilibre des forces dans la région et de préserver le statut de l'empire ottoman. Les grandes puissances, par ce traité, ont coupé les mains à la Turquie sur les territoires européens de l'empire ottoman ; en revanche, elles ont libéré les mains de l'empire ottoman vis-à-vis des peuples musulmans de la partie asiatique de l'Empire. L'Europe de la « civilisation » et « humanitaire » s'apitoyait de sur les chrétiens et les nations non musulmanes dans les parties européennes de l'Empire ottoman, après que celles-ci furent libérées du joug ottoman. Désormais l'Europe n'accorde aucune importance ni aux parties asiatiques ni à la vie des nations musulmanes non turques ; l'élément humanitaire n'existait pas dans leurs plans. Salisbury dans une lettre du 30 mai 1878 qu'il adressa à l'ambassadeur H. Layard (l'ambassadeur britannique à Constantinople) écrivait :

« La Turquie asiatique contient des populations de beaucoup de races et de religion différentes, ne possédant aucune capacité à se gouverner elles-mêmes et aucune aspiration à l'indépendance, mais devant leur tranquillité et quelques perspectives de bien-être politique, elle possèdent entièrement la règle du Sultan »⁸¹⁸.

Dans le chapitre suivant, nous allons analyser la montée en puissance des pouvoirs des Cheiks dans la société tribale kurde tout en abordant le début de la cristallisation d'une proto-conscience nationale kurde prise par les cheikhs.

⁸¹⁸ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920: A Clash of Loyalties: A Personal Historical Record*, Ed. Oxford University Press, 1931, p. 303.

CHAPITRE XVI : LES CHEIKHS ET LA NAISSANCE D'UNE CONSCIENCE PROTO- NATIONALE KURDE.

A. La crise globale du Kurdistan

1. Famine, maladie et violence

La guerre russo-turque de 1877-1878 a amené la grande défaite de la Turquie et a mis cette dernière face à plusieurs conflits et à une crise socio-politique globale. Une grave crise financière s'étendit dans tout le pays parce que la guerre avait complètement ruiné la finance de la Turquie. Les dettes ottomanes en 1881 s'élevèrent à 250 millions de livres sterling⁸¹⁹. La répercussion de ce contexte sur le Kurdistan fut si lourde et pesante qu'elle détruisit complètement la vie sociale au Kurdistan.

Les deux parties du Kurdistan, celle de la Turquie et même celle de la Perse, vivaient dans une pauvreté absolue. De plus, des taxes trop élevées écrasèrent les paysans. Pour prélever ces taxes, les gouvernements centraux envoyaient l'armée qui les récupérait par la force et, parfois brûlait les villages si les paysans refusaient d'obtempérer. L'armée perse brûla la région de Mergavâr en janvier 1872 et vola des troupeaux de moutons ; ceci n'étant qu'un des nombreux exemples d'actes de barbarie commis à cette époque.

Le recrutement pour le service militaire était une raison de mécontentement pour les Kurdes. Le Maréchal de Moltke, qui servit dans l'armée ottomane, raconta à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, combien, pour la ville de Siirt, le service militaire était une lourde charge imposée à peu d'épaules. Moltke, écrivit le 15 juin 1838 :

« Après la conquête de la ville par Réchid-Pacha, le recensement accusa 600 familles musulmanes et 200 familles de raïhs; parmi les premières, on prit d'un seul coup 200 recrues, c'est-à-dire 5 à 6 pour 100. Depuis trois ans, la population musulmane est tombée à quatre cents feux, et tout à l'heure, lorsque je visitais la ville, on demandait de nouveau 200 hommes. A la suite de cette réquisition, toute la population mâle s'était réfugiée dans la montagne, et l'on ne voyait que vieillards et enfants dans les rues »⁸²⁰.

⁸¹⁹ Zin Nuredin Zin, *Al-sirah al-dewli fi al-chriq al-awsat....op.cit.*, p. 48.

⁸²⁰ Maréchal de Moltke, *Lettres du Maréchal de Moltke sur l'Orient*, traduit de l'allemand, Paris, 1872, p. 254.

Le vice-consul de France à Mossoul rappela un exemple qui donna la mesure des violences turques vis-à-vis des Kurdes. « Une tribu montagnarde avait, au printemps dernier, poussé quelques incursions dans la plaine contre certains villages kurdes sédentaires ; ceux-ci se plaignirent au Pâshâ de Mossoul et on envoya, pour chasser les pillards, une Compagnie d'Infanterie sous la direction d'un *Binbachi* (chef de bataillon). Lorsque la troupe arriva sur le théâtre de la récente incursion, les malfaiteurs avaient fui. Au lieu de les poursuivre, les Turcs, désireux d'abrégier l'expédition et de la rendre profitable pour eux-mêmes, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de tomber sur les villages qu'ils étaient venus protéger, pour les piller et enlever les femmes et les jeunes filles. Vingt-quatre femmes ou jeunes filles furent violées, d'autres enlevées et le *Binbachi* en pris deux. Les villageois portèrent plainte, mais ils étaient de la même race que ceux qu'on voulait châtier et furent renvoyés sans avoir obtenu justice; le crime remonta à cinq ou six mois et on peut affirmer aujourd'hui qu'il restera impuni »⁸²¹. L'attaché militaire français écrivit que « cet exemple cité au hasard entre mille autres non moins odieux, suffit à faire comprendre combien ces populations fières devaient être faciles à exciter contre la domination du Sultan »⁸²².

D'ailleurs, dans les années 1878-1880, une famine très grave se répandit au Kurdistan ; par exemple, dans la seule région de Hakkârî, elle tua dix mille personnes⁸²³. Même les Kurdes nomades ne furent pas épargnés par la famine : ils durent chercher leur nourriture de manière difficile et dûrent s'enfuir vers la région du Nord auprès de la frontière russe en espérant y trouver un abri et une bouchée de pain. La situation au Kurdistan perse n'était pas moins désastreuse. Le journal arménien « *Michak* » écrivait :

« Dans plusieurs régions, les gens ont perdu leur conscience à cause de la famine et ne respectent plus ni les ordres ni les lois ; ils s'emparent en masse des dépôts de blé et les pillent »⁸²⁴. Le médecin français Arnaud Léonard témoigne que les bandes nomades échelonnées sur la frontière turco-persane, poussées par la faim, gagnèrent les villages espérant y trouver des secours. Toutes ces localités furent dévastées par les

⁸²¹ SHAT, Série 7N 1626: Turquie, (1879), *Analyse: l'insurrection du Kurdistan In* (1. Rapports des attachés militaires).

⁸²² *Ibid.*

⁸²³ Djalili Djalil, *al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'achir ...op.cit.*, p. 32.

⁸²⁴ *Ibid.*, p. 32.

Kurdes affamés⁸²⁵. C'est dans ce contexte de famine et de déroute politique et spirituelle que le Cheikh 'Ubaydullâ apparut comme un leader charismatique.

2. Confrérie, cheikh et confédération tribale

Le renversement des émirats locaux kurdes, de celui de Bâbân et Botân en 1847, de Hakkârî et Bahdinân en 1848 et du dernier émirat, celui d'Ardalân en 1868, marqua la fin de l'autorité des chefs émirs kurdes. En conséquence, la société tribale kurde à la fin de la première moitié du XIX^e siècle connut une grande vacance politique et spirituelle à cause de l'absence de leurs indignes chefs. La structure tribale demeure, mais privée de ses chefs. Une nouvelle classe de dirigeants prend alors la relève : ce sont les « cheikhs », chefs religieux issus des confréries mystiques Qadri et Naqshabandi, dont le prestige repose, comme pour les chefs féodaux de l'époque précédente, sur une généalogie glorieuse, mais également sur un pouvoir, d'autant plus illimité que par définition il échappe au domaine du visible et du rationnel. « Un cheikh connaît tous les secrets et écoute tous les cœurs ; il est tout puissant en esprit et en corps ; il va intérieurement, comme ils disent, à la guerre, quand tout autour de lui est silence [...]. La nuit, il monte son coursier, tandis qu'il ne quitte pas son lit, et fendant les airs avec la rapidité de l'éclair, il franchit des espaces incommensurables [...]. Il ne s'arrête que devant les rangs ennemis, en pleine armée des infidèles, qu'il perce de ses dards et accable de ses corps. Après les avoir exterminés, il rentre triomphant et regagne en un clin d'œil sa demeure, toujours invincible et toujours invulnérable »⁸²⁶.

Certes, si les cheikhs kurdes, à l'époque des émirats locaux, furent plutôt porteurs d'un message spirituel dans un espace tribal au sein de la société, après le renversement des émirats kurdes, au contraire, ils acquirent une force tantôt politique, tantôt leur permettant d'organiser les tribus kurdes⁸²⁷. En conséquent, ou moins depuis le début de XX^e siècle, c'est les chefs religieux qui guidèrent les mouvements nationaux kurdes.

L'une des caractéristiques du soufisme kurde était qu'il était organisé sur une base tribale. Le cheikh, détenteur de la vraie doctrine, l'enseignait et l'interprétait dans sa résidence, entouré de ses disciples. Les meilleurs deviennent ensuite ses représentants

⁸²⁵ Arnaud Léonard, *Une enquête sur la peste dans le Kurdistan persan*, Impr. F. Pichon, Paris, 1882, p. 43.

⁸²⁶ Chris Kutschera, *le défi Kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Ed. Bayard, Paris, 1997, p. 13

⁸²⁷ Cf. Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State : The Social and Political Structures...op.cit.*, pp. 228-234.

auprès de tribus. Le Kurdistan entier était ainsi couvert d'un réseau de « cellules mystiques », coïncidant avec la géographie des tribus⁸²⁸. De cette façon, le soufisme kurde coïncidait très bien avec le milieu socio-tribal de la société kurde. En renversant les émirats kurdes, les Turcs voulaient atteindre deux objectifs : le premier étant de liquider les émirs kurdes et le deuxième était de prescrire le pouvoir central au Kurdistan. Ils atteignirent leur premier but mais pas leur second⁸²⁹.

Avec le renversement des pouvoirs locaux kurdes, la société kurde fut désorganisée que les agitations tribales qui apparurent partout. Ceci traduisait le rejet du pouvoir central ottoman. Par exemple les attaques des Hamavand, le mouvement soufisme des cheikhs de Bârzân contre la Sublime Porte et les attaques des tribus Awrâmân et Sandjâbi contre l'empire perse expliquaient bien la protestation kurde contre la tyrannie des pouvoirs centraux.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, la seule confrérie sunnite existant chez les Kurdes était celle de Qâdiriyya. Cette confrérie était plutôt une confrérie conservatrice pro-émirs des Bâbân. Dès que la nouvelle confrérie de Naqshbandiyya se propagea au Kurdistan, c'est surtout les régions de Shamdînân, Hakkâri, Awrâmân et Bârzân qui devinrent rapidement une base pour les disciplines et les derviches de Naqshbandiyya. Les cheikhs de Nehrî qui se sont installés sur les ruines de l'émirat de Bohtan et Hakkâri et les cheikhs de Sadâts de Bârzân et Zêbârî qui se sont installés sur les ruines de l'émirat de Bahdînân tirèrent profit de la vacance politique et spirituelle de ces régions. Les cheikhs, dont l'influence avait déjà pénétré les organes tribaux et qui s'étaient éparpillés dans toutes les zones montagneuses, avaient besoin d'un grand cheikh quasi-divin, « une sorte de demi-Dieu »⁸³⁰, tantôt pour le vénérer, tantôt comme un symbole profane et spirituel.

En 1865, l'installation du Cheikh 'Ubaydullâ de la confrérie Naqshbandiyya comme le grand cheikh spirituel marqua le début d'une nouvelle phase dans l'histoire du Kurdistan. Le Cheikh apparut, à travers toutes ces crises sociales qui régnaient dans le pays et le grand vide spirituel que connaissait la société kurde, comme un

⁸²⁸ Basile Nikitine, « Une apologie kurde du sunnisme », In *Rocznik Orientalistyczny*, t VII, Lown, Pologne, 1933, p. 119.

⁸²⁹ Georges Fat-'Hulla, *Mabhasan ala hamich sawret al-cheikh Ubaydulla al-Nehrî* (en arabe), (Deux discours marginaux sur la révolte du Cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî), Ed. Dar Aras, Kurdistan, 2001, p. 17.

⁸³⁰ C'est l'expression de Souffi, vice-consul de France à Mossoul, cf. SHAT, série 7N 1626: Turquie, (1879), *Analyse: l'insurrection du Kurdistan*, op.cit.

rédempteur et un symbole aux yeux des gens qui espéraient qu'il allait changer leur vie⁸³¹.

3. L'Union des Kurdes : espace tribal, dimension ethnique

L'histoire kurde en général, c'est l'histoire des tribus et la société kurde au XIX^e siècle était une société traditionnelle. Partant de cette réalité, l'espace politique et culturel kurde n'était qu'un projet d'ordre tribal et l'extension des tribus atteignit toute la société kurde. L'absence de centre ou de canal pour unifier les provinces, les villes et les villages fit du Kurdistan une mosaïque de tribus. Dans ce contexte, le système tribal kurde ne pouvait pas construire une confédération qui deviendrait la base de construction d'un Etat. Le Kurdistan ne possédait pas une capitale pouvant unifier ces territoires sous son contrôle et pouvant créer un marché qui ferait évoluer les villes industrielles et ferait des institutions d'une société urbaine⁸³².

Ce contexte était plutôt favorable à l'apparition de plusieurs centres tribaux périphériques qui étaient incapables de construire une force centrale capable d'unifier ces provinces lointaines. En outre, le Kurdistan était situé entre trois centres importants de civilisation : le centre chiisme de Perse, le centre sunnite des Ottomans et le centre islamique arabe. Ces trois centres attirèrent vers eux le Kurdistan comme un aimant, culturellement, économiquement et politiquement.

« L'Union des Kurdes » ou « association kurde » fut créée en juillet 1880 par l'initiative du cheikh 'Ubaydullâ. Cette confédération tribale ne pouvait pas ignorer les obstacles intérieurs de la société. En réalité, cette union des Kurdes ne fut qu'une union momentanée créée sous l'influence spirituelle du cheikh 'Ubaydullâ au congrès de Nehrî en juillet 1880. Mais ce congrès ne réussit ni à rassembler toutes les tribus kurdes sous sa domination, ni à donner une dimension ethnique au congrès.

Il est intéressant de dire que le congrès de Nehrî qui réunissait 220 tribus kurdes dans ce contexte tribal était incapable de rassembler toutes ces tribus kurdes autour d'un but national. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons aborder les buts de la révolution du Cheikh 'Ubaydullâ, la dimension de sa révolte dès le premier affrontement avec la Turquie et les marches sur la frontière perse et enfin sa défaite.

⁸³¹ Najat Abdulla, *Shôrshî sheykh Ubaydullây Nahrî le balganâmakânî Firansi-dâ 1879-1882*, (Les documents français sur la révolte du cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî 1879-1882), Documents réunis, présentés et annotés, Ed. Maktabî Bir u Hoshiyârî, Suleymânia, 2004, p. 22.

⁸³² *Ibid.*, p. 25.

B. La politique de Cheikh 'Ubaydullâ

1. Le but du Cheikh 'Ubaydullâ : un Kurdistan indépendant

L'un des grands buts du Cheikh 'Ubaydullâ était l'unification des deux parties du Kurdistan et la création d'un état indépendant du Kurdistan. Ce but apparut après l'échec de la première confrontation turco-kurde durant la deuxième moitié de l'année 1879. Le Cheikh, dans sa lettre adressée au Dr. Cochran, dit clairement que « les Kurdes sont une nation différente qui possède une religion et des coutumes différents »⁸³³. Au Congrès de Nehrî, il a ainsi commençait son discours : « *L'Empire ottoman crée il y a plus de 550 ans, est arrivé au pouvoir par une voie illégale. Le gouvernement ottoman qui sévit depuis 400 à 500 ans, abandonna la religion de l'Islam et prit le chemin de l'infidélité. Dès cette époque, il va s'affaiblir, tomber dans la décadence et disparaître. Pour cela, mes chers patriotes, nous devons selon le conseil de notre ancêtre, ne plus respecter l'iniquité et être esclave, il ne faut pas seulement libérer les Kurdes de l'Empire ottoman, mais aussi nos amis les Kurdes de Perses. Ces deux gouvernements sont les deux obstacles pour notre renaissance, pour cela, notre ancêtre nous demanda à tous, de combattre et de nous immoler pour défendre la religion et la liberté de notre patrie* »⁸³⁴. D'après ce discours on voit clairement que l'objectif essentiel du cheikh 'Ubaydullâ est l'union des Kurdes et l'établissement d'un Etat kurde indépendant englobant le Kurdistan ottoman et le Kurdistan persan. Il est profondément convaincu que le peuple kurde forme une entité particulière, tant ethnique que religieuse⁸³⁵.

Clayton, le vice-consul britannique, dit : « je suis totalement persuadé que le cheikh a un plan pour l'unification des Kurdes dans un état indépendant dont il prendrait lui-même la tête »⁸³⁶. Et même William Abbott, le consul général britannique à Tabriz, lors de l'attaque du cheikh sur la frontière perse, résuma ainsi le but du

⁸³³ Parl. P : Inclosure 3 In n° 61, *Sheikh Obeidullah to Dr. Cochran*, October 5, In, *Correspondence respecting the Kurdish invasion of Persia, Turkey*, N° 5, Printed by Harrison and Sons, London, 1881, p. 47.

⁸³⁴ Djalal Talabani, *Kordistan wal-'ararat al-qawmiyya al-kordiyya*, (Le Kurdistan et le mouvement national kurde), (en arabe), 1^{ère} édition Bagdad, 1969, 2^{ème} éditions Beyrouth, 1972, Ed. Dar al-tali'a, pp. 194-195.

⁸³⁵ Joyce Blau, « Le rôle des cheikhs Naqshbandî dans le mouvement national kurde », In *Naqshbandis : cheminements et situation actuelle d'un ordre mystique musulman*, actes de la Table Ronde de Sèvres (2-4 mai 1985), édités par Marc Gabriéou, Alexandre Popovic et Thierry Zarcone, Ed. Isis, Istanbul - Paris, 1990, p. 373.

⁸³⁶ Parl. P : Calyton to Trotter, Van, October 27, In, *Correspondence respecting the Kurdish invasion of Persia...op.cit.*, 1880, p. 33.

cheikh : « il voulait devenir le chef d'un état kurde et réunifier les Kurdes de la Perse et de la Turquie »⁸³⁷. En fait, le cheikh 'Ubaydullâ fut le premier leader kurde à mobiliser un grand nombre de tribus contre la Sublime Porte, lançant un modèle de conduite religieuse qui se prolongea dans le mouvement nationaliste kurde du XX^e siècle. C'était indicatif de la qualité de l'opposition kurdo-ottomane que le but avoué du cheikh d'établir un Kurdistan indépendant était justifié par des conditions sociales déplorables et des abus de la part des fonctionnaires⁸³⁸.

2. Le première confrontation kurdo-turque en 1879

Après la défaite de la Turquie durant la guerre de 1877-1878 contre la Russie, le mécontentement régna sur la plus grande partie des provinces musulmanes non turques. Les Kurdes furent les premiers pionniers de la révolte contre la Turquie. La première confrontation entre les tribus kurdes et l'armée ottomane fut déclenchée au début du mois de juin. Les premiers symptômes de l'agitation kurde remontaient à cinq mois environ. L'insurrection a pris naissance sur la limite des deux vilayets de Van et de Mossoul et, dès les premiers jours du mois de juin, Siouffi, Vice Consul de France à Mossoul, signalait ce commencement de mouvement, parmi les tribus kurdes établies dans la vallée du Zaw el Kébir, à l'est des monts Dschoudid⁸³⁹, et dans les cazas d'Amadiya et d'Akra⁸⁴⁰ dépendant du Vilayet de Mossoul. Elle s'est, depuis lors, notablement étendue au sud-est, dans la direction de Ravendiz et jusqu'à Kirkuk⁸⁴¹. Le but de « *cet soulèvement armé était plutôt d'arriver à une certaine autonomie à la manière des Bulgares. Dans toutes ses proclamations, le Cheikh Oubeïd-Oullah se déclara décidé à entamer une lutte à mort contre les Turcs; il ajouta que les Kurdes, las d'être pressurés et opprimés, réclamaient la jouissance d'une autonomie analogue à celle dont jouissent aujourd'hui les Bulgares, et, devant les événements, il prétendit assumer la direction de ce nouvel état vassal, à charge pour lui de payer à son suzerain, le Sultan, un simple tribut annuel* »⁸⁴².

⁸³⁷ Parl. P : Incosure 1 in N° 61, *Abbott to Thomson, Urmiyah, October 7*, In *Correspondence respecting the Kurdish invasion of Persia... op.cit.*, p. 47.

⁸³⁸ Martin Strohmeier, *Crucial images in the presentation of a Kurdish national identity : Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Ed. Brill, 2003, p. 14.

⁸³⁹ Montagnes des Carduques. *Note de Souffi*.

⁸⁴⁰ Amédia de la carte de Kiepert et Akereh de celle de Peterman, au nord et nord-est de Mossoul. *Note de Souffi*.

⁸⁴¹ SHAT, Série 7N 1626: Turquie, (1879), *Analyse: l'insurrection du Kurdistan, op.cit.*

⁸⁴² SHAT, Série 7N 1626: Turquie, (1879), *Analyse: l'insurrection du Kurdistan, op.cit.*

Par son premier affrontement avec le Turquie, le Cheikh voulait savoir si les combattants kurdes pouvaient mettre l'armée ottomane en déroute et connaître la réaction du Gouvernement. Après la défaite des forces kurdes et la forte volonté de la part du Gouvernement d'écraser toutes les révoltes et la protestation de certains chefs de tribu à la guerre ottomane, le Cheikh changea sa tactique et écrivit une lettre au vali de Van dans laquelle il démentit tous ces actes et même protesta contre ces événements «..*Informez le Gouvernement que je suis plus fidèle que jamais. J'espère que votre excellence prendra sérieusement en compte mon rapport, et que je suis prêt à faire beaucoup de sacrifices pour la tranquillité, et à me préparer pour effectuer les ordres du Gouvernement* » écrit cheikh au vali de Van.⁸⁴³

La Turquie se comporta avec souplesse face aux événements et à ce jour, la Turquie craignit que les Etats européens ne profitent de la question des Arméniens pour se mêler aux affaires de l'Anatolie. D'une part, la création d'un Etat arménien était à la fois contre les intérêts turcs et en même temps contre les intérêts kurdes aussi. D'autre part, la Turquie avait connu des conflits frontaliers avec la Perse et avait été obligé de restituer la Qotour à la Perse. Le cheikh et la Turquie dans cette période furent proches l'un de l'autre car ils avaient certains buts communs. Ainsi, tous deux s'opposèrent à la Perse et au projet de création d'un état arménien dans l'est de la Turquie (les régions majoritairement peuplées de Kurdes). Partant de cette réalité, une entente kurdo-ottomane devint possible.

Finalement, dans le congrès des unions des chefs de tribus kurde qui se déroula pendant les mois de juillet et août, il fut décidé que la révolte commencerait au début contre la Perse. Le but du Cheikh était de libérer le Kurdistan perse et de réclamer un état indépendant kurde.

3. La marche sur la frontière persane

Le seul signe écrit sur les débuts de la marche des Kurdes sur la frontière de la Perse fut cité dans la lettre du Cheikh 'Ubaydullâ à Dr. Cochran : « *j'envoie Mulla Ismaïl pour qu'il vous explique secrètement la situation. Je vous prie d'informer le gouvernement anglais spécialement à propos de la réalité du Kurdistan, et de lui faire*

⁸⁴³ Parl. P: Inclosure 3 in N° 49, Sheikh Ubaydullah to the vali of Van, 22nd day of Ramazan, In *Correspondence respecting the condition of the Population in Asia Minor and Syria*, Printed by Harrison and Sons, London, 1881, Turkey, N° 4, pp. 79-80.

connaître l'envoi de mon fils à Saujbolâq »⁸⁴⁴. Le 20 septembre 1880, la première colonne de l'armée du Cheikh 'Ubaydullâ sous le commandement de son fils aîné, le Cheikh Abdul-Kedr, depuis Tergavâr, franchi la frontière perse, arriva à Oshnou (Oshnaviyeh) et le 29 septembre libéra la ville de Saujbolâq sans résistance. Le Mulla de la ville déclara la guerre sainte, djihâd, contre les chiites. Le vice-consul, Calyton, évalua ses forces à 20 000 cavaliers⁸⁴⁵ et chez Arnaud Léonard « cette armée considérable évaluera à plus de 40 000 cavaliers et fantassins »⁸⁴⁶. La deuxième étape de cette colonne consista à conquérir la ville de Miandoab et, finalement, après trois jours de combats, la ville tomba sous les mains des Kurdes et la population fut massacrée, ce qui éloigna la révolte de son but libérateur. Cela fut une grande faute militaire et politique de la part des combattants, comme Wilson l'a constaté : « le massacre de Miandoab non seulement fut un crime, mais aussi un péché capital qui donna aux Perses l'élan de résister et qui effaça toute la sympathie envers les Kurdes, si du moins elle existait »⁸⁴⁷. On compte plus de 2 000 victimes. Puis les troupes du Shâh, sur leur retour offensif, commirent d'atroces représailles. Tous les villages furent détruits et brûlés⁸⁴⁸.

A la mi-octobre, l'armée du Cheikh Abdul-Kader s'avança vers la ville de Binâv, mais après trois jours de résistance acharnée, les Kurdes échouèrent et se retirèrent. Selon la chronique d'Ali Akber, qui se trouvait alors dans ladite ville, la terre de Binav devint fange par le sang des Kurdes. Vingt jours après le commencement de la première attaque de la frontière perse, le cheikh lui-même, avec une armée de six mille cavaliers, s'empara de la ville d'Ourmia et le 20 octobre, le cheikh depuis Margavâr arriva près d'Ourmia. Le Cheikh demanda la reddition de la ville, mais celle-ci, afin de gagner du temps et en attendant le retour de son gouverneur avec ses armées, demanda un délai de trois jours. Le cheikh ne leur accorda que deux jours à condition qu'Iqbâl od-Dowla, le gouverneur d'Ourmia, ne revienne pas en ville. Finalement, après quatre jours de négociations, le cheikh ordonna, la nuit de 24 octobre, de s'emparer de la ville et il en résulta un combat qui dura deux semaines. La ville refusa de se rendre, puis

⁸⁴⁴ Parl. P: Inclosure 3 in N° 61, Sheikh Obeidulla to Dr. Cochran, October 5, 1880, In *Correspondence respecting the Kurdish invasion of Persia...op.cit.*, p. 47.

⁸⁴⁵ Parl. P: Inclosure 2 in N° 54, Clayton to Trotter, Van, October 25, 1880, In, *Correspondence respecting the Kurdish invasion of Persia...op.cit.*, p. 32.

⁸⁴⁶ Arnaud Léonard, *Une enquête sur la peste dans le Kurdistan persan*, Impr. F. Pichon, Paris, 1882, p. 44.

⁸⁴⁷ Rev. S. G. Wilson, *Persian life and Customs*. (Third edition), Ed. AMS Press INC, New York, 1973, p. 112.

⁸⁴⁸ Arnaud Léonard, *Une enquête sur la peste dans le Kurdistan persan...op.cit.*, p.45.

avec l'arrivée de l'armée perse, l'armée kurde finit par se retirer vers la frontière turque. En novembre, les forces kurdes rentrèrent dans le territoire ottoman. Avec la contre-offensive de l'armée persane, 200 villages détruits, des femmes et des enfants brûlés vifs, d'autres jetés dans les « *tinora* », tel est, sur place, le premier bilan proposé par Laurent. Mirzâ Hoseyn-Khân Sepâh Sâlar en perd son poste de Sadr-e-a'zam, pour être nommé gouverneur de Taurus. Il arrive à Ourmia à la fin du mois de novembre ; la neige est tombée, il est trop tard pour poursuivre les Kurdes⁸⁴⁹.

En novembre 1880, le Gouvernement persan reçoit le chargé d'Affaire ottoman à qui « *il réclame vainement, parait-il, l'exécution du traité de 1847 dont l'article 8 porte expressément que les deux puissance musulmanes s'engagent à punir les brigandages, dépréciation, meurtres et toutes sortes d'actes d'invasion, chacun dans les Etat de l'autre* »⁸⁵⁰. Finalement, avec l'accord de l'Autriche et de l'Angleterre, le gouvernement perse demanda à la Turquie d'extrader les chefs kurdes qui avaient participé à la révolte⁸⁵¹. La Perse, depuis la fin de la révolte, n'avait jamais cessé de demander à l'Empire ottoman d'extrader le Cheikh 'Ubaydullâ vers la Perse, du fait que la Grande-Bretagne et l'Autriche soutenaient le gouvernement perse. Mohsin-Khân avait reçu de Téhéran l'ordre de demander au gouvernement ottoman l'internement du Cheikh 'Ubaydullâ et de son fils, ainsi que l'extradition des kurdes persans du Cheikh 'Ubaydullâ⁸⁵². Gissot, l'ambassadeur de France à Constantinople, dans un télégramme, écrivit que le Shâh de Perse réclame notre intention amicale auprès du gouvernement Ottoman à l'appui des réclamations des perses concernant l'extradition du Cheikh 'Ubaydullâ⁸⁵³. L'ambassadeur anglais à Constantinople, Gushin, déposa une clause devant l'Empire ottoman : le Cheikh devrait être jugé soit sur son sol, soit être extradé vers la Perse. Finalement, en août 1882, le Cheikh 'Ubaydullâ, s'évada de Constantinople et fut exilé avec sa famille à la Mecque, où il mourut en 1883.

⁸⁴⁹ Florence Hellot-Bellier, *Les Assyriens de Perse à la charnière de 2 cultures au XIX^e siècleop.cit.*, p. 143.

⁸⁵⁰ *Ibid.*

⁸⁵¹ Georges Fat-'Hulla, *Mabhasan ala hamich sawret al-chekh Ubaydulla al-Nehrî.....op.cit.*, , p. 91

⁸⁵² AMEA, Correspondance politique (Turquie) décembre 1880, vol 443, lettre d'ambassadeur de France auprès la Porte Ottoman, Péria, 19 décembre 1880, n° 265, la question kurde : Cheikh Obeidulla.

⁸⁵³ AMEA, Correspondance politique (Turquie) décembre 1880, vol 443, Télégramme de M. Gissot, Ambassadeur de France à Constantinople, Péria, le 30 décembre 1880.

CHAPITRE XVII : LA POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES ET LA GUERRE DES OTTOMANS ET DES PERSES PAR TRIBUS KURDES INTERPOSEES 1880-1908

A. Une nouvelle politique kurde de la Sublime porte

1. Les régiments Hamidiyé : la militarisation des tribus kurdes

Après la fin de la révolte kurde du Cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî en 1879-1882, l'Empire ottoman reconsidéra sa politique kurde. Sa nouvelle politique avait pour but de militariser les tribus kurdes et de les utiliser à la fois contre la menace extérieure sur l'Empire ottoman et contre la menace intérieure kurde pour frapper toutes les voies d'opposition à l'intérieur du Kurdistan même.

En effet, la révolte du Cheikh 'Ubaydullâ voulait tracer une « ligne » de séparation entre les Kurdes et les Turcs. Partant de cette réalité, après l'écrasement de la révolte, les Ottomans essayèrent sérieusement d'effacer la trace de cette ligne « imaginaire » et, pour que même à l'avenir l'Empire ottoman ne soit pas mis face à un tel danger, ils essayèrent de s'approcher des chefs kurdes, arabes, albanais etc. afin d'acheter leur loyalisme au Sultan. A ce propos, Diniet, le consul de Russie à Erzeroum, s'adressa au ministre des Affaires Etrangères russe en lui disant que le gouvernement turc ordonnait aux autorités locales de s'approcher des chefs kurdes féodaux par «encouragement et patelinerie». Pour la consolidation de son pouvoir parmi les Kurdes, le gouvernement décida d'ouvrir « une école islamique spéciale » et Deniet arriva à la conclusion que ces opérations avaient pour but d'utiliser les Kurdes afin d'écraser les aspirations nationales des autres minorités dans cette partie de l'Empire ottoman : « les populations chrétiennes » selon l'expression du consul⁸⁵⁴. Dans cette perspective, Abdülhamîd a vu les Kurdes comme des alliés dans la lutte contre l'avance des grandes puissances et le nationalisme qu'ils fomentèrent parmi les minorités chrétiennes⁸⁵⁵.

Hamidiés ou *Hamîdiye*, Régiments de cavalerie créés en 1891 par le Sultan Abdülhamîd II sur le modèles des cosaques russes dont ils avaient d'ailleurs adopté l'uniforme, et destinés officiellement à surveiller les frontières contre la menace russe, tandis que certains constituaient de régiments de 500 à 600 hommes, recrutés en Anatolie orientale, principalement parmi les tribus Kurdes sunnites loyales, exemptées

⁸⁵⁴ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, pp . 146-147.

⁸⁵⁵ Martin Strohmeier, *Crucial images in the presentation of a Kurdish national identity : Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Ed. Brill, 2003, p.16.

de la constitution obligatoire et placées sous le commandement des chefs de tribus, voire de brigands célèbres. Echappant à tout contrôle des autorités civiles locales, ces régiments, souvent dépeinte comme « des brigands déguisé en soldats », étaient placés sous l'autorité de Zeki Pâshâ, commandant du 4^e Corps d'Armée, qui ne répondait que devant le sultan et avait aussi la haute main sur les écoles militaires, dont l'école des Tribus, créée en 1892 à Constantinople, pour encourager l'intégration dans les structures étatiques des fils des chefs de tribus kurde, arabes ou albanais, et s'assurer la loyauté de leurs pères. Lorsque le Gouvernement était incapable de payer les soldes, il offrait aux Hamîdiyés le droit de collecter les impôts sur les villages arméniens, d'où des exactions renouvelées avec l'aval implicite de l'Etat. La création de ces régiments s'inscrit ainsi dans la politique anatolienne d'Abdülhamîd qui consistait à essayer cimenter l'Empire par la solidarité des musulmans, à l'heure du réveil des collusion éventuelle entre Kurdes et Arméniens dans la périphérie, à l'heure du réveil des nationalités⁸⁵⁶. Quelques grands hommes politiques entourant Abdülhamîd pensèrent que cette armée serait le meilleur moyen de renforcer le sentiment de citoyenneté chez les Kurdes et de les attacher graduellement à la Turquie comme le souligna Avriyanov⁸⁵⁷. Le Sultan Abdülhamîd II, dans son mémoire politique, écrivit : « *Dans une guerre contre la Russie, nos kurdes, réunis en des régiments disciplinés, pourront nous rendre de grands service ; l'obéissance qu'ils auront apprise au régiment ne pourra que leur être salutaire. Les Aghas Kurdes, que nous avons promus officiers, sont flattés de leur nouvelle position et apprendront aussi quelques peu de discipline. Finalement, lorsque les maladies d'enfance auront été traversées, ces régiments « Hamidiens » deviendront une arme de valeur* »⁸⁵⁸. Mais la création des régiments *hamidiyé* avait pour objectif de renforcer la solidarité des musulmans et d'éviter toute collusion entre Kurdes et Arméniens. Une telle éventualité aurait pu rendre très difficile la défense de l'Anatolie orientale⁸⁵⁹. Il est nécessaire de signaler que d'un parte, Seule les tribus sunnites furent autorisée à se joindre aux rivalités exacerbées des Sunnit/shiite/Alavi/Yézidis de

⁸⁵⁶ Gustave Meyrie, *Les massacres de Diarbékir : Correspondance diplomatique du Vice-Consul de France 1894-1896*, Présentée et annotée par : Claire Mouradian et Michel Durand-Meyrier, Ed. L'inventaire. Coll. « Valise Diplomatique », Paris, 2000, p. 43.

⁸⁵⁷ M. S. Lazarév, *Kêshay kord*, (La Question Kurde), traduit de russe en Kurde par : Dr. Kawis Qaftan, Ed. Dezgay Rochinbirî Kordî, Bagdad, t I, 1989, p. 87.

⁸⁵⁸ Abdul Hamid, *Avant la débâcle de la Turquie : pensée et souvenir de l'ex-Sultan Abdul Hamid II*, recueils et traduit par : Ali Vahby, Editeur : Attinger frères, Paris, Neuchâtel, Paris, 1919, 17.

⁸⁵⁹ F. Georgon, « Le dernier sursaut (1870-1908) », In *Histoire de l'Empire ottoman ...op.cit.*, p. 563.

Hamidiyé qui divisaient les Kurdes⁸⁶⁰. Et, d'autre part, ces régiments furent constitués en premier lieu dans les zones situées aux confins du Caucasic russe (Erzeroum et les districts septentrionaux de van et de Bitlis). En cette région, les Kurdes ne s'étaient pas systématiquement soulevés contre la Porte, et elle était habitée par une importante fraction du peuple Arménien dont le mouvement de libération en plein essor⁸⁶¹.

En vertu de l'iradé impérial dans les zones concernées, chaque foyer devait fournir un cavalier avec un cheval ou un fantassin. Cette formation de cavalerie fut armée par le gouvernement et devait suivre pendant un période déterminée de l'année un stage. Les cavaliers devaient rendre leurs armes, clause qu'ils n'appliquèrent jamais et qui trahit malgré toute la méfiance du pouvoir à leur égard. En temps de guerre, ces régiments irréguliers devaient répondre au premier appel du Sultan⁸⁶². Il est intéressant de dire que les recrutements des régiments *hamidiyé* ne furent pas acceptés chez les populations kurdes. Par ailleurs, la plus grande partie des Kurdes n'était pas prête à adhérer à des régiments Hamidiyya⁸⁶³. Dans les années 1894-1896 et en 1915, ces régiments *hamidiyé* jouèrent le rôle auxiliaire dans les massacres des Arméniens.

Le recrutement de l'armée *hamidiyé* dans beaucoup de régions provoqua une révolte contre l'autorité turque. Par exemple, en été 1891, et l'hiver de la même année, un soulèvement armé éclata au Kurdistan méridional. L'empire ottoman, qui formait les régiments *hamidiyé*, voulut deux choses : faire des Kurdes une sorte de digue contre les offensives militaires russes et un instrument ennemi contre la Perse ; détruire le mouvement traditionnel kurde et mettre toutes les tribus kurdes sous la surveillance sévère de l'autorité ottomane⁸⁶⁴.

Les cavaliers hamidiyé, après le coup d'état des Jeunes-turcs, changèrent leur nom en *Hafif suvari alaularie*. Le gouvernement, après avoir supprimé certains cavaliers hamidiyé, créa des régiments de cavalerie légère. Finalement, les cavaliers hamidiyé restèrent en place jusqu'au déclenchement de la première guerre mondiale

⁸⁶⁰ Motamed Hachemi-Behrouz, *Les Mouvements kurdes en Iran : l'insurrection d'Ismail Aqa (Simko), 1918-1930*. Thèse de doctorat (Sous la dir. de Rene Gallissot), Université Parsi VII, 1989, p. 54.

⁸⁶¹ Maria T. O'Shea, *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, Ed. Rutledge, New York, 2004, p. 89.

⁸⁶² Kendal, « Les Kurdes sous l'Empire ottoman », *In Les kurdes et le Kurdistan* (sous le dir. de) Gérard Chaliand, Ed. Maspero, Paris, 1978, p. 54.

⁸⁶³ M. S Lazarév, *Kêshay kord*, (La Question Kurde)...*op.cit.*, p. 87.

⁸⁶⁴ M. S Lazarév, « Nizal al-akrad al-taharuri fi asir tachkil al-imbriyaliyyat », (la lutte libératrice des kurdes à l'époque de formation de l'Impérialisme), *In al-harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par : Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Razi, Liban, 1992, p. 44.

puis ils furent supprimés définitivement⁸⁶⁵. Dans les sous-chapitres suivants, nous allons étudier le rôle de l'armée hamidiyé et des tribus kurdes dans les guerres ottomanes contre la Perse.

2. Les écoles tribales : résultat inverse

L'Empire ottoman, après avoir perdu ses parties européennes et après la libération des peuples non musulmans de son joug, mit en place une nouvelle politique consistant à plus de mansuétude envers les peuples musulmans non turcs restant sous son joug dans l'Asie Mineure. Parallèlement par cette nouvelle politique de militarisation des tribus kurdes, il voulut vraiment commencer à « osmaniser » des enfants des chefs de tribu par l'ouverture d'école tribales. Le sultan dans son mémoire s'exprima clairement : « *Il nous faut renforcer le plus possible l'élément mahométan en Roumélie, et tout spécialement en Asie Mineur ; avant tout, il s'agit pour nous de nous d'y assimiler les Kurdes. L'erreur la plus grave de mes prédécesseurs sur le trône de Turquie fut de n'avoir pas « osmanisé » les éléments slaves. La tâche n'était, certes, pas facile quand il s'agit de Grecs et d'Arméniens* »⁸⁶⁶.

Le 21 septembre 1890, un *iradé* du Sultan annonça l'ouverture des écoles tribales et demanda aux chefs de tribu kurdes, arabes et albanais d'envoyer leurs enfants à ces écoles. Mais l'ouverture de ces écoles n'eut lieu que le 12 *rabi al-awal* 1292/1310. Au début, ces écoles ne furent ouvertes qu'à Constantinople et à Bagdad⁸⁶⁷. L'ouverture de ces écoles s'inscrivit dans la cadre de la politique panislamique du Sultan Abdülhamîd, qui voulait former une génération des fils de chefs de tribus, afin qu'ils deviennent dans le futur des alliés pour le Sultan et prennent en main les affaires militaires et administratives de leur tribu. Huit millions de livres furent dépensées pour ces écoles⁸⁶⁸.

L'ouverture de ces écoles avait pour but de recevoir les enfants des chefs de tribus : kurdes, arabes et albanais, âgés entre 12 et 16 ans. Une fois diplômés de ces

⁸⁶⁵ Mohmmad Amin Zakî, *Khlasat tarikh al-kord wa kordstan* (Résumé de l'histoire kurde et Kurdistan), 1^{ère} édition, le Caire, 1931, traduit du kurde en arabe par Avnî Mohammad-'Ali, 4^{ème} éditions, Ed. Kord Press, Bayreuth, 1966, p. 254.

⁸⁶⁶ Abdul Hamid, *avant la débâcle de la Turquie : pensée et souvenirop.cit.*, pp. 14-15.

⁸⁶⁷ Abdulla Aliyawayî, *kordistan le serdemî dawlatî osmanida le nawarastî sedey nozde ta cangi yekemi cihani*, (Le Kurdistan à l'époque de l'Empire ottoman depuis le deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale), Ed. Centre d'études stratégiques du Kurdistan, Kurdistan, 2004, p. 168.

⁸⁶⁸ Djalîlî Djalîl, *Handê simay jîyanî komalayati u siyasi u kulturî kord le kotayî sedey nozdeyem u seretay sedey bistemda*, (Aspects de la vie sociale, politique et culturelle kurde à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle), traduit de russe en kurde par : Anwar Kader-Muhammad, Suède, 1993, pp. 18-19.

écoles, ils pouvaient entrer dans les brigades Hamidiyya et ainsi, le Sultan assurait le loyalisme des chefs de tribus. Trois ans après l'ouverture de la première école tribale à Constantinople et à Bagdad, d'autres écoles furent ouvertes dans les villes de : Patnos, Salmâs, Topraq Qala, Van, Mudrak ainsi que dans d'autres endroits. Avriyanov écrivit à propos de ces écoles: « Ils ont construit une mosquée avec une chambre dedans, qui politiquement avait une grande importance »⁸⁶⁹.

Le Sultan voulait par cette politique prendre les enfants des chefs en otages et il confirma cette réalité⁸⁷⁰. Mais, en fait, l'ouverture de ces écoles donna un résultat inverse : au lieu de devenir turcs et servir la politique du Sultan, ils devinrent kurdes : certains d'entre eux jouèrent même un rôle dans la cristallisation de la conscience nationale kurde. Finalement, l'ouverture de ces écoles ne fut pas conforme aux vœux du Sultan, car les étudiants diplômés de ces écoles pouvaient entrer à l'université pour ensuite intégrer les rangs de l'armée. En 1903, l'envoyé spécial du journal arménien *Ginthak* (La Cloche) écrivit :

*« Ces jeunes avaient très bien compris la politique injuste et méchante du Sultan. Ils avaient une bonne relation avec les associations révolutionnaires de Constantinople. Oui à l'idée d'un Kurdistan libre et indépendant. Ce qui était jusqu'à une date récente considéré comme un rêve irréalisable, était devenu le programme de ces jeunes Kurdes »*⁸⁷¹.

Finalement le Sultan décida en 1907 de fermer ces écoles tribales.

3. Des tribus kurdes au service des Ottomans

L'Empire Ottoman, après sa défaite durant la guerre de 1877-1878 avec la Russie et la perte de la quasi-totalité de ses provinces européennes et de ses sujets non musulmans, ne voulut pas répéter la même histoire en Orient avec ses sujets musulmans non turcs. Partant de ce point de vue, le pilier de la politique du Sultan Abdülhamîd II (1876-1909) fut basé sur la pensée panislamique. En effet, il voulait assurer ses territoires dans la partie orientale et saisir toutes les occasions de s'agrandir dans les régions islamiques sunnites dans les territoires perses. A la fin de l'année 1890, la Russie donna de l'importance aux territoires d'Azerbaïdjan. Le bruit avait couru que la

⁸⁶⁹ Djalîlî Djalîl, *Handé simay jiyani komalayati u siyasi u kulturî kord ..op.cit.*, p. 19.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁷¹ *Ibid.*, pp. 20-21.

Russie voulait mettre la partie est d'Ourmia de l'Azerbaïdjan sous sa domination. En conséquence, les Ottomans commencèrent à renforcer leur influence dans les régions kurdes stratégiques avant que la Russie n'arrive⁸⁷².

La partie Est du Kurdistan perse était convoitée depuis longtemps par les Ottomans. Donc, un an après la création des régiments *hamidiyé* en 1892, les conflits se déclenchèrent sur la frontière turco-persane. Mahmûd Pâshâ de Djâff était toujours en confrontation avec les autorités ottomanes et cela favorisait les Ottomans, car les conflits de frontière leur devinrent un prétexte pour attaquer la Perse. Les régiments *hamidiyé* se placèrent tout au long de la frontière dans les régions ouest de la Perse et leurs chefs firent de la propagande parmi les tribus kurdes de Perse. Le Shâh de Perse fut contraint à demander à la Russie de le protéger contre l'agression ottomane et l'ambassadeur de Russie à Constantinople fut informé que la Russie soutenait la Perse⁸⁷³.

Dans ce contexte d'agitation, les autorités ottomanes décidèrent de ramener le cheikh Mohammad Sadiq, le fils aîné du Cheikh 'Ubaydulla de Nehrî, de Constantinople au Kurdistan. La Perse crut que la Turquie voulait de nouveau déclencher des troubles sur l'ouest de la frontière perse. De cette façon, l'attaque extensive sur l'ouest de la frontière perse commença par les tribus kurdes. Nâser od-din Shâh, fut obligé de demander à Alexandre III de Russie d'empêcher cette attaque. Mais la réponse des autorités ottomanes fut qu'elles n'avaient participé d'aucune façon à l'attaque du Cheikh Sadiq et qu'elles ne voulaient pas lui faciliter la tâche⁸⁷⁴. Puis, pendant un certain temps, les attaques des Kurdes sur la frontière cessèrent. Au début de 1896, le Cheikh Sadiq recommença à s'agiter. Le Shâh, de nouveau, demanda de l'aide à la Russie. Les autorités ottomanes confirmèrent qu'elles ne pouvaient rien faire contre les tribus kurdes, car celles-ci ne reconnaissaient aucune autorité. Le Cheikh Sadiq représentait une grande menace pour la Perse et cette dernière demanda à la Turquie d'éloigner le Cheikh Sadiq et quelques autres chefs kurdes de la frontière⁸⁷⁵.

La Turquie, jusqu'à la guerre russo-japonaise, craignit que la Russie n'intervienne directement dans le conflit ; mais après la défaite de la Russie dans sa guerre avec le Japon et le chaos qui régnait en Perse avec la révolte constitutionnaliste

⁸⁷² Georgis Fat-'Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925*, (le réveil des Kurdes: histoire politique 1900-1925), (en arabe), Ed. Dar Aras, Kurdistan, 2002, p. 32.

⁸⁷³ M. S Lazarév, *Kêshay kord*, (La Question Kurde), traduit de russe en Kurde par : Dr. Kawis Qaftan, Ed. Dezgay Rochnbirî Kordî, Bagdad, t I, 1989, p. 119.

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 119.

⁸⁷⁵ *Ibid.*, p. 121.

de 1905-1906. On voit que Dès le mois de septembre 1905, des bureaux des frontières furent souvent attaqués par les Kurdes, sujets ottomans⁸⁷⁶. En mars 1904, le missionnaire américain B.W. Labaree fut tué par des Kurdes persans qui s'enfuirent vers la Turquie en traversant la frontière. Lorsque les Perses tentèrent de ramener les coupables de force afin de les juger, cela se termina en escarmouches frontalières entre les deux pays. Sous prétexte de maintenir l'ordre à la frontière, les forces turques occupèrent à l'automne 1905 une bande de terre de dix à cinquante kilomètres de large sur une ligne allant du lac Ourmia à la frontière et s'étendant jusqu'à Mâku vers le nord et jusqu'à Sayyez vers le sud, incluant les villes de Lahidjan, de Vezne, et de Pesve. De l'avis de la Sublime Porte, ces territoires, connus sous le nom de *Navahi Sarkiya*, zones orientales, faisaient techniquement partie de l'empire puisque Dervich Pâshâ les avait marqués comme tels sur sa carte⁸⁷⁷.

L'armée turque prend ensuite pour cibles les postes de douanes installés à la limite des bassins de la montagne d'Ourmia et les employés persans sont obligés d'évacuer Jerni (Decllet), Erzini (Tergavâr), et Babik (Bradost) entre février et juin 1906. Non content de cette semonce, les Ottomans font appuyer les corps d'armée envoyés aux confins du district d'Ourmia par des contingents kurdes qui opèrent en toute impunité, pendant la seconde partie de l'année 1906, dans les montagnes d'Ourmia. Une fois cette étape franchie, Abdülhamîd, mène un double jeu : il propose à la Perse des négociations, sans abandonner l'occupation du territoire d'Ourmia⁸⁷⁸; en même temps, la sixième armée sous le commandement de Mohammad Pâshâ de Dâghestân, le vali de Mossoul, conquiert une partie des provinces kurdes de Saujbolâq sans trouver de résistance. Puis ces forces furent divisées en deux : une partie alla vers l'est et l'autre vers le nord⁸⁷⁹. L'armée ottomane, sous la pression diplomatique russe et britannique, se retira mais les tribus kurdes s'emparèrent du pouvoir et c'est sur ordre des Ottomans qu'elles attaquèrent la frontière. C'est au cours de l'attaque de février et avril 1906 que le cheikh Mohammad Sadiq entra dans les plaines de Tergevâr, Margavâr et Bradust. Au printemps 1907, les chefs de tribus locaux, étant des sujets sunnites, demandèrent le secours aux autorités ottomanes. Au mois de juillet 1907,

⁸⁷⁶ Ghilan, « Les Kurdes Persans et l'invasion ottomane », In *RMM*, n° 10, 2^e année, octobre 1908, p. 209.

⁸⁷⁷ Sinan Kunalalp, « The Ottoman Drang Nach Osten: the Turco-Persian border problem in Azerbaijan, 1905-1912 », In *Studies on Ottoman Diplomatic History*, IV, (edit) Sinan Kunalalp; Ed; The ISIS press, Istanbul, 1990, p. 73.

⁸⁷⁸ Florence Hellot-Bellier, *Chronique des massacres annoncés : les Assyro-Chaldeens de Perse, la Perse et les puissances européennes 1896-1919*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris – III, 1998, p. 93.

⁸⁷⁹ Georges Fat-Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925....op.cit.*, p. 33.

depuis la ville de Van, les régiments *hamidiyé* et l'armée ottomane s'avancèrent vers l'ouest d'Ourmia et affrontèrent l'armée perse près de la plaine de Mergevâr. En août, la ville d'Ourmia succomba et à la fin de l'année. Le consul ottoman demanda aux citoyens des villes et des villages avoisinants de demander la nationalité ottomane⁸⁸⁰. Jusqu'au mois de décembre, les armées ottomanes et les forces locales des tribus contrôlèrent un grand espace depuis l'est d'Ourmia et depuis le nord, y compris Miandoab, Bâna, Serdechte. Puis l'armée assiégea Saujbolâq et finit par y entrer⁸⁸¹.

Les Ottomans réussirent alors à persuader les tribus kurdes de Mamesh, Zerzâ, Mengour et Jalâlî de reconnaître le joug du Sultan ottoman. Il en fut de même pour les notables de Serdecht qui donnèrent leur allégeance au Sultan au printemps 1907 en vertu de leurs croyances sunnites et demandèrent au commandant en chef de l'armée ottomane d'envoyer une armée pour conquérir Serdecht. Les autres tribus de Baneh, Oshnou, Hassnéwik et Sermaya firent la même demande. Mais les Russes commencèrent à s'inquiéter de ces opérations menées par les Ottomans pour « ottomaniser » les régions kurdes. Les rapports des consuls russes et anglais parlèrent d'un danger immédiat et affirmèrent que la Perse était incapable de repousser l'armée ottomane. Finalement, la prédominance de l'influence allemande à la Cour ottomane et sa coopération économique et politique avec les Ottomans, inquiéta les deux anciens rivaux européens. En conséquence, le 31 août 1907, un accord fut signé entre le tsar Nicolas II et le roi d'Angleterre Edward VII. Aussitôt, ils commencèrent à faire pression sur la Sublime Porte et, en vue d'une éventuelle intervention militaire, l'armée russe se mobilisa dans le Caucase. En conséquence, la Russie par la mobilisation de l'armée et la Grande-Bretagne par médiation et pression diplomatique obligèrent la Turquie à retirer ses armées à Saujbolâq et ses dépendances. L'Empire Ottoman s'engagea à ne pas ranimer les conflits de l'actuelle frontière et à se soumettre aux décisions de la commission mixte à quatre jusqu'à délimitation définitive de la frontière⁸⁸². Dans les sous-chapitres suivants, nous aborderons spécialement la politique des grandes puissances dans la région et comment elles ont tout fait pour préserver leurs intérêts et jouer un rôle dans les conflits de frontière.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 34.

⁸⁸¹ *Ibid.*, p. 35.

⁸⁸² Georges Fat-'Hulla, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925.....op.cit.*, pp. 41-42.

B. La politique des grandes puissances dans la région

1. La rivalité anglaise, russe et allemande

Dans les trois dernières décennies du XIX^e siècle, les Anglais mirent tout en œuvre afin de s'implanter solidement dans la région aussi bien politiquement qu'économiquement. Pour cela, l'Anatolie orientale, l'Arménie et le Kurdistan avaient une importance spéciale. Les Anglais étudièrent attentivement les marchés locaux et les routes de transport afin d'exporter des marchandises britanniques vers les pays d'Asie Mineure⁸⁸³. Les Anglais ne pensèrent qu'à leur influence économique et militaro-politique dans l'Empire ottoman ; c'est la raison pour laquelle ils utilisèrent les mouvements nationaux dans ce pays, sans tenir compte de leur origine ni des différents facteurs à la clé. Les Anglais, selon leurs propres plans coloniaux, soutinrent les Arméniens contre les Kurdes, les Kurdes contre les Arméniens, les Arméniens et les Kurdes ensemble contre la Turquie et la Turquie contre les Kurdes et les Arméniens. Après la guerre russo-turque de 1877-1878, les autorités anglaises voulurent faire de la Turquie le protectorat britannique et l'aider dans sa relation troublante avec la Russie⁸⁸⁴.

Sur le plan international, les Anglais soutinrent les Ottomans contre la Russie afin d'y gagner des bénéfices ; c'est pourquoi, au congrès de Berlin (13 juillet 1878), les Anglais soutinrent la Turquie. Partant de ce point de vue, ils diminuèrent les zones d'influence russe et en même temps mirent Chypre sous leur domination. Selon un traité secret entre l'Angleterre et la Turquie, cette dernière donna aux Anglais le droit d'occuper Chypre. En contrepartie, les Anglais garantissaient la sécurité du territoire turc en Asie mineure. Donc l'Angleterre s'engagea à faire des réformes administratives. Puis, sous le prétexte « d'étudier la situation militaire locale » et d'aider le pays à se reconstruire, elle fit de la Turquie un abri pour les diplomates et les militaires britanniques⁸⁸⁵.

Les régions kurdes de l'est de la Turquie et de l'Arménie furent le théâtre des activités coloniales britanniques. Les agents anglais recueillirent des informations politico-militaires, fomentèrent des complots et firent des provocations afin de consolider leur place économique. Toutes les tentatives des Anglais au Kurdistan consistèrent à utiliser le mouvement kurde contre la Russie et à créer des conflits

⁸⁸³ N. A. Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 121.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, p. 122.

⁸⁸⁵ *Ibid.*, p. 123.

intérieurs avec les Arméniens. En effet, Londres n'accorda d'importance ni aux questions kurdes ni aux questions arméniennes, mais plutôt les considéra comme un instrument à la fois contre l'Empire ottoman et contre la Russie⁸⁸⁶.

Les Anglais firent de la propagande parmi les tribus kurdes contre la Russie, surtout après l'accord politico-militaire entre le Japon et la Grande-Bretagne en 1902, alors que cette dernière menaçait la Russie sur la frontière turco-russe en faveur du Japon. A l'est de la Turquie, les agents et les diplomates britanniques, lors de la guerre russo-japonaise de 1904-1905, firent de grandes campagnes de propagande parmi les Kurdes dans les régions frontières russes. Les Allemands firent la même propagande parmi les Kurdes mais cette fois contre la Russie⁸⁸⁷. Les agents anglais travaillèrent partout au Kurdistan et ils entrèrent en négociation avec les chefs des tribus et les chefs féodaux kurdes. Les autorités britanniques voulaient les utiliser pour aggraver la situation dans la région et ils les utilisèrent en fait pour renforcer leur influence dans l'est de la Turquie et dans l'ouest de la Perse⁸⁸⁸.

De cette façon, au milieu des années 1880, le Kurdistan fut le théâtre d'action des agents, des espions et des voyageurs anglais. En janvier 1886, un ingénieur anglais, dépendant de l'état-major de l'armée du Bengale de l'Inde britannique, le colonel Bel, arriva à Van, passa par toutes les routes de l'Asie mineure et resta plus d'un mois dans le vilayet de Van. Avec le concours de Lash, vice-consul de Van, et avec le concours de missionnaires américains, il commença à recueillir des informations sur le système routier du vilayet de Van, à prendre des arpents géographiques et à étudier la force des Ottomans et le contexte militaire et politique des tribus ; il se réunit même avec des chefs de tribus. Puis le colonel partit au Kurdistan Perse, revint à Hakkarî et rencontra à Djulamerg Mar Shamhoun. D'après les informations du colonel Bakin, il persuada les habitants d'éviter les agitations entre Kurdes et Turcs et de ne pas entrer en contact avec les Russes⁸⁸⁹.

Après le départ de Bill, Lash arriva à Hakkarî. D'autres régions du Kurdistan ottoman et perse étaient le théâtre de visites fréquentes par des diplomates britanniques comme Brankam, Chensy, Rayal et beaucoup d'autres. De cette façon, le Kurdistan à la

⁸⁸⁶ M. S Lazarév, «Nizal al-akrad al-taharorri fi asir tashkil al-imbriyaliyya», (Le combat libérateur des kurdes à l'époque de formation d'Imperialisme), In *al-Harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par: Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, p. 52.

⁸⁸⁷ M. S Lazarév, «Nizal al-akrad al-taharorri fi asir tashkil al-imbriyaliyya...*op.cit.*, p. 53.

⁸⁸⁸ N. A Khâlfîn, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya....op.cit.*, p. 125.

⁸⁸⁹ *Ibid.*, p. 149.

fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle devint le théâtre de pénétration de la part des états coloniaux. La Russie était en forte lutte contre son futur ennemi et nouvel allié anglais, et chacun voulait utiliser les Kurdes à son propre service.

2. Le pétrole et la paix : le colonialisme économique

A la fin du XIX^e siècle, un autre facteur augmenta l'importance de la Perse pour les Anglais, celui de la découverte du pétrole. Depuis l'époque de Nâser od-din Shâh (1848-1896), la concession d'exploitation de pétrole Perse, tout comme les autres mines, appartenait au baron Julius de Reuter, d'origine juive allemande et de nationalité anglaise. Baron Von Reuter était le fondateur de l'agence de presse Reuter. Le 25 juillet 1872, baron Julius de Reuter put obtenir la concession du chemin de fer, du tramway et de l'exploitation de toutes les autres mines ainsi que de tous les services bancaires et de télécommunication. Puis le 1^{er} mars 1874, il obtint la concession de toutes les douanes pour une durée de 25 ans. En 1889, le baron Julius de Reuter avait perdu 1 million de livres Sterling. Les recherches auraient été abandonnées lorsque en 1892 l'archéologue Jacques de Morgan avait été prié inopinément par le Gouvernement de Kermâshâh de vérifier au cours de son voyage archéologique en Perse s'il existait nappes pétrolifères dans le pays. Enfin, le résultat de ses recherches fut publié par de Morgan dans *les Annales des Mines* en 1892, où il affirmait l'existence du pétrole à Qasr-i-Shîrîn, région kurde située sur la frontière entre la Mésopotamie et la Perse⁸⁹⁰. Malgré l'affirmation de Morgan, après l'échec du baron Julius de Reuter sur le terrain, il était admis dans les milieux financiers, notamment anglais, qu'il n'y avait pas de pétrole en Perse.

Vers la fin du dix-neuvième siècle, "le problème persan" était déjà un facteur accepté dans la diplomatie relative au Proche-Orient. La lutte Anglo-russe pour l'influence et les concessions dans une Perse faible et corrompue était en plein cours ; la Russie réalisa une nette avancée dans le nord, mais la Grande-Bretagne ne put être éliminée de la concurrence. Pour la Grande-Bretagne, le contrôle russe de la Perse était une éventualité à éviter à n'importe quel prix, en particulier si ce contrôle incluait l'accès au golfe Persique, et encore plus si cet accès était à son tour consolidé par la voie de chemin de fer vers l'intérieur et la Russie⁸⁹¹.

⁸⁹⁰ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient? ...op.cit.*, p. 204.

⁸⁹¹ Briton Cooper Busch, *Mudros to Lausanne : Britain's frontier in West Asia, 1918-1923*, Ed. Albany : State University of New York Press, 1976, p.114.

En 1901, le Général Antoine Ketâbji Khân, commissaire du Gouvernement persan à l'exposition universelle de 1900, qui avait foi, malgré les échecs répétés, dans l'existence du pétrole en perse, trouva l'élément pour étayer sa conviction dans l'étude établie par de Morgan à son retour de Perse. Le général Kitâbji, vient d'abord à Londres puis à Paris en 1900 ; il tente, pour l'Exposition universelle, d'intéresser -mais en vain- les Anglais et les Français. Simultanément, le même Kitâbji propose à un de ses amis arméniens, C.S. Gulbenkian, la concession pétrolière. Gulbenkian n'est pas un nouveau venu dans le monde pétrolier à cette époque. En effet, fils et neveu d'importateurs de pétrole russes, cet ottoman est allé étudier à Londres à King's College : il en est sorti ingénieur ; son père l'envoie alors en Russie, à Bakou, pour acquérir une expérience pratique et nouer des relations commerciales avec ses amis⁸⁹².

Kitâbji chercha à contacter un groupe financier capable de mettre en exploitation ce qui devait devenir l'Anglo Persan Oil Compagny. Il fut en relation à Paris avec la Banque Rotchild et la Banque de Paris et des Pays Bas, qui ne donnèrent aucune suite à ses propositions. Fortuitement il recouvra à Paris vers la fin 1900, Sir Henry Drummond Wolf, ancien Ambassadeur d'Angleterre, conseiller privé du Roi, membre du parti des quatre, un des grands libéraux de l'époque qu'il avait connu en Perse au moment où ce dernier avait été envoyé comme Ambassadeur Extraordinaire pour remettre l'ordre de la jarretière à Nâser od-din Shâh. Sir Henry Drummond Wolf fut le trait d'union entre le général Antoine Ketâbji Khân et William Knox d'Arcy, originaire de Sydney, ancien solicitor, puis propriétaire du Mount Morgan (Mine d'or d'Australie) pour l'obtention de la concession des terrains pétrolifères du sud de la Perse. Celui-ci ne vint jamais en Perse⁸⁹³.

Par un accord signé à Téhéran le 28 mai 1901, le Gouvernement de sa Majesté Impériale le Shâh de Perse a accordé à William Know d'Arcy, sujet britannique, une concession comportant le droit spécial et exclusif de rechercher, extraire et vendre du pétrole et d'autres substances dans tout le territoire de l'Empire Persan, à l'exception de cinq provinces expressément désignées. Aux termes de la concession (artic.9)⁸⁹⁴. Le concessionnaire a été autorisé à constituer une ou plusieurs sociétés pour l'exploitation de la concession. D'Arcy à son tour, remit ses droits à une compagnie anglaise appelée

⁸⁹² André Nouschi, *Luttes pétrolières au proche-Orient*, Ed. Flammarion, Coll. Question d'histoire, Paris, 1970, p. 22.

⁸⁹³ SHAT, série 7N 3270 EMA/ 2-Iran. (*Le rapport de Capitaine Raymond David*, Anglo Persan Oil Compagny, Téhéran, le 13 juillet 1932).

⁸⁹⁴ Pour le texte intégral de cet accord en français cf. SHAT, série 7N 3270, Anglo-Persan Oil Compagny, le 17 novembre 1932.

First Exploitation Compagny Ltd. Et ce fut plus tard, en 1908, que se fonda à Londres la puissante « Anglo-Persian Oil Company, ltd. Cette société possède jusqu'en 1961 le droit exclusif de recherche, d'extraction, de transport par tuyaux (pipe-line) et d'exportation du pétrole dans toute la Perse, à l'exception toutefois des cinq provinces septentrionales⁸⁹⁵.

Les premières prospections à Qasr-i Shirin, à la frontière de la Perse et de la Mésopotamie, en 1903, ne donner que de maigres résultats. Simultanément, d'Arcy négocie pendant trois ans à Constantinople à partir de 1901 pour obtenir une promesse de concession dans le nord de l'Irak⁸⁹⁶. D'Arcy avait conduit les travaux de prospection entièrement à ses frais jusqu'en 1907. Et quand d'Arcy épuisa son capital dans des recherches infructueuses, c'est encore l'Amirauté qui persuada en 1905 la Burmah Oil Company de lui venir aide. Le résultat sera l'Anglo-Persian Oil Company (APOC), fondée en 1907 et destinée à devenir l'Anglo-Iranian Oil Company, puis la British Petroleum (PM), le fleuron de la puissance pétrolière britannique⁸⁹⁷.

En janvier 1904, le pétrole perse fut découvert au Kurdistan perse à Khânakin et exploité à une moyenne de 120 barils par jour. Il est intéressant de dire que les Anglais, en raison de la découverte de pétrole dans cette région, décidèrent, dans la commission de délimitation de frontière de 1914, de restituer ces territoires à l'Empire ottoman tout en considérant ces territoires comme étant sous la domination britannique dans un futur proche, ce qui se réalisa après la première guerre mondiale avec la création du nouvel Irak.

Le 28 mai 1908, du pétrole fut découvert à Masjed-e Soleymân et ce fut un jour historique pour les Anglais qui devinrent, dans d'autres pays, possesseurs de pétrole. Pour la première fois en 1908, l'Anglo Persian Oil Compagny Ltd, société constituée sous le régime de la loi anglaise et dont le siège est à Londres, a été formé pour reprendre la concession ainsi que tous les droits et obligations du concessionnaire, qui en découlent. L'Anglo Persian Oil Compagny a été enregistré le 14 avril 1909, et la concession, ainsi que tous les droits du concessionnaire, qui en découlent, lui ont été dûment transférés. En conséquence, l'Anglo Persian Oil Compagny, se trouve être,

⁸⁹⁵ Mahmoud Afschar, *La Politique Européenne en Perse, quelques pages de l'histoire diplomatique*, Berlin, Librairie orientale Iranschähr, 1921, p. 207.

⁸⁹⁶ André Nouschi, *Luttes pétrolières au Proche-Orient... op.cit.*, p. 24.

⁸⁹⁷ Stéphane Yerasimos, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », In *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 125.

depuis 1909, le titulaire de la concession octroyée en 1901, et a été reconnue comme telles par tous les gouvernements persans successifs⁸⁹⁸.

Pour une étude coloniale de la politique anglaise dans le golfe persique, on doit toujours mettre en avant le rôle principal du pétrole dans ses projets politiques pour la région. Au point de vue économique l'Anglo-Persian Oil company représente les intérêts capitaux de l'Angleterre dans la région du Golfe persique. Au capital initial de deux millions de livres Sterling. Cette entreprise s'est développée dans des proportions considérables.

3. L'Empire ottoman : l'Inde de l'Allemagne

Les Russes et les Britanniques, qui, tout au long du XIX^e siècle, s'étaient dressés les uns contre les autres, se rapprochèrent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle afin de bien préserver leurs zones d'intérêts dans l'Empire perse. En effet, la raison du rapprochement de ces deux adversaires était l'émergence d'une nouvelle force européenne dans la région, celle de l'Allemagne. En effet, l'Empire allemand, depuis les années quatre-vingt du XIX^e, cherchait à s'implanter en Orient. Donc, tout en profitant de la faiblesse de l'Empire ottoman, il essaya de nouer amitié avec la Cour ottomane afin de diminuer l'influence de l'Angleterre et prendre sa place. L'Etat allemand, pour sa politique expansionniste, pratiqua la politique *Drang nach Osten**. Il se présenta donc de plus en plus comme l'adversaire de l'Angleterre⁸⁹⁹. Venue très tard dans le concert européen et industrialisée avec célérité durant les dernières décades du XIX^e siècle, l'Allemagne s'introduisit auprès de Sultan Abdülhamîd et lui promit aide et protection. Elle ne tarda pas à menacer la France dans ses intérêts séculaires en Orient. Le voyage symbolique de Guillaume II (1898) à Stambul, en Palestine et en Syrie, tendit à prouver aux sujets de l'Empire turc, musulmans et chrétiens, l'amitié et la bienveillance de l'Allemagne⁹⁰⁰.

L'industrie allemande progressa très rapidement et avait besoin de trouver des marchés. Pour cela, il n'y avait pas un marché plus grand que le marché ottoman, ce qui attira l'attention particulière des Allemands. En 1881, l'Allemagne envoya son premier

⁸⁹⁸ SHAT, série 7N 3270 EMA/ 2-Iran. (*Le rapport de Capitaine Raymond David, Anglo Persian Oil Company, Téhéran, le 13 juillet 1932*).

* *Drang nach Osten* : Incitation vers l'Est

⁸⁹⁹ Minuçiher Parsa-dost, *Rishâhay tarikhi ixtilafat Iran ve Irak...op.cit.*, p. 111.

⁹⁰⁰ Joseph Achcar, *La France et l'Angleterre dans le Proche-Orient : l'évolution politique de la Syrie et du Liban de la Palestine et de l'Irak*. Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1934, p. 17.

chargé de mission à l'Empire ottoman à Constantinople, puis en 1888, avec l'arrivée au trône de William II, les relations commerciales turco-allemandes connurent un très grand progrès. Lors de son deuxième voyage à Constantinople, William II demande l'accord du sultan Abdülhamîd II pour construire le chemin de fer de Konya, Bagdad et Bassorah et une année plus tard, le 25 novembre 1890, les Allemands signèrent le document préparatoire à la concession de création d'un chemin de fer⁹⁰¹.

Les Ottomans souffraient de la politique des deux Etats coloniaux anglais et russe, c'est pourquoi ils voulaient ouvrir la voie à une force adverse de ces Etats afin de faire des exploitations dans l'Empire ottoman et préserver leurs propres intérêts⁹⁰². Le 5 mars 1903, la concession d'un chemin de fer entre l'Allemagne et l'Empire ottoman fut donnée à la Société de Chemin de Fer Anatolien dont la majorité des parts revint à une banque allemande. En effet, cette concession était un magnifique succès pour l'Allemagne. Elle était, par contre, nettement contraire aux intérêts de la Russie, de la France et de l'Angleterre⁹⁰³. Les Russes s'inquiétèrent du rapprochement de l'Allemagne du détroit des Dardanelles et du Bosphore et de la frontière turco-persane, et les Anglais s'inquiétèrent de leurs intérêts dans les pays ottomans et la Perse, et surtout de la menace sur l'Inde. Le ministre des Affaires Etrangères anglais, le 5 mai 1903, affirmait à la Chambre des Lords que « notre politique dans le golfe persique a pour premier objectif d'assurer le commerce anglais dans ce pays et de l'agrandir »⁹⁰⁴. L'Empire ottoman devint un excellent marché pour les Allemands. L'Allemagne, qui était en 1886 la quinzième dans le commerce ottoman, en 1910 devint la deuxième juste après l'Angleterre. Les Anglais comprirent désormais que l'Allemagne représentait un réel danger pour eux.

Le chemin de fer de Bagdad, pour les Anglais et les Russes, représentait un danger sérieux, surtout pour les Anglais. La Grande-Bretagne ne pouvait admettre le prolongement du chemin de fer de Bagdad jusqu'au golfe Persique qu'elle s'effarait

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 111.

⁹⁰² A propos des concessions européennes, Sultan Abdülhamîd II dans son mémoire publié à la fin de sa vie en 1919, écrivit : « Il est vrai que leur construction n'est encore guère prochaine, car jamais je ne songerai à admettre des chemins de fer russes dans ces contrées. Grâce à une telle avance, la Russie aurait vite fait de s'emparer de tout la région nord-est de notre Empire » « En accordant une erreur irréparable. Les sujets belges qui sollicitent des concessions de chemin de fer, sont extrêmement suspects, car ils travaillent en général pour le compte des Anglais. L'Autriche aussi doit être surveillée de près ». Cf. Sultan Abdul-Hamid, *Avant la débâcle de la Turquie... op.cit.*, pp. 112-113.

⁹⁰³ Jean Pichon, *Les origines orientales de la Guerre Mondiale*, Ed. Charles-Lavauzelle, Paris, 1937, p. 146.

⁹⁰⁴ Mînuçîher Parsa-dost, *Rishâhay tarikhi ixtilâfat Iran ve Irak... op.cit.*, p. 113.

depuis un siècle de transformer en lac anglais⁹⁰⁵. En effet, la question du chemin de fer de Bagdad, qui occupait à l'époque toutes les chancelleries, était devenue dans le domaine de la politique internationale, le problème compliqué qui contenait, en germe, une redoutable menace pour les influences anglaises en Asie. Pour cette raison l'Angleterre modifia sa politique envers le mouvement constitutionnel, devant le danger allemand, et cherchait un moyen pour s'entendre avec la Russie sur l'Iran⁹⁰⁶. En conséquence, les deux pays entamèrent un dialogue en vue de parvenir à un accord afin de préserver leurs influences vis-à-vis du danger allemand. On peut faire remonter les origines de cette entente jusqu'aux discussions de 1890, mais la première vraie tentative de règlement négocié survint en 1903 en liaison avec les prêts persans et le chemin de fer de Bagdad, quand Lansdowne approcha l'ambassadeur russe⁹⁰⁷. Quatre ans plus tard, le 31 août 1907, une convention à propos de la détermination de leurs influences fut établie sur les trois pays suivants : la Perse, l'Afghanistan et le Tibet. Un accord fut signé à Saint-Pétersbourg entre Sir Tardurnikhson, l'ambassadeur anglais auprès de la Russie, et Alexander Bzoliski, le Ministre des Affaires Etrangères russe. Cette convention fut signée sans que les pays en question soient au courant. Selon cette convention, la Perse fut divisée en trois zones d'influence : la Russie prit la totalité de la région nord et une partie du centre de la Perse ; elle ne se mêla pas de la partie est et sud-est de la Perse (voisine de l'Afghanistan et de l'Inde) qui était zone d'influence anglaise ; entre ces deux parties fut créée une zone neutre⁹⁰⁸. A vrais dire, ce traité a mis fin à cette rivalité séculaire de l'Angleterre et de la Russie en Asie et sur la frontière de l'Inde. L'accord règle les délicates questions de frontières qui avaient été des sources de tensions de difficultés et de dépenses pour les deux pays⁹⁰⁹. En effet, l'intérêt de l'Angleterre dans le Shatt-'el-arab et celui des Russes en Azerbaïdjan, écrivirent Gehroke et Kuhn, sont les éléments de compensation de l'entente anglo-russe⁹¹⁰. D'autre part, l'Angleterre tient de beaucoup la première place dans le mouvement commercial du Sud de la Perse. Pour Bender-Abbas, le principal port du littoral méridional persan, les importations de l'Inde et des ports anglais représentaient, en

⁹⁰⁵ Jean Pichon, *Les origines orientales de la Guerre Mondiale...* op.cit., p. 152.

⁹⁰⁶ Houchang Moutasser-Kouhsari, *La rivalité Anglo-Russe sur l'Iran*, p. 29.

⁹⁰⁷ Briton Cooper Busch, *Mudros to Lausanne : Britain's frontier in West Asia, 1918-1923...* op.cit., P. 357.

⁹⁰⁸ Mînuçiher Parsa-dost, *RiShâhay tarikhi ixtilâfat Iran ve Irak...* op.cit., p. 117.

⁹⁰⁹ Rouire, A., *La Rivalité anglo-russe au XIX^e siècle en Asie, Golfe Persique, Frontières de l'Inde*, Paris, Ed. Libr. A Colin, 1908, p. 9.

⁹¹⁰ Esmail Mofidi, *Le statut juridique international du Chatt-el-Arab*. Thèse de doctorat d'Etat ...op.cit., P. 34.

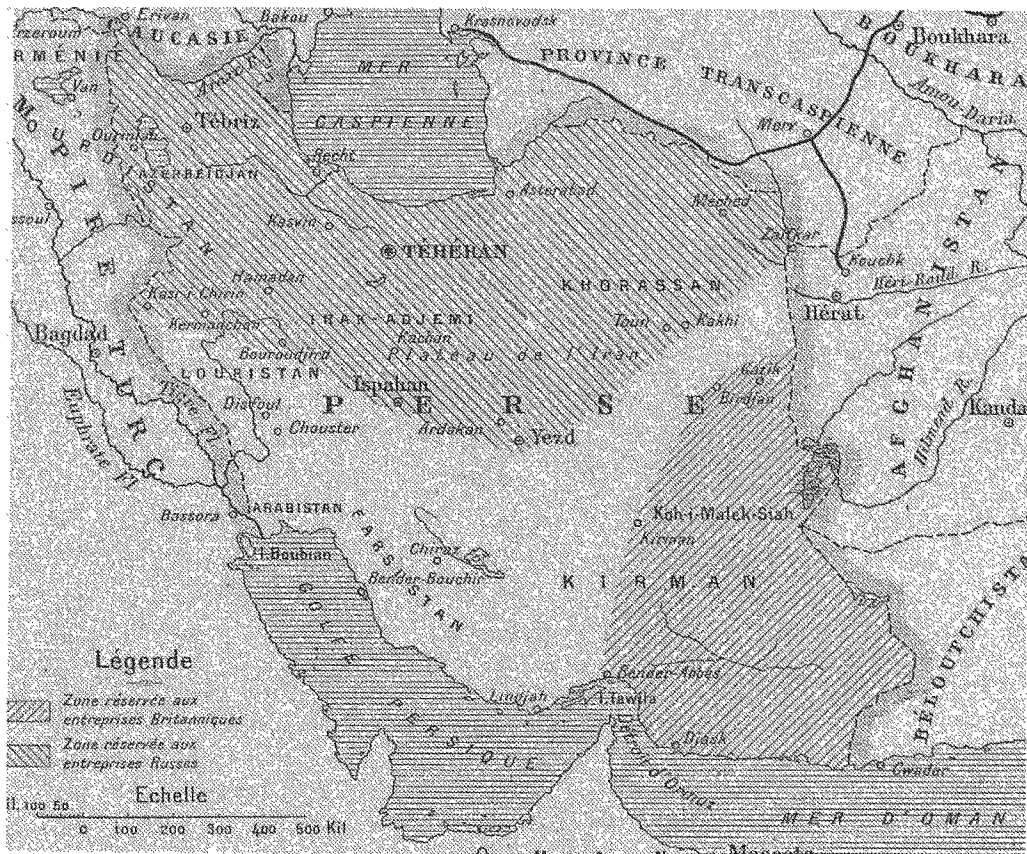
1904, 76,6 pour 100 ; en 1905, 72,8 pour 100 ; et en 1906, 56 pour 100 des importations totales, proportion décroissante⁹¹¹. Il est intéressant de dire que les Anglais et les Russes ne voulaient pas occuper directement ce pays ; ils voulaient plutôt prendre pour eux-mêmes les ressources de ce pays.

Les Allemands, pour construire le chemin de fer de Bagdad, avaient besoin d'un accord de la part de l'Angleterre et de la Russie. D'abord, après plusieurs échanges diplomatiques, un accord fut signé le 19 août 1911 entre Fon Potlis, l'ambassadeur allemand auprès de la Russie et Sazanov, le Ministre des Affaires Etrangères de Russie à Saint-Pétersbourg. Les Anglais signèrent d'abord un accord avec les Ottomans à propos de leur droit de navigation dans le Shatt el-'Arab, puis le 15 juin 1914 ils signèrent à Londres un autre accord entre l'ambassadeur allemand et le ministre des Affaires Etrangères de ce pays⁹¹².

⁹¹¹ A.Rouire, *La Rivalité anglo-russe au XIX^e siècle en Asie, Golfe Persique, Frontières de l'Inde, ... op.cit.*, pp. 240-241.

⁹¹² Minuçiher Parsa-dost, *RiShâhay tarikhi ixtilafat Iran ve Irak... op.cit.*, p. 123.

Carte 12 : Les zones de partage de la Perse entre la Grande-Bretagne et la Russie selon la convention 1907.



Source : R.C., « L'Angleterre, la Russie et la Perse », In *l'Asie Française*, n° 159, quatorzième année, Juin 1914, p. 233.

Même le déclenchement de la guerre ne découragea pas les Allemands de finir le plus tôt possible la ligne de chemin de fer. Cependant, la capitulation de l'Entente dans la guerre mit fin à tous les projets allemands dans la région ; les alliés occupèrent militairement toute la région et commencèrent le nouveau partage du Moyen-Orient, question que nous allons aborder en détail dans la troisième partie de notre étude.

CHAPITRE XVIII : FRONTIERE IMAGINAIRE ET ARRANGEMENT DICTE : LA FIN DE LA MEDIATION RUSSO-BRITANNIQUE

A. Protocole de Téhéran 1911 : réservation des intérêts commerciaux russo-britannique

1. Le protocole de Téhéran de 1911

La commission de délimitation de frontière turco-persane constituée selon l'article trois du deuxième traité d'Erzeroum et qui a travaillé de 1849 à 1852, de 1857 à 1869 puis de 1870 à 1876 d'une façon discontinue n'a pas pu terminer ses travaux. La normalisation temporaire faite selon le protocole de Constantinople du 3 août 1869 a juste préservé le statu quo et a gardé les territoires controversés tels quels jusqu'à la délimitation définitive de frontière.

Dans l'article trois du protocole (1869), il était spécifié que ce statu quo, en aucun cas, ne devait être considéré comme un document de possession. En conséquence, cette situation devint la source de litiges frontaliers entre les deux Etats, et de temps en temps les conflits renaissaient comme dans les années 1879, 1884, 1889, 1905, 1912⁹¹³.

A ce jour, la Grande-Bretagne et la Russie eurent besoin de déterminer leur influence et la limite de leur influence dans la région. C'est la raison pour laquelle elles entrèrent de nouveau dans les conflits de frontière turco-persane et sur leur conseil, le Ministère des Affaires Etrangères perse et l'ambassadeur ottoman à Téhéran tombèrent d'accord pour la délimitation de leur frontière et, le 21 décembre, signèrent un protocole dit protocole de 1911 de Téhéran⁹¹⁴. Ce protocole était constitué de cinq articles : selon le premier article, une commission composée d'un nombre égal de délégués de part et d'autres dût se réunir dans le plus bref délai à Constantinople (article 1).

Ce protocole ne contenait rien de nouveau concernant les conflits de frontière ; au contraire ce n'était qu'un retour complet au deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847) et à la carte identique de 1869. Selon l'article deux de ce protocole, les délégués des deux gouvernements, munis de tous les documents et preuves à l'appui de leurs réclamations, furent chargés d'établir, dans un esprit de sincère impartialité, la ligne

⁹¹³ DJ. al-Râwi, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat... op.cit.*, pp. 241-242.

⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 242.

frontière séparant les deux pays ; après quoi, une commission technique eut simplement à appliquer sur place la délimitation définitive sur les bases arrêtées par les travaux de la première commission.

Il est intéressant de noter que ce protocole ne contenait pas de point nouveau à l'exception de l'article quatre : « *Dans le cas où les délégués des deux parties ne tomberaient pas d'accord sur l'interprétation et l'application de certaines clauses de ce traité au bout d'une période de six mois de négociations, pour solutionner complètement la question de la délimitation des frontières, il est entendu que tous les points sur lesquels il y aurait divergence seront soumis ensemble à la Cour arbitrale de La Haye afin que la question entière soit ainsi définitivement tranchée* »⁹¹⁵.

2. Les raisons

En examinant le contexte international des relations entre les Etats coloniaux européens et après lecture des relations régionales, nous allons mettre l'accent sur certains points essentiels qui ont été préparés en vue de la signature du protocole de Téhéran le 21 décembre 1911 :

1. Le renforcement de l'influence russo-britannique dans la région, surtout après avoir découvert le pétrole dans la région ; la nécessité de la délimitation de leurs zones d'influence.
2. Le progrès rapide de l'influence allemande dans la région et surtout le rapprochement turco-allemand, de sorte que l'Allemagne puisse profiter des conflits de frontières contre les intérêts russo-britanniques dans la région.
3. Le facteur le plus important : les Anglais et les Russes ont déjà défini entre eux leurs zones d'influence en Perse par l'arrangement de 1907 et ils voulaient vraiment régler les conflits de frontière selon la vision de leurs zones d'influence.
4. La région d'Azerbaïdjan qui, située dans les zones d'influence russe, peut peut-être poser des problèmes avec l'Empire ottoman. C'est pourquoi il est important pour la Russie que les conflits de frontières soient réglés le plus rapidement possible. Car la Russie craint que l'Empire ottoman ne profite de la faiblesse de la Perse, comme, après la révolution constitutionnaliste de 1906, il s'empara de l'Azerbaïdjan et du Kurdistan par l'intermédiaire des tribus kurdes. L'Empire ottoman en avait profité pour faire des

⁹¹⁵ Cf. L/P and S/10/266, Enclosure (*Protocol respecting turco-persian frontier*).

expéditions sur cette partie de la Perse que la Russie considérait dans les limites de son influence.

5. D'autre part, les Anglais avaient des intérêts principaux dans le Shatt el-'Arab et le plus important était que Darsi, en 1908, eut découvert le pétrole au Khouzistan. Il en était de même pour la région de Khânakin alors qu'elle était sous la domination perse. Donc il était du plus grand intérêt pour la Grande-Bretagne de régler les conflits de frontière dans le Shatt el- 'Arab et Khânakin⁹¹⁶.

3. La commission de Constantinople de 1912

D'après l'article I du protocole de Téhéran (21 décembre 1911), une commission composée d'un nombre égal de délégués⁹¹⁷, de part et d'autre devait se réunir à Constantinople dans les plus brefs délais (article I) . Le 25 mars 1912, la première séance de la commission se réunit et après la dix-huitième séance en août 1912, elle n'était arrivée à aucun résultat.

Il est intéressant de constater que les séances de la commission mixte prévues par l'article 1^{er} du protocole signé à Téhéran entre l'Ambassade Impériale ottomane et le Ministre des Affaires Etrangères de Perse en vue d'arrêter les bases des pourparlers relatifs à la délimitation de la frontière turco-persane, a tenu dix-huit séances. La première a eu lieu le 12 (25) mars et la dernière le 9 (22) août 1912⁹¹⁸ à Constantinople. Mais ces séances ne furent qu'une copie rapide des séances de conférence d'Erzeroum (25 mars 1843- 2 mars 1844) de manière que les deux commissions arrivèrent à une impasse après la dix-huitième séance. Dans les séances de la commission, les points les plus conflictuels des deux côtés portaient sur les *Notes explicatives* du 16 (26) avril 1847 de la part des ambassadeurs russo-britanniques, annexées au deuxième traité d'Erzeroum 31 mai 1847. Les délégués ottomans déclarèrent que cette note, qui fait partie intégrante du dudit traité d'Erzeroum, devra également être prise en considération. Les délégués iraniens répondirent que comme leur gouvernement n'avait pas connaissance de cette note, celle-ci ne saurait faire partie intégrante du traité d'Erzeroum, attendu, aussi, que ce dernier porte la ratification des Souverains des deux

⁹¹⁶ Minuçiher Parsa-dost, *Rishâhay tarikhi ixtilâfat Iran ve Irak... op.cit.*, pp. 134-135.

⁹¹⁷ Cette article parle nullement que les commissaires russo-britannique participent aux séance commission, mais elles ont y participé dès le première séance.

⁹¹⁸ Les procès-verbaux des séances (1^{eme} au 4^{eme}, puis du 10^{eme} jusqu'à 18^{eme}) se trouve In IOR : L/PS/10/266, L/PS/10/267 et L/PS/10/291.

pays contractants et que la note susmentionnée n'est revêtue d'aucune sanction de cette nature. Aussi, s'abstinrent-il, au nom de leur Gouvernement, d'en reconnaître la validité⁹¹⁹. La Perse maintint son point de vue selon lequel le deuxième traité d'Erzeroum ne contenait pas de notes explicatives, tandis que pour la Turquie « la Sublime Porte n'avait consenti à ratifier le traité d'Erzeroum qu'à la condition *sine qua non* que la Cour de Perse accepterait les explications et les assurances contenues dans la note remise par les représentants de l'Angleterre et de la Russie à la date du 14 (26) avril 1847, en réponse aux questions que le Gouvernement ottoman avait adressés sur quelques points se rattachant au dit traité⁹²⁰, et insistait formellement sur le fait que les Notes explicatives étaient une partie inséparable du Traité. En effet, le protocole Téhéran de 1911, en se référant tout particulièrement au Traité d'Erzeroum (1847) ne rien sur la Note Explicative, et laissait subsister le désaccord, ce qui arrêta de nouveau les travaux de la commission dans ses efforts pour délimiter la frontière⁹²¹.

Parallèlement à l'entêtement des deux parties, la Turquie, selon l'article quatre du protocole, insista pour que la question soit portée devant la Cour arbitrale de la Haye, mais dans la dix-septième séance qui se tint le 2 août 1912, sous la pression de la Russie, la Perse déclara accepter la Note explicatives des représentants anglais et russe en date de 14/26 avril 1847, et reconnaître les explications qui y étaient contenues comme faisant partie intégrale du Traité d'Erzeroum⁹²². Les séances continuèrent jusqu'au 22 août 1912. En effet, ces séances avaient plutôt pour but de distinguer et réaliser les zones d'influence russo-britannique ; bien que le Protocole de Téhéran limitât expressément la composition de la commission et ne fit aucune référence à une participation éventuelle des deux puissances dont la médiation avait entraîné la conclusion du traité d'Erzeroum, les représentants de la Grande-Bretagne et de la « Russie en firent d'emblée partie et apposèrent leur signature au bas du Protocole de Constantinople du 1911, lequel concernait la délimitation de la frontière turco-persane, au même titre que les Etats principalement intéressés⁹²³. Et, c'est pourquoi le jour de la fin de la séance, les ambassades de Russie et l'Angleterre entrèrent en négociation directe avec l'Empire ottoman. En conséquence les Puissances arbitrales, dans l'été

⁹¹⁹ IOR :L/PS/10/266, Enclosure 3 in N° I, Procès-verbal, N° 3- Sitting of 26th March (8th April), 1912.

⁹²⁰ *Ibid.*

⁹²¹ Air Djbabdj A.H., *La question du Chatt-el- Arab*. Thèse de doctorat, Université de Paris, faculté de droit et des Sciences Economiques, 1962, p. 42.

⁹²² IOR :L/PS/10/291, Procès-verbal n°17- Sitting of the 2 (15) August, 1912.

⁹²³ Djamchid Momtaz, *La frontière irano-irakienne dans le Chatt-El-Arab*, In IJIA, vol I, n° 1, Spring 1989, p. 88.

1912 ont entamé ouvertement des pourparlers au sujet de la délimitation de frontière turco-persane, présentant leurs interprétations du traité de 1848 et leur projet de frontière correspondante au Nord à l'Azerbaïdjan et au Sud- vers Mohammara (Angleterre)⁹²⁴. Nous allons voir dans les pages suivants comment ces deux Grandes Puissances ont dicté le protocole de Constantinople de 1913 aux deux Etats musulmans.

⁹²⁴ V. Minorsky, « Les délimitations de frontière turco-persanes »,...*op.cit.*

B. Protocole de Constantinople 1913

1. Le protocole de Constantinople de 1913 : un protocole dicté

Après que la commission turco-persane chargée de la délimitation de frontière n'ait abouti à aucun résultat, les deux Etats médiateurs entrèrent dans les conflits mais cette fois, ce ne fut pas pour arbitrer, mais plutôt pour dicter leurs conditions aux deux Etats en question. Dans ce pourparler, la Russie se vit attribuer la responsabilité de la délimitation septentrionale de frontière et la Grande-Bretagne la délimitation méridionale de frontière.

En effet, le jour où s'est tenu le dix-huitième séance, c'est-à-dire le 9 (22) août 1912, l'Ambassade Impériale de Russie à Constantinople a adressé à la Sublime Porte, *sub* n° 264, une note déclarant que « le Gouvernement Impérial estime qu'on ne saurait revenir assez sur la nécessité de la mise à exécution sans délai des stipulations explicite du Traité d'Erzeroum qui se ramènent au rétablissement du *Statu quo* de 1848 ». ⁹²⁵ L'ambassade Impériale a fait parvenir en même temps au Gouvernement Impérial ottoman un mémorandum exposant en détail le tracé de la frontière, conforme aux stipulations des traités en vigueur.

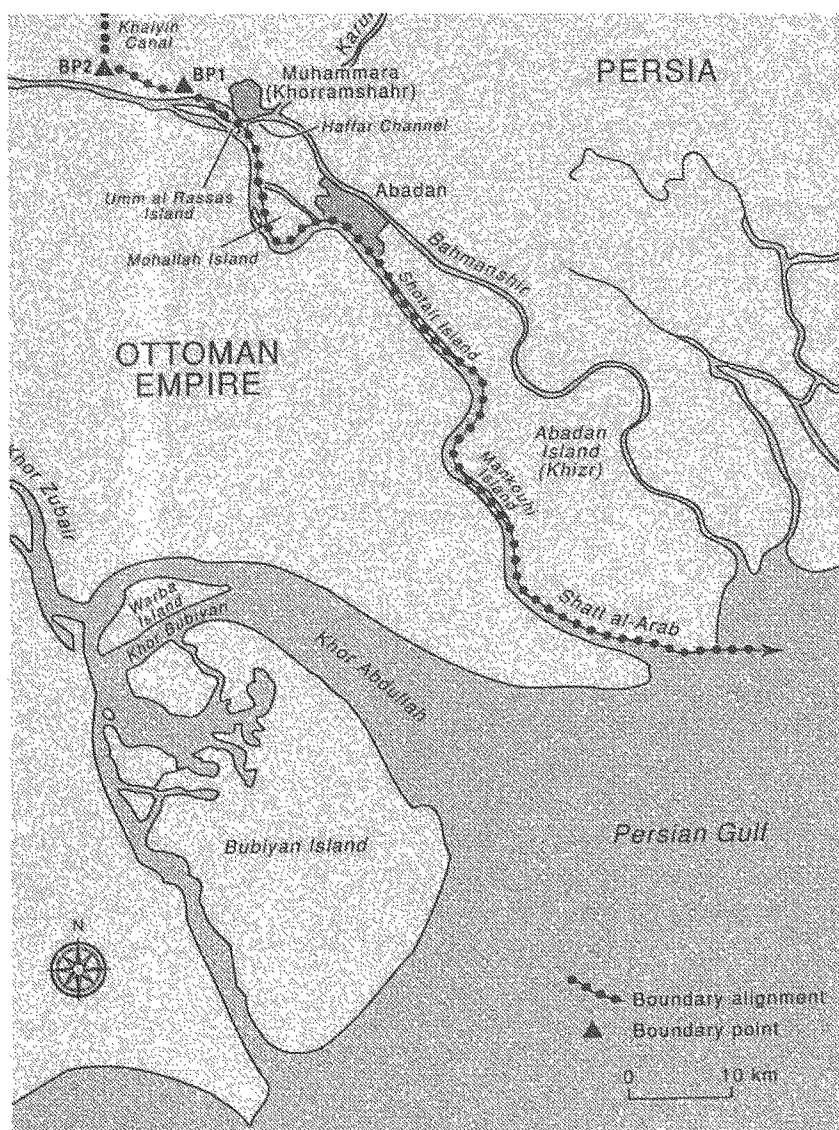
Le Gouvernement Impérial ottoman a répondu à cette communication pour une note en date du 18(31) mars 1913, *sub* N° 30469/47. Il a déclaré que « la Sublime Porte, désireuse de satisfaire au désir exprimé par le Gouvernement Impérial de Russie en écartant toutes cause de divergence dans ses rapports cordiaux avec lui, et voulant, d'autre part, témoigner au Gouvernement persan son entière bonne fois dans la contestation existant à ce sujet entre les deux pays, a décidé d'accorder son adhésion au tracé mentionné dans la note et le mémorandum précités de l'Ambassade de sa Majesté l'Empereur de Russie pour délimitation de la partie septentrionale de la frontière turco-persane depuis Serdar-Boulak jusqu'à Baneh, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de la 36° parallèle de latitude ». Toutefois, le Gouvernement Impérial ottoman a suggéré quelques modifications à la ligne proposée dans le mémorandum annexé à la note de l'Ambassade Impériale de Russie en date du 9(22) août, *sub* n° 264.

L'ambassade Impériale de Russie a répondu par une note en date du 28 mars (10 avril) 1913, *sub* N° 78. Elle a pris acte de la déclaration « pour laquelle le Gouvernement Impérial ottoman reconnaît pour principe de la délimitation du tronçon

⁹²⁵ IOR :L/PS/10/430, Enclosure 2 in N° 1 (Protocole relatif à la délimitation Turco-persane, signé à Constantinople, 1913.

Ararat-Bané le sens précis de l'article 3 du Traité de 1848 dit d'Erzeroum, tel qu'il se trouve exposé dans la note du 9 (22) août 1912, *sub* N° 264 ». Quant aux modifications proposées par la Sublime Porte, l'Ambassade Impériale a déclaré, tout en faisant une réserve sur la question d'Egri-tchaï, qu'elle ne saurait assez insister sur la nécessité de n'apporter aucune modification à la ligne établie dans sa note du 9(22) août 1912⁹²⁶.

Carte 13 : Proposition des commissionnaires européens en 1912, sur le partage de Shatt al-'Arab, concrétisé par Protocole Constantinople en 1913.



Source: Keith McLachlan (édit), *The Boundaries of Modern Iran*, Ed. UCL Press, 1994, p. 88.

⁹²⁶ IOR : L/PS/10/430, Enclosure 2 in N° 1 (Protocole Relatif à la Délimitation Turco-persane, signé à Constantinople, 1913.

La Russie et la Grande-Bretagne réglèrent leurs différends et comme la zone d'influence de la Russie se trouvait dans les régions kurdes, celle-ci décida de s'occuper des conflits existant dans cette partie septentrionale de la frontière, partie qui passait au cœur du Kurdistan :

1- Concernant le vallée d'Egri-tchaï, sise au sud de la vallée de Kasligeul, qui d'après la déclaration de la Sublime Porte, doit appartenir à la Perse, il serait préférable de laisser à la commission technique les soins de tracer la ligne de frontière à Egri-tchaï à condition que les villages de Nado, Bellasor (Kyzyl-Kaya) et Nifto, faisant partie du Khânat d'Avadjik, restent en Perse.

2- Quant à Lahidjan, il importe avant tout d'écarter une interprétation qui ne correspond nullement au sens du passage respectif du mémorandum russe du 9(22) août, 1912. L'original de ce dernier ne comporte aucunement la reconnaissance du cours de la rivière de Kilou et de son affluent Lavène comme frontière du Lahidjan. C'est précisément contre ce tracé que se prononce la note russe, qui insiste sur le fait que la frontière passe par la haute chaîne de Kandil. Outre les considérations énoncées dans le mémorandum du 9 (22) août, 1912, des arguments géographiques, ethnographiques et économiques plaident également à l'appui de ce point de vue. Ainsi, la chaîne de Kandil est seule capable de servir de barrière entre les tribus turques et persanes. La population sédentaire du Vieux-Lahidjan (tribu de Piran étroitement apparenté aux Mamash de Pasvé) reste toute l'année du côté est de ces montagnes et s'approvisionne aux marchés d'Ourmia et de Saujbolâq. Toutes ces considérations obligent le Gouvernement Impérial d'insister sur le tracé de la frontière suivant les crêtes de Kandil.

3- Une fois le principe du statu quo reconnu et admis par la Sublime Porte, il est évident que le plateau de Vézne (à l'ouest de Kandil) ainsi que les villages de Noukhaouvan (sur la rivière de Vézne) et le village de Beïtouche, mentionnés spécialement dans la note russe, ne peuvent faire exception à la règle. Ces dernières localités sont expressément nommées par Khurchid Effendi comme faisant partie des subdivisions de Serdasht que la Sublime Porte ne conteste plus à la Perse⁹²⁷.

Cependant, l'échange de ces mémorandums russo-ottomans coïncidait avec les pourparlers entre E. Grey et le représentant ottoman Ibrahim Hakky Pacha à Londres le

⁹²⁷ IOR: L/PS/10/267: *Turco-persia frontier negotiation at Constantinople*. Enclosure in n° 1 (Note addressed to Ottoman Ministry of Foreign Affairs by Russian Ambassador at Constantinople, le 28 mars (10 avril) 1913.

29 juillet 1913⁹²⁸, pour parler au cours duquel ils tombèrent d'accord sur la délimitation méridionale de frontière. Finalement, après que la Russie se soit mis d'accord avec la Sublime Porte sur la partie septentrionale et la Grande-Bretagne sur la partie méridionale de frontière, les deux pays demandèrent au représentant perse de venir à Constantinople et, le 17 novembre 1913, le protocole de Constantinople fut dicté aux Empires perse et ottoman.

Certes, le protocole de 1913 établira pour la première fois avec une grande précision la frontière entre l'Empire Ottoman et l'Empire perse. Pour ce qui est de la frontière fluviale, la formule de la limite à la rive est retenue expressément : de l'embouchure du Nahr Nazaïli, sur le Shatt al-Arab, « la frontière suit le cours du Shatt al-Arab jusqu'à la mer en laissant sous la souveraineté ottomane le fleuve et toutes les îles qui s'y trouvent » appartiendront néanmoins à la Perse. 1- l'île de Mouhallah et les deux îles qui se trouvent entre celui-ci et la rive gauche du Shatt al-Arab (rive persane d'Abadan ; 2- les quatre îles entre Shetaït et Maouiyé et les deux îles devant Mankouhi qui sont des dépendances de l'île d'Abadan ; 3- tout îlot actuellement existant ou inexistant qui pourrait se former et qui serait relié par les eaux basses à l'île d'Abadan ou à la terre ferme persane en aval de Nahr Nazaïli⁹²⁹. Dans les pages suivantes, nous aborderons les raisons de la conclusion de ce protocole.

2. Les causes de la conclusion de ce protocole

Le protocole du 17 novembre 1913, dit protocole de Constantinople, fut l'un des plus importants traités concernant les conflits de frontière turco-persans. Ce protocole fut considéré comme la conclusion de tous les traités déjà signés et en outre, il avait même le pouvoir de désactiver presque définitivement les conflits posés sur la frontière. Une lecture de la situation internationale et régionale va nous donner les clés nécessaires pour le protocole, conclu de manière si rapide et si radicale.

1. La raison la plus importante, c'est qu'après l'échec de la commission de délimitation de frontière turco-persane à Constantinople, la Russie et la Grande-Bretagne ne voulurent pas tomber dans la même tentation du deuxième traité d'Erzeroum de 1843-1847 et entrèrent directement dans la négociation avec les deux États musulmans. En fonction de leurs zones d'influence, la Russie s'occupait de la délimitation des régions

⁹²⁸ Pour le texte intégral de ces négociations Anglo-turque, cf. IOR (British Library) *The Anglo-Turkish Convention, 1913*, In (L/P and S/18/ B 381), (B) Declaration, pp. 5-6.

⁹²⁹ Djamchid Momtaz, *La frontière irano-irakienne... op.cit.*, pp. 91-92.

septentrionales et la Grande-Bretagne celle des régions méridionales de frontière turco-persane.

2. L'entrée d'une nouvelle force européenne comme l'Allemagne dans le jeu des intérêts fut une source de très grande crainte pour les Russes et les Anglais, et cela les encouragea à conclure le plus tôt possible les conflits de frontière, afin de ne pas mettre leurs zones d'intérêts en péril devant la menace allemande.

3. Les troubles et les conflits frontaliers amenèrent les deux Etats en question à la conviction qu'il fallait mettre une limite à ces contestations

Ni le deuxième traité d'Erzeroum, ni le protocole de Téhéran (21 décembre 1911) ne purent mettre fin aux conflits de frontières. Mais au contraire, le protocole de Constantinople (1913) put, d'une façon plus active, désactiver les confrontations et diminuer les litiges frontaliers. En effet, la ligne de frontière tracée en 1914 à l'issue de ce protocole resta jusqu'à aujourd'hui inchangée, à l'exception d'une petite modification apportée en 1932, puis d'une autre modification en 1937 avec le nouveau royaume de l'Irak.

3. La commission de 1914

Selon l'article II du protocole de Constantinople du 21 novembre 1913, la ligne de la frontière fut tracée sur les lieux par une commission de délimitation composée des commissaires des quatre Gouvernements*. Chaque Gouvernement était représenté dans cette commission par un commissaire et un commissaire adjoint. Ce dernier remplacera le commissaire, en cas de besoin, au sein de la commission (article II)⁹³⁰. Les travaux de la commission comportèrent soixante-dix sept séances, dont la première eut lieu le 8 (21) janvier 1914 à Mohammara et la dernière le 26 octobre 1914 à Ararat⁹³¹.

En moins de dix mois, la commission termina les travaux de délimitation depuis Mohammara jusqu'à la montagne d'Ararat, et installa 230 piliers de frontières. Le dernier fut installé en octobre 1914, un jour avant la manifestation d'hostilités entre la

* Les commissaires sont : 1- de Grande-Bretagne : M. A.C. Waratslaw jusqu'à 15 juillet et depuis le 16 son commissaire-adjoint capitaine A.T. Wilson. 2- DE la Russie : M.V Minorsky et son commissaires-adjoint M.D. Belayew. 3- De la Turquie : l'Etat Major Aziz Samih Bey et son commissaire-adjoint Abdülhamîd Bey. 4- de la Perse : Et'la-ol-Mulk et son commissaire-adjoint Mansour-os-Saltaneh.

⁹³⁰ Société des Nations, *Requête du gouvernement de l'Irak*, C.531(1).M.242 (1), VII. Questions politique, 1934, VII, 16, p. 9.

⁹³¹ La totalité des séances intitulée (Recueil des procès-verbaux des séances de la commission de la délimitation de la frontière turco-persane : 1913-1914) se trouve aux archives IRO L/PS/10/522 (Turco-persan frontier commission), ainsi que la tradition anglaise in IRO, (I/P and S/10/932).

Russie et la Turquie. Ce dernier pilier de frontière érigé au pied du mont Ararat marqua la délimitation de la frontière turco-persane⁹³². Des lignes furent tracées tout au long des frontières, à l'exception de Qotour, car, selon l'article XIII du règlement intérieur de la commission de délimitation du protocole de 1913, qui donnait le droit à la commission d'ajourner la délimitation d'une partie de la frontière, dans le procès-verbal (87) du 26 octobre 1914, la délimitation fut repoussée au 28 octobre⁹³³ ; mais, à cause du déclenchement de la Guerre, la question du Qotour demeura en suspens.

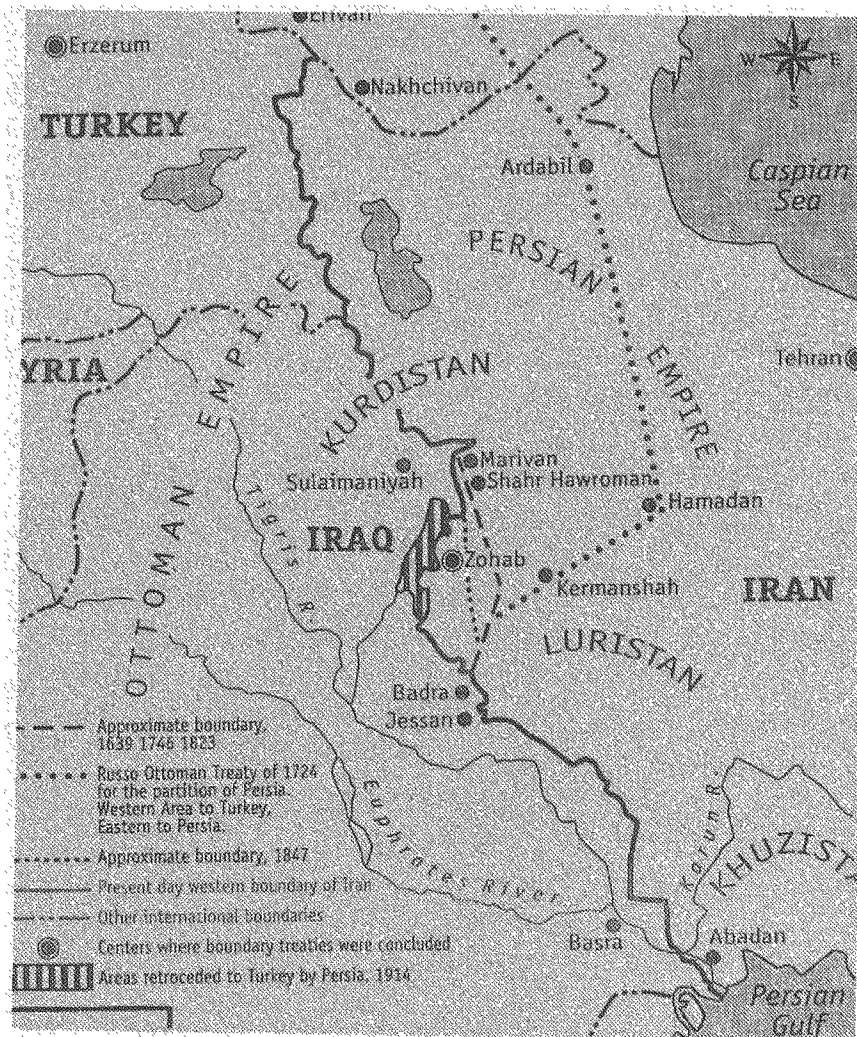
Il est intéressant de signaler que les procès-verbaux de la commission, selon l'article IV du règlement intérieur de cette commission, étaient rédigés en langue française (article IV de règlement). Des lignes de frontière furent tracées sur dix exemplaires de reproductions photographiques des feuilles appropriées de la Carte Identique de 1869 et sur dix exemplaires de 25 feuilles d'une « Carte Supplémentaire », établies pour illustrer la ligne dans les sections qui n'étaient pas suffisamment détaillées sur la « Carte Identique » de 1869⁹³⁴. Les piliers de frontière furent tracés sur dix types de carte identiques à celle de 1869, et les lignes de frontières furent tracées sur 25 cartes supplémentaires. Chaque feuille de ces cartes était signée par les quatre commissaires ; un exemplaire était donné aux quatre Etats. Ces cartes et ces procès-verbaux furent des documents officiels internationaux qui fixèrent même la ligne de frontière turco-persane en 1932 ; les deux côtés tombèrent d'accord sur une partie de la délimitation de frontière tracée par la commission de frontière.

⁹³² Sir Percy Sykes, *A History of Persia*, Third Ed, Macmillan, London, vol II, 1958, p. 356.

⁹³³ Cf. le procès-verbal 87 tenue à Bazyrgan, le 26 octobre 1914, In *Ibid.*, p. 144-145.

⁹³⁴ FO: 371/18970, Persia: Political Departments: General Correspondence from 1906.

Carte 14: Les changements territoriaux de frontière turco-persans de 1639 à 1914.



Source: Maria T. O'Shea, «The question of Kurdistan and Iran's international borders». In *The boundaries of modern Iran*, éd. Keith McLachlan, Ed. USL Press, London, 1994, p. 48.

Il est intéressant de noter que, moins de deux mois après la signature du protocole de Constantinople en 1913, les commissaires des quatre pays commencèrent à Mohammara et, au cours de la dernière semaine de janvier, le premier pilier de frontière fut installé sur la rive gauche du Shatt el-'Arab ; au 12 mars 1914, ils avaient fini de délimiter 250 miles de frontière⁹³⁵, c'est-à-dire presque un quart de la totalité de la frontière, exception faite d'un petit secteur au nord de Mont Dalampar. Il est significatif que, tout au long des démarches de la Commission, le délégué iranien ait insisté maintes

⁹³⁵ Sir Arnold Wilson, *Persia a political officer's Diary 1907-1914*, Ed. Oxford University Press, London, 1941, p. 279.

et maintes fois pour que le Traité d'Erzeroum serve de base à la frontière méridionale⁹³⁶. Lorsque la Première Guerre Mondiale éclata, les commissaires des quatre pays étaient au Kurdistan près de la ville de Oshnou et, le 31 août 1914, ils arrivaient à 60 miles du mont Ararat. Le 26 octobre, les dernières séances et les cartes de la frontière turco-persane étaient signées non loin de Bayazid au pied du mont Ararat⁹³⁷.

Il convient de noter les commentaires de G. E. Hubbard, le secrétaire de la commission britannique, sur la construction du pilier No. 137 de la colonne située entre le grand et le petit Ararat, qui fut le point culminant de soixante-dix ans de pourparlers diplomatiques, de conférences internationales et de commissions spéciales. Ce fut « *un phénomène de temporisation inégalée dans l'histoire de la diplomatie orientale* »⁹³⁸.

⁹³⁶ Shameem Akhtar, « The Iraqi-Iranian dispute over the Shatt-El-Arab », In *Pakistan Horizon*, Third quarter, Vol XXII, n° 3, 1969, p. 214.

⁹³⁷ Sir Arnold Wilson s'est trompé quand écrit que la dernière séance signée le 27 octobre, cf. Sir Arnold Wilson, *Persia a political officer's Diary 1907-1914*, Ed. Oxford University Press, London, 1941, p. 299.

⁹³⁸ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turk and Arabs, Travel and Research... op.cit.*, pp. 138-139.

CHAPITRE XIX : DE LA CONFRONTATION A LA COOPERATION 1925-1932

A. La révolte kurde et les conflits de frontière turco-persans

1. L'insurrection d'Ararat : tension diplomatique et règlement de comptes

Les Kurdes profitèrent du conflit turco-persan pour se soulever contre les autorités turques et perses, ce qui fut en même temps à l'origine de litiges entre ces Etats. Par exemple, les soulèvements armés des Kurdes de l'Ararat 1927-1931 en Turquie et le mouvement de Simko en Iran en 1922-1929 furent source de différends et de tension diplomatique entre les deux Etats.

A la fin de l'été 1925, lorsque la répression de l'armée turque recommença tout au long de la frontière ouest de la Perse, les conflits de frontière recommençaient aussi. Un groupe de partisans kurdes arriva depuis Awajiga vers la Perse et les autorités de ce pays essayèrent de les désarmer, ce qui provoqua une série de confrontations frontalières et graduellement, les conflits de frontière s'exaspérèrent. La Perse voulait utiliser les Kurdes comme une carte de tractations contre l'appui et le soutien de la Turquie pour le mouvement des Kurdes de la Perse contre cette dernière. La politique turco-persane dès le début fut toujours dominée par la question kurde, Il est intéressant de constater que la totalité des articles du Traité de Neutralité et d'Amitié (22 avril 1926) fut basé sur les coopérations militaire et logistique des deux côtés contre les Kurdes. Ce traité dit le traité d'Amitié et de Sécurité est signé à Téhéran entre L.E. Chevkey bey, représentant de la Turquie et Foroughi et Meftah, représentant de la Perse. Les deux parties se promettent mutuellement paix inviolable et amitié sincère et perpétuelle (art. 1). Elles s'engagent : à observer la neutralité dans le cas où l'une des deux puissances contractantes serait attaquée par une tierce (art.2) ; à ne faire partie d'aucune alliance ou entente politique économique ou financière conclue par une ou plusieurs puissances tierces, et dirigée contre l'autre partie, sa sécurité militaire et navale (art.3) ; à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux actes de banditisme de certaines tribus frontalières (art.6)⁹³⁹. En conséquence, les relations bilatérales entre les deux pays, sont plus amicales depuis la signature du traité (22 avril 1926). Le 16 juin 1927, l'Ambassadeur persan en Turquie a fait à la presse les déclarations suivantes :

⁹³⁹ Rahmatollah Achoube-Amini, *Le conflit e frontière irako-iranien....op.cit.*, p.66.

« Les litiges qui divisent ces deux pays, ont été réglés et déjà commence une coopération pour le rétablissement de la sécurité de la frontière turco-persane troublée par des bandes de kurdes se réfugiaient, tantôt en territoire turc, tantôt en territoire persan »⁹⁴⁰.

Mais, ce traité fut une entente très courte, et la Perse comprit que la Turquie voulait, par ce traité, faire d'elle un instrument pour parvenir à ses fins⁹⁴¹. D'une part, le progrès des opérations révolutionnaires, militaires et politiques de l'Ararat au printemps et en été 1927, et d'autre part les tentatives permanentes de la Turquie pour réprimer les insurgés, devinrent cause des agressions de la Turquie contre les territoires kurdes de l'Iran. Cela augmenta les tensions et devint source de protestation de la part de la Perse.⁹⁴² La Perse voulait régler ces principaux conflits avec la Turquie, de préférence par la voie diplomatique. A la fin du mois de mai de la même année, le Ministre des Affaires Etrangères perse, Taymour Tach, en discutant avec l'ambassadeur britannique à Téhéran, exprima son inquiétude face à la situation sur les frontières avec la Turquie et demanda si la Grande-Bretagne pouvait intervenir. Mais la réponse de l'ambassade fut qu'à ce jour, elle voulait rester neutre. Au contraire, les Soviétiques, qui étaient sous la menace des Etats européens, entretenait une très bonne relation avec la Turquie. Pour les Soviétiques, il était très important de garder une bonne relation d'amitié avec la Perse et pour leurs propres intérêts, les Bolcheviques considèrent tout le mouvement kurde comme un mouvement fabriqué par la Grande-Bretagne.

Début septembre, la Turquie fit savoir au Ministre des Affaires Etrangères de la Perse que la Turquie avait l'intention d'envoyer une force militaire à travers les territoires perses afin de réprimer les Kurdes de l'Ararat et demanda à la Perse d'empêcher les Kurdes de s'enfuir⁹⁴³. La Turquie était incapable de faire une expédition militaire depuis ses territoires, donc la seule voie était de faire une expédition depuis les territoires perses et d'attaquer les Kurdes par derrière. Comme la Perse n'avait pas encore réglé tous ses comptes avec la Turquie, elle refusa. A ce moment, l'important pour les Turcs était d'assurer la sécurité de ses frontières, tandis que pour la Perse le plus important était plutôt la délimitation des frontières des régions controversées.

⁹⁴⁰ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, (*Rapport du premier trimestre 1927, sur la situation général en Turquie, Constantinople, Le 20 avril 1927*).

⁹⁴¹ Kaveh Bayat, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân barop. cit.*, p. 62 .

⁹⁴² Kaveh Bayat, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân barop. cit.*, p. 72.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 77.

Il est intéressant de dire que la Turquie était tellement effrayée par les révoltes kurdes qu'elle voulait s'en débarrasser à tout prix, car elle ne voulait pas que le Kurdistan devienne la Grèce ou de nouvelles Balkans. C'est pourquoi les Turcs voulaient faire un arrangement avec la Perse et se débarrasser des guerres des Kurdes. Froughi, le Ministre des Affaires Etrangères perse, arriva en Turquie depuis Paris et suite à ses pourparlers prolongés avec les autorités turques, les deux pays parvinrent à un accord qui n'était pas un nouveau traité, mais plutôt une annexe séparée qui s'ajouta au traité de 1926. En conséquence, le 15 juin 1928, les deux parties annexèrent au texte de 22 avril 1926 un protocole qui consolida leurs relations politiques et économiques.

Enfin, un nouveau soulèvement de l'armée des Kurdes d'Agri Dagh (Ararat) en Turquie et l'ombre des attaques de Simko appuyé par la Turquie contre la Perse ont fait que le traité d'Amitié et de Sécurité perdit sa valeur. D'autre part la Turquie refusa les travaux de la commission de délimitation de frontière de 1914. L'ambassadeur Teymour Tâch, à la mi-juin 1927, dit à l'ambassadeur plénipotentiaire anglais, Robert Clayton à Téhéran que « *La Turquie a communiqué à la Perse qu'elle n'accepte pas le protocole de 1913 ; en conséquence elle ramène ses postes frontaliers dans plusieurs endroits aux anciennes lignes de frontière et encourage les groupes brigands des Kurdes à attaquer la Perse* »⁹⁴⁴. Le but des Turcs était d'obliger les Perses à faire une coopération militaire pour mettre définitivement fin à la question kurde. L'ambassadeur turc a proposé que les forces militaires turco-persanes fasse une coopération collective pour écraser les Kurdes, et que l'armée persane aide la Turquie à réprimer les Kurdes de Agri-dagh ; en contrepartie la Turquie aiderait les Perses à écraser le mouvement de Simko dans les régions de Somaî et Bradôst et à coopérer avec l'armée perse. Mais les Perses n'étaient pas sûrs des Turcs et pensaient que l'armée turque voulait profiter de l'occasion pour conclure un accord avec Simko et s'emparer de la région d'Azerbaïdjan jusqu'à Tabriz⁹⁴⁵. De plus, la Perse avait eu plusieurs conflits non réglés avec la Turquie qui refusait le protocole de Constantinople de 1913 ; c'est pourquoi elle refusa la demande de la Turquie.

Le 13 octobre 1927, Faroughi Khan arriva à Ankara pour régler l'incident de frontière qui eut lieu le 30 septembre, que selon les informations recueillies par l'attaché militaire français en Turquie et qui juger vient d'une source très sérieuse. Les Kurdes

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p. 71.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, pp. 62-63.

persans, après avoir traversé la frontière persane, ont pénétré en Turquie, en empruntant le territoire russe, situé au nord de Bayazid, s'avancèrent jusqu'à Bayazid, chef-lieu de la province du même nom, et s'y rencontrèrent avec les troupes Turques. Après un combat qui dura deux jours, ils furent repoussés par les forces régulières Turques qui franchirent la frontière persane et les poursuivirent pendant un certain temps. Celles-ci apprêtèrent leur poursuite et revinrent en territoire Turc en se divisant en petits détachements. Au retour, l'un de ces derniers se trouve en face des forces persanes chargées de la garde de la frontière qui le désarmèrent, faisant prisonniers 7 officiers et une cinquantaine de soldats turcs. A la suite de ces incidents, Ankara aurait envoyé à Téhéran une note sévère, véritable ultimatum, exigeant la mise en liberté immédiate des militaires arrêtés, et disant que si le Gouvernement persan était impuissant à empêcher les bandes kurdes de pénétrer en territoire turc, l'Armée Turque se chargerait d'aller réduire, elle-même, ces éléments trouble⁹⁴⁶. Il est intéressant de signaler que depuis le début de la deuxième moitié de l'année 1927, les relations turco-persanes ont été troublées par deux faits principaux :

Premièrement : une campagne de presse anti-turque à Téhéran ;

Deuxièmement : l'incident de frontière, à la suite de la poursuite de guérilla kurde par les troupes turque⁹⁴⁷.

Les relations entre les deux pays étaient troublantes, surtout après le dernier incident survenu sur la frontière. Mais la volonté des deux pays, qui vivaient alors dans une période de crise, aplanit rapidement les difficultés. En conséquence, à la suite de la Note du 1^{er} octobre du Gouvernement turc, le Gouvernement persan aurait donné satisfaction à Ankara, en faisant libérer les prisonniers et en donnant des assurances pour la répression des Kurdes. Il aurait chargé l'ancien Ministre de la Guerre, Feroughi-Khân qui se trouvait en Europe, de se rendre immédiatement à Ankara pour régler cet incident.⁹⁴⁸ Le 8 octobre, le Gouvernement persan répondit à la note de protestation de la Turquie, et que, selon la presse turque, cette réponse est rédigée de façon cordiale et en considérant les relations d'amitié qui unissent les deux pays. La note souligne que

⁹⁴⁶ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, *le colonel Sarro, attaché militaire en Turquie à monsieur le Ministre de la Guerre, Etat-major de l'Armée 2 e bureau*, Constantinople, le 13 octobre 1927.

⁹⁴⁷ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, *Rapport trimestriel du colonel Sarro, attaché militaire en Turquie, sur la situation général de la Turquie, N° 262/ A.M.*, Constantinople, le 1 octobre 1927.

⁹⁴⁸ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, *...op.cit.*

des mesures sévères sont prises pour empêcher de nouvelles incursions de bandes et que l'on sévira rigoureusement à l'endroit des bandits⁹⁴⁹.

Le 13 octobre 1927, depuis Genève, Faroughi-Khân arriva à Ankara, il a fait cette déclaration à la presse « *Je vous déclarer, tout d'abord, que ne venant pas directement de Téhéran je ne possède pas des informations détaillées sur ces incidents : voici ce que je sais à ce sujet ; les rebelles kurdes et les forces de répression envoyées par le Gouvernement Turc, dans le lieu où a lieu le soulèvement* »⁹⁵⁰. Après un long séjour à Ankara, finalement, le 6 novembre, le pourparler officiel a commencé à Ankara entre Faroughi-Khân et Tewfik Rouchdi Bey, Ministre des Affaires Etrangères turc. Selon les déclarations de ce dernier, deux questions seront réglées : celles des tribus kurdes et celle de la rectification de la frontière. En outre, un traité de commerce et un traité consulaire sont négociés. Une commission mixte de la frontière turco-persane a été formée. Elle sera chargée d'installer les tribus nomades des deux côtés de la ligne de démarcation, afin de prévenir toute attaque pouvant venir des deux camps. Elle décidera en même temps la rectification de certains points de la frontière⁹⁵¹.

La Turquie, déçue de n'avoir pas pu régler militairement la question kurde, décida de négocier avec les insurgés kurdes. Donc, vers le milieu du mois de septembre 1928, une députation composée de deux députés de la Chambre d'Ankara, du Vali du Kara Kilissé, du commandant du 29^{ème} régiment, du commandant du régiment de la gendarmerie du vilayet, des Kaimakams de Diadine et de Bayazid se rendit à Cheikhli-Keupru et en envoyant un parlementaire fit demander une entrevue au commandant des forces Kurdes. Ihsan Nouri Pacha se rendit avec une escorte de 60 cavaliers à Chekhli-Keupru. La délégation turque offrit à Ihsan Nouri Pâshâ, au nom du gouvernement turc une amnistie générale pour les hommes qui étaient sous ses ordres et pour sa personne outre l'amnistie le grade de général, une forte somme ainsi que les fonctions d'attaché militaire auprès d'une ambassade turque dans une ville d'Europe à son choix ; s'ils faisaient leur soumission ; remettaient leurs armes et quittaient la montagne⁹⁵². Dans le

⁹⁴⁹ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, service de l'attaché militaire en Turquie, N° 261/ A.M.

⁹⁵⁰ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, service de l'attaché militaire en Turquie, N° 261/ A.M.

⁹⁵¹ SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2, (Service de Attachée militaire en Turquie, N° 12/ A.M.- *Rapport annuel 1927*, p. 1956196).

⁹⁵² Docteur Bletch Chirguh, *La question kurde : ses origines et ses causes*, Ed. Publication de la Ligue Nationale Kurde *Hoyboun*, n° 6, Le Caire, 1930, p. 36

même but, le gouvernement soviétique envoya un délégué chez les Kurdes, mais cela n'aboutit à aucun résultat⁹⁵³.

Durant ces périodes de « ni guerre, ni paix » avec les Kurdes, la Turquie essaya de régler pacifiquement la crise. Une accalmie régna sur les champs de bataille ; cela calma les conflits de frontière turco-persans et favorisa le terrain pour une entente et une tractation entre la Turquie et la Perse. Le rapport de l'attaché militaire français à Constantinople, le 15 avril 1928, annonce que « les relation turco-persanes sont bonnes et que les négociations entamées depuis le début de cet hiver, entre Feroughi Han et Tewfik Ruchdi Bey, pour régler toutes les questions entre les deux pays sont actuellement suspendues. En effet, jusqu'en 1929, les conventions et protocoles turco-persans n'abordaient pas directement la question de la frontière commune. Le tracé de cette frontière datait du protocole perso-ottoman de délimitation de 1914. Par contre, les deux pays se contentaient de prendre des mesures nécessaires contre les tribus frontalières kurdes »⁹⁵⁴.

Le délégué persan attend les instructions de son Gouvernement à la suite du rapport qu'il a adressé à Téhéran. Un accord de principe a été établi et les négociations vont reprendre dès réception des instructions attendues de Téhéran. Aucun incident n'a été signalé sur la frontière turco-persane depuis les événements de l'été dernier⁹⁵⁵. Tout au long de cette période, les pourparlers continuent, en vue de la conclusion de deux traités concernant, l'un l'installation des tribus sur la frontière, l'autre, les douanes, le commerce et les consulats. Depuis la fin de janvier, Ankara communique avec Téhéran par télégraphique sans fil⁹⁵⁶.

Dans les pages suivants, nous aborderons le sujet de la nouvelle commission bilatérale turco-persane pour la délimitation des frontières.

2. Une nouvelle commission, une ancienne frontière

Ni le Traité de Neutralité et d'Amitié (22 avril 1926) ni le protocole du 5 juin 1928 n'ont pu faire la paix entre la Turquie kémaliste et la Perse. La Perse pensait qu'elle était militairement moins forte que son ancienne rivale. De plus, pour une série

⁹⁵³ Kaveh Bayat, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân barop. cit.*, p. 89.

⁹⁵⁴ Soheila Ghaderi Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient...op.cit.*, p. 241.

⁹⁵⁵ SHAT, série 7N 3223 : EMA/2 Turquie (Rapports de l'attaché militaire), *Le rapport du colonel Sarro, attaché militaire sur la situation en Turquie*, Constantinople, le 15 avril 1928.

⁹⁵⁶ La politique asiatique de la Turquie, In *BPPT*, n° 58, mercredi 18-Jeudi 19 avril 1928, p. 11.

de facteurs, la Perse ne voulait pas que « la question kurde » sorte de la Turquie car elle pensait que la « question kurde » occuperait suffisamment la Turquie et affaiblirait sa position envers la Perse. Partant de ce point de vue, la Perse pensait qu'offrir de l'aide aux révoltés kurdes permettrait à la Perse à la fois d'affaiblir la Turquie et d'utiliser « la Carte Kurde » comme moyen de pression sur la Turquie pour régler ses comptes avec cette dernière. De cette façon, la Perse profita en même temps de la continuité de la révolte et même de l'écrasement de celle-ci ; c'est pourquoi la Perse eut autant de bénéfices à la continuité de la révolte et ne voulut donc pas régler cette question.

Le 9 avril 1929, une convention fut signée à Ankara entre Forough, ambassadeur de Perse en Turquie et Tevik Rouchdy Bey, ministre des Affaires Etrangères turc. Il est intéressant de constater que cette convention, constituée de 13 articles, ne concernait que les Kurdes, les tribus kurdes et la méthode d'une base commune pour écraser tout réveil des Kurdes. En étudiant cette convention, nous avons constaté beaucoup de répétition dans le sens des articles, ce qui explique l'angoisse dans laquelle vivait la Turquie, en raison de la révolte kurde, au moment de la rédaction de ladite convention. Cette convention fut une série d'ordres au sujet de la sécurité frontalière et donna une base commune afin d'écraser tout élément kurde.

Sur le plan de la sécurité frontalière, les deux parties contractantes s'engagent réciproquement à empêcher par tous les moyens en leur pouvoir les préparatifs faits des deux parts de la frontière en vue de se livrer à des actes de pillage et de banditisme dans la zone frontière par un ou plusieurs individus et par des tribus et à s'opposer à ce que ceux-ci franchissent la frontière (article 1).⁹⁵⁷

Cette convention a principalement trait les mesures collectives contre les tribus de Agri-dagh (Les deux parties contractantes s'engagement à prendre en collaboration étroite toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher les agressions continues des tribus dans la zone d'Agri-Dagh et pour réprimer radicalement les agresseurs. Les modalités de la collaboration ainsi que les mesures appropriées seront indiquées dans un protocole annexé à cette convention (article 7)⁹⁵⁸. Cette convention fut conclue pour 3 ans, mais déclarée applicable d'année en année tant qu'elle ne sera pas dénoncée par l'une des parties contractantes⁹⁵⁹.

⁹⁵⁷ FO: 371/2489 (Frontier Agreement between Turkey and Persia), Persia (E 6179/3720/34) Sir John Simon to Mr. Hoare (Tehran).

⁹⁵⁸ *Ibid.*

⁹⁵⁹ Rahmatollah Achoube-Amini, *Le conflit e frontière irako-iranien....op.cit.*, p. 68.

Au début de l'année 1929, une nouvelle série de négociations politiques turco-persanes commença. Au mois d'avril 1929, l'ambassadeur perse à Ankara et le Ministre des Affaires Etrangères tombèrent d'accord pour que les travaux de la commission de frontière se déroulent selon le protocole de Constantinople de 1913. Toutefois, les trois régions de Bulgbach, Qotour et Séro-Sardik n'entrèrent pas dans le programme de la délimitation. Or, les Turcs affirmaient que, s'ils avaient accepté de restituer ces trois régions à la Perse, c'était sous la pression de la commission mixte et maintenant, ils voulaient entamer une nouvelle négociation⁹⁶⁰.

Le 29 mai 1929, l'ambassadeur de Perse à Ankara, Firoughi Khân a fait à la presse une déclaration : « la délimitation de la frontière aura lieu cet été. Quant aux pourparlers pour la conclusion d'un traité de commerce, ils se poursuivent à Téhéran. La Turquie a désigné, dès le mois d'avril ses délégués à la commission turco-persane des frontières ». Une dépêche d'Angora du 24 juin annonçait que le « modus vivendi » en vigueur avec la Perse a été prolongé de trois mois⁹⁶¹. Au début du mois d'août 1929, Nasrolla Khalhatberî (I'tila-ol-muluk), nommé commissaire du Gouvernement perse de la commission et délégué perse, arriva le 6 juin 1929 sur la frontière de Mâku et Bayazid. Les Soviétiques participaient à la négociation en tant qu'arbitres. La Turquie dès le début voulut que Blagbach et le marais de Yarim qiâ lui fut restitués afin qu'elle puisse mater « les désordres des Kurdes d'Ararat »⁹⁶², mais la Perse rejeta la demande des Turcs. Les Turcs, après que leur demande de restitution de Bolaghabach et du marais de Yarim qiâ eut été refusée, préparèrent, à la fin du mois du juillet, des groupes de tribus pour moissonner les fourrages autour des marais de Yarim qiâ à l'intérieur de la frontière persane. En réponse à la protestation du commissaire perse, les Turcs déclarèrent que la commission ne se mêlait pas aux affaires des tribus⁹⁶³. Les Turcs firent des pressions sur les tribus kurdes de Perse et les avions de chasse de l'armée turque bombardèrent l'intérieur des territoires perses. La Turquie voulait ainsi envoyer un message à la Perse signifiant que, tant que la révolte kurde existerait dans l'Ararat, il serait impossible de régler les conflits de frontière. La Turquie a toujours confirmé à la Perse que le troisième pays (il s'agit de la Grande-Bretagne) encourageait les Kurdes à

⁹⁶⁰ *Ibid.*, p. 100.

⁹⁶¹ SHAT, série 7N 3224 : EMA/2 Turquie (Rapports de l'Attaché militaire), Le rapport du colonel Sarro, Rapport trimestriel sur la situation en Turquie, Constantinople, le 15 juillet 1929.

⁹⁶² *Ibid.*, p. 103.

⁹⁶³ *Ibid.*, p. 105.

démolir les relations d'amitié turco-persane ; or, afin d'arrêter les Kurdes, la Turquie et la Perse devait coopérer.

Mirzâ Mohammad-'Ali Khân Foroughi, l'ambassadeur de Perse en Turquie, dans un rapport à propos de la frontière turco-persane, écrivit : « Les Turcs de nouveau demandent de donner l'autorisation à l'armée turque de faire attaquer les Kurdes d'Ararat à l'intérieur de la Perse par derrière et de les réprimer définitivement ». Il ajouta que les Turcs disaient qu'en revanche, la Turquie soutiendrait les demandes de la Perse concernant les autres points de frontière »⁹⁶⁴. Mais la Perse, n'étant pas encore sûre de cette tractation, répondit par la négative. En conséquence, la Turquie causa en permanence des problèmes à la Perse. Les travaux de la commission, comme les années passées, avancèrent avec retard et démagogie ; c'est pourquoi la Perse était persuadée qu'il était nécessaire que d'autres pays neutres comme le Danemark, la Suède et la Suisse participent aux travaux de la commission de délimitation⁹⁶⁵.

Dans les pages suivantes, nous analyserons la dernière phase d'un long conflit de frontière et tractation fait entre la Turquie et l'Iran vis-à-vis des Kurdes.

3. La dernière répression : la Perse ferme les yeux

Dans les années 1929-1930, une nouvelle série de délimitation de frontière turco-persane recommença. Pendant la période de « ni guerre, ni paix » avec les Kurdes qui dura presque deux ans, la Turquie en profita pour regrouper ses forces militaires. Les Kurdes insurgés dans l'opération de la vallée de Zîlân au milieu de l'année 1930 furent battus et certains d'entre eux se réfugièrent en Perse. La Turquie voulut que la Perse reconnaisse les Kurdes comme des rebelles et elle voulait en même temps troubler les relations kurdo-perses.

La région était troublée, le retour de Ismâ'il Agha (Simko) en 1930 et la crainte d'un renouvellement de son mouvement contre la Perse troubla doublement la situation de la région ; mais Simko était revenu pour se rendre et demander protection, mais le Gouvernement de Perse l'assassina à Oshnou le 21 juillet 1930.

Finalement, à partir de 13 août 1930, l'armée turque, sans l'autorisation du Gouvernement, attaqua les insurgés kurdes de l'Ararat par derrière à l'intérieur de la Perse. Au début, les Kurdes révoltés crurent que ce n'était qu'un malentendu avec l'armée persane, mais très tôt il apparut que l'armée combattante était l'armée turque et,

⁹⁶⁴ *Ibid.*, p. 106.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, p. 115.

avec l'autorisation du Gouvernement Perse, elle attaqua depuis Bolagbach les montagnes de Gozlu Ayo bey. L'armée turque s'installa dans les territoires persans et assiégea les insurgés kurdes. Après vingt jours d'un combat acharné, la résistance des Kurdes fut vaincue et ils battirent en retraite. Après des années d'effusion de sang, c'est grâce à la coopération de l'Empire persan que les Turcs purent obtenir ce que le journal *Milliyet* appela la « victoire sur les Kurdes ». Ce journal avait publié en première page une photo des deux sommets d'Agri, avec une tombe au-dessus, sur laquelle était inscrit : le rêve du Kurdistan libre est enterré ici⁹⁶⁶.

Après avoir écrasé la révolte kurde dans le sang, le 15 septembre 1930, Ridvanbeg Oglou Husrev Bey, le nouvel ambassadeur de Turquie à Téhéran, vint présenter ses lettres de créance au Shâh de Perse et « exprimer le haut sentiment de fraternité et d'amitié » de Mustafa Kemal au Shâh en même temps que son souhait de bonheur et de progrès pour le peuple perse et de resserrement des liens d'amitié entre les deux Etats. Le nouveau ambassadeur rapporté à certaines rectifications de la frontière turco-persane, il a énoncé que l'échange comprend la région d'Agri-Dagh, une région stérile qui n'a aucune valeur agricole ou autrement, pour la Perse, pour les échange au régions fertiles vers les sud qui seraient de grand avantage à la Perse. Par cet échange la Turquie aurait l'avantage d'être en position stratégique forte pour la poursuite et la punition des Kurdes rebelles⁹⁶⁷.

Contrairement à ce qu'attendait la Perse, l'effondrement de révolte des Kurdes de l'Ararat transforma la question kurde à l'intérieur de la Perse et des confrontations eurent lieu entre la Perse et les Kurdes, jusqu'à ce que la Perse puisse, par la voie de dialogue, obliger les Kurdes à se déplacer dans les régions frontalières vers l'intérieur de la région d'Azerbaïdjan. A la fin de mois d'octobre 1931, la dernière opération de l'armée perse contre les Kurdes prit fin. Avec la fin du soulèvement de l'armée kurde, la dernière série de négociations de la commission bilatérale turco-persane reprit. Dans le analyse de notre recherche, nous aborderons le traité de fixation de ligne de frontière turco-persane de 1932 comme la conclusion d'un long conflit.

⁹⁶⁶ General Ihsan Nouri Pâshâ, *La révolte de l'Agri Dagh (Ararat)*, présenté par Peresh, Ed. Agrî, Genève, 1986, P. 168.

⁹⁶⁷ FO: 424/273 *Further correspondence respecting Turkey*, part 20 (June-Dec 1930), Sir R. Clive to Mr. A. Henderson, Gulhek, September 23, 1930, n° 461 (E 5319/1511/44).

B. Tractation et coopération militaire

1. Le défi turc, le silence de la Perse : vers une coopération

Tout au long des années 1927-1930, la Turquie ne cessa d'accuser la Perse d'avoir aidé les insurgés kurdes. En effet, la Perse avait eu une série de conflits avec la Turquie ; pour cela elle voulait bien utiliser la « carte kurde » pour conserver l'équilibre des forces ethniques dans la région. Du point de vue ethnique, la Perse engendra une très grande communauté Azérie turcophone et pro-turque, qui fut souvent la source de révoltes contre la Perse. Partant de cette réalité, pour la Perse « le mouvement kurde » fut à la fois une carte de pression contre son ancien rival et le moyen de préserver l'équilibre ethnique. Cela explique la raison pour laquelle toutes les négociations et conventions de frontière avec la nouvelle Turquie dans le Traité de Neutralité et d'Amitié (22 avril 1926) jusqu'à la convention du 9 avril 1929 n'ont eu aucun résultat sur le terrain.

En juin 1930, la Turquie perdit patience devant la révolte kurde qui menaçait même son existence. Donc, la Turquie commença à menacer la Perse. Les journaux turcs rendirent la Perse responsable de la défaite de l'armée turque devant les insurgés kurdes ; ils affirmèrent que la Perse, non seulement avait donné des facilités aux insurgés, mais aussi avait laissé de grandes tribus comme Sardar Bulaq participer à la révolte⁹⁶⁸. Le 26 juin 1930, la Turquie envoya une protestation à Téhéran et l'accusa d'avoir aidé les insurgés. Le 10 juin, la Perse répondit cordialement et se déclara prête à aider l'armée turque⁹⁶⁹.

Le 9 juillet, le journal turc *Golchan* reproduit la nouvelle suivante communiquée à Angora par l'agence Anatolienne que « Khâled Âghâ avec une certaine de ses hommes armés en perse, a pénétré sur le territoire turc. D'après des nouvelles dignes de foi, cet homme reçoit ouvertement une aide en Perse et l'approvisionnement de ses gens provient de Mâku. Au lendemain, le 10 juillet, La presse iranien (*Iran*) répondit et affirme que non seulement aucune aide n'a été donnée par le gouvernement aux insurgés contre la Turquie mais, qu'au contraire, le Gouvernement persan a pris une

⁹⁶⁸Le Journal *Al-Ahrar* libanais, «Al-mochkilat al-kordiyya tosir khilafât dawliyyat: Ataqih al-haribbayn Turkiya wa Iran?» (Le problème kurde provoque une divergence internationale : Est-ce la guerre déclenchera entre la Turquie et l'Iran ?), le 6 août 1930, n° 1490.

⁹⁶⁹ *ibid.*

série de mesures susceptibles de faciliter la tâche de la Turquie pour étouffer plus promptement l'insurrection⁹⁷⁰.

La Turquie désormais ne pouvait plus fermer les yeux sur ces facilités et l'aide non déclarée que la Perse avait apportée aux insurgés kurdes. Le 1^{er} août 1930, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Téhéran, la Turquie adressa un mémorandum véhément au Ministre des Affaires Etrangères perse pour les informer plus au sujet des événements récents sur la frontière turco-persane. Selon la presse le mémorandum Turc était " sévère mais amical". Le gouvernement turc a donné au Gouvernement persan le choix entre deux alternativement plutôt désagréables celle de la rectification immédiate de la frontière. Ce qui placerait les pentes Est aussi bien que celui Ouest du montagne Ararat en Turquie, ou la permission pour le l'armée turque pour poursuivre les fugitifs Kurdes dans le territoire persan et pour avoir affaire avec eux là⁹⁷¹. Le 7 août, l'autorité militaire turque décida d'entrer dans les territoires persans pour chasser les Kurdes d'Ararat et mettre fin à la révolte kurde, même si la Perse refusait⁹⁷². Pour cela, au début du mois d'août, la Turquie demanda à la Perse de faire rectifier la ligne de frontière turco-persane, de sorte que la Turquie puisse mettre la totalité du mont Agri-dag (le bastion des kurdes insurgés) sous sa domination. Il est intéressant de dire que le mont Agri-Dag était divisé en deux parties, l'une sous la domination turque et l'autre sous la domination perse et situé à l'intérieur de la frontière persane ; donc la Turquie était incapable d'écraser cette révolte sans entrer dans les territoires persans.

Vers le 10 août, le Gouvernement Perse rejeta les deux propositions de la Turquie de la note adressée à la Perse le 1^{er} août⁹⁷³. En conséquence, la Turquie mobilisa ses troupes armées sur la frontière avec la Perse et donna un ultimatum de 48 heures à la Perse. Une fois que la Perse eut refusé l'ultimatum, la Turquie fut persuadée qu'il était vain de négocier avec la Perse. Le 13 août, l'armée turque passa la frontière perse ; les soldats de la frontière perses n'opposèrent aucune résistance, reculèrent devant l'armée turque et le gouvernement protesta officiellement.

Les Soviétiques s'occupèrent formellement des conflits turco-persans et pensèrent que la création d'un Etat kurde indépendant serait une véritable menace pour

⁹⁷⁰ SHAT 7N 3269 EMA/ 2, Iran (*Le Capitaine Raymond David, attaché militaire de France en Perse et Afghanistan*. N° 13, 16 juillet 1930, Mouvement kurde sur la frontière turco-persane.

⁹⁷¹ FO: 424/273 *Further correspondence respecting Turkey*, Part 20 (June-Dec 1930), E 4322/1511/44, n° 298, Mr. Helm to Mr. A. Henderson, Constantinople, August 6, 1930.

⁹⁷² Le Journal *Al-Ahrar* libanais, le 12 août 1930, n° 1493, *Tachtit chamil al-akrad we tatrikuhim*, (La dispersion de l'union des kurdes et leur turquisation).

⁹⁷³ FO: 424/273 *Further correspondence respecting Turkey*, Part 20 (June-Dec 1930), E 4578/1511/44, n° 328, Mr. Helm to Mr. A. Henderson, Constantinople, August 20, 1930.

eux. C'est pourquoi ils demandèrent à devenir arbitres entre les deux Etats. Depuis l'entrée de la Turquie dans la frontière perse sous le prétexte d'écraser le soulèvement des Kurdes d'Agri-Dagh, elle occupa la montagne d'Ararat, mais comme une compensation elle voulait donner un certain territoire du sud à la Perse, ce que nous allons aborder dans le chapitre suivant.

La Perse n'était pas sincère dans son soutien aux insurgés kurdes ; elle n'était pas non plus sincère dans sa protestation contre la Turquie. C'est pourquoi elle chercha à obtenir des compensations.

2. La fin d'une « question négative »

Après l'écrasement de la révolte d'Ararat, Ruchdi Bey, le Ministre des Affaires Etrangères turc, arriva à Téhéran. Dans une conférence de presse, il dit que « il n'y a qu'une seule question négative entre les deux pays, c'est-à-dire la délimitation. Et celle-ci déjà résolue par le protocole d'Ankara dont nous n'avons plus qu'à organiser l'application pratique. Et pour faire les ordres de mon grand chef le Ghazi sont formels. Je partirai d'ici on ayant terminé et mis au point cette question. A part cette petite question il n'y a plus que des choses positives et vous savez, déclare-t-il, que le domaine des choses positives est illimité. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour consolider nos relations, économiques, culturelles, etc.... »⁹⁷⁴. La «question négative» selon Ruchid était la question kurde.

Dans la communication officielle du gouvernement turc à propos de la délimitation de frontière du 23 janvier 1931, quelques jours après le retour de Ruchdi Bey de Téhéran, il fut signalé que la délimitation de frontière allait tout régler sur la même base d'arrangement signée trois ans auparavant entre Fraougi et Ruchdi Bey à Ankara ; les points conflictuels seraient réglés de la même manière. Les Turcs ont obtenu le massif du petit Ararat. Ils demandaient en plus la possession d'une colline située au sud de la route longeant le pied de l'Ararat. Les persans ne l'ont pas cédée. Ces derniers obtiennent en compensation des portions de territoires situés dans la région de Bajirguez et dans celle de Qotour⁹⁷⁵. Cette région depuis 1848, était l'un des points les plus conflictuels, la Turquie accepta de donner certains de ces territoires à la Perse,

⁹⁷⁴ SHAT, série 7N 3269 EMA/2- Iran, Analyse de presse persane, Téhéran, le 2 février 1932, N° 2, (Turquie: Voyage à Téhéran du Ministre turc des Affaires Etrangères).

⁹⁷⁵ SHAT 7N 3270 EMA/ 2, Iran (*Le Capitaine Raymond David, attaché militaire de France en Perse et Afghanistan, voyage du Towfik Ruchdy bey à Téhéran*).

territoires qui furent la source du conflit entre les deux pays. La ligne de frontière serait tracée et le conflit de frontière serait résolu définitivement⁹⁷⁶.

Enfin, la commission de délimitation de frontière turco-persane recommença à la fin de l'année 1932, et elle débuta à la rivière de l'Aras et de Qaeresu et, jusqu'au milieu de l'année 1934, c'est au Kurdistan que dans la montagne de Dalanpar, la délimitation finit définitivement. Selon ce traité, le petit Ararat était occupé par les Turcs lors de l'entrée sur le territoire perse par l'armée turque. En revanche, la Turquie céda le Qotour à la Perse selon le protocole de Constantinople de 1913. Les territoires qui devaient être donnés à la Perse d'après la communication du 25 janvier, c'était une partie du territoire du Sud de Bârujge (la frontière méridional des piliers n° 148 & 147, presque parallèle au Nord de l'Ourmia)⁹⁷⁷.

Il est intéressant de constater que depuis la signature de l'accord à la fixation de la ligne frontière, les relations turco-persanes sont entrées dans une excellente voie d'entente et de collaboration à la suite de la conclusion de l'accord rectifiant la frontière et permettant un mutuel concours dans la répression des insurgés kurdes.

⁹⁷⁶ Kaveh Bayat, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân barop. cit.*, p. 158.

⁹⁷⁷ *Ibid.*, p. 159.

3. La dernière fixation de lignes de frontière turco-persane de 1932 :

conclusion d'un long conflit

Après que l'armée turque fut entrée au mois d'août 1930 dans les territoires persans et qu'elle eut attaqué les insurgés kurdes d'Agri-dag par derrière et écrasé la révolte dans le sang, la Turquie pensa que la ligne de sa frontière avec la Perse devait être modifiée. Du point de vue turc, la ligne de frontière qui passait par la montagne d'Ararat, et les parties des brigands du côté turc, une fois poursuivies, s'échappèrent au-delà de la frontière perse, et vice versa. En conséquence, la Turquie proposa que la totalité de cette montagne soit attribuée aux territoires turcs, la Perse devant recevoir en compensation un morceau de territoire au sud du territoire turc⁹⁷⁸.

La Turquie avait réussi à écraser la révolte qui menaçait son existence et la Perse voulait aussi sortir gagnante dans cette négociation. Le 17 janvier 1932, Towfik Ruchdy Bey est arrivé à Téhéran, le différend relatif à la frontière a été réglé, comme l'indique discrètement le communiqué en faveur de Pers. S. A. Foroughi a fait triompher comme Ministre des Affaires Etrangères les propositions qu'il avait fait prévaloir autrefois comme Ministre de Perse à Ankara⁹⁷⁹. Après de nombreuses correspondances, le 23 janvier 1932, la Turquie et la Perse signèrent à Téhéran un accord, dit accord relatif à la fixation de la ligne frontière entre leurs deux Etats⁹⁸⁰, par l'intermédiaire de Mohammad -'Ali Khân Foroughi, le Ministre des Affaires Etrangères de Perse et son homologue turc, le Dr. Towfik Ruchdy Bey.

Selon cette accord, l'article premier fixe la frontière du confluent de l'Aras et du Karasou au sommet du Mont Delampar, point de départ de la frontière irakienne ; à son début au Nord, elle suit le Thalweg de la rivière Karasou jusqu'au lac Barolan. Elle se dirige vers l'ouest, traversant les monts Agri Dagh, coupant la route Tabrîz-Trabizonde, fort importante autrefois. Elle descend ensuite vers le sud-est suivant le Mont Zâgros et séparant la province persane d'Azerbaïdjan, de la province turque de Van (haute plateau

⁹⁷⁸ FO: 424/276 *Further correspondence respecting Turkey*, Part 23 (Jan-Jun 1932), Sir John Simon to Sir G. Clerk, Angora, January 8, 1932.

⁹⁷⁹ SHAT 7N 3270 EMA/ 2, Iran (Le Capitaine Raymond David, attaché militaire de...*Ibid.*

⁹⁸⁰ Pour le texte intégral de cette accord cf. FO : 371/2489 (Frontier Agreement between Turkey and Persia).

d'Arménie), elle arrive au Mont Delampar en séparant la région persane fertile du lac de Ourmia du Kurdistan turc⁹⁸¹.

D'après l'article II, une commission de délimitation fut chargée de tracer sur le terrain la frontière décrite à l'article premier ; cette commission fut composée de quatre représentants dont deux nommés par le Gouvernement Persan et les deux autres par le Gouvernement Turc. La commission de délimitation se réunira dans le courant du mois de juin 1932, et dans ses travaux, elle s'efforcera de suivre au plus près les définitions données dans le présent accord⁹⁸².

Suivant l'article III, cet accord sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Ankara aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications.

Il est intéressant de dire que la fixation de ligne de frontière de 1932 régla deux conflits qui, longtemps, furent sujet de dispute entre eux : le premier conflit était celui de la montagne d'Ararat qui fut réglé lorsque la totalité du mont Ararat fut attribué à la Turquie, et, à titre de compensation, un secteur du sud plus loin serait attribué à la Perse⁹⁸³ et le deuxième conflit était la région de Qotour, qui était depuis 1849 le sujet conflictuel, et était même depuis la dernière délimitation de 1914 resté en suspens.

⁹⁸¹ Rahmatollah Achoube-Amini, *Le conflit e frontière irako-iranien....op.cit.*, pp. 69-70.

⁹⁸² FO : 371/2489 (Frontier Agreement between Turkey and Persia).

⁹⁸³ FO : 424/276: *Further correspondence respecting Turkey*, part 23, (Jan-June 1932), Sir John Simon to Sir G. Clerk (Constantinople), January 8, 1932, E 130/33/34, n° 11.

TROISIEME PARTIE

**L'EMERGENCE
DE LA QUESTION KURDE DANS
LES RELATIONS INTERNATIONALES
(1918-1926)**

CHAPITRE XX : LES ANNEES DE LA GRANDE GUERRE ET LA POLITIQUE KURDE DE L'ENTENTE 1914-1918

A. Le Kurdistan durant les années de la Grande Guerre

1. Les années noires : djihâd, guerre et conscription

« Le problème n'est pas de maintenir l'Empire turc en permanence.....plutôt comment réduire au minimum le choc de sa chute »

Viscount Bryce

Quelques mois après le déclenchement de la Guerre en Europe, suite à la coopération militaire des Ottomans avec l'Allemagne contre la Russie, cette dernière déclara la guerre à l'Empire ottoman le 2 novembre 1914, puis trois jours plus tard la Grande-Bretagne et la France déclarèrent la guerre aux Ottomans. Tout au long des années de la Première Guerre Mondiale, les Kurdes subirent, plus que toutes les autres nations de la région, les conséquences dramatiques de cette guerre. Les Kurdes ottomans, en raison de leur fanatisme islamique, y participèrent activement au côté des Ottomans. Et même certaines fractions des Kurdes de Perse entrèrent en guerre pour soutenir les Ottomans malgré la réclamation de neutralité de la part du gouvernement Perse. On voit que l'appel des chefs kurdes ne pouvait pas laisser les tribus kurdes de Perse indifférentes. Dès septembre 1914, Sajoûblaq fut inondée de plusieurs affiches signées « d'un grand nom ottoman invitant les peuples de l'Islam à la guerre sainte »⁹⁸⁴.

L'Empire ottoman déclara la guerre sainte et entama la guerre sous le slogan « la guerre pour Dieu ». Les mouvements kurdes étaient affaiblis, divisés et dirigés par des chefs de tribus. A cet égard, dans les tribus, le loyalisme à la religion était plus fort que le loyalisme à la patrie ; la patrie n'existait non seulement pas sur les cartes officielles, mais n'existait pas non plus dans l'imaginaire de leurs membres. Selon les sources que nous possédons, les Kurdes participèrent activement dans le rang de l'armée ottomane afin de défendre la religion et le califat des musulmans. Il est intéressant de dire que la plus grande partie de l'armée kurde était non régulière et que les tribus kurdes entrèrent dans l'armée ottomane en tant que cavaliers réserves *rédihs*. Selon les informations

⁹⁸⁴ Magdalina Golnazarian-Nichanian, *Les Arméniens d'Azerbaïdjan: histoire locale et enjeux régionaux 1828-1918*. Thèse de Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, (Sous la dir. de Yann Richard), Paris, 2002, p. 208.

données par le deuxième Bureau du Grand Quartier général Français, les kurdes se répartirent en général dans la II^e Armée d'Izzet Pacha (Corps IV- détachement d'Osman-Pâshâ- 7000 kurdes), le II^e Corps, le détachement d'Ali-Riza Bey était complètement des Kurdes). Au XVI^e Corps : 8^e Division milice kurde de Sabri Bey et 5^e Division (détachement de Moussa Bey) sont comptés de 2 à 3000 kurdes⁹⁸⁵. Selon les sources russes, lors du retrait de l'armée russe à la fin de l'année 1917, on voit qu'en dépit de la diminution de 66 pour cent du nombre global de soldats Kurdes, le nombre de Kurdes dans les 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} armées Ottomanes s'est élevé à 25.000 soldats en 1917⁹⁸⁶.

Bien que les Ottomans réussirent à rallier la plus grande partie des tribus kurdes à leur cause, parallèlement les Russes voulurent aussi gagner la sympathie de ces mêmes tribus et essayèrent de contacter les chefs kurdes. Au commencement de la guerre, les Russes contactèrent le cheikh 'Abd al-Qâdir Shamzînânî et ce dernier accepta de se ranger au côté de la Russie à condition que celle-ci reconnaisse l'autonomie des Kurdes. Puis le Cheikh diffusa une lettre parmi les tribus Kurdes en leur recommandant de ne pas s'opposer aux armées russes⁹⁸⁷. D'un autre côté, les Kurdes du Dersim, profitant du déclenchement de la guerre, s'élançèrent sur l'armée turque et confisquèrent ses armes.

La guerre en Orient fut déclenchée au Kurdistan et à la mi-novembre 1914, une armée turque entra en Iran par le front d'Ourmia. Même si l'Iran avait déjà déclaré sa neutralité, en réalité la ville d'Ourmia était bien que nominale Persane, avait été pendant des années pratiquement administrée par le "consul" russe résident. Cela était la raison pour laquelle les Turcs voulaient chasser les Russes de cette ville, et ils n'étaient pas pour tout à fait injustifiés en élisant Ourmia comme territoire ennemi⁹⁸⁸. Au cours de la première expédition militaire turque sur le Kurdistan perse, l'armée turque commença à détruire des villes et des villages kurdes, depuis Awrâmân jusqu'au Tabriz, surtout dans la région de Mokrî et Bâna, et commença à exécuter les chefs kurdes qui s'opposaient à l'armée turque. En novembre 1914, l'armée russe s'avança vers les régions d'Erzeroum et de Van. L'armée turque, pour chasser l'armée russe, rassembla

⁹⁸⁵ SHAT, 7N 762, Attachés et missions militaires en Russie 1914-1918 : *Répartition des armées Turques et ordre de bataille présumé sur les front Caucase, Perse et Mésopotamie*.

⁹⁸⁶ Zharmukhamed Zardykhan, «Ottoman Kurds of the First World War Era : Reflections in Russian Sources», In *MES*, Vol. 42, n° 1, Januarys 2006, p. 74.

⁹⁸⁷ Kemal Mazher Ahmad, *Kordistân le sâlakani cangi yakamî cihanida*, (Le Kurdistan durant les années de la première Guerre Mondiale), Ed. Korî Zaniyarî Kord, Bagdad, 1975, p. 53.

⁹⁸⁸ W. A Wigram, & Sir Edgar. T. A Wigram, *The Cradle of mankind: life in Eastern Kurdistan*, Second Edition, London, 1922, p. 360.

une grande armée et utilisa toute sa troisième armée dans ce but. Vers la fin de décembre 1914, un combat acharné eut lieu aux alentours de Sârikâmish qui dura jusqu'au mois de janvier 1915 ; en conséquence la 3^e armée ottoman est anéantie : elle a perdu 90 000 hommes, 85% de son effectif, un désastre sans précédent dans l'histoire militaire⁹⁸⁹. Cette grande défaite de l'armée turque facilita l'avancement de l'armée russe vers la ville de Van et durant l'été 1915, l'armée russe arriva dans cette région. En février 1916, l'armée russe réoccupa les villes kurdes de Saujbolâq et Oshnou, mais les hommes kurdes armés opposèrent une résistance acharnée. Le 26 février de la même année, les Russes occupèrent la ville de Kermânshâh, le 29 avril la ville de Kerend et le 5 mai l'armée russe arriva à Khânakin. Sous la pression des armées turques et kurdes, les Russes se retirèrent de la ville le 3 juin⁹⁹⁰. À la lumière des échecs de la Russie au Kurdistan de sud-ouest, Minorsky qui était Charge d'Affaires à Téhéran, suggérée de participer la grande Russie dans le mouvement Kurde d'anti-Ottoman, en particulier celui de cheikh Mahmûd⁹⁹¹. Après cet échec de l'armée russe, le commandant en chef de l'armée russe, le général Biratov, envoya une lettre au chef kurde de Suleymânia, le Cheikh Mahmûd :

Du maréchal Biratov au chef des forces kurdes, le Cheikh Mahmûd :
Le soutien que vous apportez aux Turcs, notre ennemi commun, durant cette guerre contre nous, finira par vous apporter la défaite. Nous ne convoitons pas votre pays et notre objectif est de chasser les Turcs oppresseurs dans tous les territoires de l'Orient. Ne pas aider les Turcs est un bon moyen d'obtenir votre liberté et nous sommes prêts à vous aider. Il y a quelques années nous avons exprimé notre sentiment vis-à-vis du triste incident de Mossoul. Et, maintenant, de la part du commandant en chef de l'armée, nous vous envoyons un*

⁹⁸⁹ Yves Ternon, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement*. Ed. Le Félin : M. de Maule, Paris, p. 295.

⁹⁹⁰ Shokrî Mahmûd Nadim, *Al-djayish al-rosî fi harib al-Irak 1914-1917*, (L'armée Russe dans les guerres de l'Irak), (en arabe), 2^e éditions, Baghdad, 1967, pp. 15 & 21.

⁹⁹¹ Maria T O'Shea, *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, Ed. Routledge, New York, 2004, p. 96.

* Il s'agit de l'assassinat de Cheikh Saïd, le père de cheikh Mahmûd, le 5 janvier 1909 à Mossoul par les autorités Ottoman. Pour plus d'information sur ce sujet, Cf. Riots and massacre of Shaikh Saïd of Suleymânia and his family. In *Records of Iraq, 1914-1966.*, 1914-1918, Volume 1, Edit. Alan de L. Rush; Research Edit Jane Priestlan, Ed. Archive, London, 2001, pp. 67-81.

*glaiive comme cadeau et si vous l'acceptez, notre amitié en sera renforcée*⁹⁹².

Au front d'Ourmia et au sud-ouest de l'Iran, les agents turcs voulaient faire des Kurdes une digue séparatiste pour séparer les forces russes des forces anglaises et diminuer la pression de l'armée russe dans le front du Caucase contre l'armée turque⁹⁹³. Les Turcs et les Allemands donnèrent de l'importance au Kurdistan d'Iran, les premiers ayant pour but de l'occuper militairement et les seconds de s'y installer à partir de l'Azerbaïdjan et du Kurdistan. Le Kurdistan était un pays divisé à la fois à l'extérieur et à l'intérieur et chacun voulait gagner les sympathies des chefs kurdes pour renforcer leur influence dans la région. Le Commandant de la 3^{ème} armée turque annonça au début de la guerre que « *On devra faire comprendre aux Kurdes et aux notable Musulmans, qu'ils peuvent se laisser piéger par la propagande des Russes et des Arméniens, et les persuader que la seule issue est le combat contre les Russes* »⁹⁹⁴. L'influence trop forte des Turcs et des Allemands dans la région kurde devint un obstacle à la progression des armées anglaise et russe, et c'est la raison pour laquelle les Russes tentèrent de réoccuper la région ; au bout de quelques mois, les Russes réussirent à reprendre toutes les régions de l'Azerbaïdjan et du Kurdistan aux armées turques. Fin avril 1916, les Russes eurent repris leur progression à partir de Kermânshâh, les Turco-Allemands et leurs alliés tribaux (Sanjâbi et Kalhour) furent battus le 4 mai, perdant ainsi le col stratégique de Pâ-ye Tâq près de Karand⁹⁹⁵. Mais le comportement de l'armée russe vis-à-vis des populations kurdes était si mauvais que les Kurdes préférèrent l'alliance avec les Turcs. A cet égard l'écrivain kurde Ereb Şemo, qui était alors interprète au premier régiment des cosaques durant la première Guerre Mondiale, dans son roman *Le berger Kurde (Şivanê Kurd)*, raconta que :

« Dans les villages sur les territoires occupés par les troupes russes presque tous les habitants étaient restés sur place et je fus témoin oculaire des brimades et exaction font ils furent victimes de la part des officiers et soldats russes. Les troupes du Tsar croyaient

⁹⁹² Cheikh Latif Hafid, *Yâdâchtakânî cheikh Latif-i Hafid le ser chorshakânî cheikh Mahmûdî Hafid*, (Les mémoires du Cheikh Latif Hafid sur les révoltes du Cheikh Mahmûd Hafid), édité par Kamal Nurî Mahrouf, Kurdistan, 1995, p. 28.

⁹⁹³ Lazarév, M, S., *Kêshay kord*, (La Question Kurde), traduit de russe en Kurde par : Dr. Kawis Qaftân, Ed. Dezgay Rochinbirî Kordî, Bagdad, t 1, 1989, p. 601.

⁹⁹⁴ *Documents*, Ed. Présidence du Conseil Direction Générale de la Presse et de l'Information, Ankara, 1982, p. 21.

⁹⁹⁵ Oliver Bast, *Les allemands en Perse pendant la première guerre mondiale: d'après les sources diplomatiques françaises*, Ed. Institut d'études iraniennes, Paris, 1977, p. 38.

probablement qu'à la guerre tout était permis : le pillage des propriétés et le viol des femmes et des fillettes. Pour se défendre, beaucoup de femmes engagèrent la lutte avec les gardiens et, selon l'ancienne tradition, c'est le poignard à la main qu'elles défendaient courageusement leur honneur. Une histoire me revint à la mémoire » « dans le village de Dêrik, vivait une femme kurde de ma tribu. Elle avait organisé chez elle un détachement de femmes et ne faisait pénétrer dans sa maison aucun soldat ni officier»⁹⁹⁶.

Dès le début de 1917, l'armée turque perdit le contrôle et les Russes et les Britanniques avancèrent vers l'Iran et la Mésopotamie ; les premiers avancèrent jusqu'à Ispahan et même jusqu'à la ville de Rawândouz et Khânakin, et les seconds occupèrent les régions du Sud. Le 11 mars 1917, les forces anglaises sous le commandement du général Sir Stanley Maud occupèrent la ville de Bagdad. Leur position géostratégique, les mit en contact direct avec les Kurdes. Le déclenchement de la Révolution russe d'Octobre, puis le retrait de l'armée russe de la région changèrent complètement l'équilibre des forces internationales et modifièrent la politique des puissances dans la région, surtout la politique des Anglais vis-à-vis du Kurdistan. Tout au contraire de leur politique avant le retrait de l'armée russe, les Anglais voulurent consolider leur autorité au Kurdistan⁹⁹⁷.

Il fallait que les Anglais occupent rapidement le Kurdistan du Sud (actuellement Kurdistan Irakien) et chassent l'armée turque. Le 28 avril 1918, l'armée anglaise occupa la ville de Kifrî et le 7 mai la ville de Kirkuk. De point de vue géostratégique, l'avance à Kirkuk au printemps de 1918 a promis enfin un accès ouvert vers le Kurdistan méridional. Elle a été saluée par un accueil chaleureux à Kirkuk et par les Hamavands. Une réunion des chefs Kurdes dans Suleymânia a été convoquée, à laquelle ils ont décidé d'offrir la direction de leur pays aux Anglais⁹⁹⁸. Mais trois semaines plus tard, le 24 mai, les anglais furent obligés de se retirer sous la pression de l'armée turque. En effet, l'abandon de Kirkuk mena aux misères de la ré-occupation turque de cette zone et de Suleymânia ; mais il était possible aux Officiers politiques de Kifri et de Tuz de maintenir le contact avec les Aghas kurdes, et notamment avec cheikh Mahmûd

⁹⁹⁶ Ereb Şemo, *Şivanê kurd*, (le berger kurde), traduit en français par Basile Nikitine, Ed. Institut Kurde, Paris, 1989, p. 133.

⁹⁹⁷ Kemal Mazher Ahmad, *Kordistân le sâlakani... op.cit.*, p. 64.

⁹⁹⁸ Stephen Hemsley Longrigg, *Iraq, 1990 to 1950: A political, Social, and Economic History*, Ed. Oxford University Press, London, 1968, pp. 96-97.

Berzinji, leur porte-parole reconnu⁹⁹⁹. Mais, peu de temps après, les Anglais reprirent la ville stratégique de Kirkuk. Les Anglais, depuis Bagdad occupée, envoyèrent leurs agents secrets vers les régions kurdes afin de contacter les chefs locaux et préparer le terrain pour les armées anglaises. Partant de cette politique depuis l'occupation de Bagdad, ils envoyèrent secrètement le Major Soane à Khânakin et après le retrait de l'armée turque de Suleymânia, ils envoyèrent le Major Noël à Suleymânia chez le Cheikh Mahmûd, le maître réel de la région. Au Kurdistan d'ailleurs, les Anglais n'ont pas attendu l'armistice pour s'implanter. Depuis 1917, ils exploitent la mésintelligence entre les Turcs et les Kurdes. Ces derniers ont paru tout d'abord s'accommoder d'une protection britannique qu'on leur a promise respectueuse de leur indépendance, dont ils sont par-dessus tout jaloux¹⁰⁰⁰.

Ainsi, le Kurdistan, durant toutes les années de la Grande Guerre, devint un grand théâtre de la guerre. Une famine atroce frappa le Kurdistan, dans la région de Souldouz, selon Dr. Caujole : « *des témoignage tout à fait digne de foi rapportent que des Kurdes mangent des morts* »¹⁰⁰¹. Même si leur communauté de religion avec les Turcs fit en apparence épargner les Kurdes. Ils furent en réalité largement décimés par la guerre, car ils formèrent des unités combattantes qui furent toujours employées dans les secteurs les plus exposés. De nombreuses épidémies ravagèrent d'autre part le Kurdistan à maints repris¹⁰⁰². A vrais dire, dès le début de la Grande Guerre et malgré leur coopération, les Kurdes furent brutalisés et réprimés par les Turcs. Alors même que des régiments kurdes dont la fameuse cavalerie kurde « *Hamidiya* » combattaient les Russes au côté des Turcs, l'ordre avait été donné d'appliquer aux populations kurdes un plan de déportation massive pareil à celui qui avait frappé les Arméniens. On estime que sur 700 000 personnes 600 000 périrent, les survivants furent dispersés dans les villages turcs¹⁰⁰³. Etant donné que, les Kurdes n'avaient ni Etat, ni mouvement politique unifié, mais plutôt une société tribale très dispersée, ils subirent les conséquences de cette guerre et en tant qu'alliés au côté perdant sortirent perdants de la guerre. Dans les pages

⁹⁹⁹ Stephen Hemsley Longrigg, *Iraq, 1990 to 1950: A political ...op.cit.*, p. 97.

¹⁰⁰⁰ R. Gontant Biron, *La France et la question de Mossoul*, Ed. Société d'études et d'informations économiques, Col. Mémoires et documents, 1923, p. 7.

¹⁰⁰¹ Dr. Paul Caujole, *Les Tribulations d'une ambulance française en Perse*, Ed. Les Gémeaux, Paris, 1922, pp. 106-107.

¹⁰⁰² Jean Pichon, *Le partage du Proche-Orient*, Ed. J. Peyronnet & Cie, Paris, 1938, p. 21.

¹⁰⁰³ Joumana Debs, « Les minorités Assyriennes et Kurde dans l'Empire ottoman », In *Minorités et nationalités dans l'Empire ottoman après 1516*, Actes du colloque du 28, 29 et 30 avril 1999 / organisé par le département d'histoire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université libanaise, section II ; en collab avec l'Association des historiens libanais, Liban, 2001, p. 99.

suisant, nous allons voir la politique des Européens dans la région et comment ils se la partageaient et nous allons mettre l'accent spécialement sur le partage du Kurdistan.

2. Le Kurdistan et la politique stratégique de l'Entente

Le déclenchement de la première guerre mondiale fut le résultat de l'expansion des Etats coloniaux européens et de l'affrontement de leurs intérêts. La première Guerre Mondiale a été déclenchée en Europe mais c'est en Orient qu'elle prit fin. Dès le début de la guerre, les Etats européens (la Grande-Bretagne, la France et la Russie) furent en désaccord sur le partage du monde et entrèrent en négociation. Les vastes territoires de l'Empire ottoman étaient l'une des régions les plus stratégiques pour les Européens qui voulaient se les partager. A la mi-juin 1915, un délégué arménien eut un entretien avec le gouvernement français sur l'idée d'une Arménie autonome sous le triple protectorat de la Russie, de la France et de l'Angleterre, avec la Cilice et les villes d'Adana et de Mersin, sauf le golf d'Alexandrette avec le port Alexandrette qui revint à la France. La délégation arménienne au cours de cet entretien avec le Gouvernement français proposa encore dans son mémorandum de créer un Kurdistan autonome, sous le protectorat d'un seul ou des trois Etats mentionnés¹⁰⁰⁴. C'est la première fois que la délégation arménienne proposa un Kurdistan autonome, sinon aucun des autres traités, à savoir l'accord d'Istanbul du 18 mars 1915, l'accord secret de Londres (25 avril 1915) entre la France, la Russie, la Grande-Bretagne et l'Italie et le traité secret de Sykes-Picot n'abordèrent la création d'un Etat autonome kurde. Au contraire, dans l'accord secret du Sykes-Picot, le Kurdistan fut divisé en trois territoires entre les trois puissances de l'Entente.

Accord secret de Sykes-Picot

Dès le début de la guerre, la France et la Grande-Bretagne entamèrent des négociations sur le partage de l'Empire ottoman. Dès 1915, les Anglais changèrent leur ancienne politique qui consistait à préserver l'unité ottomane, ce qui marqua la fin de la doctrine « d'indépendance et d'intégrité » vis-à-vis de l'Empire ottoman. En mars 1915,

¹⁰⁰⁴ Cf. la lettre du A. P. Izvolsky, ambassadeur de Russie à Paris, à S. D. Sazanov, ministre des Affaires Etrangères, télégramme, 1/14/juin 1915, n° 337. In *Documents diplomatiques secrets russe 1914-1917*, d'après les archives du Ministère des Affaires Etrangères à Petrograd, traduit du russe par J. Polonsky, Ed. Payot, Paris, 1928, pp. 295-96.

les représentants de la Triple Entente se réunirent dans la capitale russe afin de préciser les demandes de chacune des puissances. La Russie réclama alors la pleine possession de Constantinople et des détroits, ainsi que la Thrace orientale. En outre, elle accepta les visées britanniques sur la Mésopotamie, la Perse et le Golf persique. La France demande la Cilicie et la Syrie. Le représentant français précisa que cette dernière région englobait la Palestine. La Russie refusa de voir les Lieux Saints de Palestine passer sous contrôle français et préférait un régime international¹⁰⁰⁵. Le 9 mars 1916, George Bicot, délégué spécial du Gouvernement français et le britannique Sir Mark Sykes donnèrent un mémorandum de 11 points à leur homologue russe, Sazonov, à propos du partage des territoires de la Turquie d'Asie en cinq régions différentes ; le 26 avril 1916, la Russie répondit aux propositions franco-britanniques par les conditions suivantes :

- 1- « La Russie annexerait les régions d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis, jusqu'à un point à déterminer sur le littoral de la mer Noire à l'ouest de Trébizonde ;
- 2- La région du Kurdistan située au sud de Van et de Bitlis entre Moush, Sert, le cours du Tigre, Djeziret Ibin Omar, la ligne de faite des montagnes qui dominant 'Amâdiyya, et la région de Mergeavar serait cédée à la Russie qui, en revanche, reconnaîtrait à la France la propriété du territoire compris entre l'Ala Dagh, Djazira, l'Ak dagh, l'Yldiz Dagh, Zara, Eghin et Khârpout. En outre, à partir de la région de Mergevar, la frontière de l'Arabie suivrait la ligne de faite des montagnes qui limitent actuellement les territoires ottoman et persan. Ces limites sont indiquées d'un manière générale et sous réserve des modifications de détail à proposer par la commission de délimitation qui réunira ultérieurement sur les lieux »¹⁰⁰⁶. Le 26 avril, c'est-à-dire le jour même où la France reçut la réponse, elle accepta les propositions de la Russie¹⁰⁰⁷ et entre le 9 et le 16 mai 1916, la dernière étape des négociations secrètes franco-britanniques eut lieu à Londres et le 1^{er} septembre 1916, la Russie donna son avis favorable au projet franco-britannique. Ce qui nous occupe ici, c'est la place du Kurdistan dans ce partage colonial. Selon ce traité le Kurdistan ottoman a été divisé en trois parties :

¹⁰⁰⁵ Cloarec Vincent & Laurens Henry, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, p. 31.

¹⁰⁰⁶ Cf. La lettre de S. D. Sazonov, Ministre des Affaires Etrangères de Russie à M. Paléologue, ambassadeur de France en Russie, In Antoine Hokayem & Marie Claude Bittar, *l'Empire ottoman, les Arabes et les Grandes Puissances 1914-1920*, Vol VI, Beyrouth, Ed. Editions Universitaires du Liban, p. 50.

¹⁰⁰⁷ Cf. la lettre de M. Paléologue à M. Sazonov, In IOR: L/PS/18/B259, *Anglo-French-Russian Agreement on the future of Arabia (Sykes-Picot) & connected correspondence, Apr-octo 1916, (Memorandum communicated by Sir M. Sykes, may 8, 1916 (secret).)*.

1- La Russie obtint comme zone administrative les provinces de : Erzeroum, Trébizonde, Van jusqu'à la partie nord du Kurdistan, allongeant la ligne de Moush, Siirt, Djeziret Ibn Omar, et 'Amâdiyya jusqu'à la frontière de la Perse.

2- La France obtint comme zone administrative les territoires kurdes depuis la ligne d'Aïntab et Mardin jusqu'à la future frontière de la Russie. Elle obtint aussi la grande partie des territoires kurdes du vilayet de Mossoul jusqu'à la frontière de la Perse comme zone d'influence¹⁰⁰⁸.

3- La Grande-Bretagne, concernant le Kurdistan, n'obtint pas de zone administrative, mais elle partagea la province kurde du vilayet de Mossoul avec la France seulement comme une zone d'influence qui comprenait la partie est du vilayet de Mossoul, c'est-à-dire de Kirkuk, Suleymânia jusqu'à la frontière perse.

Il est important de signaler que les Anglais, lorsqu'ils acceptèrent que le vilayet de Mossoul soit inclus dans la zone administrative française, d'une part pour affaiblir les revendications françaises sur la Palestine et, de l'autre, pour créer une zone-tampon entre les territoires russes au nord et les possessions britanniques¹⁰⁰⁹. Mais lorsque la Russie se retira de cet accord après la victoire de la révolution russe de 1917, les Anglais ne cessèrent pas de demander formellement l'administration du vilayet de Mossoul. Lors du voyage de Clemenceau à Londres le 4 décembre 1918, Lloyd George, obtient finalement de son interlocuteur le compromis qu'il recherchait. L'accord est purement verbal et nous n'en avons connaissance que par Maurice Hankey, qui écrit, le soir même, dans son journal :

« Clemenceau et Foch ont traversé (la mer) après l'armistice et on leur a donné une grande réception militaire et publique. Lloyd George et Clemenceau ont été conduits à l'ambassade de France... Quand ils furent seuls... Clemenceau dit : « Bien ». De quoi devons-nous discuter ? « De la Mésopotamie et de la Palestine », répondit Lloyd George. « Dites-moi ce vous voulez », demanda Clemenceau. « Je veux Mossoul, dit Lloyd George. « Vous l'aurez » a dit Clemenceau. « Rien d'autre ? »- « Si, je veux aussi Jérusalem » a continué Lloyd

¹⁰⁰⁸ George Lenczowski, *The Middle East in World Affairs*, 4th editions, Ed. Cornell University Press, Ithaca & London, 1980, p. 77.

¹⁰⁰⁹ Stéphane Yerasimos, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », In *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, p. 146.

George. « Vous l'aurez, a dit Clemenceau, mais Pichon fera des difficultés pour Mossoul »¹⁰¹⁰.

A Londres Clemenceau mis trois conditions à l'abandon du droit de la France sur Mossoul :

1- La France, obtiendra, par modification à l'Accord de 1916, sa part des pétroles de Mossoul ;

2- La Grande-Bretagne soutiendra sans restriction la France pour l'exécution intégrale de l'Accord (moins Mossoul), et cela, même dans le cas d'objections américaine qui sont à prévoir ;

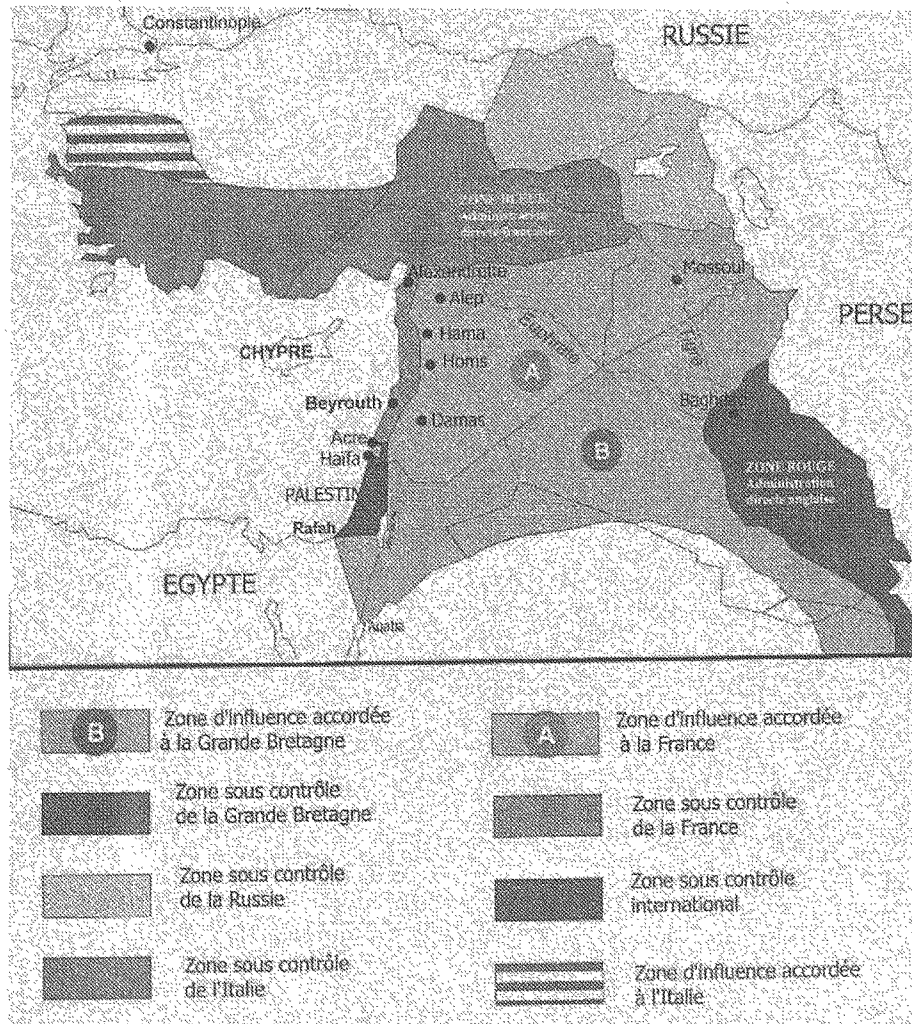
3- Si le système des mandats prévaut, le mandat français s'appliquera au même titre aux deux zones que distingue l'Accord de 1916¹⁰¹¹.

On peut dire que le transfert du vilayet Mossoul de la zone administrative française à la zone anglaise constitua le début de la préoccupation britannique à la question kurde et confronta obligatoirement la Grande-Bretagne à cette question. En conséquence, la France perdit tous ses contacts avec les Kurdes et cela eut une conséquence négative sur la question kurde.

¹⁰¹⁰ Hankey Roskil Stephen, *Man of Secrets*, London, 1970, Vol. 1 "1877-1918", p. 466. Cité par Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie : 1914-1918*, Ed. CNRS, Paris, 2002, p. 212.

¹⁰¹¹ R.Gontant Biron, *La France et la question de Mossoul*, Ed. Société d'études et d'informations économiques, Col. Mémoires et documents, 1923, p.15 ; Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920: A Clash of Loyalties: A Personal Historical Record*, Ed. Oxford University Press, 1931, p. 125.

Carte 15 : Le partage de l'Empire ottoman selon l'accord de Sykes-Picot (mai 1916) & (St. Jean de Maurienne –avril 1917).



Source : Jean-Paul Chagnollaud et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2004, p. 42.

David McDowall a tout à fait raison de constater que : « *pour la Grande-Bretagne, la question kurde a été liée, pour demeurer secondaire, à un règlement politique pour les territoires d'intérêt principal : la grande Syrie et la Mésopotamie. En effet, la carte de Sykes-Picot avait montré que la Grande-Bretagne n'était pas du tout intéressée par le Kurdistan. Mais elle a dû inexorablement prendre en considération le destin du Kurdistan par sa position stratégique en Mésopotamie* »¹⁰¹². Dans les pages

¹⁰¹² David McDowall, *A Modern history of the Kurds*, Ed. I.B. Tauris, London & New York, 1996, p. 117.

suivants, nous allons aborder la politique britannique durant les années de la Grande Guerre, surtout après l'occupation de Bagdad par les Anglais en mars 1917.

3. La politique kurde des Anglais durant les années de la Grande Guerre

On peut dire que jusqu'à l'occupation de Bagdad le 11 mars 1917 les Britanniques n'eurent pas de contact avec les Kurdes et que la politique kurde britannique n'existait pas non plus. Dans les premiers jours de décembre 1914, l'Ancien vice-résident de France au Tonkin, Eugène Jung, se rendit au Ministère des Affaires Etrangères pour soumettre au Ministre la proposition suivante émanant du Général Chérif Pacha : Le Général offrait le concours des pays kurdes, capables de mettre de suite sous les armes plusieurs centaines de milliers d'hommes. D'accord avec les Arméniens, les Kurdes évacueraient les régions d'Arménie où ils résident ; les Arméniens en feraient autant pour le Kurdistan. Le Kurdistan ne voulait pas être sous le contrôle russe. Il accepta qu'un prince indien, de même secte religieuse, soit mis à sa tête. Il voulait que, sous la garantie formelle des Alliés, son autonomie, sa langue, sa religion, ses coutumes lui soient assurées. Il désirait qu'on ouvre des écoles après la guerre. Les Kurdes en avaient assez des Turcs. Si les Alliés acceptaient, le Général se rendrait à Bassora où l'attendraient des cavaliers kurdes de toutes les fractions du pays¹⁰¹³. Charles Hooper a raison de constater que le diplomate kurde Chérif Pacha avait offert ses services à la Grande-Bretagne, mais l'Angleterre n'avait pas pu utiliser ses services¹⁰¹⁴. L'occupation de Bagdad par l'armée anglaise, puis le retrait de l'armée russe de la région, mirent les Britanniques face à la question kurde. Les agents et les services secrets britanniques pénétrèrent dans la région secrètement pour recueillir des informations pour leur Gouvernement. Dans un rapport secret du Commissaire Civil de Bagdad au Secrétariat d'Etat indien le 7 décembre 1917, intitulé *Relations avec les tribus du Kurdistan méridional*, il fut écrit que : « Depuis l'occupation de Bagdad en mars 1917, les tribus kurdes dans leur majorité ont pensés que l'occasion était venue pour eux, d'affirmer l'idée de l'autonomie kurde, qui s'était dessinée sous le régime constitutionnel. Idée considérablement stimulée par notre Proclamation à Bagdad

¹⁰¹³ Léon Crutians, *La Mésopotamie et la lutte pour les Pétrole de Mossoul*, Paris, 1927, pp. 49-50.

¹⁰¹⁴ Charles A. Hooper, *L'Irak et la Société des Nations (Application à l'Irak des dispositions de l'article 22 du pacte de la Société des Nations)*, Paris, 1927, p. 99.

adressée aux Arabes»¹⁰¹⁵. Les chefs kurdes ('Abdul-Rezâq Bey, Yusuf Kamil Bey etc.) étaient pro-russes, mais après la Révolution d'Octobre demeurèrent sans soutien et ce fut à ce moment-là que les responsables britanniques essayèrent de les contacter. Une dépêche du chef de service des renseignements au commandant en chef de l'armée le 15 février 1918 signala l'effort du service de renseignement britannique pour les persuader que les Kurdes finiraient par se libérer du joug turc après la fin de la guerre¹⁰¹⁶. En même temps, un petit groupe d'officiers britanniques, avec un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, établit d'excellentes relations avec les Kurdes parmi lesquels ils vécurent pendant un certain temps. Ils témoignèrent d'un intérêt véritable envers les Kurdes et leur bien-être. Inversement, beaucoup de Kurdes dans la région en vinrent à faire confiance à la Grande-Bretagne et à la considérer comme leur protectrice face aussi bien aux Arabes qu'aux Turcs¹⁰¹⁷.

Avec la première occupation de la ville de Kirkuk le 7 mai 1918, le cheikh Mahmûd prit contact avec les Anglais et il devint le gouverneur de Suleymânîa au nom des Anglais¹⁰¹⁸. L'accord du Cheikh Mahmûd avec les Anglais, comme l'affirma le Commissaire Civil à Bagdad, Wilson, avait pour but en particulier de gagner la sympathie et la bonne volonté des tribus kurdes, pas pour l'opération contre les Turcs, mais pour protéger leur ligne de communication, et pour aider à apporter les approvisionnements en viande, le seul produit local¹⁰¹⁹. L'officier politique Major Soane, alors qu'il était à Khânakin, écrivit à propos du chef de tribu Bajalân, Mustafa Pacha, qu'il était enthousiaste pour n'importe quel projet d'autonomie pour le Kurdistan¹⁰²⁰.

Le 3 juin 1918, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères britannique, Sir Percy Cox eut une entrevue à Marseille avec Chérif Pacha. Cox lui dit qu'il donnait de l'importance à la proposition de Chérif Pacha. Ce dernier lui répondit que les Britanniques devaient prendre des mesures positives pour l'unification des Kurdes et

¹⁰¹⁵ FO:371/3407. *Turkey: Political Departments: General correspondence from 1906 (1919)*, (From the honourable Major general Sir P. C. Cox, C.C.I.E, K.C.L, Civil Commissioner, Baghdad to His Majesty's Secretary of State for India, London, Baghdad, 7.

¹⁰¹⁶ Archive politique extérieure de la Russie, département « Archive National de l'Inde », la dépêche de chefs renseignements militaire au commandant en chef, le 15 janvier 1918, cité par: Lazarev, M. C, *Emperyalizm ve Kürt sorunu (1917-1923)*, traduit de russe en turc : Mehmet Demir, Ed.Özge, Ankara, (s.a), p. 24.

¹⁰¹⁷ Edith and E. F. Penrose, *Iraq : international relations and national development*, Ed. Ernest Benn ; Boulder : Westview Press, London, 1978, p.50.

¹⁰¹⁸ FO : 371/ 4192 *Turkey: Political Departments: General correspondence from 1906 (1919)*, September 3, 1919.

¹⁰¹⁹ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920...op. cit.*, p. 86.

¹⁰²⁰ Soane, E. B., *Notes on the Tribe of Southern Kurdistan*, Ed. Government Press, Baghdad, 1918, p. 2.

faire une déclaration politique sur l'avenir politique du Kurdistan ; de plus, il fit une proposition pratique concernant l'autonomie des Kurdes¹⁰²¹. Les Anglais n'avaient jamais eu de politique claire et évidente à propos de l'avenir de la région et ce que nous appelons la question kurde n'existait pas dans l'agenda politique des Anglais. Sir Mark Sykes écrivit : « *Je pense que le projet de Chérif Pacha présente quelques idées pratiques, toutefois il pourrait constituer le prétexte d'un plan turc pour refuser aux Arméniens le droit à l'indépendance dans le Nord en recommandant instamment que nous avons reconnu le nationalisme kurde en Irak, et procéder à la fabrication d'un faux nationalisme kurde dans le Nord et si nous prenions n'importe quelle mesure en vue d'adopter une politique kurde dans le secteur mentionné, nous devrions nous en garder* »¹⁰²².

Le Lt-Colonel Kennedy, lors de son passage dans la région de Saujbolâq en juillet 1918, se vit proposer par l'un des chefs kurdes de Mokrî l'idée d'un Kurdistan indépendant. Celui-ci lui dit que la création d'une Arménie indépendante était acceptable par les Kurdes à condition qu'existe un Kurdistan indépendant entre l'Etat arménien et l'Etat arabe¹⁰²³. En juillet 1918, Sir Mark Sykes et Arnold Toynbee diffusèrent un projet de propagande parmi les Kurdes, en vue de démontrer les faits historiques pour attirer les Kurdes. Dans ce projet il était écrit que les Kurdes étaient toujours indépendants et que le territoire de la montagne du Zâgros depuis l'aube de l'histoire appartenait à la patrie kurde, et ils écrivirent que les empires passent, mais que le Kurdistan reste toujours la maison libre d'une nation kurde¹⁰²⁴. Toynbee à propos de l'avenir du Kurdistan pensait que cela dépendait de l'avenir du vilayet de Mossoul. Si la Mésopotamie unifiée créait une autorité arabe avec le concours de l'administration britannique, en revanche une autorité autonome serait donnée au Kurdistan avec le concours britannique¹⁰²⁵.

Et à propos de la frontière du Kurdistan, Mark Sykes pensait que le future Kurdistan sans le Kurdistan de Perse et de Hakkarî, ses frontières s'étendaient jusqu'au Tigre et la Djebel Hemrîn. Ainsi que nous l'avons vu, ce n'est qu'après l'occupation de Bagdad que les Anglais se heurtèrent à la question kurde. En effet, les Kurdes ayant

¹⁰²¹ FO: 371/3398, Turkey: Political Departments: General Correspondence from 1906 (1918), June 12, 1918.

¹⁰²² FO: 371/ 3398: Political Departments: General Correspondence from 1906 (1918), *letter of Mark Sykes*, n° 104697/W/44.

¹⁰²³ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920...op. cit.*, p.130.

¹⁰²⁴ FO: 371/3398: Political Departments: General Correspondence From 1906 (1918), *Southern Kurdistan: Suggestion for Propaganda*.

¹⁰²⁵ FO: 371/2407 Mexico (1915), October 15, 1918.

terminé la guerre comme alliés d'un Etat perdant, la question kurde fut traitée par un allié vainqueur de la guerre. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons voir le Kurdistan après l'armistice de Moudros et la politique kurde des Anglais dans la région.

B. La politique kurde de la Grande Bretagne : de l'Armistice aux conférences de la paix

1- Le Kurdistan après l'armistice de Moudros : propositions britanniques

L'Empire ottoman, allié de l'Allemagne, s'effondra et cessa le combat le 30 octobre 1918, puis signa l'armistice de Moudros avec la Grande-Bretagne, sur le pont du navire britannique Agamnon dans l'île Moudros en Grèce. Quatre jours après la fin de la guerre avec la Turquie, le 3 novembre 1918, la ville de Mossoul fut prise et occupée par des troupes britanniques, et le secteur d'occupation britannique a été tenu pour se prolonger au-dessus de la totalité du vilayet de Mossoul¹⁰²⁶. En effet, la Grande-Bretagne ne voulait pas décider rapidement du sort de la région, surtout du sort de trois vilayets ottomans : Bagdad, Bassora et Mossoul. Les hommes politiques anglais voulaient écouter toutes les propositions puis décider.

Le commissaire civil à Bagdad, Wilson, pensait que la question kurde était issue de la situation existant juste après l'armistice. Elle se présentait aux alliés sous trois aspects différents mais étroitement liés :

- 1-Le futur de cette partie du vilayet de Mossoul principalement peuplé par des Kurdes,
- 2-Le futur des secteurs kurdes, c'est-à-dire au nord du vilayet de Mossoul,
- 3-Le désarroi parmi les tribus kurdes dans le territoire persan, fomenté par les Kurdes à travers la frontière pour leurs propres buts.

Les Britanniques ne savaient pas comment réagir avec le sort politique du Kurdistan. L'après-guerre amena un nouveau contexte. Pour les Anglais, le terme « Kurdistan » était une expression non ferme et en général sans signification géographiquement acceptée¹⁰²⁷. Désormais, après l'armistice, le Kurdistan devint trois parties : une partie resta sous la domination ottomane, une autre partie resta sous la domination de gouvernement perse comme avant la Grande Guerre et la troisième partie, c'est-à-dire le vilayet de Mossoul, fut mise sous la domination directe de

¹⁰²⁶ Peter Sluglett, *Britain in Iraq 1914-1932*, Ed. The Middle East Centre, London, 1976, p. 116.

¹⁰²⁷ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920....op. cit.*, p. 126.

l'autorité militaire britannique. Il est intéressant de dire que les deux parties, celle qui resta sous la domination ottomane et celle sous domination perse, en réalité n'existaient pas dans l'agenda politique britannique. Car ces deux parties n'étaient pas situées dans les régions de la domination britannique et de plus n'avaient pas un grand intérêt économique pour la politique britannique dans la région. En effet, ce qui intéressait la Grande-Bretagne c'était le vilayet de Mossoul qui était l'une des régions les plus riches en pétrole.

Concernant la décision de la future politique britannique au Kurdistan, il y avait plusieurs centres de décision qui donnèrent des propositions et des idées différentes. Les centres les plus importants étaient le centre des officiers de Bagdad et le centre du pouvoir du *Colonial Office* de Londres. L'Officier politique britannique à Bagdad, dans son rapport de 1^{er} novembre 1918, signala que le Cheikh Mahmûd avait envoyé deux de ses représentants avec une lettre demandant à la Grande-Bretagne de mettre le nom du Kurdistan dans la liste des nations libérées¹⁰²⁸. Après la deuxième réoccupation de la ville de Kirkuk le 1er novembre 1918, le Major Noël, nommé commissaire politique de la région de Kirkuk, reçut le pouvoir de nommer le Cheikh Mahmûd représentant du gouvernement britannique à Suleymânia, et en même temps Noël devait expliquer aux chefs locaux que la Grande-Bretagne ne voulait pas imposer une administration étrangère et devait encourager l'unité entre eux sous la conduite des commissaires politiques britanniques¹⁰²⁹.

Le 16 novembre 1918, le Major Noël arriva à Suleymânia et fut accueilli chaleureusement par les populations ; il écrivit dans un télégramme que « *Le mouvement national est si ferme que je n'envisage pas grande difficulté pour créer un Etat Kurde sous notre protection et avec le contrôle de notre officier politique sur la politique générale pourvu que nous prenions maintenant une prompte et vigoureuse action* »¹⁰³⁰. Les documents secrets britanniques reconnaissent l'idée d'un Kurdistan aux Kurdes sous le protectorat britannique. Selon Wilson, le gouverneur britannique, la restauration de l'ordre fut accueillie avec reconnaissance par tous sauf par une petite minorité de chefs tribaux et leurs associés prédateurs, et il a bientôt semblé clair que

¹⁰²⁸ FO: 371/3407, Political Departments: General Correspondence from 1906 (1918), From Political Officer, 1st November, 1918.

¹⁰²⁹ Bell, Gertrude, *Fisoul fi tarikh al-Irak al-hadith*, (Chapitres de l'histoire récente de l'Irak), traduit en arabe par Djâfer Al-Khayyât, Ed. Ministère de l'Education et l'Enseignement, Bagdad, 1971, pp. 187-188.

¹⁰³⁰ SHAT 7N1648, Attachés Militaires -Turquie (1917-1919), A. G Télégramme du consul de France à Bagdad, Charles Roux, n° 241, le 14 avril 1919.

l'idée du « Kurdistan pour les Kurdes » était populaire¹⁰³¹. Sir Arnold Wilson, à l'époque le principal responsable britannique à Bagdad et pourtant réputé pour son opposition à l'idée de l'indépendance du Kurdistan, dira que « *les Kurdes ne voulaient ni faire retour au gouvernement turc ni être placés sous contrôle du gouvernement irakien* », et que, « *au Kurdistan méridional, sur cinq personnes, quatre étaient partisans du plan de cheikh Mahmûd de créer un Kurdistan indépendant* »¹⁰³².

La politique kurde des Anglais n'était pas une politique d'improvisation rapide ; ils ouvrirent la porte à toutes les possibilités vis-à-vis du futur Kurdistan. Après la visite de Noël à Suleymânîa le 16 novembre 1918, et ses entretiens avec les chefs des tribus kurdes, puis le 1er décembre 1918, Wilson, le commissaire civil britannique, se rendait dans la ville de Suleymânîa par la voie aérienne. Il y rencontra des chefs de tribus kurdes du Kurdistan méridional, parmi eux des représentants des tribus kurdes au Kurdistan perse, de Sanandaj, Saqqez et Awrâmân. Le Haut-commissaire eut de longues discussions avec le Cheikh Mahmûd et expliqua l'attitude politique en ce qui concerne les chefs des tribus kurdes et trouva que le mouvement national était fort au Kurdistan¹⁰³³.

Le 14 février 1919, le ministre de l'Inde proposa à Wilson de créer quatre départements au-delà de la Mésopotamie et sous l'administration du Haut-commissaire britannique. Le mois d'avril 1919, Wilson fit certaines propositions concernant le statut de futur Kurdistan, à propos des régions kurdes il proposa qu'il préférerait donner une certaine forme d'autonomie aux Kurdes du Kurdistan par l'initiative des Britanniques et not pas par la Conférence de la Paix si ceci pouvait être évité. Si, cependant, le Kurdistan soit obtenait un statut séparé, il fallait créer cinq provinces¹⁰³⁴. Le 17 avril 1919, le premier congrès des départements officiels de la politique britannique eut lieu à Londres. Dans ce congrès, Wilson proposa deux solutions pour administrer la région kurde :

Premièrement : la création d'un Kurdistan autonome avec au centre la ville de Mossoul ; selon lui cela assurerait les aspirations kurdes et deviendrait un Etat actif semi indépendant où les Kurdes constitueraient la majorité. Tandis que la deuxième

¹⁰³¹ IOR: L/PS/10/781, File 36/1919, pt 1. Kurdistan: Situation 1918-20, File 36/1919 pt 2 Kurdistan: Policy and future 1918-1919, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, p. 10; Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920...op. cit.*, p. 129.

¹⁰³² Pierre-Jean Luizard, *La formation de l'Irak contemporain, le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'Etat irakien*, Ed. CNRS, Paris, 2002, p. 51.

¹⁰³³ IOR : L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: Policy and Situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, p. 10.

¹⁰³⁴ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920... op.cit.*, p. 117.

proposition de Wilson était de créer le vilayet de Mossoul comme une partie de la Mésopotamie et une ceinture de petits Etats kurdes autonomes, comme l'Etat de Suleymânia, de Rawândouz et d'Amâdiyya. Curzon lui demanda alors où était la place de la ville de Diarbékir et d'Ourfa dans la deuxième solution. Wilson répondit que le rattachement de Diarbékir et Ourfa à Suleymânia selon lui n'était pas possible et que l'administration des régions de Diarbékir alourdirait les dépenses de l'armée britannique. A la fin de la conférence, Curzon préféra la deuxième proposition et en répondant à une question, Curzon confirma qu'il ne craignait pas les protestations de la France au sujet de ces propositions. Wilson reçut procuration pour créer cinq départements constitués du département de Mossoul arabe, entouré par des petits Etats Kurdes autonomes sous la domination des chefs kurdes et des conseillers britanniques¹⁰³⁵. Le 9 mai 1919, le Gouvernement de l'Inde dans une télégramme adressa à Huat-commissaire civil à Bagdad : «Nous vous autorisons à prendre en main la construction de cinq provinces pour l'Irak lui-même sur la même base que celle recommandée par Howell dans les annexes cinq et six de votre lettre du 6 avril. Vous pouvez également continuer la création de la province arabe de Mossoul bordée par les états kurdes autonomes sous l'autorité de chefs kurdes qui seront avertis par des officiers politiques britanniques. Nous approuvons également la formation de Conseils Provinciaux et le développement et l'établissement de Conseils Divisionnaires et Municipaux »¹⁰³⁶.

Comme mentionné ci-dessus, les Anglais n'accordèrent aucune importance aux régions kurdes situées en dehors de leur contrôle. Les responsables britanniques à Constantinople étaient contre le mandat britannique sur les régions kurdes en dehors du vilayet de Mossoul. Wilson demanda au gouvernement britannique de lui permettre de traiter toutes les régions kurdes situées à l'est du Tigre avec le concours du Major Noël¹⁰³⁷.

Les anglais avaient l'intention de créer un Etat tampon entre la Mésopotamie et la Turquie, un Etat pro anglais et dans la sphère britannique. A tenir le Kurdistan, les Anglais voient profit : s'assurer la Transcaucasie en élevant contre la Turquie une solide barrière ; s'adjuger les gisements de pétrole, de plomb et de charbon de cette contrée

¹⁰³⁵ FO: 371/4149, Political Departments: General Correspondence from 1906 (1919), Inter-Departmental Conference on Middle Eastern Affairs, April 17, 1919.

¹⁰³⁶ Philippe Willard Ireland, *Iraq: A study in Political Development*, Ed. Jounathan Cape, 1937, p. 186.

¹⁰³⁷ FO: 608/95, Delegation, Correspondence and Papers Relating to Middle East (Political): Kurds, May 12th, 1919.

encore vierge, et surtout ses mines de cuivre estimées parmi les plus riches du globe¹⁰³⁸. Dans une lettre du Earl Curzon, ministre des Affaires étrangères envoyé le 26 mars à l'Amiral Sir J. Robeck, le Haut-commissaire britannique à Constantinople répéta que : « *Nous ne voulons pas créer un protectorat britannique au Kurdistan et nous ne voulons pas non plus qu'un protectorat français soit créé par les Français. Nous ne voulons pas que le Kurdistan soit sous plusieurs protectorats ; nous ne voulons pas non plus créer plusieurs petits Etats sous l'auspice des Européens. Nous voulons créer un Kurdistan autonome qui soit séparé de l'Empire ottoman et loin de l'autorité turque* »¹⁰³⁹.

Le 5 juin 1919, Curzon donna pouvoir à Wilson de traiter les affaires kurdes, mais avec le concours et la consultation complète du Haut-commissaire britannique à Constantinople et l'information de l'autorité égyptienne. Wilson proposa la création d'un Etat arménien à Trébizonde et Erzeroum sous le mandat des Etats-Unis d'Amérique et la création d'un Etat kurde à Van, Bitlis, Diarbékir et Al-Aziz sous les auspices des Britanniques avec une alternative, la planification du retour de la souveraineté turque sur les vilayets avec une sorte de sous contrôle européen.

L'un des traits spécifiques de la politique britannique envers le Kurdistan était que les hommes politiques anglais travaillaient sur deux alternatives, et même davantage, différentes et contradictoires. On voit alors que Wilson reconnaissait le principe de création d'un Etat kurde et il envoya le Major Noël collecter des informations au cœur du Kurdistan central, et en même temps remplaça ce dernier par le major Soane, le conseiller de Cheikh Mahmûd, tout en commençant à diminuer l'influence de Cheikh Mahmûd¹⁰⁴⁰.

Noël dans les mémoires de son voyage qui commença en mars 1919 et se termina en juin 1919, pensait que la question nationale chez les Kurdes était en priorité des aspirations et des revendications kurdes. Wilson, par le voyage de Noël, voulait connaître la répartition des habitants, la situation économique et la formation ethnique de la région. Sous la consultation de Wilson, Noël fit un deuxième voyage au Kurdistan et le 15 juin arriva à Alep et après l'autorisation de son gouvernement le 3 juillet arriva à Constantinople. Il rencontra les chefs kurdes et avec leur concours partit vers le

¹⁰³⁸ R. Gontant Biron, *La France et la question de Mossoul...op.cit.*, p. 7.

¹⁰³⁹ Earl Curzon to Admiral Sir J. de Robeck (Constantinople), n° 254 Telegraphic (E 1776/11:44), *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Vol XIII, éditeur Butler, Rohan, London, 1963, p. 49; FO 371/5067, Turkey, Earl Curzon vice-Admiral to Sir J. De Robeck. N° 254.

¹⁰⁴⁰ Gertrude Bell, *Fisoul fi tarikh al-Irak al-hadith*, (Chapitres de l'histoire...op. cit., p. 199.

Kurdistan où il écrivit ses mémoires intitulées « *Notes on The Kurdish Situation* ». En effet, le but de cette politique britannique est d'amener la plus grande majorité kurde à réclamer le protectorat anglais, afin de posséder tous les atouts nécessaires pour un mandat du Kurdistan tout entier¹⁰⁴¹. A propos de ce voyage, le Haut-commissaire britannique à Constantinople, Calthorpe, dans une lettre au Ministre des Affaires Etrangères, Curzon, le 20 juillet, parla du rôle de cheikh 'Abd al-Qâdir et de la famille Bedir-Khân qui l'accompagnèrent au Kurdistan. Noël écrivit le 22 août que les Arméniens propageaient le bruit que toute la normalisation étatique devait être basée sur la création d'un Etat arménien et qu'il fallait toujours 10 musulmans dépendant d'un seul arménien et les Kurdes ont pris cette notion¹⁰⁴². Noël ajouta sans détours lors de ses enquêtes et de ses interrogations dans la région Diarbékir, qu'il ne fallait absolument pas mettre l'élément kurde sous le joug des Arméniens¹⁰⁴³. Vue sous cette perspective, les Anglais se sont efforcés de gagner la faveur des principaux chefs en déléguant dans le pays, dès l'année 1919 des agents munis de somptueux cadeaux ; et depuis leur propagande ne se ralentit, qui tend à obtenir l'extension vers la mer Noire de leur main mise sur les produits de la Perse et de la Mésopotamie¹⁰⁴⁴.

Le voyage de Noël inquiéta le Gouvernement ottoman ainsi que les Kémalistes. Ces derniers pensaient que ce voyage avait pour but la création d'un Etat indépendant kurde et accusa le Gouvernement de Damad Férid Pacha de trahison¹⁰⁴⁵. Mustafa Kemal donna l'ordre à Alyas Bey, le chef du 15^{ème} bataillon à Khârpout, d'aller à Malâtiya le 9 septembre et d'arrêter 'Ali Ghâlib Bey, Khalîl Bedir-Khân, Noël et ses compagnons. Les forces nationalistes poursuivirent les Kurdes et Noël. Les Kurdes se préparèrent à l'affrontement, mais le chef des services secrets britanniques, le Colonel Bill, arriva d'Alep à Malâtiya et au nom de son gouvernement leur ordonna de disperser les attaquants car le moindre affrontement mettait la question kurde en danger et il promit que les Alliés prendraient la question kurde en considération. Selon un télégramme de George Picot, au début d'octobre 1919, une réunion de chefs kurdes à laquelle

¹⁰⁴¹ AMEA, Sous-série : *Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan)*, Le lieutenant De Jean de Costaing, officier forces de liaison à Alep à Monsieur George Picot, Haut-commissaire de la République française en Syrie et Arménie. Alep, le 6 octobre 1919.

¹⁰⁴² FO: 371/5068, Political Departments: General Correspondence from 1906, Turkey (1920), *Diary of Major E.M. Noel, C.I.E., D.S.O on special duty in Kurdistan*, 1919, p. 3.

¹⁰⁴³ FO: 371/5068, Political Departments: General Correspondence from 1906, Turkey (1920), *Diary of Major E.M. Noel, op.cit.*, p. 6.

¹⁰⁴⁴ SHAT, Archive Marine National, 1 BB 4 /18, *Situation hebdomadaire*, 29 février 1921.

¹⁰⁴⁵ Gertrude Bell, *Fisoul fi tarikh al-Irak al-hadith*, (Chapitres de l'histoire récente de l'Irak), traduit en arabe par Djâfer Al-Khayyât, Ed. Ministère de l'Education et l'Enseignement, Bagdad, 1971, p. 218.

assistaient trois officiers anglais aurait eu lieu à Bazardjike. Il y aurait été déclaré que la formation d'un Etat kurde était décidée¹⁰⁴⁶.

Le rapprochement du mouvement kémaliste et de la Russie bolchevique dans la deuxième moitié de 1919 fut une source de crainte chez les Anglais. Dans une dépêche du Haut-commissaire britannique à Bagdad, Sir Percy Cox, au Ministère des Affaires Etrangères, il fut proposé en date du 12 novembre 1920 d'encourager les partisans de la droite dans la Constantinople et Anatolie et d'unifier et de créer une partie opposante contre les Soviétiques¹⁰⁴⁷. Il est important de noter que le Haut-commissaire dans sa dépêche ne parlait nullement d'encourager les Kurdes contre Mustafa Kemal. Le Ministère des Affaires Etrangères à Londres répondit le 20 novembre : « l'adjonction des Turcs avec les Bolcheviques en Arménie donnait un nouveau caractère aux affaires kurdes. Sous la lumière d'une tentative d'offensive turque sur le pays l'année prochaine, la question du soutien et de l'appui à une confédération kurde sous notre auspice mérite d'avoir de l'importance. Prière de nous informer de votre avis »¹⁰⁴⁸.

Le 17 novembre 1919, dans le 31^{ème} congrès des départements officiels sur le Moyen-Orient en présence du Major Noël, la Grande-Bretagne décida de se retirer complètement et définitivement de toutes les régions de peuplement kurde et d'arrêter les travaux du chemin de fer Kifri-Kirkuk¹⁰⁴⁹, et c'est à la lumière de ce congrès que le Ministère de l'Inde dans une dépêche au vice commissaire britannique écrivit les conclusions de ce congrès. Le congrès décida entre autres que la Grande-Bretagne n'accepterait en aucun cas son mandat sur le Kurdistan et laisserait le Kurdistan à lui-même¹⁰⁵⁰. Ainsi nous avons vu que depuis l'armistice de Moudros, les idées et les propositions des hommes politiques anglais concernant le futur Kurdistan étaient différentes et contradictoires. En effet, la Grande-Bretagne, lors de l'occupation de Bagdad en mars 1917, n'avait aucun programme pour la création d'un Kurdistan et que l'emprise de la question kurde par les Anglais n'était que pour inclure des Kurdes à leurs propres objectifs stratégiques.

¹⁰⁴⁶ AMEA, Sous série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), Télégramme de George Picot, Beyrouth, le 8 octobre 1919.

¹⁰⁴⁷ FO 371/5644, Foreign Office: Political Departments: General Correspondence from 1906, November 12, 1920.

¹⁰⁴⁸ FO: 608/95 British Delegation, Correspondence and Papers Relating to Middle East (Political): Kurds. (1919).

¹⁰⁴⁹ FO: 371/ 4193, Turkey, Political Departments: General Correspondence from 1906 (1919), *Second Additional note on the Situation in Kurdistan*, Jan.10th, 1920.

¹⁰⁵⁰ FO: 371/ 4193, Turkey, Political Departments: General Correspondence from 1906 (1919), *From Secretary of State to civil Commissioner Baghdad*, Nov 22, 1919.

2- Le projet des petits états kurdes

L'idée d'un projet pour la création d'un Etat kurde indépendant dans la politique des Alliés revint aux idées et propositions d'un général français, A. Niessel, de la mission militaire française en Russie. Ce général, après l'affrontement de l'Empire russe et le retrait de l'armée russe du front du Caucase, dans un rapport d'ensemble sur la question kurde le 9/22 octobre 1917, proposa aux alliés que toute action militaire contre la Turquie puisse et doive s'appuyer sur une action de désorganisation politique de cet empire hétérogène. L'Entente avait déjà proclamé : « l'Arabie aux arabes ». Elle devait continuer en proclamant : « le Kurdistan aux Kurdes ». Ce serait un des moyens d'action les plus efficaces à employer sur le front du Caucase, au moment où l'action militaire russe perdait de son ancienne valeur¹⁰⁵¹. Niessel ajouta que la réclamation d'un Kurdistan autonome sera pour les Arméniens une nouvelle assurance pour la constitution d'une Arménie autonome¹⁰⁵². Le rapport de Niessel fut soumis au Ministère des Affaires Etrangères de France qui fit connaître qu'il ne lui paraissait pas possible, en raison de la diversité des populations habitant la région du Kurdistan (Kurdes, Arméniens, Turcs, Circassiens, Géorgiens) de réaliser le projet d'autonomie du Kurdistan¹⁰⁵³. Après le déclenchement de la révolution d'octobre, les Alliés commençaient à songer à la création d'un Kurdistan autonome, pensant que les kurdes pourraient constituer les meilleurs gardiens du nouvel ordre de choses. Dès décembre 1917, le Général Niessel préconisait le « Kurdistan aux Kurdes », sous le contrôle d'une commission interalliée siégeant à Van. Un an plus tard, les anglais reprenaient l'idée à leur profit et favorisaient un mouvement kurde, essayant de rapprocher les deux fractions sunnite et chiite de l'islamisme, afin de rendre leur propagande jusque dans le vilayet de Mossoul, ce dernier devant être la capitale du nouvel Etat. Le 12 janvier 1918, Sir Mark Sykes, dans un manifeste, préconisait la création d'un Emirats autonome du Kurdistan, dont Mossoul devait rester le centre politique. De son côté, le Chérif de la Mecque se déclarait favorable à ces vues et s'engageait à reconnaître l'indépendance du Kurdistan¹⁰⁵⁴. Georges Picot, dans un télégramme envoyé au Quai d'Orsay depuis le Caire le 12 janvier 1919 écrivit qu'« au cours de mes entretiens avec Sir Mark Sykes,

¹⁰⁵¹ SHAT 3N 8 : Comité de Guerre: La Question kurde.

¹⁰⁵² SHAT 7N 762 : Attachés et Mission Militaires en Russie 1914-1918, Mission militaire française en Russie, Rapport d'ensemble, n° 3, Petrograd, 9/12 1917, Annexe n° 2, La Question kurde.

¹⁰⁵³ SHAT 16 N 3205 Turquie 1915, Question kurdes.

¹⁰⁵⁴ SHAT 16 N 3205 : Turquie 1915, *Notes de la sous direction d'Asie aux Affaires étrangères*, lettre n° 2152, 7 avril 1919, *Question kurdes*.

celui-ci ne m'a pas caché son intention de préconiser la création d'un émirat de kurde autonomes dans lequel seront compris Mossoul avec une protection britannique »¹⁰⁵⁵. Georges Picot refusa cette idée tout en pensant que cela apparaît pour lui le contraire aux intérêts les plus certains de la France et d'autre part sacrifient les anciens protégés de la France telles que les communautés chrétiennes de l'Orient.

Après la révolte du Cheikh Mahmûd contre les Anglais en mai 1919, les Anglais finirent par capturer le Cheikh Mahmûd et faire occuper la ville de Suleymânîa par l'armée. Le commissaire civil à Bagdad, Sir Arnold Wilson confirma que les événements n'avaient pas modifié son opinion quand à la nécessité de donner l'autonomie aux Kurdes. Cependant, à son avis, « le contrôle devait être plus étroit dans le district de Suleymânîa, à cause de la situation géographique et stratégique et à cause de la richesse du pays¹⁰⁵⁶.

Mais il faut dire que l'idée de créer un Etat indépendant kurde n'était pas stable dans la politique britannique, cela dépendait en premier lieu de la future Arménie et de l'avenir du gouvernement turc. L'un des problèmes majeurs sur lequel la plupart des documents mettaient l'accent, c'était qu'il n'y avait pas une seule personne qui parlait au nom des Kurdes ; cependant, il existait certaines personnalités qui pouvaient préparer avec le soutien et l'appui britannique des futurs leaders de districts différents¹⁰⁵⁷. Pour les hommes politiques anglais, la meilleure politique consistait à reconnaître chaque chef de tribu comme l'émir d'un petit Etat nommé dans un district avec des conseillers britanniques et une certaine somme d'argent pour qu'il puisse utiliser son influence pour la stabilité de l'ordre et la sécurité ; tous ces petits Etats devaient rester sous la domination d'une seule administration britannique et pouvait être dirigé par un président kurde¹⁰⁵⁸. Les chefs kurdes étaient contre la division du Kurdistan et divisés en plusieurs petits Etats. Chérif Pacha protesta formellement contre la division du Kurdistan et pensa qu'un Kurdistan autonome non divisé sous les drapeaux turcs, c'était mieux le diviser¹⁰⁵⁹. Partant de ce point de vue, le 2 octobre 1919, le président du Comité central de la ligue des Kurde, le cheikh 'Abd al-Qâdir, dans une lettre adressée à

¹⁰⁵⁵ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 11 (Caucase Kurdistan), Télégramme de George Picot, N° 56, le Caire, 12 janvier 1919.

¹⁰⁵⁶ Joyce Blau, *Le problème Kurde : essai sociologique et historique*, Ed. Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, Bruxelles, 1963, p. 31.

¹⁰⁵⁷ IOR : L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: Policy and Situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, p. 19.

¹⁰⁵⁸ IOR : L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: Policy and Situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, p. 19.

¹⁰⁵⁹ FO 371/5067 Turkey: Political Departments: General Correspondence from 1906 (1920),

Monsieur le président du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix écrivit : « *Les bruits ayant trait au partage du Kurdistan en deux zones différentes, Kurdistan du sud et celui du nord, et leur attribution à deux grandes puissances distinctes ne cessent de circuler. Je me permets d'attirer respectueusement l'attention bienveillante de Votre Excellence, sur le fait qu'un tel démembrement du Kurdistan ne serait jamais de nature à raffermir la situation dans l'Orient proche* »¹⁰⁶⁰. Au même sens, le 23 octobre 1919, le président de la Délégation Kurde de la Conférence de la paix, Chérif Pacha écrivit à ce propos dans une lettre adressa à George Clemenceau, le président de la Conférence de la Paix que « *ni au point de vue ethnique, ni au point vue géographique, le Kurdistan ne peut être divisé. Mais si l'on n'en forme qu'un seul pays soumis au mandat d'une puissance soucieuse de réorganiser le Kurdistan, celui-ci constituer un facteur puissant d'ordre et de paix. Il jouera également rôle de tampon dans la nouvelle organisation de l'Asie Mineure* »¹⁰⁶¹.

En effet, ce projet n'était qu'une idée définie par des hommes politiques anglais. Il est important de signaler que les Anglais ont travaillé en même temps sur deux possibilités différentes et contradictoires. On voit que quand ils accumulaient des informations pour le projet d'un Kurdistan indépendant (au sud du Kurdistan), en même temps ils travaillaient pour le rattachement du Kurdistan à l'Irak arabe qu'ils voulaient créer. On voit dans le même rapport qu'ils parlaient de la création d'un ou de plusieurs petits Etats kurdes et qu'ils écrivaient que « on ne peut pas mettre Suleymânia, Râniya, Koya, Erbil, Akéré, Dehok, Zaxo au Kurdistan, mais plutôt dans l'Irak »¹⁰⁶².

En effet, les alternatives britanniques à propos de la question kurde étaient très différentes les unes des autres et même étaient contradictoires. L'un des chefs kurdes, Seyyid Teha, proposa la création d'une confédération tribale des tribus kurdes à l'officier politique anglais à Hawlêr. Apparemment les Anglais accueillirent cette idée. Mais enfin, avec l'évolution des événements, il apparut aux Anglais que cela ne servirait pas leurs intérêts et pire, ils craignaient que cela ne mette toute la région en désarroi et ne fasse échouer tous leurs projets coloniaux dans la région.

¹⁰⁶⁰ AMEA, Sous série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), cf. la lettre du Seid Abdul Kader, le 2 octobre 1919.

¹⁰⁶¹ MEA, Série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan). La lettre de 22 Octobre 1919, adressée à George Clemenceau.

¹⁰⁶² IOR: L/PS/19/782 File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: Policy and Situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, p. 20.

3- Le Kurdistan dans la Conférence de la Paix

Beaucoup de statuts politiques et l'indépendance de beaucoup d'Etats virent le jour après les guerres et la crise internationale. La première guerre mondiale fut l'une des crises internationales qui changèrent enfin la totalité de l'histoire globale du Moyen-Orient. A partir de l'Etat cosmopolite ottoman, vraie mosaïque de nations et de différentes ethnies, qui régnait depuis plus de quatre siècles dans la région, toutes les autres nations non turques, à l'exception des Kurdes, Tcherkesses et Assyro-Chaldéens ont réussirent à l'issue de cette guerre à se séparer de l'Empire ottoman et à créer leur propre Etat indépendant.

Après l'armistice de Moudros le 30 octobre 1918, les Alliés devaient faire une normalisation politique dans la région qu'ils occupaient. L'Empire ottoman était l'une des régions qui était occupée par les Alliés après l'armistice. L'occupation des territoires ottomans par la Grande-Bretagne et la France devint le partage des régions dans les zones d'influence stratégique de ces deux Etats coloniaux. Le Kurdistan était situé au centre de la lutte de ces deux états coloniaux européens ; en même temps plusieurs facteurs géopolitiques régionaux apparurent devant la création d'un futur Kurdistan, par exemple : le mouvement kémaliste, le bolchevisme, le mouvement arménien, et même les mouvements Assyriens, en l'absence des deux anciens ennemis traditionnels, l'Empire ottoman et l'Empire perse.

Un court aperçu de la carte géopolitique de la région après l'armistice nous aidera à bien comprendre la situation.

1- Après la guerre, le mouvement arménien demanda un très vaste territoire kurde pour créer un Etat arménien : Erzeroum, Erzincan, Moush, Bayazid, Bitlis, même si la majorité écrasante de ces régions, comme cela est reconnu par des documents secrets anglais et français, était kurde¹⁰⁶³.

2- Les armées françaises occupaient la Cilice.

3- Les Italiens occupaient la ville d'Adana

4- Les Grecs occupaient Smyrne (Izmir).

5- Les Anglais occupaient la ville de Constantinople.

¹⁰⁶³ Par exemple dans un rapport secret, le capitaine anglais C. L. Woolley écrivit que « *Dans les six vilayets connus comme des vilayets arméniens, entre 90-95% de la population sont des kurdes et 1% sont des turcs* » cf. *The Kurdish National Movement*, in IOR : L/PS/10/781...op.cit.

De cette façon on voit que les régions du Kurdistan central (actuel Kurdistan en Turquie) ne furent occupées ni par une force internationale, ni par une force armée kurde. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Dans ce contexte il y avait quatre centres géopolitiques importants qui ont laissé des traces sur la question politique du Kurdistan :

- 1- Le centre géopolitique du mouvement kémaliste (à l'intérieur du Kurdistan central),
- 2- Le centre géopolitique du mouvement bolchevique,
- 3- Le centre géopolitique des l'armées française et anglaise,
- 4- Le centre géopolitique du mouvement arménien.

Nous avons signalé auparavant que les Alliés n'avaient pas de programme politique vis-à-vis du Kurdistan ; de plus ils connaissaient les Kurdes comme des groupes de tribus primitives ottomanes et perses. Et, lorsque le changement survint durant les années de la guerre, surtout après l'occupation de Bagdad, puis après le retrait de l'armée russe des fronts de la guerre, la question kurde apparut comme une question de facto sur le terrain. Mais les Alliés traitèrent la question d'un Kurdistan indépendant en marge du règlement de la question arménienne. La réalisation du projet d'une grande Arménie, voisine du Kurdistan et demandant un vaste territoire du Kurdistan, était impossible sans l'accord des Kurdes.

Nous voulons mettre l'accent spécialement sur ce point, à savoir que le projet d'une grande Arménie pour les Anglais nécessitait le mandat des Etats-Unis d'Amérique sur l'Arménie ; donc il fallait persuader les Kurdes et régler la question kurde même si cette question ne restait qu'à demi réglée, car le projet d'une grande Arménie comprenait une grande partie des territoires du Kurdistan ; c'est pour cela que convaincre les Kurdes était essentiel pour réussir ce projet¹⁰⁶⁴.

Le bruit courant sur la création d'une grande Arménie a fait en sorte que les Kurdes se sont mis à regarder ce projet d'un œil méfiant et ont commencé à craindre de passer sous la domination arménienne. Partant de ce projet, les Kurdes deviendront les citoyens d'un futur Etat arménien, auxquels les Kurdes ont été condamnés à participer au génocide des arméniens. L'évolution des événements laissa deux traces très négatives :

- 1- Rapprocher les Kurdes de Mustafa Kemal ; pour les hommes des tribus kurdes, il était plus facile de s'allier avec Mustafa Kemal (Turcs Musulmans) que de s'allier aux

¹⁰⁶⁴ IOR : L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: policy and situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Bagdad, 1919, pp. 8-9.

Arméniens (Chrétiens) qui voulaient créer un Etat sur une grande partie des territoires des Kurdes. En outre, l'attitude des détachements arméniens qu'il semèrent la terreur parmi les kurdes¹⁰⁶⁵ était une autre raison de rapprocher plus les kurdes avec le mouvement kémaliste.

2- La rupture des relations kurdo-britanniques et la méfiance des Kurdes envers les Anglais.

Malheureusement, ces deux facteurs participèrent à la fois à l'échec du projet de grande Arménie et en même temps à l'évanouissement du rêve d'un (petit) Kurdistan indépendant.

Finalement la conférence de la paix se tient à Paris du 12 janvier au 28 juin 1919 et groupe une trentaine de pays : les 5 « Grands », qui ont chacun deux délégués, et leurs alliés et associés. N'y ont été invités ni les représentants des Etats vaincus, ni ceux de la jeune république des soviets, Clemenceau, soutenu par Sonnino, faisant valoir que les Russes avaient trahi la cause des alliés et qu'il était nécessaire de poursuivre la guerre d'intervention pour établir une « barrière contre le bolchevisme »¹⁰⁶⁶. A vrai dire, la Conférence avait plutôt pour but de partager les butins de guerre et de dresser les nouvelles frontières des grandes puissances coloniales, surtout la France et la Grande-Bretagne. Après six mois de négociations et 1646 séances, la Conférence ne réussit pas à aboutir afin d'assurer les intérêts de tous dans la région. Ce ne fut qu'au congrès de San Remo (19-26 avril 1920) que les alliés parvinrent à un accord avec l'Empire ottoman pour partager la région entre eux, ce que nous allons aborder en détail dans le chapitre prochain.

¹⁰⁶⁵ Gérard Chaliand et Yves Ternon, *1915-1917: Le génocide des Arméniens*, Ed. Complexe, Coll. La Mémoire du Siècle), Bruxelles, 1980, p. 30.

¹⁰⁶⁶ Pierre Milza, *De Versailles à Berlin : 1919-1945*, Ed. Armand COLIN, Paris, 1996, p. 16

CHAPITRE XXI : DU CONGRES DE SAN REMO AU TRAITE DE SEVRE : LE REVE IMPOSSIBLE D'UN KURDISTAN INDEPENDANT

A. La question kurde : de la tribalisation à l'internationalisation

1- L'accord franco-britannique sur le Kurdistan (23 décembre 1919)

Le 23 décembre 1919, le ministre des Affaires Etrangères britannique, Lord Curzon, et le chef du Bureau Politique et du Commerce du Ministère des Affaires Etrangères français, Philippe Berthelot se réunirent à Londres pour discuter de la situation de l'Arménie et du futur Kurdistan. Les deuxième et troisième séances furent consacrées à l'arrangement politique avec l'Empire ottoman. La troisième séance eut lieu au Secrétariat du *Foreign Office*. Lord Curzon ouvrit la séance en se rapportant à la note de Berthelot sur le Kurdistan qu'il venait de recevoir. La note proposait qu'une partie du Kurdistan fasse partie du mandat britannique de Mésopotamie, mais que le reste soit constitué en une fédération des tribus kurdes sous une certaine forme de contrôle anglo-français, mais avec le maintien en théorie de la souveraineté turque¹⁰⁶⁷.

La note de la France sur le futur Kurdistan mit l'accent sur la question kurde et exprima fidèlement la politique française vis-à-vis de la politique kurde :

*« La question de la future organisation du Kurdistan pose un problème aussi complexe que celui de l'Arménie à laquelle il est lié géographiquement et militairement. Il est impossible d'annexer le Kurdistan à l'Arménie, ne fut-ce que pour cette raison que la seule application du suffrage universel mettrait les Arméniens en minorité. Il serait inique et d'ailleurs pratiquement impossible d'assujettir les Kurdes à leurs voisins arméniens qui, même avant les massacres de 1895, était moins nombreux qu'eux »*¹⁰⁶⁸.

La note française parlait de la situation géographique, des richesses naturelles du pays et mettait l'accent sur la participation de la France avec la Grande-Bretagne tout en partageant les richesses de ce pays : *« La situation géographique du Kurdistan, la nature du sol et le caractère des populations appellent une organisation spéciale. Le statut de ce pays, à richesse naturelles, mais peu accessibles, divisé limitrophe de régions délicates (Arménie, Perse, Mossoul, Caucase), intéresse spécialement*

¹⁰⁶⁷ IOR: L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia: Kurdistan: policy and situation 1920-22, Office of Civil Commissioner, *Précis of Affairs in Southern Kurdistan during War*, Baghdad, 1919, (copy 166415/151671/44), *Third Meeting: Turkish Settlement*.

¹⁰⁶⁸ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), *Note sur le Kurdistan*, 23 décembre 1919.

*l'Angleterre et la France et doit faire l'objet d'un accord entre elles, sans autres interlocuteurs»*¹⁰⁶⁹.

En lisant cette Note française, on voit clairement les grandes lignes de la politique française vis-à-vis du Kurdistan surtout (le Vilayet du Mossoul) et comment la France s'attache les intérêts économiques et stratégiques de ce vilayet, et l'avidité de la Grande-Bretagne à ne pas laisser la France prendre autant que la Grande-Bretagne sa part de butin dans ce vilayet. Nous pensons que cela était l'une des raisons politiques qui devint la cause de la contre-réaction chez les français et que très tôt après la signature du traité de Sèvres, ils furent pris de regret et décidèrent de coopérer avec les Kémalistes. Dans le sous-chapitre suivant, nous reviendrons sur cette question.

Dans cette séance, Lord Curzon dit qu'il doutait de l'opportunité d'une souveraineté même nominale du Sultan au Kurdistan. Personne n'aimait l'idée de la diviser en sphères de commande. Berthelot a répondu que la division tribale faisait la division du pays. Mais Lord Curzon a expliqué que ce n'était pas tout à fait ce qu'il voulait dire. Il a dit qu'il détestait l'idée d'une division du secteur kurde entre la France et la Grande-Bretagne et qu'il pensait même que les Kurdes n'accepteraient pas. Lord Curzon dit qu'il était difficile de couvrir cette question dans un échange de notes ou de décider des frontières du Kurdistan loin de la décision de frontière du vilayet de Mossoul et de la frontière du Kurdistan méridional. Il essaya cependant de suggérer à Berthelot les contours suivants de la politique générale qui pourraient guider les gouvernements britannique et français en venant à la décision finale :

- 1-Aucun mandat, ni anglais ni français, ni anglo-français, n'était possible ou souhaitable pour le Kurdistan dans l'ensemble, excepté peut-être pour les secteurs plus organisés au Kurdistan méridional.
- 2- L'autorité turque, pour les raisons évidentes montrées par l'expérience antérieure, ne devrait pas continuer au Kurdistan même sous une forme nominale.
- 3- Les Kurdes étaient tout à fait capables de faire (et selon sa dernière information ont été disposés à faire) un arrangement fonctionnant avec les Assyriens d'un côté et les Arméniens de l'autre. La question du Kurdistan ne peut donc pas être considérée indépendamment de la formation de l'État arménien sur lequel les Français et les Anglais s'étaient mis d'accord.

¹⁰⁶⁹ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), *Note sur le Kurdistan*, 23 décembre 1919.

4- La propre idée de Lord Curzon était de permettre aux Kurdes de décider de former un état simple ou un certain nombre de petits Etats dans les secteurs limitrophes. Le temps et la non-intervention par les Turcs pourraient seuls montrer ce dont ils étaient capables

5- Les Kurdes devraient, si possible, être garantis contre l'agression turque, et il était préférable de n'avoir pas formellement nommé des conseillers, soit britanniques soit français.

6- Des points de vue britannique et français, il était indésirable de créer un problème de frontière semblable à celui avec lequel les Anglais avaient été confrontés en Inde¹⁰⁷⁰. Berthelot était d'accord sur ces propositions générales et accepta la proposition de Lord Curzon de laisser ce sujet jusqu'au règlement de la question du vilayet de Mossoul et de revenir sur ce sujet lors de discussions sur les autres pays arabes¹⁰⁷¹. Et, à ce propos, Helmreich a fait la constatation suivante : « *Bien que Curzon et Berthelot aient accepté les conditions générales d'un règlement kurde, la délimitation des limites géographiques de l'Etat kurde dut attendre une décision concernant les frontières du vilayet de Mossoul, parce que ce vilayet devait rester commandement britannique* »¹⁰⁷².

Dans le sous-chapitre suivant, nous aborderons la géopolitique du traité de Sèvres, et chercherons à savoir si la Grande-Bretagne voulait vraiment créer un Kurdistan indépendant.

2. San Remo : le rêve de l'indépendance

Après la signature du traité de « paix dictée » imposé à l'Allemagne le 28 juin 1919, le problème de l'accord avec l'Empire ottoman resta l'un des problèmes les plus importants pour les Etats coloniaux européens, surtout la Grande-Bretagne et la France. Deux facteurs primordiaux incitèrent les Anglais et les Français à se dépêcher de partager les territoires de la région entre eux. Ces deux facteurs sont :

1- L'augmentation de l'influence du bolchevisme ayant une grande frontière commune avec la Turquie.

2- L'augmentation de l'influence du mouvement nationaliste kémaliste en Turquie.

¹⁰⁷⁰ PRO: FO: 371/ 4193, Political Departments: General correspondence from 1906, Turkey (1919), *Additional Note on the Situation in Kurdistan*, January 10, 1920.

¹⁰⁷¹ IOR: L/PS/10/782, *op.cit.*, (Copy 166415/151671/44), *Third Meeting: Turkish Settlement*

¹⁰⁷² Paul C. Helmreich, *From Paris to Sèvres: The Partition of the Ottoman Empire at the Peace Conference of 1919-1920*, Ed. Ohio State University Press, Columbus, 1974, p. 205.

Les Alliés répondirent au projet de note du président des Etats-Unis d'Amérique le 24 mars 1920 que les gouvernements alliés passaient alors à la considération des points spécifiques argumentés dans la note de Colby : la frontière méridionale de la Turquie fut tracée après considération non seulement des facteurs ethniques mais également économiques et géographiques impliqués¹⁰⁷³.

La Conférence de San Remo eut lieu le 19 avril et sur la proposition de Lloyd George, le premier ministre britannique, la question kurde fut expliquée en détail. Il y avait plusieurs solutions pour régler la question kurde, l'une des possibilités étant de mettre une partie du Kurdistan sous le protectorat britannique et français. Les deux Etats, cependant, avaient décidé de ne pas assumer cette responsabilité. Si cela ne suffisait pas à résoudre la question, le Kurdistan devrait se séparer de la Turquie et prendre son indépendance¹⁰⁷⁴. Curzon, dans un de ses rapports, prévoyait beaucoup de difficultés, la difficulté majeure venant des Kurdes eux-mêmes, car leurs intentions n'étaient pas claires, et pouvaient-ils renforcer la « sécurité » ou non afin de créer un Etat autonome ? Curzon pensait que les Kurdes n'avaient pas de personnage représentant l'intérêt de tous les Kurdes « *Chaque Kurde ne représente que sa tribu* ». Les Kurdes eux-mêmes savaient qu'ils ne pouvaient pas vivre sans le soutien des grandes puissances ; aussi « ils acceptèrent volontairement le protectorat britannique et français » mais s'il apparaissait que l'indépendance était impossible et que la France et la Grande-Bretagne n'étaient pas d'accord pour imposer leur protectorat, il valait mieux laisser les Kurdes sous le joug turc auquel ils étaient habitués¹⁰⁷⁵.

La France, quand elle accepta que le vilayet de Mossoul se transforme en zone britannique, voulait s'assurer une partie du pétrole de ce vilayet et s'implanter dans l'Ouest et le Nord du Kurdistan. Donc ces régions kurdes assurèrent fidèlement la sécurité des territoires coloniaux de la France en Cilicie, en Syrie et au Liban ; c'est pour cela que la France accepta son arrangement avec la Grande-Bretagne, à condition

¹⁰⁷³ British Secretary's Notes of a Meeting of the Supreme Council, April 19, 1920, Appendix 2 to n° 4 (Draft Answer to American note), *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Volume VIII, 1958, p. 32.

¹⁰⁷⁴ British Secretary's Note of Meeting of the Supreme Council, held at the villa Devachan, San Remo, on Monday, April 19, 1920, *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Volume VIII, 1958, p. 43.

¹⁰⁷⁵ British Secretary's Note of meeting of the Supreme Council, held at the villa Devachan, San Remo, on Monday, April 19, 1920, Appendix 10, n° 5 (Articles as to Kurdistan), *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Volume VIII, 1958, pp. 44-45.

que ces parties du Kurdistan ne tombent pas sous le contrôle turc ni sous le contrôle seul de la Grande-Bretagne¹⁰⁷⁶.

Dans le congrès de San Remo, les Anglais proposèrent un projet politique de quatre articles concernant le futur Kurdistan. Les articles du projet de San Remo sont :

1- *Une commission, siégeant à Constantinople et désignée par les Gouvernements britannique, français et italien, rédigera, dans les six mois de la mise en vigueur du présent traité, un arrangement d'autonomie locale pour les secteurs principalement kurdes, à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière méridionale de l'Arménie, au nord des frontières de la Syrie, et de la Mésopotamie, comme défini dans les articles..... Cet arrangement contiendra des sauvegardes totales pour la protection des minorités Assyro-Chaldéennes et d'autres minorités raciales ou religieuses dans ce secteur, et dans ce but, une commission composée de représentants britanniques, français, italiens, persans et kurdes visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, le cas échéant, devraient être apportées à la frontière turque où, selon les dispositions de ce traité, cette frontière coïncide avec celle de la Perse.*

2- *Le Gouvernement turc décide à l'avance d'accepter et exécuter les décisions des deux commissions mentionnées dans l'article immédiatement précédent dans les trois mois de leur communication au dit Gouvernement.*

3- *Si, cependant, dans un délai d'un an de la mise en vigueur du traité, les peuples Kurdes dans le secteur défini dans l'article I s'adressent au Conseil de la Société des Nations d'une manière montrant qu'une majorité de la population de ce secteur désire l'indépendance par rapport à la loi turque, et si le conseil considère alors que ces peuples sont capables d'une telle indépendance et recommande qu'on la leur accorde, la Turquie accepte à l'avance d'exécuter une telle recommandation, et de céder tous les droits et titres sur ce secteur. Les dispositions détaillées pour une telle cession feront cependant l'objet d'un accord séparé entre la Turquie et les principaux Alliés, signataires du traité actuel.*

4- *Si et quand une telle cession a lieu, aucune objection ne sera formulée par les principales Puissances Alliées à l'adhésion volontaire à un Etat Kurde indépendant des*

¹⁰⁷⁶ M. C. Lazarev, *Emperyalizm ve Kürt sorunu (1917-1923)...op.cit.*, p. 155.

*Kurdes habitant dans cette région du Kurdistan qui a été jusqu'ici inclus dans le vilayet de Mossoul*¹⁰⁷⁷.

Il est intéressant de noter que ce projet de San Remo, que la Grande-Bretagne et la France ont signé, est devenu plus tard la base des articles 62, 63, 64, section du Kurdistan, dans le traité de Sèvres (10 août 1920) concernant la création d'un Etat kurde. Le Traité de Sèvres était basé sur le projet de San Remo qui avait été signé avec l'Empire ottoman comme une normalisation politique. Dans les sous-chapitres suivants, nous aborderons l'accord franco-britannique de décembre 1919 sur la question du futur Kurdistan et la politique kurde de la France et de la Grande-Bretagne.

3- Le traité de Sèvres : la géopolitique kurde des Anglais

La Grande-Bretagne et la France parvinrent à un accord final au congrès de San Remo (19-24 avril 1920) sur le partage de la région du Moyen-Orient. La France et la Grande-Bretagne après être tombées d'accord sur les deux principales questions, à savoir celle de l'application du système mandat et le partage du pétrole de l'Orient (spécialement le pétrole du Kurdistan), eurent la voie libre pour faire signer un traité entre les Alliés et l'Empire ottoman. Le 10 août 1920, les Alliés et l'Empire ottoman, signèrent à Sèvres, à proximité de Paris, le traité de Sèvres. D'après ce traité, deux questions fondamentales sont stipulées :

I- Clauses territoriales

A-Les territoires arabes. Tous les territoires arabes devaient être enlevés à l'Empire ottoman : Hedjaz devint un Etat indépendant, la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie furent mises sous le mandat des grandes puissances.

B-la Turquie en Europe. Le Thrace de l'est jusqu'à la ligne Chatalja ainsi que le Thrace de l'ouest devaient être donnés à la Grèce.

C-Smyrne et ses îles furent mettre sous la domination de la Grèce pour cinq ans et enfin son sort fut réglé par un référendum. Les deux îles d'Imbros et de Ténédos furent rattachées à la Grèce et les îles de Dodécanèse et l'île de Rhodes furent rattachées à l'Italie.

¹⁰⁷⁷ British Secretary's Notes of a Meeting of the Supreme Counsel, held at the Villa Devachan, San Remo, on Monday, April 19, 1920. Appendix to n° 5 (*Revised Draft Articles as to Kurdistan*), *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Volume VIII, 1958, p. 45.

D-L'Arménie. La Turquie reconnut l'indépendance de l'Etat arménien, et accepta l'arbitrage du président Wilson pour la délimitation de la frontière entre les deux Etats.

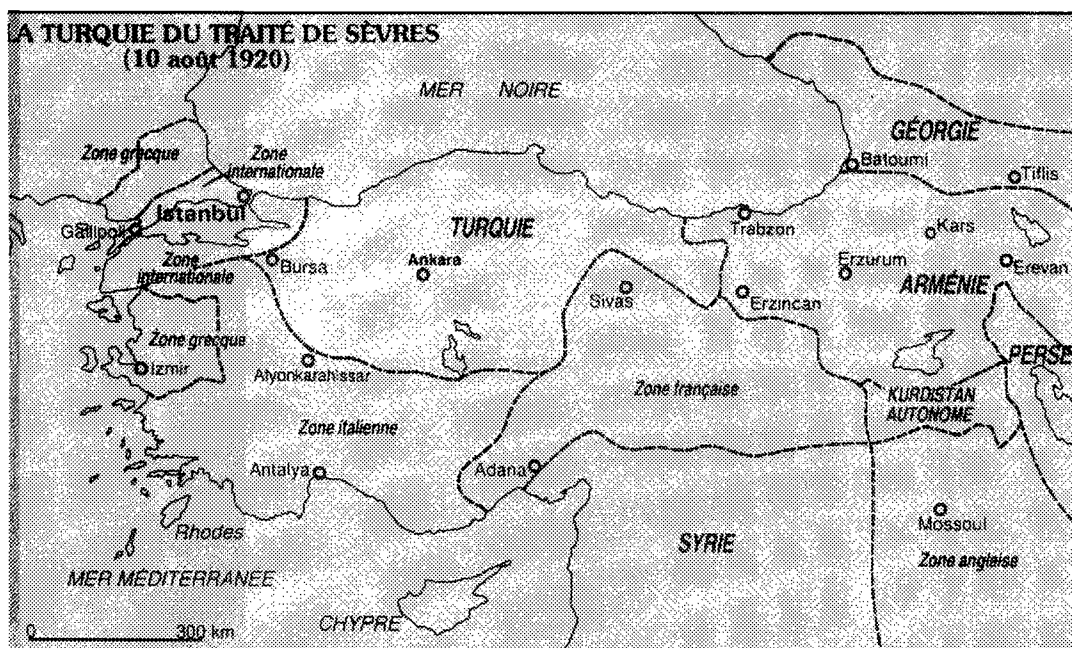
E- Le Kurdistan. La Turquie accepta d'accorder au secteur kurde à l'est de l'Euphrate l'autonomie locale et d'accepter n'importe quel arrangement à cet effet soumis par une commission internationale composée de représentants britanniques, français, et italiens. La Turquie accepta également des modifications de sa frontière avec l'Iran dans la région kurde¹⁰⁷⁸. Les articles concernant le futur Kurdistan étaient les suivants:

Article 62 : Une commission siégeant à Constantinople, et composée de trois membres respectivement nommés par les Gouvernements britannique, français et italien, préparera, dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent traité, l'autonomie locale pour les régions où domine l'élément kurde, situées à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière méridional de l'Arménie, telle qu'elle pourra être déterminée ultérieurement, et au Nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie, conformément à la description donnée à l'article 27, II-2° et 3°.

A défaut d'accord unanime sur quelque question, celle-ci sera référée par les membres de la commission à leurs Gouvernements respectifs. Ce plan devra comporter

¹⁰⁷⁸ George Lenczowski, *The Middle East in World Affairs...*, *op. cit.*, pp. 99-101.

Carte 16 : Le partage de l'Empire ottoman selon le traité de Sèvres (10 août 1920).



Source : Alexandre Jevakhoff, *Kemal Atatürk : les chemins de l'Occident*, Ed. Tallandier, Paris, 1989, p.196.

des garanties complètes pour la protection des Assyro-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuse dans l'intérieur de ces régions et, dans ce but, une commission comprenant des représentant britannique, français, italien, persan et kurde visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, s'il y a lieu, devraient être faites à la frontière de la Turquie là où, en vertu des disposition du présent Traité, cette frontière coïncide avec celle de la Perse.

Article 63 : *Le gouvernement ottoman s'engage, dès à présent, à accepter et exécuter les décisions de l'une et l'autre commission prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera faite.*

Article 64 : *Si, dans un délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent traité, la population kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces région désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tous droits et titres sur ces régions.*

Les détails de cette renonciation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances alliées et la Turquie. Si ladite renonciation a lieu et lorsqu'elle aura lieu, aucune objection ne sera élevée par les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire à cet Etat kurde indépendant des kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le vilayet de Mossoul¹⁰⁷⁹.

II- La limitation de la souveraineté turque

A- Limitation de la force armée : La limitation de l'armée turque à 50 000 soldats et la définition de leur armement devaient être fixées et être mises sous contrôle des inspecteurs des Alliés.

B- Clauses financières : La Turquie devait être mise sous contrôle d'une commission mixte de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

C- La Capitulation : Le régime de capitulation devait rester et devait ajouter de nouveaux articles.

D- Les minorités : La Turquie acceptera diverses clauses qui l'ont contrainte au respect de la protection des droits et des privilèges des minorités nationales et religieuses, surtout les minorités arméniennes, grecques, assyro chaldéennes, kurdes et chrétiennes en général¹⁰⁸⁰.

Ce traité fut signé avec l'Empire ottoman alors qu'il était sur le point d'agoniser, puis le mouvement kémaliste qui régnait sur une grande partie de l'est de l'Anatolie non seulement rejeta ce traité, mais aussi le considéra comme un élan national pour la guerre d'indépendance contre les puissances occupantes, et enfin très tôt les victoires de Mustafa Kemal et le repentir de la France et de l'Italie au traité de Sèvres enlevèrent toute importance au traité. Dans le sous-chapitre suivant, nous aborderons les tentatives faites par les Kurdes pour créer un Kurdistan indépendant, tout en expliquant les raisons politiques et les facteurs géopolitiques de cet échec.

¹⁰⁷⁹ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), Traité de paix avec la Turquie, Section III, Kurdistan ; pour le texte en anglais, cf. *Parliamentary Papers*, Treaty Series, n° 11, 1920, pp. 16-32.

¹⁰⁸⁰ George Lenczowski, *The Middle East in World Affairs...*, *op. cit.*, pp. 101-102.

B. Des efforts infructueux

1. Les tentatives des Kurdes pour obtenir l'indépendance

Après la Première Guerre Mondiale, le mouvement national kurde, né tardivement, était divisé et très isolé. C'était donc un mouvement local et régional. Durant les années de guerre, les Kurdes dépensèrent toutes leurs forces militaires et humaines dans la machine de guerre turque.

Après la guerre, il y avait trois centres locaux du mouvement national kurde :

1-Le Centre de l'ouest d'Ourmia : dans cette partie du Kurdistan sous la domination du gouvernement perse, le mouvement kurde, présidé par le chef de tribu Shakkâk, vivait d'une manière tribale, ce qui lui fit perdre son aspect national. Simko était un homme aventureux et déjà il se servait de la plupart des forces de la région. De plus Simko présidait une partie du mouvement kurde qui était officiellement sous le contrôle de la Perse. La Grande-Bretagne ne voulait en aucun cas troubler sa relation avec la Perse ni soutenir les Kurdes de Perse. Tout au long des années d'après-guerre, les autorités britanniques ne furent pas prêtes à prendre le moindre contact avec les Kurdes de Perse. Le 26 août 1921, Sir Percy Cox, le Haut-commissaire britannique en Irak écrivait au Ministère Colonial que, *«Jusqu'à ce que je recevrais les instructions contraires, je propose que la relation officielle avec les chefs kurdes au-delà de notre frontière (il s'agit de la frontière de l'Irak avec la Perse) utilisable pour connaître leurs but est interdit. Dans le cas nécessaire pour assurer la sécurité de la frontière de l'Irak c'est toléré »*¹⁰⁸¹. Il est intéressant de signaler que, même dans le traité de Sèvres qui avait été rédigé par les hommes politiques britanniques, il n'était fait nulle mention des Kurdes de Perse.

2- Le Centre de Suleymânia : dans le Kurdistan méridional, le centre de Suleymânia était le centres le plus puissant du mouvement national kurde. L'influence du Cheikh Mahmûd dans cette région était considérable. Le Cheikh, juste après son retour de sa participation à la guerre de Shu'ayba contre les Anglais en 1915, voulut entrer en relation avec les Anglais. Mais comme les Anglais étaient alors loin du Kurdistan, la prise de contact était difficile. Cependant, après l'occupation de Bagdad par les Anglais en mars 1917, le Cheikh écrivit une lettre aux Anglais, mais cette lettre tomba dans les

¹⁰⁸¹ FO 371/ 6397, *Political Departments: General Correspondence from 1906, Turkey (1921)* (138842) August 26, 1921, pp. 8-13.

mains des Turcs ; en conséquence il fut fait prisonnier et condamné à la peine de mort. Mais les événements de la guerre se succédèrent rapidement et les Turcs furent obligés de libérer le Cheikh et de le nommer gouverneur de la région de Suleymânia au nom de l'Empire ottoman. Le 1^{er} novembre 1918, l'officier politique à Kifri rapporta que le Cheikh Mahmûd envoya deux de ses notables avec une lettre en demandant au Gouvernement de Sa Majesté de mettre le nom du Kurdistan parmi les peuples libérés et de ne pas autoriser le retour de l'armée turque au Kurdistan¹⁰⁸².

Eu novembre 1918, l'officier britannique Noël nomma le Cheikh Mahmûd au poste de gouverneur *Hukmdâr* et le 1^{er} décembre 1918, Arnold Wilson, le commissaire civil britannique arriva à Suleymânia. Après avoir de longues conversations avec le Cheikh Mahmûd, et avec quelques autres chefs, Wilson a été assuré que le pays résisterait par la force au retour des Turcs, qui était toujours considéré comme une possibilité ; le besoin d'une certaine forme de protection britannique a été identifié, mais il n'y avait aucune unanimité quant aux moyens par lequel il devrait s'assurer. Quelques chefs étaient pour et d'autres contre une administration britannique efficace au Kurdistan. Certains insistaient sur le fait que le Kurdistan devait être mis sous l'autorité de Londres et non pas de Bagdad ; les autres disaient secrètement à Wilson qu'ils ne voulaient pas que le Cheik devienne leur président mais ils n'avaient pas d'autre nom à proposer comme alternative. Après une longue discussion, le Cheik Mahmûd remit à Wilson un document, signé par une quarantaine de chefs, avec les effets suivants :

« Le gouvernement de Sa Majesté ayant annoncé que leur intention était de libérer les peuples orientaux de l'oppression turque et de leur apporter assistance dans l'établissement de leur indépendance, les chefs, en tant que représentants du peuple du Kurdistan, prient le Gouvernement de les mettre également sous protection britannique et de les rattacher à l'Irak de sorte qu'ils ne puissent pas être privés des avantages de cette association. Ils invitent le commissaire civil de Mésopotamie à leur envoyer un représentant avec l'aide nécessaire pour permettre au peuple kurde sous protectorat britannique de progresser paisiblement sur les lignes civilisées. Si le Gouvernement

¹⁰⁸² FO: 371/3407, *Political Departments: General correspondence from 1906, Turkey (1918) Turkey, From Political officer, First November 1918.*

*étend son aide et protection jusqu'à eux, ils s'engagent à accepter ses ordres et ses conseils »*¹⁰⁸³.

Il est intéressant de noter que Wilson, à Suleymânia, déclara que sous peu de temps l'indépendance du Kurdistan serait reconnue officiellement et il était d'accord de choisir et d'envoyer à Paris des délégués kurdes pour défendre les intérêts de la nation kurde¹⁰⁸⁴.

Très vite, les Kurdes de Suleymânia se révoltèrent contre les Anglais et le 18 juin 1919, dans une expédition militaire, les Britanniques occupèrent la passe de Bâziyan sans difficulté et capturèrent le Cheikh Mahmûd ; les cavaliers de l'armée britannique avancèrent et entrèrent dans Suleymânia au cours de la nuit¹⁰⁸⁵. A partir de ce moment, la région de Suleymânia fut dirigée directement par les autorités britanniques.

3- Le Centre d'Istanbul : après la défaite de l'armée ottomane et après la signature de l'armistice du 30 octobre 1918, les chefs du mouvement national kurde à Istanbul, profitant de la nouvelle situation, essayèrent de se réorganiser et très vite le Cheikh 'Abd al-Qâdir, Amin 'Ali Bedir-Khân et certains Kurdes de la famille de Bedir-Khân et de Bâbân créèrent une Association pour le Relèvement du Kurdistan. L'occupation de la ville d'Istanbul par l'armée des Alliés agrandit le cercle des activités des patriotes kurdes. L'un des traits caractéristiques du Centre d'Istanbul était de s'occuper de la lutte diplomatique et des activités politiques et culturelles contrairement aux Centres d'Ourmia et de Suleymânia. L'Association pour le Relèvement du Kurdistan (*Kurdistan Teali Cemiyet*), à partir du 7 novembre 1918 édita une revue bilingue kurdo-turc (*Jîn*) ; de plus l'association, outre son souci d'ouvrir des clubs et des centres culturels, créa à Istanbul en 1919 une association pour des femmes kurdes appelée « l'Association de Relèvement des Femmes Kurdes » s'occupant des problèmes des femmes kurdes, du secours aux orphelins et aux veuves victimes de guerre et de déportation. A vrai dire, on peut considérer les activités du Centre d'Istanbul comme un exemple du nationalisme civil kurde.

A cet égard, les trois centres du nationalisme kurde marchent vers des buts divergents. Du côté turc ils subissent la loi kémaliste et désirent l'autonomie avec le

¹⁰⁸³ Arnold T. Wilson, *Mesopotamia 1917-1920*, Ed. Oxford University Press, London, 1931, p. 129.

¹⁰⁸⁴ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 11 (Caucase Kurdistan), Lettre du délégué du Suleymânia à Monsieur le Haut-commissaire du glorieux gouvernement français à Beyrouth, le 6 juillet 1919.

¹⁰⁸⁵ SHAT 7N 1648 Turquie : 1 Rapports des Attachés Militaires, *Télégramme du consul de France à Bagdad, Charles Roux*, n° 382, 20 juin 1919.

rattachement à la Turquie. Au Kurdistan méridional, les chefs pro anglais font campagne en faveur du mandat britannique plus ou moins déguisé, et la masse agirait suivant les bons ou mauvais procédés dont useraient à son égard turcs ou Fayçalistes. Enfin, en territoire persan, les kurdes sont libres et ne demandent qu'à le rester, sans rien devoir ni aux turcs ni aux anglais¹⁰⁸⁶. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons voir la diplomatie non officielle des chefs kurdes.

2. Les contacts avec les Alliés

L'un des traits les plus spécifiques des activités du Centre d'Istanbul dès le début, en vertu de son éloignement du Kurdistan et de sa situation géographique à Istanbul, était la question de la négociation et de la lutte politique en vue de conquérir la liberté. Le Centre d'Istanbul qui, jusqu'à la fin de la première moitié de l'année 1919 fut un centre unifié, se persuada qu'il pouvait obtenir son droit national par la voie de la négociation en premier lieu avec les Alliés.

Avant la conférence de la paix, qui devait avoir lieu à Paris à la mi-janvier 1919, une délégation kurde présidée par le Cheikh 'Abd al-Qâdir, le président de l'Association pour le Relèvement du Kurdistan, rendit visite le 5 janvier 1919 à l'Amiral Calthorpe, le Haut-commissaire britannique à Istanbul pour lui donner un mémorandum de l'Association pour le Relèvement du Kurdistan (*Kurdistan Teali Cemiyet*) concernant les revendications kurdes. M. Rayan se réunit avec la délégation. Les Kurdes exprimèrent leur inquiétude que les revendications kurdes soient négligées et ils confirmèrent leur bonne relation avec les Arméniens. Et la délégation kurde demanda que ses représentants soient autorisés à aller à Paris pour défendre leur cause nationale. Les Anglais ne s'engagèrent pas vis-à-vis de la délégation kurde. Le mémorandum kurde qui fut signé par le président de l'Association pour le Relèvement du Kurdistan, le Cheikh 'Abd al-Qâdir et le secrétaire de l'Association Khalil Bedir-Khân fut adressé directement à l'attention du Haut-commissaire qui fut prié de l'envoyer au gouvernement britannique¹⁰⁸⁷.

Le 12 mai 1919, le cheikh 'Abd al-Qâdir rendit visite à l'Amiral Web et cette fois, on outre la répétition de ses revendications précédentes, demanda que la pression

¹⁰⁸⁶ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 13 (Caucase Kurdistan), Mouvement kurde, 28 juillet 1922.

¹⁰⁸⁷ FO: 698/95, Delegation, Correspondence and Papers Relating to Middle East (Political): Kurds, *Aspirations of Kurds*, January 13, 1919.

fût mise sur le gouvernement ottoman afin que ce dernier autorise les milliers de Kurdes déportés à cause de la guerre à retourner chez eux¹⁰⁸⁸. Il est intéressant de constater que les chefs kurdes en général voulaient tous l'appui des Britanniques et non pas des Français, car ils étaient persuadés que la position traditionnelle des Français en tant que protecteurs des communautés chrétiennes en Orient les rendait incapables aux yeux des Kurdes de créer et entretenir une confédération kurde, tâche qu'ils considéraient le gouvernement de Sa Majesté britannique être seul capable d'accomplir¹⁰⁸⁹.

Ainsi les chefs kurdes dans la plupart de leurs rencontres avec les hommes politiques britanniques répétaient qu'ils voulaient rester sous la protection de la Grande-Bretagne¹⁰⁹⁰. Dans ce dernier sous-chapitre, nous mettrons tout particulièrement l'accent sur le déroulement de la négociation du Centre d'Istanbul avec les autorités ottomanes tout en montrant la division que le mouvement kurde a connu à la suite de ces pourparlers.

3. Les négociations avec une autorité déclinante : la scission du Centre d'Istanbul

Le Centre d'Istanbul du mouvement kurde, même s'il a toujours été en contact avec les Alliés et surtout avec la Grande-Bretagne, était en train d'écrire des mémorandums et tentaient de rencontrer les Alliés et surtout les hommes politiques britanniques à Istanbul ; cependant il ne coupa pas les ponts avec le gouvernement battu ottoman et ne ferma pas la porte aux négociations avec l'Empire ottoman. Après la guerre, les Kurdes furent la seule nation à rester dans le cadre de l'Empire ottoman et à ne pas s'en séparer. Une très belle occasion se posa pour l'internationalisation de la question kurde, mais la division du mouvement national kurde et le changement de l'équilibre des forces régionales fermèrent toutes les portes au processus de cette internationalisation.

Nous ne possédons pas beaucoup de détails sur les négociations du Centre d'Istanbul avec l'Empire ottoman ; tout ce que nous savons, c'est grâce à certains documents britanniques qui mettent un peu de lumière sur ce sujet. Le 1^{er} juin 1919, la Sublime Porte invita une délégation de l'Association pour le Relèvement du Kurdistan afin de négocier avec une délégation du Ministère des Affaires Etrangères ottoman.

¹⁰⁸⁸ FO : 698/95, Turkey, 4th Juin, 1919.

¹⁰⁸⁹ SHAT 7N 1648 Turquie : 1 Rapports des attachés militaires, Télégramme du consul de France à Bagdad au Ministère de la guerre, n° 241, le 14 avril 1919.

¹⁰⁹⁰ FO: 371/5067, Turkey: *Political Departments: General correspondence from 1906 (1920)*, N° 306/M.2570.

Selon les documents britanniques, la délégation kurde présidée par le Cheikh ‘Abd al-Qâdir Effendi et composée de : Mevlan Zadeh Rifaat Bey, journaliste, Emin Ali Bey, ancien officiel à Adrianople du Ministère de la Justice, Emin Bey, notable kurde fut reçue par une délégation ottomane composée de : Avni Pâshâ, Ministère de la Marine, Ahmad Abuk Pâshâ, ex-Ministère de la Guerre et Haidar Effendi, ex-Sheikh-ul-Islam¹⁰⁹¹.

Le Conseil de Cabinet arrêta ce qui suit :

- 1- La reconnaissance d’une large autonomie au Kurdistan,
- 2- La promulgation immédiate des lois en conséquence,
- 3- L’exécution spontanée des obligations découlant de ces lois,
- 4- L’engagement par les Kurdes de continuer à faire partie de l’Empire ottoman et de reconnaître la suzeraineté du Sultan Khalife¹⁰⁹².

Lors de la visite de *sadr-i a’zam* (le grand-vizir Férid Pacha) et du Ministre des Affaires Etrangères Tawfiq Pacha à Paris, le président de la délégation kurde Chérif Pacha, suivant les instructions de *Kurdistan Taali Djemiyeti* (Association pour le Relèvement du Kurdistan) rencontra plusieurs fois ces derniers qui lui répétèrent la même chose¹⁰⁹³.

Les Ottomans suivaient plusieurs buts politiques dans ces négociations, le premier étant de minimiser la question kurde et de la mettre dans le cadre ottoman et d’amoinrir le bon accueil qu’en ferait la conférence de la paix. C’est pour cela qu’ils retardèrent au maximum les négociations. Le mouvement kurde faisait un pari sur une cause perdue car les Ottomans allaient vers la décadence alors que le mouvement kémaliste progressait très rapidement. Les Kurdes étaient en train de négocier d’une part avec un parti qui était sur le point de mourir, et d’autre part, l’absence de force kurde dans la région aida Mustafa Kemal à installer rapidement son autorité plus précisément dans la région kurde.

Le pire de tout cela suite au dialogue avec les Ottomans, c’est que le mouvement national kurde (Centre d’Istanbul) subit une division. Dans cette phase délicate, le Centre d’Istanbul se divisa en deux tendances. L’une présidée par le Cheikh ‘Abd al-Qâdir de Nehrî, le représentant des Cheikhs de Nehrî, qui pensait dans cette période de

¹⁰⁹¹ WO: 32/5226, Mesopotamia: Punitive and Administrative Measures Against the Kurds (Despatch from British High Commissioner, Constantinople, 21 July 1919).

¹⁰⁹² Docteur Bletch Chirguh, *La Question kurde : ses origines et ses causes*, Ed. Publication de la Ligue Nationale Kurde *Hoyboun*, n° 6, Le Caire, 1930, pp. 24-25.

¹⁰⁹³ Amin, S. M., *Kord u ‘ajam, mêjuî siyasi kordakani Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l’Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992, p. 239.

crise que les Kurdes ne devaient pas s'opposer aux Turcs (c'est-à-dire l'Empire ottoman) mais devaient aider l'Empire à sortir de cette crise. L'autre présidée par Amin Ali Bedir-Khân, le représentant de la famille Bedir-Khân, pensait que les Kurdes devaient sortir du cadre de l'Empire ottoman et demander l'aide d'un Etat puissant. Suite à ce conflit interne dans l'Association pour le Relèvement du Kurdistan, l'organisation se scinda en deux factions autour de la question de l'indépendance du Kurdistan : la première, « bureaucratique », dirigée par le Cheikh 'Abd al-Qâdir, président du Conseil d'Etat, défendait l'autonomie ; la seconde, « intellectuelle », sous la direction des frères Bedir-Khân et d'autres membres de l'intelligentsia, revendiquait l'indépendance et propose la collaboration avec les Britanniques¹⁰⁹⁴. En conséquence, Amin Ali Bedir-Khân, les membres de la famille Bedir-Khân quittèrent l'association et formèrent une nouvelle association appelée *Ligue Sociale Kurde*. En même temps, Mamdouh Salim et ses amis créaient le parti Démocrate Kurde. Alors que le mouvement kurde était déjà divisé en plusieurs centres faibles, le Centre d'Istanbul subit une scission et se divisa en plusieurs groupes et sous-groupes. La situation du Centre de Suleymânia et du Centre d'Ourmia n'était pas meilleure que celle du Centre d'Istanbul. A Suleymânia, le Cheikh incita par le mouvement national turc à une révolte armée contre les Anglais et le sud du Kurdistan tomba sous la domination directe des Britanniques. A l'est du Kurdistan et à l'ouest d'Ourmia, le mouvement kurde s'enferma dans une aventure plutôt tribale.

L'une des fautes stratégiques du Centre d'Istanbul fut de rester en dehors du Kurdistan et n'y avoir aucune présence ni militaire ni politique afin de préparer les Kurdes à la libération et à l'indépendance de leur pays. La vraie mission du Centre d'Istanbul fut d'écrire des mémorandums et des lettres aux grandes puissances, en premier lieu aux Britanniques et en second lieu aux Français. Le Centre d'Istanbul avait oublié que la force diplomatique est toujours dépendante de la logique de force. L'absence d'un mouvement principal et organisé sur le terrain ne donne aucune force dans les relations diplomatiques ; le Centre d'Istanbul n'a pas compris une chose très simple, à savoir que dans les relations diplomatiques, seul le principe de force favorise le terrain pour une mission diplomatique.

¹⁰⁹⁴ Hamit Bozarslan, *La Question kurde: Etats et minorités au Moyen-Orient*, Ed. Presses de Science Politique, Paris, 1997, p. 24.

CHAPITRE XXII : UNE MOSAÏQUE DES REVENDICATIONS CONTRADICTOIRES

A- La contradiction des aspirations, confrontation des visées

1- Les visées de l'Iran

Après la Première Guerre Mondiale, avec l'élimination de la Russie, puis le démantèlement de l'Empire ottoman, tout en profitant de son rapprochement avec la Grande-Bretagne, surtout après la signature du traité anglo-iranien (1919), l'Iran pensait le moment venu de demander auprès de la Conférence de la Paix à Paris la ratification de ses frontières dans le Caucase et au Kurdistan. Il est intéressant de noter que, le 17 décembre 1918 au matin, malgré le fait que l'admission de la Perse à la Conférence fût encore loin d'être obtenue, la délégation persane quitta Téhéran. La délégation employait l'itinéraire suivant : Téhéran-Anzali-Bakou-Tiflis-Batoum-Constantinople-Toulon-Paris. La mission commençait d'ailleurs ses activités diplomatiques déjà durant son voyage : à Constantinople, Moshâver ol-Mamâlek engagea des pourparlers avec des représentants kurdes pour gagner à accepter les revendications persanes concernant le Kurdistan ottoman¹⁰⁹⁵. Arrivé à Paris, le délégué persan réclama, dans ses revendications présentées à la Conférence de la Paix le 23 mars 1919 au sujet de leur frontière de l'ouest, une partie du Kurdistan qui appartenait à l'Empire ottoman. : « *Le Kurdistan est un territoire habité par un peuple de race et de langue persanes, professant l'Islamisme. Cette contrée a été partagée entre la Perse et la Turquie. La Partie turque comprend : a) la région de Soleymânieh, enlevée à la Perse par le traité d'Erzeroum, et qui doit en toute justice faire retour à celle-ci ; b) le reste du Kurdistan ottoman, que des raisons ethniques, géographiques, religieuses, etc., relient à la Perse, et qu'il est tout naturel de rattacher à ce pays, d'autant plus que les chefs religieux et les notables Kurdes ont exprimé le désir de se réunir à la Perse* »¹⁰⁹⁶. Quant aux revendications visant le territoire ottoman, les Persans demandaient « (...) la partie du Kurdistan qui faisait partie de l'Empire ottoman ». Dans ce contexte les demandes persanes ne se limitaient pas à la région de Suleymânia cédée aux Ottomans par le traité d'Erzeroum en 1847. Ainsi tout en prétendant que le « (...) Kurdistan est un territoire

¹⁰⁹⁵ Oliver Bast, « La mission persane à la Conférence de paix en 1919 : Une nouvelle interprétation », In Oliver Bast (éd), *La Perse et la Grande guerre*, Ed. Institut français de recherche en Iran, Téhéran, 2002, p. 392.

¹⁰⁹⁶ Cf. *Revendication de la Perse devant la Conférence des préliminaires de Paix à Paris*, présenté le mars 1919, pp. 11-12.

habité par un peuple de race et de la langue persane (...) »¹⁰⁹⁷. Lord Curzon raconta, dans la lettre du 25 octobre 1919 qu'il adressa au Comte de Derby, la visite de Nusret alla Firouz et écrivit : « *Lors de sa visite, le Ministre des Affaires Etrangères de Perse m'a demandé le point de vue du gouvernement de Sa Majesté concernant les deux zones en question, à savoir : a) le Turkistan ; b) le Kurdistan* »¹⁰⁹⁸. En liaison avec le Kurdistan, Nosret od-Dowla ajouta que de son point de vue, « c'était une grande erreur de parler d'un Kurdistan turc et d'un Kurdistan persan. Car les deux en effet ne formaient qu'un seul Kurdistan, et ce qu'on appelait la frontière entre les deux n'était en fait qu'une frontière fictive »¹⁰⁹⁹. Lord Curzon écrivit dans une dépêche à Sir Percy Cox, ambassadeur britannique à Téhéran, ce qui suit : « *Cet après-midi, le Ministre des Affaires Etrangères de Perse me rendit de nouveau visite. Son Altesse m'a légèrement effrayé en produisant une carte avec une explication dactylographiée d'accompagnement sur laquelle était dessinée la rectification précise de la frontière que son gouvernement souhaitait présenter à la Conférence de la paix, et concernant ce qu'il croyait être notre soutien : car j'ai découvert que deux au moins de ces modifications supposaient des extensions considérables et, me semble t-il, impraticables du territoire persan aux dépens des voisins qui probablement n'approuveraient pas ce changement. La première proposition était pour l'annexion d'une région considérable du territoire kurde qui s'étendait à travers la frontière turco-persane jusqu'à l'ouest du lac Ourmia, et arrivait jusqu'au coeur du pays kurde* »¹¹⁰⁰.

Le 13 novembre, le Ministre de Perse remit un mémorandum persan à Lord Curzon, concernant les réclamations territoriales et les rectifications de frontière telles que demandées. Il est intéressant de noter que ce mémorandum demandait le rattachement à l'Iran de pratiquement tous les territoires du Kurdistan turc¹¹⁰¹. Le 17 novembre 1919, Nosrat od-Dowle (Firuz Mirza), dans une lettre qu'il adressa à Lord Curzon, parla des Kurdes en ces termes: « *Que les Kurdes sont divisés en un grand nombre de tribus, toutes jalouse les unes des autres ; ils ne sont point constitués en*

¹⁰⁹⁷ Oliver Bast, « La mission persane à la Conférence de paix en 1919 : Une nouvelle interprétation », ... *op.cit.*, p. 403.

¹⁰⁹⁸ Earl Curzon to The Earl of Derby (Paris), n° 1271 (144470/ 150/ 34), Foreign Office, October 25, 1918. In *Documents on British Foreign Policy*, Volume IV, Document n° 825, p. 1213.

¹⁰⁹⁹ Earl Curzon to The Earl of Derby (Paris), n° 1271 (144470/ 150/ 34), Foreign Office, October 25, 1918, In *Documents on British Foreign Policy*, *op.cit.*, p. 1214.

¹¹⁰⁰ Earl Curzon to Sir P. Cox (Tehran), n° 249 (152743/150/34), Foreign Office, November 13, 1919, In *Documents on British Foreign Policy*, Volume, pp. 1225-1226.

¹¹⁰¹ Cf. « Persian Memorandum » Document n° 846 : (152744/150/34), In *Documents on British Foreign Policy*, Volume IV, p. 1230.

nation, et ils sont loin de pouvoir former d'une union politique. Leur rattachement à la Perse- dont l'influence s'est déjà exercée d'une manière efficace en rendant sédentaire et en adoucissant les mœurs d'une grande partie des Kurdes, e.g, dans le Moukri, à Gharrous et à Sehne- continuerait une solution de ce problème difficile, d'autant plus que de nombreuses colonies de Kurdes se trouvent déjà éparses sur tout le territoire persan. Jamais les Kurdes ne se soumettent à la domination arménienne ; leur communauté de race, de langue, de religion avec les persans les rapprocherait bien plus naturellement de la Perse»¹¹⁰². Le 28 novembre 1919, Lord Curzon en racontant son entrevue avec le Ministre des Affaires Etrangères de Perse, écrivit à ce propos à Sir P. Cox «en arrivant à la quatrième vérification de la frontière suggérée par le prince du côté occidental ou du côté des Kurdes de Perse, cette partie est demandée par l'Iran selon la proposition du prince. Quant à moi, je me suis abstenu de donner mon opinion sur la ligne particulière qui avait été dessinée sur la carte par Son Altesse¹¹⁰³. Durant ses nombreuses visites en Angleterre, qui durent des mois, Nosrat od-Dowle explique longuement, à Lord Curzon et à un autre membre du Foreign Office, les principes sur lesquelles doivent s'appliquer le traité et les revendications iraniennes. Or, Lord Curzon récuse les droits des Iraniens sur le Turkménistan et le Caucase, donne une réponse vague à leurs revendications sur le Kurdistan¹¹⁰⁴.

En effet, la Grande-Bretagne entra en « jeu » et entama une manœuvre politique, car le traité de Sèvres n'était pas encore signé et la Grande-Bretagne voulait faire plaisir au gouvernement iranien afin de pouvoir appliquer ses projets politiques dans la région. L'historien iranien Djavâd Sheykh al-Eslâmi, écrivit à propos des revendications de l'Iran que les revendications territoriales de l'Iran étaient si vastes qu'elles devinrent le sujet de moquerie de la Conférence : comment un Etat pouvait-il demander un si vaste territoire alors qu'il a trop de bouches à nourrir ?¹¹⁰⁵. Enfin, les revendications de la Perse ne furent pas appuyées par la Grande-Bretagne, c'est pourquoi elles ne furent pas étudiées à la Conférence ; en outre, la Grande-Bretagne ne voulait pas que l'Iran

¹¹⁰² Richard Schofield (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 6, 1989, p. 385.

¹¹⁰³ Earl Curzon to Sir P. Cox (Tehran), n° 259 (157613/150/34), Foreign Office, November 28, 1919, In *Documents on British Foreign Policy*, Volume IV, p. 1248.

¹¹⁰⁴ Mansoureh Ettehadieh (Nezam Mafi), « Les illusions et les faits : l'Iran et la Conférence de Versailles », In Oliver Bast (éd), *La Perse et la Grande guerre*, Ed. Institut français de recherche en Iran, Téhéran, 2002, P.433.

¹¹⁰⁵ Djavâd Sheykh al-Eslâmi, *Sima-ye ahmad Shâh-e Qâjar : Pas az gozasht-e haftâd sâl az aqd-e qarardâd-e 1919 Irân va Englis*, Ed. Nashr-e Goftâr, Téhéran, 1993/1372, p. 177.

participe à la Conférence sous prétexte que ce dernier n'avait pas participé à la Guerre et était resté neutre. Au Conférence de San Remo, Nosrat od-Dewle s'efforce initialement d'obtenir la participation de l'Iran. Tout ce qu'il obtient, c'est que le 19 avril, on informe l'Iran que le délégué iranien pourra assister aux débats sur la frontière du Kurdistan¹¹⁰⁶. En réalité la Grande-Bretagne voulait éloigner l'Iran de toute participation dans les affaires politiques du Moyen-Orient.

2- Les aspirations arabes

Après l'entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés de l'Allemagne, les Britanniques estiment le moment venu d'établir leur domination sur l'ensemble du Proche-Orient en constituant un empire arabe à la tête duquel ils placeraient un souverain tout dévoué à leur cause. Des agents britanniques prennent contact avec le Chérif Hussein, chef de la famille des Hachémite qui règne sur la Mecque depuis le XI^e siècle. Ils lui promettent la couronne d'un « grand royaume arabe » s'étendant de la Méditerranée au Golfe persique (zone du « Croissant fertile ») sans toutefois en préciser les limites¹¹⁰⁷. Après l'armistice de Moudros, pour la première fois après quatre siècles, à l'exception de la péninsule arabique où restaient quelques garnisons turques qui n'avaient pas grande autorité, on voit que la totalité des provinces arabes étaient enfin débarrassées du joug étranger¹¹⁰⁸. Le 30 septembre 1918, l'armée ottomane évacua Damas et le soir même les drapeaux arabes furent hissés. Le 5 novembre 1918, le Prince Fayçal installa un gouvernement militaire arabe à Damas et deux jours plus tard, un gouvernement arabe fut également installé au Liban¹¹⁰⁹.

Mi-janvier 1919, Fayçal, fils du chérif Hussein, seul délégué arabe à la Conférence, partit pour Paris à la tête d'une délégation arabe. Il plaida l'indépendance des Arabes, bien que les pouvoirs de la délégation n'aient pas été reconnus par les dirigeants arabes. Fayçal comptait beaucoup sur l'appui du gouvernement britannique qui lui a permis de participer à la Conférence. La France refusait avec insistance de reconnaître Fayçal comme délégué à la Conférence de la Paix, mais suite à une

¹¹⁰⁶ Mansoureh Ettehadieh (Nezam Mafi), « Les illusions et les faits : l'Iran et la Conférence de Versailles », ...*op.cit.*, pp. 433-434.

¹¹⁰⁷ Joseph-henri Denécheau, *La Méditerranée arabe et le Proche-Orient au XX^e siècle...op.cit.*, p. 14.

¹¹⁰⁸ George Antonius, *The Arab awakening : The story of the Arab National movement* (2^e éd.), Ed. Hamish Hamilton, London, 1938, p. 276.

¹¹⁰⁹ Zeine N. Zeine, *Al-sirah al-dewli fi al-chriq al-awsat o wiladat dawlatai Soriya o Lubnan* (La lutte internationale en Moyen-Orient et la naissance des états de Syrie et de Liban), Ed. Dar Al-nahar, Beyrouth, 1977, p. 84.

intervention du Ministre des Affaires Etrangères britannique, la France fit machine arrière. Le 1^{er} janvier 1919, Fayçal présenta un mémorandum à la Conférence. Il réclama « *Le pays qui s'étend au sud d'une ligne Alexandrette-Perse jusqu'à l'Océan indien est habité par les « Arabes ». Par qui nous entendons un peuples de souche sémantique proche parents parlant tous une seule langues, la langue arabe. Les éléments qui ne sont pas de langue arabe dans ce territoire ne dépassent pas, je pense, à 1% de l'ensemble. Le but des mouvements nationalistes arabes (dont mon père devint le chef après les appels réunis des branche syriens et Mésopotamienne) est d'unie éventuellement les Arabes en une nation comme vieux membre du Comité Syrienne, j'ai commende la révolte syrienne, et j'ai eu sous une ordres des syriens, des mésopotamiennes et des Arabes* »¹¹¹⁰. En effet, Fayçal, dans son mémorandum, demanda entre autres une vaste partie des territoires kurdes pour rattacher à son futur Etat arabe

Le 6 février 1920, Fayçal, accompagné du colonel Lawrence, alla au Ministère des Affaires Etrangères français et parla de son mémorandum qu'il avait présenté le 29 janvier devant la Conférence de la Paix. La France est opposée au mémorandum de Fayçal. Elle considère ce dernier comme une créature des Britannique. Elle favorise donc la présentation à la conférence de Versailles des demandes syriennes et libanaises à Faysal. Le 13 février les revendications syriennes sont exposées par le Comité central syrien, composé de personnalités francophiles ayant œuvré en faveur de l'influence française durant la Guerre. Les revendications libanaises sont exposées au même moment par une délégation de personnalités politiques issue de la Montagne libanaise. La Grande-Bretagne a tenté d'empêcher le départ de ce groupe, essentiellement composé de Maronites favorables à la France et sous l'influence du patriarche maronite, Mgr Houayek¹¹¹¹.

A vrai dire, il y avait trois grandes influences principales devant les aspirations arabes :

- 1° Les intérêts britanniques en Irak et en Palestine ;
- 2° Les intérêts de la France en Syrie ;

¹¹¹⁰ Archive BDIC : Fol. 223 Res/ 13, Dossier Koltz (Asie Mineur), *Memorandum by The Emir Faisal* (Confidential).

¹¹¹¹ Vincent Cloarec & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient... op. cit.*, pp. 41-42.

3° La prise en considération des intérêts nationaux des Juifs en Palestine. Les désaccords nés dans la Conférence de la Paix se résumaient dans cette question : comment réagir avec les territoires arabes du nord?¹¹¹².

3- Les revendications Helléniques

Avant la fin de la première Guerre Mondiale, le gouvernement de Grec avait déclaré la guerre contre l'Empire ottoman. Les Grecs ont commencé à s'agiter dès les premiers jours de l'occupation. Travaillés par la propagande irrédentiste du gouvernement d'Athènes, ils ont mis sur pied une multitude de comités patriotiques et ont ressuscité ici et là, la vieille tradition du banditisme. Depuis la signature de l'armistice de Moudros, l'idée d'un Grande Grèce englobant Constantinople, la Thrace orientale, l'ouest de l'Asie Mineurs et peut-être même littoral pontique ne paraît plus extravagante¹¹¹³. Un Mémoire de Venizélos présenté, le 30 décembre 1918, à la Conférence de la Paix, déclare que, pendant la durée de la guerre mondiale, 300.000 Grecs ont été exterminés; qu'en outre, pendant la période de 1914 à 1918, 450.000 Grecs ont été expulsés par le gouvernement turc et ont dû se réfugier provisoirement en Grèce; que plusieurs autres centaines de milliers ont été déportés des côtes à l'intérieur, où la plupart ont trouvé la mort¹¹¹⁴. La Grèce demande la région de Smyrne et ses alentours. Les revendications helléniques portait sur le fait que la région était de majorité grecs et que entre la côte ouest de l'île Egée et côte est il y a une relation historique et économique. La Grande-Bretagne appui les revendications helléniques et le Conseil Suprême donna l'ordre au Grec d'occuper Smyrne. Le 14 mai 1919, l'amiral Calthorpe prépara le débarquement des troupes grecques à Smyrne. Le 15 mai, à sept heures, les troupes grecques débarquent et se livrent à tous les excès¹¹¹⁵. Les affrontements entre musulmans et chrétiens ont fait en l'espace de quelques semaines des centaines de victimes. Hors des grandes agglomérations, les autorités ottomanes sont absolument incapables d'assurer l'ordre et la sécurité¹¹¹⁶. A vrai dire, l'occupation grecque, avec ses excès, a favorisé le développement d'une crise fanatisme musulman habilement exploité, en Asie Mineur, par les représentants encore puissants de l'Union

¹¹¹² George Antonius, *The Arab awakening : The story of the Arab National movement* (2^e éd), Ed. Hamish Hamilton, London, 1938, p. 278.

¹¹¹³ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Ed. Complexe. Coll. Historiques, Bruxelles, 1997, pp. 19-20

¹¹¹⁴ André Mandelstam, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*, Paris, Ed. Pédone, 1925, p. 23.

¹¹¹⁵ AMAE, Papiers d'Agents - Ducrocq Georges 1916-1927 (28).

¹¹¹⁶ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne... op.cit.*, p. 21.

et Progrès¹¹¹⁷. Finalement, cela groupe autour de Mustafa Kemal toutes les forces vivres de son pays. En effet, la Grèce bénéficie d'importants agrandissements territoriaux au lendemain de la Première Guerre Mondiale, mais, écrasée par les Turcs et chassée d'Asie Mineure en 1922, après plus de deux millénaires de présence, elle subit un profond traumatisme¹¹¹⁸. En juillet 1923, le Traité de Lausanne mit fin à la guerre gréco-hellénique. La Grèce rendait à la Turquie la Thrace orientale, Smyrne ainsi que quelques petites îles en mer Égée. La frontière gréco-hellénique fut celle de 1914. Finalement, La défaite grecque devant les Turcs entama pour toujours le « rêve » d'un grand état hellénique avec Constantinople pour capitale.

B- Enchevêtrements des revendications, différend des nationalismes

1. Les revendications arméniennes

A la Conférence de Paris, les Arméniens furent d'abord représentés par deux délégations avant qu'elles ne trouvent un accord pour n'en former qu'une seule. La première, dirigée par Boghos Nubar Pacha et comprenant plutôt des conservateurs et des libéraux, s'exprimait au nom de la diaspora et donc aussi des réfugiés de Turquie. La seconde, conduite par Avedis Aharonian, parlait au nom de la république d'Erevan et était liée par la première se voulaient plus ambitieuses que celles défendues par les représentants d'Erevan qui avaient pour instruction d'obtenir l'élargissement de leur territoire en Transcaucasie, l'annexion de six vilayets orientaux et un accès à la mer Noire par Trébizonde. Boghos Nubar Pacha voulait, en effet, un Arménie beaucoup plus vaste allant du Caucase à la Cilicie estimant même que sans cette province un Etat arménien ne serait pas viable¹¹¹⁹.

La Délégation arménienne présenta le février 1919, ces revendications territoriales devant la Conférence de la Paix. D'après le texte des revendications ces régions sont les suivantes :

1° Les sept vilayets de Van, Bitlis, Diarbékir, Kharpout, Sivas, Erzeroum et Trébizonde.

¹¹¹⁷ Ministère d'Etat chargé de la défense nationale, Etat-major de l'armée de terre, Service historique, *Les Armées alliées en Orient après l'armistice de 1918*. 4, Juin, juillet, août 1919, Paris, 1972 Tom IV, p. 11.

¹¹¹⁸ Ralph Schor, *Crises et dictateurs dans l'époque de l'entre-deux-guerres 1919-1939*, Ed. Nathan Université, Paris, 1993, p. 89.

¹¹¹⁹ Jean-Paul Chagnollaude, et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient... op.cit.*, p. 41.

2° Les quatre sandjaks Ciliciens, c'est-à-dire : Marash, Kozan, Djebel-Bereket et Adana avec Alexandrette.

3° Tout le territoire de la république arménienne du Caucase comprenant : toute la province d'Erevan, la partie méridionale de l'ancien Gouvernement de Tiflis, la partie sud-ouest du Gouvernement d'Elisabethopol, la province de Kars, excepté la région située au nord d'Ardahan¹¹²⁰.

Tableau 5 : La population des six vilayets dits arméniens en 1912 selon les estimations de la Délégation arméniennes à la Conférence de paix.

Musulmans	Erzeroum	Van	Bitilis	Kharpout	Diarbékir	Sivas	Total	Par religion
Turcs	240.000	47.000	40.000	102.000	45.000	192.000	666.000	1.178.000
Tcherkesse	7.000	«	10.000	«	«	45.000	62.000	
Persans	13.000	«	«	«	«	«	13.000	
Lazes	10.000	«	«	«	«	«	10.000	
Bohémien	«	3.000	«	«	«	«	3.000	
Kurdes sédentaires	35.000	32.000	35.000	75.000	30.000	35.000	242.000	
Kurdes nomades	40.000	42.000	42.000	20.000	25.000	15.000	182.000	
Chrétiens.								
Arméniens	215.000	185.000	180.000	168.000	105.000	163.000	1.018.000	1.183.000
Nestoriens							0	
Jacobites		18.000	15.000	5.000	60.000	25.000	123.000	
Chaldéens								
Grecs	12.000	«	«	«	«	30.000	42.000	
Religions diverses								
Kizilbaches	25.000	«	8.000	80.000	27.000	«	140.000	254.000
Zazas								
Tchareklis	30.000	«	47.000	«	«	«	77.000	
Yézidis	3.000	25.000	5.000	«	4.000	«	37.000	
	630.000	350.000	382.000	450.000	296.000	507.000	Total général	2.615.000

Source : Délégation arménienne : *La Question Arménienne devant la Conférence de la Paix*- Annexe 1, In Archive BDIC, Fol 223 Res.13, Dossier Asie Mineur.

En outre, la France et la Grande-Bretagne se montrèrent d'autant plus réservées que certaines de ces demandes allaient à l'encontre de leurs propres ambitions territoriales dans la région. En définitive, seuls les Etats-Unis y ont accordé un certain intérêt puisqu'ils acceptèrent même de réfléchir à leur implication directe en faveur d'un

¹¹²⁰ Messoud Fany, *La nation kurde et son évolution sociale*. Thèse pour le doctorat, université de Paris, faculté de droit, Ed. Librairie L.Rostein, Paris, 1933, pp. 181-182.

Etat arménien, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils étaient d'accord avec le projet territorial tel qu'il leur fut exposé¹¹²¹. Finalement le projet d'un Grande Arménie que enterré par Mustafa Kemal avec la pris de ses armées Kars (le 30 octobre) et Alexandropol (le 7 novembre) 1920 et enfin les victoires de Mustafa Kemal sera finit définitivement la présence des Arméniens dans l'Anatolie Oriental et ses victoires serons officialisé avec le traité de Lausanne, (24 juin 1923).

2- Les revendications kurdes

Après avoir approchés sans succès les Anglais en 1914, Chérif Pacha les contacte à nouveau avant la fin de la guerre, et rencontre le 3 juin 1918, à Marseille, Sir Percy Cox, commissaire civil en titre de la Mésopotamie : Chérif Pacha prône la politique de « fait accompli », disant à Sir Percy Cox que les britanniques devaient accorder dès maintenant l'autonomie au Kurdes, le centre de l'administration du Kurdistan devant être » sans aucun doute à Mossoul »-qui se trouvait dans le secteur revenant théoriquement à la France¹¹²². En 1919 Chérif Pacha fut nommé le représentant de la Délégation Kurde auprès de la Conférence de la Paix de la part des Kurdes d'Istanbul, de Caire et de Suleymânîa. Chérif Pacha présida une délégation kurde à la Conférence de la Paix et défendra, le 22 mars 1919, un mémorandum sur les revendications du peuple kurde, muni avec une carte du Kurdistan. Dans le texte ainsi réclamait : *«Les frontières du Kurdistan de Turquie au point de vue ethnologique commencent : au nord, par Ziven, sur la frontière du Caucase et continuent à l'Ouest par Erzeroum, Erzindjan, Arabkir, Behismi, Divick ; au sud, Haran, les collines de Sindjâr, Tel Asfar, Erbil, Kirkouk, Suleimanié, Akk-el-man, et Sinna ; à l'Est par Ravandiz, Bach-Kalé, vizir-Kalé, c'est-à-dire la frontière persane jusqu'au mont Arart ...Qu'on nous permette cependant de faire observer que si, dans l'Arménie en voie de création, on englobe des centres où des Kurdes sont en majorité, comme ces populations sont guerrières et jalouses de leur indépendance nationale, il n'y aura pas de doute que, dans cette future Arménie, le désordre régnera à l'état endémique...En 1895, le prince I. Obanoff, ministre des Affaires étrangères Russie, qui est loin d'être kurdophile, a officiellement affirmé la minorité des Arméniens dans tout l'Empire Ottoman....En vertu du principe wilsonien, tout plaide donc en faveur des Kurdes, pour*

¹¹²¹ Jean-Paul Chagnollaude, et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient... op.cit.*, p. 42.

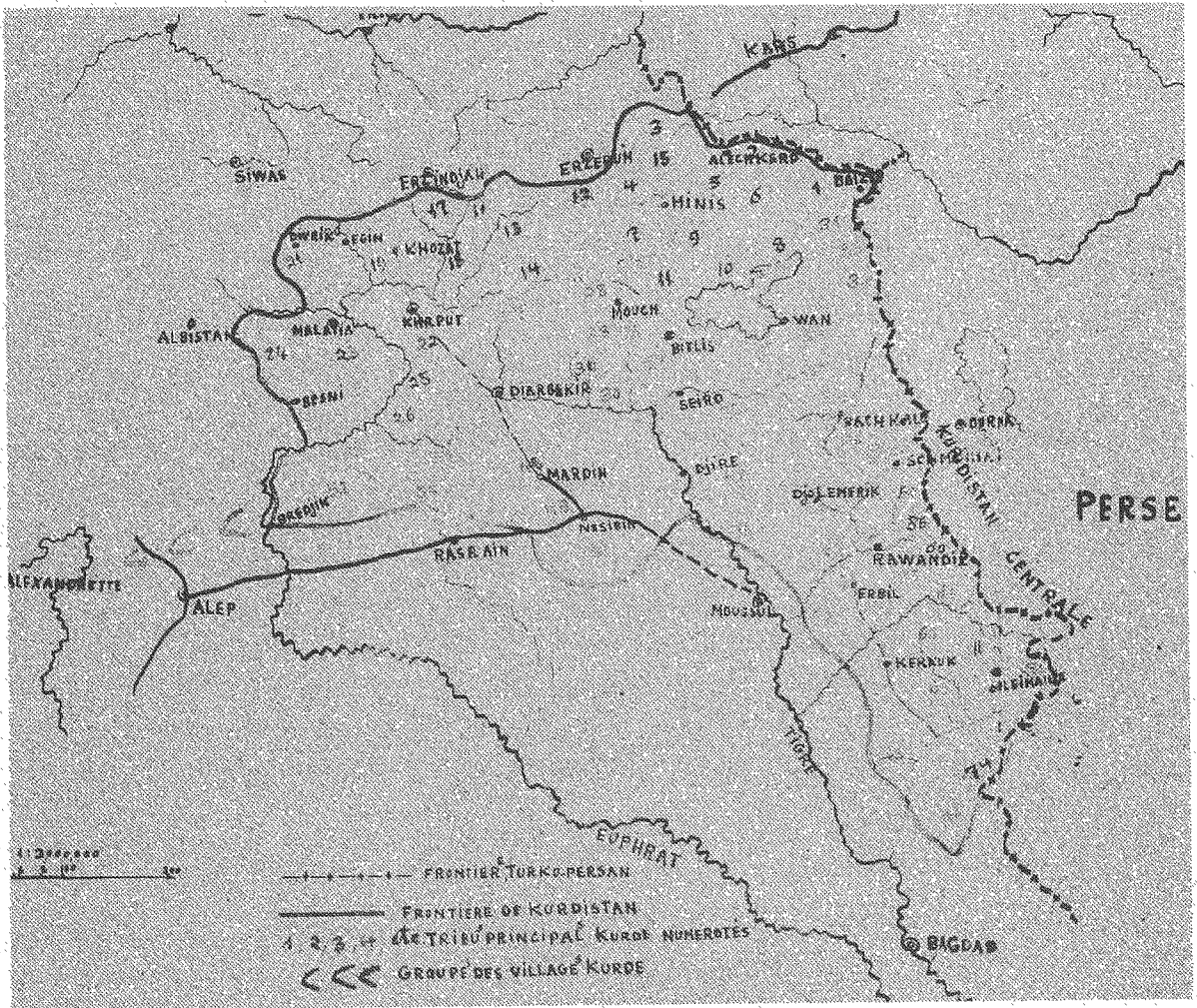
¹¹²² Chris Kutschera, *Le mouvement national kurde*, Ed. Flammarion, Paris, 1979, p. 23.

la création d'un Etat kurde entièrement libre et indépendant. Les quatorze points de M. Wilson étant intégralement acceptés par le gouvernement ottoman, les Kurdes croient qu'ils ont bien mérité le droit de demander leur indépendance...Nous protestons énergiquement contre les prétentions arméniennes sur le Kurdistan, qui, dans les limites des frontières que nous allons indiquer sur la carte ci-après, doit rester aux Kurdes »¹¹²³.

Le 1^{er} mars 1920, Chérif Pacha avait présenté son deuxième Mémoire au Conseil Suprême de la Conférence de la Paix. Cette mémorandum réclame : « *Les données historiques*

¹¹²³ Cf. *Mémorandum sur les revendications du peuple Kurdes*, Présenté le 22 mars 1919 à Conférence de la paix, Imprimerie. A. G. L'Hoir, Paris, pp. 3, 4, 6, 13.

Carte 17 : La carte du Kurdistan présentée à la Conférence de la paix 1919.



Source : AMAE Sous-série : Levant 1918-1919 (Caucase Kurdistan), Vol .vol 12.

et politiques prouvent que ces pays ne peuvent pas être détachés de l'Empire ottoman pour passer sous une souveraineté autres que celle des Kurdes eux-mêmes...au point de vue de la population, nulle part ils ne dépassent la limite de 25 %. Le général russe Basiloff, dans ses études sur cette partie de l'Asie Mineur, a trouvé les Arméniens dans les proportions de un Arménien pour six Kurdes »¹¹²⁴. Avec ce mémoire il présenta une carte ethnographique des territoires majoritairement kurdes. Puis il remet des lettres après lettres aux gouvernements Anglais et Français sur les revendications kurdes

¹¹²⁴ CF. « Mémoire présenté par le Général Chérif Pacha président de la Délégation Kurde à Monsieur le président du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix », In AMAE Sous-série : Levant 1918-1919 (Caucase Kurdistan), Vol .vol 12.

jusqu'à ses démissions de son poste de président de la Délégation kurde le 27 avril 1920.

3- Les Assyro Chaldéens : à la recherche d'un empire assyrien

Les Assyro Chaldéens, ont remis cinq mémorandums au secrétariat de la Conférence de la Paix, par intermédiaire, soit de la Délégation française, soit de la Délégation britannique, et quatre Délégations étaient présentés à Paris en 1919-1920, les quelles réclamaient, sans exception, un Etat Assyro-Chaldéen¹¹²⁵. Rustem Nejib et Saïd Namik représentants, auprès de la Conférence de la paix à Paris.

« présenté par Saïd Namil et Rustum Nejib, qui furent reçus par Paul Deschanel, Président de la République française, en mars 1920, on peut résumer ainsi les revendications des Assyro-Chaldéens catholiques :

1- Former un Etat Assyro-Chaldéen autonome et qui devra devenir par la suite indépendant. Cet Etat comprendra :

a) Le vilayet de Mossoul en entier.

b) Le vilayet de Diarbékir (Mise à part la partie qui se trouve au nord du Mourad-Sou, branche sud de l'Euphrate supérieur).

c) Les régions du Sandjak d'Alep et d'Ourfa (vilayet l'est de l'Euphrate ;

Le Sandjak de Seert (vilayet de Bitlis) ;

Le Sandjak de Hakkari (vilayet de Van).

d) Les territoires présentement persans de Ourmia et Salamas situé à l'Ouest du lac d'Ourmia. Le développement de cette population et la prospérité de son Etat, estiment les représentants, exigent l'accès à la mer. En conséquence, ils demandent deux débouchés :

1- Sur Méditerranée par Alexandrette,

2- Sur le Golfe persique par le Tigre, l'Euphrate le Shatt el-arab¹¹²⁶. A vrai dire la carte qui était présentée par la Délégation assyro chaldéenne, plus qu'un Etat c'était vraiment un petit empire.

De plus, la nation Assyro Chaldéenne demande le mandat d'un grand Etat de l'Entente pour une durée qui lui permettra d'acquiescer l'aptitude à se gouverner elle-

¹¹²⁵ Joseph Yacoub, *La question Assyro-Chaldéenne, les Puissances Européennes et la Société des Nations 1908-1938*. Thèse de doctorat de l'Université Lyon II, (Sous la dir. de Nikita Elisseeff), 1984, Tome I, pp. 94-95.

¹¹²⁶ *La Question Assyro-Chaldéenne : Etudes et Notes (Novembre et décembre 1920-janvier 1921)*, Paris, 1921, p. 21

même ; pour le choix de la puissance mandataire, la Délégation Assyro Chaldéenne devra être consultée¹¹²⁷.

Dans leur mémorandum présenté à la Conférence de la Paix, ils présentèrent les autres nations de la région comme de race assyrienne, selon eux, « *en dehors des Assyro-chaldéens chrétiens se trouvent d'autres population de même race. Ce sont les Kurdes et Turkmènes de Baradost (Nord) de Hakkariet en Perse* ; les Kurdes-Assiran qui habitent à l'ouest du vilayet de Mossoul, les Kurdes Miran nomades (Sud de Mardine), les Arabes Sleiba, les montnards de Maloula (Nord de Damas). Enfin plusieurs groupes kurdes, Arabes et Turkmènes qui gardent encore la langue ou les mœurs chaldéennes et qui se rattacheraient facilement à leurs frères de race »¹¹²⁸.

¹¹²⁷ Joseph Yacoub, *La question Assyro-Chaldéenne, les Puissances Européennes et la Société des Nations 1908-1938*. Thèse de doctorat de l'Université Lyon II, (Sous la dir. de Nikita Elisseeff), 1984, Tome I, p.97.

¹¹²⁸ Archive BDIC, Fol. 223 Res/13, Dossier Koltz (Asie Mineur), *Les revendications Assyro-Chaldéens devant la Conférence de la Paix*, pp. 5-6.

Carte 18 : Les revendications Assyro-Chaldéennes à la Conférence de la Paix

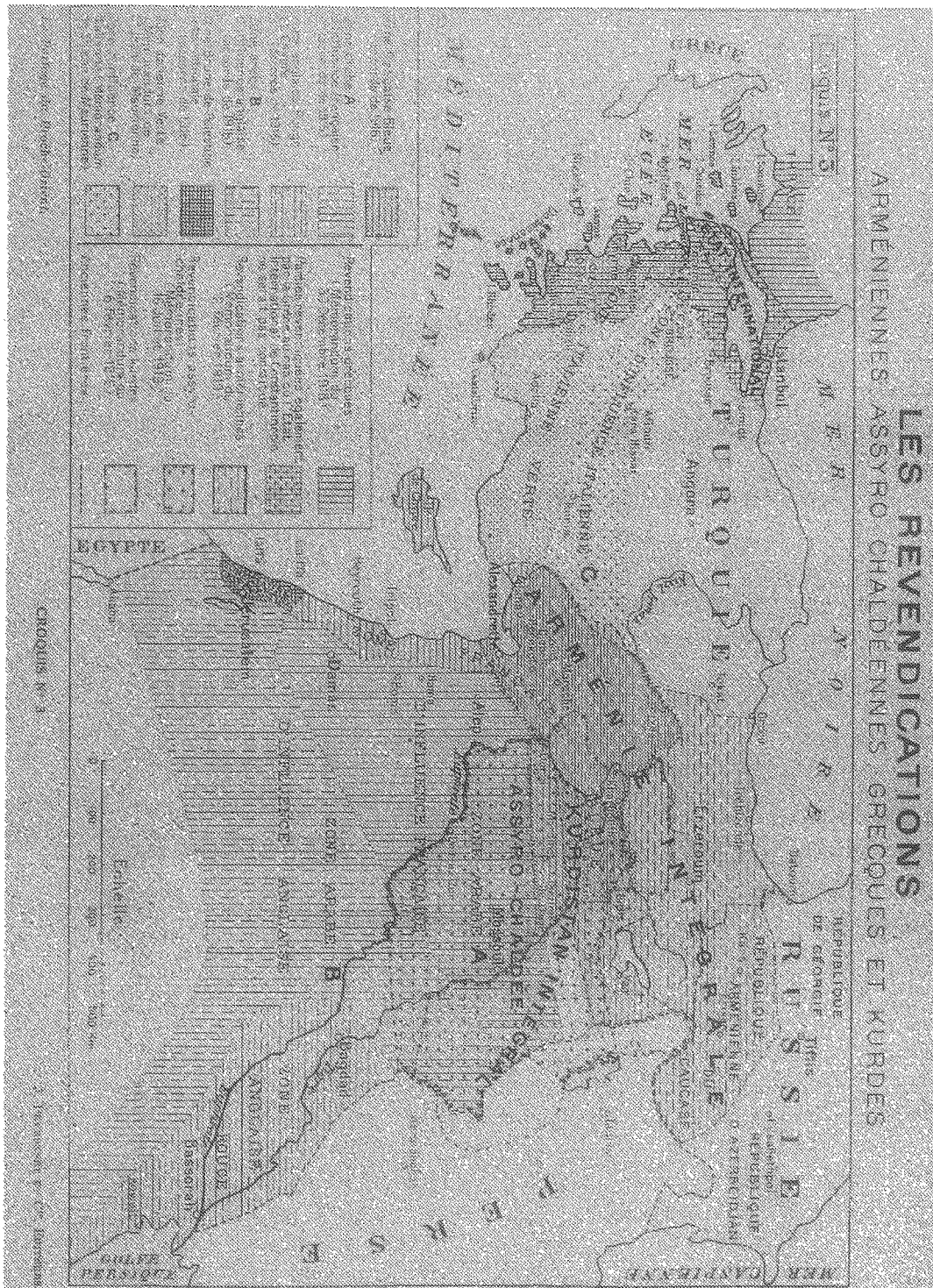


Source : Archive BDIC, Fol. 223 Res/13, Dossier Koltz (Asie Mineur), *Les revendications Assyro-Chaldéennes devant la Conférence de la Paix*

Le plus grande problème de l'après Guerre, c'était la reconstruction de la région et la redistribution d'une nouvelle carte pour la région. Harcelés de doléances, les Alliés sont dans une position extrêmement embarrassante. Pendant les années de guerre, ils ont semé les promesses à tout vent. A présent, ils se trouvent confrontés à des exigences impossibles à concilier. La situation est d'autant plus scabreuse qu'ils caressent eux-mêmes certain projet¹¹²⁹. Ces revendications étaient très contradictoires et l'on tranche à San Remo (en avril 1920), en faveur des Puissances européennes et surtout va lié directement aux intérêts anglo-français de la région.

¹¹²⁹ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne... op.cit.*, p. 24.

Carte 19: Les revendications Arméniennes, Assyro-Chaldéennes, Grecque et Kurdes.



Source : Jean Pichon, *Le partage du Proche-Orient*, Ed.J. Peyronnet & Cie, Paris, 1938, p. 172.

Chapitre XXIII : LES ASSYRO-CHALDEENS : EXODE, AVENTURE ET ERRANCE

A. Un faux espoir, une réelle tragédie

1-Histoire d'une petite ethnie religieuse

Les Assyriens formaient une minorité ethnique religieuse et rurale très enracinée dans la région. L'histoire de leur origine n'est pas assez claire et ils n'ont jamais eu d'Etat indépendant. L'histoire des chrétiens désignés sous le nom d'Assyriens au XIX^e siècle, puis d'Assyro Chaldéens au XX^e siècle, est en effet indissociable de l'histoire des peuples du Moyen-orient, au sein desquels ils sont identifiés par leur langue et leur religion, ils parlent et écrivent une langue syriaque proche de l'araméen et appartiennent à l'une des l'Eglises oriental qui se sont épanouies à l'est du monde romain à la fin du V^e siècle¹¹³⁰.

Les Assyriens sont une entité des groupes de tribus est répartie en deux grandes « caste » : les *ashiret* ou tribus autonomes ; les rayas ou populations soumises. Les sont quasi-indépendantes réparties sur les vallées inaccessibles des monts Hakkari et les rays ou populations soumises sont des citoyens de seconde zone, « protégé » de l'Islam turc, kurde, arabe ou persan¹¹³¹. Ils vivaient jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle dans une bonne intelligence dans les montagnes du Kurdistan¹¹³². Durant plusieurs siècles, en effet, tribus assyriennes et tribus kurdes de l'Hakkaiari ont vécu dans une sorte de symbiose tribale à laquelle le patriarcat nestorien participant lui-même, dans la mesure où il avait aussi une structure partiellement tribale¹¹³³. Il faut dire qu'aucune confrontation sanglante avec leurs voisins musulmans n'a été signalée. L'équilibre de ces relations socio-religieuses entre Assyriens et Kurdes s'est maintenu tant que cette société mixte a été préservée toute ingérence extérieur, bénéficiant de l'isolement que constituait la montagne à des population ignorant tout de l'environnement

¹¹³⁰ Florence Hellot, « La Fin d'un Monde : les Assyro Chaldéens et la Première Guerre Mondiale ». In, *Chrétiens du monde arabe : un archipel en terre d'Islam*, (dirigé par : Bernard heyberge), Ed. Autement-Collection Mémoires n° 94, Paris, 2003, p. 127.

¹¹³¹ Joseph Alichoran, « Du génocide à la diaspora : Les Assyro-chaldéens au XX^e siècle », publié dans la revue *Istina*, 1994, n° 4, octobre-décembre (tiré à part), pp. 6-7.

¹¹³² Alichoran témoigne que pendant l'absence de l'émir kurde de Djulamerg, c'est au patriarche Mar Shemoun que revient la charge d'assurer la justice entre deux ou plusieurs parties musulmanes en conflit. Il est même amené à garder le harem de l'émir jusqu'à son retour. Cf. Joseph Alichoran, « Du génocide à la diaspora »,*op.cit.*, p. 7.

¹¹³³ Pierre Rondot, « Les Assyriens des tribus de l'Hakkaiari : égalité tribal Assyro-Kurde », In *Les Chrétiens du monde Arabe*, Ed. Maisonneuve & Larose, paris, 1989, P. 131.

extérieur¹¹³⁴. Les Assyriens de l'Empire ottoman vivaient dans le cadre des émirats kurdes, semi-indépendants tels que : Hakkâri, Bohtân, Sôrân et d'autres et ceux de l'Empire perse vivaient dans les confins de l'Ourmia. Lord Curzon en 1891 les évalua entre 100 000 et 200 000 personnes¹¹³⁵. Ils vivaient dans les montagnes du Kurdistan qui étaient entourées par les tribus kurdes et ils étaient presque au niveau du statut social tribal kurde. Leurs maisons, leur musique et leur mode de vie leur ressemblaient tant que Layard (1849) puis Curzon 1891 dirent qu'il était très difficile de les distinguer des Kurdes.

Le système tribal assyrien est un système patriarchie, féodale et la grande partie est des nomades. Les tribus dépendaient de *maleks*, qui étaient aussi chefs guerre ; les évêques se partageaient spirituelle et temporelle. Toutes reconnaissent la double tutelle spirituelle et temporelle de Mar Shimaun, qui les représentait devant les autorités ottoman¹¹³⁶. Jusqu'aux années quarante du XIX^e siècle, leur relation avec les Kurdes n'a connu aucun trouble ; au contraire, l'histoire raconte l'alliance et la coopération kurdo-assyrienne. Une source kurde classique atteste l'ancienneté de la coopération tribale et guerrière assyro-kurde. Selon le Chérif-Nameh, le troisième émir de la dynastie d'hakiari, Izeddine Cher, fut défait et tué au milieu du XV^e siècle par les Turkomans Ak Kouyounlou, et son territoire est alors passé aux mains des Kurdes Doumbeli. Les Assyriens de Diz aidèrent alors à rétablir au pouvoir l'héritier des hakiari, Asadeddine, qu'ils ramenèrent de son exil en Egypte¹¹³⁷. Tout au long des siècles jusqu'aux années 1843-1847, où se déroula une série de confrontations sanglantes entre les Kurdes et les Assyriens, les relations kurdo-assyriennes étaient harmonieuses. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'arrivée des missionnaires occidentaux dans la région changea cette relation de bonne intelligence.

2- Les missionnaires occidentaux : attisement du fanatisme

Au XIX^e siècle, les rivalités entre les Etats coloniaux dans la région étaient très fortes. Les visées britanniques étaient d'assurer les routes de l'Inde, la Russie voulait avoir accès à la Mer Noire et la France assurait la protection des catholiques de

¹¹³⁴ Joumana Debs, « Les minorité Assyriennes et Kurdes », *op.cit.*, p. 93.

¹¹³⁵ George N. Curzon, *Persia and the Persian Question*, (1892), Ed. Frank Cass and Co. Ltd, second. Ed. 1966, London, t I, p. 536.

¹¹³⁶ Florence Hellot, « La Fin d'un Monde : Les Assyro Chaldéens et la Première Guerre Mondiale »...*op.cit.*, p. 128.

¹¹³⁷ Pierre Rondot, « Origine et caractère ancestraux du peuplement Assyrien en Haute Djézireh Syrienne », In *BEO*, Institut français de Damas, Tome XLI-XLII, année 1989-90, Damas, 1993, p. 95.

l'Empire ottoman. Tout cela marqua le début réel de l'ingérence de ces Etats coloniaux dans la région. Les missionnaires arrivaient toujours avant l'armée, collectaient des informations et préparaient le terrain pour l'armée. Au début du XIX^e siècle, les missionnaires anglais, russes, français et américains étaient déjà bien installés parmi les minorités chrétiennes de l'Orient. En effet, les visées des puissances occidentales coloniales dans la région étaient, par l'intermédiaire des politiciens et des missionnaires, d'écarter les chrétiens de la région de tout mouvement des peuples musulmans et d'attiser par tous les moyens la flamme du fanatisme religieux pour mieux diviser et régner.

Depuis la guerre russo-iranienne de 1826-1828, les Assyriens participaient à la guerre contre l'Iran aux côtés de l'armée russe. En contrepartie, la Russie les autorisa à installer cent familles assyriennes d'Ourmia dans le Caucase. Durant les années de la guerre de Crimée (1853-1856), Mar Shimoun montra qu'il se préparait à se ranger aux côtés de l'armée russe et disait en même temps qu'il négociait la conversion à l'Eglise orthodoxe russe. Il apparaît que Mar Shamaun arriva à la conclusion qu'il était impossible de vivre dans le cadre de l'Etat ottoman et donc qu'il allait se tourner vers la Russie. Le 27 mai 1868, dans une lettre adressée au Tsar de Russie, il lui demanda de soulever les Assyriens contre l'agression kurde et ottomane¹¹³⁸. Les missionnaires occidentaux voulaient jouer avec les sentiments et la naïveté des Assyriens afin de les soumettre à leur Eglise et à leur Etat. Un missionnaire américain témoigne qu'un missionnaire orthodoxe russe fit aux Assyriens des promesses impossibles à tenir : « *la Russie va venir occuper la région, confisquer tous les biens et les propriétés des musulmans et vous les donner* »¹¹³⁹.

En 1906, Mar Shamaun une fois de plus affirma aux Russes qui venaient de s'installer à Azerbaïdjan qu'ils se convertiraient à l'Eglise orthodoxe russe si la Russie les protégeait. En effet, lors du déclenchement des hostilités turco-russes, les soldats arméniens et assyriens servirent réellement dans les rangs de l'armée russe.

3- Les confrontations kurdo-assyriens 1843-1844

L'arrivée des missionnaires européens et américains dans la région eut un impact considérable sur la communauté religieuse assyrienne et devint la source de nombreux

¹¹³⁸ Pour le texte de cette lettre cf. Aziz-Berkho Aziz., *Al-ashoriyoun*, (Les Assyriens), (en arabe), Suède, 1985, pp. 158-159.

¹¹³⁹ Shaswar Kh. Harshami, *Mejwy aramiyakân leop. cit.*, p. 249.

conflits de croyance, même entre les Assyriens eux-mêmes. En même temps, ces missionnaires furent les sources principales d'encouragement des Assyriens contre leurs voisins musulmans, surtout contre les Kurdes. Un missionnaire américain, dans une lettre qu'il adressa en 1836 à Mar Shimoaun, écrivit que « *tous les malheurs que vous et votre peuple ont subi venaient tous de la persécution islamique, et cela suscita la pitié et la sympathie des chrétiens américains envers vous* »¹¹⁴⁰. Cela signifiait l'approfondissement du conflit interconfessionnel entre les Assyriens et les autres peuples musulmans. La politique britannique ottomane jusqu'au début du XX^e siècle fut de préserver le statut ottoman et d'empêcher toutes les tentatives de changement de la carte géopolitique de la région. Quand les émirs kurdes de Hakkari, de Bohtan et de Badinan préparèrent la révolte contre la Sublime Porte, un conflit kurdo-assyrien se déclencha. Finalement le conflit servit les intérêts britanniques de deux manières. Premièrement, ce conflit devint un prétexte pour mettre la pression sur la Sublime Porte afin qu'elle frappe fort les émirats kurdes avant que ceux-ci ne deviennent une menace réelle sur la frontière turco-persane. Deuxièmement, ce conflit leur permit de confirmer leur place parmi les Assyriens afin d'utiliser ces derniers dans le cadre de leur politique ottomane.

Les Anglais ont formellement contre la participation des assyriens aux révoltes kurdes. Lors de la préparation de émir Bedir-Khân contre la Sublime Porte, Noralla Bey, l'un des proche collaborateur de Bedir-Khân, écrivait une lettre à Mar Shamoun et lui demanda une entretient. Mais le missionnaire anglais Badger, non seulement n'a pas laisser Mar Shamoun de voir Noralla, en plus par l'intermédiaire des officiers anglais demanda de réprimer les insurrections kurdes. En 1846, Bedir-Khân Bey exige une somme exorbitant de la part des Nestoriens et, devant leur impossibilité de lui verser, Zeïnar Bey, l'un de ses acolytes, envahit une partie de territoire de Thiari et enlève le blé des chrétiens. En 1847 enfin, des massacres de chaldéens et de Jacobites, commandités par Bedir-Khân bey, sont encore signalés autour de Jezireh¹¹⁴¹. A vrais dire, pendant la mission de Dr. Badger eut lieu la grande insurrection kurde, sous Bedir Khân Beg : des milliers de chrétiens furent passé par l'épée ; et Mar Shimoun lui-même, fuyant les infidèles, obtint un abri sous le toit de Dr. Badger à Mossoul¹¹⁴².

¹¹⁴⁰ S. M. Amin, *Kord u ajam, mêjuî siyasi kordakanî Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l'Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992, p. 265.

¹¹⁴¹ Florence Hellot, « Les Assyriens de Perse au XIX^e siècle », In *Dabireh*, n° 3, été 1988, p. 175.

¹¹⁴² F. N. Heazell, M.A. and Mrs. Margoliouth, *Kurds and Christians*, Ed. Piscataway, NJ : Gorgias Press, 2004, p. 6.

Les consuls anglais à Mossoul et Van encouragèrent les Assyriens qui vivaient sous l'émirat kurde de Bohtan à ne pas payer les impôts à Bedir-Khân, ce qui provoqua une série d'affrontements sanglants entre Kurdes et Assyriens, ces derniers subissant beaucoup de pertes et de dégâts. Le consulat anglais de Mossoul, sous prétexte de protéger les Assyriens, demanda aux autorités turques de frapper le mouvement de Bedir-Khân.

Enfin, les relations houleuses entre les deux nations reprirent un cours plus calme et s'améliorèrent après la chute de l'émirat de Bohtan, de sorte que lors de la révolte de Yezdân Cher, selon Basile Nikitine, les Nestoriens (Assyriens) se rangèrent sous ses drapeaux ¹¹⁴³ et lors de la révolte de Cheikh Ubaydulla en 1879-1880, ils adoptèrent la neutralité. D'une manière générale, on peut dire que depuis la fin des confrontations sanglantes de 1843-1847 jusqu'au début de la Première Guerre Mondiale, l'histoire ne témoigne pas de conflits sanglants ; au contraire leurs relations étaient plutôt amicales. Lors de son recul devant l'armée turque en 1910, le cheik de Bârzân et sa famille se réfugièrent dans Tkhoma et échappèrent aux Turcs. Les habitants de Tkhoma les gardèrent en lieu sûr et refusèrent de les livrer aux Turcs qui vinrent les réclamer¹¹⁴⁴. Mais la véritable et tragique histoire des Assyriens commença avec le début de la guerre mondiale, ce que nous allons voir dans les pages suivantes

B- Les assyriens devant la Grand Guerre

1- Exode 1915

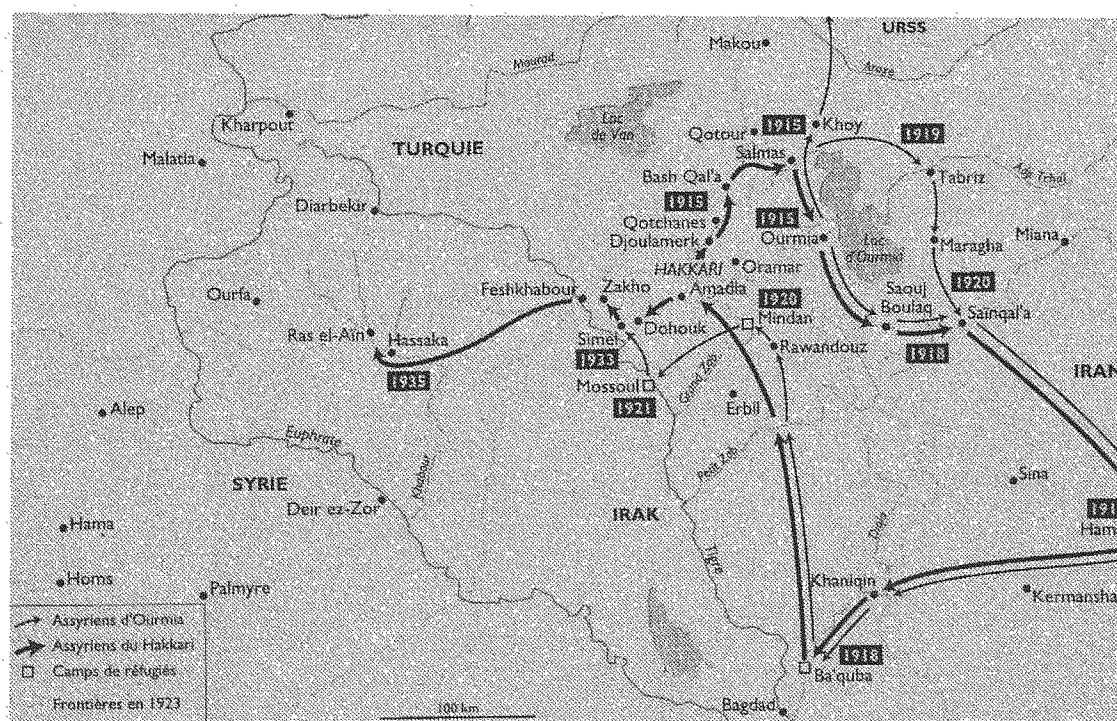
Peu de temps après la prise de pouvoir par les Jeunes Turcs suite à la révolution constitutionnaliste de 1908, les dirigeants du CUP travaillaient sur deux axes principaux : celui du pan-turcanisme et celui du panislamisme. Cela aggrava à la fois les conflits religieux entre les musulmans et chrétiens et les relations entre la nation turque et les nations non turques. Le déclenchement des hostilités de la Première Guerre Mondiale fut pour les Arméniens et les Assyro-Chaldéens une occasion de se détacher du joug de l'Empire ottoman.

¹¹⁴³ Basile Nikitine, *La Perse que j'ai connu, 1905-1919, Paris*. Manuscrit dactylographié préservé à la Bibliothèque de Inalco, sous le cote: B C.I.27, p. 194.

¹¹⁴⁴ Surma d'Bait Mar Shimun, *Assyrian Church Customs and the murder of Mar Shimun*, with an Introduction By His Grace The Archbishop Of Canterbury Edited, With A Glossary By W.A. Wigram, D. D. Published 1920, p. 89.

Avant d'entrer en guerre aux côtés des Allemands le 22 août 1914, le gouverneur de Van, à la demande de la Sublime Porte, invita Mar Shimoun Benjamin et au cours de l'entretien, le vali lui demanda de ne pas soutenir la Russie et de rester fidèle à la Turquie. La proclamation de djihad par l'Empire ottoman. Quand la guerre éclate, les tribus kurdes et assyriennes qui vivaient en coexistence dans les montagnes du Hakkari sont obligées de choisir leur camp. Le djihad proclamé par le Sultan ottoman le 13 novembre provoque l'alignement des principaux protagonistes suivant leur religion. Les Kurdes combattant aux côtés des ottomans, tandis que les Assyriens tergiversent quelques temps jusqu'au 10 mai

Carte 20 : Exodes des Assyro-Chaldéens entre 1915 et 1935.



Source : Florence Hellot, « La Fin d'un Monde : les Assyro Chaldéens et la Première Guerre Mondiale ». In, *Chrétiens du monde arabe : un archipel en terre d'Islam*, (dirigé par : Bernard heyberge), Paris, 2003, p. 145.

1915 avant de déclarer la guerre aux ottomans. C'est que les premiers fronts ouverts sont loin des Hakkari¹¹⁴⁵. Très rapidement après sa défaite face à l'armée russe dans la bataille de Sarikamish en 1915 dans le front du Caucase, puis la fuite en masse des soldats chrétiens (arméniens et assyro-chaldéens) dans le rang de l'armée ottomane, les dirigeants du CUP décidèrent d'exterminer la race arménienne. En effet, cette fois, au contraire des massacres des Arméniens de 1894-1896, le massacre atteignit aussi les Assyriens ; les autorités ottomanes attisèrent la flamme du fanatisme religieux et attaquèrent les Assyriens : en conséquence une dizaine de villages assyriens furent pillés ou brûlés.

Les Assyriens déclarèrent la guerre à la Turquie le 10 mai 1915, et ce fut le commencement de leur terrible odyssee.¹¹⁴⁶ Ils entrèrent en guerre avec l'espoir de

¹¹⁴⁵ Joumana Debs, « Les minorité Assyriennes et Kurdes », *op.cit.*, p. 94.

¹¹⁴⁶ R.S. Stafford, *Tragedy of the Assyrian Minority in Iraq*, p. 28. Cité par: Joseph Yacoub, *La question Assyro-Chaldéenne, les Puissances Européennes et la Société des Nations 1908-1938*. Thèse de doctorat de l'Université Lyon II, (Sous la dir. de Nikita Elisseeff), Tome I, 1984, p.72.

former à la fin de la guerre un foyer national pour les Assyriens. A vrais dire, arrivés aux portes des montagnes Hakkari, les Russes influencent les Assyriens par une intense propagande ; les tribus assyriennes hésitantes optent pour une alliance avec la Russie malgré la contestation de certains d'entre eux. Cette décision est contestée par un groupe de notables dont le cousin de patriarche, Nemrod Shenoya, personnalité respectée des Turcs. Les opposants furent assassinés par des membres des diverses tribus à l'instigation du patriarche¹¹⁴⁷. Aussitôt, l'armée ottomane, soutenue par les tribus kurdes, s'ébranla sur Hakkari. Lorsque l'armée ottomane et les tribus kurdes encerclèrent les Assyriens, Mar Shimoun demanda l'aide des Russes : le 28 juin 1915, lorsqu'il arriva à Ourmia, malgré les promesses russes, il n'obtint rien du tout. Le 10 août, Mar Shimoun arriva à Salmâs pour se réunir avec Tchinoubov, mais la réponse fut qu'il reste lui-même avec l'armée russe et que les Assyriens de Hakkari évacuent la région vers la frontière de l'Iran¹¹⁴⁸. Après quatre mois d'un combat acharné, il finit par se retirer devant l'armée ottomane à la demande des autorités russes et ceux qui restèrent dans la région furent massacrés. Mar Shamoun et ses sujets parvinrent à Ourmia au terme d'une longue marche.

Il faut signaler que l'arrivée de l'armée russe en Azerbaïdjan puis le déclenchement de la Première Guerre Mondiale provoquèrent des conflits religieux entre musulmans (azéris, kurdes, perses etc.) d'un côté et chrétiens (arméniens, assyro-chaldéens) de l'autre. C'est ce que nous allons voir dans les pages suivantes.

2- Les malheurs des années de la Guerre

Comme nous l'avons dit précédemment, l'arrivée des Russes creusa l'abîme déjà existant entre musulmans et chrétiens. L'historien iranien Kasravi a bien constaté que les Assyriens, depuis de longues années, se soumettaient aux missionnaires américains et français, éprouvaient de la haine envers les musulmans et après l'arrivée de l'armée russe, ils causèrent des dégâts et firent du mal aux Iraniens, et cette fois les Russes leur donnèrent fusils et autres matériels de guerre¹¹⁴⁹.

Les premières expéditions ottomanes sur le front du Caucase se firent dans deux directions, l'une sur le front de Bazirgan et d'Ourmia et l'autre sur le front de Bâna et de Sajoubolaq. Dans les deux cas, les *mucahodin* iraniens et les Kurdes constituèrent

¹¹⁴⁷ Joumana Debs, « Les minorité Assyriennes et Kurdes », *op.cit.*, pp. 95-96.

¹¹⁴⁸ S. M. Amin, *Kord u ajam, mêjuî siyasî kordakanî Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l'Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992, p. 281.

¹¹⁴⁹ Ahmad Kasravi, *Târikh-e Hezhdah sâleh-ye Azarbayjân*, (Dix-huit ans de l'histoire d'Azrbadjan), 3e éd. Téhéran, Ed. Amir Kabir, 1961/1340, p. 599.

l'avant-garde de l'armée ottomane¹¹⁵⁰. Au cours de l'hiver 1914-15 les turcs avaient, en effet, réussi de pousser leur avance vers Ourmia et Taurus en occupant ces deux villes. Dans la direction d'Ourmia opérait la division de Halil bey, dans celle de Taurus il y a eu aussi quelques unités régulières, mais le gros a été formé par les irréguliers kurdes, tant ceux de Perse que ceux de Turquie, unis sous le même drapeau vert de la Guerre Sainte¹¹⁵¹. Avec le retrait de l'armée russe en Azerbaïdjan, un nombre considérable d'Assyriens dût également s'enfuir pour échapper à la vengeance des musulmans. En plein hiver, des centaines de femmes, de vieillards et d'enfants choisirent la voie de l'exode, voie sur laquelle beaucoup d'entre eux moururent.

Après l'évocation de la ville d'Ourmia, selon les sources iraniennes, les Kurdes entrèrent dans la ville et se livrèrent au pillage pendant deux jours et deux nuits jusqu'à ce qu'arrive Rashid Bey, le commandant ottoman, qui ordonna de fusiller de certains Kurdes¹¹⁵². Au début de l'année 1915, suite à une défaite flagrante de l'armée ottomane dans le front du Caucase, l'armée russe décida de reconquérir la région d'Azerbaïdjan. Le 31 janvier 1915, l'armée russe entra dans la ville de Tabriz sans combat. Les autorités russes, afin de tirer profit des rivalités ethno-religieuses, formèrent des unités spéciales dans le rang de leur armée, essentiellement recrutées parmi les Arméniens et les Assyriens ; ces unités avaient carte blanche pour se venger des Kurdes et sitôt arrivées à Sajoubolaq, elles commencèrent à massacrer ses habitants. A Oshnou, ils tuèrent Fatah Qazi et capturèrent Simko et Syyed Taha Shamdinani¹¹⁵³.

De Hkkarî à Ourmia 1915

Au mois de août 1915, sur la demande des autorités russes, après des mois de combat acharné aux attaques turco kurdes durant l'été 1915 finirent par se replier sur ligne de l'armée russe, faute de munitions et affluèrent dans les régions de Khoy, Salmâs et Ourmia en automne¹¹⁵⁴. En se retirant vers l'Iran, ils n'épargnèrent pas les Kurdes qu'ils tuèrent en pillant tout sur leur passage, ce qui provoqua une sorte de guerre religieuse sanglante qui accentua encore la rivalité assyro-kurde. L'arrivée des ces

¹¹⁵⁰ Kasravi Tabrizi, *Târikh-e Hezhdah sâleh-ye Azarbayjân*, ...*op.cit.*, p. 600.

¹¹⁵¹ Basile Nikitine, *La Perse que j'ai connue, 1905-1919, Paris... op.cit.*, p. 155.

¹¹⁵² Ahmad Kasravi, *Târikh-e Hezhdah sâleh-ye Azarbayjân*, (Dix-huit ans de l'histoire d'Azrbadjan), 3 e éd. Téhéran, Ed. Amir Kabir, 1961/1340, p. 607.

¹¹⁵³ S. M. Amin, *Kord u ajam, mêjui siyasi kordakanî Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l'Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992, pp. 289-290.

¹¹⁵⁴ Basile Nikitine, *La Perse que j'ai connue, 1905-1919, Paris... op.cit.*, p. 158.

assyrien avec tous leurs troupeaux, les mulets etc. ajoutait un nouvel élément qui compliquait singulièrement la situation. Il fallait songer à abriter quelques 30 à 40 000 réfugiés dans un pays déjà dévasté par les événements précédents¹¹⁵⁵. L'hiver 1916, l'armée russe s'avança en plusieurs directions vers les territoires ottomans ; en Iran, elle occupa la totalité des régions kurdes d'Azerbaïdjan : Mokri, Senna jusqu'à Qasr-e Shirin et dans le Kurdistan méridional (actuel Kurdistan d'Irak) elle s'avança jusqu'aux villes de Khânakin, Penjvin et Rawândouz. Les unités spéciales de l'armée, constituées d'Arméniens et d'Assyriens, traitèrent les Kurdes avec beaucoup de violence et massacrèrent des Kurdes pour se venger, aux dires de témoins historiques, les troupes Arméniens qui étaient avec les Russes ont, en automne 1916, massacré environ 5.000 Kurdes, hommes, femmes et enfants en les précipitant, sous la menace de leurs baïonnettes, du haut des parois de la Gorge de Ravandouz (driving them over the cliffs of Rowanduz groge)¹¹⁵⁶.

En février 1917, la révolte de février éclata en Russie, mais le régime du Tsar n'était pas encore tombé et le nouveau régime continua la guerre jusqu'à la révolution d'octobre 1917 où l'armée désorganisée se retirait de tous les fronts de la guerre. Il faut bien dire qu'à partir du printemps 1915 jusqu'à l'automne 1917, le comportement des Russes avec les populations musulmanes fut très mauvais. La famine et les déprédations mutuelles, dans lesquelles les Russes partants ne prirent aucune part, accrurent l'amertume entre les chrétiens et les musulmans. Ce furent particulièrement les Azéris et les Kurdes non tribaux qui souffrirent, parce que les chrétiens étaient mieux armés.

La formation des unités assyro arméniens

La perspective de l'effondrement total des forces russes sur le front du Caucase et du Kurdistan devait être bientôt sérieusement prise en compte. C'est dans ce cadre qu'il faut envisager les divers projets élaborés à cette époque par les états-majors alliés. Ces unités chrétiennes devront assurer la ligne de front avec les turcs. Pour remédier à la défaillance russe¹¹⁵⁷. A Londres, à Paris, à Petrograd, au Caire, les alliées n'avaient cependant pas attendu cette débandade et ce retrait de l'armée russe pour projeter des

¹¹⁵⁵ Basile Nikitine, *La Perse que j'ai connu, 1905-1919, Paris... op. cit.*, p 158.

¹¹⁵⁶ Major Kenneth Mason, « Central Kurdistan », In *GJ*, Vol LIV, n° 6, December 1919, P.331 ; Société des Nations, *Question de frontière entre la Turquie et l'Irak... op. cit.*, p. 42.

¹¹⁵⁷ Daniel Méthy, « L'action des Grandes Puissances dans la région d'Ourmia (Iran) et les Assyro-Chaldéens : 1917-1918 », In *Studia Kurdica*, N° 1-5, 1988, Institut Kurde de Paris, p. 81.

solutions de remplacement : elles témoignent de l'intérêt renouvelé porté au front d'Orient. Elles vont déboucher sur la mise sur pied de nouveaux bataillons, les bataillons arméniens et assyro chaldéens¹¹⁵⁸.

Les objectifs étaient donc clairs : remplacer les armées russes sur le front du Caucase par des troupes issues des minorités nationales qui, unies par leur commune hostilité aux Ottomans pourraient tenir tête aux forces turques. Le rôle des Assyriens était, dans ce cadre, de tenir Ourmia et la région pour empêcher une descente turque vers la Mésopotamie¹¹⁵⁹. Les anglais en décembre 1917, donnèrent des promesses aux assyriens de leur former un foyer national dans les montagnes de Hakkâri, leur terre natale.

Il est intéressant de dire que tout au long de l'occupation russe dans la région, les Assyriens, au nom de l'utopie nationale et tout en s'appuyant sur l'armée russe, semèrent des conflits et des haines dans leurs relations avec les autres communautés de la région ; puis, après la chute de l'Empire russe, il apparut que la Russie n'avait en fait formé aucun projet national ni pour les Assyriens, ni pour les Arméniens, sauf de les utiliser à des fins proprement militaires et politiques.

3. D'Ourmia à Ba'quba : d'une exode à l'autre

Chassés de leur terre, armés et installés à Ourmia, les Assyriens commencèrent à se venger sur les populations musulmanes autochtones de la région, car ils pensaient que celles-ci étaient à l'origine de leur misère et de leur errance et ils devinrent ainsi un véritable adversaire aux yeux des populations musulmanes. Le retrait de l'armée russe et la formation des unités militaires assyriennes sous la direction d'officiers anglo-français accrut leur tyrannie vis-à-vis des populations. Les Assyriens devinrent militairement le maître réel de la région. A partir du mois de février 1918, ces unités assyriennes commencèrent leurs actes de violence. Les 19, 20 et 21 de ce mois, la situation s'aggrava et les guerres civiles entre les musulmans (azéris) et les Assyriens prirent une dimension très dangereuse. Selon des sources historiques, environ 10 000 personnes furent tuées pendant la seule journée du 24 février¹¹⁶⁰. La violence des Assyriens vis-à-vis des musulmans arriva à un tel point que les unités militaires

¹¹⁵⁸ Florence Hellot, « l'ambulance française d'Urmia (1917-1918) ou le rattachement de la Grande Guerre en Perse », In *SI*, t 25-1996, p. 66.

¹¹⁵⁹ Daniel Méthy, « L'action des Grandes Puissances dans la région...*op.cit.*, p. 82.

¹¹⁶⁰ Ali Dehgân, *Sarzamin-e Zardadosht : Owzâ'e tabî'i, siyâsi, eqtesâdi, farhangi, ejtemâ'i, Târikhi-ye Rezâiye*, Téhéran, Ed. Ebn-Sina, 1348/1969, p. 504.

assyriennes, sous le prétexte de chercher des armes, pillèrent tout ce qu'elles trouvèrent et si un propriétaire faisait mine de s'opposer, il était tué sans discussion ; comme le témoigne Nikitine, le consul russe à Ourmia, aux yeux des Persans, en effet, ces unités n'avaient rien de légal et menaçaient au contraire la population musulmane¹¹⁶¹.

Les Kurdes entrèrent en conflit

Les Assyriens étaient moins nombreux que les musulmans 'adjam ; pour ajuster l'équilibre des forces, ils cherchèrent à faire alliance avec Ismail Agha, connu sous le nom de Simko, le plus puissant chef kurde de la région. Mar Sahamoun et Simko tombèrent d'accord pour se réunir à Salmâs le 17 mars 1918¹¹⁶² vers 16 heures de l'après midi. L'un des gardes du corps de Mar Shimoun, rescapé de ce massacre, raconte que :

« Simko sortit à la rencontre du patriarche, qu'il reçut avec tous les honneurs nécessaires, et le conduisit dans la maison où ils prirent le thé ensemble. Mar Shimoun parla avec la plus grande franchise à Smiko Agha au sujet de la paix, l'assurant « qu'en toute honnêteté, nous n'avons pas la moindre intention de faire du mal en Perse, ou de découper les territoires. Nous souhaitons seulement nous défendre des attaques des Turcs et ainsi de suite ». Simko répondit alors en affirmant son accord complet avec cette idée, et le patriarche se leva pour partir. Simko l'escorta jusqu'à la porte, embrassa sa main, et ses cavaliers se tinrent prêts à nous escorter. Mar Shimoun et moi venions de nous installer sur les sièges du chariot quand soudainement un coup de feu fut tiré dans sa direction ; ce coup de feu fut suivi d'une décharge du toit, des fenêtres, et, en fait, de tous les côtés. Au moins quarante cavaliers furent tués ou blessés, et dans la confusion qui suivit, certains trouvèrent refuge dans les maisons des

¹¹⁶¹ Basile Nikitine, *La Perse que j'ai connu, 1905-1919, ...op.cit.*, p. 175.

¹¹⁶² Basil Nikitine dans son mémoire (non publié) donna la date de 4 mars pour l'assassinat de Mar Shimoun, cf. Basile Nikitine, *La Perse que j'ai..op.cit.*, p.177 ; Rahmatollah Towfiq dans son mémoire publié récemment à Téhéran donna exactement la date de 4 mars, cf. Rahmatollah Towfiq, *Târikhcheh-ye Orumiyeh : Yâddâshtha-yi Az Sâlhâ-ye Jang-e avval-e Jahâni ve ashub-e ba'd az a*, Téhéran, Ed. Shirazeh, 2003/1382, p. 35. Mais Caujole, *Les Tribulations d'une ambulance française en Perse*, p. 102 ; Rahmatollâh Mo'tamed, *Orumiyeh dar mohârabe-ye âlamsuz : az moqaddameh-ye Nasâra tâ balvâ-ye Esmâ'il Âqâ*, Téhéran, Ed. Shirâzeh, 2000/1379, p. 41, tous confirment le 17 mars.

Arméniens, parmi eux, mon frère David»¹¹⁶³. L'historien iranien Kasravi raconte « *A ce moment des cavaliers Shakkâk étaient arrivé tout en occupant les toits. Mar Shimoun finit sa parole et Simko lui promet sa collaboration. Il se leva pour partir et Simko l'accompagnera le visage souriant. Les fenêtres de la maison dans laquelle ils était assis donnait sur la porte de la cour et on pouvait voir, de la maison, le voiture de Mar Shimoun arrêtée devant la porte. Il sorte de la maison et arriva jusqu'à la voiture et se prépare à partir, brusquement Simko tira une balle de sa fusil et il atteint par derrière et Mar Shimoun tombait. Aussi tôt, les Shakkâks ouvriront le feu à partir des toits et tous les Assyriens qui attendaient, postés à coté de leurs chevaux, tombait, à l'exception un ou deux, aucun n'en échappera. Mar Shimoun, tombait par le tir à balle de Simko et était encore vivant quant le frère de Simko, Ali Agha, tira une nouvelle fois et le fiat passer à trépas* »¹¹⁶⁴.

Il est très difficile de savoir pourquoi Simko décida d'assassiner Mar Shimoun. Les données justificatives sont différentes. D'après Dr. Caujole Paul, alors présentait en mission humanitaire à Ourmia, que « Simko n'aurait été, paraît-il, dans cette affaire que l'instrument du Valiahd définitivement gagné à la cause germano-turque »¹¹⁶⁵. Simko lui-même reconnut dans une entrevue qu'il avait tué Mar Shimoun à la demande du gouvernement persan et il se justifiait aussi en alléguant que les Assyriens avaient l'intention d'occuper le Kurdistan du Nord, ce qui pour lui constituait deux raisons d'assassiner Mar Shimoun¹¹⁶⁶.

Suite à son assassinat, la situation s'aggrava de plus en plus ; le 19 mars la nouvelle se répandit à Ourmia. Le 20 mars, les Assyriens commencèrent à massacrer les musulmans dans la ville d'Ourmia et dans les villages alentour ; dès qu'ils trouvaient un musulman et surtout un Kurde, ils le tuaient immédiatement. Les historiens d'Ourmia évaluent le nombre des tués pendant cette journée sanglante entre 10 000 et 15 000 victimes¹¹⁶⁷; de plus, les troupes assyriennes sous le commandement d'Agha Petros

¹¹⁶³ Surma d'Bait Mar Shimun, *Assyrian Church Customs and the murder of Mar Shimun with an Introduction by His Grace the Archbishop of Canterbury Edited, With A Glossary By W.A. Wigram, D.D.* Published 1920, p. 99.

¹¹⁶⁴ Ahmad Kasravi, *Târikh-e Hezhdah sâleh-ye Azarbayjân*, (Dix-huit ans de l'histoire d'Azrbadjan), 3^e éd. Téhéran, Ed. Amir Kabir, 1961/1340, p. 727.

¹¹⁶⁵ Dr. Paul Caujole. *Les Tribulations d'une ambulance française en Perse*, Ed. Les Gémeaux, Paris, 1922, p. 102.

¹¹⁶⁶ Cf. CO 730/19: *Iraq Original Correspondence Despatches* (1922), 5529, From Sir Percy Cox to Winston Churchill, n° 27/34.

¹¹⁶⁷ Ali Dehgân, *Sarzamin-e Zardadosht : Owzâ'e tabî'i, siyâsi, eqtesâdi, farhangi, ejtemâ'i...op.cit.*, p. 515.

firent une expédition punitive vers la résidence de Simko à Tchâhrq, et Simko réussit difficilement à s'échapper.

Les Alliés déçurent les Assyriens, car au lieu d'assurer les fronts de la guerre, ils devinrent la cause d'une guerre civile. Le bruit du retour de l'armée ottomane se répandit. Le 10 juillet 1918, un avion militaire anglais décolla d'Ourmia et annonça aux Assyriens que la Grande-Bretagne n'avaient pas les moyens de les protéger, mais s'ils voulaient rejoindre l'armée anglaise, il leur fallait aller à Hamadân. La nuit du 2 août 1918, les Assyriens détruisirent tout l'arsenal guerrier et reprirent en masse le chemin de l'exode vers Béjar. Dans l'après-midi du 3 août, l'avant-garde de l'armée ottomane, Kurdes et Azéris, arriva à Ourmia¹¹⁶⁸.

Les Chaldéens isolés subirent de plein fouet les attaques des tribus kurdes et de la 6ème division turque, la famine et les épidémies. Sur les 80 000 partants, arrivèrent à Hamadân moins de 60 000 personnes qui se succédèrent par groupes de taille variable tout le mois d'août et le début de septembre; elles retrouvaient là l'ambulance française, à laquelle les Anglais interdirent de reprendre ses activités¹¹⁶⁹. Arrivé à Hamadân, les Anglais les désarmaient et les envoyaient par groupe de 3000 à Ba'quba. En 1919, les Assyriens étaient les premiers utilisés dans les opérations contre les Kurdes aux côtés des anglais¹¹⁷⁰ et puis tout au long des années 1919-1932, un escadron assyrien (*Assyrian Levies*) aida la puissance mandataire britannique à réprimer des insurrections nationalistes arabes chiites et kurdes en Irak mais à la fin du mandat, en 1932. En mai 1933, le gouvernement irakien mit le patriarche Mar Shimoun en résidence surveillée à Bagdad et les notables assyriens-nestoriens furent mis en demeure d'abandonner toute revendication d'établissement compact des réfugiés, suite à quoi, en juillet, une partie de ces réfugiés alla demander asile dans la Syrie sous mandat français. Devant le refus des autorités françaises de leur accorder un territoire autonome, ils refrançirent la frontière irakienne en août 1933 où un millier d'entre eux furent massacrés par les troupes irakiennes, dirigées par le colonel kurde Bakir Sidqi.

Les chefs assyriens n'avaient pas bien pris conscience de leurs poids dans la région; ils comptaient toujours sur des appuis extérieurs et n'accordèrent pas d'importance à leurs voisins musulmans. Le résultat fut qu'ils s'embarrassèrent d'un

¹¹⁶⁸ La guerre civil qui commença le 22 février 1918 jusqu'à 1 août 1918 qui dura 159 jours et que selon les sources iraniens les nombres des victimes musulmanes étaient entre 130 000 et 140 000 personnes, cf. 'Ali Dehgân, *Sarzamin-e Zardadosht : Owzâ'e tab'i, siyâsi, eqtesâdi, farhangi, ejtemâ'i...* op.cit., p. 539.

¹¹⁶⁹ Daniel Méthy, « L'action des Grandes Puissances dans la région ...op.cit., p. 100.

¹¹⁷⁰ «The Assyrians», In *JCAS*, Vol XII, Part II, 1925, p. 127.

petit peuple dans un remous qui finit par de multiples exodes et récoltèrent l'hostilité des peuples voisins. En 1891, le diplomate anglais, Lord Curzon, a très bien constaté la politique de Mar Shimoun en écrivant :

*« Dans ce remous d'intérêts conflictuels, il est probable que ce reste du gouvernement théocratique étrange et presque isolé soit condamné, et que le Mar Shimoun du futur n'aura qu'un petit rôle à jouer sur la scène politique »*¹¹⁷¹.

¹¹⁷¹ George N. Curzon, *Persia and the Persian Question*, (1892), Ed. Frank Cass and Co. Ltd, second. Ed.1966, London, t I, p. 540.

CHAPITRE XXIV : LA QUESTION KURDE : CONTEXTE ETATIQUE ET DIMENSION GEOPOLITIQUE

A. Préparation à l'indépendance et échec du projet

1. La réconciliation kurdo-arménienne

Les Kurdes et les Arméniens sont deux nations voisines qui vécurent en parfaite harmonie pendant des siècles jusqu'au début de la deuxième moitié du XIXe siècle. Enfin, dans les années 1894-1896 où eut lieu les massacres arméniens, cette relation prit une dégradation « assez » troublant. A partir de ces années, les autorités de l'Empire ottoman commencèrent un véritable génocide des Arméniens et voulurent impliquer les Kurdes dans cette action inhumaine. Ce fut à ce moment-là que les relations kurdo-arméniennes se dégradèrent et connurent une période de crise. Les leaders et les médias ottomans voulaient à tout prix mettre le génocide arménien sur le dos des Kurdes. Le *sadr'azim* turc, Towfiq Pâshâ, ancien ministre à l'époque du sultan Abdülhamîd II et à l'époque des Unionistes lors de son séjour à Londres après l'armistice dans son premier discours disait « ceux qui ont tué les Arméniens étaient des kurdes. Les turcs et leur gouvernement sont innocents et si il n'y avait pas la guerre et ses préoccupations, le gouvernement aurait pu empêcher et de punir les acteurs réels de cet acte »¹¹⁷². Mais en juin 1918, une Délégation Nationale Arménienne diffusa un mémorandum mettant en accusation la politique d'Abdülhamîd II, d'Enver et de Talaat, de l'anéantissant de la race arménienne¹¹⁷³.

Après le retrait des armées russes suite au déclenchement de la révolution d'Octobre 1917, un vide militaire régna aux fronts de guerre dans la région et surtout dans la région du Caucase et de l'ouest d'Ourmia. Les Alliés voulaient à tout prix protéger ces fronts. Pour la première fois les 15/18 janvier 1918, sur l'initiative du colonel français Chardgny, une entrevue eut lieu entre le chef kurde Kiamil-Bey et Aharonian, président du Comité arménien, dans le but de se mettre d'accord sur les intérêts communs des deux parties et de sceller une entente entre le peuple kurde et le peuple arménien. L'accord fut réalisé, l'intérêt commun des arméniens et des kurdes

¹¹⁷² Bletch Chiguh (Dr), *Al-qaziyya al-kordiyya, mazi al-kord wa 'azirihim*, (La question kurde, son passée et son présente), publications de la Ligue National kurde (Hoyboun), n° 5, Ed. dar al-kâtib, Beyrouth, 1986, p. 78.

¹¹⁷³ Cf. *Mémorandum sur la question Arménienne présenté par le Délégation Nationale Arménienne*, imp. Flin Kowski, Paris, (s.a), p. 8.

étant de secouer le joug turc ; leur place était aux cotés des Alliés¹¹⁷⁴. Cet accord avait plutôt pour but de s'assurer de la neutralité des tribus kurdes afin que celles-ci n'empêchent pas les opérations des forces arméniennes contre la Turquie, particulièrement sur le front du Caucase.

Après la fin de la première guerre mondiale et la préparation de la conférence de la paix, les leaders kurdes et arméniens devaient parvenir à un accord et à une réconciliation pour une raison très simple : la lutte et la querelle entre leurs deux nations ne devaient pas faire oublier leurs revendications auprès de la conférence de la paix. Après une très longue négociation et les encouragements des Alliés, Chérif Pacha, le président de la Délégation kurde à Paris et Boghos Nubar, le président de la Délégation nationale arménienne se mirent d'accord et signèrent un document de paix qu'ils envoyèrent au Président de la Conférence de la paix, ainsi qu'aux Présidents des Délégations anglaise, américaine, italienne et japonaise auprès de la Conférence de la Paix :

Paris, le 20 novembre 1919

M. le Président,

Nous nous faisons un plaisir de remettre ci-joint à votre Excellence copie d'une lettre adressée à M. Le Président de la Conférence de la paix, signée par nous, représentants de la Délégation de l'Arménie intégrale et de la Délégation kurde à la Conférence de la paix. Votre Excellence verra que, contrairement aux assertions de nos adversaires, qui prétendent que les Arméniens et les Kurdes ne pourraient vivre en bonne intelligence, nous avons conclu un accord en vue de la réalisation de nos revendications nationales¹¹⁷⁵.

Veillez agréer, &

Le Président de la Délégation kurde à la Conférence de la Paix, Chérif.

le Président de la Délégation nationale arménienne Boghos Nubar.

Et, voici une copie de texte d'accord kurdo-arménienne en français et adressé à Clemenceau.

Paris, le 20 novembre 1919

¹¹⁷⁴ SHAT : 4 N 62, Conseil supérieur de guerre- section français : Asie et Afrique. Etat-major général de l'armée, Group de l'avant -secret- Situation à Ourmia, 2 avril 1918.

¹¹⁷⁵ IOR: L/PS/10/ 745, File 2614/1918, *Kurdistan: activities of Sharif Pâshâ 1918-1920*.

M. le Président,

Nous soussignés, représentants des nations arménienne et kurde, avons l'honneur de faire connaître à la Conférence de la Paix que nos deux nations, aryennes toutes deux, ont les mêmes intérêts et poursuivent le même but, à savoir leur libération et leur indépendance, en particulier pour les Arméniens, leur affranchissement de la domination cruelle des Gouvernements turcs, et, en général, tant pour les Arméniens que les Kurdes, leur délivrance du joug du Comité Union et Progrès, dont les Gouvernements officiels et occultes leur ont été si néfastes, aux uns et aux autres. Nous sommes, donc, en entier accord pour demander ensemble à la Conférence de la Paix la constitution, selon les principes des nationalités, d'une Arménie unifiée indépendante et d'un Kurdistan indépendant, avec l'assistance d'une grande Puissance, désignée, après avoir entendu le vœu de nos nations respectives, pour accorder à nos pays son aide technique et économique pendant la période de reconstruction.

En ce qui concerne l'attribution des territoires contestés, indiqués, dans nos mémoires respectifs présentés successivement à la Conférence de la Paix, et la délimitation définitive des frontières des deux futures Etats, nous déclarons formellement nous en remettre entièrement aux décisions de la Conférence de la Paix, persuadés d'avance que sa sanction sera déterminée sur la base de la justice et du droit.

Nous confirmons, en outre, notre complet accord de respecter les droits légitimes des minorités dans les deux Etats.

Veillez agréer, &

Pour le Kurdistan : Chérif (Président de la Délégation kurde à la Conférence de la Paix).

Ohan Djihannian, Président de la Délégation de la République arménienne à la Conférence de la Paix.

Pour l'Arménie : Boghos Nubar, Président de la Délégation nationale arménienne¹¹⁷⁶.

¹¹⁷⁶ AMEA, Sous-série : Levant 1918-1919, Vol 12 (Caucase Kurdistan), Conférence de la Paix, Secrétariat général, Paris, le 25 novembre 1919.

Cela fut une grande victoire politique tant pour les Kurdes et les Arméniens que pour les Alliés et exprima la maturité de la politique des deux nations réconciliées. De plus, les Alliés donnèrent beaucoup d'importance à cet accord et encouragèrent l'esprit d'approfondissement de cette réconciliation.

Le mouvement nationaliste des kémalistes s'opposait fortement à cette réconciliation et sous l'égide de Mustafa Kemal, plusieurs dépêches de protestation furent envoyées par les chefs des tribus kurdes à la conférence de la paix et à la Sublime Porte. Les journaux d'Istanbul, surtout les nationalistes, menèrent de très vastes propagandes tapageuses contre cet accord et surtout contre la personnalité de Chérif Pacha.

2. La géopolitique du traité de Sèvres : un petit Etat kurde

Nous avons dit ci-dessus que la Grande-Bretagne n'avait pas formé de projet d'un Kurdistan indépendant, et la question d'un Kurdistan indépendant n'existait pas non plus dans l'agenda politique de la Grande-Bretagne. Donc, nous pouvons nous poser la question suivante : que signifie la géopolitique de création de ce petit Etat dans le traité de Sèvres (article 62, 63 et 64), et qu'elle en est la raison ? Ce sous-chapitre essaye de répondre à ces interrogations.

Après la signature de l'armistice de Moudros le 30 octobre 1918 et la capitulation de l'Empire ottoman, l'équilibre des forces connut un grand changement. Le Kurdistan avant la guerre était divisé en deux parties, mais après la guerre se divisa en trois parties. Désormais, la carte ethnique du Kurdistan se répartissait comme suit :

- 1-Le Kurdistan méridional (la partie du vilayet de Mossoul) qui était séparé de la partie du Kurdistan ottoman fut mis sous la domination militaire britannique,
- 2-La partie est du Kurdistan resta comme avant la guerre sous la domination du gouvernement perse,
- 3-La partie centrale du Kurdistan, c'est-à-dire la plus grand partie du Kurdistan ; celle-ci n'était sous la domination d'aucune force alliée et après le retrait de l'armée russe, les Arméniens voulurent rattacher plusieurs districts dont la majorité écrasante étaient kurdes comme : Erzeroum, Erzincan, Moush, Bayezid, Van et Bitlis tout en aspirant à les mettre sous la domination de leur futur Etat arménien. De cette façon, on voit que le Kurdistan central était la seule région hors de la domination des forces Alliés et resta comme une zone morte. Mustafa Kemal, tout en profitant de cette zone sans contrôle

des Alliés, brandit le slogan de l'indépendance de la Turquie. Suivant cette question, nous pouvons dire que cette partie du Kurdistan en réalité appartenait aux Kurdes, que Mustafa Kemal la dirigeait et que les Arméniens voulaient la rattacher à leur futur Etat, et cela sans tenir compte d'un autre facteur dominant, celui de l'émergence du mouvement communisme (bolchevisme), qui devint le grand souci des Anglais. En effet, ceux-ci craignaient que l'épidémie du communisme n'atteigne le Kurdistan central et n'arrive ensuite au Kurdistan méridional (Vilayet de Mossoul), troublant la tranquillité et la sécurité du vilayet de Mossoul. La Grande-Bretagne était persuadée que la création d'un petit Etat kurde indépendant au Kurdistan central lui permettrait d'atteindre plusieurs buts en même temps :

1-La réalisation de ce projet d'un grand Etat arménien sans grande protestation de la part des Kurdes ;

2-Assurer la sécurité des régions kurdes du Kurdistan méridional (vilayet de Mossoul) et de faire de ce petit Etat, un Etat tampon (*Buffer State*) entre les régions sous domination britannique et la Russie bolchevique ;

3-De plus, la création d'un petit Etat kurde maintiendrait l'équilibre ethnique et servirait de moyen de pression sur la Turquie, sur l'autorité de l'Irak arabe et sur l'Iran.

L'Angleterre craignait la création d'une Turquie pleine de force vitale. Pour l'amener à l'état d'un pays faible, elle mena une politique d'établissement d'Etat-tampons, possédant des parties de la Turquie et qui devait assurer et garantir la sécurité de la domination anglaise dans le Proche-Orient. C'est dans ce but qu'on établit entre l'Anatolie du centre et la Mésopotamie la zone française d'occupation et sa sphère d'influence économique. La création d'un Etat arménien du Caucase jusqu'à la zone de l'influence française au Sud est en accord avec le plan anglais d'Etat-tampons¹¹⁷⁷. Vu sous le même angle, les hommes politiques anglais décidèrent de créer sur une petite partie du Kurdistan (environ 20% de territoires du Kurdistan) un Etat tampon qui est en accord avec cette politique anglaise. Le Major Noël exprima très bien cette réalité en disant que la politique passée des Russes était d'encourager le mouvement kurde, donc selon lui, si la Russie pouvait ré-appliquer son ancienne politique, le Major Noël

¹¹⁷⁷ A. S. Ahmedov, *Les relations franco-turques 1918-1923*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III, Paris, 1979, p. 226.

demanderait que les frontières kurdes soient fermées aux Russes afin d'empêcher ceux-ci d'avoir une influence dans le pays¹¹⁷⁸.

Le chercheur américain Harry N. Howard, lève le voile sur un accord secret entre la Grande-Bretagne et la Turquie, juste trois semaines après la signature du traité de Sèvres. Selon Howard la remarque de Lloyd George au sujet de Constantinople est intéressante à la lumière d'un supposé traité secret entre l'Angleterre et le gouvernement de Constantinople en date du 12 septembre 1919, traité par lequel l'Angleterre devait dominer complètement la Turquie. Par cet accord, l'Angleterre a garanti l'intégrité territoriale de la Turquie et Constantinople devait demeurer le siège du califat, alors que les Détroits étaient placés sous contrôle anglais. Les Turcs ne devaient pas s'opposer à un Kurdistan indépendant, nécessaire pour jouer le rôle de tampon pour le vilayet de Mossoul¹¹⁷⁹. Concernant ce traité, selon les informations fournis par Pierre Loti, les Anglais ont indépendamment nié l'existence de ce traité dans un article publié par le journal *Stambul* le 8 avril 1920 : « *Les bruits malveillants mis en circulation et suivant lesquels, au cours de ses trois grands vizirats, S. A. Damad Férid Pacha aurait conclu une convention secrète avec le gouvernement britannique, avaient été précédemment démentis* »¹¹⁸⁰.

Dans le traité de Sèvres, les hommes politiques anglais reconnurent un petit Etat pour les Kurdes surtout dans le but que le projet d'une grande Arménie, que les Etats-Unis devaient prendre sous leur mandat, soit réussi. Et, lorsque les Etats-Unis refusèrent leur mandat, le rêve d'un Kurdistan indépendant fut enterré. Maintenant il est utile de connaître, et nous allons le voir dans les pages suivants, les facteurs géopolitiques internationaux et régionaux qui provoquèrent l'échec de la création d'un petit Kurdistan selon le traité de Sèvres et savoir pourquoi la Grande-Bretagne abandonna l'idée d'un Kurdistan indépendant.

3. La remise en cause du traité de Sèvres

¹¹⁷⁸ IOR: L/PS/10/781, File 36/1919, pt 1. Kurdistan: Situation 1918-20, File 36/1919 pt 2, Kurdistan: Policy and future 1918-1919,...*op. cit.*,

¹¹⁷⁹ Harry N. Howard, *The Partition of Turkey: A Diplomacy History 1913-1923*, Ed. University of Oklahoma Press, 1931, pp. 241-242. (Le traité est nié par les deux gouvernements, mais ajustement exact avec la politique anglaise de l'époque. Winston Churchill, Fraster Nolan (Anglais) et Damad Férid Pacha (Turc) étaient les négociateurs supposés, Cf. La note de Howard, In *The Partition of Turkey: A Diplomacy History 1913-1923...op.cit.*, p. 455).

¹¹⁸⁰ Pierre Loti, *La Mort de notre chère France en Orient*, Ed. Calmann-Lévy, Paris, 1920, p. 155

Il est important de signaler ici la géopolitique du déclin du traité de Sèvres et de comprendre pourquoi ce traité n'a pas pu s'appliquer. Cela nous amène au début de la tragédie de la « désétatisation » des Kurdes à l'époque de l'Etat-Nation au Moyen-Orient et du redressement des frontières en Orient. Depuis la conférence de la paix du 18 janvier jusqu'à juillet 1919, puis depuis le congrès de San Remo 19-26 avril 1920 et enfin depuis le traité de Sèvres le 10 août 1920, la région connut beaucoup de changements et l'équilibre des forces et les facteurs régionaux se modifia considérablement. Un regard sur les événements post-Sèvres et les facteurs régionaux peut nous aider à comprendre la géopolitique de l'échec du traité de Sèvres.

A- Le facteur turc

L'un des facteurs décisifs de l'échec du traité de Sèvres fut que ce traité a été signé avec l'Empire ottoman (le gouvernement d'Istanbul) qui avait en réalité perdu son autorité. En revanche, le mouvement national turc (kémalisme) progressait jour après jour ; il commença dans les régions nord-est du Kurdistan et enfin le 24 avril 1920, il put réclamer à Ankara un gouvernement national. Mustafa Kemal relança la guerre d'indépendance de la Turquie au Kurdistan et rallia la plus grande partie des tribus kurdes autour du slogan de fraternité turco-kurde tout en utilisant celles-ci pour la guerre contre les étrangers. L'absence de mouvement national kurde dans la région donna une occasion favorable à Mustafa Kemal pour utiliser les Kurdes sous un slogan mensonger (la Turquie, la mère patrie des Turcs et des Kurdes)¹¹⁸¹.

Une fois que le mouvement kémaliste devint une autorité de facto, Kemal, sans rencontrer de résistance sérieuse, reprit Smyrne à la bataille de la rivière Sukarno. Il libéra 185 miles de territoire en 15 jours. Le 13 septembre 1922, Kemal commanda la destruction de Smyrne et tua plus de 100 000 Grecs¹¹⁸². L'Italie, par rapport au gain qu'elle en retira, se sentit lésée et c'est la raison pour laquelle elle pensa que l'ouverture de ses relations avec le mouvement kémaliste pouvait mieux assurer ses intérêts et finalement, l'Italie et la Turquie d'Atatürk s'accordèrent le 13 mars 1921 pour que l'Italie retire ses troupes de Turquie¹¹⁸³. Ce fut le début du déclin du traité de Sèvres.

¹¹⁸¹ A. Safrastian, *Kurds and Kurdistan*, Ed. Harvill Press, London, 1948, p. 81.

¹¹⁸² Sureya Beder Khân, «The Case of Kurdistan Against Turkey», 1928, (Réédité) In *IJKST*, Vol 18, n° 1 & 2, 2004, p. 132.

¹¹⁸³ Fuad Hama-Khorshid, *Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya*, (La question kurde dans les conférences internationales), (en arabe), Kurdistan, Ed. Mokriyânî, 2001, p. 75.

A l'époque la France, dans sa politique extérieure et devant son impuissance face aux partis forts, était prête à sacrifier les parties les plus faibles au profit de ses intérêts nationaux. Donc, la France, devant la politique anglaise, choisit de contourner le problème et de sacrifier la question kurde. Le nouveau gouvernement de Poincaré commença à ménager Mustafa Kemal et, suivant le traité de Franklin-Bouillon d'Ankara entre la France et le gouvernement de Mustafa Kemal, la France accepta de retirer ses troupes d'Anatolie et en contrepartie, Ankara accepta que trois districts de peuplement kurde : Djazira, Kord-dagh et Arab-pouhar soient rattachés à la région d'influence française en Syrie et que ces régions demeurent en héritage au gouvernement syrien. La France manifesta son hostilité à la création d'un émirat kurde, dans lequel elle voit une « création britannique » contraire à ses intérêts ; et Chérif Pacha, poursuivant ses projets, s'attacha à gagner les faveurs des Britanniques¹¹⁸⁴. Atatürk, après son accord avec la France et après que la France eut accepté de renoncer au traité de Sèvres, dit que « en effet, avec l'un des Etats signataires les plus puissants du traité de Sèvres, nous sommes parvenus à un accord et cela montre au monde entier que le traité de Sèvres n'était qu'un chiffon de papiers et pas autre chose¹¹⁸⁵. Mustafa Kemal, après l'accord avec la France et l'Italie par la voie diplomatique et après avoir chassé les Grecs et les Arméniens de Turquie, se consacra avec le soutien et l'appui logistique et militaire de la Russie communiste à l'affrontement avec la Grande-Bretagne qui restait toute seule face à Atatürk. Finalement, le kémalisme renversa les rapports de force avec les minorités et en exploitant les rivalités entre les puissances victorieuses et l'Union soviétique, réduisit le problème kurde dans les termes de traité de Lausanne et la question de Mossoul¹¹⁸⁶.

B- Le facteur bolchevique

L'un des facteurs décisifs du changement de l'équilibre des forces dans la région fut l'émergence de la Russie communiste. La Russie vivait alors dans un isolement international et l'émergence d'un mouvement comme celui d'Atatürk contre les grandes puissances fut considéré par les Russes comme un mouvement progressiste et anti-impérialiste. Les bolcheviques étaient contre le traité de Sèvres et entretenirent de très

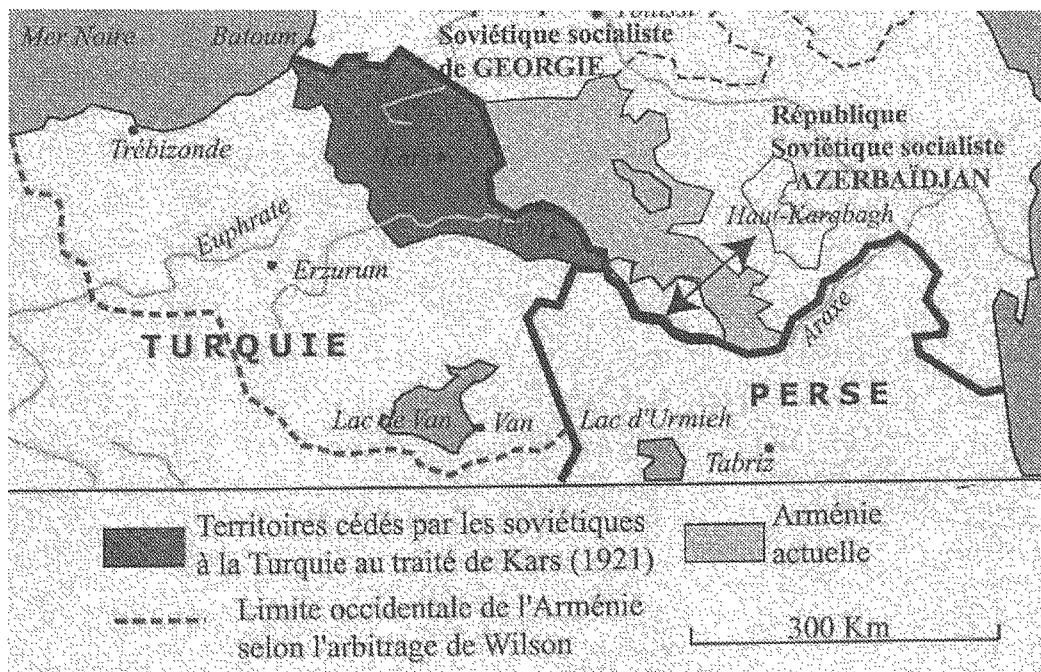
¹¹⁸⁴ Chris Kutschera, *le mouvement national kurde*, Ed. Flammarion, Paris, 1979, p. 24

¹¹⁸⁵ Fuad Hama-Khorshid, *Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya... op.cit.*, p. 76.

¹¹⁸⁶ Vincenzo Strika, *Lo Shatt al-Arab, Ed. Napoli: Origini remote e recenti Della controversia tra Iran e Iraq*, Ed. Istituto Universitario Orientale, Napoli, 1983, p. 22.

bonnes relations avec la Turquie d'Atatürk. Tout au long des années 1920-1922, l'armement et l'approvisionnement de l'armée par l'intermédiaire du port de Trébizonde furent l'un des piliers principaux du maintien du Gouvernement Atatürk. La Russie communiste le 30 janvier 1920 puis le 16 mars

Carte 21: L'arbitrage, restitution des territoires selon le traité turco-russe de Kars 1921.



Source : Jean-Paul Chagnollaud et Sid-Ahmed Souiah, *Les frontières au Moyen-Orient*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2004, p. 42.

1921 signa deux traités avec la Turquie kémaliste qui rejetaient clairement le traité de Sèvres. En effet, par le traité de Moscou (16 mars 1921), Mustafa Kemal obtint du gouvernement bolchevik les régions arméniennes qui devaient revenir à la Russie en vertu des accords passés durant la guerre et dénoncés par Moscou. Cette dernière reconnut également la pleine souveraineté de la Turquie sur les Détroits¹¹⁸⁷. En plus, les bolcheviques commencèrent les hostilités vis-à-vis du mouvement national kurde. La Russie soviétique bolchevique par deux traités conclus au printemps 1921 avec la Perse et la Turquie lui interdisait de soutenir tout mouvement nationaliste kurde ayant pour objectif le démembrement de l'un de ces deux Etats. Comme la France, mais pour des raisons différentes, elle voyait dans l'idée d'un Kurdistan indépendant une sombre

¹¹⁸⁷ Cloarec Vincent & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Ed. Armand COLIN, Paris, p. 46.

machination britannique¹¹⁸⁸. De 1919 en 1922, les Soviétiques accordèrent cent millions de roubles d'or à la Turquie. Les Soviétiques pensaient que l'indépendance du Kurdistan était un jeu d'origine britannique, c'est pourquoi ils firent preuve d'hostilité évidente envers tous les mouvements kurdes.

C- Le facteur arménien

Nous avons dit précédemment que la création d'un petit Etat Kurde était en marge d'un projet de création d'une grande Arménie. Après la Révolution d'Octobre, la Grande-Bretagne se présenta comme défenseur de la question arménienne. Selon le traité de Sèvres, la création d'une grande Arménie devait comprendre une grande partie du Kurdistan central : Erzeroum, Erzincan, Moush, Bayazid, Bitlis et Van. Et dans tous les cas, la présence arménienne, selon les chiffres des statistiques les plus dignes de foi que fait par le gouvernement français, même dans les provinces arméniennes où il y a le plus arméniens, ceux-ci ne détiennent pas la majorité. D'après le *Livre Jaunes* sur les Affaires arméniennes (1893-1897), la proportion de la population arménienne dans les six vilayets dits arméniens de la Turquie d'Asie serait la suivant :

Sivas	17%	Kharpout... ..	12%
Erzeroum... ..	30%	Diarbékir... ..	17%
Bitlis.....	33%	Van.....	19%

Dans les vilayets de Van et de Bitlis, où la question Kurdo-Arménienne existe à l'état le plus aigu, voici comment se décompose la population d'après les dernières enquêtes :

<u>Van</u>	<u>Bitlis</u>		
Kurdes.....	46%	Kurdes.....	56%
Arméniens.....	27% ½	Arméniens.....	37% ¾
Nestoriens.....	16%	Divers.....	5% ½
Divers.....	10% ½ ¹¹⁸⁹		

Dans la conférence de la paix, puis dans le congrès de San Remo, les Alliés demandèrent aux Etats-Unis de mettre l'Arménie sous mandat américain, mais les Etats-Unis refusèrent en juin 1919. Arnold Wilson dit que le refus des Etats-Unis signifiait laisser l'Arménie à la Turquie, mais « nous avons caché cela à l'opinion

¹¹⁸⁸ Kutschera, Chris, *le mouvement national kurde....op.cit.*, p. 93.

¹¹⁸⁹ S. Zarzecki, «La question Kurdo-Arménienne», In *Revue de Paris*, Tome deuxième, Mars-Avril 1914, Paris, pp. 873-874.

publique »¹¹⁹⁰. Enfin, l'occupation de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie en avril et juin 1920 par les bolcheviques et l'offensive de l'armée d'Atatürk pour chasser les Arméniens de Turquie enterra définitivement le projet d'une grande Arménie. Enfin, le 16 mars Kemal signa un traité d'amitié et de collaboration avec la Russie soviétique. Ce traité régla le problème ennuyeux de frontière ; la Turquie accepta de céder Batoum à la Russie, en échange de quoi la Russie reconnut la possession turque de Kars et d'Ardahan, confirmant de ce fait le traité d'Alexandropol¹¹⁹¹. En effet, l'enterrement du projet de grande Arménie d'une façon ou d'une autre signifiait également l'enterrement du projet d'un petit Etat kurde.

Après que la Turquie eut chassé par la force les Arméniens et les Grecs avec le soutien considérable des tribus kurdes et eut réussi à neutraliser la France et l'Italie par la voie diplomatique, elle se prépara à affronter la Grande-Bretagne avec l'aide et le soutien logistique significatif de la Russie bolchevique.

D- Le facteur britannique

Après l'expulsion des derniers soldats grecs de Turquie, l'avant-garde de l'armée de Mustafa Kemal avança sur Istanbul. Comme la Grande-Bretagne ne voulait en aucun cas entrer dans une nouvelle guerre avec Mustafa Kemal et en assumer seule les dépenses militaires, elle entra en négociation avec la Turquie kémaliste et le 11 octobre 1922, l'armistice de Mudanya fut signée et marqua le début d'une relation turco-britannique et de la reconnaissance officielle de Mustafa Kemal.

Il est intéressant de dire qu'après le deuxième congrès de Londres qui se tint du 21 février au 14 mars 1921 et où la Grande-Bretagne invita le représentant du Gouvernement ottoman d'Istanbul et les nationalistes d'Ankara, elle voulut persuader les nationalistes turcs d'accepter le traité de Sèvres. Dans ce congrès, la Grande-Bretagne informa le délégué turc nationaliste que les Alliés étaient prêts à trouver une autre formule qui prendrait en considération le sentiment des Turcs à propos du Kurdistan et de l'Arménie. Le ministre des Affaires Etrangères turc nationaliste dit que « *les Kurdes avaient toujours proclamé qu'ils ont constitué un entier indivisible avec la*

¹¹⁹⁰ Fuad Hama-Khorshid, *Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya.... op.cit.*, p. 65.

¹¹⁹¹ Ceci a été confirmé plus tard de nouveau par le traité de Kars, 13 octobre 1921, conclu entre la Turquie et la fédération soviétique de Transcaucasie. Cf. George Lenczowski, *op.cit.*, p. 104.

Turquie : les deux races ont été unies par un sentiment commun, une culture commune et une religion commune »¹¹⁹².

La France et l'Italie, deux des pays qui signèrent le traité de Sèvres, se retirèrent et les derniers soldats grecs furent obligés de quitter le pays et tous les Arméniens furent chassés des districts de l'Anatolie. C'est pourquoi tous les facteurs géopolitiques qui intervinrent dans la signature du traité de Sèvres disparurent et la voie devint désormais libre pour la signature d'un autre traité avec Mustafa Kemal, traité qui remplaça le traité Sèvres. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons examiner la critique du traité de Sèvres par rapport aux revendications kurdes.

¹¹⁹² British Secretary's Notes of an Allied Conference held in Lord Curzon's Room at the Foreign Office, February 26, 1921, Document n° 26 (A- Kurdistan), *Documents on British Foreign Policy*. First Series, Volume XV, 1967, p. 213.

B. Le chemin vers Lausanne

1. La critique du traité de Sèvres

Le traité de Sèvres fut le premier document officiel international à reconnaître officiellement l'existence du Kurdistan et à proposer la création un Etat Kurde ; cela était une importante avancée au niveau de la reconnaissance internationale car, jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, les Kurdes étaient considérés comme des groupes de tribus ottomanes et persanes. Mais ce traité était mort-né. Nous pouvons critiquer ce traité de trois points de vue :

Premièrement : des territoires assiégés : ce petit Etat qu'il était prévu de créer selon l'article 62 de ce traité en réalité ne comprenait que la moitié du Kurdistan central et moins d'un quart du grand Kurdistan ethnique. De cette façon, s'il avait été créé, il aurait été un Etat étouffé et encerclé, toujours sur la défensive vis-à-vis de ses puissants voisins.

Deuxièmement : des territoires découpés : selon ce traité, une grande partie des territoires du Kurdistan (majoritairement kurde) a été séparé du Kurdistan et selon l'articles (89/ section VI-Arménie) «*La Turquie et l'Arménie ainsi que les autres Hautes Parties contractantes conviennent de soumettre à l'arbitrage du président des Etats-Unis d'Amérique la délimitation de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis et d'accepter sa décision ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démilitarisation de tout territoire ottoman adjacent à la dite frontière* »¹¹⁹³.

Troisièmement : des territoires oubliés : il était exclu que tous les territoires situés sous la domination du gouvernement perse soient rattachés à ce petit Etat Kurde, car la Perse avait de bonnes relations avec la Grande-Bretagne.

Selon un autre point critiquable du traité de Sèvres, les territoires kurdes de Mardin, Ourfa, Djazira et Aïntab étaient sous contrôle français et ne devaient pas être rattachés au petit Etat kurde qui devait être créé selon l'article 62 du traité de Sèvres ;

¹¹⁹³ *Traité de paix entre les puissances Alliées et Associées et la Turquie....op.cit*, p. 42, et pour le texte en anglais cf. J. C. Hurewitz, *Diplomacy in the Near and Middle East*, Volume II, 1914-1956, USA, 1956, p. 83.

quant aux riches territoires du vilayet de Mossoul, il était implicitement reconnu qu'ils restent sous domination britannique.

Le principe d'un Kurdistan indépendant est également retenu par l'Occident, même si sa création apparaît plus aléatoire encore que celle d'un Etat arménien. La délimitation d'un territoire suscite des difficultés initiales car la Grande-Bretagne exclut *a priori* la province de Mossoul, déjà rattachée de fait à la Mésopotamie, tandis que nationalistes kurdes et arméniens revendiquent des « territoires historiques » qui se chevauchent dans une large mesure. Le Kurdistan autonome théoriquement prévu à Sèvres ne sera qu'un canton symbolique, pris entre l'Arménie et les frontières syrienne et irakienne¹¹⁹⁴. Pour conclure cette partie, nous pouvons dire que si les Alliés voulaient vraiment créer un Etat Kurde, au moins selon l'article 12 de « quatorze points » du président Woodrow Wilson, il fallait créer un Kurdistan indépendant comprenant tous ses territoires nationaux. On peut dire que le traité de Sèvres après la première guerre mondiale, au lieu de créer un Etat kurde, divisa les territoires du Kurdistan. Partagés entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie, les communautés kurdes connaîtront, dans chacun de ces Etats, des évolutions singulières. Dans une République turque qui se définit initialement comme « l'Etat des Turcs et des Kurdes associés », ils seront pourtant considérés comme « Turcs des Montagnes » et assimilés de gré ou de force¹¹⁹⁵. Ce partage international des Kurdes jusqu'à nos jours devint la cause de tous les sangs versés des corps de la société kurde depuis la fin de la première Guerre Mondiale.

2. Le deuxième Congrès de Londres (21 février -14 mars 1921)

La politique de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la question kurde jusqu'au début de l'année 1921 consista en la création d'un petit Etat Kurde en Turquie. Les changements géopolitiques étaient rapides et l'équilibre politique de la région subit un grand changement. Londres, pour faire une discussion sur la régularisation politique avec la Turquie, a tenu un deuxième congrès à Londres (21 février-12 mars 1921). La délégation turque d'Istanbul et d'Ankara était présidée par le Ministre des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale Turque, Bekir Sami Bey. Ce congrès était en réalité une reconnaissance officielle du Gouvernement de Mustafa Kemal. La question

¹¹⁹⁴ Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Ed.Complexe. Coll. Questions au XX^e S, Bruxelles, 1992, p. 154.

¹¹⁹⁵ Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen..., op.cit.*, p. 176.

kurde fut traitée en plusieurs séances et comme toujours aucun représentant kurde ne fut invité.

Le délégué turc, Bekir Sami bey présenta le 24 février la position du Gouvernement d'Ankara et il réclamait en Europe les frontières de 1913, et, en Asie la souveraineté complète sur tous les territoires revendiqués par le Pacte National¹¹⁹⁶. Selon le délégué turc concernant la frontière arménienne, cependant, un traité avait été conclu il y a deux mois entre la Turquie et l'Arménie, basé sur des principes de nationalité, et cette frontière devait être maintenue¹¹⁹⁷. Le 25 février, les délégations des Alliés : la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon, ont discuté la question arménienne et la question kurde et puis Lloyd Georg, président de la Conférence expliqua ainsi que certains points du traité de Sèvres, autres que Smyrne et la Thrace, qui avaient été affectés par la marche des événements, devaient encore être l'objet de discussions dans la présente conférence. Telles sont les clauses relatives à l'Arménie et au Kurdistan¹¹⁹⁸.

Il apparut que la délégation turque voulait se garder une très large marge de manœuvre et de tractation, c'est pourquoi elle n'exprima pas son opinion. Et lorsque Lloyd George insista pour aborder immédiatement cette question, le délégué turc répondit qu'il était prêt à présenter son point de vue sur l'Arménie et le Kurdistan dès que la question se poserait. Le soir du 25 février, la Conférence décida de s'occuper des questions de l'Arménie et du Kurdistan avec la délégation turque, au Foreign Office, le 26 février et les représentants arméniens seraient invités à exposer leur point de vue¹¹⁹⁹. A ce propos, le 26 décembre 1922, le délégué turc dans une lettre envoyée au président de la sous-commission des minorités protesta formellement contre la présence de délégués Arméniens et Bulgares : « *Si Votre Excellence persistait à vouloir entendre ces deux délégations dans la sous-commission, je ne pourrais accepter que cette séance ait un caractère officiel et que les déclarations qui y seraient faites soient mentionnées au procès-verbal. Au point de vue officiel et à celui de la délégation turque, la séance*

¹¹⁹⁶ Jean Pichon, *Le partage du Proche-Orient...op.cit.*, p. 230.

¹¹⁹⁷ British Secretary's Notes of a Conference held at Held in St. James's place, London, February 24, 1921, document n° 20, *Documents on British Foreign Policy*, Volume XV, 1967, p. 175.

¹¹⁹⁸ « La question d'Orient à la Conférence de Londres », In *AF*, n° 190, mars 1921, p. 90.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 91.

serait considérée comme non avenue »¹²⁰⁰. Cependant aucun représentant kurde ne fut invité à y participer.

Une seconde réunion a été tenue à midi le 26 février au *Foreign Office*, au cours laquelle les turcs ont été entendus au sujet de l'Arménie et du problème du Kurdistan. Au sujet de ce dernier, Bekir Sami Bey déclara que les kurdes, avant la création du projet d'autonomie locale dont mention a été faite dans le Traité de Sèvres, étaient largement représentés dans l'Assemblée Nationale d'Ankara, et n'avaient exprimé aucun désir d'une existence nationale indépendante. Il ajouta que le gouvernement d'Ankara avait, dans sa constitution, donné une large part d'autonomie local aux Kurdes aussi bien qu'aux autres nationalités, et il n'y avait aucune raison de supposer que les kurdes n'étaient pas satisfaits de leur situation¹²⁰¹. Enfin il dit que lui-même avait obtenu un mandat de l'Assemblée d'Angora, pour représenter les Kurdes aussi bien que les Turcs »¹²⁰².

Enfin, il fut décidé au cours de la réunion de soumettre des propositions formelles au Conseil suprême au sujet de la modification possible des clauses du Traité de Sèvres, relatives au Kurdistan et à l'Arménie à la lumière des récents événements¹²⁰³. Les diplomates des Puissances devaient tenter malgré tout de proposer un compromis : l'Entente lâcherait du l'est en ce qui concerne les Détroits, Istanbul et les provinces peuplées de Kurdes ; les Turcs concéderaient par contre une sorte d'autonomie locale aux Grecs de Smyrne et reconnaîtraient « les droits des Arméniens sujets ottomans à posséder un foyer national sur les frontières orientales de l'Anatolie »¹²⁰⁴. Partant de ce point de vue le 8 mars 1921, le Secrétaire d'Etat du Ministre des Affaires étrangères dans une lettre urgente, écrivit qu' « *il y a possibilité de modifier l'article 64 du traité de Sèvres de sorte que soient effacés tous les signes d'un futur Etat kurde et en conséquence, effacé le droit des Kurdes du Kurdistan septentrional et leur attachement à l'Irak* »¹²⁰⁵.

¹²⁰⁰ La Conférence de Lausanne: Une protestation de la délégation Turque, In Bilal. N. Şimşir, *Lozan Telgrafları : Türk Diplomatiği Belgelerinde Lozan Barış Konferansı*, Cilt I, Ed. Türk Tarih Kurumu Basımevi, Ankara, 1990, p. 282.

¹²⁰¹ « La Question d'Orient à la Conférence de Londres », In *AF*, n° 190, mars 1921, p. 93.

¹²⁰² British Secretary's Notes of an Allied Conference held in Lord Curzon's Room at the Foreign Office, February 26, 1921, document n° 26, *Documents on British Foreign Policy*, Volume XV, 1967, p. 213.

¹²⁰³ « La question d'Orient à la Conférence de Londres », In *AF*, n° 190, mars 1921, p. 93; British Secretary's Notes of a Conference held at St. James's place, London, February 24, 1921, document n° 23, *Documents on British Foreign Policy*. Volume XV, 1967, p. 194.

¹²⁰⁴ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Ed. Complexe, Bruxelles, 1997, p.104

¹²⁰⁵ Aziz Al-Hâdj, *Al-qaziyat al-kordiyat fil- 'ishrinat*, (La question kurde dans les vingt), Ed. Mossasat al-Arabiyya, Beyrouth, 1985, p. 139.

Il est intéressant de constater que le 12 mars 1921, au palais de Saint-James, les délégations turques d'Ankara et de Constantinople et la délégation grecque ont reçu communication des termes du règlement qui leur était proposé par les Alliés en modification de la paix de Sèvres. Les Alliés proposaient un projet au 10 points au délégué turc pour conclure un accord de Paix avec la Turquie. D'après les informations fournies par Pichon, les Alliés proposèrent finalement à la Grèce et à la Turquie de nombreuses modifications au traité de Sèvres. Leur projet comportait notamment de large concession en faveur de la Turquie. Il limitait la souveraineté grecque sur Smyrne et remplaçait l'Etat arménien indépendant par un « foyer national » qui serait établi sur les frontières orientales de la Turquie¹²⁰⁶. En ce qui concerne le Kurdistan, l'article 64 fut modifié par l'article neuf du projet : « *le Kurdistan jouirait d'un régime d'autonomie locale avec certaines garanties pour les Kurdes et les Assyro-Chaldéens* »¹²⁰⁷. Le texte ne fut pas publié, mais les journaux firent connaître les clauses principales de ce projet de règlement¹²⁰⁸. La délégation de Sublime Porte les eût certainement adoptées, car elles amélioreraient considérablement la situation de l'empire. Mais les Kémalistes n'en voulaient à aucun prix ; le Pacte national s'y opposait formellement¹²⁰⁹.

La délégation turque comprit au congrès que les Alliés allaient renoncer à certains points en faveur de la Turquie et qu'ils étaient prêts à sacrifier la question kurde ; c'est pourquoi la délégation turque prit une attitude bravache dans la négociation concernant la question kurde. Après vingt jours de pourparlers, ce sera là le dernier mot de Lloyd George et des autres représentants occidentaux. Bekir Sami Bey avait cru pouvoir réaliser un meilleur score¹²¹⁰. Enfin le Congrès se termina en échec et la délégation turque refusa d'accepter les clauses de paix qu'on lui proposait. De cette façon « Londres garda la question kurde temporairement comme un moyen de pression ». L'entêtement de la Grande-Bretagne et même de la Turquie était une attitude politique temporaire et une marge de manœuvres à venir qui apparaîtraient clairement lors du congrès de Lausanne. Le kurdologue russe M.C. Lazarév l'a très bien compris en disant que le congrès de Londres « sonnait le glas d'un Kurdistan indépendant »¹²¹¹.

¹²⁰⁶ Jean Pichon, *Le partage du Proche-Orient...op.cit.*, pp. 230-231.

¹²⁰⁷ Michel Paillarès, *Le kemalisme devant les Alliés : l'entrée en scène du kemalisme, le traité de Sèvres, l'accord d'Angora, vers la paix d'Orient*, 1^{ère} édition 1922, 2^{ème} éditions La Ferté-sous-Jouarre : le Cercle d'écrits caucasiens, 2005, p. 153.

¹²⁰⁸ Pour le texte intégral de ce projet, cf. Michel Paillarès, *Le kemalisme...op.cit.*, pp. 152-154.

¹²⁰⁹ Michel Paillarès, *Le kemalisme devant les Alliés*, 1^{ère} édition 1922, 2^{ème} éditions 2005, p. 154.

¹²¹⁰ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Ed. Complexe, Bruxelles, 1997, p.104.

¹²¹¹ M. C. Lazarev, *Emperyalizm ve Kürt sorunu (1917-1923)..., op.cit.*, p. 246.

Dans le sous-chapitre suivant, nous aborderons en détail le congrès du Caire qui eut lieu quelques jours après l'échec du deuxième congrès de Londres.

3. Le Congrès du Caire du 12 mars 1921 : le projet de Kurdistan indépendant gelé

A la fin de l'année 1920, Londres créa un Office spécial aux règlements des affaires orientales. En effet, la déstabilisation de ses positions au Moyen-Orient, en 1919 et 1920, exige de la Grande-Bretagne une réponse qui devra mettre fin aux hésitations de sa politique et aux incohérence de sa stratégie régionale¹²¹². L'une des tâches d'Office Colonial consistait à diriger les affaires de l'Irak et à décider de la forme de gouvernement en Irak. Le nouveau secrétaire d'Etat aux Colonies, Winston Churchill, faisait partie d'une génération d'hommes politiques anglais qui n'hésitaient pas à prendre n'importe quelle voie pour assurer les intérêts de la Grande-Bretagne. Dans le Ministère Colonial, il y avait un groupe d'hommes politiques britanniques spécialiste des affaires de l'Orient comme : le Major Noël, T.E. Lawrence, Robert Young et beaucoup d'autres. Le Ministère Colonial se dépêcha de mettre en place deux Congrès pour régler les questions de l'Orient : l'un à Londres et le deuxième au Caire. Donc, après l'échec du congrès de Londres, un autre congrès eut lieu au Caire le 12 mars 1921, avec la participation de près de quarante spécialistes des affaires orientales.

Dans la première séance, Churchill expliqua le but de congrès et les participants se divisèrent en deux groupes : la commission politique présidée par Churchill lui-même et la commission militaire et financière présidée par Sir Walter Congreve. Le congrès dura douze jours sous haute sécurité dans l'Hôtel de Sémiramis¹²¹³. L'Office Colonial de l'Orient présenta son mémorandum à la commission politique sur l'avenir du Kurdistan afin de discuter et de prendre des décisions et des votes. La commission politique était constituée de Winston Churchill (président), Sir Percy Cox et de sa secrétaire Miss Gertrude Bell et colonel T.E. Lawrence ; Major Hubert Young et Major E. W. C. Noël comme membre consultant ; Major R. D. Babcock, le secrétaire de la commission politique du Kurdistan¹²¹⁴.

¹²¹² Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Ed.Complexe. Coll.Questions au XX^e S, Bruxelles, 1992, p. 136.

¹²¹³ Klieman Aaron, *Foundations of British Policy in the Aran World: The Cairo Conference of 1921*. Ed. The Johns Hopkins Press, London, 1970, p. 105.

¹²¹⁴ FO: 371/6343, General 1921 (Report on Middle East conference held in Cairo and Jerusalem, March 12 to 30, 1921; Robert Olson, *The Emergence of Kurdish Nationalism and the Sheikh Said Rebellion, 1880-1925*, Ed. University Texas Press, First Edition, 1989, p 58.

Selon le rapport de la commission politique du Congrès: « *les régions ethniquement pures kurdes ne doivent pas être rattachées à cet Etat arabe qui va être créé, mais plutôt au Gouvernement de Sa Majesté selon la nécessité d'encourager le principe de l'unité des Kurdes et de prendre en considération l'identité nationale* »¹²¹⁵. Dans la séance du 15 mars, Sir Percy Cox traita du contenu du rapport de la commission politique et dit : « *Les Kurdes existent seulement dans les régions de Kirkuk, Suleymânia et les régions septentrionales du vilayet de Mossoul et sont une partie inséparable de l'Irak* ». Hubert Young était contre et proposa de créer immédiatement un Etat kurde et de le mettre sous l'égide directe du Haut-commissaire afin qu'il ne devienne pas une partie de l'Irak ou ne soit pas mis sous la responsabilité du gouvernement irakien. Le Major Noël soutint l'idée d'Hubert Young et disait que les kurdes préférèrent une autonomie complète au Kurdistan méridional *Homme Rule*, de façon à ce que la création d'un Etat tampon soit utile entre la pression turque (à l'extérieur) et l'émergence d'un mouvement irakien contre la Grande-Bretagne (à l'intérieur). Winston Churchill donna son avis favorable aux idées de Young et Noël. Le secrétaire colonial dit que le futur Gouvernement irakien avec son armée arabe négligera les ambitions et les revendications kurdes et les réprimera en tant que minorité¹²¹⁶. Le secrétaire colonial, Winston Churchill pensait qu'il pouvait aider un leader kurde avec les autres fonctionnaires et organiser les relations commerciales de sorte qu'il ne puisse y avoir d'hostilités de la part des turcs contre les intérêts britanniques dans ce pays. Si on ne donnait pas la possibilité aux Kurdes de se diriger eux-mêmes un émir Chérifien (il s'agit du descendant de Chérif Hussein), qu'il soit démocrate ou neutre, se trouverait dans une position forte et serait prêt à s'affronter avec les revendications nationales kurdes et à les traiter comme une minorité ethnique ; c'est la raison pour laquelle la seule voie conciliatoire avec les intérêts britanniques était la création d'un Etat kurde tampon entre l'Irak et la Turquie¹²¹⁷.

La commission finit ses travaux en suivant la recommandation d'Hubert Young de séparer le Kurdistan méridional de l'Irak. De sept membres de la commission les quatre : Churchill, Young, Noël et Lawrence étaient tous quatre d'accord pour séparer le Kurdistan de l'Irak, alors que Sir Percy Cox et Bell étaient contre et le secrétaire

¹²¹⁵ FO: 371/6343, General 1921, Kurdistan-Fourth Meeting of the Political Committee.

¹²¹⁶ *Ibid*,

¹²¹⁷ FO: 371/6343, Political Departments: General correspondence from 1906, Turkey (1921), *Report about the Cairo Conference*, Appendix n° 10, March 15, 1921.

Babcock n'avait pas participé dans cette discussion¹²¹⁸. Pour ménager Sir Percy Cox, la majorité donna une distance préventive. « Ce statut n'entrera pas en vigueur tant que les Kurdes n'auront pas exprimé leur opinion pour savoir s'ils veulent être ou non rattachés à l'Irak ». Le congrès du Caire fut une grande victoire pour les Kurdes, mais les événements intérieurs et la volonté de Sir Percy Cox d'annexer le Kurdistan à l'Irak devinrent la cause de cette rivière de sang qui coule depuis la création de l'Irak et l'annexion du Kurdistan par « l'Irak » arabe.

Le Ministre Colonial, dans un télégramme secret au Haut-commissaire britannique à Bagdad le 13 juin 1921 écrivit « *Je préfère encore la politique que nous avons adoptée au Caire pour la création d'un « Etat tampon » entre les Arabes et les Turcs, et je pense qu'il ne faut pas nous éloigner de notre politique sous la pression arabe ou pour n'importe quelle autre raison* »¹²¹⁹. A propos du statut du Kurdistan, l'opinion de Churchill différait à nouveau de celle de Cox. Dans un télégramme du 18 juin, Churchill soulignait :

*« Je ne suis pas sûr qu'une compréhension complète existe entre nous sur le point essentiel du principe. Je pense que nous devrions viser à maintenir le Kurdistan distinct des pays arabes, comme le Népal est distinct de l'Inde par exemple et qu'avec cette perspective nous devrions maintenir l'unité des Assyriens et des Kurdes distincte, comme l'est l'unité indienne et gurkha en Inde...Il faut adhérer à ce principe, ci-dessus, dans toute autre considération »*¹²²⁰.

Un peu plus de trois mois après la fin du Congrès, le Haut-commissaire Sir Percy Cox dans une lettre, numéro 201, datée du 21 juin 1921 adressée au Ministre Colonial dit que : dans la conférence du Caire, deux alternatives ont été discutées :

- 1- Les régions kurdes restent comme une partie de l'Irak.
- 2- Les régions kurdes sont encouragées à se séparer. En général, la première proposition fut retenue à la majorité. A Bagdad, la majorité retint la première alternative et le Haut-commissaire travailla à cette politique. Cox dans la même lettre écrivit qu'à cette période, il travaillait sur la première alternative, c'est-à-dire le rattachement du Kurdistan à l'Irak, ce qui signifiait que le Haut-commissaire depuis son retour du

¹²¹⁸ Robert Olson, *The Emergence of Kurdish...*, op.cit., p. 59.

¹²¹⁹ FO 371/ 6346 Mesopotamia (1921); Robert Olson, *The Emergence of Kurdish...*, op.cit., p. 61.

¹²²⁰ Salah Jmor, *L'origine de la question kurde*, Ed. L'Harmattan. Coll. Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 1994, p. 186.

congrès du Caire travaillait à l'annexion du Kurdistan par l'Irak¹²²¹. Trois jours après la lettre de Haut-commissaire britannique à Bagdad, Sir Percy Cox, le Ministre Colonial lui répondit par une lettre n° 196 en mettant l'accent sur la deuxième alternative : « *Il faut que ce soit clair pour vous que j'ai quitté le Caire avec des avis contraires à l'équilibre de notre politique kurde. Moi j'ai compris que vous avez accepté de choisir une voie au milieu des deux alternatives* » Il s'agit de créer un Etat kurde et Churchill exprima très bien son but : « *J'ai vu en pensée l'image d'un Etat tampon entre l'Irak et la Turquie et ethniquement composé d'une ethnie non arabe* »¹²²².

Dans les Archives Nationales Britanniques (Public Record Office) existe une série de correspondances entre le Haut-commissaire britannique en Mésopotamie et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Coloniales qui, après la conférence du Caire, a été préservée. En lisant ces correspondances, nous arriverons à cette conclusion que la Grande-Bretagne avait déjà décidé de réviser les articles concernant l'indépendance du Kurdistan dans le traité de Sèvres, mais elle n'avait pas encore décidé définitivement, car elle savait bien que le temps du jeu et de la tractation n'était pas fini.

¹²²¹ FO: 371/ 6346, Mesopotamia (1921)138827 (*From High Commissioner for Mesopotamia to the Secretary of State for the Colonies, 21 June 1921*).

¹²²² CO: 730-2 (*Telegram from the Secretary of State for the Colonials to the High Commissioner of Mesopotamia, 24th June 1921*).

CHAPITRE XXV : L'AUTOMNE DE L'ERE SEVERIENNE : ENJEU INTERNATIONAL ET AMBITION REGIONALE

A. Les facteurs extérieurs et intérieurs

1. La politique opportuniste de la Grande-Bretagne

« Les principaux buts politiques de la Grande-Bretagne étaient la création d'un Etat arabe, la recherche de pétrole, le soutien aux Assyriens et aux Kurdes et la garantie de sécurité de l'Empire britannique. Bien que la politique britannique ait connu le changement avec les actualités, sauf pour une période très courte, la politique britannique n'était pas une politique opportuniste »

« Reflexion on the Mosul problem », In *JRAS*, V XII, part IV, 1925, p. 325.

Dans la deuxième partie de notre étude, lorsque nous avons abordé la question des problèmes de frontière turco-persane, nous avons vu comment la Grande-Bretagne a joué avec la question kurde et comment elle a réprimé le mouvement kurde dans l'Empire ottoman et l'Empire perse pour son propre intérêt et, beaucoup plus que les autorités turco-persanes, a montré son hostilité à la question kurde. Ce que l'éditeur du journal J.C.A.S nomma « une courte période » est la période 1918-1923, concernant la politique opportuniste de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la question kurde.

Peu de temps après l'occupation de Bagdad en mars 1917 par l'armée britannique, la révolution d'octobre éclata en Russie et cela changea toutes les données régionales et militaires. A la mi-décembre 1917, un armistice fut signé entre les armées ottomanes et russes sur le front du Caucase. Selon l'article 1 : « Cet armistice devra être appliqué par les deux gouvernements jusqu'à la paix finale à partir de 1 heures le 18.12. 1917 (5 janv. 1917). Si une des deux parties se trouve dans le nécessité de rompre cet accord, elle devra donner un préavis de 14 jours à l'autre partie avant de recommencer la guerre »¹²²³. L'armée russe se retira de toutes les lignes du front, y compris les régions montagneuses kurdes aux alentours de Suleymânia et de Rawândouz. Ces régions connurent un grand vide militaire pour les Alliés. Après le retrait de l'armée russe, le chef kurde, le Cheikh Mahmûd devint le chef le plus influent dans la région et rêva d'un Kurdistan indépendant. Le cheikh contacta l'armée britannique et tout de suite les Anglais acceptèrent les propositions du Cheikh Mahmûd et envoyèrent un officier

¹²²³ Cf. Le texte original de l'armistice en langue turc osmanli et français In *Documents, op.cit.*, pp. 150-152.

politique britannique, le Major Noël, à Suleymânia comme conseiller politique britannique, ainsi le cheikh dirigea la région au nom des Anglais.

Un aperçu de la carte militaire de l'armée britannique sur les fronts de la guerre peut peut-être nous donner la réponse à cette question, à savoir comment les Anglais accueillirent aussi vite les propositions du cheikh Mahmûd. Lorsque la Russie se retira de tous les fronts de la guerre, les armées allemandes après juin 1918 entrèrent en Géorgie et de plus les armées allemande et ottomane occupèrent l'Azerbaïdjan et l'Arménie. La Grande-Bretagne mit sa force en service dans la région pétrolière de Baku afin de n'être pas attaquée par les Allemands. Il est évident que devant ces menaces et intimidations, la Grande-Bretagne voulait assurer l'arrière-ligne de son front qui était le Kurdistan tout près de la région de lutte. Pour cela, la meilleure voie pour assurer son arrière-ligne était d'inclure les sentiments nationaux des Kurdes, de sorte que ses mesures à la fois assuraient la sécurité du front au Kurdistan méridional et assurait le défilé montagneux du Kêla-shîn, point stratégique qui reliait le Kurdistan méridional avec l'est du Kurdistan et en même temps éloignait le peuple kurde de la propagande ottomane et de plus faisait du Kurdistan méridional un pilier de la sécurité de l'arrière-ligne¹²²⁴. Le commissaire civil à Bagdad, Arnold Wilson, expliqua très bien ce but en disant que «*le but était plutôt pour l'exclusion et la reddition des agents ennemis et pour l'approvisionnement en produits requis par nos troupes* »¹²²⁵.

L'armistice de Moudros n'était pas encore signé que l'armée britannique partait en direction de Bagdad-Kirkuk-Erbil-Mossoul et juste quelques jours avant la signature de l'armistice de Moudros et la capitulation de l'Empire ottoman, les Anglais sacrifièrent des milliers de leurs soldats afin d'occuper la ville de Mossoul avant de signer l'armistice et de contrôler le vilayet de Mossoul. Mais l'armée britannique n'arriva pas aux régions montagneuse du vilayet de Mossoul et ces régions restèrent de facto sous la domination du cheikh Mahmûd ; les régions montagneuses de Rawândouz étaient sous le contrôle du Colonel turc 'Ali Shafiq qui, de là, menaçait les armées britanniques.

Evidemment l'occupation de ces régions montagneuses nécessitait une force logistique et militaire ; c'est pour cela que les hommes politiques britanniques pensèrent qu'il était nécessaire pour une période temporaire d'adopter une politique tenant compte

¹²²⁴ Fuad Hama-Khorshid, *Al-gaziyya al-kordîyya fi al-moatamarat al-dawliyya...*, *op.cit.*, p. 11.

¹²²⁵ Arnold T. Wilson, *op. cit.*, p. 128.

de l'importance stratégique des armées britanniques,¹²²⁶ et partant de ce point de vue inclure le mouvement national kurde pour une courte période était plus facile et beaucoup moins coûteux que de sacrifier les soldats britanniques. C'est ici qu'apparaîtra la politique opportuniste de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la question kurde et que l'éditeur du journal J.R.A.S appela : une période courte de l'opportunité de la politique britannique.

Nous avons dit ci-dessus que l'Europe en général et les Anglais plus particulièrement jusqu'à l'occupation de Bagdad ne connaissaient pas de question du nom de question kurde. Et, lorsque la Grande-Bretagne, dans l'arène politique des événements se heurta à cette question, particulièrement en lien au règlement de la question arménienne, un document britannique expliqua clairement cette question en disant que : « *En Europe le sentiment dominant était de créer un statut indépendant pour les Arméniens, or, pour cela il faut avoir une emprise sur les Kurdes afin qu'ils ne s'opposent pas à ce projet. Comme les Kurdes sont du côté fort, pour cela leur contrôle devait se faire par deux méthodes : l'une par l'occupation par la force militaire afin d'empêcher toute résistance, l'autre par l'inclusion du Kurdistan par des moyens politiques. La première alternative a été rejetée en raison de difficultés diverses, entre autres logistiques, et la deuxième alternative était d'utiliser les moyens politiques, pour cela la meilleure voie était de profiter du mouvement national kurde et de la réalité nationale kurde qui était sur le point de s'imposer au Kurdistan méridional* »¹²²⁷.

Partant de cette politique d'inclure la question kurde, les Britanniques furent obligés pour une courte période de reconnaître le Cheikh Mahmûd comme le gouverneur du Kurdistan méridional (surtout les régions du Suleymânîa et ses alentours), ce gouvernement que Miss Bell dans ce livre nomma « le gouvernement fictif »¹²²⁸. Les Anglais ont soutenu le mouvement de cheikh Mahmud et acceptèrent de lui offrir la fonction de gouverneur de Suleymânîa. Il était perçu par les Anglais en tant qu'allié potentiel en cas de troubles avec les troupes turques ou avec les cheikhs arabes¹²²⁹. A vrai dire, dès le début, dans l'agenda politique britannique le gouvernement kurde de Cheikh Mahmûd n'était qu'une fiction et une politique

¹²²⁶ Fuad Hama-Khorshid, *Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya...*, op.cit., p. 10.

¹²²⁷ IOR : L/PS/10/782, File 36/1919 pt 3 Mesopotamia, op.cit., pp. 8-9.

¹²²⁸ Gertrude Bell, *Fisoul fi tarikh al-Irak al-hadith*, (Chapitres de l'histoire récente de l'Irak), traduit en arabe par Djâfer Al-Khayyât, Ed. Ministère de l'Education et l'Enseignement, Bagdad, 1971, p. 185.

¹²²⁹ Farideh Koochi-Kamali, *The Political Development of the Kurds in Iran: pastoral nationalism*, Ed. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2003, p. 30.

opportuniste et une fois que les Britanniques eurent réalisé intérêts dans la région, ils oublièrent toutes les promesses qu'ils avaient faites.

2. La politique française vis-à-vis du traité de Sèvres

Après que la France eût échoué à préserver ses intérêts au traité de Sèvres dès le mois de décembre 1920, une très forte opposition au traité de Sèvres se forma dans la Chambre des Députés, au Parlement français. Son porte-parole était le député de Chappedelaine. A plusieurs reprises, il pose le problème de la nécessité qui s'impose au Gouvernement français, de se déclarer officiellement prêt à renoncer au soutien apporté au Gouvernement du sultan et commencer à se rapprocher du véritable gouvernement de la Turquie, se trouvant à Ankara. Dans son discours du 23 décembre 1920, il accuse le gouvernement de ne pas avoir sa propre politique sur le problème de l'Orient, ce qui amène chaque jour, depuis la victoire en 1918, de nouvelles déceptions pour les français qui ont en une position incomparable en Turquie¹²³⁰. En effet, depuis la mi-février 1921 les dépêches de Ministre des Affaires étrangères autorisaient le général Gouraud à engager une négociation avec Moustafa Kemal¹²³¹. Enfin, la France pour bien s'installer en Syrie, se retira de Cilice et commença de se rapprocher avec les nationalistes turcs.

La France n'était pas d'accord pour partager la Turquie selon le traité de San Remo car la grande partie des gains revenait à la Grande-Bretagne, et si elle signait le traité, c'était dans le but de s'imposer rapidement sur le territoire et de réaliser son projet. Les actualités postérieures au traité de Sèvres, la chute de *Dachmak* et la victoire de l'autorité soviétique dans la guerre civile changèrent complètement la situation du Caucase et de la mer Noire. Ce fut le coup de grâce pour le traité de Sèvres et ce fut les victoires militaires des kémalistes sur les Grecs au début de l'année 1921. L'Italie et la France étaient désespérées concernant l'application du traité de Sèvres. La France était persuadée après le raffermissement du gouvernement d'Ankara (kémaliste) que celui-ci pouvait mieux préserver ses intérêts en Turquie. Pour la France et même pour l'Italie, il était plus bénéfique de se rapprocher des Kémalistes que de s'y opposer, mais pour opérer ce rapprochement, il fallait que la France se repentisse des articles du traité de Sèvres concernant la création d'un petit Kurdistan indépendant dans les régions est de

¹²³⁰ A.S. Ahmedov, *Les relations franco-turques 1918-1923*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, Paris, 1979, p. 326.

¹²³¹ Cf. Télégramme de M. Paléologue, Secrétaire général de Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, Paris, 24 février 1920, In *Document diplomatiques français*, 1920, Tome 1 (10 janvier-18 mai), Paris, 1997, p. 247.

l'actuelle Turquie. Comme la France n'avait aucun intérêt à ce traité, elle n'hésita pas à s'en repentir; pour cela la grande responsabilité de l'échec du projet d'un Etat kurde indépendant est à imputer à la France.

Après que Mustafa Kemal ait déchiré le chiffons de Sèvres et neutralisé l'Italie et la France en sa faveur, la Grande-Bretagne ne pouvait pas faire respecter les articles du traité de Sèvres concernant le Kurdistan et imposer cela à la Turquie d'Atatürk. Au deuxième congrès de Londres (21 fév-14 mars 1921) la suggestion d'un autre traité à la place de celui de Sèvres fut présentée au délégué turc nationaliste. C'était le premier pas en arrière de la Grande-Bretagne devant le projet d'une grande Arménie et d'un petit Kurdistan.

Après l'échec de la Conférence de Londres, le gouvernement français décida de conclure un arrangement séparé avec Mustafa Kemal. Pour cela, la France fut en rapprochement avec les kémalistes. Vu sous cet angle, Franklin-Bouillon entreprit une campagne pour faire respecter sa mission par les milieux dirigeants d'Ankara. Le 7 juin (1921) il envoya d'Inébol une dépêche au gouvernement kémaliste. Il y déclara que la pierre de touche de la politique française en Orient était de maintenir les relations amicales avec la Turquie et que le rejet de l'accord franco-turc de 11 mars 1921 ne devait pas amener une rupture des pourparlers. S'ils échouaient cette fois, la France ne pourrait se tenir à l'écart des puissances Alliés qui se trouvaient en état de guerre avec la Turquie. Franklin-Bouillon demande enfin aux kémalistes de fixer leur politique, vis-à-vis de la France d'ici le 20 juin, date de la rentrée des Chambres Françaises¹²³². Finalement, le 20 octobre 1921, l'accord de paix franco-turc fut signé par le commissaire français Franklin-Bouillon et Yousouf Kemal Bey, ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Ankara ; accord qui devint le symbole essentiel de l'échec du traité de Sèvres. D'après cet accord « Les deux hautes parties contractantes déclarent que, dès la signature du présent accord l'état de guerre cessera entre elles-article I ». En conséquence, la France abandonna définitivement le traité de Sèvres et reconnut le gouvernement d'Ankara et la frontière entre la Turquie et la Syrie fut fixée de manière définitive. « Un régime administratif spécial sera institué pour la région d'Alexandrette. Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture. La langue turque y aura le caractère officiel –article VII ». De plus au niveau de la coopération militaire « La Turquie aura le

¹²³² A. S. Ahmedov, *Les relations franco-turques 1918-1923...op.cit.*, p. 392.

droit de faire ses transports militaires par chemin de fer de Meidan Ekbes à Tchoban-Bey dans la région syrienne et vice versa pour la France. Article XI »¹²³³. En effet, par ce traité, la France abandonnait la Cilice et acceptait plus à l'Est une frontière qui ne tenait pas compte des données ethniques ou linguistiques, mais était fixée au ballast de la voie ferrée devenue turque, exploitée par une compagnie française, le B.A.N.P (Bozanti-Alep-Nissibin et Prolongement), avec droit d'usage pour la Syrie¹²³⁴.

L'accord de Franklin-Bouillon du 20 octobre 1921 a une relation étroite avec la question kurde et éloigna l'un des membres principaux du traité de Sèvres, tout en mettant le traité de Sèvres et ses articles concernant la création d'un Kurdistan indépendant en échec. En plus, cet accord raffermi la position militaire et politique du gouvernement de Mustafa Kemal dans les régions sud du Kurdistan central, et désormais la Turquie pouvait se montrer hostile à la Grande-Bretagne sur la frontière du Kurdistan méridional. Ce traité laissa d'un côté une trace lourde sur la question kurde et d'un autre côté il fut un coup de grâce à la politique turque de la Grande-Bretagne et depuis toutes les discussions sur le futur Kurdistan devinrent un débat infructueux. La Grande-Bretagne s'opposa formellement à ce traité et mit la pression sur Paris afin de modifier les articles du traité Franklin-Bouillon concernant les régions kurdes de Nasibin, Djeziret Ibn Omar qui avaient une grande importance stratégique pour la Turquie, ainsi que le chemin de fer Tchupan Bey jusqu'à Nisibin, mais tout cela resta sans résultat. En effet, le traité de Franklin-Bouillon donna une reconnaissance officielle aux Kémalistes, et comme Goffman l'a constaté : « La France échappa pratiquement à tous les engagements du traité de San Remo et du traité du Sèvres et à l'accord du 23 décembre 1920 dans sa politique turque »¹²³⁵.

La politique de la France vis-à-vis des peuples sous domination turque était toujours de soutenir l'autorité. Dans le traité Franklin-Bouillon 1921, les Français donnèrent un coup de grâce au mouvement national kurde. De plus, au côté du Kurdistan central, le mouvement national kurde se découvrit désormais une nouvelle voisine (la France) en Syrie qui n'hésiterait pas une seconde à donner toute l'aide logistique et à fournir des armes au gouvernement d'Ankara ; citons par exemple : lors d'écrasement de la révolte kurde du Cheikh Saïd en 1925, les autorités françaises en Syrie

¹²³³ Pour le texte intégral de l'accord franco-turc, cf. AMAE, Société des Nations 1917-1940- sous série IX dossier géographiques, 2242, (Accord Franklin-Bouillon ; ainsi que le texte en anglais In Hurewitz, J.C, *Diplomacy in The Near and Middle East*, Vol II, 1956, pp. 98-100.

¹²³⁴ Louis Dillemann, « Les français en Haute-Djazira (1919-1939) », In *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t LXVI-1979, Paris, p. 36.

¹²³⁵ M. C. Lazarev, *Emperyalizm ve Kürt sorunu (1917-1923)*,...*op.cit.*, p. 249.

coopèrent avec l'armée turque et laissèrent l'armée de cette dernière utiliser le chemin de fer d'Alep afin de frapper les insurgés kurdes dans le dos¹²³⁶.

La politique de la France en Orient était plutôt de soutenir les communautés chrétiennes, et après avoir cédé le vilayet de Mossoul à la Grande-Bretagne, elle ne s'intéressa plus guère au Kurdistan et ne donna pas beaucoup d'importance à la question kurde. Le célèbre journaliste français August Gauvain résuma la politique orientale de la France en écrivant le 31 janvier 1922, dans un article intitulé « La question d'Orient et la France » : « D'après les lettres que nous avons reçues de Cilicie, Franklin-bouillon aurait accentué cette note en disant aux français et autres chrétiens de là-bas : « l'Angleterre est vaincue en Anatolie, et nous sommes vaincus en Cilicie ». Notre évacuation a été considérée comme une capitulation. Le matériel de guerre livré- il n'y a pas été vendu- est le butin de la victoire. D'autre part les Kurdes musulmans en révolte contre les Turcs et trahis par nous-nous leur avons donné notre parole que nous n'évacuerions pas la région attribuée à la zone française par le traité de Sèvres- vont se trouver aux prises avec les troupes turques équipées, armées et outillées avec le matériel français. Voilà qui va rehausser le prestige français en Orient. Nous ne connaissons pas d'exemple d'une pareille vilénie dans notre histoire militaire. Quelques personnes semblent croire que nous avons tort d'attirer l'attention publique sur de pareilles choses et que nous donnons ainsi des armes à nos rivaux »¹²³⁷.

La France, afin de ne pas s'isoler diplomatiquement et d'arranger ses différends avec les Européens concernant le problème turc, organisa pour la première fois à Paris du 22 au 26 mars 1922 un congrès trimestriel des ministères des affaires étrangères : la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Le Congrès de Paris n'était pas tellement différent du deuxième congrès de Londres. La Grande-Bretagne gardait encore des espoirs sur la victoire des Grecs sur les Kémalistes, c'est pour cela que les renoncements donnés aux Turcs avaient plutôt une nature médiatique qu'un caractère réel et en outre elles étaient adressées au gouvernement du sultan qui était en train d'agoniser.

Alors qu'au congrès de Paris, il était important pour les Européens d'assurer l'esprit de la conférence de Versailles et de Sèvres, ils furent obligés de faire certains renoncements en faveur des Turcs dont le premier était d'abolir des articles concernant l'auto-détermination des Kurdes, de sorte qu'ils ne dirent ensuite pas un mot sur le

¹²³⁶ Jemal Nebez, *Kordistan u chorchakay*, (Le Kurdistan et sa révolution), traduit de l'allemand en kurde par Kordô Ali, Suède, Stockholm, 1985, pp. 99-100.

¹²³⁷ August Gauvain, « La question d'Orient et la France », In *JDPL*, 143^e année, Mardi 31 janvier 1922, n° 3, p. 1.

Kurdistan. Par contre, les Alliés furent obligés de parler de la question arménienne, mais ils trouvèrent une formule qui n'engageait aucun pays : il fallait prendre en considération la situation des Arméniens soit par les engagements que les Alliés avaient promis aux Arméniens, soit par ces malheurs atroces que cette nation a subis. En effet, cette signalisation était plutôt une tradition et rien d'autre. En ce qui concernait la question kurde en Turquie, non seulement en pratique, mais dans la forme aussi, il s'agissait de l'effacer définitivement du programme de la prochaine régularisation politique en Orient, et de même que la question arménienne de la mettre dans les archives des Alliés, même si les Alliés ne l'ont pas réclamé.

3. Tribu, intelligentsia et nationalisme culturel

« Le sentiment national kurde pourrait se montrer sous la forme négative d'opposition au contrôle politique par les Turcs, les Arabes, les Anglais ou tous les autres étrangers ; mais, excepté parmi quelques personnes d'origine kurde qui s'étaient installées à Constantinople ou à l'ouest et avaient perdu le contact avec leurs semblables, il y avait peu de signes, jusqu'à présent, de conscience positive de solidarité nationale kurde, même dans les limites du vilayet de Mossoul, et encore de moins de désir d'exprimer une telle solidarité sous forme politique ».

Arnold J. Toynbee, Survey of International affairs 1925, Ed. Oxford University Press, London, 1927, p. 479.

L'un des principaux facteurs de l'échec du projet de création d'un petit Etat indépendant kurde était les facteurs intérieurs de la société kurde elle-même, qui n'ont pas moins joué que les facteurs géopolitiques extérieurs dans l'échec de ce projet. Quant on parle de l'histoire kurde, on ne peut pas parler d'une seule histoire comme d'une histoire globale du Kurdistan. L'histoire kurde comme la nation kurde est une histoire divisée et locale, ainsi si on parle de l'histoire du Kurdistan central, on la regarde comme une histoire locale et divisée.

Le Kurdistan central (actuel Kurdistan en Turquie) ne possédait en pratique aucun mouvement politique ou militaire kurde susceptible de devenir une force politique de pression sur le terrain et de constituer une force politique. Les présidences politiques des mouvements nationaux kurdes, ce que nous appelons « Centre d'Istanbul », se centrèrent sur Istanbul. Ce centre d'Istanbul se consacrait à la rédaction

de mémorandums et de lettres ainsi qu'à l'organisation de rencontres avec les représentants des Alliés, tout en pensant qu'il pouvait créer un Etat par la voie diplomatique. Nous pouvons qualifier ce centre d'Istanbul de nationalisme civil (culturel), mais ce terme civil ne signifie pas que le Kurdistan central était une société civile, au contraire le Kurdistan central était le plus retardataire de toute la Turquie et région la plus pauvre du Kurdistan économiquement. De plus les relations tribales étaient si fortes que nous croyons qu'il est anachronique de parler de nationalisme kurde au sens moderne.

L'une des fautes politiques les plus grandes du Centre d'Istanbul fut d'oublier le Kurdistan central et ce fut pourtant au Kurdistan, et non pas à Istanbul, que les événements s'imposèrent. La présidence politique du Centre d'Istanbul était un groupe d'intelligentsia kurde qui avait depuis un bon moment émigré à Istanbul et n'avait pas gardé de contact étroit avec le Kurdistan ; ils voulaient par la voie diplomatique (nous utilisons le terme diplomatie avec une grande réserve) obtenir les droits nationaux des Kurdes.

En l'absence de tout mouvement national kurde au Kurdistan central, Mustafa Kemal profita de cette occasion et put réunir la plupart des tribus kurdes autour de lui et les mobiliser autour du slogan mensonger de fraternité kurdo-turque pour faire la guerre d'indépendance turque. Lors de la Conférence de la Paix, le mouvement national du centre d'Istanbul qui travailla au nom de tout le Kurdistan comprenait les tendances politiques suivantes :

1- La tendance séparatiste : cette tendance travaillait pour un Kurdistan indépendant tout en espérant par la conférence de la paix, surtout avec le soutien des Anglais, créer un Kurdistan indépendant. Cette tendance minoritaire était présidée par Chérif Pacha, le président de la délégation kurde à la Conférence de la Paix et Surya Bedir-Khân au Caire.

2- La tendance autonomiste : cette tendance qui était majoritaire voulait rester dans le cadre de l'Empire ottoman et obtenir l'autonomie et ne pas se séparer de la société ottomane. Les partisans de cette tendance étaient au début les représentants de la famille de cheiks de Shamzînânî et la famille de Bedir-Khân. Mais très tôt cette tendance se scinda en deux groupes :

1- Le groupe des partisans pro Sultan Mohammad VI : ce groupe voulait obtenir l'autonomie au Kurdistan dans le cadre ottoman ; il était présidé par le cheikh 'Abd al-Qâdir Shamzînânî.

2- Le groupe des partisans de l'indépendance : ce groupe se divisa en deux groupes autonomistes et demanda l'indépendance du Kurdistan, comme Amin Âli Bedir-Khân, Mamdouh Salim, Ekrem Djemil Pâshâ, etc.

Il est important de dire que le centre d'Istanbul n'était pas un mouvement unifié et que chaque groupe voulait séparément contacter les Alliés. La plupart des rapports secrets anglais depuis la fin de l'armistice Moudros jusqu'à la Conférence de Caire signalèrent cette réalité et tout confirma qu'il n'y avait personne pour parler au nom des Kurdes. Le Haut-commissaire britannique à Bagdad très bien exprima cette réalité en écrivant, le 25 mars 1920:

*« Il n'y a personne qui parle au nom du Kurdistan et moi, je ne connais personne qualifié pour diriger le Kurdistan dans sa totalité ; je ne connais que des personnes capables de diriger tout au plus une région ou au maximum sa seule tribu. Les Kurdes en général possèdent un sentiment racial et non pas national, car les situations géographiques et politiques ne les autorisent pas toujours à constituer de grandes entités politiques »*¹²³⁸.

Les kurdes a l'intérieur du Kurdistan central

Ces Kurdes étaient ces chefs de tribus qui s'allièrent à l'armée de Mustafa Kemal soit du fait de leur fanatisme religieux soit par la crainte d'une vengeance des Arméniens. Atatürk fit deux conférences au Kurdistan. La première à Erzeroum du 23 juillet au 5 août 1919, à laquelle 58 représentants kurdes venant de 5 vilayets kurdes participèrent, le deuxième à Sivas du 4 au 11 septembre 1919. Au cour de ces deux Conférences, aux quelles participèrent plusieurs kurdes, le général (Mustafa Kemal) leur montra son soutien à leurs aspirations nationales et leur promit même la reconnaissance du future Etat du Kurdistan. Cette reconnaissance de Mustafa Kemal n'était cependant qu'une ruse politique dans le but d'obtenir le soutien des Kurdes ou, au moins, de neutraliser leur hostilité à son mouvement¹²³⁹. En effet, dans les deux Conférences Atatürk promit aux Kurdes de réaliser les revendications kurdes après la fin de la crise. Les Kurdes prirent part à la plupart des guerres d'Indépendance Turques, et Atatürk ne rallia pas seulement les Kurdes du Kurdistan central à sa cause, mais

¹²³⁸ FO: 371/ 5068, Political Departments: General Correspondence from 1906, Turkey (1920), *From Secretary of State to civil Commissioner* Baghdad, March 25, 1920.

¹²³⁹ Salah Jmor, *L'origine de la question kurde*, Ed. L'Harmattan. Coll. Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 1994, p. 144.

plutôt empoisonna le mouvement politique kurde au Kurdistan méridional et même à l'est du Kurdistan.

Dans le Kurdistan central, les tribus kurdes participèrent au mouvement kémaliste parce que c'était la seule force capable de les protéger contre l'agression d'un futur Etat arménien dans les vilayets kurdes où les éléments arméniens ne dépassaient pas 30 % de la population. Cela explique pourquoi au congrès d'Erzeroum en 1919, 22 des 56 délégués présents étaient des Kurdes. Les délégués se sont concentrés sur la nécessité de résister aux efforts des Alliés de créer des états arménien et grec en Anatolie. Le patriotisme islamique et ottoman constitua une obligation commune importante entre les Kurdes et les autres délégués¹²⁴⁰. A vrai dire, tous les représentants kurdes au congrès vinrent de ces vilayets kurdes qu'il était prévu de mettre sous la domination d'un futur Etat arménien. Tandis que dans les autres vilayets kurdes (Diarbékir, Kkârpout, Dersim et Siirt), aucun représentant kurde ne vint.

Le spectre du châtement des responsables des massacres Arméniens et de la restitution des biens arméniens volés hantait donc certains chefs kurdes de ces régions. Akçam souligne à ce propos que le mouvement national de Mustafa Kemal était véritablement dirigé non pas contre les forces impérialistes (Grande-Bretagne et France), mais contre les minorité grecque et arménienne de l'Empire. Il constate à cet égard que les premiers noyaux de résistance étaient formés dans des régions à forte population grecque et arménienne. Dans ces conditions, la propagande kémaliste a évidemment remporté un succès retentissant auprès des Kurdes de ces contrées¹²⁴¹. Dans cette perspective, les tribus kurdes non seulement participèrent à la guerre d'Indépendance des Turcs, mais de plus écrivirent sous la consultation de Mustafa Kemal des lettres de protestation contre le traité de Sèvres et contre la création d'un état kurde tout en écrivant qu'ils ne voudraient jamais se séparer de la société musulmane ottomane. De plus, les partisans turcophiles dans le Centre de Suleymânia réussirent à rompre les relations entre le Cheikh Mahmûd et les Anglais, puis à utiliser les Kurdes de Suleymânia comme la carte de pression contre la Grande-Bretagne et dans le même jeu, ils soutinrent Simko pour faire pression contre la Perse.

¹²⁴⁰ Kemal Kirisci & Gareth M. Winrow, *The Kurdish Question and Turkey: An example of A Trans-State Ethnic Conflict*, Ed. Frank Cass, London, 1997, p. 79.

¹²⁴¹ Vahé Tachjian, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie : Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Ed. Karthala, Paris, 2004, p. 91.

B. La politique britannique et les négociations anglo-turques (Première phase : novembre 1922-juillet 1923)

1. La conférence de Lausanne: la fin de la question d'Orient

Le 3 décembre 1920, Mustafa Kemal signa le traité d'Alexandropol avec les Soviétiques. En conséquence, il réussit de mettre fin au mouvement arménien et enterra le projet d'une grande Arménie. Le 13 mars 1921, il fit un arrangement avec l'Italie et l'Italie se retira du sud-ouest de l'Anatolie. Le 20 novembre 1921, la France signa le traité de Franklin-Bouillon et abandonna complètement le traité de Sèvres. Puis avec le soutien des bolcheviques et la neutralité franco-italienne, Mustafa Kemal put chasser les derniers soldats grecs et les poursuivit jusqu'au Détroit ; il était même sur le point de faire la guerre contre les Anglais et ces derniers furent obligés de signer un armistice à Mudanya le 11 novembre 1922. Cela permit aux Anglais et aux Turcs de régler leur problème pacifiquement. De cette façon Mustafa Kemal anéantit tous les facteurs géopolitiques qui avaient constitué le traité de Sèvres et il ne resta plus qu'à enterrer officiellement les articles concernant un Kurdistan indépendant.

Cette fois la Turquie n'était plus « l'homme malade », mais plutôt un « jeune en bonne santé » devant le vieil empire d'Angleterre que la première guerre mondiale avait épuisé. La Russie, alors qu'elle était l'ennemi le plus traditionnel de la Turquie, était maintenant devenue sa seule amie. La Turquie abolit de plus le système de Califat le 1er novembre 1922 et en même temps abolit le gouvernement ottoman ; le Califat resta simplement comme un symbole religieux. Le congrès de Lausanne dura huit mois avec une rupture de trois mois. Dans ce congrès, le nom du traité de Sèvres ne fut pas prononcé et nulle part on ne parla de Kurdistan indépendant ; il ne restait que la question de Mossoul.

Dans les séances 21 & 22 du congrès qui eurent lieu au Château d'Ouchy, le mardi 23 janvier 1923 entre la délégation britannique et la délégation turque, chacun présenta son propre point de vue et sa thèse, mais les pourparlers n'aboutirent à aucun résultat. Le 25 janvier 1923, Lord Curzon, ministre des Affaires Etrangères britannique et président de la délégation britannique, demanda que la question soit transférée à la Société des Nations. Le 4 février 1924, Ismet Enino, président de la délégation turque, donna un mémorandum aux délégations de Grande-Bretagne, France Italie et demanda que la question des droits du vilayet de Mossoul soit exclue de discussions du congrès pendant un an pour que les deux parties trouvent une solution convenable. La Grande-

Bretagne accepta cette proposition. Selon l'article III du traité de Lausanne « la frontière entre la Turquie et l'Irak sera déterminé à l'amiable entre la Turquie et la Grande-Bretagne dans un délai de neuf mois. A défaut d'accord entre les deux gouvernements dans le délai prévu, le litige sera porté devant le Conseil de la Société des nations. Les Gouvernements turc et britannique s'engagent réciproquement à ce que, en attendant la décision à prendre au sujet de la frontière, il ne sera procédé à aucun mouvement militaire ou autre, de nature à apporter un changement quelconque dans l'état actuel des territoires dont le sort définitif dépendra de cette décision »¹²⁴².

Le 24 juillet 1923, le traité de Lausanne fut signé sans que soient signalées ni les revendications des Kurdes ni le traité de Sèvres. Pour ménager la Turquie, ils ne mentionnèrent même pas le mot « Kurde ». Dans les paragraphes I & II de l'article 37 section III : « *la Turquie s'engage à ce que les stipulations dans les articles 38 à 44 soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles* »¹²⁴³.

Mais on apprend à la lecture des articles 40-45 que les minorités concernées par ces dispositions étaient des « minorités non musulmans » (Arméniens, Grecs, etc.). Arguant que les kurdes gouvernent la Turquie au même titre que les Turcs, les autorités nationalistes d'Ankara refusèrent d'inclure ceux-là au bénéfice des droits des minorités. Ainsi en l'espace de quelques années le peuple kurde de Turquie passe du statut « de partenaire égal et d'allié » à celui de non-existence¹²⁴⁴.

Mais l'encre de la signature du traité était encore fraîche quand la Turquie se repentit des engagements qu'elle avait pris à la conférence de Lausanne et commença à réprimer les Kurdes ; en 1924 elle interdit même l'utilisation de la langue kurde, mais cela aux yeux des états signataires ne mettait pas leur intérêt économique en danger ; c'est pourquoi non seulement ils ne prirent aucune mesure, mais plutôt choisirent le silence. Pour cela la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique eurent une grande part de responsabilité dans tous ces crimes et répressions par les Etats de la région contre les Kurdes.

¹²⁴² *Conférence de Lausanne : Actes signés à Lausanne (le 3 à janvier et le 24 juillet 1923, Paris, Imprimerie national, 1923, p. 5.*

¹²⁴³ *Ibid.*, p. 15.

¹²⁴⁴ Kendal, « le Kurdistan de Turquie », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, p. 92.

Avec la signature du traité de Lausanne le 24 juillet 1923, les Alliés reconnurent officiellement la nouvelle Turquie et ils se repentirent officiellement du traité de Sèvres et de toutes les promesses qu'ils firent au nom de la libération des peuples et l'auto-détermination. Désormais, le Kurdistan fut divisé officiellement en quatre parties : le Kurdistan du Nord (central) placé sous la domination de la Turquie, l'ouest du Kurdistan sous le mandat de la France coloniale, le Kurdistan méridional sous le mandat britannique, et la quatrième partie resta sous la domination de la Perse. Les deux parties du Kurdistan méridional et de l'Ouest restèrent en héritage colonial sous la domination de la Syrie et de l'Irak. Bref, la conférence de Lausanne fut l'étape finale de la guerre de l'indépendance turque ; elle fut en même temps celle de la clôture du dossier kurde.

2. Arguments du Gouvernement turc

Ismet Pacha, le Président de la Délégation turque déclara que la Turquie, au vu des considérations ethnographique, politique, historique, géographique et économique ne pouvait céder le vilayet de Mossoul à aucun autre État. La conclusion de ces considérations était la suivante :

I – Raison d'ordre ethnographique

La population sédentaire du vilayet de Mossoul selon le dernier recensement turc s'élevait à 503,000 habitants, à l'exception des tribus nomades, kurdes, turques et arabe comprenant approximativement 17,000 âmes. Les habitants sédentaires de la province se composaient d'après les statistiques officielles de :

Tableau 6 : Les statistiques du vilayet de Mossoul (données anglaises)

Sanjak	Kurdes	Turcs	Arabes	Yézidis	Non musulmans	Total
Suleymânia	62,830	32,960	7,210	---	---	103,000
Kirkuk	97,000	79,000	8,000	---	---	184,000
Mossoul	104,000	35,000	28,000	18,000	31,000	216,000
Total	263,830	146,960	43,210	18,000	31,000	503,000

Source : SDN, « La question de la frontière entre la Turquie et l'Irak », Article 3(2) du traité de Lausanne, In. *Journal Officiel*, N° 10, 4^{ème} année, octobre 1924, p. 1321.

Donc, ce tableau montre :

- 1- Que l'élément arabe était peu représenté dans les Sandjaks de Suleymânia et de Kirkuk ;
- 2- Que, dans le Sandjak central de Mossoul, il n'y avait que 28,000 Arabes contre 137,000* Turcs et Kurdes ;
- 3- Enfin que, dans tout le vilayet de Mossoul, contre 410, 790 Turcs et Kurdes, il y avait 43, 210 Arabes et 31,000 non-musulmans. Plus des quatre cinquième de la population du vilayet était donc constituée par les Turcs et les Kurdes et moins de un cinquième par les Arabes et les non-musulmans¹²⁴⁵. Ismet İnönü ajouta que les Arabes se trouvaient presque entièrement au Sud de la ligne Gayara-Sandjar et sur la rive droit du Tigre ; si l'on excepte une étroite bande de territoire s'étendant de Féthié à Kirkuk, la région située sur la rive gauche du Tigre était entièrement peuplée de Kurde et Turcs. Dans la ville même de Mossoul, on parlait à la fois les trois langues turque, kurde et arabe ; mais ceux des habitants de cette ville, qui actuellement parlent arabe, et que l'on prend pour des Arabes, sont en réalité des Turques qui, ayant été pendant longtemps en contact avec les Arabes, ont appris également les deux langues. Ceux qui connaissent ce pays savent que les habitants de Mossoul ne se sont jamais considérés comme des Arabes ni faisant partie de la population de l'Irak¹²⁴⁶.

Ismet Pâshâ continua et ajouta que l'on a déclaré que le peuple Kurde était d'origine iranienne ; or cette assertion est contredite par l'Encyclopédie britannique qui reconnaît l'origine touranienne du peuple kurde et donne par là raison à la Délégation turque. D'ailleurs, ceux qui connaissent l'Anatolie savent qu'au point de vue des mœurs, ainsi que des us et coutumes, les Kurdes ne diffèrent en rien des Turcs et que, tout en parlant des langues différentes, ces deux peuples forment un seul bloc au point de vue de la race, de la foi et des mœurs¹²⁴⁷. La majorité du vilayet de Mossoul sont des Kurdes et des Turkmènes et même si on dit que la majorité dans le centre ville de Mossoul sont des Arabes, ce n'est pas le prétexte d'expliquer que la majorité de la ville est arabe. En effet ils ont une petite minorité dans le vilayet, donc pourquoi mettre le destin d'un vilayet sous leur domination comme le voulait la délégation anglaise ?

II- Les considérations politiques

* D'après les données de ce tableau, les kurdes et turcs dans les vilayets de Mossoul devait arriver à un chiffre de 139,000, mais peut être c'est une faute de frappe.

¹²⁴⁵ « Procès-verbal n° 21 de Conférence de Lausanne ». In *Documents Diplomatiques (conférence de Lausanne)*, 21 novembre 1922-1^{er} février 1923, Tome I, Paris, 1927, p. 281.

¹²⁴⁶ *Ibid.*, p. 281.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p. 282.

Ismet Pâshâ mentionna que les arguments des Anglais selon lesquels les Kurdes ne voulaient pas vivre avec les Turcs ne coïncidaient pas avec la réalité. Depuis des siècles, ces deux nations étaient unifiées de par leur race, religion, us et coutumes et vivaient en bonne entente.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie était le gouvernement des Kurdes autant que celui des Turcs, car les véritables et légitimes représentants des kurdes siégeaient à l'Assemblée Nationale et participaient, dans la même mesure que les représentants des Turcs, au gouvernement et à l'administration du pays. Le peuple kurde et ses représentants susmentionnés n'admettaient pas que leurs frères habitant le vilayet de Mossoul soient séparés de la mère patrie et étaient prêts à tous les sacrifices pour empêcher une telle séparation¹²⁴⁸. Ismet pacha ajouta que la Turquie n'était pas au courant des clauses du système mandat (Convention de San Remo) et les Irakiens n'avaient pas donné leur avis sur l'acceptation du système mandat britannique que le gouvernement britannique imposa. Nous ne savons pas pourquoi il restait encore la convention de San Remo à propos du système mandat sur le vilayet de Mossoul. La Grande-Bretagne n'avait pas le droit d'occuper la ville de Mossoul car les forces britanniques ont occupé la ville de Mossoul après l'Armistice.

En dernières argumentations, Ismet Pâshâ pensa que la ligne de Djebel Hamrine-Djébel Fouhoul-Vadi-Tartar Djebel Bandjar a été indiquée par nous comme frontière entre l'Anatolie et l'Irak, parce que, indépendamment des considérations ethnographiques, géographiques, économiques, politiques, etc., elle constitue une ligne de séparation, précise et naturelle, entre ces deux régions¹²⁴⁹ et la non-acceptation de cette ligne, c'est-à-dire la séparation d'un demi million de Kurdes et de Turkmènes de leur mère patrie. Puis Ismet Pacha demanda que le Pacte National Turc dans son premier article reconnaisse l'indépendance des peuples arabes qui étaient sous la domination ottomane, mais dans le même article il stipula: « Tous les territoires ottomans, soit situés à l'intérieur de la ligne de l'Armistice ou à l'extérieur et sur lesquels vivaient des gens non arabes et en majorité des Musulmans, sont une entité inséparable de la Turquie et nous donne le droit de demander le vilayet de Mossoul ».

Ismet Pacha conclut ainsi : « avant de terminer mon exposé, qu'il me soit permis de dire qu'en formulant sa demande au sujet de Mossoul, la Délégation turque est sûre

¹²⁴⁸ *Ibid.*, pp. 283-284.

¹²⁴⁹ *Ibid.*, p. 287.

de l'entier appui de l'opinion publique mondiale, elle est également persuadée que tous reconnaîtront la justesse et la valeur des arguments qu'elle a eu l'honneur d'énoncer ».

3. La thèse britannique

Le Ministère des Affaires étrangères britannique par sa lettre de n° E. 5531/65 en date de 6 août 1924 adressée au Secrétaire général de la Société des Nations et soumise au Conseil le 20 septembre 1924 demanda que la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak soit inscrite à l'ordre du jour lors de la prochaine session du Conseil de la Société des Nations.

Dans la même séance de n° 21 du Conseil, Lord Curzon, le Ministre des Affaires Étrangères britannique prit ainsi la parole: *« C'est avec satisfaction que j'accueille l'occasion qui m'est offerte de faire une déclaration publique sur cette question. Dans l'affaire de Mossoul, les faits ont été tellement exagérés, faussés et défigurés qu'il est désirable de les rétablir tels qu'ils sont. Je suis donc reconnaissant à Ismet Pacha d'avoir résumé la thèse turque dans l'exposé que nous venons d'entendre. Je me propose de reprendre son argumentation point par point et d'y répliquer, et je serai trop heureux si la thèse turque et la thèse britannique pouvaient être imprimées côte à côte et soumises à l'opinion publique mondiale »*¹²⁵⁰.

I-les considérations ethnographiques

Bien que l'Empire ottoman régnât depuis des siècles sur ce vilayet, il était incapable de donner un tableau réel et une statistique juste de ses habitants et ses distributions ethniques. C'est pourquoi cette statistique présentée par la délégation britannique est beaucoup plus exacte que celle de l'Empire.

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p. 288.

Tableau 7 : Population du vilayet de Mossoul, par races, suivant une évaluation faite en 1921.

Divisions	Arabes	Kurdes	Turcs	Chrétiens	Juifs	Total
Mossoul	176,663	179,820*	14,895	57,425	9,665	432,468
Arbil	5,100	77,000	15,000	4,100	4,800	106,000
Kirkuk	10,100	45,000	35,000	18,000	1,400	92,000
Suleymânia	152,900	1,000	18,000	1000	155,000
Total	185,763	454,720	65,895	62,225	16,865	785,468

Source : Documents Diplomatiques. Conférence de Lausanne, 21 novembre 1922-1^{er} février 1923, Paris : Imp. Nationale, Tome I, 1923, p. 281.

Si Ismet pacha refusa d'attacher le vilayet de Mossoul à l'Irak, tout en argumentant que les Arabes constituaient seulement un quart de la population, pourquoi demanda-t-il qu'il soit rattaché à la Turquie alors que le nombre des Turkmènes ne dépassait pas 8,3 % de sa population ? La délégation turque voulait ainsi laisser entendre que la totalité des habitants étaient des Turcs, tout en argumentant que les Kurdes étaient des Turcs d'origine.

Curzon ajouta que « *Je vais maintenant examiner le cas des kurdes, dont j'ai déjà dit qu'ils étaient 455,000 sur une population totale allant de 750,000 à 800,000. Il était réservé à la délégation turque, en rédigeant un de ses documents, de découvrir pour la première fois dans l'histoire que les Kurdes étaient Turcs. Personne ne s'en était douté jusqu'ici. L'origine de ce peuple est assez obscure. Dans une de ses notes Ismet Pacha a cité une seule autorité qui émettait l'avis que les Kurdes étaient d'origine touranienne ; mais c'est là une opinion qui n'est pas partagée par les meilleurs autorités, ni vraiment, autant que je sache, par qui que ce soit. On est généralement d'accord pour reconnaître que les Kurdes sont de race aryenne, ils parlent un langage aryen ; leur traits se distinguent entièrement de ceux des Turcs, ainsi que leurs coutumes et leurs relations avec les femmes. J'ai moi-même été en pays kurde ; j'ai séjourné chez les kurdes, et bien que je ne prétende pas être une autorité en la matière, je m'engagerais à distinguer un kurde d'un Turc quand on voudra, et à moins d'être aveugle je ne pourrais pas confondre l'un avec l'autre* »¹²⁵¹. Curzon

¹²⁵¹ Cf. « Procès-verbal n° 21 de Conférence de Lausanne ». In Documents Diplomatiques. Conférence de Lausanne, 21 novembre 1922-1^{er} février 1923, Paris, Imp. Nationale, Tome I, 1923, p. 292.

répond aux prétentions d'Ismet Pacha concernant la participation des députés kurdes dans le Parlement turc « *Ismet Pacha a dit qu'il y avait plusieurs députés kurdes dans le Parlement d'Angora. C'est possible, mais est-ce qu'il prétend sérieusement qu'il s'y trouve un seul député kurde du Kurdistan méridional ? Y en a-t-il jamais eu un seul provenant de Suleymânia ? Quant aux députés Kurdes d'Angora, je me demande comment ils ont été élus. Y en a-t-il un seul qui ait été élu par le vote populaire d'une circonscription ? Il est notoirement connu que ces hommes ont été nommés directement et que certains d'entre eux ne peuvent prendre part aux travaux de l'Assemblée parce qu'ils ne connaissent pas la langue. Je crois donc qu'il faille accorder beaucoup de poids à l'argument de la représentation parlementaire de la Communauté kurde à Angora* »¹²⁵².

II-Les considérations historiques

La délégation turque ne nia pas que les Arabes avaient édifié la ville de Mossoul, et soutenait que Mossoul était sous domination turque il y a 11 siècles. Cela signifiait cependant que les Arabes étaient arrivés à Mossoul avant les Turcs, et les Kurdes encore avant eux, et que la domination turque sur cette ville était finie depuis longtemps déjà. La délégation turque prétendait que les populations de Mossoul souhaitaient être rattachée à la Turquie à cause de leur lien politique. Toutefois, si cela était vrai en ce qui concerne les Turkmènes, cela ne l'était pas pour les Arabes et les Kurdes dont la majorité avait voté dans le dernier référendum en faveur de son rattachement à l'Etat irakien.

Ainsi en ce qui concernait les arguments géographiques et économiques, Curzon ajouta: « *La délégation turque insiste pour que la Grande-Bretagne soit disant demande le vilayet de Mossoul pour le pétrole, moi je nie cela et affirme que la Grande-Bretagne demande le vilayet de Mossoul loin de toute ambition de richesses minérales. Au niveau militaire et stratégique, nous savons qu'il n'était pas clair pour nous de savoir pourquoi le vilayet de Mossoul a eu une importance défensive pour la Turquie. Moi je vois que le rattachement du vilayet de Mossoul à la Turquie devient une base défensive contre l'Irak ; en effet la Turquie n'a rien à craindre du rattachement du vilayet de Mossoul au nouvel État irakien* ».

¹²⁵² *Ibid.*

La délégation britannique refusa que la montagne de Hemrin soit la frontière entre les deux pays, car l'Etat qui occuperait le vilayet de Mossoul pouvait priver Bagdad de sa principale source d'alimentation et fermer la voie stratégique de l'Iran. Concernant le Pacte National Turc, elle affirma que des changements rapides avaient eu lieu dans la région depuis la fin de la guerre. Le système de mandat fut appliqué et l'État de l'Irak fut créé ; apparemment la délégation turque n'accorda pas d'importance à tous ces changements et en conséquence, la délégation britannique ne fut pas prête à traiter la question d'une façon si simple et avec une telle conduite fortuite. Enfin, Lord Curzon, exprima une opinion sévère en disant que « Je refuse même de penser au désistement du vilayet » et il pensa qu'il n'avait pas besoin d'autre argumentation turque et ses prétentions étaient très faibles ». Il ajouta que la Grande-Bretagne, si la Turquie s'obstinait à réclamer le vilayet de Mossoul, renverrait l'affaire à la Société des Nations.

CHAPITRE XXVI : LA POLITIQUE BRITANNIQUE VIS-A-VIS DE LA TURQUIE 1923-1926 : LES INCONSTANCES KURDES

A. La question de Mossoul dans les relations anglo-turques (deuxième phase : juillet 1923- décembre-1925)

1. La Conférence de Constantinople (mai -5 juin 1924)

La conférence de Lausanne laissa la question de Mossoul sans résolution, mais elle ouvrit la porte de la négociation bilatérale conditionnelle anglo-turque, et selon la procédure prévue à l'article III, paragraphe 2, du traité de Lausanne, ainsi conçu : « Avec l'Irak : la frontière entre la Turquie et l'Irak sera déterminée à l'amiable entre la Turquie et la Grande-Bretagne dans un délai de neuf mois. A défaut d'accord entre les deux Gouvernements dans le délai prévu, le litige sera porté devant le Conseil de la Société des Nation. Les Gouvernements turc et britannique s'engagent réciproquement à ce que, en attendant la décision à prendre au sujet de la frontière, il ne sera procédé à aucun mouvement militaire ou autre, de nature à apporter un changement quelconque dans l'état actuel des territoires dont le sort définitif dépendra de cette décision »¹²⁵³. D'ailleurs, la Société des Nations informa les deux parties contractantes de ne pas prendre de mesures militaires pour changer la situation de *statu quo* dans les territoires controversés.

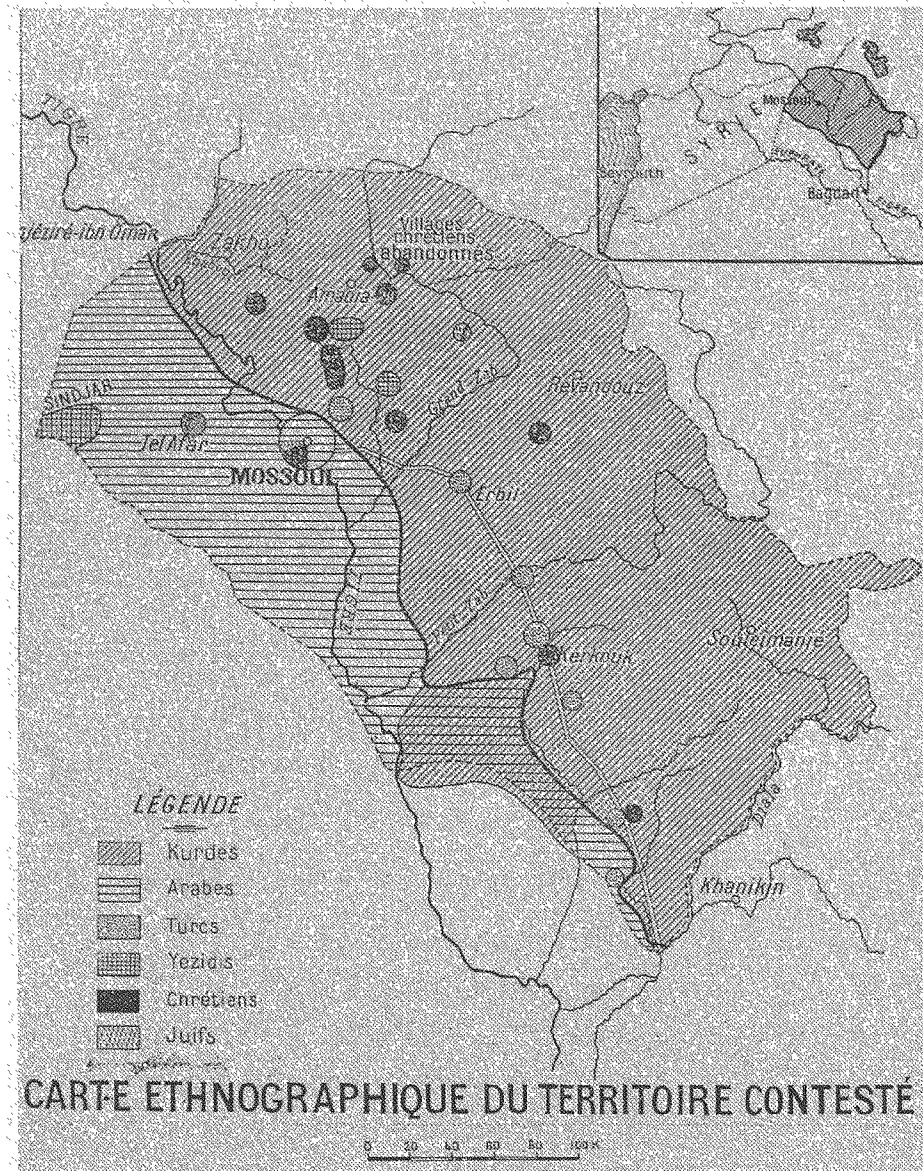
Le 5 octobre, jour où l'évacuation réelle de Constantinople par les forces alliées fut accomplie, les négociations furent formellement ouvertes par une note du chargé d'affaires britannique auprès du gouvernement turc. La période disponible pour des négociations devint ainsi due pour expirer le 5 juillet 1924, mais, en raison surtout de retards du côté turc, les négociations ne commencèrent pas avant le 19 mai 1924¹²⁵⁴. Les pourparlers se prolongèrent et les deux côtés eurent besoin de retarder les négociations et gagner du temps. Les Anglais voulaient faire d'une pierre deux coups et utiliser la non-résolution de la question de Mossoul pour faire pression contre le Gouvernement irakien afin d'obliger ce dernier à ratifier le traité anglo-irakien de 1922 ; en outre la situation elle-même avait besoin de « jeux et retards ».

¹²⁵³ Heinrich Triepel, *Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international*, Tom XIII, Première livraison, Leipzig, 1924, p. 345.

¹²⁵⁴ Arnold J. Toynbee, *Survey of International affairs 1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1927, p. 496.

Dans la même perspective, les Anglais libèrent le leader kurde Cheikh Mahmûd de son exil et le ramenèrent au Kurdistan afin de résister à la propagande turque parmi les tribus kurdes

Carte 22 : Ethnographie des territoires contestés du vilayet de Mossoul.



Source : « La Question de Mossoul devant la Société des nations », In *l'Asie Française*, n° 234, août –septembre 1925, p. 259.

et faire de la contre-propagande. La conférence était dirigée respectivement par Sir Percy Cox et Fethi Bey, à Qasîm Pâshâ à Constantinople ; mais la Conférence arriva presque immédiatement à une impasse et fut interrompue vers le 5 juin¹²⁵⁵.

Dans la première séance, le délégué turc Fethi Bey, insista en particulier sur la fraternité turco-kurde, et sur le fait que la majorité du vilayet de Mossoul appartenait aux Turcs et aux Kurdes¹²⁵⁶. Mais Cox, en guise de tactique diplomatique, au lieu de répondre aux réclamations turques, souleva la question de la création d'un protectorat britannique aux minorités assyriennes ; il demanda aux Turcs de donner aux Assyriens une partie de leurs territoires sur le nord de la frontière du vilayet de Mossoul. Dans la continuation de son discours, Sir Percy Cox disait penser que le Gouvernement turc acquiescerait aux désirs du Gouvernement britannique, vu que l'administration et le contrôle de cette région peu hospitalière, et des communautés qui l'habitaient, avaient été, par le passé, un embarras incessant pour les Gouvernement turcs et une source féconde de froissements avec les puissances occidentales¹²⁵⁷. Enfin, Cox parla d'une nouvelle ligne de frontière tout en argumentant que cette ligne était plutôt mise en avant par le vif désir de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux vues du Gouvernement turc. Cox finit son discours en menaçant que dans le cas où l'on ne réussirait pas à venir à un arrangement sur les lignes de la proposition qu'il venait de soumettre au Gouvernement turc, le Gouvernement britannique se réservait toute liberté d'action en ce qui concernait la frontière à réclamer devant la Société des Nations¹²⁵⁸.

En effet, la Grande-Bretagne voulait utiliser les Assyriens comme carte de négociation et n'avait jamais eu l'intention de créer un protectorat pour les Assyriens. La réclamation d'un protectorat britannique aux Assyriens n'était qu'une nouvelle tactique pour retrancher le vilayet de Mossoul. La carte kurde étant devenue inutilisable après le congrès de Lausanne, la Grande-Bretagne utilisa la carte des Assyriens mais devait par la suite tourner le dos à cette proposition après l'accord avec les Turcs en juin 1926.

Lors de la séance du 21 mai, Fethi Bey déclara à Cox: « *Votre Excellence, qui a manifesté le désir de reprendre les négociations au point laissé par lord Curzon à*

¹²⁵⁵ Arnold. J. Toynbee, *Survey of International...op.cit.*, p. 496; Minorsky, V, «The Mosul question»...*op.cit.*, In The Reference Service on International Affairs of the American Library in Paris, *Bulletins*, ° 9 & 10, April 15, 1926, p. 13.

¹²⁵⁶ V. Minorsky, «The Mosul question»...*op.cit.*, p. 13.

¹²⁵⁷ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak, (rapport présenté au Conseil par la Commission constituée en vertu de la résolution du 30 Septembre 1924)*, Genève, 1925, p. 79.

¹²⁵⁸ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak ...op.cit.*, p. 79.

*Lausanne, abandonne ce point de vue pour poser un nouveau problème : je veux parler de l'avenir des Assyriens. En effet, pour assurer cet avenir, vous demandez l'annexion au protectorat anglais de certains territoires se trouvant aujourd'hui sous le drapeau de la République Turque ». « La présidente de la délégation britannique à Lausanne soutenait la thèse que le Gouvernement de Sa Majesté désirait l'octroi d'une autonomie aux Kurdes. Votre Excellence met en avant les revendications des Assyriens »¹²⁵⁹. La Turquie savait que la demande des Anglais concernant les Assyriens n'était qu'une nouvelle carte de pression, c'est pour cela qu'elle refusa fermement la demande de Cox et redemanda la restitution du vilayet de Mossoul. A la séance du 24 mai, Sir Percy Cox répondit à Fethi Bey et confirma la position de Curzon à Lausanne «*Je désire rappeler à Votre Excellence que lord Curzon, tout en maintenant son point de vue à l'égard du vilayet de Mossoul, s'est abstenu d'essayer de définir un tracé pour la frontière septentrionale ; il a, de propos délibéré, laissé cette tâche aux experts des deux côtés »*¹²⁶⁰.*

Sir Percy Cox affirma ensuite que l'intention n'était point d'annexer en protectorat britannique les territoires en question ni de subordonner les intérêts de la nombreuse population kurde à ceux des minorités chrétiennes du vilayet.¹²⁶¹ Fethi Bey fit valoir qu'il ne s'agissait plus de la question de Mossoul, puisque la Grande-Bretagne, modifiant son point de vue de Lausanne, réclamaient une partie du Sandjak de Hakkiari, plus exactement les trois *kazas* de Chemdinak (Chamedinan), Beït-ech-Chabab et Djulemerk jusqu'à un kilomètre des chefs-lieux qui devaient rester à la Turquie. Les dispositions prévues à Lausanne pouvaient donc entrer en jeu¹²⁶². Dans les discussions des derniers jours de la Conférence, la délégation turque constatât qu'avant qu'on fût arrivé à un accord relatif à la délimitation, le vilayet de Mossoul, quoique se trouvant sous l'occupation provisoire de la Grande-Bretagne, faisait juridiquement partie de la Turquie¹²⁶³. Enfin, Fethi Bey refusa la demande des anglais, concernant la revendication d'un territoire appartenait au vilayet de Hakkarî qui serait selon l'opinion de Fethi Bey en contradiction avec l'esprit et la lettre du Traité de Lausanne¹²⁶⁴.

¹²⁵⁹ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak*, op.cit., p. 79.

¹²⁶⁰ *Ibid.*, p. 80.

¹²⁶¹ *Ibid.*, p. 80.

¹²⁶² « Affaires extérieures : II Turquie et Angleterre », In *BPPT*, n° 35, Lundi 14-mercredi 16 juillet, 1924, Paris, p. 5.

¹²⁶³ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak...op.cit.*, p. 80.

¹²⁶⁴ *Ibid.*

En dernier lieu, au début du mois de juin, les négociations arrivèrent à une impasse et Sir Percy Cox proposa de présenter la question devant la Société des Nations. Mais la délégation turque, sous le prétexte que cela était en dehors de leur compétence, refusa la proposition de Cox. Ce dernier conclut : "Dans ces circonstances, car j'avais déjà conseillé Votre Excellence, je dois selon mes instructions mettre un terme aux négociations et je repars à Londres"¹²⁶⁵. La Délégation anglaise quitta Constantinople le 9 juin, et au lendemain, Fethi Bey critiquait dans le journal *Djumhouriyat* du 10-06 les déclarations de Sir Percy Cox. La population des trois *kaza*, dit-il, était musulmane¹²⁶⁶. Finalement, le 6 août, juste un mois après l'échéance de la période de neuf mois, le Gouvernement de Sa Majesté présenta la question à la Société des Nations¹²⁶⁷ et ce fut la fin de la conférence de Constantinople.

La Grande-Bretagne insista sur la question assyrienne dans les négociations de la conférence de Constantinople pour offrir un protectorat britannique aux Assyriens, ce qui n'était pas l'objet de discussion de la conférence de Lausanne. Pour cela elle voulait atteindre deux buts principaux qui étaient tous deux en sa faveur. Le premier était d'utiliser les Assyriens comme une nouvelle carte de pression contre la revendication du vilayet de Mossoul. Il est intéressant de dire que la Grande-Bretagne allait gagner, que cette question soit acceptée ou refusée. Si elle était acceptée, ce petit protectorat chrétien britannique deviendrait une digue entre le nouvel Irak et la Turquie. Par contre, si elle était refusée, elle deviendrait un prétexte pour fmir la négociation et transformer le dossier en question à la Société des Nations. Dans le sous-chapitre suivant, nous allons traiter la situation sur la frontière turco irakienne et le cycle de lutte anglo-turque après l'échec de la Conférence de Constantinople.

2- Négociations et confrontations frontalières

Après l'échec de la Conférence de Constantinople, les territoires controversés connurent de graves transformations afin que chaque territoire soit gardé par les parties contractantes. La Turquie pensait qu'elle pouvait gagner par la guerre ce qu'elle avait perdu aux négociations. Une fois les négociations arrivées à une impasse en juin 1924, la Turquie commença à concentrer ses troupes dans les régions de Silôpî, et depuis le

¹²⁶⁵ V. Minorsky, «The Mosul question»...*op.cit.*, p. 13.

¹²⁶⁶ « Affaires extérieures : II Turquie et Angleterre ...*op.cit.*, p. 5.

¹²⁶⁷ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, Travel and Research in North-Eastern Irak 1919-1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1957, p. 387.

Diyarbakir, l'armée se mobilisa vers la région frontalière de Djazira¹²⁶⁸. Djâfer Al-Tayar, l'un des grands officiers de l'armée turque demanda à Mustafa Kemal de « se venger des Anglais qui violèrent l'armistice de Moudros et ne prirent pas en considération la population de Mossoul »¹²⁶⁹. De leur côté, les Anglais surveillèrent de près la situation frontalière et envoyèrent des renforts à Fichkhâbur pour calmer les citoyens après qu'ils aient été excités par les propagandes turques¹²⁷⁰.

Au début du mois d'août, la Turquie voulait reconquérir les régions du sud de Hakkarî, mais les forces miliciennes assyriennes de la vallée de Zab, pro anglaises dressèrent dans une embuscade et capturèrent le vali de Djulamarg à Hakkarî et le ramenèrent chez le chef des Assyriens dans les alentours de la ville de Mossoul¹²⁷¹. Dans ce contexte d'évolution de confrontation frontalière, une fois que la ratification du traité anglo-irakien de 1922 fut signée¹²⁷² sous la pression de Londres, le gouvernement britannique prépara un mémorandum sur la frontière entre la Turquie et l'Irak, avec une carte de frontière vue par le gouvernement britannique et présentée à la Société des Nations. Il est intéressant de dire que le contenu de ce mémorandum était le même argument anglais qu'à la conférence de Lausanne et à celle de Constantinople et que, selon ce mémorandum, le but des Anglais, en présentant le sujet en question, était de délimiter une ligne de frontière et non pas de restituer le vilayet de Mossoul. Du côté turc, le 5 septembre, le gouvernement turc présenta un mémorandum avec une carte de frontière vue par les Turcs à la Société des Nations. Dans leur mémorandum, les Turcs insistèrent pour que le sujet en question soit la restitution du vilayet de Mossoul et

¹²⁶⁸ Archive CNCN : DCR, la dépêche de *mutassairf* de Mossoul au Ministère de l'intérieur, n° 359, 19 juin 1924, le dossier des informations extérieures sur les frontières, CH, Bagdad, le 9 décembre 1923-30 janvier 1924, p. 9. Cité par : Bayâr Mustafa Sayf-od-din, *al-siyasat al-biritaniyya tijah Torkiya wa atharuha fi Kordistan 1923-1926*, (en arabe), (La politique britannique vis-à-vis de la Turquie et ses effets sur le Kurdistan 1923-1926), Ed. Spirêz, Kurdistan, 2004, p. 171.

¹²⁶⁹ Archive CNCN : DCR, la dépêche de *mutassairf* de Mossoul au Ministère de l'intérieur, n° 360, 19 juin 1924, le dossier des informations extérieures sur les frontières, CH, Bagdad, le 9 décembre 1923-30 janvier 1924, p. 9. Cité par : Bayâr Mustafa Sayf-od-din ... *op.cit.*., p.171.

¹²⁷⁰ *Ibid.*

¹²⁷¹ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ...op.cit.*, p.387 ; Frontière entre la Turquie et l'Irak. Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924, *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, p. 1650.

¹²⁷² Après que le traité anglo-irakien 1922 dicté par le gouvernement anglais a été ratifié le 10 juin 1923, désormais la Grande-Bretagne consacra toutes ses tentatives diplomatiques et militaires pour régulariser la question de Mossoul, pour le détail sur cette question, cf. Hussain, Fadhil, *Mochkilat al-Mawsil: dirasat fil- dïblomasiyya al-irakiyya-al-ingliziyyat-al-turkiyyat wa fil rai al-hal*, (La question de Mossoul : Une étude dans la diplomatie anglo-irako-turque et l'opinion publique), (en arabe), Bagdad, 1975, pp. 22-44 .

insistèrent qu'un référendum soit tenu¹²⁷³. Le 7 septembre 1924, Fethi Bey, président de l'Assemblée Nationale, à Constantinople avant son départ pour Genève, déclara aux journalistes que « le point de vue du gouvernement turc était très simple : il allait demander un referendum qui permettra-il n'en dout pas- à la région de Mossoul de se déclarer, en forte majorité, pour le rattachement à la Turquie »¹²⁷⁴.

La question devant la Société des Nations

La Société des Nations dans sa 30^{ème} session traita la question de Mossoul. La délégation turque, présidée par Fethi Ali Bey en compagnie de Mounir Saleh et Ishak Avni¹²⁷⁵, et le représentant anglais, Lord Parmoor, se rencontrèrent le 20 septembre 1924 au siège de la Société des Nations à Genève. Lors de cet entretien, Lord Parmoor indiqua à Fethi Bey que la Grande-Bretagne aimerait régler la question pacifiquement et les deux Etats étaient égaux devant la Société des Nations. Enfin, Lord Parmoor utilisa le vieil argument de Curzon contre un plébiscite et conclut en suggérant que le Conseil nommât une commission spéciale pour étudier et rendre compte de ce conflit. Bey prétendit que tous les habitants de Mossoul étaient fort attachés à la Turquie, mais qu'il ne voyait pas comment une commission pourrait déterminer les souhaits du peuple¹²⁷⁶. Le 24 septembre, la délégation turque annonça qu'elle plaidait encore pour la tenue d'un référendum. La Société des Nations décida de nommer le Suédois H. Branting le rapporteur du Conseil de la Société des Nations. Enfin, H. Branting posa deux questions fondamentales :

Il s'agissait en effet de savoir, d'une part, comment les délégués de la Grande-Bretagne et de la Turquie comprenaient le recours au Conseil prévu dans l'article 5 du Traité de Lausanne ; d'autre part, si la mission du Conseil était limitée exclusivement au choix pur et simple entre les deux thèses opposées ou s'il pouvait rechercher toute autre solution qui lui paraîtrait équitable¹²⁷⁷. Les Anglais voulaient engager la Turquie par les

¹²⁷³ Fadhil Hussein, *Moshkilat al-Mawsil: dirasat fil- diblomasiyya al-irakiyya-al-ingliziyat-al-turkiyyat wa fil rai al-hal*, (La question de Mossoul : Une étude dans la diplomatie anglo-irako-turque et l'opinion publique), (en arabe), Bagdad, 1975, p. 52.

¹²⁷⁴ Turquie et Angleterre, In BPPT, n° 36, mercredi 22-Jeudi 25 octobre 1924, p. 9.

¹²⁷⁵ Musul-Kerkük ile ilgili Arsiv Belgeleri (1525-1919) [Archive Documents Related to Mussoul Kirkuk (1525-1919)] Turkish Prime Ministry General Directorate of State Archives Musul-Kirkuk, p. 44.

¹²⁷⁶ Henry Albert Foster, *The making of modern Irak: A product of World forces*, First Ed. 1935, (Reissued 1972), pp. 154-155.

¹²⁷⁷ « La question de Mossoul et la Société des Nations », In *L'Asie française*, n° août-septembre 1925, p. 285 ; V. Minorsky, «The Mosul question»...*op.cit.*, p. 14.

décisions du Conseil. Après des consultations avec les deux parties, Fethi Bey était convaincu qu'il n'y avait aucun désaccord entre son gouvernement et le gouvernement britannique et en même temps que le conseil baserait sa décision d'abord sur les souhaits des habitants. Il fut finalement d'accord pour que le Conseil détermine "n'importe quelle ligne qu'il penserait nécessaire d'adopter"¹²⁷⁸ et ajouta « *J'ai l'honneur de déclarer, en terminant, que la ligne qui sera fixée en prenant en considération tous les éléments du problèmes sera fidèlement respectée par la Turquie* » et enfin il accepta que « *le Gouvernement de la République de Turquie est absolument d'accord pour observer l'état du statu quo du 24 juillet 1924* »¹²⁷⁹.

Afin de recueillir les données de fait et les éléments d'appréciation qui lui sont nécessaires pour remplir la mission qui lui est confiée selon l'article 3, alinéa 2, du traité de Lausanne ; décide qu'il sera constituée une commission spéciale de trois membres. Cette commission présenterait au Conseil tous renseignements et toutes suggestions qui pourraient l'aider à prendre sa décision. Elle aurait à tenir compte des documents existants et des vues exprimées par les parties intéressées, tant sur la procédure que sur le fond de la question¹²⁸⁰. Enfin, les trois membres particuliers du Conseil dédiés à la question étaient Branting (Suède), Quinones de Leon (Espagne), et Guani (Uruguay). Plus tard, après la session tenue à Bruxelles en octobre, le Conseil, comme expliqué ci-après, nomma une commission spéciale concernant la frontière sous la résolution de 30 septembre 1924¹²⁸¹.

Incidents sur la frontière

Avec l'installation d'un Comité spécial de la Société des Nations, une autre série de confrontations frontalières commença. Les Turcs voulaient occuper les territoires controversés militairement avant que le Comité ne statue ; pour cela les Turcs réagirent en rassemblant une force à Djeziret Ibn Omar et traversèrent le fleuve de Hêzil dans le territoire nord de l'Irak à quelques kilomètres de Zâkho ; cependant ils furent décimés par la R.A.F britannique¹²⁸². Le 14 Septembre une armée turque entra dans la région qui

¹²⁷⁸ Henry Albert Foster, *The making of modern Irak ... op.cit.*, p. 155.

¹²⁷⁹ « Frontière entre la Turquie et l'Irak : Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 », *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, p. 1654.

¹²⁸⁰ « La Question de la Frontière entre la Turquie et l'Irak : Article 3, paragraphe 2, du traité de Lausanne », *Journal Officiel*, N° 10, 4^{ème} année, octobre 1924, p. 1359.

¹²⁸¹ V. Minorsky, «The Mosul question»...*op.cit.*, p. 14.

¹²⁸² Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 387.

était sous contrôle anglais avant le 24 juillet 1924 et commença à se venger des Assyriens et brûla les villages assyriens¹²⁸³. Le 12 septembre, le gouvernement britannique posa un ultimatum aux Turcs en leur enjoignant de quitter dans un délai de 48 heures toutes les régions controversées. Les Turcs n'accordèrent pas d'importance à cet avertissement, en conséquence l'armée de l'air britannique commença à bombarder les armées turques à l'intérieur du vilayet de Mossoul les 14, 17 et 20 septembre¹²⁸⁴. Le fort bombardement de la R.A.F. britannique n'arrêta pas les offensives de l'armée turque ; au contraire après avoir reçu de nouveaux renforts, les troupes avancèrent jusqu'au village Djilkî sur la rivière de Khabur tout en obligeant les postes frontaliers irakiens à fuir et ils placèrent le poste frontalier turc et avancèrent vers le village d'Achut¹²⁸⁵. Les Britanniques se firent assister par la force assyrienne et l'utilisèrent comme une force mercenaire contre la Turquie. Dans une dépêche de vali Mossoul, les tribus assyriennes demandèrent des armes pour combattre l'armée turque¹²⁸⁶. Dans ce chaos l'armée turque prit la plupart des territoires du vilayet de Mossoul et il n'était pas assez facile pour les Anglais de les contrôler. Avec l'évolution de la confrontation, le 20 septembre, lors de la réunion du Conseil de la Société des Nations, la délégation turque donna un mémorandum de protestation au gouvernement britannique, tout en citant que les opérations aériennes et terrestres de l'armée britannique violaient le statu quo ; elle en donna aussi un exemplaire au secrétaire général de la Société des Nations. De son côté, le 30 septembre, Lord Parmoor, au nom de la Grande-Bretagne, donna deux mémorandums et imputa la responsabilité aux Turcs. A la mi-octobre 1924, Ismet Pacha fit une déclaration sur la question de Mossoul : « Nous voulons la paix, c'est entendu, mais nous voulons aussi Mossoul »¹²⁸⁷.

La ligne de Bruxelles

¹²⁸³ Arnold J. Toynbee, *Survey of International affairs 1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1927 p. 501.

¹²⁸⁴ Arnold J. Toynbee, *Survey of International affairs 1925*, *ibid*, p. 501.

¹²⁸⁵ Archive CNCN : DCR, la dépêche du *mutassairf* de Mossoul au Ministère de l'Intérieur, (s.n) 19 août 1924, le dossier des informations extérieures sur les frontières, SH, Bagdad, le 9 décembre 1923-30 janvier 1924, p. 9. Cité par : Bayâr Mustafa Sayf-od-din ... *op.ci.*, p. 185.

¹²⁸⁶ Archive CNCN : DCR, la dépêche du *mutassairf* de Mossoul au Ministère de l'Intérieur, (s.n) 19 août 1924, le dossier des informations extérieures sur les frontières, SH, Bagdad, le 9 décembre 1923-30 janvier 1924, p. 2. Cité par : Bayâr Mustafa Sayf-od-din ... *op.cit.*, p. 185.

¹²⁸⁷ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats - Irak Généralités (Question de Mossoul), n° 601, octobre 1924- août 1925. Télégramme de l'ambassadeur de France en Turquie Mangin, n°56, Angora, le 18 octobre 1924.

Afin d'empêcher l'évolution de la confrontation relative à la frontière, le Conseil se réunit en urgence le 27 novembre 1924 et demanda aux deux cotés de respecter le *statu quo* et d'empêcher les confrontations. Lord Parmoor expliqua le *statu quo* par la situation avant le 24 juillet 1924 et accusa l'armée turque pour son avancement. « *Lord Parmoor présenta une carte de la frontière au Conseil, désignée sur cette carte, une ligne bleue pointillée qui se trouve au nord de la ligne rouge pointillée. Cette ligne bleue pointillée représentait la ligne qui, de l'avis du Gouvernement britannique, devait être adoptée par le Conseil lorsqu'il fixerait la frontière. Les arguments qui militaient en faveur de cette ligne étaient d'ordre ethnologique, économique et stratégique. Ils seraient soumis, en temps opportun, à la commission nommée par le Conseil. Cette ligne, tien du statu quo il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte actuellement. La ligne rouge continue représente la ligne au sud de laquelle, en juillet 1923, l'administration se trouvait aux mains des autorités irakiennes. Jusqu'à cette ligne, la région était occupée par des forces maintenues par sa Majesté Britannique, à laquelle la Société des Nations avait confié la défense de l'Irak. La Grande-Bretagne affirma que, dans toute cette région, au sud de la ligne rouge, un mouvement militaire ou autre, de la part du Gouvernement turc constituerait une violation de l'engagement pris à Lausanne* »¹²⁸⁸. La ligne rouge continue était la ligne administrative de l'Irak en juillet 1923 et les territoires situés entre la ligne rouge pointillée et la ligne rouge continue en juillet 1923 n'étaient sous aucun contrôle. Les Assyriens vivaient en 1921 dans cette région et demandèrent aux armées turques de se retirer au nord de la ligne rouge continue. Puis Fethi Bey déclara « Je regrette que des circonstances qui ne dépendent pas de la volonté ni du pouvoir du Gouvernement de la République de Turquie vous aient appelés à interrompre vos occupations après un si court intervalle, depuis les réunions de Genève, pour tenir cette session extraordinaire »¹²⁸⁹. Les déclarations faites de part et d'autre par les deux délégations ne pouvaient porter que sur l'une des deux alternatives suivantes : ou sur l'état du 30 septembre 1924, ou bien sur l'état du 24 juillet 1923. Enfin, Fethi Bey déclara que « le Gouvernement de la République de Turquie n'a pas hésité à prendre, entre ces deux alternatives celle qui est la moins onéreuse pour la partie adverse. En effet, si la ligne du 24 juillet 1923 est retenue, toutes les localités occupées après cette date dans le vilayet de Mossoul par les autorités

¹²⁸⁸ « Frontière entre la Turquie et l'Irak. Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 », *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, p. 1649.

¹²⁸⁹ *Journal Officiel*, *Ibid.*, p. 1650.

britanniques de l'Irak devraient immédiatement être évacuées »¹²⁹⁰. Le 29 octobre le rapporteur du Conseil présenta son rapport en disant que : « *Il y a désaccord entre les parties intéressées. Mais les explications fournies par les délégations et les experts des deux Gouvernements, ainsi que les cartes présentées par eux, ont permis à votre rapporteur, assisté par les représentants de l'Espagne et de l'Uruguay, de constater que l'étendue matérielle du désaccord était peu considérable* ».¹²⁹¹ La commission proposa une ligne que les deux parties devaient respecter militairement et administrativement¹²⁹² et les deux Gouvernements acceptèrent de se retirer de leurs côtés respectifs de cette nouvelle ligne proposée par le rapporteur belge, Branting. Cette ligne suivait des lits de fleuves plutôt que les crêtes des collines sur une grande partie de sa longueur, mais autrement était presque l'ancienne frontière entre le vilayet de Mossoul et Hakkâri¹²⁹³. Le conseil présenta un projet de loi décrivant la ligne provisoire avec une carte. Les deux parties acceptèrent la ligne de frontière et cette ligne entra dans l'histoire sous le nom de « ligne de Bruxelles ».

3- La fin de la question de Mossoul

Le président du Conseil en exercice et le rapporteur de la question firent appel pour constituer la commission au comte Telki, ancien premier ministre de Hongrie, à M. af. Wirsén, ministre plénipotentiaire de Suède, et à le colonel Paulis, Belge, qui voulurent bien accepter cette mission et se réunirent à Genève, le 13 novembre 1924¹²⁹⁴. Le 17 novembre le secrétaire général de la Société des Nations informa Ismet Pacha qu'une Commission spéciale nommée par le Conseil avait juste commencé son travail. Et il ajouta que la Commission avait l'intention d'aller d'abord à Londres puis en Angora afin de procéder à la visite de la zone contestée¹²⁹⁵.

Avant que la Commission n'arrivât sur place, les deux parties contractantes, le gouvernement britannique, mandateur de l'Irak et le gouvernement turc commencèrent à faire des propagandes parmi les kurdes du vilayet de Mossoul, la majorité écrasante du vilayet. En Irak en janvier 1925, le ministère intérieur irakien, Abdol-Mohsin Sahdun,

¹²⁹⁰ Journal Officiel, *Ibid.*, p. 1653.

¹²⁹¹ « Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak. Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 : frontière provisoire entre les territoires occupés et administrés par les deux gouvernements intéressés ». In Journal Officiel, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, p. 1659.

¹²⁹² Fadhil Hussein, *Moshkilat al-Mawsil... op.cit.*, p. 58 ; Journal Officiel, 1924, *Ibid.*, p. 1660.

¹²⁹³ Edmonds, C, J, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 388.

¹²⁹⁴ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak... op.cit.*, p. 5.

¹²⁹⁵ V. Minorsky, «The Mosul question»...*op.cit.*, pp. 15-16.

fit une visite au Kurdistan, et à Hawlêr, il fit beaucoup de promesses aux kurdes s'ils acceptaient l'annexion avec l'Irak¹²⁹⁶. L'attitude des soldats turcs dans le Kurdistan était source d'embarras parmi les kurdes¹²⁹⁷ et la Turquie avait l'intention, par l'intermédiaire des parties pro-turques dans le vilayet, de distribuer des milliers de drapeaux turcs à placer sur les fenêtres des maisons dans la ville de Mossoul et d'autres villes visitées par la Commission¹²⁹⁸ et faire des manifestations contre l'annexion du vilayet par l'Irak. En 1925, les Anglais rattachèrent réellement le sud du Kurdistan au nouvel Irak arabe et les kurdes acceptèrent de participer à l'Assemblée Nationale ; en conséquence la question kurde en Irak devint une question intérieure de l'Irak.

La Commission d'enquête formée par le Conseil de la Société des Nations prit aussitôt connaissance des documents préparés par le secrétariat de la Société des Nations sur la question de la ligne frontière entre la Turquie et l'Irak. Après avoir étudié les procès-verbaux de la Conférence de Lausanne, ceux des séances du Conseil, ainsi que les mémoires des Gouvernements britannique et turc, la Commission arrêta le plan général de ses travaux. Elle constata la nécessité de se rendre sur les lieux afin d'y procéder à une enquête et de recueillir sur place les données indispensables¹²⁹⁹. La Commission partit pour Londres et fut reçue par les secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères et aux Colonies. Pour les Anglais la nomination d'une Commission est plus efficace qu'un plébiscite et enfin, selon une décision antérieurement prise à Genève, la Commission invita le Gouvernement britannique à désigner un assesseur, qui l'accompagnerait et l'assisterait pendant ses travaux sur place¹³⁰⁰.

La Commission se rendit dans les derniers jours de l'année à Constantinople. Elle quitta cette ville le 3 janvier pour se rendre en Ankara. Le gouvernement d'Ankara désigna le général Djevad Pâshâ, inspecteur général des troupes de région de Diarbêkir, comme assesseur. La Commission se rendit à Konya où elle fut reçue par Mustafa Kemal. Depuis Konya, par la voie de Damas et du désert de Syrie, la Commission se rendit ensuite à Bagdad, où elle arriva le vendredi 16 janvier 1925. La Commission accepta l'invitation qui lui fut faite de séjourner quelques jours à Bagdad. Il était utile, en effet, qu'elle pût y recueillir des renseignements sur les rapports économiques

¹²⁹⁶ Le journal (Jiyânawa) en kurde, n° 16, 19 février 1925.

¹²⁹⁷ Centre National de conservation des documents : DCR, la dépêche de *mutassairf* de Mossoul au Ministère de l'Intérieur, n° 12, 30 décembre 1924, (secret), le dossier des informations extérieures sur les frontières, CH, Bagdad, le 9 décembre 1923-30 janvier 1924, p. 9.

¹²⁹⁸ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 402.

¹²⁹⁹ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak... op.cit.*, p. 5.

¹³⁰⁰ *Ibid.*, p. 5.

existant entre les anciens vilayets de Bagdad et de Mossoul et d'étudier les méthodes administratives et la situation politique du nouvel Etat¹³⁰¹. La Commission fut reçue le 17 janvier par le Roi Fayçal. Celui-ci, dans son mémorandum, demanda à la Commission de décrire le vilayet de Mossoul « comme la tête au corps »¹³⁰². Le 26 janvier, la Commission arriva à Mossoul, accompagnée de Jardin et Sabi Bey comme assesseurs du gouvernement irakien et d'Edmonds, comme officier de liaison.¹³⁰³ La commission resta quelques jours à Mossoul pour avoir une idée de la situation puis partit vers le Kurdistan : Hawlêr, Koy-Sandjak, Rawândouz, Suleymânia et Kirkuk. Wirsén, dans son rapport écrivit : « C'était dans le liva de Suleymânia que les opinions les plus précises furent exprimées... à très peu d'exceptions près, les personnes que nous avons interviewées se sont prononcées en faveur du Gouvernement Iraquien... La Commission est véritablement convaincue que les souhaits du peuple ont été entièrement exprimés... nous avons trouvé un sentiment national kurde qui, bien qu'encore jeune, était assez raisonnable ; car bien que le peuple ait déclaré que son désir suprême était l'indépendance totale, il a néanmoins reconnu les avantages d'une tutelle éclairée et intelligente »¹³⁰⁴. Dans le liva de Kirkuk, les opinions étaient moins unanimes et aussi beaucoup moins faciles à analyser¹³⁰⁵. Dans le liva d'Erbil, la plus grande partie du *kaza* de Koy-Sandjak avait, au point de vue des tendances politiques, une place à part. Elle était, dans sa majorité, animée des mêmes désirs que Suleymânia, dont la très grande majorité est kurde. Dans le *kaza* central de Hawlêr, les habitants du chef-lieu et les habitants de race turque, en général, étaient pour la Turquie et les mêmes sentiments furent exprimés par un nombre considérable de Kurdes et d'Arabes. Toutefois, quelques chefs de tribus kurdes ne voulaient entendre parler que d'un Etat kurde, placé sous une protection européenne, de préférence britannique. Il est intéressant de dire que certaines ethnies religieuses, comme des Juifs et la majorité des Chrétiens de tout le liva étaient favorables au Gouvernement de l'Irak avec mandat¹³⁰⁶.

¹³⁰¹ *Ibid.*, p. 6.

¹³⁰² *Ibid.*, p. 7.

¹³⁰³ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 397.

¹³⁰⁴ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 423.

¹³⁰⁵ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak...* op.cit, p. 77

¹³⁰⁶ Pour le détail sur cette question, Cf. Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak... op.cit.*, pp. 76-78.

Conclusions générales de la Commission

Les conclusions générales de la Commission se résumaient ainsi :

-Géographiquement : La ligne de Bruxelles était bonne comme la ligne proposée par les Britanniques.

-Ethniquement : Le pays était habité par des Kurdes, des Arabes, des Chrétiens, des Turcs, des Yézidis et des Israélites, désignés par ordre d'importance numérique. Les statistiques et les cartes présentées par les deux Hautes Parties étaient très peu exactes ; la statistique la plus récente dressée par les autorités de l'Irak était sans doute la meilleure, mais devait cependant encore être consultée avec certaines réserves. Les Kurdes formaient la majorité de la population ; ils n'étaient ni Turcs ni Arabes ; ils parlaient une langue aryenne. S'il fallait tirer une conclusion de l'argument ethnique isolément, elle conduirait à préconiser la création d'un Etat kurde indépendant, les Kurdes formant les cinq huitièmes de la population. Si toutefois une telle solution était envisagée, les Yézidis, de race très semblable, et les Turcs, dont l'assimilation par l'élément kurde serait aisée, devraient être compris dans l'évaluation du nombre des Kurdes qui formeraient alors les sept dixièmes de la population.

-Historiquement : S'il était indiscutable que le pays contesté fut pendant des siècles sous l'autorité turque, cette autorité s'exerça longtemps par l'intermédiaire des pachas de Bagdad. Le territoire contesté ayant, au cours des siècles, suivi le même sort et ayant eu une histoire souvent commune avec Bagdad, l'argument historique pencherait plutôt vers une solution qui ne diviserait pas l'unité historique de ce pays, si l'on ne se rappelait que Mardin, Djazira et Diarbékir, avaient également en territoire turc, ont également une histoire commune avec Bagdad.

-Economiquement : les considérations d'ordre économique plaident en faveur du rattachement du territoire contesté à l'Irak, les parties montagneuses au nord de la ligne conventionnelle de Bruxelles pouvant en être séparées sans le moindre inconvénient. Si d'autres solutions, moins que les raisons économiques invitaient à partager le territoire contesté, plusieurs solutions, moins bonnes toutefois, au point de vue économique, que l'unité du territoire, pourraient être acceptables.

-Stratégiquement : « la frontière proposée par le Gouvernement britannique est une excellente frontière stratégique. La ligne conventionnelle de Bruxelles présente des avantages à peu près identiques », « la frontière proposée par le Gouvernement turc est bonne dans sa partie ouest, où elle traverse le désert, et mauvaise dans sa partie est. »

-Politiquement : le résultat de l'enquête montrait d'abord qu'il n'existait pas dans le territoire contesté de sentiment national pour l'Irak, sauf chez une partie des Arabes ayant une certaine instruction ; chez eux, il était d'ailleurs plutôt un sentiment arabe avec des traits chauvins et souvent xénophobes. Chez les Kurdes, on remarquait une conscience nationale naissant qui était nettement kurde et pas irakienne ; elle était plutôt développée dans le sud et diminuait vers le nord pour disparaître dans les régions de la plaine de Mossoul et des montagnes d'Akra. Cette conscience nationale était assez développée aussi chez les Turcs du vilayet de Mossoul¹³⁰⁷. Le rapport se terminait par les conclusions suivantes : « en se tenant exclusivement sur le terrain de l'intérêt des populations en cause, la Commission estime qu'il y a un certains avantage pour ces populations à ce que le terrain contesté ne soit pas divisé »¹³⁰⁸.

La Grande-Bretagne savait bien stimuler le facteur économique. Edmonds dans son livre constata que « *Il serait mortel d'essayer de baser notre défense sur n'importe quelle tentative de lever un enthousiasme artificiel parmi la population qui, après un refus formel d'hériter le royaume du tout, avait été cajolée tout récemment pour prendre le drapeau et participer aux élections. Nous avons donc décidé que notre meilleur espoir était l'argument économique* »¹³⁰⁹. Suivant le même raisonnement, la Commission de la Société des Nations émit l'avis que les considérations d'ordre économique plaidaient en faveur du rattachement du territoire contesté à l'Irak¹³¹⁰.

Le soulèvement armé kurde en février et mars 1925 éclata dans un moment très délicat. Ce soulèvement servit très bien la politique anglaise lors du séjour de la Commission dans le vilayet de Mossoul. La méthode de répression sauvage par les Turcs contre les Kurdes effaça toute la relation de cohabitation kurdo-turque. Le chercheur turc Mim Öke constata que le gouvernement anglais profita exclusivement du soulèvement de Cheikh Saïd (1925) par deux côtés ; d'un coté ce soulèvement embrasa la Turquie dans une guerre civile, qui devint un obstacle à toute manœuvre au nord du vilayet contesté, et d'un autre côté, la nouvelle confrontation kurdo-turque était suffisante pour annuler la thèse basée sur la fraternité kurdo-turque¹³¹¹. A ce propos, le professeur Louis le Fur constatait que la révolte de février 1925, qui éclata précisément pendant les travaux de la Commission d'enquête nommée par la Société des Nations ;

¹³⁰⁷ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak... op.cit.*, pp. 78-88.

¹³⁰⁸ « La question de Mossoul et la Société des Nations », In *AF*, n° 232, vingt-cinquième année, juin 1925, p. 286.

¹³⁰⁹ Cecil John Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs ... op.cit.*, p. 410.

¹³¹⁰ Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak...op.cit.*, p. 87.

¹³¹¹ Mim Kemal Öke, *A chronology of the Mosul question 1918-1926*, Istanbul, 1991, pp. 59-60.

elle constituait un démenti flagrant à l'affirmation turque que tous les Kurdes était pour le rattachement à la Turquie. L'insistance avec laquelle la commission réclama l'autonomie pour les kurdes vient de là et les Turcs durent amèrement regretter de n'avoir pas su attendre quelques mois pour procéder à leur aise à la turquification du Kurdistan jusqu'après le retour en Europe de témoins gênants¹³¹².

Le 16 juillet 1925, la Société des Nations présenta le rapport de la Commission d'enquête au Gouvernement turc, mais une semaine plus tard, la Turquie refusa le rapport et commença un mouvement militaire sur la frontière du vilayet de Mossoul et rassembla plus de 50 000 soldats dans les vilayets orientaux en Turquie¹³¹³. Le Major Harenc dans une lettre adressée à Hoare exprima son inquiétude quant à une éventuelle attaque turque sur l'Irak, semblable à celles qu'elle avait portées dans le nord de la Cilicie¹³¹⁴. Les 15 août 1925, le Gouvernement turc déposa une plainte au secrétaire de la Société des Nations contre les violations de la ligne de Bruxelles par la Grande-Bretagne sur la ligne de Bruxelles¹³¹⁵. Il en fut de même pour la Grande-Bretagne qui, le 27 août, déposa une plainte contre la Turquie.

Le 3 septembre 1925, Austin Aundin, demanda à Tevfik Rüstü Bey et Mounir Bey de participer en tant que représentants de la Turquie, à la réunion du Conseil pour discuter de la question de Mossoul et étudier les plaintes des deux côtés contractants.¹³¹⁶ La question kurde était le grand cauchemar du gouvernement turc, qui considérait que l'existence d'une partie des kurdes dans le vilayet de Mossoul représentait un danger pour l'avenir de la Turquie. Dans cette réunion, Tevfik Rüstü Bey, le ministre des Affaires Etrangères turc déclara que « la Turquie n'a eu aucun désaccord avec la Grande-Bretagne autre que la question de Mossoul ». Il ajouta, cependant, que la question de Mossoul ne pourrait pas être résolue si les Anglais, et la Société des Nations, citant la protection des droits Kurdes, essayaient d'utiliser les Kurdes de l'Irak contre la Turquie, le pays dans lequel vivait la majorité de Kurdes »¹³¹⁷. Le ministre des Affaires Etrangères turc dit dans son exposé : « *Quant à la question concernant l'élément kurde, je tiens à spécifier, comme le constate la Commission d'enquête, qu'il n'y a de kurde qu'en Turquie et en Perse, et qu'il n'y en a pas en Irak.*

¹³¹² Louis le Fur, « L'affaire de Mossoul », In *Revue Générale de Droit International Public*, 1926, (Tiré à parts), 1927, p. 14.

¹³¹³ FO: 424/263, Further Correspondence. Part X, 1925, July-Dec, Mr. Hoare to Mr. Austen Chamberlain, N° 511 Confidential, Therapia, June 30, 1925.

¹³¹⁴ FO: 424/263, Ibid, Major Harenc to Mr Hoare, Enclosure 1 in 19, n° 16, June 25, 1925.

¹³¹⁵ Mim Kemal Öke, *A chronology of the Mosul question...op.cit.*, p. 64.

¹³¹⁶ Fadhil Hussein, *Moshkilat al-Mawsil...op.cit.*, pp. 141-142.

¹³¹⁷ Robert Olson, *The Emergence of Kurdish...op.cit.*, p. 133.

Pour le moment, je ne crois pas devoir insister davantage sur cette question, me réservant d'y revenir si l'on y insiste »¹³¹⁸. Aux yeux des dirigeants turcs l'existence de kurdes en Irak sous autorité anglaise en-dehors de la Turquie présentait un danger permanent pour la souveraineté turque. En effet, lors de l'interrogation de Sarrut à Ankara avec Mahammed-Essad, ce dernier ne cacha pas cette réalité en disant que l'Angleterre « voulait pénétrer en Turquie et la désagréger. Avec les kurdes de Mossoul, elle veut travailler notre Kurdistan et y provoquer sans cesse des troubles ou des révoltes qui, selon son espérance, nous épuiseront financièrement et politiquement »¹³¹⁹. Les Turcs étaient contre toute la décision du Conseil. Mustafa Kemal déclara que « Mossoul est turc et rien ne peut jamais changer ce fait, même les baïonnettes. Nous voulons l'ancien vilayet de Mossoul dans sa totalité sur les deux côtés du Tigre ; et mandat ou pas mandat, nous n'abandonnerons jamais cet objectif.....étant donné que chaque frontière nationale en Europe est aujourd'hui basée sur des considérations stratégiques, nous ne faisons que suivre la tendance générale »¹³²⁰ et la Turquie commença à concentrer ses troupes sur la frontière nord du vilayet de Mossoul. Dès le 28 septembre 1925, le consul de France à Beyrouth signala le rassemblement de troupes turques dans les régions de Tcharnakh qui se trouve à 30 kilomètres au Nord-est de Djéziret Ibn Omar, mouvement de troupes par voie de terre de Khârpout à Aïntab sur Diarbékir. L'importance de ces mouvements n'était pas encore déterminé et sur toute la frontière syrienne les turcs en même temps organisaient des bandes et des milices¹³²¹. Le 24 septembre 1925 le Conseil de la Société des Nations décida d'envoyer sur place le Général Laidoner, le délégué estonien en tant que représentant de la Société des Nations chargé de tenir le Conseil informé de la situation de la ligne provisoire fixée à Bruxelles, le 29 octobre 1924. A son retour, le général Laidoner présenta son rapport indiquant que « la plupart des incidents qui se sont produits dans la région de la ligne de Bruxelles, pendant l'été et l'automne dernier, ne sont pas que de simples incidents de frontière inévitables, tant que la question de la frontière ne sera pas définitivement résolue et tant que le tracé de la ligne ne sera pas effectué sur place. Pendant mon séjour en Irak, il n'y a pas eu d'incidents importants, sauf les déportations, les incidents

¹³¹⁸ Société des Nations, *La Question de Mossoul à la 35^{me} session du Conseil de la Société des Nations* (Genève), Lausanne : [s.n.], 1925, p.50.

¹³¹⁹ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats (Irak Généralités (question de Mossoul), n° 603, décembre 1925-mai 1926. Télégramme de Sarrut, Angora, n° 323, le 16 décembre 1925.

¹³²⁰ Henry Albert Foster, *The making of modern Irakop.cit.*, p. 175.

¹³²¹ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats - Irak Généralités (Question de Mossoul), n° 602-septembre-novembre 1925. Copie d'un télégramme de 28 septembre 1925.

anciens ne se sont pas répétés»¹³²². Finalement, la Société des Nations tranchait la question par une décision prise le 16 décembre 1925, au cours de la quinzième séance de sa trente-septième session. Le Conseil décida :

1-Que la frontière entre la Turquie et l'Irak suivrait la ligne dite de Bruxelles ;
2-Que le Gouvernement britannique était invité à soumettre au Conseil un nouveau traité avec l'Irak qui assurerait la continuation, pendant vingt-cinq ans, du régime de mandat défini par le traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et l'Irak, et par l'Acte d'engagement du Gouvernement britannique approuvé par le Conseil, en date du 27 septembre 1924, sous réserve de l'admission, avant l'expiration de cette période, de l'Irak dans la Société des Nations, conformément à l'article 1^{er} du pacte.

« Aussitôt que, dans un délai de six mois à compter de ce jour, l'exécution de cette stipulation aura été portée à la connaissance du Conseil, celui-ci constatera que la présente décision est devenue définitive et avisera aux mesures propres à assurer la délimitation sur la terrain de la ligne frontière ».

3- le Gouvernement britannique, en tant que puissance mandataire, était invité à soumettre au Conseil les mesures administratives qui seraient arrêtées pour accorder aux populations kurdes visées par le rapport de la commission d'enquête les garanties d'administration locales recommandées par cette Commission dans ses conclusions finales.

4-Le Gouvernement britannique, en tant que puissance mandataire, était invité à s'inspirer aussi fidèlement que possible des autres suggestions de la Commission d'enquête en ce qui concernait les mesures propres à assurer l'apaisement, à protéger également tous éléments de la population, et en ce qui concernait les mesures commerciales visées dans les recommandations spéciales du rapport de cette Commission¹³²³. L'administration des districts kurdes attribués à l'Irak par la décision du 16 décembre 1925, fit, dans cette même décision, l'objet d'une disposition spéciale ainsi libellée :

« Il devra être tenu compte des vœux émis par les Kurdes, qui demandent que des fonctionnaires de race kurde soient désignés pour l'administration de leur pays, pour

¹³²² « Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak », annexe 829. C. 785. 1925. VII, In *JO*, n° 2, VII^{ème} année, février 1926, p. 304.

¹³²³ « Frontière entre la Turquie et l'Irak. Entrée en vigueur de la décision du Conseil du 16 décembre 1925, déterminant la frontière entre la Turquie et l'Irak », In *JO*, n° 4, VII^e année, avril 1926, p. 502.

*l'exercice de la justice et pour l'instruction dans les écoles, et que la langue kurde soit la langue officielle de tous ces services »*¹³²⁴.

En exécution de cette décision, la Grande-Bretagne adressa au Secrétaire général de la Société des Nations, le 2 mars 1926, en annexe au second traité avec l'Irak, un mémorandum sur l'administration des districts kurdes de l'Irak¹³²⁵. La Turquie refusa cette décision et les journaux turcs prirent également sévèrement parti à son encontre à tel point que Mustafa Kemal envisageait une guerre entre la Grande-Bretagne et la Turquie¹³²⁶. De l'avis de la Turquie, la tâche du Conseil était de concilier les vues opposées et non de rendre une sentence. Tout à fait au contraire de l'attitude de la Turquie, Sir Austen Chamberlain, à la fin de la séance, déclara que la Grande-Bretagne se prêterait volontiers à des négociations avec la Turquie dans le but de rendre plus faciles et plus sûres les relations entre les deux pays. Enfin, le 18 février 1926, le Parlement britannique approuva le nouveau traité anglo-irakien de 25 ans, signé à Bagdad le 19 janvier¹³²⁷. En même temps les Anglais surveillèrent de près l'attitude de la Turquie et l'idée d'amener l'armée depuis l'Inde pour s'opposer à une éventuelle offensive sur le vilayet de Mossoul était possible. Le 1 décembre 1925, lors de l'entrevue de Sir Austen Chamberlain avec l'ambassadeur turc Ahmad Farid Bey à Londres, Chamberlain attira l'attention sur la nécessité de ne pas concentrer de troupes sur la frontière du vilayet de Mossoul et dit à l'ambassadeur turc que « c'était le désir sérieux du Gouvernement britannique de cultiver la relation amicale avec la République de la Turquie. Entre nos deux pays il y avait eu une amitié traditionnelle. Le sang britannique avait été versé pour la défense de la Turquie. Ce fut seulement quand la Turquie rejoignit nos ennemis vers la fin de la guerre qu'une querelle a surgi entre nous, et c'était notre désir de renouer les relations de confiance et d'amitié qui avaient autrefois régné entre nous »¹³²⁸.

¹³²⁴ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats (Irak Généralités (question de Mossoul), n° 604, Juin 1926-novembre 1929. *Note: l'Irak à la 11^{em} session de la commission des mandats, 1^{er} juin 1926.*

¹³²⁵ AMEA, Sous-série : La Société des Nations : *l'Irak.....op.cit.*, et pour un texte intégral de ce mémorandum cf. Annexe IX.

¹³²⁶ Henry Albert Foster, *The making of modern Irak ...op.cit.*, pp. 175-176.

¹³²⁷ Léon Crutiansky, la question de Mossoul devant le Conseil de la Société des nations, thèse de doctorat, Université de Paris, 1927, P. 83; Arnold J. Toynbee, *Survey of International Affairs ...op.cit.*, p. 521.

¹³²⁸ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats (Irak Généralités (question de Mossoul), n° 603- décembre 1925-mai 1926, Télégramme de Fleuriau, n° 752, Londres, le 4 décembre 1925 ; Sir. A. Chamberlain to Sir R. Lindsay (Constantinople), n° 1159 (E 7485/ 32/65), *Foreign Office, Documents on British Foreign Policy*. December 4, 1925, Document n° 544, V IA, p. 784.

Les Anglais ne voulaient pas que le front des Alliés soit déchiré, ce qui servira l'intérêt de Mustafa Kemal. La France, au contraire de l'année 1921, coopéra complètement avec la Grande-Bretagne. A ce propos, la France interrogea son ambassadeur à Moscou sur l'exactitude d'une information de presse relative à la conclusion d'un traité d'alliance turco-russe. En répondant à son ministre, Jean répondit que rien ne permettait de penser qu'une négociation de ce genre eût lieu à Moscou et que l'on songeât, à ce moment, à compléter le traité turco russe de 1921¹³²⁹.

La Grande-Bretagne voulait s'assurer de l'appui de ses anciens alliés, c'est pour quoi elle voulait consolider ses relations avec la France. Dans ce but, le 7 décembre 1925, l'ambassadeur anglais à Paris Crewe se réunit avec le ministre des Affaires étrangère français Berthelot. Celui-ci répondant à la question de savoir si la France se rangerait au coté de la Turquie ou la Grande-Bretagne, indiqua que la France n'hésitait aucunement a se ranger au côté de cette dernière. La Turquie, précisa Berthelot, ne comptait plus. La Turquie était incapable de faire quoique ce soit d'utile ni de produire quoique ce soit. Elle ne pouvait pas gouverner, sa seule spécialité consistait a massacrer¹³³⁰.

Dans le même but, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne s'entretint avec son homologue russe à Paris le 14 décembre 1925, et ce dernier démentit ce qui était apparu dans la presse anglaise en disant qu'il n'y a aucun traité d'engagement entre la Russie et la Turquie, qui obligerait la première à soutenir la dernière en cas de rupture se produisant au-dessus de la ligne de la frontière. De plus son gouvernement n'avait eu aucune intention de s'impliquer dans cette question interne difficile ni de s'engager dans n'importe quel conflit étranger¹³³¹. Sur le plan international, la Turquie dans un isolément total et à l'intérieur vivait dans une crise économique et financière sans précédent, qui lui interdisait toute aventure. Elle n'avait donc que deux options possibles, soit d'entrer en pourparler soit de faire une guerre que le résultat n'était pas connu. Ce fut sans hésitations que la Turquie choisi la première.

Enfin, les hommes politiques turcs comprirent qu'ils avaient perdu le « jeu » et raté le vilayet de Mossoul, et maintenant il était temps de renouer des relations avec les

¹³²⁹ AMEA, Sous-série : La Société des Nations, sous série IF Mandats - Irak Généralités (Question de Mossoul), n° 602, septembre novembre 1925, de M. Berthelot à l'Ambassadeur français à Londres, Paris, le 17 novembre 1925.

¹³³⁰ The Marquees of Crewe (Paris) to Sir A. Chamberlain, n° 482 Telegraphic (Telegrams 44), Paris, Decembre 7, 1925, In *Documents on British Foreign Policy*, Document n) 545, *Ibid.*, p. 787; Mim Kemal Öke, *A chronology of the Mosul... op.cit.*, pp. 71-72.

¹³³¹ Sir W. Tyrrell to Sir R. Lindsay (Constantinople), N° Telegraphic (E 7773/32/65), In *Documents on British Foreign Policy*. Foreign Office, December 19, 1925, *Ibid.*, p. 791.

Occidentaux afin d'ouvrir une nouvelle page pour le renouvellement de la Turquie. C'est ce que nous allons voir dans les sous-chapitres suivants.

B. La politique britannique vis-à-vis de la délimitation de frontière turco-irakienne (décembre 1925-juin 1926)

1. La voie vers la négociation : ses causes et ses résultats

Après la décision du Conseil de la Société des Nations le 16 décembre 1925 concernant le rattachement du vilayet de Mossoul à l'Etat irakien, les Britanniques voulu établi un accord bilatéral avec les Turcs. Le 21 décembre, Baldwin annonça à la Chambre des Communes qu'il invitait l'ambassadeur turc à le rencontrer le jour suivant, afin de donner suite à la déclaration de Sir Austen Chamberlain du 16 décembre à Genève. Suite à cette réunion, il fut décidé que l'ambassadeur britannique en Turquie, monsieur Ronald Lindsay, devrait se rendre à Angora depuis Constantinople¹³³². En effet, les deux parties voulaient ouvrir la voie à des relations réciproques. D'une part, la Turquie devait faire face à une série de problèmes intérieurs et à l'extérieur vivait dans un isolement fatal ; la Grande-Bretagne craignait que tout cela oblige la Turquie à se jeter de nouveau dans les bras de la Russie soviétique¹³³³. D'autre part, la Grande-Bretagne savait que, sans un accord pacifique avec la Turquie, elle ne pouvait pas préserver ses intérêts économiques en Irak. De plus la place stratégique de la Turquie au carrefour de transport de l'Inde, dominant sur la mer Noire, les détroits et la mer Méditerranée, représentait point essentiel pour les intérêts vitaux de l'Empire britannique dans la région. Un autre facteur principal de rapprochement anglo-turc était la question kurde. Robert Olson a très bien constaté que : « *La célérité avec laquelle les Turcs ont accepté les réclamations des Anglais signifie que les Turcs étaient intéressés par leur sécurité et le contrôle sur les Kurdes d'Irak et pas par le pétrole* »¹³³⁴. En effet, sur le plan international, presque tous les pays européens au contraire de l'année 1921, surtout la France, l'Italie et jusqu'à un certain point l'Allemagne, non seulement n'appuyèrent pas le gouvernement turc, mais se rangèrent plutôt clairement au côté de

¹³³² Arnold J. Toynbee, *Survey of International affairs ...op.cit.*, p. 526.

¹³³³ Arnold J. Toynbee, *Survey of International affairs ...op.cit.*, p. 525.

¹³³⁴ Robert Olson, *The Emergence of Kurdish....op.cit.*, pp. 148-149.

la Grande-Bretagne; enfin, les Turcs ont découvert que la relation anglo-française était solide et ils se plièrent donc à leur décision¹³³⁵.

La Grande-Bretagne, pour exercer les recommandations du Conseil de la Société des Nations, commença à négocier avec l'Etat irakien et signa un accord qui prolongea la durée de leur mandat sur l'Irak jusqu'à 25 ans. Le 18 janvier 1926, le parlement irakien vota en faveur du traité anglo-irakien¹³³⁶. Le 2 mars 1926 le gouvernement britannique présenta un rapport au secrétaire de la Société des Nations sur le détail du nouveau traité anglo-irakien et un mémorandum sur l'administration des régions de peuplement kurde en Irak, concernant l'utilisation de la langue kurde. En même temps le mémorandum mit l'accent sur les mesures administratives concernant l'emploi des fonctionnaires kurdes dans les services publics¹³³⁷.

Par ailleurs, Londres voulait travailler à la persuasion la Turquie par les incitations financières. La Grande-Bretagne, afin de sonder le terrain à ce sujet, invita des spécialistes financiers turcs à Londres¹³³⁸. Le 9 janvier 1925, l'ambassadeur turc, A. Férid, donna une note à Sir W. Tyrrel « *J'avais, en outre, le plaisir d'ajouter que mon Gouvernement était animé des meilleures intentions pour arriver à une bonne entente et que, en agissant avec une bonne volonté réciproque, on était certain d'arriver à un résultat satisfaisant* »¹³³⁹. Dans une lettre secrète, Sir W. Tyrrel répondant à Sir R. Lindsay indiqua : « *Je suis entièrement d'accord avec vous qu'il est très préoccupé par la question kurde. Nous voici encore en mesure de lui assurer que nous n'avons aucune intention de favoriser, de notre côté de la frontière, comme une autorité kurde, et que tout ce que nous avons fait et avons l'intention de faire est de permettre aux Kurdes, dans notre sphère, l'utilisation de leur langue et l'emploi de fonctionnaires locaux (sic) kurdes. Cela, cependant, le satisfera-t-il?* »¹³⁴⁰.

Pour favoriser le terrain pour entrer dans les négociations anglo-turques, le 12 janvier 1926, Lindsay dans une lettre privée à W. Tyrrell soumit certaines propositions

¹³³⁵ Letter from Sir W. Tyrrell to Sir R. Lindsay (Constantinople), (E 489/62/65), Foreign Office, December 30, 1925, *on British Foreign Policy*. n° 554, *Ibid*, p. 797.

¹³³⁶ Pour le détail sur cet accord et le contexte de sa signature du point de vue irakien, cf. Abdul-Razzaq al-Hasani, *Irak fi zil al-m'adat*, (en arabe), (l'Irak sous les traités), Ed. Dar al-Katib, Beyrouth, 6^{ème} éditions, 1983, pp. 128-159.

¹³³⁷ Cf. Le texte du mémorandum en français et en anglais In Société des Nations, *frontière entre la Turquie et l'Irak*. C. 141.1926. VII, pp. 4-6.

¹³³⁸ Letter from Sir W. Tyrrell to Sir R. Lindsay (Constantinople), (E 489/62/65), Foreign Office, December 30, 1925, *Documents on British Foreign Policy*. n° 554, *Ibid*, p. 797.

¹³³⁹ Note from the Turkish Ambassador to Sir W. Tyrrell, (E 216/62/65), Document n° 556. *Documents on British Foreign Policy*. *Ibid*, p. 800.

¹³⁴⁰ Sir W Tyrrell to Sir R. Lindsay, document n° 554, *Documents on British Foreign Policy*. *Ibid*, p. 797.

et idées à son gouvernement à propos de la négociation avec la Turquie. Lindsay observa, l'inquiétude des hommes politiques turcs au sujet de leur sécurité plus qu'au sujet de la restitution du vilayet de Mossoul. Dans une entrevue de Lindsay avec Ismet Pacha, ce dernier lui dit « Si vous garantissez notre frontière, nous garantirons la vôtre ». A la lumière de ces paroles d'Ismet Pacha, Lindsay lut que « les Turcs venaient vers la paix et voulaient vraiment faire amitié avec nous »¹³⁴¹.

Pour la Grande-Bretagne, une Turquie « forte » et « amie » allait mieux assurer ses intérêts dans la région qu'une Turquie « ennemie » et « non sécurisée » pour laquelle il serait plus facile de glisser dans les bras de ses voisins¹³⁴².

2. Les relations anglo-turques : l'étonnante évolution

Le 29 janvier 1926, l'ambassadeur anglais en Turquie Lindsay se réunit avec le premier ministre et le ministre des Affaires Etrangères turc. Lindsay, dans une lettre à Chamberlain, raconta que le Premier Ministre poussa de nouveau à la restitution du vilayet de Mossoul, et que le ministre des Affaires Etrangères dit que le premier point était la question de la sécurité qui était affectée par la situation kurde. Selon lui aucun trouble n'avait besoin d'être prévu avec les Kurdes persans, mais avec le passage d'un nombre considérable de Kurdes sous une troisième Puissance, des difficultés interminables étaient à prévoir¹³⁴³. Après son entretien avec le ministre des Affaires Etrangères, Lindsay conclut que la priorité des Turcs était la sécurité et la paix et non pas les territoires et le pétrole.

Tout au long du mois de mars, Lindsay essaya de trouver un accord avec les Turcs. Le 5 mars, Chamberlain dans une lettre à Lindsay le soutint et félicita ses mesures¹³⁴⁴. En effet, la Turquie à l'intérieur était épuisée par la menace de soulèvement kurde. En même temps, l'Italie et la Grèce devenaient menaçants surtout depuis la visite de Mussolini à Tripoli en avril 1926 après laquelle le bruit se répandit qu'il avait promis d'envahir l'Anatolie au cas où la Turquie sèmerait le trouble au-dessus de

¹³⁴¹ Letter from Sir R. Lindsay to Sir W. Tyrrell, Document n° 557, (E 489/62/65), *Documents on British Foreign Policy. Ibid*, p. 802.

¹³⁴² Letter from Sir R. Lindsay to Sir W. Tyrrell, Document n° 557, (E 489/62/65), *Documents on British Foreign Policy. Ibid*, p. 803.

¹³⁴³ Sir R. Lindsay to Sir A. Chamberlain, (E 676/62/65), Document n° 561, *Documents on British Foreign Policy. Ibid*, p. 806.

¹³⁴⁴ Sir A. Chamberlain to Sir R. Lindsay (Constantinople), n° 23 Telegraphic (E 1515/62/65), Document n° 575, Foreign Office, March 5, 1926, *Documents on British Foreign Policy. Ibid*, p. 827.

Mossoul. La Grèce devait prendre Thrace et Smyrne dans la séparation nouvellement envisagée¹³⁴⁵.

Le mois d'avril marqua le début d'une réelle négociation anglo-turque. Lindsay, venu de Londres, amena un projet d'accord. Chamberlain lui demanda d'inciter les Turcs sur la question de sécurité et de conflit frontalier. Pour Chamberlain le traité devrait comporter des articles conçus pour favoriser des relations de voisinage amicales entre la Turquie et l'Irak, au moyen de dispositions traitant de sujets tels que les conflits tribaux, les migrations, le brigandage, et en général tous les sujets habituellement réglés par un traité de bon voisinage,¹³⁴⁶ tout cela concernant les Kurdes indirectement.

Le 21 avril Lindsay eut un entretien avec le ministre des Affaires Etrangères turc dont il rendit compte en écrivant tout au début de sa lettre que « *J'ai vu le ministre des Affaires Etrangères hier et la négociation de frontière a pris un tour étonnant* ». « *Le Ministre a déclaré que ce que la Turquie désirait, ce n'était pas le territoire mais la sécurité* ». Le Ministre des Affaires Etrangères turc présenta trois propositions à Lindsay.

- 1- Signer un accord de neutralité mutuelle sur le modèle des traités français et russes récents.
- 2- Comme suggéré précédemment, la Turquie devrait formellement céder tout le territoire situé au sud des lignes de Bruxelles à l'Irak, mais le transfert de souveraineté ne s'effectuerait que lorsque les relations spéciales avec la Grande-Bretagne cesseraient.
- 3 - La Turquie devrait avoir une participation au pétrole irakien. Un approvisionnement garanti ne serait pas suffisant et il voulait une attribution de parts¹³⁴⁷.

Lindsay écrivait à Sir A. Chamberlain que « *J'ai entrepris de vous transmettre cette suggestion mais j'ai averti le ministre que, si elle n'était pas rejetée immédiatement, cela prendrait probablement plusieurs semaines au moins avant que quelque chose de définitif soit dit à ce sujet* »¹³⁴⁸. Lindsay, dans sa lettre du 22 avril à Chamberlain, un jour après son entretien avec le ministre des Affaires Etrangères turc, écrivit que le côté turc avait réitéré sa proposition. Il indiqua que « *Il me semble que répondre au souhait des Turcs concernant le pétrole présenterait pour nous de très*

¹³⁴⁵ Henry Albert Foster, *The making of modern Irak ... op.cit.*, p. 176.

¹³⁴⁶ Sir A. Chamberlain to Sir R. Lindsay, (E 2176/62/65), Document n° 576, *Documents on British Foreign Policy. Ibid.*, p. 830.

¹³⁴⁷ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 2 Telegraphic(E 2555/62/65), Document n° 578, April 21, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid.*, p. 832.

¹³⁴⁸ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 2 Telegraphic(E 2555/62/65), Document n° 578, April 21, 1926, *Documents on British Foreign Policy. Ibid.*, p. 834.

grands avantages ». « *Cela épargnerait à l'Irak tous les troubles liés à la modification des arrangements territoriaux actuels* » « *Cela vaut la peine de se rappeler que l'idée de payer la Turquie en pétrole a été suggérée la première fois par Sir Percy Cox à Constantinople en 1924 de sorte qu'il est plutôt difficile maintenant de rejeter leur suggestion* ». Lindsay enfin demanda à Sir A. Chamberlain : « *Si vous êtes d'accord avec ce qui est dit ci-dessus, il devient urgent que vous m'envoyiez une solution sur le transfert de souveraineté et de territoire* »¹³⁴⁹. Dans la même lettre, Lindsay fit référence à la position de faiblesse de la Turquie du point de vue financier et les craintes des Turcs d'une éventuelle offensive italienne¹³⁵⁰.

La menace de soulèvement kurde et les troubles frontaliers constituèrent des facteurs actifs qui obligèrent la Turquie à renoncer à sa demande sur le vilayet de Mossoul contre la garantie de sécurité de sa frontière. L'historien anglais, Arnold Toynbee a très bien constaté lors de son séjour à Ankara en 1924 au cours de ses conversations avec diverses personnalités, parmi lesquelles Ra'uf Bey, le Premier Ministre, que le motif dominant derrière la demande persistante de Mossoul par les des Turcs n'était ni économique, ni stratégique, mais politique¹³⁵¹, ce but étant lié complètement à la question kurde. Lors de la négociation, la Grande-Bretagne avait très bien travaillé cet aspect et, pour favoriser ses relations avec la Turquie, commença à frapper le mouvement national kurde et à bâillonner le mouvement national kurde au Kurdistan irakien. Nous croyons que nous ne nous éloignons pas de la vérité en disant que la paix entre les Anglais et les Turcs étaient aux dépens des aspirations kurdes et au prix de sacrifice de la question kurde.

3. Le Traité anglo-britannique : la nouvel Irak

Au début du mois de mai 1926, les négociations anglo-turques arrivèrent à un stade réel. Le 4 mai, Chamberlain, dans une lettre à Lindsay, ambassadeur anglais en Turquie, lui donna le feu vert pour entrer en pourparlers avec les Turcs sur le principe d'accepter leur réclamation d'une partie du pétrole. Dans sa lettre, il écrivit que le Gouvernement de Sa Majesté avait donc décidé que tous les efforts devaient être

¹³⁴⁹ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 4 Telegraphic (E 2574/62/65), Document n° 579, April 22, 1926, *Documents on British Foreign Policy*. *ibid*, p. 835.

¹³⁵⁰ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 4 Telegraphic (E 2574/62/65), Document n° 579, April 22, 1926, *Documents on British Foreign Policy*. *Ibid*, p. 835.

¹³⁵¹ Cf. Angora and the East, « *Contemporary Review*, CXXIII, 626, cité par Henry Albert Foster, *The making of modern....op.cit.*, p. 172.

concentrés sur l'obtention par la Turquie d'un certain pourcentage des redevances du gouvernement irakien. « *Il apparaît au Gouvernement de Sa Majesté que l'échelle préférable serait, pour toute la durée de la concession, d'un taux minimum de 10 pour cent que vous êtes autorisé à augmenter à 15 pour cent si nécessaire. Une alternative sur laquelle vous nous ferez un rapport après avoir exploré le terrain serait pour une période limitée, par exemple à 25 ans, pour coïncider avec la période maximum de nos relations spéciales avec l'Irak comme définie par le récent traité anglo-irakien* »¹³⁵². Quelques jours plus tard, Lindsay réussit à persuader le ministre des Affaires Etrangères turc Ruchdi Bey, de prendre leur participation en cash. « La nuit passée, quand j'étais sur le point de parler dans le sens de votre télégramme cité ci-dessus, il a commencé à encourager l'attribution des parts. J'ai dit que j'étais venu pour l'informer certainement et officiellement que c'était impossible. Il a alors dit que ce que le gouvernement turc désirait, c'était de transformer sa participation immédiatement en argent comptant »¹³⁵³.

Dans son télégramme n° 19, le 7 mai à Ankara, Sir Lindsay suggéra que la dernière évolution était due à l'extrême embarras financier du gouvernement (turc) combiné avec la crainte de l'Italie. On outre, le désir urgent de parvenir à un accord avec le Gouvernement de Sa Majesté, et qu'un règlement pourrait être acheté pour une somme allant de 300,000 à 500,000 livres sterling¹³⁵⁴. Dans sa lettre du 17 mai, Chamberlain écrivit à Lindsay que « l'affaire est raisonnable ».... « Vous comprendrez que cette proposition financière est « à la place de » et ne peut pas être ajoutée à la cession territoriale, et ne peut être admise que si elle crée un règlement complet ». Enfin, il écrivit que « le Gouvernement de Sa Majesté est d'accord sur le paiement par l'Irak d'une somme de 300.000 livre sterling ou au besoin de 500.000 livres sterling maximum et vous êtes autorisé à entrer en pourparlers avec le ministre turc des Affaires Etrangères en vue d'un règlement immédiat sur cette base »¹³⁵⁵. Le 28 mai Lindsay prit un projet d'accord turc, dans lequel le premier article dit que la ligne de frontière entre la Turquie et l'Irak serait la ligne désignée par la Société des Nations le 27 septembre 1925¹³⁵⁶.

¹³⁵² Sir A. Chamberlain to Sir R. Lindsay (Angora), n°14 Telegraphic (E 2788/62/65), Document n° 584, Foreign Office, May 4, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid*, p. 840.

¹³⁵³ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° Telegraphic (E 2859/62/65), Document n° 586, Angora, May 7, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid*, p. 841.

¹³⁵⁴ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° Telegraphic (E 2859/62/65), Document n° 586, Angora, May 7, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid*, p. 842.

¹³⁵⁵ Sir A. Chamberlain to Sir R. Lindsay (Constantinople), n° 5 Telegraphic (E 2957/62/65), Document n° 587, Foreign Office, *Documents on British Foreign Policy*. May 17, 1926, *ibid*, p. 843.

¹³⁵⁶ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 38 Telegraphic (E 3279/62/65), Document n° 589, Angora, May 28, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid*, p. 844.

Deux jours plus tard, le ministre des Affaires Etrangères turc informa Lindsay verbalement mais officiellement que le gouvernement turc acceptait 10% pendant vingt-cinq années¹³⁵⁷.

Finalement, le 5 juin 1926, après un tout petit changement de la ligne de frontière proposé par la Société des Nations, le gouvernement anglais et irakien d'un côté et le gouvernement turc d'un autre côté signèrent un accord à Ankara. Ce traité, constitué de 18 articles, était presque totalement consacré au désir d'éviter tout incident dans la zone frontière susceptible de troubler l'harmonie et la bonne entente qui avaient un lien étroit avec la question kurde. Selon ce traité « dans le but d'élargir le champ d'intérêts communs entre les deux pays, le Gouvernement de l'Irak paiera au Gouvernement turc pendant une période de vingt-cinq ans à partir de l'entrée en vigueur du présent Traité, 10 pour cent sur toutes redevances qui lui reviendront -article XIV »¹³⁵⁸. Enfin, deux jours après la signature du traité, le Parlement turc le ratifia du 5 juin 1926.

La signature de ce traité, qui consiste en l'actuelle frontière turco-irakienne, conclut la question du vilayet de Mossoul entre la Grande-Bretagne et la Turquie. Le rattachement du vilayet de Mossoul à l'Irak arabe créa un Etat artificiel irakien qui depuis sa création est une machine infernale pour « décimer » les hommes de ce pays. Le traité de 1926 prend des sens différents pour l'Irak, la Turquie, l'Angleterre et le Kurdistan. Pour les Anglais, il représente la garantie de leurs intérêts économiques dans la région, pour l'Etat d'Irak il représente une affaire lucrative, pour la Turquie il est une tractation contre la question kurde, et enfin pour les Kurdes d'Irak, il signifie l'enfermement dans une grande prison que la Grande-Bretagne nomma « le nouvel Irak ».

¹³⁵⁷ Sir R. Lindsay (Angora) to Sir A. Chamberlain, n° 43 Telegraphic (E 3291/62/65), Document n° 590, Angora, May 30, 1926, *Documents on British Foreign Policy, Ibid*, p. 844.

¹³⁵⁸ Cf. le texte anglais et français de ce traité in MAE, La Société des Nations, sous série IF Mandats (Irak Généralités (question de Mossoul), n° 604 - juin 1926-novembre 1929. (Turkey, N° 1 (1926) Treaty between The United Kingdom and Irak and Turkey).

Conclusion

I

L'histoire des conflits de frontière turco-persans remonte au début du XVI^e siècle, alors que l'Empire ottoman et l'Empire perse étaient à l'apogée de leur puissance. C'est ainsi le début du changement de l'équilibre des forces dans la région et établirent une nouvelle carte géopolitique de la région qui vivait depuis dans une lutte bipolaire ottomane (sunnite) et perse (shiite). La société kurde, qui ne possédait aucune unité nationale et était divisée par sa configuration géographique montagneuse, divisé en grand nombre de tribu, devint une grande réserve militaire et une source de richesse économique en même temps qu'une zone tampon entre ces deux empires.

Le nouvel Etat safavide dans une courte période put mettre les régions kurdes sous sa mouvance ; il occupa la ville de Diarbékir, puis le Mossoul et devint ainsi une réelle menace pour l'Empire ottoman. La lutte sanglante turco-safévide prit plutôt la forme d'une lutte de croyances. Dans cet affrontement sunnite-shiite et devant la répression, les Kurdes (majoritairement sunnites) n'avaient pas d'autre choix que de faire alliance et de se soumettre à l'Empire ottoman. L'expansion de l'Etat safavide pour englober les territoires de Mésopotamie et du Kurdistan exacerba le fanatisme du sultan ottoman. Avant le commencement de la guerre contre la Perse, le Sultan Selim I^{er} (1512-1520) avant son départ de l'expédition de Tchaldéran, lança une opération de « purge » des partisans de l'Etat Safavide ; il ordonna d'égorger plus de 4 000 musulmans shiites *Kizilbash* en Anatolie et mit les autres sous les verrous.¹³⁵⁹

En effet, les sultans ottomans pratiquaient une politique plus souple et plus ouverte vis-à-vis des émirs et beys kurdes. Après la bataille de Tchaldêrân (23 août 1514) à laquelle les émirs et les beys kurdes participèrent activement, un pacte signé entre le Sultan Selim et les émirs kurdes identifia formellement 16 principautés kurdes de diverses tailles et environ 50 sandjaks (fiefs) kurdes dans l'Empire ottoman. Ces principautés étaient totalement souveraines, bien qu'elles étaient obligées de se

¹³⁵⁹ Jean-Louis Bacqué-Grammont, *Les Ottomans, les Safavides et leurs voisins : contribution à l'histoire des relations internationales dans l'Orient islamique de 1514 à 1524*. Ed. L'Institut Historique-Archéologique Néerlandais de Stamboul ; 56, Istanbul, 1987, p. 53.

soumettre au Sultan et avaient interdiction de modifier leurs frontières¹³⁶⁰. Ces principautés kurdes se montraient comme une partie de la souveraineté ottomane et étaient toujours en conflit et en guerres internes ; elles ne pouvaient jamais mettre en question la souveraineté ottomane et en même temps la Sublime Porte leur regardait comme des tribus et des clans « belligérants » et « primitifs » ; selon l'expression du Sultan lui-même, elles devinrent « un solide mur de viande *et d'os* pour protéger l'Empire ottoman contre les invasions des Perses »¹³⁶¹. Les guerres entre les deux blocs turco-persans étaient permanentes. Après un demi-siècle de guerres, le premier traité de paix entre les deux Etats musulmans adverses, dit traité d'Amassiya (29 mai 1555), fut signé, et selon ce traité, la Perse devait céder à la Sublime porte la ville et la forteresse de Kars et délimiter la frontière du vilayet de Chahrezur. Dans la deuxième décennie du XVII^e siècle, la guerre turco-persane recommença. L'occupation de Kirkuk et de Mossoul, puis de la ville de Bagdad en 1623 par le Shâh 'Abbâs rendit encore plus sanglantes les séries de luttes turco-persanes. Désormais, les Ottomans consacrèrent toute leur capacité humaine et militaire à reconquérir la ville de Bagdad et à restituer la Mésopotamie et le Kurdistan à l'autorité ottomane. Après plusieurs tentatives ratées, en 1638, par une grande expédition militaire présidée par le Sultan en personne, ils réussirent à reconquérir la ville de Bagdad. Suite à cette victoire écrasante, les Ottomans dictèrent le traité de Zohâb* de 1639 aux Perses. L'ensemble de ce traité définissait le partage du Kurdistan entre les deux parties. Le vainqueur, l'Empire ottoman, mit sous son contrôle la plus grande partie du territoire du Kurdistan (à peu près l'actuelle partie du Kurdistan de Turquie, de l'Irak et de Syrie). Ce traité est considéré comme le premier traité écrit turco-persan et selon un document qâjâriens, le texte original de ce document n'existe plus ni en Turquie, ni en Perse¹³⁶². Il existe aujourd'hui dans les archives turques de *Basbakanlik Osmanli Arsive* deux copies de ce traité, mais ce ne sont pas des textes originaux¹³⁶³, et nous ne posséderons pas que des textes des copie

¹³⁶⁰ Maria T. O'shea, «The question of Kurdistan and Iran's international borders». In *The boundaries of modern Iran*, éd. Keith McLachlan, Ed. USL Press, London, 1994, P. 51.

¹³⁶¹ Chéref-nâme, (ou fastes de la nation kurde), édition russe, traduit par: E, Y VASILEVA, 1967, t.II, p. 54, cité par: Kamal Mazhar Ahmad, *Mêju, kortabasêkî zanistî mêju u kord u mêju* (l'Histoire: une étude brève de science de l'histoire, les kurde et l'histoire), Bagdad, 1983. p. 130.

* Connue sous le nom du traité de Qasr-e Shirin aussi.

¹³⁶² Cf. Daftar-e motale'at-e siyasî va beyn al-melali, *Gozideh-ye asnâd-e siyâsi-e Irân va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qajâr, Vol II, 1990/1369, Téhéran, p. 6.

¹³⁶³ Hurewitz donne une traduction anglais de ce traité, cf. J. C. Hurewitz, *Diplomacy in The Near and Middle East, A Documentary record 1535-1956*, t, I, 1^{er} édition, New York 1956, pp. 21-23, nous avons traduit ce traité à partir de la traduction anglais en français, cf. Annexe n° 1.

très imparfaites. Il est intéressant de dire que ce traité devint ensuite une base pour tous les traités successifs qui suivirent : Hamadan (1727), Ahmad Pâshâ (1731), Kordân (1746) et même le premier traité d'Erzeroum (1823).

II

Au XIX^e siècle, les conflits frontaliers se présentaient autrement. La pénétration des Européens dans la région donna une occasion aux Européens de se mêler des affaires des Etats musulmans. Le premier traité d'Erzeroum de 1823 fut signé sous la pression des Anglais. Le XIX^e siècle était le siècle du capitalisme européen et ce dernier avait un impérieux besoin de marchés. Les domaines de l'Empire ottoman constituaient l'un des plus grands marchés. Evidemment, le « marché » a besoin de « paix » et de « sécurité ». Les confrontations frontalières turco-persanes au cours des troisième et quatrième décennies du XIX^e siècle fournirent aux Européens un prétexte pour se jeter directement dans le conflit au nom de la médiation afin de s'approprier la question pour leurs propres intérêts. En effet, les deux Etats musulmans étaient tellement épuisés que la guerre et la faillite financières les mirent dans une situation désastreuse et ils devinrent de véritables semi-colonies. Les deux Etats n'étaient indépendants que nominalement ; en réalité ils étaient dirigés par les ambassades de la Grande-Bretagne et de la Russie Impériale. Suite à des incidents frontaliers, les Anglais et les Russes proposèrent officiellement leur médiation aux autorités turques et perses. Le Sultan au début s'y opposa, mais lui, au printemps 1843 et la Perse en mai 1843 acceptèrent la médiation anglo-russe. Au mois de mai 1843, la conférence d'Erzeroum commença. A partir de cette date, les archives anglaises nous donnent d'abondants documents concernant les travaux de commission mixte à quatre. Selon les documents anglais, la première séance de la conférence d'Erzeroum commença le 15 mars 1843 et dura jusqu'en mars 1844. Les travaux de la commission prirent trois étapes :

Première étape : trois séances de négociations ont eu lieu le 15, 19 et 24 mars et très tôt il apparut que les attributions des deux représentants étaient limitées ; en attendant de nouveaux ordres, la commission fut suspendue pendant cinq mois.¹³⁶⁴

Deuxième étape : elle commença le 8 de novembre 1843 et dura jusqu'au 2 mars 1844, période au cours de laquelle la commission put recueillir tous les documents concernant

¹³⁶⁴ FO: 371/18971, Perso-Iraqi frontier disputes: process-verbaux of the Conference of Erzerum.

la frontière. Mais les événements et les problèmes locaux provoquèrent la suspension définitive du travail de la commission. Les accusations que se portèrent mutuellement les deux parties compliquèrent encore davantage le conflit. Enfin la commission recommanda à James Flix Johns, l'un des experts britanniques, de préparer une carte de ladite frontière. A partir du 8 mars, le travail de la commission fut suspendu et transféré en Europe.

Troisième étape : celle des années 1845-1846. Durant ces années, les incidents frontaliers ainsi que les conflits réapparurent. Finalement, après quatre années de travail, la commission fut persuadée de signer le traité d'Erzeroum afin de maîtriser les « principaux problèmes » et les problèmes de moindre importance furent laissés à une commission technique.

Lors de la deuxième conférence d'Erzeroum, les deux côtés firent pression sur les tribus kurdes afin de réclamer leur dépendance de l'un ou de l'autre. Sous la pression anglo-russe, après une grande tractation sur les territoires du Kurdistan le 31 mai 1847, le deuxième traité d'Erzeroum fut signé et tous les territoires kurdes de Suleymânia et de la partie occidentale de Zohâb furent placés sous domination ottomane. Après le partage territorial des régions kurdes, les conflits de frontière apparurent plutôt au sud de la frontière turco-persane, et surtout dans le Golf persique. La présence de tribus kurdes nomades à cheval sur la frontière était la source de beaucoup d'embarras et de troubles dans les relations bilatérales turco-persanes. Les tribus nomades vivaient sur le même territoire et n'accordaient pas importance à la ligne de frontière. Colonel Ryder, commissaire adjoint chargé dans la commission britannique a bien constaté qu'en ce qui concerne l'aversion des Kurdes pour la frontière, ils avaient une conception des frontières différente de la nôtre, mais tout à fait raisonnable. Selon eux, la souveraineté n'est pas investie dans la terre mais dans les êtres humains. La libre circulation selon la saison et les migrations sur l'année sont essentielles aux nomades qui doivent trouver les bons pâturages pour survivre¹³⁶⁵.

Après des correspondances supplémentaires, le gouvernement ottoman et la Perse acceptèrent le traité d'Erzeroum et c'est le 21 mars 1848 que celui-ci fut ratifié. Selon l'article III du deuxième traité d'Erzeroum, une commission technique devait être

¹³⁶⁵ H. Ryder, *The demarcation of the turco-persian boundary in 1913-14*, in *GJ*, Vol LXVI, July to December 1925, London, p.238.

nommée pour la délimitation de la frontière. La commission devait se réunir en 1849 à Bagdad, mais l'absence de représentant turc suspendra le commencement de la commission jusqu'à janvier 1850. Le représentant turc, Dervish Pacha, était allé dans les tribus pour les persuader de réclamer la nationalité ottomane et pour annexer en outre par la force militaire la région kurde de Qotur situé à l'intérieur de la frontière persane. En conséquence, les travaux de la commission furent suspendus à partir de l'été 1851. Lord Palmerston proposa que les travaux soient transformés en quatre capitales d'Etat. Le 19 janvier 1852, devant la violation du statu quo, le représentant turc Dervish Pâshâ décida de se retirer de la commission et de ne plus coopérer. Jusqu'à la fin d'avril 1852, la commission délimita le côté ouest de Zohâb jusqu'au Golf persique. Au mois de mai, Dervish Pâshâ revint de la commission. Deux grands obstacles suspendront les travaux de la commission : la guerre russo-turque de 1853-1856 (la guerre de Crimée) et la guerre anglo-persane en 1856. Le 26 mars 1857, la Grande-Bretagne bombarda la ville de Mohammara et le côté est de Shatt el- 'Arab. Finalement, au traité de Paris en 1857, il fut décidé que la Grande-Bretagne se retire de toutes les régions occupées à condition que la Perse se retire à Hérat en Afghanistan.

III

En novembre 1857, les travaux de la commission furent transférés de Constantinople à Saint-Pétersbourg. Tout au long des années 1857-1865, les ingénieurs russo-britanniques, selon les informations recueillies par la commission dans les années 1850-1852, tracèrent une carte pour la frontière, mais aussitôt il apparut qu'elle contenait des fautes et les ambassadeurs de la Russie et de la Grande-Bretagne refusèrent de signer. Le 3 août 1869, les deux Etats contractants signèrent un accord, dit protocole de Constantinople, et selon cet accord, les deux côtés contractants s'engagèrent à respecter le statu quo. Les Etats médiateurs aspiraient à ce que les deux côtés puissent régler entre eux les conflits de frontière, et en cas de désaccord reviennent auprès des gouvernements britannique et russe. Lord Palmerston a fait en 1851 les commentaires suivants à l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg: « que la ligne de frontière entre la Turquie et Perse ne peut jamais être arrangée que par une décision d'arbitrage de la part de la Grande-Bretagne et de la Russie ».

De 1865 à 1869, les ingénieurs russes et britanniques tracèrent une nouvelle carte de frontière qui fut appelée la carte identique et qui donna le octobre 1869 à la

Sublime Porte et en février 1870 à la Perse. En 1871, les négociations recommencèrent mais sans succès. En 1874-1875, une commission turco-persane se remit en place, mais elle aussi finit sans résultat. Le point de divergence dans cette négociation c'est que l'Empire ottoman voulait revenir au traité de 1639, mais la Perse voulait tenir compte du deuxième traité d'Erzeroum signé en 1847. Puis en été 1874, Sir Arnold Kemball et le colonel Zelmoi entrèrent dans la commission, mais le déclenchement de la guerre russo-turque en 1876-1877 suspendra une autre fois les travaux de la commission. En 1876-1878 les lignes frontalières étaient tellement troublées que l'espoir de régler les conflits fut presque anéanti. Finalement, le Congrès de Berlin de 1878 a pu redresser le non-équilibre du traité turco-russe de San Stéfano. La diplomatie anglaise pouvait restituer à la fois la vallée d'Alaschkerd et la ville de Bayazid à la Turquie et en même temps restituer la région de Qotour, le point le plus conflictuel de la frontière turco-persane, à la Perse qui depuis 1848 était une source de troubles frontaliers permanents. On peut dire que depuis le Congrès de Berlin (1878) l'affaire de conflit frontalier est en suspens jusqu'à l'époque de la guerre russo-japonaise. Alors les Turcs envahirent en 1905 le territoire persan du côté de Saujbolâq et d'Ourmia et occupèrent tout la région occidentale de l'Azerbaïdjan (environ 18, 000 km²). Enfin, il a fallu attendre la signature du protocole de Téhéran, en date du 21 décembre 1911, pour que la Perse et la Turquie s'engagent une nouvelle fois à entreprendre la délimitation de leur frontière commune sur la base du traité d'Erzeroum de 1847¹³⁶⁶.

IV

La guerre russo-turque de 1876-1877 a complètement anéanti la Turquie qui traversa une crise globale. En effet, les effets de cette guerre se firent sentir dans tous les domaines de l'Empire ottoman. Dans l'arène de cette faillite, le soulèvement armé kurde du Cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî en 1879-1882 présenta pour la première fois les Kurdes comme une « ethnie » tout à fait différente et dressa une ligne entre les Kurdes et ses ennemis, même si cette ligne était très pâle. Le Cheikh n'a jamais caché son but de créer un Kurdistan indépendant, c'est la raison pour laquelle certains chercheurs et

¹³⁶⁶ Djamchid Momtaz, «la frontière irano-irakienne dans le Chatt-el-Arab», In *Revue algérienne des sciences juridiques économique et politique*, Vol. XXI, N° 3, Septembre 1984, p. 635.

historiens kurdes et étrangers considèrent ce soulèvement comme le début de l'émergence du nationalisme kurde.¹³⁶⁷

Après l'échec du soulèvement du Cheikh 'Ubaydullâ, la Sublime Porte révisa sa politique kurde et commença à inclure le mouvement national kurde et exerça une politique de militarisation des tribus kurdes, à la fois pour les ranger dans une bonne direction ottomane et en même temps pour les utiliser contre le mouvement arménien et contre la menace de la Russie, et même de la Perse. Le Kurdistan était sur le qui-vive et la guerre tribale qu'il se livra épuisa la société kurde et devint un obstacle à l'émergence d'une conscience nationale. Jusqu'à la défaite de la Russie dans sa guerre avec le Japon en 1905, la Sublime Porte, craignant la réaction de la Russie, ne pouvait pas attaquer directement la Perse, et c'est par l'intermédiaire des tribus kurdes et des régiments hamidiyé qu'elle attaqua souvent la frontière perse. Tout à la fin du XIX^e siècle et surtout au début du XX^e siècle, l'entrée de l'Allemagne dans la région rapprocha les deux Etats rivaux anglo-russe et ces deux derniers entrèrent de nouveau dans le « jeu ». En 1911 à Téhéran, un protocole dit protocole de Téhéran fut signé afin de préserver les intérêts commerciaux et économiques de la Grande-Bretagne et de la Russie. Dans le protocole de Téhéran de décembre 1911, la Perse et la Sublime Porte ont convenu qu'une nouvelle commission de délimitation devrait débiter le travail basé sur les clauses du traité de 1847. A partir du 25 mars jusqu'en août 1912, après dix-huit séances, la commission ne parvint à aucun résultat réel. Téhéran ayant contesté une « Note Explicative » anglo-russe concernant le traité d'Erzeroum II, Constantinople menace de dénoncer l'ensemble du texte, puis se ravise et signe le protocole qui ne règle cependant pas sur la fond les problèmes de frontières laissés en suspens¹³⁶⁸. Cependant, les puissances de médiation de la Grande-Bretagne et de la Russie fonctionnèrent énergiquement dans les coulisses afin qu'un nouveau règlement résolve toutes les difficultés exceptionnelles

Cette fois la Grande-Bretagne et la Russie décidèrent d'imposer directement un protocole à l'Empire ottoman et à l'Empire Perse. Ainsi, la Grande-Bretagne prit en charge la délimitation de la frontière méridionale et la Russie celle de la frontière septentrionale et le 17 novembre 1913 le protocole de Constantinople fut signé. A

¹³⁶⁷ Cf. Robert Olson, *Five stages of Kurdish Nationalism: 1880-1980*, In *Imperial Meanderings and republican by-ways: Essays on Eighteenth century Ottoman and Twentieth Century History of Turkey*, Ed. Isis, Istanbul, 1995, p. 127.

¹³⁶⁸ Paul Balta (sous la dir.de), *Notes et études documentaires : Le conflit Irak-Iran 1979-1989*, Ed. la documentation française, n° 4889, 1989-14, p. 16.

l'issue du protocole de Constantinople en 1913, la frontière turco-persane, depuis Mohammara jusqu'à la montagne d'Ararat, fut tracée en totalité en moins de dix mois seulement.

Le dernier pilier de frontière au pied du Mont Ararat au Kurdistan fut érigé juste un jour avant le déclenchement de l'hostilité russo-turque pendant la première guerre mondiale. La commission était alors au Kurdistan. Ainsi, le début de la guerre marqua la fin de plus de soixante-dix ans de médiation anglo-russe. Il est intéressant de noter que la commission a même été attaquée plusieurs fois par les Kurdes et plusieurs fois les piliers de la frontière ont été déracinés.

V

La première guerre mondiale fut à l'origine d'un grand changement de la carte géopolitique de la région. La ligne de frontière turco-persane était jusqu'à la fin de la première guerre mondiale unique entre les deux seuls Etats existant de l'Orient. Cette ligne de frontière fut ramifiée après la guerre et devint une frontière turco-persane et une frontière irako-iranienne. En raison de l'instabilité des pouvoirs politiques et du manque de souverainetés, on voit que les conflits de frontière jusqu'en 1924 ne connurent aucun incident frontalier grave. En effet, le conflit de frontière turco-persan et turco-irakien n'était en réalité que le partage de la question kurde. Les Etats coloniaux européens, surtout la Grande-Bretagne et la France, renièrent toutes les promesses qu'ils avaient faites aux Kurdes. Le conflit de frontière turco-irakien que les Anglais prirent en charge était la question de rattacher les Kurdes du vilayet Mossoul au nouvel Etat artificiel de l'Irak. Une fois que la diplomatie anglaise réussit à rattacher les Kurdes à l'Irak (1926), la frontière turco-irakienne fut fixée et reste jusqu'à aujourd'hui sans changement. Une fois que la Turquie kémaliste fixa sa frontière avec l'Irak, elle se jeta de tout son poids dans le conflit de frontière turco-persan. Le déclenchement du soulèvement armé kurde d'Ararat en 1927-1931 fut la source d'un des accords et de graves incidents de frontière sur la frontière turco-persane. Finalement, après des années de négociations, la Turquie et la Perse cessèrent d'utiliser les cartes kurdes et se dirigèrent vers une coopération militaire, car les deux Etats contractant vivaient le même cauchemar, celui de l'existence de Kurdes sur leur territoire. Enfin, la frontière turco-syrienne en 1930 et la frontière turco-iranienne en 1932 furent fixées définitivement. A partir de cette date, le Kurdistan fut partagé et les Kurdes en Turquie devinrent « des Turcs montagnards », en

Iran « restant comme toujours Iraniens », en Syrie « des Syriens sans nationalité » et en Irak « la population du Nord de l'Irak ».

Annexes

DOCUMENTS TRANSCRITS

ANNEXE I

Traduction française du traité de zohâb 17 mai 1639.....513

ANNEXE II

Le texte français du premier traité d'erzeroum (28 juillet 1823).....517

ANNEXE III

Le texte français du deuxième traité d'erzeroum (31 mai 1847).....522

ANNEXE IV

Note explicative relative a stipulation du traite d'erzeroum projete, adresse le 26 avril 1847, au gouvernement ottoman par les ambassades de grande-bretagne et de russie a constantinople.....526

ANNEXE V

Réponse du gouvernement ottoman aux ambassadeurs de grande-bretagne et de russie à constantinople.....529

ANNEXE VI

Lettre de mirzâ mohammad 'ali-khân aux ambassadeurs russe et anglais du 14/31 janvier 1848. 531

ANNEXE VII

Protocole de téhéran du 21 décembre 1911.....532

ANNEXE VIII

protocole relatif à la délimitation de la frontière turco-persane, signé à constantinople le 4 /17 novembre 1913----- 533

ANNEXE IX

Traduction française d'une lettre de l'admiral sir j. de robeck (constantinople) à earl curzon.....546

ANNEXE X

Meomorandum sur l'administration des destriect kurde de l'irak (24 février 1926).....547

ANNEXE XI

Accord relatif à la fixation de la ligne frontière entre la perse et la turquie (23 janvier 1932).....552

DOCUMENTS EN FAC-SIMILÉ

ANNEXE XII

Copie originale de la ratification de deuxième traité d'erzeroum (31 mai 1847).....559

ANNEXE XIII

Une requête du chef de tribus kurde de zîlân, hussein pâshâ (communiqué par le commissaire turc).....563

ANNEXE XIV

Le projet du général niessel sur la question kurde (21 décembre 1917).....564

ANNEXE XV

copie originale turque de traité de zohâb (qasr-î shirîn) 17 mai 1639.....566

ANNEXE XVI

Copie d'une lettre de ministre plénipotentiaire britannique au ministre des affaires étrangères perse567

ANNEXE XVII

Un télégramme du georges bicot, le caire 12 janvier 1919.....568

ANNEXE XVIII

Une lettre du président du comité centrale de la ligue des kurde au président du conseil suprême de la conférence de la paix à paris, le 2 octobre 1919.....569

ANNEXE XIX

Procès-verbal de la cinquième conférence, qui eut lieu le 14 novembre 1843, à erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans.....570

ANNEXE XX

L'instruction secrète du mohammad shâh à commissaire perse à erzeroum, mirzâ taqqi.....574

ANNEXE XXI

Lettre de la population de serdesht refusant son rattachement avec l'empire ottoman (15 juillet 1851).....575

ANNEXE XXII

Note de premier ministre perse à grand-vizir ottoman relatif aux affaires de suleymânia.....576

ANNEXE XXIII

Note du gouvernement français adressé au gouvernement britannique sur le kurdistan (le 23 décembre 1919).....577

ANNEXE XXIV

De colonel sarrou, attaché militaire en turquie à monsieur le ministre de la guerre concernant les incursions des bandes kurdes de perse en territoires turec (le 13 octobre 1927).....582

ANNEXE XXV

Une lettre de haut-commissaire britannique à bagdad au secrétaire coloniale d'état (21 juin 1921).....583

ANNEXE XXVI

Note additionnelle sur la situation du kurdistan.....585

ANNEXE XXVII

Proclamation du général mack andrew, le commandant des forces anglaise à alep, en langue arabe (1918).....587

ANNEXE XXVIII

Le mémoire des revendications kurdes présenté par chérif pacha, le 1 mars 1920 conférence de la paix.....588

ANNEXE XXIX

Note de la sous-direction d'asie aux affaires étrangères français sur la question kurde (10 avril 1919).....594

Annexe I

Traduction française du traité de Zohâb 17 mai 1639

Gloire à Dieu, le saint, le Miséricordieux, celui qui apporte la victoire; qui a ouvert la porte de la paix et de l'accord avec la clef des mots: "En vérité je ne souhaite rien autant que la réconciliation, "et a dissipé l'obscurité de la guerre et du combat avec la lumière du calme et du bonheur. Faveurs et bénédictions, aussi longtemps que les fleurs répandent leur parfum et que la lumière du jour brille, sur son prophète qui a entièrement et clairement manifesté la foi, et avec l'arrivée propice duquel l'Islamisme s'est considérablement réjoui; et sur sa famille, enfants et compagnons qui ont été actifs à propager cette foi.

Maintenant, tandis que, par la volonté et le bon plaisir de Celui qui a élevé la voûte céleste, et par un effet de la sagesse et de la toute-puissance de Lui qui a composé toutes les choses de divers éléments, et qui n'a pas d'égal, le bon ordre dans la société, et la conservation du monde dépendent de la justice et de l'équité du Souverain, ainsi que de leur bonne compréhension et union, non moins de leur soumission aux commandements divins positifs et négatifs, l'Auguste Sultan a, en conformité à ce précepte sacré: " Craignez Dieu et réconciliez-vous", a recouru à la réconciliation, qui est une source de bonheur, et renoncé aux hostilités et à la guerre, l'épée de contrariété mutuelle a été mise dans le fourreau; et les nations qui étaient en guerre l'une avec l'autre, se réconcilièrent cordialement. "Ceci est une faveur de Dieu. Il l'accorde à qui il Lui plaît: et Dieu est le plus miséricordieux."

Moi, donc, le plus humble de tous les serviteurs de Dieu, étant chargé et autorisé à faire ou défaire quoi que ce soit qui concerne l'Empire et la nation, et à faire, comme il me plaît, la guerre ou la paix, une autorité que je tiens du Padishah le plus glorieux qui est le Défenseur de la foi, dont la majesté est aussi grande que celle de Salomon, qui est l'envoyé de Dieu dans le monde, et qui a justifié la maxime que "un Sultan équitable est l'ombre de Dieu sur terre "; l'asile des plus grands princes musulmans, l'abri des Souverains turcs les plus illustres, le soutien de l'Islamisme et des Musulmans, l'exterminateur de l'hérésie et des polythéistes, le Souverain des deux terres et des deux mers, le Souverain des deux Orient et des deux Occidents, le serviteur du Très-Haut, le

trésor de l'Humanité et la pomme de l'âge, qui est protégé par l'Etre Suprême dont les hommes implorent l'assistance, et préféré par la Dieu le plus haut et le plus favorable; Puisse la dynastie de sa Majesté Impériale durer jusqu'à la fin du monde, et leur règne être prolongé jusqu'à la fin des temps! ai, en vertu de mes pleins pouvoirs et de mon caractère véritable d'envoyé du Sultan, commandé aux troupes turques victorieuses de marcher depuis au-dessous de Bagdad, et commençai à aller de l'avant avec l'intention d'entrer en territoire persan. A notre arrivée à un poste appelé Haronia, le plus distingué parmi les Grandes Chems Uddin Mehmed Culy Bey, Grand Ecuyer, arrivé là en qualité d'Ambassadeur avec une lettre de Celui qui est l'ornement du Trône perse, la splendeur du royaume de Djem, et dont la magnificence est égale à celle de Darius, le grand prince et Seigneur illustre, la perle précieuse de la Mer de la Royauté, le soleil du ciel de la Souveraineté, l'Aigle noble de la région élevée de la dignité de Shah, le plus illustre et majestueux prince dont les troupes sont aussi nombreuses que les étoiles; puisse le Dieu Très-Haut élever les bannières de sa force de la terre au ciel, et exalter l'édifice de sa gloire au plus haut de la voûte céleste! à notre grand et auguste Padischah, et également une lettre flatteuse pour moi. L'Ambassadeur ayant demandé que le feu de la guerre soit éteint et la poussière du combat dispersée, déclarant que la volonté de Sa Majesté le Shah est que la réconciliation et la paix entre les deux parties aient lieu, j'ai, sur ma partie aussi, souhaitant agir dans la conformité au texte sacré, à l'esprit: "si ils sont enclins à la paix, soyez-y enclins également" ai consenti volontiers, pour la sûreté et la tranquillité de l'humanité à faire la paix; et une lettre a été envoyée au Shah dans le but que sa Majesté puisse envoyer une personne de confiance avec le pouvoir de régler les conditions de la paix, d'une manière appropriée à l'honneur et à la dignité des deux Gouvernements. En conséquence le Shah a nommé selon les lois et les règles établies, pour négocier et conclure ce traité de paix, et établir et fixer l'état des frontières, le Sarou-khan le plus excellent et le plus fidèle, puisse-t-il toujours être chanceux dans les tractations dont le calme et la sécurité dépendent! Sarou-khan, à son arrivée dans le campement impérial de Zohâb, a été reçu avec des marques de l'hospitalité; et le 14ème jour de Muharem, en l'année 1049 du Hégire du prophète, sur qui soit les meilleures bénédictions, un Divan a été tenu dans le campement impérial, dans lequel étaient présent les Vizirs illustres, le Miri Miran, les commandants et Agas, l'Aga des Janissaires, six Agas de Compagnies, et d'autres officiers de l'armée. Saroukhan, le plénipotentiaire qui était dûment accrédité, et l'Ambassadeur Mehmed Culy Bey, furent présentés dans le Divan, et les préliminaires ont été discutés avec eux afin d'installer sur

une bonne base la position des Rayas et des pauvres qui sont une charge imposée par l'Auteur de tous les êtres, et le résultat des discussions sur les deux parties a été noté et est comme suit: Tzanan, Bedrie, Mendelgeen, Derteuk et Dernai, dans le Pashalik de Bagdad, resteront sous l'autorité de notre auguste Padishah, qui prendra également la possession des plaines entre Mendelgeen et Derteuk, et la montagne restera sous l'autorité du Shah. Serminil est fixé comme frontière entre Derteuk et Dernai. Cette partie du pays de Haronia, occupée par les tribus de Djâff et de Zilja Uddin, appartiendra au Sultan. Pezai et Zerdony restent au Shah. La forteresse de Zindjir, qui se trouve en haut de la montagne, sera démolie; le Sultan prendra possession des villages se trouvant à l'ouest de la montagne, et le Shah prendra possession de ceux se trouvant à l'est. Les villages sur la montagne au-dessus de Sailm Cale, près de Chehrezor, seront en possession du Sultan, et les villages se trouvant à l'est, seront en possession du Shah, qui gardera également le château d'Orman avec les villages en qui dépendent. Le défilé menant à Chehrezor a été établi comme frontière. La forteresse de Kizilidji avec ses dépendances restera en possession du Sultan; et Mihreban et ses dépendances, en celle du Shah. Les forteresses de Qotour (Kotur) et de Makoo sur la frontière de Van, et la forteresse de Magazberd vers Kars et Van, seront démolies par les deux parties, et à condition que le Shah n'ait pas attaqué les forteresses d'Akiskha, Kars, Van, Chehrezor, Bagdad, Bassora, et d'autres endroits à l'intérieur des limites, telles que forteresses, forts, districts, terres, collines et montagnes, et aucun acte horrible tel que inciter à la rébellion n'aura été commis par Lui, de son côté aussi Sa Majesté notre grand Padischs respectera cette paix, et aucune attaque ne sera, contrairement au Traité, portée aux endroits qui demeurent à l'intérieur des limites de l'autre côté. Afin, donc, que les négociants et les voyageurs appartenant à l'une ou l'autre partie puissent aller et venir et rencontrer une réception amicale, j'ai, en vertu de mon plein pouvoir et de l'autorité positive écrite ce Traité insigne, dont le contenu est vrai, et l'ai envoyé à Sa Majesté le Shah, et à notre très Auguste Padishah. Aussi longtemps que le Shah, selon le texte sacré: "ne violez pas un accord après que vous l'avez fait" observera ce traité comme il doit l'être, sa Majesté Impériale, notre très magnifique Padishah agira également dans l'obéissance à la commande sainte: "Accomplissez votre accord, car vous y êtes tenus".

Cette paix heureuse durera et sera maintenue, avec la permission de Dieu, jusqu'au jour de la résurrection: "et celui qui le changera après l'avoir entendu, en vérité ce péché sera sur ceux qui l'auront changé." Gloire à Dieu; Il est Dieu unique, et

bénédictio sur lui après qui il n'y aura plus de prophète. Au commencement; et à la fin;
et extérieurement; et intérieurement. Le plus humble des serviteurs de Dieu.

MUSTAFA, Grand-Vizier.

Source:

J. C. Hurewitz, *Diplomacy in The Near and Middle East, A Documentary record 1535-1956*, t, I, 1^{er}
édition, New York 1956, pp. 21-23

Annexe II

Le texte français du premier traité d'Erzeroum (28 juillet 1823)

Par différentes causes, les rapports d'amitié avaient été interrompus dans les dernières années entre les deux puissants Etats musulmans, et à leur bonne intelligence avaient succédé la vision et l'inimitié. Les intérêts de la religion de l'Islam commandaient une réconciliation ; les deux gouvernements ont à cœur d'arrêter l'effusion du sang, et l'on a désiré et proposé réciproquement de renouer les liens de l'ancienne amitié.

A cette fin, Mirza-Ali, élevé en dignité, a été par un firman de sa Majesté le Roi des Rois, le Sultan, fils du Sultan le conquérant, Fath-'Ali-chah, le dominateur de la Perse, revêtu du rang de plénipotentiaire et muni de pleins pouvoirs illimités par son Altesse Royale, l'héritier présomptif du trône, le prince Abbas Mirza ; et de l'autre part, sa Majesté le protecteur de la foi, le gardien des villes saintes, le dominateur par terre et par mer, le Sultan, fils de sultan, le conquérant, Mohamoud Khan, Empereur des Ottoman, a nommé son plénipotentiaire, l'illustre Mehmed-Emin-Réouf-Pacha, Sérasker, Gouverneur d'Erzuroum et des provinces orientales de l'Empire Ottoman ; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, et en conséquence des négociations qui ont eu lieu dans la ville, sont convenus des conditions de paix suivantes :

Base.

Sont regardées comme valables et seront observées exactement les stipulations du traité conclu l'an 1159 de l'hégire (1746) relativement aux anciennes frontières des deux Empires, et les traités antérieurs concernant les pèlerins et les marchandises, l'extradition des fugitifs, la libre sortie des prisonniers, le séjour d'un ambassadeur dans les deux Cours respectives l'amnistie pour les déserteurs pendant la guerre. On ne s'écartera pas le moins du monde des points qui y ont été convenus, et l'amitié sera consolidée pour toujours entre les deux Puissances.

Stipulations

Dès à présent et pour toujours, le glaive hostile doit être remis dans le fourreau, et l'on évitera toute circonstance qui pourrait produire de la froideur et du mécontentement, et s'opposer à l'amitié et à une union parfaite ; les pays compris dans les frontières de l'Empire Ottoman et dont la Perse a pris possession pendant la guerre

ou avant le commencement des hostilités doivent, y compris les forteresses, terres, districts, villes et villages, être rendus dans leurs état actuel au Gouvernement turc, au terme de soixante jours à compter de la signature du présent traité. En preuve du prix que l'ont attache à cet heureux rétablissement de la paix, les prisonniers faits des deux parties seront mis en liberté. On les enverra à la frontière des deux pays, et l'on pourvoira pendant leur marche à leur nourriture et à leurs autres besoins.

ART.1^{er}. - Les deux hautes Puissances ne permettent pas que l'une ou l'autre se mêle des affaires intérieures de leurs Etats respectifs. Le Gouvernement perse ne doit plus se permettre, dès à présent, de s'immiscer en aucune manière dans les districts de Bagdad et du Kurdistan, enfermés dans la frontière de l'Empire Ottoman, ni souffrir qu'il y soit commis aucun acte inquiétant, ni enfin s'arroger aucun autorité sur les Gouverneurs actuels et précédents de ces contrées. Si les peuplades qui habitent ces pays limitrophes, franchissent d'un côté ou de l'autre la frontière, pour un séjour d'été ou d'hiver, les agents de Son Altesse royale, l'héritier présomptif du trône, doivent s'accorder avec le Gouverneur général de Bagdad sur le paiement du tribut d'usage ainsi que des droits sur les pâturages et sur la manière de satisfaire à d'autres réclamations de ce genre, afin qu'il n'y ait lieu à aucun malentendu entre les deux Gouvernements.

ART. 2 – Les sujets persans qui, en qualité de pèlerins ou de voyageurs, traversent le territoire ottoman pour se rendre aux saintes villes de la Mecque et de Médine et à d'autres villes musulmanes, auront droit au même traitement favorable que les pèlerins grecs et autres habitante l'empire et seront libres de toutes espèces d'impôts, et il ne sera pas exigé d'eux la taxe de séjour (*Dourma verghissi*) et d'autres droits contraires à l'ancien usage. De même, on n'exigera pas le droit de Badja pèlerins des *Atébatî-Alié* (Kerbéla et Nedjef, lieu de pèlerinage dépendant de Bagdad) s'ils ne sont pas porteurs de marchandises ; Mais de ceux qui auraient en leur possession des objets de commerce, on percevra la juste taxe des droits de douane, sans en exiger rein au-delà, et, de l'autre côté aussi, on se comportera de la même façon à l'égard des commerçants et sujets ottoman. Les Vizirs de la Sublime Porte, l'Emir-ul-Hadj (conducteur de la caravane des pèlerins), les Miri-Mirans et autres Commandants, juges ou gouverneurs, auront toutes les attention pour l'accomplissement de cet ancien usage.

Les Sourré-Emini (porteurs des dons du Sultan aux villes saintes), accorderont aide et protection aux pèlerins durant leur aller et retour entre Damas et les villes saintes (*Harémeïn-i-Muhtéremeïn*) et veilleront à ce qu'on ne perçoive rien d'eux contrairement aux stipulations convenues. Leurs différends seront jugés, sous l'inspection du Sourré-Emini. Par une personne de confiance choisie entre eux. On rendra aux femmes de Sa Majesté le Shah de Perse, et aux épouses des princes et des Grands dignitaires qui font le pèlerinage de la Mecque ou de Kerbela et Nedjef, tous les honneurs dus à leur rang. Les sujets persans ne payeront que les mêmes droits de douane que payent les sujets ottomans. Les droits de douane de quatre pour cent sur la valeur des marchandises ne seront perçus qu'une fois. A moins que ces marchandises n'aient passé en d'autres mains et aussi longtemps qu'elles seront restées aux mains des premiers propriétaires. Il sera permis aux commerçants persans qui apportent des tuyaux de pipes (*Kiraz tchibouk*), à Constantinople, d'exercer librement ce commerce sans aucune restriction, et de vendre à qui ils voudront.

Les commerçants, sujets et habitants des Etats Ottoman, se rendant en Perse, ainsi que les commerçants. Sujet et habitants de la Perse, allant en Turquie, seront amicalement traités de par la religion commune musulmane, et préservés de toute atteinte et vexation.

ART. 3. - Si les tribus kurdes de *Haïdranlou* et de *Spilkî*, qui ont donné l'occasion aux différends entre les deux hautes puissances, et qui habitent maintenant sur le territoire ottoman, dépassent désormais les frontières de la Perse et se livrent au pillage, les autorités turques de la frontière auront soin de les empêcher et de punir leurs transgressions. Si ces tribus ne renoncent pas à faire des invasions sur le territoire persan ou à l'inquiéter, et si les autorités des frontières ne puissent pas y mettre de l'ordre, le Gouvernement ottoman leur retirera alors sa protection, Si ces tribus, de leur propre mouvement et de leur plein gré, veulent retourner en Perse, il ne leur sera opposé aucun obstacle ni aucune résistance. Mais dans le cas où, après s'être transportées en Perse, elles revendraient encore en Turquie, elles n'auraient aucun accueil ni protection à attendre de la part du Gouvernement ottoman. Si les tribus, retournées en Perse, troublaient la tranquillité du territoire ottoman, les autorités persanes seront tenues d'employer tous les moyens pour empêcher ces excès.

ART. 4. - Conformément aux anciennes conventions, les déserteurs des deux pays ne seront pas reçus ni protégés de part et d'autre, et, parmi les tribus nomades, celles qui passeront de la Turquie en Perse et de la Perse en Turquie, ne seront plus reçus ni protégées.

ART. 5 – Les biens et les marchandises des commerçants persans enregistrés et retenus à Constantinople et dans les autres villes de la Turquie par la voie des tribunaux, seront restitués, partout où ils se trouveront, à leurs propriétaires dans l'espace de soixante jours, à partir de la signature du présent traité, suivant les registres dressés lors de leur séquestre, et cela avec la connaissance des tribunaux et par l'intermédiaire du Ministre de Perse. Indépendamment des biens retenus ou séquestrés, on fera encore la restitution requise de tous les effets qui peuvent avoir été voilement enlevés pendant la guerre aux pèlerins et sujets persans en Turquie par certaines Vizirs ou autres gouverneurs, et sur la représentation du gouvernement persan, des firmans seront aussitôt accordés aux agents de ces Persans qui donneront les preuves légales de l'authenticité de leurs réclamations.

ART. 6. – En cas de décès d'un sujet persan quelconque en Turquie, mort sans enfants et sans exécuteur testament (*Vassi-i-chérié*), les officiers du Trésor public (*Betit-ul_mal*) enregistreront par la voie des tribunaux les biens de la succession et les conserveront intacts pendant la durée d'une année dans un lieu sûr. A l'arrivée de l'héritier ou du fondé de pouvoirs de celui-ci, on lui remettra ces effets d'après les registres et par la voie des tribunaux, en prélevant les droits d'usage, ainsi que le loyer de l'endroit où ils auront été gardés ; si les biens ainsi conservés seront détruits par l'incendie ou par un accident de cette nature, on ne pourra élever de ce chef aucune réclamation. Si au terme de l'année on ne voit pas paraître l'héritier ou l'exécuteur testamentaire (*vassi*) ou le fondé de pouvoirs, les effets conservés seront vendus par le trésor public et on en gardera le montant en dépôt. Il sera procédé de la même façon en cas de décès, en Perse, d'un habitant quelconque de la Turquie.

ART. 7.- En conformité des stipulations antérieures et afin de raffermir de plus en plus les liens d'amitié existants, les Cours respectives s'enverront tous les trois ans un Ministre qui résidera auprès d'Elles. Les sujets des deux hautes puissances qui, durant la guerre, peuvent avoir déserté d'un pays dans l'autre, ne devront, en

considération de cette paix heureuse, essayer aucun châtement pour l'offense commise.

De cette manière l'alliance est renouvelée et confirmée. La réconciliation la plus sincère a eu lieu dès le jour de la signature de ce traité. Il ne sera rien changé aux stipulations et aux conventions présentes, et il ne sera pris aucune mesure qui soit contraire aux droits de l'amitié.

Le Plénipotentiaire du Gouvernement ottoman, en vertu de ses pleins pouvoirs, a signé et scellé le présent traité, le 19 Zilkadé, de l'an 1238, en échange de quoi cet instrument parfaitement conforme a été délivré par le Plénipotentiaire de sa Majesté le Shah, en vertu de ses pleins pouvoirs.

MEHMED-EMIN-REOUF.

MEHMED-ALI.

Source :

Gabriel Noradounghian, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*, (1^{ère} éd. 1897-1903), Ed. Kraus, Reprint, 1978, pp. 95-99.

Annexe III

Le texte français du deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847) (Préparée à Erzeroum par MM. Redhous et Moukhine¹.)

Article.1^{er}

Les deux Puissances musulmanes arrêtent que les réclamations pécuniaires qu'elles avaient élevées jusqu'à présent, l'une à la charge de l'autre, soient totalement abandonnées ; mais que nulle attente ne soit portée par cet arrangement aux dispositions (prises) pour le règlement des réclamations insérées dans l'article 4.

Article. 2- Le Gouvernement de perse s'engage à abandonner au gouvernement ottoman tous les terrains plats, c'est-à-dire le terrains de la partie occidentale de la province Zahaw ; et le gouvernement ottoman s'engage, de son côté, à abandonner au gouvernement de perse la partie orientale, c'est-à-dire tous les terrains montagneux de la province de Zohâb, avec la vallée de Kirind.

Le gouvernement persan se désiste de toute espèce de prétention relative à la ville à la province de Sulaimanî, et s'engage formellement à ne jamais exercer nulle espèce d'immixtion ni d'empiétement par rapport au droit de souveraineté du gouvernement ottoman sur ladite province.

Le gouvernement ottoman s'engage formellement à ce que la ville et l'échelle de Mohammara, l'île de Khizer, le lieu d'ancrage, et aussi les terrains de la rive orientale, c'est-à-dire de la rive gauche du Chatt-el-arabe, qui sont en la possession des tribus reconnues comme relevant de la Perse, soient dans la possession du Gouvernement persan en plein souveraineté. Outre cela, les navires persan auront le droit de naviguer où ce fleuve se jette dans la mer, jusqu'au point de contact des frontières des deux Parties.

Article. 3

Les deux Parties contractantes ayant, par le présent Traité, abandonné leurs autres réclamations territoriales, s'engagent à nommer immédiatement des deux côtés des commissaires et des ingénieurs, afin que ceux-ci déterminent les frontières entre les deux Etats d'une manière conforme à l'article précédent.

Articel.4

¹ Interprètes officiels de la commission de médiation.

Il est respectivement décidé que des commissaires seront immédiatement nommés de part et d'autre, pour juger et régler d'une manière équitable les questions des dommages essuyés des deux côtés depuis l'acceptation des propositions amicales tracés et communiquées par les deux Grandes Puissances médiatrices au mois de djémaziyya-l-évvel, 1261, ainsi que celles des droits de pâturages depuis l'années où (leur paiement) a été arriéré.

Article. 5

Le Gouvernement ottoman promet et fixer à Brousse le domicile des princes persans fugitifs et de ne pas permettre qu'ils s'absentent dudit lieu, ni (qu'ils entretiennent) des relations clandestines avec la Perse. Et les deux hautes puissances s'engagent à ce que, conformément au précédent Traité d'Erzurum, les autres transfuges soient tous rendus.

Article. 6

Les négociants persans payeront, en nature ou en argent comptant, les droit de douane pour leurs marchandise, selon la valeur actuelle et courante desdites marchandise, et de la manière indiquée dans l'article relatif au commerce du Traité d'Erzurum conclu en 1238². On ne demandera rien (pas une pièce de monnaie) en sus du montant fixé dans ledit Traité.

Article.7

Le Gouvernement ottoman promet d'accorder les privilèges nécessaires pour que, en conformité des traités précédents, les pèlerins persans puissent visiter, en toute sûreté et à l'abri de toute espèce de vexation, les lieux saints qui se trouvent dans les Etats ottomans. Et, de plus, désirant raffermir et consolider les liens de l'amitié et de la concorde qui doivent subsister entre les deux Puissances musulmanes et entre leurs sujets respectifs, il s'engage à prendre les mesures les plus convenables à ce que, de même que les pèlerins persans jouissent de tous les privilèges dans les Etats ottoman les autres sujets persans aussi en participent ; et que, tant pour leur commerce que sous

² A. H. 1238=A.D.1823.

d'autres rapports, ils soient mis à l'abri de toute sorte d'injustice, de molestation ou d'incivilité.

Outre cela, le Gouvernement ottoman promet de reconnaître les consuls qui seront nommés par le Gouvernement persan dans tels endroits des Etats ottoman où les intérêts commerciaux et la protection des sujets et négociants persans l'exigeraient, à l'exception de la Mecque la vénérée et de Médine la resplendissante ; et d'observer à l'égard desdits consuls tous les privilèges dus à leur caractère officiel et qui sont observée envers les consuls des autres Puissances amies. De son côté, le Gouvernement persan s'engage à user en toute chose de procédés réciproques, soit envers les consuls qui seront nommés par le gouvernement ottoman dans tels endroits de la Perse où ils seront jugés nécessaires, soit à l'égard des sujet et négociants ottomans qui fréquenteraient la Perse.

Article.8

Les deux Hautes Puissances musulmanes s'engagent à adopter et à mettre à exécution les mesures nécessaires pour empêcher et réprimer les vols et les brigandages des tribus et des peuplades établies sur la frontière ; auquel effet, elles placeront des troupes dans les lieux convenables. Et elles s'engagent à s'acquitter de leur devoir quant à toute espèce d'acte d'agression, tels que pillage, déprédation ou meurtre qui aurait lieu sur leurs territoires respectifs. Les deux Hautes Puissances laisseront, une fois pour toutes, à la libre volonté des tribus qui, leur suzerain n'étant pas connu, sont contestées, la faculté de choisir et de désigner les endroits où dorénavant elles demeureront toujours ; et il est arrêté que les tribus dont la dépendance est connue seront forcées de rentrer dans le territoire de l'Etat dont elles relèvent.

Article.9

Tous les points et les articles des Traités précédents, et particulièrement ceux du traité conclu à Erzurum en 1238¹³, qui ne sont pas spécialement modifiés ou annulés par le présent Traité, sont confirmés dans toute leur force et dans toutes leurs dispositions, comme s'ils eussent été insérés mot à mot dans cette pièce.

³ A.H. 1238=A.D. 1823.

Il est convenu entre les deux Hautes Puissances qu'après que ce traité aura été échangé, elles l'accepteront et le signeront, et que les ratifications en seront échangées dans l'espace de deux mois, ou plus tôt.

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Requête du Gouvernement de l'Irak en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Pacte. C. 531 (1), 1934, VII, pp. 2-3.

Annexe IV

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE A STIPULATION DU TREAITE D'ERZEROU M PROJETE, ADRESSE LE 26 AVRIL 1847, AU GOUVERNEMENT OTTOMAN PAR LES AMBASSADES DE GRANDE- BRETAGNE ET DE RUSSIE A CONSTINTINOPLE

Les Soussignés respectivement des cours médiatrices de Grande-Bretagne et de Russie, ont eu l'honneur de recevoir la note identique, accompagnée d'une annexe, que Son Excellence Aali Effendi, ministre des Affaires étrangères, a bien voulu leur adresser sous la date du 11 de ce mois relativement à la négociation turco-persane.

C'est avec une véritable satisfaction que les soussignés y ont pris acte de la résolution que Son Excellence Aali Effendi énonce, au nom de la Sublime Porte, de munir immédiatement la plénipotentiaire ottoman à Erzeroum de l'ordre de signer, sans modification, les articles du traité à conclure avec la cour de Perse, d'après la rédaction qui en a été faite par les commissaires des deux Cours médiatrices, et proposées à l'acceptation des gouvernements intéressés, par leurs plénipotentiaire à Erzeroum, preuve que les représentants de ces même Cours à Constantinople avisant à fournir à la Porte quelques éclaircissements qu'elle croit nécessaire de réclamer sur des points qui ne lui paraissent pas suffisamment précisés.

Les points sur lesquels la Sublime Porte réclame des explications sont les suivants :

1. la Sublime Porte suppose qu'en abandonnant d'après l'une des clauses du deuxième article du projet, la ville, le port et l'ancrage de Mohammara, ainsi que l'île de Khizr, à la Perse, cette déposition ne peut comprendre ni les terres de la Sublime Porte qui sont comprises hors de la ville susdite, ni les autres ports de la Sublime Porte situés dans ces endroits-là.

Et la Sublime Porte demande si, d'après la rédaction d'une autre partie du même article, où il s'agit des tribus véritablement dépendantes de la perse, mais qui pourraient être divisées, une moitié se trouvant établie sur les terres ottoman, et l'autre moitié sur le territoire persan, il faut que la partie qui se trouve en Turquie devienne aussi sujette de la Perse, et par conséquent que les terres quelle possède soient aussi abandonnées à la Perse ; et si jamais à une époque quelconque la Perse pourra disputer à la Porte le droit de possession sur ces terres.

2. La Sublime Porte demande si, d'après la rédaction actuelle des articles premier et 4, le Gouvernement persan peut mettre les indemnités pécuniaires de

gouvernement à gouvernement, auxquelles il a complètement renoncé ; dans la catégorie des réclamations individuelles. La Sublime Porte ajoute que, d'après sa manière de voir, ces réclamations ne doivent s'appliquer aucunement qu'à quelques droits de pâturage et à des pertes qui auraient été essuyées par les sujets respectifs des deux gouvernements, de la part, par exemple, de voleurs de grands chemin, ou dans d'autres cas analogues.

La Sublime Porte demande, en outre, si on obtiendra l'adhésion du Gouvernement persan à la question des fortification lui a été ajoutée à l'article 2, et aux phrases relatives à la réciprocité des procédés : phrases qui ont été supprimées de l'article 7 du projet des commissaires.

Les représentants, ayant à cœur et se faisant une obligation de dissiper les incertitudes de la Sublime Porte sur toutes les questions ci-dessus énumérées, déclarant :

Ad 1.- Que le mouillage de Mohammara est l'endroit situé vis-à-vis de la ville de ce nom, en dedans du canal de Haffar, et que cette définition n'est susceptible d'aucune autre interprétation.

Ils adorèrent, en outre, à l'opinion du Ministre ottoman qu'en abandonnant à la Perse, dans les localités dont il est ici question, la ville, le port et l'ancrage de Mohammara, aussi bien que l'île de Khizr, la Sublime Porte ne cède, dans ces mêmes endroits, nulles autre terres, pas plus que d'autre ports, qui pourraient y exister.

Les représentants déclarent également que, sous aucun prétexte quelconque, la Perse ne pourra élever des prétentions relativement aux pays situés sur la rive droite du Chatt-el-Arab, ni aux terres sur la rive gauche qui appartiennent à la Turquie, même dans le cas où des tribus persanes, en partie ou en totalité, seraient établies sur ladite rive ou sur ladite terres.

Ad 2.- Pour ce qui concerne l'appréhension énoncée par la Sublime-Porte qu'une interprétation irrégulière des articles premier et 4 du projet de traité ne donne lieu à faire revivre de la part du gouvernement persan des prétentions pécuniaires du gouvernement à gouvernement, les représentants déclarent qu'en vertu du sens précis des articles premier et 4 du traité projeté, toute réclamation de cette catégorie, de quelque source qu'elle provienne, étant et devant demeurer abandonnée, la discussion n'en saurait être, par conséquent, reprise en aucun cas ; que les réclamations d'individus pourront seules avoir droit à satisfaction respective ; que l'examen et la validité de celles-ci seront soumises, ainsi qu'il est convenu, à une commission spéciale à être instituée pour cet

effet ; enfin, que la décision de ce qui ont doit être regardé comme réclamations individuelles devra être également déferée à cette commission.

Aux deux questions subsidiaires émises en conclusion de la note de Son Excellence Aali Effendi, les soussignés se font un devoir de répliquer qu'ils croient pouvoir répondre que le Gouvernement persan adhéra avec plaisir à l'insertion à l'article 7 des clauses relatives à la réciprocité de procédés à être observés par les deux gouvernements, dans l'intérêt mutuel de leurs sujets, pèlerins et agents consulaires respectifs. Quant à la question des fortifications, ils ne peuvent que se borner à exprimer personnellement leur opinion qu'un engagement réciproque de la part des deux gouvernements mahométans de ne pas fortifier les rives de Chatt-el-Arab serait un gage de plus donné à la sécurité des relations pacifiques entre les deux pays, propre à cimenter puissamment les liens de cette bonne intelligence que le traité précité a pour but d'établir.

Les représentants soussignés sont donc tout disposés à appuyer, par l'intermédiaire de leurs collègues à Téhéran, la réalisation du vœu de la Sublime-Porte relativement à ce point. Il est à espérer que ces démarches ne resteront pas sans efficacité.

Les représentants estiment cependant que la signature du traité pourrait avoir lieu, à l'abri de tout inconvénient, sans attendre l'issue des pourparlers concernant le point spécial dont il s'agit et qui pourrait former plus tard l'objet d'une clause additionnelle au traité.

Les soussignés, etc.

Péra, le 14/26 avril 1847

OUSTINOF

H. WELLESLEY

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Requête du Gouvernement de l'Irak en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Pacte. C. 531 (1), 1934, VII, pp. 3-5.

Annexe V

Réponse du gouvernement Ottoman aux Ambassadeurs de Grande-Bretagne et de Russie à Constantinople

J'ai reçu votre note collective et officielle en date du 14/26 avril dernier, en réponse à la note officielle que j'avais remise à Vos Excellences et par laquelle j'ai demandé quelques éclaircissement sur la traité persan.

Il est dit dans votre note, en ce qui regarde les terres et les tribus dont il s'agit dans l'article 2 du projet de traité, que bien que la Sublime Porte ait consenti par cet article à ce que la ville et la porte de Mohammara, l'ancrage e Mohammara qui est vis-à-vis de cette ville dans la canal de Haffar, ainsi que l'île de Khizr, restant à la Perse, la Sublime-porte ne cède par là aucun autre porte, aucune autre terre qui se trouvent dans ces endroits-là ; que le Gouvernement persan ne pourra élever aucune prétention à un droit de propriété, ni sur les pays situé sur la rive droite du Chett-el-Arab ni sur les pays appartenant à la Sublime-Porte qui sont situé sur la rive gouache, quand même une tribu persane ou partie d'une tribu persane y serait établie ; que l'on mêlera pas les réclamations de gouvernement à gouvernement, aux quelles les deux partis ont tout à fait renoncé par l'article premier, avec les réclamations individuelles dont il est fait mention dans l'article 4 ; que vous avez le ferme espoir que la Cour de Perse se prête volontiers à l'insertion de la clause qui consacre le principe de la réciprocité, clause qui a été supprimée de l'article 7.

La Sublime-Porte a trouvé ces explications et ces assurances officielles suffisantes; et sa Majesté le Sultan, ayant pleine confiance dans les deux Cours médiatrices, aussi bien que dans leurs représentations, a exprimé sa volonté souveraine que des ordres soient envoyés à son Excellence Envéri Effendi, plénipotentiaire de la Sublime-Porte à Erzeroum, pour qu'il signe le projet de traité qui a été présenté par les commissaires des deux Cours médiatrices à Erzeroum sans y rien changé ; bien entendu que la Cour de Perse acceptera les assurances qui ont été données par MM. les représentants qu'elle n'élèvera aucune prétention contraire à ces assurances ; et que s'il s'élève des prétentions de ce genre, le traité conclu sera considéré comme nul et non avenu.

Et c'est pour porter à votre connaissance tout ce qui a été dit plus haut que cette note officielle a été rédigée et vous est remise.

(L.S.) Essyd Mehmed Emin AAli

Le 29 Djémazi-ul-ewel, 1263

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Requête du Gouvernement de l'Irak en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Pacte. C. 531 (1), 1934, VII, p. 5.

Annexe VI

Lettre de Mirzâ Mohammad 'Ali-Khân aux Ambassadeurs Russe et Anglais du 14/31 janvier 1848.

Je déclare à Votre Excellence qu'en vertu de la mission qui m'est confiée par mon Gouvernement pour l'échange des ratifications du Traité d'Erzeroum, j'adhère entièrement aux explications données à la Porte par MM. les représentants des deux Puissances médiatrices sur les trois premiers points de la notice qui m'a été communiquée de votre part .je déclare, en outre, quant au quatrième point de la même notice, que je ne trouve nulle objection à l'insertion dans l'article 7 des phrases relatives à la réciprocité des procédés à être observés par les deux Gouvernements envers leurs sujets, pèlerins et agents consulaires respectifs, et qu'en ce qui concerne les fortifications, Sa Majesté le Schah consent à ce qu'aussi longtemps que la Turquie ne bâtira point de fortifications sur la rive droite du Chatt-el-Arab, située vis-à-vis du territoire persan, la Perse à son tour s'abstiendra d'en construire sur la partie de la rive gauche qui lui revient selon les stipulations du traité.

En foi de quoi j'ai revêtu la présente de ma signature et de mon cachet.

(Signé) Mahommad Ali.

Péria, le 23 Séfer, 1264, qui correspond au 19(31) janvier 1848

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Requête du Gouvernement de l'Irak en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Pacte. C. 531 (1), 1934, VII, p. 5.

Annexe VII

Protocole de Téhéran du 21 décembre 1911

Les gouvernements persan et ottoman, mus par un égal désir d'écarter désormais tout sujet de controverse à l'endroit de leurs frontières communes, ayant chargé, d'une part le ministre des affaires étrangères de Perse, d'autre part l'Ambassadeur de Turquie à Téhéran d'établir les bases de négociations et la procédure à suivre pour la délimitation desdites frontières, les soussignés, après délibérations, sont tombés d'accord sur les points suivants :

Article I :

Une commission composée d'un nombre égal de délégués de part et d'autre devra se réunir dans le plus bref délai possible à Constantinople ;

Article II :

Les délégués des deux gouvernements, munis de tous les documents et preuves à l'appui de leurs réclamations, seront chargés d'établir, dans un esprit de sincère impartialité, la ligne frontière séparant les deux pays ; après quoi, une commission technique aura simplement à appliquer sur place la délimitation définitive sur les bases arrêtées par les travaux de la première commission ;

Article III :

Les travaux de la commission mixte qui se réunira à Constantinople auront pour bases les clauses du Traité dit d'Erzeroum conclu en 1263 ;

Article IV :

Dans le cas où les délégués des deux parties ne tomberaient pas d'accord sur l'interprétation et l'application de certaines clauses de ce traité, au bout d'une période de six mois de négociation, pour solutionner complètement la question de la délimitation des frontières, il est entendu que tous les points sur lesquels il y aurait divergence seront soumis ensemble à la Cour arbitrale de la Haye, afin que la question entière soit ainsi définitivement tranchée ;

Article V :

Il va sans dire que aucune des deux Parties ne pourra se prévaloir de l'occupation militaire des territoires en litige pour s'en servir comme argument de droit.

Fait en double et échangé en original entre les soussignés agissant au nom de leurs gouvernements.

Hôtel de l'Ambassade impériale ottomane

Téhéran, le 21 décembre 1911.

Source: India Office Records-Library: L/P and S/10/266, Enclosure (*Protocol respecting turco-persian frontier*).

Annexe VIII

Protocole relatif à la délimitation de la frontière turco-persane, signé à Constantinople le 4 /17 Novembre 1913

Les soussignés, Son Excellence Sir Louis Mallet, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique auprès de Sa Majesté le Sultan, Son Excellence plénipotentiaire de Sa Majesté le Schah de Perse auprès de Sa Majesté le Sultan, Son Excellence M. Michel de Giers, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de Russie auprès de Sa Majesté le Sultan, Son Altesse le Prince Saïd Halim Pacha, Grand Vézir et ministres des affaires étrangères de l'Empire ottoman, se sont réunis dans le but de consigner au présent protocole l'arrangement au sujet de la frontières turco-persane intervenu entre leurs Gouvernements respectifs.

Ils sont commencés par récapituler la marche que les récentes négociations engagées entre eux ont suivie jusqu'à ce jour.

La commission mixte prévue par l'article premier du protocole signé à Téhéran entre l'Ambassade impériale ottoman et le Ministre des Affaires étrangères de Perse, en vue d'arrêter de bases des pourparlers relation à la délimitation de la frontière turco-persane, a tenu dix-huit séances, dont la première a lieu le 12/25 mars dernier et la dernière la 19/22 août 1912.

Le 19/22 août 1912, l'Ambassade impériale de Russie à Constantinople a adressé à la Sublime Porte, *sub* N° 264, une note déclarant que « le Gouvernement Impériale estime qu'on ne saurait revenir assez sur la nécessité de la mise à exécution sans délai des stipulations explicites de Traité d'Erzeroum qui se ramènent au rétablissement du *statu quo* de 1848 ».

L'ambassade impériale a fait parvenir en même temps au Gouvernement impériale ottoman un mémorandum exposant en détail le tracé de la frontière, conforme aux stipulations des traités en vigueur.

Le Gouvernement impériale ottoman a répondu à cette communication par une note en date du 18/31 mars 1913, *sub* N° 30469/47. il a déclaré que « la Sublime Porte, désireuse de satisfaire au désir exprimé par la Gouvernement Impériale de Russie en écartant toute cause de divergence dans ses rapports cordiaux avec lui, et voulant, d'autre part, témoigner au Gouvernement persane son entière bonne foi dans la

contestation existant à ce sujet entre les deux pays, décidé d'accorder son adhésion au tracé, mentionné dans la note et le mémorandum précités de l'Ambassade de Sa Majesté l'Empereur de Russie pour la délimitation de la partie septentrionale de la frontière turco-persane depuis Serdar Boulak jusqu'à Bané, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur du 36^e parallèle de latitude ».

Toutefois, le Gouvernement impérial a suggéré quelques modifications à la ligne proposée dans le mémorandum annexé à la note de l'Ambassade Impériale de Russie en date de 9/22 août 1912, *sub* N° 264.

Le Gouvernement impérial ottoman a, en outre, annexé à sa note « une notice explicative de la situation des limites du Zohab et de l'arrangement qu'elle pourrait accepter pour arriver à une entente définitive et équitable avec le Gouvernement persan dans cette partie de la frontière ».

L'Ambassade Impériale de Russie a répondu par une note en date du 28 mars /10 avril 1913, *sub* N° 78. Elle a pris acte de la déclaration « par laquelle le Gouvernement impérial ottoman reconnaît pour principe de la délimitation de tronçon Ararat-Bané le sens précis de l'article 3 du traité de 1848 dit d'Erzeroum, tel qu'il se trouve exposé dans la note du 9/22 août 1912, *sub* N° 264 ». Quand aux modifications proposées par la Sublime porte, l'Ambassade impériale a déclaré, tout en faisant une réserve sur la question d'Egri-tchaï, quelle ne saurait assez insister sur la nécessité de n'apporter aucune modification à la ligné établie dans sa note du 9/22 août 1912.

Pour la question du Zohab, l'Ambassade impériale de Russie, tout en se réservant de présenter ses observations détaillées sur cette frontière, a émis « son opinion sur l'ensemble du projet ottoman qui ne lui semble pas garantir suffisamment pour l'avenir le maintien de l'ordre et de la paix sur les frontières ».

Le 20 avril/3 mai 1913, les Ambassades de Russie et de Grande-Bretagne ont adressé une note identique à Son Altesse le Prince Saïd Halim Pacha, accompagnée d'un mémorandum résumant les point de vue sur la délimitation du Zohab et des régions situées au sud de ce district.

Cet échange de notes a été suivi par des pourparlers entre leurs Excellences M. de Giers et Sir Gerard Lowther, d'une part, et Son Altesse Mahmoud Chefket Pacha, de l'autre. Le résultat de ces pourparlers a été relaté dans un aide-mémoire présenté par Son Excellence l'Ambassadeur de Russie à Son Altesse le Grand Vézir, le 6 juin 1913, et dans la note de la sublime porte adressé le 26 juin/9 juillet 1913, *sub* N° 34553/95, à l'Ambassade de Russie, et le 12 juillet 1913, à l'Ambassade de Grande-Bretagne.

Le 29 juillet 1913, une « déclaration » a été signée à Londres par Sir Edward Grey et Son Altesse Ibrahim Hakky pacha concernant le tracé de la ligne frontière méridionale entre la Perse et la Turquie.

L'Ambassade Impériale de Russie a ensuite tenu à récapituler les principes de délimitation établis dans la correspondance au sujet de la frontière turco-persane. Elle a adressé à la Sublime Porte une note en date du 15/18 août 1913, *sub* N° 166. Une note identique a été adressée à la Sublime Porte par l'Ambassade de la Grande-Bretagne. A la même date.

La Sublime Porte a répondu à ces communications par des notes identiques datées du 23 septembre 1913, *sub* N° 37063/113.

A la suite des négociations subséquentes, les quatre plénipotentiaires de la Grande-Bretagne., de la Russie et de la Turquie sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes :

I

Il est convenu que la frontière entre la Perse et la Turquie sera tracée comme suite :

La frontière du Nord partira du bornage N°XXXVII de la frontière turco-russe, se trouvant près de Serdar Boulak sur la crête entre le Petit et le Grand Ararat. Elle descendra ensuite vers le Sud par les crêtes, laissant du côté persan la vallée de Dambat, la localité de Sarnvtch et le système des eaux de Yarym-Kaya qui prend sa source au sud de la montagne d'Ayoubeg. La frontière laisse ensuite à la Perse la localité de Boulak-bachi et suit toujours la plus haute crête dont l'extrémité sud se trouve peu près à 44°22' de longitude et 39° 28' de latitude. Puis, contournant du côté ouest le marais qui s'étend à l'ouest de Yarym-Kaya, la frontière traverse le courant de Sary-Sou, passe entre les villages Guirdébaran (turc) et Bazyrghan (persan) et, montant sur la crête à l'ouest de bazyrghan, suit le partage d'eaux marqué par les crêtes de Saranli, Zendouli, Guir-Kéline, Kanly-baba, Guédouki-Khaziné et Dédéjji.

Après Dédéjji, la ligne traversera la vallée d'Egri-tchaï à l'endroit qui sera désigné par la commission de délimitation en conformité du *statu quo*, en laissant à la Perse les villages de Nado et Nifto.

L'appartenance du village de Kyzy-Kaya (Bellator) sera établie après examen de la situation géographique dudit village, le versant ouest du partage des eaux de cette région devant appartenir à la Turquie et le versant à la Perse.

Dans le cas où le tracé définitif de la frontière laissant en dehors du territoire ottoman une section de la route qui passe près de Kyzy-Kaya et qui relie le district de Bayazid à la province de Van, il est entendu que le gouvernement persan accordera libre passage par cette section de la route à la Poste impériale ottoman, aux voyageurs et aux marchandises, exception faite des troupes et des convois militaires. La frontière remontera ensuite sur les crêtes du partage des eaux : Kyzyl-Ziaret, Sarytchimène, Doumanlu, Kara-bourga, colline entre les bassins d'Ayry-tchaï (persan) et de Djelli-göl (turc), Avdal-daschi, Reschkan, colline entre Akhourek et Tavra Bevra-begzadan, Gevri-Mahine, Khydyr-baba, Avristan.

Pour le Kotour, le protocole du 15/28 juillet 1880, dit de Sary-Kamiche, sera appliqué de la sorte que le village de Kevlik restera à la Turquie et les villages de Bilédjik, Razi Gharatil (Haratil), les deux Djellik et Panamérik resteront à la Perse. La frontière suivant les crêtes de Mir-Omar montera sur la montagne de Sourava et, laissant Khanyga du côté turc, passera par le partage des eaux formé par le col de Borouch-Khan, la montagne de Haravil, Béléko, Schinétal, Sardoul, Goulambi, Kepper, Bergabend, Peri-Khan, Iskender, Avène et Kotoul. La vallée de Bajirga rest à la Turquie, les villages de Sartyk et Séto à la Perse, et la frontière passe de l'extrémité méridionale de Kotour sur la crête s'élevant à l'ouest du village persan de Béhik et, suivant les sommets de Séri-Baydost, rejoint la crête du mont Zont.

A partir de mont Zont, la frontière suit tous le temps le partage des eaux entre les distincts persans de Tergever, Decht et Metgerver et le sandjak turc de Hakkiari, notamment les crêtes de Schivé-Schischali, Tchil-Tchovri, Tchil-Berdir, Kouna-Koter, Kazi-beg, Avoukh, Mai-Hélané, les montagnes à l'ouest de Binar et Delamper ; puis laissant du côté persan le bassin des eaux se déversant par Ouchnou au lac d'Oouroumié, y compris les sources de la rivière de Ganyr dite Abi-séri-gadyr (dont la vallée est situé au sud de au sud de Delmper et à l'est de mont Guidé), elle aboutit au col de Kélé-Chine.

Au sud de Kélé-Chine, la frontière laisse du côté persan le bassin de Lavène ; y compris la vallée de Tchoumi-Guéli (situé à l'est de Zerdé-guel et au sud ouest de Spirez) et du côté turc les eaux de Revandouz, et passe par les sommets et les cols suivantes : Siah-Kuh, Zerdé-Guel, Boz, Barzine, Ser-schiva, Kévi-Khodja-Ibrahim. De là, la frontière contenue à suivre ver la sud la chaîne magistrale de Kandil, laissant du côté persan les bassins des affluents de Kialou du côté droit : les ruisseaux de Pourdanan Khydyrava et Talkhatan.

Il est entendu que les tribus turques qui ont l'habitude de passés l'été dans lesdites vallées au sources de Gadyr et de Lavène resteront en jouissance de leurs pâturages aux mêmes conditions que par le passé.

Etant arrivé au sommet de Séri-Kélé-Kéline, la ligne passe sur Zinvi-Djasousan et la col de Bamine, et traverse la rivière de Vezné, près du pont de Pourde-Berdan. La commission de délimitation aura à se prononcer sur le sort du village de Schénie, sur la base du principe général de *statu quo*.

Après Pourde-Berdan la frontière mont sur les chaînes de Foka-baba-kyr, Berdespian, Berde-Aboul-Fath, le col de Kaniresch. Elle suit ensuite le partage des eaux formé par Lagav-Ghird, Donléri, le col de Khan-Ahmed et l'extrémité sud de Tépé-Salos. Ainsi la frontière passe entre les villages de Khandol (turc) et Kesch-keschiva et Mazynava (persan) et atteint le courant de la rivière de Kialou (le Petit Zab).

Ayant rejoint le courant de Kialou, ma frontière le suit en amont, laissant du côté persan la rive droite (l'Alani-adjem) et au côté turc la rive gauche de cette rivière. Arrivée à l'embouchure de la rivière de Khilé-resch (affluent de Kialou du côté gauche), la frontière monte en amont de courant de cette eau, laissant du côté persan les villages d'Alo, Kivero, etc., et du côté turc le district d'Alani-Mavont. A l'extrémité du sud-ouest du mont Balou, la frontière quitte le courant de Khil é-resch et montant sur l'extrémité nord-ouest de la chaîne de Sourkew, s'étendant au sud de la rivière de Khilé-resch, passe par les crêtes de Sourkew, laissant du côté turc les districts de Siwel et de Schive-Kel.

Arrivée au point astronomique de Sourkew, presque à la hauteur de 35°49' de latitude, la frontière passe dans la direction du village Tchambar-awdont le sort sera statué par la commission de délimitation sur la base du principe accepté du *statu quo*. La ligne monte ensuite sur la chaîne des montagnes qui forment la frontière entre le district persan de Bané et la district turc Kyztiedja ; Galasch, Berdi-Ketchel, Poucht-Hangajal, Dou-béra, Parajal et Spi-Kana, après quoi elle atteint le col de Now-Khouvan. De l, en suivant toujours le partage des eaux, la frontière tourne vers le sud et puis à l'Ouest, passant par les sommets de Voul-Gouza, Pouchti-Schehidan, Hazar-Mal, Bali-Keder, Kélé-Melaïk et Kouhi-Kocé-rescha, séparant le district turc de Térétoul du district persan de Mérivan.

De là, la frontière suit en aval le courant du ruisseau de Khali-Abad jusqu'à sa confluent avec Tchami-Kyzyldja, puis suit en amont cette dernière rivière jusqu'à l'embouchure de son affluent gauche coulant du village de Bnava-Souta, remonte ce

ruisseau de Bnava-Souta et, par les cols de Kéli-Navé-Sar et Kéli-Piran, atteint le col de Sourène, connu, à ce qu'il paraît, sous le nom de Tchigan (ou Tchakan).

La grande chaîne d'Avronman s'étendant dans la direction Nord-Ouest-Sud-Est, forme en suite la frontière entre la Perse et le district ottoman Schehrisor arrivée au pied de Kémadjar (sud-est de Kala-Selm et nord ouest de Schéri-Avroman), la frontière contenue à suivre la crête magistrale jusqu'à sa ramification du côté ouest, s'élevant au nord de la vallée de Déré-Vouli, laissant du côté persan le village de Khan-Guermela et de Newsoud. Pour le reste de la frontière jusqu'au Sirvan, la commission à titre exceptionnel - délimitera le terrain en prenant en considération les changements qui ont pu s'y produire à partir de l'année 1848 jusqu'à l'année 1905.

Au sud de Sirvan, la frontière commence près de l'embouchure de Tchami-Zimkan, passe par la montagne de Beyzel (Bezel) et descend au cours d'eau de Tchémizérischk. Ensuite, en suivant la ligne du partage des eaux entre ce dernier cours d'eau et la rivière qui, prenant sa source dans le Bend-Bémo, porte d'après la carte identique le nom de Pouchti-Ghérav (Arkhevndou), monte au sommet de Bend-Bémo.

Après avoir suivi la crête de Bamou ou (Bémo), la frontière, arrive au défilé de Derbendi-Déhoul (Derbendi-Hour), suit le cours de la rivière de Zenguéné (Abbasan) jusqu'au point le plus rapproché du sommet de Chevaldir (point astronomique) et situé en aval du village de Mamychan. Elle montera sur ce sommet et passera ensuite par les crêtes des collines partagent les eaux des plaines de Tilékou et de Seralé, puis par les chaînes de Khuoli-Baghan, de Djebel-Ali-Beg, de Tengui-Tchok-Tchermik, de Sengler et d'Aseneguéran jusqu'au point dans le défilé de Tengui-Hammam situé vis-à-vis de l'extrémité nord des montagnes de Karawiz.

De là, la frontière suivra le cours de la rivière de Kourétou jusqu'au village de ce nom. Le sort du village de Kourétou sera décidé par la Commission de délimitation sur la base de la nationalité de ses habitants. De là, la frontière passe par le chemin entre les villages de Kourétouet de Kouch-Kourrek, ensuite le long des crêtes des monts Kischka et Ak-Dag, puis, laissant Kala-Sebzi à la Perse, elle se dirige vers le Sud jusqu'au poste ottoman de Kanibez. De là, elle suit le cours de la rivière d'Elvend en amont jusqu'au point distant d'un quart d'heure en aval de son confluent avec le cours d'eau de Guilan ; à partir de ce point, elle va rejoindre le Naft-sou, en contournant l'Ab-Bakhchan suivant le tracé convenu avec feu Mahmoud Chefket pacha et indiqué sommairement sur la carte annexée à la note de l'Ambassade impériale de Russie en date du 5/18 août 1913, et en laissant à la Turquie le Naft-Mukataasy. De là, la ligne frontière suivante le Naft-

Deressi, arrivé au point où la route de Kessri-Chirine coupe ce cours d'eau et se prolonge en suite le long des monts Varboulend, Konérigh-Keleschouvan et Djébel-Guérébi (la prolongation de la chaîne de Djebel-Hamrine).

La Commission de la délimitation élaborera un arrangement spécial pour la récupération des eaux de Guenguir (Somae) entre les parties intéressées.

La partie frontière entre Mendeli et le point septentrional du tracé indiqué dans la déclaration faite à Londres le 29 juillet (Schouaïb), entre Hakky pacha et Sir E. Grey n'ayant pas encore fait l'objet d'une délibération détaillée, les soussignés laissant l'établissement de ladite parité de la frontière à la Commission de délimitation.

En ce qui concerne la délimitation depuis la région de Haouizé jusqu'à la mer, la ligne frontière parte de l'endroit nommé Oumm-Chir, où le Khor-el-Douvel se sépare de Khor-el-Azem. Oumm-Chir est situé à l'est de la jonction de Khor-el-Muhaisin avec le Khor-el-Azem à 9 milles au nord-ouest de Bisaitin, endroit qui se trouve à la latitude 31°43'29''. A partir d'Oumm-Chir, la ligne se dirige vers le sud-ouest et atteint la longitude⁴ 45° à l'extrémité méridionale d'un petit lac, connu aussi par le nom d'Azem et situé dans le Khor-el-Azem, à quelque distance au nord-ouest de Chouaï. De ce point, la ligne continue vers le sud le long du marécage jusqu'à la latitude 31°, qu'elle suit directement vers l'Est jusqu'à un point au nord-est de Kouchk-i-Basra, de façon à laisser cette localité en territoire ottoman. De ce point, la ligne va au Sud jusqu'au canal de Khaïyin, à un point qui se trouve entre le Nahr-Diaidji et le Nahr-Abou'l-Arabi ; elle suit le *medium filum aquae* du canal Khaïyin jusqu'au point où celui rejoint le Chatt-el-Arab, à l'embouchure du Nahr-Nazaïlé. De ce point, la frontière suit le cours du Chatt-el-Arab jusqu'à la mer, en laissant sous la souveraineté ottomane le fleuve et toutes les îles qui s'y trouvent aux conditions et avec les exceptions suivantes :

- a) Appartiennent à la Perse : 1° l'île de Mouhalla et les deux îles qui se trouvent entre celle-ci et la rive gauche du Chatt-el-Arab (rive persane d'Abadan) ; 2° les quatre îles entre Chetaït et Maaouiyé et les deux îles devant Mankouhi qui sont toutes des dépendances de l'île d'Abadan ; 3° tout îlot actuellement existant ou inexistant qui pourrait se former et serait relié par les deux basses à l'île d'Abadan ou à la terre ferme persane en aval du Nahr-Nazaïlé ;

⁴ Note- cela doit être 47° 45° (voir carte).

- b) Le port moderne et l'ancrage de Mouhammara, en amont et en aval de la jonction du fleuve Karoun avec le Chatt-el-Arab, continueront à se trouver sous la juridiction persane en conformité du Traité d'Erzeroum, sans que cela puisse infirmer le droit d'usage ottoman de cette partie du fleuve, et sans que la juridiction persane puisse s'étendre aux parties du fleuve restant en dehors de l'ancrage ;
- c) Aucune atteinte ne sera portée aux droit, us et coutumes existants en ce qui concerne la pêche sur le rivage persan du Chatt-el-Arab, le mot « rivage » comprenant aussi les terres réunies à la côté par les eaux basses.
- d) La juridiction ottomane ne pourra pas s'étendre sur les parties de la côte persane qui pourront être temporairement couvertes d'eau par la marée ou par d'autres causes accidentelles. La juridiction persane, de son côté, ne pourra pas s'exercer sur des terres qui seront temporairement ou accidentellement découvertes en excédent le niveau normal des eaux basses ;
- e) Le cheikh de Mouhammara continuera à jouir, en conformité des lois ottomanes, de ses droits de propriété existant en territoire ottoman.

La ligne - frontière établie dans cette déclaration est indiquée en rouge sur la carte ci-annexée¹⁵

Les parties de la frontière non détaillées dans le tracé susmentionné seront établies sur la base du principe du statu quo, conformément aux stipulations de l'article 3 du Traité d'Erzeroum.

II.

La ligne de la frontière sera tracée sur les lieux par une Commission de délimitation composée des commissaires des quatre Gouvernements.

Chaque gouvernement sera représenté dans cette Commission par un commissaire et un commissaire adjoint. Ce dernier remplacera le commissaire, en cas de besoin, au sein de la Commission.

⁵ *Not du Secrétariat.*- Cette carte n'a pas été annexée au mémorandum du Gouvernement persan.

III.

La Commission de la délimitation devra se conformer, dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été dévolue :

- 1° Aux dispositions du présent protocole ;
- 2° Au règlement intérieur de la Commission de délimitation en annexe (A) au présent protocole.

IV.

Dans le cas de divergence d'opinion dans la Commission sur le tracé de telle ou autre partie de la frontière, les commissaires ottoman et persane présenteront dans les quarante-huit heures un exposé par écrit de leurs points de vue respectifs aux commissaires russe et britannique, lesquels, réunis en séance privée, statueront sur les questions en litige et communiqueront leur décision à leurs collègues ottoman et persan. Cette décision sera insérée dans le procès-verbal de la séance plénière et sera reconnue comme obligatoire pour tous les quatre gouvernements.

V.

Dès que une partie de la frontière aura été délimitée, cette partie sera considérée comme fixée définitivement et ne sera susceptible ni d'examen ultérieur ni de révision.

VI.

A mesure de l'avancement des travaux de délimitation, les gouvernements ottoman et persan auront le droit d'établir des postes sur la frontière.

VII.

Il est entendu que la concession octroyée par la Convention du 28 mai 1901 (9 séfer 1319 de l'hégire), par le Gouvernement de Sa Majesté Impériale le Schah de Perse à William Knox d'Arcy et actuellement exploitée, en conformité des dispositions de l'article 9 de ladite Convention par l'« Anglo-Persian oil Company (Limited) », ayant son siège principal à Winchester House, Londres (convention ci-après désignée « la Convention » dans l'annexe (B) du présent protocole), reste en pleine force et vigueur dans toute l'étendue des territoires transférés par la Perse à la Turquie en vertu des dispositions du présent protocole et de son annexe (B).

VIII.

Les Gouvernements ottoman et persane distribueront parmi les fonctionnaires sur la frontière un nombre suffisant de copies de la carte de délimitation élaborée par la Commission, ainsi que de traduction de la déclaration prévue dans l'article 15 du Règlement intérieur de la Commission. Il est cependant entendu que seul le texte français fera foi.

(Signé) Louis Mallet.

EHTECHAMOS-SALTANEH Mahmoud.

Michel De GIERS.

SA'ïd HALIM.

**

*

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DELIMITATION

I.

Les quatre commissaires jouiront exactement des mêmes droits et des mêmes prérogatives, quel que soit leur rang personnel. Les commissaires présideront à tour de rôle les séances de la Commission. Le même principe de parfaite égalité sera appliqué tant aux rapports entre eux des commissaires adjoints que des autres membres des Commissions remplissant des fonctions similaires.

II.

La carte identique originale communiquée en 1869-1870 aux Gouvernements ottoman et persan servira de base topographique pour la délimitation.

III.

En cas de maladie ou pour toute autre raison, chaque commissaire pourra se faire représenté au sein de la Commission par son adjoint. Dans ce cas, l'adjoint jouira de tous les droits appartenant au commissaire qu'il représente.

IV.

La langue officielle de la Commission sera la langue française.

V.

La Commission se réunira une fois par semaine, ou plus souvent en cas de nécessité, pour constater les résultats des travaux de délimitation exécutés sur les lieux. Il sera tenu un procès-verbal de chaque séance. Ce procès verbal sera lu au début de la séance suivante et, après avoir été dûment approuvé par les commissaires, sera signé par eux. Ces procès-verbaux contiendront la description détaillée de chaque borne, ainsi que de la frontière. La ligne frontière, au fur et à mesure qu'elle sera définitivement arrêtée, sera tracée sur la carte identique, qui sera parafée par chacun des commissaires.

VI.

La Commission fera les arrangements nécessaires pour les travaux du secrétariat qui sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et de tout autre travail que la Commission trouvera utile de lui confier. Les membres du secrétariat aux réunions de la Commission.

VII.

Copies de procès-verbaux seront transmises en temps utile par les commissaires à leurs gouvernements respectifs.

VIII.

Le caractère des bornes à exiger sera arrêté par la Commission ; les frais de leur érection seront à la charge des Gouvernements ottoman et persan par moitié. Les frais de construction seront approximativement fixés pour chaque étape par la Commission ; la somme désignée sera ensuite versée par moitiés par les commissaires ottoman et persan et sera dépensée sous le contrôle des sous-commissions prévues dans l'article IX. La commission tiendra une comptabilité en vue de la répartition finale des frais entre les deux Gouvernements.

IX.

Au fur et à mesure de la fixation définitive de la position des bornes, la commission nommera une sous-commission pour en surveiller l'érection. Cette sous-commission sera composée de deux membres au moins, pris soit parmi les

commissaires, soit parmi les membres du personnel. La sous-commission soumettra à la Commission un compte rendu détaillé de son travail aussitôt que faire se pourra. Ce rapport sera inséré aux procès-verbaux de la Commission. La sous-commission pourra être nommée à titre permanent.

X.

En cas de besoin, d'autres sous-commissions spéciales pourront être formées par la Commission dans les conditions susmentionnées et sous la réserve de l'approbation de leur travail par les quatre commissaires en séance plénière.

XI.

Dans les cas où les commissaires jugeront utile de renforcer leurs escortes personnelles, le commissaire ottoman ou persan, selon le cas, se chargera de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité locale. Chaque commissaire, avec son escorte personnelle, aura libre passage de la frontière.

XII.

La Commission réglera ces déplacements d'un commun accord. Chaque commissaire pourra cependant choisir l'emplacement de son propre camp, à condition, toutefois, de se conformer autant que possible aux mouvements de la Commission.

XIII.

La Commission aura le droit d'ajourner temporairement la délimitation d'une partie de la frontière pour des raisons de climat ou autres. La décision à cet effet sera prise à la majorité des voix.

XIV.

Aussitôt que possible après l'achèvement final des travaux de la Commission, des copies de la carte mentionnée dans l'article II, signées par tous les commissaires, seront préparées et distribuées comme suit : à chacun des Gouvernements représentés à la Commission, une copie ; à l'Ambassade de Turquie et aux Ministres de Russie et d'Angleterre à Téhéran, une copie à chacun ; aux Ambassadeurs de la Grande-Bretagne, de Perse et de Russie à Constantinople, une copie à chacun.

XV.

En fournissant aux quatre puissances la carte de la frontière susmentionnée, les commissaires soumettront en même temps une déclaration donnant une description détaillée de la frontière ; cette description suivra textuellement celle des procès-verbaux de la Commission et portera les signatures des quatre commissaires.

(Signé) Louis MALLET
EHTECHAMOS-SALTANEH Mahmoud.
Michel DE GIERS.
Saïd HALIM.

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Requête du Gouvernement de l'Irak en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Pacte. C. 531 (1), 1934, VII, pp. 6-11..

Annexe IX

Traduction française d'une lettre de l'Admiral Sir J. de Robeck (Constantinople) à Earl Curzon

(Reçu le 29 juillet, 11h)

N° 861 Télégramme (E 9076/11/44)

(Très urgent)

Constantinople, le 28 juillet 1920, 5.40 p.m

Ce qui suit envoyé au Ministère des Affaires Etrangères, n° 861, répété à Bagdad. N° 28.

Mon télégramme précédent. Puis-je connaître votre point de vue sur les propositions kurdes au cas où (sic) cela prendrait une forme plus précise qu'actuellement. Le Grand Vizir est en contact avec l'opinion kurde conservatrice qui représente l'autonomie, maintenant assurée par le Traité, mais qui voit le spectre du Bolchevisme et la désintégration du système kurde démodé derrière Mustafa Kemal.

La position du Grand Vizir est celle-ci : le Kurdistan doit être un Etat autonome sous Traité. Les chefs kurdes détestent Mustafa Kemal parce que celui-ci veut introduire le Bolchevisme pour lui servir de soutien. Vous détestez Mustafa Kemal parce qu'il ne veut pas de votre Traité ; accordons-nous donc pour utiliser les Kurdes contre lui. Un arrangement n'est pas forcément totalement impossible bien que, naturellement, demeurent présentes quelqueunes des difficultés mentionnées dans mon télégramme n° 401 et votre réponse envoyée de San Remo le 24 avril, et il serait difficile d'y travailler sans une coopération française sincère en vue de l'inclusion d'une grande partie des Kurdes dans la sphère d'influence française.

Source:

Document on British Foreign Policy, 1919-1939, Ed. By E. L. Woodward, Rohan Butler, First Series, Vol VIII, 1955, p.108.

Annexe X

MEMORANDUM SUR L'ADMINISTRATION DES DISTRICTS KURDES DE L'IRAK (24 février 1926)

Le troisième paragraphe de la décision prise par le conseil de la Société des Nations, au sujet de la frontière entre la Turquie et l'Irak, est ainsi conçu :

« 3. Le Gouvernement britannique, en tant que Puissance mandataire, est invité à soumettre au Conseil les mesures administratives qui seront arrêtées pour accorder aux populations kurdes visées dans le rapport de la Commission d'enquête les garanties d'administration locale recommandées par cette Commission dans ces conclusions finales. »

2. Les recommandations formulées par la Commission d'enquête au sujet de populations kurdes et mentionnées dans la décision du Conseil sont les suivantes :

« Il devra être tenu compte des vœux émis par les Kurdes que des fonctionnaires de race kurde soient désignés pour l'administration de leurs pays, pour l'exercice de la justice et pour l'instruction dans les écoles, et que la langue kurde soit la langue officielle de tout ces services. »

3. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil, le 3 septembre 1925, la Secrétaire d'Etat des Colonies, lorsqu'il a parlé de cette question, a déclaré que le système actuel d'administration donnait effet, dans une large mesure, aux recommandations de la Commission. Cette déclaration est pleinement confirmée par les faits suivants, qui se rapportent aux mesures adaptées par le Gouvernement de l'Irak, pour l'administration des régions où prédomine l'élément kurde.

4. Sur un nombre total de cinquante-sept fonctionnaires relevant des Ministères des Finances et de l'Intérieur et employés dans les districts kurdes, quarante-trois sont Kurdes, tandis que neuf Kurdes occupent des postes similaires des districts non kurdes. On a réduit progressivement le nombre des fonctionnaires kurdes employés dans les districts kurdes et on applique d'une manière constante la politique qui consiste à employer uniquement des Kurdes, lorsque l'on trouve des personnes répondant aux conditions requises et disposées à accepter les postes offerts.

5. Le Ministère de la Justice emploie treize fonctionnaires (juges et greffiers principaux) dans les districts kurdes ; dix entre eux sont des Kurdes. Les débats ont lieu

en kurde et, à Sulaimaiyé et dans Kaza de Keui Sanjak, Liva d'Arbil, les procès-verbaux des débats sont établis en kurde ; toutefois, on y joint une traduction en arabe, lorsqu'une affaire est portée devant le Cour d'appel ou de cassation. Six fonctionnaires kurdes occupent des postes similaires dans les districts non kurdes.

6. Les divers services autre que ceux dont il est question ci-dessus (par exemple, Wakoufs, postes et télégraphes, travaux publics, prisons, douanes, irrigation, tapou, agriculture) emploient cinquante-cinq fonctionnaires dans les districts kurdes ; trente-huit d'entre eux sont des kurdes, tandis que soixante-dix-huit Kurdes sont employé dans des districts non kurdes.

7. De même, les Kurdes prennent pleinement la part qui leur revient dans le gouvernement central. Deux sénateurs sur vingt sont Kurdes (un autre est à moitié Kurde) et il y a quatorze députés sur un nombre total de quatre-vingt-huit. Le Ministre de Finances, ainsi que le ministre des Communications et des Travaux publics, sont Kurdes.

8. Les Kurdes représentent environ 17% de la population total du pays. La police dans son ensemble, compte 24% de Kurdes, l'armée 14% tandis que 23% des employés de chemin de fer sont également des Kurdes. La police, l'armée et le chemin de fer emploient au total plus de vingt mille personnes, dont un peu plus de quatre mille, soit 20% sont Kurdes.

9. Il existe vingt-cinq écoles dans les districts kurdes : cinq sont des écoles chrétiennes où les langues en usage sont le chaldéen et l'arabe. Dans seize des autres écoles, l'enseignement se donne en kurdes. Dans les quatre dernières, qui sont fréquentées à la fois par des élèves chrétiens et des élèves Kurdes, la langue la plus employée est l'arabe ; toutefois, le kurde est très largement utilisé pour les explications. Le nombre des professeurs employés dans ces écoles est de cinquante-deux ; tous sont des kurdes, à l'exception de huit d'entre eux qui sont des Arabes, connaissant tous très bien la langue kurde et chargée surtout d'enseigner l'arabe, dont la connaissance est nécessaire à quiconque veut acquérir une instruction supérieure. Ces professeurs arabes étaient au nombre de treize il y a quelque temps, nombre qui sera encore réduit prochainement.

10. On compte, en outre, vingt-deux Kurdes et un grand nombre d'Arabe sachant le kurde et de Turcomans, employés comme professeurs dans les écoles don kurdes en dehors de la zone kurde. Il ressort donc de ce qui précède que la politique suivie

actuellement en manière d'enseignement est tout à fait conforme aux recommandations de la Commission. Le développement de l'instruction n'exige pas une modification de la politique adaptée, mais simplement un accroissement du nombre des écoles ; dans la mesure et au moment où le pays pourra subvenir aux frais résultant de cette augmentation.

11. Les chiffres indiqués ci-dessus ont été établis d'après les relevés de l'administration central; ils ne comprennent pas le personnel subalterne des bureaux ni des gens de service (poste remplis par voie de recrutement locale) et restant probablement au-dessous du nombre des Kurdes effectivement employés, car, seuls, ceux qui sont connus d'une manière précise comme Kurdes ont été compris dans le classement. La plupart des fonctionnaires se sont déclarés de race « irakienne » et il est probable qu'un certain nombre d'entre eux sont réellement des Kurdes qui ne sont pas connus comme tel par l'administration central.

12. En ce qui concerne l'usage de la langue kurde, il faut se souvenir qu'avant la guerre, le kurde n'était pas employé dans les communications écrites, privées ou officielles. Il existait un assez grand nombre d'œuvres de poésie écrites en langue kurdes, mais l'emploi du langage écrite comme moyen de communication ne s'est développé que grâce aux efforts des fonctionnaires britanniques. Les langues employées précédemment étaient le perse, le turc et l'arabe. L'emploi de la langue kurde écrite ne s'est pas encore étendu au « Liwa » de Mossoul, où le turc et l'arabe sont en usage, mais s'est propagé graduellement jusqu'à Arbil, où cette langue a été récemment reconnue comme langue officielle pour les communications écrites avec les bureaux du gouvernement. Pendant quelques années, un journal kurde a paru à Sulaimaniyé et l'usage du kurde écrit pour les communications, tant privées qu'officielles, a été général pendant quelque temps. L'oeuvre entreprise par le Gouvernement d'occupation est loyalement poursuivie par le Gouvernement de l'Irak. Deux journaux kurdes sont publiés à Bagdad et toutes les mesures possibles sont prises, non seulement pour autoriser, mais pour encourager activement, le libre usage de la langue kurde.

13. Nous avons la conviction que les renseignements ci-dessus démontrent l'existence d'un parfait accord la politique kurde, recommandée par la Commission d'enquête, et celle qui a été adaptée par le Gouvernement de l'Irak.

14. L'extrait suit d'un discours prononcé par le premier ministre de l'Irak à la Chambre des députés, le 21 janvier dernier, atteste, peut-être mieux que tout autre témoignage, que le Gouvernement de l'Irak est pleinement conscient de la nécessité de respecter le sentiment kurde ; il donne également le meilleur indice de sa détermination de continuer et, s'il le faut, d'étendre la politique libérale actuellement poursuivie, qui tend à favoriser, dans la plus large mesure possible, le développement de la culture et de la langue kurdes à l'intérieur de l'Etat de l'Irak.

Le premier ministre s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, ce pays ne saurait vivre s'il ne consacrerait les droits de tous les éléments irakiens. Nous devons assurer aux kurdes l'exercice de leurs droits. Leurs fonctionnaires doivent être choisis parmi eux ; leur langue doit être leur langue officielle, et dans les écoles, l'enseignement doit être donné à leurs enfants dans leur propre langue (*appesantissement*).

« Il nous incombe de traiter tous les éléments, qu'ils soient musulmans ou non musulmans, avec équité et justice et d'assurer leur droit. »

15. Cette déclaration de principe, que les députés de l'Irak accueillirent par de vifs applaudissements, a été suivie de l'envoi à tous les Ministres de l'Irak d'une circulaire contenant les instructions indiquées ci-dessus :

« Votre Excellence a eu, sans doute, connaissance du discours prononcé par le premier ministre à la Chambre des députés et publié dans la presse le jour suivant. Ce discours définit la politique dont le Gouvernement a poursuivi et poursuivra l'application dans l'administration de la zone kurde, à savoir que les fonctionnaires doivent être kurdes et que la langue officielle doit être kurde. Son Excellence m'a donc chargé de prier Votre Excellence de s'efforcer de mettre cette politique à exécution et de s'y conformer pour tout ce qui concerne les services de la zone en question. »

16. Les discours prononcés à l'occasion d'un banquet donné à la Résistance britannique, pour célébrer la signature du nouveau Traité, témoignent également des intentions du Gouvernement de l'Irak.

La Haute Commission par intérim ; dans son discours, a défini en ces termes le but du Gouvernement de l'Irak :

« Le Gouvernement de l'Irak doit avoir pour but et a effectivement pour but de faire, de tous les éléments de la population, de bons citoyens de l'Etat de l'Irak, et il y parviendra surtout en encourageant ; plutôt qu'en s'efforçant de détruire le sentiment de leur individualité religieuse ou ethnique, dont ils ont la fierté. Le Kurde n'est pas un

Arabe, pas plus que un Ecossais n'est un Anglais, et vous ferez de lui un bon citoyen de l'Irak, non pas en l'obligeant à adopter la langue et les usages arabes, non pas, pour nous résumer, en essayant de faire de lui un bon Arabe, mais en lui fournissant toutes les occasions de devenir un bon kurde, en multipliant les encouragements dans ce sens. Cette unité de l'Etat, qui est essentielle à son progrès, sera obtenue, non pas en effaçant les traits caractéristiques des différents éléments qui le composent, mais en développant tout ce que ces traits distinctifs ont de bon et en permettant aux différentes communautés de marcher dans le voie du progrès, de la manière la plus conforme au génie particulier de chacune d'elles. Telle est la politique que Votre Majesté et que le Gouvernement de Votre Majesté ont déjà adaptée, et une application persévérante de cette politique éclairée contribuera, autant que tout le reste, à inspirer à la Société des Nations la conviction que l'Etat de l'Irak est digne de figurer parmi ces Membres. »

17. Le Roi Fayçal, dans sa réponse, a également abordé le même sujet. Il est exprimé en ces termes :

« L'un des premiers devoirs de tout vrai Irakien sera d'encourager son frère, le Kurde irakien, à rester attaché à sa nationalité et à se joindre à lui sous le drapeau de l'Irak emblème commun de leur pays- pour le bonheur matériel et intellectuel de tous. Grâce à leur union et à leur coopération, ils deviendront les artisans actifs de la prospérité d'un foyer commun. Je suis également certain que tout véritable Irakien est imbu de ce même sentiment à l'égard de tous les éléments ethniques de son pays. »

Londres, le 24 février 1926.

Source :

Archive BDIC, 4 delta 1081, (Dossier S.D.N. Iraq- Frontière entre la Turquie et l'Irak. Traité entre la Grande-Bretagne et l'Irak , signé à Bagdad le 13 janvier 1926. C. 141. 1926. VII, pp. 4-6.

Annexe XI

Accord relatif à la fixation de la ligne frontière entre la Perse et la Turquie (23 janvier 1932)

Sa Majesté Impériale le Schah de Perse et le président de la république Turque, également animés du désir sincère de fixer définitivement la ligne frontière entre la Perse et la Turquie et de consolider ainsi la bonne entente et les rapports de fraternelle amitié entre leurs peuples, ont résolu de conclure un accord à cet effet, et ont désigné pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Son Altesse Mohammed Ali Khan Foroughi ministre des Affaires étrangères de Perse, Son Excellence le Docteur Tevfik Rüştü Bey, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, les quels dûment autorisés, sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes.

Article premier

La frontière entre la Perse et la Turquie prend son point de départ au confluent du fleuve Aras et de la rivière Karasou, à la borne No. 1, située sur le territoire persan. Elle suit ensuite le Thalweg du Karasou quelle remonte jusqu'à lac Borolan. Puis elle se dirige en ligne droite jusqu'à la colline qui se trouve à 100 mètres au sud-est des sources du Karasou, elle contourne cette colline à l'Est et au Nord en la laissant à la Perse. Ensuite la ligne s'infléchit encore vers le Nord-ouest et atteint les rochers de Borolan qui dominent immédiatement les sources du Karasou. De la borne N°. 2, la frontière suit une ligne directe dans la direction de la borne N°.3 et du petit Aghridagh en passant par les bornes N°. 4, 5, 6, 7, et 8 jusqu'à la borne N°. 9 située sur un point qui est, en ligne droite 16 Km. 600 du bord le plus septentrional du lac Borolan et à 6 Km, 400 du point le plus élevé du petit Aghridagh. Elle suit le chemin Bilidjan Cheikhabou parallèlement jusqu'au bout d'une distance de 1.700 mètres et à partir de ce point, elle arrive à 100 mètres au Sud-est de Todjik Tepe laissant cette colline à la Turquie. Ensuite la ligne d'infléchit vers le Sud-ouest, passant à 150 mètres à l'Est du village de Todjik, laissant ce village à la Turquie et continue dans la même direction passant 100 mètres à l'Ouest de la localité Top se trouvant à 3000 mètres à l'Est de Cheikhabou, Top restant à la Perse. De là, la ligne se dirige vers la colline qui se trouve à 2500 mètres au Sud-est du Cheikhabou et passe par le sommet de cette colline d'où elle se

dirige vers le Sud-ouest jusqu'à la colline se trouvant à 1.300 mètres à l'Est du village Hassan Agha et passe par le sommet de cette dernière colline. Ensuite la ligne de dirige vers l'Ouest jusqu'à la colline se trouvant à 800 mètres au Sud du village Hassan Agha passant par son sommet. De là elle passe par le sommet de la colline se trouvant à 500 mètres au Sud-ouest, puis descend 1.500 mètres vers le Sud sur la crête ; jusqu'à un point situé à 2000 mètres au Sud-est du Saler, puis passe par le col entre les deux hauteurs principales situées respectivement à 800 mètres et 1000mètres au nord de la côte 1.948.

Ensuite la ligne se dirige par la ligne de crête jusqu'à la côte 1.948 et passe dessus, de là elle suit vers le Sud la ligne de partage des eaux de la crête des monts Ayou-Beg jusqu'au sommet sud de ces monts qui se trouvent à 700 mètres au Nord-ouest du coude du chemin allant de Yarim Kaya à Guijo et lequel coude se trouve sur ce chemin, à 3.500 mètres au Nord-est de Yarim Kaya et 6.300 mètres au Sud-ouest de Guijo.

De là, la ligne continue à 200 mètres par l'Ouest parallèlement au chemin Yarim Kaya Guijo jusqu'à carrefour qui est à 200 mètres Nord de Yarim Kaya supérieur, laissant ledit carrefour à la Perse. De là la ligne descend vers l'Ouest jusqu'à un point situé à 600 mètres à l'Ouest de Yarim Kaya, le chemin Yarim Kaya Boug Lakhbachi, ensuite la ligne descend vers le Sud jusqu'au point le plus septentrional du bord du marais, de ce point, la ligne se dirige vers le milieu du marais, quelle suit jusqu'à son bord méridional, 500 mètres au Nord de Tchou Khour Reche. Là, la ligne tourne vers l'Ouest et atteint le sommet de la colline 1668. Tchou Khour Reche et Cheytan Abad restent à la Perse, et Guirberan revient à la Turquie.

De ce point situé entre le village persan Cheytan Abad et le village turc Guirberan, la frontière monte la crête de la colline de Guirberan à l'Ouest de Bazyrgan, et suit la partage des eaux entre les villages turcs Gurdji, Boulakh, Nazik et Kara Koymaz, et les villages persans Bazyran, Khdjot, Bach Kend et Marokeumou, puis traverse le col situé entre Marokeumou et Tawla (Turc) et laissant en Perse les ruines de Kasorlou et Check Asker, arrive au rocher de Khodja Dagh, passe par les crêtes Zindodachy de Kanly Bba et Ak-Dagh laissant à la Perse le village Djewzar et passant par les crêtes Zindodachy de Kanly Baba et Ak-Dagh laissant à la Perse le village

Djewzar et passant par les crêtes de Ak-Dagh et Kalender, sépare les champs des villages persans Nifto Salman Abad et Ahmed, de ceux du village turc Deurchourma et suivant toujours la passage des eaux entre Bayazid et Avadjik atteint Khezine Guedouk.

De Khezine Guedouk la frontière, laissant le village Kysyk Kaya à la Turquie, et le village Silowmagoul, ainsi que le lac Kourou Gueul à la Perse, passe le mont Kara Guney, traverse la rivière Egrichay à top Agh Dagh, passe par Kala Agh Dagh, laisse le village Nado à la perse, et celui de Egritchai à la Turquie, atteint les monts Kyzyl Ziaret et passe par les cols de Agh Dagh et Khan Guedouk, les monts Sary Tchimen, sommet ouest de Doumanlou, le col Kara Bourg, laissant les villages Chekh Selo en territoire persan, passe par le mont Nawour, laisse en territoire persan le village Yekmala, passe par Richkan, les collines entre Davra et Akhour Guevra Begzadan, Gevri Makhine et Khydyr Baba.

A partir de Khydyr Baba la ligne frontière suit la ligne de partage des eaux passant à 2000 mètres à l'est du lac Dasena Gueul dans la direction du sud jusqu'à la côté 8000 mètres , elle continue encore 1000 mètres dans la même direction sur les crêtes, puis s'infléchit vers le Sud-est et suit les crêtes dans cette nouvelle direction , en une distance de 600 mètres, ensuite elle tourne de nouveau vers le sud jusqu'au sommet d'une colline située à 500 mètres en laissant à la Perse la hauteur allongée située à 250 mètres vers le Nord-est .de là elle suit la ligne de crête jusqu'au sommet de la hauteur située 500 mètres au Sud-est, puis descend vers le Sud-ouest, jusqu'au confluent du Heratil Sou (ruisseau venant de Heratil) et du Kotour Tchay. Ensuite la ligne remonte la pente vers le Sud jusqu'au sommet situé à 800 mètres et de là elle descend toujours en direction du Sud dans la vallée du Kani Heche, dont elle suit le Thalweg 700 mètres vers l'Ouest, puis 500 mètres vers le Sud, ensuite elle grimpe sur l'éperon prolongeant la crête qui monte vers Molla Mamed Dagh directement au Sud, partage Molla Mamed Dagh en deux, laissant à la Perse la hauteur située à deux cent cinquante mètres à l'Est de Molla Mamed Dagh, hauteur qu'elle laisse à 250 mètres à l'Est.

De Molla Mamed Dagh la ligne suit la crête sur une distance de 800 mètres jusqu'à un point situé sur le chemin à 200 mètres à l'Est de Qichla, Qichla restant à la Turquie. Puis la frontière suit la ligne des partages des eaux vers le Sud-est jusqu'au sommet situé à 1750 mètres de là, 200 mètres au Sud de coude de chemin. De ce point la ligne descend vers le Sud, par les crêtes jusqu'à un point situé sur le chemin qui passe

dans le ravin à 2200 mètres de là, de ce point elle remonte la pente vers le sud sur une distance de 300 mètres, atteint la crêtes vers le Sud-ouest , jusqu'à une colline située à 500 mètres de là, ensuite elle descend le Sud par la ligne de crête jusqu'au ravin où passe le chemin Tarsava, Tchelik et Achagha à 900 mètres de là, elle suit le Thalweg de ce ravin vers l'Ouest sur une étendue de 500 mètres, puis par les crêtes jusqu'à la côte 8200 mètres située à 1700 mètres de là. Ensuite la ligne suit les crêtes vers les Sud-est jusqu'au mont Koutch, de Koutch la ligne suit la ligne de crête en passant par le col de Kach Koul jusqu'au mont Sourawou, des monts Sourawou la frontière suivant continuellement les partages des eaux, passe à Barouch Koran (en laissant en territoire persan le village de Barouch Koran) suit la montagne Haravill, le col de Khana Sour, Belako, Sari Tchitchek, (en laissant en territoire persan le village Kalik) Kepper, Sorian mont Berhebine, col Sultani, mont Bara Zivan, Perikhan Keifarouk Maidan et Kotoul Dagh.

La ligne frontière part de Kotoul Dagh côte 2869 et se dirige par la ligne de crête vers le Sud-est jusqu'à un point situé sur la rivière Baradost à 1600 mètres à l'est de Bajirghe en laissant à la perse la crête continuant la hauteur 1890 vers le Sud (la ligne frontière passa donc par le ravin). De là, la ligne va vers le Sud-est et passe par la colline des bornes CXLVIII et CXLVII puis traverse en tournant vers l'Est sud-est jusqu'à la rivière Ekmalouk située à 450 mètres de la colline. Ensuite elle remonte le ravin Ekmalouk jusqu'à la hauteur située à 800 mètres au Sud de la côte 2300. De là elle suit la ligne de crête jusqu'à la côte 2530, ensuite elle suit la ligne de crête en direction de Sud-ouest sur une étendu de 2500 mètres jusqu'à un point situé à 1500 mètres de l'Ouest d'Alosan qui reste à la Perse. De là, la ligne suit la crête dans la direction du Sud jusqu'au coude de cette crête, la direction du Sud jusqu'au coude de cette crête, à environ 2500 mètres de là. Ensuite elle tourne vers l'Est jusqu'à Alader Dagh, en suivant toujours les crêtes puis elle descend vers le Sud-est par les crêtes jusqu'au sommet qui se trouve à 2400 mètres au Nord du confluent du ruisseau venant de Paqui et du Berdereche Tchay. De là, la ligne descend vers le Sud, jusqu'au ce confluent, puis elle suit la Thalweg de Berdereche Tchay, jusqu'à son confluent, avec le torrent qui descend 1000 mètres à l'Ouest de Garachine Dagh. La ligne suit le Thalweg de ce torrent vers le Sud sur une distance de 1.600 mètres ensuite elle grimpe sur la crête qui se dirige vers le Sud-est jusqu'au sommet Ouest du Garachine Dagh. Les localités d'Eli et de Paqui restent à la Turquie, celle de Maz à la Perse.

De Garachine Dagh la frontière passe par Kouna Koter Zinwî Taboutan Helane, col kelechine, monte sur le sommet du mont Delamper d'où elle rejoint la borne N°.99 de la frontière turco irakienne.

Pour la tracé exact et les détaille de la ligne frontière de la borne N°. 1 à la borne N°. 99 d'Irak, on se reportera aux 9 cartes (N° XVIII- XIX- /XXI- XXII- XXIII XXIV- XXV) au 1 :8400 et 1 :50000 et un claqué, approuvés par les plénipotentiaires paraphés par les experts des deux Hautes Parties contractantes, et annexés au présent accord (l'orthographe des noms les lieux sera conforme à celle indiquée sur les cartes et le claqué précité).

Articles 2

Une commission de délimitation sera chargée de tracer sur le terrain la frontière décrite à l'article premier. Cette commission sera composée de quatre représentants dont deux seront nommés par le Gouvernement Persan et les deux autres par le Gouvernement Turc.

La commission de limitation se réunira dans le courant du mois de juin 1932, et dans ses travaux, elle s'efforcera de suivre au plus près les définitions données dans le présent accord.

Les dépenses de la commission seront partagées également entre la Perse et la Turquie.

Les Etats contractants s'engagent à prêter assistance à la Commission de délimitation, soit directement, soit par l'entremise des autorités locales, pour tout ce qui concerne le logement la main d'œuvre, les matériaux (poteau, bornes) nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ils s'engagent en outre, à faire respecter les repères trigonométriques, signaux, poteaux ou bornes frontières placées par une commission.

Les bornes seront placées à distance de vue de l'une de l'autre, elles seront numérotées, leur emplacement et leur numéro seront portés sur un document cartographique.

Le Procès-Verbal définitif de délimitation, les cartes et les documents annexés seront établis en double original.

Article III

Le présent accord sera ratifié et les instruments de ratification en seront échangés. à Ankara aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent accord et y ont apposé leurs sceaux.

Faite en double exemplaire à Téhéran, le 23 janvier 1932.

Signé M. A. Foroughi

Signé : Dr. T. Rüştü

Source:

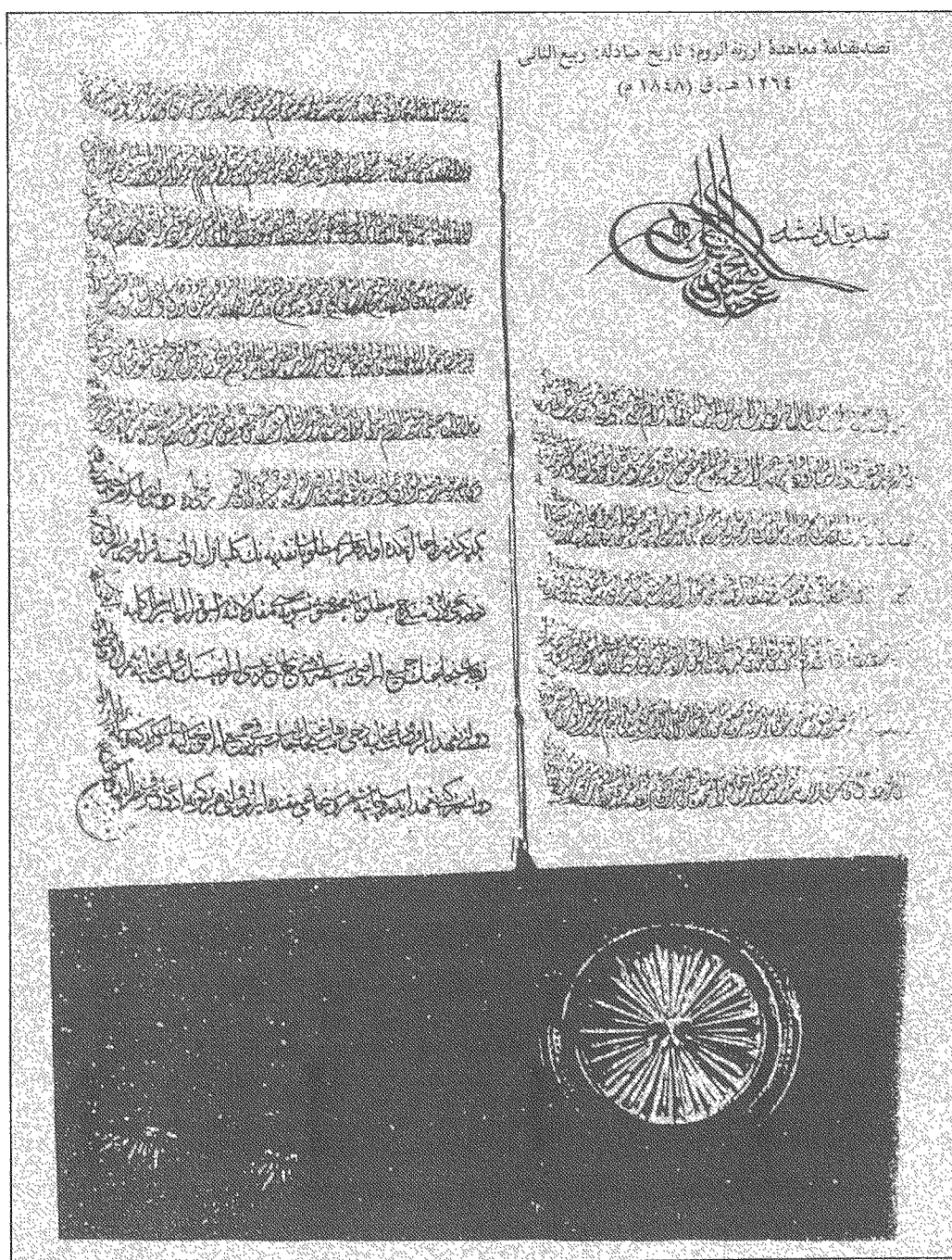
FO: 371/2489, *Frontier Agreement between Turkey and Persia.*

Annexe XII

Copie originale de la ratification de deuxième traité d'Erzeroum (31 mai 1847)

Ratifié le 9 (21) mars 1848 à Constantinople

F° a



Source : Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al Rum*, pp. 392-395.

Annexe XIII

Une requête du chef de tribus kurde de Zîlân, Hussein Pâshâ (Communiqué par le Commissaire turc)

123

Enclosure 2 in No. 17.

Representation of Hussein Pasha, Chief of the Kurdish Tribe of Zeelan, to the Governor-General of Erzeroum, May 1843.

[Communicated by the Turkish Plenipotentiary at the Twelfth Conference.]

(Translation.)

YOUR humble servant was originally an inhabitant of Diarbekie, and under the auspices of His Majesty the Caliph, I possessed lands and estates, and (my family) was known by the name of "the Children of the Beardless, the house of the Bey of Jannauldu," and our lands, mills, and estates, which still exist in the vicinity of Bolmaun, are enregistered in that name. But in process of time, by reason of dearth and scarcity visiting these parts, we were afflicted with much difficulty in procuring subsistence, and were thus obliged, in order to support ourselves, to abandon our estates and possessions, and we turned our tents in the direction of Bayazid and Kars, on the eastern frontier of the Empire, where for a long while, under the cherishing influence of the Sultan, we enjoyed repose, and being under the eye of the Emperor, and the protection of his governors, we were put in possession, as a recompense for the faithful services we rendered to the Government, of estates and possessions, under the Imperial letters-patent, in the direction of Kars and Bayazid. After inhabiting these for a long while, a great number of Kurdish and Parthian tribes were gathered under my authority; and, in the hope of procuring the comfort and well-being and subsistence of the whole, it was deemed advisable to pass into the neighbourhood of Rawann (Erivan), as being a spacious country, and one where the rigours of the winter season are not so much felt. I therefore pointed out to a portion of those under my authority places for themselves near Kars and Bayazid, and taking another portion with me, set out in the direction of Rawann; and although we wandered up and down in those parts for some time, still not deeming it to our advantage to forsake the tranquillity with which the poorer subjects of the Empire are blessed, we sometimes, and for a long season, returned and inhabited between Mosh and Bayazid. But afterwards, when the Russians invaded the eastern parts of the Empire, the prosperity of those parts was destroyed, and the fact of there being no need of ceremony between the two high and mighty States of Turkey and Persia tempted us to go as sojourners and strangers, and establish our tents in the direction of Khoi, and was the immediate cause of our reposing there for a short time; after which, by reason that from generation to generation we had had the honour of being fed with the crumbs of His Majesty the Sultan and of holding estates and possessions, we returned to our original country towards Kars, where we still reside, having acquired prosperity, and the utmost security of life and property, and esteeming the honour of serving His Majesty as a boon granted to us. But your servant has heard that Persia has put forth the pretension that we are of the tribes subject to her, and, in consequence, demands our return to the vicinity of Khoi, and has detained my son and my grandson, who had remained behind near Khoi. Now, as is explained above, we, from all generations, having inhabited the tents of repose and tranquillity, under the shade of the Imperial justice, I cannot submit to remove my tent into the dominions of another, and by ingratitude and treachery exchange my reputation for a bad name; neither would it be consonant with the dignity of the high and eternal Empire to drive out to a foreign country these subjects and servants who are in the enjoyment of rest and repose under her equitable auspices; nor would it harmonise with the perfect kindness and compassion which I have always experienced at the hands of your Excellency. Wherefore, in this matter as in all cases, I submit to the decision which may be found consistent with the high dignity of my lords and masters.

HUSSEIN, *Bey of the tribes of Zeelan
dwelling in Kars.*

7th Jannuzze-ul-Awwal, 1259 (May 1843).

True translation:
J. W. REDHOUSE.

Erzeroum, January 13, 1844.

Source: FO 424/7B: (Confidential-10024) *Extracts from Correspondence relative to the Turco-Persan Boundary negotiations, Despatches from the British Commissioners, with Protocols and various Documents, relating to the Conference of Erzeroum, 1843-1844, Part 1, 1843-1844.*

Annexe XIV

Le projet du Général Niessel sur la question kurde (21 décembre 1917)

1° a

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL DE FRANCE Groupe de Travail 3° Bureau A	Paris, le 21 Décembre 1917
QUESTION KURDE	
<p>La question kurde a été posée par le Général Niessel (1). Estimant que toute action militaire contre la Turquie doit s'appuyer sur une désorganisation/de cet empire hétérogène, le Chef de notre Mission militaire en Russie a émis l'opinion que l'Entente qui a déjà proclamé "l'Arabie aux arabes" devrait proclamer le "Kurdistan aux Kurdes".</p> <p>De l'avis des notabilités russes et kurdes et de l'avis du Lt-Colonel Chardigny, cette proclamation d'un <u>Kurdistan autonome</u> faite solennellement par les Grandes Puissances de l'Entente serait susceptible d'obtenir un engagement complet d'attitude des tribus kurdes qui, pillées et maltraitées par les Russes, se sont ralliées, malgré le régime d'oppression des Turcs, à la cause ottomane.</p> <p>Le Général Niessel jugeait indispensable de réaliser à ce sujet l'accord des Gouvernements de l'Entente et proposait la constitution à Van d'une Commission internationale chargée d'entrer en rapport avec les tribus kurdes.</p> <p>La question fut soumise au Ministre des Affaires Étrangères (2) qui fit connaître (3) qu'il ne lui paraissait pas possible, en raison de la diversité des populations habitant la région du Kurdistan (Kurdes, arméniens, Nestoriens, Turcs, Circassiens, Géorgiens) de réaliser le projet d'autonomie du Kurdistan.</p> <p>Par contre, M. Pichon estimait qu'il serait assez facile d'obtenir à prix d'argent le concours militaire des tribus kurdes en évitant toutefois de nous aliéner les arméniens et les Géorgiens par des démonstrations de sympathie trop vives à l'égard des populations kurdes. Il jugeait</p>	
<p>(1) - Rapport d'ensemble N° 3 au Général Niessel. (2) - Lettre au Président du Conseil N° 11.325 B3/S du 23 Nov. 1917 (3) - Lettre des A.E. N° 4.278 du 3 Dec. 1917</p>	

Source : SHAT : 16 N 3205 Turquie 1915-1920.

Annexe XIV (suite)

Le projet du Général Niessel sur la question kurde (21 décembre 1917)

1° b

Jugeait d'ailleurs indispensable de demander à ce sujet l'avis du Foreign Office à qui la question devait être soumise par notre ambassadeur à Londres.

Le Général Niessel fut mis au courant de l'opinion exprimée par les affaires étrangères et de la démarche qui devait être faite auprès du Gouvernement britannique (1).

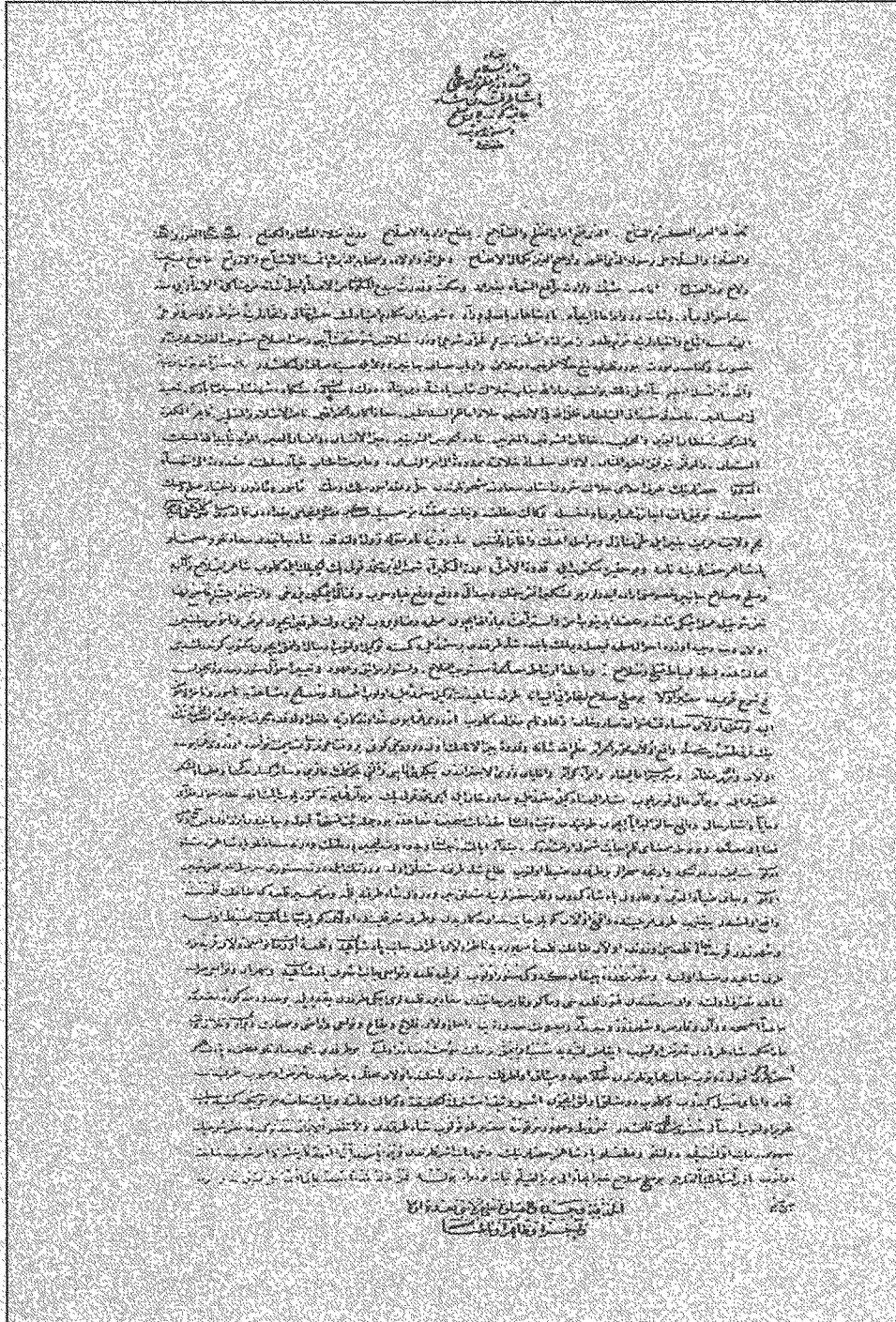
Par lettre N° 1.222 du 15 Décembre 1917, M. Paul Cambon vient de faire connaître que Lord Hardinge estime inutile toute tentative du côté du Kurdistan pour les raisons indiquées par notre Ministre des Affaires étrangères.

Or, si M. Pichon écartait la question de l'autonomie du Kurdistan, il reconnaissait en revanche la possibilité de nous rallier les tribus kurdes à prix d'argent. La lettre de M. Paul Cambon nécessite donc des (2) explications qui viennent d'être demandées à notre ambassadeur à Londres.

(1) - Télégramme N° 12.549 Bb/3 du 13 Dec. 1917
(2) - Lettre des A.E. du 16 Dec.

Annexe XV

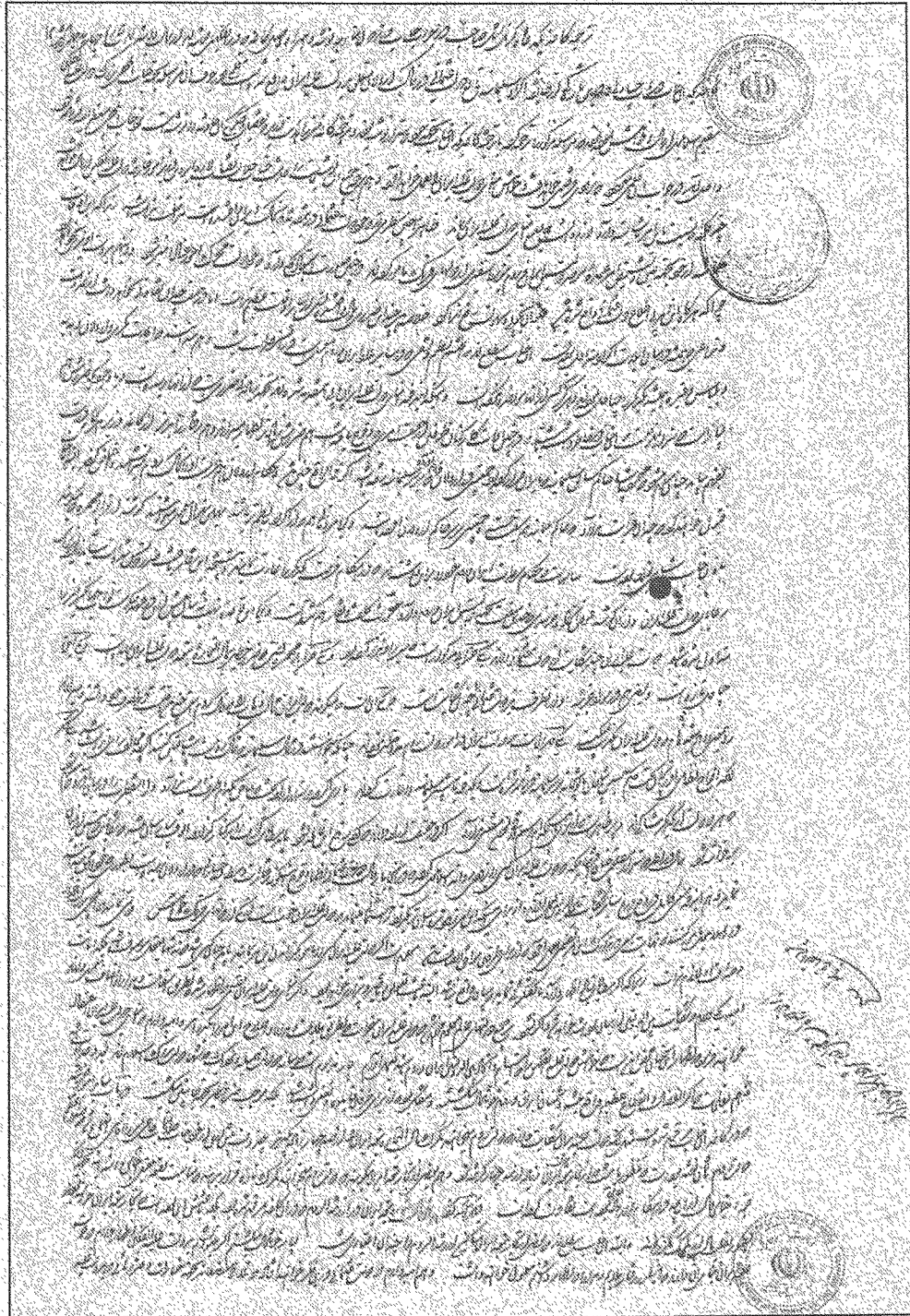
Copie originale turque de traité de Zohâb (Qasr-î shirîn) 17 mai 1639



Source : Dr. Remzi Kiliç, XVI. Ve XVII. Yüzyillarda Osmanlı-Iran Siyasî Atlasmarri, Ed. TEZ, Istanbul, 2001, p. 234.

Annexe XVI

Copie d'une lettre de Ministre Plénipotentiaire britannique au Ministre des Affaires étrangères Perse



Source : Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al Rum*, pp. 7-8.

Annexe XVII

Un télégramme du Georges Bicot, le Caire 12 janvier 1919

DUPLICATA

TELEGRAMME DÉCHIFFRÉ

PRIMETA

N° 56
ANALYSE

LE CAIRE 12 Janvier 1919 - 22.46
reçu 13 4-5 2.30 E 2/4

Reçu par M. Bicot
Kurdistan

Je réponds à votre télégramme 557.

Al cours de mes entretiens avec Sir Mars (ly)kes, celui-ci ne m'a pas caché son intention de préconiser la création d'un émirat de Kurdes autochânes dans lequel seraient compris Mossoul avec une protection britannique. Pour les raisons que j'ai exposées à V. E. dans mon télégramme N° 660, je me suis toujours refusé à envisager cette solution qui me paraît contraire à nos intérêts les plus certains et sacrifierait d'autre part nos anciens protégés tant Chaldéens que Syriens et Nestoriens qui attendent de nous seuls la protection dont ils ont besoin pour rétablir (l'ancien) national profondément éprouvé depuis le début de la guerre en raison même de leur attachement à la France.

GEORGES BICOT -

Annexe XVIII

Une lettre du Président du Comité Centrale de la Ligue des Kurde au président du Conseil Suprême de la Conférence de la paix à Paris, le 2 octobre 1919

Constantinople, le 2 Octobre 1919.

Monsieur le Président,

Les bruits ayant trait au partage du Kurdistan en deux zones différentes, Kurdistan du sud et celui du nord, et leur attribution à deux grandes Puissances distinctes ne cessent de circuler. Je me permets d'attirer respectueusement l'attention bienveillante de Votre Excellence, sur le fait qu'un tel démembrement du Kurdistan ne saurait jamais de nature à raffermir la situation dans l'Orient proche.

Le Kurde qui, là où il n'a pas été sous la contrainte du Gouvernement Unioniste, a refusé de tirer sur les forces alliées et qui a protégé les arméniens dans les contrées où les turcs n'avaient pas imposé leur domination, attend de la justice de la Conférence que l'on reconnait le Kurdistan un état indivisible.

En réalité le Kurdistan dans les limites que nous avons l'honneur de soumettre à la Conférence forme un tout ethnique vouloir le diviser et ne donner les mandats à des puissances différentes serait perpétuer dans ces parages un état de trouble indéfini.

Je suis Monsieur le Président, de Votre Excellence le très humble et le très dévoué serviteur.

(Signé) Sénateur : Séid Abdul

Pour Monsieur le Président
du Conseil Suprême, à Paris.

Président du Comité Centrale de
la Ligue des Kurdes.

Annexe XIX

Procès-verbal de la cinquième Conférence, qui eut lieu le 14 novembre 1843, à Erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans

1° a

57

Enclosure 1 in No. 10.

Protocol of Fifth Conference.

Procès-verbal de la Cinquième Conférence, qui eut lieu le 14 novembre, 1843,
à Erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans.

A L'OUVERTURE de la séance son Excellence le plénipotentiaire ottoman s'adressa ainsi qu'il suit à son collègue de Perse :—

“ Dans la conférence précédente, désirant prouver que Souleimanieh appartient à votre Gouvernement, vous avez avancé qu'Abdurrahman Pacha, Abdoullah Pacha et Souleimanieh Pacha avaient été institués par la Perse à la gestion de cette province. Cela n'est pas exact. Les gouverneurs en question avaient tous été nommés par les Pachas de Bagdad, de qui Souleimanieh relève. La seule désignation de pacha suffirait pour le prouver ; car, c'est un titre ottoman, comme celui de 'lord' est anglais, celui de 'comte' français, celui de 'graf' russe ; vous prétendez de plus que Mahmoud Pacha est sujet persan. Comment se fait-il donc que votre Gouvernement ne l'ait pas réclamé lors du long séjour qu'il fit à Constantinople, à l'époque où la clause de la reddition des transfuges était dans toute sa vigueur. Pour prouver que Souleimanieh appartient à la Perse, je vais produire un argument encore plus valide. Dans une conférence qui, dans le courant de l'année 1257 (1841), Mirza Djaafar Khan, en Ambassadeur de Perse, fut, en présence de M. de Tibow, Ministre actuel de Russie et alors chargé d'affaires, avec Rifait Pacha, alors et actuellement Ministre des Affaires Etrangères, il produisit une note du Premier Ministre de Perse à la Porte. La voici en original.* Reconnaissez-vous le cachet de son Excellence Hadji Mirza Aghassi ? ”

Mirza Takki constata le cachet, et Evari Effendi poursuivit en ces termes :—

“ Cette note demande, entre autres choses, la destitution du Gouverneur de Souleimanieh Ahmed Pacha ; la Perse l'avait d'abord demandé au Pacha de Bagdad, mais ne l'ayant obtenu, elle s'adressait directement à la Porte. Une telle démarche, ne prouve-t-elle pas que la Perse admet que Souleimanieh appartient à la Turquie ? ”

Sur cela, le plénipotentiaire persan, ayant lu et considéré le paragraphe de la note du Hadji répliqua ainsi qu'il suit :—

“ Vous venez de produire plusieurs questions dont chacune exige une réponse. Pour ce qui est du titre de pacha, j'observerai que Souleimanieh est une province kurde, qui a appartenu tantôt à la Perse, tantôt à la Turquie, mais dont les gouverneurs ont toujours été choisis parmi les chefs indigènes. Ce titre, qui s'est conservé dans la conversation, de même que celui de khan existe encore dans les provinces que la Russie a conquises sur la Perse, ne prouve rien ; car dans les actes du Gouvernement, comme dans les firmans Royaux, les gouverneurs de Souleimanieh sont désignés sous le nom de hakim, et pas sous celui de pacha. D'ailleurs, les troubles qui n'ont jamais cessé d'agiter ces contrées prouvent que cette partie des frontières des deux Empires n'a jamais été déterminée. ”

Evari Effendi : “ Les frontières ont été fixées par les traités. Rardon de l'interruption. ”

Mirza Takki : “ Quant à la non-réclamation par la Perse de Mahmoud Pacha, j'observerai que des princes et des tribus entières ont passé en Turquie, et que mon Gouvernement les a réclamés, sans en avoir obtenu la reddition. Mahmoud Pacha n'est qu'un simple sujet ; s'il l'était de la Perse, pourquoi ne l'a-t-elle pas réclamé de la Perse, durant la période de trente à quarante ans que cet individu a passé, soit à Tabriz, soit à Kermanschah, soit à Soujboulak ? La note du Premier Ministre de Perse n'est, non plus, une preuve ; et n'a certainement pas été écrite pour admettre que Souleimanieh appartient à la Turquie. Si je ne craignais de trop prolonger la discussion, je me serais appuyé de cette même note, en l'analysant article par article, pour prouver que Souleimanieh a appartenu à la Perse de génération en génération. ”

* Enclosure 2, p. 61.

Annexe XIX (suite)

Procès-verbal de la cinquième Conférence, qui eut lieu le 14 novembre 1843, à Erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans

1° b

59

sur cette question n'étant pas satisfaisantes, je ne crois pas avoir reçu de réponse à ce sujet. Je me suis appuyé de la note du Premier Ministre de Perse en ce qu'elle admet nos droits par le traité.

Mirza Takki : " Oh est le traité ? "

Enver Effendi : " Les dénégations verbales ne prouvent rien contre ce qui est écrit. Ce n'est ni en gagnant par des promesses des gouverneurs tels que Mahmoud Pacha, ni en transgressant les frontières contrairement aux traités, ni même en enlevant des gouverneurs par la force, que Souleimanieh devint propriété persane. Je n'ai abordé la question territoriale que parce que le firman, dont mon collègue n'a remis copie, confirme l'assertion que Souleimanieh est considéré comme faisant partie des États du Shah. Relativement à cette question, il y a contradiction entre le firman et la note de son Excellence le hadji ; je ne prendrai pas sur moi de prononcer de quel côté est l'erreur. Depuis longtemps, la Turquie ne manifeste point le désir d'empiéter sur le territoire de ses voisins ; mais, aussi, elle n'entend nullement se dessaisir de ce qui lui appartient. Dans ces pourparlers, chaque partie doit prouver son droit ; pour ma part, ayant produit la note du Premier Ministre de Perse, comme preuve de notre droit sur Souleimanieh, je laisse à la conscience et à l'équité de prononcer un jugement. Mais si tous les droits incontestables de la Perse sont semblables à ses prétentions sur Souleimanieh, les réponses en seraient faciles. Quand à la demande de Mirza Takki relative au traité, je réponds que celui-ci se trouve enregistré dans les archives de la Porte ainsi que dans les annales de l'Empire. Si, cependant, Souleimanieh appartient à la Perse par un traité, elle n'a qu'à produire le traité qui le lui adjuge."

Mirza Takki : " Voici ce que j'ai à avancer concernant la détermination des frontières. L'an 1237 de l'hégire (i. e. 1822), un traité fut conclu entre la Perse et la Turquie, dans lequel on se rapportait, pour la délimitation, au traité conclu entre le Schah Nadir et le Sultan Mahmoud I. à son tour, ce dernier se référait à celui conclu antérieurement entre le Schah Séh et le Sultan Murad IV, dans lequel les frontières avaient été désignées. Depuis lors, la Turquie s'est, cependant, emparée, le long des frontières, de beaucoup d'endroits qui appartenaient à la Perse, endroits qui ont été énumérés et réclamés à plusieurs reprises. La preuve de ce que je dis se trouve dans le livre de géographie de Kiatib Effendi, ouvrage compilé et imprimé à Constantinople sous le règne du Sultan Mustafa et revêtu du sceau de l'Empire ottoman. Le traité du Schah Séh avec le Sultan Murad IV est consigné et les frontières des deux Empires y sont déterminées. Une autre preuve, quoique partielle, existe dans la mention qu'un abrégé de géographie imprimé à Constantinople sous le règne du Sultan Selim fait de quelques-uns des endroits en litige. En parlant de Souleimanieh, j'ai réclamé l'exhibition du traité du Sultan Murad IV, parce que la Perse l'avait perdu lors de l'invasion de son territoire, à l'époque où sa capitale fut occupée et ses archives pillées par l'ennemi. Or, il n'en est pas de même de la Turquie, car sa capitale n'a jamais été occupée par l'ennemi depuis l'époque du traité en question. Comme le plénipotentiaire ottoman n'a pas produit ce traité, et qu'en présence des commissaires il s'est référé à des livres, disant que le traité y est consigné ; comme il a dit que de simples paroles ne sont pas suffisantes en pareille matière ; et que, d'ailleurs, il n'a pas voulu accepter l'application que je me suis offert de donner sur la note du Premier Ministre ; je me prévaux de ces antécédents pour produire ici ce livre, qui a été copié des archives de l'Empire, imprimé dans la capitale de la Turquie, et dont l'authenticité est prouvée par le tanghra du Sultan."

La-dessus le livre de géographie de Kiatib Effendi fut produit ; lecture fut faite d'un passage du traité qui fut conclu entre le Sultan Murad IV, et le Schah Séh, et qui traitait aux frontières des deux Empires.

Les commissaires urèrent le plénipotentiaire de Perse de leur délivrer, ainsi qu'au plénipotentiaire ottoman, copie de ce passage, pour en recueillir des éclaircissements, Mirza Takki permit cette copie* aux commissaires, mais la déclina pour son collègue de Turquie.

Les commissaires demandèrent à Enver Effendi s'il possédait une copie du traité en question. Sur sa réponse affirmative, ils prièrent son Excellence de leur en donner copie,† ainsi qu'au plénipotentiaire de Perse, à quoi Enver consentit.

La séance fut levée. La prochaine conférence fut convenue pour le 21 novembre. Cette cinquième séance dura cinq heures et quart.

Après la clôture de cette conférence le plénipotentiaire ottoman déclara au congrès que le séraskier, Kiamili Pacha, allait se rendre à Kara, Baynzid et Van, pour deux motifs :

* Enclosure à, p. 52.

† Enclosure à, p. 57.

Annexe XIX (suite)

Procès-verbal de la cinquième Conférence, qui eut lieu le 14 novembre 1843, à Erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans

1^o c

59

sur cette question n'étant pas satisfaisantes, je ne crois pas avoir reçu de réponse à ce sujet. Je me suis appuyé de la note du Premier Ministre de Perse en ce qu'elle admet nos droits par le traité.

Mirza Takki: "Où est le traité?"

Evverî Effendi: "Les dénégations verbales ne prouvent rien contre ce qui est écrit. Ce n'est ni en gagnant par des promesses des gouverneurs tels que Mahmoud Pachà, ni en transgressant les frontières contrairement aux traités, ni même en enlevant des gouverneurs par la force, que Souleimanich devint propriété persane. Je n'ai abordé la question territoriale que parce que le firman, dont mon collègue m'a remis copie, renferme l'assertion que Souleimanich est considéré comme faisant partie des Etats du Schah. Relativement à cette question, il y a contradiction entre le firman et la note de son Excellence le hadji; je ne prendrai pas sur moi de prononcer de quel côté est l'erreur. Depuis longtemps, la Turquie ne manifesta point le désir d'empiéter sur le territoire de ses voisins; mais, aussi, elle n'entend nullement se dessaisir de ce qui lui appartient. Dans ces pourparlers, chaque partie doit prouver son droit; pour ma part, ayant produit la note du Premier Ministre de Perse, comme preuve de notre droit sur Souleimanich, je laisse à la conscience et à l'équité de prononcer un jugement. Mais si tous les droits incontestables de la Perse sont semblables à ses prétentions sur Souleimanich, les réponses en seront faciles. Quant à la demande de Mirza Takki relative au traité, je réponds que celui-ci se trouve enregistré dans les archives de la Porte ainsi que dans les annales de l'Empire. Si, cependant, Souleimanich appartient à la Perse par un traité, elle n'a qu'à produire le traité qui le lui adjuge."

Mirza Takki: "Voici ce que j'ai à avancer concernant la détermination des frontières. L'an 1237 de l'hégire (A. M. 1822), un traité fut conclu entre la Perse et la Turquie, dans lequel on se rapportait pour la délimitation, au traité conclu entre le Schah Nadir et le Sultan Mahmoud I, à son tour, ce dernier se référait à celui conclu antérieurement entre le Schah Séf et le Sultan Murad IV, dans lequel les frontières avaient été désignées. Depuis lors, la Turquie s'est, cependant, emparée, le long des frontières, de beaucoup d'endroits qui appartiennent à la Perse, endroits qui ont été dénombrés et réclamés à plusieurs reprises. La preuve de ce que je dis se trouve dans le livre de géographie de Kiamli Effendi, ouvrage compilé et imprimé à Constantinople sous le règne du Sultan Mustafa et revêtu du sceau de l'Empire ottoman. Le traité du Schah Séf avec le Sultan Murad y est consigné et les frontières des deux Empires y sont déterminées. Une autre preuve, quoique partielle, existe dans la mention qu'un abrégé de géographie imprimé à Constantinople sous le règne du Sultan Selim, fait de quelques-uns des endroits en litige. En parlant de Souleimanich, j'ai réclamé l'existence du traité du Sultan Murad IV, parce que la Perse l'avait perdu lors de l'invasion de son territoire, à l'époque où sa capitale fut occupée et ses archives pillées par l'ennemi. Or, il n'en est pas de même de la Turquie, car sa capitale n'a jamais été occupée par l'ennemi depuis l'époque du traité en question. Comme le plénipotentiaire ottoman n'a pas produit ce traité, et qu'en présence des commissaires il s'est référé à des livres, disant que le traité y est consigné; comme il a dit que de simples paroles ne sont pas suffisantes en pareille matière; et que, d'ailleurs, il n'a pas voulu accepter l'application que je me suis offert de donner sur la note du Premier Ministre; je me prévaux de ces antécédents pour produire ici ce livre, qui a été copié des archives de l'Empire, imprimé dans la capitale de la Turquie, et dont l'authenticité est prouvée par le taoghira du Sultan."

La-dessus le livre de géographie de Kiamli Effendi fut produit; lecture fut faite d'un passage du traité qui fut conclu entre le Sultan Murad IV, et le Schah Séf, et qui trait aux frontières des deux Empires.

Les commissaires prièrent le plénipotentiaire de Perse de leur délivrer, ainsi qu'un plénipotentiaire ottoman, copie de ce passage, pour en recueillir des éclaircissements; Mirza Takki promit cette copie aux commissaires, mais la déclina pour son collègue de Turquie.

Les commissaires demandèrent à Evverî Effendi s'il possédait une copie du traité en question. Sur sa réponse affirmative, ils prièrent son Excellence de leur en donner copie, j'ajoutant qu'un plénipotentiaire de Perse, à qui Evverî consentit.

La séance fut levée. La prochaine conférence fut convenue pour le 21 novembre. Cette cinquième séance dura cinq heures et quart.

Après la clôture de cette conférence le plénipotentiaire ottoman déclara au congrès que le séraskier, Kiamli Pachà, allait se rendre à Kars, Bayazid et Van, pour deux motifs:

* Enclosure 1, p. 52.

† Enclosure 2, p. 57.

Annexe XIX (suite)

Procès-verbal de la cinquième Conférence, qui eut lieu le 14 novembre 1843,
à Erzeroum, pour la discussion des différends turco-persans

1° d

10

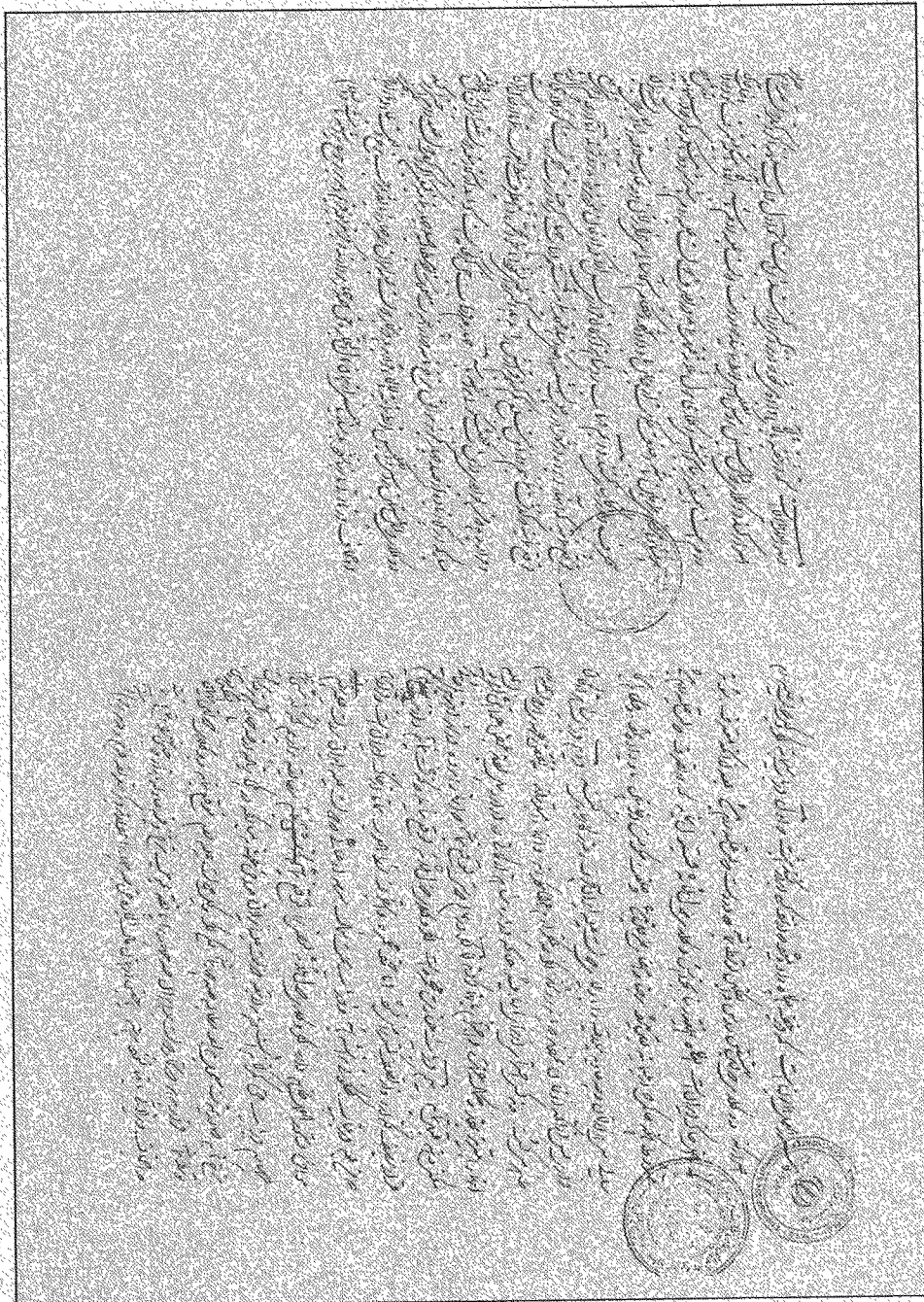
d'abord pour inspecter la milice, qui vient d'être incorporée dans les troupes régulières ; ensuite, parce que le Prince Behman Mirza allait se rendre à Khoi. Son Excellence conclut que puisque le Gouverneur de Tabriz inspectait ses frontières, il était nécessaire que celui d'Erzeroum en fit autant. Les commissaires répondirent qu'ils y réfléchiraient. Le plénipotentiaire de Perse ne répliqua point.

J. W. REDHOUSE.

Erzeroum, le 16 novembre, 1843.

Annexe XX

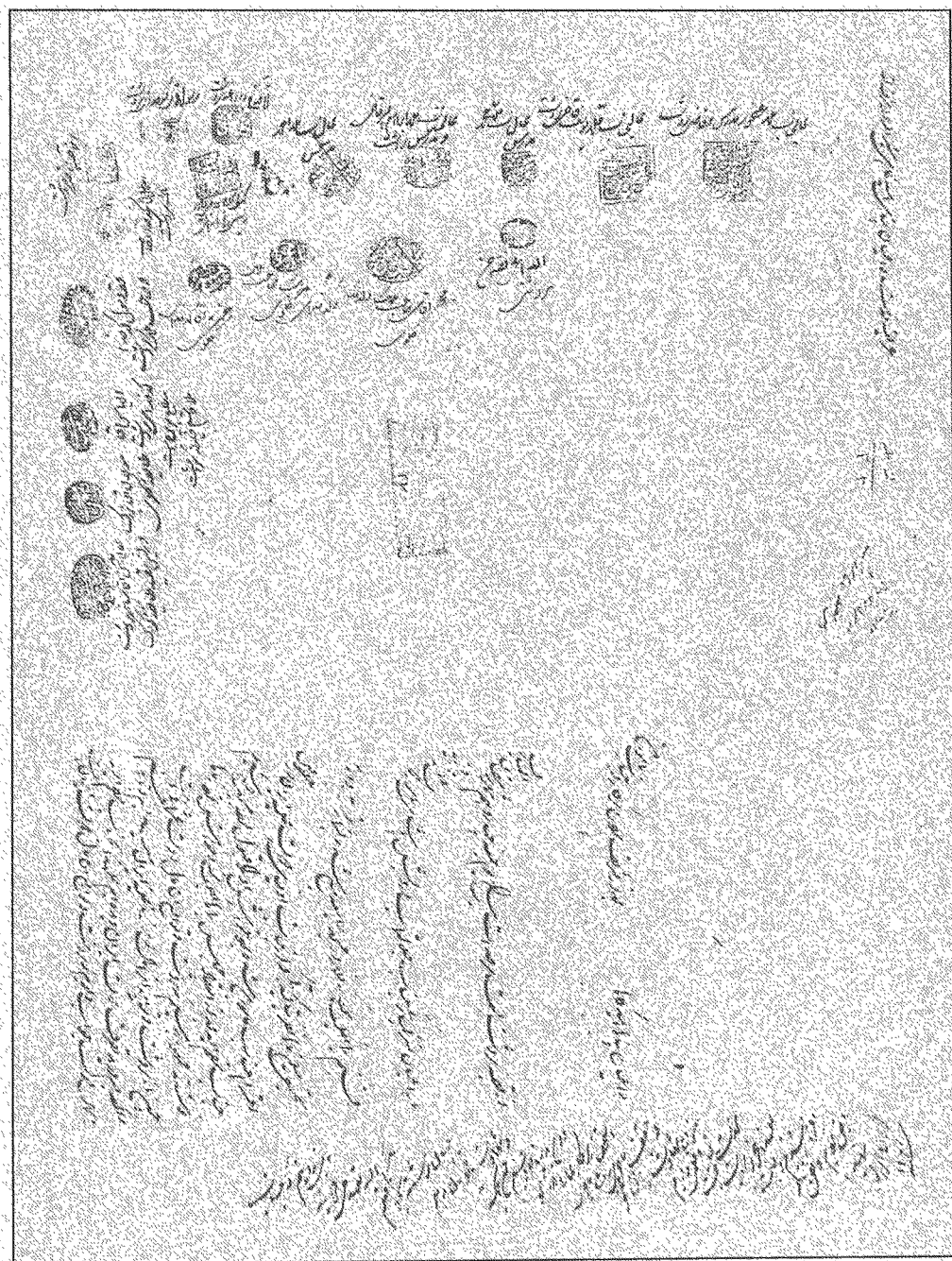
L'instruction secrète du Mohammad Shâh à commissaire perse à Erzeroum, Mirzâ Taqqi



Source : Nasrollâh Sâlehi, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al Rum*, pp. 38-39.

Annexe XXI

Lettre de la population de Serdesht refusant son rattachement avec l'Empire ottoman (15 juillet 1851)



Source : *Daftar-e motale'at-e siyasi va beyn al-melali, Gozideh-ye asnâd-e siyâsi-e Irân va Osmâni : dowreh-ye Qâjâriyeh, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr), Volume I, Téhéran, 1990/1369, pp. 584-585.*

Annexe XXII

Note de Premier Ministre Perse à Grand-vizir ottoman relatif aux affaires de Suleymânia

Enclosure 2 in No. 10.

Extract from Note from Persian Prime Minister to Grand Vizier relative to Suleimanieh, dated July 20 (about), 1843.

[Communicated by the Turkish Plenipotentiary, November 17, 1843.]

(Translation.)

Proposition of the Porte.—The damages caused by Ahmed Pasha and Hussein Pasha Khan to Avraman and Suleimanieh cannot be balanced and set off against each other; the very proposal thereof is somewhat inconsistent with the rights of nations. But the order has been repeated to the said governor not to oppose the perception of pasturage dues from those who pass over into the Persian territory, and to place this matter under such proper regulations as are consistent with the requisitions of neighbourly relations.

Answer by the Prime Minister of Persia.—Ahmed Pasha was the first to begin the quarrel and to pass limits; and on our side it has been attempted to repel him. No State would accept the proposal of balancing the after damage occasioned by the measures adopted for repelling invasion and preventing mischief from happening to its own dominions against the first damage (done by the invader). Moreover, the damage done by Hussein Pasha is not the thousandth part of that done without cause by Ahmed Pasha to the subjects of Persia. How, then, can a similar transaction be called balancing? No State would admit this proposal either by canon or by civil law. Although Ahmed Pasha has recently again committed fresh damage, spoiled and pillaged Avraman and Kerdistan (Persian), and killed Kandir Bey, a keeper of the marches, and other people, still the keepers of the marches of this side (Persia), not being authorised to quarrel or to repel, have borne withal. These damages caused by the said pasha have been laid in writing before the Governor of Bagdad, and a demand made that the said incendiary be removed far from the frontier, and he caused to indemnify the newly committed damages. The written answer received from the said governor admits and acknowledges the faults of the said pasha, but states that he has not been dismissed from his post, only an assurance is therein given that henceforward he shall do nothing displeasing. This written answer is sent to his Excellency Mirza Junaid Khan, Persian Ambassador at Constantinople, for him to lay before the Porte. Two papers also, sent by the said Ahmed Pasha with a view of exciting rebellion among the chiefs of Avraman, have been gained possession of and sent to be laid before the Porte. If Turkey desires the said frontier to be tranquil and orderly, the said pasha must be altogether removed far from the scene, and an Imperial firman addressed to the Pasha of Bagdad, commanding him to demand the damages which he occasioned the first and second time to the subjects of Persia.

The payment of the ordinary pasturage dues are not demandable from the septa and tribes, but the governors of the frontier places of the Turkish Empire are bound to pay them; such has been the established rule from of old. Whoever uses or enjoys [possesses himself of] the property of another, it is incumbent on him to pay to the owner of the property his rightful claims. It was thus arranged with the frontier authorities of Turkey, in order that those of Persia should have no ground of complaint or quarrel with the tribes; it is not a new thing, nor is it an innovation, that it should be contrary to the law and to equity.

True translation:

J. W. Ramsden.

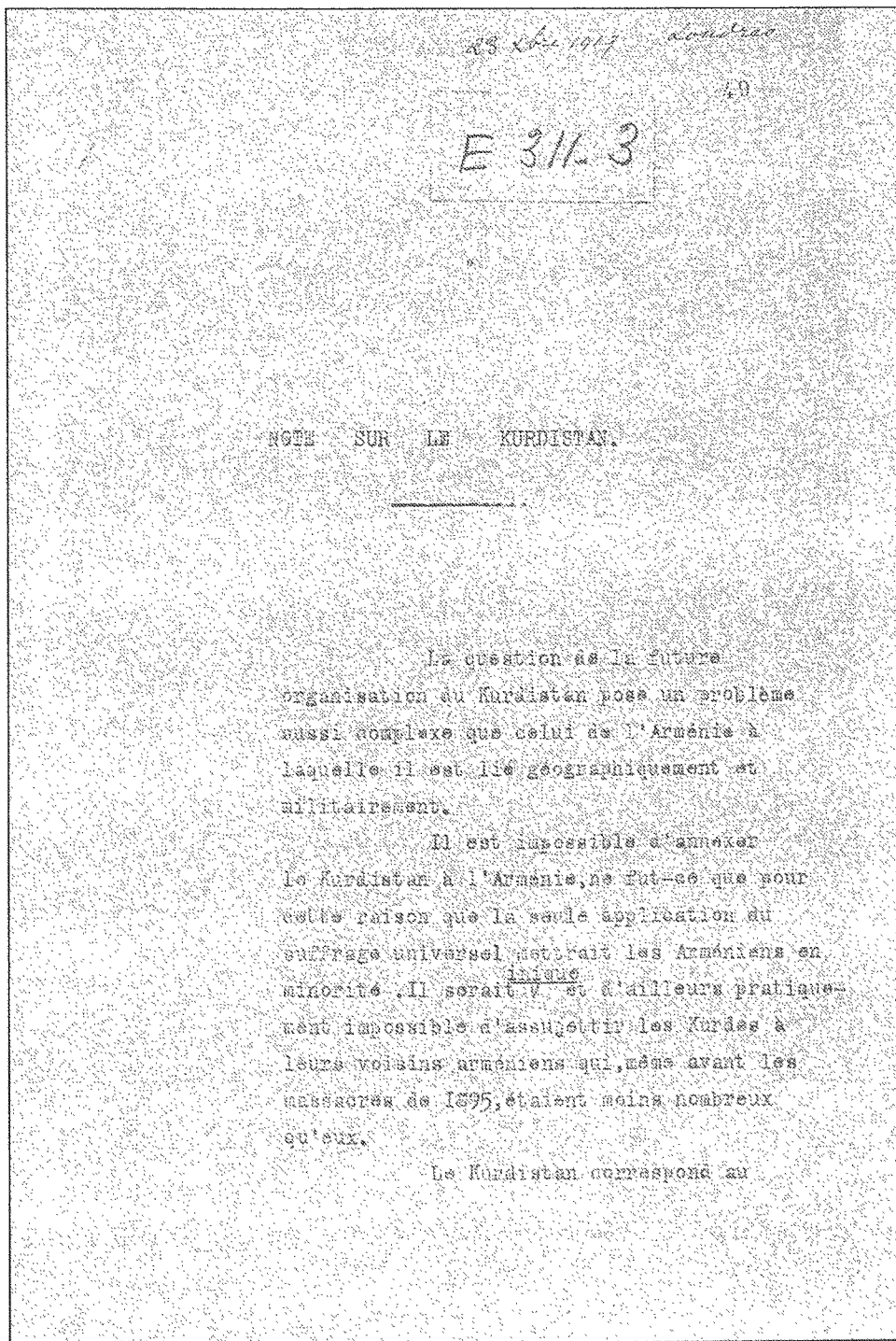
Erzeroum, November 17, 1843.

Source: FO 424/7B: (Confidential-10024) *Extracts from Correspondence relative to the Turco-Persian Boundary negotiations*, Despatches from the British Commissioners, with Protocols and various Documents, relating to the Conference of Erzeroum, 1843-1844, Part I, 1843-1844.

Annexe XXIII

Note du Gouvernement français adressé au Gouvernement britannique sur le Kurdistan (le 23 décembre 1919)

№ a



Source : AMAE Sous-série : Levant 1918-1919 (Caucase- Kurdistan), Vol. 13

Annexe XXIII (suite)

Note du Gouvernement français adressé au Gouvernement britannique sur le Kurdistan (le 23 décembre 1919)

1° b

2. 50

vilayet de Diarbekir et au sud du vilayet de Van; c'est un pays essentiellement kurde, où, à côté de musulmans kurdes (comprenant une minorité de guerriers pasteurs, superposés à des sexes quatre fois plus nombreux), vivent des centaines de milliers de Kurdes non musulmans, les Kirilbach et Yazidis, continuateurs du Magdélians. En outre, sur le Haut Tigre, survivent les groupes chrétiens des Jacobites, des Chaldéens, des Nazaréens (ou Nestoriens). Ces chrétiens et les Yazidis sont aussi dignes de sollicitude que les Arméniens ayant été comme eux décimés par les égorgeurs turcs. Quant aux Kurdes, ils ne sont pas de simples brigands; ces Iraniens belliqueux sont, comme les Afghans, comme les Marocains au Rif ou du Haut Atlas, auxquels ils ressemblent par bien des traits, comme les Normands du Moyen Age, accessibles à la civilisation: l'illustre et chevaleresque Sultan Saladin était un Kurde.

Cependant, ces populations qui s'étendent entre l'Anatolie et la Perse, entre l'Arménie et la Mésopotamie, malgré leurs émigrés et leur groupement compact, sont peu civilisées et divisées en tribus et classes qui, de même que les Arabes, n'ont à peu près jamais été réunis en un Etat national.

La situation géographique du Kurdistan, la nature du sol et le caractère des populations appellent une organisation spéciale. Le statut de ce pays, à richesses naturelles,

Annexe XXIII (suite)

Note du Gouvernement français adressé au Gouvernement britannique sur le Kurdistan (le 23 décembre 1919)

f° c

3. 51

mais peu accessibles, divise limitrophe de régions délicates (Arménie, Perse, Mossoul, Caucase) intéresse spécialement l'Angleterre et la France et doit faire l'objet d'un accord entre elles, sans autre interlocuteur.

Sur quelle acception cette intervention peut-elle se concevoir ? Le mandat mésopotamien n'est contesté par personne à l'Angleterre, ni le mandat syrien à la France. Il y a seulement contestation sur la répartition entre ces deux groupements des districts arabes du Nord, que l'Accord de 1916 attribuait à la sphère française. Cet accord plaçait dans la sphère anglaise les cantons méridionaux des Kurdes, une grande partie des autres demeurant, avec Mossoul et Diabekir, du côté français, jusqu'à la conclusion d'une entente catégorique sur une autre division, cet accord continue à lier l'une vis à vis de l'autre les Puissances signataires et à diviser entre elles les pays kurdes.

Nulle part l'intervention de dirigeants et d'aides turcs n'est plus nécessaire qu'au Kurdistan. Comme on ne peut en faire une simple enclave turque entre les régions arméniennes et arabe, on pourrait prévoir, au moins à titre transitoire, un organisme fédéral sous contrôle européen (français ou anglais, selon les zones, comme cela a été fait pour les pays arabes), organisme dont les relations économiques et politiques avec l'Arabie seront à définir. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il existe à côté des

Annexe XXIII (suite)

Note du Gouvernement français adressé au Gouvernement britannique sur le Kurdistan (le 23 décembre 1919)

1° d

4. 52

Kurdes et encheyvères, outre des Arméniens, des Yozidijs, des Chaldeens, etc.,... groupes qui seront opérants sous tout autre régime que celui de l'autonomie fédérale.

On peut concevoir d'ailleurs le maintien d'une souveraineté théorique du Sultan, au-delà de la limite orientale de l'Etat turc fixé dans les districts du Haut Euphrate, où se trouve un groupe compact de Turcochans, limitrophes des Kurdes. L'on aboutirait alors à un régime de suzeraineté turque nominale avec Conseils locaux électifs sous contrôle franco-anglais, assez voisin de la situation proposée pour l'Anatolie, mais avec atténuation du rôle du Sultan.

L'organisation définitive du Kurdistan ne pourra, du reste, être réglée que lorsqu'aura été défini le statut des pays limitrophes, notamment de l'Arménie et du vilayet de Mossoul./.

Londres, le 23 Décembre 1919.

Annexe XXIV

De colonel Sarrou, attaché militaire en Turquie à Monsieur le ministre de la Guerre concernant les incursions des bandes kurdes de Perse en territoires turc (le 13 octobre 1927)

F° a

SERVICE DE L'ATTACHE MILITAIRE Constantinople, le 13 Octobre 1927
EN TURQUIE

CABINET DU MINISTRE
N° 273 / A.M.
MINISTRE DE L'INTERIEUR
13 OCT 1927
NO 124
CABINET DU MINISTRE

LE COLONEL SARROU, ATTACHE MILITAIRE
EN TURQUIE

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA GUERRE
ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE 2° BUREAU

P A R I S

Objet
a/s des incursions des bandes kurdes
de Perse en territoire turc.

J'ai l'honneur de vous transmettre
les renseignements suivants que j'ai recueillis
d'une source très sérieuse, relativement aux incidents
des Frontières Turco-Persanes, exposés dans le
Bulletin des Renseignements N° 231 / A.M. du 12^e
Octobre 1927.

Les milieux Turcs affirment que des bandes
persanes, après avoir traversé la frontière persane,
ont pénétré en Turquie, en empruntant le territoire
russe, situé au Nord de BAYAZID, et au point de rencon-
tre des trois frontières Turco-Russo-Persanes.

Ces bandes s'avancèrent jusqu'à BAYASID,
Chef lieu de la province du même nom, et s'y rencon-
trèrent avec les troupes Turques. Après un combat
qui dura deux jours, ils furent repoussés par les
forces régulières Turques qui franchissent la frontière
persane et les poursuivirent pendant un certain temps.
Celles-ci arrêtèrent leur poursuite et revinrent en
territoire turc en se divisant en petits détachements.
Au retour, l'un de ces derniers se trouva en face des
forces persanes chargées de la garde de la frontière
qui le désarmèrent, faisaient prisonniers 7 officiers et
une cinquantaine de soldats turcs.

A la suite de ces incidents, ANKARA aurait
envoyé à TEHRAN une note sévère, véritable ultimatum,
exigeant la mise en liberté immédiate des militaires
turcs, et disant que si le Gouvernement persan
n'y parvenait pas, les bandes kurdes de pénétrer en
territoire turc, l'Armée Turque se chargerait

Source : SHAT, 7N 3222 Turquie EMA/2.

Annexe XXIV

De colonel Sarrou, attaché militaire en Turquie à Monsieur le ministre de la Guerre concernant les incursions des bandes kurdes de Perse en territoires turcs (le 13 octobre 1927)


f° b

- 2 -

A l'effet de réduire elle-même, ces éléments de trouble .

A la suite de cette Note, le Gouvernement Persan aurait donné satisfaction à ANGORA, en faisant libérer les prisonniers et en donnant des assurances pour la répression des Kurdes. Il aurait chargé l'ancien Ministre de la Guerre, FERHOUN KAF qui se trouvait en Europe, de se rendre immédiatement à ANGORA pour régler cet incident.

Telle est la version des milieux turcs, d'après commentaires de la Presse locale, cités dans le Bulletin des renseignements et-écrits indiqués. Ces commentaires sont être aussi précis et se trouvent pas moins entrevoir que la situation a revêtu, jusqu'à la réponse favorable de FERHOUN, un caractère de gravité inquiétante.



Annexe XXV

Une lettre de Haut-commissaire britannique à Bagdad au Secrétaire Coloniale d'Etat (21 juin 1921)

F° a

4.0 371	6346	2262
COPYRIGHT. NOT TO BE REPRODUCED PHOTOGRAPHICALLY WITHOUT PERMISSION.		

135

Paraphrase telegram from the High Commissioner for Mesopotamia to the Secretary of State for the Colonies.
(Received Colonial Office 11 A.M. 21st June 1921)

No. 231.

Your telegram No. 143 of June 5th, Kurdistan.

1. Two alternative policies were mooted at Cairo Conference (1) that Kurdish districts should be retained as part of Iraq; (2) that districts should be encouraged to separate.

Generally balance of opinion was in favour of former. I held conference of local experts on my return and here again preponderance of opinion favoured financial and (one group) inclusion in Iraq with special measure of Anglo-Kurdish administration. Subsequent referenda to communities concerned confirmed further details excepted (groups corrupt) and my telegram No. 143 was framed in above circumstances. I appreciate considerations however which now incline you rather in direction of alternative No. 2.

2. But while proceeding on lines of alternative (1) I realize that our programme must be more attractive than any alternative Turks might offer and must be broad enough to satisfy more ambitious Kurdish nationalists. No very great change will therefore be required to bring it into line with more separatist trend of thought.

It is however not possible to accord uniform treatment to all Kurdish districts for following reasons. Kurdish Iraq for our immediate purposes falls into four groups.

Firstly north of the Tigris. Secondly sub mountain area centred on Arbil lying between Tigris. Thirdly mountain districts between Tigris and generally to west Arbil. Fourthly division Sulaimania.

I fear it will be impossible with regard to group one to exclude

Source: FO: 371/6346. Political Departments: General Correspondence from 1906 (Turkey).

Annexe XXV (suite)

Une lettre de Haut-commissaire britannique à Bagdad au Secrétaire Coloniale d'Etat (21 juin 1921)

F° b

136

excludes it at present juncture from Iraq, Dehuk and Aqura have expressed themselves as averse to any alteration of present regime and if Qaimmaqan continues to be British working direct with Iraq Government and also that High Commissioner retains a determining voice in appointment of local officials they do not ask even for semi-separation that was suggested to them but wish to remain as part of Iraq.

Kirkuk as proposed centre a new Kurdish Mutassarif (one group) was rather more favourable proposal but it was realized even there that complete separation Mosul was unthinkable. Contrary our expectations Amadia reached same conclusion.

The fact is that all their arteries of communication run to north or towards Mosul. There are no cross country communications with Sulaimaniyah. As a consequence any immediate attempt to force these districts, and particularly Amadia, to join a Kurdish unit with centre of gravity either in Hawanduz or Sulaimaniyah would drive it to connect itself with north.

Mosul is their natural market town Van would probably be second best. Conclusion reached after consideration on these replies was that for the present what we can do as regards this group in direction of a Kurdish policy is to leave it as a minority included in Iraq State but with provision that at end of a period say three years - by which time Kurdish (one group) Sulaimaniyah may have made considerable progress - (one group) give them an opportunity of reconsidering their decision.

As regards group taken area is not at present under administrative control and Turkish activity is rife. Action by air is being taken against it and I hope shortly to be able to report a successful issue. It is impossible until submission has been made finally to decide the future. But I propose when time comes to endeavor to guide their choice

Annexe XXVI

Note additionnelle sur la situation du Kurdistan

F^oa

FO 371 4198 Yim 07115

COPYRIGHT - NOT TO BE REPRODUCED PHOTOGRAPHICALLY WITHOUT PERMISSION

SECRET

Inter-Departmental Conference on Middle Eastern Affairs

ADDITIONAL NOTE

SITUATION IN KURDISTAN

SINCE the 29th meeting of the I.D.C.E., when it was decided that the disposition of the policy of His Majesty's Government in Kurdistan should await the arrival of Field-Marshal Lord Blyden in London, the position has altered in two important respects:—

Firstly: An agreement has been concluded between the British and French Governments by which all British troops are to be withdrawn behind a line (see map below) which runs from the Zapirates along the right bank of the Khabur Sa and Jagir Su to the junction of the latter with the Wadi. Beyond thence to the bend of the Tigris west of Jezirat-el-Umar and along the right bank of the Tigris to Til.

Secondly: Major Noet and Colonel Bell who were contemplating a tour in the Kurdish areas outside those in occupation of the British forces in Syria and Mesopotamia, have been compelled to withdraw by Mustafa Kemal, and their tour has been temporarily abandoned.

The first question to be decided now is the effect on the Kurdish problem of the decision to withdraw British troops from the areas west of the new line. It is not clear whether the withdrawal of British troops necessarily involves the extension of the French sphere of influence up to the line. If this is so, any attempt to encourage an autonomous Kurdistan as our political aim under the control of a single European Power must necessarily be abandoned. It remains to be decided whether His Majesty's Government are still to interest themselves in the Kurdo-Armenian question on the other side of the line, and if so, which of the local authorities is to be responsible for carrying out the intentions of His Majesty's Government—viz. the High Commissioner Constantinople, the General Officer Commanding Mesopotamia, or the General Officer Commanding Egypt Expeditionary Force? It is considered that no decision can be reached on this point until the Peace Conference has decided what is to be the fate of Kurdistan and Armenia: the only problem which presents itself at present to His Majesty's Government is the treatment of Kurds and Armenians in such areas as will undoubtedly come under permanent British influence and control. The exact definition of the boundary of these areas must also await the decision of the Peace Conference, but the question arises whether it would not be as well for His Majesty's Government to decide now, independently of the Peace Conference, up to what boundary British interests demand a measure of British control, and so formulate and bring into operation a considered policy within those limits. It is generally accepted that the mandate for Mesopotamia will be given to His Majesty's Government, and there can be little doubt that any arguments which they may bring forward in favour of a specific boundary will carry great weight at the Peace Conference, more especially if they are supported by accomplished facts of a nature which it would be almost impracticable to reverse. Various suggestions have been put forward at different times for the boundaries of Mesopotamia and Kurdistan respectively.

At the twenty-ninth meeting of the I.D.C.E. it was decided that, subject to Treasury sanction, work should be proceeded with on the Kifri-Kirkuk railway line. The reason for this decision was the necessity for providing a line of access to Mosul rather than the desirability of retaining control over the Kurdish areas through which the railway will pass. But the fact that the railway would pass through Kurdish areas would appear to carry with it the necessity for their inclusion in the British sphere.

[1071]

Source: FO: 371/4198. Political Departements: General Correspondence from 1906 (Turkey).

Annexe XXVI (suite)

Note additionnelle sur la situation du Kurdistan

F° b

1

Fo 371 4198 HM 07115

COPYRIGHT NOT TO BE REPRODUCED PHOTOGRAPHICALLY WITHOUT PERMISSION

The Civil Commissioner, Mesopotamia, was authorized at the sixteenth meeting of the I.D.C.E. to create an Area Province of Mosul, surrounded by a fringe of autonomous Kurdish States under Kurdish chiefs, with British political advisers. No objection was, however, arrived at as to the outer boundary of this fringe. Assuming that the western boundary will now correspond roughly with the provisional line behind which British troops are to be withdrawn, it only remains to decide how the line should be connected with the Persian frontier. This question is complicated by a proposal which has recently been made by the Civil Commissioner, Bagdad, to repatriate 17,000 displaced refugees from Bagdad to the Amadia district. This proposal was referred to the Peace Delegation in Paris, who have returned the papers without expressing any views on the subject. Meanwhile it is understood from various War Office telegrams that the repatriation is proceeding in anticipation of execution.

When the boundaries of the British sphere, or rather of what His Majesty's Government intend to claim as the British sphere, have thus been determined, the actual policy to be pursued within this boundary will become a question for the India Office in consultation with the Foreign Office, and can be treated independently of the policy to be pursued outside those limits. If it is judged that His Majesty's Government are still so interested themselves in spheres other than that which they propose to claim at the Peace Conference as the British sphere.

The more important papers received up to the date of the last meeting of the I.D.C.E. have already been summarized in a note by the Secretary. Of his papers received since that date the more important are summarized below.

[127364] The High Commissioner, Constantinople, reported in a telegram received on the 10th September that he agreed as to the utter unsuitability of Mosul for a position of responsibility in Kurdistan.

[127365] The Civil Commissioner, Bagdad, expressed a similar opinion in a telegram dated the 1st September, of which a copy was forwarded to the Foreign Office by the Secretary of State for India on the 12th September.

[129366] On the 10th September the Commander-in-Chief, Egypt Expeditionary Force, gave his views on the Kurdish question. He agreed generally with the views of Major Noel and the High Commissioner, Constantinople. He considered that the creation of the Southern Kurdish States in Mesopotamia would have a beneficial effect on the Kurds and might create a buffer State which would constitute a valuable military obstacle. He recommended that they should be included in a pseudo-Armenian provisional State as contemplated by Major Noel.

[129367] On the 17th September a postal telegram dated the 3th September was received from the High Commissioner, Constantinople, in which he amplified the telegram above referred to [127364]. He pointed out that when he originally reported of certain Kurdish leaders proceeding to Kurdistan under the auspices of Major Noel, he was careful to define the object in view, so far as His Majesty's Government are concerned, as being merely to utilize their influence in the interests of public order without prejudicing the future in any way. He pointed out that it had somehow come about that His Majesty's Government now appeared to be vigorously maintaining a national movement during the creation of some sort of Kurdish State under British auspices. He suggested that His Majesty's Government should take stock of the situation as a whole, and restore to its true significance their original policy with regard to Kurdistan.

[129368] On the 15th September a telegram was received by the India Office from the Civil Commissioner, Bagdad, enclosing a note on a subject amongst the Kurds in the Euphrat district. This note referred to the Kurdistan Confederacy which is proposed to be the fringe of autonomous Kurdish States, which the Civil Commissioner, Bagdad, was authorized to create.

[129369] On the 23rd September a private letter was received from one of the British officials in Constantinople, in which it was suggested that it was advisable to define the Mesopotamian frontier from the point of view of British policy before any question of an independent Kurdistan was discussed.

[129370] On the 2nd October the High Commissioner, Constantinople, reported that the Grand Vizier suggested sending some leading Kurdish nobles as Vassal to some important Kurdish centre, such as Diabekir. This telegram was addressed to the Civil Commissioner, Bagdad, who was asked for his views.

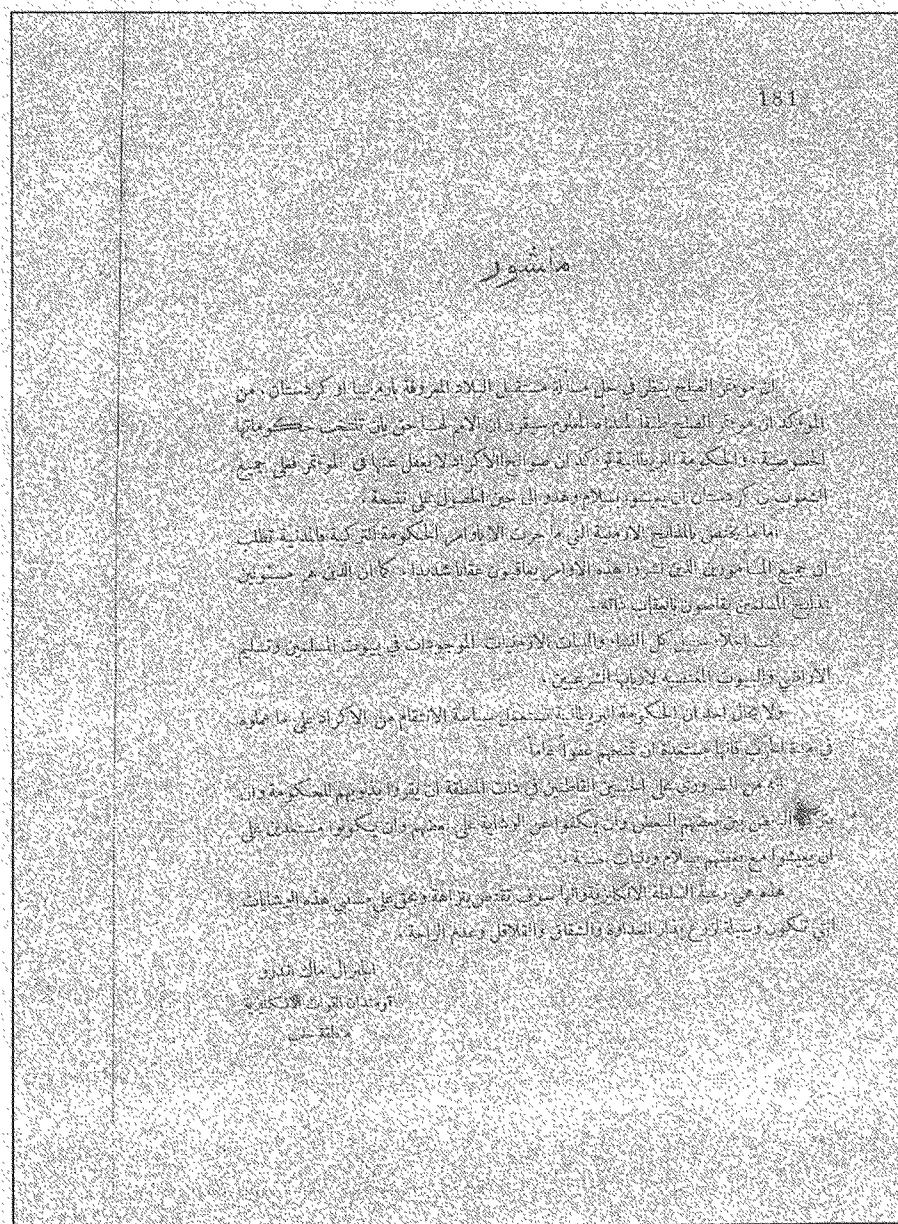
[129371] On the 2nd October the Civil Commissioner, Bagdad, expressed the opinion that the action proposed by the Grand Vizier should receive the utmost support of His Majesty's Government. He considered that Sheikh Pasha would be of no use whatever, and preferred Bahau Zade as being less likely to alienate various elements and as

being more of a nationalist.

On the 2nd October Pasha was reported as being of the High Kurdish type, and as being more of a nationalist.

Annexe XXVII

Proclamation du Général Mack ANDREW, le commandant des forces Anglaise à Alep, en langue arabe (1918)

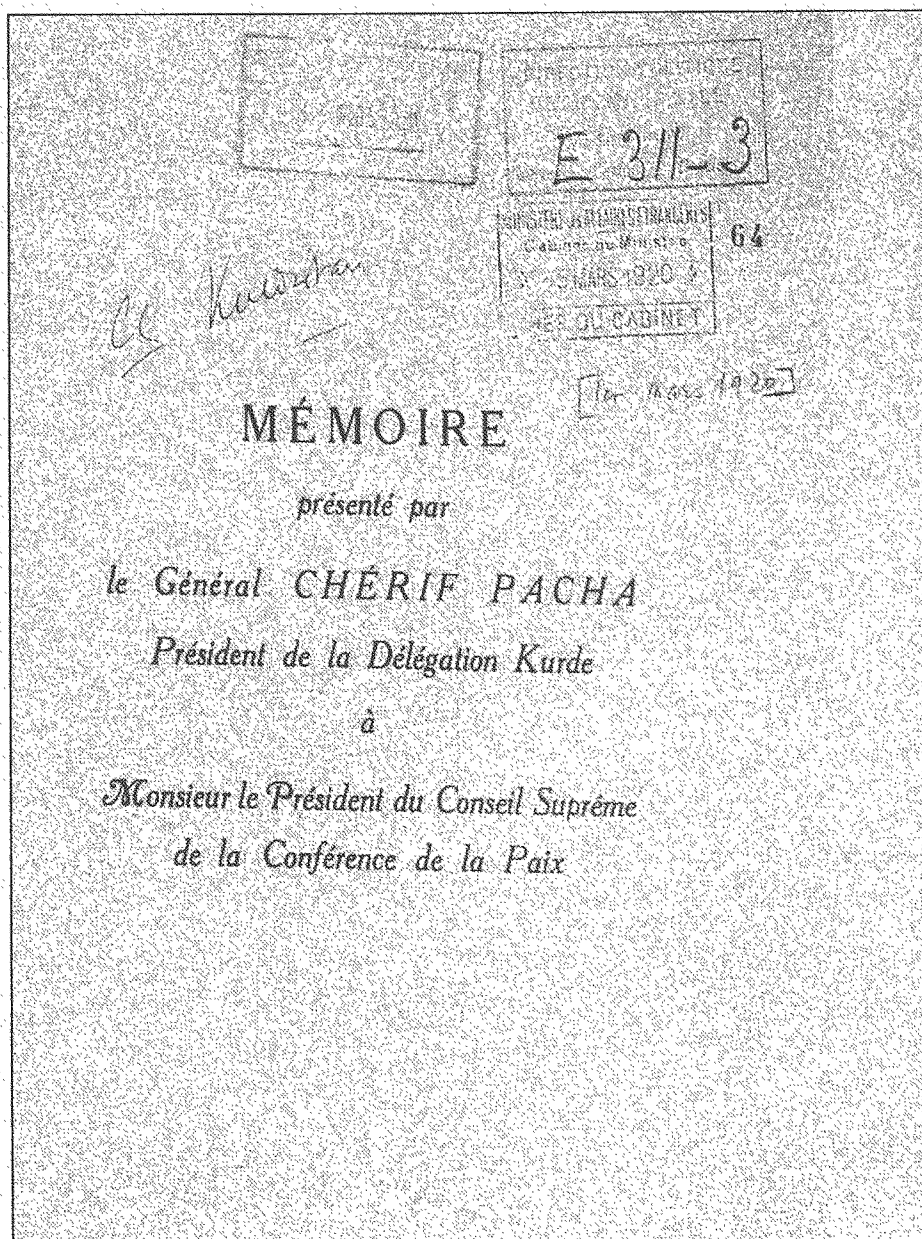


Source : AMAE Sous-série : *Levant 1918-1919 (Caucase- Kurdistan)*, Vol. 13

Annexe XXVIII

**Le Mémoire des revendications Kurdes présenté par Chérif Pacha,
le 1 mars 1920 Conférence de la paix**

f° a



Source : AMAE Sous-série : Levant 1918-1919 (Caucase- Kurdistan), Vol. 12

Annexe XXVIII (suite)

Le Mémoire des revendications Kurdes présenté par Chérif Pacha, le 1 mars 1920 Conférence de la paix n° b

65

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les affaires arméniennes qui se trouvent sur le tapis de la Conférence de la Paix ne peuvent être disjointes de celles concernant les Kurdes.

En effet, les Kurdes forment non seulement la plus grande majorité dans les parties de l'Empire Ottoman où se trouvent des Arméniens, mais encore ils y forment une masse compacte et homogène.

Les pays kurdes sont les vilayets ottomans de Diarbékir, Harpout, Bitlis, Van, Mossoul et le Sandjak d'Ourfa. Elisée Reclus englobe même dans les limites du Kurdistan le vilayet d'Erzeroum.

Les données historiques et ethniques prouvent que ces pays ne peuvent pas être détachés de l'Empire Ottoman pour passer sous une souveraineté autre que celle des Kurdes eux-mêmes.

Les historiens d'Orient et d'Occident sont d'accord pour reconnaître que les Kurdes sont des peuples de l'ancienne Perse qui s'étendait à l'Est aux rivières Seyhan, Djéhan, à l'Ouest aux rivières Seyhan, Djéhan et, de là, jusqu'à la Méditerranée, au Nord à la mer Caspienne et au Caucase et au Sud au Golfe Persique.

D'après les historiens européens et musulmans, les Kurdes s'établirent tout d'abord dans la sphère du Mont Djoudi, d'où ils gagnèrent la Mer Noire, la Méditerranée et la Mer d'Oman. Déjà 400 ans avant J.-C., Xénophon dit avoir rencontré les Cardaces (Kurdes), à Diarbékir, Harpout et à Van. On retrouve également des traces de Kurdes en étudiant les gouvernements de Babylone, d'Assyrie et de Médée.

Albert Mallat dit même que « les Kurdes sont les Assyriens de notre époque. »

Les Kurdes acceptèrent la religion musulmane après la guerre de Cadain. Malgré leur sympathie pour les conquérants arabes, du temps desquels ils gardèrent d'ailleurs toujours leur nationalité, les Kurdes constituèrent, en 930, à Diarbékir, le gouvernement autonome kurde d'Ali Mervan. Après avoir été envahi en XI^e siècle par les Seldjoukides, le Kurdistan regagna à nouveau son indépendance. Mais pressés entre les Persans et les Turcs, en lutte perpétuelle, les Kurdes étaient obligés d'opter pour l'un des deux partis. La défaite du Chah de Perse Ismaïl Esfévi et l'identité de culte avec les Turcs, firent qu'ils optèrent pour ces derniers et le chef kurde Idress de Bitlis négocia avec le Sultan Sélim l'annexion du Kurdistan à l'Empire Ottoman, à la condition que les Kurdes conserveraient leur autonomie administrative et ne fourniraient seulement que des troupes auxiliaires pour les armées du Sultan.

Les pays kurdes possèdent leurs richesses propres de leur sol, leurs mines, leurs forêts, leurs routes et leur langue nationale.

La carte du Kurdistan ottoman commence au Nord de la partie septentrionale du Mont Ararat, où les frontières turque, russe et perse se joignent, pour descendre vers le Sud en suivant la frontière turco-persane et s'étend d'un côté jusqu'aux provinces de Bayazid, Van, Hakkari, Révandouz, Mossoul, Kerkuk, Hanékins, et de l'autre côté à Erzeroum, Erzindjan, Bitlis, Mouché, Harpout, Diarbékir, Médine, Algesirch, Siverek, Ourfa, Res-ul-Ain et Sindjar.

Annexe XXVIII (suite)

Le Mémoire des revendications Kurdes présenté par Chérif Pacha, le 1 mars 1920 Conférence de la paix

1^o c

66

C'est seulement dans les districts de Van et de Mouche que les Kurdes et les Arméniens feraient presque égalité au point de vue de la population. Dans le district de Bitlis, il y aurait 50 % de Kurdes et 40 % d'Arméniens.

Les Kurdes formeraient à Hakari 56 %, à Sihir 60 %, à Gench 79 % de la population. Dans ces dernières régions, les Arméniens parlent d'ailleurs la langue kurde.

Quant à la répartition des religions, toujours d'après la même brochure, dans le district de Van, il y aurait 54 % de Musulmans, 43 % de Chrétiens et 3 % d'autres religions; dans le district de Hakari, 56 % de Musulmans, 43 % de Chrétiens et 1 % d'autres religions. Dans le district de Bitlis même 60 % de Musulmans et 40 % de Chrétiens. A Mouche 51 % de Musulmans, 48 % de Chrétiens et 1 % d'autres religions. A Sihir 65 % de Musulmans, 34 % de Chrétiens et 1 % d'autres religions, et à Gench 79 % de Musulmans, 20 % de Chrétiens et 1 % d'autres religions.

Parmi les trente-deux cazas qui composent les vilayets de Van et de Bitlis, il n'y en a que huit où la majorité appartient aux Chrétiens. Dans les autres, d'après les statistiques officielles russes même, ce sont les Musulmans qui sont en majorité.

En outre, les localités revendiquées par les Arméniens, telles que Bayazid, Alachkerd, Kara-Kalisse, Malazguert, Boulank, Klins, Tekman, Ahlat et Mouche, sont les plus riches et les plus fertiles; et l'on peut dire qu'elles constituent le grenier d'abondance du Kurdistan. La perte de ces régions occasionnerait la misère du reste du pays ou le mettrait économiquement sous la dépendance de l'Arménie. De même au nord, le sandjak de Gench, les cazas de Sassoun et de Motiki renferment d'importantes forêts, ainsi que des mines de fer et autres. Les mines de fer de Sassoun sont réputées pour leur richesse en minerais et leur facilité d'exploitation. Dans la même région, dans le caza de Boulank, les monts de Belidjan sont riches en minerais de houille.

Il n'est pas possible aux Kurdes d'abandonner ces riches contrées. Surtout que si nous les examinons au point de vue du chiffre de la population, nous constatons que dans le sandjak de Mouche, dans les parties des cazas de Boulank et d'Ahlat qui confluent au lac de Van, le nombre des Arméniens était avant la guerre égal à celui des Kurdes; dans les autres parties de ces districts, il y a 15 % d'Arméniens pour 85 % de Kurdes. A Bayazid, Alachkerd, Tekman et leurs environs, il n'y a exclusivement que des Kurdes et très peu d'Arméniens. Au sud du lac de Van, ainsi que dans les cazas de Mikaz et Klizan, la situation est la même.

Ainsi, il saute aux yeux que les revendications arméniennes sur ces contrées sont motivées par la richesse du sol et non pas par la majorité illusoire du chiffre de leur population.

Mais la répartition des richesses du sol dans les pays kurdes ne peut servir d'aucune façon de prétexte à la séparation du Kurdistan en plusieurs zones d'influence, ni à sa division. Le Kurdistan forme un tout indivisible qui, en cas de son détachement de l'Empire Ottoman, ne peut avoir recours pour son développement économique qu'à l'assistance d'un seul et unique mandataire qui serait désigné, avec son approbation, par la Société des Nations.

Le Kurdistan, dont l'existence est reconnue, même par les délégations arméniennes à la Conférence de la Paix, ainsi qu'en fait foi notre déclaration collective à la Présidence de cette Conférence en date du 20 novembre 1919, le Kurdistan basé sur ses revendications sur les principes immuables qui servent d'introduction aux négociations devant établir la juste paix mondiale, à savoir :

1^o Le droit des nations à disposer d'elles-mêmes;

2^o Le droit des majorités;

3^o Le droit au libre développement des différents peuples suivant leurs aspirations nationales.

Pour résumer ces revendications qui découlent des déclarations précédentes :

Annexe XXVIII (suite)

Le Mémoire des revendications Kurdes présenté par Chérif Pacha, le 1 mars 1920 Conférence de la paix

° d

Les Kurdes, sans être nomades, sont néanmoins répartis en tribus, et jusqu'à leur soumission volontaire au Sultan Sélim, ils formaient 46 principautés distinctes qui dominaient les villes de Diarbékir, Dinver, Charrysoul, Ler, Aïdial, Haktan, Emadié, Kurkel, Finak, Hassan, Kel, Téhémouche-Guezek, Mirdaan, Ekil, Saksoun, Hezan, Kilis, Cheronan, Deesim, Erdikhan, Hak, Perkel, Sueydi, Suleymanié, Sahrau, Perkoun, Kalai, Daoud, Pellinkan, Bitlis, Garzan, Bouhlan, etc.

Or, Mopsen, dans son histoire romaine, situe l'Arménie entre les sources de l'Euphrate et du Tigre et celle du Kur.

L'Encyclopédie Anglaise de Nuttals est plus explicite et nous y lisons textuellement ces mots : « L'Arménie, un pays dans l'Ouest de l'Asie, à l'Ouest de la Mer Caspienne, au Nord des Montagnes du Kurdistan, divisé entre la Russie, la Turquie et la Perse, occupant un plateau sillonné par des vallées fertiles qui culminent sur le Mont Ararat. »

Voilà les données historiques sur les limites respectives du Kurdistan et de l'Arménie.

Si, dans l'Arménie en voie de création, on englobe ces centres où les Kurdes sont en majorité, non seulement, on violerait tous les principes de nationalité et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais ces populations étant guerrières et jalouses de leur indépendance nationale, il n'y aura pas de doute que, dans cette future Arménie, le désordre règnera à l'état endémique, à moins que les Alliés veuillent y entretenir à perpétuité une forte armée qui sera elle-même exposée à toutes les attaques d'une guerre de guerillas.

Les Arméniens invoquent des droits à la plus Grande Arménie parce qu'au temps de Tigran, 50 ans avant J.-C., il existait un royaume d'Arménie, mais ils oublient d'ajouter que leurs territoires, qui appartenaient essentiellement à l'Empire romain, furent tous reconquis par Pompée durant la vie même de Tigran.

Cette « Grande Arménie » ne peut donc pas être le berceau ethnique de leur race.

S'il est vrai qu'il existe quelques milliers d'Arméniens disséminés en pays kurdes, c'est que, ainsi que le dit Nuttals, « depuis les temps les plus anciens ils ont toujours émigré dans les pays voisins où, pareils aux Juifs, ils ne s'occupent que d'affaires commerciales et sont, pour la plupart, des banquiers. »

Tandis que les Kurdes se trouvent en groupes compacts à Erzeroum, Bitlis, Mouché, Van, Diarbékir, Mamouret-el-Aziz, Malatia, Ourfa, Mossoul, Suleymanie et dans une partie de Bagdad, les Arméniens, eux, ne sont nulle part en masse et ne s'occupent que de commerce et demeurent dans les villes ou aux environs immédiats. La propriété ainsi que les propriétés rurales sont presque exclusivement en possession des Kurdes. Le champ d'activité des Arméniens est circonscrit dans les villes et autour des grandes routes.

Au point de vue de la population, nulle part ils ne dépassent la limite de 25 %. Le général russe Basiloff, dans ses études sur cette partie de l'Asie-Mineure, a trouvé les Arméniens dans les proportions de un Arménien pour six Kurdes.

Il ressort des études faites pendant la création des régiments kurdes dits « Hamouhés », il y a de ça 25 ans, que la population kurde était évaluée de 4 à 5 millions d'âmes.

Le recensement fait à la suite du traité de Berlin, sous la direction d'une commission composée de feu le général anglais Baker Pacha et de feu Saïd Pacha, président du Conseil d'Etat ottoman, ainsi que de Minas Effendi, notable arménien, donnait, par exemple, pour la province de Diarbékir, les nombres de 600.000 musulmans contre 240.000 chrétiens.

D'autre part, une brochure confidentielle rédigée par l'Etat-Major russe, favorable aux Arméniens, donnait pour Van les proportions de 45 % de Kurdes contre 25 % d'Arméniens et pour Bitlis 55 % de Kurdes contre 39 % d'Arméniens, sans compter les Turcs.

Annexe XXVIII (suite)

Le Mémoire des revendications Kurdes présenté par Chérif Pacha, le 1 mars 1920 Conférence de la paix n^o e

Nous protestons énergiquement contre toutes prétentions sur le Kurdistan, qui dans les limites des frontières que nous allons indiquer sur la carte ci-jointe, doit rester aux Kurdes :

la richesse nationale chez les Kurdes étant aujourd'hui principalement l'élevage du bétail qui exige, à cause du climat, un pâturage estival et hivernal, pour préserver ce peuple de la misère économique, nous demandons avec insistance que ces pâturages ne restent pas en dehors de la ligne de frontières à assigner au Kurdistan :

nous basant sur les précédents en Yougo-Slavie, en Pologne et en Arménie, nous demandons l'assignation au Kurdistan d'un débouché à la Méditerranée, voire même à la mer Caspienne, pour l'écoulement de son pétrole et de ses autres richesses minérales et forestières :

nous prions enfin la Conférence de la Paix de nommer une commission internationale chargée de tracer la démarcation des frontières selon les principes de nationalités, pour comprendre dans le Kurdistan toutes les contrées où les Kurdes sont en majorité, étant bien entendu que si dans les contrées allouées au Kurdistan, il se trouve des agglomérations suffisantes d'autres allogènes, il leur sera accordé un statut particulier, conforme à leurs traditions nationales :

Au surplus, nous nous permettons d'avoir pleine confiance en l'esprit de sagesse des membres du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix, qui ne voudront pas sacrifier l'équité, la justice et la sécurité dans une vaste partie de l'Asie-Mineure à des complaisances basées sur des légendes et qui seront funestes à leurs bénéficiaires :

Ne pas oublier l'existence et les droits du pays musulman kurde, c'est empêcher la précarité des garanties dont on veut entourer légitimement ceux qui restent des Arméniens :

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le 1^{er} mars 1920.

Le Président de la Délégation kurde
à la Conférence de la Paix,

Général CHÉRIF PACHA

20, avenue de Messines, Paris.

Monsieur le Président du Conseil Suprême de la Conférence de la Paix.

Annexe XXIX

Note de la Sous-Direction d'Asie aux affaires étrangères français sur la question kurde (10 avril 1919)

1^o a

10 Avril 1919

Q u e s t i o n K u r d e

(Note de la Sous-Direction d'Asie aux affaires étrangères
Lettre n° 2152, 7 Avril 1919)

Limites du Kurdistan. -

Il est très difficile de fixer les limites territoriales du Kurdistan. - nomades et pillards, les Kurdes se trouvent un peu partout en Turquie d'Asie.

n'ayant jamais formé un Etat indépendant au sens moderne du mot, le Kurdistan ne peut revendiquer des limites historiques, même approximatives.

Les Kurdes vinrent s'établir à l'ouest de l'Irak sur la vaste territoire en arc de cercle ouvert vers les plaines syriennes et qui a toujours constitué leur domaine traditionnel. Les limites en sont :

- à l'ouest, l'Anti-Taurus
- au Nord, une ligne fictive Bitlis-Gurmia
- au sud, un tracé imaginaire joignant le district de Hardin à la région de Mersinçak, sur Ras-el-Ain, Nisim et le Tigre.
- à l'est, par Mersinçak, Khosrobad - Gurmia.

Ce territoire a une superficie d'environ 500.000 kmq. couvre sensiblement le pays de l'ancienne "Médie" et compte une population de 1.600.000 Kurdes.

Population. -

Par suite de la nature montagneuse du pays, les Kurdes sont demeurés un peuple "bras à part", assez primitif et même superstitieux. Contrairement au type ordinaire du montagnard, le kurde est né guerrier, c'est à dire conquérant et orgueilleux.

Ce fait, paradoxal, à priori, s'explique par la pauvreté des montagnes du Kurdistan, la certitude de l'invulnérabilité des royaumes, la proximité de trois frontières mal délimitées assurent l'impunité aux pillards.

A ces causes, il y a lieu d'ajouter le fanatisme religieux.

Aussi, le kurde n'a-t-il cessé de déborder, reculant les limites de son domaine naturel aux dépens des arméniens, des syriens et des turcs sédentaires.

Enfin les kurdes ont bénéficié de l'appui constant donné par le sultan ottoman à l'orthodoxie islamique, aussi intéressés. Les Sultans n'ayant jamais pu soumettre ces tribus kurdes et distournant leur activité vers les populations chrétiennes d'alentour.

Les Turcs regardent ainsi à peu de frais le ennemi d'auxiliaires redoutables, tandis que les kurdes s'inscrivent à la tête l'impunité et l'indépendance.

Aspirations des Kurdes. -

En laissant établir les kurdes sur de vastes territoires, on leur faisait occuper une superficie presque double de celle de leur pays d'origine, on ne les regardait pas à se considérer comme prépondérants.

D'autre part, en les mettant sur le pied d'égalité avec les turcs, on favorisait chez eux un esprit d'indépendance qui, nécessairement, sous l'influence des idées modernes, devait se transformer en aspirations nationales précises.

Ce sont ces deux notions de souveraineté territoriale et de droit à l'autonomie qui ont suggéré aux kurdes l'idée des démarches tentées actuellement aux yeux kurdes de la Conférence, en vue d'obtenir la

succédané.....

Source : SHAT : 16 N 3205 Turquie 1915-1920.

Annexe XXIX

Note de la Sous-Direction d'Asie aux affaires étrangères français sur la question kurde (10 avril 1919)

no b

reconnaitre officiellement le Kurdistan, étendu à toutes les régions qu'ils occupent totalement ou partiellement.

Il s'en suit que ces prétentions se heurtent à celles des Arméniens des Syriens et des Chaldéens, et que la question kurde ne peut être séparée des autres questions de la Turquie d'Asie.

Question kurde.

A la différence de leurs voisins d'Arménie, les Kurdes ne connaissent jamais un "État kurde", mais un agglomérat de tribus indépendantes, sectes tribales d'un Islam modifié par leur stavisme, parlant une langue inconnue hors de chez elles, et n'ayant jamais connu la domination d'un souverain quelconque.

La question arménienne a toujours été, en réalité, une question armeno-kurde et, faute de considérer le problème sous cet aspect, l'Europe n'a jamais pu améliorer le sort de l'Arménie. Il aurait fallu concilier les intérêts et les droits des Arméniens avec la situation acquise au profit des Kurdes et amener ceux-ci à voir dans les Turcs non des alliés, mais des ennemis de leur indépendance.

La guerre a amené, pour la première fois, à envisager la question kurde.

Après avoir combattu dans les rangs de l'armée ottomane et avoir participé aux massacres en Arménie (1915-1916), les Kurdes cherchèrent rapidement, dès qu'ils purent l'issue fatale, à s'assurer en Europe des sympathies, et leur esprit d'indépendance se transforma en esprit nationaliste nettement séparatiste. Ils voulaient aussi gagner de vitesse l'Arménie, pour ne pas laisser à celle-ci le temps d'exister, contre les Kurdes, ses habituels protecteurs.

De leur côté, les Alliés commençaient à songer à la création d'un Kurdistan autonome, pensant que les Kurdes pourraient constituer les meilleurs gardiens du nouvel ordre de choses.

Dès décembre 1917, le Général Messel préconisait le "Kurdistan au Kurdistan" sous le contrôle d'une commission internationale siégeant à Van.

Un peu plus tard, les anglais reprenaient l'idée à leur profit et favorisaient un mouvement kurde, essayant de rapprocher les deux fractions arméno et chète de l'islamisme, afin de rendre visible le Kurdistan qu'ils croyaient de constituer à leur avantage. Ils ne craignirent pas d'étendre leur propagande jusque dans le vilayet de Mossoul, Mossoul devant être la capitale du nouvel État.

Le 12 Janvier 1919, Sir Mack Sykes, dans un manifeste, préconisait l'érection d'un Emirats autonome du Kurdistan, dont Mossoul devait rester le centre politique.

De son côté, le Chérif de la Mecque se déclarait favorable à ces vues et s'engageait à reconnaître l'indépendance du Kurdistan.

Mais, les Kurdes, bien résolus à ne laisser aucune puissance étrangère s'arroger la protection de leurs revendications, se dédiant à leur demander à la Conférence de la Paix, à l'imitation de leurs voisins, la reconnaissance de leur autonomie; ils désignèrent le général Chérif Pascha, qui fut soutenu par le comité de l'Indépendance kurde avec son secrétaire Nadir-Khan.

La Conférence n'a pas encore résolu le problème.

Accueil à réserver à la question kurde.

Les Kurdes sont possesseurs du sol proprement kurde; ils ont un caractère tout particulier et un type ethnique fondamentalement différent de celui des populations voisines; ils réclament avec énergie leur constitution en un État particulier. Ils ont donc des droits à l'autonomie.

Pour la France, il y a un intérêt primordial à prendre en main, devant la Conférence, la cause du Kurdistan. Elle s'assurera la reconnaissance d'une population rude, intelligente, placée en contact avec les ambitions rivales de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Amérique et certainement de l'Allemagne, quand elle sera en état de reprendre sa propagande en Orient.

Si la France.....

Annexe XXIX

Note de la Sous-Direction d'Asie aux affaires étrangères français sur la question kurde (10 avril 1919)

F° c

Si la France ne doit être ni en Arménie, ni à Mossoul, elle ne peut que chercher à se faire des clients parmi les tribus libres du Kurdistan, rétablissant ainsi, dans une certaine mesure, l'équilibre compromis et prouvant, par l'acceptation d'un mandat islamique, qu'elle n'entend pas pratiquer en Orient une politique strictement confessionnelle.

La constitution de l'Etat Kurde, rêvée par la Grande-Bretagne et récemment tentée par la Turquie - ce qui indique suffisamment l'importance de la question - serait pour la France la meilleure compensation au dommage que lui fait éprouver le partage de la succession ottomane.

Le grand chef kurde, le cheikh Abd el Kader, qui jouit d'une grande autorité sur ses compatriotes, professe la plus grande sympathie à l'égard des chrétiens. Il est urgent de mettre à profit les bonnes dispositions d'un personnage aussi influent, car un accord entre Musulmans et Chrétiens ferait disparaître la seule objection que l'on pût opposer à la création d'un Etat islamique limitrophe de l'Arménie.

Il est d'autant plus urgent de parvenir à une solution qu'un général de l'ex-Sultan Abd-ul-Hamid, Damad Ahmed Zulfikr Pacha s'agitte à Constantinople pour organiser définitivement, sous l'égide britannique, un Etat Kurde du Caucase ayant sa capitale à Kars et comprenant la majeure partie du vilayet d'Erzeroum. Ahmed Pacha aurait même déjà réussi à lever un contingent kurde destiné à être envoyé en renfort aux autorités anglaises de Batoum.

La question Kurde, désormais posée, s'achemine d'elle-même vers sa solution: un Kurdistan fédératif, autonome. Il importe, pour la France, qu'elle ne se trouve pas un jour en présence d'un fait accompli.

Notes critique

Sur les sources et les études

A. Sources*

I. Sources d'archives

Les documentations des archives anglais, français et iraniennes deviennent la base principale pour la préparation de cette étude. Ces documents d'archives non publiées, extrêmement riches et abondantes donneront des données et des matériaux souvent inédits.

1-1. Archives britanniques

I-1.1 Archive National (FO)/ Public Record Office, Kew Gardens, Grande-Bretagne

Les documents conservés dans cette archive étaient les principales sources pour l'histoire de litige frontalières turco-persan. Cette archive merveilleuse conserve tous les documents concernant la délimitation de frontière turco-persane de 1843 jusqu'à 1914, c'est-à-dire il couvre toute l'année de la médiation anglo-russe dans les affaires de conflits frontalières. En même temps, les documents de cette archive sont indispensables pour tout ceux qui voulait écrire sur l'histoire kurde au XIX^e et au XIX^e siècle.

1-Foreign Office Files

Sous-série FO 371 Turkey: Political Departments: General correspondence from 1906,

Turkey:

1918: 3406, 3407, 3398,

* Une étude thématique analysante toutes les sources non publiées et publiées utilisé pour la préparation de cette étude

1919: 4192, 4149, 4193

1920: 5067, 5068, 5644, 5067

1921: 7397, 6343, 6346

Sous-série: FO 371: Persia: Political Departments: General Correspondence from 1906.
18970, 18971.

Sous-série: FO 371/5068 (Turkey), Diary of Major E.M. Noel, C.IE., D.S.O on Special duty in Kurdistan, 1919.

Sous-série: FO 424/7B: (Confidential-10024) *Extracts from Correspondence relative to the Turco-Persan Boundary negotiations*, Despatches from the British Commissioners, with Protocols and various Documents, relating to the Conference of Erzeroum, 1843-1844, Part I, 1843-1844.

_____, FO 424/7C: (Confidential-10038) *Extracts from Correspondence relative to the Turco-Persan Boundary negotiations*, Despatches from the British Commissioners, with Protocols and various Documents, relating to the Conference of Erzeroum, 1843-1844, Part II, 1844-1845.

_____, FO 424/7D: (Confidential-10041) *Extracts from Correspondence relative to the Turco-Persan Boundary negotiations*, Despatches from the British Commissioners, with Protocols and various Documents, relating to the Conference of Erzeroum, 1843-1844, Part III, 1845-1852

_____, FO 424/ 263 Further Correspondences Turkey, Part X (July-Dec 1925).

_____, FO 424/ 273 Further Correspondences Turkey, Part 20 (June-Dec 1930).

_____, FO 424/ 273 Further Correspondences Turkey, Part 23 (Jan-Jun 1932)

Sous-série: FO 416/26: Confidential print Persia (Iran Further Correspondence, part V (1906 Jan-Mar).

Sous-série: FO 78/2732: Political and Other Departments: general Correspondence before 1906, Ottoman Empire Turco-Persian boundary, vol.22, 1875-1877.

Sous-série: FO 881/3831: Persia and Turkey: Cession of Khotour to Persia under Art. 59 of Treaty of Berlin.

2-Colonial Office Files

Sous-série: CO 730-2: Correspondence Relating to Iraq

Sous-série: CO 32/5226 Mesopotamia: Punitive and administrative measure against the Kurds

3-Wore Office:

Sous-Série: 32/5226, Mesopotamia: Punitive and administrative measures against the Kurds (Despatch from British High Commissioner, Constantinople, 21 July 1919).

1-1.2. India Office Records- Library, London

Sous-série: L/PS/ 10: Political and Secret Department

266, 267, 291, 430, 781, 782, 745

L/PS/18 : B259

1-II. Archives françaises

1-II.1. Archive SHAT (Château de Vincennes)

Cet archive appartient aux documents de l'Armée de Terre, très riches et nous fournit des informations souvent inédites surtout pour la période de l'après première guerre mondiale. Nous avons bien utilisé les documents de cette archive, surtout pour la période de 1920-1932, pour la question de conflit frontière turco-persane, dont les archive britanniques ne renferment pas assez d'information au cet période.

Sous série 7 N (Rapports des attachés militaires)

Turquie :

1626, 1648, 3220, 7323,

7324, 2832,

Iran :

3270, 3269,

Russie 1914-1918 :

762.

Sous-série 3N : Comité de guerre

8.

Sous-série 4N : Conseil supérieur de guerre. Section française (Asie et Afrique 1917-1919) :

62.

Sous-série 16 N Turquie 1915-1920

3205.

1-II. 2. Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (37, Quai d'Orsay)

Société des Nations 1917-1940 :

-Sous série IX dossiers géographiques : 2242 (obligations de la Société des nation : traité de Sèvres et accord d'Angora)

-Sous série IF Mandats (Irak- Généralités) :

-600 Juin 1920-septembre 1924.

-601 octobre 1924-août 1925

-602 septembre –novembre 1925

-603 décembre 1925-mai 1926

-604 Juin 1926-novembre 1929

Sous-série : Levant 1918-1919 (Caucase Kurdistan) :

-Vol, 11, 12, 13

Sous-série : Correspondance Politique (Turquie)

-Vol 443, décembre 1880

Sous-série : Mémoires et Documents Turquie

-Vol 57

I-II. 3. BDIC Bibliothèque de documentations international contemporaine (Nanterre)

-Fol. 223 Res/ 13, Dossier Koltz (Asie Mineur), *Memorandum by The Emir Faisal* (Confidential).

-Fol. 223 Res/13, Dossier Koltz (Asie Mineur), *Les revendications Assyro-Chaldéens devant la Conférence de la Paix.*

-Fol 223 Res.13, Dossier Koltz (Asie Mineur), Délégation arménienne : *La Question Arménienne devant la Conférence de la Paix- Annexe 1*

-F 105 Rès. (Conférence de la paix: Recueil des Actes de la Conférence), -secret- partie I, Paris, 1934.

I.II.4 Archives Nationales

Khosrev, M, M, *Lob-i-tawarikh, Histoire de la tribu des Béni Ardélan*

II. Sources publiées

II-1. Documents d'archives publiées

Les documents publiés utilisés pour cette étude sont principalement britanniques et qâjâriens (iraniennes), ainsi que des documents français et ottomans. Ces documents publiés sont des sources premières très riches en matériaux historiques et que nous avons consultés systématiquement surtout pour la troisième partie. Nos principaux documents d'archives publiés sont :

II-1. 1. Documents britanniques

-Document on British Foreign Policy, 1919-1939, Ed. By E.L. Woodward, Rohan Butler, First Series, Vol. XIII, , London, His Majesty's Stationary Office, 1963.

_____, Ed. By E.L. Woodward, Rohan Butler, First Series, Vol. VIII , London, His Majesty's Stationary Office, 1958.

_____, Ed. By W.N. Medlicott & Douglas Dakin, First Series, Vol I A, London, His Majesty's Stationary Office, 1966

_____, Ed. By E.L. Woodward, Rohan Butler, First Series, Vol V IV, London, His Majesty's Stationary Office, 1958

-Records of Iraq, 1914-1966., 1914-1918, Volume 1, Edit. Alan de L. Rush; Research Edit Jane Priestlan, Ed. Archive, London, 2001.

-Foreign Office, *History of the eastern Question*, Coll. Historical Section of the Foreign Office- N° 15, London, 1920.

_____, *Mesopotamia*, Handbooks n° 63, London, 1920.

-**Schofield**, Richard (ed), *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 3, 1989.

_____, *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 6, 1989.

_____, *The Iran-Iraq border, 1840-1958., Demarcation of boundary by Mixed Commission of 1914 and border disputes following the Great War, 1914-1928*, Ed. Archive editions, London, Volume 10, 1989.

II-1. 2. Document françaises

-Ministère des Affaires Etrangères, *Documents diplomatiques : Affaires Arméniennes (Projets de réformes dans l'Empire ottoman) 1893-1897*, Paris, 1897.

-Document diplomatiques français, 1920, Tome 1 (10 janvier-18 mai), Paris, 1997

-Documents diplomatiques français : 1871-1914, Première série. Commission de public. des Documents relatifs aux origines de la guerre de 1914, Paris, Tom XI.

-Ministère d'Etat chargé de la défense nationale, Etat-major de l'armée de terre, Service historique, *Les Armées alliées en Orient après l'armistice de 1918*. 4, Juin, juillet, août 1919, Paris, Tom IV, 1972.

II-1. 3. Documents iraniennes

-Daftar-e motale'at-e siyasî va beyn al-melali, *Gozideh-ye asnâd-e siyâsi-e Irân va Osmânî : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr), Volume I, Téhéran, 1990/1369

_____, *Gozideh-ye asnâd-e siyâsi-e Irân va Osmânî : dowreh-ye Qâjâriyeh*, (Recueil de documents politiques iraniens et ottomans : la période Qâjâr), Volume II, Téhéran, 1992/1371

-Sâlehi, Nasrollâh, *Asnâdi az ravand-e en'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264*, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâlê'ât-e Siyâsî va Beyn al-melâlî, Téhéran, 1998/1377.

-Ghoulam-Mohsen Mirza Saleh, *Asnâd--e resm-î dar rawabit-î siyâsî Iran ve Russ ve Osmanî*, (Les documents officielles de relation politique de la Perse, Russe et Ottoman), Ed. Nachr-î Tariikh-é Iran, Téhéran, t. II, 1986/1365.

-Revendication de la Perse devant la Conférence des préliminaires de Paix à Paris, présenté le mars 1919.

II-1. 4. Documents russes

-Documents diplomatiques secrets russe 1914-1917, d'après les archives du Ministère des Affaires Etrangères à Petrograd, traduit du russe par J, Polonsky, Ed. Payot, Paris, 1928

II-1.5. Documents ottomanes et turcs

-Gabriel Noradounghian, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*, (1^{ère} éd. 1897-1903), Ed. Kraus, Reprint, 1978.

-Documents, Ed. Présidence du Conseil direction générale de la presse et de l'information, Ankara, 1982

-Bilal.N.Simsir, *Lozan Telgraflari : Türk Diplomatik Belgelerinde Lozan Baris Konferansi*, Cilt I, Ed. Turk tarih Kurumu Basimevi, Ankara, 1990.

-Musul-Kerkük ile ilgili Arşiv Belgeleri (1525-1919) [Archive Documents Related to Mussoul Kirkuk (1525-1919)] Turkish Prime Ministry General Directorate of State Archives Musul-Kirkuk

II-2. Sources premières

Pour la préparation de cette étude nous avons utilisés une abondante source de premières main et que ces sources premières en parallèle avec les sources d'archives nous donnent des principaux matériaux historiques. Les sources premières de cette étude sont dispersées et variées. L'une de sources premiers pour l'histoire kurde, c'est le chef d'ouvres de l'historien kurde Chérif Khân Bitlisi (Chérif-Nameh), l'ouvrage qui est traduit dans beaucoup de langues. La traduction française de cet ouvrage à été fait par Charmoy, en 4 volumes en 1868 à Saint-Pétersbourg, l'ouvrage reste toujours indispensable pour ceux qui travaillent sur l'histoire kurde. Le chronique kurde de Molla Mahmûd Bayazidi *Нрабы и обычаи Курдоб*, (mœurs et coutumes des kurdes), écrit en 1858-1859 et publié en 1963 à Moscou, nous avons bien servir ce chronique pour voir le détail à l'intérieure de la société tribal kurde et de comprendre le rôle de la tribu au sein de la société.

En ce qui concerne les sources anglaises, le livre de Lorimer, J.G, *Gazettier of The Persan Golf, Omân, and Central Arabia*. Cet ouvrage en deux grandes parties a été écrit sur le golf persique durant XVII-XIX^e siècle. L'auteur de cet ouvrage Lorimer, l'un des fonctionnaires du service civil du Gouvernement d'Inde et il a écrit pour les services secrets anglais. En 1908, pour la première fois a été publié à Calcutta et distribué dans un tirage limité pour les hauts responsables anglais. La deuxième partie a été publiée en 1915, avec des exemplaires extrêmement limités. Ces documents jusqu'en 1969 était interdits à la publication. Cette source historique nous donne beaucoup d'informations réelles et très utiles pour éluder le rôle du colonialisme britannique dans la région du VII^e siècle au XIX^e siècle.

Le rapport d'enquête de la commission de Société des Nations envoyé sur place à vilayet de Mossoul en 1925 et chargé de récolter des informations pour la Société des Nations est l'une des sources importante pour notre étude. D'autres, les chroniques turques, persanes et arabes contiennent des informations et données dispersées ne sont pas sans intérêts. Parmi ces chroniques, celle de Rassoul al-Kerkuki, *Dew'at al-wizara fi tarikh waqai' al-zawra* (le Parasol des ministres dans l'histoire des événement de Bagdad). Cette chronique a été écrite à la demande du vali Bagdad Dawûd Pâshâ (1817-1831). Cette source donne des informations précises sur les émirats du Kurdistan, jusqu'à la fin de l'autorité de David Pâshâ en 1821 et surtout la relation entre l'émarat de Bâbân et l'émarat de Sôrân. Il en est de même pour les

chroniques de l'historien arabe Yasin al-Hammarî : *Gayat al-maram fi tarikh mahasin al-Bagdad*, (le but de dessein dans le charme de l'histoire de Bagdad), *Graib al-asar fi hawadis robh al-qarin hachir* (Les étranges traces dans les événements d'un quart de siècle).

2. Mémoires et récits

Dans les mémoires et souvenirs des personnalités de l'époque il y a certains d'entre eux qui donnent des informations très riches. Parmi ces mémoires le souvenir du Sultan Abdulhamid II, publié pour la première fois en français vers l'année 1914, est très important du point de vue de la pensée panislamique de sultan Abdülhamîd II. D'autres, les mémoires de Ahmad Xwaca, le Cheikh Latif contiennent des informations précises sur le mouvement du Cheikh Mahmûd à l'époque de après la première guerre mondiale. Dans les récits et les livres des hommes politiques européens, le livre du F. Millingen, officier anglais qui servit l'armée ottomane au début de la deuxième moitié du XIX^e siècle, est très utile pour comprendre les relations intertribales frontalières. Le livre du Arnold Wilson, le Haut-commissaire britannique à Bagdad, Sir Arnold Wilson, *Mesopotamia 1917-1920: A Clash of Loyalties: A Personal Historical Record, 1931*, contient des informations assez importantes, mais le livre était écrit avec une vision coloniale. Une autre source très marquante sont les récits du voyages de Major Noël au Kurdistan, connu sous le nom de « Lawrence kurde » parmi les hommes politiques anglais de l'après Guerre, contient des matériaux extrêmement importantes, mais ces livres sont édités en exemplaire très limités et qu'aujourd'hui sont conservés dans les archives britanniques, par exemple (*Diary of Major Noel, Bagdad, 1919*) et encore sa brochure (*Notes on The Kurdish Situation, Bagdad 1919*), sont des sources très importantes. Le livre du J.C. Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs, Travel and Research in North-Eastern Iraq 1919-1925*, London, 1957), qui participait aux événements de l'après Armistice contient des informations importantes. En premier lieu ces données sont très utiles pour les historiens et sont des sources utiles.

3. La Presse

Dans la préparation de cette étude nous avons utilisé plus au moins la presse française, anglaise, arabe et même kurde. Ces journaux sont : l'Asie française (Paris), Journal Asiatique (Paris), Parliamentary Papers (London), Journal Officiel des société des Nations (Genève), Revue du Monde Musulman (Paris), Bulletin périodique de la presse turque (Paris), *Libération*

(Paris), *Jiyanewe* (Kurdistan), Bulletin of The School of Oriental and Affaires Studies (London) et bien d'autres qui fournissent des informations générales sur le sujet.

B. Travaux

I. Etudes, thèses, livres

En préparant cette étude nous avons consulté plusieurs études, thèses et travaux concernant le sujet. Parmi ces travaux, nous pouvons signaler le livre du spécialiste russe de la question kurde, A. N. Khâlfîn, l'auteur de *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya fi 'l-halakat al-dawliyya khilal al-qarin al-tasih ashar* (La lutte sur le Kurdistan : la question kurde dans les relations internationales au XIX^e siècle), Bagdad, 1969), qui était publié en Russie à Moscou, en 1963, traduit en arabe, kurde et turc, fournise des information assez riches et très utiles. L'importance de ce livre pour nous réside dans le fait que ce travail été préparé essentiellement à partir des documents russes du XIX^e siècle. Ainsi que les deux études de historiens russe M.C. Lazarev (Impérialisme et la question kurde 1917-1923, Moscou 1989 et (*la question Kurde 196 1917*), Moscou 1972 et que tout les deux sont traduits en turc, arabe et kurde, qui remplit les lacunes de notre source russe. La thèse de doctorat de l'historien égyptien Abdul-Aziz Newar, *tarikh al-Irak al-hadis min nihayat hokm Dawd Bacha ila nihayat hokm Madhat bacha*, la Caire, 1968), publiée en 1968 en Egypte, fut l'une des études utiles qui est appuyée sur les documentations anglais et nous a beaucoup servit. Le travail remarquable de géographe irakien Shakir Khasbak (*al-akrad : dirasat gugrafiyye atnografiyya*, (Les Kurdes : étude géographique et ethnographique, Bagdad, 1972), est très utile pour comprendre la vie sociale au Kurdistan. Sur le conflit Irako irakien existe un certain nombre de livres et des travaux plus ou moins importants. Par exemple, la thèse Achoube-amini, R, (*le conflit de frontière irako-iranien-* Paris, 1936) contient des informations très utiles. Le livre de l'historien iranien Manuchehr Parsadust, *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtêlâfat, djang-é Irân va Iraq*, (Les origines historique des conflits Iran-irak, Téhéran, 1990) consacré au conflit frontière Irako-iranien qui fournit des informations importantes. Nous devons signaler le livre du chercheur iranien Kaveh Bayat, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân bar ravabet-e khâreji-e Irân-* Téhéran, (Les révolte des kurdes de Turquie et ses effets sur les relation extérieur de l'Iran 1928-1931, 1995), un travail propre et scientifique. Nous avons bien utilisé les travaux de géographie kurde Fouad Hama-Khorshid sur la langue kurde, ainsi que son dernière étude (*Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya*, (La question kurde dans les conférences internationaux, 2001).

Enfin, un nombre important de récits et de travaux qui ont été utilisés pour cette étude, sont donnés dans la bibliographie sélective.

Bibliographie sélective

Bibliographie sélective

- AJSLL*: The American journal of Semitic languages and literatures
AM: Anatolia Moderna
BOSAS: Bulletin of The School of Oriental and Affaires Studies
BPPT: Bulletin périodique de la presse turque
CM: Confluences Méditerranée
GETC: Groupe d'études sur la Turquie contemporaine
EI: Encyclopédie de l'Islam
EI-NE: Encyclopédie de l'Islam-Nouvelle edition
IJKS: The International Journal of Kurdish Studies
GJ: The Geographical journal
GKZK: Govârî kôrî Zaniyarî Kord
JDPL: Journal des débats politiques et littéraires
JO: Journal Officiel (Société des Nations)
JRAS: The Journal of the Royal Asiatic Society
JS: Journal des Savants
RMM: Revue du Monde Musulman
SEEH: Société Egyptienne des études historiques
SK: Studia Kurdica
JRCA: Journal of the Royal central Asian
MEJ: Middle East Journal
MES: Middle Eastern Studies
JHS: Journal of the History of Sufism
JIMMA: Journal Institute of Muslim Minority Affairs
P-OC: Proche-Orient Chrétien
RP: Revue de Paris
RI: Relations Internationales
RDA (MC): Revue du Monde Arménien (Moderne et Contemporaine)
IJMES: International journal of Middle Eastern Studies
TWQ: Third World Quarterly

A

- Aaron**, Klieman, *Foundations of British Policy in the Aran World: The Cairo Conference of 1921*. Ed. The Johns Hopkins Press, London, 1970.
- Abbâss**, Nâdji, « Koçarî u transhumans le parezgay Suliamanî u Hewler », (Le nomadisme et la transhumance dans les villes de Suleymânia et Hewler), In *GKZK*, v II, P I., 1974, pp. 363-406.
- Abdulla**, Najat, *Kordistan u kêchay simurî osmanî-fârsî 1639-1847*, (Le Kurdistan et le conflit de frontière turco-persan 1639-1847), (en kurde), Kurdistan, Hawlêr, Ed. Mokriyanî, 2001.
- Abdulla**, Najat, *Shôrshî sheykh Ubaydullây Nahrî le balganâmakânî Firansi-dâ 1879-1882*, (Les documents français sur la révolte du cheikh 'Ubaydullâ de Nehrî 1879-1882), Documents réunis, présentés et annotés, Ed. Maktabî Bir u Hoshiyârî, Suleymânia, 2004.
- Abdul-Hamid**, *Avant la débâcle de la Turquie : pensée et souvenir de l'ex-Sultan Abdul Hamid II*, recueils et traduit par : Ali Vahby, Editeur : Attinger frères, Paris, Neuchâtel, Paris, 1919.
- Adamiyât**, Fereydun, *Amir-Kabir ve Irân*, (Amir Kabir et l'Iran), Ed. Sherkat-e Sahâmi-e Enteshâr, 5^e éditions, Téhéran, 2535/1956.
- Achcar**, Joseph, *La France et l'Angleterre dans le Proche-Orient : l'évolution politique de la Syrie et du Liban de la Palestine et de l'Irak*. Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1934.
- Achoubé-Amini**, R., *Le conflit de frontière irako-iranien*, Université de Paris (Thèse de doctorat en science politique), Société anonyme des imprimeries Delalian, Paris, 1936.
- Ahmad**, **Kemal Mazhar**, *Mêju, kortabasêkî zanistî mêju u kord u mêju* (l'Histoire: une étude brève de science de l'histoire, les kurde et l'histoire), Bagdad, 1983.
- _____, *Dirasât fi tarikh Irân al-hadîth wam mo'asir*, (Etudes sur l'histoire moderne et contemporaine de l'Iran), Bagdad, 1985.
- _____, « Les Kurdes et le génocide des Arméniens », traduit du kurde par Halkawt Hakim, In *RDA(MC)*, Tome 4, Paris, 1998, pp. 163-184.
- , *Kordistân le sâlakani cangi yakamî cihanida*, (Le Kurdistan durant les années de la Première Guerre Mondiale), Ed. Korî Zaniyarî Kord, Bagdad, 1975.
- Ahmadi**, Hamid, *Qowmiyyat va qowmgarâ'i dar Irân : az afsâneh tâ vâqe'iyat*, (Appartenance ethnique et l'esprit de tribu en Iran : du mythe à la réalité), Ed. Ney, Téhéran, 1999/1378.
- Ahmedov**, A.S., *Les relations franco-turques 1918-1923*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III, Paris, 1979.
- Air Djbabdj** A.H., *La question du Chatt-el- Arab*. Thèse de doctorat, Université de Paris, faculté de droit et des Sciences Economiques, 1962.
- Afschar**, Mahmoud, *La Politique Européenne en Perse, quelques pages de l'histoire diplomatique*, Berlin, Librairie orientale Iranschâhr, 1921.

- Akgönül**, Samim, *Les Grecs de Turquie*, Ed. L'Harmattan, 2004. Unver Unal, *la citoyenneté turque et la question kurde*. D.E.A en Science politique -Université Lumière Lyon 2, (sous la dir. de : Lahouri Addi), Lyon, 2000.
- Akihiko**, Yamaguchi, *Contribution à l'histoire du Kurdistan de Mokri*. Mémoire du D.E.A, Ecole Pratique des Hautes Etudes (sous .dir. de Jean Calmard), Paris, 1996.
- Akhtar**, Shameem, « The Iraqi-Iranian dispute over the Shatt-El-Arab », In *Pakistan Horizon*, Third quarter, Vol XXII, n° 3, 1969, pp. 213-220.
- al-'Azzawî**, Abbâs, *'achayir al-Irak : al-kordiya*, (Les tribus de l'Irak : Les tribus Kurdes), tom II, Bagdad, 1947.
- _____, *Shâhrezûr-al-sulimaniyya, allîwa wal-madina*, (Shâhrezûr-Suleymânîa : liva et ville) (en arabe), publié par Mohammad-'Ali Qeradaghî, Bagdad, 2000.
- _____, *Tarîx al-Iraq beyn al-ihtilaliyin*, (l'histoire de l'Irak entre deux occupations), t. VIII, 1956.
- al-Badlîsî**, Ch., *Al- Chéref- Nâmeḥ, fi tarîkh dḡal wal-îmarat al-kordiyya* (*Chérif-nâmah dans l'histoire des Etats et des principautés kurdes*), traduit par : Djamil Rojbayanî, 1^{ère} édition 1953, 2^{ème} éditions, Mokriyani, Hawlêr 2001.
- al-djabiri**, Mohammad Abid, *al-assabiyyat w al-dewlet*, (Assabiyyat et l'Etat), Beyrouth, 1994.
- al-Dijily**, H., *Al-halakat al-irakiyat al-iraniyat khilal khamsat qiron*, (Les relations Irako-Iraniennes pendant cinq siècles), Ed. Dar Al-Hodâ, Beyrouth, 1991.
- Alem**, Jean-Pierre, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1983.
- Alexanian**, Jacques des, *le ciel était noir sur l'Euphrate : la tragique histoire des Arméniens*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1988.
- al-Izzi**, Khâled, *The Shatt al-Arab dispute : a legal study* ED. Third World Centre for Research and Publishing, London, 1981.
- al-Haj**, Aziz, *Al-qaziyyat al-kordiyyat fil-'ishrinat*, (La question kurde dans les vingt), Ed. Mossasat al-Arabiyya, Beyrouth, 1985.
- al-Hammari**, Y., *Garâib al-asar fi hawadis robh al-qarn al-salis hachar* (Les étranges traces, dans les événements d'un quarte siècle du XIX^e siècle, Mossoul, 1945.
- _____, *Gâyat al-marâm fi tarîkh ma-hasîn al-Bagdad*, (Le but de dessein dans le charme de l'histoire Bagdad), Bagdad, 1968.
- Alichoran**, Joseph, « Du génocide à la diaspora : Les Assyro-chaldéens au XX^e siècle », publié dans la revue *Istina*, 1994, n° 4, octobre-décembre (tiré à part).
- Ali**, Shâker, A., *Tarîkh al-Irak fil ahdil osmanî : dirasat fi alhalaqat al-siyasia 1638-1750*, (L'histoire de l'Irak à l'époque ottomane. une étude sur sa situation politique 1638-1750), Mossoul, 1985.
- al-Eslâmi**, Djavâd Sheykh, *Sima-ye ahmad Shâh-e Qâjâr : pas az gozasht-e haftâd sâl az aqd-e qarardâd-e 1919 Irân va Englis*, Ed. Nashr-e Goftâr, Téhéran, 1993/1372.

Aliyawayî, Abdulla, *kordistan le serdemî dawlatî osmanida le nawarastî sedey nozde ta cangi yekemi cihani*, (Le Kurdistan à l'époque de l'Empire ottoman depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale), Ed. Centre d'études stratégiques du Kurdistan, Kurdistan, 2004.

al-Kerkoukî, Rassoul, *Dawhat al-wozara fi tarikh waqaih bagdad al-zawra*, (le parasol des ministres dans l'histoire des événements de Bagdad), traduit du turc en arabe par : Mossa Kazzim Newres, éditions Dar Al-Kâtib, Beyrouth, 1963.

al-Râwî, DJ, *Al-Hudud al-dawliya wa mochkilat al-hudud al-irakiya-al-iraniya*, (La frontière internationale et le problème de la frontière irako-iranienne), (en arabe), Bagdad, 1975.

al-Sarraf, *Al-sabak : min firaq al-ghulat fi al-'Iraq*, (Les Shabaks : une secte extrême en Irak), Ed. Al-Maarif, Bagdad, 1954.

al-Sultan, Mahfood, *Les relations entre l'Irak et l'Iran, de 1911 à 1980*. Thèse de doctorat (sous la dir. de ANDRE MARTEL), Université de Montpellier 3 : 1987.

al-Zabit, Shakir Sabir, *Al-'Alaqat al-Dawliyah wa ma'ahadat al-Hudud bayna al-'Iraq wa Iran*, (Les relations internationales et les traités de frontière entre l'Irak et l'Iran), (en arabe), Bagdad, 1966.

Amédée, Pierre- Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse, fait dans les années 1805 et 1806*, Paris, 1821.

Amin, M, Kâmarân Ahmad, *Kordestân le nêwân milmlanêy new dewleti u nawçayida 1890-1932*, (Le Kurdistan dans les luttes international et régional 1890-1932), (en kurde), Suleymânia, 2000.

Amin, S, M., *Kord u adjam, mêjuî siyasî kordakanî Eran* (Les Kurdes et les Perses, histoire politique des kurdes de l'Iran), Kurdistan, Hawlêr, 1992.

Amselle, Jean-Loup & M'Bokolo, Elikia (sous la dir. de), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Ed. La Découverte, Paris, 1999.

Ancel, Jacques, *Manuel historique de la question d'Orient : (1792-1926)*, Ed. Delagrave, Paris, 1926.

Anderson, Benedict, *L'imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauza, éditions la Découverte, Paris, 1996.

Andrews, Peter Alford, *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, 1989.

Cohen, Claudine, *Grandir au quartier kurde*, Institut d'ethnologie, Paris, 1972.

Angell, Norman, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, traduit du manuscrit arménien par : M. S. David-Bey, Paris, Impr. de H. Turabian, 1920.

Anastase, Marie, « La découverte récente des deux livres sacrés des Yézidis », In *Anthrops*, Wien, t VI, 1911, pp. 1-39.

Antonius, George, *The Arab awakening : The story of the Arab National Movement* (2^e éd), Ed. Hamish Hamilton, London, 1938.

Ardalan, Sheerin, *Les Kurdes Ardalân entre la Perse et l'Empire ottoman*, Ed. Geuthner. Coll. Société d'histoire de l'Orient, Paris, 2004.

Aron, Sophie, *Translittération, transcription et traduction du texte pehlevi : Kârnâmag-î Ardaxsir-î pâbagân*. Mémoire de maîtrise (sous la dir. de Pierre Lecoq), Université Paris III-Sorbonne nouvelle, septembre 1997.

Arfa, Hassan, *The Kurds: An historical and political study*, Ed. Oxford University Press, 1966.

Ariel, David, « Les Kurdes et le Moyen-Orient », In *Orient-Occident*, n° 2.280, (CCXVIII), 16 novembre 1951, pp. 1-8.

Aslan, Mustafa, *Pouvoir de guérir, pouvoir social et prestige religieux : au tour du cheikh kurde*. Thèse de Doctorat, Université d'Aix-Marseille -III, 1998.

Atabaki, Touraj, *Azerbaijan: Ethnicity and Autonomy in Twentieth-Century Iran*, Ed. British Academic Press, London, New York, 1993.

Avériyanov, P. Y., *Osmanli-Rus ve Iran Savaslar'ında Kürtler 1801-1990*, Ed. Sipan, Ankara 1995.

_____, *Kord la djangî Rosiya la gel Eran u Turkiyada : barudoxi siyasi kordî torkiya u Eran u Rusia*, (Les Kurdes dans la guerre de la Russie avec la Perse et la Turquie : la situation politique des kurdes de Turquie, de Perse et de Russie), traduit de russe en kurde par : Afrasiyab Awrâmî, Kurdistan, 2004.

B

Bacqué-Grammont, Jean-Louis, *Les Ottomans, les Safavides et leurs voisins : contribution à l'histoire des relations internationales dans l'Orient islamique de 1514 à 1524*. Ed. L'Institut Historique-Archéologique Néerlandais de Stamboul ; 56, Istanbul, 1987.

Balta, Paul (sous la dir.de), *Notes et études documentaires : Le conflit Irak-Iran 1979-1989*, Ed. la documentation française, n° 4889, 1989-14.

Bâmdâd, Mehdi, *Sharh-e hâl-e rejâl-e Iran dar qorun-e 12, 13 et 14 d'hegire*, Téhéran, Volume 1, 1351/1972.

Bast, Oliver, *Les allemands en Perse pendant la première guerre mondiale: d'après les sources diplomatiques françaises*, Ed. Institut d'études iraniennes, Paris, 1977.

_____, « La mission persane à la Conférence de paix en 1919 : Une Nouvelle interprétation », In Oliver Bast (éd), *La Perse et la Grande guerre*, Ed. Institut français de recherche en Iran, Téhéran, 2002, pp. 375-425.

Batatu, Hanna, *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq: A study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of its Communists, Ba'thists, and Free Officer*, Ed. Princeton University Press, 1978.

Bayat, Kaveh, *Shuresh-e kordhâ-ue Torkiyeh va ta'sir-e ân bar ravabet-e khâreji-e Irân-1307-1311*, (Les révoltes des Kurdes de Turquie et ses effets sur les relations extérieures de l'Iran 1928-1931), Ed. Nashr-e Tarikh-e Irân, Téhéran, 1995/1374.

Баязиди, Мела Махмуџ., *Нрабы и обычаи Курдоб*, (mœurs et coutumes des kurdes), traduction en russe suivie du texte original intégral, Ed. Издательство Восточной литературы, Москва 1963.

Beder Khân, Sureya, «The Case of Kurdistan against Turkey», 1928, (Réédité) In *IJKST*, Vol 18, n° 1 &2, 2004, pp. 113-154.

Bell, Gertrude, *The Arab of Mesopotamia*. The Superintendent, Government Press, Basrah (1917 ?).

_____, *Fisoul fi tarikh al-Irak al-hadith*, (Chapitres de l'histoire récente de l'Irak), traduit en arabe par Djâfer Al-Khayyât, Ed. Ministère de l'Education et l'Enseignement, Bagdad, 1971.

Bellan, Lucien-Louis, *Shâh 'Abbâs I : sa vie, son histoire*, Ed. Geuthner, Paris, 1932.

Bendetsen, Age Meyer, *Les dialectes d'Awroman et de Pâwwâ*, Kobenhangn, 1921.

Berkho, Aziz., *Al-ashoriyoun*, (Les Assyriens), (en arabe), Suède, 1985.

Biron,Gontant R., *La France et la question de Mossoul*, Ed. Société d'études et d'informations économiques, Col. Mémoires et documents, 1923.

Bittner, M., *Die Heiligen Bücher der Jeziden oder Teufelsanbeter (Kurdisch und Arabisch)*, Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-Hist., Klasse, Band 55, Abhandlung 4, und Band 55, Abhandlung 5,Vienna, 1913, 55/4, pp. 1-97: 55/5, pp. 3-17 & 13-39.

Blau, Joyce, *Le problème Kurde : essai sociologique et historique*, Ed. Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain, Bruxelles, 1963.

_____, *Le fait national kurde*. Mémoire de licence, Université libre de Bruxelles. Faculté de philosophie et lettres. Institut de philologie et d'histoire Orientales et Slaves.

_____, « Les Juifs au Kurdistan », In *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Ch. Robin. ed, Ed. Paul Gauthner, Paris, 1985, pp. 123-132.

_____, « Le rôle des cheikhs Naqshbandî dans le mouvement national kurde », In *Naqshbandis : cheminements et situation actuelle d'un ordre mystique musulman*, actes de la Table Ronde de Sèvres (2-4 mai 1985), édités par Marc Gabrioëau, Alexandre Popovic et Thierry Zarcone, Ed. Isis, Istanbul - Paris, 1990, pp. 371-377.

Bois, Thomas, « La religion des Kurdes », In *P-OC*, Vol XI, Jérusalem, 1961, pp. 105-136.

_____, « Kurdes et Kurdistan », In *Encyclopédie de l'Islam*, tome V, Ed. E. J. Brill & G.-P. Maisonneuve & Larousse S. A, Leiden et Paris, 1986, pp. 441-489.

_____, *Connaissance des kurdes*, Ed. Khayats, Beyrouth, 1965.

Boissel, Jean, *L'Iran moderne*, Ed.PUF.Coll. QSJ, Paris, 1975.

Bolukbashi, Ali, *Jâme'eh-ye ili dar Irân*, (la société tribale en Iran), Ed. Daftar-e pezhuhesh-hâ-er farhangi, Téhéran, 1381/2002.

Bonte, Pierre, Izard, Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 1991.

Borhanedin A., Yassin, *Vision or Reality? The Kurds in The policy of Great Powers, 1941-1947*, Ed. Lund University Press, Sweden, 1995.

Boulanger, Philippe, *Le destin des kurdes*. Ed. L'Harmattan, Paris, 1998.

Böwering, Gerhard, « Règles et rituels soufis », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir.de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 139-156.

Bozarslan, Hamit, *La Question kurde: Etats et minorités au Moyen-Orient*, Ed. Presses de Science Politique, Paris, 1997.

_____, *Histoire de la Turquie contemporaine*, Ed. La Découverte. Coll. Repères, Paris, 2004.

Breton, Roland, *Les ethnies*, Ed. PUF, QSJ, Paris, 1981.

Browne, E. G., *The Yazîdis of Mosul*. Appendix to Parry, O. H. -b., *Six months in a Syrian monastery*, London, H. Cox: 1895, pp. 357-387.

Bruinessen, Martin Van, « Les kurdes et leur langue au XVII^e siècle : Notes d'Evliya Tchelebi sur les dialectes kurdes », In *SK*, n° 1-5, Ed. Institute Kurde de Paris, pp. 13-34.

_____, « Kurdish tribe and the State of Iran : The Case of Simko Revolt », In *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, edited by Richard Tapper, Ed. Croom Helm, London, 1983.

_____, *Agha, Shaikh and State, The Social and Political Structures of Kurdistan*, Ed. Zed Books, London, 1992.

_____, « A Kizilbash community in Iraqi Kurdistan: The Shabak ». In *Les annales de l'autre Islam*, n° 5, Islam des kurdes, Paris, 1998, pp. 185-196.

_____, «Shabak». In *EI-NE*, Ed. Brill, Tom IX, Leiden, 1998, pp. 157-158.

_____, *Mullas, Sufis and heretics: The Role of Religion in Kurdistan Society: Collected articles*, Ed. Isis Press, Istanbul, 2000.

_____, « Les Kurdes, Etats et tribus », In *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam* (sous la dir.de Hosham Dawod), Ed. Armand Colin, Paris, 2004, pp. 145-168.

Brunet, Roger, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, 2^{ème} Ed. Reclus- La Documentation française, Paris, 2005.

C

Cabanel, P., *La question nationale au XIX^e siècle*, Ed. La Découverte, Paris, 1997.

- Campanile**, Giuseppe, O.P., *Histoire du Kurdistan*, trad. de l'italien par le R.P. Thomas Bois, O.P., Ed. l'Harmattan, Paris, 2004.
- Cardahi**, Choucri, *Le mandat de la France sur la Syrie et le Liban : son application en droit international public et privé*, Ed. Libr. du Recueil Sirey, Paris, 1934
- Carzou**, Jean-Marie, *Un Génocide exemplaire : Arménie 1915*, Ed. Flammarion, Paris, 1975.
- Caujole**, Dr. Paul. *Les Tribulations d'une ambulance française en Perse*, Ed. Les Gémeaux, Paris, 1922.
- Chabel**, Malek, *La formation de l'identité politique*. Ed. PUF, Paris, 1986.
- Chabot**, Jean-Luc, *Le nationalisme*, Ed. PUF, 3^e éditions, Paris, 1995.
- Chaliand**, Gérard et Ternon, Yves, *1915-1917: Le génocide des Arméniens*, Ed. Complexe, Coll. La Mémoire du Siècle), Bruxelles, 1980.
- Chaliand**, Gérard, *Le malheur kurde*, Ed. Seuil, Paris, 1992.
- Chagnollaud**, Jean-Paul et Souiah, Sid-Ahmed, *Les frontières au Moyen-Orient*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2004.
- Chantre**, Ernest, *Recherche anthropologique dans le Caucase*, Paris - Lyon, t IV. 1887.
- Charmoy**, F., Cheref-Nâmech ou fastes de la nation Kourde, en 4 volumes, St-Pétersbourg, 1868-1875, première I, t II.
- Chérif Pacha**, *Mémorandum sur les revendications du peuple Kurdes*, Présenté le 22 mars 1919 à Conférence de la paix, Imprimerie. A. G. L'Hoir, Paris, 1919.
- Chevalier**, Michel, *Les montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan septentrional*, Paris, 1985.
- Chiguh**, Bletch (Dr), *La question kurde : ses origines et ses causes*, Ed. Publication de la Ligue Nationale Kurde Hoyboun, n° 6, Le Caire, 1931.
- _____, *Al-qaziyya al-kordiyya, mazi al-kord wa 'azirihim*, (La question kurde, son passée et son présente), publications de la Ligue National kurde (Hoyboun), n° 5, Ed. dar al-katib, Beyrouth, 1986.
- Christensen**, R. O., « Tribes, States and Anthropologists », In *MES*, V 22, n° 2, April 1986, pp. 286-292.
- Chubineh**, Bahram, *Tashayyo' va siyâsat dar Irân* (Shi'isme et politique en Iran), t I, 1984.
- Cigeril**, Sabri, *Les kurdes et leur histoire*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1999.
- Claudius**, Rich James, *Narrative of a Residence in Koordistan, and on The Site of Ancient Nineveh ; with journal of a voyage down the Tigris to Bagdad and an account of visit to Shirauz and Persepolis*, vol I, London, 1836.
- Clayer**, Nathalie, « La Bektâchîyya », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir .de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 468-474.

Cloarec, Vincent & Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 2000.

Cloarec, Vincent, *La France et la question de Syrie : 1914-1918*, Ed. CNRS, Paris, 2002

Cooper Busch, Briton, *Mudros to Lausanne : Britain's frontier in West Asia, 1918-1923*, Ed. Albany : State University of New York Press, 1976.

Connor, Walker, «The Nation and its Myth», In *Ethnicity and Nationalism*, (edited by) - Anthony D. Smith, Ed. E.J. Brill, Leiden, New York, Köln, 1992, pp. 48-57.

Corbin, Henry, « Shî'isme », In *Encyclopaedia Universalis, Dictionnaire de l'Islam : religion et civilisation*, Ed. -Albin Michel, Paris, 1997, pp. 775-782.

Corbin, Henry, *l'Imâm caché*, Ed. L'Herne, Paris, 2003.

Corm, Georges, *Le Moyen-Orient*. Ed. Flammarion. Coll. Dominos, Paris, 1993.

Cottam, Richard W, *Nationalism in Iran*, Ed. Pittsburgh: University of Pittsburgh, 1964, (Second edition- 1979).

Creagh, James, *Armenian, Koords, and Turks*, London, volume II, 1880.

C, R., « L'Angleterre, la Russie et la Perse », In *l'Asie Française*, n° 159, quatorzième année, Juin 1914, pp. 232-234.

Crutiansky, Léon, *La Mésopotamie et la lutte pour les Pétrole de Mossoul*, Paris, 1927.

_____, la question de Mossoul devant le Conseil de la Société des nations. Thèse de doctorat, Université de Paris, 1927.

Cuinet, Vital, *La Turquie d'Asie: géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie-Mineure*, Ed. E. Leroux, t II, Paris, 1891.

Curzon, Robert, *Armenia : a year at Erzeroom, and on the frontiers of Russia, Turkey and Persia*, Ed. J. Murray, London, 1854.

Curzon, George N., *Persia and the Persian Question*, (1892), Ed. Frank Cass and Co. Ltd, second Ed, London, t I, 1966.

D

Dadrian, Vahakn N., *Autopsie du génocide Arménien*, traduit de l'anglais par Marc et Mikaël Nichanian, Ed. Compexe, Coll. Historiques, Bruxelles, 1995.

Debs, Joumana, « Les minorités Assyriennes et Kurde dans l'Empire ottoman », In *Minorités et nationalités dans l'Empire ottoman après 1516*, Actes du colloque du 28, 29 et 30 avril 1999 / organisé par le département d'histoire de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université libanaise, section II ; en collab avec l'Association des historiens libanais, Liban, 2001, pp. 83-99.

Denécheau, Josephh-Henri, *La Méditerranée arabe et le Proche-Orient au XX^e siècle*, Ed. Masson, Paris, 1976.

Djbabdj, Air A.H., *La question du Chatt-el- Arab*. Thèse de doctorat, Université de Paris, faculté de droit et des sciences économiques, 1962.

Djalîl, Djalîlî, *Kordekânî emprâtoryay Osmanî*, (Les Kurdes de l'Empire ottoman), traduit de russe en kurde par : Kawis Qaftan, Ed. Dezgay Roshinbirî û Bilaw Kirdnewey Kordî, Bagdad, 1987.

_____, *Raparîni kordakan salî 1880*, (La révolte des kurdes de 1880), traduit de russe en kurde par : Kaws Qeftân, Bagdad, 1987.

_____, *Handé simay jiyani komalayati u siyasi u kulturî kord le kotayi sedey nozdeyem u seretay sedey bistemda*, (Aspects de la vie sociale, politique et culturelle kurde à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle), traduit de russe en kurde par : Anwar Kader Muhammad, Suède, 1993.

_____, « al-intifazat al-kordiya fi al-qarin al-tasih 'ashir », (Les soulèvements kurdes au XIX^e siècle), In *al-harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par: Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, pp. 11-39.

Djalili, Mohammad-Reza, *Religion et révolution : l'islam shi'ite et l'Etat*, Ed. Economica, Paris, 1981.

_____, « Territoires et frontières dans l'idéologie islamiste contemporaine », In *Relations internationales*, N° 63, automne 1990, pp. 305-312.

Dedeyan, Gerard (sous la dir. de), *Histoire des Arméniens*, Ed. Privat, Toulouse, 1982.

Defayn Alexandre, *Géopolitique du Proche-Orient*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 2004.

Dehgân, Ali *Sarzamin-e Zardadosht : Owzâ'e tabî'i, siyâsi, eqtesâdi, farhangi, ejtemâ'i, Târikhi-ye Rezâiye*, Téhéran, Ed. Ebn-Sina, 1348/1969.

Delcambre, Anne-Marie, *L'Islam*, Ed. La Découverte, Paris, 2004.

Derriennic, Jean-Pierre, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Ed. Armand Colin, Paris, 1980.

Desert, Jerome, *Les Kurdes, une minorité sans protection*, Mémoire de D.E .A de Science Politique, Université de Paris II, (Sous la dir. de Mario Bettati), 1989.

Digard, Jean-Pierre, Hourcade, Bernard et Richard, Yann, *L'Iran au XX^e siècle*, Ed. Fayard, Paris, 1996.

Dillemann, Louis, « Les français en Haute-Djazira (1919-1939) », In *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t LXVI-, Paris, 1979, pp. 33-58.

Dominique et Jamine Sourdel, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Ed. PUF, Paris, 1996.

Driver.G.R., « The Religion of the Kurds », In *BOSAS*, volume II, 1921-1923, pp. 197-215.

_____, « The name Kurd and its Philological Connexion », In *JRAS*, July 1923, pp. 393-404.

Duguid, Stephen, « The Politics of Unity: Hamidian Policy in Eastern Anatolia », In *MES*, Vol 9, N° 2, May 1973, pp. 139-156.

Dumont, Paul, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Ed. Complexe, Bruxelles, 1997.

During, Jean, *Musique et mystique dans les traditions de l'Iran*, Ed. Institut Français de Recherche en Iran, Paris- Téhéran, 1989.

Duroselle, Jean-Baptiste, « Les frontières. Vision historique », In *RI*, n° 63, automne 1990, pp. 229-242.

E

Edith and E. F. Penrose, *Iraq : International relations and National Development*, Ed. Ernest Benn ; Boulder : Westview Press, London, 1978.

Edmonds, Cecil John, *Kurds, Turks and Arabs, Travel and research in North-Eastern Iraq 1919-1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1957.

Edmonds, C.J., «The Iraqi-Persian frontier 1639-1938», In *Asian Affairs*, Vol.62 (New Series Vol. VI) Part II, June 1975, pp. 147-154.

Edmonds, C.J (major), «A Kurdish newspaper: « Rozh-i-Kurdistan », In *JRCA*, Vol. XII, Part I, 1925, pp. 83-90.

E.G.-K, «Kurdistan». In *Encyclopaedia Judaica*, V. 10, Jerusalem, 1971, pp. 1295-1301.

Eldem, Edhem, *Quelques lettres d'Osman Haamdi bey à son père lors de son séjours en Irak (1869-1870)*, In *AM (Yeni Anadolu)*, I, Paris, 1991, pp. 115-136.

Elias, « Le soufisme : l'humanisme de l'Islam », In *La Tribune d'Octobre*, n ° 19, 25 mars 1990, pp.78-81.

Entessar, Nader, «The Kurdish Mosaic of Discord », In *TWQ*, 11, n° 4, Octobre 1989, pp. 83-100.

Entessar, Nader, *Kurdish Ethnonationalism*, Ed. Lyne Rienner Publisher-Boulder & London, 1992.

Ettehadieh (Nezam Mafi), Mansoureh, « Les illusions et les faits : l'Iran et la Conférence de Versailles », In Oliver Bast (éd), *La Perse et la Grande guerre*, Ed. Institut français de recherche en Iran, Téhéran, 2002, pp. 427-437.

Eskender, M, CH (Dr.), *Mêjuî kord le saday chanzahamda*, (L'histoire Kurde au XVI^e siècle), traduit de l'azéri en kurde par : Shoker Mustafa, Kurdistan, Hawlêr, 1998.

F

Fany, Messoud, *La nation kurde et son évolution sociale*, thèse pour le doctorat, université de Paris, faculté de droit, Ed. Libraire L. Rostein, Paris, 1933.

Fat-'Hulla, Georgs, *Mabhasan ala hamich sawret al-chekh Ubaydulla al-Nehrî* (en rabe), (deux discours marginaux sur la révolte du Cheikh 'Ubaydulla de Nehrî), Ed. Dar Aras, Kurdistan, 2001.

_____, *Yagizat al-kord: tarikh siyasi 1900-1925*, (Le réveil des Kurdes: histoire politique 1900-1925), (en arabe), Ed. Dar Aras, Kurdistan, 2002.

Féreol, Gilles, *Dictionnaire de sociologie*, Ed. Armand Colin, Paris, 1995.

Ferîdûn Bey, *Münche'âtü-sselâtin*, Istanbul, tom 1, 1274/ 1858.

Foucher, Michel, *Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique*, Ed. Fayard, Paris, 1988.

Foster, H, A, *The making of modern Iraq: A product of World forces*, First Ed. 1935, Reissued 1972.

Fuad, Kamal, *kordistan yakamin rojnâmay kordî 1898-1902*, (Kurdistan, le premier journal kurde 1898-1902), Kurdistan, 2000.

Fuller, Graham E., « Turkey's Restive Kurds », In *Ethnic Conflict and International Politics In the Middle East*, « Edit: by Leonard Binder), Ed. University Press of Florida, 1999, pp. 224-244.

Fur Le, Louis, « L'affaire de Mossoul », In *Revue Générale de Droit International Public*, Janvier-avril 1926, n° 1-2, 33 e année- 2 e série, t VIII, pp. 60-103, (Tiré à parts), 1927.

G

Gabriel, Alfon, *Marco Polo in Persien*, Austria, 1963.

Gauvain, August, « La question d'Orient et la France », In JDPL, 143 ° année, Mardi 31 janvier 1922, p.1.

Gellner, Ernst, *Nation et nationalisme*, traduit de l'anglais par Bénédicte Pineau, Ed. Payot, Paris, 1994.

Gene R. Garthwaite, « Reimagined internal frontiers Trabe and nationalism- bakhtiyari and Kurds », In Dale F. Eickelman (edit), *Russia's Muslim frontiers: New Directions in Cross-Cultural analysis*, Ed. Indiana University Press, 1993, pp. 130-145.

Ghafor, Abdulla, *Jografîyây danishtwânî Kordestan*, (La géographie de la population du Kurdistan), Suède, 1994.

Ghassemlou, Abdul Rahman, *Kurdistan and the Kurds*, Ed. Collets, London, 1965.

_____, « Le Kurdistan d'Iran », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, pp. 157-197.

Ghilan, « Les Kurdes Persans et l'invasion ottomane », In *RMM*, n° 10, 2° année, octobre 1908, pp. 193-210.

Gilles, Dorronsoro., « L'islam kurde dans le sud-est de la Turquie ». In *Formes nouvelles de l'Islam en Turquie*, les annales de l'autre Islam, n° 6, Publications de l'Erisme, Paris, 1999, 115-134.

Giuseppe, Testi Religiosi dei Yezidi, Testi e Documenti per la Storia delle Religioni 3, Bologna, 1930.

Gobineau, Comte A., *Trois ans en Asie (de 1855 à 1858)*, Paris, 1859.

Gökçe, Hasan, *Portrait d'un émir kurde, Bedir-Khân Khan Bey*, In *Société et cultures musulmanes, d'hier et d'aujourd'hui*, N° 10, février 1996, pp. 76-81.

Golnazarian-Nichanian, Magdalina, *Les Arméniens d'Azerbaïdjan: histoire locale et enjeux régionaux 1828-1918*. Thèse de Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, (sous la dir. de Yann Richard), Paris, 2002.

Grenard, M. F., « Une secte religieuse d'Asie Mineure, les Kyzyl-bachs », In *JA*, tom III, X^e série, mai-juin 1904, pp.511-522.

Guest, John S., *the Yezidis: A Study in Survival*, Ed. KPI, London & New York, 1987.

H

Habib, Mehdi Djiwad, « al-sirah al-osmani al-farsi we aserehu fi al-Irak hata awaxir al-garin al-tasih achar », (Le lute turco-persane et son effet sur l'Irak jusqu'à la fin du XIX^e siècle), In *Al-hudud al-charqiyya lil watan al-Arabi*, (La frontière est du pays arabe), Bagdad, 1981, pp. 77-140.

Hachemi-Behrouz, Motamed, *Les Mouvements kurdes en Iran : l'insurrection d'Ismail Aqa (Simko), 1918-1930*. (Sous la dir. de Rene Gallissot), Université Parsi VII, 1989.

Hakim, Halkawt, « Mawlânâ et les pouvoirs », In *Naqshbandis : cheminements et situation actuelle d'un ordre mystique musulman*, actes de la Table Ronde de Sèvres (2-4 mai 1985), édités par Marc Gabrioëau, Alexandre Popovic et Thierry Zarcone, Ed. Isis, Istanbul - Paris, 1990, pp. 361-370.

_____, « Conflit Qâdriyya-Naqshbandiyya dans le milieu kurde au début du XIX^e siècle », In *JHS*, Special issue : *The Qâdriyya Ordre, Dedicated to Alexandre Popovic*, Ed. Simurg, Istanbul, n° 1-2, 2000, pp. 151-166.

Hanioglu, M. Şükrü, *Preparation for a revolution : the Young Turks, 1902-1908*, Oxford ; New York : Oxford University Press, Coll. Studies in Middle Eastern history, 2001.

Hajjar, J, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient 1815-1848*, Ed. Bloud & Gay, Belgique, 1970.

Hama-Khorshid, Fuad, « Zimanî kordî : dabashbuni jugrafiyaî dialektikanî », (La langue kurde : sa distribution géographique de ses dialectes), (en kurde), Bagdad, 1985.

_____, « Al-tawzi' al-djughrafi lil lehdjât al-loghat al-kordiyya », (La répartition géographique des dialectes de la langue kurde), In *Journal de l'Académie Kurde*, t III, Vol II, Bagdad, 1975, 612-633.

_____, *Al-gaziyya al-kordiyya fi al-moatamarat al-dawliyya*, (La question kurde dans les conférences internationales), (en arabe), Kurdistan, Ed. Mokriyanî, 2001.

Hartley, John, « Nation », In Tim O'Sullivan, *Key Concepts in Communication and Cultural Studies*. Second Edition, London & New York, 2001, pp. 196-197.

Harshami, Kh-Shaswar, *Mejwiy aramiyakân le kurdistanda*, (L'histoire des araméens au Kurdistan), (en kurde), Ed. Sardam, Suleymânia, 1991.

Hassanpour, Amir, «The identity of Hewrami speakers : reflections on the theory and Ideology of comparative philology», In *Anthology of Gorani Kurdish Poetry*, Edit by Anwar Sultani, Soane Trust for Kurdistan, London, 1998, pp. 35-49.

Hay, W. R. *Two years in Kurdistan, Experience of a Political Officer 1918-1920*, London, 1921.

Heazell, F. N. M.A. and Mrs. Margoliouth, *Kurds and Christians*, Ed. Piscataway, NJ : Gorgias Press, 2004.

Hekmat, Mohammad-'Ali, *Essai sur l'histoire des relations politiques irano-ottomanes de 1722 à 1747*. Thèse pour le doctorat Université de Paris. Faculté de droit. Paris, Ed. Les Presses modernes, 1937.

Hellot-Bellier, Florence, *Chronique des massacres annoncés : les Assyro-Chaldeens de Perse, la Perse et les puissances européennes 1896-1919*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris –III, 1998.

_____, « l'ambulance française d'Urmia (1917-1918) ou le ressac de la Grande Guerre en perse », In *SI*, t 25-1996, pp. 45-82.

_____, « La Fin d'un Monde : les Assyro Chaldéens et la Première Guerre Mondiale ». In, *Chrétiens du monde arabe : un archipel en terre d'Islam*, (dirigé par : Bernard heyberge), Ed. Autement-Collection Mémoires n° 94, Paris, 2003, pp. 127-145.

_____, « Les Assyriens de Perse au XIX^e siècle », In *Dabireh*, n° 3, été 1988, pp. 161-185.

_____, *Les Assyriens de Perse à la charnière de 2 cultures au XX^e siècle*. Mémoire de D.E.A (sous la dir. de M. Charles-Henri de Fouchécour et de Mme Homa Nateq), Université de Prais III, 1990.

Heazell, F. N., M.A. and Margoliouth, Mrs., *Kurds and Christians*, Ed. Piscataway, NJ : Gorgias Press, 2004.

Helmreich, Paul C., *From Paris to Sèvres: The Paritition of the Ottoman Empire at the Peace Conference of 1919-1920*, Ed. Ohio State University Press, Columbus, 1974.

Hinz, Walther, *Irans Aufstieg zum Nationalstaat im fünfzehnten Jahrhundert*, Berlin und Leipzig, Ed. W. de Gruyter, 1936.

Hokayem, Antoine & Marie Claude Bittar, *l'Empire ottoman, les Arabes et les Grandes Puissances 1914-1920*, Vol VI, Beyrouth, Ed. Editions Universitaires du Liban, 1981.

Hooper, Charles A., *L'Irak et la Société des Nations (Application à l'Irak des dispositions de l'article 22 du pacte de la Société des Nations)*, Paris, 1927.

Howard, Harry N., *The Partition of Turkey: A Diplomacy History 1913-1923*, Ed. University of Oklahoma Press, 1931.

Hussain, Fadhil, *Moshkilat al-Mawsil: dirasat fil- diblomasiyya al-irakiyya-al-ingliziyyat-al-turkiyyat wa fil rai al-hal*, (La question de Mossoul : Une étude dans la diplomatie anglo-irako-turque et l'opinion publique), (en arabe), Bagdad, 1975.

Hussain, Krêkâr-Abdulla, *kord u ashurî*, (Les kurdes et les assyriens), (en kurde), Ed. Centre Culturel de Galawêj, Suleymânia, 1998.

Hurewitz, J. C, *Diplomacy in The Near and Middle East, A Documentary record 1535-1956*, t, I, 1^{er} édition, New York 1956.

I

Ireland, Philippe Willard, *Iraq: A study in Political Development*, Ed. Jounathan Cape, 1937.

Ishow, Habib, *L'Irak, paysanneries, politiques agraires et industrielles au XXe siècle: contribution à la réflexion sur le développement*, Ed. Publisud, Collection Le développement, Paris, 1996.

_____, *Structures sociales et politiques de l'Irak contemporain : pourquoi un Etat en crise ?* Ed. L'Harmattan, Paris, 2003.

Izady, Mehrdad R, *The Kurds: A Concis Handbook*, London, 1992.

J

Jaba A, Recueil de notices et récits kurdes, St-Pétersbourg, 1860.

Jevakhoff, Alexandre, *Kemal Atatürk : les chemins de l'Occident*, Ed. Tallandier, Paris, 1989.

Jmor, Salah, *L'origine de la question kurde*, Ed. L'Harmattan. Coll. Comprendre le Moyen-Orient, Paris, 1994.

Joseph, Isya, « Yezidi Textes », In *AJSSL*, volume XXV, January, 1909, pp. 111-156, 218-254.

Jung, Eugène, *La Révolte arabe II : De 1916 à nos jours. La Lutte pour l'Indépendance*, Librairie Colbert Ch. Bohrer, Paris, 1925.

K

Kabbani, Shaykh Muhammad Hisham, *The Naqshbandi Sufi Way: History and Guidebook of the Saints of the Golden Chain*, Ed. Chicago: Kazi Publications, 1995.

Kaikobad, Kaiyam Homi, *The Shatt-Al-Arab Boundary question: A legal reappraisal*. Ed. Clarendon Press-Oxford, London, 1988.

Kamandâr, Ismaïl Fattah, *Les dialectes kurdes méridionaux: étude linguistique et dialectologique*, Ed. Acta Iranica, Belgique, 2000.

Karim Beg, Dara-Ahmad, *Karim bagi Fatah begi Hamavand*, (Kérim Beg Fétah Beg de Hamavand,), Ed. Mokriyânî, Kurdistan, 2001.

- Khordâhbeh (Ibn)**, *Kitab al-masâlik wa'l-mamâlik*, Ed. Brill, 1889.
- Kiliç Remzi (Dr)**, *XVI. Ve XVII. Yüzyillarda Osmanli-Iran Siyasî Atlasmarri*, Ed. TEZ, Istanbul, 2001.
- Kramers, J.H.**, « Sârliyya », In l'Encyclopédie de l'islam NE, tom IX, Ed. Leiden, Brill, 1998, pp. 65-66
- Kashani-Sabet, Firoozeh**, « Fragile frontier: The Diminishing domains of Qajar Iran », In *IJMES*, 29, 2, May 1997, pp. 2056234.
- _____, *Frontier Fictions : Shaping The Iranian Nation, 1804-1946*, Ed. Princeton University press, Princeton & New Jersey, 1999.
- Kasravi, Ahmad**, *Târikh-e Hezhdah sâleh-ye Azarbayjân*, (Dix-huit ans de l'histoire d'Azrbadjan), 3e éd. Téhéran, Ed. Amir Kabir, 1961/1340.
- Kendal**, « Les Kurdes sous l'Empire ottoman », In *Les kurdes et le Kurdistan* (dir. de) Gérard Chaliand, Ed. Maspero, Paris, 1978, pp.
- _____, « le Kurdistan de Turquie », In *Les Kurdes et le Kurdistan*, (Sous la dir. de Gérard Chaliand), Ed. Maspero, Paris, 1978, pp. 71-153.
- _____, « La genèse du nationalisme kurde », In *CM*, n°34, Été 2000, pp. 27-36.
- Kévorkian, Raymond H. & Paboudjian, Paul B.** *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du Génocide*, Ed. D'Art et d'Histoire, Paris, 1992.
- Khâlfîn, N, A.**, *Al-sirah 'la kordstan : al-masala al-kordiyya fi 'l-halakat al-dawliyya khilal al-qarin al-tasih ashar* (La lutte sur le Kurdistan : la question kurde dans les relations internationaux au XIX^{ème} siècle), traduit du russe en arabe par : Ahmad Osman Ebu-bekir, Bagdad, Ed. al-sha'ib, 1969.
- Khaznadar, Marouf**, *Mêjuy adebî kordî* (L'histoire de la littérature kurde XIV-XVIII^e siècle), t. I, Ed. Arâs, Kurdistan, 2001.
- Khesbâk, Shaker**, *Al-akrad : dirasat gugrafiyye atnografiyya* (Les Kurdes : etude géographique et ethnographique), Bagdad, 1972.
- Kieser, Hans-Lukas**, *Les Kurdes alévis face au nationalisme turc kémaliste : l'alévité du Dersim et son rôle dans le premier soulèvement kurde contre Mustafa Kemal (Koçgiri, 1919-1921)*, Ed.MERA, Occasional Paper, no 18, Amsterdam, 1993.
- Kinneir, John Macdonald**, *Voyage dans l'Asie-mineure, l'Arménie et le Kourdistan, dans les années 1813 et 1814*, traduit de l'anglais par N. Perrin, Lib. DE Gide Fils, Paris.
- _____, *Journey Through Asia Armenia, and Koordistan, in The Years 1813 and 1814. Withe remarks on the Marches of Alexander and retreat of The Ten Thousand*, London, 1818.
- Kirisci, Kemal & Gareth M. Winrow**, *The Kurdish Question and Turkey: An example of A Trans-State Ethnic Conflict*, Ed. Frank Cass, London, 1999.
- Klarsfeld, Serge**, *La Pers et les Grandes Puissances de 1907 à 1914*. Mémoire de Maîtrise (sous la dir. de Professeur Revonvin). Université Paris I, 1960.

Kohn, Hans, « Nationalism », In *Dictionary of The history of Ideas, Studies of selected pivotal Ideas*. Philip P. Wiener, Volume III, New York, 1973, pp. 324-339.

Koohi-Kamali, Farideh, *The Political Development of the Kurds in Iran: pastoral nationalism*, Ed. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2003.

Khosrev, M. M., *Lob-i-tawarikh, Histoire de la tribu des Béni Ardélan*, BNF.

Kütükoglu, Bekir, *Osmanli-Iran siyasî münâsebetleri, I (1578-1590)*, Istanbul, 1962.

Kuneralp, Sinan, « The Ottoman Drang Nach Osten: the Turco-Persian border problem in Azerbaijan, 1905-1912 », In *Studies on Ottoman Diplomatic History*, IV, (edit) Sinan Kuneralp, Ed. The ISIS press, Istanbul, 1990, pp. 71-76.

Kutschera, Chris, *Le mouvement national kurde*, Ed. Flammarion, Paris, 1979.

_____, *le défi Kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Ed. Bayard, Paris, 1997.

L

Latif Hafid, Cheikh, *Yâdâchtakânî cheikh Latif-î Hafid le ser chorshakânî cheikh Mahmûdî Hafid*, (Les mémoires du Cheikh Latif Hafid sur les révoltes du Cheikh Mahmûd Hafid), édité par Kamal Nurî Mahrouf, Kurdistan, 1995.

Laurens, Henry, *L'Orient arabe : Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Ed. Armand Colin, Paris, 2000.

Layard, Austen Henry, Sir, *Early adventures in Persia, Susiana, and Babylonia including a residence among the Bakhtiyari and other wild tribes before the discovery of Nineveh*, London: J. Murray, 1894.

Lazarev, M. C, *Emperyalizm ve Kürt sorunu (1917-1923)*, traduit de russe en turc : Mehmet Demir, Ed. Özge, Ankara, (s.a).

_____, *Kêshay kord*, (La Question Kurde), traduit de russe en Kurde par : Dr. Kawis Qaftân, Ed. Dezgay Roshinbirî Kordî, Bagdad, t I, 1989.

_____, « Nizal al-akrad al-taharuri fi asir tachkil al-imbriyaliyyat », (la lutte libératrice des kurdes à l'époque de formation de Impérialisme), In *al-harakat al-kordiya fi al-'asir al-hadis* (Le mouvement kurde à l'époque modern), traduit de russe en arabe par : Abdî Hâdjî, Ed. dar al-Râzi, Liban, 1992, pp. 41-63.

Leach, E.R., *Social and Economic organisation of the Rowanduz Kurds*, Monographs on social anthropology (N° 3), London, 1940.

Lenczowski, George, *Russia and the West in Iran, 1918-1948 : a study in Big-Power rivalry*, Ed. Westport : Greenwood press, 1949.

_____, *The Middle East in World Affairs*, 4th editions, Ed. Cornell University Press, Ithaca & London, 1980.

Leezenberg, Michiel, *Gorani Influence on Central Kurdish: Substratum or Prestige Borrowing?* Conference on Bilingualism, 1992.

_____, « Between assimilation and deportation: The Shabak and The Kakais in Northern Iraq », In *Syncretistic religious communities in the Near East*, Brill, 1997.

Léonard, Arnaud, *Une enquête sur la peste dans le Kurdistan persan*, Impr. F. Pichon, Paris, 1882.

Lévy, Jacques et Lussaut, Michel (Sous la dir. de), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Ed. Belin, 2003.

Loftus, William Kennett, *Travels and researches in Chaldaea and Susiana*, London, 1857.

Longrigg, Stephen Hemsley, *Iraq, 1990 to 1950: A political, Social, and Economic History*, Ed. Oxford University Press, London, 1968.

_____, *Four centuries of modern Iraq*, Ed. Oxford, London, 1968.

Lorimer, J. G, *Gazettier of the persian golf, Omân, and central arabia*, England, 1^{er} edition Calcutta 1915, Historical, part 1 B, Reprinted, London, 1984.

Loti, Pierre, *La Mort de notre chère France en Orient*, Ed. Calmann-Lévy, Paris, 1920.

Lewis, Geoffrey, *La Turquie : le déclin de l'Empire, les réformes d'Ataturk, la République moderne*. Trad. de l'anglais par Pierre Willemart, Belgique, 1968.

Luizard, Piere-Jean, « Le Moyen-Orient arabe », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir. de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 342-371.

_____, *La formation de l'Irak contemporain, le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'Etat irakien*, Ed. CNRS, Paris, 2002.

M

Mahmûd-Issa, Hamid, *Al-muchkilat al-kordiyya fi al-chrriq al-awsat*, (La question Kurde au Moyen-Orient), Ed. Librairie Madbuli, Egypte, 1992.

Malherbe, Michel, *Les Religions de l'Humanité*, Ed. Critérion, Paris, 1990.

Mansurî, Firuz, *Este'mâr-e Britânia va mas'aleheh-ye Arvand-rud*, (Le colonialisme Britannique et la question d'Arvand-rud), (en persan), Ed. Mo'asseseh-yé Motâle'âte târikh-e mo'âser-e Irân, Téhéran, 1997/1376.

Mansurî, Firuz, *Tarikh az tahajom u hemsâ-ye azar-i osmaniyân soKhân me goyid* (L'histoire raconte l'invasion et le voisinage gênant des Ottomans), in *Irân va Qafqâz* (l'Iran et le Caucase), (dir. de) Dr. Varjavand, Parviz, Téhéran, 1999/1378, pp. 77-101.

Mameli, Soheila-Ghaderi, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient? Les frontières des États nés de la partie asiatique de l'Empire Ottoman 1913-1939*. Thèse de Doctorat (sous la dir. de Jacques Thobie), Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris, 1996.

Mandelstam, André, *Le mort de l'Empire ottoman*, Paris, 1917.

_____, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*, Paris, Ed. Pédone, 1925.

- Mantran**, Robert, *Histoire de la Turquie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1988.
- Mar Shimun**, Surma d'Bait, *Assyrian Church Customs and the murder of Mar Shimun* with an Introduction by His Grace the Archbishop of Canterbury Edited, With A Glossary By W.A. Wigram, D.D. Published 1920.
- Masefield**, John, *Sefer-namay Marco Polo*, (Le livre du voyage du Marco Polo), traduit en persan par : Habibollah Sahihi, Téhéran, 1971.
- Mason**, Major Kenneth, « Central Kurdistan », In *GJ*, Vol LIV, n° 6, December 1919, pp. 329-347.
- Mas'udi**, *Les prairies d'or*, traduction française de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t II, Paris, 1971.
- Matthee**, Rudi, « The Safavid Ottoman frontier : Iraq-i Arab as seen by the Safavids », In Karpat, Kemal H, In *Ottoman borderlands, issues, personalities, and political changes*, Ed. Center of Turkish Studies, University of Wisconsin, 2003, pp. 157-173.
- Matti**, Mossa, *extremist Shiites (The Ghulat Sects)*, Syracuse University Press, New York, 1987.
- Mayewski**, Le Général, *Les massacres d'Arménie, d'après les constatations authentiques du : Général Russe Mayewski*, (bilingue russo-français), 1916.
- McDowall**, David, *A Modern History of the Kurds*, Ed. I.B. Tauris, London, 1966.
- McLachlan**, Keith, « Boundaris: With the Ottoman Empire », In *Encyclopaedia Iranica*, editor. Ehsan Yarshater, Volume IV, fascicle 4, Ed. Routledge & Kegan Paul, 1989-1990, pp. 401-403.
- Melamid**, Alexander, *Geographical review The Shatt Al-'Arab Boundary dispute*, In MEJ, volume 22, n° 3, summer 1968, pp351-357.
- Menant**, Joachim, M., *Les Yézidis : épisodes de l'histoire des Adorateurs du Diable*, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1892.
- Méthy**, Daniel, « L'action des Grandes Puissances dans la région d'Ourmia (Iran) et les Assyro-Chaldéens : 1917-1918 », In *Studia Kurdica*, N° 1-5, Institut Kurde de Paris, 1988, pp. 77-100.
- Meyrie**, Gustave, *Les massacres de Diarbékir : Correspondance diplomatique du Vice-consul de France 1894-1896*, Présentée et annotée par : Claire Mouradian et Michel Durand-Meyrier, Ed. L'inventaire. Coll. « Valise Diplomatique », Paris, 2000.
- Middle East watch**, *Génocide en Irak: la campagne d'Anfal contre les Kurdes*, traduit de l'anglais américain par: Claire Bremond, Ed. Karthala, Paris, 2003.
- Millingen**, Frederick (Osman-seify-Bey), *La Turquie sous le règne d'Abdul-Aziz (1862-1867)*, Ed. Librairie Internationale, Paris, 1868.
- Millngen**, F, *Wild life Among the Koords*, London, Ed. Hurst and Blackett Publisher, 1870.
- Milza**, Pierre, *De Versailles à Berlin : 1919-1945*, Ed. Armand COLIN, Paris, 1996.
- Minstère des Affaires Etrangères**, *Documents diplomatiques : Affaires Arméniennes (Projets de réformes dans l'Empire ottoman) 1893-1897*, Paris, 1897.

Ministère des Affaires étrangères. *Documents diplomatiques français : 1871-1914*, Première série. Commission de publ. des Documents relatifs aux origines de la guerre de 1914, Paris, Tom XI, 1947.

Minorsky, V., « Les délimitations de frontière turco-persanes », paru In *Bulletin de la société de géographie impériale Russe*, 833, T LII, 1916.

_____, « Shabak », In *Encyclopédie de l'Islam*, t IV, E.J. Brill, 1934, pp. 427-428.

_____, « Les origines des Kurdes », In Actes du XX^{ème} Congrès International des Orientalistes, Bruxelles, 1938, pp. 143-152.

_____, « The Mosoul question », In Reference service on International Affaires of the American Library in Paris, ° 9-10, April 15, 1926, pp. 2-44.

_____, « Notes sur sectes de Ahlé-Haqq », Extrait des volumes XL et XLV de la RMM 1920-1921 (tiré à part).

_____, « Ahl-i Hakk », In *EI-NE*, Yom I (A-B), Ed. E. J. Brill & G.P. Maisonneuve & Larose. S. A, 1991, pp. 268-272.

_____, « Adharbaydjan », In *EI-NE*, Tom I, 1960, pp. 194-197.

Mintchachvili, Albert. *Al-iraq fi senewat al-intidab al-beritani*, (l'Irak dans les années de mandat britannique), traduit en arabe par : Hachim saleh Al-tikritî, Bagdad, 1978.

_____, *kord, kurteay pewendî komelayetî-aburî, roshnbiri u guzerân*, (Les Kurdes : esquisse des relations socio-économiques, culturelles et quotidiennes), traduit en russe par Izzaddin Mustafa Rassoul, Kurdistan, 1999.

Mîrân, Rashâd. *Rewshî âyînî u neteweyî le kordstanda* (Le contexte religieux et national au Kurdistan), 1^{ière} édition Suède 1993, 2^{ème} éditions Kurdistan 2000.

Mîrzâ Shokrollâh Sanandadji, Fakhr al-Kottâb (Fakhr al-kottâb). *Tohfa-ye Nâseri Dar Târikh va joghrâfiyâu-e Kordestân*, éd. Heshmatollâh Tabibi, Téhéran, 1366/1988.

Mîrza Saleh, Ghoulam-Mohsen. *Asnâd--e resm-î dar rawabit-î siyasî Iran ve Russ ve Osmanî*, (Les documents officielles de relation politique de la Perse, Russe et Ottoman), Ed. Nachr-î Tariikh-é Iran, Téhéran, t. II, 1986/1365.

Mohandes Bâshî, Mirzâ Seyyed Dja'far-Khân. *Resâla-yé tahgigâte-é Sarhaddiyya* (Compte rendu des enquêtes sur la délimitation frontalières), (en persane), édité par Mohamad Moshirî, Téhéran, 1969.

Mofidi, Esmail. *Le statut juridique international du Chatt-el-Arab*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de droit, d'Economie et de science sociales (Paris II), Paris, 1974.

Mokri, Amir Sayfodine. La liste des études et ouvrages publiées par M. Mokri de 1945 à 1993 (bibliographie restreinte), t I, Paris, (bilingues français et perse), 1993.

Mokri, Mohammad. *Recherches de Kurdologie: Contribution scientifiques aux études iraniennes*. Coll. Langue et civilisation iraniennes, n° 3. Librairie Klincksieck, Paris, 1970.

Mokri, M., « Sultân Sehâh », In *EI-NE*, Tom IX, Ed. Brill, 1998, pp. 891-893.

Moltke, Maréchal de, *Lettres du Maréchal de Moltke sur l'Orient*, traduit de l'allemand, Paris, 1872.

Momtaz, Djamchid, *La frontière irano-irakienne dans le Chatt-El-Arab*, In IJIA, vol I, n° I, Spring 1989, pp. 87-107.

_____, «Le statut juridique du Cahtt el-Arab dans sa perspective historique», In *Actualités juridiques et politiques en Asie (Etudes à la mémoire de Tran Van Minh)*, Ed. A. Pedone, Paris, 1988, p. 59-67.

_____, «la frontière irano-irakienne dans le Chatt-el-Arab», In *Revue algérienne des sciences juridiques économique et politique*, Vol. XXI, N° 3, Septembre 1984, pp. 635-653.

More, Christine, *Les Kurdes aujourd'hui : mouvement national et partis politiques*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1984.

Mouradian, Claire, *L'Arménie*, Ed. PUF. Coll. QSJ, Paris, 1995.

Mostawfi Hamad-allâh, *Bakhsh-e nokhst az maqâlh-ey sevvom-e Nuzhat-al qolûb*, éditeur : Mohammad Dabir Siâqi, Téhéran, 1336/1957.

Moutasser-Kouhsari, Houchang *La rivalité Anglo-Russe sur l'Iran*. Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 1953.

Mokriyânî, Hussein Huzni, *Méjwy mirânî Sôrân*, (Histoire de l'émirat de Sôrân) (en Kurde), Ed. Librairie Kurdistan, 2^{ème} éditions, Hewlêr, 1962.

Mo'tamed, Rahmatollâh, *Orumiyeh dar mohârabeh-ye âlamsuz : az moqaddameh-ye Nasâra tâ balvâ-ye Esmâ'il Âqâ*, Téhéran, Ed. Shirâzeh, 2000/1379.

Murtaza, N, *Goulshan-i-khoulafa*, (La roseraie des califes), traduit du turc en arabe par : Newres, Mossa-Kazzim, al-Nadjâff, 1970.

Mutin, Georges, *Géopolitique du Monde Arabe*, Ed. Ellipses, Paris, 2001.

N

Nebez, Jemal, *Kordistan u chorchakay*, (Le Kurdistan et sa révolution) , traduit de l'allemand en kurde par Kordô Ali, Suède, Stockholm, 1985.

Nebez, Jamal, *Al-amir al-kordî mir Mohammad al-rawanduzî al-mulageb b-miré Koré*, (Emir kurde Mohammad de Rawândouz, surnome "Mirî Koré"), traduit de l'allemand en kurde par: Faxrî Sâleh-chour, Ed. L'Académie kurde pour la science et l'Arte, Kurdistan, 1993.

Nebaz, J., *Al-mostazhafon al-kord wa ikhwanihom al-moslimon* (Les kurdes opprimés et leurs frères musulmans), Ed. Kordnama, Londres, 1997.

Naby, Eden, « The Iranian frontier Nationalities: The Kurds, The Assyrians, the Baluchis, and The Turkmens», In *Soviet Asian Ethnic Frontiers*, edit: William O. McCagge, jr, Brian D. Silver, Ed. Pergamon Press, 1979, pp. 82-114.

Nabvi, H, *Le gouvernement d'Amir Kabir 1848-1851 (Contribution à l'histoire de l'Iran au XIX^e siècle)*, Thèse de doctorat de l'université de Paris (Sorbonne), Paris, 1969.

- Nahvandi**, Houchang & Bomati, Yeves, *Shâh 'Abbâs: Empereur de Perse 1587-1629*, Ed. Perrin, 1998.
- Nadim**, Shokrî Mahmûd, *Al-djayish al-rosi fi harib al-Irak 1914-1917*, (L'armée russe dans les guerres de l'Irak), (en arabe), 2^e editions, Baghdad, 1967.
- Nassibian**, Akaby, *Britain and the Armenian question 1915-1923*, London, 1984.
- Nasiri**, Mohammad Rezâ, *Asnâd va mohâtebât-e târikhi-ye Irân-e qâjâriyeh*, (Documents et correspondances historiques d'Iran à l'époque de Qadjar), Téhéran, t. I, 1987.
- Nawshirwân**, M, A, *Mirayati baban le nêwan bardachî rom u adjam da*, (L'émirat de Bâbân entre la meule de Turc et Perse), 1^{er} édition Allemagne 1998, 2^{ème} édition *Khak*, Kurdistan, Suleymânia, 1998.
- Newar**, S, Abdul-Aziz (Dr.), *Dawr al-Iraq al-osmanî fi 'erib al-Qirim*, (Le rôle de l'Irak d'Ottoman dans la guerre de Crimée), In *Al-mucalat al-Misriyya lil dirasât tarikhyya*, In SEEH, Volume XIII, le Caire, 1967, pp. 223-245.
- _____, *Tarikh al-'Iraq al-Hadith fi nihayat Hukm Da'ud Pâshâ ila Nikayat Hukm Midhat Pâshâ*, (L'histoire contemporaine d'Irak de la fin de l'autorité David Pâshâ jusqu'à la fin de l'autorité Madhet Pâshâ), (en arabe), Ed. Dar al-katib al'Arabi, Caire, 1968.
- Newres**, 'Ala, M, K., *Hokm al-mamalik f al-irak 1750-183*, (L'autorité des mameluks en Irak 1750-1831), Bagdad, 1975.
- Nikitine**, Basil, « Les valis d'Ardeân », In *RMM*, t 49, Paris, 1922, pp. 70-104.
- _____, *La Perse que j'ai connu, 1905-1919, Paris*. Manuscrit dactylographié préserver à la Bibliothèque de Inalco, sous le cote: B C.I.27.
- _____, « Les kurdes racontés par eux-mêmes », In *l'Asie Française*, n° 231, mai 1925, pp. 147-157.
- _____, « Kurdish Stories from My Collection », In *Bulletin of The School of Oriental Studies*, London Institution, 1926, pp. 120-138.
- _____, « Une apologie kurde du sunnisme », In *Rocznik Orientalistyczny*, t VII, Lown, Pologne, 1933, pp. 116-160.
- _____, *Les Kurdes, étude sociologique et historique*, 1^{ème} édition Klincksieck, Paris, 1956, 2^{ème} éditions D'aujourd'hui, Paris, 1975.
- Noel**, Major E.W., *Note on The Kurdish Situation*, In FO 371/4192 Turkey (1919).
- Noradounghian**, Gabriel, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*, (1^{ère} éd. 1897-1903), Ed. Kraus Reprint, (Réd. 1978).
- Nouri Pâshâ**, General-Ihsan, *La révolte de l'Agri Dagh (Ararat), présenté par Peresh*, Ed. Agrî, Genève, 1986.
- Nouschi**, **André**, *Luttés pétrolières au Proche-Orient*, Ed. Flammarion, Coll. Question d'histoire, Paris, 1970.

Nouzillie, Jean, *Histoire de frontières l'Autriche et l'Empire ottoman*, Ed. Faits et Représentations, Paris, 1991.

O

Öke, Mim Kemal, *A chronology of the Mosul question 1918-1926*, Istanbul, 1991.

Olson, Robert, *Five stages of Kurdish Nationalism: 1880-1980*, In *JIMMA*, Vol. XII, n° II, July 1991, pp. 391-409.

_____, *The Emergence of Kurdish Nationalism and the Sheikh Said Rebellion, 1880-1925*, Ed. University Texas Press, First Edition, 1989.

_____, *Imperial Meanderings and Republican by-ways : Essays on Eighteenth century Ottoman and Twentieth Century History of Turkey*, Ed. Isis, Istanbul, 1996.

O'Shea, Maria T., *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, Ed. Routledge, New York, 2004.

P

Paillarès, Michel, *Le kemalisme devant les Alliés : l'entrée en scène du kemalisme, le traité de Sèvres, l'accord d'Angora, vers la paix d'Orient*, 1^{ère} édition 1922, 2^{ème} éditions La Ferté-sous-Jouarre : le Cercle d'écrits caucasiens, 2005.

Parsadust, Manuchehr (Dr), *Riché-hâ-yé târikhi-yé ekhtelâfat, djang-é Irân va Iraq*, (Les origines historique des conflits Iran-irak), (en persan), Ed. Chiket-i Suham-i Intichâr, Téhéran, 4^{ème} éditions, 1990.

_____, *Shâh Esmâ'il avval : Padshâhi bâ asarhâ-ye dir pây Irân va Irâni* (Le Shâh Ismâil I), Ed. Sherkat-e Sahâmi-e Enteshâr, Téhéran, 1996/1375.

Papoli-Yazdi, Mohammad-Hosseini, *Le nomadisme dans le nord du Khorassan-Iran-*, Institut français de recherche en Iran, Ed. Peeters, Louvain, t, 1991.

Pasdermajian H, *Histoire de l'Arménie depuis origines jusqu'au traité de Lausanne*, 4^e éd, Paris, 1986.

Pâshâ, Dervish, *Takrir darwêch Pâshâ rais lijnat tahdid al-hdoud al-iraniyat al-osmaniya*, (Le rapporte de Dervish Pâshâh le président de la commission de délimitation de la frontière turco-persane), traduit de turc en arabe par : le Ministère des Affaires Etrangères Irakienne, Bagdad, 1953.

Pérouse, Jean-François, « Reposer la question Kurde », In Semih Vaner (sous la dir de), *La Turquie*, Ed. Fayard, 2005, pp. 357-387.

Picaudou, Nadine, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Ed. Complexe. Coll. Questions au XX^eS, Bruxelles, 1992.

Pichon, Jean, *Les origines orientales de la Guerre Mondiale*, Ed. Charles-Lavauzelle, Paris, 1937.

_____, *Le partage du Proche-Orient*, Ed. J. Peyronnet & Cie, Paris, 1938.

Pirbal, Farhad, *Dirassat fi tarikh al-kord*, (Etudes sur l'histoire kurde), traduit du kurde en arabe par : Terza Djâff, Ed. Kâwâ, Beyrouth, 1988.

Planhol, Xavier de, *Les nations du Prophète : manuel géographique de politique musulmane*. Ed. Fayard, Paris, 1993.

_____, *Minorités en Islam : géographie politique et sociale*, Ed. Flammarion, 1997.

Poladiyan, Arshâk, *Kord le serçawe arebiyekanda*, (Les kurdes dans les sources arabes), traduit en kurde par Azad 'Ubed Saleh, Kurdistan, Hewlêr.

Poujoulat, Baptistin, *Voyage dans l'Asie Mineur en Mésopotamie, a Palmyre, en Syrie, en Palestine et en Egypte*, t. I, Ed. Ducollet, Libraire-Dditeur, Paris, 1840.

Poutignat, Philippe et Jacelyne Streiff-fenart, *théorie de l'ethnicité*, Ed PUF, Paris, 1999.

Q

Qaradaghî, Atta, *komelgây kord u peresendnî nasruchtî*, (La société kurde et son développement anomalie), (en kurde), Ed. Centre Culturelle de Gelâwêj, Suleymânia, 2001.

Quatremère, M., *Histoire des Mongols de la Perse*, écrit en persan par Raschid-El Din. Publiée, traduction en français accompagné des notes par M. Quatremère, tome premier, Paris, 1836.

R

Rabino.H.L., *Les tribus du Louristan : médailles des Qadjars*, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1916.

Rambout, Lucien (alias Thomas bois), *Les Kurdes et le droit, des textes, des faits*, Ed. Cerf, Paris, 1947.

Ramsaur, Ernest Edmondson Jr, *The Young Turks : prelude to the revolution of 1908*, Ed. Princeton Oriental Studies Social Science. 2, 1957.

Rich, C, J, *Narrative of a residence in Koordistan and on the site of ancient Nineveh, with journal of a voyage down the Tigris to Baghdad, and an account of a visit to Shiraz and Persepolis*, edited by His widow, London, t II, 1836.

Rich, Claudius Jemes, « Relation d'une résidence dans le Curdistan et sur l'emplacement de l'antique Ninive, avec le journal d'un voyage en descendant le Tigre à Bagdad, et le récit d'une excursion à Schiraz et à Persépolis », traduit en français par Silvestre De Sacy, In *Journal des Savants*, janvier 1837.

Richard, Yann, *Le shi'isme en Iran: Imam et révolution*, Ed. J. Maisonneuve, Paris, 1980.

_____, « Le Kémalisme en Iran », In *Cahiers du GETC*, N° spécial (Kémalisme et monde musulman), N° 3, automne 1987, pp. 60-75.

_____, « Du nationalisme à l'islamisme : dimensions de l'identité ethnique en Iran », In *Le fait ethnique en Iran et en Afganistan*, (Sous la dir. de Jean-Pierre Digard), Ed. Centre National de la recherche scientifique, Paris, 1988, pp. 267-275.

_____, *L'islam chi'ite : croyances et idéologies*, Ed. Fayard, Paris, 1991.

_____, « Les Kurdes d'Iran : révoltes, idéalisme et silence ». In *La question Kurde* (Sous la dir. de Elizabeth Picard), Ed. Complexes, Bruxelles, 1991, pp. 53-78.

Rochan Mavaddat, *L'Iran, l'Irak et le Chatt-el arab*, D.E.S de science politique, Université de Nice, Faculté de Droit des sciences Economiques, Nice, 1972.

Rondot, Philipe, « Le Chatt al-arab » In *l'Afrique et l'Asie modernes*, n° 159, hiver 1988-89.

_____, *l'Irak*, Ed. PUF, Paris, 1979, pp. 76-92.

Rondot, Pierre, *Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure : quelques aspects sociaux des populations Kurdes et Assyriennes*, in Bulletin d'études orientales de l'Institut français de damas, t VI, 1936, pp. 1-50.

_____, « Les Assyriens des tribus de l'Hakkiari : égalité tribal Assyro-Kurde », In *Les Chrétiens du monde Arabe*, Ed. Maisonneuve & Larose, paris, 1989, pp. 131-138.

_____, « Origine et caractère ancestraux du peuplement Assyrien en Haute Djézireh Syrienne », In *BEO*, Institut français de Damas, Tome XLI-XLII, année 1989-90, Damas, 1993.

Rouire, A., *La rivalité Anglo-Russe au XIX^e siècle en Asie, Golfe Persique, Frontières de l'Inde*, Paris, Ed. Libr. A Colin, 1908.

Rousseau, *Description du pachalik de Bagdad*, Paris, 1809.

Roy, Oliviers, « Iran, shiisme et frontière », In *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 48-49, 2-3, 1988, pp. 266-280.

Ryder, H, «The demarcation of the turco-persian boundary in 1913-14», in *GJ*, Vol LXVI, July to December, London, 1925, pp. 227-242.

S

Sabir, Rafiq, *Koltur u nasionalizm*, (La culture et le nationalisme), Ed. Rabun, Suède, 2003.

Safrastian, A, *Kurds and Kurdistan*, Ed. Harvill Press London, 1948.

Sâlehi, Nasrollâh, *Asnâdi az ravand-e en 'eqâd-e 'ahdnâmeh-ye dovvom-e Arzanat-Al-Rum 1258-1264*, (Documents concernant la conclusion du second traité d'Erzeroum 1842-1847), Ed. Motâle'ât-e Siyâsî va Beyn al-melalî, Téhéran, 1998/1377.

Sammali, Jacqueline, *Être kurde, un délit ? Portrait d'un peuple nié*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1995.

Sayf-od-din, Bayâr-Mustafa, *al-siyasat al-biritaniyya tijah Torkiya wa atharuha fi Kordistan 1923-1926*, (en arabe), (La politique britannique vis-à-vis de la Turquie et ses effets sur le Kurdistan 1923-1926), Ed. Spirêz, Kurdistan, 2004.

Sedgwick, Mark. J., *Le soufisme*, traduit de l'anglais par Jean-François Mayer, Ed. Cerf, Paris, 2001.

Şemo, Ereb, *Şivanê kurd, le berger kurde*, traduit en français par Basile Nikitine, Ed. Institut Kurde, Paris, 1989.

Schor, Ralph, *Crises et dictateurs dans l'époque de l'entre-deux-guerres 1919-1939*, Ed. Nathan Université, Paris, 1993.

Shwân, Ibrahim-Ahmad, *Sofigerî : chi'ri aynî u sofigerî le chi'rekanî mahwidâ*, (Le soufisme : les poèmes religieux et mystiques dans la poésie kurde de Mahwî), Editions Mukrianî, Kurdistan, 2001.

Şilopî, Zinâr, *Fi sabil Kordistân*, (Pour le Kurdistan), traduit en arabe par R. 'Ali, Ed. Rabitat Kâwa, Beyrouth, 1987.

Sluglett, Peter, *Britain in Iraq 1914-1932*, Ed. The Middle East Centre, London, 1976.

Soleymân, F, *Târikh bagdad*, (L'histoire de Bagdad), traduit du turc en arabe par : Mossâ Kazim Newres, Bagdad, 1962.

Snyder, Louis Leo, *Varieties of Nationalism, A comparative study*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1976.

Société des Nations, *Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak, (rapport présenté au Conseil par la Commission constituée en vertu de la résolution du 30 Septembre 1924)*, Genève, 1925.

_____, *Requête du gouvernement de l'Irak*, C. 531(1).M.242 (1), VII. Questions politique, 1934.

_____, « Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak : Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 », *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, pp. 1648-1654.

_____, « La Question de la Frontière entre la Turquie et l'Irak : Article 3, paragraphe 2, du traité de Lausanne », *Journal Officiel*, N° 10, 4^{ème} année, octobre 1924, pp. 1318-1324.

_____, « Frontière entre la Turquie et l'Irak. Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 », *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924.

_____, « Question de la frontière entre la Turquie et l'Irak. Interprétation de la décision du Conseil en date du 30 septembre 1924 : frontière provisoire entre les territoires occupés et administrés par les deux gouvernements intéressés ». In *Journal Officiel*, N° 11, 5^{ème} année, novembre 1924, pp. 1659-1662.

_____, « La question de Mossoul et la Société des Nations », In *AF*, n° 232, vingt-cinquième année, juin 1925, p. 286.

_____, *La Question de Mossoul à la 35^{me} session du Conseil de la Société des Nations* (Genève), Lausanne : [s.n.], 1925.

_____, « Frontière entre la Turquie et l'Irak. Entrée en vigueur de la décision du Conseil du 16 décembre 1925, déterminant la frontière entre la Turquie et l'Irak », In *JO*, n° 4, VII^e année, avril 1926, pp. 502-503.

_____, « Frontière entre la Turquie et l'Irak », Annexe 680 A. C. 494.1924, VII, *Journal Officiel*, N° 10, 4^{ème} année, octobre 1924.

Soane, E. B., *Notes on the Tribe of Southern Kurdistan*, Ed. Government Press, Baghdad, 1918.

Soane, E. B., *Report on The Sulaimânia District of Kurdistan*, (Confidential), Enclosure B, Pro. N°. 215, Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1918.

S.R., « Charme pour obtenir la pluie », In l'*Anthropologie*, t XVII, 1906, pp. 633.

Strange, G.L.E., *The lands of The Eastern caliphate*, Cambridge University Press, 1930.

Stéphanie, Lepoutre, *Les Kurdes et le Kurdistan*. Mémoire de D.E.A Université de Paris II-Panthéon ASSAS, (sous la dir. de Cohen Jonathan), Paris, 1994-1995.

Strika, Vincenzo Lo Shatt al-Arab, Ed. Napoli: Origini remote e recenti Della controversia tra Iran e 'Iraq, Ed. Istituto Universitario Orientale, Napoli, 1983.

Strohmeier, Martin, *Crucial Images in the Presentation of a Kurdish National Identity : Heroes and Patriots, Traitors and Foes*, Ed. Brill, 2003.

Sykes, Sir Mark, *The caliphs' last heritage, A short history of the Turkish Empire*, London, 1915.

_____, *Al-gabayl al-kordiya fi al-impratoriyya al-osmaniyya*, (Les tribus kurdes dans l'Empire ottoman), traduit en arabe par Hawraz Swar Ali, Kurdistan, 2002.

Sykes, Sir Percy, *A History of Persia*, Third Ed, Macmillan, London, vol II, 1958.

T

Tabatabâ-î, Gholâm Rezâ, *Mo'âhedât-e va qarârdâdhâye târikhi dar dowreh-ye Qâjâryeh*, (Les traités et les conventions historiques à l'époque de Qâjâr, Téhéran, 1994/1373.

Tabibi, Heshmatollâh, « Ghulât shi'ey kord », (Les *gulâts* shiite kurdes). In Hamid Zarrinkûb (éd), *Majmû'e-ye Soxanrânihâ-ye dovvin kongere-ye tahqiqât-e Irân*, (Lectures Given in Second Congress of Persian Studies), Ed. Meshhed University Prsee, Volume II, 1351/1973, pp. 305-323.

Tachjian, Vahé, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie : Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Ed. Karthala, Paris, 2004.

Talabani, Djalal, *Kordista wal-'arakat al-qawmiyya al-kordiyya*, (Le Kurdistan et le mouvement national kurde), (en arabe), 1^{ère} édition Bagdad, 1969, 2^{ème} éditions Beyrouth, Ed. Dar al-tali'a, 1972.

Tapper, Richard, «Introduction », In *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, Londres, Ed. Croom Helm, 1983, pp. 1-82.

_____, « The organization of nomadic communities in pastoral societies of the Middle east », in *Pastoral production and society*, (sous la dir. De l'Equipe écologique et anthropologie des sociétés pastorales), Ed. Cambridge University Press, 1979, pp. 43-65.

_____, *Frontier nomads of Iran : a political and social history of the Shahsevan*, Ed. Cambridge University Press, London, 1997.

Tassart, Louis, « Nécessité de développer l'influence française dans le nord de la Mésopotamie et le Kurdistan », In Société française. Extrait de *Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France*, janvier-mars 1919, (tiré à part).

Tcelebi, Evliya, *Kord le mêjwy dirâwsêkânîda : seyahatnamy Ewliya çelebî*, traduit du turc osmanli en kurde par Sa'id Nâkâm, Bagdad, 1979.

Terminassin, Anahide, *La République d'Arménie*, Ed. Complexe. Coll. 1918-1920 la Mémoire du siècle, Bruxelles, 1989.

Ternon, Yves, *Les Arméniens : Histoire d'un génocide*, Ed Seuil, Paris, 1996.

_____, *Empire ottoman : le déclin, la chute, l'effacement*. Ed. Le Félin : M. de Maule, Paris, 2003.

Toynbee, Arnold J., *Survey of International affairs 1925*, Ed. Oxford University Press, London, 1927.

_____, *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman 1915-1916*. Ed. Payot, Paris, 1987.

Towfiq, Zîrar-Sîdiq, *Kordistan fi al-qerin al-thamin al-hijri*, (Le Kurdistan au IIX^e siècle d'hégire), Ed. Mukriyanî, Kurdistan, Hawlêr, 2001.

Towfiq, Rahmatollah, *Târikhcheh-ye Orumiyeh : Yâddâshtha-yi Az Sâlhâ-ye Jang-e avval-e Jahâni ve ashub-e ba'd az a*, Téhéran, Ed. Shirazeh, 2003/1382.

Triepel, Heinrich, *Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international*, Tom XIII, Première livraison, Leipzig, 1924.

U

Unal, Unver, *la citoyenneté turque et la question kurde*. D.E.A en Science politique -Université Lumière Lyon 2, (sous la dir. de : Lahouri Addi), Lyon, 2000.

V

Vanly, Ismet Chérif, *Le Kurdistan irakien, entité nationale, étude de la révolution de 1961*, Ed. La Baconnière, Neuchâtel, 1970.

Vernier, Bernard, *L'Irak d'aujourd'hui*, Ed. Librairie Armand Colin, Paris, 1963.

_____, « La question kurde », In *Revue de Défense Nationale*, N° 3F, 21 Année, janvier 1965, pp. 102-122.

Vilçivisky., *Nejadî kord, rewî mejwî drustbunî milletî kord*, (Ethnie kurde : le processus historique de l'émergence du peuple kurde) traduit du russe en kurde par Rachad Mîrân, Kurdistan, Ed. Mokriyani, 2000.

Viennot, J, P, *Contribution à l'étude de la sociologie et de l'histoire de mouvement national kurde (1920 à nos jours)*, thèse pour le doctorat de III^{ème} cycle, Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne), I^{ère} partie, mai 1969.

Vinogradov, « Ethnicity, Cultural discontinuity, and power brokers in northern Iraq : the case of the Shabak ». In : *American ethnologist*, v 1, n° 1, february 1974, pp. 207-218.

W

Wigram, W, A & Sir Wigram, Edgar, T, A, *The Cradle of mankind: life in Eastern Kurdistan*, Second Edition, London, 1922.

Wilson, Arnold T., *Mesopotamia 1917-1920: A Clash of Loyalties: A Personal Historical Record*, Ed. Oxford University Press, 1931.

Wilson, Sir Arnold. *Persia a political officer's Diary 1907-1914*, Ed. Oxford University Press, London, 1941.

Wilson, Rev. S. G., *Persian life and Customs*. (Third edition), Ed. AMS Press INC, New York, 1973.

Xwajâ, Ahmad, *çim di : shorshakanî Shêkh Mahmûd*, (J'ai vu Quoi: les révoltes du Cheikh Mahmûd), (en kurde), tome I, Bagdad, 1968.

Y

Yacoub, Joseph, *La question Assyro-Chaldéenne, les Puissances Européennes et la Société des Nations 1908-1938*. Thèse de doctorat de l'Université Lyon II, (Sous la dir. de Nikita Elisseeff), Tome I, 1984.

Yerasimos, Stéphane, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », In *Hérodote*, n° 41, avril-juin 1986, pp. 123-161.

Z

Zakî, Mohammad-Amin, *Tarikh al-suliamaniyyat wa inhaaha*, (L'histoire de Suleymânia et son alentour), traduit du kurde en arabe par: Mahomet Djamel Rojbayanî, Bagdad, 1951.

_____, *Kholasat tarikh al-kord wa kordstan* (Résumé de l'histoire kurde et du Kurdistan), 1^{ère} édition, le Caire, 1936, traduit du kurde en arabe par Mohammad-'Ali Avni, 4^{ème} éditions, Kord Press, Beyrouth, 1996.

Zarcone, Thierry, « La Naqshbandiyya », In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir.de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 451-460.

_____, « L'Iran ». In *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui* (sous la dir.de Alexandre Popovic et Gilles Veinstein), Ed. Fayard, Paris, 1996, pp. 309-321.

Zardykhân, Zharmukhamed, «Ottoman Kurds of the First World War Era: Reflections in Russian Sources», In *MES*, Vol. 42, n° 1, Januarys 2006, pp. 67-85.

Zarzeck, S. I., «La question Kurdo-Arménienne», In *Revue de Paris*, Tome deuxième, Mars-Avril, Paris, 1914, pp. 873-894.

Zeine, N. Zeine., *The Emergence of Arab Nationalism, with a Background study of Arab-Turkish relations in The Near East*, First Ed-1958, Second. Ed, Caravan Books, Delmar, New York, 1976.

_____, *Al-sirah al-dewli fi al-chriq al-awsat o wiladat dawlatai Soriya o Lubnan* (La lutte internationale en Moyen-Orient et la naissance des états de Syrie et de Liban), Ed. Dar al-Nahar, Beyrouth, 1977.

Glossaire

agâ ou aghâ : titre donné à des officiers de haut rang de l'armée ottoman, mais dans le système tribale kurde, l'agha est le chef ou le haut responsable dans de tribu.

barat : affranchissement ou patente de protection délivrée aux sujets ottomans protégés par les consuls européen.

bey ou beg : officier supérieur dans l'armée ou dans l'administration ottoman, inférieur au Pâshâ

Beylerbey ou beylerbeg : titre honorifique signifiant « le bey des beys » ; gouverneur d'une province.

Chah ou shâh : titre du souverain en Perse.

chezâde : prince héritier.

caîmkâm : gouverneur d'un canton ou lieutenant-colonel dans l'armée.

Capitulation : conventions conférant des droits et des immunités aux individus et aux Consuls des pays bénéficiaires.

Calife : titre de souverains musulmans, successeur de Mohammed, signifiant « vicaires » ou « lieutenant ».

Shiite : partisan d'Ali, le beau-fils du prophète. Musulman qui pense que le calife doit être choisi dans la famille du prophète. Il ne reconnaît pas les premiers califes.

Derviche : religieux musulman ayant fait vœu de pauvreté

Émir : titre d'un gouverneur de l'Empire ottoman ou d'un prince souverain musulman.

Firman : un décret officiel de la part du Sultan ottoman, pièce diplomatique ou administratif inférieur au *hatti chérif* édit du sultan ottoman.

Eyalet : grand subdivision administrative de l'Empire ottoman gouverné par un « beylerbeg ».

Hatti-humaion : rescrit autographe du sultan ottoman.

Hégire : ère des mohammadiens qui commence en 622 de l'ère chrétienne.

Iradé : rescrit du sultan ottoman pour des affaires moins importantes que celle exigeant un *hatti-houmâioun* ou un *hatti chérif*.

kadi : juge qui tranche les différends en premier et en dernier ressort.

Khan : prince tartare gouvernant un khanant.

kaza : district d'une province de l'Empire ottoman gouverné par un caïmkâm.

Liva : district administratif de l'Empire ottoman gouverné par un mutasarrif ou un vali.

Mutasarif : gouverneur d'un sandjak ou d'un liva.

Pachalik : division administrative de l'Empire ottoman.

Padischah ou padisha : titre honorifique du sultan de Turquie, qui en usait pour autres souverains.

Sublime Porte : cour du sultan à Constantinople qui devint une expression utilisée pour distinguer l'Empire Ottoman avant la première guerre mondiale.

Raïa ou raya : sujet non musulman de l'Empire ottoman avant 1856.

Sandjak : subdivision territoriale d'un vilayet.

Sadr'azam : grand vizir, le plus grand des hauts dignitaires.

Sérail : palais du sultan ottoman à Constantinople.

Séraskir : général en chef des troupes ottomanes.

Sunnite : Musulman qui suit la sunna, le recueil des règles et obligations tirées de l'exemple de prophète et des 4 premiers calife.

vali : gouverneur général d'un province ou vilayet.

Notices biographiques

Bekir Sami (1865-1933). Originaire du Caucase, il fait ses études à Paris. Il a successivement été vali de Van, Trabzon, Bursa, Beyrouth et Alep. Au lendemain de la première guerre mondiale, il adhère au mouvement kémaliste et devient ministre des Affaires étrangères (1920-1921). Arrêté en 1926, suite à l'affaire du complot d'Izmir, il sera finalement relâché.

Boghos Noubar Pâshâ (1851-1930). Fils d'un ancien premier ministre égyptien. Nommé en 1912 par le catholicos arménien d'Ethmiadzin comme son représentant officiel auprès des chancelleries occidentales. A la veille de la première guerre mondiale, il est chargé d'obtenir l'application de réformes dans les provinces orientales de l'Empire ottoman. Il s'installe alors à Paris en qualité de président de la Délégation nationale arménienne qu'il préside jusqu'en 1921.

Chamberlain (Sir. Joseph Austen). (Birmingham 1863-17mars1937). Homme d'Etat anglais, fils aîné du précédent, élevé en vue de la politique ; Rugby, Trinity Collège (Cambridge), Ecole des sciences politiques, Paris, Université de Berlin, élu député du comté de Worcester-Ouest (1892-1914) comme unioniste, fut tour à tour lord civil de l'Amirauté, puis secrétaire financier du Trésor (1900-1902), puis post-master général de 1902 à 1903 avec entrée au Cabinet ; au bout de quelques mois il devenait chancelier de l'Echiquier. Elu à l'unanimité comme leader du parti unioniste (1921°, il fut, après les élections de 1924, mis à la tête des affaires étrangères et tint le second rang dans le Cabinet après le premier ministre Stanley Baldwin. Depuis 1914, il fut constamment élu, membre de la Chambre des Communes pour le siège occupé par son père. Comme chef de la politique étrangère britannique in rompit avec la tendance de rapprochement

avec la Russie ; il s'efforça de faire prédominer dans l'Europe occidentale l'esprit pacifiste, ce qu'on a appelé « l'esprit de Locarno » (1925).

Cheikh 'Ubaydulla de Nehri. (Nehrî 1830- Mecque 1883). Chef spirituel kurde. Passa sa jeunesse dans l'émirat kurde de Bohtan. Il participa à la guerre russo-turque 1877-1878. En 1879 se révolta contre la Sublime porte contre la Turquie, il change de stratégie pour marcher sur la frontière de l'Iran en 1880. Sa campagne échoue et sous la pression du Gouvernement Perse il fut exilé en 1882 à la Mecque.

Chérif Pacha. (Constantinople 1865- Napoli 22-12-1951). Homme diplomate kurde issue d'une noble famille kurde. En 1871-1875 il suit des études à Suleymânia et il les poursuit à Constantinople de 1876 à 1884. Il continua ses études à Paris à l'école Saint-Cyr de 1885 à 1889. En 1894 il fut nommé ambassadeur ottoman à Stockholm jusqu'en 1908. Après le coup d'état de jeunes-turcs en 1908 il revint à Constantinople et créa l'Association Relèvement et Progrès du Kurdistan avec Amin Ali Bedir-Khân et Seid Abdul-Kadir. En 1908 il s'installe en France ; d'abord à Paris puis à Monte Carlo. En 1919 il présida la délégation kurde à la Conférence de la paix, mais il démissionne le 24 avril 1920.

Cheikh Mahmûd. (Suleymânia 1881-Bagdad 1956). Chef spirituel et homme politique kurde. Issue d'une famille religieuse, de plus c'était le fils du Cheikh Seid de Berzinji. Il a suivi des études religieuses à Suleymânia. Pendant les années de la première guerre mondiale il se rangea au côté des ottomans. En 1918 il nomma le gouverneur de la région de Suleymânia par les anglais, mais vite il se révolta contre ces derniers qui l'ont capturé en 1919. Il est revenu à Suleymânia en 1922 à la tête du gouvernement kurde local jusqu'en 1924. Après le rattachement définitif de vilayet de Mossoul par l'Irak, le Cheik se réfugia dans les montagnes et puis en Iran.

Churchill, Winston. (Woodstock le30 novembre1874 Londres - 24 janvier 1965) Homme d'Etat anglais Décédé à D'origine aristocratique. Il entama une carrière politique en 1900. D'abord député conservateur puis libéral, plusieurs fois ministre de 1906 à 1929, il est élu aux communes en 1924. Dans les années 30, il multiplie les avertissements contre l'Allemagne hitlérienne. Premier ministre de l'Angleterre en 1940, il incarne la résistance face au nazisme. Véritable chef de guerre fermement décidé à mener son pays à la victoire, il se rapproche des Etats-Unis et signe avec

Roosevelt la Charte de l'Atlantique en août 1941. Il conclut également un accord avec Staline tout en restant vigilant à l'égard des communistes. Leader du parti conservateur, il est l'un des protagonistes de la victoire alliée sur l'Axe. Battu aux élections de 1945, il reste un personnage politique influent en dénonçant "le rideau de fer" et l'expansionnisme soviétique. Réélu en 1951, il restera au pouvoir jusqu'en 1954 avant de se retirer de la vie politique. Prix Nobel de littérature en 1953, il meurt à Londres

Clemenceau (georges-Benjamin). (Mouilleron-en-Pareds 28- 09-1841- Paris 24 novembre 1929). Homme politique français. Il fit d'abord des études médicales, entra dans la vie politique comme maire de Montmartre (1870) et fut élu député de Paris de 1876 à 1885. Il siégea à l'extrême gauche et conquiert rapidement une grande influence. Il renversa les cabinets Gambetta (1882), Ferry (1885), Brisson (1886) et obligea même le président de la République Grévy à démissionner (1887) à l'occasion de l'affaire des décorations. Député du Var de 1885 à 1893, il combattit le « boulangisme ». Journaliste et directeur de la Justice, puis l'*Aurore*, il prit la défense de Dreyfus, contribua à la révision de son procès, et réalisa le « Bloc des gauches ». Secrétaire du Var en 1902. Pendant la Grande Guerre, il présidait la commission sénatoriale de l'armée, lorsque, le 16 novembre 1917, il fut appelé de seconde fois à la présidence du Conseil. Une nouvelle période de sa carrière s'ouvrait, qui fut la plus féconde et la plus glorieuse. A l'ère des périls qu'il avait si précieusement contribué à conjurer, succédait l'ère des difficultés. Au cours de la Conférence de la paix, il se heurta à l'opposition de Lloyd George et de Wilson. Le 28 juin 1919, à peine rétabli des suites d'un attentat, il présidait à la signature du Traité de Versailles. Sa candidature à la présidence de la République ayant échoué (janvier 1920), il rentra dans la vie privée.

Curzon, George-Nathaniel. (Kedleston 1859-Londres 1925). Homme politique et écrivain anglais. Il fit de brillantes études à Oxford, devint en 1855 secrétaire privé de lord Salisbury et fut élu, en 1856, comme conservateur, député de Southport. Il devint sous secrétaire d'Etat des Indes (1891-1892) et sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1895-1898). Nommé, en 1898, vice-roi et gouverneur général de l'Inde. Il réalisa d'importantes réformes dans les travaux publics, réforma la police et pratiqua favorablement aux indigènes. Partisan du système qui consistait à protéger l'Inde par des annexions dans les pays voisins, il fut l'instigateur de la mission du Tibet (1904) Entré en 1908 à la Chambre des lords, il devint en 1915 lord gardien du sceau privé dans le

cabinet de coalition Asquith, puis en 1916, dans le cabinet Lloyd George. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1919-1924), il visa, par l'annexion de la Mésopotamie et l'anéantissement de la Turquie, à assurer à l'Angleterre tortues les routes des Indes. Il présida ensuite le comité de défense impérial.

Dervish Pâshâ. (Constantinople 1817-1896 Constantinople). Général et diplomate ottoman. Il entre de bonne heure dans l'armée, devint en 1853 colonel, en 1862 général de division et commandant d'une expédition contre le Monténégro, en 1866 gouverneur du Liban, en 1875 gouverneur militaire de la Bosnie. Après une année de disgrâce, il commanda pendant la guerre russo-turque l'armée du Caucase, réprima en 1880 une révolte en Albanie, eut moins de succès en Egypte (1882), et fut nommé en 1888 aides de camp du Sultan.

Franklin Bouillon (Henry) (Jersy 1872- 1937). Homme politique français. Entré de bonne heure dans le journalisme, fondateur de la Volonté en 1898, collaborateur au rappel, il devint en 1904 député de Seine-et-Oise et s'occupa surtout de politique étrangère. Ministre de la propagande en 1917, il prit une part importante à la Conférence de Rapallo, où les Alliés décidèrent l'envoi de renforts à l'Italie. Président, à la Chambre de la commission des affaires extérieurs, il fut chargé en 1921-1922 des négociations avec l'Assemblée d'Ankara et avec Mustafa Kemal ; elles aboutirent au traité dit traité Franklin Bouillon (21 octobre 1921). Réélu en 1924, membre influent du parti radical, mais partisan ardent d'une trêve au profit de l'union nationale, il fit en ce sens une campagne qui détermina une scission du parti.

George, David Lloyd. (Manchester 17-1-1863-26 8-1945). Homme d'Etat anglais, avocat à Londres, il entra en 1890 à la Chambre des communes. Radical et non-conformiste, il fut l'un des adversaires les plus tenaces des gouvernements conservateurs qui furent au pouvoir de 1895 à 1905 et prit même violement parti contre l'action entreprise par l'Angleterre dans les républiques sud-africaines. Quand les libéraux revinrent au pouvoir en 1906, Lloyd George devint ministre du commerce du cabinet Campbell-Bannerman, puis chancelier de l'Echiquier du cabinet Asquith. C'est à ce titre qu'il engagea en 1909-1910 à propos des taxes foncières une violente campagne contre la Chambre des lords, dont il fit réduire les pouvoirs. Lorsque éclata la Guerre européenne, il en devint en Angleterre le véritable animateur, d'abord comme

ministre des munitions (Juin 1915) à la fabrication desquelles il imprima la plus vigoureuse impulsion, puis comme chef d'un ministère dit « de coalition » (déc-1916) qui réunit tous les partis pour l'œuvre commune. Chef du gouvernement britannique, il le représenta aux Conférences de la paix, et joua un rôle prépondérant dans les négociations qui conduisirent à la signature du traité de Versailles (Juin 1918).

Quand l'opposition des conservateurs eut mis fin à l'existence du ministère de coalition (oct. 1922), il reprit son rôle de chef de l'opposition libérale et de promoteur de réformes démocratiques à la chambre des communes.

Gertrude Bell (Miss) (14 juillet 1868 Durham- juillet 1926 Bagdad). Elle a grandi dans une famille industrielle. Elle est connue une exploratrice infatigable dans les pays du Moyen-Orient, et un écrivain de haut niveau. Elle étudia les conditions de vie dans la péninsule Arabique. Miss Bell voyagea en Mésopotamie en 1909, en 1911 et au début de 1914. Comme elle connaissait déjà ce pays, elle y revint en 1916 pour se mettre au service des autorités britanniques, auxquelles elle fournit de précieux renseignements. Elle rédigea un long rapport de 149 pages sur le pays, intitulé : « Review of the civil administration of Mesopotamia », publié en décembre 1920. Elle devint la collaboratrice très active de Sir Percy Cox en tant que Secrétaire Orientale de son bureau et appuya fermement sa politique. Miss Belle et Sir Percy Cox furent d'ardents défenseurs de la place de la Mésopotamie dans le système impérial et de la sauvegarde des intérêts économiques et géopolitiques britanniques au Moyen-Orient. D'ailleurs, l'Etat irakien contemporain fut essentiellement la création de Sir Percy Cox et de Miss Bell qui furent soutenus par le dynamique et bouillant ministre des colonies, Winston Churchill. Gertrude Bell assiste régulièrement aux manoeuvres de la Royal Air Force (RAF) dans les montagnes kurdes destinées à mettre en garde la population locale.

Ismet Inonü (1884 Izmir -25 dec.1973). Homme de politique turc. Pendant la première guerre mondiale il a travaillé en tant que directeur de division au ministère sous le ministre Enver Pâshâ de guerre. En 1915 il a été nommé au 2ème chef d'armée du bureau de personnel et promu au colonel le 14 décembre. Il a servi dans la 4ème armée à la frontière caucasienne. En 1918 il est devenu conseiller de ministère de guerre. Le 9 avril 1920 il est venu à Ankara et a été choisi en tant que membre de l'ordre d'armée par T.B.M.M. (Assemblée Nationale Grande De la Turquie). Le 25 octobre 1920 il est devenu commandant de la frontière occidentale et a arrêté l'émeute de Cerkez Ethem.

Pendant la guerre de l'indépendance il a gagné les 1ères et 2èmes campagnes d'Inonu contre les Grecs. À la fin de la première guerre mondiale il a représenté le gouvernement d'Angora dans l'Armistice Mudanya et Traité de Lausanne. Le 30 octobre 1923 il est devenu le premier ministre de la Turquie. Après que la mort de Mustafa Kemal Atatürk (le 10 novembre 1938) il ait été élu comme le président et porté le titre jusqu'au 14 mai 1950. Entre 1950-1960 il est resté dans la vie politique comme chef de la partie principale d'opposition. Il a été réélu comme premier ministre encore entre 1961-1965. Le 20 octobre 1972 il a démissionné de sa partie et est devenu un membre du sénat de Républiques.

Ismail 1^{er}, (dit Shâh Smaïl). (Ardabil 1486-1524), Roi de Perse, fondateur de la dynastie des séfévides. Descendant d'Ali, il réunit autour de lui, les partisans des Alides ; il enleva l'Azerbaïdjan à Elvend bey, de la dynastie du Mouton-Blanc (1501) et conquiert l'Irak-Adjémi, le farsistan, le Ghilan, le Kurdistan, le Diarbékir et l'Irak Arabi avec Bagdad (1502-1509). Sheïbanibeg, Khan des Uz begs, fut battu et tué (1510), et Khorassân annexée au royaume Séfévides. Mais le Sultan Sélim envahit l'Irak, battit les troupes séfévide à Tchaldêrân, et s'empara de Tauris (1514). Shâh Ismaïl, ayant repris l'offensive, occupa la Géorgie. Il eut pour successeur son fils Shâh-Tahmasp.

Layard (Astin-Henri). (Paris 1817- Londres 1894). (Homme d'Etat et assyriologue Anglais de famille française, il visita l'Italie et se fixa en 1833, en Angleterre. Il partit en 1839, pour l'Orient, il continua avec succès ses travaux en 1849. Attaché d'ambassades à Constantinople en 1852. Il fut cette même année, nommé par le Lord de Russell sous secrétaire d'Etat aux ministères des affaires étrangères, et élu à Aylesbury membre de la Chambre des communes. Il redevient sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Palmerston (1861-1866), ministre des travaux publics en 1868, ambassadeur en Espagne en 1869, et enfin à Constantinople en 1877.

Mustafa Kemal (dit. Atatürk). (Salonique 12 mars 1881- Istanbul le 10 novembre 1938). Homme d'État turc. Fils d'un fonctionnaire des douanes qui devint négociant en bois. À partir de l'âge de 12 ans, il fréquenta successivement les lycées militaires de Salonique et de Monastir, c'est à Salonique que l'un de ses professeurs lui fit prendre le nom de *Kemal* (perfection). En 1899, il entra à l'école de guerre de Constantinople (aujourd'hui Istanbul), puis à l'académie de Guerre, d'où il sortit avec le grade de

capitaine en janvier 1905. Il se distingua d'abord en Libye contre l'Italie (en 1911 et 1912 : il fut promu au grade de commandant en novembre 1911), puis pendant les guerres balkaniques (1912-1913) et lors de la défense des Dardanelles (1915). Il fut attaché militaire en Bulgarie en octobre 1913. Lors de la Première Guerre Mondiale, durant laquelle la Turquie se rangea du côté de l'Allemagne, il se distingua lors de la campagne de Gallipoli (1915) en jouant un rôle crucial dans la mise en échec des attaques franco-britanniques contre la presqu'île. Il servit ensuite sur le front du Caucase et en Syrie, où il se vit confier le commandement de la VII^e armée de Palestine peu avant la signature de l'armistice, en octobre 1918. Rentrant à Constantinople, il s'inquiéta de voir les forces alliées victorieuses se préparer au partage de l'Anatolie. Des troupes grecques occupèrent Smyrne (Izmir) sur la côte anatolienne, le 15 mai 1919, et massacrèrent des habitants. Mustafa Kemal, qui avait été nommé inspecteur de l'armée du Nord (IX^e armée) en Anatolie, arriva à Samsun le 19 mai. Il entreprit aussitôt d'unifier le mouvement nationaliste turc et de créer une armée de défense. Mais les nationalistes durent tout d'abord s'opposer au régime du sultan ottoman à Constantinople Mehmet VI, qui semblait disposé au démembrement du territoire national. En 1920, le gouvernement de Constantinople tomba en discrédit pour avoir accepté l'occupation de la capitale par les Alliés et signé le traité de Sèvres (10 août 1920), qui reconnaissait le contrôle grec sur certains territoires de l'Anatolie. Entre-temps, Mustafa Kemal avait mis sur pied un gouvernement provisoire à Angora (Ankara), en avril 1920. Après une série de revers, il remporta des victoires décisives sur les Grecs, à Sakarya (août 1921) et à Dumlupınar (août 1922), puis occupa à nouveau Smyrne en septembre. Ayant libéré la Turquie, il reçut le titre de *Gazi* (victorieux). Il fonda la république de Turquie dont il fut le premier président (1923-1938). Le nom d'Atatürk (père des Turcs) lui fut donné en 1934 par la Grande Assemblée nationale d'Ankara en hommage aux services rendus à la nation turque

Rawlinson (dit. Henry Creswicke). (Chadlington 1810 - Londres 1895). Homme politique anglais. Il servit de 1826 à 1833, dans l'armée de la compagnie anglo-indienne, fut envoyé en Perse, où il travailla à la réorganisation de l'armée du Shâh. En 1844, il fut nommé consul, puis consul général à Bagdad. Il recopia, au péril de sa vie, la grande inscription cunéiforme trilingue de Bêstoun ou Behistoun. Il parvint à déchiffrer la colonne rédigée ensuite les inscriptions assyriennes de Ninive et de babylone. Il fut

nommé en 1856 membre du Parlement, membre du conseil des Indes, reçut en 1859 le grade de Major général, et fut un an ambassadeur à Téhéran.

Rüstu Tevfik (1883-1972). Diplôme de l'Ecole de médecine de Beyrouth, membre influant du CUP, puis du mouvement kémaliste, il a été ministre des Affaires étrangères (1925-1938), puis ambassadeur à Londres (1939-1942).

Stratford Canning (Sir). (1786-1880), diplomate britannique, En 1805 il a été élu un disciple d'Collège du Roi, Cambridge. En 1807 a été nommé auteur de résumé au bureau étranger par sa mise en boîte de George de cousin. En 1824 la mise en boîte a été choisie comme ambassadeur vers la Turquie, et procédée à Constantinople après une visite préliminaire à Vienne et à St Peters burg. Il est parti pour Constantinople en octobre 1825, accompagné de sa deuxième épouse. À la fin de 1831 il est allé à Constantinople pour suivre les conférences sur la délimitation de la frontière grecque. En 1833 il a été choisi comme ambassadeur vers la Russie, mais le Nicolas tsar I. a refusé de le recevoir.

Suraya Bedir-Khân (Ps. B.Cherguh) (Constantinople 1883-Paris 1938). Fils d'Amir Amin 'Ali Bedir-Khân, de la famille des Azizân. Diplôme d'ingénieur agronome à l'Université de Constantinople. Après le coup d'état jeune-turc de 1908 entra à Constantinople où lança son journal *Kurdistan*, en kurde et turc. Après l'Armistice organisa un Comité d'indépendance kurde. En 1927 adhère avec ses partisans à la Ligue Nationale kurde (Hoyboun). Il consacra toute sa vie à la cause nationale kurde. A joué un rôle actif dans la publication du journal *Kurdistan*, paraissant à Constantinople après la révolution jeune-turque. Membre dirigeant du Houyboun.

Wilson-Thomas Woodrow. (Staunton (Virginie) le 28 décembre 1856-Washington 3 fév. 1924). Fils d'un pasteur presbytérien, Thomas Woodrow Wilson fait des études de droit. Il devient avocat et professeur de sciences politiques dans diverses institutions. Il est élu gouverneur démocrate de l'État du New Jersey en 1910 puis devient président des Etats-Unis de 1912 à 1921. Lorsque les États-Unis entrent dans la Première Guerre mondiale le 6 avril 1917, T.W. Wilson, qui détient les pleins pouvoirs, déploie un effort de guerre considérable qui hâte la fin des combats. En 1918, il participe aux négociations qui aboutirent à la signature du traité de Versailles et propose la création d'une Société des Nations. Ces efforts de réconciliation des pays européens lui valent le

prix Nobel de la paix en 1919. Mais son interventionnisme dans les affaires européennes est critiqué et en 1920 le Sénat américain refuse de ratifier ces accords de paix. Frappé d'hémiplégie.

ALBUM



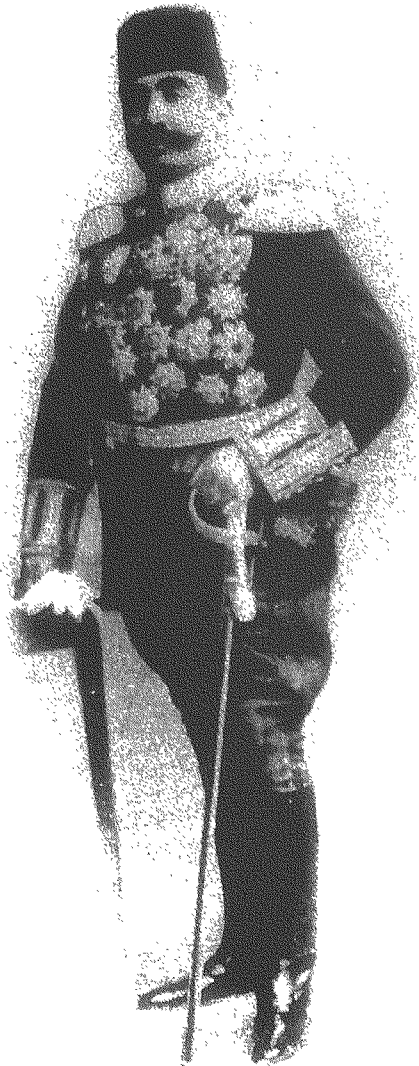
Lord Curzon. — Cl. Manuel.



Clemenceau. — Cl. Manuel.



Mirza Taqqi Khan, le Commissaire Perse



Chérif Pachâ



II (a) BABAKR AGHA
(Photo: Miss G. Bell)



UN CHEF KURDE
(d'après Layard, N. B., p. 410).



*. Fath Ali Shah Qajar
(1771-1834, reigned 1797-1834).*



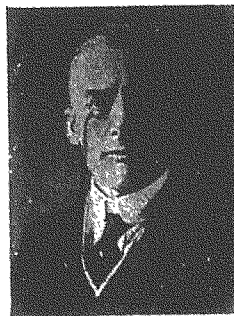
Un bég-zade kurde



Nasir-od-din Chah



Lloyd George. — Cl. Manuel.



A. Chamberlain.
Cl. Manuel.

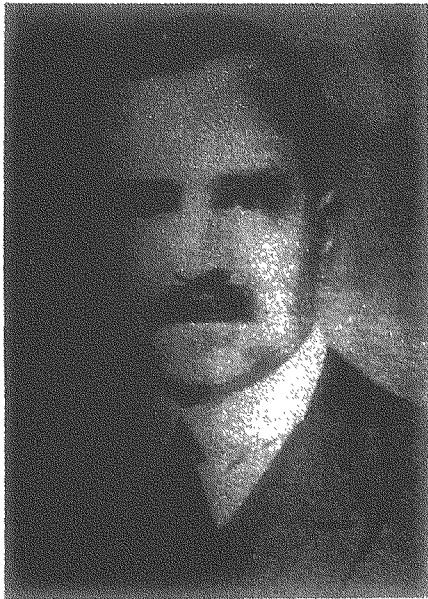


15 THE MOSUL COMMISSION

(standing, l. to r. —, Fattah, Badri, Kramers, Charrère, Roddolo, Pourtalès, Weber, Piggot, —
seated, l. to r. Nazim, Edmonds, Jewad, Paulis, Wirsén, Teleki, Jardine, Sabih, Kamil)



II (b) SHAIKH MAHMUD
(Photo: El Dorado, Baghdad)



Arnold Wilson, 1920



Sir Percy Cox, 1923



15 THE MOSUL COMMISSION

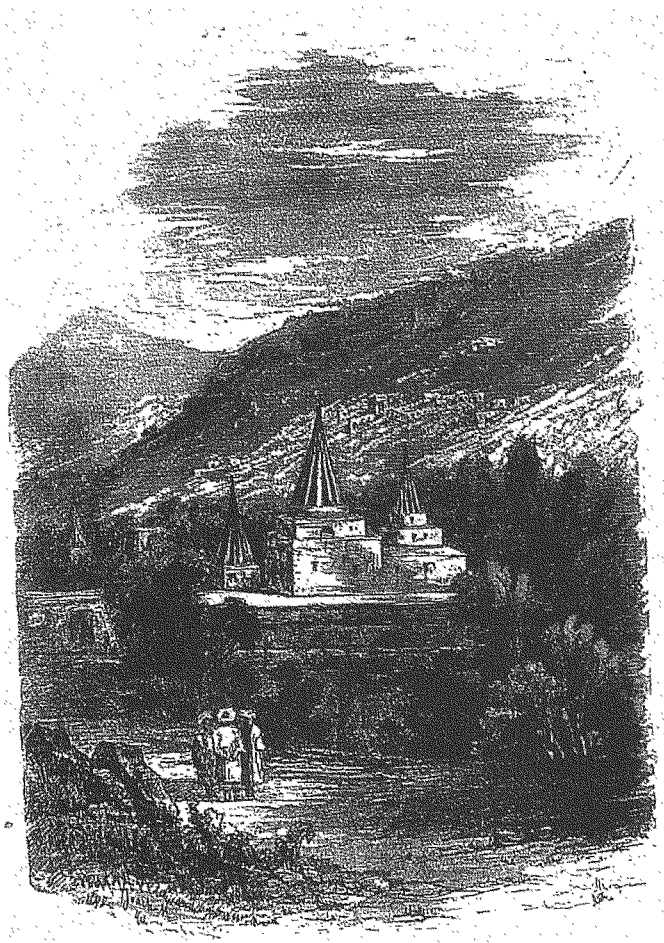
(standing, l. to r. —, Fatah, Badri, Kramers, Charrière, Roddolo, Pourtales, Weber, Piggot, —
seated, l. to r. Nazim, Edmonds, Jewad, Paulis, Wirsén, Teleki, Jardine, Sabih, Kamil)



Plate 1.
People. Young Kurdish Agha—a nephew of Ali Agha
of Rayat.



Plate 4.
Dwellings. Ali Agha's "Black Tent," at Rayat. The open
section at the near end is the "Guest House."



VALLÉE DE SHEIKH-ADI
(d'après Layard, N. B., p. 80).



14(a) QADIRI TAKYA AT ABDALAN



YAHYA KHAN.



Sheikh Mahmood Hafid,
King of Kurdistan, 1923



SYRIAN PRIEST AND WIFE.



A SYRIAN GIRL.



Gertrude Bell and
T. E. Lawrence in Cairo, 1921.
"You little imp!" she chastised
Lawrence at the Cairo Conference.
(University of Newcastle)



The Cairo Conference, 1921. Gertrude Bell was the only woman among the forty delegates called by Winston Churchill to the conference. *Front row center:* Winston Churchill (*with legs crossed*); *to his left*, Sir Percy Cox. *Second row: second from left*, Gertrude Bell in her flowered hat and furs; *second from right*, Arnold Wilson; *fourth from right*, T. E. Lawrence. *On the floor:* baby Somali lions brought for the Cairo zoo.
(University of Newcastle) Courtesy Janet Wallach,
Desert Queen, Nan A.
Tales. New York London.

Résumé

Au XVI^e siècle, le Kurdistan devint le centre du conflit de frontière turco-persan. Divisés en tribus avec une organisation sociale basée essentiellement sur le tribalisme, se jalousant tous, les Kurdes ne réussirent jamais à affirmer leur souveraineté nationale. La société traditionnelle kurde vivait surtout de l'élevage, dans un isolement quasi-total et repliée sur elle-même. Ces tribus dispersées depuis le déclenchement des hostilités ottomano-safavides furent manipulées par les deux empires en vue de leurs propres intérêts. Le Kurdistan fut l'une des grandes réserves militaires, une source économique et une zone tampon pour assurer la sécurité frontalière des deux belligérants. On vit l'émergence d'un bloc shiite safavide opposé au bloc ottoman sunnite traditionnel ; la lutte idéologique devint un prétexte pour une guerre permanente qui dura sans interruption de la bataille de Thcaldéran en 1514 jusqu'à la signature du II^e traité d'Erzeroum en 1847. Face aux comportements assez violents des Safavides contre les Kurdes, les Ottomans furent les premiers à établir une alliance négative kurdo-turque qui dura quatre siècles. Une étude des textes des traités montre bien qu'une grande partie des traités portait sur le partage du Kurdistan et l'emprise sur les tribus guerrières kurdes. A la fin de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les Anglais et les Russes entrèrent directement en lutte pour leurs intérêts politico-militaires. À l'échelle de représentation régionale, jusqu'à la fin des années de la Première Guerre Mondiale, les Kurdes n'essayèrent pas de se séparer du contexte géopolitique qui leur était imposé par les deux empires et se contentèrent de vivre comme des sujets ottomans et perses. Le II^e traité d'Erzeroum de 1847 marqua au moins officiellement la fin du « jeu » des tribus kurdes entre les frontières turco-persanes, ce qui permit à Constantinople de mettre fin à tous les statuts locaux d'auto-pouvoir kurdes et de les rattacher à son centre. Depuis, le Kurdistan connut un certain nombre de soulèvements armés aussitôt écrasés dans un bain de sang. Après la I^{ère} Guerre Mondiale, la question kurde sortit du domaine spéculatif de la presse et entra dans le terrain de « jeu » diplomatique. Le traité de Sèvres décida de créer un petit Etat kurde, mais Mustafa Kemal réussit à déchirer ce traité. Enfin, à la fixation de la frontière turco-irakienne en 1926 et turco-persane en 1932, le Kurdistan devint une colonie divisée entre quatre pays voisins.

Mots-clés : Kurdistan ; Arménie ; tribus kurdes ; frontière turco-persane ; Empire ottoman ; Empire perse ; relations extérieures turco-persanes aux XVI^e -XX^e siècle ; le traité de Zohâb 1639 ; premier traité d'Erzeroum 1823 ; Les Qâjârs ; médiation anglo-russe ; deuxième traité d'Erzeroum 1847 ; protocole Téhéran 1911, protocole 1913 de Constantinople ; relations anglo-turques ; Conférence de paix ; Mustafa Kemal ; la question de Mossoul ; Simko ; soulèvement kurde d'Ararat 1927-1930 ; traité anglo-turc 1926 ; traité d'amitié turco-persan 1926 ; traité turco-persan 1932.

Discipline : Histoire du monde contemporain

Université Paris X- Nanterre

92001 Nanterre cedex